

le groupe banque populaire

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
ET RAPPORTS FINANCIERS ANNUELS
2008



Banque et populaire à la fois.

Sommaire

1	Présentation	5	7	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce	175
1.1	Chiffres clés 2008	6			
1.2	Historique du Groupe	8			
1.3	Faits marquants de l'exercice 2008	10			
1.4	Organigramme du Groupe Banque Populaire au 31 décembre 2008	12			
1.5	Le Groupe dans le monde	13			
2	Organisation du Groupe	15	8	Rapports financiers 2008	179
2.1	Le sociétariat	16	8.1	Rapport financier de la Banque Fédérale des Banques Populaires	180
2.2	Les Banques Populaires	19	8.1.1	<i>Rapport de Gestion</i>	180
2.3	La Banque Fédérale des Banques Populaires	26	8.1.2	<i>États financiers consolidés</i>	229
2.4	Les mécanismes financiers internes au Groupe	57	8.1.3	<i>Notes et annexes consolidées</i>	237
			8.1.4	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</i>	352
3	Informations relatives à la Banque Fédérale des Banques Populaires	58	8.2	Rapport financier du Groupe Banque Populaire	354
3.1	Renseignements concernant la Société	60	8.2.1	<i>Rapport de gestion</i>	354
3.2	Renseignements concernant le capital	62	8.2.2	<i>États financiers consolidés</i>	419
3.3	Composition du capital	63	8.2.3	<i>Notes et annexes consolidées</i>	427
3.4	Marché des titres	65	8.2.4	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</i>	553
3.5	Marché des actions	67			
3.6	Comptes sociaux	68	9	Développement durable	557
4	Gouvernement d'entreprise	107	9.1	L'engagement du Groupe	558
4.1	Conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP)	108	9.2	Les Ressources Humaines	561
4.2	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation du conseil d'administration	127	9.3	Mécénat et sponsoring	566
4.3	Organe de Direction au 31 décembre 2008	134	9.4	Annexes NRE - Informations sociales	568
4.4	Règles de gouvernance dans les Banques Populaires	135	9.5	Annexes NRE – Informations environnementales	577
5	Les métiers du Groupe Banque Populaire	139	10	Informations générales	587
5.1	Les Particuliers	140	10.1	Contrats importants	588
5.2	La Gestion Privée et les Activités immobilières	142	10.2	Investissements	588
5.3	Les Professionnels	145	10.3	Situation de dépendance	588
5.4	Les Entreprises et Institutionnels	148	10.4	Tendances	588
5.5	Une nouvelle stratégie de communication	150	10.5	Changements significatifs	588
			10.6	Procédures judiciaires et arbitrage	589
6	Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne	153	10.7	Responsables du contrôle des comptes	589
6.1	Organisation générale	154	10.8	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	592
6.2	Les procédures de suivi et de contrôle des risques	162	10.9	Communication financière	595
6.3	Les procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable	170	10.10	Documents accessibles au public	595
			11	Responsable du document de référence	597
			11.1	Personne responsable du document de référence	598
			11.2	Attestation du responsable	598
				Table de concordance	599



Document de référence 2008



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2009 conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document de référence a été établi par le Groupe Banque Populaire et engage la responsabilité de ses signataires.

Message de Philippe Dupont

Président du Groupe Banque Populaire



2008 est une année inédite pour l'économie européenne et mondiale, frappée par une crise sans précédent. Comme tous les acteurs bancaires et financiers, notre Groupe a été touché. Le résultat net part du groupe ressort à - 468 millions d'euros, traduisant à la fois la très bonne résistance de la banque de proximité et les difficultés de sa filiale Natixis, en particulier dans ses activités de banque d'investissement.

S'étendant peu à peu à l'économie réelle, la crise a aussi affecté nos clients, particuliers, professionnels et entreprises. Plus que jamais, cet environnement met en exergue une de nos plus importantes responsabilités : être en toutes circonstances aux côtés de nos clients afin qu'ils puissent concrétiser leurs projets.

C'est avec ce sens de l'engagement que le Groupe a poursuivi, dans le cadre du plan gouvernemental de relance économique, la progression de ses encours de crédit qui s'élevaient en 2008 à 139,2 milliards d'euros, en hausse de 13 %.

Pour accompagner leurs clients, les Banques Populaires s'appuient au quotidien sur ce qui constitue leur force et leur spécificité : un fort ancrage territorial, une authentique proximité et un engagement dans la durée auprès de ceux qui entreprennent avec audace et conviction.

Nos banques de proximité ont réussi cette année à maintenir leurs performances commerciales en réalisant un produit net bancaire de 5 841 millions d'euros, stable par rapport au niveau élevé de 2007. Un résultat renforcé par l'acquisition des sept Banques Régionales d'HSBC France, en juillet dernier, hissant le Groupe au 4^e rang des banques françaises avec 9 400 000 clients et 3 391 agences.

Nous avons aussi maintenu nos positions de leader sur le marché des professionnels et des PME. Cette année encore, nous avons accompagné 70 000 créateurs d'entreprise et soutenu le dynamisme économique local.

Un engagement au service de nos clients bien sûr, mais aussi en faveur de la collectivité au travers des initiatives sociétales, du développement durable, de l'économie solidaire, de la Fondation d'entreprise... Toutes ces actions sont le reflet de nos valeurs et puisent leurs origines dans notre modèle coopératif. Un modèle où priment le goût d'entreprendre et une vision de long terme. Avancer dans la durée, c'est savoir se projeter dans l'avenir. C'est le sens du projet de rapprochement avec le Groupe Caisse d'Épargne vers la création du 2^e groupe bancaire français, un projet ambitieux pour nos clients, nos sociétaires, nos collaborateurs.

Entretien avec François Pérol

**Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires,
à compter du 2 mars 2009**



La construction du 2^e groupe bancaire français est-elle en marche ?

La dynamique est en marche. Fin février 2009, une vingtaine de chantiers ont été identifiés, des groupes de travail bipartites ont été constitués et dotés de feuilles de route précises... Reste à donner corps à nos ambitions. Nous devons agir collectivement, rapidement et de manière pragmatique, dans le respect des cultures d'entreprise des deux groupes.

En quoi selon vous ce projet a-t-il du sens ?

Le projet s'appuie sur une logique industrielle cohérente. Le rapprochement du Groupe Banque Populaire, financeur

de l'économie de proximité et du Groupe Caisse d'Épargne, collecteur de l'épargne des ménages, engendre un potentiel de développement considérable pour les deux grands réseaux qui préserveront leur identité et leur autonomie. Natixis, qui comptera parmi les filiales du nouveau Groupe, sera un levier utile mis à leur service. Avec près de 40 milliards de fonds propres, le nouveau Groupe bénéficiera d'une structure financière solide, capable de faire face aux enjeux du financement de l'économie. Ce projet a du sens également car il réunit deux groupes attachés à leurs racines coopératives, ancrés dans les territoires, au service du développement régional et local.

Quel est le rôle joué par l'Etat dans ce projet ?

L'intervention de l'Etat, qui revêt un caractère tout à fait exceptionnel et temporaire, permettra dans cette période de crise de doter le nouvel ensemble de moyens supplémentaires et d'une solidité financière aux meilleurs standards. Elle constitue un gage de sécurité et de pérennité pour les clients des deux réseaux, dans un environnement marqué par une grande défiance vis-à-vis du système bancaire.

Quels principaux défis vous attendent ?

Ce projet mérite toute notre énergie. Il nous faut établir les grands objectifs économiques et stratégiques, identifier les synergies et les investissements à mutualiser, créer un nouvel organe central robuste, véritable « cœur du réacteur », opérationnel dès le début du second semestre 2009. Sans perdre de vue que ce projet ne pourra réussir sans l'adhésion de tous, et en particulier, de nos 110 000 collaborateurs.

Les valeurs du Groupe Banque Populaire

Actif depuis des décennies dans l'économie régionale et nationale de notre pays, le Groupe Banque Populaire exprime au quotidien un style qui lui est propre. Il s'est forgé une personnalité forte. Demain, comme hier, il reconnaitra comme principes d'action trois valeurs fondamentales : l'Audace, la Coopération, l'Homme.

L'Audace

Fondé par des entrepreneurs au service d'entrepreneurs, le Groupe Banque Populaire cultive l'envie d'entreprendre. Il aime mettre en mouvement l'énergie créatrice de ses clients et collaborateurs. Il respecte le courage, la ténacité et l'enthousiasme des porteurs de projets professionnels ou de projets de vie. L'Audace d'entreprendre implique l'optimisme. Elle fait progresser constamment.

La Coopération

Son histoire, son fonctionnement, son expérience quotidienne illustrent l'aptitude du Groupe Banque Populaire à faire vivre la Coopération. La Coopération, c'est agir ensemble pour gagner ensemble, en assumant toutes ses responsabilités à l'égard du partenaire et de la société. Elle implique la confiance réciproque. Elle n'a de sens que dans la durée. Elle résiste à la pression du court terme.

L'Homme

Le Groupe Banque Populaire s'est construit sur le respect des parcours de vie, des sensibilités, des attentes, des particularités de ses clients et partenaires. Chaque porteur de projet est unique : pour se mettre en mouvement avec les meilleures chances de succès vers son objectif, il a besoin d'être écouté, d'être informé de façon claire et transparente, d'être compris. Placer l'Homme au cœur des préoccupations donne tout son sens et toute sa force à la relation bancaire.

1 Présentation

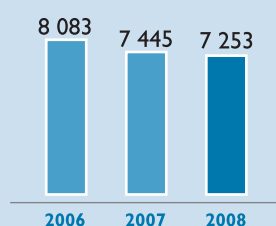
1.1	CHIFFRES CLÉS 2008	6
1.2	HISTORIQUE DU GROUPE	8
1.3	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2008	10
	1.3.1 Banques Populaires	10
	1.3.2 Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP)	10
	1.3.3 Groupe Banque Populaire	10
1.4	ORGANIGRAMME DU GROUPE BANQUE POPULAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2008	12
1.5	LE GROUPE DANS LE MONDE	13

1.1 Chiffres clés 2008

Groupe Banque Populaire

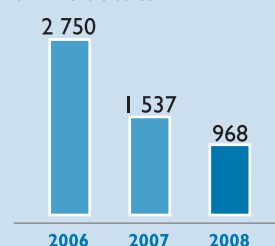
PRODUIT NET BANCAIRE

en millions d'euros



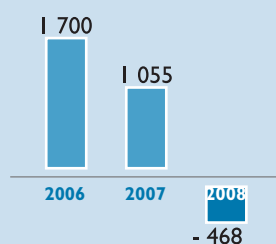
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

en millions d'euros



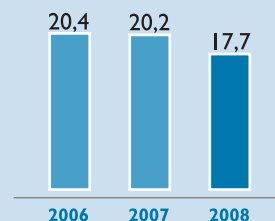
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

en millions d'euros



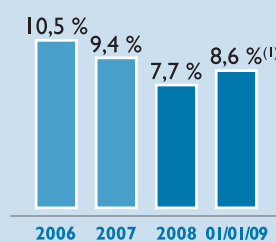
FONDS PROPRES TOTAUX

en milliards d'euros - au 31 décembre



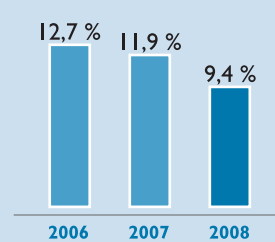
RATIO TIER ONE

au 31 décembre



RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITÉ

au 31 décembre



NOTATIONS

	Long terme	Court terme	Solidité financière	Perspective
Standard and Poor's	A+	A-1	-	Stable
Moody's	Aa3	P-1	C+	Stable

Données 2006 : proforma et ratios prudentiels en Bâle I.

20

Banques Populaires⁽²⁾

3 460 000

sociétaires

9 420 000

clients

3 391

agences

(1) Proforma avec floor à 80 %.

(2) 18 Banques Populaires régionales, la CASDEN Banque Populaire et le Crédit Coopératif.

Banque Fédérale des Banques Populaires

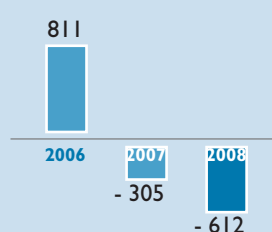
PRODUIT NET BANCAIRE

en millions d'euros



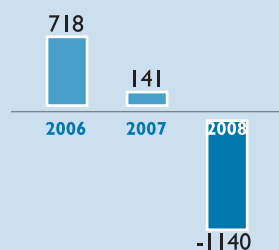
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

en millions d'euros



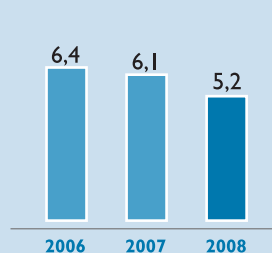
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

en millions d'euros



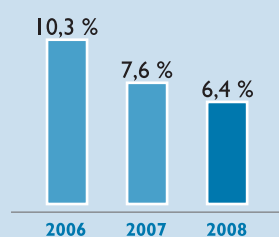
FONDS PROPRES TOTAUX

en milliards d'euros - au 31 décembre



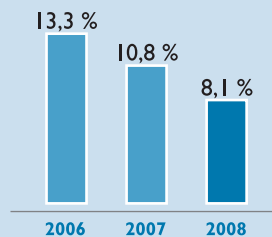
RATIO TIER ONE

au 31 décembre



RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITÉ

au 31 décembre



Données 2006 : pro forma et ratios prudentiels en norme Bâle I.

44 448

collaborateurs ⁽³⁾

Présent dans **74** pays ⁽⁴⁾

64

Sociétés de Caution Mutuelle

(3) L'effectif est exprimé en Equivalent Temps Plein (CDI + CDD) au 31 décembre 2008.

(4) Implantations de Natixis et ses filiales et participations dans les filiales BFBP.

1.2 Historique du Groupe

Les origines du Groupe Banque Populaire remontent à la fin du XIX^e siècle avec la création des premières Banques Populaires dans différentes régions de France (Angers, Menton, Montceau-Les-Mines, Toulouse, etc.) à l'initiative de commerçants, industriels, artisans se regroupant en association pour faciliter l'accès au crédit de leurs sociétaires.

13 mars 1917

Vote de la loi créant les Banques Populaires

Créées pour favoriser le crédit au commerce et aux petites et moyennes entreprises, les Banques Populaires sont constituées sous forme de sociétés coopératives dont les détenteurs exclusifs sont leurs sociétaires.

20 juin 1921

Création de la Caisse Centrale des Banques Populaires

74 Banques Populaires, conscientes d'une identité commune, créent une structure centrale qui a pour mission de garantir la solidarité entre Banques Populaires dont elle centralise, gère et place les excédents de trésorerie.

23 mai 1929

Création de la Chambre Syndicale des Banques Populaires

Second organisme central, il renforce la sécurité collective par l'exercice d'une triple mission de contrôle, de représentation et de concertation.

Et plus récemment,

2 juin 1998

Offre Publique d'Achat amicale du Groupe Banque Populaire sur Natexis SA

Natexis SA est alors le holding du Groupe Natexis, lui-même issu du rapprochement en 1996 du Crédit National et de la Banque Française du Commerce Extérieur. À l'issue de cette opération, la Caisse Centrale des Banques Populaires détient 53,2 % de Natexis SA et le Groupe en détient 71,4 % au total. Ce pourcentage est porté à 74,36 % fin 1998.

27 juillet 1999

Constitution de Natexis Banques Populaires

Cette opération est réalisée par transfert des activités opérationnelles de la Caisse Centrale des Banques Populaires à Natexis SA.

23 décembre 1999

La Caisse Centrale des Banques Populaires devient la Banque Fédérale des Banques Populaires

Transfert du siège social au Ponant de Paris. Fin 1999, le Groupe détient 88,06 % de Natexis Banques Populaires. Fin 2000, ce pourcentage est ramené à 79,23 % à la suite de la première augmentation de capital publique de Natexis Banques Populaires dans sa nouvelle configuration.

31 mai 2001

Transformation de la Banque Fédérale des Banques Populaires en société anonyme

En application de l'article 27 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Économiques, dissolution de la Chambre Syndicale des Banques Populaires et transfert de la totalité de ses biens, droits et obligations à la Banque Fédérale des Banques Populaires. Transfert également à cette dernière du fonds collectif de garantie.

18 novembre 2002

Protocole d'accord signé entre le Groupe Banque Populaire et le Crédit Coopératif

10 janvier 2003

Protocole d'accord signé entre le Groupe Banque Populaire et le Crédit Maritime Mutuel

30 janvier 2003

Le Crédit Coopératif adopte le statut de société anonyme coopérative de Banque Populaire

À l'issue de son Assemblée Générale extraordinaire, le Crédit Coopératif est devenu une Banque Populaire, à l'instar des autres Banques Populaires et entre ainsi dans le périmètre de solidarité du Groupe Banque Populaire.

1^{er} août 2003

La Banque Fédérale des Banques Populaires devient l'organe central des établissements du Crédit Maritime Mutuel

Suite au changement législatif intervenu au cours de l'été 2003 (article 93 de la loi de Sécurité Financière n° 2003-706) et conformément au protocole signé en janvier 2003 entre le Groupe Banque Populaire et le Crédit Maritime Mutuel, la Banque Fédérale des Banques Populaires s'est substituée à la Caisse Centrale du Crédit Coopératif comme organe central des établissements du Crédit Maritime Mutuel.

17 novembre 2006

Création de Natixis

Natixis résulte de la mise en commun des activités de banque de financement, d'investissement, de gestion d'actifs et de services financiers du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne. Les deux groupes détiennent chacun 45,52 % du capital de Natixis, avant placement des titres Natixis sur le marché, comme indiqué ci-après.

18 novembre – 5 décembre 2006

Placement des titres Natixis sous forme d'offre à prix ouvert en France pour les particuliers et d'un placement global pour les investisseurs institutionnels en France et hors de France.

13 janvier 2007

Acquisition de FONCIA

Signature d'un protocole d'accord entre la Banque Fédérale des Banques Populaires, Jacky Lorenzetti et le holding familial SEIP pour l'acquisition de FONCIA, leader français des services à l'immobilier résidentiel.

4 mai 2007

Succès de la garantie de cours sur les titres FONCIA, suivi d'une offre de retrait des titres FONCIA, la Banque Fédérale des Banques Populaires et Jacky Lorenzetti détiennent, de concert, 100 % du capital de FONCIA.

2 juillet 2008

Acquisition des sept banques régionales d'HSBC France

8 octobre 2008

Décision du principe de fusion entre la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), organe central des Banques Populaires pour la BFBP et des Caisses d'Épargne pour la CNCE.

1.3 Faits marquants de l'exercice 2008

1.3.1 Banques Populaires

Les Banques Populaires poursuivent activement leur politique de conquête sur tous leurs segments de clientèle :

- les particuliers : 7 600 000 ;
- les professionnels : 975 000 ;
- les entreprises et autres * : 383 000.

L'ancrage régional du réseau des Banques Populaires s'est encore resserré avec l'arrivée des sept Banques Régionales d'HSBC France. La concordance de la zone géographique a défini le rattachement de la banque régionale avec la Banque Populaire. C'est ainsi que la Banque de Savoie est filiale de la Banque Populaire des Alpes, la Banque Chai

de la Banque Populaire Provençale et Corse, le Crédit Commercial du Sud-Ouest et la Banque Pelletier de la Banque Populaire du Sud-Ouest, la Banque Marze et la Banque Dupuy, de Parseval de la Banque Populaire du Sud. Quant à la Société Marseillaise de Crédit, elle est filiale de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Par ailleurs, i-BP, la plateforme informatique unique des Banques Populaires, poursuit à un rythme soutenu l'implantation de l'outil CRM (Customer Relationship Management) dans les Banques Populaires. Il permet de gérer au plus fin la relation entretenue, au fil des mois et des années, avec le client. Il renforcera encore la proximité avec le client.

1.3.2 Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP)

La Banque Fédérale des Banques Populaires a piloté la réalisation et la mise en œuvre de projets dédiés à l'ensemble des composantes du Groupe :

- les grands projets réglementaires ;
- la conduite des négociations avec HSBC pour l'acquisition des Banques Régionales ;
- la construction du deuxième plan stratégique nommé « Ambitions 2012 ». Ce plan démarrera au début de l'année 2009 après son approbation par le conseil d'administration de la BFBP début 2009 ;

- le déploiement de l'outil de pilotage « Tableau de bord Dirigeants » dédié aux Banques Populaires ;
- l'élargissement du nouveau produit de gestion actif-passif à l'ensemble du périmètre et la mise en place de nouvelles limites sur stress de liquidité systémique et signatures ;
- la création d'un département de trésorerie dédié au refinancement du Groupe.

1.3.3 Groupe Banque Populaire

- L'acquisition des Banques Régionales. Cette opération de croissance a commencé au début de l'année 2008 par l'engagement de négociations exclusives avec le Groupe HSBC (communiqué de presse du 29 février 2008) pour s'achever en juillet 2008 par la finalisation de la vente de ces Banques Régionales au Groupe Banque Populaire (communiqué de presse du 2 juillet 2008). Le montant de la transaction s'élève à 2,1 milliards d'euros.

Ce projet industriel est fondé sur le respect de l'identité et des marques des Banques Régionales en s'inscrivant dans le modèle décentralisé du Groupe Banque Populaire.

Les Banques Régionales pourront accélérer leur développement avec les produits, services et organisation du Groupe Banque Populaire.

Tout en renforçant son ancrage régional dans le Sud de la France, le Groupe se hisse au 4^e rang des réseaux bancaires en France.

Le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne affirment leur soutien à leur filiale commune Natixis, à l'occasion de son augmentation de capital...

- Au mois de juillet 2008, le conseil d'administration de la BFBP et le conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne

(CNCE) ont donné leur accord pour participer à l'augmentation de capital de Natixis d'un montant de 3,7 milliards d'euros. Cette opération, garantie par la BFBP et la CNCE, est souscrite, à titre irréductible, par les deux organes centraux à hauteur de la totalité de leurs droits préférentiels de souscription mais aussi à concurrence du solde de l'émission non souscrite à titre irréductible ou réductible par d'autres personnes. Concomitamment à ce renforcement des fonds propres de Natixis, les deux actionnaires de référence, BFBP et CNCE, ont donné mandat à sa Direction générale pour mettre en œuvre des actions de réduction de risques, de redéploiement du portefeuille d'activité et de réduction de la base de coûts. (communiqué de presse du 16 juillet 2008).

En septembre 2008, la BFBP et la CNCE confirment qu'elles ont, conformément à leurs engagements, souscrits à titre irréductible à l'augmentation de capital de Natixis à hauteur de leurs droits préférentiels de souscription (communiqué de presse du 19 septembre 2008).

... et dans la correction d'informations parues dans un grand quotidien économique :

À cet effet, ils confirment le succès de l'augmentation de capital de Natixis et sa capacité à accélérer, dorénavant, la mise en œuvre de

* Associations, collectivités locales...

son plan stratégique et démentent toute rumeur de changement de sa gouvernance (communiqué de presse du 25 septembre 2008).

- Le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne annoncent un accord-cadre entre CIFG (filiale commune de rehaussement de crédit de leurs organes centraux qui sont respectivement la BFBP et la CNCE) et ses principales contreparties portant sur un projet de commutation (communiqué de presse du 2 septembre 2008). Cet accord-cadre réalisé sous la supervision du régulateur des assurances de New York, bénéficie du soutien des trois quarts des contreparties. À l'issue de cette opération, la BFBP et la CNCE détiendraient chacune moins de 5 % du capital de CIFG.
- Le plan de soutien à l'économie du gouvernement français permet aux six plus grandes banques françaises d'accéder à des ressources complémentaires tout en maintenant un haut niveau de solvabilité. Ces nouvelles ressources se concrétisent sous la forme de dette subordonnée éligible aux fonds propres Tier one. Conformément aux attentes du gouvernement, le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne ont décidé de participer à ce plan à hauteur respective de 950 millions d'euros et de 1,1 milliard d'euros (communiqué de presse du 21 octobre 2008).
- Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a arrêté, en date du 8 octobre 2008, le principe d'un rapprochement entre le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne. Cette opération se réaliserait par la fusion des deux organes centraux, la BFBP pour le Groupe Banque Populaire et la CNCE pour le Groupe Caisse d'Épargne, en vue de former un organe central unique aux deux réseaux autonomes et complémentaires.

Ce nouvel organe central aurait une gouvernance constituée d'un directoire et d'un conseil de surveillance.

Ce rapprochement permettrait de constituer le deuxième groupe bancaire français (communiqué de presse du 8 octobre 2008).

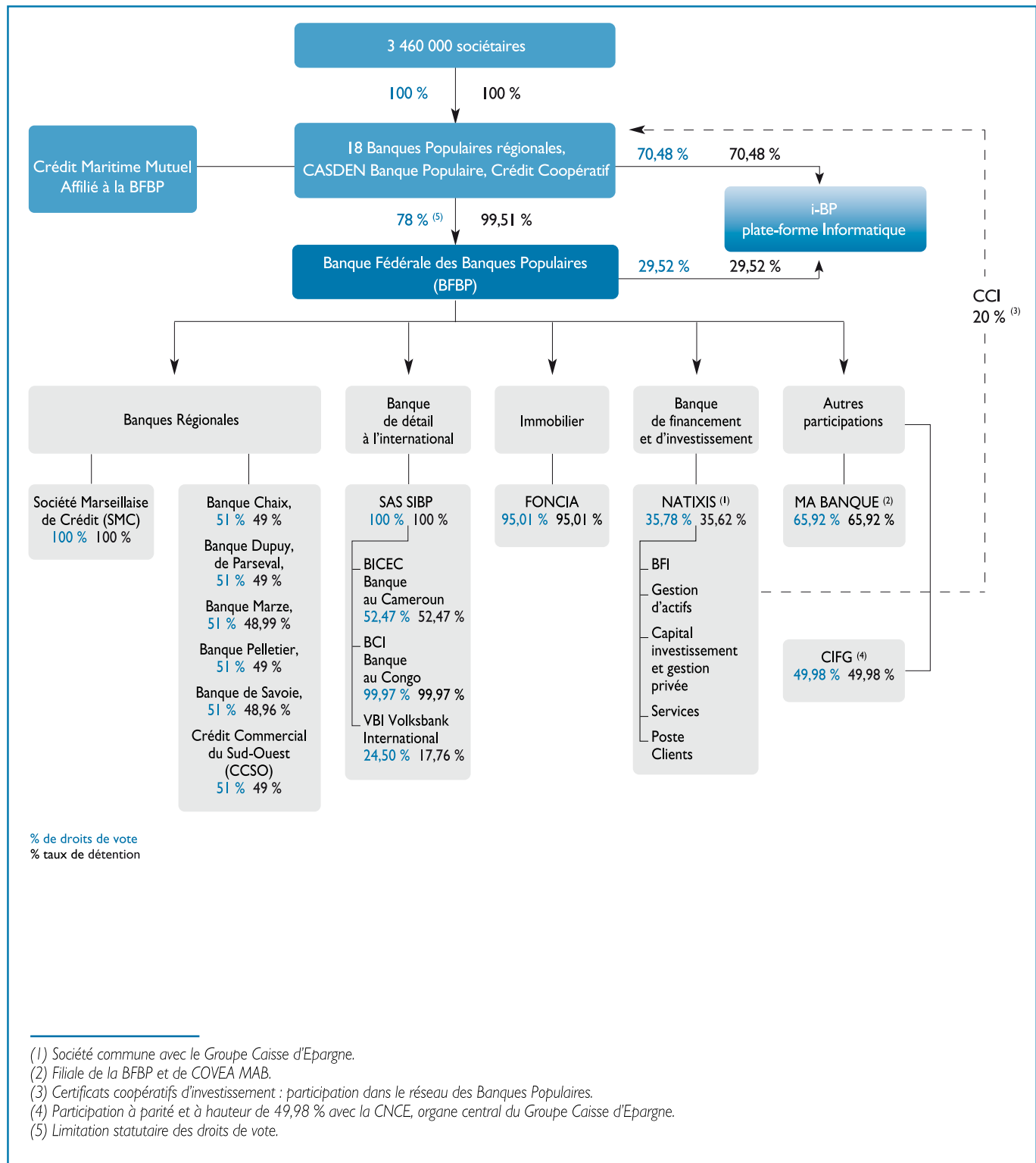
Ce projet de rapprochement des deux organes centraux a été suivi, en date du 12 novembre 2008, d'un accord du conseil d'administration de la BFBP et de celui de la CNCE pour l'ouverture de négociations fixant le cadre des travaux à entreprendre et des discussions à intervenir pour la réalisation de la création d'un organe central unique résultant du rapprochement de la BFBP et de la CNCE. La gouvernance de la nouvelle société issue de ce rapprochement sera fondée sur les principes d'équilibre et de parité entre les deux réseaux.

Un comité de projet est en charge de préparer et de coordonner les opérations relatives au projet industriel et l'organisation du nouvel ensemble. Il est présidé par M. Philippe Dupont, Président de ce comité de projet, MM. Bernard Comolet, Alain Lemaire et Yvan de La Porte du Theil (communiqué de presse du 12 novembre 2008).

Le comité de projet s'est réuni le 6 décembre 2008. À l'issue de cette journée, la pertinence du projet de rapprochement est confirmée avec une grande convergence sur la vision du futur groupe. Cette forte cohésion a conduit à réunir et associer les dirigeants des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne pour partager et construire ensemble le futur groupe (communiqué de presse du 6 décembre 2008).

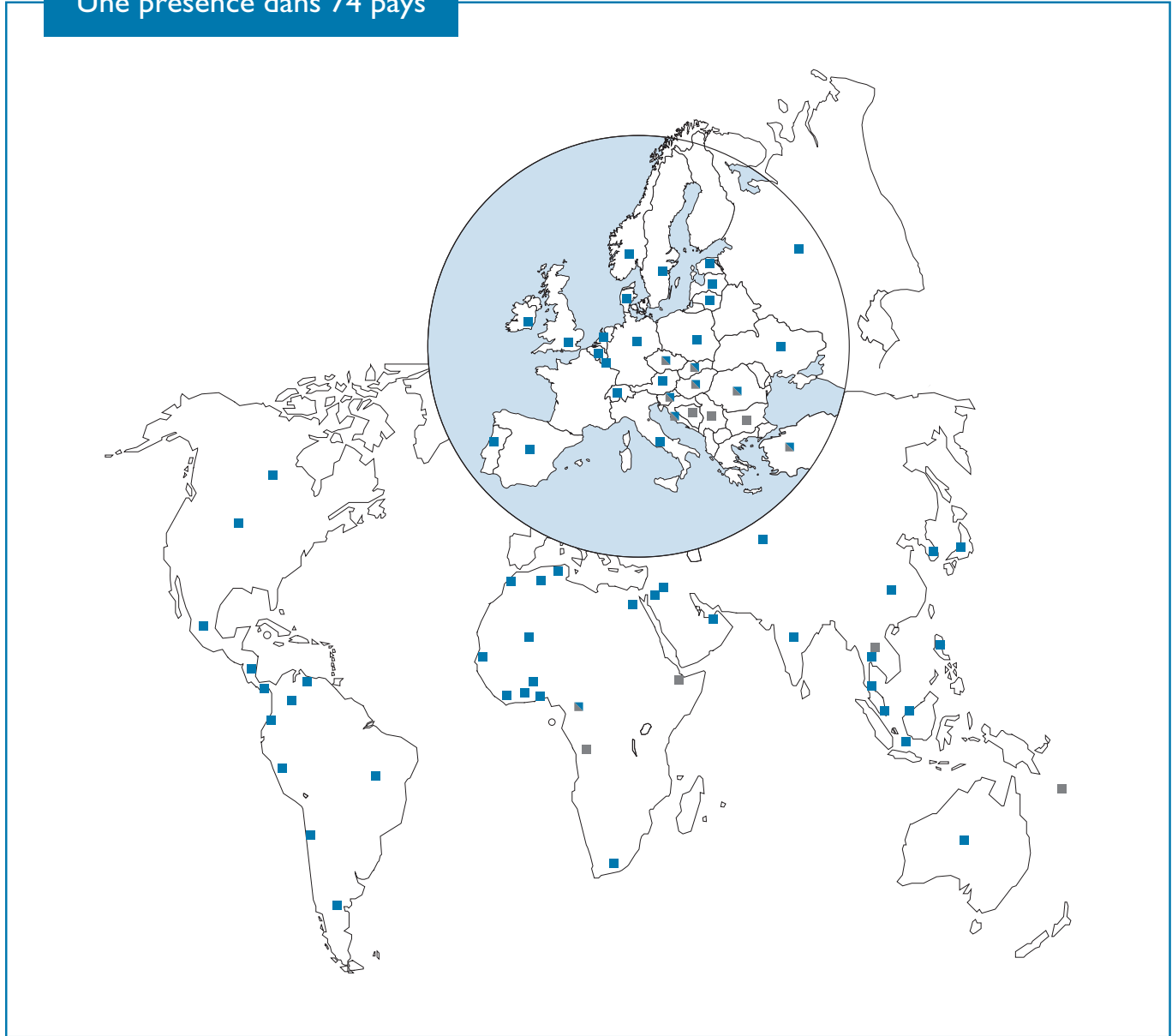
Tous les communiqués de presse mentionnés sont disponibles sur le site communication financière du Groupe Banque Populaire (www.ir.banquepopulaire.fr) dans la rubrique information réglementée.

1.4 Organigramme du Groupe Banque Populaire au 31 décembre 2008



1.5 Le Groupe dans le monde

Une présence dans 74 pays



Europe

- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Bosnie-Herzégovine
- Bulgarie
- Croatie
- Danemark
- Espagne
- Estonie
- Hongrie
- Irlande
- Italie
- Kazakhstan
- Lettonie
- Lituanie
- Luxembourg

- Norvège
- Pays-Bas
- Pologne
- Portugal
- République tchèque
- Roumanie
- Royaume-Uni
- Russie
- Serbie
- Slovaquie
- Slovénie
- Suède
- Suisse
- Turquie
- Ukraine

Amériques

- Argentine
- Brésil
- Canada
- Chili
- Colombie
- Costa Rica
- Équateur
- États-Unis
- Mexique
- Panama
- Pérou
- Vénézuéla

Afrique/Asie Océanie

- Afrique du Sud
- Algérie
- Australie
- Bénin
- Burkina Faso
- Cameroun
- Chine (Rép. Pop.)
- Corée du Sud
- Côte d'Ivoire
- République de Djibouti
- Égypte
- Émirats Arabes unis
- Inde
- Indonésie
- Israël
- Japon
- Laos
- Liban
- Malaisie
- Mali
- Maroc
- Sénégal
- Singapour
- Taiwan
- Thaïlande
- Togo
- Tunisie
- Vanuatu
- Vietnam

- Pays dans lesquels Natixis est présent en nom propre, ou au travers de ses filiales ou représentations commerciales
- Participations dans les filiales de la BFBP (VBI, BCI, BICEC) et/ou de la BRED Banque Populaire
- Implantations multiples



2 Organisation du Groupe

2.1	LE SOCIÉTARIAT	16
	2.1.1 Réaffirmer les valeurs coopératives	16
	2.1.2 Favoriser l'expression des sociétaires	16
	2.1.3 Valoriser l'énergie utile des sociétaires	17
	2.1.4 Accompagner le goût d'entreprendre	18
	2.1.5 Animer le sociétariat au niveau fédéral	18
2.2	LES BANQUES POPULAIRES	19
	2.2.1 Des banques d'essence coopérative	19
	2.2.2 Le sociétaire client au cœur de l'organisation	19
	2.2.3 Un fort ancrage régional	20
	2.2.4 Des acteurs régionaux de premier plan	20
	2.2.5 La banque de toutes les proximités	20
	2.2.6 Les statuts	20
	2.2.7 Liste et implantations des Banques Populaires	22
2.3	LA BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES	26
	2.3.1 Présentation générale	26
	2.3.2 Ses principales filiales	29
	2.3.3 Ses autres filiales	56
2.4	LES MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES AU GROUPE	57

Introduction

Le Groupe Banque Populaire est un groupe coopératif constitué de 20 Banques Populaires (18 Banques Populaires régionales, la CASDEN Banque Populaire et le Crédit Coopératif). Le capital de celles-ci est en totalité détenu par leurs sociétaires. Les Banques Populaires sont les maisons mères de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP), organe central du réseau des Banques Populaires et du Crédit Maritime Mutuel. Depuis fin 2006, la BFBP est également, conjointement avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), l'organe central de Natixis, véhicule coté commun au Groupe Banque Populaire et au Groupe Caisse d'Épargne. La BFBP et la CNCE détiennent, à fin décembre 2008, et à parité, 35,62 % du capital de Natixis, banque d'investissements et de projets. La Banque Fédérale des Banques Populaires détient en direct ou indirectement d'autres participations en France et à l'étranger.

2.1 Le sociétariat

L'entrepreneuriat et le territoire, terrains d'expression des Sociétaires Banque Populaire

À fin décembre 2008, le Groupe Banque Populaire compte plus de 3,4 millions de sociétaires, soit une progression de 3,4 % par rapport à décembre 2007.

Sur la même période, le capital social des Banques Populaires régionales, de la CASDEN Banque Populaire, du Crédit Coopératif et du Crédit Maritime Mutuel progresse de 3,1 % pour s'établir à 3,6 milliards d'euros.

2.1.1 Réaffirmer les valeurs coopératives

Les Banques Populaires ont été historiquement créées par et pour des entrepreneurs. C'est donc tout naturellement qu'elles soutiennent et encouragent l'Audace de tous ceux qui entreprennent. Cet engagement de proximité au service des projets de vie, professionnels et de citoyenneté de ses sociétaires est la marque caractéristique de « L'esprit Banque Populaire ».

L'histoire, le fonctionnement, l'expérience au quotidien illustrent l'aptitude des Banques Populaires à faire vivre la Coopération. Coopérer, c'est agir

pour gagner ensemble, dans la concertation, la confiance réciproque et la transparence. C'est pourquoi elles ont développé des liens de partenariat solides et pérennes avec leurs sociétaires.

Les Banques Populaires placent l'Homme au cœur de leurs préoccupations. Elles sont nées du respect des parcours de vie, des sensibilités et des attentes de leurs clients. Elles sont immergées dans le développement économique régional, un intérêt qu'elles partagent avec leurs clients sociétaires.

2.1.2 Favoriser l'expression des sociétaires

Certaines Banques Populaires ont mis en place des dispositifs pour renforcer l'expression de leurs sociétaires :

- La Banque Populaire Rives de Paris a mené une enquête - renouvelable annuellement - afin de mesurer la manière dont la banque est perçue par ses sociétaires et ce qu'ils attendent d'elle. Au-delà des chiffres très satisfaisants, les sociétaires ont bien le sentiment de participer à la vie de la banque et sont très attachés aux valeurs coopératives. La banque a également édité une Charte des Sociétaires qui précise les engagements réciproques entre ses sociétaires et elle, dans le cadre d'une relation axée sur la transparence et inscrite dans la durée ;

- Dans le même ordre d'idée, la Banque Populaire Atlantique a lancé un questionnaire en ligne sur le thème « Sociétaires, votre avis nous intéresse », en collaboration avec l'école de management AUDENCIA à Nantes avec laquelle le Groupe a signé une charte du micro-financement.

En dehors de l'Assemblée Générale, lieu d'expression directe, les sociétaires du Crédit Coopératif peuvent désormais s'adresser, via une adresse internet dédiée, au conseil d'administration de la banque. Les questions sont traitées individuellement, avec une réponse directe à l'intéressé.

2.1.3 Valoriser l'énergie utile des sociétaires

Dans chacune des dix-neuf Banques Populaires, des initiatives sociétales ont continué à donner corps à la coopération et au goût d'entreprendre. Les Clubs Déclit, les Prix Initiatives Région, les Réunions Pépinières, les Conseils de Sociétaires, les Universités d'été, les Oscars du Bénévolat, les Prix de l'Initiative en Économie Sociale sont autant de façons d'activer les énergies créatrices et d'encourager concrètement et utilement la vie économique, sociale et culturelle de la région.

Cette dynamique trouve écho auprès de sociétaires dont le rôle est de plus en plus actif dans les actions d'animation engagées par le réseau et accompagnées par des budgets très significatifs.

Douze Banques Populaires (Alpes, Alsace, Bourgogne Franche-Comté, Centre Atlantique, Loire et Lyonnais, Massif Central, Occitane, Ouest, Sud, Provençale et Corse, Sud-Ouest, Val de France) organisent chaque année des Prix Initiatives Région. Le champ d'action des Prix Initiatives Région s'étend à des domaines sociétaux tels que le développement durable, la solidarité, les accidents de la vie.

La Banque Populaire des Alpes a reconduit les « Trophées Pull Rouge de l'innovation économique en montagne » destinés à récompenser les moniteurs du ski français qui se sont particulièrement distingués dans l'exercice de leurs activités professionnelles.

La Banque Populaire d'Alsace remet tous les trimestres ses Prix Initiatives Région Alsace (PIRA) alternativement dans chacune des trois régions de son territoire : Nord Alsace, Centre Alsace, Sud Alsace.

Douze mille huit cents sociétaires de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté ont voté et attribué un prix spécial sociétaire à l'un des neuf lauréats des Prix Initiatives Région 2008 : une participation record dans le Groupe.

La Banque Populaire Loire et Lyonnais a présélectionné 28 projets sociétaux qu'elle a soumis au vote de ses sociétaires (40 000 foyers) pour déterminer les lauréats des Prix Initiatives Région 2008. Le résultat a été très significatif : un taux de réponse de 10 %. En 2008, les Prix Initiatives Région de la banque se sont enrichis d'un volet « transmission des savoirs » relatif au patrimoine régional, à l'éducation et à la culture.

La Banque Populaire Côte d'Azur a créé le Prix de la Dynamique du Sociétaire, qui récompense les initiatives sociétales de ses sociétaires les plus impliqués dans la vie locale, et ce, dans trois domaines : le bénévolat, l'action humanitaire et l'innovation sociale dans l'entreprise.

La Banque Populaire Lorraine Champagne organise, depuis 37 ans, sur l'ensemble de son territoire, les assemblées de sociétaires décentralisées qui réunissent entre 200 et 500 sociétaires par agence. Vingt-deux rencontres ont eu lieu en 2008.

La Banque Populaire du Massif Central, qui a fait le choix, dès 2007, d'associer des élèves d'un collège et un quotidien régional à ses Prix Initiatives Région, a souhaité, pour son édition 2008, valoriser chacun de ses 6 lauréats autour de grands événements locaux, comme, par exemple, les Fêtes du Roi et l'Oiseau du Puy-en-Velay.

L'Association des Clients et Sociétaires de la Banque Populaire Occitane (acb), modèle d'association unique en Europe, compte à ce jour plus de 92 000 adhérents et constitue un lieu de partage qui reflète les valeurs du

Groupe Banque Populaire. Membres fondateurs de l'association Hôpital Sourire, l'acb, la Banque Populaire Occitane et le CHU de Toulouse interviennent toute l'année en faveur des enfants hospitalisés.

La Banque Populaire du Sud a mis en place, en 2008, une méthode de détection et un processus de traitement des clients fragiles. Partenaire actif de l'économie sociale depuis de nombreuses années, la Banque Populaire du Sud a décidé de renforcer son engagement dans ce secteur en participant au financement de la première École française de l'Entrepreneuriat en Économie Sociale, l'EEES, et au soutien à celui de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale du Languedoc-Roussillon (CRES-LR). L'école accueillera sa première promotion en mars 2009. Elle a pour vocation de former les futurs dirigeants des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Elle vise également à renforcer l'identité et l'attractivité de ce secteur.

La Banque Populaire Val de France collabore avec les « Cap Emploi », spécialistes de l'insertion des personnes handicapées, et participe activement aux forums spécialisés. Elle souhaite également développer le recours aux ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) et aux Entreprises Adaptées qui emploient des personnes handicapées.

Quatre Banques Populaires (Nord, Ouest, Occitane, Provençale et Corse) ont opté pour les Clubs Déclit. Cette forme d'animation représente plus de 150 Clubs Déclit qui recouvrent près de 500 projets financés.

En mars 2008, la Banque Populaire du Nord a lancé une newsletter trimestrielle, « Initiatives », pour créer un lien entre les 24 Clubs Sociétaires répartis sur les cinq départements de sa circonscription et ainsi, transmettre les bonnes pratiques.

Les Oscars du Bénévolat de la Banque Populaire Atlantique ont fait peau neuve pour leur 18^e édition. Désormais appelés « Oscars du Bénévolat Initiatives Région », ces remises de prix se rapprochent des Prix Initiatives Région : elles valorisent un territoire, un patrimoine, une action locale. Elles récompensent principalement des associations. Le Concours « Pop-Reporter », créé il y a cinq ans, mobilise, chaque année, près de 4 000 élèves des collèges.

La Banque Populaire du Sud-Ouest organise, chaque année, l'opération « Jeunes Reporters Patrimoine », en liaison avec l'Éducation nationale et le journal *Sud-Ouest*. L'opération a élargi son champ thématique pour devenir Jeunes Reporters Patrimoine et Développement Durable, avec un partenaire supplémentaire, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Plusieurs actions solidaires sont menées par la BRED Banque Populaire. Citons le parrainage individuel proposé aux clients, avec le versement d'un don à une association à chaque parrainage, et les partenariats dans la durée noués avec certaines associations (Fondation de la 2^e Chance, Médecins sans Frontières, Jeunesse au Plein Air...).

Dix-neuf Banques Populaires mettent en place des Réunions de Sociétaires : six d'entre elles organisent des Réunions Bienvenue ou Réunions Pépinières, qui rassemblent des centaines de nouveaux clients au cœur même des agences. En 2008, plus de 1 200 réunions ont rassemblé plus de 100 000 sociétaires.

2.1.4 Accompagner le goût d'entreprendre

Trois administratrices Banque Populaire reçoivent le Trophée CEFEC

À l'occasion du 20^e anniversaire du Cefec – Conseil européen femmes et entreprises et commerce -, trois administratrices de Banques Populaires (Claudine Esnault de Atlantique, Nicole Prulho-Cartau de Centre Atlantique, et Chantal de Larrard de Rives de Paris) ont reçu un trophée dans les salons de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, en présence de Jean-Pierre Jouyet, secrétaire d'État aux Affaires Européennes, de Hervé Novelli, secrétaire d'État au Commerce, à l'Artisanat et au Tourisme, de Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier ministre, et de Simone Veil, ancien ministre, ancienne présidente du Parlement Européen.

Organisée tous les deux ans, cette rencontre distingue des femmes, à travers la France et l'Europe, qui créent leur entreprise et transmettent le goût d'entreprendre. Associer les Banques Populaires à cette initiative, au moment où elles souhaitent renforcer la présence des femmes dans leurs instances de gouvernance, a semblé être une opportunité pour faire valoir des candidatures féminines emblématiques des régions françaises impliquées dans la vie économique régionale. C'est une façon, pour Les Banques Régionales, d'affirmer leur engagement coopératif.

« Des sociétaires qui osent, c'est tout un territoire qui s'impose »

Cet axe de communication empreint du goût d'entreprendre qui caractérise les Banques Populaires et leurs sociétaires résume à lui seul l'esprit de la plaquette sociétariat 2008-2010, lancée au quatrième trimestre 2008 dans le réseau de dix-sept Banques Populaires. L'objectif

est d'exprimer les valeurs des Banques Populaires - l'Audace, la Coopération et l'Homme - au travers de projets d'entreprises ou de projets d'associations menés par des sociétaires en étroite relation avec leur conseiller de clientèle.

En parallèle de ces tranches de vie vécues sur les territoires des Banques Populaires - illustrées par une série de vingt « tandems » sociétaires/ conseillers de clientèle -, des cartouches pédagogiques expliquent les thèmes récurrents liés au sociétariat et à la coopération. Des affiches agence complètent le dispositif de communication.

Des programmes TV courts « les routes de l'Audace »

Pour la deuxième année consécutive, la Banque Populaire d'Alsace met à l'honneur des lauréats des Prix Initiatives Région Alsace et de la Fondation d'Entreprise Groupe Banque Populaire en diffusant une série de programmes courts, sur France 3 Alsace, en prime time.

Ces programmes courts, intitulés « Les routes de l'Audace », illustrent les valeurs fondamentales de la Banque Populaire : l'audace, l'envie d'entreprendre, la proximité régionale. Ils mettent en avant des femmes et des hommes qui, dans le cadre de leur activité personnelle ou associative, osent entreprendre.

« Les routes de l'Audace » constituent une communication qui a du sens dans un contexte économique difficile où redonner de la confiance et replacer l'humain et le goût entrepreneurial au cœur de l'économie régionale restent essentiels. Cette diffusion grand public permet une plus grande lisibilité de l'action de la Banque Populaire, aussi bien en interne qu'en externe.

2.1.5 Animer le sociétariat au niveau fédéral

- Le Groupe Banque Populaire s'est doté, fin 2008, d'une nouvelle instance de gouvernance : le Comité Coopératif, afin de renforcer l'identité coopérative du Groupe.
- La 7^e réunion nationale du sociétariat, annuelle et décentralisée, s'est tenue, en juin 2008, sur le territoire de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté. Elle a réuni 120 dirigeants, administrateurs, présidents de Comité Sociétariat, responsables du sociétariat et exploitants, ainsi que plusieurs témoins extérieurs parmi lesquels Jean-Noël Ory, maître de conférences à l'université de Metz (hybridation des modèles coopératifs) et Hervé Guider, Directeur général du Groupement européen des banques coopératives – GEBC (lobbying coopératif).
- Des réunions des responsables Sociétariat se tiennent chaque début d'année pour échanger les bonnes pratiques et élaborer un plan d'actions annuel.
- Un tableau de bord sociétariat – qualitatif et quantitatif – est réalisé chaque année en mars. Il permet de mesurer l'évolution du sociétariat dans les Banques Populaires régionales.
- Societatis, l'intranet du sociétariat, est un outil destiné à favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les Banques Populaires. C'est un espace de communication qui capitalise les expériences réussies en matière d'initiatives régionales, de formation, de communication et d'animation sur le sociétariat.

2.2 Les Banques Populaires

Fidèles à leurs valeurs coopératives, les Banques Populaires cultivent une relation étroite et durable avec leurs clients sociétaires. Elles sont, dans leurs territoires, des acteurs clés de l'économie régionale.

2.2.1 Des banques d'essence coopérative

Leur racine coopérative et la pratique quotidienne de leurs règles de fonctionnement transmettent aux Banques Populaires l'énergie nécessaire à la poursuite du mouvement qui a présidé à leur création : la volonté d'un certain nombre d'hommes de prendre en main leur destinée.

Elles s'inscrivent ainsi dans un univers coopératif qui met l'Homme (client, sociétaire ou collaborateur) au centre de leur préoccupation.

Avec leur statut coopératif, les clients de chacune de ces banques peuvent accéder au statut de client sociétaire dès lors qu'ils répondent aux critères définis par les Banques Populaires dans le cadre de leur politique de sociétariat. Le client devenu client sociétaire détient des parts sociales constituant la grande partie du capital de la Banque Populaire. Leur rémunération ne peut pas excéder le taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées.

Ce statut inscrit le développement des Banques Populaires dans la durée. C'est la nature même d'une société coopérative que d'être une association de personnes volontairement réunies pour répondre durablement à leurs impératifs économiques communs.

Cet attachement à des valeurs coopératives largement partagées a contribué à l'agrandissement du périmètre. En 2003, le Crédit Coopératif a fait le choix de devenir une nouvelle Banque Populaire ; le Crédit Maritime Mutuel est devenu, quant à lui, un établissement affilié à la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Le développement des Banques Populaires est accompagné par une plateforme informatique commune, i-BP (informatique Banques Populaires), créée il y a 6 ans. Elle est détenue par les Banques Populaires et la Banque Fédérale des Banques Populaires. Présente sur plusieurs sites, ses métiers sont organisés en trois segments :

- le développement du poste de travail du commercial avec le programme « Équinoxe ».

L'environnement de travail du commercial refondu s'appuie sur les nouvelles technologies de type internet qui apportent souplesse,

ergonomie et facilité d'intégration. Pour une nouvelle approche commerciale, le poste en agence est construit sur une logique de gestion de la relation client (avant-vente, vente et après-vente) et de productivité commerciale et administrative ;

- le développement de la banque à domicile et des automates :
 - Les clients particuliers ou professionnels des Banques Populaires peuvent accéder très facilement à leurs comptes, grâce au service internet Cyberplus ou audiotel Tonalité+. Connaître la position de son compte, effectuer des virements mais aussi simuler un emprunt ou un placement se fait simplement,
 - Pour les automates bancaires, ils offrent un service qui dépasse le simple retrait d'argent, en proposant des solutions multifonctions. l'assistance technique (assurer la maîtrise et l'évolution des environnements techniques) et l'exploitation (garantir au quotidien un fonctionnement optimum de la plate-forme) ;
- les outils de back office :

Le fonctionnement quotidien d'une banque nécessite de faire appel à des produits de traitement de gros volumes d'information dans des domaines comme la production. les moyens de paiement et les échanges avec l'extérieur.

Cet esprit coopératif a été réaffirmé, en 2007, avec « le projet coopératif ». Une double exigence a légitimé la mise en œuvre de ce projet : d'une part légitimer le modèle coopératif dans un environnement de plus en plus exigeant et d'autre part réaffirmer l'identité et les valeurs d'un groupe qui a connu des évolutions majeures ces dernières années. Les dirigeants des Banques Populaires ont été associés à une réflexion pour définir la différence coopérative du Groupe et à mieux l'exprimer dans son offre mais aussi dans la relation quotidienne avec les sociétaires, clients et collaborateurs. Ce projet se compose de trois thèmes : le goût d'entreprendre, la relation dans la durée et l'ancrage dans les territoires ; ces axes majeurs sont déclinés en onze engagements.

Au premier semestre 2008, il a donné lieu à la création d'une nouvelle instance de gouvernance : le Comité Coopératif.

2.2.2 Le sociétaire client au cœur de l'organisation

Le sociétaire client n'est pas un associé comme un autre. Sa souscription au capital ne peut avoir un caractère spéculatif et il n'est pas dans une logique d'appropriation du profit par la maximisation d'un dividende. Le client sociétaire, parce qu'il n'est pas un investisseur classique, n'est pas non plus un client classique. Il adopte cette valeur coopérative par excellence qu'est la fidélité. Il inscrit donc sa relation dans la durée et a vocation à être un prescripteur naturel participant ainsi à l'élargissement naturel du mutualisme.

Le statut coopératif donne la priorité à l'investissement collectif sur l'investissement individuel. L'optimisation du surplus, critère d'appréciation

de l'efficacité de toute entreprise, est un moyen nécessaire au service du projet communautaire d'une entreprise coopérative. Ce projet s'inscrit dans le temps en l'absence de conflit d'intérêt entre le sociétaire et le client. Les réserves ne concourent pas à la valeur des parts sociales et ne sont que le bien collectif des sociétaires actuels et futurs.

Le client sociétaire participe à la vie de la banque ; il en comprend les contraintes ; il en soutient les ambitions et en stimule les progrès au quotidien.

Cette forte adhésion à l'esprit coopératif se concrétise par une augmentation continue du nombre de sociétaires.

2.2.3 Un fort ancrage régional

Les Banques Populaires, banques coopératives régionales, pratiquent chaque jour toutes les formes de proximité avec leurs clientèles ; elles ont fait de cette dimension coopérative et humaine l'axe majeur de leur développement.

De leur origine, les Banques Populaires ont conservé la pratique d'une véritable activité régionale tout en la développant. Pour chacune d'elles, être régionale, ce n'est pas seulement inscrire son organisation dans un découpage géographique, c'est aussi être une banque de proximité, pleinement engagée dans la réussite économique et humaine du territoire sur lequel elle est implantée.

Les Banques Populaires comptent 284 administrateurs (hors Crédit Coopératif où les administrateurs sont des personnes morales) dont 49 % exercent la fonction de chef d'entreprise, 8 % celle d'artisan ou de

commerçant, 4 % d'agriculteur ou de viticulteur, et 8 % une profession libérale. Parmi la centaine d'administrateurs des huit Caisses régionales de Crédit Maritime Mutuel adossées aux Banques Populaires du littoral, on compte une cinquantaine de représentants des professionnels de la mer actifs (pêche, ostréiculture et conchyliculture). Tous entretiennent des relations étroites avec les organisations socioprofessionnelles locales et les organismes consulaires où siègent bon nombre d'entre eux.

Grâce à cette présence de leurs administrateurs dans toutes les institutions régionales, les Banques Populaires disposent d'une connaissance réelle de la vie économique locale. Elles entretiennent ainsi une relation particulière aux territoires et sont des acteurs clés du développement régional. Elles concilient les intérêts de leurs sociétaires, de leurs clients, de leurs collaborateurs et de leur environnement local socio-économique.

2.2.4 Des acteurs régionaux de premier plan

Dans la dimension européenne qui redonne plus que jamais une place essentielle aux territoires et aux régions, plusieurs Banques Populaires ont pris l'initiative de se rapprocher. La création d'acteurs régionaux de premier plan permet de mieux accompagner les clients, d'assurer des assises financières encore plus solides, de renforcer l'image régionale, de gagner des parts de marché et d'offrir aux collaborateurs un plus grand potentiel de mobilité.

Depuis 1999, 22 Banques Populaires ont répondu à ce mouvement de rassemblement des compétences et des forces.

L'évolution des techniques et des moyens de communication a conduit également à poursuivre l'amélioration de « l'informationnel » pour optimiser les moyens mis en œuvre, sans perdre de vue l'aspect essentiel qui demeure la proximité entre la banque, ses sociétaires, ses clients et les multiples acteurs de l'économie régionale.

2.2.5 La banque de toutes les proximités

Les Banques Populaires font de la proximité géographique et relationnelle avec leurs clients, la clé de voûte de la relation commerciale. Cette proximité de tous les jours, rendue possible par des équipes compétentes et motivées, est étayée par une recherche systématique des meilleures solutions pour le client dans le cadre d'une approche globale de ses besoins.

Pour chacun des collaborateurs des Banques Populaires, l'objectif n'est pas d'aboutir au placement immédiat de tel ou tel produit d'épargne ou de crédit mais bien d'appréhender l'ensemble des souhaits et des besoins de chaque client. L'adaptation aux demandes du client et la prise en compte, à tout moment, des changements souhaités par celui-ci ont développé une dynamique à travers l'ensemble du réseau des Banques Populaires. C'est cette même dynamique qui permet d'inscrire la relation avec la clientèle dans une perspective de long terme.

Le réseau d'agences des Banques Populaires s'accroît continuellement. Au cours de l'année 2008, le nombre d'agences s'est accru 454 agences (y compris les 394 agences des Banques Régionales) portant le nombre total d'agences du Groupe à 3 391 à fin décembre.

Pour les Banques Populaires, la proximité reste le principal vecteur de développement. Cette proximité s'accompagne d'une proximité de décision avec des centres de décisions les plus proches des clients en responsabilisant chaque acteur de la relation clientèle. Elle est encore resserrée par la technologie des canaux de relation à distance qui permet de bénéficier de tous les services de banque en ligne.

2.2.6 Les statuts

Les Banques Populaires sont des sociétés anonymes coopératives de banque populaire régies par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier, et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires, la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les titres I à IV du livre II du code de commerce, le chapitre premier du titre I du livre V et le titre III du code monétaire et financier, les textes

pris pour leur application ainsi que par leurs statuts. Ces derniers ont été refondus pour être harmonisés avec les dispositions de la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques du 15 mai 2001.

Pour permettre la consolidation des comptes du Groupe Banque Populaire selon les nouvelles normes comptables internationales IFRS,

dont la norme IAS 32 relative aux instruments de dette et de capital, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 15 décembre 2004 a demandé aux Banques Populaires à capital variable de procéder aux modifications statutaires nécessaires à la reconnaissance comptable de la nature d'instruments de capital des parts sociales de Banques Populaires à capital variable.

Ces modifications statutaires ont été soumises à l'approbation de leurs sociétaires, lors de l'assemblée générale mixte réunie à l'occasion de l'approbation des comptes de l'exercice 2004.

Les Banques Populaires ont également, à l'automne 2006, procédé à la modification de leurs statuts pour leur permettre dans le cadre de la constitution de Natixis d'augmenter leur capital par voie d'émission de Certificats Coopératifs d'Investissement.

Les Banques Populaires sont des établissements de crédit et à ce titre réalisent :

- toute opération de banque avec les entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles ou libérales, à forme individuelle ou de société et plus généralement, avec toute autre collectivité ou personne morale, sociétaire ou non. Elles apportent leur concours à leur clientèle de particuliers, participent à la réalisation de toute opération garantie par les Sociétés de Caution Mutuelle, attribuent aux titulaires de comptes ou plans d'épargne logement, tout crédit ou prêt ayant pour objet le financement de leurs projets immobiliers et reçoivent des dépôts de toute personne ou société ;
- toute opération connexe visée à l'article L. 311-2 du code monétaire et financier. Elles peuvent fournir les services d'investissement prévus aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du code précité ainsi que toute opération de courtage d'assurance et plus généralement d'intermédiation en assurance ;
- tout investissement immobilier ou mobilier. Elles peuvent souscrire ou acquérir pour elles-mêmes tout titre de placement, prendre toutes participations dans toutes sociétés, tout groupement ou association et plus généralement, effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Par ailleurs, est admise comme sociétaire, participant ou non aux opérations de banque et aux services des Banques Populaires, toute personne physique ou morale. Pour être admis comme sociétaire, il faut être agréé par le conseil d'administration et être reconnu digne de crédit.

Les statuts des Banques Populaires prévoient qu'en cas de refus d'admission, le conseil d'administration n'a pas à faire connaître les motifs de son refus.

La responsabilité de chaque sociétaire est limitée à la valeur de ses parts.

Tout sociétaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, quel que soit le nombre de parts qu'il possède.

Tout sociétaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Banque Populaire dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

En application de l'article L. 512-5 du code monétaire et financier, aucun sociétaire ne peut disposer dans les assemblées, par lui-même ou par mandataire, au titre des droits de vote attachés aux parts qu'il détient directement et/ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 0,25 % du nombre total de droits de vote attachés aux parts de la Banque Populaire.

Le capital des Banques Populaires est composé, de parts sociales nominatives. Les parts ne peuvent être négociées qu'avec l'agrément du conseil d'administration. Ce capital est variable (excepté celui de la BRED Banque Populaire). Le capital effectif est augmenté par l'entrée de nouveaux sociétaires agréés au nom de la Banque Populaire par le conseil d'administration ou par la souscription de nouvelles parts par les sociétaires avec l'agrément de ce même conseil.

Le conseil d'administration peut fixer un plafond pour le nombre de parts sociales pouvant être détenues par un sociétaire. Ce plafond peut être différent selon les catégories de sociétaires.

Enfin, le capital peut être réduit par suite de reprises d'apports sans toutefois qu'il puisse l'être conformément à la loi au-dessous des trois quarts du capital le plus élevé atteint depuis la constitution de la Banque Populaire sans l'autorisation de la Banque Fédérale des Banques Populaires, ni au-dessous du capital minimum auquel la Banque Populaire est astreinte en qualité d'établissement de crédit.

Les statuts précisent par ailleurs que les parts sociales ne peuvent recevoir qu'un intérêt qui est fixé annuellement par l'Assemblée Générale sans que son montant puisse excéder le taux moyen de rendement des obligations privées publié par le ministre chargé de l'Économie (article 14 de la loi de 1947 portant statut de la coopération et article L. 512-3 du code monétaire et financier).

En cas de souscription ou de remboursement de parts sociales au cours de l'année sociale, l'intérêt des parts du sociétaire est calculé proportionnellement au nombre de mois entiers de possession des parts. Le remboursement des parts ne peut excéder leur valeur nominale. Il intervient au plus tard le trentième jour qui suit l'Assemblée Générale ayant approuvé les comptes de l'exercice au cours duquel la sortie du sociétaire et le remboursement des parts ont été agréés par le conseil. Le paiement des intérêts intervient conformément aux dispositions de l'article 42 des statuts, c'est-à-dire dans un délai de neuf mois après la clôture de l'exercice. Les modalités de mise en paiement sont fixées par l'assemblée ou, à défaut, par le conseil d'administration.

Le capital des Banques Populaires est composé, d'autre part, à hauteur de 20 % de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) dont l'émission a été réservée à Natixis.

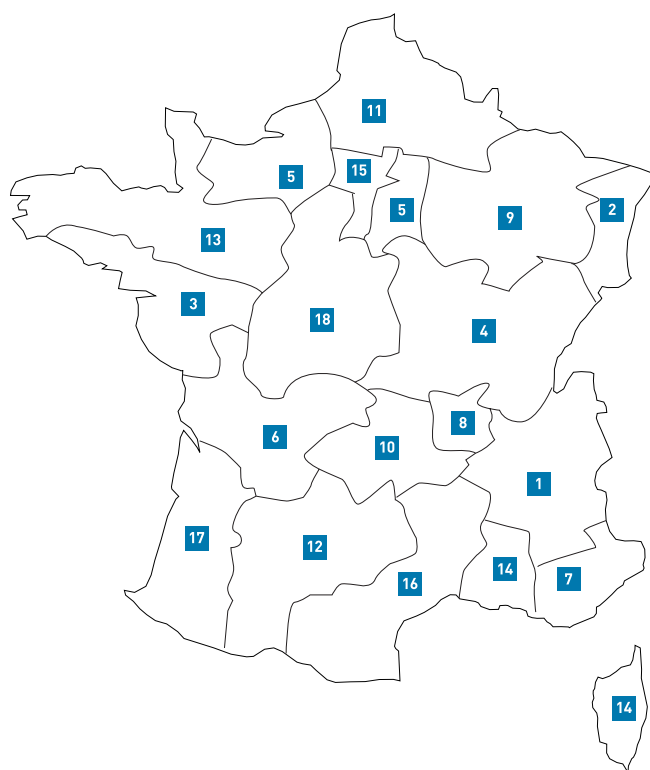
Les CCI sont des valeurs mobilières sans droit de vote émis pour la durée de la Société et représentatifs des droits pécuniaires attachés aux parts de capital. Ils sont régis par le titre II quater de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et par le décret n° 91-14 du 4 février 1991 relatif à l'Assemblée Générale des titulaires de CCI. Les titulaires de CCI disposent d'un droit sur l'actif net dans la proportion du capital qu'ils représentent. Ils ont également droit à une rémunération fixée par l'Assemblée Générale annuelle en fonction des résultats de l'exercice. Cette rémunération est au moins égale à celle versée aux parts sociales.

La Banque Fédérale des Banques Populaires peut autoriser les Banques Populaires à incorporer à leur capital social une fraction de leurs réserves. Cette incorporation ne peut intervenir qu'à l'occasion d'une augmentation de capital réalisée pour moitié au plus par ladite incorporation et, pour le reste, par une souscription en numéraire. En outre, la fraction de réserves ainsi incorporée ne saurait dépasser la moitié desdites réserves.

En cas d'incorporations successives, la fraction de réserves incorporables ne peut excéder la moitié de l'accroissement de réserves constaté depuis la précédente incorporation.

L'augmentation de capital réalisée au moyen de souscription en numéraire doit être au moins égale au montant du prélèvement opéré sur les réserves (article R. 512-1 du code monétaire et financier).

2.2.7 Liste et implantations des Banques Populaires



- 1 BANQUE POPULAIRE DES ALPES
- 2 BANQUE POPULAIRE D'ALSACE
- 3 BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE
- 4 BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
- 5 BRED BANQUE POPULAIRE ⁽¹⁾
- 6 BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE
- 7 BANQUE POPULAIRE CÔTE D'AZUR
- 8 BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS
- 9 BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE
- 10 BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL
- 11 BANQUE POPULAIRE DU NORD
- 12 BANQUE POPULAIRE OCCITANE
- 13 BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST
- 14 BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE
- 15 BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
- 16 BANQUE POPULAIRE DU SUD
- 17 BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST
- 18 BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE
- 19 CASDEN BANQUE POPULAIRE ⁽²⁾
- 20 CRÉDIT COOPÉRATIF ⁽²⁾

Chiffres au 31 décembre 2008 ⁽³⁾, Dirigeants en poste au 31 décembre 2008

1 BANQUE POPULAIRE DES ALPES

Président

Jean Clochet

Directeur général

Pascal Marchetti

Nombre de sociétaires : 134 795

Effectif : 1 895

Nombre d'agences : 157

Capitaux propres part du groupe : 809,8 M€

Produit net bancaire : 290,2 M€

Résultat net part du groupe : 32,4 M€

www.alpes.banquepopulaire.fr

2 BANQUE POPULAIRE D'ALSACE

Président

Thierry Cahn

Directeur général

Dominique Didon

Nombre de sociétaires : 101 478

Effectif : 1 261

Nombre d'agences : 102

Capitaux propres part du groupe : 703,6 M€

Produit net bancaire : 195,3 M€

Résultat net part du groupe : 31,9 M€

www.alsace.banquepopulaire.fr

(1) La BRED Banque Populaire est présente également dans les pays, départements et collectivités d'outre-mer : Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Guadeloupe, Martinique, Guyane française, La Réunion, Mayotte.

(2) Banque Populaire à compétence nationale.

(3) Les données financières correspondent aux données consolidées des Banques Populaires en normes françaises, à l'exception de la BRED Banque Populaire et du Crédit Coopératif dont les données consolidées sont en normes IFRS. Les capitaux propres consolidés en normes françaises s'entendent « y compris FRBG ». Effectif en équivalent temps plein (CDI + CDD).

3 BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE

Président

Jean-Guy Sarrazin

Directeur général

Stéphanie Paix

Nombre de sociétaires : 108 972

Effectif : 1 823

Nombre d'agences : 159

Capitaux propres part du groupe : 964,9 M€

Produit net bancaire : 280,6 M€

Résultat net part du groupe : 41 M€

www.atlantique.banquepopulaire.fr

4 BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Président

Jean-Philippe Girard

Directeur général

Bernard Jeannin

Nombre de sociétaires : 147 862

Effectif : 1 840

Nombre d'agences : 184

Capitaux propres part du groupe : 1 172,4 M€

Produit net bancaire : 339 M€

Résultat net part du groupe : 69 M€

www.bpbfc.banquepopulaire.fr

5 BRED BANQUE POPULAIRE

Président

Stève Gentili

Directeur général

Jean-Michel Laty

Nombre de sociétaires : 105 995

Effectif : 3 584

Nombre d'agences : 325

Capitaux propres part du groupe : 2 160 M€

Produit net bancaire : 883,7 M€

Résultat net part du groupe : 241 M€

www.bred.banquepopulaire.fr

6 BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE

Président

Jacques Raynaud

Directeur général

Gonzague de Villèle

Nombre de sociétaires : 72 493

Effectif : 992

Nombre d'agences : 107

Capitaux propres part du groupe : 463,4 M€

Produit net bancaire : 151,3 M€

Résultat net part du groupe : 22,7 M€

www.centreatlantique.banquepopulaire.fr

7 BANQUE POPULAIRE CÔTE D'AZUR

Président

Bernard Fleury

Directeur général

Jean-François Comas

Nombre de sociétaires : 63 501

Effectif : 1 145

Nombre d'agences * : 98

Capitaux propres part du groupe : 396 M€

Produit net bancaire : 161 M€

Résultat net part du groupe : 14,8 M€

www.cotedazur.banquepopulaire.fr

8 BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS

Président

Hervé Genty

Directeur général

Olivier de Marignan

Nombre de sociétaires : 73 415

Effectif : 1 163

Nombre d'agences : 107

Capitaux propres part du groupe : 601,4 M€

Produit net bancaire : 200,3 M€

Résultat net part du groupe : 28,1 M€

www.loirelyonnais.banquepopulaire.fr

* Monaco inclus.

9 BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE

Président

Raymond Oliger

Directeur général

Jacques Hausler

Nombre de sociétaires : 156 791

Effectif : 1 672

Nombre d'agences : 140

Capitaux propres part du groupe : 1 213,2 M€

Produit net bancaire : 336,4 M€

Résultat net part du groupe : 52,2 M€

www.lorrainechampagne.banquepopulaire.fr

10 BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL

Président

Dominique Martinie

Directeur général

Christian du Payrat

Nombre de sociétaires : 77 648

Effectif : 855

Nombre d'agences : 87

Capitaux propres part du groupe : 420,3 M€

Produit net bancaire : 138,4 M€

Résultat net part du groupe : 22,7 M€

www.massifcentral.banquepopulaire.fr

11 BANQUE POPULAIRE DU NORD

Président

Jacques Beauguerlange

Directeur général

Gils Berrous

Nombre de sociétaires : 75 606

Effectif : 1 170

Nombre d'agences : 116

Capitaux propres part du groupe : 436,2 M€

Produit net bancaire : 151 M€

Résultat net part du groupe : 15,7 M€

www.nord.banquepopulaire.fr

12 BANQUE POPULAIRE OCCITANE

Président

Michel Doligé

Directeur général

Alain Condaminas

Nombre de sociétaires : 144 880

Effectif : 2 308

Nombre d'agences : 223

Capitaux propres part du groupe : 1 304,6 M€

Produit net bancaire : 358 M€

Résultat net part du groupe : 72,1 M€

www.occitane.banquepopulaire.fr

13 BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST

Président

Pierre Delourmel

Directeur général

Yves Breu

Nombre de sociétaires : 93 953

Effectif : 1 701

Nombre d'agences : 135

Capitaux propres part du groupe : 818,9 M€

Produit net bancaire : 258,6 M€

Résultat net part du groupe : 26,2 M€

www.ouest.banquepopulaire.fr

14 BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE

Président

Jean-Louis Tourret

Directeur général

François-Xavier de Fornel

Nombre de sociétaires : 55 896

Effectif : 1 308

Nombre d'agences : 86

Capitaux propres part du groupe : 418,2 M€

Produit net bancaire : 143 M€

Résultat net part du groupe : 22,1 M€

www.provencecorse.banquepopulaire.fr

15 BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

Président

Marc Jardin

Directeur général

Jean Criton

Nombre de sociétaires : 368 624

Effectif : 2 917

Nombre d'agences : 230

Capitaux propres part du groupe : 1 344,7 M€

Produit net bancaire : 476,9 M€

Résultat net part du groupe : 74,6 M€

www.rivesparis.banquepopulaire.fr

16 BANQUE POPULAIRE DU SUD

Président

Claude Cordel

Directeur général

François Moutte

Nombre de sociétaires : 163 194

Effectif : 2 092

Nombre d'agences : 156

Capitaux propres part du groupe : 1 012,6 M€

Produit net bancaire : 316,8 M€

Résultat net part du groupe : 48,5 M€

www.sud.banquepopulaire.fr

17 BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST

Président

François de la Giroday

Directeur général

Dominique Wein

Nombre de sociétaires : 92 690

Effectif : 1 675

Nombre d'agences : 104

Capitaux propres part du groupe : 554,1 M€

Produit net bancaire : 213,8 M€

Résultat net part du groupe : 29,6 M€

www.sudouest.banquepopulaire.fr

18 BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

Président

Gérard Bellemon

Directeur général

Yvan de La Porte du Theil

Nombre de sociétaires : 133 623

Effectif : 2 227

Nombre d'agences : 207

Capitaux propres part du groupe : 1 399,6 M€

Produit net bancaire : 342,2 M€

Résultat net part du groupe : 60,3 M€

www.bpvf.banquepopulaire.fr

19 CASDEN BANQUE POPULAIRE

Président-Directeur général

Pierre Desvergnès

Nombre de sociétaires : 1 157 976

Effectif : 461

Nombre d'agences : 1

Capitaux propres part du groupe : 1 455,1 M€

Produit net bancaire : 175,3 M€

Résultat net part du groupe : 43,2 M€

www.casden.banquepopulaire.fr

20 CRÉDIT COOPÉRATIF

Président

Jean-Claude Dettieux

Directeur général

Philippe Jewtougoff

Nombre de sociétaires : 41 738

Effectif : 1 840

Nombre d'agences ⁽⁴⁾ : 101

Capitaux propres part du groupe : 911,4 M€

Produit net bancaire : 375,2 M€

Résultat net part du groupe : 22,2 M€

www.credit-cooperatif.fr

(4) Périmètre : Crédit Coopératif + BTP Banque + Coopamat, Inter-Coop, Sicomi Coop

2.3 La Banque Fédérale des Banques Populaires

2.3.1 Présentation générale

Au centre d'un groupe multimétier en continuelle évolution, la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) est au carrefour d'un ensemble d'acteurs aux exigences grandissantes. Sa mission se traduit par trois rôles fondamentaux dont le contenu et l'équilibre s'adaptent à l'évolution du Groupe et de son environnement.

Elle réunit les fonctions dévolues à l'ex-Chambre Syndicale des Banques Populaires, c'est-à-dire les fonctions de tutelle, de contrôle et d'organe central au sens du code monétaire et financier et celles de l'ex-Caisse Centrale des Banques Populaires recentrée, depuis 1999, sur sa fonction financière de centralisation des excédents de trésorerie des Banques Populaires et de la gestion de leur refinancement.

Elle est responsable de l'optimisation de la valeur économique du Groupe, dans le respect des orientations arrêtées avec ses sociétés mères. Elle veille à ce que la création de valeur au sein du Groupe soit équilibrée. Elle définit et met en œuvre les politiques transversales au Groupe nécessaires à son développement et à sa gestion. Elle définit également le reporting adéquat au suivi de ses objectifs.

La Banque Fédérale des Banques Populaires est une des particularités qui distingue le Groupe Banque Populaire dans l'univers financier. Elle se définit non pas comme le siège central du Groupe mais comme un organe central issu de celui-ci. Ce rôle d'organe central constitue l'un de ses rôles auquel s'ajoutent ceux de chef de réseau et de holding.

Organe central

La Banque Fédérale des Banques Populaires est l'organe central du réseau des Banques Populaires, du Crédit Maritime Mutuel et des Sociétés de Caution Mutuelle. Elle est aussi l'organe central de Natixis, conjointement avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).

À ce titre :

- elle garantit l'application des dispositions législatives et réglementaires ainsi que les engagements pris envers le régulateur ;
- assure la sécurité technique et financière du Groupe pour lequel elle est le garant de sa solvabilité par des mécanismes internes de solidarité financière décrits en page 57 ;
- représente le Groupe en France et à l'international et défend ses intérêts dans les instances de place et les organismes professionnels.

Son rôle d'organe central s'est accru avec l'évolution de la réglementation et la multiplication des référentiels.

Chef de réseau

Au sens de l'article L. 512-12 du code monétaire et financier, le « réseau » des Banques Populaires comprend :

- les Banques Populaires, sociétés anonymes coopératives de Banque Populaire ;
- les Sociétés de Caution Mutuelle (SCM), qui accordent statutairement l'exclusivité de leur cautionnement aux Banques Populaires ; et

- la Banque Fédérale des Banques Populaires, société anonyme de droit commun.

La Banque Fédérale des Banques Populaires est le chef de réseau des Banques Populaires. Elle pilote le processus de définition des orientations stratégiques. Elle anime le processus de développement de l'offre à destination de ses différentes clientèles et les marchés correspondants.

Elle organise et coordonne les moyens permettant d'atteindre efficacement les objectifs du Groupe. Ce rôle s'est étoffé avec l'accroissement de la taille du Groupe et de ses acteurs, et avec la nécessité de maintenir une organisation optimale s'appuyant sur les forces existant du Groupe.

Son conseil d'administration, composé de Présidents et Directeurs généraux des Banques Populaires, délibère sur des sujets qui, une fois approuvés, s'imposeront aux entités du Groupe.

La participation de chacune des banques du Groupe se traduit aussi à travers des instances régulières de travail et de concertation avec la Banque Fédérale des Banques Populaires :

- le comité fédéral qui réunit les membres du conseil d'administration, des Présidents de commission et responsables hiérarchiques ;
- la conférence fédérale composée de l'ensemble des Présidents, Directeurs généraux et de responsables techniques ; et,
- les commissions fédérales qui étudient des sujets demandés par le conseil d'administration, sur proposition du Président du Groupe.

De compétences transversales, les commissions apportent leurs réflexions et leurs expertises en matière de développement et de communication, de technologie et d'informatique, de risques et finances, de ressources humaines et de développement en Europe et à l'international.

Également établissement de crédit agréé en qualité de banque, la Banque Fédérale des Banques Populaires centralise les excédents de trésorerie et les besoins de refinancement des Banques Populaires.

Holding

La Banque Fédérale des Banques Populaires détient pour le compte de ses sociétés mères un ensemble de participations importantes dont Natixis. Elle est ainsi le holding du Groupe ; un holding qui se doit d'être léger et réactif, même si son rôle évolue en fonction de la taille, de la diversité de métier et de la dimension internationale des participations.

La mise en œuvre de ses missions

L'application de ses différentes missions a permis de nombreuses réalisations parmi lesquelles :

- en 2001, lancement du processus d'intégration du Crédit Coopératif, rachat du groupe Coface par Natixis Banques Populaires, promotion d'une charte de coopération entre les Banques Populaires des régions littorales et le Crédit Maritime Mutuel, banque affiliée à la Banque

Fédérale des Banques Populaires et prise d'une participation majoritaire dans la BICEC au Cameroun ;

- en 2006, elle a été au cœur de la constitution de Natixis ;
- cette même année, elle est devenue actionnaire à 24,5 % et membre du directoire de Volksbank International AG (VBI), holding de banques de détail en Europe centrale et orientale, aux côtés de l'OVAG, organe central des banques populaires autrichiennes, et des deux banques centrales coopératives allemandes DZ Bank et WGZ Bank ;
- elle a contribué à la poursuite de l'implantation du Groupe en Afrique centrale (Congo-Brazzaville) avec l'acquisition de la Banque Commerciale Internationale (BCI) ;
- La BFBP a aidé la BRED Banque Populaire à s'implanter à Djibouti et aux Comores ;
- en 2007, l'acquisition de FONCIA apporte un relais de croissance à fort potentiel ;
- en 2008, l'acquisition des sept Banques Régionales d'HSBC France renforce l'ancrage régional du Groupe Banque Populaire dans le Sud de la France ;
- elle est le pilote de grands chantiers réglementaires parmi lesquels :
 - la mise en place des normes Bâle 2 menée par la Direction des Risques,
 - la production des états « FINREP » par la Direction Financière et « COREP » conjointement par la Direction des Risques et la Direction Financière,
 - la mise en œuvre de la directive MIF régie par la Direction du Développement, et,
 - le SEPA par la Direction des Technologies, avec l'appui de la Direction du Développement ;
- la démarche stratégique du Groupe avait abouti fin décembre 2005 à la formalisation et à l'approbation du Plan Stratégique Groupe (PSG). Ce Plan Stratégique Groupe est arrivé à échéance à la fin 2008. Malgré un environnement difficile, les résultats avoisinent les objectifs fixés avec des progressions significatives du nombre de clients actifs « particuliers » et « professionnels » et la création d'une structure dédiée à la Gestion Privée permettant au Groupe de dépasser ses ambitions avec notamment une forte production de crédits et un rythme élevé de collecte en produit d'assurance vie haut de gamme.

Un autre axe essentiel de ce plan a été la croissance externe avec un renforcement dans VBI, l'acquisition de FONCIA et des sept Banques Régionales d'HSBC France.

Fait suite à ce plan stratégique, « Ambitions 2012 » qui couvre la période 2009-2012. Afin de définir les objectifs qui lui sont assignés, quatre commissions fédérales ont été lancées en 2008 autour des thématiques prioritaires suivantes : le marché des particuliers, les autres marchés, la diversification et l'excellence opérationnelle, la qualité. La conclusion de ces travaux a conduit à l'élaboration d'un business plan articulé autour de la conquête efficace.

- Un projet d'entreprise « Défis 2010 » a revalidé les fonctions de la Banque Fédérale des Banques Populaires et les a complétées par la définition de 5 ambitions au service du développement équilibré du Groupe.

Ces ambitions se déclinent en 3 engagements vis-à-vis des sociétés mères (les Banques Populaires), de leurs clients et des partenaires, pour être l'accélérateur de la croissance du Groupe mais aussi le garant de ses équilibres :

- animer un développement maîtrisé et équilibré ;

- promouvoir l'efficacité collective;
- garantir la responsabilité sociétale du Groupe.

À ces 3 engagements s'ajoutent 2 autres envers les hommes et les femmes de l'entreprise et de son fonctionnement : un engagement au bénéfice du Groupe et un fonctionnement optimal et transparent.

Ce projet d'entreprise finalisé, une dynamique s'est déclenchée :

- la Direction des Ressources Humaines a avancé deux ambitions propres à son action : « Promoteur de l'efficacité collective » et « des hommes et des femmes engagés au service du Groupe ». Ces deux thèmes ont servi de socle dans l'identification de certains objectifs à atteindre. Deux ont été retenus : faire face à l'imprévu grâce à une gestion efficace des compétences, organiser et stimuler l'échange de bonnes pratiques dans le Groupe. Des pistes d'action adéquates pour mener à bien ces objectifs ont été définies mais également un engagement de chaque participant pour renforcer l'implication de chacun dans ce défi ;
- la Direction Financière s'engage pour un développement équilibré avec quatre objectifs principaux : devenir un pôle d'excellence produisant une information fiable et adaptée aux attentes des utilisateurs ; accroître l'efficacité ; organiser un dispositif de formation/information complet et renforcer le sentiment d'appartenance de chacun à la BFBP et au Groupe. Pour accomplir cette démarche, des actions ont été définies : organisation de réunions express hebdomadaires pour une meilleure connaissance des dossiers traités, formation aux normes comptables IFRS pour les collaborateurs du Groupe pour développer leur niveau d'expertise, organisation de « petits-déjeuners rencontres » avec les nouveaux embauchés et une forte implication dans la gestion optimale des projets ;
- la Direction des Risques a choisi deux engagements majeurs. Le premier concerne la contribution à un développement équilibré et maîtrisé du Groupe. À cet effet, un projet de création d'un tableau de bord a été lancé. Alimenté par l'ensemble des départements de la Direction, ce nouvel outil a pour objectif de synthétiser les différents reportings enrichis, données et informations transmises par Natixis, des analyses de la Direction afin de restituer une vision globale de cette filiale commune avec la CNCE. Toujours dans ce protocole, une réflexion porte sur un programme normalisé de surveillance et de suivi des risques des filiales de la BFBP. Quant au deuxième engagement, il s'attache à la promotion de l'efficacité collective et au partage des bonnes pratiques. La mise en place des normes Bâle II a été l'occasion de mettre en pratique cet engagement grâce à une transversalité nécessaire avec les différents départements de la BFBP concernés par ces nouvelles normes. Cette efficacité collective s'est également déclinée dans l'élaboration d'un guide sur l'évaluation des risques du secteur immobilier, l'intégration opérationnelle des sept Banques Régionales, la diffusion d'une lettre trimestrielle à destination des directeurs des Risques et l'organisation de réunions nationales dédiées au risque de crédit. Ce projet d'entreprise a été le promoteur d'une organisation claire et souple ;
- la Direction de l'Inspection générale Groupe est au service d'une organisation optimale et transparente. L'objectif en était de clairement formaliser les processus et le rôle de chacun pour un fonctionnement optimal et transparent. En outre, tout en affirmant son attachement aux valeurs du Groupe, la Direction Inspection a adopté une valeur propre : l'intégrité, recouvrant les notions d'indépendance d'esprit, d'objectivité, de fiabilité et de rigueur. Les travaux ont ensuite été structurés en mode projet au travers de groupes de travail composés d'inspecteurs de tous niveaux d'expérience : dans les domaines du recrutement et de la formation, en liaison régulière avec la Direction des Ressources Humaines du Groupe, afin d'amplifier la notoriété de

l'inspection auprès des grandes écoles et d'adapter en permanence le plan de formation à l'évolution de l'environnement.

Dans le domaine des méthodes, avec un programme pluriannuel de revue des référentiels d'audit pour une évolution permanente des méthodes de travail :

- la Direction de la Communication Corporate centre son action sur deux engagements :
 - une communication maîtrisée et équilibrée. En cohérence avec ses principales missions, la Direction entend se positionner comme le « garant d'une communication maîtrisée et équilibrée du Groupe ». Dans un environnement financier en perpétuelle évolution et soumis à des pressions de plus en plus fortes, il est d'autant plus indispensable de développer une image cohérente et fidèle du Groupe tant en interne qu'en externe. Pour répondre à cet enjeu, la Direction a ainsi engagé plusieurs initiatives : une meilleure information sur le Groupe pour partager et faire partager ses ambitions. En témoigne, pour la communication financière, la refonte des rapports d'activité (document de référence et « L'Essentiel »), l'enrichissement de la rubrique internet (www.ir.banquepopulaire.fr) et l'envoi régulier d'argumentaires à destination des Banques Populaires régionales. Dans le domaine institutionnel, une brochure « Le Groupe Banque Populaire en bref » présentant de manière synthétique le Groupe aux clients, futurs et nouveaux embauchés et collaborateurs des nouvelles entités (FONCIA, Banques régionales) vient par ailleurs d'être éditée. L'utilisation du canal audiovisuel se développe,
 - devenir animateur et coordinateur d'une communication collective et efficace favorise une meilleure connaissance réciproque des entités du Groupe, grâce à un partage des bonnes pratiques et des succès. La création du « Carnet de Route » répond à cette ambition. Publié en début d'année, il met en valeur les faits marquants et initiatives les plus emblématiques de chacune des vingt Banques Populaires. Dans le même esprit, a été organisée la première réunion nationale de la Communication interne. Cette rencontre initie une démarche visant notamment à structurer les échanges entre les communicants internes et à mutualiser les savoir-faire ;
- la Direction Technologies a mis en œuvre différentes actions choisies par ses trois pôles au regard de leurs missions et responsabilités : « Informatique Fédérale », « Relations interbancaires et innovation », et « Continuité d'Activité ».
 - Pour une efficacité collective accrue

Les équipes du pôle « Informatique Fédérale » ont réalisé le Tableau de Bord des Dirigeants, nouvel outil de suivi d'activité et de performance des Banques Populaires.

Sur un plan technique, l'Informatique Fédérale a aussi travaillé à l'optimisation financière et technique de ses infrastructures avec

la création de la Zone Fédérale et la mise en œuvre de l'Espace Décisionnel Groupe, nouveaux piliers du SI Fédéral.

Autres dossiers, conduits en collaboration avec la Direction Stratégie : la conception de l'intranet et de l'Internet Développement Durable, associée à une réflexion sur le papier recyclé et la dématérialisation des documents. Sans oublier l'accompagnement du processus d'arrimage des sept Banques Régionales aux SI du Groupe, ainsi que l'accélération des travaux d'harmonisation des référentiels fédéraux.

- Partager pour diffuser les bonnes pratiques

La refonte du site intranet « Sécurité et Continuité d'activité » répond à cette ambition. Dans le même esprit, les réunions nationales des responsables de la sécurité des personnes et des biens, de la sécurité des systèmes d'information et de la continuité d'activité, organisées chaque année, favorisent le progrès par le partage des expériences. Le réseau social internet « Blukiwi » dédié aux innovations technologiques et le comité « Innovation » facilitent également le partage d'idées entre les Banques Populaires et le Pôle « Relations Interbancaires et Innovation » et l'émergence de nouvelles solutions. La culture projet est par ailleurs largement diffusée au sein des équipes de la Direction.
- Améliorer la gestion globale des risques

Le pôle « Sécurité et Continuité d'Activité » élabore des politiques communes de prévention et de réduction des risques opérationnels avec le concours des établissements du Groupe. Elles s'accompagnent de supports d'aide au déploiement basés sur les meilleures pratiques.
- Faire valoir les intérêts du Groupe

Cela concerne le travail de représentation du pôle « Relations interbancaires et Innovation » pour assurer, notamment dans le domaine des Moyens de Paiement, la défense des intérêts du Groupe dans les nombreuses instances de place et sociétés interbancaires.
- La Direction Logistique et Organisation a retenu comme ligne directrice la promotion de l'efficacité collective. C'est ainsi que de nombreux axes d'amélioration potentiels sont clairement identifiés. Pour les Contrats Groupe et Achats par exemple, la mise en place d'un meilleur suivi des prestations, d'un « entrepôt de données » pour une plus grande connaissance des fournisseurs, ou encore la mise à disposition de documents types en matière de cahiers des charges, d'appels d'offres ou de reporting ont été retenus. Côté Organisation et Qualité, plusieurs recommandations ont émergé pour concrétiser la contribution de la Direction à l'efficacité collective comme le partage des meilleures pratiques et la valorisation des expériences. Idem pour la Logistique et les Moyens généraux où des idées issues des groupes de travail confirment ou complètent les actions déjà entreprises comme la veille concurrentielle et l'homogénéisation des processus.

2.3.2 Ses principales filiales

Les sept Banques Régionales exercent, comme les Banques Populaires régionales, le métier de banque de détail avec un solide ancrage sur

leur territoire grâce à une relation de proximité intense avec leur client. Leur implantation se trouve dans le sud de la France.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

143 ans de présence régionale. La Société Marseillaise de Crédit a été créée en 1865. Son ancrage régional conjugué avec une identité forte constituent le socle de son action.

En 1998, un plan stratégique de reconstruction a été mis en place. Il s'articulait autour de trois grands axes : la revalidation du positionnement de la banque en valorisant la proximité relationnelle avec le client, la modernisation de l'organisation, un renforcement de la rigueur de gestion. Ce plan achevé en 2005, le cap est mis sur la croissance avec

le plan croissance « sud 2008 » qui confirme les orientations stratégiques et accélère les performances commerciales.

La Société Marseillaise de Crédit offre à l'ensemble de ses clients la proximité d'une grande banque régionale grâce à son réseau de 145 agences et à ses 18 Directions Régionales couvrant 12 départements et Monaco.

Au 31 décembre 2008 : 194 000 clients, 5 240 millions d'euros d'encours d'épargne gérée, 2 340 millions d'euros d'encours de crédit.

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (100 %)

<i>en millions d'euros</i>	2008	2007	2006
Produit net bancaire	193	201	210
Résultat brut d'exploitation	62	74	86
Résultat d'exploitation	60	80	93
Résultat net	60	55	74

BANQUE CHAIX

84 ans de présence régionale. Créée en 1924, la Banque Chaix affirme une très forte implantation régionale dans le Vaucluse et le nord des Bouches-du-Rhône grâce à sa croissance organique mais aussi la croissance externe avec l'acquisition de neuf banques familiales dans la vallée du Rhône. Elle est présente dans certaines parties du Gard, de la Drôme et de l'Hérault.

La banque se développe grâce à de solides atouts : une région à haut potentiel économique portée par une démographie dynamique, une

image forte et élitiste dans son bassin d'origine, un contact quasi familial avec la clientèle, un taux de pénétration élevé auprès des entrepreneurs du Vaucluse et une réorganisation commerciale renouvelée qui commence à porter ses fruits.

Au 31 décembre 2008, la banque compte 84 400 clients, 68 agences couvrant 5 départements, 2 190 millions d'euros d'encours d'épargne gérée, 883 millions d'euros d'encours de crédit.

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (100 %)

<i>en millions d'euros</i>	2008	2007	2006
Produit net bancaire	80	77	80
Résultat brut d'exploitation	30	32	38
Résultat d'exploitation	19	29	36
Résultat net	18	19	25

BANQUE MARZE

120 ans de présence régionale. Fondée en 1886 à Aubenas par un groupe d'industriels moulinsiers ardéchois. Jean Marze en devient le Président et donne son nom à l'entreprise constituée en société en nom collectif. Cette banque s'impose comme un partenaire financier de premier plan sur la place d'Aubenas et parvient à devenir un moteur important du développement de la région avec une base de clientèle composée d'artisans, de commerçants, d'industriels et de professions libérales.

Sa présence va au-delà de l'Ardèche méridionale pour couvrir 2 départements avec 9 agences en Ardèche et 2 dans la Drôme.

Des axes majeurs de croissance ont été fixés : améliorer la présence auprès de la clientèle des jeunes, augmenter le taux d'équipement et continuer à développer la double relation particuliers/professionnels.

Au 31 décembre 2008, la banque compte 16 000 clients, 306 millions d'euros d'encours d'épargne gérée, 144 millions d'euros d'encours de crédit.

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (100 %)

<i>en millions d'euros</i>	2008	2007	2006
Produit net bancaire	13	11	13
Résultat brut d'exploitation	7	5	7
Résultat d'exploitation	6	4	6
Résultat net	5	2	4

BANQUE DUPUY, DE PARSEVAL

160 ans de présence régionale. Créée en 1845 sous forme de « Maison de banque », la Banque Dupuy, de Parseval est l'une des plus anciennes de France. Cependant, l'activité de banquier exercée par les familles fondatrices remonte à la fin du XVIII^e siècle. Elle a été fondée à Sète pour accompagner les activités de négoce.

Son développement se construit sur de solides atouts : un enracinement régional de longue date générateur d'une très forte notoriété, une très bonne connaissance du marché et de la clientèle pour laquelle elle est souvent le premier banquier, une clientèle se situant dans le segment haut de gamme, des collaborateurs très attachés à leur banque

et une implantation dans une région qui connaît la plus forte croissance démographique en France métropolitaine.

Les opportunités de croissance sont centrées sur trois points : la densification de la couverture du territoire pour profiter de la croissance démographique, la mise en place d'un service dédié à la clientèle patrimoniale et l'augmentation du taux d'équipement de la clientèle.

Au 31 décembre 2008, la banque compte 47 agences couvrant 4 départements, 41 000 clients, 1 100 millions d'euros d'encours d'épargne gérée, 609 millions d'euros d'encours de crédit.

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (100 %)

<i>en millions d'euros</i>	2008	2007	2006
Produit net bancaire	38	38	42
Résultat brut d'exploitation	14	14	19
Résultat d'exploitation	10	11	17
Résultat net	8	7	11

BANQUE PELLETIER

134 ans de présence régionale. Créée en 1874, la banque avait comme fonction principale d'accompagner l'industrie locale et la sylviculture.

Au fur et à mesure de sa croissance, sa clientèle s'est diversifiée. Elle est focalisée sur trois segments : particuliers, professions libérales et PME.

Pour son développement à venir, quatre objectifs ont été fixés : passer le cap des 20 000 clients en 2010, extension du réseau en Pays basque,

un coefficient d'exploitation inférieur à 60 % et maintenir un haut niveau d'exigence dans la maîtrise des risques.

Au 31 décembre 2008, la banque compte 14 000 clients, 13 agences couvrant 3 départements, 485 millions d'euros d'encours d'épargne gérée, 297 millions d'euros d'encours de crédit.

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (100 %)

<i>en millions d'euros</i>	2008	2007	2006
Produit net bancaire	15	15	15
Résultat brut d'exploitation	4	5	5
Résultat d'exploitation	3	5	4
Résultat net	2	3	3

CRÉDIT COMMERCIAL DU SUD-OUEST (CCSO)

Le CCSO a été créé en 1991 par la réunion de trois comptoirs du Crédit Commercial de France (CCF) dont le réseau était constitué de 39 agences. La clientèle était centrée sur les particuliers.

L'évolution de la banque comporte deux périodes : la première (1991-2000) pour laquelle l'action commerciale était focalisée sur le particulier en privilégiant le crédit et une conquête de clientèle réduite.

La deuxième (à partir de 2000) avec une refonte adaptée des méthodes commerciales, un maillage du territoire plus serré accompagné d'une

nouvelle signalétique, une modernisation de l'offre, une reconquête du marché de l'entreprise et un élargissement de l'offre par l'épargne financière. Dorénavant, Le CCSO couvre les segments de clientèle qui vont du particulier à la PME régionale. Cette forte mobilisation se retrouve également dans le taux de collaborateurs affecté au réseau qui est de 75 %.

Au 31 décembre 2008, la banque compte 74 300 clients, 57 agences couvrant 4 départements, 1 475 millions d'euros d'encours d'épargne gérée et 754 millions d'euros d'encours de crédit.

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (100 %)

<i>en millions d'euros</i>	2008	2007	2006
Produit net bancaire	54	56	58
Résultat brut d'exploitation	11	12	21
Résultat d'exploitation	8	11	18
Résultat net	5	7	12

BANQUE DE SAVOIE

96 ans de présence régionale. La Banque de Savoie est le prolongement des maisons de commerce savoyardes de la fin du XIX^e siècle, qui en l'absence d'organismes de crédit spécialisés, se sont peu à peu consacrées aux opérations d'escompte, de crédit et de change dans une région où le tourisme international se développait. Le nom « Banque de Savoie » apparaît pour la première fois en 1851. Alors banque commerciale et banque d'émission du duché de Savoie, elle perdit rapidement son privilège d'émission au profit de la Banque de France lors du rattachement de la Savoie à la France et cessa d'exister en 1865. Fondée en 1912, la Banque de Savoie est née de la fusion de plusieurs banques locales savoyardes.

Son ancrage régional conduit la Banque de Savoie à réaliser la plupart de son activité en Savoie mais aussi en région rhodanienne.

La Banque s'est fixée 3 défis à relever : le rajeunissement de la clientèle, l'accélération des ventes croisées et un retour à un rythme élevé de croissance du fonds de commerce. L'accomplissement de ces défis sera porté par une économie régionale dynamique, une nouvelle informatique commerciale et une offre de produits et services élargie.

Au 31 décembre 2008, la banque compte 37 400 clients, 53 agences couvrant 5 départements, 1 442 millions d'euros d'encours d'épargne gérée, 617 millions d'euros d'encours de crédit.

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (100 %)

en millions d'euros	2008	2007	2006
Produit net bancaire	42	45	49
Résultat brut d'exploitation	12	16	21
Résultat d'exploitation	11	15	20
Résultat net	3	11	14

FONCIA

Au 31 décembre 2008, FONCIA compte 6 510 collaborateurs en progression de 12 %. 84 % du chiffre d'affaires est composé d'activités à revenus récurrents et 16 % concernent la transaction immobilière. Son réseau intégré est constitué de 165 cabinets répartis en 513 agences (dont 15 cabinets et 31 agences à l'international). Le réseau de la Franchise est constitué de 95 cabinets pour 124 agences. L'ensemble représente 637 agences. Cette même année, FONCIA a acquis 113 500 lots dont 107 700 en France (76 800 lots de copropriété, 29 700 lots de gestion locative et 1 300 lots de location saisonnière).

En 2008, chacun des métiers de base de FONCIA montre une évolution semblable à celle de son activité, tout en demeurant dans l'ensemble positive :

- en gestion locative, le nombre de lots gérés, au 31 décembre 2008, s'élève à 240 900 lots contre 215 500 lots au 31 décembre 2007, soit une progression de 12 % ;
- en location, le chiffre d'affaires est en hausse de 18,2 % avec 5,3 % de croissance interne (dont 3,2 % d'effet prix) et 12,9 % de croissance externe dont près d'1/3 concerne la location saisonnière ;
- en copropriété, en 2008, FONCIA a intégré 105 400 lots et gère 32 085 immeubles et 1 million de lots, soit une hausse de 11,3 % en un an ;
- en transaction, sur l'année, le nombre de ventes s'établit à 9 133, soit un niveau comparable à 2006 (9 230). À périmètre constant, le nombre de ventes a diminué de 25 % sur l'ensemble de l'année.

L'activité « Franchise » (FONCIA Franchise) lancée en 2007, compte 95 contrats de franchise et 124 points de vente à fin décembre 2008.

L'activité à l'international a vu son chiffre d'affaires 2008 augmenter de + 2 % à 36 millions d'euros, un résultat soutenu par la croissance externe de l'Allemagne (+ 2,5 millions d'euros) mais aussi par un effet devise avec le franc suisse qui s'est apprécié de + 3,6 %.

Le chiffre d'affaires international représente 6,9 % du chiffre d'affaires du groupe FONCIA contre 7,3 % en 2007.

L'exercice 2008 a également été marqué par la fin du chantier de transfert de la bancarisation de FONCIA vers les Banques Populaires. Les prestations commerciales à la clientèle FONCIA ont continué, quant à elles, de se diversifier pour comporter un crédit à la consommation « Passe Location FONCIA », une offre d'assurance multirisque habitation, des solutions de financement et d'assurance en liaison avec Solufimmo (filiale de FONCIA).

Enfin, les contacts étroits établis en 2007 au niveau local entre le réseau FONCIA et celui des Banques Populaires régionales se sont traduits en 2008 par une opération commune de prescription croisée, « 5/5 Été 2008 », sur une période de 3 mois. L'objectif était de développer la prescription de clients de réseau à réseau. Pour amplifier les synergies entre les deux réseaux, un site intranet a été créé et des points relais FONCIA dans des agences Banque Populaire se sont développés depuis fin 2008.

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (100 %)

<i>en millions d'euros</i>	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	525	484	431
EBIT	50	56	62
Résultat net part du groupe	19	28	35

MA BANQUE

MA BANQUE est une filiale d'assur-banque associant le Groupe Banque Populaire, MAAF et MMA. Ce partenariat s'est traduit par le lancement des premières cartes de paiement co-brandées du Groupe.

Elle est une banque multiaccès et s'appuie, pour son organisation commerciale, sur les réseaux de ses partenaires : MAAF, MMA et quelques autres comme EDF, Gaz de France, Groupe Taitbout.

Elle met à disposition de ces réseaux une gamme de produits et services bancaires en « marque blanche », ce qui leur permet de développer une activité périphérique à leur activité d'assurance.

Ainsi, pour MAAF comme pour MMA, MA BANQUE a élaboré une offre sur mesure : crédit, épargne de précaution et banque au quotidien pour le premier, crédit et banque au quotidien seulement pour le second.

En matière de gestion, des Sociétés en Participation (SEP) ont été créées afin de permettre l'affectation des résultats en fonction de l'activité commerciale et des coûts associés. Il existe dorénavant trois SEP : SEP Maaf, SEP MMA, SEP Banque Fédérale.

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (100 %)

<i>en millions d'euros</i>	2008	2007	2006
Produit net bancaire	29	28	26
Résultat brut d'exploitation	6	8	6
Résultat d'exploitation	4	7	6
Résultat net	4	6	6

BICEC

La BICEC (Banque internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit) est née de la restructuration nécessaire de la BICIC (Banque internationale pour le commerce et l'industrie au Cameroun).

En mars 1997, le conseil d'administration de la BICIC a donc décidé de mettre en place la BICEC, dont la gestion a été confiée au Groupe Banque Populaire. En 2000, la BICEC devient une filiale du Groupe Banque Populaire.

La BICEC est un acteur de référence du paysage bancaire camerounais, avec des performances d'ensemble solides. Elle représente, avec ses 622 collaborateurs et 28 agences, le premier réseau bancaire de ce pays fortement ancré dans les 10 provinces camerounaises.

Ses 274 000 clients se répartissent en 266 000 particuliers et 8 000 professionnels.

Au 31 décembre 2008, les encours de ressources s'élevaient à 532 millions d'euros (+ 7 %) et ceux de crédits à 343 millions d'euros (+ 23 %).

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (100 %)

<i>en millions d'euros</i>	2008	2007	2006
Produit net bancaire	51	47	44
Résultat brut d'exploitation	23	20	20
Résultat d'exploitation	22	21	19
Résultat net	11	11	10

BCI

La BCI (Banque Commerciale Internationale) a commencé son activité le 4 octobre 2006. Détenue à 100 % par la SAS SIBP et dotée d'un capital de 3 millions d'euros, la BCI est née de la scission - liquidation de la Cofipa Investment Bank.

La BCI est, après le succès du développement de la BICEC au Cameroun, la deuxième implantation du Groupe Banque Populaire dans la zone CEMAC (Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale). Le réseau des agences de la BCI est constitué de 16 agences soit le plus dense réseau congolais centré sur Brazzaville et Pointe-Noire. Le fonds de commerce de la banque est constitué d'environ 48 000 clients répartis entre 45 000 clients particuliers et 2 000 clients professionnels.

L'activité se développe tant au niveau des ressources que des emplois.

Les ressources :

- les dépôts moyens mensuels à décembre 2008 s'établissent à 104 millions d'euros, en augmentation de 25 % par rapport au début de l'exercice, ce qui correspond à une part de marché de 12 %.

Les crédits :

- les crédits à la clientèle s'élèvent à 64 millions d'euros, en progression de 75 % avec une part de marché de 18 %.

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (100 %)

en millions d'euros	2008	2007 (sur 15 mois)
Produit net bancaire	11	8
Résultat brut d'exploitation	1	(1)
Résultat net	0,6	(0,4)

Cette filiale n'est pas encore intégrée dans le périmètre de consolidation.

VBI

En 1991, la VBI - Volksbank AG a été l'une des premières banques à s'engager en Europe centrale et orientale sur les marchés prometteurs de ses voisins, en fondant une filiale en Slovaquie.

Depuis fin 2004, la DZ bank AG / WGZ bank, conjointement, ainsi que la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) en France détiennent des participations dans Volksbank International AG (VBI) à hauteur de 24,5 % chacune.

VBI, dont le siège est à Vienne (Autriche), gère un réseau bancaire présent dans 9 pays d'Europe centrale et orientale (PECO). Chacun de ces pays est couvert par une ou deux banques : Slovaquie (L'udova Banka), République Tchèque (Volksbank CZ a.s), Hongrie (Magyarorszagi Volksbank Zrt), Slovénie (Volksbank Ljudska Banka d.d), Croatie (Volksbank d.d), Roumanie (Volksbank Romania SA), Bosnie-Herzégovine (Volksbank BH d.d et Volksbank a.d Banja Luka), Serbie (Volksbank a.d) et Ukraine (Elektron Bank). Une filiale à Malte complète le réseau.

Les performances en Roumanie est un exemple du dynamisme de VBI :

Considérée comme la banque qui enregistre la croissance la plus dynamique sur le marché roumain, la Volksbank Roumanie (VB RO) s'est vu remettre pour la qualité de ses prestations le « Nine O'Clock Bank Award ».

Avec une part de marché de plus de 5 %, la VB RO est parvenue à se positionner, sans croissance externe, à la 8^e place sur le marché bancaire roumain.

Les activités de ces banques sont orientées principalement sur les segments de la clientèle privée et des PME. Elles répondent aux attentes de leur clientèle avec la gamme la plus large de produits et services financiers dont un grand nombre d'entre eux sont standardisés afin de garantir l'homogénéité des services proposés dans les PECO.

Cette gamme de produits a été complétée par « CEE UNLIMITED » pour assister et aider les partenaires bancaires et leurs clients autrichiens, allemands, français et italiens dans le cadre de leurs activités économiques en Europe centrale et orientale.

D'une très grande simplicité, ce système garantit une situation véritablement profitable à toutes les parties intéressées dans la mesure où le client commercial continue d'être suivi et conseillé par sa banque tout en ayant dorénavant accès, au même titre que son conseiller, aux services bancaires professionnels dans le pays PECO souhaité.

Les 1,477 million de comptes clients sont servis par un réseau de 630 agences (chiffres novembre 2008).

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (100 %)

en millions d'euros	2008	2007	2006
Produit net bancaire	453	339	221
Résultat courant avant impôt	90	70	40
Résultat net	72	56	33

NATIXIS

Banque de financement et d'investissement

PNB 2008 : - 595 M€ – RNPG : - 3 239 M€

La Banque de financement et d'investissement (BFI) propose à ses clients, entreprises, investisseurs institutionnels, assurances et banques, une gamme complète de produits de financement et de marchés de capitaux intégrant tous les savoir-faire de Natixis : conseil, origination, structuration et distribution. Depuis le début de 2008, ce pôle est organisé en trois lignes métiers et deux plateformes régionales :

- Relations entreprises et institutionnels : anime la relation avec les clients en France et à l'international et gère en direct les financements classiques, les flux et le conseil en fusions et acquisitions. PNB 2008 : 521 millions d'euros ;
- Dettes et financements : regroupe les activités de Financements structurés et de matières premières, Immobilier, Debt solutions et l'activité Structurés de crédit et titrisation. PNB 2008 hors GAPC ⁽¹⁾ : 976 millions d'euros ;
- Marchés de capitaux : s'articule autour de pôles d'expertise sur les marchés de taux, changes, matières premières, crédit et actions. PNB 2008 hors GAPC ⁽¹⁾ : 1 019 millions d'euros ;
- Deux plateformes régionales, Amérique du Nord et Asie, disposent de moyens dédiés leur permettant d'accompagner chacun des métiers dans son développement international de façon maîtrisée.

Par ailleurs, les fonctions Supports du pôle BFI sont organisées, au-delà des Ressources humaines, du Secrétariat général et de la Recherche économique, autour des Directions Systèmes, organisation, opérations et finances, et Supervision et gestion active des risques.

Au total, le PNB de la BFI, hors activités transférées à la Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés, représente 2,86 milliards d'euros en 2008 ⁽²⁾ contre 2,57 milliards d'euros en 2007.

Plan de transformation de la BFI

Après l'aggravation de la crise financière et à la suite de la faillite de Lehman Brothers mi-septembre 2008, le conseil de surveillance de Natixis a approuvé le 18 décembre 2008 le plan de transformation proposé par la Direction générale, visant à modifier significativement l'activité de la BFI.

Les mesures adoptées concernent :

- l'arrêt des activités d'investissement pour compte propre crédit et structurés de crédit du métier Dettes et Financements : ces activités d'investissement pour compte propre sont arrêtées avec la mise en œuvre, déjà effective, d'une structure spécifique de cantonnement pour en optimiser la gestion en extinction ;
- l'arrêt des activités de marchés les plus complexes ;
- le recentrage sur les clients clés en privilégiant les opérations de clientèle : grands corporate en France et sélectivement en Europe du Sud, corporate mid caps en France, investisseurs institutionnels en Europe et clientèle des financements structurés à l'international ;
- une présence internationale resserrée : forte réduction en Asie (arrêt de l'essentiel des activités de marchés avec maintien d'une offre simple d'accompagnement des clients) et aux États-Unis (arrêt des activités de dérivés actions et des financements vanille pour les corporate), fermeture des implantations marginales (notamment en Amérique du Sud) ;
- le renforcement du contrôle des risques dans toutes les activités ;
- La réduction des effectifs et des coûts : L'impact de l'arrêt des activités de marché les plus complexes ou à forte volatilité se traduira par une réduction de 40 % des effectifs dans les activités concernées. Globalement la réduction des effectifs de la BFI en 2009 devrait être de l'ordre de 10 % : les effectifs totaux passeront, à fin 2009, à moins de 5 000 salariés, après avoir atteint un maximum de 5 700 collaborateurs en mars 2008. L'impact se traduira également par une réduction de 10 % des frais fixes directs liés à la BFI.

Création d'une structure de cantonnement

Natixis a créé une structure de cantonnement (Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés – GAPC) au sein de la BFI pour gérer en extinction, d'une part les actifs les plus touchés par la crise et d'autre part, ceux qui ne sont plus identifiés comme faisant partie du *core business* au regard des nouvelles orientations stratégiques visant, entre autres, à se concentrer sur l'activité clientèle. Cela concerne notamment : les activités d'investissement pour compte propre crédit et de structurés de crédit, les activités de corrélation crédit, les portefeuilles de titres d'origine hypothécaire de la filiale ABM Corp à New York et les activités les plus complexes au sein de nos métiers de dérivés sur taux et actions. Au total 31 milliards d'euros d'actifs pondérés (valeur 31/12/2008) sont transférés à la GAPC.

(1) GAPC : Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés.

(2) Au-delà des trois lignes métiers, le PNB intègre une ligne Divers de 0,34 milliard d'euros dont 0,54 milliard d'euros pour l'impact du Credit Portfolio Management.

Principaux classements et récompenses en 2008*

- **1^{er} sur les émissions primaires actions en France**, en nombre de transactions (Natixis et Lazard-Natixis) et **4^e** en montant d'émissions (source : Bloomberg)
- **2^e meilleur broker en valeurs françaises** (Natixis Securities) – source : Agefi-Thomson Extel Focus France
- **1^{er} Mandated Lead Manager (MLA) sur les financements immobiliers en France** et **4^e MLA** sur la zone Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA) (source : Dealogic)
- **2^e bookrunner sur les émissions obligataires corporate français en euros** et **2^e bookrunner sur les émissions obligataires d'émetteurs français AAA en euros** (source : Dealogic Loanware)
- **2^e MLA sur les financements de LBO en France en montants** (source : l'Agefi Hebdo / Dealogic)
- **4^e bookrunner sur le marché mondial des covered bonds en euros** (source : Dealogic)
- **10^e bookrunner sur les émissions obligataires en euros** (source : IFR)
- **10^e MLA Bookrunner sur les crédits syndiqués** en zone EMEA en nombre de transactions, 19^e en montant (source : Dealogic)
- **« Eurobond deal of the year »** par IFR et **« Euro high grade deal of the year »** par Credit Magazine pour l'émission obligataire GDF-Suez co-dirigée par Natixis
- **« Financement aéronautique de l'année »** pour la transaction arrangée pour le constructeur Embraer, par Air Finance Journal
- **5 opérations récompensées en financements aéronautiques** par Jane's Transport Finance pour leur capacité d'innovation : Turkish Airlines, Qatar Airways, TAM, Air Asia et Jet Airways.
- **« Meilleur financement rail Europe »** pour le financement Angel Trains, primé par Jane's Transport Finance
- **6 récompenses en financements de projets : « meilleur financement de l'année »** pour des transactions arrangées par Natixis et décernées par les magazines spécialisés Project Finance Magazine et Project Finance International
- **« Meilleure trade banque de l'année » en financements de matières premières, dans la catégorie métaux** par le magazine spécialisé Trade & Forfaiting Review

* Actualisation février 2009.

Relations Entreprises et Institutionnelles

La Direction des Relations entreprises et institutionnelles assure la fonction Coverage à l'égard de l'ensemble de la clientèle corporate et institutionnelle tant en France qu'à l'international et gère en direct trois activités : les activités de financement classique, les offres de produits de flux et de cash management, ainsi que les activités de conseil en fusions-acquisitions. Elle gère par ailleurs les filiales et succursales à l'international, en dehors des plateformes Asie et Amérique du Nord.

Coverage : une relation de proximité avec sa clientèle

La fonction Coverage, transversale à l'ensemble des métiers, consiste à coordonner l'action commerciale vis-à-vis des clients de Natixis. Elle s'exerce, dans la durée, dans un cadre de maîtrise des risques et de recherche d'optimisation de la rentabilité globale de la relation avec le client. Elle offre l'ensemble des produits et services des métiers de Natixis : métiers de la BFI, mais également gestion d'actifs, capital investissement et gestion privée, services bancaires, financiers et informatiques ainsi que gestion du poste clients.

Natixis entretient des relations étroites avec la quasi-totalité des plus grands groupes corporate et institutionnels français et dispose d'un fort positionnement sur le marché des moyennes-grandes entreprises françaises. À l'international, Natixis est en relation étroite avec les principaux groupes corporate et institutionnels, notamment en Europe.

La démarche commerciale s'articule entre banquiers conseils, groupes sectoriels et Directions régionales, en privilégiant proximité de la relation et expertise sectorielle ; cette démarche est organisée pour cela par

typologie de clients : entreprises et fonds d'investissement, institutionnels et secteur public, ressources naturelles.

Le dimensionnement du réseau a été revu fin 2008 avec la fermeture de deux Directions régionales (ramenées de 11 à 9), la concentration des centres en région parisienne (ramenés de 5 à 3) et la fermeture de plusieurs implantations à l'étranger notamment Panama, Bogota et Téhéran.

Financements

Les Financements classiques constituent la base de la relation clientèle à partir de laquelle les autres services sont proposés. L'activité est gérée de manière à optimiser l'utilisation des fonds propres de Natixis en s'appuyant notamment sur la syndication, la titrisation ou la gestion de portefeuille des principales lignes de crédit et une allocation sélective des engagements en fonction des perspectives de développement pour les autres produits et services de Natixis ; pour cela, la banque s'appuie sur son expérience sectorielle reconnue dans certains secteurs économiques, notamment le luxe, l'agroalimentaire, les télécommunications et services informatiques et l'industrie automobile.

Quelques exemples de financements réalisés en 2008 :

- en France : SFR (acquisition de Neuf Cegetel), Tereos, Akeryards (caution de bonne fin), Clarins (financement de l'OPR), EDF (acquisition de British Energy), Renault, Gaumont, Energy Capital Partners, Gazprombank ;
- à l'international : Nordzucker (acquisition de Danisco), Acciona (acquisition d'Endesa), Ferrovial, Finmeccanica, Lucchini, Region de Lazio.

La gestion de flux

Natixis offre à ses clients des services de cash management pour répondre à leurs besoins de décaissements, d'encaissements et de gestion de trésorerie aux niveaux national, européen et international.

En 2008, le métier a poursuivi l'optimisation de son organisation et des traitements des opérations. Il a obtenu l'extension de son périmètre de certification ISO 9001 à la mise en place des solutions de cash management chez le client ; il était jusqu'alors réservé à la conception des produits et services et au traitement des opérations.

L'activité transversale Projets, centrée sur le développement de nouvelles applications et de nouveaux produits, a été soutenue, notamment avec le lancement du virement SEPA ⁽¹⁾ et de l'offre BIC IBAN. En janvier 2008, Natixis est la première banque européenne à avoir émis un virement SEPA sur le système d'échange de l'Association Bancaire pour l'euro (ABE). Natixis a confirmé son rôle de banque conseil en mettant son expertise au service de sa clientèle sur les sujets d'actualité : l'Europe des paiements, l'évolution de la communication bancaire et la gestion de trésorerie. La progression de la volumétrie confiée et des revenus associés témoigne de l'efficacité de l'activité commerciale.

(1) SEPA : Single Euro Payments Area.

Les fusions et acquisitions

Natixis Finance exerce le métier de conseil en fusion-acquisition auprès, notamment, des corporate midcap, des institutions financières et des fonds de private equity ; il a une expertise particulière dans les secteurs des infrastructures et *utilities* et de l'immobilier.

En 2008, Natixis a notamment été le conseil de GdF pour la cession de Coriance, de PAI pour la cession de Stoeffler, de Malteurop pour l'acquisition d'ADM corp., d'IBM pour l'OPA/OPR sur ILOG, de La Poste pour l'externalisation d'une partie de ses murs, de Cube Infrastructure Fund (Fonds d'investissement) pour son investissement dans la SAUR et de CDC Capital Investissement pour l'opération Socotec.

Dettes et financements

Dettes & financements conçoit des solutions de financement et d'investissement adaptées à la clientèle corporate et institutionnelle de Natixis. Ces solutions mettent en œuvre des expertises complémentaires dans le domaine de l'origination spécialisée, de la structuration de crédit et de la distribution. La Direction est organisée en quatre lignes de métiers : les Financements structurés et de matières premières, l'Immobilier, l'activité Debt solutions, et l'activité Titrisation pour le compte de la clientèle.

Financements structurés et de matières premières

Les Financements structurés et de matières premières apportent aux clients de Natixis une expertise globale d'arrangeur fondée sur une chaîne de valeur intégrée : investissement, conseil, structuration de dette, distribution. Ils regroupent 7 métiers complémentaires :

- les Financements aéronautiques : Natixis, via sa filiale à 100 % Natixis Transport Finance, reste un acteur de référence sur le marché des financements aéronautiques, marché mondial qui s'est recentré en 2008 sur quelques intervenants. Engagé dans le financement aéronautique depuis 30 ans, Natixis finance actuellement près de 500 avions de tous modèles et a développé une gamme complète de financements (financements d'acomptes, *leases* fiscaux, financements islamiques, crédits export...). En 2008, cinq opérations ont été récompensées par Jane's Transport Finance pour leur innovation (Turkish Airlines, Qatar Airways, TAM, Air Asia et Jet Airways) et la transaction arrangée

pour le constructeur Embraer a été élue « financement aéronautique de l'année » par Air Finance Journal ;

- les Financements d'actifs de transport maritime et terrestre : Natixis est un intervenant majeur sur ce métier, avec plus de 400 actifs et plus de 80 clients financés en dix ans. Basée à Paris, avec des implantations permanentes à Hong Kong, Singapour, New York et Dubai, l'activité bénéficie d'une bonne répartition géographique et d'une large couverture des actifs financés (pétroliers, chimiquiers, gaziers, vraquiers, conteneurs et porte-conteneurs, ferries, plateformes offshore...). En 2008, plus de 30 transactions ont été arrangées et syndiquées avec succès, dont Emarat Maritime (Dubai), Vantage Drilling (Houston), Shipping Corporation of India (Inde) ou Socatra (France). Dans le cadre de son activité de financement de transport terrestre, l'opération « Angel Trains » a été primée « meilleur financement rail Europe » par Jane's Transport Finance ;
- sur les Financements de projets, Natixis offre une gamme complète de produits dans le monde : conseil financier, arrangement, souscription et prise de participation dans des financements bancaires senior et subordonnés, syndication, agent, produits de couverture... La filière est organisée en quatre secteurs d'activités (infrastructures-environnement-PPP, électricité et énergies renouvelables, ressources naturelles, télécommunications) sur 8 plateformes régionales (Paris, Londres, Dubai, Madrid, Milan, New York, Hong Kong et Sydney). En 2008, Natixis est, en montant, 15^e MLA pour la zone EMEA, 10^e en Amérique du nord et au 19^e rang mondial (*source* : Infrastructure Journal). Six récompenses « meilleur financement de l'année » ont été décernées par les magazines spécialisés Project Finance Magazine et Project Finance International à des transactions arrangées par Natixis, dont 3 pour des opérations nord-américaines : YahSat (2 « awards »), Tuin Zonn, Topaz Power, Southwest Gen/ Black Hills et Kleen Energy ;
- les Financements d'acquisition et de LBO offrent une expertise reconnue de MLA, Bookrunner sur une gamme complète de solutions de financements (seniors, subordonnés, LBO, LBI, Build-up) pour une couverture large et innovante des besoins de financements (transmissions d'affaires familiales, spinoffs, sorties de bourse, LBO secondaires, opérations mixtes LBO/immobilier, LBO/infrastructures...). En 2008, malgré une conjoncture pénalisant l'accès à la liquidité, Natixis reste un acteur majeur sur le marché domestique, avec 9 opérations arrangées et syndiquées avec succès, notamment les opérations phares Converteam, Maisons du Monde et Socotec. Natixis est classé 2^e MLA en France en 2008 en montants (*source* : l'Agefi Hebdo / Dealogic). Natixis a par ailleurs continué de développer cette compétence à l'international, notamment en Italie, où il a arrangé 3 des 5 plus importants financements de LBO de l'année : Giochi Preziosi (dette senior de 375 millions d'euros), Guala Closures (dettes senior et mezzanine de 428 millions d'euros) et la plus importante, N&W (dette senior de 470 millions d'euros) ;
- l'Ingénierie financière arrange des financements structurés sur mesure pour des clients corporate et institutionnels : financements optimisés, *equity financing* (financements d'acquisition d'actions, financements adossés à des actions, monétisation d'actions, prêts sécurisés répliquant le profil d'un instrument financier...), et *asset financing* (déconsolidation et monétisation de contrats). En 2008, ce modèle fondé sur des transactions diversifiées, innovantes et très sélectives en terme de risque et de contrepartie a permis d'accompagner nos clients (notamment Essilor, Nissan America, Groupe Arnault, Socatra, Auchan, Rallye, Apax, Colony...) dans un contexte difficile. L'ingénierie financière a continué à développer des produits à destination des grands corporate et des compagnies maritimes et aériennes ;

- les Financements de matières premières associent expertises sectorielles (énergie, métaux, matières premières agricoles) et spécialisation géographique (Communauté des États Indépendants (CEI), Europe centrale et orientale, Amérique latine, Amérique du nord, Afrique et Asie). La filière entretient des relations actives avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur (producteurs, importateurs, négociants et sociétés de services) au travers d'une équipe de 120 chargés d'affaires spécialistes de ce marché et des besoins de la clientèle. En 2008, la filière a confirmé sa compétence en tant qu'arrangeur dans des facilités majeures de type préfinancement ou en accompagnement du mouvement de consolidation dans les secteurs des métaux et de l'énergie. Le magazine spécialisé *Trade & Forfaiting Review* a élu Natixis « meilleure trade banque de l'année » dans la catégorie métaux ; 5 opérations arrangées par Natixis ont par ailleurs été primées « meilleure opération de l'année » par le magazine *Trade Finance* : Kazakhmys (Kazakhstan), Total Gabon (Gabon), Cocobod (Ghana), H&H – Huomei Hongjun Aluminium & Electricity (Chine) et Metalloinvest (Russie). Par ailleurs, la filière a intensifié le développement des ventes croisées avec les autres lignes métiers du Groupe (financement export, épargne salariale, émission obligataire, émission primaire action aux États-Unis, financement de projets, Coface et dérivés de matières premières) ;
- Structured Export Finance : l'activité répond aux besoins de financement et de sécurisation des paiements générés par les contrats internationaux, notamment des financements « cross border » grâce la gamme de Global Trade Services (GTS). Les contrats internationaux traités par GTS ont pour sous-jacents des matières premières, des biens d'équipement et des services, des contrats clé en main, des investissements avec intervention d'agences de crédit export. Les mandats remportés par GTS, notamment en financement export (Areva, Cobra/Pemex-Brésil, ISOLUX/CFE-Mexique, Bhushan Steel-Inde, Dassault-Turquie, MBDA-Pérou) confirment le développement du métier en France et dans le réseau international.

Immobilier

La ligne de métier Immobilier couvre les financements immobiliers (Real Estate Financing-REF) de la clientèle institutionnelle sur tous types d'actifs (bureaux, résidentiel, hôtellerie/loisirs, commercial), en Europe continentale et aux États-Unis, ainsi que les interventions en equity à court/moyen terme via une filiale dédiée, Natixis Immo Développement.

En 2008, REF a réduit son activité, tout en répondant aux besoins de sa clientèle historique (AxaReim, Nexity, Altarea/Cogedim...) et a confirmé un fort positionnement en France (n° 1 avec 6 opérations arrangées en qualité de MLA, soit 35 % de part de marché) et en zone EMEA (4^e MLA avec 9 opérations) (sources : Dealogic). La réduction du portefeuille d'engagements a été initiée, notamment au travers d'une politique active de syndication.

Aux États-Unis, malgré le ralentissement significatif de l'activité, REF a maintenu une présence sur les marchés de financements immobiliers en réalisant 11 nouvelles opérations largement distribuées auprès des investisseurs et des participants à la syndication. En mettant l'accent sur la syndication, sur la cession des créances et des parts subordonnées des créances, sur la gestion active du portefeuille et sur la couverture des risques de crédit, REF a réduit ses encours de 44 % environ au cours de l'année 2008.

Debt solutions

Les équipes de Debt solutions interviennent sur l'ensemble des financements originés par la BFI, pour les configurer, les assembler, les structurer selon leur destination : syndication bancaire, cession à des investisseurs.

- Sur le marché des crédits syndiqués, Natixis est reconnu pour sa capacité de structuration et de distribution de crédits : corporate, institutions financières, financements structurés. Basées à Paris, Londres, New York, Hong Kong et Singapour, les équipes interviennent en Europe, Moyen-Orient, Afrique et Asie. Natixis est aussi un acteur régulier sur le marché du crédit secondaire. En 2008, en dépit du resserrement de la liquidité, l'activité a réalisé une performance comparable à celle du précédent exercice. Natixis se place au 10^e rang en zone EMEA avec 45 transactions finalisées en qualité de MLA / Bookrunner, notamment Rexel, Grupo Planeta, Groupe Gascogne, Faurecia, Cofidis, NordZucker ou Orchestra, 19^e en montant (source : Dealogic).
- L'Ingénierie de dette a notamment pour vocation de développer des produits de dette et des solutions bilancielle spécifiquement adaptés à la clientèle de Natixis et de ses groupes actionnaires ainsi que des solutions de financement pour des entreprises en situation de retournement. En 2008, le FCC « Horizon PME » dédié au financement à long-terme des PME clientes des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne a été officiellement lancé et a finalisé avec succès ses premières transactions. L'activité de « debt repackaging » a assuré le financement du rachat par Butler Capital Partners du réseau de magasins Virgin en France.
- Debt solutions North America propose aux clients de Natixis un accès aux marchés américains de dettes (publiques et privées), et aux émetteurs américains une couverture globale de leurs besoins en matière de dette. Basée à New York, elle offre une expertise intégrée d'origination, structuration, mise en place et syndication de crédits syndiqués, dettes d'entreprise, prêts sécurisés, titrisations d'entreprise, dettes municipales et transferts de risques. En 2008, Debt solutions North America a participé à 6 transactions majeures en étroite collaboration avec les activités de financements structurés. Ces transactions ont été syndiquées sur les marchés américains.

Global Debt Origination

En association avec les activités de Marchés de capitaux et celles de Dettes et financements, une équipe d'origination transversale est dédiée à toute problématique de financement de dette principalement en euros, faisant appel à des techniques de syndication de crédit, de primaire obligataire et de titrisation. Cette équipe propose ainsi aux clients de Natixis la solution la plus adaptée à leur situation.

Titrisation

Natixis est un acteur reconnu sur le marché de la titrisation, aux États-Unis et en Europe, centré sur les besoins spécifiques de sa clientèle. Ce métier offre des sources alternatives et compétitives de financements aux clients de la banque, corporate ou sponsors financiers. Natixis intervient en qualité de « structureur », d'arrangeur, de chef de file de syndication, ainsi que de contrepartie de swap de taux et/ou de change pour des véhicules de titrisation. Les actifs sous-jacents incluent : créances commerciales (*trade receivable*), créances bancaires (prêts personnels, prêts hypothécaires, crédits à la consommation, cartes de crédit, crédits automobiles...), prêts étudiants, prêts immobiliers commerciaux (*commercial mortgage-backed securities*), obligations adossées à des portefeuilles de prêts (CDO), *subscription loans*, risques d'assurance.

Natixis offre également une capacité de *warehousing* à ses clients, leur permettant de monétiser des portefeuilles d'actifs en les accueillant dans des conduits dédiés (Direct Funding, Elixir et Versailles), préalablement à leur placement.

Aux États-Unis, face à un environnement économique difficile, Natixis a développé son activité de conseil, notamment en acquisitions/cessions. La banque met ainsi au service de ses clients ses connaissances pointues des produits structurés complexes, ses outils d'analyses sophistiqués, ses relations privilégiées avec les acheteurs et vendeurs d'actifs structurés, le dynamisme de ses équipes commerciales. Elle jouit par ailleurs d'une solide réputation auprès d'une large base d'investisseurs qui lui permet de se refinancer de façon satisfaisante. En 2008, Natixis a procédé à la titrisation de 1,5 Md\$ d'actifs (ABS) aux États-Unis, hors CDO et créances hypothécaires.

En Europe, l'activité s'est recentrée sur l'arrangement de financements de portefeuilles de créances et sur la distribution de titres adossés à des portefeuilles, au service d'une clientèle d'entreprises et d'institutions financières, y compris les compagnies d'assurance. La crise financière et le passage à Bâle II ont favorisé les transactions visant l'accès à la liquidité pour les cédants. À ce titre, Natixis a arrangé ou co-arrangé 4 programmes d'obligations foncières.

Le développement de l'activité de titrisation de swaps permet de faciliter l'exécution des transactions sur les marchés de capitaux. Natixis a ainsi adapté son offre produits aux besoins de sa clientèle de banques, *hedger funds* ou émetteurs corporate.

Marchés des capitaux

Natixis, acteur reconnu de la place européenne sur les marchés de capitaux, propose à ces clients une gamme diversifiée et sur mesure de produits sur les marchés de taux, change, matières premières, crédit et actions.

Marchés de taux, change et crédit

Natixis offre à sa clientèle des produits d'investissement et de couverture sur les marchés des devises, des taux d'intérêt, du crédit et des pays émergents :

- les équipes de change proposent des cotations de produits simples ou plus complexes dans les principales devises ;
- les activités de taux offrent des cotations sur des produits cash en euros (emprunts d'état) ou dérivés simples ou complexes (y compris inflation) dans les devises européennes, américaine ou asiatiques ;
- la filière crédit repose sur des activités d'origination et de négoce d'émissions obligataires publiques ou privées ou de dérivés de crédit ;
- sur les pays émergents, Natixis propose des produits de taux, crédit et devises et procède à son développement en suivant une stratégie de niche et de positionnement géographique en soutien au développement des autres activités de la banque (Chine, Russie, Vietnam).

Tous ces produits s'appuient sur un important dispositif de recherche et des équipes de distribution organisées par type de client (corporate, institutions financières, clientèle de nos actionnaires ou collectivités locales) et pour la clientèle institutionnelle par type de produit.

L'activité est essentiellement implantée en Europe (Paris, Londres, Milan, Madrid et Francfort), mais aussi à travers des plateformes de négoce ou de distribution, à Singapour et New York.

Les faits marquants de l'année 2008 sont les suivants :

- **les filières taux et crédit** ont souffert de la crise financière sur quelques segments de leur activité : les opérations exotiques de taux et hybrides taux/change ainsi que les portefeuilles crédit (ABS, *covered bonds*, corporate, financières et *High Yield*) ont été pénalisés par la forte volatilité des marchés et le manque de liquidité ;
- **les activités commerciales** ont toutefois bien résisté à cet environnement difficile en s'appuyant sur leur proximité avec la clientèle. Les équipes de distribution ont affiché une progression de 20 % de leur performance commerciale en termes de contribution par client sur l'année 2008 ;
- **sur le marché primaire obligataire**, l'année 2008 a vu Natixis se classer parmi les 10 banques les plus performantes sur le marché de l'euro, maintenir son rang d'acteur de premier ordre sur les *covered bonds* en euro, et confirmer son leadership sur le secteur public et les émetteurs corporate français.

Classement au 31/12/2008	Produit	Source
10 ^e bookrunner	Emissions obligataires en euros	IFR
4 ^e bookrunner	Emissions d'obligations sécurisées en euros (covered bond)	Dealogic
2 ^e bookrunner	Emissions obligataires d'émetteurs français AAA en euros	Dealogic
2 ^e bookrunner	Emission obligataire corporate français en euros	Dealogic

En 2008, Natixis a dirigé plusieurs émissions marquantes parmi lesquelles : l'opération GDF Suez récompensée en tant que « *Eurobond deal of the year* » par IFR et « *Euro high grade deal of the year* » par Credit Magazine, mais aussi les opérations des émetteurs corporate Danone, Lafarge, Bouygues, chacune d'un montant de plus de 1 milliard d'euros ; l'émission inaugurale de la SFEF, récompensée en tant que « *Euro Supranational/ Agency bond of the Year* » par Euroweek, ainsi que leur deuxième transaction, qui constituent à elles deux les émissions garanties les plus importantes de ce marché en 2008 ; les *covered bond* de Royal Bank of Canada, Sparebank 1 et BCP Millenium qui sont les premières opérations *covered* dirigées par Natixis au Canada, en Norvège et au Portugal ; deux émissions espagnoles de référence, celle de la banque Caja Madrid (1 250 millions d'euros) et l'émission inaugurale *covered* de Bankinter (1 500 millions d'euros) ; les émissions à long terme (plus de 10 ans) des agences françaises SNCF et RATP et de l'agence hollandaise BNG ; la première émission garantie par l'état hollandais de la banque d'affaires NIBC ; enfin, l'émission indexée inflation de l'Agence France Trésor (3 milliards d'euros).

La filière change a poursuivi son développement (2^e meilleure progression mondiale par volume d'opérations traitées, d'après le sondage Euromoney 2008), en renforçant ses dispositifs de trading ; elle assure désormais un service 24h/24 à partir des plateformes de Singapour, Paris et New York, avec une gamme de produits élargie, tout en maintenant une rentabilité satisfaisante.

Les activités de taux, change et crédit constituent une des activités pérennes de la banque, tant en appui des activités de financement que pour satisfaire les besoins des clients prioritaires, en particulier institutionnels.

Par ailleurs, l'équipe Trésorerie et Arbitrage assure le refinancement des entités du Groupe Natixis à court, moyen et long terme, ainsi qu'une activité d'arbitrage sur taux et crédit (relative value).

Marchés des matières premières

Natixis a continué en 2008 à développer sa plateforme de dérivés OTC ⁽¹⁾ sur sous-jacents *commodities*. Elle propose désormais une gamme complète de produits dérivés sur les différentes familles de sous-jacents : métaux de base et précieux, énergie et agriculture. Par ailleurs, Natixis Commodity Markets (NCM), filiale spécialisée dans l'intermédiation et le trading sur matières premières, a continué à développer, auprès de sa clientèle, sa plateforme de passage d'ordres électroniques. NCM, présente à Londres, New York, Hong Kong et Tokyo, offre des services allant de l'exécution au clearing sur différents marchés de *commodities*.

La forte volatilité des marchés de matières premières en 2008 a incité les clients à recourir massivement aux produits dérivés pour couvrir leurs risques. Natixis a continué, dans ce contexte, de gagner des parts de marché auprès d'une clientèle de type consommateurs, producteurs, traders ou encore investisseurs intéressés par les *commodities* en tant que produits de diversification de leurs portefeuilles. Natixis est actuellement en train de développer une plateforme de trading Energie aux États-Unis.

La synergie avec les équipes de Financements structurés et de matières premières permet à Natixis d'offrir à ses clients une large palette de produits combinant le financement et la couverture des risques liés à la forte volatilité des marchés.

Marchés d'actions

Natixis a développé de fortes expertises sur les marchés d'actions dans les domaines de l'intermédiation, l'arrangement d'opérations primaires, la structuration et la vente de produits de couverture ou de placement.

Natixis Securities

Dans un contexte de conditions de marché extrêmes en 2008, Natixis Securities a montré une bonne capacité de résistance sur l'activité d'intermédiation d'actions.

Spécialiste du marché français, Natixis Securities dispose d'une plateforme de distribution multiproduits (cash actions, prêt/emprunt en partenariat avec Natixis Asset Management et Natixis, dérivés listés et obligations) à destination d'une base clientèle importante (900 clients en Europe, au Royaume-Uni et aux États-Unis).

Spécialistes du marché français tous produits confondus, les équipes d'analystes de Natixis Securities couvrent également les grandes entreprises européennes. Natixis Securities s'est classé, pour la 2^e année consécutive, 2^e broker sur les valeurs françaises en 2008 : 1^{er} broker pour les services de trading & exécution, et numéro 2 pour la recherche en France avec plus de 340 valeurs suivies dans 25 secteurs. En 2008, la recherche sur valeurs françaises a obtenu 24 podiums (top 3) dont 12 premières positions (source : Thomson Extel Focus France – décembre 2008).

Natixis Bleichroeder Inc.

Natixis Bleichroeder Inc. (NBI) est un broker-dealer américain enregistré auprès de la SEC, qui propose à ses clients institutionnels et corporate des services d'intermédiation, d'exécution d'ordres, de prime brokerage, de prêt/emprunt, des activités de conseil et d'accès aux marchés des actions. NBI couvre 55 marchés mondiaux et son offre de trading est disponible 24h sur 24h. NBI a consolidé en 2008 son expertise dans l'intermédiation d'American Depositary Receipts (ADR) traités de gré à gré.

Malgré la forte chute des marchés actions, l'équipe de Vente institutionnels américaine a réalisé en 2008 des performances en hausse par rapport à l'année précédente, grâce à une forte diversification de sa base clientèle.

Dans le domaine de la recherche, NBI obtient une notoriété croissante dans les trois domaines dans lesquels il s'est spécialisé (énergie, santé, médias) et a été récompensé en 2008 par le sondage le plus reconnu « Institutional Investor All-American Research ».

Equity Capital Markets

Dans le domaine de l'*Equity Capital Markets*, Natixis offre un conseil personnalisé et des produits à forte valeur ajoutée sur le marché primaire actions, avec une capacité d'origination renforcée grâce à ses liens avec Lazard en France.

En 2008, malgré le contexte particulièrement difficile, Natixis ou Lazard-Natixis ont confirmé leur position de premier plan sur le métier en France, en se classant ensemble n° 1 en nombre de transactions, avec 11 transactions dirigées par Natixis et Lazard-Natixis en tant que chef de file et teneur de livre, et n° 4 en montant de transactions (source : Bloomberg).

Natixis a notamment structuré et dirigé plusieurs opérations marquantes de l'année : en mai 2008 l'émission d'OCEANE ⁽²⁾ de 150 millions d'euros pour Vilmorin (seule émission convertible significative cette année), le

(1) OTC : Over The counter.

(2) OCEANE : obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes.

placement accéléré de 920 millions d'euros d'actions Vivendi en mars (2^e plus importante cession de bloc d'actions par la taille en 2008), les deux opérations de restructuration réalisées pour Eurotunnel pour respectivement 800 millions d'euros en février et 915 millions d'euros en mai, l'augmentation de capital d'Altea à hauteur de 375 millions d'euros en juin (seule opération significative du secteur immobilier), l'augmentation de capital d'Altran Technologies d'un montant de 130 millions d'euros en juillet et a enfin dirigé en tant que coordinateur global l'augmentation de capital de 3,7 milliards d'euros pour Natixis en septembre. La banque a par ailleurs dirigé les émissions d'OBSAAR ⁽¹⁾ pour NextradioTV, Havas et Akka Technologies.

Les dérivés actions

Natixis propose à sa clientèle, aussi bien sur le marché primaire que secondaire, une large gamme de produits dérivés actions de couverture et de placement reposant sur une grande variété de sous-jacents et de supports d'investissement. Malgré un second semestre caractérisé par une forte volatilité et une baisse généralisée des indices boursiers, les dérivés actions ont poursuivi en 2008 leur objectif de développement d'un business mix équilibré. En 2008, le métier a mis en effet l'accent sur :

- les activités d'arbitrage, basées sur le déploiement de sa propre plateforme technique NORTH et la poursuite de sa politique d'adhésion directe aux différents marchés boursiers (notamment Tokyo, Hong Kong, l'Europe du Nord) ; cette stratégie vise à élargir la gamme de sous-jacents négociables ;
- la consolidation des équipes d'Equity finance présentes sur les trois zones géographiques (Europe, Asie, USA), expertise reconnue qui assure à Natixis une place dans le top 10 mondial (source : *International Securities Finance*) ; un effort particulier a été réalisé sur les asset managers ;
- les produits de flux, notamment à travers une activité de variance swaps orientée vers une clientèle d'asset managers. Par ailleurs, une plateforme (Natixis Direct) de produits et de services est mise à disposition de la clientèle *retail*.

Corporate Solutions – Nexgen

Les équipes de Corporate Solutions - Nexgen offrent à leurs clients des solutions sur mesure et innovantes, destinées à gérer et optimiser leur bilan ou transférer leurs risques dans le cadre d'opérations de restructuration et d'acquisition, ainsi qu'une capacité d'exécution de

qualité reconnue. Constituée de 150 personnes et présente dans 12 pays, Corporate Solutions s'adresse à une large clientèle corporate internationale située en Europe, au Moyen-Orient, en Asie (Nord et Sud-Est), Inde et Amériques.

L'année 2008 a vu une progression de 30 % du nombre total d'opérations de l'équipe Corporate Solutions Dérivés stratégiques et a été marquée par deux périodes d'activité très contrastées : trois trimestres de fort développement en Asie, Inde et Moyen-Orient et de consolidation en Europe ; un dernier trimestre, dans un contexte de crise financière aggravée, de restructuration des opérations existantes pour les clients clés et de réduction du nombre et de la taille des nouvelles opérations sur l'ensemble des zones géographiques. Les activités de Corporate Solutions, Global Risk et Dérivés stratégiques ont préservé, malgré la crise, leur profitabilité.

Une offre sur mesure de produits structurés (Alternative assets)

Natixis est un acteur reconnu en matière de structuration et de gestion de fonds, présent aux États-Unis, en Europe et en Asie.

La création d'une équipe commerciale en 2008 dédiée à l'offre de produits d'Alternative Assets a permis de couvrir de nouvelles zones géographiques comme le Moyen-Orient et d'étendre la base clientèle aux fonds de pension.

La gamme de produits dérivés sur fonds a connu une activité constante au premier semestre 2008 à la différence de la seconde partie d'année, qui fut progressivement impactée par la crise financière. Considérée aujourd'hui comme non stratégique, l'activité se concentre désormais sur la restructuration d'opérations visant à réduire les risques, aussi bien ceux de Natixis que ceux de ses clients. Dans ce contexte de crise et d'aversion au risque hedge funds, l'absence de liquidité et des événements exogènes, tels que la fraude Madoff, ont largement pesé sur les performances des portefeuilles.

Par ailleurs, Natixis a poursuivi le développement des produits de gestion alternative spécialisés. Natixis Capital Partners, filiale spécialisée dans le secteur immobilier, a lancé son troisième fonds d'investissement Captiva, dont les fonds propres s'élèvent à 420 millions d'euros fin septembre 2008. D'autres produits de « nouvelle génération », fournissant une transparence accrue et portant sur des actifs dont Natixis a l'expertise (tels que l'ABS et le Financement de matières premières) sont également venus compléter l'offre commerciale.

(1) OBSAAR : obligations à bons de souscription ou d'acquisition d'actions remboursables.

Natixis Alternative Investments International

Natixis a développé, dans un cadre sécurisé, des activités de gestion d'actifs pour le compte de tiers ayant de fortes synergies métier et marketing avec la BFI et destinées aux investisseurs institutionnels français et internationaux.

Regroupées dans le holding Natixis Alternative Investments International, les activités comprennent :

- la gestion de fonds d'infrastructures *greenfield* et *brownfield* ;
- la gestion de fonds d'environnement et de développement durable (fonds carbone, fonds d'énergies renouvelables) ;
- la gestion de fonds de transfert de risques assurances (*alternative risk transfer*) ;
- des fonds d'immobilier industriel et commercial européen ;
- une plateforme de *managed funds* et des fonds de multigestion alternative ;
- la gestion de fonds spécialisés et structurés.

La plateforme Amérique du Nord

Constituant une extension de l'offre globale de Natixis, la plateforme nord-américaine de la Banque de financement et d'investissement offre des solutions sur mesure et un service de premier ordre aux clients institutionnels, entreprises et collectivités locales présents sur le marché américain. Ces prestations sont essentiellement offertes par la succursale de New York, ainsi que les filiales Natixis North America Inc. et Natixis Bleichroeder Inc. Leurs équipes dédiées, spécialisées dans les financements structurés et quelques activités de marchés de capitaux auprès des entreprises et institutionnels, sont principalement situées à New York et sa région, avec quelques activités localisées à Boston, Houston et Los Angeles.

Depuis mai 2008, la plateforme nord-américaine a mis en place une série de mesures visant à recadrer ses activités en droite ligne avec le plan de restructuration des activités de la BFI au siège de Natixis. Elle continue également de répondre aux besoins de ses clients, confrontés aux difficultés du marché, en leur proposant des solutions intégrant leurs objectifs financiers ou visant à minimiser l'impact de la volatilité des marchés. En outre, la Direction, les responsables d'activités et les équipes de gestion des risques ont assidûment œuvré à la réduction du profil de risque lié aux opérations américaines.

À l'écoute des tendances du marché et sensible aux besoins de sa clientèle, la plateforme nord-américaine a par ailleurs élargi l'activité change de Natixis en 2008 en proposant aux institutions financières et aux gérants de capitaux basés aux États-Unis une ligne de produits et de services plus complets, qui associe conseil, analyse et mise à disposition d'une plateforme de courtage électronique. L'implantation nord-américaine a également renforcé son activité dite de *Debt Solutions* pour émettre, structurer et distribuer des crédits syndiqués, dettes obligataires privées, prêts sécurisés, titrisations, obligations des collectivités locales et transferts de risques.

La plateforme Asie

Natixis est présent en Asie dans 12 pays via une plateforme créée en 2008 qui regroupe les activités de Financements et de Marchés de capitaux dédiées à la clientèle. Elle a pour objectif d'accompagner les clients français en Asie-Pacifique et de constituer un portefeuille de grands comptes régionaux.

Financements d'entreprises et institutionnels : le Coverage s'est renforcé en 2008, notamment sur le secteur Energie et les Sponsors financiers opérant ainsi un maillage sectoriel et géographique ciblé et complémentaire des métiers spécialisés. Des transactions significatives

ont été réalisées : les opérations de place Fraser & Neave et Parkway Holdings à Singapour, Tata Communications en Inde et PCCW à Hong Kong ; des opérations d'affacturage en Chine et de financements adossés en Inde (dont Videocon avec le concours de la Coface), ainsi qu'un nombre croissant de crédits export en Indonésie, Inde, Vietnam et Malaisie bénéficiant de couvertures Coface, Hermes, KEIC ou Sinosure. Auprès des institutions financières, malgré un net ralentissement de l'activité, Natixis s'est maintenu parmi les leaders du marché en Inde (Punjab National Bank, Bank of India, HDFC Bank, Indian Overseas Bank) et a développé de nouvelles relations avec certains fonds tels La Salle Asia Opportunity Fund (Singapour) et Khazanah (Malaisie).

Financements structurés et de matières premières : *Sur les Financements de projets*, le métier a réalisé une entrée remarquable en tant que MLA en Australie (4 mandats dont DUET et Sydney Airport ; 11^e MLA dans les Financements de projets en Australie, source : Dealogic), ainsi qu'une percée en Asie avec l'opération-phare Lion Power à Singapour (rachat de Senoko Power par GDF Suez/Marubeni). *Sur les Financements aéronautiques*, Natixis a continué d'affirmer son leadership, particulièrement en Chine (Air China, Shanghai Airlines, Hainan Airlines), en Inde (Jet Airways) et en Asie du sud-est (Lion Air en Indonésie et Air Asia en Malaisie). *Sur les Financements d'actifs de transport maritime et terrestre*, une quinzaine de mandats a été obtenue en 2008, parmi lesquels : Samudera et Mermaid Maritime (Singapour), Arpeni (Indonésie), PetroVietnam Transportation (Vietnam), STX PanOcean (Corée) ainsi que SCI Forbes (Inde) et Emarat Maritime (Dubai). *Sur les Financements d'acquisitions et de LBO*, les équipes de Hong Kong et Sydney ont poursuivi leur stratégie de montée en gamme fondée sur une approche très sélective du risque, avec en particulier un premier mandat d'arrangeur obtenu en Australie (Lindores). *Sur les Financements de matières premières*, l'activité a été recentrée en 2008 vers les principaux producteurs et importateurs de chaque pays, et l'accent mis sur les opérations structurées. À la clé, une dizaine de mandats d'arrangeur en Chine (préfinancements H&H et Coalmine), en Asie du sud-est et Océanie (financements RBL pour Oil Search et Salamander Energy), ainsi qu'en Inde (Reliance Industries). À ces activités s'ajoute la mise en place, en 2008, d'une plateforme régionale de *Syndication bancaire*. Natixis se classe 17^e MLA de crédits syndiqués en 2008 sur la zone Asie – hors Japon (source : Loan Connector).

Sur les Marchés de capitaux, dans le cadre du plan de transformation de la BFI présenté en fin d'année, les produits exotiques de taux et actions ont été arrêtés, principalement à Tokyo. Les activités de trésorerie, change et taux vanille sont maintenues et continueront à être développées.

La recherche, une priorité stratégique

La recherche économique

Dirigé par Patrick Artus, le service de recherche économique offre aux clients une expertise reconnue et approfondie, qui intègre un suivi conjoncturel, des prévisions économiques et financières, une analyse des marchés de taux, de change et d'actions, des évaluations par pays et une stratégie d'investissement. Le champ d'analyse porte sur une quarantaine de pays clés de l'économie mondiale, dont les principaux pays émergents.

La recherche crédit

Les équipes de stratégie et d'analyse crédit associent les approches quantitative et fondamentale qui permettent une analyse approfondie et indépendante sur 90 émetteurs privés sur le marché obligataire de la zone euro. Ils étudient également les tendances du marché du crédit (développement de nouveaux segments comme les dettes garanties par les États) ou des problématiques spécifiques à ce marché (liquidité des sociétés). Au travers de leurs publications, ces équipes proposent aux clients les meilleures opportunités du moment sur les marchés.

L'analyse financière

Natixis Securities s'est classé en décembre 2008 numéro 2 pour la recherche en France avec plus de 340 valeurs suivies dans 25 secteurs. En 2008, la recherche sur valeurs françaises a obtenu 26 podiums dont 12 premières positions (source : Thomson Extel Focus France – décembre 2008).

La recherche quantitative

La recherche quantitative est consacrée au développement et au maintien des modèles de valorisation et de gestion des risques des produits financiers, comme les produits dérivés et les transactions structurées complexes. Vecteur d'adaptation de l'offre produit de la banque, elle intervient pour le compte des traders et des structureurs. La Fondation d'entreprise Natixis pour la recherche quantitative finance des bourses de thèses de doctorat et des travaux de recherche universitaire sur des thèmes en prise directe avec les préoccupations des institutions financières. Elle participe à l'effort de veille technologique de la banque, qui lui garantit l'intégration des dernières évolutions en matière d'ingénierie financière.

Fonctions supports

Supervision et gestion active des risques

La structure Supervision et gestion active des risques (SGAR) a pour rôle, en coordination avec la Direction des Risques, de conseiller le pôle BFI dans le cadre du pilotage de l'activité. SGAR a sous sa responsabilité le Credit Portfolio Management dont l'objectif est de gérer les engagements dans une optique de réduction des concentrations (sectorielles, géographiques etc.) et des encours. SGAR pilote également la Direction des Affaires Spéciales et des Contentieux, pôle d'expertise de la banque sur des dossiers d'entreprises en difficultés. Enfin, SGAR accueille la structure de cantonnement GAPC évoquée plus haut.

Systèmes, organisation, opérations et finances

Maîtrise des risques et des coûts et rigueur opérationnelle

La Direction des Systèmes, Organisation, Opérations et Finances de la BFI couvre l'ensemble des chaînes de traitement des produits du pôle.

Ses équipes ont été particulièrement sollicitées dans le contexte difficile de l'année 2008. Elles ont notamment géré la crise au quotidien en renforçant les contrôles sur les opérations des contreparties les plus risquées. Elles ont également absorbé les pics d'activité et maîtrisé les risques opérationnels grâce à des contrôles accrus, répondant ainsi aux nouvelles exigences réglementaires. Des mesures d'optimisation et de réduction des coûts, dans le cadre du Plan de réduction des coûts de la banque, ont aussi été entreprises.

Réalisations 2008

De nombreux projets ont été menés pour renforcer l'efficacité opérationnelle de façon structurelle et durable.

L'ensemble des processus a été optimisé sur toutes les activités de la Direction, afin d'accroître les gains de productivité. Les équipes ont également été fortement impliquées dans les grands chantiers transverses de la banque.

Pour la Direction des Systèmes d'information, les décommissionnements des systèmes ont été poursuivis et les synergies post-fusion ont été ainsi réalisées. La gestion de l'infrastructure a pu être optimisée et les services de base tels que l'hébergement informatique ont été mutualisés au niveau du groupe. Le portefeuille Études a été adapté aux nouvelles exigences stratégiques de la banque.

En ce qui concerne le back-office, des gains de productivité sur le pilotage des flux et le déploiement du STP * sur règlement / livraison pour les marchés actions ont été enregistrés. Le back-office des activités du cash management des centres d'affaires en province a été progressivement centralisé, ainsi que les activités de suivi des engagements en Europe.

Au niveau du *middle-office*, la sécurisation des systèmes d'information a été renforcée, le *middle-office* des financements réorganisé et la rationalisation des charges de *Market Data* entreprise.

Enfin, pour le service des Résultats, des procédures homogènes de rapprochements des résultats des activités de marché post-fusion ont été mises en place, tandis qu'un projet d'extension du calcul centralisé de P&L quotidien aux activités de financement et à l'international a été lancé.

* Straight Through Processing.

Gestion d'actifs

PNB 2008 : 1 358 M€ - RNPG : 208 M€

Le pôle Gestion d'actifs de Natixis développe une large gamme de solutions d'investissement sous forme de fonds, de produits dédiés et de mandats sur l'ensemble des classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions, immobilier, alternatif et diversifié). Son architecture originale, avec une plateforme de distribution globale à laquelle sont adossés des gérants multispécialistes, est un élément essentiel de sa compétitivité.

Sous le pilotage du holding, Natixis Global Asset Management, le pôle a poursuivi sa politique de développement sur les marchés mondiaux et à destination d'une large clientèle : institutionnels, grandes entreprises, intermédiaires, ou particuliers. En juillet 2008, la Société a été désignée « Asset Management firm of the year » pour sa stratégie globale par le magazine Global Investor.

La crise économique et financière a impacté le marché mondial de la collecte en gestion d'actifs qui s'est contracté dès l'été 2007 et surtout depuis la fin de l'année 2008. Dans ce nouveau contexte, le montant des actifs sous gestion de NGAM se situe à 446,7 milliards à fin 2008. La collecte nette est quasiment stable. Les résultats d'exploitation demeurent positifs.

Natixis Global AM : un acteur mondial de la gestion d'actifs

Natixis Global Asset Management – l'un des pôles d'expertise de Natixis les plus présents à l'international – se situe dans les 15 premiers asset managers mondiaux ⁽¹⁾ et dispose de positions de force en Europe, principalement en France, ainsi qu'aux États-Unis et en développement en Asie-Pacifique et au Moyen-Orient.

Structuré en organisation fédérale, le pôle est composé d'un holding, Natixis Global Asset Management, qui assure la cohérence d'ensemble en prenant en charge les fonctions de pilotage et de développement, d'une structure de distribution mondiale, Natixis Global Associates, ainsi que d'une vingtaine de sociétés de gestion spécialisées basées en Europe, aux États-Unis et en Asie. Il compte 2 900 collaborateurs dont près de 1 700 aux États-Unis.

Ce modèle d'organisation multiboutique qui couvre toutes les classes d'actifs, et tous les styles de gestion valorise au mieux les expertises de chaque société de gestion tout en bénéficiant des atouts d'un réseau de distribution mondial. Il est adapté à une clientèle très variée : institutionnels et entreprises, compagnies d'assurance, groupes bancaires et réseaux, particuliers et gestion de fortune.

Il répond aux évolutions du marché mondial de l'asset management, en moindre croissance depuis 2007, mais dont les tendances de fond demeurent : perspectives de croissance et de rentabilité positives à moyen terme, développement de l'architecture ouverte (fortement présente aux États-Unis et en développement en Europe) et émergence de distributeurs globaux, demande croissante de solutions intégrées et « sur mesure » à forte valeur ajoutée (notamment pour les institutionnels, les distributeurs retail et la clientèle de gestion de fortune).

Le marché global de la collecte en gestion d'actifs s'est contracté sur tous les produits sauf le monétaire et dans toutes les grandes zones géographiques dès l'été 2007 et surtout depuis le troisième trimestre 2008 à l'issue de la faillite de la banque Lehman Brothers.

Ce nouveau contexte a impacté le pôle, qui après plusieurs années de croissance des encours gérés connaît une baisse de ses encours à 447 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2008 contre 591 milliards fin 2007. Ceux-ci sont répartis entre l'Europe (294,1 milliards d'euros), les

États-Unis (152,3 milliards d'euros, soit 214,1 milliards de dollars) et l'Asie-Pacifique pour le solde.

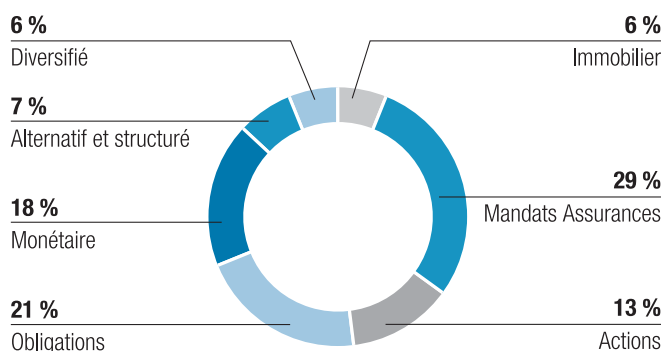
La variation des encours gérés s'explique principalement par un effet marché et change négatif de 70 milliards d'euros et la reprise programmée de 72 milliards d'euros d'encours de La Banque Postale. Hors ces effets, les encours sont pratiquement stables (- 2,5 milliards d'euros, soit 0,3 % de l'encours total) grâce à une collecte brute qui est restée forte malgré le contexte de marché très difficile au quatrième trimestre.

Les résultats d'exploitation enregistrent une faible baisse de 5 % (en euros constants) par rapport à 2007 qui était une année record pour les résultats financiers. Ils demeurent positifs et le ROE se situe autour de 13 %, niveau tout à fait correct en période de crise. Ces résultats positionnent le pôle très favorablement par rapport à la concurrence.

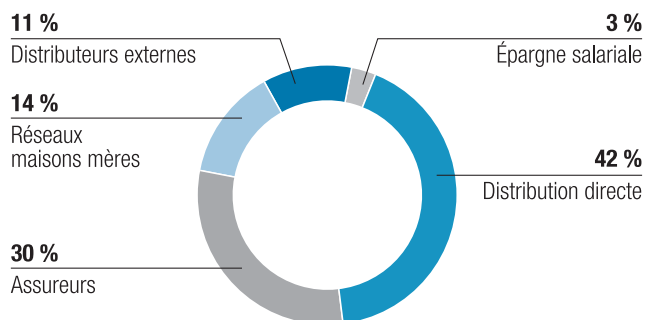
Le modèle multiboutique de Natixis Global AM démontre ainsi sa capacité de résistance commerciale et financière. La stratégie de Natixis Global AM est confirmée. Transformer un groupe franco-américain en un acteur global demeure l'ambition majeure du pôle Gestion d'actifs, grâce à l'extension régulière du champ des expertises de gestion et le développement de sa plateforme de distribution, notamment dans les zones émergentes, telles que l'Asie ou le Moyen-Orient, mais aussi en Europe et aux États-Unis.

2009 sera une année encore difficile mais le pôle devrait rester bénéficiaire grâce en particulier à ses atouts structurels : une bonne position concurrentielle en France et aux États-Unis, des expertises reconnues, une prime accordée aux grands acteurs du marché et une structure de coûts relativement flexible grâce à son modèle décentralisé.

ACTIF SOUS GESTION PAR CATÉGORIE D'ACTIFS



ACTIF SOUS GESTION PAR CANAL DE DISTRIBUTION



(1) Classement Cerrulli – juillet 2008 portant sur les encours sous gestion fin 2007.

Natixis Global Associates : une plateforme de distribution mondiale au service des sociétés de gestion

Natixis Global Associates est la plateforme de distribution mondiale du pôle Gestion d'actifs de Natixis. Son réseau de distribution couvre d'ores et déjà les clients d'une trentaine de pays sur tous les continents. Il commercialise l'offre produits de toutes les sociétés de gestion selon des modalités adaptées à chaque pays, en y associant des services complémentaires. Aux États-Unis, l'activité de Natixis Global Associates est tournée principalement vers les distributeurs de produits d'épargne pour la clientèle retail. À l'international, Natixis Global Associates commercialise les produits des sociétés de gestion du Groupe aux clientèles institutionnelles, grâce à des équipes dédiées par zone géographique.

En 2008, des actions ciblées ont été menées pour assurer la stratégie de développement de Natixis Global Associates. Aux États-Unis, deux nouvelles initiatives ont été prises dans le domaine de la distribution à destination des conseillers en patrimoine et des investisseurs institutionnels (Independent Channel et Institutional Services). À l'international, les investissements sont orientés sur les zones de croissance en particulier l'Asie, le Moyen-Orient, la Grande-Bretagne.

Fin 2008, le montant des encours générés par Natixis Global Associates représente un encours de 63,8 milliards d'euros (89,7 milliards de dollars). Dans un contexte mondial défavorable, la collecte a été légèrement positive aux États-Unis, ce qui est appréciable au regard d'autres acteurs comparables, et négative dans le reste du monde.

L'activité de Natixis Global Associates s'avère donc particulièrement complémentaire avec une distribution directe par les sociétés de gestion pour la clientèle institutionnelle aux États-Unis et en France, et retail en France via les réseaux Caisse d'Épargne et Banque Populaire. Les sociétés de gestion peuvent ainsi se concentrer de plus en plus sur leur cœur de métier, la création de performance, tout en bénéficiant d'une puissance commerciale globale et de fonctions supports mises en commun.

Natixis Asset Management : un acteur de référence en Europe

L'activité de gestion européenne représente, à la fin de l'exercice 2008, 294,1 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

Natixis Asset Management (273,2 milliards d'euros d'actifs sous gestion) est l'expert européen de Natixis Global Asset Management avec ses deux filiales, Natixis Multimanager, spécialisée dans la multigestion, et Natixis Épargne Financière. Natixis Asset Management se situe parmi les tout premiers gestionnaires d'actifs européens et propose à une clientèle d'institutionnels, de grandes entreprises, ainsi qu'aux clients des groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne, une gamme élargie de solutions performantes de gestion.

En 2008, Natixis Asset Management a enregistré une baisse assez marquée du volume de ses encours géré lié à un fort effet marché négatif et à la sortie programmée des actifs des contrats d'assurance vie de la CNP distribués par la Poste qui est intervenue fin 2008, à hauteur de 72 milliards d'euros.

Hors cet élément exceptionnel, dont l'impact en termes de revenus est marginal, et compte tenu des difficultés apparues sur les produits monétaires dynamiques qui ont été jugulées au cours de l'année, Natixis Asset Management a bien résisté avec une part de marché

en progression en France et une deuxième position pour les fonds ouverts en Europe.

La société a poursuivi la mise en place de son plan stratégique. Elle s'est adaptée au nouveau contexte par une proximité clientèle accrue, la rationalisation de la gamme des fonds ouverts et le renforcement des expertises produits, en particulier euro. Natixis Asset Management a également affirmé ses ambitions commerciales à destination des conseillers en gestion de patrimoine indépendante par une prise de participation à hauteur de 25 % dans le capital de la société de gestion Dorval Finance.

En 2008, Natixis Epargne Financière, entité de distribution commune aux réseaux des groupes Banques Populaires et Caisses d'Épargne, a été mise en place. Son objectif est d'accompagner les réseaux dans leur politique de développement de la vente d' OPCVM, gérés principalement par Natixis Asset Management.

Enfin, l'activité de gestion d'actifs immobiliers du pôle Gestion d'actifs a poursuivi son unification organisationnelle et sa politique de développement : détenue à 60 % par Natixis Global Asset Management et 40 % par la Caisse des dépôts et consignations, AEW Europe, société de gestion d'actifs immobiliers présente dans 10 pays européens, et notamment à Paris et à Londres, gère 17,6 milliards d'euros d'actifs immobiliers. Filiale d' AEW Europe, NAMI développe des SCPI et OPCI en France.

Les sociétés de gestion européennes disposent ainsi d'une offre complète couvrant l'ensemble des classes d'actifs classiques : monétaire, taux, actions et immobilier, et des expertises à forte valeur ajoutée, telles que les produits structurés, les produits ISR (investissement socialement responsable) ou la multigestion.

Ce socle d'expertise s'appuie pour son développement, d'une part, sur les filiales de commercialisation de Global Associates qui sont présentes en Grande-Bretagne, en Italie et en Allemagne ainsi qu'à Dubaï où une filiale a été ouverte en 2006 pour accroître les ventes sur la zone du Moyen-Orient, et d'autre part sur les forces de ventes de Global Associates qui couvrent de nombreux pays européens (Autriche, Scandinavie, Benelux, Portugal, Espagne, Suisse, etc.).

Les principales récompenses 2008

Lors de la neuvième édition des Grands Prix de la gestion d'actifs de l'Agefi 2008, Absolute Asia AM Pacific Rim Equities Fund s'est placé en 1^{re} place de la catégorie Actions Asie hors Japon.

Le magazine *Mieux Vivre votre Argent* a décerné une Corbeille d'or au Réseau Caisse d'Épargne pour la gestion financière de ses fonds déléguée à Natixis Asset Management (catégorie « Banques grand public » sur 1 an). Option Finance a classé Natixis Asset Management au second rang français pour les clients institutionnels. Deux trophées d'or (meilleure gamme Sicav et fonds diversifiés – catégorie « Banques à réseau » sur trois ans et meilleure performance globale – catégorie « Assureurs ») ont été décernés par les Trophées du magazine *Le Revenu pour la gestion* déléguée à Natixis Asset Management. Les « Labels – *Mieux Vivre votre Argent* » ont attribué un Label Excellence pour Réactis Équilibre de Natixis Multimanager dans la catégorie « Équilibre ».

AEW Europe a remporté deux trophées des « IPD EuroProperty Investment Awards » pour sa gestion en France au cours des trois dernières années, l'un au titre des portefeuilles diversifiés, l'autre au titre des portefeuilles spécialisés.

L'activité commerciale aux États-Unis et en Asie-Pacifique

Aux États-Unis, les encours sous gestion pour la quinzaine de filiales américaines et asiatiques se situent, fin 2008, à 214,1 milliards de dollars (153,3 milliards d'euros).

La collecte brute en gestion d'actifs s'est élevée à 28 milliards de dollars et la collecte nette est restée positive à un milliard de dollars malgré un environnement de marché très dégradé grâce notamment au succès de l'offre de « hedged equity » de Gateway.

Les sociétés de gestion acquises en 2007, Gateway Investment Advisers (définitivement acquise en février 2008) spécialisée dans le « hedged equity » et Alpha Simplex spécialisée dans la gestion quantitative et alternative ont lancé plusieurs fonds adaptés au nouvel environnement de marché et mis leur compétence au service du groupe. De plus, Natixis Caspian Private Equity a été créé en partenariat avec Natixis Private Equity, société de gestion de fonds/co-investisseurs en private equity aux États-Unis.

L'ensemble des sociétés de gestion américaines assure directement la distribution pour les clients institutionnels aux États-Unis. Elles bénéficient, pour le retail en particulier, de l'appui de Natixis Global Associates qui distribue les produits de gestion et offre des capacités de conseil, de structuration et de services associés modulables en fonction des différents marchés et canaux de distribution. Natixis Global Associates est fournisseur notamment de grands distributeurs ainsi que de conseillers privés en investissements.

Natixis Global Associates contribue également au développement des ventes des produits de sociétés de gestion américaines en Asie-Pacifique, à Singapour, au Japon et en Australie. En 2008, un partenariat a été initié avec China Industrial Bank pour créer une joint venture d'asset management ; il devrait se concrétiser en 2009 par l'obtention des agréments requis.

Les principales récompenses 2008 aux États-Unis

Fortune magazine a nommé Ken Heebner « America's Hottest Investor ». Dan Fuss a été sélectionné dans la liste établie par SmartMoney des cinq meilleurs investisseurs dans le monde (édition d'août 2008). Loomis Sayles a été classé dans le « Top Equity Fund Family » par Lipper pour leur performance à trois ans.

AEW a été classé numéro 1 par l'étude Global Investor/Watson Wyatt Global Alternatives.

Les sociétés de gestion américaines et asiatiques à fin 2008

- Loomis Sayles (75,4 milliards d'euros d'actifs gérés) : gestion actions (growth, core, value) et obligations (core à high yield)
- Harris Associates (26,8 milliards d'euros) : gestion actions value américaines et internationales
- Reich & Tang Asset Management (10,1 milliards d'euros) : gestions actions américaines small et mid caps, obligations internationales core et high yield ; monétaire
- AEW Capital Management (8,2 milliards d'euros) : gestion d'actifs immobiliers
- Harris Alternatives (6,4 milliards d'euros) : multigestion alternative
- Capital Growth Management (détenue à 50 %, 5,1 milliards d'euros) : gestion actions
- Gateway Investment Advisers (5,0 milliards d'euros) : hedged equity

- Vaughan Nelson (4, 8 milliards d'euros) : gestion actions value et obligations
- Hansberger Global Investors (4,2 milliards d'euros) : gestion actions internationales
- Snyder (1,1 milliard d'euros) : gestion actions américaines small et mid caps value
- Westpeak (0,8 milliard d'euros) : gestion indicelle et quantitative
- Natixis Caspian Capital Management (détenue à 51 %, 0,7 milliards d'euros) : gestion alternative et monétaire
- Alpha Simplex (0,5 milliard d'euros) : gestion quantitative
- Absolute Asia Management (0,3 milliard d'euros) : gestion actions asiatiques (hors Japon), actions asie émergentes

Services

PNB 2008 : 1 477 M€ - RNPG : 342 M€

Le pôle Services réunit six métiers complémentaires et interactifs, tant au plan commercial que technique, organisés en filiales spécialisées, à l'exception de l'activité de conservation retail, intégrée à la maison mère.

Le pôle développe des offres compétitives à destination de la clientèle des réseaux bancaires et fournit des solutions technologiques complètes et performantes aux banques et aux institutionnels. Précédemment attachées à la Banque de financement et d'investissement, trois activités – le crédit-bail, le conseil pour le développement international des entreprises et la filiale bancaire implantée en Algérie – ont rejoint le pôle mi-2008.

Quatre des six métiers – Assurances et cautions, Financements spécialisés, Ingénierie sociale, Services à l'international – sont spécialisés dans la conception de produits et de services, commercialisés notamment par les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

Les métiers Paiements et Titres complètent le dispositif en assurant le traitement des flux de paiements et des opérations d'instruments financiers.

Toutes les prestations sont déclinées pour répondre aux attentes particulières de chaque typologie de clientèle (particuliers, institutionnels, entreprises et professionnels). Elles sont développées selon un double principe. Les systèmes et les traitements sont industrialisés et mutualisés afin d'offrir aux réseaux de distribution performance et compétitivité. Des systèmes intégrés et ouverts sont privilégiés afin de répondre aux attentes du marché européen.

En 2008, le pôle Services a renforcé sa présence auprès des deux réseaux des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires et développé sa clientèle à l'extérieur des deux groupes.

Classements

- 1^{er} gestionnaire d'épargne salariale en France (*source AFG – 30/06/2008*)
- 2^e assureur des cautions en France
- 2^e acteur français du crédit-bail immobilier en France (*étude ASF – mars 2008*)
- 10^e acteur mondial (CACEIS) pour la conservation institutionnelle (*source Global custodian*)
- 2^e acteur français pour la conservation de détail
- 3^e opérateur monétaire en France
- 4^e acteur français du crédit à la consommation en France
- 4^e bancassureur français en IARD (*source G11 2008*)

Assurances et cautions

Assurances : une année contrastée

En matière d'assurances, l'offre de Natixis couvre tous les domaines : l'assurance vie et prévoyance pour la clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises ; l'assurance IARD commercialisée auprès des particuliers et des professionnels.

L'assurance vie résiste face à la crise

Dans un contexte mouvementé de crise économique et financière et de taux courts élevés, la collecte en assurance vie est en régression pour l'ensemble du marché. Les bancassureurs accusent ainsi une baisse d'activité de 13 % en moyenne (source G11). Natixis Assurances, malgré une baisse de 20 % de son chiffre d'affaires en assurance vie individuelle, affiche à fin 2008 un encours de 31 milliards d'euros, en légère hausse par rapport à 2007.

Le développement de l'offre à destination de la clientèle privée s'est poursuivi, notamment via Foncier Assurance - filiale à 60 % de Natixis Assurances depuis juin 2007, le solde étant détenu par le Crédit Foncier de France. Totalement intégrée à sa maison mère, Foncier Assurance a pour objectif de se développer de manière très significative sur le marché des conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI) et des partenariats. Le lancement de Scintillium dans le réseau Crédit Foncier, en juin 2008, illustre cette stratégie de diversification. Accessible à partir de 1 500 euros, Scintillium propose deux cadres fiscaux (assurance vie/ PEP et Capi/PEA assurance), une gamme de supports élargie proposés par des gérants de renom, ainsi que des services de suivi automatique (sécurisation, dynamisation des plus-values, investissement progressif, stop loss relatif et couloir des performances).

L'objectif affiché d'un fort développement sur la clientèle haut de gamme et patrimoniale se traduit également par une croissance significative de la collecte sur les produits Solévia (+ 2,2 %) et Solévia Patrimoine (+ 3,7 %) commercialisés par les Banques Populaires.

L'assurance prévoyance en forte progression

L'activité prévoyance, moins sensible à la conjoncture financière, poursuit sa progression et atteint les objectifs que Natixis Assurances s'est fixés pour 2008, avec un chiffre d'affaires en hausse de 22 %.

C'est ainsi que le chiffre d'affaires des contrats de dépendance Autonomis a augmenté de 89 %, tandis que le nombre de contrats « Multirisque des Accidents de la Vie » a augmenté de 12 % pour atteindre un total de 121 000 contrats en portefeuille. À noter également la progression de 9 % en primes émises de Fructi-Famille, contrat permettant de mettre ses proches à l'abri de tous soucis financiers en cas de décès ou d'Invalidité Absolue et Définitive (IAD).

Enfin, Natixis Assurances a poursuivi le déploiement de son offre d'assurance des emprunteurs auprès des Banques Populaires régionales. C'est la solution Natixis Assurances qui est désormais proposée à compter du 1^{er} janvier 2009 dans treize Banques Populaires, qui représentent environ 80 % de la production nouvelle de crédits amortissables du Groupe Banque Populaire.

L'assurance IARD poursuit son développement

L'assurance IARD, toujours soumise à un environnement très concurrentiel, notamment au plan tarifaire, enregistre en 2008 une production brute de 160 000 contrats, ce qui porte à 680 000 le nombre de contrats en portefeuille. La baisse de 7,4 % en moyenne

des tarifs de l'assurance automobile en 2008 contribue à améliorer la compétitivité de l'offre de Natixis Assurances sur ce marché.

L'offre IARD à destination des professionnels, mise en œuvre en 2008, a également produit de bons résultats, conformes aux objectifs fixés.

Au total, le chiffre d'affaires IARD s'établit à 195 millions d'euros, en hausse de 6 %.

Perspectives 2009

Les perspectives de collecte en assurance vie sont plus favorables en 2009 compte tenu de la normalisation du niveau des taux courts, avec notamment un taux du Livret A ramené à 2,5 % en début d'année.

Les efforts de développement sur le marché des CGPI se poursuivent avec le lancement d'une nouvelle offre « en marque blanche » assurée par Foncier Assurance.

Un accent particulier sera mis sur la poursuite de la croissance dans les domaines de la prévoyance et de l'IARD par le biais notamment d'une campagne commerciale nationale dans le Groupe Banque Populaire.

Par ailleurs, Natixis Assurances continue à investir sur la rénovation de son outil de production et sur la consolidation de ses modes de fonctionnement :

- le vaste programme de refonte de l'outil informatique, lancé en 2007, connaîtra une étape cruciale avec la mise en production partielle du système de gestion des contrats d'assurance vie ;
- un chantier « Solvabilité 2 », mobilisant de nombreux acteurs de l'entreprise, visera à décliner de manière opérationnelle les effets des évolutions réglementaires à venir non seulement en termes de solvabilité et de modèle interne d'évaluation des risques, mais aussi en matière de gouvernance.

Garanties et cautions : une offre multimarché harmonisée

En 2008, Natixis Garanties a fusionné ses filiales CEGI, SACCEF et SOCAMAB pour donner naissance à la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, plateforme multimétier de la caution et de la garantie financière. Natixis dote ainsi le marché français d'un intervenant majeur dans le domaine des garanties et cautions, plus particulièrement demandées par les entreprises et les banques dans le contexte actuel.

Les appellations Cegi, Saccef et Socamab demeurent affichées en tant que marques commerciales. Elles ont été harmonisées et distinguent les produits dans les supports destinés aux clients et aux partenaires : plaquettes commerciales, actes de cautionnement...

Principale compagnie d'assurance caution en France métropolitaine et dans les DOM, avec un encours de garanties qui dépasse 53 milliards d'euros fin 2008, la Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions occupe la 2^e place du marché français de la caution des crédits immobiliers aux particuliers, avec 125 000 dossiers cautionnés en 2008. Elle apporte également sa garantie à près de 26 000 entreprises dans le cadre d'exigences réglementaires, fiscales ou contractuelles.

Dans le marché de l'immobilier, 1 maison construite en France sur 3 bénéficie, dans le cadre de la Loi de 1990, de la garantie d'achèvement de Natixis, soit 21 000 maisons en 2008. De même, Natixis Garanties est le deuxième garant (Loi Hoguet) du marché des garanties professionnelles pour les agents immobiliers et les administrateurs de biens avec 4 380 garanties délivrées.

L'offre « garanties » de Natixis s'adresse, grâce à des équipes d'experts proches des professionnels, à de multiples secteurs économiques :

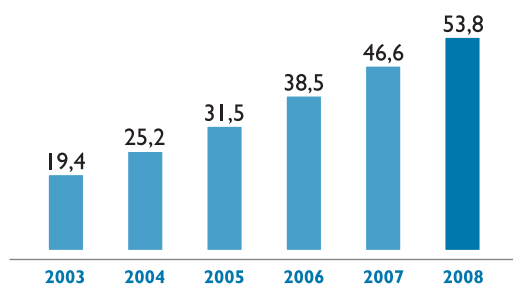
l'habitat, l'économie sociale, l'industrie, le financement des PME/PMI, l'environnement et les partenariats publics privés. Elle se différencie également, pour les clients et les partenaires, par des services de haute technologie « en ligne », dans un monde professionnel traditionnellement « papier » où le document signé fait foi.

Quelques faits marquants de l'année 2008 :

- 1^{er} février 2008 : dématérialisation des cautions entreprises avec www.cautiandemarche.com.
- 17 juin 2008 : l'offre Saccef obtient 88,5 % de satisfaction globale dans le Baromètre Qualité du Groupe Caisse d'Épargne, meilleur score partagé avec Natixis Financement dans le classement des filiales dédiées au réseau.
- 16 septembre 2008 : Mise en marché de l'offre de garanties Cegi auprès de la clientèle Corporate de Natixis.
- 11 décembre 2008 : agrément par le Groupe Banque Populaire de l'offre de cautions aux PME-PMI.
- 12 décembre 2008 : lancement du site de cautions en ligne www.cmi-garanties.com ; convention annuelle de la clientèle de constructeurs de maisons individuelles et remise de « Trophées de l'excellence » à neuf lauréats.
- Mi-décembre : lancement de l'offre Saccef-Agri par les Banques Populaires.
- Fin 2008 : après le contrat FONCIA en 2007, signature du contrat Lamy, 2^e acteur français.

TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS

en milliards d'euros



Financements spécialisés

Numéro 2 français du crédit-bail immobilier

Natixis Lease conçoit et gère une gamme complète de financements locatifs des investissements mobiliers et immobiliers, en France, en Espagne et en Italie.

Numéro 2 français du crédit-bail immobilier (source étude ASF – mars 2008), numéro 4 du crédit-bail mobilier (source étude BNP Paribas Lease Group – janvier 2008) et premier financeur français de parcs éoliens, Natixis Lease a renforcé ses positions au cours de l'année 2008 pour atteindre une production nouvelle de 2,8 milliards d'euros et un encours de 7,5 milliards d'euros.

Ainsi, en crédit-bail immobilier, avec 720 millions d'euros, Natixis Lease augmente sa production de 35 % dans un marché dont le taux de croissance est estimé à 15 %. Outre une progression des apports des Banques Populaires régionales, Natixis Lease a réalisé, grâce à son expertise, plusieurs opérations significatives avec de grands corporates : Décathlon, Leroy Merlin, Airbus, Lidl, Liebherr...

En crédit-bail Sofergie, Natixis Énergéco confirme sa position dominante dans le financement des énergies renouvelables, notamment l'éolien et le photovoltaïque, et enregistre une production nouvelle de près de 150 millions d'euros.

En crédit-bail mobilier, produit privilégié par les PME pour financer leurs investissements, Natixis Lease affiche une progression supérieure à 9 % pour un financement nouveau de 1,7 milliard d'euros. Cette production nouvelle et apportée pour 52 % par le réseau des Banques Populaires et pour 18 % par celui des Caisses d'Épargne.

Avec Natixis LLD, Natixis Lease dispose d'une offre de gestion de parcs automobiles. Cette activité a enregistré près de 2 000 prises de commandes en 2008 et gère aujourd'hui plus de 5 500 véhicules utilisés par une clientèle de TPE et de PME.

À l'international, malgré une conjoncture économique difficile en Espagne et un marché en forte baisse, la succursale Natixis Lease de Madrid réalise 102 millions d'euros de production nouvelle, résultat proche de celui de 2007. La succursale italienne enregistre, quant à elle, une production de 75 millions d'euros, en hausse de 18 % par rapport à 2007.

En 2008, Natixis Lease a poursuivi la rationalisation de ses outils informatiques avec notamment la migration de l'activité de crédit-bail immobilier dans le nouvel outil Cassiopée.

Au cours de l'année 2009, Natixis Lease poursuivra l'accompagnement des Banques Populaires régionales dans leur dynamique commerciale et intégrera ses produits dans l'offre des sept Banques Régionales, devenues filiales du Groupe Banque Populaire. Natixis Lease soutiendra également les Caisses d'Épargne dans leur volonté de développer leurs activités auprès des professionnels et des entreprises.

Crédit à la consommation : progression de toutes les activités

Au service des réseaux des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires, Natixis Financement réunit l'ensemble des savoir-faire de la chaîne de valeur du métier de crédit à la consommation : marketing et conception, animation du réseau, score d'octroi, gestion des dossiers, recouvrement et contentieux.

L'offre de crédit renouvelable Teoz, distribuée par les Caisses d'Épargne, maintient un bon rythme de développement, avec plus de 186 000 ouvertures à fin décembre 2008, pour un volume de financements soutenu à 615 millions d'euros.

L'année 2008 a été marquée par le succès de la carte de crédit renouvelable Créodis, développée pour les Banques Populaires. Depuis son lancement en octobre 2007, plus de 94 000 comptes ont été ouverts et 102 millions d'euros d'encours ont été enregistrés dans l'ensemble du réseau.

Natixis Financement assure, enfin, la gestion des prêts personnels pour les Caisses d'Épargne au travers de l'outil « IZICEFi » qui permet, à partir d'une interface simple à utiliser, de proposer aux clients des offres adaptées à leurs besoins de financement. L'année 2008 s'est caractérisée par la montée en puissance régulière des Caisses d'Épargne sur le prêt personnel, avec des financements atteignant 5,8 milliards d'euros, soit 64 % de plus qu'en 2007.

Les encours gérés (prêts personnels) ou portés (crédits renouvelables) par Natixis Financement enregistrent, dans leur ensemble, une forte progression, passant de 4,5 milliards d'euros fin 2007 à 6,9 milliards d'euros fin 2008.

Afin d'accompagner cette croissance, Natixis Financement a ouvert, le 1^{er} octobre 2008, un troisième Centre de Relations Clientèle à

Reims. De même, pour répondre aux besoins spécifiques des réseaux partenaires dans les DOM-COM, l'entreprise se prépare à s'implanter à la Guadeloupe et à la Réunion en 2009.

Accompagner les réseaux Caisse d'Épargne et Banque Populaire dans leur développement en France comme à l'international, et développer une politique de partenariats extérieurs marquent la volonté de Natixis Financement de se positionner en acteur de référence du crédit à la consommation.

L'ingénierie sociale maintient un rythme régulier de développement

Natixis Interépargne, Natixis Intertitres et Titres Cadeaux (joint venture de Natixis et de La Banque Postale) conçoivent une gamme complète de produits pour répondre à la politique salariale et sociale des entreprises et des professionnels. L'offre d'ingénierie sociale combine solutions d'épargne salariale (participation, PEE, Perco, actionnariat...), solutions de retraite et de prévoyance complémentaires et collectives (article 83 et 39, Indemnités de fin de carrière...) et titres spéciaux de paiement (titre restaurant, chèque emploi service universel préfinancé, chèque cadeau...).

Natixis Interépargne, n° 1 de la tenue de comptes d'épargne salariale en France (source AFG au 30/06/2008) avec la gestion de plus de 3 millions de comptes de salariés et une part de marché atteignant 27,35 %, poursuit son développement. Le nombre d'entreprises clientes est en hausse d'environ 13 % par rapport à l'année 2007.

Forts de leur position, Natixis Interépargne et Natixis Asset Management s'engagent pour le développement de l'épargne solidaire et socialement responsable. Natixis Asset Management est n° 1 de l'épargne salariale solidaire sur le marché français avec 54,6 % de parts de marché (source : édition 2008 du baromètre des finances solidaires de Finansol) et n° 1 de l'épargne salariale ISR labellisée par le CIES, (source : rapport d'activité 2008 du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale).

Natixis Interépargne accentue le développement des offres d'épargne salariale destinées aux professionnels et aux PME, distribuées historiquement par les Banques Populaires et, depuis novembre 2007, par les Caisses d'Épargne. En 2008, plus de 8 000 contrats ont été signés par l'intermédiaire des deux réseaux.

Pionnier depuis 40 ans en matière de produits d'épargne salariale, Natixis Interépargne a lancé en 2008 plusieurs nouvelles offres dont l'une est entièrement dédiée aux PME et aux professionnels. Combinant intéressement et plan d'épargne, Fructi Duo est le premier produit du marché répondant aux nouveaux dispositifs d'épargne salariale, édictés par la loi en faveur des revenus du travail.

Sur les marchés institutionnels et corporate, Natixis Interépargne poursuit également sa progression et a remporté plusieurs appels d'offres lancés par de grands groupes. Le développement significatif auprès de ces clientèles contribue à une progression significative des résultats de Natixis Interépargne en 2008, en dépit de l'environnement défavorable des marchés financiers et des mesures de déblocage exceptionnel, autorisant les épargnants à disposer librement, au premier semestre 2008, de leur participation.

Par ailleurs, le potentiel de développement du Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) s'est concrétisé en 2008 par de nombreuses entrées en relation. Ce phénomène devrait s'accroître encore en 2009, sous l'effet du nombre croissant d'appels d'offres portant sur la retraite d'entreprise.

De plus, Natixis Interépargne a élargi son offre pour l'adapter aux récentes évolutions réglementaires de l'épargne salariale et anticiper

les nouvelles attentes du marché. Il propose notamment un plan de communication pour soutenir la politique sociale des entreprises auprès de leurs salariés et les aider à déterminer leur choix entre l'investissement ou le règlement de leur participation annuelle.

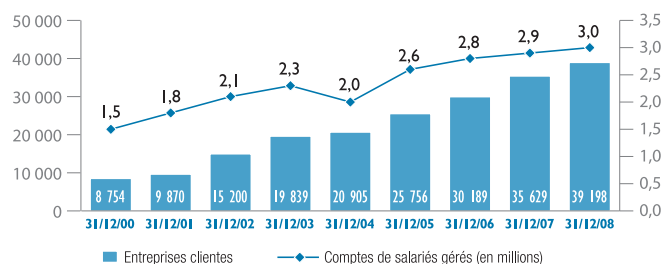
En assurance vie collective, l'année 2008 a été marquée par la refonte des offres article 83 et Indemnités de fin de carrière dont la compétitivité a été saluée par un Label d'Excellence décerné par les Dossiers de l'Épargne 2008.

Natixis Intertitres, seul acteur bancaire agréé par les pouvoirs publics pour diffuser une gamme complète de titres spéciaux de paiement, accroît sa part du marché des titres restaurant dont le volume progresse de 13 %.

Pour l'ensemble des titres de paiement, l'activité enregistre une hausse de 13,1 % du volume total émis, atteignant près de 65 millions de titres au 31 décembre 2008. La contre-valeur augmente également de 16 %. Par ailleurs, Natixis Intertitres a été choisi en 2008 pour émettre et gérer le règlement du « chèque taxi » qui remplace le traditionnel « bon taxi » remis aux voyageurs des trains en cas de perturbations.

Titres Cadeaux poursuit son développement, avec près de 63 millions de Cado Chèque émis en 2008, en hausse de 50 % par rapport à 2007.

AUGMENTATION DU NOMBRE DE COMPTES D'ÉPARGNE SALARIALE (2000-2008)



Services à l'international

Natixis Pramex International : un réseau d'experts dans 16 pays

Natixis Pramex International est la filiale spécialisée dans le conseil en développement international des entreprises. Ses équipes commerciales interviennent auprès des entreprises françaises en collaboration avec les chargés d'affaires de Natixis et des Banques Populaires et s'appuient sur un réseau d'experts implantés dans 16 pays.

Dans un contexte de crise économique et financière, Natixis Pramex International maintient, en 2008, un bon niveau général d'activité (accompagnement dans l'implantation internationale, gestion administrative d'une filiale à l'étranger, développement commercial).

Cette expertise internationale couvre toutes les phases du développement des activités d'une entreprise à l'étranger : première analyse du projet, aide pratique au lancement d'une activité dans un nouveau pays, accompagnement dans l'implantation internationale.

Présent dans seize pays (Algérie, Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Émirats Arabes unis, Espagne, États-Unis, France, Inde, Italie, Maroc, Pologne, Royaume-Uni, Russie, Tunisie), Natixis Pramex International rationalise certaines structures locales (gestion à Shanghai des activités de Pékin et à Madrid de celles de Barcelone).

En 2009, Natixis Pramex International privilégiera la promotion des activités d'assistance administrative et financière dont le chiffre d'affaires est en croissance régulière ainsi que l'assistance à l'implantation internationale, source de développement significatif, favorisé par l'intégration du service dans l'offre des Banques Populaires et par une collaboration étroite avec les Directions régionales de Natixis.

Natixis Algérie : une banque universelle en développement

Depuis 2007, Natixis Algérie est devenu une banque universelle et développe désormais des activités de banque de proximité pour la clientèle de particuliers et de professionnels.

Pour répondre aux attentes de cette nouvelle cible, Natixis Algérie a conçu une offre originale avec des conventions dédiées qui couvrent toutes les opérations courantes (compte chèques, compte épargne, e-banking, carte bancaire...) et facilitent l'accès aux financements (crédit à la consommation, crédit-bail ou prêt immobilier).

Natixis Algérie comptait, fin 2008, plus de 900 clients particuliers, autant de clients professionnels et environ 1 500 comptes d'entreprises.

La banque enregistre, en 2008, une croissance de son PNB de 37 %, avec près de 40 milliards de DZD d'engagements (425 millions d'euros, après conversion), en progression de 17 %. L'activité Entreprises demeure la contribution majeure aux résultats de la banque.

La stratégie de développement de Natixis Algérie en 2009 repose sur plusieurs axes :

- l'extension du réseau d'agences : de 12 agences en exercice fin 2008, l'objectif est d'atteindre une trentaine d'agences en exploitation fin 2009, les effectifs évoluant de 420 collaborateurs fin 2008 à près de 600 fin 2009 ;
- l'essor de la banque de proximité, avec notamment la création du compte épargne, lancé fin 2008, une refonte de la convention Particuliers et un programme d'offres aux salariés (approche mixte retail / corporate) ;
- les synergies avec les autres métiers du pôle Services (offre d'assurances, financement de l'habitat, crédit à la consommation, offre monétique) et le développement d'activités avec les Banques Régionales (réflexion sur une offre destinée à la clientèle d'émigrés) ;
- le maintien d'une croissance soutenue de l'activité Entreprises avec une très forte orientation vers les financements industriels, les activités à forte valeur ajoutée et la promotion du crédit-bail mobilier.

Paiements, une plateforme puissante

Le métier Paiements conçoit, développe et gère l'ensemble des traitements et prestations annexes, nécessaires au dénouement financier de tous types de paiement.

Les services s'appliquent à l'échange de l'ensemble des opérations dans les systèmes de paiement domestiques et internationaux. Ils traitent autant les opérations de masse que les opérations unitaires de gros montants et celles de correspondant banking.

Natixis Paiements, qui agit notamment en tant qu'opérateur technique du réseau Banque Populaire, a traité 3,6 milliards d'opérations échangées dans CORE, le nouveau système d'échange interbancaire des opérations de masse développé pour remplacer le SIT.

L'adaptation du système d'information a permis de répondre aux grandes évolutions de l'année 2008 : mise en œuvre du SEPA avec la création

du virement SCT (Sepa credit transfer) et migration de la communauté bancaire française dans TARGET 2 en février 2008.

Troisième opérateur monétique en France et gestionnaire de 6,1 millions de cartes bancaires, Natixis Paiements a traité 1,6 milliard d'opérations par cartes en 2008, pour le compte du réseau Banque Populaire et d'autres banques à réseaux.

Pour accompagner le développement du marché des cartes de particuliers, Natixis Paiements élabore les outils nécessaires à la mise en marché de nombreux produits d'avenir (carte prépayée, multivisuel, affinitaire...), notamment en collaboration avec le réseau des Banques Populaires. Il s'est ainsi doté d'une plateforme dédiée à la fabrication et à la gestion des cartes prépayées, dont les déclinaisons d'application sont très nombreuses.

Dans le domaine du marché des professionnels, Natixis Paiements anticipe également les évolutions du marché de l'acquisition des transactions, internalisation de la plateforme pour le e-commerce, offre de terminaux de paiement électronique à haut débit (ADSL et GPRS)..., et participe aux expériences menées sur les nouvelles technologies de paiement (paiement sans contact, paiement par téléphone mobile).

Les travaux de Partecis, joint-venture avec BNP Paribas (50/50), progressent selon le calendrier prévu. Les dernières briques monétiques mutualisées seront livrées en 2009 pour une mise en exploitation en 2010 tandis que les travaux d'europanisation de la plateforme monétique sont engagés.

En partant d'une position commerciale déjà forte, Natixis vise à consolider sa position en France pour devenir à terme un acteur européen majeur dans le secteur des flux et de la monétique.

Titres : un intervenant majeur de la conservation

Natixis est un acteur européen majeur dans le domaine de la conservation de détail, assurée par le département EuroTitres et dans ceux de la conservation institutionnelle, de l'administration de fonds et des services aux émetteurs, activités menées au sein de CACEIS, filiale commune avec Crédit Agricole S.A.

Conservation de détail et de Gestion Privée : une année charnière

Deuxième acteur français pour la tenue de compte conservation et premier prestataire du marché d'externalisation de l'activité, Natixis est l'un des leaders français de la conservation de détail et de Gestion Privée.

Natixis propose une gamme de services complète et parfaitement modulable, de la simple mise à disposition sécurisée du système de traitement en service bureau à une prestation élargie intégrant l'ensemble des fonctions de back-office (routage d'ordres et exécution, comptabilisation des opérations, reporting client, conservation titres...).

Délivrées aux Banques Populaires, aux Caisses d'Épargne et aux autres entités de Natixis, ces prestations sont aussi proposées à une large clientèle hors Groupe : banques à réseau, banques spécialisées avec ou sans réseau et établissements financiers.

L'année 2008 a été marquée par la création, le 1^{er} juillet, d'EuroTitres, département né de la fusion de Gestitres dans Natixis. Par ce rapprochement, Natixis va créer, à l'horizon 2011, la première plateforme intégrée de conservation retail et private banking en France et renforcer son positionnement à l'échelle européenne.

Dans un contexte de marché difficile, associé au départ du client LCL au premier trimestre 2008, EuroTitres a enregistré un retrait de son activité. Le nombre de comptes titres gérés s'élève à 3,9 millions en 2008, pour un niveau d'encours conservés de 300 milliards d'euros, en baisse de 21 % par rapport à 2007.

Le métier de conservation de détail de Natixis a par ailleurs poursuivi en 2008 ses investissements informatiques, afin d'adapter ses plateformes aux exigences réglementaires et projets d'ouverture européenne et répondre aux échéances de mise en œuvre de la Directive européenne Marché des Instruments Financiers (MIF) et de migration ESES (règlements livraisons de la zone Euronext).

En 2009, Natixis s'attachera à la réorganisation de son métier titres visant une plateforme informatique et des back offices unifiés, avec une priorité donnée au suivi des opérations des clients, à la qualité de la prestation servie et à la maîtrise des risques opérationnels.

SLIB renforce sa position à l'international.

Natixis, par l'intermédiaire de sa filiale SLIB, édite des solutions logicielles destinées aux brokers, banques et global clearing members, pour la gestion des flux boursiers négociés sur les marchés européens (trading, post trading et clearing, gestion de portefeuilles et tenue de comptes).

Aujourd'hui, près de 60 institutions dans sept pays européens, dont Natixis Securities et CACEIS Bank, utilisent les solutions SLIB pour optimiser leurs activités de marché, de post marché, de gestion de portefeuilles et de tenue de comptes.

En 2008, deux tiers des nouveaux référencements sont des clients à l'international pour les offres de compensation, règlement/livraison, gestion de portefeuilles et gestion du risque.

L'entrée de BNP Paribas dans le capital à hauteur de 33,40 % permettra à SLIB d'accélérer son développement à l'international.

Conservation institutionnelle

Dans le domaine de la conservation institutionnelle, Natixis offre, au travers de sa filiale commune avec Crédit Agricole SA, CACEIS, une très large gamme de services financiers aux sociétés de gestion, aux institutionnels et aux entreprises :

- CACEIS exerce les activités de banque dépositaire-conservateur en France, au Luxembourg, en Irlande et en Allemagne. Avec 2 166 milliards d'euros d'actifs sous conservation au 31 décembre 2008, la Société figure parmi les leaders mondiaux de ces activités ;
- CACEIS est également un acteur majeur de l'administration de fonds et des services aux gestionnaires d'actifs, activités qu'elle exerce à la fois en Europe et en Amérique du Nord ;
- CACEIS se classe également parmi les trois premiers prestataires français en matière de services aux émetteurs.

Le transfert à CACEIS, fin juin 2008, des activités de services financiers exercées jusqu'alors au sein de Natixis, a renforcé sa place de leader en France tant en termes de conservation que de services aux sociétés de gestion et aux émetteurs. Parallèlement, CACEIS a poursuivi, en 2008, l'intégration des activités acquises fin 2007 en Allemagne (CACEIS Bank Deutschland) et en Amérique du Nord (Olympia).

Capital investissement et Gestion Privée

PNB 2008 : 191 M€ -RNP : - 10 M€

Le pôle Capital investissement et Gestion Privée rassemble en son sein des métiers proches par la nature de leurs clientèles, leur organisation et leurs pratiques professionnelles.

Le Capital investissement est une activité historique de Natixis qui intervient, depuis vingt ans, sur ce marché par le biais de sa filiale Natixis Private Equity (NPE). NPE est aujourd'hui reconnu comme un des principaux acteurs en France dans le Capital investissement dédié aux PME, avec un portefeuille de plus de six cents cinquante participations et 4 milliards d'euros de capitaux gérés en 2008.

La ligne métier Gestion Privée s'adresse à une clientèle de particulier haut de gamme, au travers de trois structures implantées en France et à l'international. Elle s'appuie sur le savoir-faire de spécialistes de haut niveau et propose une gamme complète de prestations, adaptées aux attentes de différents segments de clientèles : l'offre de gestion de fortune pour une clientèle directe, la création de produits et services pour la clientèle haut de gamme des réseaux du Groupe, la commercialisation de produits et services à destination des conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI).

Capital investissement

Natixis Private Equity

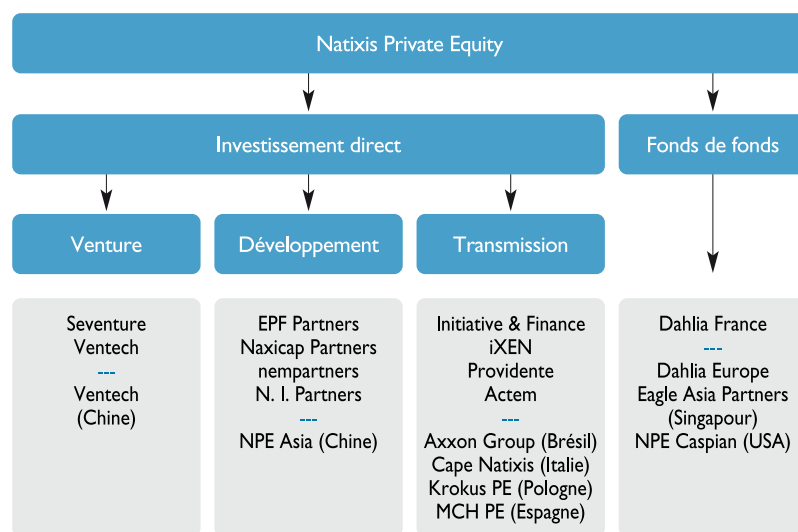
Principal acteur en France dans les métiers du Capital investissement pour les small et mid-caps, Natixis Private Equity est un opérateur de référence en Europe, notamment en Espagne, en Italie et en Pologne et un acteur à la visibilité croissante sur les marchés à très fort potentiel que sont la Chine, le Brésil et l'Inde. NPE se consacre exclusivement aux PME et pratique tous les métiers du Capital investissement – venture, expansion, transmission et fonds de fonds – avec 18 équipes, 194 professionnels et 695 participations.

Le modèle Natixis Private Equity est fondé sur l'association d'équipes entrepreneuriales de petite taille, structurées en fonction des secteurs économiques, des problématiques et des cycles de vie des entreprises qu'elles ont pour vocation d'accompagner de façon pérenne dans leur évolution.

Avec près de 4 milliards d'euros sous gestion, Natixis Private Equity constitue en France l'une des plus importantes sources de capitaux propres pour les entreprises valorisées jusqu'à 500 millions d'euros. NPE soutient dès leur création tous les fonds gérés par ses équipes et en reste le principal souscripteur.

Parallèlement, la présence des plus grands investisseurs institutionnels dans les fonds de NPE contribue à approfondir la visibilité et les réseaux de Natixis Private Equity au bénéfice des entrepreneurs, en France et à l'international. Ce modèle économique original, s'adressant exclusivement aux PME, apporte à Natixis Private Equity un avantage concurrentiel et des perspectives de développement soutenu.

Natixis Private Equity offre aux équipes internationales l'opportunité de s'associer à un grand acteur du private equity et de profiter ainsi de son expérience, de son réseau, de ses méthodes et de son support financier. De plus, soucieux d'établir un réel partage d'expériences et de savoir-faire entre l'ensemble des équipes françaises et internationales, Natixis Private Equity a développé des outils spécifiques de knowledge management et de business développement destinés à mutualiser expertises et opportunités.



Gestion Privée

Avec 13,5 milliards d'actifs sous gestion à fin 2008 et plus de 500 collaborateurs, la ligne métier Gestion Privée de Natixis vise à la conception de solutions patrimoniales répondant aux attentes de particuliers haut de gamme.

Elle s'appuie sur le savoir-faire et l'expérience d'équipes spécialisées pour développer un large éventail de produits et services dans les domaines de la gestion d'actifs, de l'assurance, de l'optimisation fiscale, du financement, de l'immobilier.

La ligne métier Gestion Privée de Natixis s'adresse à trois segments de clients :

- la clientèle directe, française et internationale, dans le cadre de la gestion de fortune ;
- les réseaux Caisse d'Épargne et Banque Populaire pour lesquels elle crée une offre spécifique ;
- les conseillers en gestion de patrimoine indépendants à qui elle propose une offre complète de produits et services à travers une des plateformes leaders sur le marché français.

En matière d'organisation, elle regroupe deux établissements en France (Banque Privée Saint Dominique et La Compagnie 1818 – Banquiers Privés) et une structure internationale basée au Luxembourg (Natixis Private Banking International).

La Banque Privée Saint Dominique

Spécialisée dans la gestion de fortune, La Banque Privée Saint Dominique s'adresse à une clientèle exigeante disposant d'un patrimoine élevé.

Véritable banque d'affaires patrimoniales, elle possède une connaissance approfondie des problématiques juridiques et fiscales liées aux chefs d'entreprises et aux cadres dirigeants. Elle s'est aussi dotée d'une expertise en ingénierie financière spécifiquement dédiée à l'optimisation et au financement des aspects privés des opérations de haut de bilan.

Elle travaille en étroite collaboration avec les réseaux Natixis et Groupe Banque Populaire.

La Compagnie 1818 – Banquiers Privés

Créée en 2005, La Compagnie 1818 – Banquiers Privés dispose d'un important département de gestion de fortune, destiné aux grands investisseurs privés, dont l'approche est largement fondée sur l'architecture ouverte.

Elle développe parallèlement une série de produits et services spécialement conçus pour la filière de gestion patrimoniale privée du Groupe Caisse d'Épargne.

Elle détient également une part significative du marché des professionnels indépendants du patrimoine à travers le Centre français du patrimoine (CFP), qui est une des premières plateformes globales dédiée à cette activité.

Natixis Private Banking International

Implantée au Luxembourg depuis 1989 ainsi qu'au Royaume-Uni (Londres) et en Suisse (Genève), Natixis Private Banking international est dédiée à la gestion de fortune d'une clientèle haut de gamme internationale.

Pour cela, elle a développé, en complément des services traditionnels, une expertise sur les problématiques juridiques et fiscales internationales complexes. Dans ce cadre, elle est amenée à proposer des structururations patrimoniales sur-mesure et à créer des fonds d'investissement innovants ou encore des financements structurés et patrimoniaux.

Rapprochement de la Banque Privée Saint Dominique et de La Compagnie 1818 – Banquiers Privés

Dans le cadre de sa stratégie, Natixis a initié en novembre 2008, un projet de rapprochement de la Banque Privée Saint Dominique et de La Compagnie 1818 - Banquiers Privés -. L'objectif est de construire en France une banque privée de premier plan au service des deux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne qui représentent ensemble plus de 20 % du marché français de la banque de détail.

Poste clients

PNB : 800 M€ – RNPG : 71 M€

Le pôle correspond au périmètre de Coface Holding, addition de Coface et de Natix Factor. Il fournit des solutions aux entreprises pour gérer, protéger et financer leur Poste clients, et exerce son expertise dans quatre métiers : l'assurance-crédit, l'affacturage, la notation et l'information d'entreprise, la gestion de créances. Outre ces métiers, Coface Holding gère en France les garanties publiques à l'exportation confiées par l'État respectivement à Coface et à Natix, notamment l'assurance prospection, l'assurance-crédit pour les exportations financées à plus de deux ans, l'assurance change et la garantie des investissements à l'étranger.

Les objectifs de développement du pôle sont ambitieux, puisque son plan stratégique lancé en 2005 vise à faire de Natix le numéro 1 mondial du Poste clients en 2015. En 2008, Coface Holding a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique 2008-2010 et a continué de déployer ses quatre lignes de métier du Poste clients.

Les métiers du pôle Poste clients et leur positionnement

L'assurance-crédit protège les entreprises contre les risques de défaillance financière de leurs clients. L'affacturage permet aux entreprises de financer leur Poste clients, en transférant leurs créances commerciales à un tiers dénommé « factor » qui se charge d'en opérer le recouvrement. Avec la notation et l'information d'entreprise, les entreprises peuvent détecter des opportunités commerciales, évaluer la situation financière de leurs partenaires ainsi que leur capacité à honorer leurs engagements. Et la gestion de créances met à leur disposition un service de recouvrement afin de récupérer les sommes qui leur sont dues.

En France, le pôle s'appuie sur les réseaux de Natix, des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne, sur le réseau de Coface et sur des courtiers spécialisés. À l'étranger, il utilise les mêmes canaux, ainsi que des partenaires locaux regroupés au sein du réseau CreditAlliance. Coface Holding a ainsi réalisé en 2008 plus de 63 % de son chiffre d'affaires consolidé hors de France. Présente directement dans 65 pays fin 2008 (ouverture en Égypte en 2008), Coface Holding y déploie progressivement ses quatre métiers : le pôle est pour chacun d'entre eux numéro 1 mondial pour la couverture géographique.

- N° 1 du Poste clients en France
- N° 6 mondial en affacturage
- N° 3 mondial en assurance-crédit
- N° 4 mondial de la gestion de créances
- N° 5 mondial en information d'entreprise

Source : Coface, d'après ICISA (pour l'assurance-crédit), FCI (pour l'affacturage)

Activité

Hausse du chiffre d'affaires consolidé de 7,2 % en 2008, tirée par l'assurance-crédit et les services hors d'Europe (+ 21,9 %) et par l'affacturage (+ 14,2 %) :

- 419 milliards d'euros de créances commerciales assurées ;
- 40 milliards d'euros de créances commerciales financées.

La ligne assurance-crédit (domestique et export) a vu son chiffre d'affaires augmenter de 4,6 % par rapport à 2007. Des contrats

d'assurance-crédit homogène sont désormais disponibles dans 93 pays ; dans 40 pays ces contrats sont offerts par des entités Coface (ouverture en 2008 à Taiwan, en Bulgarie et en Lettonie), dans les autres par des partenaires. En 2008, Coface a conforté sa position de numéro 1 en Amérique Latine, avec l'acquisition de la majorité de SBCE, leader à l'exportation au Brésil, et sa position de numéro 1 en Asie, avec la cinquième année de croissance à plus de 30 % en Grande Chine.

La ligne affacturage augmente de 14,2 % ; tirée par l'intégration en 2008 d'acquisitions au Danemark, en République tchèque et en Slovaquie, et par une croissance interne très forte, la ligne affacturage est désormais présente dans 28 pays, contre 16 fin 2007, constituant le premier réseau mondial par la couverture géographique. Les deux principaux pays de présence restent l'Allemagne, avec Coface Finanz, numéro 1 sur son marché, et la France, avec Natix Factor, troisième factor national (source : ASF). Natix Factor voit son produit net bancaire en hausse de 5,3 %, avec un volume de créances affacturées qui a augmenté de 10 % (+ 14 % à l'exportation).

Les lignes de service (notation et information d'entreprise, gestion de créances) sont en croissance de 7,7 %. L'offre mondiale du pôle en information est disponible dans 65 pays, et le lancement d'une notation financière Coface progresse. Le réseau mondial en gestion de créances a été renforcé par deux acquisitions en Argentine et aux Pays-Bas.

Coface développe son expertise dans la mesure du risque de défaillance des entreprises

C'est une compétence particulièrement essentielle en période de crise, pour le pôle (qui a enregistré le meilleur rapport sinistre à prime des grands acteurs de l'assurance-crédit en 2008) et pour ses clients :

- Coface a mis en place un score mondial, le Score @rating. Le Score @rating, disponible sur 50 millions d'entreprises, mesure la probabilité de défaillance d'une entreprise à un an. Il est associé à l'Avis de crédit @rating qui indique l'encours de crédit conseillé (1@ = 20 000 euros, 2@ = 50 000 euros, 3@ = 100 000 euros, etc.) ;
- Coface a annoncé en juillet 2008 son intention de devenir agence de notation financière, aux côtés des trois grandes agences anglo-saxonnes, et en se limitant au risque « entreprise ». Ce lancement s'appuie sur le processus de notation interne par lequel Coface Holding, en dialogue avec les entreprises intéressées, note déjà pour ses propres besoins 17 000 entreprises dans le monde correspondant à ses risques les plus importants. Coface s'appuie sur trois points forts exclusifs : un coût nettement plus faible, la fiabilité statistique de ses outils, et une expertise de prise de risque acquise depuis 60 ans dans le métier d'assureur-crédit. Le produit, en phase de test en Europe et en Asie, sera commercialisé au cours de l'année 2009.

La charte transparence de Coface

La crise fragilise la confiance entre clients et fournisseurs et le pôle a pour ambition d'aider les entreprises dans cette période difficile, en contribuant à maintenir la confiance dans les relations interentreprises, l'accès au financement du bas de bilan des PME, et en jouant son rôle de « coupe-circuit » dans les faillites en chaîne d'entreprises.

Dans cet esprit, et en liaison avec les représentants des entreprises et les pouvoirs publics, Coface s'est engagée en novembre 2008 au travers d'une charte transparence, ouverte à toutes les entreprises françaises, clientes ou non. Elle s'engage à communiquer à chaque entreprise, gratuitement et sur simple demande, sa note Coface, son avis de crédit

et les informations qui ont servi à les justifier, puis leurs éventuelles modifications ; à vérifier auprès de l'entreprise, et préalablement à toute décision, tout incident de paiement la concernant et dont Coface aurait eu connaissance, pour en vérifier la réalité et la gravité ; et à recevoir et analyser les informations plus récentes que l'entreprise souhaiterait mettre à disposition de Coface, en garantissant si nécessaire une totale confidentialité. Cette charte sera progressivement étendue et déclinée dans les autres pays de présence du pôle.

La banque de détail

Ces lignes d'activité sont complétées par les activités de banque de détail des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne et par les Certificats Coopératifs d'Investissements (CCI). La contribution économique de ces activités au résultat net de Natixis est, en 2008, de 285 millions d'euros.

Natixis établit un document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (100 %)

<i>en millions d'euros</i>	2008	2007	2006
Produit net bancaire	2 934	6 043	7 322
Résultat brut d'exploitation	(1 754)	902	2 354
Résultat d'exploitation	(3 570)	658	2 304
Résultat net part du groupe	(2 799)	1 101	2 100

NOTATION LONG TERME AU 31/12/2008 : A+/AA3/A+

L'ACTION NATIXIS :

Marché : Eurolist compartiment A

Place de cotation : Euronext Paris

Code Isin : FR0000120685

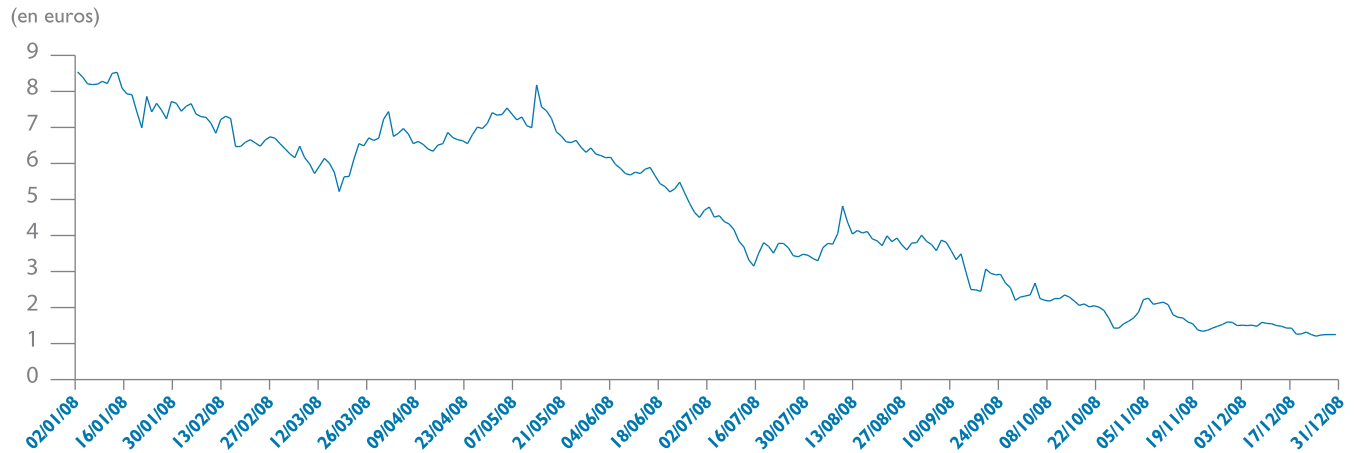
Ticker : KN

CAPITALISATION BOURSIÈRE AU 31/12/2008 : 3,6 MILLIARDS D'EUROS.

LE MARCHÉ DE L'ACTION EN 2008

Mois	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Volume global mois (en nombre de titres)
Janvier	8,5395	6,9934	106 338 485
Février	7,6645	6,4079	99 504 944
Mars	6,7105	5,2171	115 510 355
Avril	7,4408	6,3421	90 889 889
Mai	8,1842	6,3092	121 860 431
Juin	6,2566	4,6382	105 711 914
Juillet	4,7895	3,1513	230 190 377
Août	4,8224	3,3026	171 618 293
Septembre	4,0066	2,2	729 472 146
Octobre	2,68	1,43	361 393 325
Novembre	2,26	1,34	170 471 214
Décembre	1,59	1,205	93 832 517

ÉVOLUTION DU COURS EN 2008



CIFG

CIFG évoluant dans un marché devenu extrêmement difficile (le rehaussement de crédit aux USA) en raison d'une crise aigue des marchés financiers, l'année 2008 a été consacrée à la recherche d'une solution pour pérenniser l'activité de l'entreprise en respectant, au mieux, les intérêts des parties prenantes que sont la Société en premier lieu, les actionnaires (la BFBP et la CNCE à parité à hauteur de 50 % chacune) qui ont décidé de ne pas s'engager au-delà de leur injection de fonds réalisée à la fin 2007, et les clients de CIFG. Parmi les différentes stratégies

permettant d'atteindre cet objectif, la commutation est apparue comme la solution la plus appropriée. C'est ainsi qu'il a été décidé d'engager CIFG sur cette voie au premier semestre 2008.

Dans le même temps, du fait de sa situation et de l'environnement de marché dégradé, CIFG n'a enregistré aucune affaire nouvelle.

Il faut noter que l'intégralité de l'investissement des deux actionnaires a été provisionnée dans leurs comptes 2007. D'autre part, CIFG est sortie du périmètre de consolidation des deux groupes actionnaires depuis le début 2008.

2.3.3 Ses autres filiales

TWINS PARTICIPATIONS	PNB 2008 : NA	Résultat 2008 : NA	Holding	Détenue à 50 % par la BFBP et 50 % par la CNCE, cette holding est destinée à porter la participation résiduelle dans CIFG à l'issue de la réalisation de la commutation en janvier 2009.
CLICK & TRUST	PNB 2008 : 2,4 M€	Résultat 2008 : 0,66 M€	Paiement sécurisé sur internet	Développement des solutions de paiement sécurisé sur internet.
I-BP	PNB 2008 : 247,5 M€	Résultat 2008 : 1,120 M€	Plateforme informatique Groupe	Centre de traitement informatique qui regroupe les activités des centres informatiques des Banques Populaires et met à la disposition des Banques Populaires une plateforme informatique commune.
BANQUE POPULAIRE COVERED BONDS	PNB 2008 : 1,9 M€	Résultat 2008 : 0,303 M€	Émission de covered bonds	Société dédiée au programme de covered bonds au service des Banques Populaires.
SAS SIBP	Produit financier 2008 : 3,8 M€	Résultat 2008 : 2,9 M€	Holding	La SAS SIBP porte les participations du Groupe dans la BICEC (Banque au Cameroun), la BCI-Banque Commerciale Internationale (Banque au Congo-Brazzaville) et VBI. Elle porte aussi une participation minoritaire dans la BIAT (banque tunisienne) et une autre, depuis mars 2007, dans la SCI Congolaise Immobilière de Gestion.
SAS BP CRÉATION	PNB 2008 : 2,5 M€	Résultat 2008 : (1,5) M€	Gestion valeurs mobilières	Acquisition, gestion et cession de valeurs mobilières d'entreprises innovantes de moins de 7 ans.
SNC BANKÉO	Produit d'exploitation 2008 : 6,8 M€	Résultat 2008 : (1,1) M€	Investissements informatiques	Réalisation d'investissements dans les secteurs informatiques et bureautiques à destination du secteur bancaire, acquisition de tous droits de propriété intellectuelle relatifs à des logiciels ou technologies à destination du secteur bancaire et la disposition de ces droits, et réalisation de toutes prestations de service afférentes aux secteurs informatiques, bureautiques et bancaires.
SAS PONANT 2	PNB 2008 : 0,365 M€	Résultat 2008 : 0,224 M€	Société de prise de participation	Société de prise de participation. Peu d'activité.
SCI PONANT PLUS	Produit d'exploitation 2008 : 4,3 M€	Résultat 2008 : (0,135) M€	Immobilier	Créée en septembre 2002 pour l'acquisition d'une partie de l'immeuble Ponant 2 (immeuble du 19 au 29, rue Leblanc).
BATEAU BANQUE POPULAIRE SARL	CA 2008 : 3,9 M€	Résultat 2008 : (0,09) M€	Exploitation du trimaran	Cette société gère les dépenses liées au trimaran. Elle a pour objet : <ul style="list-style-type: none"> d'engager le voilier dans les courses nationales et internationales, en s'assurant les services d'un skipper et d'un équipage qualifié, de gérer la préparation, l'entretien et la logistique ; d'organiser toutes opérations de communication externe, relations publiques, manifestation sportives, etc. ; de concevoir, réaliser et commercialiser tout objet publicitaire, actions de formation, prestations de conseil, en matière de navigation et courses de mer.

2.4 Les mécanismes financiers internes au Groupe

Bénéficiaire du système de garantie du réseau des Banques Populaires : d'une part, les Banques Populaires, les Sociétés de Caution Mutuelle exclusives, la Banque Fédérale des Banques Populaires ; d'autre part, les autres établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires en application des dispositions du code monétaire et financier.

Le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques Populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque Fédérale des Banques Populaires prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L. 511-30, L. 511-31, L. 511-32 et L. 512-12 du code monétaire et financier et à laquelle font expressément référence les statuts des Banques Populaires (art. 1^{er}).

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires, les Sociétés de Caution Mutuelle leur accordant l'exclusivité de leur cautionnement et la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) met en œuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques Populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la BFBP répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques Populaires.

En sa qualité de chef de réseau, la BFBP bénéficie du système de garantie, les Banques Populaires sont tenues de lui apporter leur soutien financier, notamment pour lui permettre, en tant que de besoin d'assumer ses obligations d'organe central à l'égard d'établissements de crédit affiliés

à la Banque Fédérale des Banques Populaires, mais ne faisant pas partie du réseau des Banques Populaires.

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la BFBP et, d'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes des fonds pour risques bancaires généraux des Banques Populaires.

Ces fonds régionaux sont alimentés chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les Banques Populaires, avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques Populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque Populaire garantit la liquidité et la solvabilité des Sociétés de Caution Mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Dans le cadre de l'affiliation du Crédit Maritime Mutuel, dont la Banque Fédérale des Banques Populaires est l'organe central aux termes de l'article L. 512-69 du code monétaire et financier, la liquidité et la solvabilité des Caisses de Crédit Maritime Mutuel sont garanties au premier niveau par leurs Banques Populaires d'adossément.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques Populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

L'affiliation de Natixis

Le 2 avril 2007, Philippe Dupont, Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires et Charles Milhaud, Président du Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, ont signé la convention par laquelle, en leur qualité d'organe central, la CNCE et la BFBP affilient Natixis.

Cette convention, qui a reçu l'approbation du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) dans sa séance du

30 mars 2007, est établie dans le prolongement de la création de Natixis le 17 novembre 2006, et conformément aux engagements pris.

Cette double affiliation s'inscrit dans le cadre de l'article L. 511-31 du code monétaire et financier. Elle permet à Natixis de bénéficier des systèmes de garantie et de solidarité respectifs du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne.

3 Informations relatives à la Banque Fédérale des Banques Populaires

3.1	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	60
3.1.1	Dénomination sociale et siège social	60
3.1.2	Forme juridique	60
3.1.3	Date de constitution et durée	60
3.1.4	Objet social	60
3.1.5	RCS et code APE	60
3.1.6	Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques	61
3.1.7	Exercice social	61
3.1.8	Répartition des bénéfices	61
3.1.9	Assemblées générales	61
3.2	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL	62
3.2.1	Forme et mode d'inscription en compte des actions	62
3.2.2	Montant du capital social	62
3.2.3	Capital autorisé non émis	62
3.2.4	Autres titres donnant accès au capital	62
3.2.5	Évolutions du capital	62
3.2.6	Autres renseignements sur le capital	62
3.3	COMPOSITION DU CAPITAL	63
3.3.1	Contrôle abusif	64
3.3.2	Changement de contrôle	64
3.3.3	Modifications éventuelles intervenues dans la répartition au cours des 3 dernières années	64

3.4	MARCHÉ DES TITRES	65
	3.4.1 Instruments financiers de la Société admis aux négociations sur un marché réglementé (Ticker = BFBPFP)	65
3.5	MARCHÉ DES ACTIONS	67
	3.5.1 Dividendes	67
3.6	COMPTES SOCIAUX	68
	3.6.1 Faits significatifs de l'exercice	68
	3.6.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation	68
	3.6.3 Bilan et compte de résultat publiables au 31/12/2008	69
	3.6.4 Bilan – Actif	72
	3.6.5 Bilan – Passif	75
	3.6.6 Hors-bilan	76
	3.6.7 Compte de résultat	77
	3.6.8 Annexes	78
	3.6.9 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	104

3.1 Renseignements concernant la Société

3.1.1 Dénomination sociale et siège social

Banque Fédérale des Banques Populaires - en abrégé « BFBP »
Le Ponant de Paris
5 rue Leblanc
75511 Paris cedex 15

Le nom de Banque Fédérale des Banques Populaires a été adopté par l'assemblée générale des actionnaires du 23 décembre 1999.

3.1.2 Forme juridique

La Banque Fédérale des Banques Populaires est une société anonyme de droit commun à conseil d'administration depuis le 31 mai 2001.

3.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée sous le nom de Caisse Centrale des Banques Populaires le 20 juin 1921 pour une durée de 99 ans. La société expirera donc le 19 juin 2020.

3.1.4 Objet social

La Banque Fédérale des Banques Populaires a pour mission d'orienter et de promouvoir les activités et le développement du réseau des Banques Populaires comme de l'ensemble du Groupe. Elle contribue à l'amélioration de la compétitivité et veille à la sécurité, la qualité de la gestion et à la rentabilité de chacune des Banques Populaires comme de l'ensemble du réseau et du Groupe.

À cet effet :

En qualité d'organe central du réseau des Banques Populaires,

en application des articles L. 511-30, L. 511-31, L. 511-32, L. 512-11, L. 512-12 du code monétaire et financier, elle a notamment pour mission de :

- représenter les Banques Populaires pour faire valoir leurs droits et intérêts communs ;
- définir la politique et les orientations stratégiques du réseau des Banques Populaires ;

- négocier et conclure au nom des Banques Populaires les accords nationaux et internationaux ;
- agréer les dirigeants des Banques Populaires et définir les conditions de cet agrément ;
- approuver les statuts des Banques Populaires et leurs modifications ;
- veiller à la cohésion du réseau des Banques Populaires, prendre toute mesure utile à l'organisation, au bon fonctionnement et au développement du réseau des Banques Populaires et appeler les cotisations nécessaires à l'accomplissement de ses missions d'organe central ;
- veiller à l'application des dispositions législatives et réglementaires propres aux Banques Populaires et exercer un contrôle administratif, technique et financier sur leur organisation et leur gestion, ainsi que sur l'organisation et la gestion des filiales directes ou indirectes et de celles des Banques Populaires ;
- prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque Banque Populaire comme de l'ensemble du réseau.

Et au titre d'établissement de crédit agréé en qualité de banque,

elle a pour fonction :

- d'assurer la centralisation des excédents de trésorerie des Banques Populaires et leur refinancement ;
- d'exercer plus généralement la fonction de Caisse Centrale des Banques Populaires en réalisant tant en France qu'à l'étranger, toutes les opérations permises aux banques par la législation en vigueur ainsi qu'en fournissant les services d'investissement prévus aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du code monétaire et financier et qui sont susceptibles de faciliter ou de se rattacher directement ou indirectement à l'exercice de cette fonction.

Elle prend toutes participations dans toutes sociétés,

notamment bancaires et financières, françaises ou étrangères, tous groupements ou associations concourant au développement du Groupe Banque Populaire et plus généralement, effectue toutes opérations de quelque nature se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

La Banque Fédérale des Banques Populaires a également pour objet d'être l'organe central des autres établissements de crédit qui lui sont affiliés en application du code monétaire et financier.

3.1.5 RCS et code APE

R.C.S. Paris B 552 028 839
Code APE : 651 D

3.1.6 Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à la Banque Fédérale des Banques Populaires peuvent être consultés au siège social de la Société, 5 rue Leblanc – 75511 Paris cedex 15.

Les statuts sont consultables, dans leur intégralité, sur le site www.banquepopulaire.fr dans l'espace « communication financière » à la rubrique « Informations générales ».

3.1.7 Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

3.1.8 Répartition des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est effectué un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital.

Le solde, augmenté le cas échéant, des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable, sur lequel il est prélevé successivement les sommes que l'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, jugera utile d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires avec ou sans affectation spéciale, ou de reporter à nouveau sur l'exercice suivant.

Le solde sera réparti aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou son paiement en action. Cette option peut être également accordée en cas de mise en paiement d'acomptes sur dividendes.

3.1.9 Assemblées générales

Mode de convocation

Les Assemblées Générales sont convoquées par le conseil d'administration. Les convocations sont faites dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social soit dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

Conditions d'admission

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Les Banques Populaires actionnaires participent aux assemblées par leur P résident ou par un administrateur désigné à cet effet par lui ou par leur Directeur général ou par toute personne désignée par ce dernier.

Conditions d'exercice du droit de vote

Dans les Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. Aucun actionnaire ne peut disposer dans les assemblées, par lui-même ou par mandataire, au titre des droits de vote attachés aux actions qu'il détient directement et/ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, de plus de 5 % du nombre total de droits de vote attachés aux actions de la Société.

La limitation instituée au paragraphe précédent ne concerne pas le Président de l'assemblée émettant un vote en conséquence des procurations reçues conformément à l'obligation légale qui résulte de l'article L. 225-106 du code de commerce.

Le nombre de droits de vote détenus directement ou indirectement s'entend notamment de ceux qui sont attachés aux actions qu'un actionnaire détient, à titre personnel, aux actions qui sont détenues par une personne morale qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce et aux actions assimilées aux actions possédées, telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants dudit code.

Déclarations de franchissements de seuil

Néant.

3.2 Renseignements concernant le capital

3.2.1 Forme et mode d'inscription en compte des actions

Les actions sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

3.2.2 Montant du capital social

Au 31 décembre 2008, le capital est de 1 561 300 335 euros, divisé en 104 086 689 actions de 15 euros chacune et de même catégorie. Le capital de la BFBP est constitué d'actions nominatives.

3.2.3 Capital autorisé non émis

Néant.

3.2.4 Autres titres donnant accès au capital

Néant.

3.2.5 Évolutions du capital Prime d'émission

Dates	Nature de l'opération	Nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission	Nombre d'actions émises ⁽¹⁾	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
31/12/1996	Capital au 31/12/1996	-			1 608 151 000 F	
22/05/1997	Réinvestissement du dividende en actions	95 329 300 F	Néant	953 293	1 758 151 000 F	17 581 510
26/06/1997	Réinvestissement du dividende en actions	150 000 000 F	Néant	1 500 000	1 853 480 300 F	18 534 803
20/01/1998	Augmentation de capital par apport en numéraire	1 853 480 300 F	Néant	18 534 803	3 706 960 600 F	37 069 606
23/12/1999	Augmentation de capital par apport en numéraire	229 775 300 F	Néant	2 297 753	3 936 735 900 F	39 367 359
19/12/2001	Augmentation de capital par apport en nature	304 005 180 €	Néant	20 267 012	894 515 565 €	59 634 371
19/12/2002	Augmentation de capital par apport en nature	8 549 265 €	22 085 601 €	569 951	903 064 830 €	60 204 322
19/12/2002	Augmentation de capital par apport en nature	5 062 440 €	35 163 571 €	337 496 908	908 127 270 €	60 541 818
19/12/2002	Augmentation de capital par apport en numéraire	4 358 955 €	46 424 205 €	290 597	912 486 225 €	60 832 415
30/06/2005	Augmentation de capital par apport en numéraire	18 154 260 €	81 331 084,80 €	1 210 284	930 640 485 €	62 042 699
15/11/2005	Augmentation de capital par apport en numéraire	18 248 175 €	81 751 824 €	1 216 545	948 888 660 €	63 259 244
17/11/2006	Augmentation de capital par apport en nature	238 544 265 €	1 756 802 132,11 €	15 902 951	1 187 432 925 €	79 162 195
02/07/2007	Augmentation de capital par apport en numéraire	116 382 630 €	869 067 892,42 €	7 758 842	1 303 815 555 €	86 921 037
28/06/2008	Option du paiement du solde du dividende	54 075 720 €	163 885 482,08 €	3 605 048	1 357 891 275 €	90 526 085
01/07/2008	Augmentation de capital réservée aux Banques Populaires	183 732 060 €	1 096 267 958 €	12 248 804	1 541 623 335 €	102 774 889
26/09/2008	Option du paiement de l'acompte du dividende	9 735 615 €	34 197 970,29 €	649 041	1 551 358 950 €	103 423 930
16/12/2008	Option du paiement du solde du dividende	9 941 385 €	34 271 267,89 €	662 759	1 561 300 335 €	104 086 689

(1) Parts sociales jusqu'au 31/05/2001.

3.2.6 Autres renseignements sur le capital

Il n'existe actuellement aucun pacte d'actionnaires ni d'action de concert. La Banque Fédérale des Banques Populaires n'a procédé, par ailleurs, à aucun nantissement de ses titres.

3.3 Composition du capital

Au 31 décembre 2008, le capital de la Banque Fédérale des Banques Populaires est détenu majoritairement à 99,42 % par les 20 Banques Populaires. Sa composition, à cette même date, est la suivante :

Actionnaires	Nombre de Titres	Participation (en %)	Droit de vote (en %)
BANQUES POPULAIRES	103 484 125	99,4211	77,0913
Banques Populaires actionnaires de la BFBP avec une participation supérieure à 5 %			
CASDEN Banque Populaire	9 939 244	9,54901	5
BRED Banque Populaire	9 850 372	9,46362	5
Banque Populaire Rives de Paris	9 259 446	8,89590	5
Banque Populaire Val de France	8 934 558	8,58377	5
Banque Populaire Occitane	8 255 329	7,93121	5
Banque Populaire Lorraine Champagne	6 886 926	6,61653	5
Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	6 586 708	6,32810	5
Banques Populaires actionnaires de la BFBP avec une participation inférieure à 5 %			
Banque Populaire de l'Ouest	5 001 575	4,80520	4,8101
Banque Populaire d'Alsace	4 689 060	4,50496	4,5050
Banque Populaire Atlantique	4 535 959	4,35787	4,3623
Banque Populaire du Sud	4 260 249	4,09298	4,0972
Banque Populaire des Alpes	4 209 498	4,04422	4,0484
Banque Populaire Loire et Lyonnais	3 681 669	3,53712	3,5407
Banque Populaire Centre Atlantique	3 101 402	2,97963	2,9827
Banque Populaire du Nord	2 895 858	2,78216	2,7850
Banque Populaire du Massif Central	2 873 911	2,76107	2,7639
Banque Populaire Côte d'Azur	2 583 468	2,48203	2,4846
Banque Populaire du Sud-Ouest	2 235 658	2,14788	2,1501
Crédit Coopératif	2 089 571	2,00753	2,0096
Banque Populaire Provençale et Corse	1 613 664	1,55031	1,5519
AUTRES	602 564	0,57890	0,47735
WGZ BANK	320 282	0,30771	0,3080
SAS Ponant 2	106 213	0,10204	0
Cofibred	108 160	0,10391	0,10400
Segimlor	64 247	0,06172	0,06180
Divers	3 662	0,00352	0,00350
TOTAL	104 086 689	100	77,5687

Les droits de vote sont limités statutairement à 5 %.

3.3.1 Contrôle abusif

Compte tenu de la fonction d'organe central dévolue à la Banque Fédérale des Banques Populaires au sens de la loi bancaire, le contrôle du capital de celle-ci est assuré conjointement par les 20 Banques Populaires. De plus, compte tenu du plafonnement statutaire des droits de vote, le contrôle des Banques Populaires sur la Banque Fédérale des Banques Populaires n'est pas susceptible de revêtir un caractère abusif.

3.3.2 Changement de contrôle

À la connaissance de la Banque Fédérale des Banques Populaires et conformément à la réglementation européenne, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle. Les dispositions de l'article L. 512-10 du code monétaire et financier obligent les Banques Populaires à détenir 51 % au moins du capital et des droits de vote de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

3.3.3 Modifications éventuelles intervenues dans la répartition au cours des 3 dernières années

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DEPUIS LE 31/12/2006

	31/12/2006		31/12/2007		31/12/2008	
	Nombre d'actions	Capital (en %)	Nombre d'actions	Capital (en %)	Nombre d'actions	Capital (en %)
Banques Populaires	76 965 009	97,22	84 582 353	97,30	101 394 554	97,41
Crédit Coopératif ⁽¹⁾	1 586 433	2,00	1 743 101	2,00	2 089 571	2,01
Banques Populaires étrangères	320 282	0,41	320 282	0,37	320 282	0,31
Divers	290 471	0,37	275 301	0,32	282 282	0,27
TOTAL	79 162 195	100	86 921 037	100	104 086 689	100

(1) Le crédit Coopératif a adopté le statut de banque populaire depuis le 30 janvier 2003.

3.4 Marché des titres

3.4.1 Instruments financiers de la Société admis aux négociations sur un marché réglementé (Ticker = BFBPFP)

Les titres subordonnés et les obligations émises sur le marché français par la BFBP sont cotés sur l'Eurolist Paris (leur cotation est publiée sous la rubrique « Titres de créances – secteur privé »).

Les obligations émises sur le marché international par la BFBP sont cotées à la Bourse de Luxembourg ou sur l'Eurolist Paris.

L'ensemble de ces instruments financiers, non échus au 31 décembre 2008, émis par la BFBP se compose comme suit :

EMPRUNT	DATE D'ÉMISSION	CODE ISIN	DATE D'ÉCHÉANCE	ENCOURS (en euros)
Banque Populaire Covered Bonds				
ORD 4,25 % janvier 2008	29/01/2008	FR0010574236	29/01/2013	1 000 000 000
ORD 4,625 % mai 2011	02/05/2008	FR0010613364	02/05/2011	1 000 000 000
EURIBOR 6 mois + 0,38 % mai 2015	10/05/2008	FR0010617217	10/05/2015	50 000 000
EURIBOR 3 mois + 0,27 % janvier 2014	02/07/2008	FR0010634493	13/01/2014	100 000 000
ORD 5,135 % septembre 2015	29/07/2008	FR0010650184	20/09/2015	100 000 000
EURIBOR 6 mois + 0,25 % septembre 2010	10/09/2008	FR0010661165	10/09/2010	30 000 000
10Y HICPxT Linker octobre 2018	08/10/2008	FR0010669234	08/10/2018	100 000 000
EURIBOR 3 mois + 0,50 % octobre 2010	08/10/2008	FR0010672923	09/10/2010	2 000 000 000
EURIBOR 3 mois + 0,55 % avril 2011	08/10/2008	FR0010672931	08/04/2011	1 000 000 000
EURIBOR 3 mois + 0,60 % novembre 2015	05/11/2008	FR0010687079	05/11/2015	2 000 000 000
EURIBOR 3 mois + 0,65 % novembre 2017	05/11/2008	FR0010687095	05/11/2017	2 000 000 000
EURIBOR 3 mois + 0,65 % novembre 2018	05/11/2008	FR0010687061	05/11/2018	2 000 000 000
EURIBOR 3 mois + 0,65 % février 2017	01/12/2008	FR0010687061	01/02/2017	1 500 000 000
Senior				
ORD P3R juin 2000	26/05/2000	FR0000499287	16/06/2010	250 000 000
ORD P3R novembre 2000	19/10/2000	FR0000499287	16/06/2010	328 000 000
ORD 5,375 % mars 2001	02/03/2001	FR0000485757	02/03/2011	147 500 000
Titres subordonnés remboursables (TSR)				
TSR 6,00 % juillet 1997	25/07/1997	FR0000586042	21/12/2009	69 364 302
TSR 6,00 % décembre 1997	15/12/1997	FR0000586059	09/06/2010	62 504 097
TSR 5,40 % février 1998	25/02/1998	FR0000586075	06/06/2010	76 224 508
TSR 4,50 % novembre 1998	14/12/1998	FR0000586158	05/02/2009	47 564 093
TSR 4,00 % février 1999	15/02/1999	FR0000186041	02/03/2009	72 600 000
TSR 4,30 % avril 1999	14/04/1999	FR0000186140	28/05/2009	51 200 000
TSR 5,00 % juin 1999	28/06/1999	FR0000186371	04/07/2009	80 000 000
TSR 5,80 % novembre 1999	17/11/1999	FR0000186488	27/11/2009	95 100 000

EMPRUNT	DATE D'ÉMISSION	CODE ISIN	DATE D'ÉCHÉANCE	ENCOURS (en euros)
TSR 6,00 % février 2000	28/02/2000	FR0000186645	04/05/2010	100 000 000
TSR 5,60 % juin 2000	28/06/2000	FR0000186843	18/08/2010	80 100 000
TSR 5,70 % octobre 2000	02/10/2000	FR0000187064	21/11/2010	98 100 000
TSR 5,20 % janvier 2001	13/01/2001	FR0000187296	16/02/2011	48 700 000
TSR 5,50 % juin 2001	29/06/2001	FR0000187619	15/07/2011	50 000 000
TSR 5,30 % octobre 2001	10/09/2001	FR0000487134	16/10/2011	45 000 000
TSR 4,90 % décembre 2001	19/11/2001	FR0000188096	09/01/2012	37 200 000
TSR 5,20 % mars 2002	04/03/2002	FR0000188252	27/03/2012	43 000 000
TSR 5,50 % juin 2002	17/06/2002	FR0000188443	23/07/2012	63 000 000
TSR 4,70 % octobre 2002	18/10/2002	FR0000181232	25/11/2002	46 000 000
TSR 4,90 % décembre 2002	24/12/2002	FR0000188856	04/02/2013	150 000 000
TSR 4,- % juin 2003	25/06/2003	FR0000475469	25/06/2013	59 000 000
TSR 4,30 % octobre 2003	27/10/2003	FR0010018929	27/10/2013	81 000 000
TSR 4,60 % décembre 2003	22/12/2003	FR0010032821	13/02/2014	63 000 000
TSR 4,50 % juin 2004	23/06/2004	FR0010091041	04/08/2014	81 000 000
TSR 4,10 % octobre 2004	18/10/2004	FR0010115733	06/11/2014	77 000 000
TSR 3,90 % décembre 2004	20/12/2004	FR0010135012	28/01/2015	45 000 000
TSR 3,50 % juin 2005	20/06/2005	FR0010194597	23/08/2015	59 000 000
TSR 3,30 % octobre 2005	03/10/2005	FR0010230995	29/11/2015	51 000 000
TSR 3,60 % décembre 2005	12/12/2005	FR0010255422	05/01/2016	42 000 000
TSR 4,20 % mai 2006	23/05/2006	FR0010318808	22/07/2016	73 000 000
TSR 3,80 % octobre 2006	23/10/2006	FR0010376392	04/11/2016	61 000 000
TSR 4,20 % février 2007	19/02/2007	FR0010422766	13/03/2017	70 000 000
TSR 4,50 % juin 2007	25/06/2007	FR0010479774	10/07/2017	79 000 000
TSR 4,60 % octobre 2007	06/11/2007	FR0010522342	07/12/2017	90 000 000
TSR 4,60 % décembre 2007	28/12/2007	FR0010550806	28/01/2018	54 000 000
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)				
TSDI P3R mai 1998-2008	18/05/1998	DOC004937002	27/09/2049	61 741 853
TSDI P3R juillet 1998-2008	15/07/1998	DOC004937005	27/09/2049	8 689 594
TSDI CNO TEC10 juillet 1998	16/07/1998	FR0000209793	16/07/2049	38 112 250
TOTAL				16 014 700 697

3.5 Marché des actions

Les actions de la Banque Fédérale des Banques Populaires ne sont cotées ou traitées sur aucun marché. Aucun programme de rachat d'actions n'a été voté pour l'exercice 2008.

3.5.1 Dividendes

Politique de distribution

La politique de distribution est proposée par le conseil d'administration de la Société à l'Assemblée Générale. La Société ne peut garantir le montant des dividendes qui pourront être versés au titre d'un exercice

quelconque. L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire ou le paiement en actions. Cette option peut également être accordée en cas de mise en paiement d'acomptes sur dividendes.

Dividendes par action pour les cinq derniers exercices

	2004	2005	2006	2007	2008
Dividende net par action	1,40 €	1,73 €	2,10 €	4,41 €	3,14 €
Montant des dividendes distribués	85,16 M€	109,44 M€	166,24 M€	383,32 M€	306,61 M€

3.6 Comptes sociaux

3.6.1 Faits significatifs de l'exercice

- La Banque Fédérale des Banques Populaire (BFBP) a reçu le paiement en actions du dividende Natixis fin mai 2008 pour un montant de 189 millions d'euros.
- Deux acomptes sur dividendes ont été payés en actions en septembre et décembre 2008 pour un montant global de 89 millions d'euros venant en déduction des fonds propres.
- La BFBP a souscrit à l'augmentation de capital de Natixis en septembre 2008 pour un montant de 1 291 millions d'euros. D'autre part, durant le quatrième trimestre 2008, 42 millions d'euros d'actions Natixis ont été acquis sur le marché.
- Le 2 juillet 2008, la BFBP a acquis le réseau de sept Banques Régionales appartenant à HSBC et a revendu 51 % du capital de six de ces banques à quatre Banques Populaires régionales couvrant leur zone d'activité. Seule la SMC (Société Marseillaise de Crédit) est restée détenue à 100 % par la BFBP.
- En novembre 2008, la BFBP a apporté à sa filiale SIBP les titres VBI en contre-partie d'une augmentation de capital pour un montant de 203 millions d'euros.
- En décembre 2008, La BFBP a souscrit à l'augmentation de capital de VBI pour 49 millions d'euros, sous la forme particulière au droit autrichien dite de GrossmütterZuschuss, la BFBP n'ayant qu'une participation indirecte via sa filiale SIBP.

3.6.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. *Référentiel comptable et présentation des comptes*

Les états financiers de la Banque Fédérale des Banques Populaires sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable, notamment le règlement CRC 2000-03 relatif à la présentation des états financiers.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros avec un comparatif sur deux exercices, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

La BFBP a choisi la comptabilisation des frais d'acquisition relatifs aux titres de participations en complément du coût d'acquisition de ces titres de manière irréversible à compter du 1^{er} janvier 2007 en anticipant l'application du règlement CRC 2008-07.

La BFBP n'a pas appliqué le règlement CRC 2008-15 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés dans la mesure où la charge relative à l'attribution gratuite d'action (SAGA) avait déjà été entièrement constatée en 2007, antérieurement à la publication du règlement. La non prise en compte de ce règlement n'a cependant pas d'impact significatif sur les comptes.

2. *Changements de méthodes comptables et nouvelles options fiscales intervenus sur l'exercice 2008*

La CRC 2008-17 a rendu possible le reclassement des titres de placement en titre d'investissement dans des circonstances exceptionnelles. La BFBP n'a pas utilisé cette possibilité en 2008.

3. *Conversion des opérations en devise*

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement 89-01 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Les produits et les charges payés ou perçus en devises sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les créances, dettes et engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change définitifs ou latents sont enregistrés en compte de résultat.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés *pro rata temporis* en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché. (art 10).

Les contrats de change à terme sec ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

Les immobilisations et titres de participation en devises acquis en euros restent valorisés au coût d'acquisition.

La BFBP ne supporte pas de risque de change significatif.

3.6.3 Bilan et compte de résultat publiables au 31/12/2008

1.a Bilan publiable au 31/12/2008

ACTIF		
<i>en milliers d'euros</i>		
	31/12/2008	31/12/2007
Postes		
1 Caisse, banques centrales, CCP	17 948	416 039
2 Effets publics et valeurs assimilées		0
3 Créances sur les établissements de crédit	35 059 245	20 819 014
4 Opérations avec la clientèle	137 047	85 740
5 Obligations et titres à revenu fixe	18 768 557	3 334 686
6 Actions et titres à revenu variable	282 358	266 133
7 Participations et autres titres détenus à long terme	742 519	410 955
8 Parts dans les entreprises liées	7 767 610	4 845 705
9 Crédit-bail et location avec option d'achat	0	0
10 Location simple	0	0
11 Immobilisations incorporelles	69 667	69 495
12 Immobilisations corporelles	126 876	124 454
13 Capital souscrit non versé	0	0
14 Actions propres	0	0
15 Autres actifs	137 559	186 297
16 Comptes de régularisation	218 187	140 696
TOTAL DE L'ACTIF	63 327 573	30 699 216

PASSIF		
<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Postes		
1 Banques centrales, CCP	133	10
2 Dettes sur les établissements de crédit	32 779 178	19 557 816
3 Opérations avec la clientèle	648 776	100
4 Dettes représentées par un titre	9 938 365	733 352
5 Autres passifs	9 186 375	1 789 833
6 Comptes de régularisation	33 391	16 684
7 Provisions pour risques et charges	94 460	129 499
8 Dettes subordonnées	3 500 781	2 833 159
9 FRBG	451 196	449 560
10 Capitaux propres hors FRBG	6 694 917	5 189 200
11 Capital souscrit	1 561 300	1 303 816
12 Primes d'émission	4 222 639	3 507 201
13 Réserves	606 855	511 128
14 Écart de réévaluation		
15 Report à nouveau	0	(27 280)
16 Résultat de l'exercice	298 625	(106 856)
17 Provisions réglementées et subventions d'investissements	5 498	1 192
TOTAL DU PASSIF	63 327 573	30 699 216

1.b Hors-bilan publiable au 31/12/2008

<i>en milliers d'euros</i>	2008	2007
Engagements donnés		
Engagements de financement :	605 000	474 289
• en faveur d'établissement de crédit	605 000	474 289
• en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie :	0	0
• d'ordre d'établissement de crédit	0	
• d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titre :	297 806	0
• titres achetés avec faculté de rachat ou de reprise		
• autres engagements donnés	297 806	
Engagements reçus		
Engagements de financement :	51 469	53 105
• reçus d'établissement de crédit	51 469	53 105
Engagements de garantie :	0	0
• reçus d'établissement de crédit		
Engagements sur titre :	279 582	95 498
• titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
• autres engagements reçus	279 582	95 498

1.c *Compte de résultat publiable au 31/12/2008*

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés	1 520 661	1 039 271
Intérêts et charges assimilés	(1 462 557)	(1 014 418)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		
Produits sur opérations de location simple et assimilées		
Charges sur opérations de location simple et assimilées		
Revenus des titres à revenus variables	286 171	397 026
Commissions (produits)	4 348	4 018
Commissions (charges)	(696)	(543)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27 113	(2 623)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées	(501 824)	9 466
Autres produits bancaires	150 895	159 706
Autres charges bancaires	(18)	(7 101)
Produit net bancaire – PNB	24 092	584 802
Charges générales d'exploitation	(148 014)	(148 595)
Dotations aux amortissements	(8 364)	(8 791)
Résultat brut d'exploitation – RBE	(132 287)	427 415
Coût du risque	(61 869)	15 473
Résultat d'exploitation – RBE	(194 156)	442 888
Résultat sur actifs immobilisés	522 333	(527 677)
Résultat courant avant impôt	328 178	(84 789)
Résultat exceptionnel	(23 782)	(3 316)
Impôts sur les bénéfices	171	(7 338)
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	(5 941)	(11 412)
RÉSULTAT NET	298 625	(106 856)

2. Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

(art. 133,135, et 148 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

	2004	2005	2006	2007	2008
Capital en fin d'exercice					
capital social (K€)	912 486	948 889	1 187 433	1 303 816	1 561 300
nombre d'actions émises	60 832 415	63 259 244	79 162 195	86 921 037	104 086 689
capitaux propres (hors FRBG) (K€)	2 227 581	2 447 699	4 506 898	5 024 919	6 606 252
Opérations et résultat de l'exercice					
produit net bancaire (K€)	212 626	250 913	370 404	584 802	24 092
résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et dépréciations (K€)	98 477	133 482	190 664	395 481	336 384
impôts sur les bénéfices (K€)	2 744	9 508	(10 311)	7 338	(171)
participation des salariés au résultat de l'exercice (K€)	-	-	-	-	-
résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (K€)	125 016	108 317	171 771	(106 856)	298 625
Dividende distribué aux actionnaires (K€)	85 165	109 438	166 241	383 322	251 041
Résultat par action					
résultat après impôts et participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et dépréciations (€)	1,57	1,96	2,54	4,47	3,23
résultat après impôts, participation, dotation aux amortissements et dépréciations (€)	2,06	1,71	2,17	(1,23)	2,87
Dividende versé par action (€)	1,40	1,73	2,10	4,41	2,41
Personnel					
effectif moyen des salariés	481	495	533	530	566
montant de la masse salariale de l'exercice (K€)	28 805	30 087	33 526	35 782	38 845
montant des sommes versées au titre des charges sociales (K€)	15 679	15 266	16 683	18 676	21 535

3.6.4 Bilan – Actif

1. Opérations avec les établissements de crédits et la clientèle

Crédit aux établissements de crédit et à la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur les établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres.

Les opérations avec la clientèle sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle.

L'ensemble des prêts est enregistré au bilan à leur valeur nominale y compris les concours à taux bas et les prêts restructurés, à l'exception des rachats de créances clientèle enregistrés à leur coût d'acquisition.

Créances douteuses

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière.

Le déclassement d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances et engagements sur une même contrepartie, même si l'analyse du risque conduit à ne provisionner que les intérêts enregistrés et non encaissés. Pour ces créances douteuses, les intérêts courus ou échus non perçus sont comptabilisés en appliquant le taux contractuel à la valeur brute mais dépréciés à due concurrence et inscrits en produit net bancaire. Les commissions dues non perçues sur clients douteux sont en coût du risque.

Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée « créances douteuses compromises », il s'agit des créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte est envisagé. Le classement en douteux compromis intervient nécessairement lors de

la déchéance du terme ou lors de la résiliation du contrat de crédit-bail. Il est possible de transférer un encours douteux en compromis au bout d'un délai d'un an mais il ne s'agit pas d'un délai impératif. La règle de la « contagion » ne s'applique pas pour le passage de douteux en douteux compromis. Pour les créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non encaissés ne sont pas enregistrés.

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées après analyse individuelle des dossiers, en tenant compte des garanties et déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacun des contrats actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ce dernier correspondant au taux contractuel. Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque » à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés ». La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « Intérêts et assimilés ».

Les créances passées en perte sur l'exercice ainsi que les récupérations sur créances amorties sont inscrites en ligne « Coût du risque » au compte de résultat pour la partie du capital et en « Intérêts et produits assimilés » pour la partie des intérêts. Les passages en perte ne font l'objet d'aucune procédure systématique.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

2. Opérations sur titres

Les portefeuilles de titres de transaction, de placement, et d'investissement suivent les règles d'évaluation du règlement 90-01 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements CRC 2005-01, CRC 2008-07 et CRC 2008-17.

En 2007, par anticipation sur l'application du règlement CRC 2008-07, le mode de comptabilisation des frais d'acquisition relatifs aux titres de participation et parts dans les entreprises liées a été modifié. Ils sont désormais rattachés au prix d'acquisition des titres. S'agissant d'un changement d'option fiscale prévu à l'article 314-2 du PCG, l'incidence du changement correspondant à l'exercice en cours est constatée dans le résultat de l'exercice.

Ces portefeuilles apparaissent dans les postes « effets publics et valeurs assimilés » lorsque l'émetteur est l'État, « obligations et autres titres à revenu fixe » et « actions et autres titres à revenu variable » dans les autres cas.

Portefeuille de transaction

Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais exclus et, le cas échéant, en incluant les intérêts courus). À chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde des gains et pertes latents et réalisés sur cessions est porté au poste du compte de résultats « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ». Les titres de transaction ne peuvent pas être reclassés dans une autre catégorie de titres.

Portefeuille de placement

Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation estimée à partir du cours de Bourse le plus récent pour les titres cotés ou de la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Ces provisions sont évaluées de manière individuelle. La différence entre le prix d'acquisition frais exclus et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle du titre selon la méthode actuarielle.

Lorsque les titres font l'objet d'une couverture, les résultats de la couverture sont pris en compte pour la détermination des dépréciations.

Lorsque des titres à revenu fixe présentent un risque de contrepartie, une dépréciation est enregistrée en « Coût du risque ».

Les dotations et reprises pour dépréciation (hors risque de contrepartie) et les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont portées au poste du compte de résultat « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ». En cas de cession de titre à revenu fixe, les reprises de dépréciation constituée au titre du risque de contrepartie figurent également dans ce poste.

Portefeuille d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe que la Société a acquis avec l'intention et les moyens de les détenir jusqu'à l'échéance. Ils font l'objet d'un financement spécifique (notamment les accords de refinancement, les emprunts subordonnés et les comptes à terme) et pour certains bénéficient d'une couverture adéquate en matière de risque de taux (essentiellement des contrats d'échange de taux dont le marché est liquide). Le reclassement éventuel en titres de placement s'opère à la valeur comptable à la date du déclassement déterminée selon les règles de la catégorie d'origine. En cas de cession anticipée, les plus et moins-values de cession sont comptabilisés au poste du compte de résultat « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Ces titres à revenu fixe font l'objet d'un étalement de la surcote/décote par rapport à la valeur de remboursement sur la durée résiduelle selon la méthode actuarielle.

Titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'acquisition frais d'acquisition inclus.

Les titres sont estimés à leur valeur d'utilité déterminée de manière individuelle à la clôture des comptes. La valeur d'utilité fait référence à différents critères comme le cours moyen de Bourse pour les titres cotés, les capitaux propres corrigés pour les titres non cotés.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation. Les plus values latentes ne sont pas enregistrées. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation.

Les plus ou moins-values de cession et les dotations et reprises de dépréciations sont inscrites en poste « gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

La principale participation de la BFBP est Natixis détenue à 35,78 % au même niveau que la CNCE.

Les titres Natixis ne font l'objet d'aucune dépréciation, la baisse du cours de Bourse n'étant pas de nature à modifier la valorisation de cette entité détenue à long terme.

Par ailleurs, la BFBP porte notamment le groupe FONCIA détenu à 95 % spécialisé dans l'activité de gestion immobilière (transaction, administration de biens...), diverses entités en Afrique via sa filiale SIBP (BICEC, BCI, BIAT) et le groupe CIFG (activité de rehaussement de crédit essentiellement aux États-Unis) à 50 % à parité avec la CNCE (Caisse Nationale des Caisses d'Épargne) racheté à Natixis fin décembre 2007 pour un euro. Les deux groupes détiennent la totalité de CIFG.

En 2008, la BFBP a acquis la totalité de la SMC (Société Marseillaise de Crédit), banque de détail couvrant le Sud-Est de la France, ainsi que 49 % des banques suivantes : Banque Marze, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier, Banque de Savoie, Banque Chaix et le Crédit Commercial du Sud-Ouest. Le solde du capital étant détenu par les Banques Populaires régionales.

3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le CRC a émis un règlement (CRC 2002-10) applicable aux comptes individuels à partir du 01/01/2005 autant pour les immobilisations corporelles qu'incorporelles et le règlement 2004-06 sur la définition et l'évaluation des actifs s'applique également à compter du 1^{er} janvier 2005.

Immobilisations corporelles d'exploitation

Les encours bruts sont ventilés en composant. Cette décomposition est fondée sur l'existence de durées d'utilisation différentes entre chacun des éléments distincts constituant un même bien.

Les coûts d'emprunt ne rentrent pas dans la détermination de la valeur brute des immobilisations.

Les durées d'utilité retenues par la BFBP pour les biens immobiliers sont les suivantes :

Composants	Durée d'utilité
Terrain	NA
Façades non destructibles	NA
Façades / couverture	20 ans
Étanchéité	5 ans
Fondations / ossatures	60 ans
Ravalement	10-20 ans
Équipements techniques	15 ans
Aménagements techniques	10-20 ans
Aménagements intérieurs	12 ans

Les composants sont amortis sur la base de leur valeur brute diminuée de la valeur résiduelle et sur leur durée d'utilisation. La valeur résiduelle est définie comme la valeur actuelle de l'actif à la fin de sa durée probable d'utilisation. La valeur résiduelle des composants autres que le terrain et les façades non destructibles sont réputées nulles.

Les dépenses de sécurité ou de mises en conformité sont comptabilisées à l'actif dès lors qu'elles répondent de manière cumulative aux dispositions réglementaires comptables.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes sont intégrés au coût d'acquisition de l'immobilisation.

La nature des biens mobiliers détenus n'a pas conduit à l'identification de composants les concernant. Ils sont amortis selon les durées d'utilisation présentées ci-dessous :

Biens	Durée d'utilité
Matériel informatique	1 à 3 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 7 ans

Les immobilisations d'exploitation présentant un indice objectif de dépréciation sont dépréciées ; les dotations sont alors enregistrées en « dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles ».

Immobilisations hors exploitation

La méthode des composants est également appliquée aux immeubles de placement.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet de dépréciation. Ont été enregistrés en fonds de commerce, le mali technique de confusion dégagé lors de la transmission universelle de patrimoine de la SAS SBE en 2005 pour 2,1 millions d'euros, le mali technique de la transmission universelle de patrimoine de la SNC Champion en 2007 pour 66 millions d'euros, ainsi que celui de la SAS Cybert Plus Market pour 0,2 million d'euros.

Les logiciels acquis et développés en interne sont amortis sur une durée de 1 à 3 ans.

3.6.5 Bilan – Passif

1. *Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées*

Ces postes regroupent notamment les emprunts obligataires et les titres de créances négociables émis ainsi que les prêts sur titres subordonnés émis par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Les frais d'émission sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel l'émission a été effectuée.

Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par fractions égales.

Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie de comptes de résultat.

2. *Provisions*

Provisions pour passifs sociaux

Les passifs sociaux sont provisionnés de manière intégrale conformément à la recommandation 2003 R 01 du Conseil National de la Comptabilité.

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- à la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatifs au personnel en activité ;
- minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - des écarts d'expérience liés aux variables démographiques,
 - des évolutions des hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires),
 - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs en couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

- pour le complément de pension bancaire CAR, le taux d'actualisation retenu est de 3,82 % et le rendement attendu des actifs de 4,30 % ; le taux d'inflation retenu est de 1,8 % ;
- pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu est de 3,54 % et le taux de rendement attendu de 3,51 % ;
- pour les médailles du travail, le taux d'actualisation est de 3,39 %.

La méthode du corridor est appliquée pour les engagements de retraite et assimilés.

La valorisation des indemnités de fin de carrière a été impactée successivement par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, et par les lois de financement de la Sécurité sociale de 2007 et de 2008.

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, un accord de branche a été signé en 2005 permettant les départs avant 65 ans à l'initiative de l'employeur en exonération de charges sociales pour les départs intervenant avant le 31/12/2009.

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2007 prévoit qu'après le 01/01/2014 les départs volontaires avant 65 ans seront chargés, la mise à la retraite avant 65 ans étant interdite. L'effet financier induit par la loi a eu pour conséquence une augmentation de l'engagement au 31/12/2006 non intégrée dans les comptes 2006 la loi ayant été adoptée en fin d'année. Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2006 n'intervient qu'à partir de 2007.

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008 supprime le dispositif transitoire qui était prévu par la loi de 2007 pour la période entre le 01/01/2010 et le 01/01/2014. La mise à la retraite avant 65 ans avec accord du salarié n'est plus possible à compter du 01/01/2010, s'agissant de départs volontaires avant 65 ans ils seront chargés. Par ailleurs, une nouvelle contribution est mise en place sur les indemnités versées pour les départs avant ou après 65 ans (25 % du montant pour celles versées du 11/10/07 au 31/12/08 puis 50 % au-delà). Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2007 n'intervient qu'à partir de 2008.

Ces changements de régime font l'objet d'un étalement dans la mesure où ils sont relatifs à des droits non acquis. L'étalement est réalisé de manière linéaire sur la durée résiduelle de vie active moyenne (durée d'acquisition des droits).

Le taux moyen de charges patronales de l'établissement est de 55 %.

Provisions au titre de l'attribution d'actions gratuites de Natixis aux salariés (SAGA)

Les Assemblées générales de Natixis du 17 novembre 2006 et du 24 mai 2007, ont fixé le cadre de l'attribution d'actions gratuites Natixis à ses salariés ainsi qu'aux salariés du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne. Le schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA) s'appuie sur deux textes de loi récents qui permettent aux salariés de devenir actionnaire de leur entreprise sans effort financier et d'être ainsi associés plus étroitement à son développement.

Le 12 novembre 2007, le directoire de Natixis a adopté les modalités de l'attribution dans le respect des conditions fixées par la loi et relatives aux périodes d'acquisition et de détention. Dans ce cadre, les salariés de la Banque Fédérale des Banques Populaires ont reçu un droit à recevoir 60 actions au bout d'un délai de deux ans (période d'acquisition). Au terme de ce délai, les titres attribués aux salariés devront être conservés par ces derniers deux ans avant de devenir disponibles (période de conservation).

L'acquisition des titres destinés à être attribués aux salariés de la Banque Fédérale des Banques Populaire sera facturée par Natixis en novembre 2009 lors de l'attribution des titres. Au 31 décembre 2007, elle a fait l'objet d'un provisionnement intégral en charges de personnel pour un montant de 0,5 million d'euros sur la base du prix d'acquisition des titres par Natixis et tenant compte d'un taux de turn over.

3. Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) et provisions réglementées

Le FRBG enregistre les sommes que la BFBP décide d'affecter au Fonds Fédéral de Solidarité.

4. Capitaux propres

Le capital est réparti entre les Banques Populaires. Il a fait l'objet d'une augmentation au cours de l'exercice 2008 : 17 165 652 actions nouvelles ont été créées de nominal 15 euros au prix d'émission de 77,40 euros soit une augmentation du capital de 257,5 millions d'euros et une prime d'apport de 1 328,6 millions d'euros.

3.6.6 Hors-bilan

1. Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors-bilan à des fins de suivi interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors-bilan publié. L'information concernant ces instruments est disponible dans les notes annexes.

Les risques encourus sur ces opérations font l'objet d'un système permanent de mesure de résultats et de positions, de surveillance et de contrôle permanent avec des limites déterminées par la Direction générale.

Instruments fermes de taux

Les contrats sont enregistrés en hors-bilan pour leur valeur nominale.

En application des règlements 90-15 et 92-04 du CRBF, les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- microcouverture (couverture affectée) ;
- macrocouverture (gestion globale de bilan) ;
- positions spéculatives ;
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés *pro rata temporis* dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges sur les éléments couverts en « intérêts et produits assimilés ». Le poste « gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits *pro rata temporis* en compte de résultat au poste « intérêts et produits assimilés ».

Les contrats en position ouverte isolée font l'objet d'une provision en cas de moins-values latentes. Les plus values latentes ne sont pas enregistrées.

Les soultes constatées lors de la résiliation ou l'assignation de contrats d'échange de taux sont rapportées immédiatement en compte de résultat. Si les montants sont significatifs, elles sont étalées *pro rata temporis* sur la

durée résiduelle du nouveau contrat en cas de remplacement ou sur la durée résiduelle de l'ancien contrat en cas de non remplacement.

Instruments conditionnels

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. À la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les décotes font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macrocouverture.

Instruments de change

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés *pro rata temporis* en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché.

Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises.

Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement 90-15 modifié du CRBF.

2. Engagement de garantie donné

Arnhold & Bleichroeder Holdings

La Banque Fédérale des Banques Populaires a conclu, au cours de l'exercice 2002, un engagement de garantie portant sur les titres émis par Natexis Banques Populaires lors de l'acquisition de Natexis Bleichroeder Inc. en décembre 2002.

Le 6 décembre 2002, Natexis Banques Populaires a réalisé une augmentation de capital par l'émission de 1 401 082 actions nouvelles réservées aux actionnaires de Natexis Bleichroeder Inc. (ex-Arnhold

& Bleichroeder), soit 3 % du capital, en contrepartie de l'apport de cette société à Natexis Banques Populaires.

Dans le cadre de cet apport, Arnhold & Bleichroeder Holdings, l'apporteur de Natexis Bleichroeder Inc., s'est engagé à conserver au minimum 45 % des titres émis en rémunération de son apport pendant une période de 5 ans minimum. Les autres actions (55 %) pourront être cédées progressivement, sur une durée totale de sept ans, dans le cadre de « fenêtres » et « paliers » prédéterminés : un maximum de 10 % des actions d'apport entre six mois et une année après réalisation de l'apport, un maximum cumulé de 35 % des actions d'apport entre une année et deux années après la réalisation de l'apport, un maximum cumulé de 45 % des actions d'apport entre deux années et trois années après la réalisation de l'apport, un maximum cumulé de 55 % des actions d'apport entre trois années et sept années après la réalisation de l'apport.

Arnhold & Bleichroeder Holdings et la Banque Fédérale des Banques Populaires ont par ailleurs signé un contrat dit de garantie (« Value

Protection Agreement »), stipulant qu'en cas de transfert d'actions dans le cadre du contingent de 55 % défini ci-dessus, à un cours inférieur à la valeur initiale des apports, soit 7,556 euros, il sera remis, à titre gratuit, aux actionnaires d'Arnhold & Bleichroeder Holdings, des actions supplémentaires Natixis (ex-Natexis Banques Populaires), actions détenues et fournies par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Ce cours plancher étant estimé à ce jour à 5,454 euros au 31 décembre 2008 après distribution des dividendes, ventes de sDPS.

Cette garantie ne s'exerce que dans le cas où les actionnaires d'Arnhold & Bleichroeder Holdings auraient refusé l'offre de rachat des titres Natixis (ex-Natexis Banques Populaires) au cours proposé, au préalable, par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Dans ce cas la cession des titres Natixis à un tiers ne peut se conclure à un cours inférieur au cours offert par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Arnhold & Bleichroeder Holdings a exercé en 2008 cette garantie de valeur, qui a été provisionné à hauteur du montant estimé des risques.

3.6.7 Compte de résultat

1. Intérêts et assimilés, commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*. Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations ;
- commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

2. Revenus des titres

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

3. Charges générales d'exploitation - frais de personnel

Les frais de personnel comprennent non seulement les salaires et traitements mais aussi les avantages au personnel tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à cotisations définies).

La charge annuelle relative aux régimes à cotisations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés ;
- le coût financier (effet d'actualisation) ;
- le rendement brut des actifs de couverture ;
- l'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés.

4. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés. Il s'agit essentiellement d'intérêts moratoires reçus sur dégrèvements fiscaux et de régularisations diverses sur exercices antérieurs.

5. Impôts sur les bénéfices

Des conventions d'intégrations fiscales ont été conclues entre la Banque Fédérale des Banques Populaires, tête de Groupe et, la SAS Ponant 2, la SAS SIBP et la SARL Bateau Banque Populaire. Ces sociétés versent à la Banque Fédérale des Banques Populaires l'impôt qui aurait grevé leurs résultats si elles avaient été imposées distinctement. À la clôture d'un exercice déficitaire, les sociétés ne sont titulaires à raison de cette situation, d'aucune créance sur la Banque Fédérale des Banques Populaires.

3.6.8 Annexes

Sommaire

Note 1	<i>Opérations interbancaires et assimilées – Actif</i>	79
Note 2	<i>Actif – Opérations avec la clientèle</i>	79
Note 2 bis	<i>Coût du risque</i>	80
Note 3	<i>Portefeuille titres ventilé par portefeuille</i>	81
Note 4	<i>Évolution des titres d'investissement</i>	82
Note 5	<i>Détail et variation des immobilisations financières</i>	82
Note 6	<i>Évolution des titres de participation</i>	83
Note 7	<i>Détail des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	83
Note 8	<i>Comptes de régularisation et actifs divers</i>	85
Note 9	<i>Opérations interbancaires et assimilées – Passif</i>	86
Note 10	<i>Passif – Opérations avec la clientèle</i>	86
Note 11	<i>Dettes représentées par un titre</i>	87
Note 12	<i>Comptes de régularisation et autres passifs</i>	87
Note 13	<i>Provisions</i>	88
Note 14	<i>Évolution des dettes subordonnées</i>	89
Note 15	<i>Évolution des capitaux propres</i>	90
Note 16	<i>Engagements de financement donnés et reçus</i>	91
Note 17	<i>Engagements de garantie donnés et reçus</i>	91
Note 17 bis	<i>Engagements sur titres</i>	92
Note 17 ter	<i>Autres engagements</i>	92
Note 18	<i>Opérations sur instruments financiers et change à terme</i>	93
Note 18 bis	<i>Durée résiduelle des opérations sur instruments financiers et change à terme</i>	95
Note 19	<i>Intérêts et assimilés</i>	96
Note 20	<i>Revenus des titres à revenu variable</i>	96
Note 21	<i>Commissions</i>	97
Note 22	<i>Gains ou pertes s/opérations des portefeuilles</i>	97
Note 23	<i>Autres produits et charges bancaires</i>	97
Note 24	<i>Charges générales d'exploitation</i>	98
Note 25	<i>Résultat sur valeurs immobilisées</i>	98
Note 26	<i>Résultat exceptionnel</i>	99
Note 27	<i>Ventilation de l'impôt société comptabilisé</i>	99
Note 28	<i>Filiales et Participations</i>	100
Note 29	<i>Acquisitions de titres entraînant des franchissements de seuil</i>	102
Note 30	<i>Ventilation des équivalents risques pondérés</i>	102
Note 31	<i>Durée résiduelle des éléments à terme</i>	103

Note 1 Opérations interbancaires et assimilées – Actif

en milliers d'euros	2008	2007
Caisse, banques centrales, CCP	17 948	413 204
• créances rattachées	0	2 835
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit		
• à vue ⁽¹⁾	15 945 098	4 706 402
• prêts à terme JJ	500 000	530 000
• prêts à terme ⁽²⁾	16 156 278	12 902 654
• prêts subordonnés à durée déterminée ⁽³⁾	2 207 831	2 431 190
• prêts subordonnés à durée indéterminée	88 725	108 544
• prêts subordonnés douteux (valeur nette)	18 682	
• valeurs non imputées		
• créances rattachées	142 632	140 224
TOTAL	35 077 194	21 235 053

(1) Ne concerne que des parties liées.

(2) Dont parties liées pour 14 568 M€.

(3) Ne concerne que des parties liées.

Note 2 Actif – Opérations avec la clientèle

en milliers d'euros	2008	2007
Comptes ordinaires débiteurs	0	26 487
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	121 544	37 100
Prêt à la clientèle financière ⁽¹⁾	1 699	1 766
Prêts subordonnés	10 100	10 100
Créances rattachées et valeurs non imputées	307	267
Créances douteuses nettes		10 020
Créances douteuses compromises nettes	3 397	
Provisions pour risques pays affecté		
TOTAL	137 047	85 740

(1) Dont parties liées pour 107 M€.

Note 2 bis Coût du risque

CRÉANCES DOUTEUSES						
<i>en milliers d'euros</i>	2007	Déclassement	Nouvelles avances	Reclassement	Retour à sain	2008
Montants bruts						
Créances commerciales						0
Autres concours à la clientèle	11 010					11 010
Prêt à la clientèle financière						0
Prêts subordonnés		74 598				74 598
créances rattachées	37	20				57
Valeurs brutes	11 047	74 618				85 665
Dépréciations						
<i>en milliers d'euros</i>	2007	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles		2008
Créances commerciales						0
Autres concours à la clientèle	(1 027)	(6 643)		0		(7 670)
Prêt à la clientèle financière						0
Prêts subordonnés		(55 916)				(55 916)
Total dépréciations	(1 027)	(62 559)	0	0		(63 586)
MONTANTS NETS	10 020					22 079

Note 3 Portefeuille titres ventilé par portefeuille

en milliers d'euros	2008				2007			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Montants bruts								
• Titres non cotés - émis par des organismes publics				0				0
• Titres non cotés - autres émetteurs ⁽¹⁾	9 119 441	9 309 794	288 906	18 718 141	1 738 792	1 300 000	279 305	3 318 097
• Titres non cotés - BMTN			0	0			0	0
Créances rattachées		48 386	3 124	51 510		13 397	3 192	16 589
Valeurs brutes	9 119 441	9 358 180	292 030	18 769 651	1 738 792	1 313 397	282 497	3 334 686
Dépréciations								
• Titres non cotés - BMTN		(1 094)	0	(1 094)			0	0
Total dépréciations	0	(1 094)	0	(1 094)	0	0	0	0
MONTANTS NETS	9 119 441	9 357 086	292 030	18 768 557	1 738 792	1 313 397	282 497	3 334 686
Actions et autres titres à revenu variable								
Montants bruts								
• Titres cotés - OPCVM		311 525		311 525		267 193		267 193
• Autres Titres non cotés ⁽²⁾		440 772		440 772				0
• Autres Titres cotés		16 448		16 448		0		0
Créances rattachées				0				0
Valeurs brutes	0	768 745	0	768 745	0	267 193	0	267 193
Dépréciations								
• Titres cotés – autres OPCVM		(45 350)		(45 350)		(1 060)		(1 060)
• Autres Titres non cotés ⁽²⁾		(440 772)		(440 772)				0
• Autres Titres cotés		(265)		(265)		0		0
Total dépréciations	0	(486 387)	0	(486 387)	0	(1 060)	0	(1 060)
MONTANTS NETS	0	282 358	0	282 358	0	266 133	0	266 133
Résultats latents								
Moins-values latentes								
<i>dont :</i>								
• estimations au cours de Bourse		0		0		0		0
• autres méthodes		(486 387)		(486 387)		(1 060)		(1 060)
Plus-values latentes								
<i>dont :</i>								
• estimations au cours de Bourse		0		0		0		0
• autres méthodes		0	0	0		56 445	41	56 486

(1) Les titres de transaction ont été entièrement acquis auprès de parties liées.
Les titres de placement concernent des parties liées à hauteur de 8 379 M€.

(2) Reclassement titres CIFG, de titres de participations à titres de placement pour 440 722 K€ provisionnés à 100 % suite à la signature de la commutation.

Note 4 Évolution des titres d'investissement

en milliers d'euros	2007	Achats	Cessions	Remboursements	décote/ surcote	Transferts	Autres (écart change)	2008
Effets publics								
Valeur brute								
Résultat des cessions réalisées								
Obligations et autres TRF								
Valeur brute ⁽¹⁾	279 305	4 485 523		(4 491 620)			15 698	288 906
Résultat des cessions réalisées								

(1) Il s'agit principalement de souscriptions de CDN remboursés à échéance.

Note 5 Détail et variation des immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
en milliers d'euros	2007	Achats	Cessions	Autres Variations	2008
Montants bruts					
Parts dans les entreprises liées ⁽¹⁾	4 864 027	2 927 330	(1 654)	0	7 789 703
Participations et autres titres à long terme ⁽²⁾	873 645	1 027 532	(689 103)	(444 659)	767 415
Avances en comptes courants d'associés	960	280	(637)		603
Parts de sociétés civiles immobilières	0				0
Valeurs brutes	5 738 632	3 955 142	(691 394)	(444 659)	8 557 721
Dépréciations					
Parts dans les entreprises liées	(18 322)	(5 413)	1 642		(22 093)
Participations et autres titres à long terme	(462 690)	(7 700)	445 495		(24 895)
Avances en comptes courants d'associés	(960)		357		(603)
Parts de sociétés civiles immobilières	0				0
Total dépréciations	(481 972)	(13 113)	447 494	0	(47 591)
Montants Nets	5 256 660	3 942 029	(243 900)	(444 659)	8 510 130

(1) Les acquisitions de l'exercice concernent la Société Marseillaise de Crédit (SMC) pour 1 118 M€, et Natixis pour 1 522 M€ (dont 1 291 M€ de souscription à l'augmentation de capital en Septembre 2008).

(2) Les acquisitions concernent principalement les Banques Régionales hors SMC. Les autres variations concernent le reclassement des titres CIFG en titres de placement suite à la signature de la commutation.

Note 6 Évolution des titres de participation

en milliers d'euros	Ventilation selon la cotation				Valeur estimative des titres		
	Sociétés cotées		Sociétés non cotées		2008	Selon le cours de bourse	Autres méthodes
	Brut	Dépréciation	Brut	Dépréciation			
Participations et autres titres détenus à long terme							
Participations / établissements de crédit			693 731	(3 496)	690 235		803 231
Participations / autres sociétés	6 734	(6 266)	66 950	(15 133)	52 285	468	59 118
Avances en comptes courants			603	(603)	0		0
	6 734	(6 266)	761 284	(19 232)	742 520	468	862 349
Parts dans les entreprises liées							
Participations / établissements de crédit	4 962 754		1 229 992	(4 742)	6 188 004	4 962 754	1 225 252
Participations / autres sociétés			1 596 957	(17 351)	1 579 606		1 610 267
	4 962 754		2 826 949	(22 093)	7 767 610	4 962 754	2 835 519
TOTAL	4 969 488	(6 266)	3 588 233	(41 325)	8 510 130	4 963 222	3 697 868

Note 7 Détail des immobilisations corporelles et incorporelles

en milliers d'euros	2007	Augmentations	Diminutions	Autres	2008
Valeurs brutes					
Immobilisations en cours	1 388	6 113	(1 388)		6 113
Total valeur brutes	1 388	6 113	(1 388)	0	6 113
MONTANT NET DES IMMOBILISATIONS EN COURS	1 388	6 113	(1 388)	0	6 113
Immobilisations incorporelles d'exploitation					
Droits au bail et fonds commerciaux	68 258				68 258
Logiciels	20 368	1 125	0	0	21 493
Autres	129				129
Total valeur brutes	88 755	1 125	0	0	89 880
Amortissements et dépréciations					
Immobilisations incorporelles d'exploitation					
Droits au bail et fonds commerciaux	0				0
Logiciels	(19 191)	(954)			(20 145)
Autres	(68)				(68)
Total des amortissements	(19 259)	(954)	0	0	(20 213)
MONTANT NET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	69 496	171	0	0	69 667

Détail des immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

en milliers d'euros	2007	Augmentations	Diminutions	Autres	2008
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Terrains	32 557				32 557
Façades non destructibles	10 550	31			10 581
Façades destructibles / Étanchéité	1 172	83			1 255
Fondations / Ossature	42 451	9			42 460
Équipements techniques	16 324	876			17 200
Autres	48 837	2 583			51 420
TOTAL VALEUR BRUTES	151 891	3 582	0	0	155 473
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Terrains	0				0
Constructions	0				0
Façades non destructibles	(2 110)	(527)			(2 637)
Façades destructibles / Étanchéité	(938)	(252)			(1 190)
Fondations / Ossature	(2 830)	(708)			(3 538)
Équipements techniques	(3 901)	(1 130)			(5 031)
Autres	(23 699)	(4 309)			(28 008)
Total des amortissements	(33 478)	(6 926)	0	0	(40 404)
Montant net des immobilisations corporelles d'exploitation	118 413	(3 344)	0	0	115 069
Immobilisations corporelles hors exploitation					
Terrains	338				338
Façades non destructibles (constructions)	4 744	1 520			6 264
Autres	2 341	5			2 346
TOTAL VALEUR BRUTES	7 423	1 525	0	0	8 948
Immobilisations corporelles hors exploitation					
Terrains	0				0
Façades non destructibles (constructions)	(1 865)	(325)			(2 190)
Autres	(906)	(158)			(1 064)
Total des amortissements	(2 771)	(483)	0	0	(3 254)
Montant net des immobilisations corporelles hors exploitation	4 652	1 042	0	0	5 694
MONTANT NET DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	123 065	(2 302)	0	0	120 763

Note 8 Comptes de régularisation et actifs divers

<i>en milliers d'euros</i>	2008	2007
Autres actifs et emplois divers		
Instruments conditionnels achetés	29 586	1 872
Règlement d'opérations sur titres		
Impôts différés actifs		
Promotion immobilière		
Autres stocks et emplois divers		
Débiteurs divers *	107 973	184 425
Créances douteuses nettes		
Créances rattachées		
TOTAL	137 559	186 297
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement		
Comptes d'ajustement	40 950	57 311
Opérations pour le compte du réseau	16 084	706
Comptes d'écart		
Pertes potentielles sur contrats de couverture non dénoués		
Pertes potentielles sur contrats de couverture dénoués		
Charges constatées d'avance	351	1 389
Produits à recevoir	121 620	79 664
Primes d'émission restant à étaler	1 945	1 588
Autres charges à répartir	6 730	
Pertes à étaler sur contrats de couverture	24 667	
Autres comptes de régularisation	5 840	38
TOTAL	218 187	140 696

* Dont 88 665 milliers d'euros correspondant aux acomptes sur dividendes versés en actions au cours de l'exercice.

Note 9 Opérations interbancaires et assimilées – Passif

en milliers d'euros	2008	2007
Caisse, banques centrales, CCP	133	10
Effets publics et valeurs assimilées		
Dettes sur les établissements de crédit		
• à vue ⁽¹⁾	16 281 834	6 452 194
• emprunts à terme JJ	0	530 000
• emprunts à terme ⁽²⁾	16 372 082	12 462 448
• valeurs non imputées		
• dettes rattachées	125 262	113 174
Titres donnés en pension livrée		
• à vue	0	0
• dettes rattachées	0	0
TOTAL	32 779 311	19 557 826

(1) Ne concerne que des parties liées.
 (2) Dont parties liées pour 10 997 M€.

Note 10 Passif – Opérations avec la clientèle

en milliers d'euros	2008	2007
Comptes ordinaires créditeurs		
Comptes d'épargne à régime spécial		
Titres données en pension livrée		
Emprunts auprès de la clientèle financière ⁽¹⁾	647 700	
Compte créditeur à terme	0	96
Dettes rattachées	1 076	4
TOTAL	648 776	100

(1) Il s'agit essentiellement des emprunts réalisés auprès de la SFEF.

Note 11 Dettes représentées par un titre

en milliers d'euros	2008	2007
Bons de caisse et bons d'épargne		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables ⁽¹⁾	9 172 987	
dont :		
• souscrits par établissements de crédit	8 750 483	
• souscrits par la clientèle financière	244 041	
• souscrits par la clientèle	178 463	
Obligations émises	725 500	725 500
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes rattachées	39 878	7 852
TOTAL	9 938 365	733 352

(1) Dont parties liées pour 2 339 M€.

Note 12 Comptes de régularisation et autres passifs

en milliers d'euros	2008	2007
Autres passifs		
Instruments conditionnels vendus	7 430	
Règlement d'opérations sur titres ⁽¹⁾	9 119 441	1 738 792
Impôts différés passifs		
Dettes de titres		
Versement restant à effectuer sur titres non libérés		
Créditeurs divers	59 504	51 041
Subvention d'investissement		
Fonds publics affectés		
Dettes rattachées		
TOTAL	9 186 375	1 789 833
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement		
Comptes d'ajustement		
Opérations pour le compte du réseau	1 922	2 671
Comptes d'écart		
Pertes potentielles sur contrats de couverture non dénoués		
Pertes potentielles sur contrats de couverture dénoués		
Produits constatés d'avance	8 112	663
Charges à payer	23 334	12 392
Autres comptes de régularisation	23	958
TOTAL	33 391	16 684

(1) Ne concerne que des parties liées.

Note 13 Provisions

en milliers d'euros	2007	Augmentations	Diminutions		Autres	2008
			Part utilisée	Part non utilisée		
Provisions pour risques de contrepartie						
Provisions sur engagements hors bilan	69 289		(69 289)			0
Provisions pour risques pays	0					0
Provisions sectorielles	0					0
Provisions pour litiges clientèle	0					0
Autres provisions clientèle	0					0
	69 289	0	(69 289)	0	0	0
Provisions pour risques de dépréciation						
Portefeuilles titres et instruments financiers à terme	828	21 701				22 529
Immobilisations financières	0					0
Promotion immobilière	0					0
Autres actifs	0					0
	828	21 701	0	0	0	22 529
Provisions pour charges futures d'exploitation						
Engagements pensions, complément retraite et assimilés	56 104	87	(8 670)			47 521
Charges d'impôts et taxes	0					0
Charges SAGA	537					537
Contrôle URSSAF	990		(94)			896
Autres provisions	1 080					1 080
	58 711	87	(8 764)	0	0	50 034
Provisions exceptionnelles						
Provisions pour litiges	0	21 228				21 228
Provisions pour restructurations informatiques	0					0
Provisions pour restructurations exceptionnelles	0					0
Provision TVA sur OPCVM	0					0
Autres provisions exceptionnelles	672	24	(26)			670
	672	21 252	(26)	0	0	21 898
TOTAL	129 500	43 040	(78 079)	0	0	94 461

Note 14 Évolution des dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>	2007	Augmentations	Diminutions	Autres	2008
Dettes subordonnées à durée déterminée					
Titres subordonnés	2 565 441		(264 784)		2 300 657
Emprunts subordonnés	100 000				100 000
Dettes rattachées	58 759	56 390	(58 759)		56 390
	2 724 200	56 390	(323 543)	0	2 457 047
Dettes subordonnées à durée indéterminée					
Titres subordonnés ^{(1) (2)}	0	950 000			950 000
Emprunts subordonnés	108 544		(19 819)		88 725
Dettes rattachées	415	5 009	(415)		5 009
	108 959	955 009	(20 234)	0	1 043 734
TOTAL	2 833 159	1 011 399	(343 777)	0	3 500 781

(1) En réponse au CRC 2000-03, seule une dette subordonnée matérialisée par un titre de 950 M€ représente plus de 10 % du montant total des dettes subordonnées.

(2) Il s'agit d'une émission réalisée en EUR à durée indéterminée initiée dans le cadre du plan mis en place par l'Etat Français et souscrite par la SPPE (Sté de prises de participations de l'État).

Note 15 Évolution des capitaux propres

en milliers d'euros	2007	Résultat	Augmentations	Diminutions	Affectations	Dividendes	Autres	2008 Avant affectation	Projet d'affectation	2008 Après affectation
Capital social ⁽¹⁾	1 303 816		257 485					1 561 300		1 561 300
Primes d'émission et assimilées	2 989 743		1 328 623				(95 727)	4 222 639		4 222 639
Réserve légale	58 435						95 727	154 162	1 967	156 129
Réserves statutaires	251 425							251 425		251 425
Réserves de réévaluation	0							0		0
Autres réserves réglementées	0							0		0
Autres Réserves	201 267							201 267		201 267
Réserves de conversion	0							0		0
Report à nouveau	0							0	45 617	45 617
Résultat ⁽²⁾	(106 856)	298 625			490 178	(383 322)		298 625	(298 625)	0
Capitaux propres hors FRBG	4 804 687	298 625	1 586 107	0	490 178	(383 322)	0	6 689 419	(251 041) ⁽³⁾	6 438 378
Fonds pour risques bancaires généraux	449 560		1 636					451 196		451 196
CAPITAUX PROPRES *	5 254 247	298 625	1 587 743	0	490 178	(383 322)	0	7 140 615	(251 041)	6 889 574

* Hors provisions réglementées et subvention d'investissement.

(1) Le capital social est constitué de 104 086 689 actions de nominal 15,00 euros.

Les augmentations de capital réalisées en 2008 ont généré l'émission de 17 165 652 actions nouvelles de nominal 15,00 euros.

(2) Le résultat par action s'élève à 2,87 euros / action.

(3) Dividendes 2008 : 2,41 euros/action se décomposant en 0,85 euros/action au titres des acomptes sur dividendes versés en actions (pour 88 665 k€) et le solde de 1,56 euro/action en versement sous forme d'actions (pour 162 375 k€).

Note 16 Engagements de financement donnés et reçus

<i>en milliers d'euros</i>	2008	2007
Engagements de financement donnés		
Aux établissements de crédit	605 000	474 289
À la clientèle		
• Ouverture de crédits documentaires		
• Autres ouvertures de crédits confirmés		
• Autres engagements		
Douteux		
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	605 000	474 289
Engagements de financement reçus		
D'établissements de crédit	51 469	53 105
Douteux		
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	51 469	53 105

Note 17 Engagements de garantie donnés et reçus

<i>en milliers d'euros</i>	2008	2007
Engagements de garantie donnés		
D'ordre d'établissements de crédit		
• confirmation d'ouverture de crédits documentaires		
• autres garanties	0	0
D'ordre de la clientèle		
• cautions immobilières		
• cautions administratives et fiscales		
• autres cautions et avals donnés		
• autres garanties données	0	0
Douteux		
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	0	0
Engagements de garantie reçus	0	0

Note 17 bis Engagements sur titres

<i>en milliers d'euros</i>	2008	2007
Engagements relatifs aux titres à recevoir		
Autres engagements	279 582	95 498
TOTAL DES ENGAGEMENTS SUR TITRES À RECEVOIR	279 582	95 498
Engagements relatifs aux titres à livrer		
Autres engagements	297 806	
TOTAL DES ENGAGEMENTS SUR TITRES À LIVRER	297 806	0

Note 17 ter Autres engagements

<i>en milliers d'euros</i>	2008	2007
Engagements donnés		
Autres engagements	996 861	0
TOTAL DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	996 861	0
Engagements reçus		
Autres engagements	996 861	
TOTAL DES AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS	996 861	0

Note 18 Opérations sur instruments financiers et change à terme

en milliers d'euros	2008				2007			
	Opérations de couverture			Total	Opérations de couverture			Total
	micro couverture	macro couverture	Autres Opérations		micro couverture	macro couverture	Autres Opérations	
Opérations fermes								
<i>Opérations sur marchés organisés</i>								
Contrats de taux				0				0
Contrats de change				0				0
Actifs financiers				0				0
sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Opérations de gré à gré</i>								
Accords de taux futurs				0				0
Swaps de taux	1 886 649	81 284	219 152	2 187 085	1 894 272	580 034	43 000	2 517 306
Autres contrats à terme				0				0
sous-total	1 886 649	81 284	219 152	2 187 085	1 894 272	580 034	43 000	2 517 306
<i>Contrats de change à terme</i>								
Swaps cambistes								
• à recevoir			2 156	2 156	454 538			454 538
• à livrer			2 249	2 249	442 735			442 735
Swaps financiers								
• à recevoir	165 010			165 010	147 522			147 522
• à livrer	123 967			123 967	101 895			101 895
<i>Autres contrats de change</i>								
• à recevoir				0				0
• à livrer				0				0
sous-total	288 977	0	4 405	293 382	1 146 690	0	0	1 146 690
TOTAL OPÉRATIONS FERMES	2 175 626	81 284	223 557	2 480 467	3 040 962	580 034	43 000	3 663 996

en milliers d'euros	2008				2007			
	Opérations de couverture			Total	Opérations de couverture			Total
	micro couverture	macro couverture	Autres Opérations		micro couverture	macro couverture	Autres Opérations	
Opérations conditionnelles								
Opérations sur marchés organisés								
Options de taux								
• achetées				0				0
• vendues				0				0
Options de change								
• achetées				0				0
• vendues				0				0
Autres options								
• achetées	16 185		123 235	139 420			61 891	61 891
• vendues	16 185			16 185				0
sous-total	32 370	0	123 235	155 605	0	0	61 891	61 891
Opérations de gré à gré								
Options de taux								
• achetées				0				0
• vendues				0				0
Options de change								
• achetées				0				0
• vendues				0				0
Autres options								
• achetées				0				0
• vendues				0				0
sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	32 370	0	123 235	155 605	0	0	61 891	61 891
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS ET CHANGE À TERME	2 207 996	81 284	346 792	2 636 072	3 040 962	580 034	104 891	3 725 887
Informations relatives à la juste valeur des instruments dérivés								
Opérations fermes								
Opérations de gré à gré								
Swaps de taux	76 049	5 949	(699)	81 299	3 415	(5 879)	(828)	(3 292)
Autres contrats à terme				0				0
Contrats de change à terme								
Swaps cambistes			39	39				
Swaps financiers	30 062			30 062	55 762			55 762
Opérations conditionnelles								
Opérations de gré à gré								
Options de taux achetées		0		0		0		0
Opérations sur marchés organisés								
Autres options achetées	290		22 156	22 446			3 263	3 263
Autres options vendues	1							

Note 18 bis Durée résiduelle des opérations sur instruments financiers et change à terme

en milliers d'euros	2008				
	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total à terme
Opérations fermes					
Opérations sur marchés organisés					
Contrats de taux					
Contrats de change					
Actifs financiers					
Opérations de gré à gré	131 376	364 676	1 079 351	611 682	2 187 085
Accords de taux futurs					
Swaps de taux	131 376	364 676	1 079 351	611 682	2 187 085
micro couverture		219 322	1 060 862	606 465	1 886 649
macro couverture	8 162	57 532	10 373	5 217	81 284
autres opérations	123 214	87 822	8 116		219 152
Autres contrats à terme					0
Contrats de change à terme	0	0	293 382	0	293 382
Swaps cambistes					
• à recevoir			2 156		2 156
• à livrer			2 249		2 249
Swaps financiers					
• à recevoir			165 010		165 010
• à livrer			123 967		123 967
Autres contrats de change					
• à recevoir					
• à livrer					
TOTAL OPÉRATIONS FERMES	131 376	364 676	1 372 733	611 682	2 480 467
Opérations conditionnelles					
Opérations sur marchés organisés					
Options de taux					
• achetées					
• vendues					
Options de change					
• achetées					
• vendues					
Autres options					
• achetées		123 235	16 185		139 420
• vendues			16 185		16 185

en milliers d'euros	2008				
	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total à terme
Opérations de gré à gré			0		0
Options de taux					
• achetées					
• vendues					
Options de change					
• achetées					
• vendues					
Autres options					
• achetées					
• vendues					
TOTAL OPÉRATIONS CONDITIONNELLES		123 235	32 370		155 605
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS ET CHANGE À TERME	131 376	487 911	1 405 103	611 682	2 636 072

Note 19 Intérêts et assimilés

en milliers d'euros	2008		2007	
	charges	produits	charges	produits
Opérations avec les établissements de crédit	(1 127 277)	1 055 606	(761 488)	768 415
Opérations avec la clientèle	(1 289)	3 241	(9)	2 213
Opérations de crédit-bail				
Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	(328 131)	457 421	(247 402)	259 891
Opérations de macro-couverture	(5 860)	4 393	(5 519)	8 752
Dotations nettes aux provisions sur intérêts douteux				
TOTAL	(1 462 557)	1 520 661	(1 014 418)	1 039 271

Note 20 Revenus des titres à revenu variable

en milliers d'euros	2008	2007
	Dividendes reçus sur titres de placement	0
Dividendes reçus sur titres de l'activité de portefeuille		
Dividendes reçus sur titres de participation et assimilés	286 171	397 026
TOTAL	286 171	397 026

Note 21 Commissions

en milliers d'euros	2008		2007	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations de trésorerie et interbancaire	(493)	3 493		3 008
Opérations sur moyens de paiement				
Opérations avec la clientèle				
Opérations sur titres	(203)		(543)	
Opérations de change				
Engagements hors-bilan		855		1 010
Prestations de services financiers				
Activités de conseil				
TOTAL	(696)	4 348	(543)	4 018

Note 22 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles

en milliers d'euros	2008	2007
Portefeuille de négociation		
Résultat sur titres de transaction		
Résultat sur opérations de change	5 337	(196)
Résultat sur instruments financiers à terme	21 776	(2 427)
Mouvements de provisions pour risques et charges		
TOTAL PORTEFEUILLE NÉGOCIATION	27 113	(2 623)
Portefeuille de placement et assimilées		
Dotations liées aux dépréciations	(486 422)	(422)
Reprises liées aux dépréciations	0	552
Moins-values de cession	0	(499)
Plus-values de cession	18 598	9 835
Autres éléments	(34 000)	0
TOTAL PORTEFEUILLE DE PLACEMENT	(501 824)	9 466

Note 23 Autres produits et charges bancaires

en milliers d'euros	2008		2007	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Autres produits et charges d'exploitation				
Quote-part d'opérations faites en commun		0		0
Refacturations de charges		0		0
Cotisation BFBP		148 717		142 011
Autres produits et charges accessoires	(18)	2 178	(7 101)	17 695
TOTAL	(18)	150 895	(7 101)	159 706

Note 24 Charges générales d'exploitation

en milliers d'euros	2008	2007
Frais de personnel		
Salaires et traitements	(36 895) ⁽¹⁾	(34 858)
Charges de retraite	(4 773) ⁽²⁾	(5 264)
Autres charges sociales	(14 014) ⁽³⁾	(13 249)
Intéressement des salariés	555	(4 134)
Participation des salariés	0	0
Impôts et taxes liés aux rémunérations	(2 535)	(2 506)
Sous-total	(57 661)	(60 011)
Autres charges d'exploitation		
Taxes professionnelles	(2 543)	(1 549)
Autres Impôts et taxes	(1 565) ⁽⁴⁾	(2 342)
Autres charges générales d'exploitation	(86 245) ⁽⁵⁾	(84 694)
Sous-total	(90 353)	(88 584)
TOTAL	(148 014)	(148 595)
Effectifs actifs en équivalent temps plein		546
Effectifs actifs en fin d'exercice		575

(1) Incidences : reprise provisions risques et charges : 2 061 k€ ; dotation provisions risques et charges : 111 k€.

(2) Incidences : reprise provisions risques et charges : 2 653 k€ ; dotation provisions risques et charges : néant.

(3) Incidences : reprise provisions risques et charges : 95 k€ ; dotation provisions risques et charges : néant.

(4) Incidences : reprise provisions risques et charges : néant ; dotation provisions risques et charges : néant.

(5) Incidences : reprise provisions risques et charges : 3 982 k€ ; dotation provisions risques et charges : néant.

Rémunérations et avantages de toutes natures versés aux mandataires sociaux : la rémunération brute globale, y compris les avantages de toutes natures, versée aux mandataires sociaux au cours de l'année 2008 par la Banque Fédérale des Banques Populaires s'élève à 1 272 693 €.

Note 25 Résultat sur valeurs immobilisées

en milliers d'euros	2008				2007			
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
Dotations liées aux dépréciations	(13 113)			(13 113)	(530 893)			(530 893)
Reprises liées aux dépréciations	447 494			447 494	27 168			27 168
Moins-values de cession	(1 588)	(12)		(1 600)	(24 087)			(24 087)
Plus-values de cession	20 263	1		20 264	87		48	135
TOTAL	453 056	(11)	0	453 045	(527 725)	0	48	(527 677)

Note 26 Résultat exceptionnel

<i>en milliers d'euros</i>	2008	2007
Produits exceptionnels		
Reprise de provision / Fonds promotion et de publicité	0	0
Reprise de provision développement	0	0
Contribution à la Fondation pour la Shoah	0	0
Reprise de provisions fiscales	0	6 361
Reprise factures fournisseurs litiges	0	0
Remboursement subvention à caractère financier	465	
Divers	29	183
	494	6 544
Charges exceptionnelles		
Redressement fiscaux	0	(676)
Contribution à la Fondation pour la Shoah	0	0
Provision / Fonds promotion et de publicité	0	0
Cession de devises	(578)	
Redressement fonds de garantie des dépôts espèces	0	0
Subvention à caractère financier	(23 688)	(9 120)
Divers	(10)	(64)
	(24 276)	(9 860)
TOTAL	(23 782)	(3 316)

Note 27 Ventilation de l'impôt société comptabilisé

<i>en milliers d'euros</i>	2008
Résultat de l'exercice (avant impôt)	298 625
Résultat des sociétés en intégration fiscale	2 987
Déductions	(849 926)
<i>dont régime des sociétés mères</i>	269 123
<i>dont quote-part sociétés de personnes</i>	818
Réintégrations	484 426
Résultat fiscal	(63 888)
Calcul de l'impôt de l'exercice	
Impôt aux taux normal	0
Impôt aux taux réduits	0
Effets de l'intégration fiscale	(109)
Contributions et CSB	0
Crédits d'impôts	(61)
Carry back	0
Charges Redressement Fiscal et régularisations	0
Charge d'impôt de l'exercice	(170)

Remarques :

Cf. Première conception de la répartition de l'impôt en intégration fiscale : l'IS est calculé dans les sociétés du groupe fiscal comme en l'absence d'intégration : l'économie d'impôt est remontée dans la Société tête de groupe en compte de tiers.

Note 28 Filiales et Participations

en milliers d'euros

Nom et siège social	Capital en devises locales (milliers d'unités)	Devises	Capitaux propres autres que le capital en devises locales (milliers d'unités)	Quote-part du capital détenue par la société mère (en % direct)	Valeur comptable brute des titres détenus par la société mère
PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS					
NATIXIS 30 avenue Pierre Mendès-France - 75013 PARIS	4 653 020	€	15 646 000	35,62	4 962 754
FONCIA GROUPE 3 rue de Londres - 75009 PARIS	53 169	€	138 235	95,00	1 268 252
S.M.C. 75 rue Paradis - 13006 MARSEILLE	16 000	€	229 317	100,00	1 118 159
S.A.S. SIBP 5 rue Leblanc - 75015 PARIS	35 331	€	182 688	100,00	266 832
BANQUE CHAIX 43 cours Jean Jaurès - 84000 AVIGNON	11 571	€	44 464	49,00	148 257
BANQUE DE SAVOIE 6 boulevard du Théâtre - 73000 CHAMBERY	6 853	€	52 424	48,96	109 560
C.C.S.O. 17 allée James Watt - Parc Chemin-Long - 33700 MERIGNAC	12 078	€	43 938	49,00	94 949
BANQUE DUPUY, DE PARSEVAL 10 rue du Général de Gaulle - 34200 SETE	10 000	€	30 109	49,00	81 167
VBI BETEILIGUNGS GmbH Peregringasse 3 - 1090 WEIN - Autriche	35	€	314 882	24,50	77 157
M.A. BANQUE 19 rue Leblanc - 75015 PARIS	50 886	€	48 893	65,92	71 833
SCI PONANT PLUS 5 rue Leblanc - 75015 PARIS	49 920	€	(10 274)	100,00	49 920
BANQUES POPULAIRES COVERED BONDS 19 rue Leblanc - 75015 PARIS	40 000	€		100,00	40 000
INFORMATIQUE BANQUES POPULAIRES 23 place de Wicklow - Immeuble Le Futura 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX	89 733	€	(12 716)	29,52	31 220
BANQUE PELLETIER Angle rue des Fusilliers et du cours Julia Augusta - 40100 DAX	12 376	€	4 655	49,00	30 108
BANQUE MARZE Avenue de Roqua - 07205 AUBENAS	6 100	€	3 651	48,99	24 291
Autres filiales et participations					
(dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la BFBP)					28 190
Renseignements globaux					
Filiales françaises (ensemble)					2 826 926
Filiales étrangères (ensemble)					0
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)					5 498 565
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)					77 157

Valeur comptable nette des titres détenus par la société mère	Prêts et avances consentis par la BFBP	Cautions et avals donnés par la BFBP	Marge bancaire ou chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes nets encaissés par la BFBP en 2007	Observations
4 962 754	10 509 543		50 787 614	(5 054 000)	189 466	Provisions réglementées 24 000 €
1 268 252	78 307		37 023	95 245	50 785	
1 118 159	80 034		293 839	59 517		
266 832	17 040		N.S.	2 904		
148 257			117 804	18 076		
109 560				2 625		
94 949	70 046		77 215	4 991		
81 167			64 159	7 805	2 352	
77 157			N.S.	12 289	3 010	
67 091	154 434		73 709	4 061	13 645	
40 920	10 024		1 029	(135)		Amortissements dérogatoires 2 156 k€
40 000	1 002		N.S.	303		1 ^{er} exercice social clos 31/12/08
31 220			232 659	1 120		Provisions réglementées 4 118 k€
30 108	95 236		14 761	2 024		
24 291				5 416	1 176	
6 726	24 277	0			290	
2 804 833	363 107	0			64 431	
					0	
5 485 452	10 676 836	0			193 284	
77 157	1 585 368	0			3 010	

Note 29 Acquisitions de titres entraînant des franchissements de seuil

	2008 % de détention	2007 % de détention
ACQUISITIONS DE TITRES ENTRAÎNANT DES FRANCHISSEMENTS DE SEUIL		
Souscription et apport		
ALBIREO		5,00 %
BANQUES POPULAIRES COVERED BONDS		100,00 %
SCI CONGOLAISE IMMOBILIÈRE DE GESTION		10,00 %
S.F.E.F.	9,43%	
Augmentation de capital		
INFORMATIQUE BANQUES POPULAIRES		29,52 %
Achats		
BANQUE CHAIX	49,00%	
BANQUE DUPUY, DE PARSEVAL	49,00%	
BANQUE MARZE	48,99%	
BANQUE DE SAVOIE	48,96%	
BANQUE PELLETIER	49,00%	
C.C.S.O.	49,00%	
EUROPAY FRANCE	5,00%	3,00%
CIFG HOLDING LTD		49,98%
FONCIA GROUPE	95,00%	92,79%
NATIXIS	35,62%	34,47%
S.M.C.	100,00%	
TWINS PARTICIPATIONS	50,00%	
Cessions de titres entraînant des franchissements de seuil		
Ventes		
SAS GUIDEO		51,00%
Transferts universels de patrimoine à la Banque Fédérale des Banques Populaires		
Apports		
V.B.I.AG		24,50%

Note 30 Ventilation des équivalents risques pondérés

en milliers d'euros	2008				2007			
	Administrations	Établissements de crédit OCDE	Autres contre-parties	Total	Administrations	Établissements de crédit OCDE	Autres contre-parties	Total
Risques de crédits non pondérés avant compensation		9 469		9 469		56 893		56 893
Effets de la compensation et de la collatéralisation	0	0		0	0	0		0
Risques de crédits non pondérés après compensation	0	9 469		9 469	0	56 893		56 893
Pondération	0 %	20 %	50 %		0 %	20 %	50 %	
Équivalents risques de crédit pondérés	0	1 894	0	1 894	0	11 379	0	11 379

Les équivalents risques pondérés sur instruments dérivés permettent de traduire les instruments dérivés en équivalents « encours de crédit », selon les règles définies pour le calcul des risques du ratio international

de solvabilité (ratio Cooke). La collatéralisation et la compensation sont des techniques de minoration du risque par compensation contractuelle des positions sur une même contrepartie.

Note 31 Durée résiduelle des éléments à terme

en milliers d'euros	2008					Total à terme
	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	
Emplois						
Créances sur établissements de crédit ⁽¹⁾	6 847 571	2 030 710	6 309 993	3 694 085	89 157	18 971 516
Créances sur la clientèle	78 370	101	14 367	1 258	42 643	136 739
Créances de crédit-bail						0
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 689 794	2 509 400	109 270	179 636	5 230 041	18 718 141
TOTAL DES EMPLOIS	17 615 735	4 540 211	6 433 630	3 874 979	5 361 841	37 826 396
Ressources						
Dettes sur établissements de crédit	7 783 185	1 578 982	4 690 085	2 319 830		16 372 082
Dettes sur la clientèle			647 700			647 700
Dettes représentées par un titre	8 460 462	712 525	725 500			9 898 487
Emprunts et titres subordonnés	120 164	295 664	1 039 829	945 000	1 038 725	3 439 382
TOTAL DES RESSOURCES	16 363 811	2 587 171	7 103 114	3 264 830	1 038 725	30 357 651

en milliers d'euros	2007					Total à terme
	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	
Emplois						
Créances sur établissements de crédit ⁽¹⁾	4 714 744	2 231 703	4 643 358	4 273 607	108 976	15 972 388
Créances sur la clientèle	133	126	11 427	47 300		58 986
Créances de crédit-bail						0
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 038 791	6 098	103 383	169 825		3 318 097
TOTAL DES EMPLOIS	7 753 668	2 237 927	4 758 168	4 490 732	108 976	19 349 471
Ressources						
Dettes sur établissements de crédit	4 816 690	1 955 769	2 785 774	3 434 215		12 992 448
Dettes sur la clientèle			96			96
Dettes représentées par un titre			725 500			725 500
Emprunts et titres subordonnés	0	264 801	1 180 892	1 219 748	108 544	2 773 985
TOTAL DES RESSOURCES	4 816 690	2 220 570	4 692 262	4 653 963	108 544	16 492 029

(1) Y compris les effets publics.

3.6.9 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Banque Fédérale des Banques Populaires SA

« Le Ponant de Paris » 5, rue Leblanc - 75511 PARIS CEDEX 15

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires, Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Fédérale des Banques Populaires, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

La crise financière et économique s'est notamment traduite par la hausse exceptionnelle de la volatilité, la forte contraction de la liquidité sur certains marchés, ainsi qu'une difficulté à apprécier les perspectives économiques et financières. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte incertain, en application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les titres de participation, les autres titres détenus à long terme et les parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères comme indiqué dans la note 1 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 24 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès Hussherr

KPMG Audit

Fabrice Odent

Notes



4 Gouvernement d'entreprise

4.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES (BFBP)	108
4.1.1	Composition du conseil d'administration de la BFBP au 31 décembre 2008	108
4.1.2	Honorabilité des administrateurs	109
4.1.3	Mandats et fonctions exercés par les administrateurs	110
4.1.4	Biographies	125
4.2	RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	127
4.2.1	Rôle et fonctionnement du conseil d'administration	127
4.2.2	Comités consultatifs	132
4.3	ORGANE DE DIRECTION AU 31 DÉCEMBRE 2008	134
4.3.1	Composition du Comité de Direction	134
4.3.2	Organisation	134
4.4	RÈGLES DE GOUVERNANCE DANS LES BANQUES POPULAIRES	135
4.4.1	Les responsabilités du conseil d'administration	135
4.4.2	Les responsabilités du Président	136
4.4.3	Les responsabilités du Directeur général	137

4.1 Conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP)

4.1.1 Composition du conseil d'administration de la BFBP au 31 décembre 2008

Suite au départ de M. Tourret, démissionnaire, et compte tenu du résultat des opérations de présélection effectuée par le collège des Présidents, le conseil d'administration a décidé de coopter M. Cahn, Président de la Banque Populaire d'Alsace, comme administrateur le 15 mai 2008 pour la durée restant à courir du mandat de M. Tourret soit jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

M. de Villèle, Directeur général de la Banque Populaire Centre Atlantique a été coopté par le conseil d'administration du 8 octobre 2008 en remplacement de M. Gevin, nommé Président du directoire de FONCIA.

M. Ladam représentant Natixis en tant que censeur a fait valoir ses droits à la retraite. Lui succède M. Forel.

Fonction	Date de 1 ^{re} nomination	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾
Président-Directeur général		
Philippe Dupont, Président du Groupe Banque Populaire	08/07/1999	05/2011
Vice-Présidents		
Jean Clochet, Président de la Banque Populaire des Alpes	27/05/2004	05/2010
Stève Gentili, Directeur général de la BRED Banque Populaire	20/10/1999	05/2011
Yvan de La Porte du Theil, Directeur général de la Banque Populaire Val de France	22/05/2002	05/2011
Secrétaire		
Bernard Jeannin, Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	19/01/2005	05/2011
Administrateurs		
Thierry Cahn, Président de la Banque Populaire d'Alsace	15/05/2008	05/2009
Pierre Delourmel, Président de la Banque Populaire de l'Ouest	19/05/2005	05/2009
Pierre Desvergnès, Président-Directeur général de la CASDEN Banque Populaire	27/05/2004	05/2010
Jean-Claude Detilleux, Président du Crédit Coopératif	31/05/2007	05/2010
Michel Doligé, Président de la Banque Populaire Occitane	31/05/2007	05/2010
Bernard Fleury, Président de la Banque Populaire Côte d'Azur	31/05/2007	05/2010
Jacques Hausler, Directeur général de la Banque Populaire Lorraine Champagne	18/05/2006	05/2009
Marc Jardin, Président de la Banque Populaire Rives de Paris	22/05/2002	05/2010
François Moutte, Directeur général de la Banque Populaire du Sud	22/11/2001	05/2010
Christian du Payrat, Directeur général de la Banque Populaire du Massif Central	18/05/2006	05/2009
Gonzague de Villèle, Directeur général de la Banque Populaire Centre Atlantique	08/10/2008	05/2010

(1) Date de l'Assemblée Générale qui statue sur la clôture des comptes.

Censeur

Natixis, représenté par Jean-Yves Forel

À titre consultatif

Bruno Mettling, Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Philippe Queuille, Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Assistent aux réunions

Olivier Haertig, Secrétaire général de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Pierre Ribuoat, représentant du comité d'entreprise de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Martine Vega, représentante du comité d'entreprise de la Banque Fédérale des Banques Populaires

4.1.2 Honorabilité des administrateurs

Conformément au règlement européen RE 809/2004 (14.1, 14.2) :

- Aucune des personnes, membre du conseil d'administration ou de la Direction générale
 - n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
 - n'a fait l'objet d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours de ces cinq dernières années au moins ;
 - n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par les autorités statutaires ou réglementaires ;
 - n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours de ces cinq dernières années.
- Il n'existe pas de lien familial entre ces personnes.
- Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs des administrateurs à l'égard de la Banque Fédérale des Banques Populaires et leurs intérêts privés conformément à la réglementation européenne précitée. Par ailleurs, il n'existe pas de restriction acceptée par les administrateurs concernant la cession, dans un laps de temps, de leur participation dans le capital de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Les administrateurs ne détiennent aucune participation autre que celle requise pour l'exercice de leurs fonctions.
- Il n'existe aucun contrat de service liant les administrateurs à la Banque Fédérale des Banques Populaires qui pourrait prévoir l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat et qui serait de nature à remettre en cause leur indépendance ou à interférer dans leurs décisions. Aucun des administrateurs de la Banque Fédérale des Banques Populaires n'est lié à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail.
- Il n'existe aucun prêt ou garantie consentis à des administrateurs ou aux mandataires sociaux.

4.1.3 Mandats et fonctions exercés par les administrateurs

Philippe DUPONT

Né le 18/04/1951

Mandats au 31 décembre 2008

Président du Groupe Banque Populaire

Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Président du directoire : Natixis

Gérant : SCI du 48 rue de Paris

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2007	2006	2005	2004
<p>Président : Groupe Banque Populaire</p> <p>Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Président du directoire : Natixis</p> <p>Vice-Président : Confédération Internationale des Banques Populaires</p> <p>Président du conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise Groupe Banque Populaire</p>	<p>Président : Groupe Banque Populaire</p> <p>Président-Directeur général : Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Président du directoire : Natixis</p> <p>Président du conseil de surveillance : Ixis Corporate & Investment Bank</p> <p>Vice-Président : Confédération Internationale des Banques Populaires</p> <p>Président du conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise Groupe Banque Populaire</p>	<p>Président : Groupe Banque Populaire, Natexis Banques Populaires</p> <p>Président-Directeur général : Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Vice-Président : Confédération Internationale des Banques Populaires</p> <p>Président du conseil d'administration de l'Association des Banques Populaires pour la Création d'Entreprises et de la Fondation d'Entreprise Groupe Banque Populaire</p>	<p>Président : Groupe Banque Populaire, Natexis Banques Populaires, Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, Fédération Bancaire Française</p> <p>Président-Directeur général : Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Président du conseil de surveillance : Natexis Assurances</p> <p>Vice-Président : Confédération Internationale des Banques Populaires</p> <p>Président du conseil d'administration de l'Association des Banques Populaires pour la Création d'Entreprises et de la Fondation d'Entreprise Groupe Banque Populaire</p>

Jean CLOCHET

Né le 05/02/1946

Mandats au 31 décembre 2008

Président du conseil d'administration de la Banque Populaire des Alpes

Président du conseil d'administration : *NGAM (ex-Ixis Asset Management Group)*

Président-Directeur général : *Routin SA, Brasserie des Cimes SA*

Président : *Routin Nord Europe (Copenhague)*

Chairman of the board : *Routin America inc. (New York)*

Administrateur : *Banque Fédérale des Banques Populaires (Vice-Président), Banque de Savoie (Vice-Président), Natixis Asset Management (Vice-Président), Natixis Private Banking*

Membre du conseil de surveillance : *Natixis*

Co-gérant : *Montania, SCI C3, Cimoise, Société Civile Immobilière de la Houille Blanche*

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2007	2006	2005	2004
<p>Président du conseil d'administration de la Banque Populaire des Alpes</p> <p>Président du conseil d'administration : <i>Natixis Global Asset Management</i></p> <p>Membre du conseil de surveillance : <i>Natixis</i></p> <p>Administrateur : <i>Natixis Private Banking, Savoie Entreprendre, Syndicat national des fabricants de sirops</i></p>	<p>Président du conseil d'administration de la Banque Populaire des Alpes</p> <p>Administrateur : <i>Banque Fédérale des Banques Populaires, Banque Privée Saint-Dominique, Pays de Savoie Entreprendre, Syndicat national des fabricants de sirops</i></p>	<p>Président du conseil d'administration de la Banque Populaire des Alpes</p> <p>Président : <i>Savoie Entreprendre</i></p> <p>Administrateur : <i>Banque Fédérale des Banques Populaires, Banque Privée Saint-Dominique, Syndicat national des fabricants de sirops</i></p>	<p>Vice-Président délégué : <i>Banque Populaire des Alpes</i></p> <p>Administrateur : <i>Banque Privée Saint-Dominique, syndicat national des fabricants de sirops</i></p> <p>Président : <i>conseil d'administration de AAA Sicav Agroalimentaire, Pays de Savoie Entreprendre</i></p>

Stève GENTILI

Né le 05/06/1949

Mandats au 31 décembre 2008

Président du conseil d'administration de la BRED Banque Populaire**Président du conseil d'administration** : BRED Gestion, Natixis Pramex International, Compagnie Financière de la BRED (Cofibred), Spig**Président du conseil de surveillance** : Banque Internationale de Commerce – BRED**Administrateur** : Banque Fédérale des Banques Populaires (Vice-Président), Bercy Gestion Finances +, BRED Cofilease, Coface, Natixis Algérie, Natixis Pramex Italia Srl, Prepar lard (société anonyme), Promepar Gestion (société anonyme), Société Marseillaise de Crédit**Membre du conseil de surveillance** : Natixis, Prépar-Vie**Représentant permanent de BRED Banque Populaire au conseil d'administration de** : BICEC, BCI - Banque Commerciale Internationale, Njr Invest

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2007	2006	2005	2004
Président du conseil d'administration de la BRED Banque Populaire	Président du conseil d'administration de la BRED Banque Populaire	Président du conseil d'administration de la BRED Banque Populaire	Président du conseil d'administration de la BRED Banque Populaire
Président : Agence Banque Populaire pour la Coopération et le Développement, BRED Gestion, Bureau international – Forum francophone des affaires	Président : Association Banque Populaire pour la Coopération et le Développement, BRED Gestion, Bureau international – Forum francophone des affaires	Président : Association Banque Populaire pour la Coopération et le Développement, BRED Gestion, Medef 94 à Créteil	Président : Association Banque Populaire pour la Coopération et le Développement, BRED Gestion, Société de Participation, d'Investissement et de Gestion (SPIG) Medef 94 à Créteil, Bureau international – Forum francophone des affaires
Membre du conseil de surveillance : Natixis	Membre du conseil de surveillance : Natixis	Président du conseil de surveillance : Banque Populaire Asset Management	Président du conseil de surveillance : Banque Populaire Asset Management
Président du conseil d'administration de Natixis Pramex International	Président du conseil de surveillance : Banque Populaire Asset Management	Président du conseil d'administration de Natixis Pramex International	Président du conseil de surveillance : Banque Populaire Asset Management
Administrateur : Coface, Natixis Algérie, Pramex International Milan, Compagnie Financière de la BRED (Cofibred), LFI, BGF+, BRED Cofilease	Président du conseil d'administration de Natixis Pramex International	Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Coface, Compagnie financière de la BRED, LFI, BRED Cofilease, Natixis Banques Populaires	Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Compagnie Financière de la BRED (Cofibred), Crédit Martiniquais Groupe BRED Banque Populaire, LFI, Natixis Banques Populaires
Administrateur représentant la BRED Banque Populaire à : BICEC, BCI	Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Coface, Natixis Algérie, Natixis Pramex Italia Srl, Compagnie Financière de la BRED (Cofibred), LFI, BGF+, BRED Cofilease	Administrateur représentant la BRED Banque Populaire : BICEC	Administrateur représentant Natixis Banques Populaires au conseil d'administration de Coface
Vice-Président du conseil de surveillance : Banque Internationale de Commerce-BRED (BIC-BRED)	Administrateur représentant la BRED Banque Populaire : BICEC	Vice-Président du conseil de surveillance : Banque Internationale de Commerce-BRED (BIC-BRED)	Président du conseil d'administration de Natixis Pramex International
Membre du conseil de surveillance : Prépar-Vie	Vice-Président du conseil de surveillance : Banque Internationale de Commerce-BRED (BIC-BRED)		Vice-Président du conseil de surveillance : Banque Internationale de Commerce-BRED (BIC-BRED)

Yvan de LA PORTE DU THEIL

Né le 21/05/1949

Mandats au 31 décembre 2008

Directeur général de la Banque Populaire Val de France

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires (Vice-Président), Coface, Natixis Private Banking, Crédit Commercial du Sud-Ouest (CCSO)

Président du conseil de surveillance : MA BANQUE

Membre du conseil de surveillance : FONCIA Groupe, Natixis

Représentant permanent de la Banque Populaire Val de France au conseil d'administration d'i-BP

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2007	2006	2005	2004
<p>Directeur général de la Banque Populaire Val de France</p> <p>Membre du conseil de surveillance : Natixis</p> <p>Administrateur : Coface, Natixis Pramex North America Corp, Natixis Private Banking</p> <p>Administrateur représentant la Banque Populaire Val de France : i-BP</p> <p>Président du conseil de surveillance : MA BANQUE</p> <p>Membre du Comité exécutif : Confédération Internationale des Banques Populaires</p> <p>Membre du conseil de surveillance : FONCIA Groupe</p>	<p>Directeur général de la Banque Populaire Val de France</p> <p>Secrétaire du conseil d'administration : Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Membre du conseil de surveillance : Natixis</p> <p>Vice-Président représentant la Banque Populaire Val de France : i-BP</p> <p>Président du conseil de surveillance : MA BANQUE (ex-SBE)</p> <p>Membre du Comité exécutif : Confédération Internationale des Banques Populaires</p> <p>Administrateur : Coface</p> <p>Membre : Comité d'Audit et des Risques du Groupe Banque Populaire, Comité de rémunérations de Natexis Banques Populaires</p>	<p>Directeur général de la Banque Populaire Val de France</p> <p>Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Coface, Natexis Banques Populaires</p> <p>Vice-Président représentant la Banque Populaire Val de France : i-BP</p> <p>Président du conseil de surveillance : SBE</p> <p>Membre du Comité exécutif : Confédération Internationale des Banques Populaires</p> <p>Membre : Comité d'Audit et des Risques du Groupe Banque Populaire, Comité de rémunérations de Natexis Banques Populaires</p>	<p>Directeur général de la Banque Populaire Val de France</p> <p>Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Coface, Natexis Assurances, Natexis Banques Populaires, Natexis Asset Management Immobilier</p> <p>Vice-Président représentant la Banque Populaire Val de France : i-BP</p> <p>Président du conseil de surveillance : SBE</p> <p>Membre du conseil de surveillance : Pramex International</p> <p>Membre du Comité exécutif : Confédération Internationale des Banques Populaires</p> <p>Censeur : Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC)</p> <p>Membre : Comité d'Audit et des Risques du Groupe Banque Populaire</p>

Bernard JEANNIN

Né le 19/04/1949

Mandats au 31 décembre 2008**Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté****Administrateur** : Banque Fédérale des Banques Populaires (Secrétaire), Natixis Assurances, Natixis Lease, Natixis Paiements, Banque de Savoie**Membre du conseil de surveillance** : Natixis**Représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au conseil d'administration d'i-BP****Mandats au 31 décembre des exercices précédents**

2007	2006	2005	2004
Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
Membre du conseil de surveillance : Natixis	Membre du conseil de surveillance : Natixis	Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Natixis Assurances, Natixis Paiements, Natixis Private Equity, Natixis Lease, C.A.R, IPMPE, Institution de Prévoyance du Groupe Banque Populaire	Administrateur : Natixis Assurances, Natixis Paiements, Natixis Private Equity, Natixis Lease, C.A.R, IPMPE
Administrateur : Natixis Assurances, Natixis Paiements, Natixis Lease, C.A.R, IPMPE, Institution de Prévoyance du Groupe Banque Populaire	Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Natixis Assurances, Natixis Paiements, Natixis Lease, C.A.R, IPMPE, Institution de Prévoyance du Groupe Banque Populaire	Administrateur représentant la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au conseil d'administration d'i-BP	Administrateur représentant la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au conseil d'administration d'i-BP
Administrateur représentant la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au conseil d'administration d'i-BP	Administrateur représentant la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au conseil d'administration d'i-BP	Administrateur représentant la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au conseil d'administration d'i-BP	Conseiller au conseil de surveillance : SPEF
			Président du conseil d'administration de Sud-Est Croissance

Thierry CAHN

Né le 25/09/1956

Mandats au 31 décembre 2008**Président du conseil d'administration de la Banque Populaire d'Alsace****Administrateur** : Banque Fédérale des Banques Populaires**Membre du conseil de surveillance** : FONCIA Groupe**Mandats au 31 décembre des exercices précédents**

2007	2006	2005	2004
Président du conseil d'administration de la Banque Populaire d'Alsace	Président du conseil d'administration de la Banque Populaire d'Alsace	Président du conseil d'administration de la Banque Populaire d'Alsace	Président du conseil d'administration de la Banque Populaire d'Alsace

Pierre DELOURMEL

Né le 26/06/1945

Mandats au 31 décembre 2008

Président du conseil d'administration de la Banque Populaire de l'Ouest

Président-Directeur général : *Delourmel Automobiles SA, Delourmel Agriculture SA*

Président : *SAS Ouest Motoculture, SAS Delourmel Jardinage*

Directeur général : *Bretagri SA*

Administrateur : *Banque Fédérale des Banques Populaires, Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel Bretagne Normandie, Crédit Commercial du Sud-Ouest (CCSO)*

Membre du conseil de surveillance : *FONCIA Groupe*

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2007	2006	2005	2004
<p>Président du conseil d'administration de la Banque Populaire de l'Ouest</p> <p>Administrateur représentant la Banque Populaire de l'Ouest à la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel du Finistère</p> <p>Administrateur représentant la Banque Populaire de l'Ouest à la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel du Littoral de la Manche</p> <p>Membre du conseil de surveillance : <i>FONCIA Groupe</i></p>	<p>Président du conseil d'administration de la Banque Populaire de l'Ouest</p> <p>Administrateur : <i>Banque Fédérale des Banques Populaires</i></p> <p>Administrateur représentant la Banque Populaire de l'Ouest à la Caisse Régionale Populaire de Crédit Maritime Mutuel du Finistère, à la Caisse Régionale Maritime Mutuel du Littoral de la Manche</p>	<p>Président du conseil d'administration de la Banque Populaire de l'Ouest</p> <p>Administrateur : <i>Banque Fédérale des Banques Populaires</i></p> <p>Administrateur représentant la Banque Populaire de l'Ouest à la Caisse Régionale Populaire de Crédit Maritime Mutuel du Finistère, à la Caisse Régionale Maritime Mutuel du Littoral de la Manche</p>	<p>Président du conseil d'administration de la Banque Populaire de l'Ouest</p>

Pierre DESVERGNES

Né le 23/11/1950

Mandats au 31 décembre 2008

Président-Directeur général de la CASDEN Banque Populaire**Président du conseil d'administration** : *Maine Gestion, Parnasse Finance***Administrateur** : *Banque Fédérale des Banques Populaires, Banque Monétaire Financière, Parnasse MAIF SA***Représentant permanent de la CASDEN Banque Populaire au conseil d'administration** de *Parnasse Services SA***Représentant permanent de la BFBP au conseil de surveillance** de *FONCIA Groupe***Représentant permanent de la CASDEN Banque Populaire au conseil de surveillance** de *Parnasse Immo (Scpi)***Représentant permanent de Parnasse Finance au conseil d'administration** de *Parnassienne de Crédit SA***Gérant** : *Sarl Inter-Promo, Sarl Cours des Roches*

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2007

Président de la *CASDEN Banque Populaire***Administrateur** : *Natexis Asset Management, Parnasse Finance, Parnasse Maif***Administrateur représentant la CASDEN Banque Populaire** au conseil d'administration de *Natexis Altair***Administrateur représentant Parnasse Finance** au conseil d'administration de *Parnassienne de crédit***Membre du conseil de surveillance** : *FONCIA Groupe* représentant la *BFBP***Président** : *Maine Gestion***Membre représentant la CASDEN Banque Populaire** au conseil de surveillance de *Parnasse Immo*

2006

Président de la *CASDEN Banque Populaire***Président** : *Line Bourse, Maine Gestion***Administrateur** : *Banque Fédérale des Banques Populaires, Natexis Asset Management, Parnasse Finance, Parnasse Maif***Administrateur représentant Parnasse Finance** au conseil d'administration de *Parnassienne de crédit***Administrateur représentant la CASDEN Banque Populaire** au conseil d'administration de *Natexis Altair***Membre représentant la CASDEN Banque Populaire** au conseil de surveillance de *Parnasse Immo*

2005

Président de la *CASDEN Banque Populaire***Président** : *Line Bourse, Maine Gestion, Fructi Actions Rendement***Administrateur** : *Banque Fédérale des Banques Populaires***Administrateur** : *Natexis Asset Management, Parnasse Finance, Parnasse Maif***Administrateur représentant la CASDEN Banque Populaire** au conseil d'administration de *Natexis Altair***Administrateur représentant la BFBP** au conseil d'administration de *Natexis Banques Populaires***Administrateur représentant Parnasse Finance** au conseil d'administration de *Parnassienne de crédit***Membre représentant la CASDEN Banque Populaire** au conseil de surveillance de *Parnasse Immo***Vice-Président représentant la CASDEN Banque Populaire** au conseil d'administration de *Valorg*

2004

Président de la *CASDEN Banque Populaire***Président** : *Line Bourse, Maine Gestion, Fructi Actions Rendement***Membre du conseil de surveillance** : *Natexis Asset Management***Représentant permanent de la CASDEN Banque Populaire** au conseil d'administration de *Natexis Altair***Administrateur** : *C2C, Parnasse Finance, Parnasse Maif*

Jean-Claude DETILLEUX

Né le 16/04/1941

Mandats au 31 décembre 2008

Président du conseil d'administration du Crédit Coopératif

Président du conseil d'administration : Natixis Private Equity

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Banque Chaix

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2007

Président du conseil d'administration du Crédit Coopératif

Président du conseil de surveillance : BTP banque, Esfin gestion

Président : Groupement national de la coopération, Conseil des entreprises, Employeurs et groupements de l'économie sociale, CEP-MAF

Vice-Président : conseil de surveillance de l'Institut régional de développement Nord/Pas de Calais, Conseil supérieur de la coopération, ESFIN

Administrateur : Alliance coopérative internationale, Natixis Asset Management, Natixis Private Equity, Inter-Coop SAS, Coopératives Europe, ADIE, Dot.Coop

2006

Président-Directeur général du Crédit Coopératif

Président du conseil de surveillance : BTP banque, Esfin gestion

Président : Groupement national de la coopération, Conseil des entreprises, Employeurs et groupements de l'économie sociale, CEP-MAF

Vice-Président : conseil de surveillance de l'Institut régional de développement Nord/Pas de Calais, Conseil supérieur de la coopération, ESFIN

Administrateur : Alliance coopérative internationale, Natixis Asset Management, Natixis Private Equity, Inter-Coop SAS, Coopamat SAS, Coopératives Europe, ADIE, Dot. Coop

Représentant permanent du Crédit Coopératif au conseil d'administration de : SICAV épargne éthique action, ECOFI-investissements

Censeur : Banque Fédérale des Banques Populaires

Membre : Chambre professionnelle du Groupe « politique d'entreprise » de la Commission européenne

Personnalité qualifiée au conseil d'administration : Agence nationale des services à la personne

2005

Président-Directeur général du Crédit Coopératif

Président du conseil de surveillance : Esfin gestion

Président : Conseil national des entreprises et Groupement de l'économie sociale, Groupement national de la coopération, CEPMAF

Vice-Président : conseil de surveillance de l'Institut régional de développement Nord/Pas de Calais, Conseil supérieur de la coopération, ESFIN

Administrateur : Alliance coopérative internationale, Natixis Asset Management, Natixis Private Equity, Inter-Coop SAS, Coopamat SAS, ADIE, Dot.Coop

Représentant permanent du Crédit Coopératif au conseil d'administration de BTP Banque

Censeur : Banque Fédérale des Banques Populaires

Membre : CCACE Personnalité qualifiée au conseil d'administration de l'Agence nationale de services à la personne

2004

Président-Directeur général du Crédit Coopératif

Président du conseil de surveillance : Esfin gestion

Vice-Président : conseil de surveillance de l'Institut régional de développement Nord/Pas de Calais, conseil de surveillance de SOPROMECA participations, ESFIN, Conseil supérieur de la coopération

Administrateur : Alliance coopérative internationale, Natixis Asset Management, Natixis Private Equity, Inter-Coop SAS, Coopamat SAS, ADIE, Dot.Coop

Représentant permanent du Crédit Coopératif au conseil d'administration de BTP Banque

Membre : conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, CCACE, Comité consultatif de l'économie sociale, Chambre professionnelle du Groupe « politique d'entreprise » de la Commission européenne

Président : Groupement national de la coopération CEP-CMAF, CEGES

Michel DOLIGE

Né le 30/06/1942

Mandats au 31 décembre 2008**Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Occitane****Président du conseil d'administration** : Natixis Coficiné**Président-Directeur général** : CDP Distribution**Administrateur** : Banque Fédérale des Banques Populaires, Natixis Prames International, Natixis Private Equity, Socama Haute Garonne, Crédit Commercial du Sud-Ouest (CCSO)**Représentant permanent de la Banque Populaire Occitane Présidente** de SAS Financière BP Occitane, SAS Sociétariat BP OCCITANE**Mandats au 31 décembre des exercices précédents**

2007	2006	2005	2004
Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Occitane	Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Occitane	Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées	Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées
Président : Natixis Coficiné, Gersinvest, Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation du Gers	Président : Natixis Coficiné, Gersinvest, Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation du Gers	Président : Natixis Coficiné, Gersinvest, Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation du Gers	Président : Natixis Coficiné, Gersinvest, Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation du Gers
Administrateur : Natixis Prames International, Natixis Private Equity, Socama Haute-Garonne	Administrateur : Natixis Prames International, Natixis Private Equity, Socama Haute-Garonne	Administrateur : Natixis Prames International, Natixis Private Equity, Socama Haute-Garonne	Administrateur : Natixis Prames International, Natixis Private Equity, Socama Haute-Garonne
Administrateur représentant Natixis Coficiné dans Media Consulting et Investment			
Représentant de la Banque Populaire Occitane à la SAS Financière BP Occitane			
Représentant de la SAS Financière BP Occitane à la SAS Sociétariat BP Occitane			

Bernard FLEURY

Né le 15/07/1946

Mandats au 31 décembre 2008**Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Côte d'Azur****Président du conseil d'administration** : Natixis Interépargne**Administrateur** : Banque Chaix, Banque Fédérale des Banques Populaires, Copelia (Groupe Allios), Natixis Private Banking**Membre du conseil de surveillance** : SA des Aéroports de Nice Côte d'Azur**Mandats au 31 décembre des exercices précédents**

2007	2006	2005	2004
Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Côte d'Azur	Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Côte d'Azur	Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Côte d'Azur	Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Côte d'Azur
Président : Natixis Interépargne	Président : Natixis Interépargne	Administrateur : Natixis Interépargne, Banque Privée Saint-Dominique	Administrateur : Natixis Interépargne, Natixis Epargne Entreprises, Banque Privée Saint-Dominique
Administrateur : Natixis Private Banking	Administrateur : Natixis Private Banking	Vice-Président : Club Mistral	Vice-Président : Club Mistral
Vice-Président : Club Mistral	Vice-Président : Club Mistral	Membre : Assemblée des Chambres Françaises de commerce et d'Industrie ; Président de la commission Aéroports	
Membre : Assemblée des Chambres Françaises de commerce et d'Industrie ; Président de la commission Aéroports	Membre : Assemblée des Chambres Françaises de commerce et d'Industrie ; Président de la commission Aéroports		

Jacques HAUSLER

Né le 11/10/1945

Mandats au 31 décembre 2008

Directeur général de la Banque Populaire Lorraine Champagne

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Luxequip Bail SA, Natixis Private Banking, Sogammelor, Société Marseillaise de Crédit

Président du conseil de surveillance : Foch (ex-Lorequip) (en cours de dissolution), Gefolor SA

Membre du conseil de surveillance : FONCIA Groupe

Gérant : SCI François de Curel

Co-Gérant : Cofilor, Segimlor

Représentant permanent de la Banque Populaire Lorraine Champagne Gérante de la SCI Espace Charlemagne, SNC Locagare

Représentant permanent de la Banque Populaire Lorraine Champagne Présidente de la SAS Euro Capital, SAS Sociétariat BPLC

Représentant permanent de la Banque Populaire Lorraine Champagne au conseil de surveillance de la Sté Foncière des Régions

Représentant permanent de la Banque Populaire Lorraine Champagne au conseil d'administration de Socama Champagne, Socamuprolor

Représentant permanent de la Banque Populaire Lorraine Champagne Censeur d'i-BP

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2007

Directeur général de la Banque Populaire Lorraine Champagne

Administrateur : Natixis Private Banking, Socama Lorraine, AMETRA

Membre du conseil de surveillance : FONCIA Groupe, Foncière des Régions

2006

Directeur général de la Banque Populaire Lorraine Champagne

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Natixis Private Banking International, Sogammelor

2005

Directeur général de la Banque Populaire Lorraine Champagne

Administrateur : Natixis Private Banking Luxembourg SA, Sogammelor, AMETRA

Président : Comité régional de la Fédération des Banques Françaises

2004

Directeur général de la Banque Populaire Lorraine Champagne

Administrateur : +X Développement, Natixis Private Banking, Assurances Banque Populaire IARD, Sogammelor, AMETRA

Membre : Association Banque Populaire pour la Création d'Entreprise

Président : Comité régional de la Fédération des Banques Françaises

Marc JARDIN

Né le 02/07/1945

Mandats au 31 décembre 2008

Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Rives de Paris

Président du conseil d'administration : Natexis Asset Management Immobilier, Toupret SA

Président : SAS Enduipaint

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Natixis Lease, Natixis Securities (ex-Ixis-Securities), Aew Europe, Banque Chaix

Gérant : Société Civile Marc Jardin

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2007

Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Rives de Paris

Président du conseil d'administration de Natixis Asset Management Immobilier

Administrateur : Natixis Lease, Natixis Securities, Medef Essonne

2006

Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Rives de Paris

Président du conseil d'administration : Natixis Asset Management Immobilier

Administrateur : Natixis Lease, Medef Essonne

2005

Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Rives de Paris

Président du conseil d'administration : Natixis Asset Management Immobilier

Administrateur : Natixis Lease, Medef Essonne

Conseiller de la Banque de France

2004

Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Rives de Paris

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Natixis Lease, Medef Essonne

Président du conseil d'administration : Natixis Asset Management Immobilier

Conseiller de la Banque de France

Vice-Président de Medef Essonne Est

François MOUTTE

Né le 04/06/1948

Mandats au 31 décembre 2008

Directeur général de la Banque Populaire du Sud

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Société Marseillaise de Crédit

Représentant permanent de la Banque Populaire du Sud au conseil d'administration de : i-BP, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Marze

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2007	2006	2005	2004
Directeur général de la Banque Populaire du Sud Administrateur représentant la Banque Populaire du Sud auprès d'i-BP	Directeur général de la Banque Populaire du Sud Administrateur représentant la Banque Populaire du Sud auprès d'i-BP	Directeur général de la Banque Populaire des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Ariège Administrateur : Natexis Pramex International	Directeur général de la Banque Populaire des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Ariège Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Natexis Pramex International, Natexis Assurances

Christian DU PAYRAT

Né le 05/04/1956

Mandats au 31 décembre 2008

Directeur général de la Banque Populaire du Massif Central

Président du conseil d'administration : Natixis Paiements

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Ngam (ex-Ixis Asset Management Group), Natixis LLD, Crédit Commercial du Sud-Ouest (CCSO)

Représentant permanent de la Banque Populaire du Massif Central Présidente de la SAS Sociétariat Bpmc

Représentant permanent de la Banque Populaire du Massif Central au conseil d'administration de : BICEC, i-BP, Natixis Lease

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2007	2006	2005	2004
Directeur général de la Banque Populaire du Massif Central Administrateur : Natexis LLD, Natixis Global Asset Management, Association Banque Populaire pour la Création d'Entreprise, Association des Banques Populaires de France pour la Coopération et le Développement, Auvergne Entrepreneur Administrateur représentant la Banque Populaire Massif Central au conseil d'administration de Natexis Lease, BICEC, i-BP Président : Comité Régional d'Auvergne de la FBF	Directeur général de la Banque Populaire du Massif Central Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Natexis LLD, Association Banque Populaire pour la Création d'Entreprise, Association des Banques Populaires de France pour la Coopération et le Développement, Auvergne Entrepreneur Administrateur représentant la Banque Populaire Massif Central au conseil d'administration de Natexis Lease, BICEC, i-BP Secrétaire : Comité des Banques d'Auvergne	Directeur général de la Banque Populaire du Massif Central Administrateur : Natexis LLD, Association Banque Populaire pour la Création d'Entreprise, Association des Banques Populaires de France pour la Coopération et le Développement Administrateur représentant la Banque Populaire Massif Central au conseil d'administration de Natexis Lease, i-BP	Directeur général de la Banque Populaire du Massif Central Administrateur : Natexis LLD Administrateur représentant la Banque Populaire Massif Central au conseil d'administration d'i-BP Membre : Association Banque Populaire pour la Création d'Entreprise

Gonzague DE VILLÈLE

Né le 23/01/1953

Mandats au 31 décembre 2008

Directeur général de la Banque Populaire Centre Atlantique

Président : SA Plusexpansion

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Crédit Commercial du Sud-Ouest (CCSO), Natixis Interépargne

Représentant permanent de la Banque Populaire Centre Atlantique Présidente de la SAS Sociétariat BPCA

Représentant permanent de la Banque Populaire Centre Atlantique Présidente du conseil de surveillance de la SAS Ouest Croissance Gestion

Représentant permanent de la Banque Populaire Centre Atlantique Vice-Présidente de la Socami Centre Atlantique

Représentant permanent de la Banque Populaire Centre Atlantique au conseil d'administration d'i-BP

Représentant permanent de la Banque Populaire Centre Atlantique au conseil d'administration de la Socama Centre Atlantique

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2007

Directeur général de la Banque Populaire Centre Atlantique

Administrateur : Natixis Interépargne, CAR, IPBP

Président de SA Plusexpansion

Président représentant la Banque Populaire Centre Atlantique à Ouest Croissance Gestion

Vice-Président représentant la Banque Populaire Centre Atlantique à Socami Centre Atlantique

Administrateur représentant la Banque Populaire Centre Atlantique à i-BP

Administrateur représentant la Banque Populaire Centre Atlantique à Socama Centre Atlantique

2006

Directeur général de la Banque Populaire Centre Atlantique

Administrateur de Natixis Interépargne, CAR, IPBP, SA Plusexpansion

Vice-Président représentant la Banque Populaire Centre Atlantique à Socami Centre Atlantique

Administrateur représentant la Banque Populaire Centre Atlantique à i-BP

Administrateur représentant la Banque Populaire Centre Atlantique à Ouest Croissance Gestion

Administrateur représentant la Banque Populaire Centre Atlantique à Socama 17 – (Fusion le 12/12/2006)

Administrateur représentant la Banque Populaire Centre Atlantique à Socama 79 – (Fusion le 12/12/2006)

Administrateur représentant la Banque Populaire Centre Atlantique à Socamar Limousin-Charente-Dordogne – (Fusion le 12/12/2006)

2005

Directeur général de la Banque Populaire Centre Atlantique

Administrateur : CAR, IPBP, SA Plusexpansion

Vice-Président représentant la Banque Populaire Centre Atlantique à Socami Centre Atlantique

Administrateur représentant la Banque Populaire Centre Atlantique à i-BP

Administrateur représentant la Banque Populaire Centre Atlantique à Ouest Croissance Gestion

Administrateur représentant la Banque Populaire Centre Atlantique à Socama 17

Administrateur représentant la Banque Populaire Centre Atlantique à Socama 79

Administrateur représentant la Banque Populaire Centre Atlantique à Socamar Limousin-Charente-Dordogne

2004

Administrateur : CAR, IPBP

Jean-Yves FOREL

Né le 17/05/1961

Mandats au 31 décembre 2008

Président du conseil d'administration de Novacredit**Vice-Président du conseil d'administration** : Natixis Interépargne**Vice-Président du conseil de surveillance** : CACEIS SAS**Membre du conseil de surveillance** : Natixis Garanties**Administrateur** : Natixis Algérie, Natixis Altair IT Shared Services, Natixis Asset Management, Natixis Assurances, Natixis Consumer Finance, Natixis Epargne Financière, Natixis Epargne Financière Gestion, Natixis Lease, Natixis Financement, Natixis Paiements, Natixis Pramex International, SICOVAM Holding, SLIB**Censeur** : Banque Fédérale des Banques Populaires, Ofivalmo Partenaires

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2007	2006	2005	2004
Membre du conseil de surveillance de CACEIS, Natixis Garanties Président du conseil d'administration : Novacredit Président : Natixis Investor Servicing Vice-Président du conseil d'administration : Natixis Interépargne Administrateur : Ecrinvest, Gestitres, Natixis Altair, Natixis Altair IT Shared Services, Natixis Asset Management, Natixis Assurances, Natixis Financement, Natixis Paiements, SICOVAM Holding, SLIB	Directeur général de Natixis Asset Management Immobilier Membre du conseil de surveillance : Natixis Garanties Président : GCE FS, Natixis Investor Servicing Vice-Président du conseil d'administration : Natixis Interépargne Vice-Président du conseil de surveillance : OFIVM Administrateur : CEFI - Caisse d'Epargne Financement, Natixis Asset Management - NAM, Natixis Altair, Natixis Assurances, Natixis Paiements, SICOVAM Holding, SLIB	Président de Natixis Investor Servicing Vice-Président du conseil de surveillance : OFIVM Administrateur : Invest Kappa, Natixis Altair, Natixis Asset Management, Natixis Interépargne, Natixis Paiements, SICOVAM Holding, SLIB	Membre du conseil de surveillance de EMARKET Vice-Président du conseil de surveillance : OFIVM Administrateur : Linebourse, Natixis Altair, Natixis Paiements, SAMIC, SAMIC France, SAS Cyberplus Market, SICOVAM Holding, SLIB

Bruno METTLING

Né le 30/03/1958

Mandats au 31 décembre 2008

Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Président du conseil de surveillance : FONCIA Groupe

Membre du conseil de surveillance : Natixis, MA BANQUE

Administrateur : Coface, Natixis Private Banking, Société Marseillaise de Crédit

Représentant de la Banque Fédérale des Banques Populaire nommée Présidente de : SAS SIBP, SAS Ponant 2, SAS BP Création

Représentant permanent de la Banque Fédérale des Banques Populaires au conseil d'administration de : BICEC, Natixis Assurances, Natixis Financement (ex-Cefi), Natixis Consumer Finance (ex-Ecrinvest)

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2007	2006	2005	2004
<p>Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Membre du conseil de surveillance : Natixis</p> <p>Administrateur : Natixis Private Banking, Natixis Financement représentant la BFBP</p> <p>Président du conseil d'administration : Banque Commerciale Internationale (BCI)</p> <p>Président du conseil de surveillance : FONCIA Groupe</p> <p>Gérant représentant la BFBP : Bankéo</p>	<p>Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Membre du conseil de surveillance : Natixis</p> <p>Administrateur : Natixis Private Banking</p> <p>Président du conseil d'administration : Banque Commerciale Internationale (BCI)</p>	<p>Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Directeur général par intérim : Banque Populaire Centre Atlantique</p>	<p>Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires</p>

Philippe QUEUILLE

Né le 02/11/1956

Mandats au 31 décembre 2008

Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires**Président-Directeur général** : *i-BP, Albiréo***Représentant permanent** *d'i-BP au conseil d'administration de Natixis Altair IT Shared Services (SA)***Représentant permanent** *de la BFBP au conseil de surveillance de Natixis***Représentant permanent** *de la BFBP au conseil d'administration de Partecis, Crédit Commercial du Sud-Ouest (CCSO)*

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2007	2006	2005	2004
Président-Directeur général d'i-BP Administrateur : <i>Natexis Paiements</i> Représentant permanent d'i-BP <i>au conseil d'administration de Natexis Altair</i> Représentant <i>de la BFBP au conseil d'administration de Partecis</i>	Président-Directeur général d'i-BP Administrateur : <i>Natexis Paiements</i> Représentant permanent d'i-BP <i>au conseil d'administration de Natexis Altair</i>	Directeur général <i>de la Banque Populaire de l'Ouest</i> Président du conseil d'administration : <i>Ouest Croissance</i> Président <i>de SAS Cyberplus Market</i> Représentant permanent <i>de la Banque Populaire de l'Ouest au conseil d'administration d'i-BP</i> Représentant permanent <i>de la Banque Populaire de l'Ouest au conseil d'administration de Natexis Asset Management</i> Administrateur : <i>Natexis Paiements, Socami Ouest</i>	Directeur général <i>de la Banque Populaire de l'Ouest</i> Président du conseil d'administration : <i>Ouest Croissance</i> Représentant permanent <i>de la Banque Populaire de l'Ouest au conseil d'administration de la BICEC</i> Représentant permanent <i>de la Banque Populaire de l'Ouest au conseil d'administration d'i-BP</i> Administrateur : <i>Natexis Paiements, Avisium, Socami Ouest</i>

4.1.4 Biographies

Monsieur Philippe Dupont, 57 ans, est Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires depuis 1999 et Président du directoire de Natixis. Diplômé en gestion et en sciences économiques, M. Dupont a été pendant douze ans dirigeant d'une entreprise de négoce de matières premières, puis Président du conseil d'administration de BP ROP Banque Populaire (aujourd'hui Banque Populaire Val de France). M. Dupont est membre du Comité exécutif de la Fédération Bancaire Française.

Monsieur Bruno Mettling, 51 ans, est Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Inspecteur des finances jusqu'en 1995, il a exercé différentes fonctions de responsabilité dans des cabinets ministériels avant de rejoindre le Groupe Caisse d'Épargne en 1999 dont il fut membre du directoire, puis le Groupe Banque Populaire en 2004.

Monsieur Jean Clochet, 63 ans, Président du conseil d'administration de la Banque Populaire des Alpes, est également Président-Directeur général de Routin S.A. qui fabrique et commercialise des boissons concentrées.

Monsieur Stève Gentili, 59 ans, Président de la BRED Banque Populaire depuis 1998, a été dirigeant jusqu'en 2004 d'une importante société agroalimentaire. Il est également Président de l'Agence des Banques Populaires de France pour la Coopération et le Développement (ABPCD) et de Natixis Pramex International.

Monsieur Yvan de La Porte du Theil, 59 ans, Directeur général de la Banque Populaire Val de France depuis 2002, a exercé successivement différentes fonctions de Direction au sein du Groupe Banque Populaire.

Monsieur Bernard Jeannin, 59 ans, Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté depuis 2002, a exercé successivement différentes fonctions de Direction au sein du Groupe Banque Populaire.

Monsieur Thierry Cahn, 52 ans, Président du conseil d'administration de la Banque Populaire d'Alsace depuis 2003, est avocat à la cour d'appel de Colmar. Il est également membre du conseil de surveillance de FONCIA depuis 2007. Depuis 2008, il est administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires et a intégré le Comité Coopératif du Groupe.

Monsieur Pierre Delourmel, 63 ans, Président du conseil d'administration de la Banque Populaire de l'Ouest depuis 2004, est également Président-Directeur général d'un groupe de sociétés intervenant dans le secteur de la distribution automobile et du machinisme agricole.

Monsieur Pierre Desvergnès, 58 ans, chargé de mission auprès de Michel Gelly ⁽¹⁾ dès 1990, puis Vice-Président auprès de Christian Hébrard ⁽²⁾, est Président-Directeur général de la CASDEN Banque Populaire depuis 2002. Après des études supérieures littéraires, il passe le concours d'attaché d'intendance universitaire en 1974 et, est nommé attaché au lycée de Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne). Conseiller d'administration scolaire et universitaire en 1982, il est nommé agent comptable au Lycée Henry-Moissan de Meaux. Il est Vice-Président du CCOMCEN ⁽³⁾, et administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires depuis mai 2004.

Monsieur Jean-Claude Detilleux, 67 ans, est Président du Crédit Coopératif depuis novembre 1992 et administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Diplômé de l'Institut des études politiques de Paris et de l'ENA, il a exercé, durant douze ans, différentes fonctions au sein de la Direction du Trésor avant d'intégrer la Caisse Centrale de Crédit Coopératif en 1981 en qualité de Directeur général.

Monsieur Michel Doligé, 66 ans, est Président de la Banque Populaire Occitane et de Natixis Coficiné. Il est Président-Directeur général de CDP Distribution qui commercialise des produits pour la conserve (Le Parfait) auprès de la grande distribution. Il est également Président de la Chambre locale de commerce et d'industrie d'Auch (Gers).

Monsieur Bernard Fleury, 62 ans, est Président de la Banque Populaire Côte d'Azur depuis 2001. Il est également administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires depuis 2007. Président de Natixis Interépargne depuis 2006. Administrateur de Natixis Private Banking depuis 2006. Administrateur du conseil de surveillance de la Société des Aéroports Nice Côte d'Azur. Vigneron, propriétaire récoltant du vignoble du Château Saint-Julien-d'Aille, SC ELIA. Enfin, il est administrateur de COPELLIA (Groupe Allios) et membre de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (viticulture).

Monsieur Jacques Hausler, 63 ans, est Directeur général de la Banque Populaire Lorraine Champagne. Il a exercé successivement différentes fonctions de Direction au sein du Groupe Banque Populaire depuis 1970. Il est également administrateur de Natixis Private Banking, de la Société Marseillaise de Crédit, de la Société Foncière des Régions et membre du conseil de surveillance de FONCIA.

(1) Michel Gelly – Président de la CASDEN Banque Populaire de 1989 à 1992.

(2) Christian Hébrard – Président de la CASDEN Banque Populaire de 1993 à 2002.

(3) Le CCOMCEN réunit des associations, des coopératives, et des mutuelles de l'économie sociale et unies par un idéal partagé. Elles sont au service des personnels, des acteurs, des usagers du service public d'éducation.

Monsieur Marc Jardin, 63 ans, Président de la Banque Populaire Rives de Paris depuis 1998, est également Président du conseil d'administration de TOUPRET SA qui fabrique et commercialise des enduits de peinture.

Monsieur François Moutte, 60 ans, Directeur général de la Banque Populaire du Sud depuis 2005, est entré dans le Groupe en 1971. Il exerce 11 ans à la direction de l'Inspection de la CSBP (aujourd'hui BFBP). En 1982, il rejoint la Banque Populaire de l'Ouest comme Directeur central avant d'être nommé en 1987, Directeur général adjoint. En 1990, il devient Directeur général de la Banque Populaire de Bourgogne. En 1995, il est nommé Directeur général de la Banque Populaire des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Ariège. En 2004, il devient également Directeur général de la Banque Populaire du Midi. En novembre 2005, ces deux banques fusionnent pour donner naissance à la Banque Populaire du Sud.

Monsieur Christian du Payrat, 52 ans, est Directeur général de la Banque Populaire du Massif Central depuis 2002. Diplômé des Mines de Paris et de HEC, il a été enseignant de 1978 à 1980, ingénieur chez Total de 1980 à 1987, Sous-Directeur Recherche et Développement à Deltabanque jusqu'en 1991, et enfin a exercé successivement différentes fonctions de Direction au sein du Groupe Banque Populaire.

Monsieur Gonzague de Villèle, 56 ans, Directeur général de la Banque Populaire Centre Atlantique depuis 2005, a exercé successivement différentes fonctions de Direction au sein du Groupe Banque Populaire.

Monsieur Jean-Yves Forel, 47 ans, entré dans le Groupe en 1983, occupe différentes responsabilités à l'exploitation de la Banque Savoissienne (aujourd'hui Banque Populaire des Alpes) avant d'être nommé Directeur de l'exploitation en 1992, puis Directeur central en 1995. En 1997, il devient Directeur central de la Banque Populaire Atlantique à Nantes. En 2000, il entre à la Banque Fédérale des Banques Populaires en tant que Directeur du développement, membre du Comité de Direction générale. Depuis 2003, il est Directeur du pôle Services de Natixis et est membre de son Comité exécutif.

Monsieur Philippe Queuille, 52 ans, Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires, occupe par ailleurs les fonctions de Président-Directeur général d'Informatique Banques Populaires (i-BP) depuis 2000. Il a préalablement exercé différentes fonctions de Direction au sein du Groupe Banque Populaire.

4.2 Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation du conseil d'administration

Le Groupe Banque Populaire, à travers la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du réseau des Banques Populaires et du Crédit Maritime Mutuel, a choisi d'appliquer le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008 résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2008 et de leurs recommandations de janvier 2007 et d'octobre 2008⁽⁴⁾ sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. S'agissant des administrateurs indépendants, cette notion n'est pas adaptée au cas de la Banque Fédérale des Banques Populaires (se reporter au paragraphe page 131).

Le Groupe Banque Populaire, tel que couvert par le présent rapport, s'entend sur base consolidée. Il comprend l'entité consolidante et les sociétés intégrées dans les comptes consolidés, dans le cadre d'un contrôle exclusif ou conjoint. Le système de contrôle interne et son périmètre sont définis conformément aux exigences des règlements CRBF 97-02 et 2000-03.

Depuis le 17 novembre 2006, Natixis est contrôlé conjointement par ses deux groupes actionnaires et organes centraux, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

Ce rapport fait partie intégrante du rapport complet du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne en application de l'article L. 225-37 du code de commerce modifié par la loi n° 2088-649 du 3 juillet 2008. Il a été présenté au Comité d'Audit et des Risques Groupe du 18 mars et a été approuvé au conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires le 17 avril 2009.

4.2.1 Rôle et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP), société anonyme de droit commun depuis le 31 mai 2001, exerce un certain nombre de prérogatives légales qui incluent les responsabilités de la Banque Fédérale des Banques Populaires au titre de sa fonction d'organe central du réseau des Banques Populaires et du Crédit Maritime Mutuel, et plus généralement au titre de sa mission de contrôle et de définition de la stratégie du Groupe Banque Populaire, considérée sous ses différents aspects : développement, rentabilité, sécurité, organisation, informatique...

L'administrateur doit être considéré comme le représentant de l'ensemble des actionnaires et se comporter en toutes circonstances comme tel dans l'exercice de ses fonctions.

Composition du conseil d'administration

La Banque Fédérale des Banques Populaires est administrée par un conseil composé de seize membres, élus par l'Assemblée Générale des actionnaires. Les administrateurs sont des personnes physiques dont au moins la majorité doit avoir la qualité de Président, d'administrateur ou de Directeur général de Banque Populaire.

Les administrateurs ayant l'une de ces qualités doivent être choisis parmi les candidats proposés respectivement par les collèges des Présidents et des Directeurs généraux de Banques Populaires selon les modalités arrêtées par le conseil d'administration. La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans.

Les administrateurs sont rééligibles. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

Les fonctions des administrateurs prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de la Société de l'année de leur soixante huitième anniversaire.

Convocation du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la Banque Fédérale des Banques Populaires l'exige. Il examine toute question inscrite à l'ordre du jour par le Président. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins

(4) Document disponible sur le site www.medef.fr.

des membres du conseil peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation doit être faite au moins trois jours à l'avance par lettre ou par tout autre moyen. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du conseil assistant à la séance. Sont obligatoirement convoqués à toutes les séances du conseil d'administration, avec voix consultative, les représentants du comité d'entreprise désignés en conformité de la loi et des règlements. Peuvent assister également aux séances avec voix consultative toute(s) autre(s) personne(s) appelée(s) par le Président du conseil d'administration.

Constatation des délibérations – Procès-verbaux – Copies – Extraits

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par le Président de séance et au moins un administrateur ou, en cas d'empêchement du Président, par deux administrateurs au moins. Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du conseil d'administration, le Directeur général délégué ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Banque Fédérale des Banques Populaires et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Banque Fédérale des Banques Populaires est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la simple publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le conseil d'administration a notamment les pouvoirs suivants :

- il définit la politique et les orientations stratégiques du réseau et du Groupe Banque Populaire ;
- il négocie et conclut au nom du réseau des Banques Populaires, les accords nationaux et internationaux ;
- il exerce plus généralement les compétences dévolues par la loi à la Société en sa qualité d'organe central ;
- il agréé les dirigeants des Banques Populaires et définit les conditions de cet agrément. Il peut retirer son agrément ;
- il approuve les statuts des Banques Populaires et leurs modifications ;
- il prend les mesures nécessaires à la garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques Populaires en définissant et en mettant en œuvre les mécanismes de solidarité financière interne nécessaires ;

- sur proposition du Président, il nomme et révoque le Directeur de l'Inspection, qui est chargé de l'audit de l'organisation et de la gestion des établissements du Groupe Banque Populaire et qui veille à la cohérence et à l'efficacité du contrôle interne du Groupe Banque Populaire. Le Directeur de l'Inspection communique au conseil les résultats des missions d'audit ;
- il institue un Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG) dont il définit la compétence, la composition et les règles de fonctionnement. Natixis, à compter du 17 novembre 2006, date de sa création, est membre de droit du CARG. La revue des relations opérationnelles et financières existant entre Natixis et les Banques Populaires relève des missions du CARG, compte tenu de la participation de Natixis au capital des Banques Populaires ;
- il édicte, plus généralement, en vue d'assurer les finalités définies à l'article L. 511-31 du code monétaire et financier, les prescriptions internes de caractère général s'imposant à l'ensemble des Banques Populaires ;
- il arrête le budget annuel de la Société et fixe les règles de calcul des cotisations dues par les Banques Populaires affiliées ;
- il arrête le bilan et les comptes annuels de la Société ;
- il examine les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire sur une base trimestrielle ;
- il adopte le règlement intérieur du conseil.

Toutefois, doivent réunir les deux tiers des voix des administrateurs présents les décisions ci-après :

- l'ouverture du capital à un tiers par voie d'augmentation de capital de la Société ;
- la fusion de deux ou plusieurs Banques Populaires, la cession totale ou partielle de leur fonds de commerce ainsi que leur dissolution ;
- la création d'une nouvelle Banque Populaire ;
- la radiation d'une banque affiliée ;
- l'adoption et la modification du règlement intérieur du conseil ;
- le changement de modalité d'exercice de la Direction générale.

Le conseil d'administration peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même, ou son Président, soumet, pour avis à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. La création, les règles de fonctionnement et, le cas échéant, la rémunération de ces comités sont décidées par le conseil à la majorité simple des voix des membres présents.

Les décisions du conseil d'administration prises dans le cadre de la mission d'organe central du réseau des Banques Populaires sont précédées d'une consultation de Natixis. Afin de permettre l'organisation de cette consultation, le Président du conseil d'administration transmet à Natixis, avant la date prévue pour la réunion du conseil d'administration, le projet de décisions ainsi que l'ensemble des informations communiquées aux administrateurs. Le cas échéant, il appartient au Président du conseil d'administration de transmettre aux administrateurs, avant la date prévue pour la réunion du conseil d'administration, les observations faites par Natixis.

Dans l'hypothèse où l'avis donné par Natixis ne serait pas suivi par le conseil d'administration, Natixis pourra demander, dans un délai de trois jours à compter de la date de réunion du conseil d'administration, à ce que la décision concernée fasse l'objet d'une seconde délibération. Cette seconde délibération interviendra au plus tôt 15 jours après l'adoption de la première décision.

Censeurs

L'Assemblée Générale ordinaire peut nommer des censeurs dont le nombre ne peut excéder cinq. Les censeurs sont choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux.

Depuis la constitution de Natixis, le 17 novembre 2006, Natixis est censeur de droit.

Les censeurs autres que Natixis sont nommés pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale ordinaire.

Les censeurs désignés par l'Assemblée Générale ordinaire sont rééligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Les censeurs ont pour mission, sans que cela entraîne immixtion ou interférence dans la gestion de la Société, de veiller au respect des missions assignées à la Société et notamment de celles prévues par la loi. Natixis exerce plus spécifiquement les droits qui lui sont reconnus par les statuts de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Ils sont convoqués aux séances du conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans toutefois que leur absence puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Le conseil d'administration peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale à ses membres.

Présidence-Direction générale

Le Président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La limite d'âge du Président est fixée à 65 ans.

Le Président du conseil d'administration assume sous sa responsabilité la Direction générale de la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales ou qu'elle réserve spécialement au conseil d'administration ou qui, à titre de dispositions d'ordre interne, relèvent de ce dernier en tant que relatifs aux compétences d'organe central de la Société et tels qu'énumérés plus haut.

Par ailleurs, dans ses fonctions de Directeur général, le Président représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Enfin, le conseil d'administration, sur la proposition de son Président, peut nommer, pour l'assister, un ou plusieurs directeurs généraux délégués, sans que le nombre de ceux-ci puisse dépasser cinq. L'étendue et la durée des pouvoirs conférés au(x) Directeur(s) général (aux) délégué(s) sont déterminés par le conseil d'administration en accord avec son Président. Les Directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président dans l'exercice de sa fonction de Directeur général. Le (ou les) Directeur(s) général(aux) délégué(s) ne peut(ven)t demeurer en fonction au-delà de la date de son (leur) soixante cinquième anniversaire.

Élection du Président du conseil d'administration

Le règlement intérieur (article 2) rappelle que d'après l'article 12 des statuts de la Banque Fédérale des Banques Populaires « le conseil d'administration élit, à la majorité simple de ses membres, un Président qui exerce ses fonctions pendant la durée de son mandat d'administrateur » et que « le Président est rééligible ». Le quorum nécessaire pour la validité de l'élection est mentionné également dans les statuts (article 13, à savoir la moitié au moins des membres du conseil) ainsi que la majorité requise pour l'élection (même article, à savoir la majorité des voix des membres présents).

Le Président du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires porte le titre de Président du Groupe Banque Populaire.

Modalités d'exercice de la Direction générale

Le Président du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires assume sous sa responsabilité la Direction générale de cette dernière. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales ou qu'elle réserve spécialement au conseil d'administration ou qui, à titre de dispositions d'ordre interne, relèvent de ce dernier en tant que relatifs aux compétences d'organe central de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Dans ses fonctions de Directeur général, il représente la Banque Fédérale des Banques Populaires à l'égard des tiers. Le conseil d'administration, sur la proposition de son Président, peut nommer, pour l'assister, un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sans que leur nombre puisse dépasser cinq.

Organisation des travaux du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit au moins cinq fois par an, selon un calendrier établi en début d'année. Le Président peut, par ailleurs, convoquer toute autre réunion lorsque les circonstances l'exigent.

Au cours de l'année 2008, le conseil d'administration s'est réuni à onze reprises, deux fois à titre exceptionnel. L'absence d'un membre du conseil est exceptionnelle, le taux de présence atteignant 94 %.

Le Règlement intérieur de la Banque Fédérale des Banques Populaires réclame d'ailleurs l'assiduité des administrateurs, et leur participation à l'ensemble des réunions du conseil ainsi qu'aux Comités spécialisés auxquels ils appartiennent.

Les séances durent en moyenne quatre heures (nonobstant celle qui se tient après l'Assemblée Générale pour élire le bureau du conseil).

Elles comprennent systématiquement un point sur l'activité du Groupe Banque Populaire et de la Banque Fédérale des Banques Populaires depuis la dernière séance ainsi qu'un point sur les questions d'actualité concernant l'exercice du métier bancaire.

Le conseil arrête les comptes semestriels et annuels de la Banque Fédérale des Banques Populaires ainsi que les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire. L'activité et les résultats de Natixis lui sont également présentés.

Il participe directement à la définition de la politique et des orientations stratégiques du réseau et du Groupe Banque Populaire.

Un compte rendu détaillé des travaux du Comité d'Audit et des Risques Banque Fédérale et Groupe est effectué devant le conseil quatre fois par an. Il donne lieu à débat. Le conseil prend, à cette occasion, les décisions qu'il juge utiles sur proposition du Comité.

Un dossier est adressé aux membres du conseil huit jours environ avant la tenue de ses réunions.

Chaque séquence du conseil peut donner lieu à un débat ; les membres du conseil s'attachent à poser des questions aux rapporteurs des dossiers qui lui sont présentés ainsi qu'aux membres du Comité d'État Major du Groupe Banque Populaire (Président, Directeur général délégué, Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires), systématiquement présents au conseil.

Un relevé des décisions prises est envoyé dans les trois jours ouvrés suivant le conseil à l'ensemble des dirigeants du Groupe Banque Populaire, avec un compte rendu synthétique de sa précédente réunion.

Un procès-verbal exhaustif des séances du conseil d'administration est rédigé. Il conserve trace des débats qui se sont instaurés, des prises de position et des questions posées. Il est communiqué exclusivement aux membres du conseil.

Il est à noter que depuis le 17 novembre 2006, date de la création de Natixis, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires et le conseil de surveillance de Natixis comportent cinq titulaires communs.

Principaux sujets traités par le conseil d'administration au cours de l'année 2008

Il a traité de sujets stratégiques tels que l'acquisition puis l'intégration des sept Banques Régionales d'HSBC France, l'examen de l'étude de faisabilité entre la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne en vue de la réalisation du rapprochement des deux organes centraux ainsi que des projets de développement à l'international.

Toutes les problématiques concernant Natixis et ses filiales lui ont été soumises régulièrement dans les séances du conseil.

Lui ont également été soumis l'agrément des dirigeants du Groupe, le Plan d'Action Commerciale et de Communication Groupe et la démarche Développement Durable Groupe.

Il a entendu à quatre reprises les comptes rendus des travaux du Comité d'Audit et des Risques Groupe et a suivi l'ensemble des propositions de décisions effectuées par ce dernier.

Lui a notamment été présenté, dans sa séance du 12 mai 2008, le rapport de contrôle interne 97-02 pour l'exercice 2007.

Le Président a présenté au Conseil son rapport sur le contrôle interne dans sa séance du 5 mars 2008.

Il a suivi les recommandations du Comité de Rémunérations dans sa séance du 16 décembre 2008.

Il a effectué une revue des comptes du Groupe Banque Populaire sur une base trimestrielle et approuvé les comptes annuels et semestriels de la Banque Fédérale des Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire, après avoir entendu le rapport du Comité des Comptes et l'avis des Commissaires aux Comptes.

Il a décidé, au cours de la séance du 25 juin, l'instauration d'un nouveau comité spécialisé : le Comité Coopératif en charge du suivi et du développement du Projet Coopératif du Groupe Banque Populaire. Le premier compte rendu des travaux du Comité Coopératif lui a été présenté lors du conseil du 16 décembre 2008.

Délibérations du conseil d'administration

Le règlement intérieur de la Banque Fédérale des Banques Populaires précise par ailleurs le mode de délibérations du conseil ; elles font l'objet de votes formels, en ce qui concerne tant l'approbation des comptes, du budget, des résolutions à présenter à l'Assemblée Générale que plus généralement les sujets d'importance stratégique pour lesquels le Président saisit le conseil.

Conventions réglementées présentées au conseil d'administration en 2008 et autorisées

Autorisations données par le conseil du 5 mars

- Signature d'une convention de compte courant non rémunéré avec la SAS Ponant 2, filiale de la BFBP.
- Programme de Banques Populaires Covered Bonds : adhésion de la Banque Populaire des Alpes, de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, de la BRED Banque Populaire, de la Banque Populaire Lorraine Champagne, de la Banque Populaire du Massif Central, de la Banque Populaire Occitane, de la Banque Populaire Provençale et Corse, de la Banque Populaire du Sud, de la CASDEN Banque Populaire et du Crédit Coopératif à la Convention-Cadre en qualité d'emprunteurs additionnels et de garants additionnels et finalisation et signature des Lettres d'Adhésion correspondantes.

Autorisations données par le conseil du 28 mars

- Signature de la convention d'avance en compte courant d'actionnaires, dans les termes notamment de son article 5 relatif au rang de la créance, par laquelle la BFBP s'engage dans les mêmes termes et pour le même montant que la CNCE, à consentir à Natixis une avance de 750 millions d'euros aux fins de renforcer les fonds propres prudentiels de Natixis.

Autorisation donnée par le conseil du 14 mai

- Signature de la Convention-Cadre régissant les principes directeurs des trois sociétés en Participation à créer entre MA BANQUE et ses partenaires, ainsi que les statuts de la SEP « MA BANQUE le Ponant » à créer entre MA BANQUE et la BFBP.

Autorisation donnée par le conseil du 15 mai 2008

- Finalisation et signature du Protocole de Reclassement ainsi que tous actes et documents nécessaires à la réalisation du reclassement des Banques Régionales de la HSBC auprès des Banques Populaires régionales d'adossment.

Autorisations données par le conseil du 25 juin 2008

- Signature de la convention d'avance en compte courant d'actionnaires, dans les termes notamment de son article 5 relatif au rang de la créance, par laquelle la BFBP s'engage dans les mêmes termes et pour le même montant que la CNCE, à consentir à Natixis une avance de 500 millions d'euros aux fins de renforcer les fonds propres prudentiels de Natixis.

Autorisations donnée par le conseil du 27 août 2008

- Négociation, finalisation et signature avec la CNCE, Natixis et les banques membres du syndicat de placement :
 - du contrat de garantie et de placement ;
 - de l'engagement de souscription à l'augmentation de capital de Natixis ;
 - de la lettre-accord relative au remboursement des avances en compte courant consenties à Natixis.

Autorisation donnée par le conseil du 8 octobre

- Signature du contrat d'apport des 114 349 actions VBI à la SAS SIBP.

Autorisations données par le conseil d'administration du 16 décembre

- Conclusion des conventions SFEF (Convention-Cadre de crédit intragroupe et Convention-Cadre de garantie intra-groupe) entre :
 - la BFBP et MA BANQUE ;
 - la BFBP et Natixis.
- Signature de l'accord de commutation CIFG.
- Signature du contrat de cession des titres CIFG Holding par la BFBP à Twins Participations, codétenue à 50/50 par la BFBP et la CNCE.
- Convention relative aux indemnités de cessation de fonction du :
 - Président-Directeur général de la BFBP ;
 - Directeur général délégué de la BFBP.

Bureau du conseil d'administration

Le bureau du conseil comprend, outre le Président du conseil, trois Vice-Présidents, dont deux sont issus du collège des Présidents, et un de celui des Directeurs généraux, ainsi qu'un secrétaire issu du collège des Directeurs généraux. Il est rappelé par le règlement intérieur que le bureau n'est pas une instance décisionnelle mais que le Président peut néanmoins le réunir lorsqu'il souhaite l'informer ou le consulter dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs propres.

Administrateurs indépendants

La notion d'administrateur indépendant, telle que définie par le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, n'est pas adaptée au cas de la Banque Fédérale des Banques Populaires. En effet, s'agissant de l'organe central d'un groupe coopératif, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires doit être composé de représentants des Banques Populaires, actionnaires de la Banque Fédérale des Banques Populaires (à hauteur de plus de 99 % au 31 décembre 2008), en leur qualité d'établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires de par la loi.

Pour autant, statutairement, on observe que les administrateurs ne sont pas des Banques Populaires en tant que telles, mais bien des personnes

physiques. Bien que personnalités issues des Banques Populaires (Présidents et Directeurs généraux), elles ne siègent pas en qualité de représentants de leur banque mais au titre du gouvernement du Groupe Banque Populaire et des compétences dévolues à ce titre à la Banque Fédérale des Banques Populaires par la loi.

Règles de déontologie

Le règlement intérieur (article 12) appelle l'attention des administrateurs sur la législation relative aux opérations d'initiés compte tenu des informations confidentielles qu'ils seraient amenés à connaître en raison de leurs fonctions d'administrateurs de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur des filiales cotées du Groupe Banque Populaire.

Indépendance de l'Inspection

Le conseil d'administration veille à l'indépendance de l'Inspection générale. Celle-ci est habilitée à se faire communiquer par les établissements audités tous éléments et toutes informations nécessaires au bon accomplissement de sa mission. Elle bénéficie d'un droit d'accès à l'ensemble des applications informatiques des établissements du Groupe Banque Populaire.

Évaluation du conseil

En novembre 2007, un questionnaire a été transmis à l'ensemble des membres du conseil d'administration (administrateurs et censeur) pour recueillir leur opinion et leurs suggestions sur l'organisation des travaux du conseil : ordres du jour, durée et déroulement des séances, contenu et délais de mise à disposition des dossiers, précision et exhaustivité des comptes rendus, notamment sur les débats du conseil, forme des exposés, rôle dévolu au conseil, capacité des administrateurs à se forger une opinion éclairée sur un panel de thèmes traités par le conseil, implication dans la conduite des affaires, articulation des travaux avec les comités spécialisés, suivi des décisions.

Ce document a été présenté dans le même format que celui utilisé pour l'enquête de même type réalisée en 2005, pour une meilleure appréhension de l'évolution de l'opinion des membres du conseil. Il a été retourné sous forme anonyme au Secrétariat général de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Les résultats de cette enquête ont été présentés au conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires lors de sa séance du 5 mars 2008. En dépit d'un fort renouvellement du conseil en 2007, ils confirment l'appréciation favorable déjà portée en 2005 sur la présentation des dossiers, la clarté des exposés, le temps consacré aux débats, la réponse aux questions posées, l'exhaustivité du compte rendu du conseil et la restitution des débats.

Les administrateurs souhaitent que soit respectée la règle d'envoi des dossiers, cinq jours ouvrés au minimum avant le Conseil.

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence ⁽⁵⁾ fixé par l'Assemblée Générale est réparti par le conseil entre les administrateurs selon un principe égalitaire. La participation aux comités spécialisés donne droit à un jeton supplémentaire identique pour chaque comité (hormis le Comité Coopératif). Les membres des comités reçoivent ce jeton supplémentaire pour chacun des comités dont ils sont membres.

(5) Se reporter au paragraphe « Rémunérations des dirigeants sociaux et mandataires sociaux » (p 218) pour les montants individuels des versements effectués à ce titre aux administrateurs.

Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies dans les statuts (articles 23 et 26).

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre. Les décisions des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire,

conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Les Banques Populaires actionnaires participent aux Assemblées Générales par leur Président ou par un administrateur désigné à cet effet par lui ou par leur Directeur général ou par toute personne désignée par ce dernier.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

4.2.2 Comités consultatifs

Dans le cadre de la modernisation de son fonctionnement et conformément au code précité de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a réexaminé le 25 juin 2008 son dispositif de gouvernement d'entreprise et a décidé d'instituer, à côté du Comité d'Audit et des Risques Groupe et des deux comités spécialisés préexistants mis en place en 2001, le Comité des Comptes et le Comité des Rémunérations, un troisième comité spécialisé, le Comité Coopératif.

Ces comités sont composés chacun au moins de quatre administrateurs (deux Présidents et deux Directeurs généraux de Banques Populaires) choisis par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur proposition du Président pour la durée fixée lors de leur nomination. Un compte rendu de réunion est établi. Le Président du comité présente au conseil après chaque réunion un rapport sur les travaux du comité.

Ces comités spécialisés, comme le Comité d'Audit et des Risques Groupe, émettent des avis destinés au conseil facilitant ainsi l'exercice des fonctions des administrateurs de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Les avis sont pris à la majorité des deux tiers des membres présents. Pour délibérer valablement, trois membres au moins doivent être présents.

Le Comité des Comptes

Il a pour mission d'analyser, hors la présence des mandataires sociaux (Président-Directeur général et Directeur général délégué), les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Banque Fédérale des Banques Populaires qui doivent être soumis au conseil ainsi que les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire. Il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables ainsi que des principales hypothèses de clôture. Sa compétence s'étend aussi aux documents comptables et financiers diffusés par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Il formule un avis sur les choix des commissaires aux comptes, leur programme d'intervention et les budgets alloués. Il formule également un avis sur l'organisation de la sélection des commissaires aux comptes des établissements du Groupe Banque Populaire entrant dans le périmètre de consolidation afin de faciliter la coordination des travaux de certification des comptes consolidés du Groupe Banque Populaire. Il se réunit au moins deux fois l'an en présence des commissaires aux comptes.

Enfin, il a la faculté de rencontrer les autres personnes qui, à un titre ou à un autre, participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle. Le Directeur financier et le Directeur de l'Inspection générale assistent aux séances de plein droit.

Le Comité des Rémunérations

Ce comité est chargé, hors la présence des intéressés, de proposer au conseil tous sujets relatifs au statut personnel des mandataires sociaux, notamment leurs conditions de rémunération et de retraite.

Le Président du conseil d'administration peut également, avant de saisir le conseil d'administration, demander au comité de l'assister dans l'étude de toute question relative au statut personnel des mandataires sociaux du Groupe Banque Populaire, touchant à la politique générale de rémunérations ou des retraites.

Au cours de l'année 2008, le Comité des Rémunérations du Groupe Banque Populaire, présidé par le Président Philippe Dupont, s'est réuni pour faire le point sur les rémunérations des dirigeants du Groupe Banque Populaire, ainsi que le définit sa mission.

Après un examen des rémunérations effectives des mandataires sociaux des Banques Populaires régionales et de la Banque Fédérale des Banques Populaires, au titre de l'année 2007, les préconisations pour l'année en cours ont été élaborées ; elles ont été diffusées ensuite aux dirigeants des Banques Populaires régionales pour être validées par les Comités de Rémunérations régionaux et leurs conseils d'administration.

Par ailleurs, le Comité a proposé au conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, qui les a adoptées, des recommandations relatives aux rémunérations différées de ses mandataires sociaux. Ainsi, notamment, le régime de l'indemnité de cessation anticipée de leur mandat a été redéfini, et l'indemnité de fin de carrière a été supprimée.

Le Comité Coopératif

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, dans sa réunion du 25 juin 2008, a instauré un nouveau Comité spécialisé : le Comité Coopératif, en charge du suivi et du développement du Projet Coopératif du Groupe Banque Populaire.

Sa mission consiste à suivre et à approfondir le Projet Coopératif dans toutes ses dimensions : animation du sociétariat, démarche de développement durable, initiatives coopératives, engagements de proximité des Banques Populaires, activités sociétales du Groupe Banque Populaire.

Ce comité a tenu une première réunion en 2008.

Le Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG)

Outre ces trois Comités spécialisés, il existe au sein de la Banque Fédérale des Banques Populaires un Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG) dont la mission est définie par l'article 10 du Règlement intérieur de la Banque Fédérale des Banques Populaires, institué en application des pouvoirs d'organe central dont la Banque Fédérale des Banques Populaires est investie par l'article L. 511-31 du code monétaire et financier.

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, en novembre 2002, a également institué un Comité d'Audit et des Risques uniquement dédié à la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Le CARG tient au minimum quatre séances annuelles pour examiner – conformément à la réglementation bancaire – les rapports relatifs à la mesure et surveillance des risques et l'évaluation du système de contrôle interne du Groupe Banque Populaire. Il assure la surveillance globale des risques, a posteriori tout autant que prospective et indépendante sur la base d'un reporting normalisé et périodique des risques de contrepartie (sectoriels et géographiques selon ses trois composantes, interbancaire, souveraine et clientèle), ainsi que des risques de taux, de liquidité et opérationnels. Il examine les stratégies globales de risques, les limites et les systèmes de contrôle interne. Au vu de ces constats, il propose au conseil d'administration toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements du Groupe Banque Populaire.

Le CARG tient deux séances annuelles pour examiner les rapports relatifs à la mesure et surveillance des risques et l'évaluation du système de contrôle interne de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Le CARG est présidé par le Président du Groupe Banque Populaire. Il comprend les quatre membres du bureau ainsi que les deux membres du Comité des Risques de Crédit Groupe issus du conseil d'administration. Natixis est membre de droit depuis la constitution de Natixis le 17 novembre 2006. Y assistent également le Directeur général délégué et le Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires, le Directeur de l'Inspection générale Groupe, le Directeur des Risques et le Directeur de la Conformité de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Lorsque le CARG examine les rapports relatifs à la Banque Fédérale des Banques Populaires, il siège hors la présence des mandataires sociaux (Président-Directeur général et Directeur général délégué). Peut être invité aux séances tout expert ou responsable opérationnel d'un établissement du Groupe Banque Populaire si la situation le requiert.

Depuis le 17 novembre 2006, date de constitution de Natixis, le CARG examine les relations opérationnelles et financières existant entre Natixis et les Banques Populaires, compte tenu de la participation de Natixis au capital des Banques Populaires.

Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents. Les comptes rendus du CARG sont présentés au conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires qui délibère.

La composition du Comité d'Audit et des Risques Groupe sera revue en 2009 pour tenir compte des nouvelles prescriptions du règlement CRBF 97-02 modifié.

Comités	Président	Membres	Taux de présence	Nombre de séances en 2008
Comité d'Audit et des Risques Groupe <i>CARG Trimestriel</i>	1 ^{er} sem. 2008 ⁽¹⁾ : Philippe Dupont	⁽²⁾ : J.L. Tourret, S. Gentili, Y. Gevin, Y. de La Porte du Theil, J. Hausler, B. Jeannin, ^(3bis) : F. Ladam	87,50 %	6 consacrées au Groupe
	2 ^e sem. 2008 ^(1bis) : Philippe Dupont	⁽³⁾ : J. Clochet, J. Hausler, S. Gentili, Y. de La Porte du Theil, ^(2bis) Y. Gevin (C. du Payrat), B. Jeannin, ^(3bis) F. Ladam (J.Y. Forel)		2 consacrées à la BFBP
Comité des Comptes	1 ^{er} sem. 2008 : Y. de La Porte du Theil ⁽⁴⁾	⁽⁴⁾ : P. Desvergnès, J. Clochet, B. Jeannin	87,50 %	2
	2 ^e sem. 2008 : Y. de La Porte du Theil ⁽⁴⁾	⁽⁴⁾ : P. Delourmel, P. Desvergnès, B. Jeannin		
Comité des Rémunérations	1 ^{er} sem. 2008 : Philippe Dupont ^(5 bis)	⁽⁵⁾ : J.L. Tourret, S. Gentili, B. Jeannin, Y. de La Porte du Theil	100 %	4
	2 ^e sem. 2008 : Philippe Dupont ^(5 bis)	⁽⁵⁾ : J. Clochet, S. Gentili, B. Jeannin, Y. de La Porte du Theil		
Comité Coopératif	2 ^e sem. 2008 : Pierre Delourmel ⁽³⁾	⁽³⁾ : T. Cahn, J. Hausler, B. Jeannin, J.C. Detilleux	100 %	1

(1) 1^{er} semestre 2008 : nomination par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 31 mai 2007.

2^e semestre 2008 : nomination par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 15 mai 2008.

(1bis) Lorsque le CARG a examiné les questions relatives à la Banque Fédérale des Banques Populaires, il a été présidé par Jean-Louis Tourret au 1^{er} semestre 2008 et par Jean Clochet au 2^e semestre 2008.

(2) Nomination pour une durée allant jusqu'à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2008.

(2bis) Remplacement d'Yves Gevin par Christian du Payrat à compter du 8 octobre 2008.

(3) Nomination pour une durée allant jusqu'à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2009.

(3bis) Natixis, représenté par François Ladam, puis par Jean Yves Forel à compter du 8 octobre 2008, est membre de droit du CARG depuis la création de Natixis, le 17 novembre 2006.

(4) Nomination pour la durée de leur mandat d'administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

(5) Nomination pour la durée de leur mandat de membre du bureau du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

(5bis) Lorsque le Comité des Rémunérations a examiné les questions relatives à la Banque Fédérale des Banques Populaires, il a été présidé par Jean-Louis Tourret au 1^{er} semestre 2008 et par Jean Clochet au 2^e semestre 2008.

4.3 Organe de Direction au 31 décembre 2008

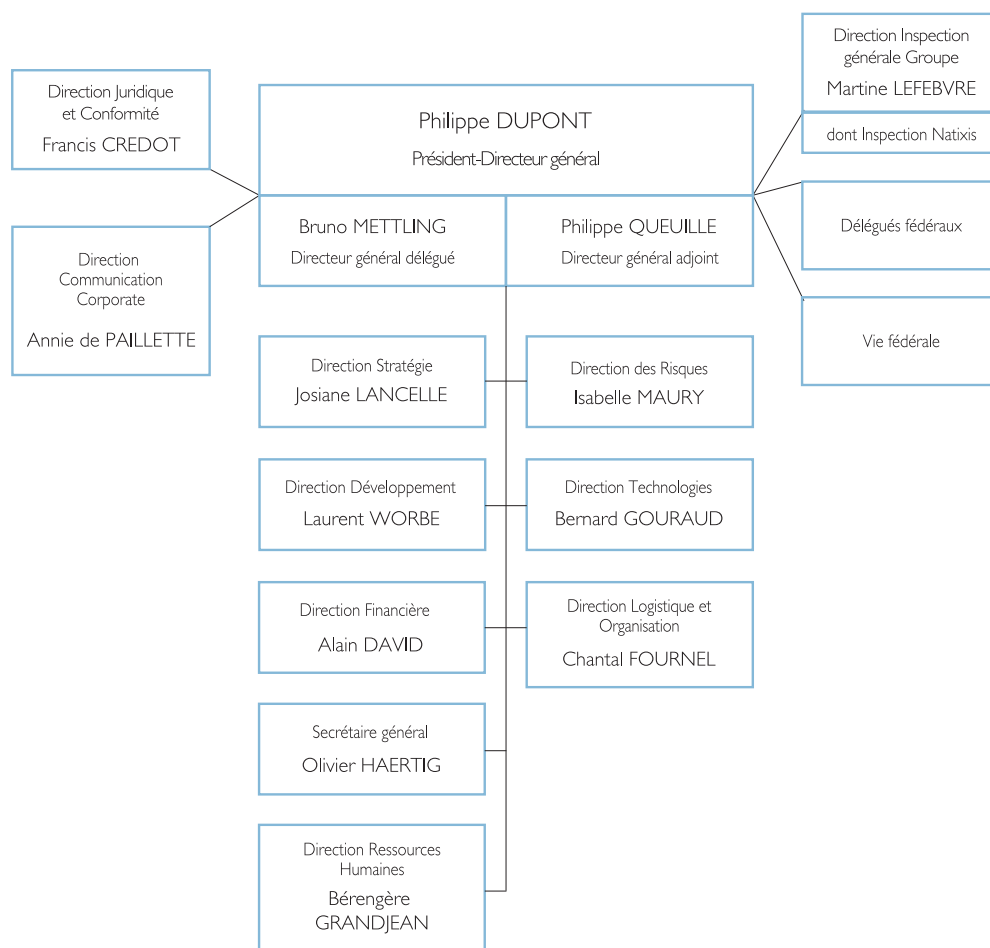
4.3.1 Composition du Comité de Direction

Le comité de Direction générale de la BFBP comprend 15 membres :

- Philippe Dupont, Président-Directeur général ;
- Bruno Mettling, Directeur général délégué ;
- Philippe Queuille, Directeur général adjoint ;
- Francis Crédot : Direction Juridique et Conformité ;
- Alain David : Direction Financière ;
- Chantal Fournel : Direction Logistique et Organisation ;
- Dominique Garnier : Directeur adjoint de la Direction Stratégie ;
- Bernard Gouraud : Direction Technologies ;
- Bérengère Grandjean : Direction Ressources Humaines ;
- Olivier Haertig : Secrétariat général ;
- Josiane Lancelle : Direction Stratégie ;
- Martine Lefebvre : Direction Inspection générale Groupe ;
- Isabelle Maury : Direction des Risques ;
- Annie de Paillette : Direction Communication Corporate ;
- Laurent Worbe : Direction Développement.

4.3.2 Organisation

L'organisation de la Banque Fédérale des Banques Populaires est structurée selon l'organigramme suivant :



4.4 Règles de gouvernance dans les Banques Populaires

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a approuvé le 20 novembre 2002 la Charte de gouvernement d'entreprise des Banques Populaires et le Règlement Intérieur Cadre de leurs conseils d'administration.

Cette charte s'impose aux Banques Populaires comme corpus de règles de gouvernement d'entreprise et de normes de comportement. Elle détaille les responsabilités du conseil d'administration, du Président, du Directeur général et des comités consultatifs qu'elle institue dans les Banques Populaires : Comité d'Audit (avec possibilité de se doubler avec un Comité des Comptes) et Comité des Rémunérations sont obligatoires ; d'autres sont laissés à l'initiative du conseil (par exemple, un Comité du Sociétariat).

Les Banques Populaires, banques coopératives, mettent naturellement leurs clients sociétaires, au cœur de leur organisation. Leurs conseils d'administration sont composés d'administrateurs qui sont des clients sociétaires parmi d'autres. La prévention des conflits d'intérêts concernant leurs administrateurs, dans le domaine des crédits, est assurée par le Comité des Risques de Crédit Groupe.

Bien avant la loi du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Économiques, les Banques Populaires avaient déjà optimisé l'efficacité de l'action de leurs organes d'administration et de direction en séparant les fonctions de stratégie et de contrôle de celles de leur mise en œuvre et de la gestion opérationnelle, par la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

4.4.1 Les responsabilités du conseil d'administration

Les conseils d'administration tiennent leur légitimité des sociétaires, personnes physiques et morales, parmi lesquels sont élus les administrateurs. Les sociétaires sont réunis en Assemblée Générale, temps fort de la vie sociétariale, avec ce qu'il implique en termes de large participation, d'informations dispensées, de transparence, de pédagogie et de dialogue.

Le conseil d'administration est l'instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des sociétaires et auquel s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise coopérative Banque Populaire.

Les administrateurs n'ont de pouvoirs que collégalement au sein du conseil d'administration. Ils ne détiennent aucun pouvoir de gestion individuellement.

Déontologie de l'administrateur

Chaque administrateur doit se considérer comme le représentant de l'ensemble des sociétaires et se comporter comme tel dans l'exercice de sa mission.

Il doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires, être assidu aux réunions du conseil, et de l'Assemblée Générale. Des actions de formation sont organisées à son attention en tant que de besoin.

S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, il est non seulement tenu à une obligation de confidentialité mais aussi astreint au secret professionnel.

Les administrateurs membres des comités consultatifs sont tenus au respect des mêmes devoirs que ceux imposés aux administrateurs : devoir de loyauté, de diligence, de compétence, d'assiduité, d'obligation de confidentialité et de respect du secret professionnel.

L'administrateur contribue plus généralement à la promotion de l'image de la Banque Populaire dans l'environnement socio-économique régional. Il a un rôle actif de prescription.

Fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit en son sein son Président pour un mandat de trois ans renouvelable, sous réserve que cette durée n'excède pas celle de son mandat d'administrateur et dans la limite de son soixante-cinquième anniversaire ; à compter de cette date, la durée de son mandat est d'un an, sans que cette durée puisse excéder la limite d'âge statutaire fixée à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes annuels tenue dans l'année de son soixante-huitième anniversaire.

Le conseil nomme, sur proposition de son Président, un Directeur général, choisi en dehors de ses membres, pour un mandat de cinq ans renouvelable, dans la limite de son soixantième anniversaire ; à compter de son soixantième anniversaire, la durée de son mandat est d'un an sans que cette durée puisse excéder la limite d'âge statutaire fixée à la date de son soixante-cinquième anniversaire.

Le conseil institue un règlement intérieur qui régit notamment l'organisation des séances et des travaux du conseil et des comités consultatifs.

Sur proposition du Président, le conseil d'administration institue des comités consultatifs dont il fixe la composition. Il s'agit :

- d'un Comité d'Audit et des Risques ;
- d'un Comité des Comptes.

Ces deux comités peuvent être regroupés en un seul, suivant le choix du conseil, sous l'appellation générique de Comité d'Audit.

Ces comités ont pour mission :

- d'examiner, conformément à la réglementation bancaire, sur une base sociale et consolidée, les principaux enseignements tirés de la surveillance des risques, les résultats du contrôle interne et les principales conclusions des missions d'inspection ;
- d'analyser les comptes ainsi que les documents financiers diffusés par la banque à l'occasion de l'arrêté des comptes et d'approfondir certains éléments avant qu'ils soient présentés au conseil.

Par ailleurs, le conseil d'administration peut instituer deux autres comités :

- un Comité des Rémunérations chargé (hors la présence des intéressés) de proposer au conseil toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux. Les propositions du comité doivent s'inscrire dans le cadre de la politique du Groupe en matière de rémunérations des dirigeants ;
- un Comité « Politique de sociétariat ». Il est chargé de faire des propositions relatives au développement et à l'animation du sociétariat (accroissement régulier du nombre des sociétaires, division et répartition équilibrée du capital, politique de communication, d'engagement coopératif local...).

Compétences du conseil d'administration

Les stratégies et la structure organisationnelle

Le conseil d'administration est responsable de la définition de la stratégie et de la politique générale de la banque, en cohérence avec la stratégie et la politique du Groupe Banque Populaire.

Concrètement, il définit les politiques stratégiques essentielles, sur propositions concertées du Président et du Directeur général et il en contrôle périodiquement la mise en œuvre dans leurs aspects fondamentaux de développement, de rentabilité, de sécurité, en adéquation avec les moyens déployés.

La maîtrise des risques

Il veille à la maîtrise des principaux risques encourus (dont le risque de non-conformité) par la banque, et s'assure de la qualité et la fiabilité du système de contrôle interne, conformément à la réglementation prudentielle (règlement 97.02).

- S'agissant de la politique des crédits, il en définit les orientations générales, en fixe les limites prudentielles (division des risques, répartition, rapport avec les fonds propres...), indique les seuils des engagements relevant de sa compétence, veille au respect des procédures relatives à la compétence du Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG) institué à la Banque Fédérale des Banques

Populaires, suit l'évolution des engagements par l'information régulière qui lui est donnée globalement sur les dossiers relevant dudit comité comme sur l'ensemble du portefeuille.

- Il fixe les limites globales des autres gros risques financiers au regard de la capacité de la banque à absorber les pertes potentielles, surveille le respect de ces limites et le niveau des risques, par l'information régulière qui lui est donnée en la matière.
- Le conseil est également informé des dispositions prises en matière de gestion des risques opérationnels (informatiques, comptables, fraudes internes ou externes, procédures, risques d'environnement juridique).
- Il formule des objectifs en matière de contrôle interne et de maîtrise des risques, après analyse de ces différents reportings, en particulier dans le cadre de l'examen des rapports prescrits par la réglementation.

Les résultats des contrôles sur place diligentés tant par la Banque Fédérale des Banques Populaires que par la Commission Bancaire et les autres régulateurs lui sont présentés pour débat. Le conseil s'assure du suivi des recommandations issues de ces contrôles ; il lui appartient de prendre sans tarder les mesures et dispositions correctrices que peut appeler, le cas échéant, la préservation des équilibres financiers et économiques de la banque et, par conséquent, la préservation de sa compétitivité.

Plus généralement, le conseil s'assure que les contrôles sont suffisants et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

La politique de rémunération du capital

Le conseil fixe le taux de rémunération du capital constitué par les parts sociales et les Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) souscrits par Natixis. Ce taux doit être compatible avec les dotations aux provisions et aux réserves indispensables à la couverture des risques et aux moyens de développement de la banque. Le taux de rémunération des parts sociales est fixé dans la limite du plafond légal de l'intérêt aux parts sociales. La rémunération des CCI, déterminée conformément aux pratiques de marché, est réglementairement au moins égale à celle versée aux parts sociales.

Le conseil décide des incorporations de réserves au capital social en veillant au respect de leur caractère exceptionnel.

4.4.2 Les responsabilités du Président

Le Président est l'un des deux dirigeants responsables au sens du code monétaire et financier. À ce titre, il est l'un des deux interlocuteurs privilégiés des autorités bancaires et doit disposer, pour accomplir sa mission, d'une vision d'ensemble de l'activité de la banque.

Du fait de la dissociation des fonctions, il n'assume pas la responsabilité de la Direction générale. Il n'est pas le représentant légal de la banque, qu'il ne peut engager vis-à-vis des tiers.

Animation du conseil d'administration

Le Président est à la fois l'animateur du conseil d'administration et l'interlocuteur naturel de la Direction générale, de ses sociétaires et des tiers dans leurs rapports avec le conseil.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la banque (conseil d'administration, Direction générale, assemblées générales) et au respect

des dispositions légales concernant la compétence du conseil : fixation de la rémunération des dirigeants, fixation et répartition des indemnités de présence dont le montant maximum est voté par l'Assemblée Générale, information du conseil sur les conventions libres et les conventions réglementées.

Il organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale. À cet égard, le rapport de gestion du conseil à l'assemblée fait part de l'activité du conseil : nombre de réunions dans l'année, principaux sujets abordés, travaux des comités consultatifs...

Il dispose d'un pouvoir d'évocation des sujets par la fixation de l'ordre du jour des réunions du conseil.

Il veille à ce que les comptes rendus des travaux du conseil d'administration résument de manière exhaustive les travaux du conseil. La Banque Fédérale des Banques Populaires est destinataire de ces comptes rendus sitôt leur adoption par le conseil.

Les décisions du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires sont là pour lui permettre d'éclairer le conseil d'administration sur les orientations à suivre et les impératifs à respecter.

Relations avec le Directeur général et le Groupe

Le Président prépare, avec le Directeur général, les choix stratégiques soumis au conseil que le Directeur général est chargé de mettre en œuvre.

Étant avec le Directeur général l'un des deux interlocuteurs privilégiés du Groupe, il veille à la cohérence de la politique définie par le conseil d'administration avec celle décidée au niveau du Groupe. Il participe activement à la vie fédérale du Groupe : conférences et commissions fédérales, réunions des Présidents de Banque Populaire.

Il représente sa Banque Populaire aux Assemblées Générales de la Banque Fédérale des Banques Populaires. En cas d'impossibilité, cette

représentation est assurée soit par un administrateur désigné par lui, soit par le Directeur général.

Dans ses contacts permanents avec la Direction générale, il doit veiller à la mise en œuvre des stratégies et des politiques approuvées par le conseil d'administration et, plus généralement, se tenir informé de la vie de la banque.

Le Président appose sa signature sur les dossiers relevant du CARG au même titre que le Directeur général et veille au respect des décisions de cette instance. Il est, comme le Directeur général, systématiquement informé par la Banque Fédérale des Banques Populaires des notations du CARG.

Le Président est destinataire des rapports d'inspection de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Commission Bancaire et veille à ce que les résultats des contrôles sur place diligentés par la Commission Bancaire et les autres régulateurs soient communiqués au conseil. Il veille également à ce que le procès-verbal de la séance du conseil au cours de laquelle la lettre de suite de la Commission Bancaire a été présentée soit transmis à cette dernière.

4.4.3 Les responsabilités du Directeur général

Un dirigeant responsable

Le Directeur général, en sa qualité de dirigeant responsable au sens du code monétaire et financier, prépare, avec le Président, les choix stratégiques de la banque proposés au conseil d'administration, en veillant à leur cohérence par rapport à la stratégie et la politique définies au niveau du Groupe.

Il est, à ce titre, avec le Président, le représentant et l'interlocuteur pour la banque auprès des instances du Groupe et des autorités de tutelle et de contrôle. Il participe également à la vie fédérale du Groupe.

Le Directeur général a la responsabilité de la mise en œuvre des stratégies et politiques approuvées par le conseil d'administration.

Mandataire du conseil d'administration et responsable devant celui-ci de la bonne exécution de son mandat, il rend compte périodiquement, à la demande du Président, de la mise en œuvre de la politique définie par le conseil.

Un dirigeant chef de l'entreprise Banque Populaire et manager des collaborateurs

Le Directeur général est le représentant légal de la banque à l'égard des tiers et en justice. Il est investi des pouvoirs de gestion les plus étendus dans l'ordre externe. Il est le chef de l'entreprise Banque Populaire, responsable de la bonne gestion opérationnelle et quotidienne.

Il a par ailleurs la responsabilité du management des collaborateurs de la banque. En accord avec le Président, et conformément à la réglementation bancaire, il informe le conseil de la désignation des responsables de l'audit, des contrôles permanents et de la conformité et veille à leur indépendance.

La maîtrise des risques

Le Directeur général a, avec le Président, la responsabilité de la mise en œuvre du système de contrôle interne visant à garantir la sécurité au regard des risques auxquels est exposée la banque (risques de crédit et de marge, risques de taux global, de marché, de change, de liquidité, de non-conformité et opérationnels, risques de filiales...). Il en surveille régulièrement le bon fonctionnement, s'assure de la bonne adéquation des moyens dévolus au contrôle interne au regard des risques et veille à la mise en force du processus de reporting au conseil d'administration.

Le Directeur général a, en outre, la responsabilité du système des délégations en matière d'engagements. Il veille à l'adéquation des délégataires aux délégations qui leur sont consenties, en termes de compétence et de formation.

Il doit avoir le souci constant de la maîtrise des risques et cultiver, au sein du personnel de la banque, une forte culture d'appréciation du risque.

Concernant les risques opérationnels et plus particulièrement le risque juridique porteur d'un risque d'image, le Directeur général s'assure de l'existence d'une politique de maîtrise du risque pénal.



5 Les métiers du Groupe Banque Populaire

5.1	LES PARTICULIERS	140
5.1.1	Une politique commerciale volontariste	140
5.1.2	Une innovation permanente pour les offres de produits ou de services	141
5.2	LA GESTION PRIVÉE ET LES ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	142
5.2.1	Évolution de l'activité de Gestion Privée	142
5.2.2	L'approche de la Gestion Privée dans le Groupe	142
5.2.3	L'offre dédiée aux clients de la Gestion Privée	144
5.2.4	Développement des synergies entre FONCIA et les Banques Populaires	145
5.3	LES PROFESSIONNELS	145
5.3.1	Une action dans la continuité	146
5.3.2	Une organisation décentralisée et de proximité	146
5.3.3	Une orientation forte et homogène vers les segments de clientèle historiques	147
5.4	LES ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	148
5.4.1	Une organisation commerciale adaptée	148
5.4.2	Acteur de référence sur le marché des entreprises	148
5.4.3	Le Groupe renforce ses positions sur le marché des institutionnels	149
5.5	UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE COMMUNICATION	150
5.5.1	Renouvellement du positionnement de la marque	150
5.5.2	Un engagement dans le développement durable réaffirmé	150
5.5.3	Le renforcement des outils éditoriaux relationnels	151

5.1 Les Particuliers

L'année 2008 a permis au Groupe Banque Populaire de renforcer sa démarche de conquête et de fidélisation engagée depuis plusieurs

années sur le marché des particuliers par la forte mobilisation du réseau des Banques Populaires et une offre de produits innovante.

5.1.1 Une politique commerciale volontariste

Le Groupe Banque Populaire a développé au cours de l'année écoulée une politique commerciale donnant priorité à deux objectifs : développer la clientèle des particuliers par des actions de conquête ciblées et fidéliser les clients par une offre de produits et de services particulièrement innovante.

La conquête de nouveaux clients

Pour mener à bien ces objectifs, le Groupe Banque Populaire a mis en œuvre une stratégie de conquête de nouveaux clients principalement orientée sur le segment des jeunes, des jeunes actifs et des fonctionnaires.

Dans un environnement toujours plus concurrentiel, cette démarche active lui a ainsi permis de gagner la confiance de plus de 511 000 nouveaux clients en 2008, dont 2/3 liés à l'intégration des Banques Régionales et 1/3 à la conquête.

Une action structurée et soutenue auprès des jeunes

La clientèle des jeunes constitue un enjeu stratégique majeur pour le Groupe. Il propose ainsi une offre structurée en fonction notamment de l'âge de ses clients.

Le livret d'épargne « Premier Pas » est ainsi dédié à l'épargne des moins de 12 ans (produit qui sera complété dès le 1^{er} janvier 2009 par le Livret A). Une nouvelle carte de paiement réservée aux 12-18 ans, la « carte budJ », a été créée. Cette carte allie à la fois un compte bancaire, délivré sans chéquier et sans découvert, une carte Visa Electron Internationale et également un « livret d'épargne Jeunes ».

Cette nouvelle offre, unique sur le marché, donne l'opportunité aux jeunes de faire un premier pas dans l'univers bancaire avec un cadre défini par les parents.

Responsabilisante, l'offre « budJ » permet aux parents de décider de la somme qui sera régulièrement versée sur le compte de leur enfant. Celui-ci l'utilise ensuite comme il le souhaite, entre dépenses et économies. L'argent non dépensé est ensuite versé directement sur un livret d'épargne. Pratique, la « carte budJ » est une authentique carte de paiement. Le jeune peut également consulter son compte à distance : par internet avec Cyber+ (accès de la banque à distance du Groupe) et par SMS+. Enfin, l'adolescent reçoit chaque mois par courrier, à l'adresse de ses parents, des relevés d'opérations pour l'informer de la situation du compte. Fiable, la carte « budJ » ne permet pas au jeune de dépenser plus que le solde disponible sur son compte. Lorsque le montant de son compte est à 0 euro, il est prévenu par SMS et ne

peut plus momentanément utiliser sa carte. Lorsque son compte est à nouveau crédité, il reçoit un SMS pour l'en informer et peut donc réutiliser sa carte. C'est la sécurité absolue pour lui et la tranquillité assurée pour ses parents.

Enfin, pour les étudiants, le Groupe propose deux offres complémentaires.

La première résulte du partenariat qu'il a signé en 2006 avec la LMDE (La Mutuelle Des Étudiants). S'appuyant sur la création du Fonds de Garantie des Solidarités Étudiantes (FGSE), ce partenariat vise à faciliter l'accès des étudiants aux crédits et, par là même, à renforcer leur autonomie. Il permet aux étudiants affiliés et/ou adhérents de la LMDE de bénéficier de prêts et de cautions locatives sans recours à la caution parentale ou d'un tiers. En partenariat avec la LMDE, le Groupe a également créé dès 2006 l'association « Autonomie et Solidarité pour les Étudiants » (ASE) afin de favoriser l'accès à l'autonomie financière des étudiants.

La seconde offre fait suite au partenariat conclu en 2008 avec Oséo⁽⁶⁾. Le Groupe Banque Populaire a ainsi été le premier réseau bancaire français à proposer dès septembre 2008 à tous les étudiants, des prêts sans caution et garantis par l'État français. L'offre de prêt étudiant garanti par l'État vise tous les étudiants français et issus de l'espace économique européen, âgés de 18 à 28 ans. Ce prêt est plafonné à 15 000 euros, d'une durée de 10 ans maximum, sans caution parentale et garanti à 70 % par l'État. Son remboursement peut être différé après l'obtention du diplôme. Après avoir fait son « diagnostic », la Banque Populaire propose le prêt étudiant garanti par le FGSE (Fonds de Garantie des Solidarités Étudiantes) à tout étudiant affilié à la LMDE. Deux possibilités s'offrent désormais à l'autre moitié de la population étudiante : le prêt avec caution parentale ou le prêt étudiant garanti par l'État. Ce nouveau produit permet ainsi au Groupe de satisfaire la totalité de la population étudiante.

Le prêt étudiant garanti par l'État complète la gamme actuelle de l'offre étudiante du Groupe. Il lui permet ainsi d'être identifié comme le banquier de référence des étudiants, comme la banque qui leur fait confiance et leur donne l'opportunité d'accéder plus facilement à l'autonomie. La rapidité dans la mise en œuvre de cette nouvelle offre a permis d'enregistrer plus de 1 400 prêts d'étudiants en 3 mois.

Du côté des jeunes actifs, une nouvelle offre pour les jeunes actifs a été élaborée en 2008. Celle-ci comprend principalement une convention « Equipage Horizon » avec carte Visa permettant une réduction tarifaire importante par rapport aux autres segments de clientèle, des alertes par e-mail ou par SMS pour suivre la situation de son compte, le prêt « Je m'installe », assorti d'un taux attractif, l'avance sur le premier salaire remboursable sur 12 mois pour un coût de 1 euro, ainsi que des avantages sur les prêts immobiliers et des services extra-bancaires par l'intermédiaire de la carte « Le Pass Cityzen » offerte aux 15-25 ans.

(6) Oséo est un établissement public qui soutient l'innovation et la croissance des PME.

Une démarche bien précise pour le segment des fonctionnaires

Depuis de nombreuses années, le Groupe Banque Populaire développe en direction des fonctionnaires, une démarche originale fondée, d'une part, sur le positionnement privilégié de la CASDEN Banque Populaire auprès des personnels de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Culture et, d'autre part, sur le partenariat noué avec les Associations pour le crédit et l'épargne des fonctionnaires (ACEF).

Banque coopérative à vocation nationale, la CASDEN Banque Populaire s'appuie sur 107 délégations départementales avec des correspondants dans les établissements scolaires et 3 391 agences Banque Populaire. Les ACEF, créées pour apporter aux agents de la fonction publique, une gamme de produits d'épargne et de crédit à des conditions préférentielles, ont adapté leur organisation à celle des Banques Populaires en vue de faciliter la conquête de nouveaux adhérents.

Après les différentes actions « Cap 100 000 », le Groupe Banque Populaire a lancé en 2008 une nouvelle opération « Rendez-vous CASDEN »

articulée autour de 2 volets : les étudiants et professeurs stagiaires en Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM) et les personnels enseignants et non enseignants des établissements du secteur primaire, secondaire et de l'enseignement supérieur.

Cette opération a été, comme chaque année, pilotée par les délégations départementales de la CASDEN Banque Populaire et relayées par les Banques Populaires régionales. L'opération a donné l'occasion aux conseillers de clientèle de rencontrer de nombreux clients mais aussi d'entrer en contact avec un grand nombre de prospects.

De même, pour la seconde année consécutive, une opération nationale visant à recruter de nouveaux clients fonctionnaires non enseignants a été menée en collaboration directe avec les ACEF régionales. Des manifestations locales dans des sites identifiés pour contenir un grand nombre de fonctionnaires en activité ont ainsi été organisées. Parallèlement, une action de recrutement de clients par internet a été mise en place pour la première fois. Ces opérations, vivement appréciées par les Banques Populaires régionales, ont permis d'accroître de façon significative le nombre de clients actifs.

5.1.2 Une innovation permanente pour les offres de produits ou de services

Au-delà des différentes actions de conquête et de fidélisation, des travaux importants ont été menés pour innover, adapter et enrichir l'offre de produits et de services sur l'ensemble des gammes. Ces innovations et adaptations s'entendent aussi bien dans le domaine de la banque commerciale classique que dans l'assurance vie et non vie, ou dans le domaine de l'épargne financière.

Le taux de détention de produit sur la clientèle des particuliers attestent du bien fondé de cette démarche : ce taux est aujourd'hui en moyenne de 10 produits par compte.

Outre le lancement de la carte « budl », de l'offre « jeunes actifs » et du prêt étudiant garanti par l'État, 2008 aura été marquée par l'arrivée de « Créodis », la nouvelle offre de crédit permanent du Groupe, et par la nouvelle gamme de fonds garantis « Izéis ».

La nouvelle offre de crédit permanent « Créodis »

La carte bancaire « Créodis » a été progressivement diffusée dans l'ensemble du réseau des Banques Populaires durant l'année 2008. Carte Visa, elle donne accès à une réserve de crédit permanent pouvant aller jusqu'à 21 500 euros.

Jusqu'à présent, l'offre de crédit renouvelable du Groupe Banque Populaire était proposée par Novacredit, en partenariat avec Cetelem. Les Banques Populaires en assuraient la distribution via la carte privative « Aurore ». Parallèlement à cette offre bien identifiée, certaines Banques Populaires proposaient également leurs propres solutions de crédit revolving. Il est apparu indispensable de se doter d'une nouvelle organisation.

Afin d'intégrer une connaissance fiable et précise des clients, l'outil d'octroi a donc été entièrement repensé. Il s'agit d'un score qui, à la différence du précédent, permet aux conseillers de clientèle de prendre en compte pour chaque client toutes ses données bancaires comportementales. Les risques sont ainsi beaucoup mieux évalués et la procédure d'octroi est en phase avec les attentes des clients.

Le second atout de l'offre « Créodis » repose sur l'usage d'une carte bancaire Visa. À la différence de la carte privative « Aurore », la carte bancaire « Créodis » permet de retirer de l'argent aux guichets automatiques et d'effectuer tous ses achats, y compris ceux en ligne, avec la même simplicité d'utilisation.

86 000 contrats ont déjà été distribués sur l'année du déploiement pour un montant de financement total de 125 millions d'euros.

« Izéis », la nouvelle gamme de fonds garantis de la Banque Populaire

Avec pour objectif de répondre aux nombreuses demandes de clients attirés par les marchés boursiers, mais hostiles aux risques qu'ils impliquent, le Groupe Banque Populaire a lancé, en février 2008, sa nouvelle offre de fonds garantis baptisée « Izéis ». Elle possède de nombreux atouts pour séduire un large public et recueillir l'adhésion à la fois des clients et du réseau.

Assortis d'une garantie en capital à l'échéance et offrant une performance liée à l'évolution du CAC 40, les fonds « Izéis » offrent la possibilité d'une échéance anticipée (auto-call) à mi-terme de la durée du fonds. En terme de résultats, les fonds de la gamme « Izéis » offrent de belles perspectives de rentabilité. Dans une année particulièrement difficile pour l'épargne financière, la collecte a été de 476 millions d'euros sur cette nouvelle gamme.

Une activité commerciale soutenue en 2008

L'ensemble des actions commerciales ainsi que la forte mobilisation du réseau des Banques Populaires ont permis au Groupe d'afficher, en 2008, de bonnes performances commerciales, à la fois dans le domaine du crédit et dans celui de l'épargne.

Les crédits aux particuliers augmentent de 12 % pour atteindre 74,4 milliards d'euros.

Le crédit à la consommation se maintient à un niveau stable à 7,1 milliards d'euros de production.

En matière d'épargne bilantielle, la croissance de l'encours a été de 11 % pour un total de 64,4 milliards d'euros. Elle a profité, notamment, de la bonne tenue des livrets bancaires (LLD : + 14 %, comptes sur livret : + 8 %, comptes à terme : + 38 %). Le contexte du marché a bien entendu profité aux solutions à rendements réguliers et à capital garanti au dépend de la collecte en épargne financière.

La collecte en assurance vie s'élève à 3,4 milliards d'euros. L'encours global en assurance vie atteint ainsi 32,3 milliards d'euros à fin 2008 et 37,2 milliards d'euros avec les Banques Régionales.

La collecte concernant les produits dédiés à la Gestion Privée affiche des performances supérieures à celles du marché.

Par ailleurs, le nouveau produit à capital garanti « Izéis », qui est venu remplacer « Odéis » a réalisé une collecte de 476 millions d'euros.

5.2 La Gestion Privée et les Activités immobilières

5.2.1 Évolution de l'activité de Gestion Privée

Une dynamique de collecte forte

En 2008, la collecte de nouveaux avoirs se poursuit à un rythme soutenu grâce à un bon « pipeline » d'affaires. Cela est sensible en particulier au niveau des contrats d'assurance vie haut de gamme de droit français sur lesquels la collecte brute a continué à progresser par rapport à 2007 dans un marché global de l'assurance vie pourtant en retrait très net (collecte brute de + 11 % sur les contrats haut de gamme y compris de capitalisation par rapport à 2007 dans un marché à - 8 %, les bancassureurs accusant pour leur part une baisse de 14 %). Ainsi, les encours en assurance vie sur les clients de la Gestion Privée ont cru de 5,3 % sur la période.

Impact sensible de la baisse des marchés financiers sur les avoirs de nos clients

Par ailleurs, de 2007 à 2008, la baisse des actions dans les portefeuilles de nos clients se solde par un fort recul des montants placés en CTO et PEA (respectivement : - 22 % et - 26 %) alors que le CAC 40 baissait de 25 % sur la période.

Comme ces enveloppes représentaient, fin 2007, 22 % des avoirs confiés par nos clients, cette baisse des marchés a eu un impact significatif sur ces avoirs confiés qui ont donc cessé de croître malgré une collecte toujours bien orientée. Cette situation contraste vivement avec la progression historique des avoirs confiés, qui s'élevait encore à + 7 % entre décembre 2006 et décembre 2007. Si on l'analyse par segment de clientèle, la baisse des avoirs confiés touche avant tout les clients fortunés (- 9,3 % entre 2007 et 2008) alors que ceux des clients patrimoniaux augmentent encore légèrement (+ 1,4 %).

Croissance du nombre de clients de la Gestion Privée nettement freinée

Le nombre de clients patrimoniaux a continué de croître (+ 3,6 %) sur la période de juillet 2007 à juin 2008). Par ailleurs, le nombre de clients fortunés est resté stable à + 0,5 %.

5.2.2 L'approche de la Gestion Privée dans le Groupe

Une vision de la Gestion Privée liée aux valeurs du Groupe

Le Groupe Banque Populaire met à la disposition de ses clients, sous la dénomination Banque Populaire Gestion Privée, une expertise forte qui repose sur l'approche globale de la situation patrimoniale du client, dans la logique de proximité et d'accessibilité qui caractérise le Groupe et ses valeurs. C'est une approche qui se veut centrée sur l'humain, parce que chaque situation patrimoniale est spécifique et que toute décision en matière de stratégie patrimoniale induit des conséquences durables sur la situation personnelle du client.

Ainsi, dans un environnement juridique, fiscal et financier mouvant, où il est indispensable de s'appuyer sur un panel d'experts capables de préconiser des solutions à long terme, nos conseillers en gestion de patrimoine (CGP) s'attachent à comprendre les attentes des clients, puis à définir les moyens de les satisfaire, à anticiper les grands changements possibles de l'environnement et les d'opportunités qu'ils comportent.

Des conseillers experts dans chaque Banque Populaire

Une politique volontariste définie par le Groupe Banque Populaire en matière de Gestion Privée est mise en place au sein des Banques Populaires (segmentation de la clientèle, stratification des forces de vente et recrutement d'experts).

Les CGP des Banques Populaires, au nombre d'environ 350 dans le Groupe jouent un rôle clef dans le conseil à nos clients patrimoniaux et fortunés par leurs connaissances tant en matière d'ingénierie fiscale et juridique que d'épargne et de placement. Le Groupe leur garantit un haut niveau d'expertise grâce à un vaste choix de formations dans tous les domaines de l'expertise patrimoniale, souvent complété par des diplômes universitaires. Ces experts s'appuient en permanence sur le réseau d'agences du Groupe avec lequel ils travaillent en synergie.

Ils ont recours en cas de besoin à des ingénieurs financiers (montages dans le cadre de vente ou de reprise d'entreprise par exemple) ou sociaux (conseil aux entrepreneurs en termes d'optimisation de leur rémunération ou de celle de leurs salariés par exemple). Ils s'appuient le cas échéant, en fonction de la complexité des problématiques, sur des ingénieurs patrimoniaux en Banque Populaire ou sur notre filiale spécialisée, Banque Privée Saint Dominique.

Un dispositif de communication et d'information dense

Parallèlement, le Groupe propose à ses clients une information complète et pratique sur les thèmes patrimoniaux d'actualité, au travers du dispositif éditorial comprenant le magazine « Synthèses », qui s'adosse à un site internet très complet sous l'adresse <http://www.gestionprivée.banquepopulaire.fr> (en moyenne 15 000 visiteurs par mois). Une newsletter bimensuelle envoyée à plus de 20 000 clients vient compléter ces médias.

Le Plan d'action commercial et de communication

Le marché de la Gestion Privée à la BFBP définit dans le cadre d'échanges très structurés avec les Banques Populaires un plan d'actions commerciales Groupe. Il a aussi vocation à préparer les mises en marché nationales de produits et de services avec les Banques Populaires pour s'assurer d'une efficacité commerciale optimale, en proposant des méthodes d'approche clientèle, des argumentaires, des supports commerciaux, etc.

Ce même marché joue un rôle d'appui technique auprès des CGP en Banque Populaire en facilitant le partage des informations en termes d'actualité juridique et fiscale, la mise en commun de solutions structurées ou d'outils de suivi, etc. Cette année, ce rôle d'appui s'est étoffé des services de « l'Atelier du Patrimoine » mis à la disposition à l'ensemble des CGP et des ingénieurs patrimoniaux. Cet atelier offre un environnement documentaire complet regroupant un ensemble d'outils susceptibles de faciliter la rédaction des études patrimoniales - accès à la Patrimoine d'Harvest, base Fidroit (ingénieurs patrimoniaux), bulletins patrimoniaux, fiches produits, modèles d'étude et de courrier, diaporamas.

Enfin, le marché participe également à l'élaboration des formations destinées aux CGP.

L'année 2008 s'est focalisée sur l'aide apportée aux Banques Populaires dans leur effort de fidélisation et de conquête de clients de la Gestion Privée en agissant prioritairement sur les synergies avec les segments des professionnels et des chefs d'entreprise. À ce titre, le temps fort de ce plan d'actions (soutenu par une campagne de communication) vise la génération d'occasions de contacts valorisantes pour le conseiller au travers d'une systématisation des approches de réduction d'impôts (IR et ISF) adaptées à la situation personnelle des clients. En complément des gammes FIP, FCPI et SOFICA labellisées Gestion Privée, une offre « Girardin » labellisée a été proposée.

Par ailleurs, un effort continu sur l'année vise à fournir aux Banques des outils concrets et pratiques adaptés à la conquête sur des segments précis de clientèle à potentiel.

Au cours de l'année 2008, l'accent a été mis tout particulièrement sur la mise à profit des nouvelles opportunités fiscales grâce à des produits et un conseil adaptés. Il s'agissait avant tout pour les Banques Populaires de tirer parti des nouvelles opportunités de conseil offertes par les

mesures permettant de réduire son ISF via l'investissement dans des PME (en direct ou via des structures collectives), ou grâce à l'amélioration du dispositif de bouclier fiscal. Un gros effort a été fait par les Banques Populaires en termes de commercialisation du FCPI ISF (12 millions d'euros placés). Ce produit était très attendu par nos clients et cette action a permis de mettre à jour des potentiels prometteurs.

Le conseil à nos clients sur des problématiques d'ISF a aussi été facilité par la production de plus de 6 000 relevés ISF (mise en marché en février 2008) et la mise à la disposition des Banques Populaires d'un kit de formation / information des CGP appelé « Optimisation de l'ISF et Bouclier fiscal ».

La loi TEPA relative à l'allègement des droits de succession a eu un impact limité sur la commercialisation des produits d'assurance vie.

Les principaux segments de clientèle visés

La Gestion Privée focalise ses efforts et les moyens mis en œuvre sur les segments de clientèle suivants.

Les clients aisés, les cadres supérieurs

Une première cible « naturelle » de la Gestion Privée comprend les clients possédant des actifs en Banque Populaire compris entre 50 000 et 150 000 euros : ils évoluent naturellement et confient peu à peu des actifs supplémentaires aux Banques Populaires. Dans certains cas, il s'agit ainsi de clients potentiels pour la Gestion Privée. Ainsi, les clients qui faisaient partie du segment « aisés » en décembre 2006 représentent aujourd'hui 19 % du total des clients patrimoniaux et fortunés. Le segment des cadres supérieurs et des cadres dirigeants est potentiellement concerné par un vaste champ de thématiques, nécessitant des expertises variées.

Les professionnels et professions libérales

Une partie significative des clients professionnels, et une part encore plus élevée des professions libérales sont susceptibles de devenir clients de la Gestion Privée. Le segment « Premium » des clients professionnels ainsi que les segments « Premium » et « avec potentiel » des professions libérales constituent une cible privilégiée pour les Banques Populaires, sur laquelle l'intervention des CGP, en appui des conseillers « professionnels » favorise l'activation de la relation à titre privé en plus de la simple relation à titre professionnel.

Les dirigeants de PME

Les dirigeants de PME familiales se situent dans les segments de clients aisés ou patrimoniaux pour une grande part pendant leur vie professionnelle. C'est cependant une clientèle qui dispose de très peu de temps pour organiser son patrimoine et penser à la transmission du bien professionnel. Une équipe alliant les compétences des chargés d'affaires « entreprises » au sein des 157 agences spécialisées du Groupe (chiffre 2006) et des CGP ainsi que des ingénieurs patrimoniaux, sans oublier la filiale Banque Privée Saint Dominique, permet d'offrir aux chefs d'entreprise clientes le conseil de proximité et la proactivité dont ils ont besoin.

Les marchés de la Gestion Privée en Banque Populaire mènent des actions continues pour favoriser les échanges entre ces différents conseillers spécialistes.

Par ailleurs, bon nombre des dirigeants de PME clientes sont amenés à transmettre leur entreprise. Ainsi, le Groupe a une présence légitime sur

1 000 à 2 000 cessions de PME par an (Source : BCG). Nombre de ces dirigeants pourront, au moment de la transmission de leur entreprise, obtenir des prix de vente conséquents qui les placeront potentiellement dans le segment de la clientèle fortunée.

Les propriétaires bailleurs

Ce segment de la clientèle qui dispose de revenus fonciers importants (du fait de la possession de plusieurs biens immobiliers locatifs) et aussi d'un patrimoine parfois peu liquide, est une cible privilégiée de Banque

Populaire Gestion Privée. Cette cible prend une importance nouvelle avec l'acquisition de FONCIA qui compte un nombre important de propriétaires bailleurs parmi ses clients et qui dispose d'expertises et d'offres permettant de répondre au mieux à leurs besoins.

Des approches de communication, de conseil et de commercialisation communes intégrées (banque et immobilier) et dédiées ont commencé à être mises en place avec les Banques Populaires. Ce chantier se poursuivra de manière amplifiée en 2009.

5.2.3 L'offre dédiée aux clients de la Gestion Privée

L'offre du Groupe répond à tous les besoins d'une clientèle haut de gamme, et propose notamment des solutions permettant de protéger les proches, sécuriser leurs actifs et les faire fructifier, sans toutefois se limiter à la seule situation financière mais en tenant compte de la structure et de l'évolution familiale.

Les produits d'épargne défiscalisants

La diversification avant tout

La constitution d'un patrimoine doit s'appuyer sur un véritable souci de diversification. Panacher ses investissements sur plusieurs types de supports permet en effet de profiter des différents cycles économiques tout en limitant la prise de risque globale. D'autant que certaines stratégies bénéficient d'un avantage non négligeable : une fiscalité incitative. C'est pourquoi Banque Populaire Gestion Privée s'attache à offrir une vaste gamme de produits de défiscalisation, en s'appuyant notamment sur les expertises de Natixis, ce qui permet à nos clients de panacher leurs investissements de façon souple et adaptable.

La commercialisation de ces produits a été soutenue par une campagne de presse spécifique sur la période concernée, qui mettait en avant le message : « Quand vient le temps d'optimiser votre fiscalité, nos experts vous aident à trouver la bonne formule ». Le visuel met en valeur la diversité de l'offre de défiscalisation du Groupe et l'impact positif de cette démarche sur l'activité économique en général. Elle s'accompagne de tout un dispositif de mise en marché ainsi que de supports riches développés dans « Synthèses » et sur le site <http://www.gestionprivée.banquepopulaire.fr>.

La défiscalisation liée à l'immobilier

L'immobilier constitue un des piliers de l'investissement patrimonial des clients patrimoniaux et fortunés, aux côtés de l'épargne financière. À ce titre, le Groupe Banque Populaire est en mesure d'accompagner ses clients dans ce domaine complexe. En effet, les multiples facettes de l'investissement immobilier permettent la réalisation de deux objectifs majeurs :

- la constitution ou la diversification du patrimoine ;
- l'obtention de revenus complémentaires, notamment en prévision de la retraite.

La gamme de produits d'assurance vie dédiée à la Gestion Privée

Malgré les changements induits par la loi TEPA, l'assurance vie reste un des constituants principaux des stratégies patrimoniales de nos clients.

Les contrats d'assurance vie dédiés à la clientèle privée et accessibles à partir de certains montants d'investissements (gamme « Solévia ») sont attractifs, tant en termes de performances que de diversité de supports d'investissement proposés. Une gestion sous forme de mandats d'arbitrage est généralement proposée par les Banques Populaires.

À cette gamme vient s'ajouter une offre haut de gamme de contrats d'assurance vie luxembourgeois à travers Natixis Life. Ceux-ci offrent une souplesse particulière en termes de stratégies d'investissement, dans un cadre fiscal français classique. Ils permettent des modes de gestion très souples avec notamment des mandats.

Les clients de Banque Populaire Gestion Privée bénéficient dans ce domaine de l'expertise d'ingénieurs patrimoniaux de notre société d'assurance Assurances Banque Populaire-Vie (ABP-Vie) et de Natixis Life.

Prévoyance dédiée

La mise en avant de l'offre de Prévoyance auprès de nos clients haut de gamme s'inscrit dans le cadre d'un objectif de conquête, en particulier sur les clients patrimoniaux et fortunés disposant d'actifs peu liquides. Cependant, ce sont aussi de véritables outils de gestion patrimoniale.

Le produit de prévoyance haut de gamme d'ABP-Vie, « TISSEA » permet de satisfaire au mieux les besoins de la clientèle.

La gestion de l'épargne financière

Le Groupe met à la disposition des clients de la Gestion Privée, outre la gamme « cœur de l'épargne » de Natixis Asset Management, une gamme évolutive de fonds spécifiques performants destinés à une clientèle avertie.

Par ailleurs, du fait de la complexité et de l'internationalisation des marchés, la gestion d'un portefeuille requiert de plus en plus d'informations, de technicité et de disponibilité. Les Banques Populaires mettent à la disposition de la clientèle de la Gestion Privée des équipes d'experts des marchés financiers, afin de gérer les comptes des clients qui souhaitent investir sur les marchés financiers mais préfèrent s'en remettre à des spécialistes. Ces experts bénéficient en particulier des analyses de Natixis Securities et de Natixis Asset Management pour faire évoluer les allocations d'actifs des portefeuilles (part d'actions, obligations, liquidités) et sélectionner les titres en tenant compte du profil de gestion choisi par le client après une étude personnalisée.

Ces mandats de gestion sont disponibles au travers de différentes enveloppes : comptes titres, PEA, assurance vie et en fonction des montants investis et des préférences des clients soit en OPCVM soit partiellement ou totalement en titres directs.

5.2.4 Développement des synergies entre FONCIA et les Banques Populaires

Il y a un an, le Groupe Banque Populaire finalisait l'acquisition du leader français des services immobiliers résidentiels, FONCIA. Ce rapprochement, s'inscrivant pleinement dans la stratégie de développement du Groupe, lui a permis d'élargir et de fidéliser son portefeuille, en proposant notamment des prestations en bancassurance aux clients de FONCIA. En 2008, la mise en œuvre des synergies opérationnelles s'est poursuivie dans deux domaines préalablement identifiés : le domaine « Corporate », abordant essentiellement la gestion financière et le financement du développement, ainsi que le domaine « Commercial » visant la distribution croisée des produits commercialisés par les réseaux des deux groupes.

À fin 2008, la situation est la suivante :

Domaine « Corporate »

Chantier Gestion des flux / Trésorerie

Le transfert de la bancarisation de FONCIA vers les Banques Populaires a été finalisé en début d'année 2008.

Domaine « Commercial »

Crédit à la consommation « Passe location »

FONCIA propose à ses locataires (50 000 locations par an) un prêt « Passe Location », mis en place par MA BANQUE depuis mi-2007, pour financer le premier loyer, le dépôt de garantie de deux mois de loyer et les honoraires FONCIA. L'objectif cible est de 30 % d'équipement.

À fin 2008, 5 920 dossiers ont été mis en place pour un montant de 8,6 millions d'euros, soit une moyenne de 1 450 euros.

Assurance multirisque Habitation pour les locataires

De même, l'offre d'assurance multirisque Habitation proposée aux locataires FONCIA, initialement souscrite auprès de Covéa Risks et GAN Eurocourtage, est maintenant proposée par Assurances Banque Populaire-Vie. À fin 2008, plus de 30 000 contrats ont été souscrits.

Il est prévu de proposer aux clients FONCIA ayant souscrit l'un ou l'autre de ces produits une offre de bancarisation Banque Populaire dans le courant de l'année 2009.

Prescription de crédits immobiliers

Solufimmo, courtier en crédit et filiale de FONCIA, a adressé en 2008 aux Banques Populaires plus de 2 500 demandes de prêt. Sur ce total, 359 dossiers ont donné lieu à la mise en place effective d'un financement, pour un total de 39 millions d'euros.

Prescriptions croisées et mise en place d'un intranet GRECO

FONCIA a lancé en milieu d'année 2008, sur trois mois, une opération de prescription croisée entre les deux réseaux, FONCIA et Banque Populaire. Cette opération baptisée « 5/5 Été 2008 » a permis de développer le réflexe de prescription de clients, de réseau à réseau. Ainsi, chaque cabinet FONCIA devait recommander cinq clients à la Banque Populaire de sa région, la Banque Populaire recommandant cinq clients à chaque cabinet FONCIA.

Ce sont près de 1 000 clients qui ont été prescrits entre les réseaux pendant l'été. FONCIA a adressé 524 clients aux Banques Populaires : 86 clients ont ouvert un compte dans une Banque Populaire et 138 clients ont été reçus par un conseiller en Gestion Privée. Les agences Banque Populaire, quant à elles, ont fait souscrire un mandat de vente FONCIA à 301 clients, et un mandat de gestion FONCIA à 109 clients.

Afin de suivre ces recommandations plus précisément, un intranet a été développé par FONCIA et mis en place par les deux réseaux en novembre 2008. Cette « traçabilité » a permis de renforcer le réflexe de prescription.

Points relais FONCIA

Pour aller encore plus loin, un projet a été initié fin 2008 visant à mettre en place au sein de certaines agences Banque Populaire, selon les possibilités locales et lorsque FONCIA ne dispose pas d'une agence, soit un point relais FONCIA avec panneaux de petites annonces et documentation commerciale, mais sans présence physique de collaborateurs FONCIA, soit une microagence FONCIA pouvant accueillir jusqu'à 3 collaborateurs.

Un premier point relais devrait voir le jour début 2009 à Aiffres (Deux-Sèvres) avec la Banque Populaire Centre Atlantique et une microagence à Colmar avec la Banque Populaire d'Alsace.

5.3 Les Professionnels

Le Groupe Banque Populaire occupe une place prépondérante auprès des principales cibles de clientèle des professionnels. Son offre adaptée à chaque segment, sa connaissance des métiers de par ses liens avec les organismes consulaires et professionnels, lui confèrent un rôle de banque de proximité, de la création d'entreprise... à la cession d'entreprise.

En 2008, le Groupe a conforté sa fonction d'acteur bancaire principal du marché des professionnels. (CSA pépites) ⁽⁷⁾

(7) Enquête CSA Pépites 2008.

5.3.1 Une action dans la continuité

Leader de la création d'entreprise

Dans un marché national resté dynamique, le Groupe Banque Populaire, leader de la création d'entreprise ⁽⁸⁾, a développé et mis en exergue son offre en 2008. Des solutions d'affacturage, d'épargne salariale (Fructi Duo) dédiées aux TPE (Très Petites Entreprises), ou encore des garanties facilitant l'octroi de crédit (Socama, Natixis Garanties, Oséo garanties...) ont contribué à l'action du Groupe sur le terrain de la création d'entreprise.

Faciliter l'accès au crédit des TPE

Faciliter l'accès au crédit des TPE reste un enjeu majeur. Le Groupe Banque Populaire a ainsi obtenu, par le biais de ses partenariats avec les Socama (Sociétés de Caution Mutuelle Artisanales), la capacité d'accorder des concours à des professionnels en limitant ou en ne sollicitant pas la

garantie personnelle des dirigeants. Délivrés dans le cadre du programme européen, « Competitivity Innovation Program », les prêts Express Socama sans caution personnelle et les prêts transmission-reprise, permettent aux clients des Banques Populaires d'investir en protégeant leur patrimoine personnel. Le Fonds Européen d'Investissement (FEI) - qui gère pour le compte de la Commission Européenne les programmes en faveur des entreprises - apporte sa contre-garantie aux 28 Socama sur tout le territoire. Celles-ci en font ensuite bénéficier les sociétaires clients des Banques Populaires.

Les Socama, ont ainsi apporté leurs contre-garanties à 29 100 prêts pour 821 millions d'euros pour l'année 2008 et affichent 2,43 milliards d'euros.

De même, en 2008, le Groupe a consolidé son offre de contre-garanties en faveur des TPE en mettant en place une convention avec Oséo ⁽⁹⁾ et le soutien de la filiale du Groupe, Natixis Garanties. Cette offre est dédiée à la fois aux agriculteurs, aux professions libérales et aux commerçants.

5.3.2 Une organisation décentralisée et de proximité

Le Groupe Banque Populaire déploie son action en s'appuyant sur une proximité géographique et sectorielle possible grâce à l'un des réseaux bancaires les plus denses et à un fort maillage du territoire. Le rachat, en juillet 2008, de 7 banques régionales du groupe HSBC France, va permettre au travers de 400 agences tournées vers des TPE et PME locales, d'accroître sa présence et sa pénétration sur les segments professionnels, et ce de manière complémentaire aux 20 Banques Populaires.

L'efficacité du Groupe Banque Populaire repose également sur les liens étroits noués par les Banques Populaires, non seulement avec les chambres consulaires (chambres de métiers et de commerce) et les réseaux d'accompagnement des créateurs d'entreprise (ADIE, France Initiative, les Boutiques de Gestion, Entreprendre...) mais également avec des structures telles que les ordres d'experts-comptables, ou encore les centres de gestion agréés. Au cœur du développement de l'économie locale et régionale, ces relations de proximité sont aussi l'occasion de mettre en avant l'engagement de nos clients sociétaires. Ainsi, le Groupe Banque Populaire demeure un acteur impliqué dans la valorisation des talents de nouveaux professionnels, qu'ils soient artisans, commerçants ou agriculteurs.

Faire connaître des entrepreneurs de talent

Prix « Stars & Métiers »

Et si nos artisans étaient des stars ? Désireux de faire connaître l'audace et la capacité d'innovation de ses clients artisans, le Groupe Banque Populaire a organisé avec l'Assemblée Permanente des chambres de métiers (APCM) et les chambres de métiers, la deuxième édition du prix « Stars & Métiers ».

Devant près de 1 200 invités et en présence de plus de vingt journalistes, cette manifestation a permis de valoriser le parcours, le savoir-faire et le travail de neuf artisans exceptionnels.

Partenaire historique des artisans, le Groupe a ainsi rappelé sa volonté de continuer à soutenir artisans et entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets.

Challenge Commerce et Services

Banque d'un artisan sur trois et d'un commerçant sur quatre, le Groupe entend faire connaître et accompagner sur la durée toutes les formes de commerce. Dans cet objectif, il a co-organisé en 2008, avec les chambres de commerce, le « 34^e Challenge du Commerce et des Services » décernant « Mercuries » et « Panonceaux d'Or » aux commerçants les plus performants et aux unions commerciales les plus dynamiques. Preuve de leur implication auprès de cette clientèle, les Banques Populaires régionales ont présenté cette année 52 dossiers de candidature pour les « Mercuries d'Or » et 9 dossiers pour les « Panonceaux d'Or ». Le commerce se réorganise, se redistribue, se professionnalise de plus en plus. Pour ces raisons, le Groupe Banque Populaire vient de signer un accord avec le CEFAL (Centre de Formation des Assistants Techniques de commerce, des services et de l'hôtellerie), pour être l'intervenant bancaire, lors des futures formations des ATC (Assistants Techniques du Commerce).

Prix National de la Dynamique Agricole et de la Pêche

Fortement engagé auprès des agriculteurs et des pêcheurs, le Groupe organise chaque année depuis seize ans, le prix de la Dynamique Agricole et de la Pêche, permettant de consacrer nationalement la performance et l'innovation des entreprises agricoles et maritimes.

(8) (source OSE PCE).

(9) Oséo est un établissement public qui soutient l'innovation et la croissance des PME.

En présence de Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la Pêche, des présidents de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, des Jeunes Agriculteurs, et de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, dix lauréats nationaux sélectionnés par un jury composé de représentants de la profession agricole sont mis à l'honneur.

Vitrine d'une agriculture entreprenante, soucieuse de son modèle de développement, cet événement marque également l'action du Groupe Banque Populaire qui entend se positionner comme challenger sur ce segment de marché.

5.3.3 Une orientation forte et homogène vers les segments de clientèle historiques

Banque de référence de l'entreprise artisanale et commerciale, le Groupe Banque Populaire demeure la banque de référence des entrepreneurs individuels et des TPE.

Marchés de l'artisanat, du commerce et création-reprise d'entreprise

L'artisanat

Un marché dynamique pour les Banques Populaires

Le Groupe Banque Populaire s'investit aux côtés des organisations professionnelles représentatives des métiers de l'artisanat, pour encore mieux répondre aux attentes de ses 320 000 artisans, clients du Groupe. 70 % d'entre eux entretiennent également une relation bancaire à titre privé avec le Groupe.

En outre, au cours de l'année 2008, le Groupe a accompagné en région et localement les chambres de métiers dans l'organisation de manifestations telles que les semaines de la création d'entreprise, le salon des entrepreneurs, ou encore les prix « Stars et Métiers », véritables outils de valorisation de l'artisanat.

De même, les engagements du Groupe ont été renforcés auprès d'acteurs majeurs de l'artisanat telle la Fédération Nationale de la Coiffure (FNC), la Confédération Nationale des Professionnels de l'Automobile (CNPA) pour la transmission-reprise des entreprises de 20 000 adhérents concernés par cette étape dans les 5 ans.

Créateur de 325 000 entreprises en 2008, le secteur de l'artisanat demeure le fer de lance de la conquête de nouveaux clients pour le Groupe.

La Franchise

Banque numéro 1 de la Franchise

Pour la 5^e année consécutive, l'Enquête annuelle de la Franchise, réalisée par la Fédération Française de la Franchise, en collaboration avec le CSA et le supplément cahier emploi « Réussir Le Figaro - L'Express », confirme le leadership du Groupe dans ce secteur du commerce en croissance.

Premier banquier des franchisés et des franchiseurs avec respectivement 25 % et 51 % de taux de pénétration, le Groupe est également recommandé auprès de ses franchisés par un franchiseur sur deux.

Le Groupe poursuit le renforcement et le déploiement de ses partenariats

En 2008, le Groupe a mis en place dix nouveaux partenariats et renforcé ceux déjà engagés. Une offre complète de produits et services et un dispositif organisé au sein des Banques Populaires régionales, permettent de faire vivre

les liens existants avec près de 500 réseaux et une centaine de partenariats, facilitant ainsi les démarches des conseillers des Banques Populaires.

L'Agriculture

Un socle qui se creuse dans la durée

À fin 2008, le Groupe Banque Populaire compte plus de 55 000 clients agriculteurs, soit près de 326 200 exploitations professionnelles au niveau national. Il a vu croître son taux de pénétration d'année en année.

Le financement de l'agriculture est demeuré actif au cours de 2008. Ainsi les prêts bonifiés (PBA) et classiques ont augmenté de 16,24 % sur 12 mois glissants. Le Groupe continue de renforcer sa notoriété sur ce segment de clientèle. Outre le Prix National de la Dynamique Agricole et de la Pêche ; le Groupe était également présent au Salon International de l'Agriculture. Le thème 2008 de ce salon : « L'Agriculture au cœur de la vie » a placé les agriculteurs face à trois défis à relever : alimentaire, environnement et transversalité. Trois défis pour lesquels ils auront besoin d'être accompagnés.

Par ailleurs, en 2008, le Groupe a soutenu de nombreuses manifestations ou salons :

- la Finale nationale de labours (La Daguénère) : 60 000 visiteurs ;
- Innov Agri 2008, le plus grand Salon agricole d'Europe (Loiret) : 90 000 visiteurs ;
- le Sommet de l'élevage (Clermont-Ferrand) : 75 000 visiteurs professionnels ;
- le SPACE (Salon des productions animales) (Rennes) : 113 000 visiteurs.

Le Groupe a poursuivi cette année son partenariat avec Agriaffaires, site internet d'annonces de matériel agricole d'occasion. Il renforce ainsi sa présence auprès des éleveurs, de la Fédération Nationale Bovine et des principales associations représentatives de la profession.

Les professions libérales

Un marché prometteur pour le Groupe

La croissance de ce segment tient encore à son dynamisme en termes d'installation de professionnels. L'étude réalisée par l'institut CSA en septembre 2008 positionne le Groupe Banque Populaire au troisième rang des acteurs bancaires dans un marché où l'activité est atone et où les positions des acteurs bancaires évoluent fortement.

Le Groupe Banque Populaire, leader de la création d'entreprise, se positionne également comme le partenaire bancaire de référence pour l'installation des professions libérales. Des outils et guides ont ainsi été développés, tant pour les collaborateurs que pour les professions libérales.

Une réelle proximité avec les clients et des solutions de financement adaptées à l'activité des professionnels libéraux permettent au Groupe d'occuper la deuxième position parmi les établissements bancaires sur cette cible.

En outre, les partenariats avec la Fédération nationale des étudiants en orthophonie (FNEO) ou encore avec le Syndicat national des jeunes

médecins généralistes (SNJMG) et sa présence aux salons majeurs de la profession comme celui du MEDEC (Congrès de la médecine générale), du Congrès national des experts-comptables, ont permis au Groupe de poursuivre en 2008 les actions des Banques Populaires régionales vers ces segments.

5.4 Les Entreprises et Institutionnels

5.4.1 Une organisation commerciale adaptée

Le Groupe Banque Populaire propose à ses 383 000 clients entreprises et institutionnels une large gamme de produits et services, de la tenue de comptes courants jusqu'aux montages de financement les plus complexes.

Le service aux entreprises est fondé sur les 740 collaborateurs des 160 centres d'affaires des Banques Populaires régionales. Le Crédit Coopératif et le Crédit Maritime Mutuel plus spécifiquement orientés vers le secteur de l'économie sociale pour le premier et l'économie côtière complètent le dispositif.

Le chargé d'affaires est le véritable pivot de la relation commerciale puisqu'il mobilise un réseau d'expertises dans des domaines aussi variés que les financements structurés ou spécialisés, la gestion des flux et des capitaux, les ingénieries sociales, internationales ou financières.

L'offre du Groupe est enrichie par l'expertise métier de Natixis à travers ses filiales comme par exemple Natixis Asset Management pour l'asset management, Coface et Natixis Factor pour la gestion du Poste clients, Natixis Bail pour le leasing ou Natixis Interépargne pour l'épargne salariale.

5.4.2 Acteur de référence sur le marché des entreprises

En 2008, dans un environnement marqué par une profonde déstabilisation des économies mondiales, le Groupe Banque Populaire confirme sa position de leader sur le marché des entreprises.

Fort d'un taux de pénétration de 38 % auprès des entreprises de moins de 1 000 salariés (source : enquête Sofres 2007), il tient un rôle de leader sur ce marché et accompagne la quasi-totalité des grands groupes français avec Natixis.

Les performances commerciales d'ensemble sont satisfaisantes sur l'exercice avec notamment des encours de crédits aux entreprises et professionnels qui s'élèvent à 64,7 milliards d'euros en fin d'année et une collecte d'un bon niveau en OPCVM monétaires qui a bénéficié d'arbitrages de réallocation.

La densification du réseau par l'acquisition de 7 Banques Régionales HSBC permet de faire bénéficier à ces 88 000 nouveaux clients de l'offre très complète dans le domaine des produits et services dédiés aux entreprises et professionnels.

Financement et investissement

Le Groupe Banque Populaire confirme sa détermination à agir pour accompagner l'activité et soutenir le développement des PME /PMI dans une conjoncture très exigeante.

À cet égard, il rappelle son engagement d'assurer une croissance de ses encours de crédits à un rythme annuel de 3 à 4 %. Cet engagement souligne la continuité de l'étroite collaboration avec Oséo⁽¹⁰⁾ avec lequel le Groupe est un partenaire de longue date dans tous les compartiments de financement en garantie, trésorerie, partage de risque et financement de la création d'entreprise.

À fin 2008, les encours de crédits aux entreprises sont en progression de 12 % par rapport à l'année précédente.

Au-delà des techniques de financements traditionnels que représentent le crédit moyen terme et les crédits de fonctionnement, la gamme de produits au service de la croissance des entreprises se diversifie par les filiales de financement spécialisé de Natixis avec notamment :

- le crédit-bail immobilier et crédit-bail mobilier avec Natixis Lease. Cette année, la production s'est élevée à 107 millions d'euros en crédit-bail mobilier (en hausse de 14 %) et à 533 millions d'euros pour le crédit-bail immobilier (en hausse de 35 %) ;
- le financement des énergies renouvelables avec Natixis Energéco.

Poste clients : une position de leader renforcée

Le Poste clients représente 40 % des actifs du bilan des entreprises. D'où la nécessité de gérer, financer et protéger leurs relations avec leurs partenaires commerciaux.

Fort de l'expertise conjuguée de Natixis Factor et de Coface, une large gamme de produits couvre les quatre métiers du Poste clients :

- l'information d'entreprise permet d'évaluer la situation financière de leurs partenaires, leur capacité à honorer leurs engagements (information de solvabilité) et de détecter ainsi des opportunités commerciales avec des clients solvables (information marketing) ;
- l'assurance-crédit protège les entreprises contre les risques de défaillance financière de leurs clients ;
- la gestion de créances offre aux entreprises un service de recouvrement des sommes qui leur sont dues ;

(10) Oséo est un établissement public qui soutient l'innovation et la croissance des PME.

- l'affacturage, enfin, permet aux entreprises de financer leur Poste clients, en transférant leurs créances commerciales à un tiers dénommé « factor » qui se charge d'en opérer le recouvrement.

L'affacturage est actuellement la 2^e source de financement court terme. En effet, les besoins de trésorerie d'une entreprise varient fortement en fonction des axes de son développement et des différentes phases de son évolution.

L'offre d'affacturage développée par Natixis Factor, dont les produits distribués dans les Banques Populaires portent la marque « Banque Populaire Factorem », s'attache à répondre à l'ensemble de ces situations pour accompagner l'entreprise aux moments clés de son évolution.

L'année 2008 a confirmé la forte croissance de l'affacturage export avec un chiffre d'affaires affacturé en hausse de 8 %.

Le rythme de développement international de l'affacturage a mobilisé fortement Natixis Factor via le Centre d'Excellence Affacturage et le réseau Coface. Ainsi, l'activité d'affacturage couvre 30 pays dans le monde.

Des actions de communication ont permis d'informer les clients sur les enjeux de la gestion du Poste clients à l'occasion de plusieurs rencontres « Poste clients » et « petits-déjeuners » organisés en région ainsi que des « Journées Experts » organisées chez Natixis Factor dont la présence dans les Banques Populaires est renforcée par des équipes commerciales plus étoffées.

Dans un environnement très concurrentiel, la qualité du service est une préoccupation majeure. C'est ainsi que le Bureau Veritas Quality International a confirmé en 2008 la certification de services obtenue en 2005 par Natixis Factor. Celle-ci atteste du respect d'engagements précis et chiffrés auprès de la clientèle sur l'ensemble des prestations d'affacturage, l'un d'entre eux consistant notamment à « financer 100 % des remises de factures dès le lendemain de leur réception ».

Avec un taux de satisfaction globale de plus de 93 %, le 3^e factor français continue à être apprécié pour son professionnalisme, son sens de l'écoute et sa réactivité (source : Artenice).

L'international, une activité en constante mutation

Le Groupe Banque Populaire a fait de son développement à l'international l'un des axes importants de sa stratégie et s'attache à la fois à renforcer en permanence l'appui et l'accompagnement à l'international de ses clients et également à développer son activité commerciale à l'étranger. Il est pour 17 % de sa clientèle son banquier principal à l'international et possède un potentiel de développement fort.

L'évolution des moyens de paiement, notamment avec l'arrivée du SEPA ⁽¹¹⁾, amène à reconsidérer le périmètre de l'international et à renforcer nos structures sur l'accompagnement de nos clients, en particulier à l'export, et le développement de nouveaux marchés. Il dessine un nouveau contour des zones de flux domestiques et internationaux. Les premiers sont élargis à la zone euro avec la couverture de 31 pays. À l'instar du calendrier réglementaire, le Groupe Banque Populaire a pu réaliser dès le 28 janvier 2008 les premiers virements « Sepa Credit Transfer » (SCT) avec succès.

L'accent est mis sur les transactions internet avec la nouvelle offre « Cyber international » qui permet l'envoi par internet des transferts internationaux sur le même schéma que les transferts domestiques.

Cette offre est venue compléter la télétransmission des crédits documentaires grâce à l'outil « Credoc Import internet », qui facilite la transmission des opérations import en réduisant les délais et permet de répondre aux besoins des clients gros remettants.

Le développement sur de nouvelles clientèles passe aussi par des partenariats avec des correspondants étrangers tels que celui signé en fin d'année avec la Banque Centrale Populaire du Maroc ou celui signé avec VBI pour l'accompagnement en Europe centrale.

5.4.3 Le Groupe renforce ses positions sur le marché des institutionnels

Le marché des institutionnels concerne les sociétés d'assurance, les mutuelles, les institutions de prévoyance, les caisses de retraite, les associations et assimilés, les établissements sociaux, les tutelles, les organismes de formation et les organismes collecteurs.

Depuis plusieurs années, ce secteur est marqué par un mouvement de concentration à la fois d'envergure et de plus en plus rapide, touchant les caisses de retraite et les mutuelles de santé. Sous l'effet conjugué du nouveau code de la mutualité qui impose des règles prudentielles draconiennes et du désengagement de la Sécurité Sociale, le nombre de mutuelles est passé de 6 000 à moins de 700 en 2008. Ces opérations de regroupement ont pour finalité la quête de gains de productivité.

Partenaire privilégié des institutionnels

Cette année, le Groupe Banque Populaire a poursuivi son action sur le marché des institutionnels en s'appuyant sur une offre commerciale très large. Il propose aux opérateurs des solutions de gestion de trésorerie, des produits de gestion d'actifs, d'assurance et d'ingénierie sociale.

Avec le Crédit Coopératif, il est très présent auprès des acteurs de l'économie sociale : coopératives, groupements d'entreprises et leurs adhérents, associations et organismes d'intérêt général et plus spécialement dans le secteur sanitaire et social aux côtés des tutelles familiales, des foyers, des maisons de retraite, des établissements pour handicapés et des services d'aide à domicile.

Des positions renforcées sur le marché du secteur public local et territorial

Le secteur public local regroupe les collectivités territoriales (villes, départements régions, intercommunalités), les satellites de droit public (OPHLM, OPAC) ou privé (SEM) et les établissements publics indépendants (chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, centres hospitaliers).

Le secteur public local est aujourd'hui un marché en pleine évolution réglementaire : nouvelles décentralisations auprès des pouvoirs locaux, modernisation et dématérialisation des moyens de paiements, assouplissement du monopole du Trésor Public et autorisation, sous

(11) Single Euro Payments Area : Espace unique de paiement en euros.

certaines conditions, des dépôts de fonds dans les établissements bancaires.

L'application de ces différentes réformes représente une opportunité de développement commercial pour le Groupe, en particulier auprès des collectivités de moins de 10 000 habitants. Sa forte légitimité auprès des élus locaux via la CASDEN Banque Populaire et les ACEF⁽¹²⁾, l'enracinement des Banques Populaires dans les régions, et l'expérience de Natixis lui donnent les moyens de renforcer sa présence sur ce marché.

Afin d'appuyer ses ambitions commerciales, une offre spécifique de financement est mise en place pour le secteur public territorial : crédit court terme, crédit relais, financement moyen et long terme et le financement de projets d'infrastructure. (À cet égard, Natixis a codirigé deux emprunts obligataires, l'un pour un syndicat de 20 collectivités locales, l'autre pour la Ville de Paris). Cette offre se décline aux agents de la fonction publique par les produits développés pour le marché des particuliers.

5.5 Une nouvelle stratégie de communication

Nouvelle agence, nouveau positionnement publicitaire, nouveau territoire de communication : 2008 aura marqué un tournant dans la

communication du Groupe Banque Populaire qui devient « la banque qui fait partager sa confiance en l'homme et en l'avenir ».

5.5.1 Renouveau du positionnement de la marque

Pour exprimer sa différence et faire valoir son audace et sa vision optimiste, la marque Banque Populaire a investi un nouveau territoire de communication, celui des contes populaires et s'engage dans une saga dont les deux premiers volets ont été dévoilés respectivement en avril et en novembre.

La première fois, c'est une Cendrillon audacieuse qui prend son destin en main en s'adressant à la Banque Populaire. C'est ensuite une Blanche Neige, jeune chef d'entreprise moderne et dynamique à la tête d'une « fabrique de pommes » créée et développée grâce à la Banque Populaire, qui porte le message du Groupe sur le thème de l'audace d'entreprendre. Les premiers post-tests montrent que Banque Populaire a trouvé là un registre d'expression et des créations publicitaires qui la différencient, qui se remarquent et qui plaisent.

Les deux campagnes TV ont été fortement relayées par un important dispositif de communication en agence et la mise en place de modules événementiels très innovants en 3D sur internet. Pour Blanche Neige,

un partenariat exclusif et inédit a été monté avec le réseau social virtuel Viadeo pour la création d'un espace communautaire Banque Populaire permettant aux membres de débattre et de s'exprimer sur la thématique de la création d'entreprise, de participer à des forums de discussion et à des chats animés par des experts des Banques Populaires régionales.

Au-delà des spots TV, les campagnes ont été largement déployées dans les médias où des dispositifs radio, presse ou internet ont été développés (crédit/assurance auto, offre fonctionnaires, offre jeunes actifs, franchise, professions libérales, étudiants, entreprises, agriculteurs, carte « Créodis », offre Gestion Privée...), et à l'occasion desquels les supports de communication en agences ont été revus pour être conformes au nouveau territoire d'expression publicitaire.

Très rapidement, les Banques Populaires régionales et les entités du Groupe réalisant des outils commerciaux pour le réseau des Banques Populaires se sont approprié ce cadre créatif, contribuant à renforcer, par la cohérence, la puissance de la marque.

5.5.2 Un engagement dans le développement durable réaffirmé

En avril, le Groupe Banque Populaire, premier acteur bancaire dans le financement du développement durable, s'est associé au nouveau concept du Ballon Air de Paris, dont il est devenu partenaire pour 6 ans. Installé au cœur du parc André-Citroën dans le XV^e arrondissement de la capitale, ce ballon a pour principale caractéristique d'être le premier au monde à indiquer en changeant de couleur à la fois la qualité de l'air près des grands axes de trafic routiers et le degré de pollution de l'air ambiant.

À cette occasion, le Groupe Banque Populaire a pu faire valoir, auprès des médias et du grand public, l'ensemble de ses engagements en faveur du développement durable par le biais d'une exposition dans le pavillon d'accueil du ballon, ainsi que par l'édition et la diffusion dans son réseau de plaquettes et supports d'information rappelant ses actions et ses offres spécifiques à destination des particuliers (CODEVair – PREVair) et des professionnels (PROVair).

(12) ACEF : Associations pour le crédit et l'épargne des fonctionnaires.

5.5.3 Le renforcement des outils éditoriaux relationnels

Les magazines trimestriels « Cockpit », destiné aux chefs d'entreprises, et « Synthèses », à destination de notre clientèle Gestion Privée, sont plébiscités par nos lecteurs depuis près de 15 ans.

Enfin, en 2008, le Groupe a souhaité mettre à disposition de ses clients et des prospects des informations plus régulières et disponibles en ligne. Deux sites affinitaires ont ainsi été créés pour une diffusion de l'information sur la gestion de l'entreprise, <http://www.entreprises.banquepopulaire.fr>, et sur la gestion patrimoniale, <http://www.gestionprivee.banquepopulaire.fr>. Les internautes y retrouvent des dossiers portant sur leur activité, des actualités économiques, des

témoignages de clients, ainsi que des réponses d'experts sous forme de textes d'explication ou de vidéos. Des tchats sont organisés régulièrement sur les deux sites pour permettre aux internautes de bénéficier en direct des conseils des experts du Groupe Banque Populaire.

Parallèlement, ceux-ci ont la possibilité de s'abonner à une e-newsletter mensuelle. Ils sont ainsi au courant des derniers dossiers d'information ou d'analyse parus sur les sites. Ces dispositifs de communication réaffirment la volonté de proximité et d'accompagnement des Banques Populaires auprès de leurs clients.



6 Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne

6.1	ORGANISATION GÉNÉRALE	154
6.1.1	L'organisation du contrôle interne à l'échelon des entités consolidées	154
6.1.2	L'organisation du contrôle interne à l'échelon fédéral	155
6.1.3	Les instances décisionnelles du Groupe Banque Populaire	156
6.1.4	Dispositif de contrôle interne de la Banque Fédérale des Banques Populaires	159
6.1.5	Dispositif de contrôle interne du Groupe Banque Populaire relatif à Natixis	160
6.2	LES PROCÉDURES DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DES RISQUES	162
6.2.1	Organisation de la gestion des risques	162
6.2.2	Le risque de crédit	162
6.2.3	Les risques de marché	164
6.2.4	Le risque global de taux d'intérêt et le risque global de liquidité	165
6.2.5	Les risques opérationnels	166
6.2.6	Les risques de non-conformité	168
6.3	LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE	170
6.3.1	Processus d'établissement des comptes consolidés	170
6.3.2	Processus de contrôle	171
6.3.3	Rôle de l'organe délibérant	172
6.3.4	Perspectives	173

Ce rapport fait partie intégrante du rapport complet du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne. Il a été présenté au Comité d'Audit et des Risques Groupe du 18 mars et au conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires le 17 avril 2009.

6.1 Organisation générale

Le système de contrôle interne du Groupe Banque Populaire est mis en œuvre conformément à la réglementation bancaire et financière et aux principes de gouvernance du Groupe Banque Populaire. La réglementation bancaire et financière prévoit des dispositifs généraux d'organisation, notamment dans le cadre de l'application du règlement CRBF 97-02, ainsi qu'un dispositif de contrôle externe spécifique assuré par la Commission Bancaire et l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les principes régissant le système de contrôle interne ont été définis par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires et consignés dans une charte de gouvernance, ainsi qu'une charte du système de contrôle interne. L'évolution du règlement sur le contrôle interne, parue le 31 mars 2005, a entraîné une réorganisation du dispositif mis en œuvre dans les établissements du Groupe Banque Populaire. Complétant la charte du système de contrôle interne, cinq chartes ont été élaborées en 2005, couvrant l'ensemble des domaines Risques, Conformité et Audit.

Ces chartes se sont traduites par la mise en place au 1^{er} janvier 2006 d'une nouvelle organisation qui s'articule autour de filières distinctes :

- le contrôle permanent des risques (opérationnels, crédits, financiers) ;

- le contrôle permanent des risques de non-conformité ;
- le contrôle périodique.

Une réactualisation de ces chartes a été validée par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 14 mai 2008 après examen par le Comité d'Audit et des Risques Groupe. Elle prend principalement en compte pour toutes les chartes, la modification induite par la constitution de Natixis et le dispositif de contrôle conjoint afférent, et complète la charte des risques financiers.

Ces Chartes sont et seront complétées par des référentiels, de manière à assurer par famille de risques – crédits, financiers, opérationnels et de non-conformité – un niveau de maîtrise adapté et homogène au sein du Groupe Banque Populaire.

La mise en place des nouvelles normes prudentielles (ratio Bâle 2), coordonnée au niveau du Groupe Banque Populaire, a permis de mettre à jour et compléter les référentiels existants.

Au sein du Groupe Banque Populaire, la gestion, le suivi des risques et l'organisation du système d'informations de contrôle interne reflètent son organisation décentralisée et s'effectuent à deux niveaux : celui de chaque établissement, sur base consolidée le cas échéant, et celui de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

6.1.1 L'organisation du contrôle interne à l'échelon des entités consolidées

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a approuvé le 20 novembre 2002 la Charte de gouvernement d'entreprise des Banques Populaires et le Règlement Intérieur Cadre de leurs conseils d'administration.

Cette charte s'impose aux Banques Populaires comme corpus de règles de gouvernement d'entreprise et de normes de comportement. Elle détaille les responsabilités du conseil d'administration, du Président, du Directeur général et des comités consultatifs qu'elle institue dans les Banques Populaires : Comité d'Audit (avec possibilité de se dédoubler avec un Comité des Comptes) et Comité des Rémunérations sont obligatoires ; d'autres sont laissés à l'initiative du conseil (par exemple, un Comité du Sociétariat).

Bien avant la loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, les Banques Populaires avaient déjà optimisé l'efficacité de l'action de leurs organes d'administration et de direction en séparant les fonctions de stratégie et de contrôle de celles de leur mise en œuvre

et de la gestion opérationnelle, par la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

En complément, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a actualisé le 6 septembre 2006, la Charte du système de contrôle interne du Groupe Banque Populaire approuvée initialement le 21 janvier 2004. Une nouvelle actualisation de cette charte a été validée par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 14 mai 2008. Elle fixe les grands principes régissant le système de contrôle interne. Dans chaque entité significative du Groupe Banque Populaire, le système de contrôle interne est organisé du premier niveau opérationnel ou fonctionnel de l'établissement à l'échelon le plus élevé.

Le Directeur général de l'établissement, en accord avec le Président, définit la structure organisationnelle. Il répartit les responsabilités et moyens de manière optimale pour assurer, conformément aux orientations définies par le conseil d'administration, la couverture des risques, leur évaluation exhaustive et leur gestion.

Les acteurs internes du contrôle

Trois moyens de contrôle sont mis en œuvre :

- **premier niveau** : l'autocontrôle, réalisé préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations, est exercé par chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie. Il s'agit du socle indispensable du système de contrôle interne. Il s'inscrit dans des procédures formalisées et fait l'objet d'une matérialisation ;
- **deuxième niveau** : le contrôle permanent vérifie le respect des règles, professionnelles ou propres à l'établissement ainsi que l'existence, la permanence et la pertinence des contrôles. Conformément aux chartes des filières de contrôle, il s'organise autour d'entités en charge du Contrôle des Risques (crédits, financiers, opérationnels) et d'une entité en charge de la Conformité, ces entités pouvant être rattachées à un responsable unique des contrôles permanents, ainsi que l'autorise la réglementation. Le contrôle permanent, conjointement avec d'autres acteurs de l'entreprise, couvre tout à la fois des contrôles fonctionnels s'exerçant sur des matières comme la comptabilité, les engagements et les risques, la sécurité des systèmes d'information, ainsi que des contrôles imposés par la loi et la réglementation ;
- **troisième niveau** : le contrôle périodique rassemble l'Audit et/ou l'Inspection qui agissent par voie d'enquêtes et de missions. Il a accès à toute l'information requise pour le bon exercice de sa mission. Dans ce cadre, aucun secret professionnel ou domaine réservé ne peut lui être opposé. Un responsable supervise l'ensemble de ces travaux d'audit.

La cohérence et l'efficacité de cet ensemble de moyens sont assurées par l'exécutif. Il rend compte de l'exercice de sa mission au Comité d'Audit et à l'organe délibérant.

Le rôle de l'organe délibérant (conseil d'administration ou conseil de surveillance)

C'est l'organe délibérant qui veille à la maîtrise des principaux risques encourus par l'établissement et s'assure de la qualité et de la fiabilité du système de contrôle interne, conformément à la réglementation prudentielle.

Il institue un Comité d'Audit et des Risques qui a pour mission d'analyser, conformément à la réglementation bancaire, sur une base sociale et consolidée, les principaux enseignements de la surveillance des risques, les résultats du contrôle interne et les principales conclusions des missions d'inspection. Ce comité porte une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques. Il est également chargé de proposer, en tant que de besoin, les actions complémentaires.

Pour la surveillance des comptes, il institue également un Comité des Comptes dont le rôle est décrit plus loin dans la partie relative à l'information financière et comptable. Ces deux comités peuvent être fusionnés.

6.1.2 L'organisation du contrôle interne à l'échelon fédéral

Organe central en application du code monétaire et financier, la Banque Fédérale des Banques Populaires veille à la cohésion du réseau des Banques Populaires et du Crédit Maritime Mutuel et prend toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement comme de l'ensemble du réseau en s'appuyant sur une instance de contrôle, le Comité d'Audit et des Risques Groupe. Plus généralement, elle surveille et contrôle l'ensemble des établissements qui composent le Groupe Banque Populaire, et en particulier ses filiales. L'intégration dans le dispositif de contrôle interne de la Société Marseillaise de Crédit, entrée dans le périmètre de consolidation de la Banque Fédérale des Banques Populaires en 2008, se poursuivra en 2009, plus spécifiquement sur les aspects de contrôle permanent et en fonction de la spécificité des activités et des risques en résultant.

La Banque Fédérale des Banques Populaires est également, conjointement avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, l'organe central de Natixis.

Les acteurs internes du contrôle

Pour accomplir sa mission de surveillance centrale, le Comité d'Audit et des Risques Groupe s'est appuyé en 2008 sur trois Directions de la Banque Fédérale des Banques Populaires : la direction de l'Inspection générale, la direction de la Conformité et la Direction des Risques, la création au 1^{er} janvier 2006 de ces deux dernières résultant de la séparation des fonctions de contrôle décidée en application de la réforme du règlement CRBF 97-02. Ces Directions animent les filières de contrôle du Groupe Banque Populaire, dans le cadre des chartes

approuvées par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

La Direction Inspection générale Groupe est directement rattachée à la Présidence-Direction générale. Elle assure ses missions effectives de contrôle périodique au travers de deux piliers :

- un département est dédié à l'animation et à l'accompagnement méthodologique et technique des audits internes des établissements du Groupe Banque Populaire en application de la charte d'audit interne du Groupe Banque Populaire adoptée par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires en 2005 et réactualisée en 2008. Il vise à faire converger leurs réalisations autour des « best practices » identifiées dans les banques. Son action en 2008 a principalement porté sur la finalisation d'un chantier visant à constituer une bibliothèque de guides d'audit couvrant tous les domaines d'une banque de détail ainsi que sur l'organisation et le pilotage des fonctions de contrôle permanent des risques, hors conformité et le second sur la contribution des établissements aux comptes consolidés du Groupe Banque Populaire en normes IFRS. En collaboration avec l'Inspection générale, il a élaboré un projet de corpus de normes d'audit communes à tous les services d'audit du Groupe Banque Populaire, qui sera soumis au Comité d'Audit et des Risques Groupe et au conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires au cours du premier semestre 2009. Un « état des lieux » permettant d'évaluer les systèmes de contrôle interne est réalisé annuellement à destination du Comité d'Audit et des Risques Groupe dans le cadre du rapport 97-02 Groupe ;

- L'Inspection générale, comprenant deux entités plus particulièrement en charge de l'audit informatique et de l'audit des modèles quantitatifs, procèdent à des audits périodiques des entités du Groupe Banque Populaire, conformément à la charte de l'Inspection générale approuvée par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Ces missions se déroulent suivant un planning qui concilie le traitement prioritaire des principales zones de risques identifiées notamment par les filières de contrôle permanent, le contrôle récurrent de l'ensemble des composantes du Groupe Banque Populaire selon des périodicités pluriannuelles ainsi que le respect des exigences de validation régulière des outils de notation Bâle 2. Les travaux réalisés couvrent l'analyse quantitative et qualitative des risques, ainsi que celle de la qualité des systèmes d'informations et de contrôle interne. Plus globalement, ils s'assurent du bon fonctionnement des entités revues. L'Inspection générale rend compte de ses missions à la Présidence-Direction générale du Groupe Banque Populaire et ses rapports sont communiqués au conseil d'administration. Le suivi de ses recommandations fait l'objet d'un reporting au Comité d'Audit et des Risques Groupe. Le contrôle périodique de la Société Marseillaise de Crédit, filiale de la Banque Fédérale des Banques Populaires, est, quant à lui, délégué dans le cadre d'une charte approuvée par les conseils des deux établissements à l'Inspection générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires qui l'exerce via une équipe dédiée localement, en cours de constitution.

La charte de la Conformité adoptée par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires en 2005, et réactualisée en

2008, organise la création d'une filière « Conformité » à l'échelle du Groupe Banque Populaire. Celle-ci se structure autour de la direction de la Conformité de la Banque Fédérale des Banques Populaires, rattachée à la Direction Juridique et Conformité, dépendant elle-même directement de la Présidence-Direction générale.

La Direction des Risques Groupe, directement rattachée à la Direction générale, n'est pas impliquée dans la décision commerciale. Elle a en charge l'animation de la filière Risques du Groupe Banque Populaire en application de la charte du contrôle permanent des risques définie en 2005, et réactualisée en 2008. À ce titre, elle assure l'harmonisation des règles Groupe au moyen de référentiels et le déploiement de méthodes et d'outils adaptés de contrôle des risques ainsi qu'une mission de surveillance permanente des risques prévus par le CRBF 97-02 : notamment crédits/contrepartie, taux, liquidité, change, marchés et risques opérationnels du Groupe Banque Populaire. Elle supervise par ailleurs le bon déroulement du processus d'homologation Bâle 2 pour le Groupe Banque Populaire et gère la base risques du Groupe Banque Populaire et les moteurs nécessaires à la notation de l'ensemble des engagements du Groupe Banque Populaire.

Depuis le 17 novembre 2006, les contrôles périodique et permanent du groupe Natixis sont assurés dans le cadre d'un fonctionnement en filières, conjointement par les deux organes centraux actionnaires, Banque Fédérale des Banques Populaires et Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, selon des modalités décrites ci-après.

6.1.3 Les instances décisionnelles du Groupe Banque Populaire

Le Comité des Risques de Crédit Groupe (CRCG)

Le Comité des Risques de Crédit Groupe supervise de manière opérationnelle les risques de crédit supportés par l'ensemble du Groupe Banque Populaire.

Le Comité des Risques de Crédit Groupe se réunit onze fois par an, avec les missions de :

- noter les principaux risques de contreparties portés par chaque établissement du Groupe Banque Populaire sur base consolidée ou par le Groupe Banque Populaire ;
- noter les engagements portés sur les mandataires sociaux, jouant ainsi un rôle dans la prévention des conflits d'intérêts ;
- examiner les reportings périodiques sur les risques de crédit.

L'examen des dossiers et la validation d'une note peuvent être délégués à la Direction des Risques Groupe (DRG). Pour les risques interbancaires, la Banque Fédérale des Banques Populaires recense les limites que les établissements se sont fixées ainsi que la qualité et les encours par contrepartie. La Direction des Risques du Groupe Banque Populaire surveille le niveau de risques porté sur chaque contrepartie. Les différences d'appréciation au sein du Groupe Banque Populaire sur les niveaux de risques sont portées à la connaissance du Comité des Risques de Crédit Groupe mensuel pour arbitrage. Une présentation des comptes rendus des réunions du Comité Normes et Méthodes Groupe et du Comité Normes et Méthodes Confédéral est réalisée.

Suite à la création de Natixis, les compétences du Comité des Risques de Crédit Groupe relatives à Natixis ont été transférées au Comité des

Risques Confédéral (CRC) qui réunit des représentants des organes exécutifs de la Banque Fédérale des Banques Populaires, de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Natixis. Le Comité des Risques de Crédit Groupe examine les comptes rendus des réunions du Comité des Risques Confédéral.

Le Comité des Normes et Méthodes Groupe (CNMG)

Le Comité des Normes et Méthodes Groupe, institué début 2006, se réunit tous les deux mois ou à une fréquence plus importante en fonction des besoins.

Le Comité des Normes et Méthodes Groupe valide les normes en matière de risques (identification, mesure, organisation et outils), ainsi que les méthodes et modèles présentant un caractère collectif dans le cadre de la surveillance prudentielle des risques du Groupe Banque Populaire sur base consolidée.

Il garantit le maintien et l'évolution :

- de la cartographie des risques ;
- des normes de contrôle et de reporting ;
- des méthodologies et des normes du Groupe Banque Populaire en matière de Risques Financiers, Risques de Crédit et Risques Opérationnels ainsi que leur mise à jour résultant de changements réglementaires ou prudentiels, de la création de nouveaux produits ou des résultats des différentes campagnes de backtesting.

Le Comité de gestion actif-passif Groupe (Comité GAP Groupe)

Le Comité GAP Groupe se réunit trimestriellement depuis début 2008 et a pour missions :

- d'examiner les indicateurs de risque de taux et de risque de liquidité du Groupe et de chaque établissement ;
- de définir le cadre normalisé de la gestion actif-passif (modélisation et reporting) et les améliorations à lui apporter ;
- de formuler des avis au conseil d'administration sur les orientations de la politique de gestion actif-passif ;
- de définir le fonctionnement de la filière GAP ;
- de réviser ou proposer des limites et des scénarios de stress au moins une fois par an sur les risques de bilan au Comité GAP Groupe puis soumis pour validation au Comité d'Audit et des Risques Groupe.

Il prend appui sur le département GAP de la Banque Fédérale des Banques Populaires, rattaché à la Direction Financière, qui a pour missions :

- de produire des taux de cession internes en collaboration étroite avec le contrôle de gestion, suivant des modèles ALM d'écoulements stricts ;
- d'établir des règles de modélisation ALM de l'ensemble des Banques Populaires régionales ;
- de calculer la provision épargne logement suivant la méthodologie qu'il a définie.

Le Comité Fédéral SI Risques

L'exercice par la Banque Fédérale des Banques Populaires d'un rôle permanent de prévention, de surveillance et de contrôle des risques passe par l'exercice d'un pouvoir normatif qui englobe la réalisation du système d'information commun à l'ensemble des établissements du Groupe Banque Populaire pour permettre l'évaluation et la surveillance des risques sur des bases homogènes et consolidées.

Dans le cadre de cette mission réglementaire de sécurité, un Comité Fédéral SI Risques est institué au sein de la Banque Fédérale des Banques Populaires qui a vocation - sur proposition de la Direction des Risques Groupe en charge du contrôle permanent de niveau 2 au sens du règlement 97.02 et de l'animation de la filière Risques de Crédit instituée par décision du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 7 septembre 2005 :

- à piloter le Système d'Information Fédéral Risque (développement, évolution) ;
- à « encadrer » l'ensemble des besoins du domaine risques au niveau fédéral impliquant des développements informatiques au sein du Groupe Banque Populaire tant dans le système d'informations fédéral que dans les systèmes d'information des Banques Populaires et celui de sa co-filiale Natixis pour les activités concernées (ex-SISP) dont la réalisation s'impose à tous.

Le Comité se réunit toutes les six semaines.

Le Comité est présidé par un Directeur général de Banque Populaire.

Outre le Directeur général susvisé, sont membres du Comité :

- le Directeur des Risques Groupe ;
- le Directeur des Technologies Groupe ;
- le Directeur général délégué d'i-BP ;
- le Directeur des Risques en charge du domaine risques i-BP ;
- un Directeur des Risques membre du CNMG et appartenant à la communauté i-BP, et consolidant une banque régionale ;
- les 3 Directeurs des Risques des Banques Populaires autonomes au plan informatique.

Sont invités permanents :

- le Directeur Maîtrise d'Ouvrage support d'i-BP ;
- le Directeur adjoint de la Direction des Risques Groupe.

La composition est arrêtée par la Direction générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Les membres sont nommés pour 3 ans.

Le Comité de Développement Groupe (CDG)

Le Comité de Développement Groupe, qui se réunit en moyenne tous les deux mois, est l'instance de validation des nouveaux produits et services du Groupe Banque Populaire. Des réunions exceptionnelles peuvent être organisées chaque fois qu'un projet l'exige. Le Comité de Développement Groupe valide les projets initiés par une des instances du Groupe pour le compte de plusieurs établissements du Groupe.

Dans le cas de projets initiés et conduits par un établissement du Groupe pour son seul compte, le Comité de Développement Groupe n'a pas compétence à intervenir et la responsabilité de validation incombe au « Comité Nouveaux produits » de l'établissement concerné.

Le champ d'action du Comité de Développement Groupe porte sur :

- les produits nouveaux ;
- les modifications significatives envisagées sur un produit existant ;
- les modifications substantielles de processus relatifs à un produit existant ;
- les nouveaux modes de commercialisation d'un produit existant ;
- les nouvelles cibles de clientèle ;
- les nouvelles activités.

La procédure de saisine du Comité de Développement Groupe se déroule en trois étapes :

- analyse du dossier par la Direction du Développement de la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- transmission aux Directions des Risques et de la Conformité de la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- émission d'un avis par ces deux Directions avant de soumettre la demande au Comité de Développement Groupe.

Lorsqu'un projet présente un caractère exceptionnel, le Comité de Développement Groupe peut demander une présentation au conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Dans le cadre de ce comité, la Direction des Risques Groupe et la Direction de la Conformité de la Banque Fédérale des Banques Populaires peuvent opposer un veto à l'utilisation de certains produits ou au développement de certaines activités.

Les instances conjointes de surveillance des risques de Natixis

Quatre comités assurent la surveillance conjointe des risques de Natixis par la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, dont le rôle et les compétences sont décrits dans le chapitre ci-après « Dispositif de contrôle interne du Groupe Banque Populaire relatif à Natixis » :

- le Comité des Risques Confédéral auquel, suite à la création de Natixis, les compétences du comité des risques de crédit Groupe relatives à Natixis ont été transférées ;
- le Comité Normes et Méthodes Confédéral, auquel ont été transférées certaines compétences du Comité des Normes et Méthodes Groupe, pour les normes communes à Natixis et à ses 2 groupes actionnaires (organisation générale de la filière Risques, méthodes d'évaluation des risques de toute nature, reportings dans le cadre de la surveillance consolidée et contrôle permanent en matière de risques) ;
- le Comité des Systèmes d'Information Confédéral, qui traite des questions de maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information risques communs aux deux actionnaires et nécessaires à l'exercice de la surveillance consolidée ;
- le Comité Confédéral de la Conformité, qui a pour rôle d'assurer la cohérence du dispositif de Conformité entre Natixis et les deux Groupes actionnaires.

Le rôle du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires veille à la maîtrise des principaux risques encourus par le Groupe Banque Populaire sur base consolidée et s'assure de la qualité et de la fiabilité du système de contrôle interne.

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, ainsi que le Comité d'Audit et des Risques Groupe qui le relaie dans cette tâche, ont continué à porter une attention soutenue en 2008 au dispositif de contrôle interne mis en œuvre au sein de la Banque Fédérale des Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire afin de maîtriser l'ensemble des risques liés aux activités exercées, quelles qu'en soient les sources.

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires s'appuie également sur le Comité des Comptes pour la surveillance des comptes du Groupe Banque Populaire selon des modalités décrites ci-après dans la partie relative à l'information financière et comptable.

Les délibérations du conseil ayant traité des questions relatives au contrôle

Durant l'année 2008, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a été amené à statuer à plusieurs reprises, en complément des travaux du Comité d'Audit et des Risques Groupe, sur des questions relatives au contrôle interne :

- **en mars** : examen du CARG de décembre 2007 et notamment :
 - approbation de la charte Sécurité – Sûreté des personnes et des biens,
 - approbation de la charte de la politique d'exercice des Plans de Continuité d'Activités (PCA),
 - point d'étape sur les travaux de la filière Audit,

- approbation du projet de planning des missions d'audit Groupe sur 2008-2009 ;
- **en mai** : examen des CARG de février, mars et avril 2008 et notamment :
 - actualisation des chartes Groupe des fonctions de contrôle et approbation de la charte de contrôle comptable,
 - analyse des conséquences de la fraude Société Générale ;
- **en juin** : examen du CARG de mai 2008 et notamment :
 - examen du rapport annuel sur le contrôle interne de la Banque Fédérale des Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire en 2007,
 - approbation des travaux engagés sur la macro cartographie des risques de non-conformité,
 - organisation de la gestion de la liquidité dans le Groupe Banque Populaire ;
- **en août** :
 - décision de faire passer les Banques Populaires en normes IFRS à partir du 1^{er} janvier 2010,
 - information du conseil de la lettre d'engagement de la Banque Fédérale des Banques Populaires au bénéfice de la Société Marseillaise de Crédit ;
- **en octobre** :
 - autorisation donnée à la Banque Fédérale des Banques Populaires, dans le cadre de la gestion de la liquidité du Groupe Banque Populaire, d'emprunter aux Banques Populaires des titres éligibles au refinancement par la Banque centrale Européenne ;
- **en novembre**, examen du CARG d'octobre 2008 et notamment :
 - approbation du principe de délégation de la fonction de contrôle périodique de la Société Marseillaise de Crédit à la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- **en décembre** :
 - information sur l'aboutissement du processus de commutation de CIFG.

Les sujets traités dans les réunions plénières du Comité d'Audit et des Risques Groupe

Au cours de l'année 2008, le CARG s'est réuni à six reprises : six fois au titre du Groupe Banque Populaire :

- **en février**, pour procéder à un point sur la situation de CIFG, les résultats et les fonds propres 2007 du Groupe Banque Populaire, pour examiner le courrier de la Commission bancaire relatif aux fonds propres de Natixis et les éléments de réponse apportés ;
- **en mars**, pour approuver le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne du Groupe Banque Populaire au titre de 2007, analyser les conséquences de la fraude Société Générale, examiner les premiers résultats du dispositif de déclaration de soupçon Groupe sur 2007, approuver la charte Groupe de contrôle comptable, faire un point d'avancement sur les travaux de l'atelier Produits dérivés structurés, examiner la situation du Groupe Banque Populaire au regard des risques de taux et de liquidité ainsi que la situation du Groupe Banque Populaire et le calendrier des travaux en cours en réponse à la lettre de suite de la Commission bancaire sur l'approche notations internes ;

- **en avril**, pour effectuer un nouveau point d'étape sur la situation de CIFG et valider la mise à jour des chartes Groupe des fonctions de contrôle ;
 - **en mai**, pour examiner le rapport annuel sur le contrôle interne de la Banque Fédérale des Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire en 2007, analyser le bilan de la sécurité informatique au sein du Groupe Banque Populaire, approuver les travaux engagés sur la macro cartographie des risques de non-conformité, effectuer un point sur l'état d'avancement des recommandations de la Commission bancaire sur Bâle 2 et sur l'outil de notation et se faire présenter les résultats de la mission d'audit Groupe sur le contrôle permanent des risques ;
 - **en octobre**, pour approuver le principe et les conditions de délégation de la fonction de contrôle périodique de la Société Marseillaise de Crédit à la Banque Fédérale des Banques Populaires, obtenir un point sur l'état d'avancement du projet de commutation de CIFG, effectuer un point sur la lutte antiblanchiment au sein du Groupe Banque Populaire et sur la procédure de centralisation des risques avérés de non-conformité, analyser les résultats de la mission d'audit Groupe sur la contribution des banques aux comptes consolidés du Groupe Banque Populaire en normes IFRS ainsi que le rapport de la Commission bancaire sur le pilotage des risques du Groupe Banque Populaire, procéder à un point sur liquidité du Groupe Banque Populaire et sur le dispositif de gestion centralisée de la trésorerie par la Banque Fédérale des Banques Populaires, analyser les conditions d'application du pilier 2 au Groupe Banque Populaire et l'état d'avancement du chantier IRBA ;
 - **en décembre**, pour examiner le rapport annuel sur les risques de crédit du Groupe Banque Populaire, analyser le projet de réponse au rapport de la Commission bancaire sur les marges dans la banque de détail, approuver la charte Continuité d'activité, analyser le plan d'action de prévention et de lutte contre la fraude, examiner les projets d'évolution du règlement 97-02 sur le contrôle interne et le projet de corpus de normes d'audit et analyser le processus et les conditions de passage en méthode avancée pour les exigences de fonds propres sur les risques opérationnels ;
- et deux fois au titre de la Banque Fédérale des Banques Populaires :
- **en mai**, pour examiner le rapport annuel sur le contrôle interne de la Banque Fédérale des Banques Populaires, l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la Commission bancaire sur la gestion de bilan et les comptes consolidés ainsi que sur la sécurité informatique ;
 - **en décembre**, pour procéder à un examen de l'activité de trésorerie de la Banque Fédérale des Banques Populaires et analyser sa gestion de bilan, se faire présenter le tableau de bord des risques de Natixis et des filiales de la Banque Fédérale des Banques Populaires et examiner le plan d'actions de lutte contre la fraude.

6.1.4 Dispositif de contrôle interne de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Conformément à la charte Risques de crédit approuvée par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 7 septembre 2005, il a été institué un Comité des Risques de Crédit à la Banque Fédérale des Banques Populaires - CRC.

Composition

Le comité est présidé par le Directeur général adjoint plus spécifiquement en charge des fonctions risques et, en son absence, par le Directeur général délégué. En cas d'absence du Président du comité ou de son suppléant, le Président du comité peut temporairement déléguer sa compétence au directeur du développement.

Il peut se tenir en deux compositions :

Composition plénière : CRC plénier

Outre le Directeur général Adjoint susvisé, sont membres du Comité :

- le Directeur Financier ;
- le Directeur du Développement ;
- le Directeur des Risques ;
- le Directeur Juridique et Conformité ou son représentant le Directeur de la Conformité ;
- tout Directeur concerné par le dossier à présenter.

Le Directeur de l'Inspection générale assiste aux séances sans voie délibérative.

Composition restreinte : CRC filiales

Institué depuis juillet 2008, ce Comité se réunit de manière hebdomadaire. Outre le Directeur général adjoint susvisé, sont membres du Comité :

- le Directeur des Risques Groupe ;
- le Directeur du Développement ;
- le Directeur Juridique et Conformité ;
- la Direction générale de la filiale ou son représentant désigné.

Comité plénier – CRC plénier

- Il n'entre pas dans la vocation de la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central, de prendre des risques de crédit dans le cadre de relations clientèle. Toutefois, dans le cadre de sa participation à des organismes de place, de son rôle d'actionnaire, de son rôle d'organe central, ou au titre de la gestion actif-passif, la Banque Fédérale des Banques Populaires peut être amenée à prendre des risques de crédit sur des contreparties financières ou non financières.
- Le CRC a seul compétence pour décider des prises de risques de crédit quelles que soient la nature de la contrepartie et la nature des risques pris (opérations bancaires, titres, produits de marché, engagements de hors-bilan), dans le respect du système de délégation en vigueur à la Banque Fédérale des Banques Populaires et des règles du Groupe Banque Populaire, notamment celles relatives au plafond d'engagement.
- Il décide des risques, sur proposition de la Direction de la Banque Fédérale des Banques Populaires concernée, principalement la Direction Financière, la Direction du Développement ou la Direction Technologies, la Direction Stratégie et après avis contradictoire de la Direction des Risques, qui valide également la note Bâle 2 affectée à la contrepartie.

- Quelle que soit la décision prise, la note de la Direction des Risques s'impose.

Les opérations avec Natixis et avec les Banques Populaires liées à la centralisation à la Banque Fédérale des opérations de trésorerie au sein du Groupe n'entrent pas dans ce cadre.

Comité restreint – CRC filiales

- Dans le cadre de la surveillance sur base consolidée, les dossiers de crédit décidés par les filiales, au-delà d'un seuil fixé dans les délégations en vigueur, doivent remonter pour accord avant mise en force au CRC filiales.
- Tout dépassement d'autorisation fait l'objet d'un reporting immédiat à la Direction des Risques Groupe.

Ce comité restreint a aujourd'hui compétence sur la Société Marseillaise de Crédit dans ce cadre. Les délégations accordées aux filiales sont décidées par le Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur proposition de la Direction des Risques Groupe et portées à la connaissance de l'exécutif de la filiale par celui-ci.

Le Comité de gestion actif-passif BFBP (Comité GAP BFBP)

Le Comité GAP BFBP se réunit trimestriellement et a pour missions :

- d'examiner les indicateurs de risque de taux et de risque de liquidité de la Banque Fédérale des Banques Populaires ;

- d'examiner l'évolution des risques et des résultats du portefeuille de compte propre de la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- de déterminer les orientations de la gestion opérationnelle en validant les opérations financières à réaliser, en assurant le suivi de celles décidées lors des précédents Comités.

Comme pour le Comité GAP Groupe, il prend appui sur le département GAP de la Direction Financière Groupe, et sur les contrôles réalisés par le département des Risques Financiers de la Direction des Risques Groupe de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Le Comité des Risques de Marché BFBP

Le Comité des Risques de Marché BFBP, créé en septembre 2008, a pour rôle de :

- valider les programmes financiers proposés par le comité de trésorerie : liste de produits autorisés, montants, nouvelles limites... ;
- valider les délégations de produits et les limites en risques de marché ;
- encadrer le suivi et le contrôle des risques de marché.

Le Comité se réunit tous les mois et sur demande, en cas d'urgence, notamment lors de dépassements de limites, conformément aux procédures de gestion des dépassements en vigueur.

6.1.5 Dispositif de contrôle interne du Groupe Banque Populaire relatif à Natixis

Natixis est soumis au contrôle conjoint de la part des deux groupes actionnaires et organes centraux, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, qui doivent chacune veiller au respect des exigences de surveillance des risques par leurs groupes respectifs sur une base consolidée. Ainsi, des structures et des systèmes de coordination du dispositif de contrôle permanent et périodique, nécessaires à la cohérence d'ensemble, ont été mis en place dans le cadre de la constitution du groupe Natixis. De même, les fonctions Risques, Conformité et Audit sont intégrées aux filières correspondantes de chacun des deux groupes actionnaires.

Le contrôle permanent des risques (hors Conformité)

La surveillance permanente des risques de Natixis se fonde sur trois niveaux :

- la Direction des Risques de Natixis ;
- la Direction des Risques Groupe (DRG) ;
- les Comités Confédéraux présidés par les dirigeants des deux organes centraux actionnaires.

Le Directeur des risques de Natixis est fonctionnellement rattaché aux directeurs des risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne. Ce lien se matérialise par l'approbation de la nomination et du retrait de fonction du directeur des risques de Natixis par les deux directeurs des risques précités, et par l'obligation de reporting.

Les directeurs des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne sont informés des nominations et retraits de fonction des responsables des risques des filiales ou métiers. Ils approuvent la charte des risques de Natixis. Ils sont par ailleurs invités permanents du Comité des Risques Groupe Natixis.

La Direction des Risques de Natixis joue un rôle essentiel dans l'ensemble du dispositif mis en œuvre :

- elle participe à l'élaboration de la politique des risques, sur base consolidée, instruit le dispositif des plafonds de risques, contribue au calcul de l'allocation économique des fonds propres, et s'assure de la conformité de la gestion des portefeuilles avec ce dispositif de limites et d'allocation ;
- elle définit et met en œuvre les normes et méthodes permettant, sur base consolidée, la mesure des risques, l'établissement de la cartographie des risques, l'approbation de la prise de risques, le contrôle et le reporting des risques, ainsi que la conformité aux textes réglementaires relatifs aux risques, et en cohérence avec les principes et règles édictées par les deux organes centraux ;
- elle assure l'analyse contradictoire lors de la prise de risques et en particulier à l'occasion du lancement de nouveaux produits ou de nouvelles activités avec droit de blocage ou d'appel ;
- elle assure la surveillance permanente - notamment la détection des dépassements de limites et leur résolution - la centralisation et le reporting des risques sur base consolidée tant interne qu'externe ;

- elle assure la surveillance de second niveau de certains processus d'établissement des résultats de l'entreprise (méthodes de valorisation, de réfections, de provisionnement, de détermination des niveaux de marché) ;
- elle assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des systèmes d'information risques dédiés, nécessaires à la mesure, au contrôle, au reporting et à la maîtrise des risques.

La Direction des Risques Groupe de la Banque Fédérale des Banques Populaires dispose des informations lui permettant de surveiller l'évolution des risques des activités de Natixis. Elle reçoit des informations et des reportings définis par le Plan de Convergence et le Comité Normes et Méthodes Confédéral relatives, notamment, au système de notation, à la cartographie des risques et à la gestion de bilan, au travers des outils communs mis en place par le Groupe Banque Populaire.

La coordination de la gestion des risques est assurée par trois comités permanents définis ci-dessous. Des comités *ad hoc* sont créés en tant que de besoin :

- un comité normes et méthodes confédéral, co-présidé par les directeurs des risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, avec la participation de la direction des risques de Natixis, a pour tâche principale l'élaboration – ou la validation en cas de délégation – de normes communes. Ces normes sont en particulier relatives à l'organisation générale de la filière risques, aux méthodes d'évaluation des risques et au reporting dans le cadre de la surveillance sur une base consolidée.

Les décisions au sein du comité sont prises avec l'accord des deux groupes actionnaires.

Ce comité s'est réuni à quatre reprises en 2008 ;

- un comité des systèmes d'information risques confédéral, coprésidé par les deux directeurs des risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne avec la participation de la Direction des Risques de Natixis et des directeurs informatiques concernés, a compétence pour traiter des questions de maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information risques communs aux deux groupes actionnaires et à Natixis et nécessaires à l'exercice d'une surveillance sur une base consolidée.

Les décisions au sein du comité sont prises avec l'accord des deux groupes actionnaires.

Ce comité a également tenu une réunion en 2008 ;

- un comité des risques confédéral, institué par délégation du directoire de la Caisse nationale des Caisses d'Épargne et du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, co-présidé par un membre du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de la Direction générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires et composé de quatre membres (deux désignés par la Caisse nationale des Caisses d'Épargne et deux par la Banque Fédérale des Banques Populaires) :

– approuve les plafonds globaux de risques proposés par Natixis par différentes natures de risques conformément à l'article 33 du règlement 97-02 du comité de la réglementation bancaire et s'assure de leur respect,

– décide des engagements dépassant le plafond unitaire des grands risques fixé en accord avec les deux groupes actionnaires, qui nécessitent la garantie des groupes actionnaires ou la syndication au sein de leurs réseaux pour la partie excédant le plafond,

– examine dans le cadre d'une revue annuelle, les stratégies de risques, les limites et notations relatives aux grands risques individuels de contrepartie,

– examine périodiquement les principales zones de risques de Natixis et peut dans ce cadre évoquer pour examen les dossiers sensibles qu'ils soient communs ou pas à l'un ou l'autre des deux groupes actionnaires ou opérations de nature exceptionnelle,

– arbitre tout sujet d'intérêt commun touchant à la maîtrise et surveillance des risques sur base consolidée, et à l'exercice des délégations des missions risques.

Ce comité s'est réuni à onze reprises en 2008.

Les Directions des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne assurent la préparation des travaux en coordination avec la Direction des Risques de Natixis.

Le contrôle permanent de la conformité

La fonction Conformité de Natixis est intégrée aux filières conformité des deux groupes actionnaires chargées de veiller à la cohérence d'ensemble du dispositif. Les deux responsables Conformité de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne disposent d'une autorité fonctionnelle sur le responsable conformité de Natixis. Ce lien s'exprime notamment :

- par l'approbation préalable de la nomination et du retrait de fonction du responsable de la conformité de Natixis par les deux responsables de la conformité de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne. Ces derniers sont également informés des nominations et retraits de fonction des responsables de la conformité des filiales ou métiers ;
- par la transmission de documents identiques, dans le cadre d'un reporting commun, aux deux groupes actionnaires, qui en définissent les normes et seuils de remontée ;
- par l'approbation de la charte conformité de Natixis.

Afin d'assurer la cohérence du dispositif de Conformité entre Natixis et les deux groupes actionnaires, un comité confédéral de la conformité, présidé par les deux responsables de la conformité de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne avec la participation du responsable de la conformité de Natixis, est institué. Les responsables conformité des principales filiales de Natixis sont également conviés à ce comité, systématiquement ou en tant que de besoin. Ce comité est en charge notamment de l'élaboration ou la validation – en cas de délégation à Natixis ou à l'un ou l'autre des deux organes centraux – de normes communes, relatives en particulier :

- à l'organisation générale de la filière Conformité, notamment la charte de la filière Conformité de Natixis ;
- aux méthodes et procédures-cadres internes à Natixis destinées à la prévention des risques de non-conformité au sens du règlement 97-02 révisé ;
- au reporting dans le cadre de la surveillance sur base consolidée.

À ce titre, le comité détermine la liste, le contenu, les modalités, la périodicité et délais de transmission des reportings qui sont fonction de la nature des risques pris.

Ce comité a tenu deux réunions en 2008.

Le comité fixe également les modalités de la coordination en vue de l'émission de l'avis conjoint de conformité préalable au lancement des nouveaux produits de Natixis ayant vocation à être diffusés dans les deux réseaux des groupes actionnaires. Les produits proposés par Natixis pour commercialisation dans les deux réseaux des groupes actionnaires, sont soumis pour agrément aux Comités « nouveaux produits » des deux groupes actionnaires, après un avis coordonné des deux responsables

de la Conformité de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

Le contrôle permanent du respect des règles est assuré directement par Natixis sur son périmètre sous la surveillance ultime des Inspections générales de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne qui en évaluent régulièrement la complétude et le bon fonctionnement.

L'Inspection générale

La fonction Inspection de Natixis est intégrée aux filières Inspection des deux groupes actionnaires. Les règles régissant le pilotage conjoint de cette ligne métier, définies dans une charte, sont notamment les suivantes :

- la nomination et le retrait de fonction de l'Inspecteur général de Natixis sont soumis à l'accord préalable des Inspecteurs généraux de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ; ceux-ci sont également informés des nominations et retraits de fonction des responsables des services d'audit des filiales ;
- la charte d'audit du groupe Natixis est approuvée par les Inspections de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ;

- les Inspections de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne définissent, en liaison avec l'Inspection générale de Natixis, des normes, des méthodes et des outils sur des sujets d'intérêt commun et effectuent un contrôle régulier du respect de ces normes par l'Inspection du groupe Natixis ;
- les programmes pluriannuels et annuels de l'Inspection du groupe Natixis sur base consolidée sont arrêtés en accord avec les Inspections de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, conjointement avec le Président du directoire de Natixis ;
- les Inspections de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ont préséance pour la réalisation des inspections qu'elles jugent utile de conduire elles-mêmes conformément aux responsabilités qui leur sont dévolues ;
- l'Inspection générale de Natixis assure un reporting régulier aux Inspections de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne portant notamment sur la communication des rapports d'audit réalisés.

Ce pilotage conjoint est assuré au sein d'un comité de coordination mensuel animé par les Inspections générales de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne avec la participation systématique de l'Inspection générale de Natixis. Ce comité s'est réuni à 7 reprises en 2008.

6.2 Les procédures de suivi et de contrôle des risques

6.2.1 Organisation de la gestion des risques

Les activités du Groupe Banque Populaire, appréciées sur une base consolidée et sous-consolidée, exposent celui-ci à cinq grandes catégories de risques :

- les risques de crédit à la clientèle ;
- les risques sur activités de marché ;
- les risques globaux de taux, change et liquidité induits par les activités de banque de détail ;
- les risques opérationnels, au sens strict ; et,
- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions du règlement CRBF 97-02, chaque établissement doit se doter d'une organisation de gestion et de surveillance des risques indépendante des unités opérationnelles.

Les établissements exercent leur activité dans le cadre de dispositifs de gestion des délégations des limites d'engagements et de procédures de prise de décision qui leur sont propres, et qui s'insèrent dans le corpus des règles édictées au niveau du Groupe Banque Populaire (référentiel des risques de crédit mis à jour en novembre 2008, référentiel des risques ALM mis à jour en août 2008, référentiel des risques de marché validé en décembre 2008 et référentiel des risques opérationnels mis à jour en décembre 2008).

6.2.2 Le risque de crédit

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le fonctionnement de la filière risques de crédit au sein du Groupe Banque Populaire et les relations au sein du Groupe Banque Populaire sont régis par une Charte.

La filière Risques de crédit est organisée dans les banques conformément aux dispositions contenues dans cette Charte et le référentiel du risque de crédit du Groupe Banque Populaire.

La Direction générale de chaque établissement détermine la politique de risques en accord avec son conseil d'administration et est responsable

du contrôle permanent des risques pris, dans le respect des règles fixées par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, notamment ayant trait au rôle du Comité d'Audit et des Risques Groupe et du Comité des Risques de Crédit Groupe, et par le Régulateur.

Cette politique de risques vise à définir :

- la stratégie de développement commercial et les objectifs poursuivis, notamment sur la nature, la qualité et les volumes des risques pris ;

- les règles d'organisation et de contrôle de la filière risques ;
- les limites internes de prises de risques qui sont plus contraignantes que les limites réglementaires.

Décisions et délégations

La décision d'engagement s'effectue sur la base de procédures et circuits formalisés et s'appuie sur l'évaluation du coût de la prise de risque et son opportunité pour la banque et sur des niveaux de délégation clairs, fonction des cotations et des volumes d'engagement, respectant le principe de la double signature ou de la délégation, conformément à l'article 21 du CRBF 97-02. Le cas échéant, le décideur s'appuie sur des expertises externes (juridique, financière, internationale, etc.), notamment auprès des entités spécialisées du Groupe Banque Populaire.

Le métier de la filière Risques de crédit et ses missions

La filière Risques de Crédit est une des filières de contrôle permanent. Elle a pour objectif d'assurer la maîtrise des risques de crédit. Par son action et organisation, la filière Risques de Crédit contribue au développement et à la rentabilité de l'établissement en s'assurant que le dispositif de maîtrise des risques de crédit est fiable et efficace. Elle développe une démarche active d'identification et de maîtrise des risques auxquels l'établissement est exposé dans le cadre de ses activités. Elle oriente ses actions autour de trois missions essentielles :

- une mission de prévention des risques de crédit ;
- une mission de contribution à la politique de crédit ;
- une mission de surveillance permanente des risques de crédit

Son responsable rend compte de son action aux organes exécutif et délibérant ainsi qu'aux instances *ad hoc*.

Mesure et suivi des risques de crédit – Surveillance des engagements

Le suivi de l'ensemble des fonds de commerce est basé sur des critères de risques et des natures de clientèles.

Un système de détection préventive du risque, adapté aux spécificités de chaque segment de clientèle, permet de traiter le client avant le premier incident, en plus de la surveillance assurée par plusieurs entités indépendantes et non redondantes dans leurs interventions.

Le pilotage des risques vise à donner aux organes exécutifs et délibérants de chaque établissement et du Groupe Banque Populaire une vision quantitative et qualitative des risques, tant en matière de stocks que de flux d'opérations. Il porte, entre autres choses, sur l'examen régulier des dossiers sensibles et plus particulièrement sur les niveaux de risques et de provisionnement.

Le système d'information permet l'élaboration de tableaux de bord de suivi des risques individuels et globaux des portefeuilles, reflétant les niveaux d'activités ainsi que les évolutions qualitatives et quantitatives des risques.

La Direction des Risques du Groupe (DRG) dispose d'un système d'information permettant le recensement de l'ensemble des risques du Groupe Banque Populaire dans le cadre de la réglementation Bâle 2 – CRD.

Gestion des clients douteux/douteux compromis

Des organisations dans les banques permettent d'assurer un suivi spécifique de ces dossiers afin notamment de perpétuer la politique prudente du Groupe Banque Populaire en matière de provisionnement. Des comités se réunissent régulièrement dans les banques afin d'examiner les dossiers les plus significatifs et d'affecter les provisions adéquates. Conformément au référentiel IFRS, un provisionnement collectif complète les provisions individuelles pour les secteurs, les pays ou les segments de clientèle sur lesquels des indices objectifs de dépréciation ont été observés à la clôture.

Centralisation des risques sur une même contrepartie ou un même groupe.

Les banques disposent des informations relatives aux engagements les plus significatifs sur la base risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires ainsi que sur les moteurs de notation.

Cotation des clients

Le Groupe Banque Populaire a mis en place, dès fin 2003, des systèmes de notation complets qui visent à répondre aux exigences prudentielles (Bâle 2, CRD). Ceux-ci reposent sur des méthodes homogènes au sein du Groupe Banque Populaire et des applicatifs de notation centralisés, dédiés aux principaux segments de clientèle. Natixis utilise les mêmes outils de notation :

- pour les crédits aux entreprises, le dispositif est fondé sur des évaluations quantitatives et qualitatives de la solvabilité de la contrepartie et s'appuie sur l'expertise des acteurs, commerciaux et représentants des risques, étant entendu que ceux-ci ont le dernier mot ;
- pour les professionnels et les particuliers, les systèmes font appel aux techniques statistiques et prennent en compte deux paramètres essentiels : la note de la contrepartie et le taux de perte de la transaction ;
- pour les contreparties financières, les banques s'appuient sur la Banque Fédérale des Banques Populaires qui sélectionne les contreparties autorisées en fonction des notes des agences de notation.

Division des risques

La division des risques est assurée par des règles externes et internes au Groupe Banque Populaire. Elle fait partie des règles fondamentales de gestion des risques. Selon le référentiel Groupe, chaque banque se dote, en fonction de ses caractéristiques propres, de plafonds internes le plus souvent inférieurs aux seuils autorisés par la réglementation. En 2005, un plafond unique inférieur au seuil réglementaire a été institué et a été appliqué à compter du 30 juin 2006 à tous les établissements du Groupe Banque Populaire sur base consolidée.

Perspectives

L'année 2009 verra la fin du déploiement de l'outil Fermet GEM destiné au renforcement de la surveillance des risques de contrepartie. L'intégration des encours et limites de Natixis dans cet outil centralisé est opérationnelle depuis janvier 2008 et de la BRED Banque Populaire depuis décembre 2008.

L'intégration des encours et limites des autres établissements est prévue début 2009.

6.2.3 Les risques de marché

Les risques de marché du Groupe Banque Populaire, appréciés sur base consolidée, sont principalement concentrés chez Natixis, établissement soumis au contrôle conjoint de la part des deux groupes actionnaires et organes centraux, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, dont le système de suivi est détaillé ci-après. Également présents à la BRED Banque Populaire à un degré moindre, ils sont marginaux au sein du Crédit Coopératif et des banques régionales.

L'encadrement des risques de marché du Groupe repose sur des limites définies en VaR (Value At Risk) pour Natixis et la BRED Banque Populaire, avec des scénarios de stress et un reporting régulier effectué aux Directions des Risques et à la Banque Fédérale des Banques Populaires.

La Banque Fédérale des Banques Populaires s'est dotée au second semestre 2008 d'une activité de Trésorerie, dont l'objectif est de concourir au refinancement commun des Banques Populaires, de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Société Marseillaise de Crédit. Un suivi quotidien de cette activité a été mis en place, au travers d'un système de limites de risques de marché (sensibilités et VaR) et de contrepartie, et de loss alerts.

La Banque Fédérale des Banques Populaires, en s'appuyant sur les Directions des Risques du Groupe Banque Populaire, a élaboré un référentiel des risques de marché qui régit les normes d'évaluation, de contrôle et de reporting des risques de marché au sein du Groupe Banque Populaire. Ce référentiel a été validé par le Comité Normes et Méthodes Groupe en 2008.

En ce qui concerne CIFG, ex-filiale de Natixis, dont le capital a été repris par la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne le 20 décembre 2007, le processus de commutation, qui consiste pour les contreparties bancaires à renoncer aux garanties souscrites auprès de CIFG en échange de liquide et d'une participation à son capital, a été conclu le 22 janvier 2009. Selon les termes de l'accord, le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne réduisent significativement leurs participations respectives dans le capital de CIFG et les principales contreparties renoncent à leurs droits pécuniaires au titre des garanties financières (credit default swap et polices d'assurance) émises par CIFG, en échange d'un paiement en numéraire et d'une prise de participation au capital de CIFG. Désormais, la Banque Fédérale des Banques Populaire et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne détiennent conjointement une participation légèrement supérieure à 10 % dans le capital de CIFG.

Organisation du dispositif de maîtrise des risques de marché de Natixis

Les principaux risques de marché de Natixis sont générés par le pôle Marchés de la Banque de financement et d'investissement.

À sa création, le 17 novembre 2006, Natixis a retenu le modèle interne Scénarisk de l'ex IXIS CIB, fondé sur une mesure en VaR et validé par la Commission bancaire. La Commission bancaire a autorisé Natixis à utiliser le modèle interne Scénarisk pour mesurer l'exigence de fonds propres relative aux risques de marché sur l'ensemble du Groupe Natixis.

Le dispositif de contrôle et de maîtrise des risques de marché est en premier lieu de la responsabilité des métiers de Front Office, qui assurent

la gestion et la surveillance permanente au quotidien, dans le cadre de limites qui leur sont préalablement allouées.

Le contrôle permanent de second niveau est exercé par la Direction des Risques de Natixis. Le dispositif d'encadrement des risques repose sur une méthodologie validée de mesures de risques, sur l'allocation aux métiers de limites d'intervention dans ce cadre méthodologique et sur le contrôle ex-post du respect de ces limites.

Concernant l'octroi de limites, Natixis s'est dotée à sa création d'un comité des risques de marché qui est l'organe spécialisé du Groupe veillant à déterminer sa politique des Risques de Marché et à en vérifier la bonne application. Il est mensuel et se tient sous la présidence du Directeur général ou son délégué.

Le dispositif de maîtrise des risques de marché se décline dans un cadre délégataire. Ces délégations sont matérialisées par des jeux de limites encadrant les différents facteurs de risques de marché susceptibles d'être portés par Natixis. Ces limites sont octroyées et revues autant que nécessaire, et au moins une fois par an, par le Comité des Risques de Marché, ou par délégation octroyée par le Comité des Risques de Marché.

Toute demande de limite doit faire l'objet d'une instruction préalable par la Direction des Risques.

La Direction des Risques de Natixis est responsable de l'analyse et de la mesure quotidienne des risques encourus, selon un processus qui doit garantir la fiabilité des calculs effectués et l'exhaustivité de la prise en compte des risques auxquels Natixis est exposée. Les mesures quotidiennes et les limites de risques font conjointement appel aux concepts de VaR, de stress tests et à des indicateurs opérationnels. Un reporting global des risques est diffusé aux membres du directoire, aux responsables de métiers front-office ainsi qu'aux Directions des Risques des Organes Centraux.

La Direction des Risques de Natixis vérifie quotidiennement que les limites sont respectées. Une procédure organise le suivi des éventuels dépassements.

Organisation du dispositif de maîtrise des risques de marché de la BRED Banque Populaire

La maîtrise du risque de marché de la BRED repose sur :

- le Comité des Marchés Financiers, qui participe à la définition des stratégies de la banque, des nouveaux produits et du système de limites de la Salle des marchés ;
- le Comité des Risques de la Gestion Financière qui définit le système de limites de la Gestion Financière ;
- le Comité de Crédit, qui participe à la détermination des limites par contrepartie et par émetteur ;
- le Comité de l'Organisation Comptable des Activités de Marchés (COCAM), qui réunit le Back Office, la Modélisation, la Direction des Risques Financiers, la Direction de la Comptabilité Générale et celle de la Communication Financière ; il apporte, notamment, des solutions communes aux problèmes relevés en termes comptable, administratif, réglementaire et de contrôle ;

- le Comité de Gestion du Changement des Activités de Marchés (COGECAM), qui réunit le Front Office, la Back Office, la Modélisation et la Direction des Risques Financiers ; il examine les nouveautés envisagées et vérifie la conformité des nouveaux produits ;
- une séparation des fonctions dans le traitement des opérations et leur contrôle :
 - le Front Office, qui est chargé de la négociation,
 - le Back Office, qui enregistre les opérations, assure leur déboucement et tient la comptabilité des opérations de marchés ; les paiements sont vérifiés par un caissier ;
- la Direction de la Gestion Financière et de la Modélisation (Middle Office), qui a la responsabilité de la détermination du résultat et de la mesure des risques ;
- la Direction des Risques Financiers, qui assure les contrôles permanents de deuxième niveau et le suivi du système de limites ;
- les contrôles de troisième niveau, qui sont pris en charge par l'Inspection générale de la BRED ;
- la quantification du risque de marché, qui est réalisée par le Département de la Modélisation selon trois modes :
 - le mode réglementaire avec le calcul journalier de la CAD (Capital Adequacy Directive), montant de fonds propres affecté au risque de marché (ratio national et international),

- le suivi de la VaR (Value At Risk) selon une méthode paramétrique et une méthode historique,
- des limites globales définies en matière de risques de taux, de change, de contrepartie et de liquidité concernant les opérations de marchés.

Le respect de ces limites est vérifié quotidiennement par la Direction des Risques Financiers, qui en effectue les reportages auprès de l'organe exécutif.

Perspectives

En ce qui concerne Natixis, un chantier de réorganisation de ses activités a été engagé fin 2008, conduisant à définir une structure de cantonnement interne des actifs les plus risqués. Un recalibrage du système de limites a été mis en œuvre. Par ailleurs, la revue du calibrage des stress scenarii de marché de Natixis se poursuit en 2009, en intégrant les événements de marché récents.

Au sein des Banques Populaires, la déclinaison opérationnelle du référentiel risques de marché portera en 2009 sur la mise en place d'un reporting de risques de marché, appuyée par un outil de valorisation et de calcul de risques.

Les travaux de calibrage des stress scenarii de marché sont également étudiés avec la BRED Banque Populaire, avec en objectif la réalisation d'un reporting de risques de marché consolidé.

6.2.4 Le risque global de taux d'intérêt et le risque global de liquidité

Le risque de taux se définit par le risque de subir des pertes ou des évolutions défavorables de la marge d'intérêt en raison de l'évolution des taux d'intérêt et est analysé comme un risque de marge.

Le risque de liquidité se définit comme l'incapacité à faire face, à tout moment, au remboursement de passifs exigibles et au financement de l'ensemble des actifs.

Une politique propre à chaque banque dans le respect des règles du Groupe Banque Populaire

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le fonctionnement de la filière risques financiers et les relations au sein du Groupe Banque Populaire sont régis par la Charte des Risques Financiers (conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 7 septembre 2005, actualisée le 14 mai 2008).

La gestion des risques de taux et de liquidité est décentralisée dans chaque établissement dans le respect de méthodes et de règles communes consignées dans le référentiel des risques ALM mis à jour en août 2008. Ainsi, la Direction générale de chaque établissement détermine la politique de risques financiers, en accord avec son conseil d'administration, qui vise à définir la meilleure stratégie pour développer la marge d'intérêt tout en diminuant les risques pris, vérifier la cohérence entre le développement commercial et la structure financière de la banque, tant en terme de risque de taux que de risque de liquidité, diminuer l'exposition au risque de taux par la prise de couvertures adéquates, valider les règles d'organisation et de contrôle de la filière risques de bilan et définir, puis suivre périodiquement les limites internes de prises de risques.

Risques de taux : les limites sont fixées en pourcentage de la marge d'intérêt prévisionnelle en bilan « dynamique » (intégrant les prévisions commerciales) et de la capacité bénéficiaire en bilan « statique » (bilan comptable écoulé).

- Pour le bilan dynamique, les indicateurs en sensibilité de la marge d'intérêts sont définis à partir de 18 scenarii par rapport à un scénario central, déterminé par les économistes de Natixis. Il y a 4 familles de scenarii :
 - scenarii limites : les scenarii de hausse et de baisse de la courbe de taux d'intérêt de + 1 % ou - 1 % sur lesquels ont été positionnés des limites pour les années 1 et 2 ;
 - scenarii de gestion, calculés sur 4 ans ;
 - scenarii de stress, calculés sur 4 ans ;
 - scenarii inflation, calculés sur 4 ans.
- Pour le bilan statique, les indicateurs de gap statiques sont calculés sur 20 ans, et des limites sont positionnées sur les années supérieures à 3 ans.

Risques de liquidité : les indicateurs et les limites suivants ont été mis en place :

- en bilan statique : ratio d'observation ;
- en bilan dynamique : impasse rapportée à l'actif.

Une limite sur un scénario de crise de liquidité a par ailleurs été positionnée depuis juillet 2007 et revue en septembre 2008. Un plan de continuité en cas de crise de liquidité a également été élaboré, et intègre les Directions Financières et les Directions des Risques de la Banque fédérale des Banques Populaires, de Natixis et des Banques Populaires.

Compte tenu de la nature de ses activités, un dispositif spécifique s'est appliqué à Natixis.

La Banque Fédérale des Banques Populaires, en s'appuyant sur les Directions des Risques et les Directions Financières du Groupe Banque Populaire, a élaboré un référentiel des risques ALM qui régit les normes d'évaluation, de contrôle et de reporting des risques de bilan au sein du Groupe Banque Populaire. Ce référentiel a été validé par le Comité Normes et Méthodes Groupe en 2008.

Depuis l'arrêté trimestriel du 30 septembre 2007, l'outil QRM, (Quantitative Risk Management), a été déployé dans le Groupe Banque Populaire afin de servir d'outil de référence en matière de suivi des risques de taux et de liquidité. Ce système d'informations assure le recensement de l'ensemble des risques de taux et de liquidité des Banques Populaires sur des bases homogènes. Il permet au Comité GAP Groupe et au Comité d'Audit et des Risques Groupe d'assurer une surveillance globale et de proposer au conseil d'administration toute décision de nature prudentielle. Au cours de l'année 2008, une marche

en double avec l'outil historique a permis de fiabiliser la mise en œuvre de ce nouveau système.

Perspectives

De nouveaux indicateurs sont planifiés afin d'améliorer l'analyse des risques globaux de taux d'intérêt et de liquidité : l'utilisation de la méthodologie de l'équivalent delta pour une meilleure vision des risques optionnels, la mise en place du calcul de la VAN (Valeur Actuelle Nette) dans QRM, une modélisation plus fine des PEL/CEL sont prévues.

Par ailleurs, le périmètre de suivi est élargi aux Banques Régionales (ex-Banques HSBC), intégrées dans les Banques Populaires.

Au sein des Banques Populaires, la déclinaison opérationnelle du référentiel risques de marché se traduira en 2009 par la mise en production du reporting de risques ALM portant sur le contrôle de second niveau des risques de bilan.

6.2.5 Les risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels du Groupe Banque Populaire repose sur un ensemble méthodologique approuvé par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires en novembre 2005, mis à jour chaque année par la Banque Fédérale des Banques Populaires et validée par le Comité des Normes et Méthodes Groupe. Ce référentiel comprend l'organisation et les principes de gestion des risques opérationnels, la méthodologie de cartographie des risques, les méthodes de collecte et de suivi des pertes et incidents. Mis en œuvre au niveau de chaque établissement du Groupe, ce référentiel est complété par un dispositif de remontées d'information permettant à la Banque Fédérale des Banques Populaires d'exercer le suivi des risques sur base consolidée.

Après l'acquisition par le Groupe Banque Populaire d'un progiciel de gestion des risques opérationnels nommé ORIX, le chantier de sa mise en œuvre dans l'ensemble des établissements du Groupe Banque Populaire a été lancé courant 2008. Les travaux de paramétrage en collaboration avec des Banques Populaires pilotes terminés, ORIX a été déployé à l'ensemble du Groupe Banque Populaire fin 2008. L'outil permet une gestion partagée et dynamique des risques opérationnels, des incidents et des pertes liées. Il répond également aux obligations réglementaires de déclaration du COREP.

La Banque Fédérale des Banques Populaires accompagne la mise à disposition d'ORIX dans le Groupe Banque Populaire en assurant la formation des responsables risques opérationnels du Groupe.

Le Groupe Banque Populaire a procédé à la convergence des Banques Régionales (ex HSBC) vers le dispositif de gestion des risques opérationnels. La première étape de convergence au dispositif Groupe a été franchie avec la centralisation de la collecte des pertes des Banques Régionales en 2008. L'étape suivante concerne l'harmonisation des cartographies sur le référentiel Groupe et le déploiement d'ORIX au cours du 1^{er} semestre 2009.

Natixis a mis en œuvre son propre dispositif de gestion des risques opérationnels, appuyé sur un référentiel adapté à ses activités, et rapporte à la Banque Fédérale des Banques Populaires sur le niveau de risque encouru. Les données remontées à la Banque Fédérale des Banques Populaires dans ce cadre comprennent un reporting trimestriel

et une remontée au fil de l'eau des incidents importants supérieurs à un million d'euros.

Organisation de la gestion des risques opérationnels

La définition du risque opérationnel correspond à celle édictée par les régulateurs : risque de perte résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Une cartographie de ces risques cohérente avec cette définition a été menée par le Groupe Banque Populaire ; elle regroupe ces risques en quatre grandes catégories : Systèmes et processus, Fraude et risques externes, Juridiques et déontologiques, Stratégiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le fonctionnement de la filière risques opérationnels au sein du Groupe Banque Populaire, les missions de chaque acteur de la gestion des risques opérationnels et les relations au sein du Groupe Banque Populaire sont régis par une Charte mise à jour en 2008. Déclinée au niveau de chaque établissement et animée par la Banque Fédérale des Banques Populaires, cette filière s'appuie sur des échanges d'informations. Ils comprennent la remontée vers la Banque Fédérale des Banques Populaires d'une déclaration périodique des pertes et d'un référentiel des risques commun, un mécanisme d'alerte sur incident grave de risque opérationnel, et par l'animation de réunions bilatérales entre chaque Banque Populaire et la Banque Fédérale des Banques Populaires, ainsi qu'une réunion semestrielle plénière de la filière.

Cartographie des risques et suivi des incidents

La cartographie initiale des risques opérationnels mise en place dans le Groupe a fait l'objet d'un important chantier en 2008 de mise à jour et d'harmonisation des risques opérationnels avec l'objectif de disposer d'une cartographie commune.

Ce travail a pour objectif d'identifier et d'harmoniser les principaux risques du Groupe afin d'avoir un suivi consolidé.

La cartographie des risques opérationnels du Groupe des Banques Populaires repose sur une approche par processus et sur une méthodologie d'identification et d'évaluation du niveau des risques. L'analyse de l'activité de chaque établissement permet l'identification de tous les processus et leur rattachement à un référentiel commun. L'examen de chacun des processus conduit ensuite à l'identification et à l'évaluation de chaque risque opérationnel, à la hiérarchisation en fonction de la politique de gestion des risques et à l'établissement des plans d'actions visant à la suppression ou à l'atténuation des risques.

L'évaluation du niveau de risque repose sur sa probabilité de survenance (fréquence et sinistralité), son impact financier, ses conséquences non financières, l'impact du cas le plus défavorable, le niveau d'efficacité du dispositif de maîtrise des risques ainsi que les causes et les conséquences de la survenance de chaque événement.

La collecte et le suivi systématique des incidents complètent ce dispositif et permettent d'affiner les évaluations à dire d'expert de la cartographie. Effective depuis le 1^{er} janvier 2005, la collecte des pertes de l'ensemble du Groupe Banque Populaire permet la constitution d'un historique nécessaire pour un passage ultérieur en méthode avancée (AMA). Les incidents du Groupe Banque Populaire liés à des risques opérationnels sont désormais enregistrés dans ORIX et font l'objet d'un rapport trimestriel.

Perspectives

Pour 2009, la complétude du déploiement de l'outil de gestion des risques opérationnels dans l'ensemble du Groupe Banque Populaire (Banques Régionales (ex HSBC) et filiales incluses) sera poursuivie. Ce déploiement se prolongera par un accompagnement au changement renforcé du fait de la poursuite du chantier d'harmonisation de la cartographie des risques opérationnels Groupe pour la fin du premier trimestre 2009. Ces deux chantiers d'envergure optimiseront la gestion dynamique de prévention, de surveillance et de maîtrise des risques opérationnels du Groupe Banque Populaire.

Enfin, les travaux menés dans le cadre du passage en méthode avancée se poursuivront selon le calendrier défini et validé en CARG. Dans un premier temps, l'analyse de scénarios correspondant à nos principaux risques et leur modélisation statistique sera complétée puis, dans un second temps, l'intégration de bases externes de données de pertes viendra compléter notre dispositif.

Plan de Continuité des Activités (PCA)

Avec l'évolution des activités de la Banque Fédérale des Banques Populaires, deux nouveaux PCA ont été mis en place au niveau de la Direction Financière pour faire face au risque de liquidité et assurer la continuité des activités de trésorerie. Par ailleurs, l'étude des PCA des Banques Régionales a été engagée et se poursuivra en 2009 avec comme objectif de les rapprocher progressivement des standards du Groupe Banque Populaire.

Au cours de cette année, trois établissements ont été amenés à déclencher leur PCA avec succès suite à l'explosion d'une conduite de gaz à Lyon, des émeutes au Cameroun et des pannes de réseau de télécommunication. Afin de s'assurer du caractère opérationnel de ses PCA, le Groupe a procédé à de nombreux exercices et tests. Trente exercices destinés à vérifier la continuité des systèmes d'information pour compte propre ont été réalisés par les Banques Populaires et la Banque Fédérale des Banques Populaires, et onze exercices informatiques communautaires effectués par la communauté i-BP. Cinquante et un exercices de repli ont également été réalisés par les établissements. Enfin, onze exercices de gestion de crise ont été conduits au cours de l'année 2008. Le Groupe

a aussi participé à l'exercice de Place organisé par la Banque de France en juin où sept établissements de la région parisienne ont été mis à contribution et cinq Banques Populaires régionales ont été impliquées dans l'exercice de pandémie grippale grand ouest mené par les pouvoirs publics en octobre. Pour sa part Natixis a réalisé plus de quatre vingt tests et exercices.

Le Groupe a acquis un logiciel de gestion des PCA, retenu également par Natixis. Développé par l'éditeur qui a déjà fourni la solution de gestion des risques opérationnels, il en partage les référentiels majeurs et sera déployé dans les différents établissements courant 2009. Il facilitera le maintien en condition opérationnelle et le contrôle des PCA. Parallèlement, la couverture des plans est en cours d'élargissement avec la prise en charge du scénario d'indisponibilité durable des compétences qui n'était jusqu'à présent que partiellement traité. Ce chantier s'achèvera en 2009.

Enfin, la gouvernance de la continuité d'activité Groupe a été alignée sur celles de la sécurité des personnes, des biens et des systèmes d'information avec la charte de continuité d'activité validée en décembre par le Comité d'Audit et des Risques Groupe et qui donne corps à la filière PCA.

Sécurité des Systèmes d'Information (SSI)

Suite à l'approbation de la Charte de sécurité des systèmes d'information Groupe, document fondateur de la Politique de sécurité des systèmes d'information Groupe (PSSI-G), par le conseil d'administration de décembre 2007, la filière Sécurité des Systèmes d'Information a été mise en place début 2008. Les Directions générales de l'ensemble des établissements du Groupe Banque Populaire ont désigné formellement un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) pour ceux n'en disposant pas encore. Le comité de coordination de la filière s'est réuni à quatre reprises en 2008, conformément à la Charte. Par ailleurs, les travaux de formalisation du deuxième niveau de la PSSI-G ont alors été accélérés. Ils visent à constituer le référentiel de règles Groupe ainsi que des Instructions transverses concernant notamment le fonctionnement de la filière, la gestion des incidents de sécurité ou encore le reporting. Ils se poursuivent en 2009.

Le département SSI Groupe est par ailleurs intervenu en pilotage ou support de nombreux projets transverses notamment en matière de sécurité de la banque en ligne et des paiements en ligne : mise en place d'un service de veille / réaction contre les attaques, authentification forte, déploiement d'une offre de certificats matériels pour les professionnels et entreprises, lancement d'un projet de mise en conformité des cybercommerçants et de la couche « acquéreur » des banques au standard PCI DSS, etc. En complément, de nombreuses évaluations de sécurité ont été effectuées dans le cadre de différents projets.

Concernant la Banque Fédérale des Banques Populaires, un chantier visant à structurer davantage l'intégration de la sécurité dans les projets informatiques a été engagé tandis que les contrôles permanents de niveau 2 ont été renforcés et le seront à nouveau en 2009.

Enfin, un tableau de bord de suivi des plans d'actions post-évaluations de sécurité et des recommandations de l'Inspection, accompagné de différents indicateurs opérationnels sur les Systèmes d'Information de la Banque Fédérale des Banques Populaires, a été enrichi en 2008.

Assurances et couvertures des risques

À l'instar des autres groupes bancaires, le Groupe Banque Populaire couvre ses risques importants et majeurs au moyen de couvertures spécifiques négociées pour l'ensemble des entités du Groupe Banque

Populaire auprès de compagnies d'assurances et de réassureurs internationaux à la solvabilité reconnue et indiscutable.

Le dispositif mis en place, qui assure l'adéquation et l'homogénéité de la couverture des risques dans le Groupe Banque Populaire est articulé autour des polices nécessaires à garantir le Groupe Banque Populaire des conséquences pécuniaires qu'il pourrait encourir au titre de sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités bancaires et de courtage, de sa responsabilité civile d'exploitation et de la responsabilité de ses dirigeants.

Il est complété par la souscription de polices garantissant les valeurs, le risque de fraude et de détournement et les risques informatiques. Enfin, les immeubles ou les sites importants du Groupe Banque Populaire, tels les sièges sociaux ou les centres informatiques sont également assurés dans le cadre de ce dispositif. Ces polices sont assorties d'une garantie pertes d'activités bancaires qui indemniserait les pertes d'exploitation à laquelle s'ajoute une couverture des dommages immatériels informatiques.

Outre, un réexamen annuel de l'ensemble de ces contrats d'assurance qui permet d'en éprouver la pertinence notamment face à l'évolution des risques à couvrir, les contrats souscrits sont annuellement renégociés en vue d'élargir le périmètre des garanties et d'en améliorer le niveau.

6.2.6 Les risques de non-conformité

Ainsi que cela a été précisé en début de chapitre, la charte de la Conformité adoptée par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a organisé la création d'une filière « Conformité » à l'échelle du Groupe Banque Populaire, pilotée par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Celle-ci se structure autour de trois sous-filières, chacune en charge d'une nature de risque :

- la Prévention de la délinquance financière ;
- la Conformité-Déontologie ;
- la Conformité juridique

La création de Natixis, le 17 novembre 2006, a été l'occasion de lancer un chantier avec la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne sur les modalités d'exercice du contrôle conjoint en matière de conformité selon des modalités décrites ci-après.

Un des points saillants de l'exercice 2008 a été l'intégration dans le dispositif de Conformité du Groupe Banque Populaire des Banques Régionales ex-HSBC, intégration qui s'approfondira encore au premier semestre 2009.

La Prévention de la Délinquance Financière

Constitué en mars 2006, le Département Sécurité Financière et Lutte anti-Blanchiment de la Banque Fédérale des Banques Populaires a notamment pour mission d'organiser la maîtrise des risques de blanchiment, de financement du terrorisme et de respect des embargos pour l'ensemble des établissements du Groupe Banque Populaire. Depuis la décision du conseil d'administration du 20 mai 2008 actualisant les chartes de contrôle interne, ce département est devenu « Département Prévention de la Délinquance Financière ». À ce titre, en plus de l'animation de la lutte antiblanchiment et du financement du terrorisme, intégrés aux Directions de la conformité des établissements du Groupe Banque Populaire, il assume également la mission de coordonner la prévention et la lutte contre la fraude au sein du Groupe.

Bilan des travaux

La Prévention de la Délinquance Financière reste un objectif majeur pour le Groupe Banque Populaire. Le dispositif de sécurité financière s'est ainsi consolidé au travers :

- de la mise en œuvre d'actions d'information et de formation des collaborateurs du Groupe Banque Populaire en charge des problématiques de sécurité financière. Ces actions ont pris la forme

de réunions et de formations nationales (en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines Groupe) ;

- de l'intégration des Banques Régionales ex-HSBC dans le dispositif de surveillance des embargos à l'aide de l'outil de filtrage Fircosoft, ainsi que dans le dispositif de « Déclaration de Soupçon Groupe » à Tracfin ;
- de la coordination de la prévention et de la lutte contre la fraude. Deux groupes de travail ont été lancés au cours du second semestre 2008 et le Comité d'Audit et des Risques Groupe a adopté en décembre 2008 des plans d'actions de lutte contre la fraude, pour la BFBP et pour le Groupe ;
- des travaux menés lors des réunions de Place, principalement à la Fédération Bancaire Française, notamment sur la préparation de la transposition de la troisième Directive.

Perspectives

Du fait du retard dans la transposition de la troisième Directive, les travaux de mise en conformité se dérouleront encore largement sur l'année 2009 :

- la refonte des procédures Groupe de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme en vue de les adapter à la nouvelle réglementation aura lieu dès que cette dernière sera transposée en droit français ;
- l'optimisation du fonctionnement de l'outil NORKOM dans les Banques Populaires : le nombre de scénarios opérationnels sera porté à vingt-et-un et un outil de diffusion de certaines alertes au réseau sera déployé au cours du premier semestre. Les collaborateurs du réseau seront formés au traitement des alertes LAB issues du progiciel NORKOM à partir du deuxième trimestre 2009 ;
- en collaboration avec les Banques Populaires régionales, le dispositif de coordination de la lutte contre la fraude sera progressivement développé au cours de l'année 2009, et permettra, en complément du recensement actuel des pertes effectué par la filière des risques opérationnels, de rendre plus efficace la prévention ou le traitement des fraudes au sein des établissements du Groupe. Le principe d'une formation nationale des collaborateurs du Groupe sur la lutte contre la fraude a été arrêté et sera mis en œuvre dès 2009.

La Conformité-Déontologie

Constitué le 1^{er} janvier 2006, le Département Conformité-Déontologie de la Banque Fédérale des Banques Populaires inscrit son activité au sein de la Direction de la Conformité et dans le cadre de la sous-filiale organisée par la Charte Conformité du Groupe Banque Populaire.

I. Pour le Groupe

Rapports annuels à l'AMF

Le Département coordonne les banques du Groupe Banque Populaire dans la préparation de la rédaction des rapports annuels de leur RCSI auprès de l'AMF ainsi que le rapport spécial dédié cette année à la politique de gestion des conflits d'intérêts.

À cet effet, le Département :

- organise une réunion de préparation pour chacun des rapports ;
- établit un cadre type d'analyse et de conception du rapport spécial ;
- effectue une synthèse des réponses des banques du Groupe Banque Populaire de ces deux rapports dont les principales conclusions sont communiquées aux Banques Populaires.

Respect de la réglementation et préparation des évolutions

Aux côtés de Natixis et de sa filiale spécialisée Natixis Securities, et dans le fil des travaux de Place, le Département prend une part active à la préparation des évolutions techniques et structurelles liées aux évolutions réglementaires en cours. Il en rend compte de façon régulière aux Banques Populaires, notamment par l'intermédiaire de son site intranet et des réunions d'informations organisées chaque semestre, pour leur permettre d'en étudier les impacts et en assurer le déploiement en temps utile.

Des travaux particuliers ont porté notamment, en prolongement de la mise en œuvre de la Directive MIF, sur :

a) la surveillance des ordres « complexes »

Le Département a participé, avec la Direction des Technologies et i-BP, à la mise en place d'un module qui analyse la conformité des ordres de la clientèle des Banques Populaires notamment sur la capacité du client à intervenir sur des instruments financiers « complexes » (au sens de l'article 314-57 du RG AMF) ;

b) Les transactions personnelles et le dispositif Abus de marché

Le Département, assisté d'un groupe de travail composé de RCSI de Banques Populaires, a réalisé une procédure-cadre et des recommandations destinées aux prestataires de services d'investissement du Groupe. De même, l'harmonisation des pratiques des banques sur le traitement des alertes sur des opérations suspectes a été encouragée et des améliorations des outils fournis par le prestataire Natixis-Eurotitres ont été identifiées et réalisées ;

c) Guide de bonnes pratiques sur les activités immobilières

La déontologie des activités des banques en rapport avec les activités immobilières a fait l'objet de travaux conduits en liaison avec tous les acteurs concernés de la filière, pour une mise en œuvre prévue en 2009 ;

d) L'intégration des Banques Régionales ex-HSBC

La prise en compte du Règlement Intérieur type du Groupe Banque Populaire a permis à ces établissements de lancer la procédure de mise à jour de leur règlement intérieur, en intégrant les nouvelles dispositions issues de la Directive MIF. De même, les requêtes utilisées pour la détection des abus de marchés ont été mises en œuvre avec Natixis-Eurotitres au profit des Banques Régionales, ex-HSBC.

II. Pour la Banque Fédérale des Banques Populaires

Contrôle des initiés de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Le Département Conformité/Déontologie assure la gestion des listes d'initiés permanents et occasionnels de la BFBP.

La Trésorerie BFBP

Un service de Trésorerie exclusivement dédié aux opérations des établissements du Groupe a été créé en 2008.

Le Département Conformité-Déontologie a apporté son expertise à plusieurs niveaux :

- mise à jour du dossier d'agrément et du programme d'activité de la BFBP présentés au CECEI ;
- rédaction de procédures de conformité dédiées à l'activité de la Trésorerie ;
- mise en place du dispositif de conformité en liaison avec la Conformité de Natixis ;
- formation déontologique délivrée aux opérateurs.

En outre, le Département participe au référencement des contreparties et des souscripteurs avec le Département Prévention de la Délinquance Financière, dans le cadre d'un comité de référencement institué au sein de la direction de la Conformité. Un plan de contrôle de la déontologie de cette activité a par ailleurs été défini.

Perspectives

Le Département continuera à structurer ses contrôles sur l'activité de la Trésorerie BFBP qui arrive à un niveau de fonctionnement régulier après plus de 6 mois d'existence. L'accent est porté sur la traçabilité des ordres et la conformité des opérations négociés au regard des agréments de la BFBP.

Le Département poursuivra les travaux d'améliorations du poste de vente client des Banques Populaires avec l'expertise d'i-BP en particulier sur les moyens de tracer les conseils en investissement ou les mises en garde adressés aux clients.

La mise en place de l'information des clients quant aux commissions ou avantages reçus par les Banques Populaires pour les produits financiers ou services d'investissement vendus (inducement) sera opérationnelle en 2009. Ce dossier est traité avec la Direction du Développement de la BFBP et avec les sociétés de gestion de Natixis.

La Conformité juridique

Les procédures-cadres prévues par le règlement 97-02 sont en place depuis l'exercice 2006, conformément aux dispositions de la charte Conformité du Groupe Banque Populaire. Au cours de l'exercice 2008, le Département Conformité Juridique a plus particulièrement accompagné les responsables Conformité des établissements qui faisaient partie du groupe HSBC et qui ont intégré le Groupe Banque Populaire au début du second semestre, dans leur appréhension de ce cadre procédural.

Procédure d'alerte

La procédure d'alerte visée à l'article 11-2 du règlement 97-02 est en place au sein de la Banque Fédérale des Banques Populaires et des établissements du Groupe Banque Populaire, sur un modèle type, après information des comités d'entreprise et communication individuelle à chaque salarié.

Les établissements du Groupe Banque Populaire déclarent à la Banque Fédérale des Banques Populaires, dans le respect des règles de confidentialité qui s'imposent, une fois par trimestre, les alertes qu'ils ont enregistrées dans le cadre de cette procédure.

Procédures Nouveaux Produits

Une procédure d'adoption des nouveaux produits Groupe, répondant aux obligations du règlement 97-02, est également en place, définie en concertation avec la Direction du Développement. Cette procédure concerne les nouveaux produits commercialisés par plus d'un établissement du sein du Groupe Banque Populaire et règle le fonctionnement du comité « Nouveaux Produits » du Groupe Banque Populaire, appelé « Comité de développement Groupe » et décrit plus haut, qui se réunit en moyenne tous les deux mois. Chaque produit nouveau présenté à ce comité fait l'objet d'un avis de conformité. Par ailleurs le Directeur Juridique et Conformité (ou son représentant) est membre de droit de ce comité.

Les nouveaux produits commercialisés par une seule Banque Populaire relèvent du comité « Nouveaux Produits » de cet établissement, selon un cadre procédural défini en concertation avec les établissements.

Chaque Banque Populaire communique à la Banque Fédérale des Banques Populaires les comptes rendus des réunions de son comité « Nouveaux Produits ».

Centralisation d'informations sur les risques avérés de non-conformité

Une procédure de centralisation auprès de la Banque Fédérale des Banques Populaires d'informations relatives aux risques avérés de non-conformité relevés dans les établissements organise un reporting systématique semestriel et un reporting événementiel si nécessaire, entre deux échéances.

Prestations de services ou autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes externalisées

Afin de faciliter la mission des responsables de la conformité juridique, la Banque Fédérale des Banques Populaires a diffusé les différents points de contrôle à opérer dans les Banques Populaires auprès des opérationnels, contrat par contrat, pour le respect des dispositions du règlement 97-02. Une démarche identique a été engagée au sein de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Par ailleurs un « référentiel » des prestations visées a été mis à la disposition des établissements du Groupe Banque Populaire sur l'intranet de la Direction Conformité, mis à jour chaque fois qu'il est nécessaire.

Les établissements reportent à la Banque Fédérale des Banques Populaires la synthèse, à la fin de l'exercice, de leurs travaux de mise en conformité de leurs contrats d'externalisation de ces prestations.

Cartographie des risques de non-conformité

Dans le cadre d'un groupe de travail animé par le Département Conformité Juridique, les Banques Populaires ont construit en 2007 la cartographie de leurs risques de non-conformité, qui a pour finalité de leur permettre de mettre en évidence leurs risques majeurs pour mieux définir et prioriser les contrôles permanents les plus pertinents à réaliser.

Au cours de l'exercice 2008, ce groupe de travail a complété les supports méthodologiques nécessaires à cette démarche afin de rechercher une plus grande homogénéité des cotations des risques de non-conformité à l'échelle du Groupe.

Perspectives

En 2009, les efforts de la sous-filière porteront plus particulièrement, dans une démarche coordonnée avec la Direction des Risques, sur l'approfondissement, par les établissements du Groupe, de leurs programmes de contrôle permanents et la mise en commun de leurs référentiels de contrôle, ainsi que sur la définition du contenu du reporting auprès de la Banque Fédérale des contrôles permanents de second niveau réalisés par les établissements.

6.3 Les procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable

6.3.1 Processus d'établissement des comptes consolidés

Principes généraux

L'établissement des comptes consolidés de la Banque Fédérale des Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire est assuré par la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du réseau des Banques Populaires, du Crédit Maritime Mutuel et de Natixis. Dans ce cadre, la Direction Financière de la Banque Fédérale des Banques Populaires a conçu et déployé un référentiel de consolidation destiné à assurer la fiabilité du processus et fondé sur les grands principes suivants :

- la définition et la diffusion des principes comptables applicables au Groupe Banque Populaire incluant l'analyse et l'interprétation des nouveaux textes émis au cours de la période, tant sur le référentiel français qu'international (IFRS) ;
- la méthode de la consolidation directe des Banques Populaires et de leurs filiales permettant l'examen approfondi de chacune des liasses de consolidation des sociétés concernées à partir d'une procédure formalisée de revue. En revanche, Natixis et FONCIA sont consolidées via la méthode du palier, ce qui permet une cohérence naturelle entre leurs propres comptes consolidés et leur contribution aux comptes

consolidés du Groupe Banque Populaire et de la Banque Fédérale des Banques Populaires ;

- l'unicité de l'outil de consolidation pour toutes les consolidations et sous-consolidations produites au sein des Banques Populaires, propre à assurer la cohérence interne des périmètres, définitions, normes, plans de comptes, traitements et analyses. Auparavant limité à quelques Banques Populaires, le processus d'établissement des sous-consolidations à partir de ce même outil a été étendu, en 2007, à l'ensemble des Banques Populaires ;
- une fréquence trimestrielle du dispositif de consolidation qui procure un meilleur niveau de contrôle des publications semestrielles et annuelles, par une anticipation des opérations de l'exercice, une fiabilisation des prévisions sur base consolidée et l'optimisation du rapprochement des opérations intragroupe ;
- le contrôle des informations individuelles en provenance des entités consolidées par la diffusion de solutions d'interface et la mise en place de contrôles d'exactitude et de cohérence dont le non-respect bloque la transmission des données ;
- l'analyse unitaire de toutes les écritures ayant un impact sur les capitaux propres consolidés et la réalisation d'une preuve d'impôt pour chaque entité consolidée permettant respectivement le bouclage individualisé des capitaux propres consolidés et la justification individuelle des impôts différés comptabilisés ;
- un système de piste d'audit justifiant l'ensemble des données comptables publiées dans les états financiers et dans l'annexe à partir des comptes individuels de chacune des entités consolidées et des écritures de consolidation ;
- des procédures d'archivage et de sécurité incluant la sauvegarde quotidienne de la base unique de consolidation avec tests de restauration régulièrement effectués ;
- une formation régulière des équipes comptables des entités consolidées et la diffusion des meilleures pratiques au sein du Groupe Banque Populaire.

En 2008, la Banque Fédérale des Banques Populaires et le Groupe Banque Populaire ont produit, sur base consolidée, leurs premiers reportings réglementaires complets exigés par les autorités de tutelle au sein du Comité des superviseurs bancaires européens (CEBS) :

- le déclaratif COREP (COmmon REPorting), pour le reporting standard européen relatif à la nouvelle exigence Bâle 2 ;
- le déclaratif FINREP (FINancial REPorting) pour le reporting standard européen destiné à fixer le contenu et la présentation du reporting financier consolidé selon les normes IFRS.

Établissement des comptes consolidés du Groupe Banque Populaire aux normes IFRS

Bien que le Groupe Banque Populaire, non coté, n'ait eu aucune obligation d'adopter le référentiel IFRS, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a décidé, dans un souci de transparence et de comparabilité avec les autres grands établissements bancaires de la Place, que les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire seraient établis selon les normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2005.

La consolidation des données est réalisée trimestriellement sur la base des arrêtés comptables de chaque entité du Groupe. Les comptes des entités alimentent une base d'information centrale sur laquelle sont effectués les traitements de consolidation. En terme de dispositif de consolidation, le Groupe Banque Populaire a privilégié en 2007 une solution mixte permettant d'assurer un contrôle interne fort, tout en s'adaptant aux contraintes d'une production efficace des comptes consolidés du Groupe Banque Populaire :

- pour les Banques Populaires, leurs filiales et les Caisses du Crédit Maritime Mutuel, la solution repose sur le principe d'un suivi unitaire des éléments d'écart entre leurs comptes individuels établis en normes françaises, tels qu'arrêtés par leur conseil d'administration, avec leur contribution aux comptes consolidés en normes IFRS. Ce dispositif conduit à déployer une liasse de consolidation de compléments IFRS, qui recense et contrôle l'ensemble des retraitements à apporter aux comptes français pour assurer leur transition aux comptes IFRS. Cette solution, forte de plus de 4 500 contrôles, permet d'assurer une piste d'audit intégrale entre les comptes individuels en normes françaises et ceux produits en normes IFRS ;
- pour Natixis et pour FONCIA, le choix a été fait de privilégier une remontée native en normes IFRS plus adaptées aux procédures internes d'établissement de leurs comptes individuels ou sous-consolidés.

6.3.2 Processus de contrôle

Processus de maîtrise du contrôle interne des entités consolidées

Décentralisées par nature du fait de la structure particulière du Groupe Banque Populaire, les procédures de contrôle interne sont adaptées à la propre organisation de chacune des sociétés consolidées et comportent un processus de contrôle comptable à plusieurs niveaux :

- un niveau de base où des contrôles permanents et localisés dans les métiers opérationnels sont intégrés aux processus de traitement ;
- un niveau intermédiaire, représenté par les Directions Financières ou Comptables, où s'exercent des contrôles indépendants des processus de traitement destinés à assurer la fiabilité et l'exhaustivité des comptes. Au niveau consolidé, la Direction Financière de la Banque Fédérale des Banques Populaires valide à ce titre la conformité du périmètre de consolidation au regard des normes comptables en vigueur et effectue des contrôles multiples à partir des données reçues trimestriellement à travers les liasses de consolidation : validation de la

correcte agrégation des données collectées, vérification de la régularité des écritures de consolidation, traitement des écarts résiduels sur opérations réciproques... Ces vérifications sont complétées de revues analytiques et de contrôles de cohérence sur les principaux agrégats des états financiers, et par l'analyse de l'évolution des capitaux propres et des impôts différés sur l'exercice en cours à travers les preuves d'impôt individuelles et consolidée ;

- un niveau impliquant les inspections/audits internes, dans leur rôle de contrôle des contrôles ;
- un niveau correspondant aux travaux des Comités des Comptes ou d'Audit, dont sont dotées les principales entités incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe Banque Populaire et qui ont pour mission d'analyser les comptes individuels ou consolidés des entités concernées et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes ainsi que des principales hypothèses de clôture.

Ces contrôles périodiques et permanents, qui s'exercent dans le cadre de systèmes d'information comptable diversifiés au sein du Groupe Banque Populaire, portent notamment sur le suivi des justifications des comptes réalisés par les services, l'apurement des suspens, le suivi de la régularisation des anomalies et la surveillance d'indicateurs sur une population de comptes qualifiés de sensibles.

Pour poser les principes, définir le champ d'application, préciser les acteurs concernés et fournir les règles de bon fonctionnement du Système de Contrôle Interne de chaque établissement au sein du Groupe, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a adopté, le 21 janvier 2004, une charte sur le système de Contrôle Interne, révisée le 6 septembre 2006 et dont une actualisation a été présentée au Comité d'Audit et des Risques Groupe en 2008.

Cette charte est applicable dans chacun des établissements du Groupe, sous l'impulsion de l'exécutif, et dans toutes les activités exercées par l'établissement, ses filiales et les organismes qui lui sont rattachés, y compris pour les activités externalisées au sens de l'article 4 (q et r) du règlement CRBF n°97-02 modifié (de manière externe ou interne au Groupe).

Fixant les principes généraux, elle est complétée par les chartes organisant les filières de contrôle permanent (risques et conformité) et de contrôle périodique (audit interne) et par la charte du contrôle comptable adoptée en 2008.

Contrôle de niveaux supérieurs

En complément des procédures d'autocontrôle et de contrôle mis en place dans les entités chargées de la production des comptes individuels ou consolidés, la qualité du contrôle comptable est vérifiée par :

- la Banque Fédérale des Banques Populaires, qui assure, de par ses fonctions d'organe central, un examen régulier des états financiers des

Banques Populaires et des Caisses de Crédit Maritime Mutuel déclarés dans le cadre réglementaire de la BAFI (états 4000 et annexes). De manière à optimiser son efficacité, la Direction Financière de la Banque Fédérale des Banques Populaires a fait le choix volontaire d'exercer ce contrôle sur une base mensuelle, allant ainsi au-delà de la fréquence trimestrielle réglementairement demandée par la Commission bancaire ;

- l'audit des commissaires aux comptes dont les travaux sont organisés dans le cadre d'un collège et dont les conclusions s'appuient, entre autres, sur l'opinion des commissaires aux comptes de chacune des entités consolidées, notamment sur le respect des normes Groupe édictées par la Banque Fédérale des Banques Populaires et sur l'efficacité des procédures locales de contrôle interne. En 2008, une action a été menée pour systématiser la présence de l'un des deux commissaires aux comptes du Groupe au sein du collège de chacune des Banques Populaires. Fin 2008, 13 Banques Populaires sur 20 comptaient au moins l'un des deux commissaires aux comptes du Groupe dans son propre collège ; cette proportion devrait s'accroître au cours des années à venir au gré des renouvellements des mandats dans les Banques Populaires ;
- les missions ponctuelles de l'Inspection générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires dans les établissements du Groupe Banque Populaire et à la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Enfin, dans le cadre du règlement CRBF 97.02 relatif à la surveillance prudentielle des établissements de crédit, la Direction Inspection générale Groupe de la Banque Fédérale des Banques Populaires, en coordination avec les Directions de contrôle permanent Risques et Conformité, présente au Comité d'Audit et des Risques Groupe et au conseil d'administration un rapport annuel sur la synthèse du contrôle interne du Groupe Banque Populaire. Ce rapport évalue, sur la base de questionnaires détaillés, les procédures de contrôle interne notamment comptable et financier des entités du périmètre de consolidation, le cas échéant sur base consolidée.

6.3.3 Rôle de l'organe délibérant

Composé de quatre administrateurs de la Banque Fédérale des Banques Populaires, le Comité des Comptes a pour mission d'analyser, hors la présence des mandataires sociaux (Président-Directeur général et Directeur général délégué), les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Banque Fédérale des Banques Populaires, ainsi que les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire. Il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables ainsi que des principales hypothèses de clôture. Sa compétence s'étend aussi aux documents comptables et financiers diffusés par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Il formule également un avis sur les choix des commissaires aux comptes de la Banque Fédérale des Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire, leur programme d'intervention et les budgets alloués.

Le Comité des Comptes se réunit au moins deux fois l'an en présence des commissaires aux comptes et des directeurs financiers et de l'Inspection générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires, qui assistent aux séances de plein droit. Il a la faculté de rencontrer toute

autre personne qui, à un titre ou à un autre, participe à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle.

Le Comité des Comptes de la Banque Fédérale des Banques Populaires s'est réuni par deux fois en présence des commissaires aux comptes, le 25 août 2008 et le 23 février 2009 pour examiner les comptes consolidés de la Banque Fédérale des Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire, respectivement au 30 juin et au 31 décembre 2008, avant leur présentation au conseil d'administration.

En outre, le Comité des Comptes du 3 mars 2008 a validé le choix du nouveau collège de commissaires aux comptes, présenté au conseil d'administration du 5 mars 2008. Cette sélection a été effectuée à l'issue de la procédure d'appel d'offres lancée à l'occasion du renouvellement du collège des commissaires aux comptes de la Banque Fédérale des Banques Populaires et à laquelle le Président du Comité des Comptes et les Directions financières de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de trois Banques Populaires ont été associés.

6.3.4 Perspectives

En 2009, le Groupe Banque Populaire poursuivra ses stratégies visant à optimiser ses dispositifs de traitement et de contrôle et à les adapter aux évolutions de ses activités et de l'environnement réglementaire.

À ce titre, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 27 août 2008 a décidé que les Banques Populaires produiront leurs propres comptes consolidés en normes IFRS à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2010. La Banque Fédérale des Banques Populaires mettra en œuvre, en 2009, tous les moyens permettant de faciliter le passage aux normes IFRS pour les comptes consolidés des Banques Populaires.

Par ailleurs, les efforts entrepris en vue de rationaliser les moyens et méthodes de travail des équipes en charge de la production, du contrôle et du suivi des états comptables et financiers seront poursuivis.

À ce titre, les chantiers majeurs en cours de réalisation ou qui seront lancés dans le Groupe sont les suivants :

- **au niveau des Banques Populaires**, une refonte en profondeur de l'architecture comptable des banques appartenant à la communauté d'i-BP (soit 17 Banques Populaires sur 20), vise, d'une part, au déploiement progressif d'une solution d'interprétation comptable unique à partir de schémas comptables identiques validés par la Banque Fédérale des Banques Populaires et, d'autre part, à la création d'une base d'opérations élémentaires offrant une meilleure efficacité de la piste d'audit et des fonctions étendues de restitution et d'analyse. Le chantier lancé en 2005 s'est poursuivi sur 2008 dans le respect du calendrier prévu ; il s'achèvera en 2009 avec la migration sous interpréteur commun de l'ensemble des applicatifs.

Parallèlement, le conseil d'administration d'i-BP a validé le 9 décembre 2008 un projet de refonte en profondeur du système d'information comptable et financier des Banques Populaires adhérentes à la communauté. Ce projet de plus de 17 000 jours/homme se réalisera sur trois ans, de 2009 à 2011, et a pour objectif d'optimiser la fonction comptable par la désimbrication de la comptabilité client et de la comptabilité générale, par l'harmonisation des référentiels utilisés, dont le plan de comptes qui deviendra unique au sein de la communauté i-BP et par la génération d'une base de compte rendu d'inventaire nativement cohérente avec la comptabilité ;

- **au niveau de la Banque Fédérale des Banques Populaires**, les chantiers de contrôle de gestion à destination des Banques Populaires se sont poursuivis en 2008 par :
 - le déploiement à toutes les Banques Populaires « i-BP » d'outils de comptabilité analytique permettant de ventiler le PNB par segments de clientèle et produits, à l'aide de taux de cession interne uniques et fondés sur les lois d'écoulement définies par la gestion actif-passif de la Banque Fédérale des Banques Populaires,

- l'extension des outils de mesure des coûts opératoires à l'aide d'approches de type ABC (Activity Based Costing) aux objets de coûts monétique, espèces, contentieux et crédits,

- l'adoption en mars 2008 d'une charte de contrôle comptable qu'il reste à mettre en œuvre, notamment pour constituer des programmes de travail détaillés pour les contrôleurs comptables. Une formation aux différents aspects de la comptabilité bancaire, y compris les IFRS, la BAFI et la consolidation, a été proposée aux banques. Environ 40 contrôleurs comptables de banques ont bénéficié de cette formation en 2008 ;

- **au niveau de Natixis**, les projets initiés au cours des dernières années, dans le cadre du programme du schéma directeur des systèmes de synthèse, lui ont permis en 2008 de se doter :

- d'un nouvel outil de comptabilité (Matisse) intégrant les fonctionnalités classiques d'un ERP comptable (clé comptable, comptabilité en devise, gestion des calendriers, piste d'audit des données, etc.),

- de nouveaux référentiels associés aux différents axes de la clé comptable (Tiers, Produits, Activités, Applications et Structure) garantissant l'utilisation de références communes par les différents systèmes de gestion et de synthèse,

- d'une base des inventaires collectant l'ensemble des données nécessaires aux systèmes de synthèse comptable et aux déclarations réglementaires,

- d'un moteur de rapprochement des inventaires et de la comptabilité intégré à l'outil, incluant deux niveaux de rapprochement possibles (stock et mouvements) et pouvant être décliné aux différents axes de la clé comptable. Cet outil comptable référent à compter du 1^{er} avril 2008 sur le périmètre ex-Natixis Banques Populaires, doit être déployé sur le périmètre BFI / Marchés de capitaux en 2009.

Dans le cadre du processus d'élaboration des comptes consolidés de son palier, Natixis, conformément au planning initialement prévu, s'est doté à compter du deuxième semestre d'un nouvel outil de consolidation Copernic.

Ce dernier permet notamment la production d'une liasse native en référentiel comptable IFRS, une automatisation des annexes consolidées, une gestion des impôts différés en local, des fonctionnalités de restitutions et, pour les actionnaires, l'accès aux données via des interfaces dédiées.

Il a, par ailleurs, permis de poursuivre l'achèvement de la mise en transparence des principaux paliers du groupe Natixis.

Fonctionnellement, la coexistence de deux systèmes comptables a cependant complexifié le processus global en contraignant Natixis à maintenir deux processus de production (deux liasses de consolidation) et de contrôle des comptes, tout au long de l'exercice.



7 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président

du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques
Populaires, établi en application de l'article L. 225-235 du Code
de commerce

Banque Fédérale des Banques Populaires SA
« Le Ponant de Paris » 5, rue Leblanc - 75511 PARIS CEDEX 15

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Banque Fédérale des Banques Populaires et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès Hussherr

KPMG Audit

Fabrice Odent

Notes



8 Rapports financiers 2008

8.1

RAPPORT FINANCIER DE LA BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

180

8.1.1	Rapport de Gestion	180
1.	Synthèse du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires en 2008	180
2.	La gestion des risques	185
3.	Recommandations du Forum de Stabilité Financière (FSF) en matière de transparence	208
4.	Rémunérations des dirigeants et des mandataires sociaux	218
5.	Perspectives et événements récents	225
8.1.2	États financiers consolidés	229
8.1.3	Notes et annexes consolidées	237
8.1.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	352

8.2

RAPPORT FINANCIER DU GROUPE BANQUE POPULAIRE

354

8.2.1	Rapport de gestion	354
1.	Synthèse du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires en 2008	354
2.	La gestion des risques	361
3.	Pilier 3 – Bâle II	391
4.	Recommandations du Forum de Stabilité Financière (FSF) en matière de transparence	399
5.	Rémunérations des dirigeants et des mandataires sociaux	409
6.	Perspectives et événements récents	416
8.2.2	États financiers consolidés	419
8.2.3	Notes et annexes consolidées	427
8.2.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	553

8.1 Rapport financier de la Banque Fédérale des Banques Populaires

8.1.1 Rapport de Gestion

1. Synthèse du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires en 2008

Dans le présent rapport de gestion, la convention de terminologie suivante a été retenue :

- la Banque Fédérale des Banques Populaires regroupe l'ensemble consolidé comprenant l'entité juridique B.F.B.P. S.A. et toutes ses filiales (y compris Natixis) ;
- la Banque Fédérale des Banques Populaires en tant qu'entité juridique stricto sensu est dénommée B.F.B.P. S.A.

Cette convention s'applique également au sous-ensemble constitué par Natixis S.A. et ses filiales.

Après sa transformation en société anonyme, en application de l'article 27 de la Loi n° 2001-4200 du 16 mai 2001, la Banque Fédérale des Banques Populaires exerce, de manière pleine et active, les deux principaux rôles qui lui ont été confiés, à savoir :

La Banque Fédérale des Banques Populaires : organe central du Groupe Banque Populaire

Strictement défini par l'article 8 de la Loi du 16 mai 2001, ce rôle est au cœur du dispositif du Groupe Banque Populaire. La Banque Fédérale des Banques Populaires est chargée par le Groupe :

- d'organiser le mécanisme de liquidité et de solvabilité du réseau ;
- de définir la politique et les orientations stratégiques du Groupe Banque Populaire ;
- de négocier, toujours pour le compte du réseau, les accords nationaux et internationaux ; et
- plus généralement, de veiller à la cohésion du réseau, à son bon fonctionnement et à son développement tout en exerçant un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des Banques Populaires ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes.

En 2003, ce rôle d'organe central s'est étendu au Crédit Maritime Mutuel, en application de l'article 93 de la Loi de sécurité financière n° 2003-706 du 1^{er} août 2003.

Dans ce rôle, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires examine et établit les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire. Les comptes consolidés du 31 décembre 2008 ont été approuvés par le Conseil d'Administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 25 février 2009.

La Banque Fédérale des Banques Populaires : holding bancaire et de banque

Ce rôle s'exerce d'une part en tant que holding :

- du sous-groupe Natixis, issu du rapprochement, le 17 novembre 2006, de certaines activités du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisses d'Épargne, et que la Banque Fédérale des Banques Populaires (et ses filiales directes) détient à 35,78 %,

- des autres filiales que la Banque Fédérale des Banques Populaires détient en direct.

D'autre part, ce rôle s'exerce en tant qu'établissement de crédit, la Banque Fédérale des Banques Populaires centralise les excédents de trésorerie des Banques Populaires et assure leur refinancement, cette fonction étant essentiellement confiée à Natixis dans le cadre d'une convention de gestion.

1.1 Préambule

Référentiels comptables utilisés

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 sont présentés tous deux en référentiel IFRS et sont strictement comparables sur le plan des normes comptables.

Périmètre de consolidation

Le périmètre du groupe Banque Fédérale des Banques Populaires a évolué en 2008 avec :

- l'acquisition, par la Banque Fédérale des Banques Populaires, le 2 juillet 2008 auprès d'HSBC France, de :
 - 100 % de la Société Marseillaise de Crédit, consolidées sur le second semestre 2008 compte tenu de la date d'acquisition,
 - 49 % de 6 autres Banques Régionales : la Banque Chaix, la Banque de Savoie, la Banque Marze, la Banque Dupuy, de Parseval, le Crédit Commercial du Sud-Ouest et la Banque Pelletier. Compte tenu de l'engagement de la Banque Fédérale des Banques Populaires à céder sa participation aux Banques Populaires d'adossment (Banque Populaire Provençale et Corse, Banque Populaire des Alpes, Banque du Sud et Banque Populaire du Sud-Ouest), ces Banques Régionales ne sont pas consolidées dans les comptes du groupe Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- la cession de CIFG, société de rehaussement de crédit reprise par la Banque Fédérale des Banques Populaires conjointement et à parité avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne en décembre 2007. La commutation intervenue le 22 janvier 2009 a entraîné une dilution de la participation à moins de 5 % ; en conséquence la société a été déconsolidée et n'a contribué que très marginalement aux résultats de la période.

Par ailleurs, l'année 2007 avait été marquée par l'acquisition de FONCIA au cours du 1^{er} semestre.

1.2 Résultats consolidés du groupe Banque Fédérale des Banques Populaires

Les résultats consolidés du groupe BFBP sont ventilés autour de métiers du Groupe :

- **Natixis** présente la contribution de Natixis aux comptes du groupe Banque Fédérale des Banques Populaires, après application de la consolidation par intégration proportionnelle au taux de 35,78 % ;
- **les activités fédérales**, qui regroupent les activités portées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, en particulier les activités de banque de détail à l'international, de FONCIA et de CIFG (en 2007).

Exercice 2008

en millions d'euros	Natixis	Activités fédérales	Total	% *
PNB	1 047	966	2 013	- 73 %
Frais généraux	(1 808)	(817)	(2 625)	- 56 %
RBE	(761)	149	(612)	- 139 %
coeff. d'exploit.			130,4 %	
Coût du risque	(650)	(25)	(675)	+ 39 %
Résultat d'exploitation	(1 411)	124	(1 287)	- 217 %
Sociétés en équivalence	151	17	169	+ 9 %
Résultats / autres actifs	34	112	146	
Écarts acquisition	(324)	0	(324)	
Impôt	252	(59)	193	
Résultat Net	(1 297)	194	(1 104)	- 199 %
Intérêts minoritaires	(26)	(10)	(36)	+ 0 %
Résultat Net - Groupe	(1 323)	184	(1 140)	- 208 %

* Proforma 2007, avec FONCIA sur 12 mois.

1.2.1 Effets de la crise financière sur les comptes du Groupe BFBP

Le groupe Banque Fédérale des Banques Populaires supporte un coût avant impôt de l'ordre de 1,8 milliard d'euros directement logé chez Natixis (à 35,78 %) auquel s'ajoute la dépréciation des écarts d'acquisition relatifs à l'activité BFI de Natixis pour 324 millions d'euros.

Pour Natixis, comme pour l'ensemble des établissements du secteur financier, l'année 2008 a connu deux grandes phases :

- jusqu'au 15 septembre 2008 (faillite de Lehman Brothers), la crise affecte principalement les sous-jacents crédits et en particulier les produits structurés de crédit. Les pertes et ajustements de valeur

sont concentrés sur le métier Compte propre et Principal Finance et, dans une moindre mesure, sur les marchés de capitaux. La profitabilité des autres métiers de la BFI et des autres pôles reste à ce stade relativement préservée ;

- à partir du 15 septembre, la faillite de Lehman provoque une dislocation généralisée de l'ensemble des marchés, conduisant à une accélération brutale de la crise et à son extension à la quasi-totalité des métiers de Natixis.

Au total la crise financière pèse pour 3 573 millions d'euros sur le PNB (à 100 %, soit 1 278 millions d'euros en quote-part GBP) de Natixis et pour 1 536 millions d'euros (550 millions d'euros à 35,78 %) sur son coût du risque.

1.2.2 Contribution de Natixis aux comptes consolidés du Groupe BFBP

La contribution de Natixis s'entend après application du coefficient de proportionnalité de 35,78 %.

Contribution Natixis en millions d'euros	2008	2007	Variation
PNB	1 047	1 920	- 45 %
Frais généraux	(1 808)	(1 852)	- 2 %
RBE	(761)	68	
Coût du risque	(650)	(85)	
Résultat d'exploitation	(1 411)	(17)	
Sociétés en équivalence	151	210	- 28 %
Dont CCI BP	51	77	- 34 %
Dont CCI CEP	88	123	- 28 %
Résultats sur autres actifs	34	184	
Écarts acquisition	(324)	0	
Impôt	252	29	
Résultat Net	(1 297)	406	- 420 %
Intérêts minoritaires	(26)	(40)	
Résultat Net - Groupe	(1 323)	366	- 462 %

Commentaires sur la contribution de Natixis aux résultats consolidés du Groupe Banque Populaire

Produit net bancaire

La contribution de Natixis au produit net bancaire (PNB) du groupe Banque Fédérale des Banques Populaires s'élève à 1 047 millions d'euros

Métiers	1T08	2T08	3T08	4T08	2008
BFI	142	(293)	101	(163)	(213)
Gestion d'actifs	113	133	122	118	486
Services	137	145	121	125	529
Postes clients	87	82	76	41	586
CIGP	32	34	21	(19)	68
Total métiers	511	101	441	102	1 156
Hors pôles métiers	(18)	(29)	(22)	(39)	(108)
Total Natixis	493	72	419	63	1 047

L'impact de la crise pèse pour - 457 millions d'euros dans le PNB du quatrième trimestre 2008 et pour - 1 278 millions d'euros dans le PNB de l'exercice 2008. Par rapport aux trimestres précédents, l'impact relatif aux instruments structurés de crédit reste relativement limité au quatrième trimestre tandis que l'on observe une explosion des pertes exceptionnelles de trading (- 364 millions d'euros sur le trimestre) sur les marchés de capitaux liées à la forte hausse de la volatilité et au renchérissement du coût des couvertures.

À cet impact en PNB s'ajoute 359 millions d'euros d'impact en coût du risque au titre du quatrième trimestre 2008 et 550 millions d'euros sur l'ensemble de l'exercice 2008.

Le PNB de la BFI s'affiche à - 213 millions d'euros au titre de 2008 et se répartit entre activité pérenne et l'activité en gestion extinctive, regroupée sous l'appellation GAPC « Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés » :

- le PNB de la BFI « Pérenne » s'élève à 1 022 millions d'euros soit + 11 % par rapport à 2007 tenant compte des revenus dégagés sur l'activité CPM et compte tenu du fait que les pertes constatées sur l'activité Corporate Solution sont affectées en coût du risque. Hors impacts de la crise (CPM et pertes sur volatilité actions essentiellement), le PNB de la BFI Pérenne s'afficherait à 941 millions d'euros.
- la GAPC, du fait des activités qui y ont été logées, supporte l'essentiel des impacts de la crise et notamment les ajustements de valeurs relatifs aux portefeuilles de structures de crédit et les pertes de trading générées par les activités de produits complexes taux et actions. Son PNB s'affiche à -1 235 millions d'euros au titre de 2008. Hors impacts de la crise, le PNB de la GAPC s'établirait à 113 millions d'euros sur 2008.

Les autres pôles métiers, qui avaient bien résisté à la crise jusqu'alors, sont affectés au quatrième trimestre 2008 par la dislocation généralisée des marchés et la brutale montée des risques.

- Gestion d'actifs** : Sur 2008, le PNB est en retrait de 21 % par rapport à 2007 à 486 millions d'euros. À change constant, le PNB affiche un repli de 17 % qui s'explique d'une part par la baisse des commissions de performance (- 75 %) et d'autre part par la baisse des commissions sur encours due à la baisse des encours moyens (- 6 %) conjuguée à la diminution du taux de commissionnement moyen.

au 31 décembre 2008, en baisse de 45 % par rapport au 31 décembre 2007. Le PNB du quatrième trimestre est très faible, à 63 millions d'euros, compte tenu de l'extension de la crise aux marchés de capitaux de la BFI et de ses effets induits sur les autres pôles métiers de Natixis :

Les encours gérés s'élèvent à 446,7 milliards d'euros à fin décembre 2008, soit une baisse de 20 % par rapport au trimestre précédent et de 25,5 % sur un an en euro constant.

- Pôle services** : Malgré l'aggravation du contexte financier et économique, la dynamique commerciale est restée soutenue sur la plupart des activités du pôle, aussi bien en ce qui concerne la clientèle directe que l'amélioration du taux de pénétration des réseaux actionnaires. Néanmoins, la poursuite de la crise financière et la dégradation manifeste du contexte économique sur le dernier trimestre ont pesé sur les revenus du pôle, en particulier sur les métiers titres et assurances.

Avec un PNB de 529 millions d'euros à fin décembre 2008, le pôle Services réalise une progression modérée (+ 1 %) par rapport à décembre 2007 contre + 3 % à fin septembre.

- Poste client** : La généralisation de la crise au quatrième trimestre a sévèrement touché le pôle, non seulement au travers de la hausse très brutale de sa sinistralité – avec un loss ratio qui passe de 59,2 % à fin septembre 2008 à 72,6 % à fin décembre 2008, soit une hausse de 23,5 points par rapport à 2007 – mais également par la baisse du chiffre d'affaires de ses clients ainsi que par la contraction des taux d'intérêts dans une majorité de pays. Le PNB du pôle s'affiche à 286 millions d'euros au titre de l'exercice 2008, en retrait de 13,5 % par rapport à 2007.
- Capital Investissement et Gestion Privée** : Le PNB est en baisse de 63 % par rapport à fin 2007 à 68 millions d'euros.

Le PNB du Capital Investissement s'élève à 29 millions d'euros soit une chute de 79 % par rapport à fin décembre 2007 : les plus-values de cessions atteignent 95 millions d'euros, en forte hausse par rapport à 2007 mais le stock de plus-values latentes comptabilise une baisse de 25 millions d'euros sous le triple effet du volume de cessions important sur 2008, d'un stock fortement rajeuni depuis deux exercices, et d'un contexte économique défavorable.

Le PNB de la Gestion Privée s'élève à 39 millions d'euros au titre de 2008, en baisse de 13 % par rapport à 2007 : les marges ont souffert de l'attentisme des investisseurs, de la baisse des encours liée à la baisse des marchés actions et de la déformation des encours au profit des produits les plus sécurisés mais les moins margés.

En quote-part Banque Populaire, le PNB du hors pôles métiers s'établit à - 108 millions d'euros au titre de l'exercice 2008, relativement stable par rapport à 2007.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'inscrivent à 1 808 millions d'euros, stables par rapport à 2007. Parmi ces charges, il convient de distinguer les charges « courantes » (hors coûts de restructuration) en retrait de 9 % par rapport à 2007 et les coûts de restructurations.

- Du côté des charges courantes, les rémunérations variables (yc intéressement et participation) baissent de moitié (- 48 %) sur l'ensemble des pôles mais la baisse est particulièrement sensible sur la BFI (- 56 %), la gestion d'actifs (- 50 %), et les directions fonctionnelles du Hors Pôle (- 24 %). Les charges fixes apparaissent en progression modérée de 3,2 %. Retraite des effets change et périmètre, cette progression est ramenée à 1,4 %.

Sur l'ensemble de l'exercice, les effectifs sont ainsi en réduction nette sur la BFI (- 194 ETP, -3 %) et sur le Hors pôle (- 131 ETP, - 5 %) tandis qu'ils progressent légèrement sur les autres pôles métiers. La mise en œuvre du plan de sauvegarde (PSE) à compter de fin septembre ne se reflète encore que très faiblement dans ces chiffres compte tenu du délai important qui s'écoule entre la date de déclaration d'intention et la sortie effective du collaborateur.

- Les charges de restructuration s'élèvent à 88 millions d'euros dont 34 millions d'euros de charges liées au plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), 24 millions d'euros d'indemnités liées à des départs hors PSE, et 24 millions d'euros de dépenses liées à la mise en œuvre des différents projets de réorganisation.

Coût du risque

Le coût du risque s'élève à 650 millions d'euros au titre de l'exercice 2008, dont 550 millions d'euros directement imputable à la crise financière dont :

- 109 millions d'euros sur les Monolines et les CDPC ;
- 104 millions d'euros sur Lehman ;
- 33 millions d'euros sur les banques Islandaises ;
- 134 millions d'euros sur Madoff ;
- 113 millions d'euros au titre du défaut de deux contreparties.

Formation du résultat net

Les mises en équivalences s'élèvent à 151 millions d'euros au 31 décembre 2008, dont 88 millions d'euros au titre des CCI Caisse d'épargne (CCI CEP) et 51 millions d'euros au titre des CCI Banques Populaires (CCI BP), après neutralisation, pour ces dernières de la quote-part des dividendes en provenance de la Banque Fédérale (soit -22 millions d'euros en 2008).

La variation de valeur des écarts d'acquisition est négative de - 324 millions d'euros du fait de la dépréciation intégrale des écarts d'acquisition comptabilisés dans le groupe Banque Fédérale des Banques Populaires au titre de la BFI.

Déduction faite des intérêts minoritaires à hauteur de 26 millions d'euros la contribution de Natixis au résultat net part du groupe consolidé du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires s'établit à - 1 323 millions d'euros contre + 366 millions d'euros au 31 décembre 2007.

1.2.3 Contribution des activités fédérales et de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Les activités fédérales regroupent un certain nombre d'activités et de retraitements hétérogènes qui peuvent se synthétiser de la manière suivante :

Contribution des autres activités

en millions d'euros

	PNB	FGX	RBE	Résultat Net
Contributions				
FONCIA	526	(486)	40	24
SMC	143	(68)	75	57
BICEC	53	(28)	25	11
MA Banque	26	(23)	3	0
VBI	-	-	-	17
autres	218	(213)	5	75
TOTAL	966	(817)	149	183

- **FONCIA**, leader des services à l'immobilier résidentiel a été acquise par la Banque Fédérale des Banques Populaires le 2 avril 2007. Les performances de FONCIA sur 2008 montrent une croissance soutenue de son chiffre d'affaires dans chacune de ses composantes, à l'exception de l'activité transactions qui souffre du ralentissement

très marqué des ventes sur le second semestre 2008. Après prise en compte des charges d'exploitation, la contribution de FONCIA aux résultats consolidés ressort à 24 millions d'euros contre 25 millions d'euros en 2007.

FONCIA	2008	2007	%	Structure CA
Copropriété	163	146	+ 12 %	31 %
Gestion locative	129	115	+ 12 %	25 %
Vente	67	73	- 9 %	13 %
Location	56	48	+ 18 %	11 %
International	36	35	+ 2 %	7 %
Services	35	32	+ 8 %	7 %
Produits mandants	26	23	+ 12 %	5 %
Autres	11	10	+ 9 %	2 %
Franchises	1	1	+ 117 %	0 %
TOTAL	525	484	+ 8 %	100 %

- **La Société Marseillaise de Crédit** acquise auprès d'HSBC France le 2 juillet 2008, exerce son activité de banque de détail dans le Sud de la France. Compte tenu de sa date d'acquisition, sa contribution aux comptes du Groupe ne porte que sur le second semestre 2008 ;

- **MA BANQUE** est née du partenariat entre le Groupe Banque Populaire, la MAAF et les Mutuelles du Mans, elle est détenue à hauteur de 66 % par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Son PNB à 26 millions d'euros s'inscrit en baisse de 5 % par rapport à 2007 ;

- **Les activités de banque de détail à l'international** regroupent les activités de la BICEC au Cameroun et de VolksBankInternational (VBI) dans les pays d'Europe centrale et orientale en partenariat avec la Volksbank autrichienne et la DZ Bank allemande.

La BICEC est détenue à 52 % par la BFBP ; elle enregistre une croissance de son PNB de 1 % à 53 millions d'euros. VBI, détenue à 25 % par la BFBP, est mise en équivalence ; sa contribution aux résultats consolidés s'élève à 17 millions d'euros au 31 décembre 2008, en progression de 33 % par rapport à 2007 ;

- **Les autres activités fédérales** concernent essentiellement les activités d'organe central de la Banque Fédérale des Banques Populaires résultant de sa fonction de chef de réseau. Au PNB, l'impact porte essentiellement sur les cotisations perçues auprès des Banques Populaires dans le cadre de sa mission d'organe central soit 142 millions d'euros contre 136 millions d'euros en 2007. Par ailleurs, le résultat net intègre un effet de relation positif de 100 millions d'euros à l'occasion de la hausse de la participation dans Natixis de 34,66 % au 31 décembre 2007 à 35,78 % à fin décembre 2008 suite à des acquisitions sur le marché symétriquement à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

1.3 Fonds propres et ratios

1.3.1 Évolution du capital de la B.F.B.P. S.A

Le 28 juin 2008, la Banque Fédérale des Banques Populaires met en distribution le solde du dividende 2007 avec option de versement

en actions au prix de 60,46 euros/action. Le capital souscrit s'élève à 54 075 720 euros et la prime d'émission à 163 885 482,08 euros. Cette augmentation, intégralement souscrite par les Banques Populaires, porte le capital de la Banque Fédérale des Banques Populaires à 1 357 891 275 euros composé de 90 526 085 actions de 15 euros de nominal.

Le 1^{er} juillet 2008, La Banque Fédérale des Banques Populaire procède à une augmentation de capital en numéraire par émission de 12 248 804 actions nouvelles de 15 euros en nominal. Le capital souscrit s'élève à 183 732 060 euros et la prime d'émission à 1 096 267 958 euros. Cette augmentation, intégralement souscrite par les Banques Populaires, porte le capital de la Banque Fédérale des Banques Populaires à 1 541 623 335 euros composé de 102 774 889 actions de 15 euros de nominal.

Le 26 septembre 2008, la Banque Fédérale des Banques Populaires met en distribution un premier acompte sur dividende 2008 avec option de versement en actions au prix de 67,69 euros/action. Le capital souscrit s'élève à 9 735 615 euros et la prime d'émission à 34 197 970,29 euros. Cette augmentation, intégralement souscrite par les Banques Populaires, porte le capital de la Banque Fédérale des Banques Populaires à 1 551 358 950 euros composé de 103 423 930 actions de 15 euros de nominal.

Le 16 décembre 2008, la Banque Fédérale des Banques Populaires met en distribution un second acompte sur dividende 2008 avec option de versement en actions au prix de 66,71 euros/action. Le capital souscrit s'élève à 9 941 385 euros et la prime d'émission à 34 271 267,89 euros. Cette augmentation, intégralement souscrite par les Banques Populaires, porte le capital de la Banque Fédérale des Banques Populaires à 1 561 300 335 euros composé de 104 086 689 actions de 15 euros de nominal.

Le nombre total d'actions nouvelles créées à l'issue de ces quatre augmentations de capital successives s'élève à 17 165 652, il porte le capital de la Banque Fédérale des Banques Populaires de 1 303 815 555 euros à 1 561 300 335 euros composé de 104 086 689 actions de 15,00 euros de nominal.

Évolution des fonds propres

Conformément aux décisions prises en AG du 15 mai 2008, il a été décidé de prélever :

- un montant de 517 457 780,57 euros sur les primes d'émission afin de l'imputer sur le report à nouveau débiteur et de permettre la distribution d'un dividende de 4,41 euros par action ;
- un montant de 95 727 282,60 euros sur les primes d'émission afin de porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après augmentation de capital en numéraire soit 154 162 333,50 euros.

1.3.2 Ratios réglementaires

Fonds propres et ratio de solvabilité

Les fonds propres prudentiels du groupe Banque Fédérale des Banques Populaires s'établissent à 5,2 milliards d'euros au 31 décembre 2008, dont 4,1 milliards d'euros au titre des fonds propres Tier 1.

Les risques pondérés, calculés selon les dispositions du dispositif Bâle 2 s'élèvent à 64,2 milliards d'euros.

Le ratio de solvabilité Bâle 2 s'établit en conséquence à 8,1 % dont 6,4 % sur Tier 1, contre respectivement 10,8 % et 7,6 % à fin décembre 2007. La baisse du ratio sur 2008 traduit essentiellement les effets de la crise sur le résultat de la période, partiellement compensée par l'émission, le 11 décembre 2008, de 950 millions d'euros d'obligations super-subordonnées souscrites par la Société de Prise de Participation de l'État.

Les autres ratios réglementaires

Le *ratio de liquidité*, calculé sur base individuelle, permet de vérifier que les liquidités à moins d'un mois d'échéance sont au moins égales aux exigibilités de même nature. Il se définit comme le rapport entre les liquidités et les exigibilités à un mois au plus. Ce ratio doit réglementairement être supérieur à 100 %. Il s'élève à 128 % au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, la Banque Fédérale des Banques Populaires respecte les règles prudentielles de contrôle des grands risques. Conformément à la réglementation bancaire, aucun concours ne doit dépasser 25 % des fonds propres et le montant cumulé des risques dépassant 10 % des fonds propres ne doit excéder l'octuple des fonds propres.

2. La gestion des risques

La Banque Fédérale des Banques Populaires étant l'organe central du Groupe Banque Populaire, les activités du Groupe Banque Populaire, appréciées sur une base consolidée et sous-consolidée, exposent celui-ci à cinq grandes catégories de risques :

- les risques de crédit à la clientèle ;
- les risques sur activités de marché ;
- les risques globaux de taux, change et liquidité induits par les activités de banque de proximité ;
- les risques opérationnels, au sens strict,
- et les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions du règlement CRBF 97-02, chaque établissement doit se doter d'une organisation de gestion et de surveillance des risques indépendante des unités opérationnelles.

Les établissements exercent leur activité dans le cadre de dispositifs de gestion des délégations des limites d'engagements et de procédures de prise de décision qui leur sont propres, et qui s'insèrent dans le corpus

des règles édictées au niveau du Groupe Banque Populaire (référentiel des risques de crédit mis à jour en novembre 2008, référentiel des risques ALM mis à jour en août 2008, référentiel des risques de marché validé en décembre 2008 et référentiel des risques opérationnels mis à jour en décembre 2008).

La Direction générale de chaque établissement détermine la politique de risques en accord avec son conseil d'administration et est responsable du contrôle permanent des risques pris, dans le respect

des règles fixées par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, notamment ayant trait au rôle du Comité d'Audit et des Risques Groupe, et par le Régulateur.

L'évaluation des politiques de risques et des procédures de gestion selon des principes et critères communs est, elle, de la responsabilité de l'organe central du Groupe Banque Populaire. La surveillance des risques est exercée par les moyens centraux sur base consolidée :

- Banques Populaires sur base consolidée ;
- filiales de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur base consolidée ;
- Crédit Maritime Mutuel sur base consolidée.

La réforme Bâle II n'impacte pas seulement les systèmes d'évaluation et de mesure des risques. En 2005, l'adoption de la Charte Groupe sur le fonctionnement de la filière de contrôle des risques de crédit a fait évoluer le rôle et le positionnement des Directions des Risques, des Engagements et du CARG. La création de nouvelles instances – Comité des Risques de Crédit Groupe, Comité Normes et Méthodes – a été mise en place en 2006 à la Banque Fédérale ainsi qu'un Comité de Gestion Actif-Passif Groupe et un Comité Fédéral SI Risques en 2008.

Outre la surveillance globale des risques assurée par le Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG), le Comité des Risques de Crédit Groupe apprécie mensuellement les risques individuels majeurs du Groupe Banque Populaire ou de chaque établissement. L'examen des dossiers et l'attribution d'une note peuvent être délégués à la Direction des Risques Groupe de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Les décisions prises par le Comité des Risques de Crédit Groupe sont communiquées à tous les établissements du Groupe Banque Populaire. Il examine également les reportings périodiques sur les risques de crédit.

Suite à la création de Natixis, les compétences du Comité des Risques de Crédit Groupe relatives à Natixis ont été transférées au Comité des Risques Confédéral (CRC) qui réunit des représentants des organes exécutifs de la Banque Fédérale des Banques Populaires, de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Natixis. Le Comité des Risques de Crédit Groupe examine les comptes rendus des réunions du Comité des Risques Confédéral.

Le Comité des Normes et Méthodes Groupe, institué début 2006, animé par la Direction des Risques Groupe de la Banque Fédérale des Banques Populaires valide les normes en matière de risques (identification, mesure, organisation et outils), ainsi que les méthodes et modèles présentant un caractère collectif dans le cadre de la surveillance prudentielle des risques du Groupe Banque Populaire sur base consolidée.

Il garantit le maintien et l'évolution :

- de la cartographie des risques ;
- des normes de contrôle et de reporting ;
- des méthodologies et des normes du Groupe Banque Populaire en matière de Risques Financiers, Risques de Crédit et Risques Opérationnels ainsi que leur mise à jour résultant de changements

réglementaires ou prudentiels, de la création de nouveaux produits ou des résultats des différentes campagnes de backtesting.

En raison de la constitution de Natixis, certaines compétences du Comité Normes et Méthodes Groupe ont été transférées à un Comité Normes et Méthodes confédéral commun à la Banque Fédérale des Banques Populaires et à la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne avec la participation systématique de Natixis.

Le Comité de Gestion Actif-Passif (GAP) Groupe se réunit trimestriellement depuis début 2008 et a pour missions :

- d'examiner les indicateurs de risque de taux et de risque de liquidité du Groupe et de chaque établissement ;
- de définir le cadre normalisé de la gestion actif-passif (modélisation et reporting) et les améliorations à lui apporter ;
- de formuler des avis au conseil d'administration sur les orientations de la politique de gestion actif-passif ;
- de définir le fonctionnement de la filière GAP ;
- de réviser ou proposer des limites et des scénarios de stress au moins une fois par an sur les risques de bilan au Comité GAP Groupe puis soumis pour validation au Comité d'Audit et des Risques Groupe.

Il prend appui sur le département GAP de la Banque Fédérale des Banques Populaires, rattaché à la Direction Financière, qui a pour missions :

- de produire des taux de cession internes en collaboration étroite avec le contrôle de gestion, suivant des modèles ALM d'écoulements stricts ;
- d'établir des règles de modélisation ALM de l'ensemble des Banques Populaires Régionales ;
- de calculer la provision épargne logement suivant la méthodologie qu'il a définie.

L'exercice par la Banque Fédérale des Banques Populaires d'un rôle permanent de prévention, de surveillance et de contrôle des risques passe par l'exercice d'un pouvoir normatif qui englobe la réalisation du système d'information commun à l'ensemble des établissements du Groupe Banque Populaire pour permettre l'évaluation et la surveillance des risques sur des bases homogènes et consolidées.

Dans le cadre de cette mission réglementaire de sécurité, un Comité Fédéral SI Risques a été institué au sein de la Banque Fédérale des Banques Populaires qui a vocation - sur proposition de la Direction des Risques Groupe en charge du contrôle permanent de niveau 2 au sens du règlement 97-02 et de l'animation de la filière risques de crédit instituée par décision du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 7 septembre 2005 :

- à piloter le Système d'Information Fédéral Risque (développement, évolution) ;
- à « encadrer » l'ensemble des besoins du domaine risques au niveau fédéral impliquant des développements informatiques au sein du Groupe Banque Populaire tant dans le système d'informations fédéral que dans les systèmes d'information des Banques Populaires et celui de sa cofilliale Natixis pour les activités concernées (ex-SISP) dont la réalisation s'impose à tous.

La Direction des Risques Groupe, directement rattachée à la Direction générale, n'est pas impliquée dans la décision commerciale. Elle a en charge l'animation de la filière Risques du Groupe Banque Populaire en application de la Charte du contrôle permanent des risques définie en 2005, et réactualisée en 2008. À ce titre, elle assure l'harmonisation des règles Groupe au moyen de référentiels et le déploiement de méthodes et d'outils adaptés de contrôle des risques ainsi qu'une mission

de surveillance permanente des risques prévus par le CRBF 97-02 : notamment crédits/contrepartie, taux, liquidité, change, marchés et risques opérationnels du Groupe Banque Populaire. Elle supervise par ailleurs le bon déroulement du processus d'homologation Bâle II pour le Groupe Banque Populaire et gère la base risques du Groupe Banque Populaire et les moteurs nécessaires à la notation de l'ensemble des engagements du Groupe Banque Populaire.

La Direction des Risques Groupe de la Banque Fédérale des Banques Populaires avec celle de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, assure la préparation des travaux en coordination avec la Direction des Risques de Natixis pour les trois Comités permanents liés aux risques mis en place dans le cadre de la création de Natixis – Normes et Méthodes, Risques, Systèmes d'information Risques.

L'organisation détaillée des procédures de suivi et de contrôle des risques figure dans le document

« Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne ».

Plus spécifiquement pour la Banque Fédérale des Banques Populaires, dans le cadre de ses missions, le Comité d'Audit et des Risques examine les risques de bilan de la Banque Fédérale des Banques Populaires et les enseignements tirés de leur surveillance. De plus, un Comité des Risques de Crédit Banque Fédérale des Banques Populaires se réunit si besoin afin d'étudier tout sujet relatif aux risques de crédit concernant directement la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Institué depuis juillet 2008, un Comité restreint – CRC filiales, se réunit de manière hebdomadaire qui examine les dossiers de crédit de ses filiales, au-delà d'un seuil fixé dans les délégations en vigueur, qui doivent remonter pour accord avant mise en force.

Ce Comité restreint a aujourd'hui compétence sur la Société Marseillaise de Crédit dans ce cadre. Les délégations accordées aux filiales sont décidées par le Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur proposition de la Direction des Risques Groupe et portées à la connaissance de l'exécutif de la filiale par celui-ci.

Un Comité GAP Banque Fédérale des Banques Populaires se réunit trimestriellement avec pour missions :

- d'examiner les indicateurs de risque de taux et de risque de liquidité de la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- d'examiner l'évolution des risques et des résultats du portefeuille de compte propre de la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- de déterminer les orientations de la gestion opérationnelle en validant les opérations financières à réaliser, en assurant le suivi de celles décidées lors des précédents Comités.

Comme pour le Comité GAP Groupe, il prend appui sur le département GAP de la Direction Financière Groupe, et sur les contrôles réalisés par le département des Risques Financiers de la Direction des Risques Groupe de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Le Comité des Risques de Marché Banque Fédérale des Banques Populaires, créé en septembre 2008, a pour rôle de :

- valider les programmes financiers proposés par le Comité de Trésorerie : liste de produits autorisés, montants, nouvelles limites ;
- valider les délégations de produits et les limites en risques de marché ;
- encadrer le suivi et le contrôle des risques de marché.

Le Comité se réunit tous les mois et sur demande, en cas d'urgence, notamment lors de dépassements de limites, conformément aux procédures de gestion des dépassements en vigueur.

L'essentiel des risques du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires est toutefois porté par Natixis, le solde restant étant peu significatif et principalement constitué de risques de crédit porté par la Banque Fédérale des Banques Populaires, la Société Marseillaise de Crédit, MA Banque et la BICEC. En conséquence, l'analyse de la gestion des risques ci-après porte essentiellement sur Natixis.

Le dispositif général de maîtrise des risques de Natixis

Le dispositif de maîtrise des risques de Natixis est mis en œuvre conformément à la réglementation bancaire ainsi qu'aux principes de gouvernance établis par les groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne. Placé sous la responsabilité du Directoire de Natixis, il est construit sur trois niveaux de contrôle coordonnés entre eux :

- l'autocontrôle assuré par les services opérationnels ou fonctionnels sous la supervision de leur hiérarchie. Ces contrôles dits de niveau 1 étant effectués, selon les situations et activités, soit par les opérateurs eux-mêmes, soit par une unité de contrôle ad hoc de type middle office ou entité de contrôle comptable et le cas échéant conjointement ;
- les contrôles de deuxième niveau (au sens de l'article 6-a du règlement CRBF n° 97-02) assuré par des entités indépendantes des Directions opérationnelles et dédiées exclusivement à cette fonction ; et,
- le contrôle de troisième niveau dit périodique assuré par l'Inspection générale.

Le responsable de l'exécutif, chargé d'assurer la cohérence et l'efficacité du contrôle permanent (conformément à l'article 7-1 quatrième tiret du règlement CRBF n° 97-02 modifié) est le Directeur général.

Le Président du Directoire préside le Comité de Coordination des fonctions de contrôle qui réunit les acteurs dédiés au contrôle permanent, le responsable de la sécurité des systèmes d'information, le Directeur financier et le Secrétaire général.

Conformément aux engagements pris auprès du CECEI, Natixis dispose d'un dispositif de contrôle reposant sur :

- une séparation des fonctions au sein du Groupe Natixis entre prise de risque et contrôle comprenant :
 - la ségrégation entre les fonctions de front et de back-office ,
 - l'existence de contrôles de premier niveau au niveau opérationnel,
 - la distinction entre le contrôle périodique et le contrôle permanent ;
- une organisation mondiale en filières de contrôles au sein du Groupe Natixis assurant la cohérence du dispositif interne ;
- un rôle spécifique d'organe central dévolu conjointement au Groupe Caisse d'Épargne et au Groupe Banque Populaire.

Le contrôle permanent est assuré par la Direction des Risques et la Direction de la Conformité, la gouvernance du dispositif de contrôle étant placée sous la responsabilité du Directoire et du conseil de surveillance de Natixis, ce dernier prenant appui sur le Comité d'Audit dans l'exercice de ses missions.

Le dispositif de contrôle conjoint visant à assurer la consolidation et le suivi des risques de Natixis sur base consolidée par les organes centraux s'appuie sur les comités confédéraux permanents institués lors de la constitution de Natixis à la fin de l'année 2006.

La Direction des Risques de Natixis

Depuis la constitution de Natixis le 17 novembre 2006, la Direction des Risques s'appuie sur une organisation unifiée en termes de ressources, de méthodologies et d'outils.

La Direction des Risques propose pour validation par le Directoire une politique des risques établie en conformité avec celles de ses deux organes centraux.

De même, elle soumet pour décision à l'organe exécutif les principes et règles concernant :

- les processus de décision de prise de risque ;
- les schémas de délégations ;
- la mesure des risques ;
- la surveillance des risques.

Elle joue un rôle essentiel au sein d'une architecture de comités dont les principaux sont :

- un comité faïtier : le Comité des Risques Groupe qui fixe notamment les grandes lignes de la politique des risques ;
- le Comité de Crédit Groupe Natixis ;
- le Comité des Risques de marché ;
- le Comité des Risques opérationnels ;
- les Comités Nouveaux Produits et Nouvelles Activités au titre desquels elle assure la responsabilité du processus d'approbation ;
- les Comités des Dépassements ;
- le Comité des Contreparties sous surveillance.

Elle participe activement aux Comités des Provisions Groupe et au Comité Gestion Actif-Passif, dont l'animation et l'organisation relèvent de la Direction Financière.

Enfin, elle assure une communication régulière de ses travaux, analyses et constats aux organes exécutifs et délibérants de Natixis ainsi qu'aux groupes Caisse d'Épargne et Banque Populaire.

Pour remplir ses fonctions de mesure, de consolidation, de surveillance et de reporting des risques la Direction des Risques de Natixis s'appuie sur un système d'information dédié et adapté aux activités des différents métiers du Groupe.

Il repose sur le Socle d'Outils Risques alimentés par les systèmes de gestion de chaque métier. La Direction des Risques participe à la conception des outils de gestion des métiers opérationnels afin d'assurer la qualité et la pertinence des informations véhiculées.

Le Socle d'Outils Risques est constitué de multiples applications, organisé autour de trois fonctions :

- mesurer et surveiller les risques économiques ;
- calculer et gérer les risques réglementaires ;
- restituer des informations à des fins de gestion et de reporting.

En 2008, la mission de la Direction des Risques a consisté, dans un environnement financier dégradé, à renforcer son dispositif de vigilance :

Parmi les actions menées au cours de l'exercice, on peut notamment citer :

- l'examen approfondi des limites existantes avec les contreparties bancaires avec la mise en œuvre d'actions éventuelles ;

- le recalibrage et le développement de scénarii de stress et de leurs mesures d'impact, prenant en compte les changements récents observés sur les marchés aussi bien dans le domaine du risque de crédit que de marché ;
- l'accompagnement en termes de suivi des risques et de reporting des opérations de cantonnement de certaines activités du pôle Banque de financement et d'investissement ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle méthodologie de détermination de la *Value at Risk* (VaR) au terme d'études menées à l'aune du changement de comportement des marchés au lendemain de la faillite de Lehman Brothers ;
- la finalisation du déploiement de l'outil cible de mesure, de contrôle et de gestion des risques opérationnels sur l'ensemble des activités bancaires de Natixis ;
- la poursuite des travaux en vue de disposer d'outils de suivi et de gestion des risques s'appuyant sur les approches de type Bâle II avancée.

L'ensemble de ces travaux a donné lieu à une information des instances de Natixis, de ses organes centraux et, le cas échéant, de la Commission bancaire (travaux sur la VaR et sur Bâle II).

2.1 Les impacts de la crise

Quoique faiblement touché par la crise financière dans son périmètre de banque de proximité, le Groupe Banque Populaire supporte un coût avant impôt de l'ordre de 2,2 milliards d'euros du fait de la crise financière, dont 1,8 milliard d'euros directement logé chez Natixis (à 35,78 %).

Natixis

Au quatrième trimestre 2008, Natixis a mis en place une ligne de métier spécifique (GAPC : Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés) ayant pour vocation de gérer en mode extinctif les activités non cibles de la BFI, à savoir essentiellement les activités de structurés de crédit, les activités de produits dérivés complexes de taux et d'actions et la structuration sur fonds dérivés. La mise en œuvre du reclassement des activités appartenant à GAPC ayant été finalisée en comptabilité et en gestion analytique fin 2008.

Pour Natixis, comme pour l'ensemble des établissements du secteur financier, l'année 2008 a comporté deux grandes phases :

- jusqu'au 15 septembre 2008, date de la faillite de la banque Lehman Brothers, la crise affecte principalement les sous-jacents crédit et en particulier les produits structurés de crédit. Les pertes et ajustements de valeur sont concentrés sur le métier Compte propre et Principal Finance et, dans une moindre mesure, sur les marchés de capitaux. La profitabilité des autres métiers du pôle BFI et des autres pôles métiers reste à ce stade relativement préservée ;
- à partir du 15 septembre, la faillite de Lehman Brothers provoque une dislocation généralisée de l'ensemble des marchés, conduisant à une accélération brutale de la crise et son extension à la quasi-totalité des métiers de Natixis.

Impacts dans la BFI

En décembre 2008, Natixis a décidé de transformer en profondeur ses activités de Banque de financement et d'investissement (BFI) et d'interrompre l'essentiel des activités de compte propre et de produits dérivés les plus complexes. Ces activités ont été cantonnées dans une structure interne à la BFI.

Les comptes de la BFI sont donc désormais répartis entre un ensemble dénommé « BFI pérenne », qui rassemble les activités *core business* destinées à être développées, et un autre regroupant la « gestion active des portefeuilles cantonnés » (GAPC) ainsi que le *spread* émetteur.

Cette séparation a pour but d'optimiser de façon volontariste la gestion des actifs cantonnés, de protéger les activités conservées en cible, et de mettre en évidence la performance des activités de la BFI pérenne. Les principales caractéristiques de la BFI pérenne consistent en :

- un recentrage sur l'activité clientèle, notamment les corporate Tier one en France et en Europe du Sud, les corporate *mid cap* en France, les institutions financières en Europe, et la clientèle des financements structurés à l'international ;
- une offre produit adaptée au nouvel environnement, avec les financements structurés, des produits de marché simples permettant un cross-selling qui fait ses preuves en temps de crise, des produits d'investissement simples, et un pôle actions, fortement dérisqué, avec un rapprochement des dérivés simples et des activités de courtage ;
- une présence internationale resserrée, avec une forte réduction d'activité en Asie et aux États-Unis, la fermeture des implantations marginales et la mise en sommeil des projets de développement ;
- un profil de risque réduit et des contrôles renforcés, avec l'arrêt de l'essentiel des activités de pur compte propre ou à fort niveau de volatilité ;
- une efficacité opérationnelle renforcée avec une forte réduction des effectifs d'ici fin 2009.

Les objectifs de la gestion active des portefeuilles cantonnés (GAPC) sont :

- d'isoler les actifs gérés en extinction parce qu'ils ne correspondent plus aux nouveaux choix stratégiques de Natixis :
 - soit en raison d'une absence de synergie avec les autres activités,
 - soit parce qu'ils requièrent une immobilisation de fonds propres ou de trésorerie qui n'est pas correctement rémunérée par le profit qu'ils dégagent,
 - soit parce que leur profil de risque ne correspond plus aux orientations définies par le management ;
- d'externaliser progressivement les actifs cantonnés à travers une gestion active arbitrant au mieux entre accélération du retour du capital et prix de réalisation des actifs.

Les impacts de la crise sur le produit net bancaire de la BFI s'élèvent à - 3 540 millions d'euros au total (soit 1 267 millions d'euros après prise en compte de la proportionnalisation à 35,78 %), dont - 1 283 millions d'euros au titre du quatrième trimestre (soit 459 millions d'euros après prise en compte de la proportionnalisation à 35,78 %).

IMPACT DE LA CRISE SUR LA BFI (À 100 %)

en millions d'euros	T1 2008	T2 2008	T3 2008	T4 2008	T5 2008
BFI	(408)	(1 507)	(342)	(1 283)	(3 540)
RMBS / CDO d'ABS	(116)	(606)	(246)	(234)	(1 202)
Ajustement de valeur sur réhausseurs de crédit	(164)	(789)	(263)	(70)	(1 286)
Écartement de <i>spreads</i>	(127)	(105)	30	(291)	(493)
Décote syndication	(24)	(15)	8	(11)	(42)
Dérivés complexes actions et taux	(126)	-	(56)	(1 017)	(1 199)
Réévaluation du <i>spread</i> émetteur	+ 149	+ 8	+ 186	+ 250	+ 593
Autres	-	-	-	+ 90	+ 90

Ils recouvrent principalement :

- les impacts liés à la dislocation du marché du crédit (dépréciations sur RMBS et CDO d'ABS, ajustements de valeur sur réhausseurs de crédit, écartement de *spreads*, décote syndication et réévaluation du *spread* émetteur) pour - 2 430 millions d'euros au total (soit 869 millions d'euros après prise en compte de la proportionnalisation à 35,78 %) ;
- les effets de la forte hausse des corrélations et de la volatilité sur les dérivés complexes de taux et d'actions : - 1 199 millions d'euros, dont - 1 017 millions d'euros au titre du quatrième trimestre 2008 (soit respectivement - 429 millions d'euros et - 364 millions d'euros après prise en compte de la proportionnalisation à 35,78 %).

Les impacts de la crise sur le coût du risque s'élèvent à - 1 277 millions d'euros (soit 457 millions d'euros après prise en compte de la proportionnalisation à 35,78 %), dont - 911 millions d'euros au titre du quatrième trimestre (soit - 326 millions d'euros après prise en compte de la proportionnalisation à 35,78 %). Ils recouvrent - 375 millions d'euros au titre de la fraude Madoff, - 186 millions d'euros sur Lehman Brothers, - 317 millions d'euros au titre des contreparties sur des montages de Corporate Solutions et - 94 millions d'euros au titre de l'exposition aux banques islandaises (soit, respectivement, - 134 millions d'euros, - 67 millions d'euros, - 113 millions d'euros et - 34 millions d'euros après prise en compte de la proportionnalisation à 35,78 %).

Les autres impacts

Dans les autres pôles, outre la mise en place d'actions d'adaptations à la crise (réorganisation ciblées, maîtrises des effectifs et des coûts...) le coût reste moindre et affecte essentiellement le pôle Gestion d'actifs, dont les impacts s'élèvent :

- sur le produit net bancaire à - 33 millions d'euros (soit 12 millions d'euros après prise en compte de la proportionnalisation à 35,78 %) ;
- sur le coût du risque à - 56 millions d'euros (soit 20 millions d'euros après prise en compte de la proportionnalisation à 35,78 %).

Dans la banque de proximité

Pour les Banques Populaires et les autres composantes du Groupe, le coût direct de la crise est limité à des expositions marginales sur des grands dossiers de place :

- à la suite de la décision de Lehman Brothers Holdings Inc. de se placer sous la protection du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites (14 septembre 2008), les Banques Populaires ont évalué

son exposition nette sur le Groupe Lehman Brothers à hauteur de 27 millions d'euros ;

- en ce qui concerne la fraude Madoff, les Banques Populaires présentaient une exposition à Madoff limité à 10,5 millions d'euros ;
- enfin, la dégradation de la situation économique en Islande et les difficultés rencontrées par les banques islandaises ont conduit les Banques Populaires à provisionner 24,8 millions d'euros pour une exposition globale de 26,6 millions d'euros sur Landsbanki et Kaupthing Bank.

Dans les autres activités

En ce qui concerne CIFG, ex-filiale *monoline* détenue par Natixis, dont le capital a été repris par la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne le 20 décembre 2007, les deux organes centraux ont participé à la nouvelle définition de la politique des risques de CIFG et analysé les produits structurés de crédit garanti par le *monoline*.

Dès la reprise, ils ont mis en place une task force sur place pour permettre une meilleure appréhension de ces nouveaux risques par l'organe central et étudié, avec l'aide de cabinets conseil, les modèles de valorisation et les stress scénarii utilisés sur ce périmètre.

Parallèlement, les deux actionnaires ont décidé de réviser leur stratégie, considérant l'évolution des marchés et la situation de la co-entreprise CIFG :

- toute perspective de soutien complémentaire, au-delà des apports déjà réalisés, a été écartée ;
- une nouvelle équipe de Direction a été nommée au sein de l'entité afin, notamment, de mener à bien les négociations avec ses principaux créanciers ;
- un processus de « commutation » (annulation des engagements vis-à-vis des contreparties en contrepartie d'un versement en numéraire et/ou d'une conversion en capital) a été engagé auprès des créanciers, sous le contrôle des autorités de tutelle, dès le premier semestre 2008.

Le 22 janvier 2009, CIFG a annoncé avoir conclu un accord de commutation avec des contreparties représentant 98 % de son encours de certaines catégories de produits dérivés adossés à certains actifs, notamment immobiliers, soit environ 12 milliards de dollars.

Selon les termes de l'accord de commutation, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne réduisent leurs participations respectives dans le Capital de CIFG et les

principales contreparties renoncent à leurs droits pécuniaires au titre des garanties financières (*credit default swap* et polices d'assurance) émises par CIFG, en échange d'un paiement en numéraire et d'une prise de participation au capital de CIFG.

À l'issue de cette opération, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne détiennent conjointement une participation légèrement supérieure à 10 % dans le capital de CIFG et l'opération entraîne de fait la déconsolidation de CIFG du Groupe Banque Populaire.

2.2 Risques de crédit

L'économie mondiale subit depuis un an et demi un ralentissement consécutif à trois chocs successifs : la crise immobilière née aux États-Unis, la forte hausse des matières premières énergétiques et agricoles, puis la crise financière qui ont des impacts forts sur la conjoncture économique globale. Les effets sont de plusieurs natures : une baisse de l'investissement des ménages, accentuée par la baisse de pouvoir d'achat consécutive à la hausse des prix, et le durcissement des conditions de financement des acteurs économiques suite aux problèmes de liquidité des établissements de crédit.

Conséquence de la baisse de la demande, une réduction des investissements des entreprises compte tenu de conditions de financement plus drastiques et une baisse des capacités de production entraînent une hausse du chômage et tous les secteurs économiques sont impactés, avec des difficultés plus marquées sur l'immobilier et la construction automobile. Les défaillances d'entreprises se sont accélérées sur la fin d'année.

Le dispositif de maîtrise des risques de crédit

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le fonctionnement de la filière risques de crédit au sein du Groupe Banque Populaire et les relations au sein du Groupe Banque Populaire sont régis par une Charte.

La filière risques de crédit est organisée dans les banques conformément aux dispositions contenues dans cette Charte et le référentiel du risque de crédit du Groupe Banque Populaire.

La Direction générale de chaque établissement détermine la politique de risques en accord avec son conseil d'administration et est responsable du contrôle permanent des risques pris, dans le respect des règles fixées par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, notamment ayant trait au rôle du Comité d'Audit et des Risques Groupe et du Comité des Risques de Crédit Groupe, et par le Régulateur.

Outre les missions mentionnées plus haut, le Comité des Risques de Crédit Groupe examine les risques interbancaires pour lesquels la Banque Fédérale des Banques Populaires recense les limites que les établissements se sont fixées ainsi que la qualité et les encours par contrepartie. La Direction des Risques du Groupe Banque Populaire surveille le niveau de risques porté sur chaque contrepartie.

Les différences d'appréciation au sein du Groupe Banque Populaire sur les niveaux de risques sont portées à la connaissance du Comité des Risques de Crédit Groupe mensuel pour arbitrage. Une présentation des comptes rendus des réunions du Comité Normes et Méthodes Groupe et du Comité Normes et Méthodes Confédéral est réalisée.

Pour rappel, suite à la création de Natixis, les compétences du Comité des Risques de Crédit Groupe relatives à Natixis ont été transférées au Comité des Risques Confédéral (CRC) qui réunit des représentants des organes exécutifs de la Banque Fédérale des Banques Populaires, de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Natixis. Le Comité des Risques de Crédit Groupe examine les comptes rendus des réunions du Comité des Risques Confédéral.

Le Comité des Risques de Crédit BFBP se réunit si besoin afin d'étudier tout sujet relatif aux risques de crédit concernant directement la Banque Fédérale. Il est complété depuis juillet 2008, d'un Comité restreint - CRC filiales, qui examine les dossiers de crédit de ses filiales, au-delà d'un seuil fixé dans les délégations en vigueur, qui doivent remonter pour accord avant mise en force et qui traite aujourd'hui les dossiers de la Société Marseillaise de Crédit dans ce cadre.

La division des risques est assurée par des règles externes et internes au Groupe Banque Populaire. Elle fait partie des règles fondamentales de gestion des risques. Selon le référentiel Groupe, chaque banque se dote, en fonction de ses caractéristiques propres, de plafonds internes le plus souvent inférieurs aux seuils autorisés par la réglementation. En 2005, un plafond unique inférieur au seuil réglementaire a été institué. Il a été appliqué à compter du 30 juin 2006 à tous les établissements du Groupe Banque Populaire sur base consolidée.

Le Groupe Banque Populaire a mis en place, dès fin 2003, des systèmes de notation complets conformes aux futures exigences prudentielles et homologués par le régulateur. Le Groupe Banque Populaire a en effet été autorisée par la Commission bancaire à calculer ses exigences en fonds propres réglementaires sur risque de crédit selon l'approche notations internes avancée (IRBA) pour les classes d'actifs Retail et fondation (IRBF) pour les autres classes d'actifs à partir de janvier 2008.

Ces systèmes de notation reposent sur des méthodes homogènes au sein du Groupe Banque Populaire et des applicatifs de notation centralisés, dédiés aux principaux segments de clientèle.

Par ailleurs, des stress tests ont été mis en œuvre pour les risques de crédit au niveau du Groupe et de chaque banque, tant pour le portefeuille Entreprises que pour l'ensemble des classes d'actif. Portant sur la dégradation de la qualité des principales contreparties ou de certains secteurs d'activités considérés comme prioritairement impactés par la crise (Construction, Promotion immobilière, Transport, Grande distribution, Service aux collectivités, Automobile), ou appliquant une dégradation à l'ensemble des notes de toutes les classes d'actif (d'un, deux ou trois plots), ils ont permis de mesurer les augmentations d'EL (perte moyenne) et de provisions, de RWA (actifs pondérés Bâle II) et d'exigences de fonds propres, et de vérifier la capacité du Groupe à faire face.

Les résultats du Groupe

2.2.1 Les risques interbancaires

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ENGAGEMENTS (HORS INTRAGROUPE)

en millions d'euros	2008		2007
Afrique du Nord et Moyen-Orient	397	2,6 %	2,0 %
Afrique subsaharienne	71	0,5 %	0,2 %
Amérique du Nord	1 601	10,6 %	11,4 %
Amérique Latine et Caraïbes	245	1,6 %	1,3 %
Asie et Océanie	561	3,7 %	3,1 %
Europe Centrale et Orientale	186	1,2 %	2,2 %
Europe Occidentale	12 009	79,7 %	79,8 %

Source : Informationnel Risques.

Les risques sont très majoritairement concentrés sur l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord. La qualité des clients du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires est le reflet de celle du Groupe Banque

Populaire. La part des notes spéculatives est stable mais le taux de risques en défaut s'est accru en 2008.

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR NOTE (HORS INTRAGROUPE)

	2008	2007
Notes investissement	94,0 %	94,2 %
Notes spéculatives	5,5 %	5,5 %
<i>Dont sensibles</i>	0,1 %	0,2 %
Défaut	0,4 %	0,0 %

Source : données Informationnel.

2.2.2 Les risques souverains

Le risque souverain est l'incapacité d'un État (et/ou de la Banque centrale) à rembourser ses dettes. Ce risque ne se traduit pratiquement jamais

sous forme de défaillance mais débouche sur des négociations avec les prêteurs qui peuvent conduire à des abandons d'intérêts et/ou d'une fraction du capital.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ENGAGEMENTS

	2008		2007
	en millions d'euros	en %	en %
Afrique du Nord et Moyen-Orient	140	7,6 %	17,1 %
Afrique subsaharienne	18	1,0 %	2,8 %
Amérique du Nord	443	24,0 %	13,5 %
Amérique Latine et Caraïbes	37	2,0 %	1,6 %
Asie et Océanie	133	7,2 %	0,9 %
Europe Centrale et Orientale	3	0,2 %	0,1 %
Europe Occidentale	1 070	58,0 %	64,0 %

Source : Informationnel Risques.

La répartition des risques a évolué avec un tassement sur l'Europe Occidentale, une hausse sur l'Amérique du Nord et un recul sur l'Afrique du Nord et le Moyen Orient.

Les risques bénéficiant d'une note d'investissement sont en recul et représentent près de 89 % des engagements, avec pour corollaire une hausse de 6 points des risques *non investment grade*.

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR NOTE

	2008		2007
	en millions d'euros	en %	en %
1	1 534	83,2 %	65,3 %
2	18	1,0 %	17,3 %
3	7	0,4 %	3,5 %
4	77	4,2 %	10,5 %
5	34	1,8 %	1,8 %
6	87	4,7 %	1,2 %
7	46	2,5 %	0,1 %
8	0	0,0 %	0,0 %
Défaut	40	2,2 %	0,5 %

Source : données Informationnel.

2.2.3 Les risques clientèle

RISQUES CORPORATE

	2008		2007	
	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %
Notes investissement	34 615	64,0 %	33 931	71,2 %
Notes spéculatives	17 566	32,5 %	12 581	26,4 %
<i>dont sensibles</i>	1 036	1,9 %	862	1,8 %
Défaut	863	1,6 %	285	0,6 %

RISQUES RETAIL

	Professionnels		Particuliers	
	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %
Notes saines	1 433	80,9 %	877	94,9 %
Notes saines sensibles	211	11,9 %	9	1,0 %
Défaut	127	7,2 %	38	4,1 %

Source : données Informationnel.

Le portefeuille Particuliers (représentatif des engagements de la Société Marseillaise de Crédit) bénéficie d'une qualité de risques supérieure à celle du portefeuille Professionnels.

TABEAU DE RÉPARTITION PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE

Risques Corporate et Professionnels	2008		2007
	en millions d'euros	en %	en %
Finance, assurance	23 490	32,8 %	27,6 %
Holdings et diversifiés	13 650	19,1 %	17,8 %
Services	4 025	5,6 %	6,5 %
Transports	3 172	4,4 %	4,1 %
Industries de base	3 032	4,2 %	5,7 %
BTP	2 846	4,0 %	4,1 %
Biens de consommation	2 830	4,0 %	2,4 %
Immobilier	2 808	3,9 %	4,2 %
Énergie	2 767	3,9 %	2,6 %
Locations immobilières	2 290	3,2 %	3,3 %
Construction mécanique et électrique	1 757	2,5 %	2,0 %
Communication	1 729	2,4 %	2,1 %
Services aux collectivités	1 415	2,0 %	1,9 %
Agroalimentaire	1 097	1,5 %	1,7 %
Distribution-commerce	1 061	1,5 %	1,5 %
Administration	842	1,2 %	2,5 %
Tourisme-hôtellerie-restauration	469	0,7 %	0,9 %
Pharmacie-santé	465	0,6 %	0,5 %
Technologie	306	0,4 %	0,9 %
Non renseigné	1 503	2,1 %	7,7 %

Source : données Informationnel.

La concentration des risques n'a pas été affectée par le changement de la nomenclature des codes NAF intervenue en début d'année. Le poids des deux principaux secteurs s'est accentué en 2008 et concentre désormais plus de la moitié des risques.

CONCENTRATION SUR LES EMPRUNTEURS
--

	Répartition 2008	Poids par rapport aux fonds propres
	en %	en %
Part du premier emprunteur	1,4 %	31,4 %
Part des 10 premiers emprunteurs	4,3 %	95,3 %
Part des 50 premiers emprunteurs	13,8 %	308,2 %
Part des 100 premiers emprunteurs	18,0 %	401,3 %

Source : données Informationnel.

La concentration des risques est logiquement plus importante sur le périmètre du Groupe Banque Fédérale que sur celui du Groupe Banque Populaire.

Les risques sur les PME/TPE du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires

Seuils de chiffre d'affaires et d'engagements

PME : 1,5 million d'euros < CA < 50 millions d'euros quel que soit le montant d'engagements, ou CA < 1,5 million d'euros si montant d'engagements > 1 million d'euros

TPE : CA non renseigné, nul ou < 1,5 million d'euros et montant d'engagements < 1 million d'euros

Contreparties exclues :

- appartenant à un groupe ;
- sociétés holding ;
- ayant un chiffre d'affaires trop ancien ou un code NAF non renseigné.

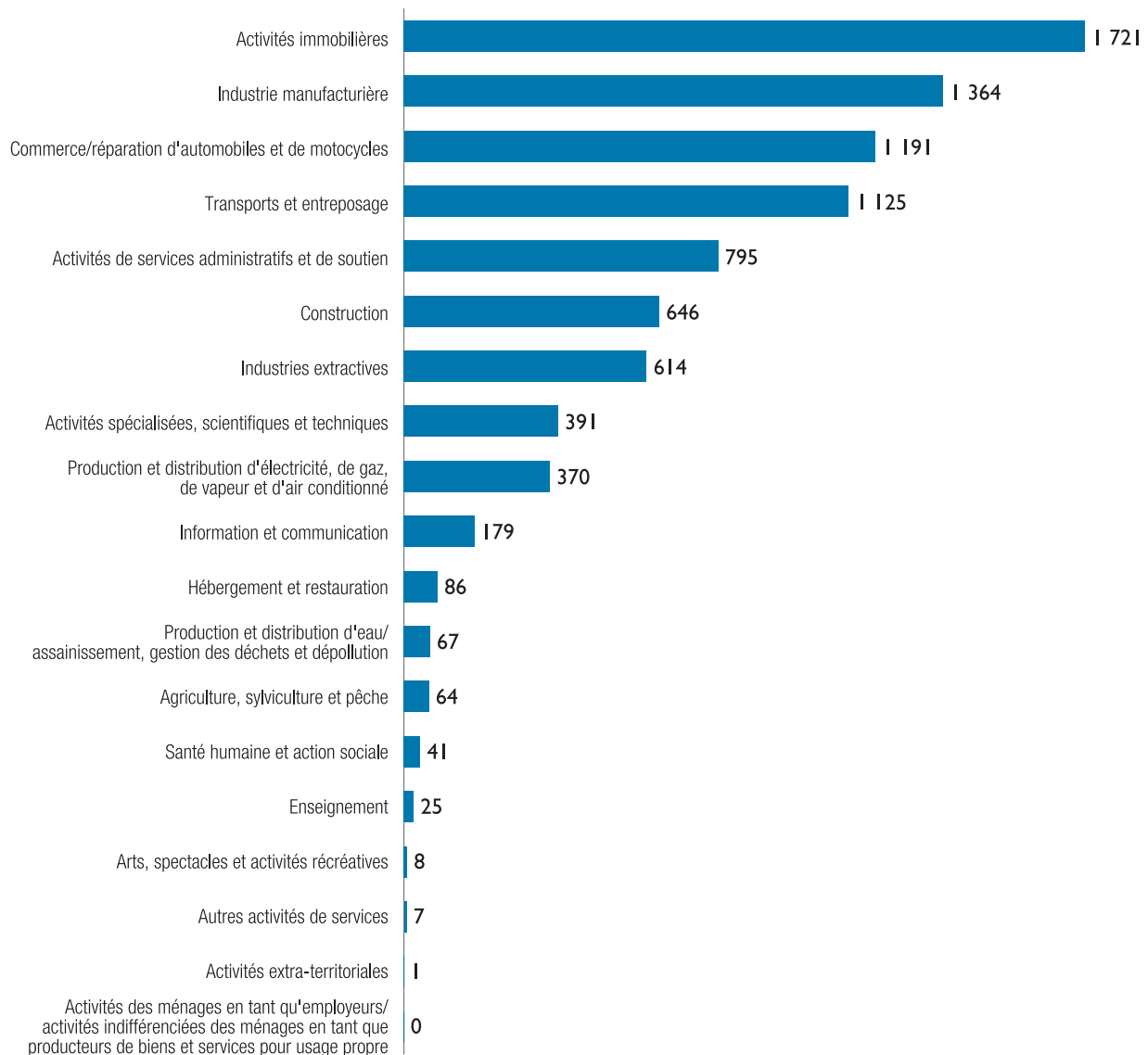
Secteurs d'activité : NAF regroupés selon la nomenclature INSEE. Exclusion des secteurs « Activités financières et d'assurance », « Administration publique »

Produits : référence aux typologies de produits déclarés au Service Central des Risques de la Banque de France

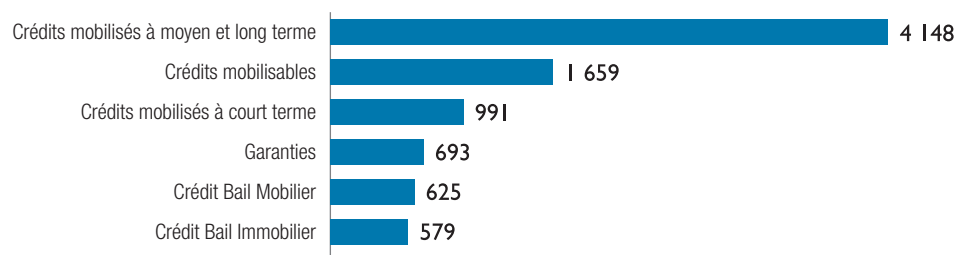
Le volume des engagements portés par les PME et TPE s'élève à 8,7 milliards d'euros, dont 6,9 milliards d'euros sur les PME (79 %), soit 13 % des risques du Groupe Banque Populaire sur cette catégorie de clientèle. Les activités immobilières (marchands de biens, location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués, activités pour compte de tiers au sens INSEE) représentent près de 20 % des risques, contre plus du tiers pour le Groupe Banque Populaire. L'industrie, le commerce et le transport ont un poids dans l'ensemble de l'activité très proche, ces trois secteurs représentent plus de 40 % des risques sur les PME et TPE.

Les financements sont constitués pour près de 50 % de prêts à moyen et long terme, les crédits court terme et crédits mobilisables représentant 30 % des concours.

ENGAGEMENTS PME ET TPE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (INSEE) (en milliers d'euros)



Source : données Informationnel.

ENGAGEMENTS PME ET TPE PAR PRODUITS (en milliers d'euros)

Source : données Informationnel.

Par rapport à 2007, la répartition des risques sains ne présente pas d'évolution significative. L'élément marquant est le poids plus élevé des Banques dans le total des défaut (2,59 % fin 2007).

2.3 Risques de marchés

Le Département Risques Financiers, au sein de la Direction des Risques Groupe de la Banque Fédérale des Banques Populaires, assure le contrôle des risques de marché dans le Groupe.

Les risques de marché du Groupe de la Banque Fédérale des Banques Populaires sont principalement concentrés chez Natixis, établissement soumis au contrôle conjoint de la part des deux groupes actionnaires et organes centraux, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, dont le système de suivi est détaillé dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

Ils sont négligeables pour l'activité de Trésorerie créée à la Banque Fédérale des Banques Populaires en septembre 2008, dont l'objectif est de concourir au refinancement commun des Banques Populaires, de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Société Marseillaise de Crédit, et sur laquelle le Département Risques Financiers au sein de la Direction des Risques Groupe effectue un contrôle spécifique des risques et des résultats.

2.3.1 Organisation du dispositif de maîtrise des risques de marché de Natixis

Le Département des risques de marché définit en toute indépendance les méthodologies de mesure de risque, instruit les limites et assure le suivi de l'ensemble des risques de marché du périmètre Natixis. Le dispositif de maîtrise des risques de marché est défini selon une architecture de délégation dont le Comité des Risques Groupe est le comité faitier et au sein duquel le Comité des Risques de marché joue un rôle essentiel.

Le Comité des Risques de marché a pour mission de déterminer la politique des risques de marché de la banque et veille à sa bonne application. Il constitue l'extension opérationnelle de l'organe exécutif et dispose de son pouvoir de décision pour les problématiques de risques de marché.

Il se réunit bimensuellement sous la présidence d'un membre du Directoire, des sessions ad hoc pouvant être organisées en cas d'urgence.

En 2008, la politique de risques de Natixis a été axée sur un renforcement du dispositif de suivi des risques de marché par la Direction des Risques et sur une participation plus active des métiers.

Les documents support ont été enrichis afin d'appréhender les événements clés des périodes couvertes au travers de données agrégées (VaR, stress tests, P&L, Loss Alerts et dépassements), de synthèses des faits marquants, de points d'attention par activité, et d'une synthèse des Comités Nouveaux Produits et Nouvelles Activités.

La politique des risques de marché déterminée par le Comité des Risques de marché regroupe en particulier les éléments suivants :

- détermination et revue des limites de VaR, de limites opérationnelles et de Loss Alert. Cet examen est mené à la lumière des éléments budgétaires fournis par les responsables front office ;
- définition des délégations de validation ;
- revue des expositions en risque avec focus éventuel sur une classe de risque ;
- revue des éventuels dépassements constatés et/ou non autorisés sur les limites et actions mises en œuvre ou à mettre en œuvre ;
- revue ex-post des décisions prises sous délégation ;
- information sur les validations de méthodologies de risques de marché et de réfections et sur les validations de modèles.

Concernant les modèles de marché, la Direction des Risques de Natixis valide les modèles et s'assure régulièrement que les modèles utilisés sont pertinents au regard de l'évolution des marchés et des meilleures pratiques de place.

Le Département des risques de marché est composé de deux pôles : un pôle opérationnel et un pôle transverse.

Le pôle opérationnel au sein du département des risques de marchés est en charge du contrôle des risques de marchés au quotidien et se compose de quatre pôles de suivi d'activité correspondant aux principales lignes de métiers des front-offices (Crédit, Taux & Dérivés de Taux, Actions & Dérivés Actions – *Commodities*, et Trésorerie – Change – Structuration – Financements de projets) et d'un pôle de production de la VaR.

Chargés du suivi d'activité, ils représentent le département dans ses relations avec chaque front office.

Sur leur périmètre respectif, ils sont ainsi responsables :

- de l'analyse et du contrôle des risques de marché et des reportings correspondants ;
- du suivi régulier des positions et de leurs résultats ;
- de la validation des modèles de valorisation (*pricers*) ;
- de la détermination des politiques de provisionnement et de réfections de valeurs (pour risque de liquidité, risques de paramètres non couvrables, risques de modèles, etc.).

Ils ont également pour mission de déterminer les méthodologies de mesures de risque adaptées à leur filière.

Le pôle transverse est en charge de l'ensemble des reportings consolidés présentés au management (Directoire et management du front office), de la mise en place de normes et procédures communes à l'ensemble des entités (filiales et succursales) portant des risques de marché, de la coordination internationale, de la veille technologique, et de la relation avec les audits internes et externes et du suivi de leurs recommandations.

Il assure une information de la situation et de l'évolution des risques de marchés de manière bimensuelle au membre du Directoire responsable de la BFI et au Comité des Risques de marché.

2.3.2 Organisation du dispositif de maîtrise des risques de marché de la Trésorerie Banque Fédérale des Banques Populaires,

La Banque Fédérale des Banques Populaires s'est dotée au second semestre 2008 d'une activité de Trésorerie, pour laquelle un suivi quotidien de cette activité a été mis en place, au travers d'un système de limites de risques de marché (sensibilités et VaR) et de contrepartie, et de *loss alerts*.

L'activité de la Trésorerie Banque Fédérale des Banques Populaires, est encadrée par trois comités :

- le Comité de Trésorerie dont le rôle est de s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie de refinancement, de valider les scénarii d'évolution des marchés ;
- le Comité des Risques de Marché de la Banque Fédérale des Banques Populaires, qui valide les programmes financiers proposés (produits autorisés, montant, nouvelles activités), ainsi que les délégations de limites et de produits, et les limites de risques de marché. Il encadre le suivi et le contrôle des risques de marché ;
- le Comité des Risques de Crédit Banque Fédérale des Banques Populaires, qui fixe les limites par contrepartie.

2.3.3 Méthodologie de mesure des risques de marché de Natixis

Le contrôle des risques des activités de marché de Natixis repose sur une méthodologie de mesure des risques de marchés encourus par les différentes entités du groupe.

L'évaluation des risques de marché est réalisée au moyen de différents types de mesure :

1. des mesures synthétiques de VaR permettant de connaître les pertes potentielles que chaque activité peut engendrer, pour un degré de confiance (exemple : 99 %) et un horizon de détention des positions (exemple : 1 jour) prédéfinis. Elle est élaborée et suivie quotidiennement sur l'ensemble des activités de négociation du groupe.

Pour ce faire, le comportement joint des paramètres de marché dont dépend la valeur des portefeuilles est modélisé au moyen d'études statistiques utilisant une période d'un an glissant. À ce jour, plus de 4 200 axes de risques de marché sont modélisés et utilisés.

Natixis utilise une VaR calculée par simulations numériques, au moyen d'une méthodologie « Monte-Carlo » qui permet de prendre en compte les éventuelles non-linéarités des portefeuilles suivant les différents axes de risques. L'harmonisation des méthodes de calcul a été réalisée par le recours à un outil unique de calcul, Scénarisk. Afin de suivre le respect de la limite en VaR fixée par le régulateur, la Direction des Risques de Natixis produit la VaR sur le périmètre Natixis consolidé.

L'extrême volatilité des marchés sur l'ensemble des classes d'actifs observée depuis la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008 a conduit Natixis à mener plusieurs études prenant en compte différentes profondeurs d'historique pour le calcul de la VaR avec l'objectif de capter le changement de régime récent observé sur les marchés financiers. Ces études ont abouti à la définition d'une nouvelle méthodologie de calcul, désormais basée sur une économétrie dont les écarts-types sont calculés comme étant le maximum, axe de risque par axe de risque, des écarts-types calculés sur les périodes suivantes : 12 mois glissant, 3 mois glissant, 01/09/2008-date courante (tant que date courante est antérieure au 01/09/09). Ce changement méthodologique a occasionné un recalibrage de l'ensemble des limites. Après avoir été présentée à la Commission bancaire, cette méthode a été mise en production au cours du 4^e trimestre 2008 ;

2. des indicateurs opérationnels permettant d'encadrer l'activité, en global et/ou par activité homogène, au moyen de grandeurs plus directement observables (par exemple : sensibilités à la variation du sous-jacent, sensibilité à la variation des volatilités, à la corrélation, indicateurs de diversification). Les limites correspondant à ces indicateurs opérationnels à la fois qualitatifs et quantitatifs viennent ainsi compléter les limites de VaR, de *loss alert*. Elles sont déterminées en cohérence avec ces dernières. L'ensemble des limites opérationnelles fait l'objet d'un suivi quotidien de la part du Département des risques de marché.

Tout dépassement de limites (limites opérationnelles et *loss alert*) fait l'objet d'une notification, et, le cas échéant, dans le cadre de dépassement de *loss alert*, peuvent occasionner une décision du management relative aux positions en cause (fermeture, couverture, maintien, etc.).

Les principaux indicateurs standards utilisés sont :

- une sensibilité à la variation des taux de 1 bp (indicateur global et par zone, par devise et/ou maturité),
- un indicateur de risque de courbe,
- un indicateur de risque de change,
- un indicateur d'exposition aux marchés des actions,
- des indicateurs de sensibilité à la variation de + / - 1 % des volatilités implicites des marchés actions, change, taux, inflation et *commodities* (ces indicateurs sont globaux, par maturité et par *strike*),
- un indicateur de la variation du delta pour une variation du sous-jacent (action, taux, change ou *commodities*),
- un indicateur de sensibilité à la variation du spread titres d'État/swap,
- un indicateur de sensibilité à la variation du spread émetteur,
- un indicateur de spread interdevises,
- un indicateur de sensibilité inflation (variation de 1 point de base),
- une mesure du risque de discontinuité,
- des indicateurs de sensibilité à la variation des corrélations,
- un indicateur de sensibilité au recovery et au jump to default,
- des indicateurs de *loss alert* mensuel et annuel ;

3. des mesures de stress-test, consistant à mesurer les pertes éventuelles subies par les portefeuilles dans des configurations de marché extrêmes.

Deux grandes catégories de stress-tests sont calculées chez Natixis : les stress-tests globaux et les stress-tests spécifiques à chaque activité.

Les stress-tests globaux ont fait l'objet en 2008 d'un projet important visant à les recalibrer et à les compléter. Calculés dans l'outil de calcul de VaR de Natixis, ils peuvent être regroupés en trois catégories :

- **les stress historiques** consistent à reproduire des ensembles de variations de paramètres de marché observées sur des périodes

de crises passées, afin de simuler ex-post les ordres de grandeurs des variations de P&L enregistrées. Si ces jeux de stress n'ont aucun pouvoir prédictif, ils permettent de juger de l'exposition du périmètre à des scénarii connus. Six stress historiques ont été définis.

– **les stress hypothétiques** consistent à simuler des variations de paramètres de marché sur l'ensemble des activités, en s'appuyant sur des hypothèses plausibles de réaction d'un marché par rapport à un autre, en fonction de la nature d'un choc initial. La détermination des chocs est le fruit d'un travail de réflexion et de collaboration avec les front office et les économistes. Ces scénarios peuvent être définis en fonction de critères économiques (crise de l'immobilier, crise économique), de considérations géopolitiques (attaques terroristes en Europe, renversement d'un régime au Moyen-Orient) ou autres (grippe aviaire). Cinq stress théoriques ont été définis,

– **les stress adverses** ont pour objectif de détecter les situations les plus défavorables pour la banque sur la base des caractéristiques de son portefeuille. Les calculs consistent à décliner de façon matricielle les stress hypothétiques, le stress adverse étant celui donnant lieu à la perte maximale.

Concernant **les stress tests spécifiques**, un chantier conjoint avec la BFI a été lancé ; des normes de sévérité et des matrices de chocs ont été définies par ligne métier. Ce projet sera finalisé au cours de l'année 2009, l'objectif étant que ces stress soient calculés dans les outils de gestion et encadrés par des limites.

– fin 2007, date de la fusion entre les deux entités, Natixis a été autorisée par la Commission bancaire à utiliser le modèle interne VaR, validé initialement pour l'ex- IXXIS Corporate & Investment Bank, sur le périmètre équivalent Natixis. Au terme de la mission d'homologation effectuée en 2008, la Commission bancaire a confirmé à Natixis l'utilisation de son modèle à des fins réglementaires au 31 décembre 2008.

2.3.4 Données quantitatives de mesure des risques de marché de Natixis

Évolution de la Value at Risk (VaR) sur le périmètre de Natixis

Le niveau de VaR 99 % 1 jour des portefeuilles de négociation de Natixis s'est établi en moyenne à 29,6 millions d'euros, avec un maximum

constaté de 66,4 millions d'euros le 22 décembre 2008 et une valeur de 55,8 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Ces chiffres sont à mettre en perspective du changement de régime des marchés intervenu en septembre 2008 après la faillite de Lehman Brothers.

Cette crise majeure a conduit la BFI à réorganiser ses activités au cours du dernier trimestre et à cantonner une partie de ses activités dans un portefeuille ad hoc (GAPC). Cette réorganisation s'est accompagnée d'évolutions du dispositif de suivi des risques (calibrage de nouvelles limites) et des modalités de reportings.

De même, comme décrit dans le paragraphe précédent, il est apparu nécessaire d'adapter la méthodologie appliquée au calcul de la VaR de façon à pouvoir capter ces mouvements de marché d'une ampleur exceptionnelle. Natixis a donc mis en place une modification de la prise en compte des historiques de données, en ajustant le calcul des écarts-types selon la formule suivante :

Écart type = max (12 mois glissant, 3 mois glissant, historique démarrant le 1^{er} octobre 2008 « capé » à 1 an)

Cette nouvelle méthodologie de calcul des écarts-types, appliquée facteur de risque par facteur de risque, est entrée en production au cours du 4^e trimestre 2008.

Plus conservatrice et plus en adéquation avec l'élévation forte et durable de la volatilité sur les marchés, elle a pour conséquence d'augmenter la VaR de manière significative (entre 1,5 et 2 fois selon les périmètres) à positions équivalentes. Une limite globale sous cette méthode a été fixée à 70 millions d'euros à compter de cette même date.

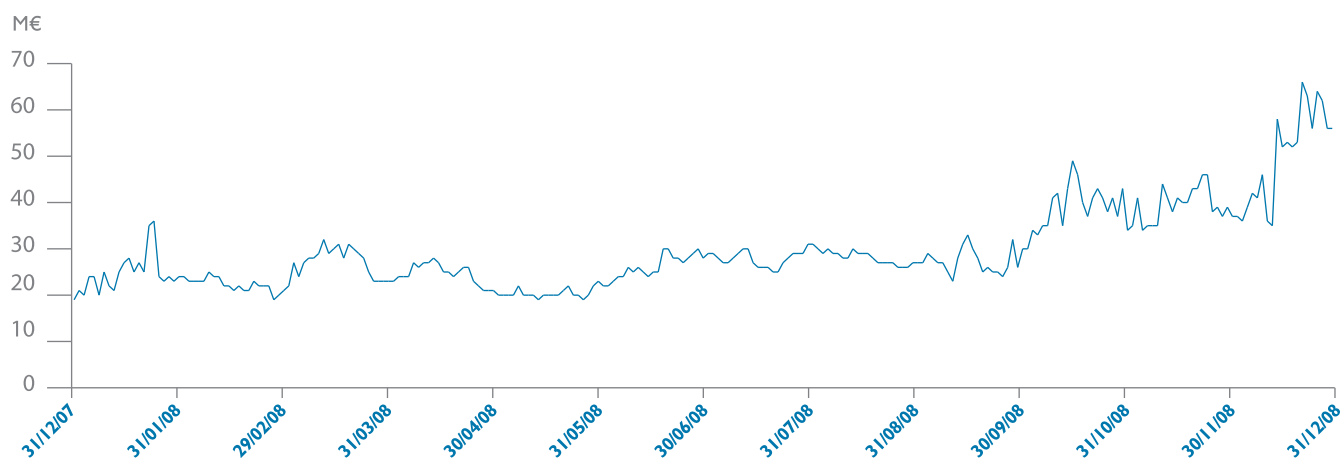
L'ancienne limite de VaR (35 millions d'euros) continue de faire l'objet d'un suivi parallèle en ancienne méthode de façon quotidienne, Natixis assurant ainsi un pilotage de la VaR en double production.

Les tableaux ci-après mettent en évidence le changement à la fois brutal et durable constaté sur les marchés.

La mise en œuvre de la nouvelle méthodologie de la VaR sur le périmètre homologué à fin 2008 a pour effet de réduire le nombre d'exceptions de backtesting à 2 sur l'ensemble de l'année sous revue.

SUIVI DE LA VAR GLOBALE NÉGOCIATION EN NOUVELLE MÉTHODE ET EN ANCIENNE MÉTHODE

en millions d'euros	VaR Monte-Carlo 99 % 1 jour Nouvelle économétrie			VaR Monte-Carlo 99 % 1 jour Ancienne économétrie			Écart
	31/12/2008	Limite	Moyenne	31/12/2008	Limite	Moyenne	
NATIXIS	55,8	70	29,6	36,8	35	28,7	18,9
Pérenne	39,6	60	37,4	27,2		30,8	12,4
Natixis Europe Asie	38,6		27,5	25,8		26,7	12,8
Debt & Financing Total	0,1	0,8	6,2	0,1	8	6,2	0
Marchés de capitaux	37,6		23,8	25		23,1	12,6
Supervision et gestion active des risques Total	3,5		2,3	2,3		2,2	1,2
Natixis Capital Markets	6,9	6,3	6,1	5,3	6,8	6	1,7
Cantonné	36,4	30	24,1	22,4		19,9	13,9
Natixis Europe Asie Cantonné Total	33,5		21,6	20		17,7	13,6
Natixis Capital Markets Cantonné Total	10		8,9	7,8		7,9	2,2

VAR GLOBALE NATIXIS - PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (VAR 99 % 1 JOUR)

VENTILATION DE LA VAR PAR CLASSE DE RISQUE

en millions d'euros	VaR Monte-Carlo Négociation 99 % 1 jour			
	Niveau 31/12/2008	Niveau 31/12/2007	Différence	% Moyenne sur 1 an glissant
NATIXIS				
Risque de taux	38,6	10,1	28,5	17,6
Risque Action	26,2	6,9	19,3	13,0
Risque spécifique Action	2,2	3,0	(0,8)	5,2
Risque spécifique de taux	22,6	10,2	12,4	14,4
Risque change	6,5	2,1	4,4	4,2
TOTAL DES CLASSES DE RISQUES	96,1	32,3	63,8	
Effet des compensations	(40,3)	(13,0)	(27,3)	
VaR consolidée	55,8	19,3	36,5	29,6

Résultats des stress tests

Appliqués aux positions au 31 décembre 2008, les stress-tests globaux hypothétiques conduisent aux impacts potentiels suivants sur les résultats (données en valeur absolue) :

- stress test 1 – Chute des indices boursiers : 3 millions d'euros ;
- stress test 2 – Hausse des taux : 72 millions d'euros ;
- stress test 3 – Hausse des spreads et baisse des indices et taux : 34 millions d'euros ;
- stress test 4 – Matières premières - Hausse des volatilités : 224 millions d'euros ;
- stress test 5 – Crise des pays émergents : 166 millions d'euros.

VALEURS DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES

en millions d'euros

Type et nature de risques	Exigences de fonds propres					Total
	Risque de taux	Risque sur produits de base	Risque sur titres de propriété	Risque de change	Modèle interne	
Risque général	84	85	53	8	753	983
Risque spécifique	479	0	23	0	211	713
Risque optionnel	692	13	214	15	0	935
TOTAL	1 255	98	290	23	964	2 631

2.4 Risques de taux d'intérêt global, de liquidité et de change structurel

Le Comité de Gestion actif-passif (comité GAP) définit les grandes orientations en matière de risques structurels de bilan. Son périmètre de suivi recouvre le portefeuille bancaire social et celui des filiales présentant des risques structurels de bilan significatifs. D'une périodicité trimestrielle, présidé par le Directeur général et réunissant des membres du pôle Banque de financement et d'investissement, de la Direction Financière et de la Direction des Risques, ce Comité a pour missions de :

- suivre l'évolution du bilan et du hors-bilan ;
- définir les règles de refinancement interne des activités (TCI) ;
- valider la politique globale en matière de refinancement, de gestion du risque de change non opérationnel et de remplacement des fonds propres disponibles ;
- approuver les hypothèses et les conventions retenues pour l'élaboration des indicateurs et des scénarii de stress ;
- valider les limites globales s'appliquant aux indicateurs de risques structurels de bilan ainsi que les procédures de gestion des crises de liquidité.

Conformément au plan de convergence tripartite du suivi des risques pris dans le cadre de la double affiliation, les supports et le compte rendu de chaque Comité sont adressés aux organes centraux. Début 2009, le système ALM de Natixis sera interfacé avec ceux des organes centraux afin de permettre un suivi consolidé des risques ALM de Natixis à leur niveau, selon les orientations prises par le plan de convergence.

2.4.1 Le risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux

Le risque de taux d'intérêt global résulte d'une inadéquation entre la nature du taux des emplois et celle des ressources. Pour Natixis, ce risque, essentiellement d'ordre linéaire et concentré sur l'euro et l'US dollar, résulte majoritairement de positions de transformation entre opérations assorties d'une échéance contractuelle. Les positions les plus significatives concernent des expositions sur la partie courte des courbes des taux et sont notamment liées au décalage entre date de refixation des taux IBOR.

Sur le périmètre social, à l'exception des positions structurelles de la Direction Financière, la transformation en taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire est centralisée par le biais de contrats d'adossement interne à la Trésorerie, qui en a la gestion opérationnelle par délégation du Comité GAP.

En raison de la spécificité de leur activité, certaines filiales établissements de crédit (leasing, affacturage, banque privée, crédits consommation)

bénéficient d'une délégation de gestion de leur risque de taux sur leur portefeuille bancaire dans le cadre de leur propre Comité GAP ou de leur propre Comité de Trésorerie. Les positions directionnelles détenues par ces entités demeurent cependant du second ordre par rapport à celles de la Trésorerie.

Le dispositif de suivi

Le risque de taux d'intérêt global de Natixis fait l'objet d'un suivi en sensibilité de la valeur économique des portefeuilles par point de courbe et par devise. Sur la Trésorerie, le dispositif est complété par des mesures en VaR un jour à 99 %. Ces mesures sont encadrées par des limites validées par le Comité GAP sur proposition de la Direction des Risques et suivies quotidiennement pour la Trésorerie et mensuellement pour les filiales.

Le risque de taux d'intérêt global chez Natixis n'appelle pas de remarques particulières : le choc normatif de Bâle II (+ 200 bp de variation instantanée des courbes des taux) conduirait au 31 décembre 2008 à une dépréciation de l'ordre de 184 millions d'euros de la valeur économique du portefeuille.

Enfin, des mesures de sensibilité de la marge annuelle sont régulièrement produites à titre d'information par la Direction Financière pour le portefeuille bancaire. Sur la base des données à fin 2008, une hausse instantanée et pérenne de + 100 bp des courbes des taux swaps se traduirait par une diminution de la marge nette d'intérêt annuelle d'environ 80 millions d'euros.

2.4.2 Le risque de liquidité

La gestion du refinancement

La gestion opérationnelle des besoins nets de refinancement à court, moyen et long terme et sur un grand nombre de devises de Natixis et de ses filiales est assurée par la Trésorerie organisée autour des sites de Paris, de New York et de Singapour. Cette centralisation permet d'optimiser en permanence le coût de liquidité au bénéfice de l'ensemble du groupe. Elle facilite également une politique d'émission axée sur la recherche permanente d'une diversification maximale du placement de la dette de Natixis, tant en terme de support que de zone géographique.

Le risque de liquidité

Ce risque provient d'une inadéquation entre la durée des emplois et celle des ressources. En tant que Banque de financement et d'investissement, ce risque pour Natixis résulte principalement de positions de transformation entre opérations assorties d'une échéance contractuelle.

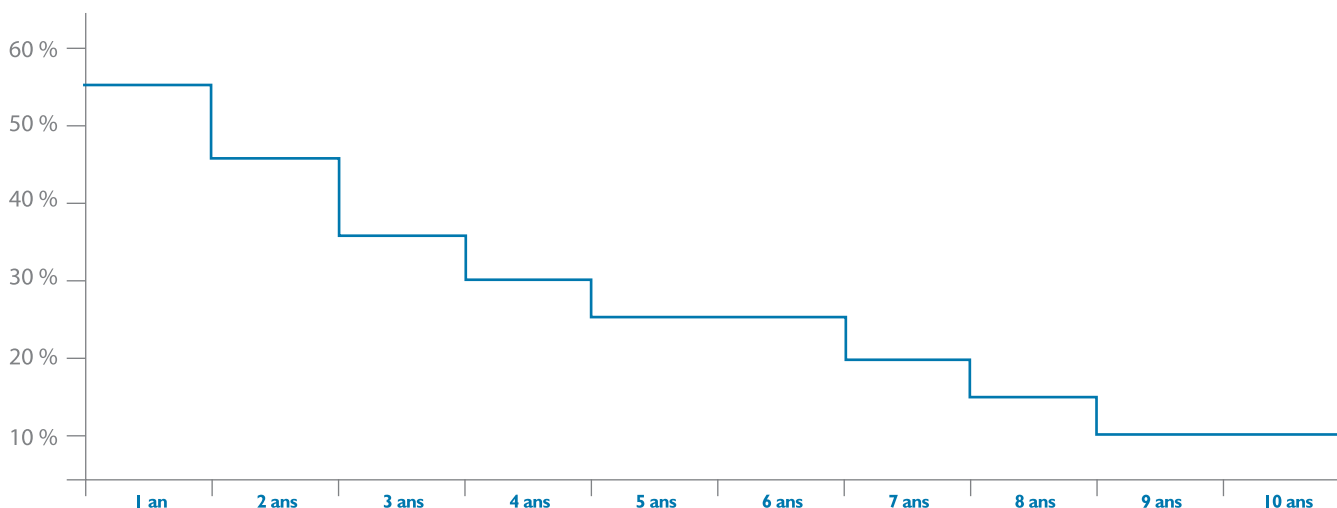
De la même manière que pour la transformation en taux d'intérêt global, la transformation en liquidité issue des activités de financement du périmètre social est centralisée à la Trésorerie. Les filiales établissements de crédit spécifiques bénéficient d'une autonomie de gestion de leur transformation qui demeure du second ordre par rapport à celle de la Trésorerie.

Les activités de marchés du pôle Banque de financement et d'investissement, dont la durée de détention est généralement courte et le taux de rotation des portefeuilles plus élevé que pour les activités de financement, conservent une autonomie de gestion de leur refinancement et refinancent leurs besoins nets auprès de la Trésorerie.

Le dispositif de suivi

Le dispositif de suivi du risque de liquidité repose sur la détermination d'impasses statiques de liquidité ⁽¹⁾. À des fins de gestion opérationnelle

de la liquidité à court terme, des impasses sont produites chaque jour sur un horizon de trois mois en pas quotidien, et sur l'ensemble des opérations. Des impasses dynamiques tenant compte du renouvellement des actifs et des passifs ont également été établies sur des horizons courts afin de piloter opérationnellement le passage de certaines échéances (fin d'année en particulier). Concernant la transformation opérée à moyen terme sur les opérations relevant des activités de financement avec des positions plus stables, des impasses sont produites mensuellement en pas annuel jusqu'à extinction des opérations. La gestion de la transformation en liquidité opérée par la Trésorerie sur le portefeuille de prêts et de créances qu'elle refinance est encadrée par des ratios de transformation minima ⁽²⁾ validés par le Comité GAP et examinés périodiquement lors de ce Comité. Ces ratios minima reconduits en 2008 sont les suivants :



Pour les filiales ayant une autonomie de gestion de leur transformation en devise forte, le Comité GAP n'a pas formellement approuvé de limite, étant entendu que les positions demeurent de second ordre par rapport à celles de la trésorerie et que ces filiales doivent a minima respecter leur ratio réglementaire de liquidité à moins d'un mois.

Pour les opérations de financement en devises non transférables gérées notamment à Moscou et à Shanghai, le Comité GAP a entériné des ratios de transformation dédiés tenant compte de l'absence locale de marchés de la dette à plus d'un an.

Enfin, conformément aux recommandations des autorités de tutelle, ce dispositif a été complété début 2008 par la réalisation de stress de liquidité destinés à tester la capacité de Natixis à faire face à une situation de crises. Le principe général repose sur la génération de scénarii adverses (crises systémiques, crises spécifiques) sur un horizon donné, matérialisés par des chocs sur l'impassse de liquidité, puis à mettre en œuvre des mesures de réduction rapides des sorties de liquidité (mobilisation de titres et créances disponibles éligibles à un refinancement banque centrale, suspension d'activités de négociation consommatrices de liquidité à court terme). Un plan de continuité d'activité en cas de

crise de liquidité a par ailleurs été formalisé en collaboration avec les organes centraux et entériné par le Comité GAP.

La gestion de la crise de 2008

Comme la plupart des établissements financiers, Natixis, en tant que Banque de financement et d'investissement ne disposant pas de dépôts clientèle stables et pérennes, a été confronté en 2008 aux tensions sur les marchés interbancaires et à un durcissement des conditions de refinancement. Dans ce contexte exceptionnel, Natixis a rapidement mis en œuvre une stratégie de sécurisation de son bilan à court terme. Les mesures prises par le Comité de Trésorerie et entérinées par le Comité GAP ont visé dans un premier temps à accroître progressivement le coût interne de la liquidité courte facturé aux activités de marchés par la Trésorerie pour rendre moins attractif certaines stratégies consommatrices de liquidité, puis dans un second temps à réduire les enveloppes de tirages de liquidité courte par ces mêmes activités de marchés auprès de la Trésorerie. Parallèlement, la base d'actifs collatéralisables éligibles à un refinancement banque centrale a été centralisée à la Trésorerie pour optimiser son refinancement.

(1) Elles se définissent pour chaque classe d'échéance comme la différence entre les ressources non encore amorties et les emplois restant dus. Une impasse négative sur la classe d'échéance douze mois traduit un besoin prévisionnel de refinancement à cette date.

(2) Les ratios de transformation se définissent pour chaque classe d'échéance comme le rapport des ressources non encore amorties par les emplois restant dus. Selon ces limites, 25 % des emplois du portefeuille bancaire de maturité résiduelle supérieure ou égale à cinq ans doivent être refinancés par des ressources ayant plus de cinq ans restant à courir.

À partir de la mi-mars, instruction a par ailleurs été donnée à la Trésorerie de maintenir *sine die* une avance en liquidité destinée à faire face à tout choc exogène et consistant à maintenir une position prêteuse en liquidité au jour le jour et soldée à dix jours.

Cette stratégie, qui impliquait un rallongement des maturités de refinancement, n'a pu être poursuivie après la faillite de la banque Lehman Brothers en septembre. Cet événement a en effet entraîné un dysfonctionnement des marchés de refinancement caractérisé par une forte montée de l'aversion au risque des investisseurs à l'égard des signatures bancaires, par des sorties de capitaux des SICAV monétaires traditionnellement pourvoyeurs de liquidité pour les établissements bancaires, et par la quasi-impossibilité pour toutes les banques d'accéder à des financements de trésorerie à terme. Cette situation extrême a poussé la Trésorerie à déclencher de manière préventive le plan de crise entériné par le Comité GAP et à en informer les organes centraux. Ce plan s'est notamment traduit par un suivi et un encadrement accrus des consommations de liquidité et par des réductions d'actifs. Après les mesures prises par les pouvoirs publics et les banques centrales en octobre, Natixis a exploité l'ensemble des dispositifs complémentaires destinés à rétablir la confiance des marchés comme l'élargissement des règles d'éligibilité des actifs admis en collatéral contre un refinancement banque centrale, les adjudications à terme à taux fixé et les facilités en US dollar de la BCE, les facilités offertes par la Réserve Fédérale américaine (programme CFFF), les programmes de la SFEF (Société de Financement de l'Économie Française) ou les émissions d'obligations super-subordonnées à durée indéterminée dans le cadre du dispositif de renforcement des fonds propres mis en place par l'État français via la SPPE (Société de Prise de Participation de l'État).

Les réductions significatives d'actifs réalisées par Natixis au second semestre, la mise en œuvre des mesures prises par les autorités et les politiques d'accompagnement indéfectibles des organes centraux au dernier trimestre dans le cadre de la garantie de liquidité et de solvabilité qu'ils ont octroyé à Natixis, ont permis de ramener les positions emprunteuses en fin d'année très en deçà des prévisions qui avait été effectuées et de passer l'année dans de très bonnes conditions.

S'agissant du risque de liquidité engendré par la crise financière, le Groupe souligne qu'il a pu, tout au long de l'exercice 2008, assurer son financement au jour le jour et à terme, notamment par mobilisation de créances auprès de la BCE et recours aux prêts de ses deux principaux actionnaires, et assure qu'il ne prévoit aucune difficulté pour respecter ses obligations financières à l'avenir.

Risque de change structurel

Le risque de change structurel de Natixis est essentiellement concentré sur l'US dollar. Il résulte d'une part des investissements nets à l'étranger refinancés par achat de devises, et d'autre part des revenus et charges (exceptionnelles ou récurrentes) en devises non soldés contre euros.

Compte tenu de la présence de risques pondérés en devises autre que l'euro, le Comité GAP a approuvé que soit maintenu pour la première composante un refinancement par achat de devises pour les investissements durables afin d'immuniser le ratio de solvabilité de la banque contre les fluctuations de la parité euro contre US dollar.

Pour la seconde composante, une quote-part du résultat brut d'exploitation en US dollar prévue dans le cadre de la procédure budgétaire fait l'objet d'une couverture afin de neutraliser les effets d'une variation adverse du cours moyen euro / US dollar sur l'année par rapport au cours moyen budgété.

2.5 Les risques opérationnels

2.5.1 Les grands principes

La gestion des risques opérationnels du Groupe Banque Populaire repose sur un ensemble méthodologique approuvé par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires en novembre 2005, mis à jour chaque année par la Banque Fédérale des Banques Populaires et validée par le Comité des Normes et Méthodes Groupe.

Ce référentiel comprend l'organisation et les principes de gestion des risques opérationnels, la méthodologie de cartographie des risques, les méthodes de collecte et de suivi des pertes et incidents. Mis en œuvre au niveau de chaque établissement du Groupe, ce référentiel est complété par un dispositif complet de remontées d'information permettant à la Banque Fédérale des Banques Populaires d'exercer le suivi des risques sur base consolidée.

Les risques opérationnels du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires sont essentiellement concentrés au niveau de la filiale Natixis qui fait l'objet d'une analyse détaillée ci-après.

2.5.2 Gestion des risques opérationnels chez Natixis

Organisation

Depuis février 2008, la filière Risques Opérationnels est organisée en sept pôles de contrôles correspondant aux domaines homogènes des métiers et des activités de Natixis :

- Banque de financement et d'investissement (BFI) Marchés de capitaux ;
- BFI Financements ;
- Support, ce pôle est composé de : la Direction des Systèmes d'information, la Direction Financière, la Direction des Achats, la Direction des Ressources Humaines ;
- Services regroupant les métiers au service des réseaux commerciaux : Natixis Assurances, Natixis Paiements, Natixis Interépargne, Natixis Intertitres, Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, EuroTitres, Natixis Financement, Natixis Lease, Natixis Algérie, CACEIS ;
- Capital investissement et Gestion Privée : BPSD, Compagnie 1818, NPBI et NPE ;
- Gestion d'actifs : NGAM et filiales ;
- Poste clients : regroupant les métiers d'affacturage et de réassurance (Coface et Natixis Factor).

Les cinq premiers pôles de contrôles sont directement intégrés au département risques opérationnels. Ils sont composés à ce jour de quarante-cinq *managers risques opérationnels*, dont cinq à l'étranger (Londres, Asie, Amérique) et vingt-neuf localisés dans les filiales avec un rattachement fonctionnel fort de type hiérarchique.

Le pôle Gestion d'actifs et le pôle Poste clients sont fonctionnellement rattachés au département risques opérationnels.

Deux pôles « reporting » et « méthodes et données » sont par ailleurs en charge des missions transversales du département : définition des mesures, des politiques, de la gestion des référentiels et des données, reportings.

Ainsi l'ensemble du Groupe est délimité par une organisation matricielle articulée selon les deux axes d'activité et de localisation.

Ce dispositif est complété dans les métiers par un réseau de *correspondants risques opérationnels* (plus de 150 personnes dans le Groupe hors Gestion d'actifs, Coface et CACEIS). Ils sont chargés de déclarer au département risques opérationnels les incidents avérés et de produire les relevés des données constitutives des risques opérationnels : incidents, variables d'environnement, avancement des plans d'action.

Les Comités de pilotage

Le dispositif est piloté par le **Comité des Risques Opérationnels de Natixis**.

Le Comité des Risques Opérationnels de Natixis est responsable de la détermination de la politique des risques opérationnels. Il constitue l'extension opérationnelle de l'organe exécutif et, à ce titre, dispose de son pouvoir de décision pour les problématiques de risque opérationnel. Il se réunit trimestriellement sous la présidence d'un membre du directoire.

Le pilotage des risques opérationnels de Natixis regroupe en particulier les éléments suivants :

- validation des normes et méthodes, mesures, procédures d'encadrement des risques opérationnels ;
- encadrement des risques :
 - revue des incidents les plus graves,
 - décisions et suivi des plans d'action,
 - définition des limites et suivi des principaux indicateurs de Natixis.

Le **Comité Risques Opérationnels Métier** est une déclinaison du Comité des Risques Opérationnels de Natixis encadrant au plus près l'exposition risques opérationnels métier. Ce Comité est présidé par le Directeur du Métier, le département Risque Opérationnel y étant représenté par le responsable du département ou le responsable risques opérationnels du pôle dont dépend le métier.

Le Président du Comité Métier dispose du pouvoir de décision sur la gestion des risques opérationnels liés à son métier (notamment la mise en place des plans d'actions). Toutefois, le département risques opérationnels, garant de la politique définie par Natixis, peut s'opposer à une décision (ou à une non décision) et peut saisir le comité supérieur pour arbitrage du point soulevé.

À ce jour, 67 Comités Métiers se tiennent régulièrement sur une base à minima trimestrielle en présence du département risques opérationnels.

Ligne métier	Nombre Comités Métier
BFI	43
Zone Europe	25
Zone Asie	9
Zone Amérique	9
Support	10
Capital investissement et Gestion Privée	4
Service	6
Poste clients	4
TOTAL	67

Gestion des risques opérationnels

Les travaux de l'année 2008 ont été articulés autour de quatre axes :

- le déploiement de l'outil de collecte et de mesure OSIRISK sur l'ensemble de Natixis (hors le Poste clients) ;
- la collecte des pertes et leurs analyses ;
- la mise en place de plans d'actions couvrant les risques avérés (incidents) et les grands risques ;
- la quantification des Grands Risques de Natixis.

1. Déploiement de l'outil de collecte et de mesure : OSIRISK

OSIRISK est l'outil cible de mesure, de contrôle et de gestion des risques opérationnels de Natixis. Il a été déployé durant l'année 2008 sur l'ensemble de Natixis hors les entités assurantielles du Poste clients, avec reprise de l'historique existant. À fin décembre 2008 l'avancement du déploiement est le suivant.

2. Collecte des incidents et analyse

Le recensement des pertes se fait au premier euro et au fil de l'eau. La notion d'incident grave est définie de manière unifiée dans le Groupe ⁽³⁾. Tout incident grave est remonté au fil de l'eau au département des risques opérationnels et au Directeur des Risques. Il donne lieu alors à une enquête par le département aboutissant à un rapport comportant un descriptif factuel et des propositions de plans d'actions. Ce rapport fait l'objet d'un débat contradictoire entre les différentes parties au Comité Risque Opérationnel compétent. Le Président du Comité entérine les plans d'actions à mettre en œuvre. Les incidents d'un montant supérieur à 1 million d'euros sont déclarés sans délai aux deux organes centraux.

(3) Un incident est considéré comme grave dès lors :

- que l'on constate ou que l'on estime un impact financier supérieur à 50.000€ ;
- que l'on constate ou que l'on estime un impact d'image fort ; sont concernés en particulier le cas des incidents qui se traduisent par la diffusion externe non contrôlée d'informations erronées ou gênantes pour la réputation de la banque ;
- qu'il est à l'origine de la défaillance de la production de données utilisées pour le pilotage de l'activité de la banque ; données fausses, retard ou absence de production constatés sur plusieurs jours ou se répétant fréquemment ;
- qu'il est généré par un événement de type « fraude interne » ou « fraude externe » ;
- que le département des Risques Opérationnels estime l'incident grave ;
- qu'il s'agit d'une catastrophe évitée de justesse (near miss).

Depuis avril 2008, le département publie mensuellement le reporting risques opérationnels de Natixis. Il présente les pertes opérationnelles encourues par Natixis (en nombre et montant), présentées globalement et par pôle, pour le mois écoulé et l'année en cours. Il fournit également une analyse détaillée des incidents graves par pôle d'activité.

En 2008, Natixis a enregistré une diminution du nombre d'incidents mais une forte augmentation des incidents les plus graves et des montants de pertes, notamment sur le pôle Banque d'investissement et de financement. Ce double constat s'explique par :

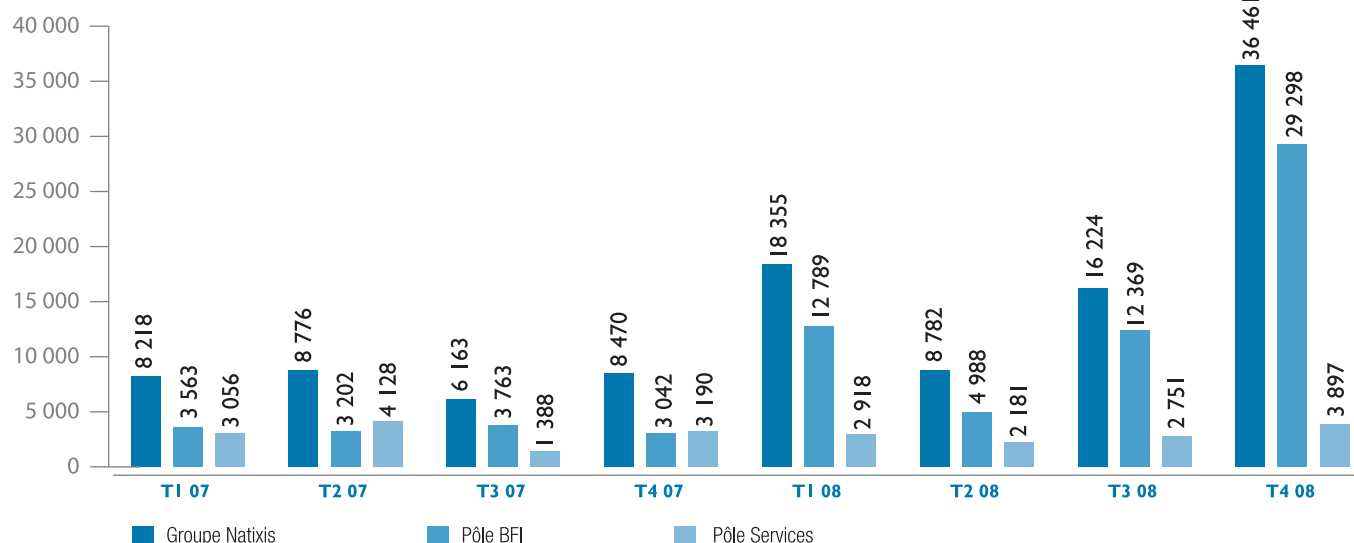
- l'augmentation de la qualité de la collecte liée au déploiement de l'outil OSIRISK ;

- la diminution des incidents liée à l'activité récurrente (moins d'opérations, moins de flux clientèle...) ;
- l'augmentation de pertes liées à la volatilité des marchés. Les incidents dont les pertes sont directement un delta de cours (par exemple oubli de l'achat d'un ordre) ont des coûts en forte hausse ;
- le changement des modes opératoires liés à la crise du crédit. Les processus liés à l'activation de nos garanties, cautions, recouvrement, break clause, sont fortement sollicités par rapport aux années antérieures ;
- une augmentation des fraudes.

Pôle	Au 31.12.2007		Au 31.12.2008		Évolution 2008 / 2007 volume (%)	Évolution 2008 / 2007 valeur (%)
	Nombre (en milliers d'euros)	Montant	Nombre (en milliers d'euros)	Montant		
Capital investissement et Gestion Privée	965	963	703	1 246	(27) %	29 %
Poste clients	150	1 096	145	1 874	(3) %	71 %
Services	3 486	11 696	3 445	11 747	(1) %	0 %
Gestion d'Actifs	897	4 069	688	5 145	(23) %	26 %
BFI – REI	598	1 571	436	1 709	(27) %	9 %
BFI – Dettes et Financements	289	901	79	7 266	(73) %	706 %
BFI – Marchés de Capitaux	6 794	11 017	5 006	50 469	(26) %	358 %
Fonctions Support	121	315	115	366	(5) %	16 %
TOTAL *	13 300	31 628	10 617	79 822	(20) %	152 %

* Hors ligne métier « Gestion pour compte de tiers »

ÉVOLUTION DU MONTANT DES PERTES RISQUES OPÉRATIONNELS (en milliers d'euros) – 01/01/2007 AU 31/12/2008



SUIVI DES PLANS D'ACTION EN 2008

Pôle	Nombre de plans d'actions achevés en 2008	Nombre de plans d'actions en cours	Nombre de nouveaux plans d'actions en 2008
Gestion d'Actifs	Nd	Nd	Nd
BFI Marchés	216	339	82
BFI Financements	27	38	50
Capital investissement et Gestion Privée	24	54	59
Poste Client	168	96	Nd
Services (Hors CACEIS)	134	99	78
Fonction Support	84	77	63
TOTAL	653	703	332

3. Les principaux plans d'actions

Sur chaque entité opérationnelle, Natixis s'est doté de plans d'actions afin de réduire son exposition aux risques opérationnels (cf. tableau ci-dessous). Une action forte a été entreprise pour dégager des plans d'actions structurant pour la banque. En plus du plan de continuité des activités, quatre grands plans d'actions font l'objet d'un suivi par le Comité Risques Opérationnels de Natixis :

- task force entrées / sorties harmonisant le processus d'entrées ou de sortie des personnels (internes ou externes) ;
- chantiers liés au suspens back-office et réduction de leur nombre et du délai de résolution ;
- unification des référentiels tiers de Natixis, notamment à New York ;
- task force antifraude marché mise en œuvre à la suite de l'affaire Kerviel.

4. Grands Risques de Natixis

Le département des risques opérationnels a effectué la cartographie des situations de risques jugées les plus critiques, afin de les classer en coût, d'identifier les plans d'actions préventifs réduisant l'exposition et de les prioriser.

Ainsi, 120 grands risques jugés majeurs ont été identifiés conjointement avec le métier sur la base d'interviews et des cartographies. Chacune des situations de risques a été analysée et modélisée en un arbre de défaillance :

- modélisation de la situation de risque par un enchaînement causes-conséquences ;
- pour les causes premières – appelées Événements Générateurs de Perte –, détermination d'une loi de probabilité en fréquence ;
- pour chaque conséquence – appelée défaillance de processus – détermination d'une loi de probabilité en sévérité.

Cette méthodologie permet de calculer la VaR (Value at Risk) opérationnelle de chaque situation de risque, puis l'exposition globale de l'entité et d'établir des études de sensibilité et d'efficacité des plans d'actions.

Approche réglementaire choisie par le Groupe Natixis

Le dispositif de contrôle est conforme à la méthode standard sur l'ensemble des pôles opérationnels de Natixis, à l'exception de certaines activités du pôle Poste clients de Natixis (mises au niveau des autres

entités du Groupe en 2009) et de Natixis Algérie traités en méthode basique.

2.6 Assurance et couvertures des risques

L'assurance et la couverture des risques sont centrées sur Natixis

2.6.2 Sous-groupe Natixis

La Délégation aux Assurances – rattachée au Secrétariat général – a pour mission d'analyser les risques opérationnels assurables et de mettre en place les couvertures adéquates pour y faire face (autoassurance et/ou transfert).

Les principaux risques analysés concernent :

- les fraudes internes ou externes ;
- les atteintes aux valeurs ;
- les risques de mises en cause de responsabilité (responsabilité civile exploitation et professionnelle de l'entreprise mais aussi responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux) ;
- les dommages aux biens d'exploitation (immeubles et contenu, matériels et données informatiques) ainsi que les pertes d'activités bancaires consécutives à ces dommages.

Les programmes d'assurance « Globale de Banque », « RC-Entreprise » (Exploitation et Professionnelle) et « RC Dirigeants », souscrits par Natixis agissant tant pour son compte que pour celui de l'ensemble de ses filiales, ont été renouvelés au 1^{er} juillet 2008.

Ainsi, toutes les sociétés du Groupe bénéficient donc des garanties :

- d'un programme d'assurance « combiné » Globale de Banque (Valeurs & Fraudes), Responsabilité Civile Entreprise (Exploitation & Professionnelle) à hauteur de 125 millions d'euros par sinistre et/ou par année d'assurance ;
- d'un programme d'assurance Responsabilité Civile des Dirigeants et Mandataires Sociaux à concurrence de 100 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance.

La territorialité de ces couvertures s'étend au monde entier sauf en matière de responsabilité civile professionnelle où la garantie n'est pas acquise aux établissements permanents situés aux États-Unis (cette couverture est achetée localement par les filiales ou succursales).

Au 1^{er} janvier 2008, le mouvement de regroupement des couvertures avec les sociétés apportées à Natixis par le Groupe Caisse d'Épargne

a été poursuivi dans le domaine des assurances de dommages. La couverture de la plupart des immeubles d'exploitation du Groupe situés en France et de leur contenu, des risques informatiques et des pertes d'activités bancaires consécutives est désormais centralisée (couverture principale acquise en valeur de reconstruction et/ou de remplacement avec un plafond fixé à 200 millions d'euros par sinistre).

Chacune des polices d'assurance visées ci-dessus est souscrite auprès de compagnies notoirement solvables sur le marché.

Toutes les couvertures d'assurance évoquées sont achetées en excédent de franchises par sinistre (niveau de rétention accepté) en rapport avec les capacités de Natixis.

Le montant des cotisations d'assurance pour l'ensemble de ces couvertures s'élève à 6,3 millions d'euros en année pleine au titre de l'exercice 2008.

2.7 Risques juridiques

Les risques juridiques sont centrés sur Natixis avec les procédures judiciaires et d'arbitrage suivantes :

Jerry Jones et autres. contre Harris Associates L.P.

En août 2004, trois actionnaires agissant au nom et pour le compte de trois fonds (Oakmark Fund, Oakmark Equity and Income Fund et Oakmark Global Fund) ont assigné Harris Associates L.P., filiale à 100 % de Natixis Global Asset Management, devant le *United States District Court* du district nord de l'Illinois. Les demandeurs alléguent que le montant des prestations de services facturées par Harris Associates L.P. à ces trois fonds était excessif au regard de la réglementation applicable. Cette procédure est l'une des nombreuses actions en justice intentées ces dernières années à l'encontre de sociétés de conseil en investissement. Harris Associates et les demandeurs ont alors introduit une requête en référé (*motion for summary judgment*).

Le 27 février 2007, le juge saisi a fait droit en tous points à la requête d'Harris Associates et a rejeté celle des demandeurs. Le 20 mars 2007, ces derniers ont fait appel de cette décision. Les parties ont chacune déposé leurs conclusions puis ont été entendues par la cour d'appel, en audience du 10 septembre 2007.

Le 19 mai 2008, une formation de jugement de la cour d'appel (*Court of Appeals for the Seventh Circuit*) a confirmé la décision du *District Court* en faveur de Harris Associates L.P.

Le 2 juin 2008, les demandeurs ont demandé un nouvel examen de leur appel par l'ensemble des juges de la cour d'appel (*entire Court of Appeals*). Le 8 août 2008, la cour d'appel a rejeté la requête des demandeurs tendant à un nouvel examen de leur appel.

Le 3 novembre 2008, les demandeurs ont formé un recours auprès de la Cour Suprême des États-Unis afin que la décision de rejet de l'appel soit infirmée.

Le 9 mars 2009, la Cour Suprême a accepté l'appel. La plaidoirie est prévue en octobre 2009. Une décision est attendue à la fin de l'année 2009 ou début 2010.

Recours collectifs aux États-Unis relatifs aux opérations Municipal Guaranteed Investment Contracts

Depuis le 13 mars 2008, Natixis et Natixis Funding ont été cités parmi les défendeurs dans le cadre de multiples recours collectifs déposés par et au nom d'un certain nombre d'états, comtés et municipalités américains émetteurs d'obligations auprès des cours de New York,

Washington, D.C. et de Californie. Les plaintes portent sur une prétendue collusion entre les fournisseurs et les courtiers de produits dérivés municipaux (municipal derivatives) dans la fixation des prix, le montage des offres et l'affectation des clients entre 1992 et 2006. Les différents demandeurs ont également désigné plus de 30 banques et courtiers américains et européens en tant que défendeurs. Les demandeurs cherchent à faire reconnaître une collectivité regroupant toutes les entités gouvernementales au niveau local, municipal et des états, agences gouvernementales indépendantes et entités privées ayant acheté des produits dérivés municipaux (municipal derivatives) auprès des défendeurs ou des courtiers défendeurs de 1992 à aujourd'hui et à recouvrer des dommages-intérêts du fait de comportements prétendument anticoncurrentiels. Ces recours collectifs sont déposés au titre de certaines lois fédérales antitrust qui permettent de rendre des jugements imposant le versement de dommages-intérêts au triple, ainsi que le remboursement des honoraires d'avocat, dans certains cas. L'ensemble de ces recours a été regroupé devant la *United States District Court for the Southern District of New York* sous l'appellation *In re Municipal Derivatives Antitrust Litigation*.

Deux autres recours ont également été déposés auprès de la Cour d'état (state court) de Californie, l'un par la Ville de Los Angeles et l'autre par la Ville de Stockton. Ces recours ont été également regroupés devant la *United States District Court for the Southern District of New York*.

Ces différentes demandes de dommages-intérêts découlent d'investigations qui ont été ou qui sont menées actuellement aux États-Unis par l'U.S. Internal Revenue Service (« IRS »), la division antitrust du Department Of Justice (« DOJ ») et l'Autorité des Marchés Financiers américaine (Securities and Exchange Commission, « SEC »). Bien que l'investigation de l'IRS n'ait pas conclu qu'il y avait culpabilité ou responsabilité de la part de Natixis Funding ou de Natixis, les investigations du DOJ couvrent une part importante des opérations « Muni GIC » menées par Natixis Funding depuis 1998. En outre, la SEC cherche à déterminer à cet égard s'il y a eu ou non manquement aux obligations d'information. Plusieurs autres banques et syndicats financiers défendeurs ont reçu des courriers du DOJ qui les désignent comme les cibles des investigations en cours. Ces courriers ne constituent pas des accusations formelles, mais indiquent à chaque fois au destinataire que le DOJ le considère comme étant particulièrement et directement concerné par ces investigations. Bien qu'un employé de Natixis Funding ait reçu une telle lettre, ni Natixis ni Natixis Funding n'en ont reçu.

Un consortium de procureurs généraux d'état (state attorneys general), dirigé par le Procureur général de l'état de New York et le Procureur général de l'état du Connecticut (« CTAG »), a entrepris d'enquêter sur les activités des défendeurs sur le marché des produits dérivés municipaux (municipal derivatives). Le 26 juin 2008, Natixis Funding Corporation a reçu du CTAG une citation à produire les documents relatifs à la vente des contrats de placement garantis (*guaranteed investment contracts* ou « GIC ») et autres produits dérivés municipaux (*municipal derivatives*). Les autres défendeurs cités dans des recours privés ont également reçu de telles citations. Natixis Funding a transmis au CTAG une liste des transactions GIC et une liste des swaps en cours en date du 24 juillet 2008. À la date d'aujourd'hui, le CTAG n'a pas pris d'autres mesures.

Litiges concernant des opérations de swap avec les Sociétés HLM

Par décision en date du 27 mars 2008, le tribunal de commerce de Toulouse a prononcé la résiliation de deux contrats de swap de 7,5 et 12,5 millions d'euros de notionnel passés avec la Société Patrimoine Languedocienne, S.A. d'HLM (SPL), et a reconnu la responsabilité

solidaire de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées (CEMP) et de Natixis dans la mise en place de ces swaps. Le tribunal a nommé un expert chargé d'évaluer le préjudice qui a fait l'objet d'un paiement provisionnel. Natixis a fait appel de ce jugement.

Affaire d'escroquerie Madoff

Natixis a évalué son exposition nette maximale à 473 millions d'euros. L'impact effectif de cette exposition dépendra à la fois du degré de recouvrement des actifs déposés chez Bernard L. Madoff Investment Securities et de l'issue des voies de recours notamment judiciaires dont dispose la banque. Natixis entend en effet faire valoir ses droits notamment en procédant à toute action judiciaire qui lui serait ouverte tant en France qu'à l'étranger. Dans cette perspective, Natixis a retenu des cabinets d'avocats pour l'assister dans ces actions.

Dossier CIC / Crédit Mutuel

Le 11 septembre 2008, le CIC et le Crédit Mutuel ont assigné le Groupe Lagardère et Natixis en vue d'obtenir du Tribunal de Commerce de Paris l'annulation des contrats par lesquels ils ont acheté à terme des actions EADS au Groupe Natixis.

Se fondant sur un rapport non public de l'Autorité des Marchés Financiers, les demandeurs allèguent que Lagardère SCA aurait commis un manquement boursier à l'occasion d'une émission d'obligations remboursables en actions EADS souscrite en avril 2006 par le Groupe Natixis.

Aucun reproche n'est formulé à l'encontre de Natixis dans l'assignation du Groupe CIC, concernant tant la conclusion que l'exécution des contrats. L'argumentation juridique développée par le Groupe Crédit Mutuel pour remettre en cause la validité de ses achats d'actions EADS apparaît dénuée de fondement.

Natixis suit néanmoins cette procédure avec la plus grande vigilance et entend faire valoir ses droits afin qu'aucun préjudice n'en résulte pour elle. L'intégralité des obligations a, à ce jour, été remboursée.

Dépôt de plainte coordonnée par l'ADAM

Des plaintes ont été déposées par des actionnaires de Natixis et coordonnées par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM).

Il n'y a pas par ailleurs d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de Natixis.

2.8 Risques assurances

Les risques assurance présentés ci-après portent essentiellement sur les produits distribués par le sous-groupe Natixis au travers le réseau, de 3 391 agences, des Banques Populaires :

- sur les produits en matière d'épargne de Natixis Assurances ; et,
- ceux de Coface pour la gestion du Poste clients de leurs entreprises clients.

La BRED BP distribue par ailleurs des produits d'assurance au travers deux filiales Prépar-Vie et Prépar-IARD

2.8.1 Natixis Assurances

Natixis Assurances commercialisant essentiellement des produits d'épargne, les principaux risques résultant des contrats d'assurance sont de nature financière :

Risque de ne plus être capable de servir le taux minimum contractuel en cas de baisse des taux

Pour faire face à ce risque, ABP Vie ne commercialise plus depuis plusieurs années que des contrats à taux minimum garantis nuls : plus de 90 % des contrats ont un TMG nul. Le TMG moyen ressort à 0,76 %.

Risque de rachat des contrats en cas de hausse des taux

Natixis Assurances a identifié la population assurée pour laquelle le risque de rachat est élevé, les critères discriminants étant l'âge, l'ancienneté fiscale et le montant des capitaux. Natixis Assurances a ainsi circonscrit à environ un quart de ses actifs de taux le périmètre à couvrir par des contrats Cap. Il a par ailleurs souscrit à des obligations à taux variable à taux minimum.

Le test de suffisance des passifs réalisé pour les comptes arrêtés au 31 décembre 2008 conformément à IFRS 4 a montré que les passifs d'assurance évalués en normes locales étaient supérieurs à une juste valeur de ces passifs tenant compte de l'option de rachat incorporée aux contrats.

Risque financier en cas de hausse des taux

La sensibilité de la situation nette aux variations de taux d'intérêt est atténuée par le classement d'environ 6,4 milliards d'euros de titres de taux dans la catégorie des titres détenus jusqu'à l'échéance.

Risques de marché

Natixis Assurances est confronté aux variations de valeur de ses actifs financiers. La gestion des risques financiers consiste en la définition d'une allocation stratégique tenant compte des engagements du passif, des contraintes réglementaires (notamment en terme de dispersion) et des exigences commerciales.

Par ailleurs, Natixis Assurances réassure à 100 % la garantie plancher accordée sur les contrats en unités de compte.

Risque de crédit

Le suivi et la gestion du risque de contrepartie est réalisé dans le respect des normes et limites internes de Natixis, telles que déterminées par le Comité des Risques de crédit, ainsi que des contraintes réglementaires imposées aux compagnies d'assurance. Ainsi, plus de 92 % du portefeuille de taux est investi sur des ratings supérieurs à A-.

Activité prévoyance

Les risques de mortalité et de morbidité sont limités par la mise en place d'une tarification adaptée à la population et aux garanties assurées, à l'utilisation de tables d'expérience et par la pratique en amont d'une sélection médicale des nouveaux assurés.

Natixis Assurances a recours à la réassurance afin de limiter son exposition aux risques de dispersion des capitaux garantis en décès, accidents de la vie et perte d'autonomie, ainsi que de fréquence des sinistres en arrêt de travail, invalidité et perte d'autonomie. Un traité de réassurance en cas d'épidémie ou de pandémie a par ailleurs été mis en place afin de limiter l'exposition à l'augmentation des décès qui en résulterait.

Le plan de réassurance annuel veille à diversifier les réassureurs et à ne traiter qu'avec des parties dont le rating est de qualité. Aucun traité de réassurance n'est conclu ou renouvelé avec des parties « non investment grade ». En pratique, le rating des réassureurs avec lesquels traite Natixis Assurances est compris entre BBB et AA (certains réassureurs pouvant toutefois être de façon marginale non notés quand leur actionariat est jugé de qualité).

Concentration des risques

La nature des risques assurés associée à la couverture de réassurance n'induit pas d'exposition particulière en matière de concentration de risques d'assurance.

2.8.2 Coface

De par ses activités, Coface est exposé à deux types de risques principaux. Le premier est le risque technique qui est le risque de pertes générées par le portefeuille de polices d'assurance de Coface. Le second est le risque financier qui est le risque de pertes en raison de variations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change ou de la valeur de marché des titres ou des placements immobiliers. Coface a mis en place des outils sophistiqués destinés à contrôler rigoureusement ces risques afin qu'ils restent dans des limites prudentes.

Risque technique

Le risque de crédit est le risque de pertes générées par le portefeuille de polices d'assurance.

Classiquement on distingue le risque de fréquence et le risque de pointe :

Le risque de fréquence représente le risque d'une brusque et importante augmentation des impayés sur une multitude de débiteurs. La mesure de ce risque est faite pour chaque entité par le suivi du *loss ratio* (rapports sinistres à primes), par secteur d'activité (crédit domestique), par pays (crédit export), ou par ligne de produits (caution, *single risks*). Les *loss ratio* des différents centres de souscription sont également suivis au niveau du groupe, de même que les montants et nombres mensuels d'impayés.

Le risque de pointe représente le risque de pertes anormalement élevées enregistrées au titre d'un même débiteur ou groupe de débiteurs, ou d'une accumulation de pertes sur un même pays.

Outre un suivi mensuel au niveau de chaque centre de souscription, un dispositif est mis en place au niveau du groupe, reposant sur :

- une centralisation des déclarations de menace de sinistre excédant un certain montant (actuellement, 0,5 million d'euros pour tous les centres de souscription, porté à 1 million d'euros pour les deux principaux, Coface S.A. et Coface Kredit), avec intervention d'une filiale spécialisée dans le recouvrement (Coface Recovery Business Intelligence) ;
- le Comité des Grands Risques, qui fixe l'encours de risque maximum Coface accepté sur les 400 plus grands risques du Groupe représentant une sévérité supérieure à 35 millions d'euros ou une perte maximale dans un scénario stressé de 15 millions d'euros, et qui alloue des plafonds par pays émergent ;
- un système de notation des risques corporate et des risques pays ;
- un dispositif d'évaluation statistique des « sévérités » (pertes maximum susceptibles d'être enregistrées en cas de sinistre) par débiteur, groupe de débiteurs ou pays émergent.

Dans le cadre de la crise financière, le recensement des risques vulnérables a été réalisé sur la base des notations Coface ainsi que sur proposition des centres de souscription pour des risques spécifiques tels que des opérations de rachat avec effet de levier grâce à un fort endettement. Tous les risques importants notés BB- et moins) font l'objet d'un suivi centralisé tant en stock qu'en flux mensuel. Pour les risques de fréquence, les scores sont utilisés afin d'identifier les populations à risque et des matrices de cotation plus restrictives ont été mises en place au cours du premier semestre 2008. De nouvelles mesures de durcissement sur les notations les plus faibles vont être annoncées.

Diversification du portefeuille de risques de crédit

Coface maintient un portefeuille de risques de crédit diversifié, afin de minimiser les risques que la défaillance d'un débiteur, le ralentissement d'un secteur d'activité particulier ou un événement défavorable dans un pays donné puissent avoir un impact disproportionné sur la sinistralité globale de Coface. En outre, la grande majorité des risques auxquels est exposé Coface sont à court terme, ce qui lui permet de réduire le risque couvert sur un débiteur ou un groupe de débiteurs, relativement rapidement après avoir constaté la dégradation de leur solvabilité.

3. Recommandations du Forum de Stabilité Financière (FSF) en matière de transparence financière

Pour la Banque Fédérale des Banques Populaires, son périmètre conduit une de ses filiales Natixis, détenu à 35,62 %, à déclarer les

informations au titre des recommandations du FSF. Les déclarations de Natixis formulées ci-dessous le sont à hauteur de 100 %. En tant qu'organe central des Banques Populaires, les expositions hors Natixis sont également déclarées.

I. Natixis

CDO

CDO d'ABS non couverts exposés au marché résidentiel US

EXPOSITIONS NETTES SUR CDO											
										TOTAL	
										CDO diversifiés	CDO non diversifiés
<i>en millions d'euros</i>											
Exposition nette (au 30/09/2008)	18	16	31	302	467	373	68	20	1 142	153	
EXPOSITION NOMINALE BRUTE (AU 31/12/2008)	208	194	275	379	567	415	157	113	1 361	947	
DONNÉES QUALITATIVES											
Nature de tranche	Supersenior	Mezzanine	Supersenior	Supersenior	Supersenior	Supersenior	Supersenior	Supersenior	Supersenior		
Portefeuille comptable	Trading	Trading	Trading	Trading	Trading	Option Juste Valeur	Trading	Trading			
Nature des sous-jacents	Mezzanine	Mezzanine	Mezzanine	High Grade	High Grade	High Grade	Mezzanine	Mezzanine			
Point d'attachement	28,0 %	15 CDO Moy : 28 % Min : 10 %	60,3 %	0 %	20,0 %	13,8 %	46,7 %	77,7 %			
ACTIFS SOUS-JACENTS											
% d'actifs subprime	89,3 %	61,4 %	53,2 %	19,1 %	8,3 %	7,5 %	68,2 %	84,6 %			
≤2005	19,6 %	35,4 %	43,4 %	16,0 %	7,0 %	5,7 %	60,0 %	15,7 %			
2006 & 2007	69,7 %	26,0 %	9,8 %	3,1 %	1,3 %	1,8 %	8,2 %	68,9 %			
% d'actifs Alt-A	2,8 %	7,9 %	3,9 %	0,6 %	1,1 %	1,4 %	0,5 %	4,1 %			
% d'actifs prime	2,2 %	11,2 %	7,2 %	4,4 %	1,5 %	2,4 %	11,7 %	2,8 %			
DÉPRÉCIATIONS											
Cumul des pertes de valeur et dépréciations (au 31/12/2008)	(196)	(187)	(262)	(81)	(124)	(52)	(102)	(101)			
<i>dont variation de valeur au 4^e trimestre 2008</i>	(5)	(6)	(13)	5	(24)	(10)	(14)	(9)			
% total de décotes des CDO (au 30/09/2008)											
EXPOSITION NETTE (AU 31/12/2008)	12	7	13	298	443	363	55	12	1 104	99	

Hypothèse de valorisation et sensibilité

Méthodologie utilisée

Définition conservatrice de la catégorie « subprime » (borne FICO à 660)

TAUX DE PERTES UTILISÉS POUR LA VALORISATION DES ACTIFS SUBPRIME

	Avant 2005	2005	2006	2007
Au 30 septembre 2008	7,5 %	11 %	25 %	30 %
Au 31 décembre 2008	7,5 %	11 %	25 %	30 %

Alt-A : corrélation à 55 % (des hypothèses de taux de perte utilisées pour le subprime).

Affectation aux opérations intégrées dans le collatéral notées CCC+ ou moins, d'une perte de 97 %.

Valorisation des actifs sous-jacents non subprime à partir d'une grille de décote intégrant les type, rating et vintage des opérations.

ANALYSE EN SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR DES CDO

Une hausse de 10 % des taux de pertes ⁽¹⁾ aurait un impact de :

	Impact potentiel en PNB
Variation du taux pertes cumulées	(30) millions d'euros ⁽²⁾

TAUX DE DÉCOTE SUR LES ACTIFS SUBPRIME INCLUS DANS LES CDO D'ABS ⁽³⁾

en pourcentage	Productions 2006 & 2007		
	Productions 2005	A et plus	BBB et moins
Natixis	(72)	(92)	(97)
ABX	-	(94)	(97)

(1) i.e. 33 % pour 2007, 27,5 % pour 2006, 12,1 % pour 2005 et 8,3 % pour les années antérieures à 2005.

(2) Y compris variation du taux de pertes cumulées sur CDO d'ABS de CFG commutés.

(3) Hors positions commutées.

Expositions sur autres CDO (non exposés au résidentiel US)

Ajustements de valeur

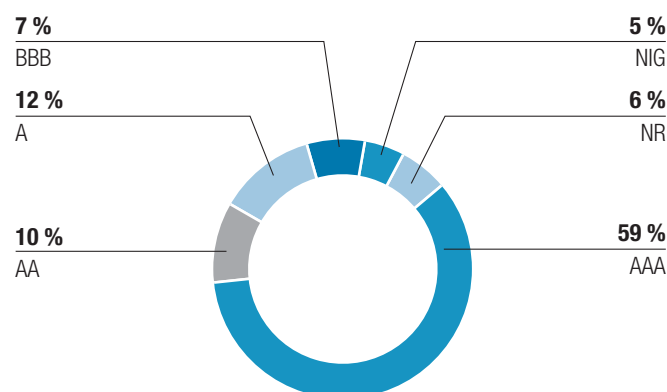
- 121 millions d'euros au quatrième trimestre 2008 sur actifs financiers à la juste valeur par résultat.

- 35 millions d'euros au quatrième trimestre 2008 sur actifs disponibles à la vente.

Exposition résiduelle : 3 543 millions d'euros dont CLO 67 %.

Répartition de l'exposition par rating

82 % A ou mieux 59 % AAA



Protections acquises

Auprès des monolines

<i>en millions d'euros</i>	Montant notionnel brut des instruments couverts	Exposition avant ajustements de valeur et couvertures
Protections sur CDO (marché résidentiel US) avec sous-jacents subprime	1 393	757
Protections sur CDO avec sous-jacents non subprime	149	21
Protections sur CLO	5 683	210
Protections sur RMBS	927	164
Protections sur CMBS	3 987	800
Autres risques	6 220 ⁽¹⁾	1 240
TOTAL		3 190

(1) Dont sous-jacents :

- Financement de projets : 25 % ;
- Corporate (CDO Bespoke) : 26 % ;
- TruPs CDO : 12 % ;
- ABS diversifiés : 22 %.

Auprès des CDPC

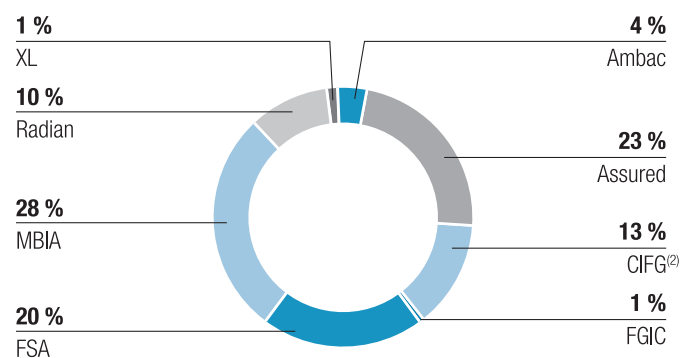
- Exposition avant ajustements de valeur : 2,6 milliards d'euros au 31/12/2008 (montant notionnel brut de 9,7 milliards d'euros) ramenée à 2,1 milliards d'euros à fin janvier 2009.
- Ajustements de valeur de 271 millions d'euros dont 144 millions d'euros au quatrième trimestre 2008.

Monolines

EXPOSITION RÉSIDUELLE AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR ASSUREURS MONOLINES

<i>en millions d'euros</i>	30/09/2008	Total	Hors deals commutés CIFG
Exposition avant ajustements de valeur	2 779	3 190	2 825
Ajustements de valeur	(1 414)	(1 528)	(1 162)
Provisions collectives	(300)	(300)	(300)
EXPOSITION RÉSIDUELLE AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR MONOLINES	1 064	1 363	1 363
Taux de décote	62 %	57 %	52 %

RÉPARTITION DE L'EXPOSITION RÉSIDUELLE PAR CONTREPARTIE ⁽¹⁾



DÉTAIL DES POSITIONS COMMUTÉES CIFG :

en millions d'euros	Notionnel	Ajustements de valeur ⁽³⁾
CDO incluant des sous-jacents subprime	581	(340)
CDO avec sous-jacents non subprime	149	(21)
CMBS	300	(5)
TOTAL	1 030	(365)

(1) Avant prise en compte de la provision collective de 300 millions d'euros, i.e. sur une exposition résiduelle de 1 662 millions d'euros.

(2) Partie non commutée.

(3) Détérioration de valeur des sous-jacents non couverts.

Hypothèses de valorisation et sensibilités

Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur

- L'exposition économique des CDO d'ABS contenant du subprime a été déterminée en utilisant la méthode détaillée décrite dans la partie « Hypothèses de valorisation et sensibilité ».

- L'exposition économique des autres types d'actifs a été déterminée en utilisant soit le Mark-to-Market soit le Mark-to-Model.

Ajustement de valeur

Trois groupes de monoline sont différenciés selon leur qualité de crédit. Ils se voient attribuer en conséquence des probabilités de défaut (PD) distinctes.

	PD	Monoline
Groupe 1	15 %	FSA, Assured guaranty
Groupe 2	50 %	CIFG, MBIA, AMBAC, RADIANT
Groupe 3	100 %	FGIC, XL

Quel que soit le groupe, le Recovery en cas de défaut (R) est fixé à 10 %.

La provision spécifique est définie comme le montant en Mark-to-Market (ou Mark-to-Model) multiplié par la perte attendue (Expected loss = PD x (1-R)) sur chaque monoline.

La sensibilité des ajustements de valeur effectués sur les expositions monolines :

Une augmentation de 10 % des probabilités de défaut des assureurs monoline (i.e. PD = 16,5 % pour le groupe 1 et 50 % pour le groupe 2) et de 10 % des taux de pertes pour les CDO d'ABS contenant du subprime entraînerait un ajustement de valeur supplémentaire de - 96 millions d'euros.

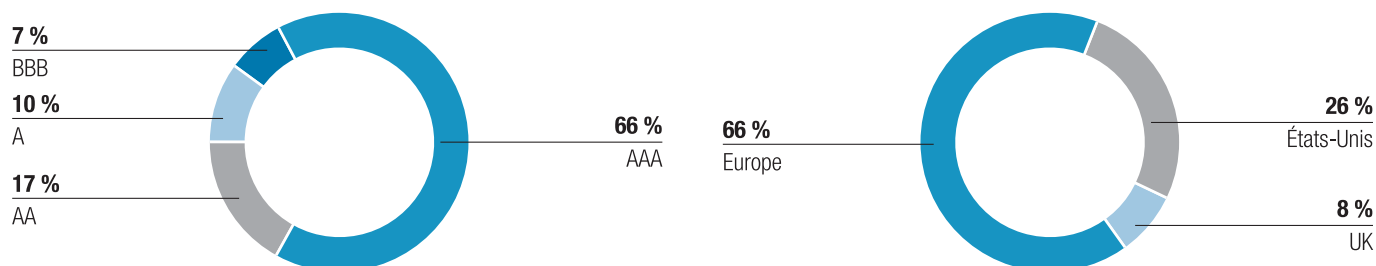
CMBS

CMBS non couverts

	Exposition nette au 30/09/2008	Reclassement IAS 39	Pertes de valeur / Dépréciations au 4 ^e trimestre 2008	Autres variations au 4 ^e trimestre 2008	Exposition nette au 31/12/2008	Exposition brute au 31/12/2008
Portefeuille Trading	770	(9)	(55)	(20)	687	796
Portefeuille Option Juste Valeur	52		(5)	(3)	44	54
Portefeuille AFS	377	(150)	(16)	(11)	199	258
Portefeuille Loans & Receivables	–	159	–	(2)	157	157 ⁽¹⁾
TOTAL	1 199	–	(76)	(36)	1 087	1 265

(1) Les expositions brutes sont référencées à la valeur d'entrée au 1/10/2008 (IV au 30/09/2008) pour les portefeuilles reclassés.

RÉPARTITION SUR EXPOSITION NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2008



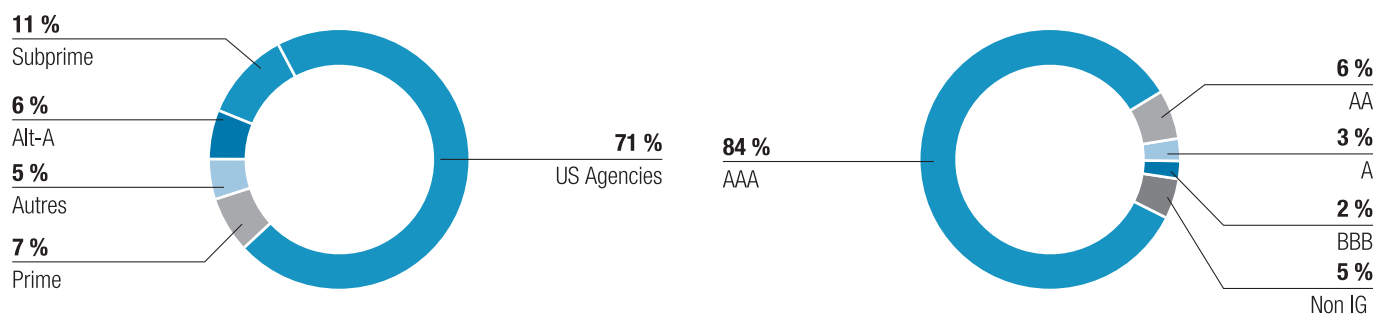
RMBS

RMBS US non couverts

	Exposition nette au 30/09/2008	Reclassement IAS 39	Pertes de valeur / dépréciations au 4 ^e trimestre 2008	Autres variations au 4 ^e trimestre 2008	Exposition nette au 31/12/2008	Exposition brute au 31/12/2008
Portefeuille Trading	1 064	(1 137)	–	173	100	103
Portefeuille Loans et Receivables	32	1 725	(15)	(234)	1 508	1 523 ⁽¹⁾
Portefeuille Option JV	6	–	–	(1)	5	5
Portefeuille AFS	670	(588)	6	(28)	59	68
SOUS-TOTAL	1 772	–	(9)	(91)	1 672	1 699
US Agencies 'trading	4 288	(4 122)	–	(166)	–	–
US Agencies (Loans & Receivables)	–	4 122	–	(112)	4 011	4 011
TOTAL	6 060	–	–	(369)	5 632	5 710

(1) Les expositions brutes sont référencées à la valeur d'entrée au 1/10/2008 (IV au 30/09/2008) pour les portefeuilles reclassés.

RÉPARTITION DES RMBS SUR EXPOSITION NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2008



RMBS UK non couverts

	Exposition nette au 30/09/2008	Reclassement IAS 39	Pertes de valeur/ dépréciations au 4 ^e trimestre 2008	Autres variations au 4 ^e trimestre 2008	Exposition nette au 31/12/2008	Exposition brute au 31/12/2008	AAA	AA	A	BBB	Non IG
Portefeuille Trading	358	(367)	3	48	41	61	–	53 %	8 %	40 %	–
Portefeuille Option JV	13	–	–	14	28	28	100 %	–	–	–	–
Portefeuille AFS	225	(283)	7	194	143	184	20 %	1 %	2 %	2 %	27 %
Portefeuille L&R	3	650	–	(65)	588	588 ⁽²⁾	88 %	7 %	5 %	–	–
TOTAL	599	–	9	191 ⁽¹⁾	799	861	72 %	8 %	4 %	3 %	5 %

RMBS Espagne non couverts

	Exposition nette au 30/09/2008	Reclassement IAS 39	Pertes de valeur/ dépréciations au 4 ^e trimestre 2008	Autres variations au 4 ^e trimestre 2008	Exposition nette au 31/12/2008	Exposition brute au 31/12/2008	AAA	AA	A	BBB	Non IG
Portefeuille Trading	315	(344)	(20)	78	29	63	–	–	60 %	12 %	28 %
Portefeuille Option JV	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuille AFS	180	(325)	(3)	166	18	28	–	–	–	21 %	–
Portefeuille L&R	–	670	–	(19)	650	650 ⁽²⁾	89 %	11 %	–	–	–
TOTAL	495	–	(23)	225 ⁽¹⁾	696	741	83 %	10 %	2 %	1 %	1 %

(1) Portefeuilles non reportés au 30/09/2008.

(2) Les expositions brutes sont référencées à la valeur d'entrée au 1/10/2008 (IV au 30/09/2008) pour les portefeuilles reclassés.

Titrisations et conduits

- Titrisation pour compte propre : 204 millions d'euros

Conduits sponsorisés par Natixis

	Elixir	Direct Funding	Versailles
Pays d'émission	France	France	États-Unis
MONTANTS DES ACTIFS FINANCÉS (en millions d'euros)	216	954	3 229
LIGNES DE LIQUIDITÉ ACCORDÉES (en millions d'euros)	220	-	3 294
RÉPARTITION PAR TYPE D'ACTIFS			
Prêts automobiles			23 %
Créances commerciales	100 %	39 %	3 %
Prêts corporate			
Crédit à la consommation		3 %	21 %
Prêts d'équipement		7 %	12 %
RMBS US			
RMBS non US		52 %	
CLO			
CDO			27 %
Subscribed loans and student loans			15 %
MATURITÉ DES ACTIFS (MOYENNE PONDÉRÉE) (en %)			
0-6 mois	14 %	7 %	3 %
6-12 mois		14 %	73 %
Supérieur à 12 mois	86 %	73 %	24 %
RÉPARTITION DES ACTIFS PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE (en %)			
États-Unis			100 %
Royaume-Uni			
France	83 %	27 %	
Autres	17 %	73 %	
RÉPARTITION DES ACTIFS PAR RATING			
AAA		42 %	66 %
AA			22 %
A			11 %
BBB			
Non investment grade			
Non rated (implied investment grade)	100 %	58 %	

Produits cosponsorisés par Natixis

Montant des actifs financés : 2 833 millions d'euros

Lignes de liquidité accordées : 2 833 millions d'euros

Lignes de liquidité accordées à des conduits sponsorisés par des tiers : 1 416 millions d'euros

Financement LBO

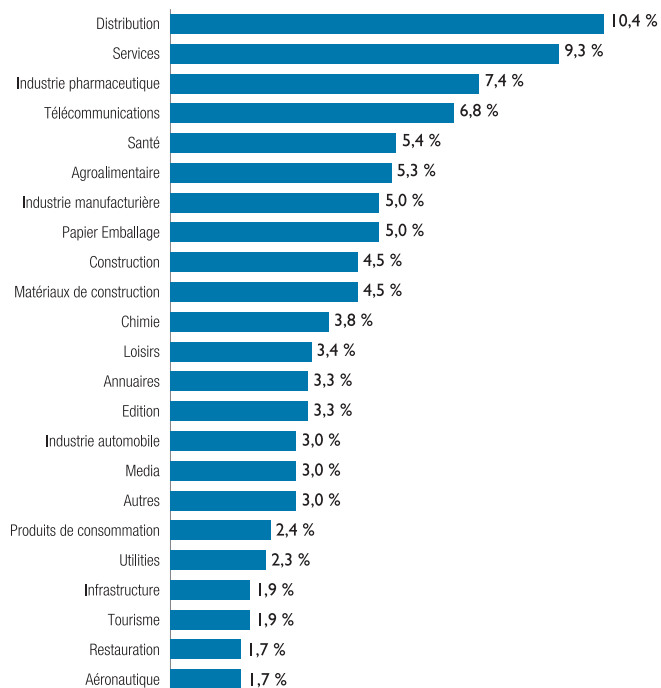
EXPOSITIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS À EFFET DE LEVIER

en millions d'euros		30/09/2008	31/12/2008
	Nombre de dossiers	391	376
Parts finales (prêts et créances)	Engagements (bookés)	5 823	5 864
	Nombre de dossiers	71	64
Parts à vendre (prêts et créances)	Engagements (bookés)	527	366
	SOUS-TOTAL	6 350	6 230
	Nombre de dossiers	12	6
Parts à vendre (prêts à la JV)	Engagements (bookés)	50	8
	TOTAL	6 400	6 238

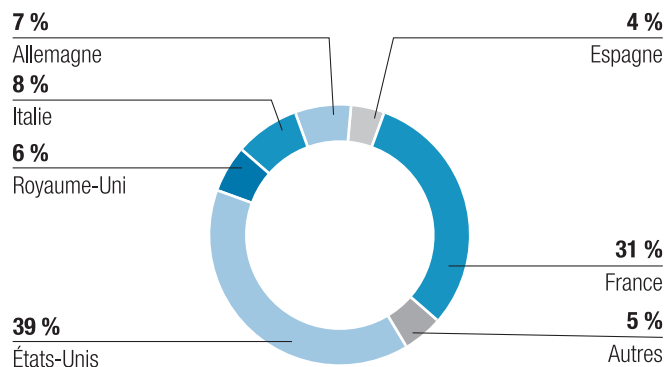
- Encours moyen sur parts finales : 16 millions d'euros.
- Parts senior : 97,5 %.
- Provision collective : 254 millions d'euros.

RÉPARTITION DES PARTS FINALES DES OPÉRATIONS À EFFET DE LEVIER

Secteur d'activité



Zone géographique



2. Hors Natixis

CDO

CDO d'ABS non couverts exposés au marché résidentiel US

- Les Banques Populaires non pas d'exposition en CDO d'ABS exposés au marché résidentiel US.

Expositions sur autres CDO (non exposés au résidentiel US)

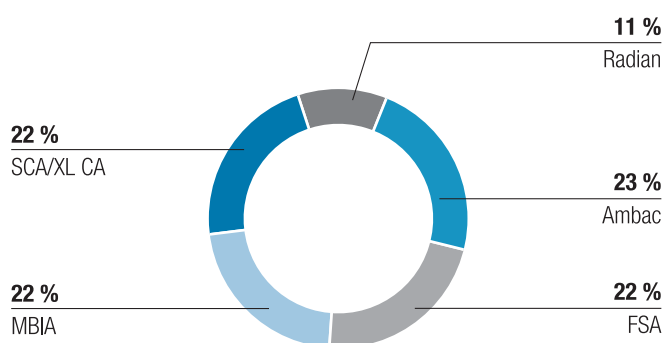
- Exposition résiduelle : 437 millions d'euros dont Corporate Investment Grade 65,7 % et CLO 27,9 %

NATURE DES SOUS-JACENTS EN % AU 31/12/2008	
Leveraged Loans	27,9 %
HY corporate bonds	3,8 %
IG corporate bonds	65,7 %
SME loans	0,0 %
CDO-squared euro-mezzanine tranches	2,6 %

Monolines

EXPOSITION RÉSIDUELLE AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR ASSUREURS MONOLINES		
<i>en millions d'euros</i>	30/09/2008	Total
Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur monolines	50	50

RÉPARTITION DE L'EXPOSITION RÉSIDUELLE PAR CONTREPARTIE

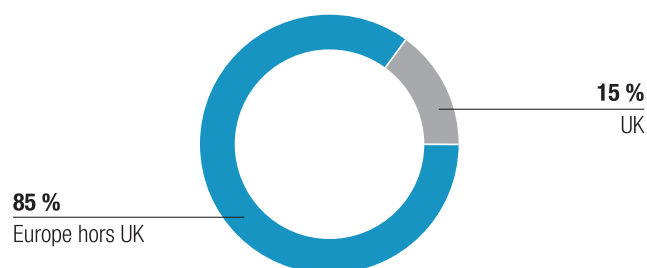


CMBS

CMBS non couverts

	Exposition nette au 30/09/2008	Exposition nette au 31/12/2008
TOTAL	135	146

RÉPARTITION DE L'EXPOSITION NETTE AU 31/12/2008



RMBS

RMBS US non couverts

en millions d'euros	Exposition nette au 30/09/2008	Exposition nette au 31/12/2008
TOTAL	5	0,4

RMBS UK non couverts

en millions d'euros	Exposition nette au 30/09/2008	Exposition nette au 31/12/2008
TOTAL	215	225

RMBS Espagne non couverts

en millions d'euros	Exposition nette au 30/09/2008	Exposition nette au 31/12/2008
TOTAL	164	189

Titrisations et conduits

Lignes de liquidité accordées à des conduits sponsorisés par des tiers

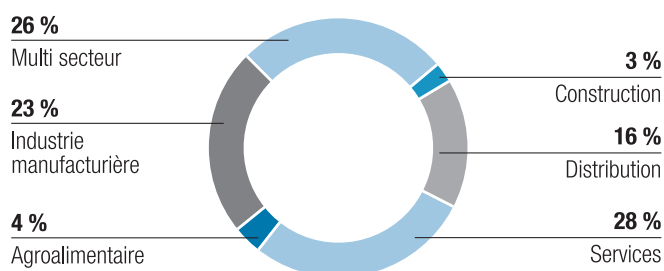
19 millions d'euros de conduits français (conduits ABCP)

Financement LBO

EXPOSITIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS À EFFET DE LEVIER

en millions d'euros		30/09/2008	31/12/2008
PARTS FINALES	ENGAGEMENTS (BOOKÉS)	965	1 240

RÉPARTITION DES PARTS FINALES DES OPÉRATIONS À EFFET DE LEVIER



4. Rémunérations des dirigeants sociaux et mandataires sociaux

Les parties liées au Groupe Banque Populaire sont les sociétés consolidées (indépendamment de leur mode de consolidation) ainsi que ses principaux dirigeants qui sont les mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du Groupe Banque Populaire.

4.1.1 Rémunérations, avantages en nature, prêts et garanties, jetons de présence des dirigeants mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires

4.1.1.1 Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (tableau 1)

Rémunérations dues au titre de l'exercice	2008	2007
Philippe DUPONT Président-Directeur général de la BFBP et Président du directoire de Natixis		
au titre de ses fonctions à la BFBP	301 721 €	410 642 €
au titre de ses fonctions chez Natixis	350 000 €	350 000 €
TOTAL	651 721 €	760 642 €

Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (IFRS 2)	2008 ⁽¹⁾	2007
Philippe DUPONT		
au titre de ses fonctions à la BFBP	N/A (1)	324 765 €
au titre de ses fonctions chez Natixis	0 €	881 505 €
TOTAL	N/A (1)	1 206 270 €

(1) M. Dupont a expressément renoncé aux options de souscription qui lui ont été attribuées en 2008 au titre de ses fonctions au sein de la BFBP.

La valorisation de ces options selon les normes IFRS 2 ne reflète pas le gain potentiel tiré d'une levée d'option. Elle reflète seulement la charge comptable, dans la mesure où les options sont attribuées en contrepartie d'un service rendu ou attendu.

Au jour de publication du document de référence, la période d'exercice des options attribuées en 2007 n'étant pas ouverte et le cours de

l'action Natixis restant très inférieur au prix d'exercice de ces options (14,38 euros), il est difficile d'estimer un gain théorique à venir au profit des bénéficiaires.

En conséquence, une lecture pertinente de la rémunération des mandataires sociaux conduit à ne pas additionner la valorisation des options à la rémunération monétaire de ces derniers.

Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	2008	2007
Philippe DUPONT		
au titre de ses fonctions à la BFBP	-	-
au titre de ses fonctions chez Natixis	-	-
TOTAL	NÉANT	NÉANT

Rémunérations dues au titre de l'exercice	2008	2007
	au titre de ses fonctions à la BFBP	500 806 €
Bruno METTLING Directeur général délégué de la BFBP	345 525 €	
	au titre de ses fonctions chez Natixis	26 600 €
	23 000 €	
TOTAL	368 525 €	527 406 €

Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	2008 ⁽¹⁾	2007
	au titre de ses fonctions à la BFBP	324 765 €
Bruno METTLING	N/A (1)	
	au titre de ses fonctions chez Natixis	0 €
	0 €	
TOTAL	N/A (1)	324 765 €

(1) M. Mettling a expressément renoncé aux options de souscription qui lui ont été attribuées en 2008 au titre de ses fonctions au sein de la BFBP.

La valorisation de ces options selon les normes IFRS 2 ne reflète pas le gain potentiel tiré d'une levée d'option. Elle reflète seulement la charge comptable, dans la mesure où les options sont attribuées en contrepartie d'un service rendu ou attendu.

Au jour de publication du document de référence, la période d'exercice des options attribuées en 2007 n'étant pas ouverte et le cours de

l'action Natixis restant très inférieur au prix d'exercice de ces options (14,38 euros), il est difficile d'estimer un gain théorique à venir au profit des bénéficiaires.

En conséquence, une lecture pertinente de la rémunération des mandataires sociaux conduit à ne pas additionner la valorisation des options à la rémunération monétaire de ces derniers.

Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	2008	2007
	au titre de ses fonctions à la BFBP	-
Bruno METTLING	-	
	au titre de ses fonctions chez Natixis	-
	-	
TOTAL	NÉANT	NÉANT

La rémunération globale brute des dirigeants mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) comprend une partie fixe et une partie variable pour lesquelles les niveaux sont déterminés

en cohérence avec la politique de rémunération des Dirigeants du Groupe Banque Populaire.

4.1.1.2 Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (tableau 2)

	2008		2007	
	Montants dus ⁽⁵⁾	Montants versés ⁽⁶⁾	Montants dus ⁽⁵⁾	Montants versés ⁽⁶⁾
Philippe DUPONT				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	595 000 €	595 000 €	595 000 €	595 000 €
au titre de la BFBP	245 000 €	245 000 €	245 000 €	245 000 €
au titre de Natixis	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €
Rémunération variable ^{(1) (2)}	0 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €
au titre de la BFBP	0 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €
au titre de Natixis	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle ^{(1) (4)}	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence ⁽⁷⁾	11 484 €	11 040 €	11 040 €	11 285 €
au titre des filiales de la BFBP	0 €	0 €	0 €	586 €
au titre de la BFBP	11 484 €	11 040 €	11 040 €	10 699 €
Avantage en nature ⁽³⁾	45 237 €	45 237 €	44 602 €	44 602 €
au titre de la BFBP	45 237 €	45 237 €	44 602 €	44 602 €
au titre de Natixis	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	651 721 €	761 277 €	760 642 €	760 887 €

(1) (2) Les rémunérations variables de l'année N sont versées au titre des résultats de l'année N - 1. Le Conseil d'Administration de la BFBP du 21/01/2009 a décidé qu'aucune rémunération variable ne sera versée en 2009 au titre de l'année 2008.

(3) Voiture et logement de fonction pour M. Dupont.

(7) Les montants dus (5) correspondent à des jetons de présence acquis en 2007 et 2008, ils sont versés respectivement en 2008 et 2009. Les montants versés (6) en 2007 et 2008 correspondent respectivement aux jetons de présence acquis en 2006 et 2007.

	2008		2007	
	Montants dus ⁽⁵⁾	Montants versés ⁽⁶⁾	Montants dus ⁽⁵⁾	Montants versés ⁽⁶⁾
Bruno METTLING				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	290 000 €	290 000 €	290 510 €	290 510 €
au titre de ses fonctions à la BFBP	290 000 €	290 000 €	290 510 €	290 510 €
au titre de ses fonctions chez Natixis	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération variable ^{(1) (2)}	0 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €
au titre de ses fonctions à la BFBP	0 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €
au titre de ses fonctions chez Natixis	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle ^{(1) (4)}	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence ⁽⁷⁾	32 792 €	62 163 €	61 163 €	62 600 €
au titre de ses fonctions à la BFBP et ses filiales	9 792 €	34 563 €	34 563 €	20 000 €
au titre de ses fonctions chez Natixis	23 000 €	27 600 €	26 600 €	42 600 €
Avantage en nature ⁽³⁾	45 733 €	45 733 €	45 733 €	45 733 €
au titre de ses fonctions à la BFBP	45 733 €	45 733 €	45 733 €	45 733 €
au titre de ses fonctions chez Natixis	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	368 525 €	527 896 €	527 406 €	528 843 €

(1) (2) Les rémunérations variables de l'année N sont versées au titre des résultats de l'année N - 1. Le Conseil d'Administration de la BFBP du 21/01/2009 a décidé qu'aucune rémunération variable ne sera versée en 2009 au titre de l'année 2008.

(3) Voiture de fonction et indemnités de logement pour M. Mettling.

(7) Les montants dus (5) correspondent à des jetons de présence acquis en 2007 et 2008, ils sont versés respectivement en 2008 et 2009. Les montants versés (6) en 2007 et 2008 correspondent respectivement aux jetons de présence acquis en 2006 et 2007.

Au titre des sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, M. Dupont et M. Mettling ne bénéficient d'aucune indemnité de fonction ou d'avantage en nature.

4.1.2 Jetons de présence et autres rémunérations des mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires

4.1.2.1 Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (tableau 3)

	Montants dus en 2008 et versés en 2009 ⁽¹⁾		Montants dus en 2007 et versés en 2008 ⁽¹⁾	
	Jetons de présence	Autres rémunérations	Jetons de présence	Autres rémunérations
Thierry CAHN	8 820 €	-	-	-
Jean CLOCHET	41 523 €	-	40 036 €	-
Pierre DELOURMEL	17 468 €	-	8 832 €	-
Pierre DESVERGNES	18 168 €	-	12 436 €	-
Jean-Claude DETILLEUX	13 284 €	-	12 840 €	-
Michel DOLIGE	16 690 €	-	11 124 €	-
Bernard FLEURY	18 540 €	-	15 624 €	-
Stève GENTILI	36 175 €	-	44 001 €	-
Yves GEVIN	16 525 €	-	18 738 €	-
Jacques HAUSLER	21 885 €	-	17 005 €	-
Marc JARDIN	18 540 €	-	13 824 €	-
Bernard JEANNIN	35 003 €	-	41 652 €	-
Yvan de LA PORTE DU THEIL	53 350 €	-	58 862 €	-
François MOUTTE	8 352 €	-	5 520 €	-
Christian du PAYRAT	17 934 €	-	13 536 €	-
Philippe QUEUILLE	5 500 €	-	-	-
Jean-Louis TOURRET	29 005 €	-	47 090 €	-
Gonzague de VILLELE	5 532 €	-	-	-
TOTAL	382 294 €		361 120 €	

(1) Les montants indiqués sont ceux des jetons de présence acquis au titre des mandats exercés dans le conseil d'administration et les comités spécialisés de la BFBP ainsi que dans les sociétés qu'elle contrôle.

4.1.3 Les options de souscriptions ou achats d'actions

Il n'existe pas à ce jour de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions Banque Fédérale des Banques Populaires.

En revanche, il existe un plan d'options de souscription d'actions Natixis dont sont bénéficiaires les dirigeants mandataires sociaux au titre des mandats exercés dans la Banque Fédérale des Banques Populaires et dans les sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

4.1.3.1 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (tableau 4)

	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés		Nombre d'options attribuées durant l'exercice ⁽¹⁾		Prix d'exercice	Période d'exercice
			au titre de ses fonctions à la BFBP	au titre de ses fonctions chez Natixis	au titre du mandat dans la BFBP	au titre du mandat chez Natixis		
	Date : 21/01/2008							
Philippe DUPONT	N° : Pan Natixis n° 2	options de souscription	N/A ⁽²⁾	0 €	N/A ⁽²⁾	0 €	8,27 €	du 21/01/2012 au 21/01/2015
	Date : 21/01/2008							
Bruno METTLING	N° : Pan Natixis n° 2	options de souscription	N/A ⁽²⁾	-	N/A ⁽²⁾	-	8,27 €	du 21/01/2012 au 21/01/2015

(1) Après ajustement suite à l'opération d'augmentation de capital de septembre 2008.

(2) Messieurs Dupont et Mettling ont expressément renoncé aux options de souscription qui leur ont été attribuées en 2008 au titre de leurs fonctions au sein de la BFBP.

4.1.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social (tableau 5)

	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
	N° :		
Philippe DUPONT	Date :		Néant
	N° :		
Bruno METTLING	Date :		Néant

4.1.3.3 Actions de performance attribuées à chaque mandataire social (tableau 6)

Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
	N° :					
	Date :					Néant

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social (tableau 7)	N° et date du plan	Nombre d'options devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
	N° :		
	Date :		Néant

L'Assemblée Générale et le directoire de Natixis décident du montant de stock options Natixis alloué au Groupe Banque Populaire.

4.1.3.4 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (tableau 8)

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT						
	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2007	Plan 2008
Date de l'assemblée générale de Natixis	31 mai 2001	31 mai 2001	27 mai 2004	19 mai 2005	17 novembre 2006	24 mai 2007
Date de décision du directoire de Natixis	10 septembre 2002	10 septembre 2003	17 novembre 2004	15 novembre 2005	29 janvier 2007	21 janvier 2008
Nombre d'options de souscription attribuées au sein du groupe Banque Populaire, au jour de la réunion du Directoire de Natixis, dont nombre pouvant être souscrit par *	2 630 474	2 648 800	2 771 230	3 187 800	4 142 600	3 726 800
Les mandataires sociaux						
mandataires dirigeants						
Philippe DUPONT	169 400	184 800	192 500	215 600	400 400	N/A
au titre de ses fonctions au sein du GBP	84 700	92 400	92 400	107 800	107 800	N/A
au titre de ses fonctions au sein du groupe Natixis	84 700	92 400	100 100	107 800	292 600	0
Bruno METTLING	-	-	-	77 000	107 800	N/A
mandataires non dirigeants						
Jean CLOCHET	-	-	-	15 400	20 020	N/A
Steve GENTILI	10 780	10 780	10 780	15 400	20 020	N/A
Yvan de La PORTE du THEIL	43 120	43 120	43 120	47 740	61 600	N/A
Bernard JEANNIN	43 120	43 120	43 120	47 740	61 600	N/A
Thierry CAHN	7 700	10 780	10 780	15 400	20 020	N/A
Pierre DELOURMEL	-	10 780	10 780	15 400	20 020	N/A
Pierre DESVERGNES	-	-	-	-	-	-
Jean-Claude DETILLEUX	0	38 500	38 500	43 120	58 520	-
Michel DOLIGE	10 780	10 780	10 780	15 400	20 020	N/A
Bernard FLEURY	9 240	9 240	9 240	13 860	20 020	N/A
Yves GEVIN	43 120	43 120	43 120	47 740	61 600	N/A
Jacques HAUSLER	43 120	43 120	43 120	47 740	61 600	N/A
Marc JARDIN	10 780	10 780	10 780	15 400	20 020	N/A
François MOUTTE	38 500	38 500	38 500	47 740	61 600	N/A
Christian du PAYRAT	15 400	38 500	38 500	43 120	58 520	N/A
Philippe QUEUILLE	43 120	43 120	43 120	47 740	61 600	N/A
Jean-Louis TOURET	7 700	9 240	9 240	13 860	18 480	N/A
Gonzague de VILLELE	15 400	13 860	18 480	43 120	58 520	N/A
Point de départ d'exercice des options	10 septembre 2006	10 septembre 2007	17 novembre 2008	15 novembre 2009	29 janvier 2011	21 janvier 2012
Date d'expiration	9 septembre 2009	9 septembre 2010	16 novembre 2011	14 novembre 2012	28 janvier 2014	20 janvier 2015
Prix de souscription après ajustement en euros **	4,71	5,41	5,79	7,74	14,38	8,27
Modalités d'exercice lorsque le plan comporte plusieurs tranches	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2008 au sein du groupe BP, en tenant compte de la mobilité des salariés	2 009 407	589 897	107 030	21 560	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques, en tenant compte de la mobilité des salariés	46 970	31 108	18 480	3 850	-	868 560
Nombre cumulé d'options de souscription restantes en fin d'exercice au sein du Groupe BP, en tenant compte de la mobilité des salariés	635 466	2 063 985	2 677 752	3 179 330	4 107 334	2 846 690

* Après ajustement suite à l'opération d'augmentation du capital de Natixis de septembre 2008

** Le prix de souscription correspond à la moyenne des 20 cours de Bourse de l'action Natixis précédant la date de décision du directoire.

(tableau 9) Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées		Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
	Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	337 260 ⁽¹⁾		8,27 €	21/01/2008
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	-		-	-	-

(1) Après ajustement suite à l'opération d'augmentation de capital de Natixis en septembre 2008.

4.1.4 Avantages postérieurs à l'emploi des dirigeants mandataires sociaux

Messieurs Dupont et Mettling bénéficient du régime général de retraite de la Sécurité Sociale et des régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC auxquels s'ajoute un régime de retraite supplémentaire.

En ce qui concerne les rémunérations différées des dirigeants sociaux de la BFBP, elles sont décrites sur le site internet de la Communication financière www.ir.banquepopulaire.fr à la rubrique « rémunérations différées des dirigeants sociaux ».

Dirigeants mandataires sociaux (tableau 10)	Contrat de travail ⁽¹⁾		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui ⁽²⁾	Non	Oui ⁽³⁾	Non	Oui	Non
Philippe DUPONT								
Président-Directeur général		X	X		X			X
Date début mandat : 08/08/1999								
Date fin mandat : 05/2011								
Bruno METTLING								
Directeur général délégué	X		X		X			X
Date début mandat : 01/07/2006								
Date fin mandat : 02/03/2009								

(1) Le contrat de travail de M. Mettling a été suspendu depuis sa nomination comme mandataire social, le 1^{er} juillet 2006.

(2) Messieurs Dupont et Mettling relèvent du régime de retraite supplémentaire dont relèvent également l'ensemble des Directeurs généraux du Groupe Banque Populaire dans le cadre des dispositions du statut attaché à cette catégorie. À ce titre, le montant cumulé de l'ensemble des pensions de retraite versées au dirigeant ne peut excéder 70 %, puis 60 %, à partir du 70^e anniversaire, des revenus de la période d'activité (ces derniers étant limités à un plafond maximum de 370 000 euros). Cette garantie a été ramenée à 50 % pour les dirigeants nommés après le 1^{er} juillet 2004, comme c'est le cas pour M. Mettling.

(3) Se référer au site Communication financière - www.ir.banquepopulaire.fr - à la rubrique « rémunérations différées des dirigeants sociaux ».

5. Perspectives et événements récents

5.1 Perspectives

5.1.1 L'action commerciale

La Banque Fédérale des Banques Populaires, en tant que chef de réseau (une des fonctions de son rôle d'organe central), élabore chaque année un plan d'actions commerciales qu'elle propose aux Banques Populaires. Ces perspectives de développement sont rassemblées dans un plan d'actions commerciales et de communication, appelé PACC.

Le PACC 2009 est la première illustration du nouveau plan stratégique à horizon 2012. Il nécessite, en complément des actions de conquête et de fidélisation, une attention particulière aux aspects de productivité commerciale et de rentabilité.

Le PACC sert la réalisation des objectifs à travers quelques points fondamentaux :

- la conquête ;
- les concours court-terme et la captation des flux qui sont des garanties, sur tous les marchés, d'un vrai partenariat avec nos clients, source de revenu supplémentaire, de maîtrise des risques, également d'intérêt du travail ;
- l'approche globale enfin, qui se concrétise notamment sous les traits de la bancassurance, de la double relation, de l'intégration de l'immobilier dans l'approche patrimoniale, de l'approche vendeur/acheteur lors d'une cession d'un bien ou d'une entreprise.

Ce plan se décline dans tous les segments de clientèle :

Les particuliers

Début 2009, La banalisation du Livret A est forcément au cœur du temps fort de ce début d'année. Ce produit est considéré comme un produit « cœur de cible ». La gamme des placements sécurisés est complétée par un nouveau produit à capital garanti.

Le second temps fort de 2009 est centré sur la bancassurance : l'IAARD et la prévoyance. La carte de paiement réservée à la clientèle « jeunes » appelée « carte budJ » est aussi présente en matière de soutien pour la monétique. Le lancement du paiement en 3 fois constitue l'action phare en 2009 pour cette gamme.

Par ailleurs dans la conquête de clients, l'objectif est d'accélérer l'accompagnement d'une entrée en relation avec une convention de compte comprenant un package de produits de banque au quotidien.

Les professionnels

L'action commerciale est menée en deux temps : le premier consacré à l'épargne des professionnels et le second aux financements à court et moyen terme. Cette démarche est complétée, tout au long de l'année, par le développement et la sécurisation des flux.

Le nouveau plan « Ambitions 2012 » donne les grandes lignes directrices :

- la conquête : rester leader dans la conquête des « créateurs d'entreprise » avec un focus sur les professionnels établis ;
- la double relation et l'épargne privée : détecter en amont la transmission et simplifier la gamme d'épargne.

Les entreprises et institutionnels

Pour l'année 2009, les perspectives s'articulent autour de 3 orientations :

- renforcer la présence des Banques Populaires auprès des PME ayant un chiffre d'affaires supérieur à 30 millions d'euros ;
- amplifier les flux domestiques et internationaux par les financements court-terme et augmenter l'équipement en produits et services dédiés aux flux ;
- accentuer la double relation en étant banquier de l'entreprise et de son dirigeant.

La gestion privée et les activités immobilières

Deux priorités ont été définies pour l'année 2009 :

- promouvoir la gamme complète et originale dédiée à la clientèle Gestion Privée, en s'appuyant pour cela sur une Convention Equipage Patrimoine ;
- accroître les revenus générés par la gestion privée, l'épargne financière et l'immobilier.

5.1.2 Natixis

L'année 2009 sera caractérisée par l'application du plan de refondation de la banque de financement et d'investissement (BFI).

Les actions contenues dans ce plan ont pour objectif d'aboutir à un profil de risque réduit et mieux contrôlé par la résorption des actifs les plus risqués avec la mise en place d'une équipe spécifique de cantonnement, la très forte réduction des foyers de perte et l'accélération des réductions de charges.

Ce plan de transformation modifiera radicalement ses structures et ses activités. Les mesures mises en œuvre sont les suivantes :

- l'arrêt des activités d'investissement pour compte propre crédit et structurés de crédit. Ces activités d'investissement pour compte propre (19 milliards d'euros d'actifs pondérés) sont stoppées avec la mise en œuvre, déjà effective, d'une structure spécifique de cantonnement pour en optimiser la gestion en extinction ;
- l'arrêt des activités de marché les plus complexes : dérivés complexes actions, dérivés complexes de taux, dérivés de fonds. Le pôle actions sera réduit, dé-risqué et fonctionnera à moindre coût. Les dérivés simples conservés en France seront rapprochés des activités d'intermédiation/courtage.
- le recentrage sur les clients historiques en privilégiant les opérations de clientèle (grands Corporate en France et sélectivement en Europe du Sud, Corporate mid cap en France, investisseurs institutionnels en Europe et clientèle des financements structurés à l'international) ;
- l'optimisation de la présence à l'international : forte réduction en Asie (arrêt de l'essentiel des activités de marchés avec maintien d'une offre simple d'accompagnement des clients) et aux États-Unis (arrêt des activités de dérivés actions et corporate vanille), fermeture des implantations marginales (notamment en Amérique du Sud), abandon des projets de développement (Inde et Corée) ;
- le renforcement de la discipline des risques dans toutes les activités.

Cette BFI transformée se traduira par une réduction de 40 % des effectifs dans les activités de marché les plus complexes (soit une réduction de 15 % de ses effectifs : les effectifs totaux seront ramenés à 4 860 salariés

à fin 2009) et par une baisse de 10 % des frais fixes directs liés à cette activité.

Ainsi restructurée, la banque de financement et d'investissement reste l'une des activités stratégiques de Natixis et de ses deux réseaux actionnaires que sont les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne.

Elle est au service de la clientèle « entreprises », notamment les entreprises françaises, et répond à leurs attentes dans les domaines suivants :

- activités de financements domestiques ;
- gestion de leur risque (taux, change, matière première...);
- gestion de leur trésorerie (cash management, placements) ;
- financement et accompagnement de leurs projets.

Elle est aussi au service des autres métiers du Groupe en proposant des produits, des services et son expertise en matière de :

- produits structurés peu complexes (capital garanti) en soutien de la gestion d'actifs, de la banque privée et des réseaux ;
- accès aux investisseurs institutionnels (covered bonds, obligataire, titrisation) ;
- expertise de recherche action de la société de Bourse ;
- expertise de recherche économique.

5.2 Événements récents

5.2.1 CIFG

Le département des assurances de l'état de New York (New York State Insurance Department) a annoncé, le 21 janvier 2009, la conclusion de l'accord de commutation de CIFG. Cette opération porte sur un encours de l'ordre de 12 milliards de dollars de CDS « à problème ».

Cette annonce a été relayée par un communiqué de presse commun Groupe Banque Populaire et Groupe Caisse d'Épargne en date du 22 janvier 2009 (communiqué disponible sur le site communication financière : www.ir.banquepopulaire.fr, dans la rubrique « information réglementée »).

La réalisation de cette commutation a conduit les principales contreparties détenant de tels actifs à renoncer à la garantie qu'elles avaient auprès du rehausseur de crédits en échange du versement d'un dividende et d'actions CIFG.

Cette opération a un effet légèrement positif sur les comptes de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).

Désormais, la BFBP et la CNCE ont conjointement environ 10 % du capital de CIFG. Cette participation est logée dans une société ad hoc nommée « twins participations », créée fin 2008, détenue à parité par la BFBP et la CNCE à hauteur de 50 % chacune.

Cette transaction devrait permettre de restaurer la situation financière de CIFG.

5.2.2 Approbation des principes du rapprochement entre le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et le conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE), réunis les 24 et 26 février 2009, ont approuvé les principes du rapprochement des deux organes centraux, devant conduire à la naissance du deuxième groupe bancaire français.

Le nouveau groupe s'appuiera sur deux réseaux autonomes complémentaires, dans le respect des deux marques. Il comptera environ 34 millions de clients et plus de 7 millions de sociétaires et un maillage dense du territoire, au travers de 7 700 agences, pour un total de près de 110 000 collaborateurs, disposera de fonds propres Tier 1 de 38 milliards d'euros et de 22 % du total des dépôts des banques françaises et se positionnera clairement comme un financeur de premier plan de l'économie.

Le nouveau groupe sera centré sur les métiers de la banque de détail, principalement sur son marché domestique.

Le projet de rapprochement repose sur la création d'un nouvel organe central, commun aux réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne et de prévoyance, et détenu à parité entre les deux groupes, comprenant leurs principales filiales dans le domaine de la banque de détail et leurs structures de production (Natixis, Société Marseillaise de Crédit, SIBP (hors VBI), Financière Océor, GCE Assurances, BCP France, BCP Luxembourg, DV Holding et la participation indirecte de 17,7 % dans la CNP). Les moyens techniques et humains de la BFBP et de la CNCE nécessaires à l'exercice des missions d'organe central seront également rassemblés dans cette nouvelle entité.

Les filiales du pôle immobilier des deux groupes (Crédit Foncier de France, Nexity, FONCIA, MeilleurTaux) ainsi que les autres participations des deux organes centraux (notamment Banca Carige, Banque Palatine, DZ Bank et MABANQUE) seront dans un premier temps conservées par la CNCE et la BFBP.

L'État, qui avait accueilli favorablement le projet de rapprochement, a souhaité soutenir la constitution du nouveau groupe en proposant d'effectuer un apport de fonds propres en cohérence avec sa politique de soutien des principaux groupes bancaires français. Ainsi, l'État a indiqué son intention de souscrire des actions de préférence sans droit de vote et des titres super-subordonnés (TSSDI) émis par le nouvel organe central, pour un montant total évalué à un maximum de 5 milliards d'euros. Ce soutien de l'État permettra au nouveau groupe de bénéficier d'une structure financière robuste et pérenne. Les actions de préférence seront, dans certaines conditions, convertibles en actions ordinaires, conduisant l'État à détenir jusqu'à 20 % des actions ordinaires du nouvel organe central.

La réalisation du rapprochement permettra également d'unifier la structure de détention de Natixis, dont la gouvernance sera simplifiée. À cet effet, à l'occasion de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice 2008, il sera proposé la transformation de Natixis en société à conseil d'administration avec dissociation des fonctions de Président et de directeur général.

Le nouvel organe central prendra la forme d'une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Le conseil de surveillance comprendra, outre deux représentants des salariés, dix-huit membres, dont sept issus du Groupe Banque Populaire, sept issus du Groupe Caisse d'Épargne et quatre désignés sur proposition de l'État dont deux membres indépendants.

La première présidence du conseil de surveillance sera assurée par un membre issu du Groupe Banque Populaire jusqu'au début de l'année civile suivant la deuxième année après l'entrée en fonction et, à cet effet, le conseil d'administration de la BFBP a décidé de proposer M. Philippe Dupont pour assurer la première présidence du conseil de surveillance du nouvel organe central. À l'expiration du mandat de M. Philippe Dupont, la présidence du conseil de surveillance du nouvel organe central fera l'objet d'une alternance entre les deux groupes tous les deux ans. La nomination de M. Yves Hubert, actuellement Président

du conseil de surveillance de la CNCE sera proposée pour le poste de premier Vice-Président du nouvel organe central.

La présidence du directoire du nouvel organe central sera assurée par M. François Pérol. M. François Pérol sera également coopté au conseil de surveillance de Natixis et en assurera la Présidence, la Direction générale de Natixis étant assurée par M. Dominique Ferrero en qualité de Président du directoire.

Afin d'accélérer la dynamique du rapprochement, et de permettre une coordination optimale des travaux devant conduire à sa réalisation effective, M. François Pérol a été désigné à compter du 2 mars 2009 Président du directoire de la CNCE et Directeur général de la BFBP.

5.2.3 Modification de la gouvernance de la Banque Fédérale des Banques Populaires

L'approbation du projet de rapprochement des deux organes centraux a conduit à une modification de la gouvernance de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Son conseil d'administration, réuni le 25 février 2009 sous la présidence de M. Philippe Dupont, a décidé de procéder à la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général de la BFBP.

Lors de ce conseil, M. François Pérol a été nommé Directeur général et M. Yvan de La Porte du Theil, Directeur général délégué.

L'état-major de la Banque Fédérale des Banques Populaires est donc désormais composé de :

- M. Philippe Dupont, Président du Conseil d'administration ;
- M. François Pérol, Directeur général ;
- M. Yvan de La Porte du Theil, Directeur général délégué ;
- M. Philippe Queuille, Directeur général adjoint.

Les communiqués de presse relatifs à ces deux derniers événements sont disponibles sur le site communication financière : www.ir.banquepopulaire.fr, dans la rubrique « information réglementée ».

5.2.4 Réponse du 16 mars 2009 au communiqué de presse d'Amnesty International en date du 11 mars 2009 dans lequel sont dénoncées Banque Populaire et sa filiale Natixis concernant leur politique relative aux bombes à sous-munitions.

La réponse à Amnesty international est rédigée dans les termes suivants par M. François Pérol, Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires :

« Je souhaite tout d'abord rappeler que le Groupe Banque Populaire est un acteur engagé en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise. À ce titre, il est donc particulièrement sensible à vos interpellations renouvelées relatives au financement de la production des mines antipersonnel (MAP) et des bombes à sous-munitions (BASM).

À cet égard, je ne peux que réagir à votre communiqué de presse du 11 mars dernier, qui dénonce « Banque Populaire et sa filiale Natixis concernant sa politique relative aux bombes à sous-munitions ». Ce communiqué de presse engage les Banques Populaires et il me semble essentiel de vous rappeler l'organisation de ces dernières pour répondre précisément à votre interpellation.

Les Banques Populaires sont des banques coopératives régionales dédiées au financement de l'économie locale à travers des outils de collecte, de prêts et d'investissements. Bien qu'appartenant au même

groupe que Natixis, elles n'en constituent pas moins des entités juridiques totalement autonomes par rapport à cette dernière.

La Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du réseau des Banques Populaires, détient 36 % de Natixis. Elle n'est donc pas un actionnaire majoritaire de Natixis et ne peut donc seule en fixer la politique dans ce domaine.

Cependant, j'ai adressé ce jour, en qualité d'actionnaire de Natixis, un courrier exigeant non seulement l'établissement d'une politique de désengagement, mais encore la mise en place d'un processus de désinvestissement, si besoin est, des entreprises impliquées directement dans le commerce des BASM et MAP tant pour compte propre que pour compte de tiers. Amnesty International pourra suivre directement l'évolution de cette politique avec les équipes de Natixis.

Je tiens à réaffirmer qu'en aucun cas, le financement des BASM et des MAP n'implique directement ou indirectement les Banques Populaires en compte propre. En tout état de cause, par la présente, je m'engage à rendre publique cette prise de position sous forme d'une déclaration de principe de non-investissement et de non-financement d'entreprises directement liées à la production et au commerce des BASM et des MAP visés dans le cadre de la Convention d'Oslo du 3 décembre 2008 signée par la France.

Concernant la gestion sous mandat, j'ai demandé aux Banques Populaires de rendre disponible, auprès de nos clients et prospects, l'information relative à notre politique en la matière. Il va sans dire que si nous découvriions que les Banques Populaires participaient de manière fortuite à la commercialisation de tels financements, je veillerais à prendre immédiatement les mesures nécessaires afin d'y mettre un terme.

Dans un esprit de transparence, ces engagements feront l'objet d'une publication sur notre site internet et sur notre prochain document de référence ».

Quant au courrier adressé à Natixis tel qu'indiqué dans la réponse à Amnesty International, son contenu est le suivant :

« Monsieur le Président du Directoire,

Amnesty International France a diffusé le 11 mars un communiqué de presse qui dénonce « Banque Populaire et sa filiale Natixis qui n'ont à ce jour adopté aucune politique rendue publique consistant à renoncer à des activités d'investissement et de financement d'entreprises liées à la production et au commerce des bombes à sous-munitions (BASM) ».

J'ai transmis un courrier de réponse à Amnesty International France portant sur la position et l'engagement pris par les Banques Populaires à savoir :

- l'absence d'implication directe ou indirecte des Banques Populaires dans le financement des BASM et des mines antipersonnel (MAP) en compte propre ;
- notre engagement à rendre publique notre prise de position sous forme de déclaration de principe de non-investissement et de non-financement d'entreprises directement liées à la production et au commerce des BASM et des MAP visées dans le cadre de la Convention d'Oslo du 3 décembre 2008 ;
- une demande aux Banques Populaires concernant la gestion sous mandat, de rendre disponible auprès de nos clients et prospects l'information relative à notre politique en la matière ;
- la publication sur notre site internet et sur notre prochain document de référence de ces engagements.

Au-delà de ce positionnement propre aux Banques Populaires, j'ai informé Amnesty International, qu'en tant qu'actionnaire de Natixis,

je me devais de vous demander de relayer cette action en établissant du côté de Natixis non seulement une politique de désengagement mais encore la mise en place d'un processus de désinvestissement, si besoin est, des entreprises directement impliquées dans le commerce des BASM et MAP pour le compte propre et pour compte de tiers.

J'ai demandé à Amnesty International France de suivre directement avec vous les engagements vous concernant sur ce dossier, la Banque Fédérale des Banques Populaires n'étant pas actionnaire majoritaire de Natixis. »

5.2.5 Signature du protocole de négociations entre le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne

En date du 16 mars 2009, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et le conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) ont approuvé la signature du protocole de négociations détaillant les principes de discussions guidant leur rapprochement en vue de conduire à la naissance du deuxième groupe bancaire français. À cet effet, mandat a été donné aux dirigeants des deux groupes pour poursuivre les discussions et négocier les termes des accords définitifs.

À la suite de l'annonce du 26 février dernier, le protocole de négociations confirme et précise l'ensemble des principes de négociations agréés à ce stade relatifs notamment à la structure de l'opération, au périmètre,

aux valorisations des entités transférées au nouvel organe central, à la gouvernance et aux mécanismes de solidarité du futur groupe.

Le protocole de négociations signé ce jour en présence de l'État détaille par ailleurs les conditions de l'apport en fonds propres de l'État au futur organe central des deux groupes pour un montant de l'ordre de 5 milliards d'euros. Ce montant sera réparti entre 3 milliards d'euros d'actions de préférence, convertibles en actions ordinaires sous certaines conditions à compter du 5^e anniversaire de leur date d'émission et conduisant l'État à détenir un maximum de 20 % des actions ordinaires du nouvel organe central, et 2 milliards d'euros de titres super-subordonnés.

Les principes de discussions guidant le rapprochement des deux groupes étant désormais agréés entre les parties, l'information et la consultation de leurs instances représentatives du personnel sur ce projet vont pouvoir être engagées. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, la conclusion de tout accord définitif n'interviendra qu'à l'issue de la procédure de consultation des instances représentatives du personnel.

Les parties confirment également poursuivre leurs travaux et solliciter les autorisations requises en vue d'une signature des accords définitifs avant la fin du premier semestre 2009.

Le communiqué de presse relatif à cet événement-ci dessus est disponible sur le site communication financière : www.ir.banquepopulaire.fr, dans la rubrique « information réglementée ».

8.1.2 États financiers consolidés

1. Bilan consolidé actif

<i>en millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Caisse, Banques Centrales, CCP		779	804	533
Actifs à la juste valeur par le résultat	<i>IV.1.2</i>	118 486	72 562	61 018
Instruments dérivés de couverture	<i>IV.2</i>	266	293	283
Actifs financiers disponibles à la vente	<i>IV.3</i>	12 683	14 118	13 297
Prêts et créances sur établissements de crédit	<i>IV.4.3</i>	60 660	52 917	51 118
Prêts et créances sur la clientèle	<i>IV.4.4</i>	44 932	40 373	32 959
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	<i>IV.5</i>	2 249	2 198	2 371
Actifs d'impôts courant		179	191	109
Actifs d'impôts différés	<i>IV.7</i>	991	523	169
Comptes de régularisation et actifs divers	<i>IV.8</i>	12 747	11 825	6 942
Actifs non courants destinés à être cédé				
Participations dans les entreprises mises en équivalence	<i>IV.9</i>	3 701	3 560	3 028
Immeubles de placement	<i>IV.10</i>	367	346	398
Immobilisations corporelles	<i>IV.11.1</i>	534	423	316
Immobilisations incorporelles	<i>IV.11.1</i>	918	359	152
Écart d'acquisition	<i>IV.12</i>	3 714	3 465	1 913
TOTAL ACTIF		263 206	203 957	174 606

Bilan consolidé passif

<i>en millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Banques centrales, CCP		298	487	228
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	<i>IV.1.3</i>	106 632	57 478	46 027
Instruments dérivés de couverture	<i>IV.2</i>	98	1 251	143
Dettes envers les établissements de crédit	<i>IV.13.1</i>	56 098	61 068	59 098
Dettes envers la clientèle	<i>IV.13.2</i>	25 382	22 056	17 650
Dettes représentées par un titre	<i>IV.14</i>	26 251	22 936	19 428
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		146	43	12
Passifs d'impôt courant		166	240	132
Passifs d'impôts différés	<i>IV.7</i>	414	114	186
Compte de régularisation et passifs divers	<i>IV.8</i>	18 398	10 353	6 501
Dettes sur actifs destinés à être cédés				
Provisions techniques des contrats d'assurance	<i>IV.15</i>	12 007	11 905	10 690
Provisions pour Risques & Charges	<i>IV.16.2</i>	608	264	219
Dettes subordonnées	<i>IV.17</i>	6 806	6 185	5 623
Capitaux propres part du groupe		9 572	9 242	8 347
• Capital et réserves liées		7 264	5 246	3 973
• Réserves consolidées		3 884	3 515	1 689
• Gains ou pertes latents ou différés		(437)	340	530
• Résultat de l'exercice		(1 139)	141	2 155
Intérêts minoritaires		330	335	322
TOTAL PASSIF		263 206	203 957	174 606

2. Compte de résultat consolidé

en millions d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006 Proforma ⁽¹⁾	31/12/2006
Intérêts et produits assimilés	V.1	7 272	7 187	5 440	7 009
Intérêts et charges assimilés	V.1	(6 430)	(6 657)	(4 985)	(6 072)
Commissions (produits)	V.2	1 555	1 570	1 461	1 540
Commissions (charges)	V.2	(502)	(536)	(532)	(734)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	V.3	(976)	(307)	730	562
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	V.4	(162)	148	126	184
Produits des autres activités	V.5	2 578	2 854	2 377	5 941
Charges des autres activités	V.5	(1 322)	(2 184)	(1 882)	(4 675)
Produit net bancaire		2 013	2 075	2 735	3 755
Charges générales d'exploitation	V.6	(2 484)	(2 299)	(1 853)	(2 495)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(141)	(81)	(71)	(101)
Résultat brut d'exploitation		(612)	(305)	811	1 159
Coût du risque	V.7	(675)	(98)	(21)	(81)
Résultat net d'exploitation		(1 287)	(403)	790	1 078
Quote-part dans le résultat des entreprises mise en équivalence	V.8	168	225	242	37
Gains ou pertes sur autres actifs	V.9	146	195	1	1 538
Variation des écarts d'acquisition	V.10	(324)		(1)	
Résultat avant impôts		(1 297)	17	1 032	2 653
Impôts sur les bénéfices	V.11	193	174	(274)	(312)
RÉSULTAT NET		(1 104)	191	758	2 340
Intérêts minoritaires		(36)	(50)	(40)	(186)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		(1 140)	141	718	2 155

Commentaires :

(1) La méthode d'élaboration des comptes proforma 2006 est présentée en note XI.1. La transition entre le résultat statutaire (publié) et le résultat proforma, est présentée en note XI.2.

3. Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008

en millions d'euros	Capital et réserves liées			
	Capital	Réserves liées au capital	Éliminations des titres auto-détenus	Réserves consolidées
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 1^{ER} JANVIER 2006 - EN NORMES IFRS	949	1 304	0	2 216
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires				
Augmentation de capital	(40)	1 757		
Opérations résultant de plans de paiements en actions ⁽¹⁾				2
Distribution				(110)
Gains ou pertes latents de l'exercice 2006				
Effet de la variation de valeur des instruments financiers				0
Effet de la variation des parités monétaires				
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				
Modification de la méthode de consolidation de l'ex sous-groupe Natexis Banques populaires ⁽²⁾				
Autres variations de périmètre				
Résultat au 31 décembre 2006 ⁽²⁾				
Autres variations				
Modification de la méthode de consolidation de l'ex sous-groupe Natexis Banques Populaires ⁽²⁾				
Apport des filiales du Groupe Caisses d'Épargne à Natixis ⁽³⁾				(376)
Débouclage du plan d'épargne Groupe (Alizé Levier) ⁽⁴⁾				(41)
Autres variations	0	2		(2)
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006 - NORMES IFRS	909	3 063	0	1 689
Affectation du résultat de l'exercice 2006		9		2 146
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 1^{ER} JANVIER 2007 - EN NORMES IFRS	909	3 073	0	3 835
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires				
Augmentation de capital ⁽⁵⁾	116	870		
Opérations résultant de plans de paiements en actions ⁽¹⁾				4
Distribution des dividendes et d'acomptes sur dividendes ⁽⁶⁾				(307)
Gains ou pertes latents de l'exercice 2007				
Effet de la variation de valeur des instruments financiers				
Effet de la variation des parités monétaires				
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				
Résultat au 31 décembre 2007				
Changement de méthodes et autres variations ⁽⁷⁾	278			(20)
Autres	0	0		2

Gains ou pertes latents							
Liés aux écarts de conversion	Liés à la réévaluation	Variations de valeurs des instruments financiers nets d'impôts différés		Résultat net part du Groupe	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres Totaux
		actifs disponibles à la vente	instruments de dérivés de couvertures				
39	0	217	(32)	0	4 693	1 494	6 187
					1 718		1 718
					2	0	3
					(110)	(54)	(164)
							0
		37	21		58	(31)	27
(40)					(40)	(25)	(65)
					0	(1 248)	(1 248)
						6	6
				2 155	2 155	182	2 336
					0		0
		(115)	27		(88)		(88)
89		288			0		0
					(41)		(41)
0		1		0	1	0	1
88	0	427	15	2 155	8 347	322	8 670
				(2 155)	0		
88	0	427	15	0	8 347	322	8 670
					986		986
					4	0	5
					(307)	(27)	(333)
							0
		(113)	23		(90)	(0)	(90)
(102)					(102)	(10)	(112)
						(3)	(3)
				142	142	52	194
					259		259
1		0		0	4	0	4

Capital et réserves liées

en millions d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Éliminations des titres auto-détenus	Réserves consolidées
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007- NORMES IFRS	1 304	3 942	0	3 515
Affectation du résultat de l'exercice 2007		(517)		659
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 1^{ER} JANVIER 2008 - EN NORMES IFRS	1 304	3 425	0	4 174

Mouvements liés aux relations avec les actionnaires

Augmentation de capital en numéraire ⁽⁸⁾				
Numéraire	184	1 096		
Par conversion des acomptes sur dividendes en actions	54	164		
Par conversion des dividendes en actions	20	68		
Distribution des dividendes et d'acomptes sur dividendes ⁽⁹⁾				
Distribution de l'exercice				(218)
Acomptes sur dividendes				(88)
Neutralisation de la quote part revenant aux CCI Banques Populaires				21
Émission de titres Super Subordonnés auprès de la SPPE ⁽¹⁰⁾		950		
Opérations résultant de plans de paiements en actions ⁽¹⁾		1		

Gains ou pertes latents de l'exercice 2008

Effet de la variation de valeur des instruments financiers				
Effet de la variation des parités monétaires				

Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires

Résultat au 31 décembre 2008

Autres	(0)	(2)		(5)
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008- NORMES IFRS	1 561	5 702	0	3 884

Commentaires :

- (1) Opérations résultant de plans de paiements en actions :
La norme IFRS 2 assimile les plans d'options de souscription d'actions octroyés aux salariés à un coût pour l'entreprise et requiert en conséquence de constater en charges la valeur des options attribuées en contrepartie des services rendus. L'impact en réserves, en contrepartie du résultat est de 1 million d'euros en 2008, 4 millions d'euros en 2007 et 2 millions d'euros en 2006.
- (2) Impact de la création de Natexis durant l'exercice 2006 : Modification de la méthode de consolidation de l'ex sous-groupe Natexis Banques Populaires :
La perte du taux de détention du Groupe sur Natexis Banques Populaires consécutif, d'une part, à la cession, des titres au Groupe Caisse d'Épargne (- 34,4 %), puis, d'autre part, à la cession des titres Natexis sur le marché (soit - 11,6 %) modifie le mode de consolidation de Natexis (de la méthode de l'intégration globale à la méthode de l'intégration proportionnelle) et génère les impacts sur les capitaux propres totaux suivants :
- un impact de dilution sur le résultat et les réserves consolidés de Natexis Banques Populaires au 17 novembre de 1 600 millions d'euros, neutralisé dans le résultat de l'exercice 2006 en « résultats sur actifs immobilisés » ;
- une diminution des pertes latentes nettes (après imposition différée) de - 88 millions d'euros dont - 115 millions d'euros sur les actifs disponibles à la vente et + 27 millions d'euros sur les instruments dérivés de couvertures ;
- une diminution des réserves minoritaires de - 1 248 millions d'euros.
- (3) Opération Natexis : apport des filiales spécialisées du Groupe Caisses d'Épargne et du réseau des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne à Natexis :
L'apport, des filiales spécialisées de financement et d'investissement du Groupe Caisses d'Épargne et du réseau des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne à Natexis, à l'occasion de sa création le 17 novembre 2006, ne génère, après constatation, par le Groupe, des écarts d'acquisition, aucun impact sur les capitaux propres consolidés - part du groupe, à l'exception du reclassement entre les réserves consolidées et les gains latents pour 376 millions d'euros (net d'impôt différé).
- (4) Débouclage du plan d'épargne Groupe (Alizé Levier) :
Le 31 mai 2001, Natexis Banques Populaires a lancé une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Banque Populaire dans le cadre de la mise en place d'un plan d'épargne Groupe, en application de la loi du 19 février 2001. Un fonds, le FCPE Alizé Levier, avait été constitué en vue de recueillir les souscriptions des employés participant à l'augmentation de capital. L'analyse de l'opération a conduit le Groupe à intégrer le FCPE Alizé Levier au périmètre de consolidation du Groupe. Le 1^{er} juillet 2006, à l'issue du débouclage de l'opération, le solde des titres Natexis Banques Populaires détenu par le FCPE Alizé Levier revient à la Banque Fédérale à la valeur liquidative du fonds (sur la base du cours du titre Natexis Banques Populaire au 1^{er} semestre 2006). L'opération ne modifie ni le pourcentage d'intérêt, ni le pourcentage de contrôle du Groupe sur Natexis Banques Populaires et se traduit par un reclassement interne de titres. En conséquence, la variation de situation nette représentative de la quote-part de plus-value nette de l'opération revenant aux collaborateurs, soit - 40,7 millions d'euros, est maintenue dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2006.
- (5) Augmentation de capital de l'exercice 2007 :
Le 2 juillet 2007, la Banque Fédérale des Banques Populaires a lancé une augmentation de capital de 7 758 842 actions nouvelles de 15 euros en nominal. Le capital souscrit s'élève à 116 millions d'euros et la prime d'émission à 869 millions d'euros. Cette augmentation, intégralement souscrite par les Banques Populaires, porte le capital de la Banque Fédérale des Banques Populaires à 1 304 millions d'euros composé de 86 921 037 actions de 15 euros de nominal.
- (6) Distribution des dividendes et des acomptes sur dividendes : La Banque Fédérale des Banques Populaires a versé en 2007 166 millions d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2006 et 164 millions d'euros d'acomptes sur dividendes au titre de l'exercice 2007, soit un total de 331 millions d'euros, dont 329 millions d'euros ont été versés aux Banques Populaires. Les Banques Populaires étant consolidées par mise en équivalence au travers la détention de Natexis (Certificats Coopératifs d'Investissements), il convient d'en neutraliser, par le résultat, la quote-part de dividende au taux de détention de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur les Banques Populaires (6,9 %) soit - 23 millions d'euros. Après ce retraitement, les dividendes et acomptes nets versés s'élèvent à 307 millions d'euros.

Gains ou pertes latents								
Liés aux écarts de conversion	Liés à la réévaluation	Variations de valeurs des instruments financiers nets d'impôts différés			Résultat net part du Groupe	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres Totaux
		actifs disponibles à la vente	instruments de dérivés de couvertures					
(13)	0	315	38	142	9 243	335	9 578	
				(142)	0			
(13)	0	315	38	0	9 243	335	9 578	
					1 280		1 280	
					218		218	
					88		88	
					(218)	(52)	(270)	
					(88)		(88)	
					21		21	
					950		950	
					1	0	2	
							0	
		(579)	(204)		(783)	(3)	(787)	
					0	1	1	
						13	13	
				(1 139)	(1 139)	37	(1 102)	
(0)		6		0	(2)	0	86	
(13)	0	(258)	(166)	(1 139)	9 571	330	9 901	

(7) Changements de méthode et autres variations :

- Sur les réserves consolidées : l'ajustement porte sur le provisionnement de deux engagements relatifs aux passifs sociaux, le régime des Présidents des Banques Populaires et la Garantie de Ressources des Directeurs Généraux des Banques Populaires. Compte tenu des dispositions contractuelles et conventionnelles portées sur les deux régimes, les engagements futurs seront assumés par la Banque Fédérale des Banques Populaires. S'agissant d'engagements antérieurs à l'exercice, ces engagements ont été intégralement provisionnés dans les comptes de la Banque Fédérale des Banques Populaires par imputation sur ses capitaux propres d'ouverture à hauteur de - 31 millions d'euros soit - 20 millions d'euros après impôt différé ;

- Sur le capital et réserves assimilées : en 2006, suite à la consolidation des Banques Populaires dans les comptes consolidés de la Banque Fédérale des Banques Populaires à travers la détention de Natixis (via les Certificats Coopératifs d'Investissement), la valeur du capital et des réserves liées de la Banque Fédérale des Banques Populaires avait été neutralisée à hauteur de la quote-part des titres détenus par les Banques Populaires après application du taux de détention de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur les Banques Populaires (soit 6,9 %). Compte tenu de la méthode de consolidation des Banques Populaires (mise en équivalence), la valeur du capital et des réserves liées de la Banque Fédérale des Banques Populaires doit être maintenue pour sa valeur dans ses comptes individuels, le retraitement opéré en 2006, soit 278 millions d'euros, est ainsi neutralisé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2007.

(8) Augmentation de capital sur l'année 2008 : La Banque Fédérale a augmenté son capital de 17 165 652 actions de nominal 15 €. Le capital souscrit s'élève à 257 M€ et la prime d'émission à 1.326 M€. Au cours de l'année 2008, il y a eu plusieurs augmentations de capital suite à la conversion de dividendes en actions et une augmentation en numéraire :

- Une augmentation suite à la conversion de dividendes en actions au cours du premier semestre avec la création de 3 605 048 actions pour un capital souscrit de 54 M€ et une prime d'émission qui s'élève à 164 M€

- Une augmentation en numéraire qui a eu lieu le 1^{er} juillet 2008, avec la création de 12 248 804 actions. Le capital souscrit s'élève à 184 M€ et la prime d'émission à 1 096 M€.

- Deux augmentations suite à la conversion de dividendes en actions en septembre (création de 649 041 actions) pour un capital souscrit de 9 M€ et une prime de 34 M€ et enfin en décembre (création de 662 759 actions) pour un capital souscrit de 9 M€ et une prime de 34 M€. Ces augmentations ont été intégralement souscrites par les Banques Populaires.

Elles portent le capital de la Banque Fédérale des Banques Populaires à 1 561 M€, composé de 104 086 689 actions et ressort à 1 494 M€ hors conversion des dividendes et acomptes sur dividendes en actions Banque Fédérale des Banques Populaires.

(9) Distribution des dividendes et des acomptes sur dividendes : La Banque Fédérale des Banques Populaires a distribué un dividende de 218 M€ au titre de l'exercice 2007 ainsi que deux acomptes sur dividendes de 88 M€ soit 306 M€ qui ont été versés aux Banques Populaires. Les Banques Populaires étant consolidées par mise en équivalence au travers la détention de Natixis (Certificats Coopératifs d'Investissements), il convient d'en neutraliser, par le résultat, la quote-part de dividende au taux de détention de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur les Banques Populaires (6,93%) soit - 21 M€. Après ce retraitement, les dividendes et acomptes nets versés s'élèvent à 285 M€.

(10) Emission super subordonnée : Le 11 décembre 2008, la Banque Fédérale a émis pour 950 M€ d'obligations supersubordonnées souscrites par la SPPE (Société de Prise de Participation de l'Etat). Conformément à la norme IAS 32, en raison du caractère discrétionnaire de la rémunération et de la durée indéterminée de l'émission, celle-ci est classée en capitaux propres (réserves liées au capital).

4. *Tableau des flux de trésorerie nette*

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Résultat avant impôts	(1 297)	17	2 653
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	119	82	103
+/- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	221	89	(54)
+/- Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	693	1 153	2 928
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés MEE	(169)	(225)	(36)
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	(313)	(207)	(384)
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0	0
+/- Autres mouvements	737	338	(266)
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 288	1 231	2 291
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(8 650)	(1 395)	8 830
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(1 623)	(3 372)	(7 568)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(7 817)	3 167	(4 159)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	6 025	(20 962)	(2 982)
- Impôts versés	204	(361)	(318)
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	(11 861)	(22 924)	(6 197)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	(11 871)	(21 677)	(1 254)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	778	18 924	(1 276)
+/- Flux liés aux immeubles de placement	(221)	13	(90)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(738)	(214)	(101)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(181)	18 723	(1 467)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	1 245	934	1 556
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	15 713	4 430	(257)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	16 958	5 364	1 299
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(490)	(41)	(37)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	4 416	2 369	(1 460)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (A)	(11 871)	(21 677)	(1 254)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (B)	(181)	18 723	(1 467)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (C)	16 958	5 364	1 299
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(490)	(41)	(37)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	(5 614)	(7 983)	(6 523)
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	272	299	945
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(5 887)	(8 282)	(7 468)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	(1 198)	(5 614)	(7 983)
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	480	272	299
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(1 678)	(5 887)	(8 282)
Variation de la trésorerie nette	4 416	2 369	(1 460)

8.1.3 Notes et annexes consolidées

Sommaire

Note I	<i>Normes comptables appliquées</i>	238
Note II	<i>Principes et méthodes de consolidation</i>	239
Note III	<i>Périmètre de consolidation</i>	248
Note IV	<i>Notes relatives au bilan</i>	282
Note V	<i>Notes relatives au compte de résultat</i>	321
Note VI	<i>Gestion des risques</i>	328
Note VII	<i>Frais de personnel, effectifs, rémunérations et avantages consentis au personnel</i>	329
Note VIII	<i>Informations sectorielles et géographiques</i>	335
Note IX	<i>Engagements</i>	340
Note X	<i>Parties liées</i>	342
Note XI	<i>Élaboration des comptes <i>proforma</i></i>	350

Note I Normes comptables appliquées

Bien que le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires, non coté, n'ait aucune obligation d'adopter le référentiel IFRS, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a décidé que les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire et du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires seront établis selon les normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2005. Cette décision a été prise dans un souci de transparence et de comparabilité avec les autres grands établissements bancaires de la Place. Les comptes consolidés comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie et les annexes.

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 25 février 2009. Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union Européenne et applicable à cette date. Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS (*International Accounting Standards*) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations y compris les interprétations IFRIC 8, IFRIC 9 (extraction du dérivé incorporé à l'initiation), IFRIC 10 (pas de reprise des pertes de valeur enregistrées sur l'écart d'acquisition positif et les actifs disponibles à la vente) et IFRIC 11 (actions propres et transactions intragroupes).

Textes applicables depuis le 1^{er} janvier 2008

Parmi les normes et amendements applicables pour la première fois au 1^{er} janvier 2008, seul l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 intitulé « Reclassements d'actifs financiers », publié le 13 octobre 2008 et adopté par la Commission européenne le 15 octobre 2008, a eu une incidence significative sur les comptes de l'exercice.

Cet amendement permet sous conditions :

- le reclassement d'actifs financiers (hors dérivés) en dehors de la catégorie des « Instruments à la juste valeur par résultat - détenus à des fins de transactions » ;
- le reclassement d'actifs financiers appartenant à la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie des « Prêts et Créances » ou des « Actifs détenus jusqu'à l'échéance ».

Pour les actifs répondant à la définition des « Prêts et Créances » à la date du reclassement, le transfert est conditionné par l'existence d'une intention et d'une capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance. Si l'actif était classé depuis l'origine dans les « Instruments à la juste valeur par résultat - détenus à des fins de transactions », il ne doit donc plus être détenu en vue d'être vendu à court terme. S'il s'agit d'un instrument hybride initialement comptabilisé en instruments détenus à des fins de transactions et comportant un dérivé incorporé, une analyse est menée, sur la base des conditions existant à l'origine de l'opération, pour déterminer si le dérivé doit être séparé à la date du transfert.

Le Groupe a appliqué les possibilités ouvertes par cet amendement, (cf. note IV.6).

En outre, le Groupe a tenu compte :

- pour la valorisation de ses instruments financiers dans les comptes du 31 décembre 2008, de la recommandation publiée le 15 octobre 2008 par l'AMF, le Conseil National de la Comptabilité, la Commission Européenne, la Commission bancaire et l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, ainsi que du guide intitulé « Évaluation et informations à fournir sur la juste valeur lorsque les marchés deviennent

inactifs » publié par l'IASB le 31 octobre 2008. Ces deux documents soulignent l'importance du recours au jugement pour déterminer la juste valeur des instruments dans un contexte de marché illiquide :

- pour l'information financière relative aux expositions à risques, de la déclinaison française des recommandations du Forum de Stabilité Financière. Ces informations présentées suivant le format proposé par la Commission bancaire dans son document « Note de présentation relative à la déclinaison française des recommandations formulées par le Forum de Stabilité Financière en matière de transparence financière », publiée le 29 mai 2008, ont été intégrées dans le rapport de Gestion,
- pour la comptabilisation des contrats d'assurances et contrats d'investissement avec clause de participation discrétionnaire, de la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

Textes adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2008, mais non appliqués par anticipation aux comptes de l'exercice 2008

Le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires n'a pas opté pour une application anticipée des normes et amendements adoptés par l'Union Européenne suivants :

- La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », adoptée par la commission européenne le 21 novembre 2007 et applicable de façon obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009. Cette norme remplace la norme IAS 14 « Information sectorielle ». Elle modifie la présentation de l'information sectorielle en privilégiant l'approche managériale pour la définition des secteurs d'activité.
- L'amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » publié par l'IASB le 6 septembre 2007 et adopté par la Commission Européenne le 17 décembre 2008. Cet amendement, d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, remplace l'actuelle norme IAS 1 et a pour but de faciliter l'analyse et la comparaison par les utilisateurs de l'information donnée dans les états financiers. Cette norme porte exclusivement sur les aspects de présentation et le contenu des états financiers et n'aura donc pas d'impact, lors de son application au 1^{er} janvier 2009 sur le niveau du résultat ou des capitaux propres ;
- L'amendement à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » publié par l'IASB le 17 janvier 2008 et adopté par la Commission Européenne le 16 décembre 2008. Cet amendement clarifie la définition des conditions d'acquisition des droits et indique que toutes les annulations doivent faire l'objet du même traitement comptable. Il est applicable de façon rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Il ne devrait pas avoir d'incidences sur la comptabilisation des plans de paiements en actions du Groupe ;
- L'amendement à la norme IAS 23 publié par l'IASB le 29 mars 2007 et adopté par la Commission Européenne le 10 décembre 2008. D'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, la version amendée d'IAS 23 supprime la possibilité de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'amendement sera sans incidence significative sur les états financiers du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- L'interprétation IFRIC 11 « Actions propres et transactions intragroupes » adoptée par l'Union Européenne le 2 juin 2007 et

applicable à partir du 1^{er} janvier 2009 ne devrait pas avoir d'incidences sur les comptes du Groupe.

- L'interprétation IFRIC 13 intitulée « Programmes de fidélisation de la clientèle » et adoptée par la Commission Européenne le 16 décembre 2008, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 ne trouve pas à s'appliquer aux activités du Groupe.

L'interprétation IFRIC 14 intitulée « Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction » a été publiée par l'IASB le 5 juillet 2007 et adoptée par la Commission européenne le 16 décembre 2008. Le Groupe n'est pas concerné par l'existence d'obligations de financement minimum, cette interprétation devrait être sans incidence sur ses comptes consolidés.

Note II Principes et méthodes de consolidation

II.1 Le rôle de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Après sa transformation en société anonyme, en application de l'article 27 de la Loi n° 2001-4200 du 16 mai 2001, la Banque Fédérale des Banques Populaires exerce, de manière pleine et active, les deux principaux rôles qui lui ont été confiés, à savoir :

II.1.1 Le rôle d'Organe Central du Groupe Banque Populaire

Conformément à la Loi de 1947 relative aux structures coopératives et rappelé par l'article 8 de la Loi du 16 mai 2001, ce rôle est au cœur du dispositif du Groupe Banque Populaire. La Banque Fédérale des Banques Populaires est chargée par le Groupe :

- d'organiser le mécanisme de liquidité et de solvabilité du réseau ;
- de définir la politique et les orientations stratégiques du Groupe Banque Populaire ;
- de négocier, toujours pour le compte du réseau, les accords nationaux et internationaux ; et
- plus généralement, de veiller à la cohésion du réseau, à son bon fonctionnement et à son développement tout en exerçant un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des Banques Populaires ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes.

En 2003, ce rôle d'organe central s'est étendu au Crédit Maritime Mutuel, en application de l'article 93 de la Loi de sécurité financière n° 2003-706 du 1^{er} août 2003.

II.1.1.1 Le rôle de holding bancaire et de banque

Le rôle de holding s'exerce sur les filiales que la Banque Fédérale des Banques Populaires détient en direct. D'autre part, en tant qu'établissement de crédit, la Banque Fédérale des Banques Populaires centralise les excédents de trésorerie des Banques Populaires et assure leur refinancement, cette fonction étant essentiellement confiée à Natixis dans le cadre d'une convention de gestion.

II.1.1.2 Le rôle d'actionnaire de référence de Natixis

La Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne sont liées par un pacte d'actionnaires. Les deux entités s'engagent à maintenir une stricte parité de participation au capital de Natixis pour une durée de 10 ans, prorogeable pour des périodes successives de 5 ans. Pendant cette période de stabilité, les deux actionnaires s'interdisent de conclure tout accord relatif à Natixis constitutif d'une action de concert avec les tiers. Le pacte d'actionnaires établit le principe d'une représentation paritaire des deux actionnaires au sein du conseil de surveillance de Natixis et prévoit un engagement à se concerter pour exercer les droits de vote attachés à leurs actions sur certaines décisions stratégiques.

II.1.2 Liquidité et solvabilité - Mécanismes de garantie interne au Groupe

Le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques Populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque Fédérale des Banques Populaires prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L. 511-30, L. 511-31 et L. 512-12 du Code monétaire et financier et à laquelle font expressément référence les statuts des Banques populaires (art. 1^{er}).

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires, les sociétés de caution mutuelle leur accordant l'exclusivité de leur cautionnement et la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque Fédérale met en œuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques Populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques Populaires.

La Banque Fédérale bénéficie également du système de garantie, les Banques Populaires sont tenues de lui apporter leur soutien financier, notamment pour lui permettre, en tant que de besoin, d'assumer ses obligations d'organe central à l'égard d'établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires, mais ne faisant pas partie du réseau des Banques Populaires.

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque Fédérale. D'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes des fonds pour risques bancaires généraux des Banques Populaires. Ces fonds régionaux sont alimentés chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les Banques Populaires avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques Populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque Fédérale.

Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque Populaire garantit la liquidité et la solvabilité des sociétés de caution mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Dans le cadre de l'affiliation du Crédit Maritime Mutuel, dont la Banque Fédérale est l'organe central aux termes de l'article L. 512-69 du Code monétaire et financier, la liquidité et la solvabilité des Caisses de Crédit Maritime Mutuel sont garanties au premier niveau par leurs Banques Populaires d'adossement.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques Populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué

par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

En comptes individuels, les Fonds Fédéraux et Régionaux de Solidarité sont comptabilisés, respectivement à la Banque Fédérale des Banques Populaires et dans les Banques Populaires, dans un compartiment spécifique du Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG). En consolidation, dès lors que les normes IAS 30 et IAS 37 ne reconnaissent pas le fonds pour risques bancaires généraux comme éligible aux passifs enregistrés par l'entreprise, l'ensemble des fonds de solidarité a fait l'objet d'un reclassement intégral dans les capitaux propres du Groupe au 1^{er} janvier 2004 ; symétriquement, les dotations et les reprises sont éliminées du compte de résultat.

Le lundi 2 avril 2007, Philippe Dupont, Président Directeur Général de la Banque Fédérale des Banques Populaires et Charles Milhaud, Président du Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, ont signé la convention par laquelle, en leur qualité d'organe central, la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et la Banque Fédérale des Banques Populaires affilient Natixis. Cette convention, qui a reçu l'approbation du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) dans sa séance du 30 mars 2007, est établie dans le prolongement de la création de Natixis, le 17 novembre 2006, et conformément aux engagements pris.

Cette double affiliation s'inscrit dans le cadre de l'article L. 511.31 du Code monétaire et financier. Elle permet à Natixis de bénéficier des systèmes de garantie et de solidarité respectifs des Groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne. La Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne feront, en cas de nécessité au regard de la législation et de la réglementation bancaire, leur devoir d'actionnaires de référence de Natixis à la demande de la Commission Bancaire, et ont pris l'engagement irrévocable et conjoint, y compris en

cas de désaccord entre eux, de suivre sans délai les recommandations ou injonctions de la Commission Bancaire d'apporter, en tant que de besoin, à parité et s'il le fallait solidairement, les fonds nécessaires au respect par Natixis des dispositions de la législation et de la réglementation bancaire, ainsi que des engagements souscrits auprès des autorités bancaires.

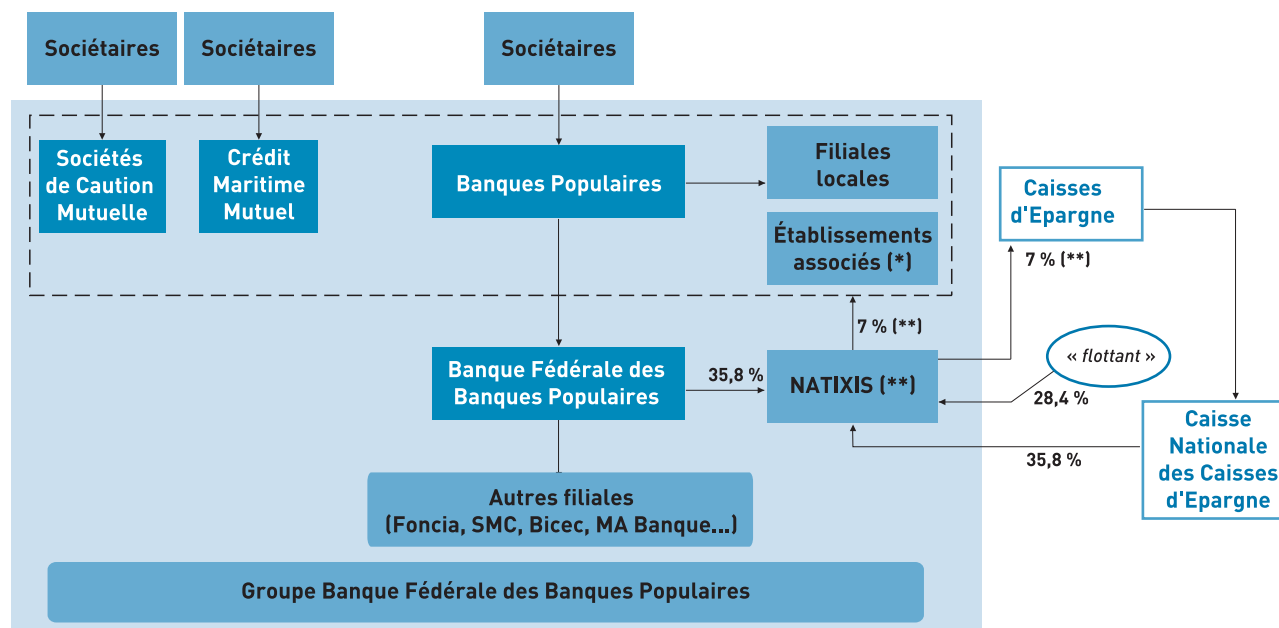
Dans l'hypothèse où, à raison d'une intervention au bénéfice de Natixis, la Banque Fédérale des Banques Populaires et/ou la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne se retrouveraient dans une situation nécessitant un soutien ou un concours financier à leur bénéfice, les mécanismes de garantie et de solidarité internes à chacun des Groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne seraient mis en jeu conformément aux dispositions de l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier.

II.1.3 Schéma simplifié du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires

L'entité consolidante du Groupe est la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaire comprend par ailleurs :

- Natixis à hauteur de son pourcentage de détention et consolidée par application du principe de la consolidation proportionnelle, ainsi que les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne dont le capital est détenu à 20 % par Natixis au travers la détention des Certificats Coopératifs d'Investissements, sont consolidées par mise en équivalence à hauteur de la quote-part de détention dans le Groupe soit 7 %
- Foncia, leader en France des services immobiliers résidentiels ;
- La Société Marseillaise de Crédit acquises auprès d'HSBC France le 2 juillet 2008



[*] Établissements de crédits « associés » au Crédit Coopératif par une convention d'association.

[**] Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, dont le capital est détenu à 20% par Natixis au travers la détention des Certificats Coopératifs d'Investissements, sont consolidées par mise en équivalence à hauteur de la quote-part de détention dans le Groupe soit 7%.

II.2 Périmètre de consolidation et méthodes de consolidation

II.2.1 Contrôle exercé par le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires

Le périmètre de consolidation inclut toutes les entités significatives sur lesquelles l'entité consolidante exerce un contrôle ou une influence sur la gestion. Les normes IFRS prévoient trois types de contrôles : le contrôle exclusif, le contrôle conjoint et l'influence notable. L'analyse du contrôle de l'entité consolidante ne se limite pas à l'identification de droits de vote qu'elle détient dans les filiales, mais inclut l'analyse économique et juridique des relations qui les lient.

Le **contrôle exclusif** en IAS 27 résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une filiale ;
- soit du pouvoir de diriger la politique financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un contrat ou d'un texte réglementaire ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes.

Pour l'intégration globale, la norme IAS 27 ne prévoit pas de présomption de contrôle pour les filiales détenues entre 40 % et 50 %. Dans ce cas, le contrôle doit être démontré.

Le **contrôle conjoint** (IAS 31) est caractérisé par le partage du contrôle entre un nombre limité d'actionnaires, aucun actionnaire n'étant susceptible d'imposer seul ses décisions aux autres, et l'existence d'un accord contractuel prévoyant les modalités d'exercice du contrôle conjoint à savoir le consentement de tous les associés ou actionnaires lors de la prise des décisions stratégiques.

L'**influence notable** (IAS 28) représente le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est notamment présumée quand l'entité consolidante dispose directement ou indirectement d'au moins 20 % des droits de vote de cette entreprise.

En application du principe d'image fidèle des comptes du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires, les sociétés dont la contribution aux états financiers consolidés n'est pas significative n'ont pas vocation à entrer dans le périmètre de consolidation. Le caractère significatif n'est pas apprécié en application de seuils quantitatifs. Cette appréciation est réalisée au niveau des entités consolidées selon le principe de la significativité ascendante. Selon ce principe, toute entité incluse dans un périmètre de niveau inférieur est incluse dans les périmètres de consolidation de niveaux supérieurs, même si elle n'est pas significative pour ceux-ci. A contrario, toute entité considérée comme significative dans un périmètre donné est considérée comme également significative pour les périmètres de niveaux inférieurs et doit donc être incluse dans ceux-ci en cas de contrôle exclusif.

II.2.2 Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires regroupent les comptes de l'entité mère, des entités contrôlées et des entreprises pour lesquelles existe une influence notable.

II.2.2.1 Intégration globale

Les entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidées en appliquant la méthode de l'intégration globale.

II.2.2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Outre l'utilisation de la méthode de l'intégration proportionnelle, la norme IAS 31 autorise la consolidation des entités sous contrôle conjoint (coentreprises) par mise en équivalence.

Le Groupe n'a pas retenu cette possibilité et, depuis la création de Natixis, le 17 novembre 2006, Natixis et l'ensemble des filiales contrôlées par elle, sont consolidées par intégration proportionnelle, Natixis étant contrôlée de manière conjointe du fait du partage du contrôle entre la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

II.2.2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau groupe Natixis, l'apport des Certificats Coopératifs d'Investissement des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne confèrent à Natixis une influence notable de droit et de fait sur les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne. Les comptes de ces entités sont donc consolidés par mise en équivalence dans les états financiers du Groupe au travers de la détention de Natixis, après application de la règle de proportionnalité.

II.2.3 Droits de vote potentiels

La norme IAS 27 est extensive en matière de prise en compte des engagements « non fermes » et des droits de vote qui ne sont pas encore effectivement disponibles. Elle impose la prise en compte de tous les droits de vote potentiels (en substance) pour le calcul du pourcentage de contrôle qui sert à déterminer la nature du contrôle ou de l'influence exercée par l'entreprise consolidante. En revanche les droits de vote potentiels ne sont pas utilisés pour la détermination du pourcentage d'intérêts.

La revue des droits de vote potentiels détenus par le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires n'a pas eu d'effet sur les entrées de périmètre en 2007 et 2008.

II.2.4 Capital investissement

La norme IAS 27 prescrit que le principe d'établissement des comptes consolidés est identique quelle que soit la nature de l'activité de la société mère. Il s'applique ainsi aux sociétés de capital investissement de la même manière qu'aux autres sociétés.

Ainsi, une société de capital investissement doit intégrer globalement les participations détenues à plus de 50 % dès lors qu'elles sont significatives.

En revanche les normes IAS 28 et 31, traitant des participations dans les entreprises associées et les coentreprises, reconnaissent les spécificités de l'activité de capital investissement et autorisent ces sociétés à ne pas mettre en équivalence leurs participations dont le taux de détention est compris entre 20 % et 50 % dès lors qu'elles sont désignées être classées en « juste valeur par résultat » selon les dispositions de la norme IAS 39. La norme considère en effet que pour ce type de participations :

- la juste valeur constitue un meilleur niveau d'information que leur prise en compte par le mode de l'intégration proportionnelle ou la mise en équivalence ;

- l'évaluation en juste valeur est une pratique bien établie dans les sociétés de capital investissement ;
- les pourcentages de détentions peuvent varier. L'application d'IAS 28 entraînerait alors des déconsolidations et des reconsolidations fréquentes, ce qui serait nuisible à la pertinence de l'information financière.

Les filiales de capital investissement du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires ont choisi d'évaluer les participations concernées selon cette modalité, considérant que ce mode d'évaluation offrait aux investisseurs une information plus pertinente.

La revue des participations détenues dans le cadre de l'activité de capital investissement n'a pas conduit à consolider de participations majoritaires, celles-ci n'étant pas significatives.

II.2.5 Exclusion du périmètre

Le seul critère d'exclusion du périmètre est l'acquisition en vue d'une cession dans un délai de moins de 12 mois avec recherche active d'un acquéreur. Aucune structure, dans le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires, ne répond à ce critère.

II.3 Titrisation et entités ad hoc

II.3.1 Consolidation des entités ad hoc - principe

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités *ad hoc*) que le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires contrôle en substance, même en l'absence de lien en capital, sont consolidées.

Les principaux critères d'appréciation de ce contrôle définis par SIC 12 sont les suivants :

- **Activité :** les activités de l'entité *ad hoc* sont conduites, en substance, pour le compte du Groupe qui, directement ou indirectement, a créé l'entité *ad hoc* en fonction de ses besoins opérationnels particuliers.
- **Prise de décision :** le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour contrôler ou pour obtenir le contrôle de l'entité *ad hoc* ou de ses actifs y compris certains pouvoirs de prise de décision nés après la constitution de l'entité *ad hoc*. De tels pouvoirs peuvent avoir été délégués par la mise en place d'un mécanisme de pilotage automatique.
- **Avantages :** droit à une majorité des avantages économiques provenant des activités de l'entité *ad hoc* et distribués sous la forme de flux nets de trésorerie futurs, de bénéfices, d'actifs nets, ou d'autres avantages économiques ou de droits à la majorité des intérêts résiduels.
- **Risques :** le Groupe conserve, en substance, la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété, relatifs à l'entité *ad hoc* ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Sont exclues du périmètre, les entités exerçant leur activité dans le cadre d'une relation fiduciaire, avec une gestion pour compte de tiers et dans l'intérêt de l'autre partie prenante. SIC 12 ne s'applique pas aux entités destinées à gérer les avantages postérieurs à l'emploi et à long terme du personnel, celles-ci relevant d'IAS 19 « Avantages au personnel ». Sont donc exclues du périmètre de consolidation, les caisses de retraite et mutuelles des salariés

II.3.2 Nature des entités ad hoc avec lesquelles le sous-groupe Natixis est en relation

Dans le cadre de ses activités, le sous-groupe Natixis est en relation avec de nombreuses entités *ad hoc* pour lesquelles il intervient, suivant le cas, en tant que : prêteur, investisseur, garant, gérant, sponsor ou arrangeur.

Une analyse des caractéristiques de ces entités et de leur caractère consolidable est présentée ci-après par activité et grandes familles de structures :

II.3.2.1 - Entités ad hoc de la Gestion d'actifs (OPCVM, CDO, fonds immobiliers)

OPCVM

L'analyse menée est différente suivant que Natixis a apporté ou non sa garantie au fonds :

• OPCVM non garantis :

Le rôle de gérant de la société de gestion n'est pas de nature à transférer au sous-groupe Natixis Global Asset Management la majorité des risques et avantages d'un fonds. En effet, la société de gestion ne garantit pas et n'est pas en risque sur les actifs du fonds et les éventuelles règles de partage de performance avec la société de gestion ne concernent qu'une minorité des gains. La rémunération de Natixis Global Asset Management en tant que gestionnaire des fonds est marginale par rapport à la performance servie aux investisseurs.

Les critères « risques » et « avantages » de SIC 12 doivent donc s'apprécier au regard des éventuelles participations de la société de gestion ou de toute autre entité du groupe Natixis dans les fonds. Natixis Global Asset Management, et aucune autre entité du groupe ne détenant une participation significative dans les fonds, le groupe Natixis ne porte ni la majorité des avantages, ni la majorité des risques de ces OPCVM non garantis. Au 31 décembre 2008, seul le FCP NBP Invest est consolidé, Natixis détenant 100 % de ses parts et ce fonds présentant un caractère significatif au regard des comptes consolidés de Natixis.

• OPCVM garantis :

Natixis accorde à certains OPCVM une garantie en capital et/ou performance. L'analyse du risque pris par Natixis au travers de ces garanties, montre que celui-ci est maîtrisé, soit par les principes de gestion et les procédures de contrôle mis en place, soit par la composition des fonds (actifs monétaires), soit par le suivi rigoureux du risque de contrepartie, soit par le retournement systématique des swaps sur le marché (lorsque Natixis est contrepartie du swap de performance contracté par le fonds). En conséquence, ces OPCVM ne sont pas consolidés.

Structures de type CDO

Le sous-groupe Natixis Global Asset Management intervient dans ces fonds en tant que gérant du portefeuille de référence. Sa fonction est strictement encadrée par la convention de gestion qui ne lui confère jamais un contrôle de fait sur le montage. NGAM ni aucune autre entité du groupe Natixis ne portent un montant significatif de parts de ces fonds. Natixis n'a donc pas la majorité des risques et des avantages. Aucun de ces fonds n'est ainsi consolidé au 31 décembre 2008.

Fonds immobiliers

Ces fonds sont la plupart du temps initiés par Natixis Global Asset Management, mais ce dernier peut être uniquement gérant du portefeuille d'actifs immobiliers en vertu d'un contrat de délégation de

gestion confié par un tiers. Sa fonction est strictement encadrée par la convention de gestion qui ne lui confère jamais un contrôle de fait sur le montage.

Le taux de la commission de gestion n'est pas de nature à lui permettre de bénéficier de la majorité des flux. En cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci prend généralement la forme d'un boni de liquidation à répartir, dont les porteurs de parts sont les premiers bénéficiaires en montant. L'analyse des critères « majorité des risques » et « majorité des avantages » est donc menée en considérant le taux de participation du groupe dans ces fonds.

Sur cette base, un fonds immobilier géré par le groupe Natixis Global Asset Management est consolidé au 31 décembre 2008 : le fonds EPI SLP.

Fonds US gérés par le sous-groupe Natixis Global Asset Management Corp

Plusieurs fonds gérés par les sociétés de gestion du sous-groupe Natixis Global Asset Management Corp sont consolidés compte tenu du taux de détention majoritaire du sous-groupe dans ces fonds :

- LS Consumer Discretionary LLC ;
- Loomis Sayles Energy LLC ;
- Loomis Sayles Trust Company LLC ;
- Loomis Sayles International Bond Fund ;
- Loomis Sayles Multi-Strategy Fund LP ;
- Loomis Sayles Alpha LLC ;
- Vaughan Nelson Value opportunities fund ;
- LS Energy Hedge Fund II LP ;
- Natixis Global Growth Fund ;
- ASG Quasar Fund ;
- ASG Laser Fund ;
- ASG Global Alternatives Fund ;
- Natixis Oakmark Global LC.

II.3.2.2 Entités ad hoc de l'activité assurance vie (sous groupe Natixis Assurances)

Les participations du sous-groupe Natixis Assurances dans des OPCVM et des SCI sont souscrites en représentation de contrats d'assurance en euro ou en représentation de contrats d'assurances en Unités de Compte (UC).

- Les contrats en EURO sont des contrats où l'assuré perçoit un Taux Minimum Garanti (TMG) ainsi que la majorité des excédents générés par le fonds général de la société d'assurance. La différence entre le rendement du fonds et le TMG est à la charge de l'assureur qui supporte donc les risques. Pour ces fonds, les critères des risques et avantages sont validés si la participation de l'assureur dans le fonds est majoritaire. Au 31 décembre 2008, le sous-groupe Natixis Assurances détient une participation majoritaire dans 4 fonds ayant un caractère significatif au regard des comptes consolidés et qui sont donc inclus dans les comptes du groupe :
 - ABP Actions,
 - ABP Croissance rendement,
 - ABP Midcap,
 - Fructifoncier.
- Les contrats en Unités de Comptes (UC) sont des contrats où l'assuré choisit les fonds supports auxquels l'assureur doit souscrire pour son

compte. Les valeurs des participations de l'assureur dans ces fonds en représentation de contrats en UC sont reflétées dans les contrats d'assurance. La rémunération des contrats n'est pas garantie. Les risques et avantages inhérents à ces investissements sont supportés par les assurés. Il n'y a donc pas lieu de consolider ces fonds.

II.3.2.3 Entités ad hoc de l'activité d'assurance-crédit (sous-groupe Coface)

Les opérations de rehaussement de crédit du sous-groupe Coface consistent à assurer les créances titrisées par un tiers auprès d'investisseurs via une entité *ad hoc* au-delà d'un certain montant de pertes. Dans ce type de montage, le sous-groupe Coface ne joue aucun rôle dans la détermination de l'activité de l'entité *ad hoc* ou dans sa gestion opérationnelle. La prime reçue en contrepartie du contrat d'assurance pèse de façon minoritaire dans l'ensemble des flux générés par la structure dont la majorité revient aux investisseurs.

Pour l'analyse des risques, il convient de distinguer les contrats conclus par la filiale allemande Coface Kredit et les contrats conclus en France par la Coface :

- dans les contrats allemands, l'assureur crédit ne supporte le risque qu'au-delà d'une franchise appelée « Aggregate First Loss ». Cette « first loss » définit contractuellement un montant de premières pertes qui n'est pas garanti par l'assureur crédit. La garantie apportée par Coface Kredit au travers de ces contrats est assimilable à une garantie « Catastrophe ». L'analyse de chacun des montages montre en effet que le montant de « first loss » est systématiquement supérieur à « l'expected loss », c'est-à-dire aux pertes moyennes attendues sur l'année. Par conséquent, le critère de la majorité des risques est considéré comme non valide. Les entités *ad hoc* impliquées dans ces montages ne sont donc pas consolidées ;
- dans les contrats français conclus par Coface, les contrats n'incluent que rarement des « first loss » non garanties. Toutefois, les contrats n'assurent qu'une partie minoritaire des créances portées par le véhicule. En outre, la qualité du risque du portefeuille garanti par Coface au regard de celui porté par les autres intervenants (autres assureurs, sponsors, cédants) n'est pas de nature à conférer la majorité des risques de la structure à Coface. Ces entités ne sont donc pas consolidées.

II.3.2.4 Entités de l'activité de Capital Investissement

Dans le cadre de ses activités de capital-investissement, le sous-groupe Natixis Private Equity investit en capital dans des sociétés non cotées par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR), de Sociétés d'Investissement à Capital Risqué (SICAR) et de Limited Partnerships. L'ensemble des critères de SIC 12 (« Activité », « Pouvoir de décision », « Majorité des avantages » et « Majorité des risques ») s'apprécie en fonction du pourcentage de participation de Natixis Private Equity dans chacune des tranches investies, et des éventuelles garanties apportées à ces véhicules.

Sur la base de ces éléments, quatre filiales sont consolidées au 31 décembre 2008 :

- la SICAR « Dahlia A SICAR SCA » ;
- le FCPR « IXEN » ;
- le FCPR « IXEN II » ;
- le FCPR « IXEN II ».

Natixis Investment Corp., filiale à 100 % de Natixis, détient un ensemble de participations dans des fonds d'investissements en Private Equity. Les véhicules ne sont pas consolidés en raison d'une participation très

minoritaire (le plus souvent inférieure à 1 %) dans chacun des fonds, qui invalide l'ensemble des critères de SIC 12 (activité, pouvoirs de décision, majorité des avantages et des risques).

II.3.2.5 Entités ad hoc des activités de Financement Structurés (de la Banque de Financement et d'Investissement)

Activités pérennes :

Hors activité d'ingénierie financière

Pour le besoin des activités de financements de projets (projets industriels ou d'infrastructures), d'actifs mobiliers (afférents aux transports aéronautiques, maritimes ou terrestres), d'actifs immobiliers, d'acquisition de sociétés cibles (financements LBO) et de matières premières, Natixis peut être amenée à créer une entité *ad hoc* dans laquelle est logée une opération de financement spécifique pour le compte d'un client.

Ces entités ne vérifient aucun des critères de consolidation de SIC 12 car :

- les activités de l'entité *ad hoc* sont conduites, en premier lieu, pour le compte du client ;
- Natixis est rarement actionnaire de ces entités et quand il l'est, sa participation est en général minoritaire. Les structures sont pour la plupart, auto-pilotées et Natixis n'a pas orienté cet auto-pilotage à son avantage ;
- Natixis n'intervient dans ces structures qu'en tant que simple prêteur ; les crédits sont le plus souvent syndiqués, et les risques sont répartis équitablement entre les prêteurs au prorata des montants prêtés.

Les montages pour lesquels Natixis est le seul prêteur ou dans lesquels il détient une participation majoritaire sont en faible nombre et ne présentent pas un caractère significatif au regard des comptes consolidés de Natixis.

Par conséquent, Natixis ne consolide aucune de ces entités au 31 décembre 2008.

Activité d'ingénierie financière

Des véhicules *ad hoc* peuvent être utilisés pour porter des titres pour le compte d'un client.

Figurent parmi ces entités les véhicules « Akhdar Investment Group » et « Gulf Capital Luxembourg » qui étaient précédemment intégrés au périmètre de consolidation en raison du taux de participation majoritaire de Natixis dans ces véhicules. Au 31 décembre 2008, ces véhicules sont en liquidation et donc exclus du périmètre de consolidation à cette date.

Pour les autres entités *ad hoc*, Natixis n'est pas majoritaire dans le capital de ces entités. En outre, les critères des risques et avantages ne sont pas validés car le risque est supporté soit par l'investisseur en capital, soit par un tiers qui garantit la valeur des actifs du véhicule à Natixis.

Des entités *ad hoc* sont utilisées pour transformer un type d'instrument de dette (à leur actif) en un instrument de dettes plus capitalistique (à leur passif) comme par exemple l'émission d'actions préférentielles. Quatre entités significatives au regard de l'ensemble consolidé et contrôlées par Natixis sont consolidées au 31 décembre 2008. Il s'agit de :

- Natexis Banque Populaire Preferred Capital 1 ;
- Natexis Banque Populaire Preferred Capital 2 ;
- Natexis Banque Populaire Preferred Capital 3 ;
- Garbo Invest.

Le véhicule AMBS LLC est sorti du périmètre de consolidation au 31 décembre 2008, l'émission d'actions de préférence qui figurait à son passif ayant été intégralement remboursée sur l'exercice.

Activités cantonnées :

Les conduits de titrisation sont généralement constitués sous la forme de véhicule *ad hoc* dans lesquels des actifs ou des dérivés représentatifs de risques de crédit sont cantonnés.

Ces véhicules ont pour vocation de diversifier les risques de crédit sous-jacent et de les trancher en vue de leurs acquisitions par des investisseurs qui recherchent un certain niveau de rémunération, fonction du niveau de risque accepté.

Les actifs des conduits et les passifs qu'ils émettent sont notés par les agences de rating qui surveillent en permanence l'adéquation du niveau de risque supporté par chaque tranche de risque vendu avec la note attribuée.

Les investisseurs peuvent rechercher un emploi relativement court, auquel cas il existe une transformation entre les actifs détenus par le conduit (conduits Asset Back Commercial Paper - ABCP) et les passifs émis (billets de trésorerie de maturité inférieure à un fonds).

Natixis intervient principalement dans des montages faisant intervenir un véhicule de titrisation en tant que :

- structureur des opérations de titrisation ;
- originateur de titres ou de prêts détenus à l'actif en attente de titrisation ;
- intermédiaire du risque de crédit entre le marché et l'entité de titrisation.

Natixis est également sponsor de trois conduits ABCP : Direct Funding, Elixir, et Versailles.

Du fait du cantonnement du risque ainsi que de leur vocation à mutualiser le risque de crédit pour des investisseurs autres que Natixis, les conduits de titrisation ne sont généralement pas consolidables selon les règles IFRS :

- les activités ont été principalement menées pour le compte d'investisseurs externes au groupe Natixis pour leur permettre de prendre position sur des portefeuilles diversifiés ;
- une structure tierce effectue la gestion des actifs s'il y a lieu. Natixis n'exerce pas le pouvoir de décision et de gestion au sein de ces entités ;
- Natixis ne bénéficie jamais de la majorité des avantages par rapport aux investisseurs externes ;
- Natixis ne détient que les parts les plus seniors dans ces montages, et n'est pas exposé à la majorité des risques.

Au 31 décembre 2008, la revue du caractère consolidable des structures de titrisation a conclu au caractère consolidable de trois entités dont le portefeuille sous-jacent est composé de titres CDO et ABS adossés à des prêts immobiliers subprime.

Des événements de défaut survenus en 2008 ont affecté l'intégralité ou une partie des tranches subordonnées en risque de ces structures détenues par des investisseurs externes.

Il en résulte que ces structures sont implicitement consolidées de fait, Natixis demeurant le principal investisseur dans celles-ci et les risques sur les actifs sous-jacents étant appréhendés à travers la valorisation des parts détenues et classées dans le portefeuille des « Instruments à la juste valeur par résultat – Trading » de Natixis.

II.3.2.6 Autres fonds immobiliers

Natixis Immo Développement investit dans des actifs immobiliers en partenariat avec d'autres investisseurs en utilisant deux types de structuration :

- les montages de type SEP. Ces entités ne sont pas consolidées dans la mesure où chaque coparticipant comptabilise ses droits dans les actifs, les passifs et les résultats de la SEP ;
- les autres montages dans lesquels une structure juridique distincte acquiert des actifs (SCI, SAS, SNC...). Natixis Immo Développement ne détient aucune participation dans des structures qui auraient un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Natixis. Aucune de ces entités n'est donc consolidée au 31 décembre 2008.

Natixis contrôle un certain nombre de véhicules dont l'objet est de porter ou prendre à bail un actif immobilier afin de le relouer ou de le mettre à disposition d'autres filiales du groupe ou de tiers. Ces véhicules sont consolidés dès lors que la participation de Natixis dans ces véhicules est majoritaire et dès lors que ces derniers présentent un caractère significatif au regard des comptes consolidés du groupe Natixis. Trois entités *ad hoc* répondent à ces critères et sont donc consolidées au 31 décembre 2008 :

- Natixis Immo Exploitation ;
- SCI Altair 1 ;
- SCI Altair 2.

Le sous-groupe Natixis Lease détient un certain nombre de véhicules *ad hoc* portant des actifs immobiliers. Quatre d'entre eux sont contrôlés par le groupe (pourcentage de détention supérieur à 50 %) et présentent un caractère significatif au 31 décembre 2008. Ils sont donc inclus dans le périmètre de consolidation de Natixis à cette date :

- SCI Valmy Coupole ;
- Fructibail Invest ;
- OPCI Natixis Lease Investissement ;
- SASU Immobilière Natixis Bail détenue par l'OPCI Natixis Lease Investissement.

Natixis Garanties détient trois SCI qui portent les immeubles d'exploitation du métier. Elles sont toutes les trois incluses dans le périmètre de consolidation du groupe Natixis au 31 décembre 2008. Il s'agit des SCI suivantes :

- SCI Champs-Élysées ;
- SCI La Boetie ;
- SCI SACCEF.

II.4 Présentation des comptes et date de clôture

II.4.1 Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont présentés suivant le format retenu dans la recommandation du CNC n° 2004-R03 du 27 octobre 2004 relative aux états de synthèse en référentiel IFRS.

Les comptes consolidés et leurs notes annexes sont, sauf précisions complémentaires, présentés en millions d'euros.

II.4.2 Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 31 décembre 2008 des sociétés incluses dans le périmètre du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires.

II.5 Activité institutionnelle de Natixis et de sa filiale Coface

Natixis

Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2005 (n° 2005-1720 du 30 décembre 2005- article 116) et de la convention signée avec l'État le 28 décembre 2006, Natixis gère un ensemble de procédures publiques pour le compte de l'État. Les opérations relevant de ces missions font l'objet d'un enregistrement comptable distinct, et certaines d'entre elles peuvent recevoir la garantie de l'État. Ces dispositions constituent le patrimoine de Natixis affecté à la gestion des procédures et sur lequel l'État et les autres créanciers des procédures ont un droit spécifique.

Les emplois, ressources et engagements de la banque au titre de ses activités institutionnelles sont identifiés au bilan en extrait de chacune des rubriques concernées par les procédures dont la gestion a été confiée à Natixis par l'État.

En raison du caractère non significatif des commissions perçues et des encours de financement liés aux activités institutionnelles, aucun retraitement n'a été opéré sur ces encours au titre de la mise en place du coût amorti. Par ailleurs, sur les activités autres que celles de financement, le rôle d'intermédiaire de Natixis pour compte de l'État a conduit à conserver le mode de comptabilisation antérieur dans les comptes établis en référentiel IFRS.

Coface

Le chiffre d'affaires provenant de la gestion des procédures publiques correspond à la rémunération versée par l'État français. Cette rémunération est prévue à travers une « Convention Financière » signée par l'État et Coface.

Une nouvelle convention financière a été signée le 9 juin 2008 couvrant une période de quatre ans (2007 à 2010). Elle prévoit rétroactivement la rémunération de Coface au titre de 2007.

Les primes payées par les clients, les sinistres indemnisés et les récupérations au titre de ces garanties reviennent à l'État et, en conséquence, n'apparaissent pas dans les comptes consolidés du groupe. Les frais liés à la gestion des procédures publiques comprennent essentiellement des frais engagés dans le cadre de la délivrance des garanties de l'État, de la gestion des sinistres et du recouvrement des impayés couverts par ces garanties.

II.6 - Conversion des comptes des entités étrangères

La monnaie de présentation de l'entité consolidante est l'euro.

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, les comptes du bilan des filiales et des succursales étrangères sont convertis au cours de clôture. Les produits et charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion résultent de la différence :

- de valorisation du résultat de l'exercice entre le cours moyen et le cours de clôture ;
- de conversion des capitaux propres (hors résultat) entre le cours historique et le cours de clôture.

Ils sont enregistrés en capitaux propres au poste « gains ou pertes latents ou différés - Écart de conversion » et en intérêts minoritaires pour la partie revenant au tiers.

II.7 Filiales acquises et détenues dans le but d'être cédées

Le total des actifs et des passifs des filiales destinées à être cédées dans le délai maximum de douze mois et pour lesquelles le Groupe a initié la recherche active d'un acquéreur, constituent des actifs et passifs non courants présentés sur deux lignes distinctes du bilan consolidé.

II.8 Élimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Pour les entreprises intégrées de manière proportionnelle, l'élimination se fait dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, et les plus values d'opérations de cession interne sont neutralisés en totalité.

II.9 Activités des entreprises d'assurance

Les règles suivantes sont retenues pour l'intégration des comptes des filiales exerçant une activité d'assurance :

- les charges et les produits font l'objet d'un classement par nature selon les principes bancaires et non par destination ;
- les postes de bilan sont présentés dans les postes de même nature que ceux existants dans le format bancaire.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les placements en titres des sociétés d'assurance sont classés à l'actif du bilan dans les différentes catégories de titres définies par cette norme.

Les contrats gérés par les filiales d'assurance du Groupe répondent aux définitions des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires données par IFRS 4. Conformément à cette norme, ces contrats donnent donc lieu à la comptabilisation au passif du bilan de provisions techniques évaluées selon les principes fixés par la réglementation comptable française, dans l'attente de la publication d'une norme IFRS traitant du passif technique des entreprises d'assurance.

Les provisions mathématiques des contrats d'épargne correspondent à la valeur de rachat des contrats.

Les provisions techniques des contrats de prévoyance sont calculées en utilisant les tables de mortalité et les taux d'actualisation réglementaires, ainsi que les tables du BCAC pour les risques incapacité-invalidité.

Les provisions de sinistres des contrats de prévoyance correspondent au coût estimé des sinistres et ne sont pas actualisées.

Conformément à IFRS 4, un test de suffisance des passifs est réalisé afin de vérifier que les passifs d'assurance tels qu'ils ressortent des comptes consolidés sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Le test réalisé repose sur une modélisation stochastique des flux futurs actualisés.

Pour les contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire (assurance vie), une dette ou une créance de participation aux bénéficiaires (PB) différée est comptabilisée afin de neutraliser le décalage de valorisation entre les actifs et les passifs, conformément à IFRS 4 (mécanisme de comptabilité reflet ou *shadow accounting*).

La PB différée correspond à la quote-part de plus ou moins-values latentes des placements enregistrés à l'actif, susceptible de revenir aux assurés en application des conditions générales de leurs contrats d'assurance ou induits par les retraitements de consolidation. Le taux de PB différée est déterminé à partir du taux moyen de distribution des produits financiers aux assurés constaté dans les comptes individuels, en application des règles contractuelles (moyenne, pondérée par l'encours à la date de calcul, du taux de distribution contractuel de chaque produit).

Les principales sources de PB différée sont les suivantes :

- la réévaluation des « Actifs financiers disponibles à la vente » et des « Actifs à la juste valeur par résultat »,
- la réévaluation des actifs immobiliers en représentation des contrats d'assurance,
- le retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation et de la provision pour risque d'exigibilité.

La variation de PB différée est enregistrée en capitaux propres pour les variations de valeur des actifs classés en « disponibles à la vente », et en résultat pour les variations de valeur des actifs en « juste valeur par résultat », ainsi que pour les variations de juste valeur des immeubles de placement venant en représentation des contrats d'assurance.

Dans un contexte caractérisé par des marchés en baisse très significative, l'application du mécanisme de comptabilité reflet a conduit à reconnaître un actif de PB différée qui correspond à l'imputation éventuelle des moins-values latentes sur les rendements futurs attribués aux passifs techniques.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité du 19 décembre 2008, le montant de PB différée active a été enregistré pour son montant recouvrable à l'actif (au niveau du poste « Comptes de régularisation et actifs divers » du bilan consolidé) en contrepartie des capitaux propres ou du résultat suivant la classification des actifs auxquels les moins-values se rapportent. Il est essentiellement constaté sur la société Assurances Banque Populaire Vie et les véhicules de placement détenus par cette dernière, qui porte l'essentiel des encours d'assurance vie du périmètre Natixis Assurances. Le test de recouvrabilité a été effectué sur ce même périmètre. Par ailleurs, en l'absence de canton significatif (les encours PERP représentant moins de 1 % du total d'ABP Vie), le test a été réalisé globalement sur les passifs représentés par le fonds général de la compagnie.

Le caractère recouvrable de la PB différée est fonction de l'intention et de la capacité des compagnies à piloter la rémunération future des contrats en fonction des ressources. Celles-ci sont sensibles :

- à l'évolution des marchés actions et obligataires ;
- à l'évolution de la collecte nette, qui résulte notamment de l'attractivité commerciale des contrats et de la propension des assurés à racheter leurs contrats ;

- aux réserves et ressources propres disponibles au sein des compagnies pour détenir les actifs sur une durée compatible avec l'évolution des passifs et cohérente avec les cycles de marché.

L'analyse de la recouvrabilité de la PB différée s'est donc inscrite dans un processus comprenant :

- l'évaluation de la probabilité de réaliser les moins-values latentes à la clôture de l'exercice et donc indirectement l'évaluation de la capacité à détenir des actifs en moins-value, en fonction des scénarii de collecte et de prestations (sous une hypothèse de continuité d'exploitation) ;
- un test de suffisance des passifs réalisé dans les conditions évoquées par la norme IFRS 4 : il s'agit de comparer l'ensemble des flux de trésorerie futurs des contrats (projetés sur un horizon de 15 ans) aux valeurs comptables des passifs enregistrés dans les comptes, y compris les participations aux bénéficiaires. Les insuffisances éventuelles résultant de cette comparaison sont alors enregistrées par résultat.

Ce processus prend la forme d'une modélisation des flux futurs issus de scénarii stochastiques, construite dans le respect des conditions réglementaires et contractuelles applicables aux contrats (le passif étant agrégé par catégorie de taux minimum garanti, ancienneté et règle de participation aux bénéficiaires). Par ailleurs, il est procédé à la génération de scénarii économiques stochastiques en probabilité historique (actions, dividendes, taux à court et long terme, taux d'inflation).

En particulier, dans le sous-groupe Natixis qui porte l'essentiel des activités d'assurance, cinq tests ont ainsi été réalisés, avec différents jeux d'hypothèses :

- test de recouvrabilité basé sur une collecte sur 4 années consécutives ;
- test basé sur l'utilisation d'une chronique de rachat structurel obtenue à partir de l'historique des taux de rachat ;
- test basé sur l'utilisation de la loi de rachat dynamique fournie par l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (Acam) dans le cadre du test QIS 4 (Quantitative Impact Studies) du projet Solvabilité II, en remplacement de la loi conjoncturelle ;
- combinaison de la loi de rachat dynamique de l'Acam et de la chronique de rachat structurel du 2^e test ;
- combinaison de la loi de rachat dynamique de l'Acam et de la collecte sur 4 années.

Ces différents tests et scénarii ont mis en évidence la sensibilité du caractère recouvrable de la PB différée active :

- à la loi de rachat utilisée, qui influence fortement le montant de la collecte nette et le solde de trésorerie à investir ou désinvestir ;
- aux hypothèses de marché (taux d'intérêt à long terme, évolution des indices de marché Actions, marché immobilier etc.), qui déterminent l'évolution du taux concurrentiel de rémunération des assurés, à comparer au taux de rendement futur estimé pour le portefeuille d'actifs.

Néanmoins, il est ressorti que la moyenne des résultats produits par les scénarii stochastiques ne remettait pas en cause le caractère recouvrable de la PB différée active.

II.10 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises requiert une évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à leur juste valeur en date d'acquisition. L'éventuel ajustement de l'évaluation initiale

de ces éléments ou du coût du regroupement peut intervenir dans un délai limité à douze mois à partir de la date d'acquisition.

Lors de la première application des normes IFRS, le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires a choisi l'option offerte par la norme IFRS 1 *Première application* de ne pas retraiter rétrospectivement les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 selon les dispositions d'IFRS 3 Regroupements d'entreprises.

L'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables constitue l'écart d'acquisition. Celui-ci est affecté, à la date d'acquisition, à une ou plusieurs unités génératrice de trésorerie (UGT) susceptibles de retirer des avantages de l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif fait l'objet d'un test de dépréciation, au minimum une fois par an, et de façon plus fréquente en cas d'apparition d'indices objectifs de dépréciation. Ce test de dépréciation s'effectue par comparaison entre la valeur nette comptable de l'UGT ou groupe d'UGT comprenant l'écart d'acquisition et sa valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période et imputée par priorité sur l'écart d'acquisition affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT puis sur les autres actifs identifiables de l'UGT ou du groupe d'UGT.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement au compte de résultat en produits au poste « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

II.11 Utilisation d'estimation dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations sur la base des informations disponibles à cette date et susceptible de faire parfois intervenir le jugement d'experts. Ces sources d'incertitude peuvent affecter la détermination des produits et charges du compte de résultat, l'évaluation des actifs, passifs du bilan et/ou certains éléments d'informations présentés dans les notes annexes.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- **Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur :** La détermination de la juste valeur des instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation. Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées pour tenir compte en fonction des instruments concernés et des risques associés du cours acheteur ou vendeur de la position nette, des risques de modèle, des risques de contrepartie et de paramètre. Les justes valeurs ainsi comptabilisées peuvent diverger des prix auxquels ces opérations seraient négociées en cas de cession effective sur le marché.
- **Dépréciations des prêts et créances :** Le Groupe apprécie en date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des prêts et créances sur base individuelle ou sur base collective par familles de risques. Pour la détection des indices de dépréciation, le Groupe analyse l'évolution d'un certain nombre de critères objectifs mais se fonde également sur le jugement de ses experts. De même, le Groupe peut avoir recours à son jugement d'expert pour positionner dans le temps les flux futurs de recouvrement (quand il s'agit de calculer le montant des dépréciations individuelles), ou pour ajuster

le montant de pertes attendues issu du dispositif Bâle II sur lequel se fonde le montant de la provision collective.

- **Les instruments de capitaux propres non cotés classés dans les « Actifs disponibles à la vente »** sont constitués essentiellement des titres de participation non consolidés. La juste valeur des titres de participation non cotés est obtenue principalement par application des méthodes de valorisation PER (*Price Earning Ratio*) ou DCF (*Discounted Cash-Flow* ou actualisation des flux de trésorerie futurs). L'utilisation de ces méthodes conduit à faire au préalable certains choix et à prendre des hypothèses (notamment en matière de projections de flux futurs attendus et de taux d'actualisation).
- **La dépréciation des actifs disponibles à la vente.**
- **La qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture.**
- **Évaluation des UGT :** Chaque écart d'acquisition est affecté à une UGT de façon à pouvoir être testé. Les tests réalisés consistent à comparer la valeur comptable de l'UGT (valeur comprenant l'écart d'acquisition) et sa valeur recouvrable (qui est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité). Celle-ci est calculée en appliquant la méthode d'actualisation des *cash flows* libres annuels à l'infini. La mise en œuvre de cette méthode conduit à :
 - estimer les flux de trésorerie futurs. Pour cette estimation, le Groupe se fonde sur les prévisions des plans à moyen terme des métiers,
 - projeter à l'infini les flux de la troisième année sur la base d'un taux représentatif de la croissance annuelle attendue,
 - actualiser les flux sur la base d'un taux de rentabilité annuel moyen attendu à l'infini sur les valeurs cotées du secteur concerné.
- **Juste valeur des prêts et créances comptabilisés au coût amorti :** La juste valeur des prêts pour lesquels il n'existe pas de cotation est déterminée suivant la technique de l'actualisation des flux futurs. Le taux d'actualisation est fondé sur l'observation des taux pratiqués par l'établissement au cours de l'exercice pour des ensembles de prêts présentant des caractéristiques de risques similaires. Le regroupement des prêts par ensembles homogènes de risques a été opéré à partir d'études statistiques permettant d'identifier les critères ayant une incidence sur le niveau des *spread*.

- **Passifs sociaux :** Le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires recourt à des actuaires indépendants pour le calcul de ses principaux engagements sociaux. Les taux d'actualisation, les taux d'évolution des salaires et les taux de rendement des actifs du régime reposent sur les valeurs de taux de marché observés à la date d'arrêté. Appliqués à des engagements long terme, ces taux induisent sur la valorisation un facteur d'incertitude.

- **Passifs relatifs aux contrats d'assurance.**

Les provisions techniques des contrats d'assurance sont déterminées à partir d'hypothèses et d'estimations, pouvant entraîner des ajustements des montants comptabilisés au cours de la période suivante :

- en prévoyance, les provisions pour sinistres reposent principalement sur la modélisation de la sinistralité observée,
 - en assurance vie, les provisions techniques sont calculées à partir d'hypothèses conjoncturelles, financières, de tables d'expérience (mortalité, morbidité) et de lois comportementales (comportement des assurés en matière de rachats),
 - en assurance-crédit, les provisions pour sinistres comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Ce montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique correspondant à l'estimation du montant final de sinistres qui sera réglé après extinction du risque et toute action de recouvrement. Les provisions de recours qui représentent les estimations des récupérations attendues, sont calculées en appliquant à l'ensemble des exercices de souscription non encore liquidés un taux ultime de récupération.
- **Autres provisions pour risques et charges :** Les provisions enregistrées au passif du bilan consolidé, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour litiges, amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut-être estimé fiable. Pour la détermination de ce montant la Direction est amenée à évaluer la probabilité de réalisation du risque. Il y a actualisation des flux dès lors que celle-ci présente un caractère significatif.

Note III Périmètre de consolidation

III.1 Évolution du périmètre de consolidation au cours de l'année 2008

Les principales évolutions de l'exercice dans les 2 métiers du Groupe se caractérisent comme suit :

- dans le métier « Activités Fédérales et autres » par l'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit auprès d'HSBC France et la sortie de périmètre de CIFG ;
- dans le métier « Banque de Financement, d'Investissement, de Services et de Projets » représenté par Natixis, par une réduction du profil de risque de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI) et par l'accélération du processus de restructuration de Natixis entamé suite à l'opération de fusion réalisée en novembre 2006.

Les évolutions de la période sont déclinées, ci-après, sur la base des secteurs d'activité, tels qu'ils sont retenus dans l'information sectorielle.

III.1.1 Activités Fédérales et autres

III.1.1.1 Acquisition de la Société Marseillaise de Crédit

III.1.1.1.1 Opérations juridiques

Le 2 juillet 2008 le Groupe Banque Populaire a acquis, au prix de 2,1 milliards d'euros, auprès d'HSBC France, sept banques régionales exerçant une activité de banque de détail sur des segments de clientèle très proches de ceux des Banques Populaires : **la Société Marseillaise de Crédit**, la Banque de Savoie, la Banque Chaix, la Banque Marze, la Banque Dupuy, de Parseval, la Banque Pelletier et le Crédit Commercial du Sud Ouest.

La Banque Fédérale des Banques Populaires détient 100 % de la **Société Marseillaise de Crédit** qui a été consolidée dès le second semestre 2008 compte tenu de sa date d'acquisition.

Par ailleurs, la Banque Fédérale des Banques Populaires détient 49 % des autres Banques Régionales mais, sur ces dernières, la Banque Fédérale des Banques Populaires s'est engagé à rétrocéder 51 % des six autres banques aux Banques Populaires dès 2009. Compte tenu du caractère temporaire de cette détention, ces six banques régionales ont été exclues du périmètre de consolidation du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires.

III.1.1.1.2 Contributions aux comptes consolidés du Groupe de la Société Marseillaise de Crédit

Sur l'ensemble de l'exercice 2008, la Société Marseillaise de Crédit a généré, dans ses comptes individuels, un produit net bancaire

de 193 millions d'euros et un résultat net de 60 millions d'euros, contre respectivement 201 millions d'euros et 55 millions d'euros au 31 décembre 2007.

La contribution de la Société Marseillaise de Crédit aux résultats du Groupe ne porte que sur 6 mois compte tenu de sa date d'acquisition (le 2 juillet 2008) mais bénéficie d'un effet favorable des taux sur ses instruments financiers sur second semestre : la contribution IFRS au produit net bancaire et au résultat net part du Groupe s'élève, respectivement, à 143 millions d'euros et 57 millions d'euros.

Compte tenu du faible impact de leurs contributions sur les soldes intermédiaires du Groupe et de leur date d'acquisition il n'a pas été produit de compte *proforma* pour comparaison :

En millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	Var. (%)
Produit net bancaire	193	201	- 4 %
Frais généraux	(131)	(127)	3 %
Résultat brut d'exploitation	62	74	- 16 %
Coût du risque	(2)	6	ns
Résultat d'exploitation	60	80	- 25 %
RÉSULTAT NET	60	55	8 %

III.1.1.1.3 Traitement de l'acquisition

Lors de l'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit, le Groupe a procédé à l'évaluation de leurs actifs, des passifs et des passifs éventuels à leur juste valeur. Compte tenu de la valeur de ses capitaux propres retraités et du prix d'acquisition par la Banque Fédérale des Banques Populaires (1 118 millions d'euros), un écart d'acquisition d'un montant total de 797 millions d'euros a été inscrit à l'actif du bilan consolidé.

Comme le permet la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises, le Groupe pourra procéder, à d'éventuels ajustements de l'évaluation initiale de cet écart d'acquisition dans un délai limité à douze mois à partir de la date d'acquisition.

III.1.1.2 Déconsolidation de CIFG

Le 20 décembre 2007, la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) ont décidé de se porter acquéreurs de la totalité du capital de CIFG, filiale de rehaussement de crédit détenue par Natixis et de lui apporter les ressources nécessaires au maintien, à cette date, de son rating AAA auprès des agences de notation.

Depuis cette date, considérant l'évolution du marché du réhaussement de crédit, les deux actionnaires ont décidé de réviser leur stratégie :

- toute perspective de soutien complémentaire, au-delà des apports déjà réalisés, a été écartée ;
- une nouvelle équipe de direction a été nommée au sein de l'entité afin, notamment, de mener à bien les négociations avec ses principaux créanciers ;
- un processus de « commutation » (annulation des engagements vis-à-vis des contreparties en contrepartie d'un versement en numéraire et/ou d'une conversion en capital) a été engagé auprès des créanciers, sous la supervision des autorités de tutelle, dès le premier semestre 2008.

Le 22 janvier 2009, CIFG a annoncé avoir conclu un accord de commutation avec des contreparties représentant 98 % de son encours de certaines catégories de produits dérivés adossés à certains actifs, notamment immobiliers, soit environ 12 milliards de dollars.

Selon les termes de l'accord de commutation, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ont réduit leurs participations respectives dans le Capital de CIFG et les principales contreparties ont renoncé à leurs droits pécuniaires au titre des garanties financières (*credit default swap* et polices d'assurance) émises par CIFG, en échange d'un paiement en numéraire et d'une prise de participation au capital de CIFG.

À l'issue de cette opération, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne détiennent conjointement et directement une participation légèrement supérieure à 10 % dans le capital de CIFG et l'opération entraîne de fait la déconsolidation de CIFG du Groupe Banque Populaire.

La Banque Fédérale des Banques Populaires ayant provisionné, dans ses comptes sociaux et dès 2007, la totalité de ses titres sur CIFG (- 443 millions d'euros), l'opération de déconsolidation de CIFG n'a pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe de l'exercice 2008.

III.1.1.3 Autre variation

Au cours de l'exercice, la Banque Fédérale des Banques Populaires a créé **Banques Populaires Covered Bonds**, pour assurer le refinancement des crédits immobiliers des Banques Populaires, permettant ainsi, d'élargir la palette de refinancement du Groupe.

Détenue à 100 % par la Banque Fédérale des Banques Populaires et société à conseil de surveillance et directoire dotée d'un capital de 40 millions d'euros, elle est destinée à émettre des emprunts garantis

par un portefeuille de crédits immobiliers de grande qualité et assortis de solides sûretés parmi lesquelles l'hypothèque, le privilège de prêteurs de deniers et la garantie des sociétés de caution mutuelle.

Ayant procédé à sa première émission début 2008, elle entre au périmètre à compter de 2008.

III.1.2 Services bancaires et financiers (sous-groupe Natixis)

III.1.2.1 Faits marquants

Dans un contexte marqué par l'aggravation de la crise financière, qui s'est propagée à de nouvelles classes d'actifs et par la dégradation de l'environnement économique depuis notamment les défaillances bancaires du troisième trimestre, le sous-groupe Natixis :

- a redéfini son plan d'affaires en misant sur un rééquilibrage de son *business model* au profit de ses métiers récurrents, une réduction de sa base de coûts, un renforcement de sa structure financière et une réduction du profil de risque de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI). Ces réorientations stratégiques sont mises en œuvre au travers du plan de transformation de la BFI décidé par le Conseil de surveillance de Natixis du 18 décembre 2008. Celui-ci prévoit :
 - l'arrêt des activités d'investissement pour compte propre crédit et structurés de crédit et l'arrêt des activités de marché les plus complexes. Ces décisions s'accompagnent de la création, déjà effective, d'une structure spécifique de cantonnement interne à la BFI pour en optimiser la gestion en extinction,
 - le recentrage sur les clients historiques en privilégiant les opérations de clientèle Corporate et Institutionnelle,
 - une présence internationale resserrée avec une forte réduction en Asie (arrêt des activités de marché de capitaux) et aux États-Unis (arrêt des activités de dérivés actions),
 - le renforcement de la discipline des risques dans toutes les activités,
 - une réduction des effectifs de la BFI de 15 % et des frais fixes directs de la BFI de 10 % ;
- a engagé un programme de réduction de coûts à échéance 2009. Cette démarche, qui s'est traduite par un ensemble de projets de rationalisation lancés au cours du 2^e trimestre 2008, s'inscrit dans un plan de réduction des charges 2008-2009, concernant tout à la fois les effectifs, les prestataires externes et les charges générales d'exploitation. Concernant les effectifs, un plan d'adaptation de l'emploi a été ouvert aux collaborateurs de Natixis SA courant septembre 2008. Ses incidences ont été évaluées et provisionnées à hauteur de - 144 millions d'euros dans les comptes de l'exercice 2008, soit 52 millions pour le Groupe ;
- a mené à bien courant septembre une augmentation de capital de 3,7 milliards d'euros, souscrite à hauteur de 2,5 milliards d'euros par la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale

des Caisses d'Épargne par compensation avec l'avance d'actionnaires antérieurement consentie.

En dehors des réorientations stratégiques et autres adaptations conduites en lien avec la crise financière, Natixis a poursuivi le processus d'intégration des différentes entités apportées le 17 novembre 2006 *.

Les principales opérations de rapprochement juridiques intervenues au cours de l'exercice 2008 sont les suivantes :

- Réorganisation des métiers de titres avec :
 - l'apport à CACEIS des activités de conservation institutionnelle, d'administration de fonds et de services aux émetteurs jusqu'alors exercées au sein de Natixis et de sa filiale Natixis Investor Servicing,
 - le rapprochement juridique de Gestitres et de Natixis pour les plates-formes de conservation « retail » ;
- Fusion des sociétés CEGI, SACCEF et SOCAMAB pour donner naissance à la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, plate-forme multi-métiers de la caution et de la garantie financière ;
- Apport des activités de Natixis Altair relatives à l'exploitation du centre mutualisé de traitement d'informations « data Center » à sa filiale Natixis Altair IT Shared Services et fusion des activités résiduelles de Natixis Altair (Architecture technique, Fonctions Support, etc...) avec les activités de la Direction des Systèmes Informatiques de Natixis. Sur un plan juridique, cette fusion a été réalisée sous la forme d'une transmission universelle de patrimoine ;
- Regroupement, pour le métier du crédit à la consommation des activités liées au développement des outils informatiques de gestion au sein de Natixis Consumer IT (filiale à 100 % de Natixis Consumer Finance).

En outre, la banque Privée Saint Dominique et la compagnie 1818 - Banquiers Privés - ont ouvert fin novembre 2008 un projet de rapprochement qui vise à construire une banque privée développant les activités suivantes :

- la gestion de fortune auprès d'une clientèle directe ;
- la création de produits et services pour la clientèle haut de gamme des réseaux Caisse d'Épargne et Banque Populaire ;
- la commercialisation de produits et services à destination des Conseillers en Gestion de patrimoine indépendants (CGPI).

III.1.2.2 Augmentation du taux de détention de Natixis

Le taux de détention (hors actions propres) du Groupe sur Natixis est porté de 34,66 % au 31 décembre 2007 à 35,78 % au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 1,12 %.

Cette augmentation est essentiellement liée à la distribution du dividende Natixis intégralement perçu en action par les deux organes centraux, la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), qui a eu lieu au 2^e trimestre, mais aussi par des achats effectués sur le marché :

Débiteurs	31/12/2007		Variation			31/12/2008	
	Nombre	Taux	Dividendes en actions	Augmentation Capital	Autres (levée d'option, achat d'actions propres...)	Nombre	Taux
CNCE	421 036 427	34,66 %	20 198 975	573 606 033	21 089 295	1 035 930 730	35,78 %
BFBP	421 036 427	34,66 %	20 198 975	573 606 033	21 089 295	1 035 930 730	35,78 %
Autres	372 743 269	30,68 %	1 944 552	496 517 931	(47 643 161)	823 562 591	28,44 %
TOTAL HORS ACTIONS PROPRES	1 214 816 123	100%	42 342 502	1 643 729 997	(5 464 571)	2 895 424 051	100%
Actions propres	7 226 571	-	-	-	5 487 071	12 713 642	-
TOTAL	1 222 042 694	100 %	42 342 502	1 643 729 997	22 500	2 908 137 693	100 %

L'augmentation de taux générée sur la période s'est traduite par un accroissement de réserves net complémentaire revenant au Groupe, immédiatement imputé en résultat sur la ligne « Gains ou pertes sur autres actifs », pour un montant de 100 millions d'euros.

III.1.2.3 Évolution du périmètre par pôle

Sauf exception, tous les impacts, en taux ou en montant, sont exprimés dans cette partie après prise en compte de la proportionnalisation de Natixis et ses filiales à 35,78 %.

III.1.2.3.1 Pôle Clients

Entrées de périmètre

Dans le pôle Clients les créations de l'exercice sont :

- Poland Factoring qui a une activité d'affacturage ;
- Natixis factor Portugal qui a une activité d'affacturage ;
- Coface factoring Lithuania, succursale de Coface Poland factoring, dont l'activité est l'assurance ;
- Coface Bulgaria ; succursale de Coface Austria, dont l'activité est l'assurance ;
- Coface Latvia Insurance, succursale de Coface Austria, dont l'activité est l'assurance ;
- Coface Ecuador, succursale de Coface SA, dont l'activité est l'assurance ;
- Coface Australie, succursale de Coface SA, dont l'activité est l'assurance ;
- Coface Taiwan, succursale de Coface SA, dont l'activité est l'assurance.

Les autres variations de périmètre sont :

- Coface Finans A/S Danmark acquise à hauteur de 26,83 % et générant un écart d'acquisition de 5,5 millions d'euros ;
- La société Coface Poland CMS qui a une activité d'information financière est à nouveau consolidée en raison du dépassement des seuils de significativité.

Variations de pourcentage d'intérêt et restructurations internes

- Rachat de 6,99 % des minoritaires de Business Data Information ;
- cession de 9,26 % de VR Factorem entraînant la constatation d'une plus-value de 4,29 millions d'euros, ainsi qu'un changement de méthode de consolidation (passage d'une Intégration proportionnelle une mise en équivalence) ;
- fusion absorption de Kompass France dans Kompass International et de La Viscontéa Immobiliare dans Coface Assicurazioni Spa.

III.1.2.3.2 Pôle Banque de financement et d'investissement

Entrées de périmètre

- Première consolidation au cours du 4e trimestre 2008 de Natixis Australia Ltd ;
- création d'une entité *ad hoc* du métier Real Estate Property Program (REPP) : CM Reo Holdings Trust ;
- création de deux entités *ad hoc* Emerging Markets Global Strategies dont l'objet est de créer une valeur d'indexation pour une émission d'ELN réalisée par NCM pour le compte d'un client ;
- création de NH Philadelphia Property LP.

Sorties de périmètre et diminutions de pourcentage d'intérêt

- Dilution de 6,56 % d'EIG à la suite d'une augmentation de capital exclusivement souscrite par EDG. Le pourcentage d'intérêt passe de 11,92 % à 5,37 % avec maintien de la méthode de consolidation en intégration proportionnelle ;
- déconsolidation de Natixis arbitrage au 1^{er} janvier 2008 et de SAS Opéra sentier au 1^{er} juillet 2008 ; ces entités n'atteignent pas les seuils de consolidation ;
- déconsolidation d'Akhdar Investment Group au 1^{er} octobre 2008 à la suite de la liquidation de ses actifs ;
- déconsolidation de Gulf Capital Luxembourg SA au 1^{er} octobre 2008 ;
- liquidation de Cléa 2 ;
- liquidation de Parallel Absolute Return Fund Ltd, Parallel Absolute Return Fund LP, Parallel Absolute Return Master Fund LP, Par Fund GP LLC ;
- sorties de périmètre des SPV de l'activité « Muni Trust » de NATIXIS Municipal Products (société du groupe NATIXIS Capital Markets North America) ;
- liquidation de 11 West Division, Ixis CMNA (Australia) Acceptances (n° 1) Inc, Ixis CMNA (Australia) Acceptances (n° 2) Inc, Ixis CMNA (Australia) Funding (n° 1) Pty Ltd, Ixis CMNA (Australia) Funding (n° 2) Pty Ltd, Ixis CMNA (Australia) Participations (n° 1) Inc, Ixis CMNA (Australia) Participations (n° 2) Inc, Ixis CMNA International Participations (n° 1) LLC., Natixis Asset Finance Inc, Ixis Manzano Special Member LLC.

III.1.2.3.3 Pôle Services

Entrées de périmètre

Dans les activités de crédit-bail on notera la création de Natixis Lease Investment et de sa filiale SAS Immobilière Natixis Bail.

Sorties de périmètre

- Cession de 11,95 % de SLIB au hors groupe ;

- déconsolidation de la SCI ABP Pompe au 1^{er} avril 2008 (Natixis assurance) ;
- cession de Fastnet House au 31 mars 2008 à Crédit Agricole Luxembourg (groupe CACEIS) ;
- liquidation du FCP GCEC Diversifié en mars 2008 (Natixis garanties).

Restructurations internes

- Transmission universelle de patrimoine de Gestitres à Natixis au 1^{er} juillet 2008 ;
- fusion de Saccef et Socamab dans Natixis Garanties avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 ;
- apport des titres de Natixis Investor Servicing (NIS) détenus par Natixis SA à Caceis et fusion NIS dans Caceis Fastnet ;
- apport par Natixis de ses activités de dépositaire (teneur de compte et service aux émetteurs à destination de la clientèle institutionnelle) et d'administration de fonds. Suite à cette opération, le pourcentage de contrôle de Natixis dans Caceis reste inchangé (17,89 %) ;
- fusion de Brooke Securities Inc, de Olympia Capital Inc, de Olympia Capital absorption LP dans Caceis USA Inc (ex – Brooke Securities Holding Inc).

III.1.2.3.4 Pôle Capital investissement et gestion privée

Entrées de périmètre et augmentations de pourcentage d'intérêt

Les seules entrées portent sur des créations de structures : FCPR Ixen III, Natixis Private Equity International Luxembourg et FNS5. Par ailleurs, le pôle a augmenté sa participation dans les structures suivantes :

- Natixis Actions Capital Structurant (NACS) : + 4 % ;
- Natixis Private consolidée International (NPBI) : + 0,42 % à la suite d'une augmentation de capital souscrite intégralement par Natixis Private consolidée et le rachat de 1,07 % de minoritaires.
- Acquisition de 8,50 % de la Compagnie 1818 auprès du Groupe Caisse d'Épargne

Sorties de périmètre

Durant la période, sont sorties du périmètre Seventure Partner au 1^{er} avril 2008 déconsolidée car en dessous des seuils de consolidation et CM Finance, suite à sa cession au premier semestre 2008.

III.1.2.3.5 Pôle gestion d'actif

Entrées de périmètre

Le pôle a procédé, durant l'exercice, à de nombreuses créations : AEW Central Europe, AEW VIA Co-Investors LP., ASG Quasar Fund, ASG Laser Fund, ASG Global Alternatives Fund, Natixis Loomis Sayles Global Growth Fund, Loomis Sayles Alpha LLC, Loomis Sayles Multi-Strategy alpha L.P., Loomis Sayles International Bond Fund, Vaughan Nelson Value Opportunities Fund, Natixis Global Associates Switzerland. Il a par ailleurs acquis Gateway Investment Advisers, LLC.

Sorties de périmètre et restructurations internes

Suite à leurs liquidations, ont été déconsolidées :

- Aew Securities Limited Partnership, Aew TSF Inc. ;
- Loomis Sayles Energy Hedge Fund II LP, Loomis Sayles Consumer Discretionary LP, Loomis Sayles Consumer Discretionary GP LLC. ;
- Westpeak Small Cap Growth Fund ;
- Cession de titres de Percipio Capital Management LLC.

III.1.2.3.6 Pôle Banque de détail

Le pôle « Banque de détail » du sous-groupe Natixis est constitué des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne dont le capital est détenu à hauteur de 20 % par Natixis au travers de la détention des Certificats Coopératifs d'Investissements. Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne sont consolidées par mise en équivalence à hauteur de la quote-part de détention dans le Groupe soit 7 % :

Certificat Coopératif d'Investissement - Caisse d'Épargne :

Les évolutions de périmètre ont porté essentiellement sur 3 opérations de fusion de Caisses d'Épargne :

- fusion de la Caisse d'Épargne De Haute-Normandie avec la Caisse d'Épargne Normandie (ex - Caisse d'Épargne de Basse Normandie)
- fusion de la Caisse d'Épargne De Bretagne avec la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire (ex - Caisse d'Épargne des Pays de la Loire)
- fusion de la Caisse d'Épargne Île de France Ouest et Nord avec la Caisse d'Épargne Île de France (ex - Caisse d'Épargne Île de France Paris)

Certificat Coopératif d'Investissement - Banque Populaire :

Chez les Banques Populaires, les évolutions ont porté essentiellement sur ses filiales :

Entrées de périmètre

- **BFC CROISSANCE**, filiale de Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté consolidée car dépassant les seuils au 31 décembre 2008 ;
- **BTP Capital Conseil**, société de conseil en ingénierie financière, filiale détenue à 100 % par le Crédit Coopératif ;
- **COOPEST**, société d'investissement de l'économie sociale en Europe Centrale et de l'est, filiale détenue à 100 % par le Crédit Coopératif ;
- **Euro Capital**, société de capital risque, filiale de Banque Populaire Lorraine Champagne. Créée en 2000, il s'agit de sa première consolidation ;
- **IPAB**, société de développement d'opération électronique, filiale détenue à 100 % par la BRED Banque Populaire ;
- **TISE**, Société d'investissement dans l'économie Sociale Polonaise, détenue à 100 % par le Crédit Coopératif.

Sortie de périmètre

- **Achatpro**, filiale de la BRED Banque Populaire, cédée au hors groupe ;
- **BDG SCI**, filiale de Banque Populaire Rives de Paris, déconsolidée car en deçà des seuils de consolidation ;
- **Mone+CC2**, filiale de Crédit Coopératif déconsolidée suite
- **SPV IGLOO2**, déconsolidée, la totalité des parts détenues par les Banques Populaires ayant été remboursée au cours de l'exercice.

Restructurations

- fusion de la Caisse Régionale du Morbihan et de Loire Atlantique et de la Caisse Régionale de Vendée pour former le **Crédit Maritime Atlantique** ;
- fusion de la Caisse Régionale Littoral Manche et de la Caisse Régionale du Finistère pour former la **Caisse Régionale Bretagne Normandie** ;
- fusion par voie d'absorption de la **Parnassienne de Crédit**, par la Banque Monétaire et Financière toutes deux filiales de la Casden Banque Populaire ;
- fusion par voie d'absorption de LFI par **SPIG**, et de Trust and Pay par B-process, toutes filiales de la BRED Banque Populaire.

III.1.2.3.7 Hors Pôle

Dans le « hors pôle », on relèvera les déconsolidations de Foncière Kupka au 1^{er} avril 2008 et d'AMBS LLC au 1^{er} octobre 2008.

Par ailleurs, Natixis Altair IT Share Services a été créé par l'apport de l'activité de services informatiques de Natixis puis par transmission universelle du patrimoine de Natixis Altair vers Natixis.

Note III.2 Périmètres de consolidation comparés

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES												
SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006			
	LIBELLÉS	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
I) ACTIVITÉ FÉDÉRALE ET AUTRES ACTIVITÉS												
Banque Fédérale des Banques Populaires	FR		Société mère			Société mère				Société mère		
Filiales Banque Fédérale des Banques Populaires												
BANKEO	(1)	FR	60,00 %	60,00 %	I.G.	60,00 %	60,00 %	I.G.	60,00 %	60,00 %	I.G.	
BFBP ACTIONS EUROPE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	
BICEC	(1)	CM	59,72 %	59,72 %	I.G.	52,47 %	52,47 %	I.G.	52,48 %	52,48 %	I.G.	
BP COVERED BONDS	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N	
CLIVEO SNC	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	100,00 %	100,00 %		N
INFORMATIQUE BANQUES POPULAIRES	(1)	FR	29,52 %	29,52 %	M.E.	29,52 %	29,52 %	M.E.	20,71 %	20,71 %		M.E.
INVESTIMA 12	-	FR	Cession		N	Cession		N	34,44 %	34,44 %		N
MA BANQUE	(1)	FR	65,94 %	65,94 %	I.G.	65,94 %	65,94 %	I.G.	65,81 %	65,81 %		I.G.
SAS PONANT 2	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %		I.G.
SCI PONANT+	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %		I.G.
SIBP	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %		I.G.
SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N	
SNC CHAMPION	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100,00 %	100,00 %		N
VOLKSBANK INTERNATIONAL AG (VBI)	(1)	AT	24,50 %	24,50 %	M.E.	24,50 %	24,50 %	M.E.	24,50 %	24,50 %		M.E.
CIFG GUARANTY ASSURANCE NORTH AMERICA	-	FR	Déconsolidation		N	50,00 %	50,00 %	I.P.	34,44 %	34,44 %		I.P.
CIFG EUROPE	-	FR	Déconsolidation		N	50,00 %	50,00 %	I.P.	34,44 %	34,44 %		I.P.
CIFG GUARANTY	-	FR	Déconsolidation		N	50,00 %	50,00 %	I.P.	34,44 %	34,44 %		I.P.
CIFG HOLDING	-	FR	Déconsolidation		N	50,00 %	50,00 %	I.P.	34,44 %	34,44 %		I.P.
CIFG SERVICES Inc.	-	US	Déconsolidation		N	50,00 %	50,00 %	I.P.	34,44 %	34,44 %		I.P.
FONCIA												
A1 GASCOGNE IMMOBILIER	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N	
AAB RICHARD TOUCHET	-	FR	Fusion		N	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N	
ACTE SAS	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N	
ACTIONS GÉRANCE (SARLAG)	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N	
ACTIONS GÉRANCE ET TRANSACTION (AGT)	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N	
AGEN LOCATIONS TRANSACTIONS (ALT)	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N	
AGENCE ACAPULCO IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N	
AGENCE ALLORGE BRIIS SARL	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N	
AGENCE ALLORGE GIF SARL	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N	
AGENCE ALLORGE LES ULIS SARL	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N	
AGENCE ALLORGE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (AAMB)	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N	

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2008			31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006			
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT TAUX DE CONTRÔLE	(C)		
AGENCE ALLORGE PALAISEAU SARL	-	FR	Fusion	N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
AGENCE ALLORGE SA	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
AGENCE ALLORGE SAINT-RÉMY SARL	-	FR	Fusion	N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
AGENCE AZUR FONCIÈRE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
AGENCE BELHACHE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N	
AGENCE COURTES	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N	
AGENCE DE LA GARE	-	FR	Fusion	N	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N	N	
AGENCE DENIS LAGARRIGUE IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N	
AGENCE DES ARAVIS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N	
AGENCE GAMBETTA	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
AGENCE GAULTIER SAINT-GAUDENS OFFICE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N	
AGENCE JACQUES LIEVENS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N	
AGENCE RAVON	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
AGENCE TEILATUA	-	FR	Fusion	N	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N	N	
AGENCE TURON	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N	
AGENCE VOLTAIRE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
AGESTIM	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
AGIM	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
AGL	-	FR	Fusion	N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
AGORA	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N	
ALPHA IMMO 34	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N	
ALVIA	-	FR	Fusion	N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
ARTIS IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N	
ARVOR IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
ASSURIMO	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
ASSURIMO PARIS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N	
ATLAS AQUITAINE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
ATLAS PYRÉNÉES	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
ATRIUM	-	FR	Fusion	N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
AUORE IMMOBILIER	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N	
AVIC IMMOBILIER	-	FR	Fusion	N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
BALLIER IMMOBILIER	-	FR	Fusion	N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
BELLECOMBE IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
BOUTEILLE FERNEY	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
BOUTEILLE TRANSACTIONS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GRUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
BREIZH DIORREN	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
CABINET LECOQ FINANCE ET GESTION (CLFG)	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
CABINET BLANDIN	(21)	DE	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
CABINET CIC	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
CABINET CORNAUD SARL	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
CABINET GOMEZ	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
CABINET MARCHAND	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
CABINET NICOLAS	-	FR	Fusion		N	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
CABINET PABAN	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
CAP CARAIBES GESTION	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
CAP CARAIBES IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
CAPEX	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
CECILE IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
CG2I EDEN	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
Cie Inform. Invest. Immobilier – C3i	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
Cie Nationale d'expertise et de mesurage CONSTATIMMO	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
CLB IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
CNEM PRODUCTION	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
CONSEIL ET PARTENAIRE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
COSTE IMMOBILIER	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
CROISSANCE SUD	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
DOCHER	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
EFIMO DAMBREVILLE SA	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
EFIMO PALPIED	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FABAIR	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FIDUCIMMO	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FINANCIÈRE IMMOBILIÈRE INTERNATIONALE (F2I)	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCA IMMOCOLOGNE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
FONCIA ACCORD	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
FONCIA AD IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA AGENCE CENTRALE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA AGENCE DU TREHO	-	FR	Fusion		N	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
FONCIA AGENCE MODERNE	(21)	DE	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA AKTYS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA ALGEMEEN BEHEER NV (A.B.)	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2008			31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006				
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
FONCIA ALPES	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA ALSACE HT RHIN	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA AMYOT GILLET	(21)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA ANDREVON	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
PSI.PLUS	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007		N
IMMOBILIER TRANSACTION THIERS ITT	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007		N
ACOGEST	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007		N
CABINET COCUELLE	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007		N
AGENCE RÉGIONALE	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007		N
ACOS CONSEIL	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007		N
AGENCE UNIMMO	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007		N
JEAN LAVI.G.NE EUURL	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007		N
AGENCE PIVERT	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007		N
CABINET ORSAT	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007		N
TIMBAL-AIT	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007		N
FL	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007		N
CERDAGNE CAPCIR SYNDIC	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007		N
Cabinet René POUZET	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007		N
FONCIA ARDOUIN	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA ARMOR IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA ASSHOFF HGV GmbH	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA ATLANTIQUE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA ATLAS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
FONCIA AURIOL	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA AZUR	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA BAIES DU SOLEIL	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA BARBIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA BASTARD	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA BELCOURT	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA BELGIUM	(21)	DE	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA BERATA	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
FONCIA BINTZ	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA BOLLING LE BÂTIMENT	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA BOUCLES DE SEINE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA BOUSSARD	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
FONCIA BOUTEILLE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
FONCIA BRETTE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA BROSSOLETTE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA BUAT	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA CAPITAINÉ	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
FONCIA CAPITOLE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA CARRERE-TIXADOR	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA CARRIÈRES ET COMPÉTENCES	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA CENTRE DE L'IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA CERGIE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA CGI	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA CHABANEAU	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA CHABLAIS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA CHADEFAX LECOQ	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA COLBERT	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA COUPAT	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA CUILLE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA DANZFUSS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA DESIMEUR	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA DEUTSCHLAND GmbH	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA DEUTSCHLAND KG	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA DOCHER INTER FRANCE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA DOMITIA	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA EFIMO	(21)	DE	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA ENTREPRISE	(21)	DE	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA FABRE GIBERT	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA FOUBERT	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA FRANCHISE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA FRANCHISE FRANCE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA FRANCO-SUISSE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA FT GESTION	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
FONCIA GAIRIN – CALVO	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA GATINEAU	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA GECO CHABLAIS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
FONCIA GECO GRUYERE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
FONCIA GECO LA PAIX	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
FONCIA GECO POD	(21)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
FONCIA GECO RHÔNE	(21)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2008			31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006			
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT TAUX DE CONTRÔLE	(C)		
FONCIA GECO SA	(21)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA GECO SARINE	(21)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N
FONCIA GECOVAR	(21)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA GÉNÉRALE IMMOBILIÈRE	(21)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA GESTION IMMOBILIÈRE	(21)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA GESTION IMMOBILIÈRE IDF	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA GH	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA GIS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA GITEC ALPINE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA GOBELINS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA GOZE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA GRAND BLEU	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N
FONCIA GRAND DELTA	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA GRENON CESBRON	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA GROC	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA GROUPE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA HAUGUEL	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA HOLAS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N
FONCIA HOLDING G.I.	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA IBT	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA ICR	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N
FONCIA ICV	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA I.G.	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA I.G.D	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA ILES D'OR	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA IMMOBILIAS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA IMMOBILIÈRE DU CHAMPS DE MARS	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA IMMONOVA	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N
FONCIA IMMOSTONE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA INTERNATIONAL	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA JACOBINS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA JANIN	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA JOMEL	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA LABBE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA LACOMBE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N
FONCIA LANGUEDOC PROVENCE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
FONCIA LAPORTE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA LE PHARE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA LEMESRE	(21)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA LES BAINS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA LIGURIE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA L'IMMOBILIÈRE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA LIMOUZY	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA LMG	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA LOBSTEIN SOGESTIM	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA L'OcéANIC	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA LUTECE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA MAINE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA MAIP	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA MANAGO	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA MANSART	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA MARCEAU	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA MARCHAND TBI	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA MARMIGNON-RODRIGUES	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA MARNE EUROPE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA MASSÉNA	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA MER ET SOLEIL	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA MICHEL	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA MOLLAND	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA MPI	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA ORLY BEDOS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA PARIS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA PARIS GESTION	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA PARTICIPATIONS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2007		N
FONCIA PASCAL	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA PIERRE GESTION	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA REM	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA RÉPUBLIQUE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA RIVES DE PARIS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA RIVES DE SEINE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA ROBACHE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA ROUAULT	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FONCIA S.E.G.G.	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008			31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT TAUX DE CONTRÔLE	(C)	
FONCIA SA	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA SAGI	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA SOGEST	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N	
FONCIA SOGI PELLETIER	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA SOGIM	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA SOGIV	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA SOLONIM	(21)	DE	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA SOVIM	(21)	CH	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA SPRIMBARTH	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N	
FONCIA SAINT-ANTOINE	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA STEIN	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA SWITZERLAND	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA TOURNY	(21)	CH	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA TRANSACTION CÔTE FLEURIE	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA TRANSACTION LOCATION	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA TRAVAUX	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N	
FONCIA TURCKHEIM	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA VAL-DE-MARNE	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA VAL DE SEINE	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA VAL D'ESSONNE	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA VALLAURIS	-	FR	Fusion	N	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA VALORISATION	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA VAUCELLES	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA VEXIN	(21)	DE	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA VIEUX PORT	(21)	DE	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA VOLTAIRE	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA VOW GmbH	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA VOW GmbH & Co. KG	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA WURM	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA ZAMBONI PORTES	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FRANCES SA	-	FR	Fusion	N	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FT AUDE	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FT ALLORGE DADRIER	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FT ALPES	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FT CHARENTE MARITIME	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N	
FT FERNAY VOLTAIRE	(21)	FR	100,00 % 100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N	

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GRUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
FT LOIRE-ATLANTIQUE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
FT METZ	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
FT TOURAINE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
FT VENDÉE NORD	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FT VENDÉE SUD	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FTL BORDEAUX	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FTL ILLE-ET-VILAINE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FTL LYON	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FTL MARSEILLE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FTL PARIS EST	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FTL RENNES	(21)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FTL SEINE OUEST	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
FTL STRASBOURG	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FTL TOULOUSE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FTL VALENCE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FTL VAR OUEST	(21)	LU	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FTL VIENNE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
GAUSSERAND HABITAT SARL	-	FR	Fusion		N	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
GESTION DU SUD	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
GESTION IMMOBILIÈRE DU LANGUEDOC GIL	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
GESTION IMMOBILIÈRE ET FONCIÈRE – GIF	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
GESTION IMMOBILIÈRE G FERRETTI	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
GF FINANCIÈRE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
GH FINANCE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
GITE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
GLOBALIMMO.COM	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
GUY BOUZAT TRANSACTIONS	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
HUB INDUSTRIES	-	FR	Cession		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
ICDIEN	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
I.G.T	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
IMMO 82	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
IMMOBILIER ET ASSURANCES	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
IMMOBILIER 26 SARL	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
IMMOBILIER DU HARAS	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
IMMOBILIÈRE CABINET CENTRALE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
IMMOBILIÈRE CHARLEMAGNE GESTION	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2008			31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006				
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
IMMOBILIÈRE D'ALSACE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N		
IMMOBILIÈRE PASTORELLI	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
INGÉNIERIE CONSEIL ET ASSISTANCE (I.C.A.)	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
INITIA	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
INSURANCE BROKERS & PARTNERS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
INTERAGENCE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
INTUIT'OPP	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
JACQUES SARRADIN CABINET IMMOBILIER	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
KARNOD	-	FR	Fusion		N	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N		
LB IMMOBILIER	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
L'IMMOBILIÈRE DE VERNEUIL	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
LOCASSISTANCE	-	FR	Fusion		N	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N		
LORRAINE IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N		
MAINTENANCE INVESTISSEMENT GESTION (M.I.G.)	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
MFC MURS ET FONDS COURTAGE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N		
MONA LISA GESTION IMMOBILIÈRE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
MR IMMOBILIER SARL	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
NOIRIMMO	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
OCÉAN IMMOBILIER	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
PEETERS-ICDIEN	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
PELISSOLO	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N		
PIERRE ET TERRE IMMOBILIER	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
PROCOMME IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N		
REGIE VERGNAUD	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N		
SA SETB	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
SA SOGESTIM	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
SARL BAUDRY IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N		
SARL CABINET VAUBAN	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N		
SEIITRA DÉVELOPPEMENT	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N		
SEIITRA HOLDING	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N		
SEIITRA RESEAU	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N		
SERVICE CONSEIL IMMOBILIER (SCI)	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
SIT REGIE	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
SKAPHOS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N		
SOCIÉTÉ ATLANTIQUE D'EXPLOITATION	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GRUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
SOGESTRA	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
SOLUFIMMO	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
STONE IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
STUD'HOTEL	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
THESIS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
TO2I GESTION	-	FR	Fusion		N	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
TRIHALLÉS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
VELLA IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
VENDÉENNE IMMOBILIER PARIS (VIP)	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
VICTORIA GESTION	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
VISUELIMMO	-	FR	Fusion		N	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
II) BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE PROJET											
NATIXIS		FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
Pôle « Banque de financement et d'investissement »											
11 WEST DIVISION LLC.	-	US	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
AKHDAR INVESTMENT GROUP	-	LU	Déconsolidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
BAIL EXPANSION	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
BEDFORD OLIVER FUNDING LLC.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
BLOOM ASSET HOLDINGS FUND PLC	(23)	IE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
CALIFANO INVESTMENTS Ltd.	(23)	MT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
CASANLI	(23)	LU	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
CDC HOLDING TRUST	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
CLEA2	-	FR	Liquidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
CM REO HOLDINGS TRUST	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
DOMIMUR	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
DUPONT DENANT CONTREPARTIE	(23)	FR	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	34,44 %	I.P.
ECRINVEST 6	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,42 %	34,44 %	I.P.
EDF INVESTISSEMENTS GROUPE	(23)	BE	5,37 %	5,37 %	I.P.	11,55 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
EMERGING MARKETS GLOBAL STRATEGIES II Ltd.	(23)	IE	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
EMERGING MARKETS GLOBAL STRATEGIES Ltd.	(23)	IE	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
FILI SA	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
FINANCIÈRE CLADEL	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
FRUCTIBAIL	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
FRUCTIBAIL INVEST	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
FRUCTICOMI	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
GARBO INVEST	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008			31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006				
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
GCE BAIL	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
GUAVA CDO Ltd.	(23)	JE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
GULF CAPITAL Luxembourg	-	LU	Déconsolidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
INVESTIMA 6	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS ALTERNATIVE HOLDING Ltd.	(23)	GB	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA (Australia) (n° 2) LLC.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA (Australia) (n° 2) SCA	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA (Australia) ACCEPTANCES (n° 1) Inc.	-	US	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA (Australia) ACCEPTANCES (n° 2) Inc.	-	US	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA (Australia) FUNDING (n° 1) PTY Ltd.	-	AU	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA (Australia) FUNDING (n° 2) PTY Ltd.	-	AU	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA (Australia) HOLDINGS (n° 2) Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA (Australia) HOLDINGS Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA (Australia) PARTICIPATIONS (n° 1) Inc.	-	US	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA (Australia) PARTICIPATIONS (n° 2) Inc.	-	US	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA ACCEPTANCES LLC.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA INTERNATIONAL HOLDINGS Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA INTERNATIONAL PARTICIPATIONS (n° 1) LLC.	-	US	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA IP ASSETS HOLDINGS (LUXEMBOURG) SCA	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS HAWAI SPECIAL MEMBER LLC.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS LOAN FUNDING I LLC.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS LT INVESTOR LLC.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
IXIS MANZANO SPECIAL MEMBER LLC.	-	US	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-1 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-2 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-3 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-4 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-5 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-6 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-7 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-8 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GRUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008			31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006			
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT TAUX DE CONTRÔLE (C)	(C)	TAUX D'INTÉRÊT TAUX DE CONTRÔLE (C)	(C)	TAUX D'INTÉRÊT TAUX DE CONTRÔLE (C)	(C)		
LIBELLÉS										
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-9 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-10 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-1 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-10 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-11 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-12 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-13 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-14 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-15 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-16 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-17 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-18 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-19 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-2 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-20 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-21 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-22 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-23 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-24 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-25 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-26 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-27 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-28 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-29 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-3 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-5 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008			31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006				
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT TAUX DE CONTRÔLE	(C)			
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-6 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	34,44 %	34,44 %	I.P.		
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-7 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-8 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	34,44 %	34,44 %	I.P.		
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-9 TRUST	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	34,44 %	34,44 %	I.P.		
IXIS SP S.A. – COMPARTIMENT PREVIE	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS STRATEGIC INVESTMENTS CORP.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS STRUCTURED PRODUCTS Ltd.	(23)	JE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
JPMORGAN PUTTERS / DRIVERS TRUST SERIES 2002	-	US	Cessation d'activité	N	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N	
JPMORGAN PUTTERS / DRIVERS TRUST SERIES 2003	-	US	Cessation d'activité	N	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N	
JPMORGAN PUTTERS / DRIVERS TRUST SERIES 2004	-	US	Cessation d'activité	N	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N	
JPMORGAN PUTTERS / DRIVERS TRUST SERIES 2005	-	US	Cessation d'activité	N	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N	
JPMORGAN PUTTERS / DRIVERS TRUST SERIES 2006	-	US	Cessation d'activité	N	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N	
JPMORGAN PUTTERS / DRIVERS TRUST SERIES 2007	-	US	Cessation d'activité	N	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N	
JPMORGAN PUTTERS / DRIVERS TRUST SERIES 2008	-	US	Cessation d'activité	N	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N	
LIME CDO Ltd.	(23)	JE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
MANGO CDO Ltd.	-	JE	liquidation	N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	
MASTER FINANCIAL Inc.	-	US	Cessation d'activité	N	Cessation d'activité	N	-	31,00 %		I.P.	
NATEXIS ABM CORP	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS BLEICHROEDER UK	-	FR	Absorption	N	Absorption	N	34,44 %	34,44 %		I.P.	
NATEXIS COMMODITY MARKETS Ltd.	(23)	GB	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS LEASE MADRID	(23)	SP	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS LEASE MILAN	(23)	IT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS MOSCOW	(23)	RU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS SERVICES Ltd.	-	GB	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	34,44 %	34,44 %		I.P.	
NATEXIS US FINANCE CORPORATION	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS ABM LLC.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS ALGÉRIE	(23)	DZ	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS Ltd. INTERNATIONAL	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS Ltd.	(23)	GB	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS AUSTRALIA PTY Ltd.	(23)	AU	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
NATIXIS ARBITRAGE	-	FR	Déconsolidation	N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %		I.P.

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GRUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
NATIXIS ASIA Ltd.	(23)	HK	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS ASSET FINANCE Inc.	-	US	Liquidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS BAIL	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS BELGIQUE INVESTISSEMENTS	(23)	BE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS BLEICHROEDER SA	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS BLEICHROEDER Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS CAPITAL ARRANGER CORP.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS CAPITAL MARKETS Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS COFICINE	(23)	FR	33,76 %	33,76 %	I.P.	32,71 %	32,71 %	I.P.	32,50 %	32,50 %	I.P.
NATIXIS COMMERCIAL PAPER CORP.	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS CORPORATE SOLUTIONS (ASIA) Pte Ltd.	(23)	SG	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS CORPORATE SOLUTIONS Ltd.	(23)	IE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS DERIVATIVES Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS ENERGECO	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURES	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS FINANCIAL PRODUCTS Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS FINANCE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS FUNDING	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS FUNDING CORP.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS IMMO DÉVELOPPEMENT	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS INVESTIMA	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS INVESTMENT MANAGEMENT CORP.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS LEASE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS LLD	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS Luxembourg	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS LUXEMBOURG INVESTISSEMENT	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS MALTA INVESTMENTS Ltd.	(23)	MT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
NATIXIS MARCO	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
NATIXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS NORTH AMERICA Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PARTICIPATIONS HOLDING Inc.	-	US	liquidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PARTICIPATIONS n° 1 Inc.	-	US	liquidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL Inc. Montréal	(23)	CA	35,42 %	35,78 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,10 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL SARLAU	(23)	FR	35,42 %	35,78 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL MADRID	(23)	SP	35,42 %	35,78 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL MILAN	(23)	IT	33,99 %	35,78 %	I.P.	32,93 %	34,66 %	I.P.	32,72 %	34,44 %	I.P.

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL DEUTSCHLAND GmbH	(23)	DE	35,42 %	35,78 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL TUNISIE	(23)	TU	35,42 %	35,78 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL SP ZO.O	(23)	PL	35,42 %	35,78 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRAMEXRUS	(23)	RU	35,42 %	35,78 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL	(23)	FR	35,42 %	35,42 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,10 %	I.P.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL AP Ltd.	(23)	HK	35,42 %	35,78 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL DO BRASIL	(23)	BR	35,42 %	35,78 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL CORP	(23)	US	35,42 %	35,78 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL Ltd.	(23)	GB	35,42 %	35,78 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL Paris	(23)	FR	35,06 %	35,78 %	I.P.	33,97 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS REAL ESTATE CAPITAL Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS SECURITIES	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS SECURITIES NORTH AMERICA Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS SECURITIZATION CORP.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS TRANSPORT FINANCE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS INNOV	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NEXGEN CAPITAL Ltd.	(23)	IE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NEXGEN FINANCIAL HOLDINGS Ltd.	(23)	IE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NEXGEN MAURITIUS Ltd.	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NEXGEN REINSURANCE Ltd.	(23)	IE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NH PHILADELPHIA PROPERTY LP	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
OPERA SENTIER SAS	-	FR	Déconsolidation		N	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
PAR FUND GP LLC.	-	US	Liquidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
PARALLEL ABSOLUTE RETURN FUND Ltd.	-	KY	Liquidation		N	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
PARALLEL ABSOLUTE RETURN FUND LP	-	US	Liquidation		N	32,23 %	32,23 %	I.P.	32,38 %	32,38 %	I.P.
PARALLEL ABSOLUTE RETURN MASTER FUND LP	-	KY	Liquidation		N	25,30 %	25,30 %	I.P.	25,83 %	25,83 %	I.P.
PARIS OFFICE FUND	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	17,22 %	17,22 %	I.P.
PLAZA SQUARE APPARTMENTS OWNERS LLC.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
PLAZA TRINITY LLC.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
ROSE MORTGAGE Inc.	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	-	16,88 %	I.P.
SNC TOLBIAC FINANCE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
UNIVERSE HOLDINGS Ltd.	(23)	CA	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SAGP	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
SAS VAL A	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GRUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
Pôle « Capital Investissement et gestion privée »											
ANTEIS EPARGNE	(23)	FR	18,25 %	17,89 %	I.P.	13,17 %	17,68 %	I.P.	12,74 %	12,74 %	I.P.
BANQUE PRIVÉE SAINT DOMINIQUE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
BP DÉVELOPPEMENT	(22)	FR	6,80 %	15,38 %	I.P.	14,43 %	34,66 %	I.P.	69,75 %	69,75 %	I.G.
BPSD GESTION	(22)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
CENTRE EUROPÉEN D'ASSURANCE	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	25,14 %	25,14 %	I.P.
CENTRE FRANÇAIS DU PATRIMOINE	(23)	FR	35,06 %	35,78 %	I.P.	25,65 %	25,65 %	I.P.	25,14 %	25,14 %	I.P.
C&M FINANCE	-	FR	Cession		N	5,20 %	5,20 %	M.E.	5,17 %	5,17 %	M.E.
COMPAGNIE 1818 – BANQUIERS PRIVÉS	(23)	FR	35,06 %	35,78 %	I.P.	25,65 %	25,65 %	I.P.	25,14 %	25,14 %	I.P.
COMPAGNIE 1818 – GESTION	(23)	FR	35,06 %	35,78 %	I.P.	25,65 %	25,65 %	I.P.	25,14 %	25,14 %	I.P.
COMPAGNIE 1818 – IMMOBILIER	(23)	FR	35,06 %	35,78 %	I.P.	25,65 %	25,65 %	I.P.	25,14 %	25,14 %	I.P.
DAHLIA A SICAR SCA	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
FCPR IXEN	(23)	FR	31,49 %	35,66 %	I.P.	31,00 %	34,66 %	I.P.	34,35 %	34,35 %	I.P.
FCPR IXEN II	(23)	FR	30,16 %	35,67 %	I.P.	34,57 %	34,66 %	I.P.	34,35 %	34,35 %	I.P.
FCPR IXEN III	(23)	FR	35,52 %	35,52 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
FINANCIÈRE NATEXIS SINGAPOUR	(23)	SG	35,78 %	35,78 %	I.P.	25,99 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
FINATEM	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	26,34 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
FNS2	(23)	SG	35,78 %	35,78 %	I.P.	27,38 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
FNS3	(23)	SG	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
FNS4	(23)	SG	32,92 %	35,78 %	I.P.	29,46 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
FNS5	(23)	SG	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
INITIATIVE ET FINANCE INVESTISSEMENT	(23)	FR	25,40 %	33,27 %	I.P.	31,99 %	31,82 %	I.P.	31,79 %	31,79 %	I.P.
MANTRA GESTION	(23)	FR	11,81 %	12,16 %	I.P.	8,66 %	11,78 %	I.P.	Entrante en 2007		N
MERCOSUL	(23)	GB	33,63 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS ACTIONS CAPITAL STRUCTURANT	(23)	FR	26,83 %	26,83 %	I.P.	27,86 %	34,66 %	I.P.	27,73 %	27,73 %	I.P.
NATEXIS CAPE	(23)	LU	33,99 %	35,42 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS INDUSTRIE FCPR	(23)	FR	27,91 %	31,84 %	I.P.	34,60 %	34,66 %	I.P.	34,38 %	34,38 %	I.P.
NATEXIS INVERSIONES SL	(23)	SP	28,98 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS INVESTMENT CORP.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS INVESTISSEMENT	(23)	FR	30,05 %	35,78 %	I.P.	34,60 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRIVATE BANKING	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL Luxembourg	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
NATIXIS PRIVATE BANKING INTERNATIONAL	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	33,20 %	34,66 %	I.P.	32,99 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRIVATE EQUITY	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL MANAGEMENT	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008			31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006				
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
NATIXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL SINGAPOUR	(23)	SG	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES	(23)	FR	35,06 %	35,42 %	I.P.	34,38 %	34,66 %	I.P.	34,38 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS VENTURE SELECTION	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NAXICAP PARTNERS	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NEM2	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
PROVIDENTE SA	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,54 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SEVENTURE PARTNERS	-	FR	Déconsolidation		N	34,65 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SOPRANE SERVICES	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,36 %	34,44 %	I.P.
SPEF LBO	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
Pôle « Gestion d'actifs »											
NATIXIS CASPIAN PRIVATE EQUITY	(23)	US	35,00 %	40,00 %	M.E.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
ABSOLUTE ASIA AM	(23)	SG	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW ADVISORS, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW CENTRAL EUROPE	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
AEW CAPITAL MANAGEMENT, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW CAPITAL MANAGEMENT, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW GLOBAL ADVISORS (ASIA)	(23)	SG	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW GLOBAL ADVISORS (EUROPE) Ltd.	(23)	GB	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW II CORPORATION	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW INVESTMENT GROUP, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW MANAGEMENT AND ADVISORS, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW PARTNERS III, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW PARTNERS IV, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW PARTNERS V, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW REAL ESTATE ADVISORS, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW SECURITIES Ltd. PARTNERSHIP	-	US	Liquidation		N	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW TSF, Inc.	-	US	Liquidation		N	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW VIF INVESTORS, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW VIF II INVESTORS, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW VIA Co-INVESTORS, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
ALPHASIMPLEX GROUP LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
ALTERNATIVE STRATEGIES GROUP LLC.	(23)	US	31,72 %	31,72 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
ASAHI NVEST INVESTMENT ADVISORY CO Ltd.	(23)	JP	15,38 %	17,53 %	M.E.	14,90 %	16,98 %	M.E.	14,47 %	14,47 %	M.E.
ASG QUASAR FUND	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
ASG LASER FUND	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GRUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
ASG GLOBAL ALTERNATIVES FUND	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
CAPITAL GROWTH MANAGEMENT LP	(23)	US	15,74 %	17,89 %	M.E.	17,33 %	17,33 %	M.E.	14,47 %	14,47 %	M.E.
CASPIAN CAPITAL MANAGEMENT, LLC.	(23)	US	16,10 %	18,25 %	I.P.	15,60 %	17,68 %	I.P.	14,81 %	14,81 %	I.P.
CGW GESTION D'ACTIFS	(23)	FR	6,44 %	11,81 %	M.E.	6,24 %	11,44 %	M.E.	9,64 %	11,36 %	M.E.
COGIM	-	FR	Fusion		N	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
CREA WESTERN INVESTORS I, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
CURZON GLOBAL ADVISORY Ltd.	(23)	GB	18,96 %	31,84 %	I.P.	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
CURZON GLOBAL Ltd.	(23)	GB	18,96 %	31,84 %	I.P.	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
CURZON GLOBAL PARTNERS	(23)	GB	18,96 %	31,84 %	I.P.	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
CURZON GLOBAL UK Ltd.	(23)	GB	18,96 %	31,84 %	I.P.	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
CURZON GLOBAL CC Ltd.	(23)	GB	18,96 %	31,84 %	I.P.	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS ÉPARGNE FINANCIÈRE GESTION	(23)	FR	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	27,55 %	27,55 %	I.P.
NATIXIS ÉPARGNE FINANCIÈRE GESTION FCP	(23)	FR	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	27,55 %	27,55 %	I.P.
EPI SLP LLC.	(23)	GB	18,96 %	31,84 %	I.P.	18,37 %	30,85 %	I.P.	Entrante en 2007		N
FEDERAL STREET MANAGEMENT, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
GATEWAY INVESTMENT ADVISERS, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
HANSBERGER GROUPE Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,50 %	30,50 %	I.P.	7,23 %	7,23 %	I.P.
HANSBERGER GLOBAL INVESTOR, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
HANSBERGER GLOBAL (HK) Ltd.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
HARRIS ALTERNATIVES, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
HARRIS ALTERNATIVES HOLDING Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
HARRIS ASSOCIATES LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
HARRIS ASSOCIATES, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
HARRIS ASSOCIATES INVESTMENT TRUST	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
HARRIS ASSOCIATES SECURITIES, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
IXIS AEW EUROPE SA	(23)	FR	18,96 %	21,47 %	I.P.	18,37 %	20,80 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
IXIS AEW ITALIA	(23)	IT	18,96 %	31,84 %	I.P.	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
IXIS AEW LUXEMBOURG	(23)	LU	18,96 %	31,84 %	I.P.	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
IXIS ASSET MANAGEMENT SERVICES, Inc.	-	US	Fusion		N	Fusion		N	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES AUSTRALIA HOLDINGS, LLC.	(23)	AU	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS ASSET MANAGEMENT ADVISERS, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES AUSTRALIA Ltd.	-	AU	Cession		N	Cession		N	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS DISTRIBUTION CORPORATION	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS DISTRIBUTORS	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS ASSET MANAGEMENT JAPAN CO, Ltd.	(23)	JP	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS INVESTMENT SERVICES JAPAN, Inc.	(23)	JP	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
KOBRICK FUNDS, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
LOOMIS SAYLES ALPHA, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
LOOMIS SAYLES & COMPANY, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
LOOMIS SAYLES & COMPANY, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
LOOMIS SAYLES CONSUMER DISCRETIONARY GP LLC.	-	US	Liquidation		N	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
LOOMIS SAYLES CONSUMER DISCRETIONARY LP	-	US	Liquidation		N	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
LOOMIS SAYLES CONSUMER DISCRETIONARY, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
LOOMIS SAYLES DISTRIBUTORS, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
LOOMIS SAYLES DISTRIBUTORS, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
LOOMIS SAYLES ENERGY, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
LOOMIS SAYLES ENERGY HEDGE FUND II, LP	-	US	Liquidation		N	30,85 %	30,85 %	I.P.	Entrante en 2007		N
LOOMIS SAYLES FUTURES, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
LOOMIS SAYLES INTERNATIONAL BOND FUND	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
LOOMIS SAYLES MULTI-STRATEGY ALPHA, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
LOOMIS SAYLES SOLUTIONS, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
LOOMIS SAYLES TRUST COMPANY, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	Entrante en 2007		N
MC MANAGEMENT, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
MC MANAGEMENT, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS LOOMIS SAYLES GLOBAL GROWTH FUND	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
NATEXIS ASSET MANAGEMENT	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATEXIS ASSET MANAGEMENT IMMOBILIER	(23)	FR	18,96 %	31,48 %	I.P.	18,37 %	30,50 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS ASSET SQUARE	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS ASSET MANAGEMENT	(23)	FR	31,72 %	31,72 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS AXELTIS Ltd.	(23)	GB	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES LUXEMBOURG, Inc.	(23)	LU	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT HOLDINGS, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES ITALIA	(23)	IT	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 1	(23)	FR	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 2	(23)	FR	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT	(23)	FR	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES UK	(23)	UK	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GRUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES Inc.	(23)	UK	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT CORPORATION	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT, LP	(23)	FR	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 1	(23)	FR	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 2	(23)	FR	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 3	(23)	FR	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 4	(23)	FR	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES GERMANY	(23)	DE	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES SWITZERLAND	(23)	CH	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
NATIXIS MULTIMANAGER	(23)	FR	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	23,76 %	23,76 %	I.P.
NATIXIS OAKMARK GLOBAL LARGE CAP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	Entrante en 2007		N
PBW REAM	(23)	NL	9,30 %	17,89 %	M.E.	9,01 %	17,33 %	M.E.	14,47 %	14,47 %	M.E.
PERCIPIO CAPITAL MANAGEMENT LLC.	-	FR	Cession		N	9,36 %	10,40 %	M.E.	Entrante en 2007		N
REICH & TANG ASSET MANAGEMENT, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
REICH & TANG DISTRIBUTORS, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
REICH & TANG SERVICES, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
SEAPORT SENIOR HOUSING, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
SNYDER CAPITAL MANAGEMENT, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
SNYDER CAPITAL MANAGEMENT, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
VAUGHAN NELSON INVESTMENT MANAGEMENT, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
VAUGHAN NELSON INVESTMENT MANAGEMENT, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
VAUGHAN NELSON TRUST COMPANY	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
VAUGHAN NELSON VALUE OPPORTUNITIES FUND	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
WESTPEAK GLOBAL ADVISORS, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
WESTPEAK INVESTMENT ADVISORS AUSTRALIA, Ltd. PTY.	-	AU	Liquidation		N	Liquidation		N	29,28 %	29,28 %	I.P.
WESTPEAK INVESTMENT ADVISORS, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
WESTPEAK SMALL CAP GROWTH FUND	-	US	Liquidation		N	30,85 %	30,85 %	I.P.	Entrante en 2007		N
Pôle « Gestion du Poste Clients »											
AKKO FUND	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
AXA ASSURCRÉDIT	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	13,78 %	13,78 %	I.P.
BUSINESS DATA INFORMATION	(23)	IL	28,62 %	28,62 %	I.P.	21,14 %	21,14 %	I.P.	20,98 %	34,44 %	I.P.
CENTRE D'ETUDES FINANCIÈRES	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
CERVED	(23)	IT	5,37 %	5,37 %	M.E.	5,20 %	5,20 %	M.E.	Entrante en 2007		N
CESAR	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
CIA DE SEGUROS DE CREDITOS CHILE SA	-	CL	Fusion		N	Fusion		N	29,06 %	34,44 %	I.P.
CIMCO SYSTEMS Ltd.	-	GB	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE ASSICURAZIONI SPA	(23)	IT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE AUSTRIA HOLDING AG	(23)	AT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE BELGIUM SERVICES HOLDING	(23)	BE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N
COFACE BULGARIA CMS	-	BG	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	25,83 %	34,44 %	I.P.
COFACE CENTRALE EUROPE HOLDING	(23)	AT	26,83 %	26,83 %	I.P.	25,99 %	25,99 %	I.P.	25,83 %	34,44 %	I.P.
COFACE COLLECTION NORTH AMERICA	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE CRÉDIT MANAGEMENT NORTH AMERICA	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE CROATIA CMS	-	CT	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	25,83 %	34,44 %	I.P.
COFACE CZECH CMS	-	CZ	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	25,83 %	34,44 %	I.P.
COFACE DANMARK SERVICES	-	DK	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE DEBITOREN	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE DEBT PURCHASE	-	GB	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE DEUTSCHLAND	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE DO BRASIL SEGUROS DE CREDITO	(23)	BR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE EXPERT	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE FACTORING ESPANA	(23)	ES	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
COFACE FACTORING ITALIA	(23)	IT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE FINANZ	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE FINANS A/S DANMARK	(23)	DE	26,83 %	26,83 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
COFACE HOLDING AMERICA LATINA SA	(23)	MX	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE HOLDING AUSTRIA	(23)	AT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
COFACE HOLDING ISRAEL	(23)	IL	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE HOLDING SAS	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
COFACE HUNGARY CMS	-	HU	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	25,83 %	34,44 %	I.P.
COFACE ITALIA	(23)	IT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE KREDIT	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE NEDERLAND SERVICES B.V.	(23)	NL	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE NORTH AMERICA HOLDING COMPANIE	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE NORTH AMERICA INSURANCE COMPANIE	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE NORTH AMERICA Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE POLAND CMS	-	PL	35,78 %	35,78 %	I.P.	Déconsolidation		N	25,83 %	34,44 %	I.P.

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GRUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
COFACE RECEIVABLE FINANCES	(23)	GB	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE ROMANIA CMS	-	RO	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	25,83 %	34,44 %	I.P.
COFACE SA	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICE POLOGNE	-	PL	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICE SPA	(23)	IT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICES AUSTRIA	(23)	AT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICES BELGIUM	-	BR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICES BRESIL	-	BR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICES COLOMBIA Ltd.A	-	CO	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICES ECUADOR SA	-	EC	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICES NORTH AMERICA Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICES PERU S.A.	-	PE	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICES VENEZUELA C.A	-	VE	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICIOS ARGENTINA SA	-	AG	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICIOS CHILE SA	-	CL	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICIOS COSTA RICA SA	-	CR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICIOS ESPANA SL	(23)	ES	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICIOS MEXICO SA	-	MX	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICIOS PANAMA SA	-	PA	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICIOS Portugal	(23)	PA	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SLOVAKIA CMS	-	SQ	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	25,83 %	34,44 %	I.P.
COFACE SLOVENIA CMS	-	SI	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	25,83 %	34,44 %	I.P.
COFACE SOUTH AFRICA	-	ZA	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SOUTH AFRICA SERVICES	-	ZA	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE UK HOLDING Ltd.	(23)	GB	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE UK SERVICES Ltd.	(23)	GB	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICE SUISSE	-	CH	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACERATING.DE GmbH	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACERATING-HOLDING	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACRÉDIT	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	12,48 %	12,48 %	M.E.	12,40 %	12,40 %	M.E.
COFACTIONS 2	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFOBLI.G.	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFINPAR	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COGERI	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
CREDICO Ltd.	-	GB	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2008			31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006				
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
EIOS	-	FR	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	10,25 %	10,25 %	M.E.		
FIMIPAR	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
GCE AFFACTURAGE	-	FR	Fusion	N	Fusion	N	34,44 %	34,44 %	I.P.		
GRAYDON HOLDING	(23)	NL	10,02 %	10,02 %	M.E.	9,53 %	9,53 %	M.E.	9,47 %	9,47 %	M.E.
KISSELBERG	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
KOMPASS BELGIQUE	(23)	BE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
KOMPASS JAPAN	-	JP	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	34,44 %	34,44 %	I.P.		
KOMPASS CZECH REPUBLIC A.S.	-	CZ	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	32,03 %	32,03 %	I.P.		
KOMPASS FRANCE	-	FR	Fusion	N	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007			N
KOMPASS HOLDING	-	FR	Fusion	N	Fusion	N	34,44 %	34,44 %	I.P.		
KOMPASS INTERNATIONAL	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
KOMPASS ISRAEL	-	IL	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	15,73 %	34,44 %	I.P.		
KOMPASS POLAND	-	PL	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	34,44 %	34,44 %	I.P.		
KOMPASS SOUTH EAST ASIA Ltd.	-	SG	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	34,44 %	34,44 %	I.P.		
KOMPASS TURKEY	-	TR	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	24,08 %	34,44 %	I.P.		
KOMPASS USA, Inc.	-	US	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	34,44 %	34,44 %	I.P.		
LIBRAIRIE ÉLECTRONIQUE	-	FR	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	34,44 %	34,44 %	I.P.		
MLS1	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS FACTOR	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
OR INFORMATIQUE	-	FR	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	34,44 %	34,44 %	I.P.		
ORCHID TELEMATICS Ltd.	-	GB	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	34,44 %	34,44 %	I.P.		
PLACEMENTS COFACTIONS 2	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
PLACEMENTS COFOBLIG	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
THE CREDITORS GROUP Ltd.	-	GB	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	34,44 %	34,44 %	I.P.		
THE CREDITORS GROUP HOLDING Ltd.	-	GB	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	34,44 %	34,44 %	I.P.		
THE CREDITORS INFORMATION CO Ltd.	-	GB	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	34,44 %	34,44 %	I.P.		
UNISTRAT COFACE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
VISCONTEA IMMOBILIARE	-	IT	Fusion	N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	
VR FACTOREM GmbH	(23)	DE	8,94 %	8,94 %	M.E.	17,68 %	17,68 %	I.P.	17,57 %	17,57 %	I.P.
Pôle « Services »											
ABP ACTIONS	(23)	FR	35,06 %	35,42 %	I.P.	34,30 %	34,66 %	I.P.	34,08 %	34,44 %	I.P.
ABP CROISSANCE RENDEMENT	(23)	FR	35,42 %	35,42 %	I.P.	34,15 %	34,66 %	I.P.	33,94 %	34,44 %	I.P.
ABP MIDCAP	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
ABP MONÉTAIRE PLUS	-	FR	Liquidation	N	Liquidation	N	34,44 %	34,44 %	I.P.		
ABP PRÉVOYANCE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
ABP TAUX	-	FR	Liquidation	N	Liquidation	N	34,44 %	34,44 %	I.P.		

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GRUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
ABP VIE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
ADIR	(23)	LB	12,16 %	12,16 %	M.E.	11,78 %	11,78 %	M.E.	11,71 %	11,71 %	M.E.
ASM ALTERNATIF GARANTI 1	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,10 %	34,44 %	I.P.
ASSURANCES BP IARD	(23)	FR	17,89 %	17,89 %	M.E.	17,30 %	17,30 %	M.E.	17,19 %	17,22 %	M.E.
BROOKE SECURITIES, Inc.	-	US	Fusion		N	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
CACEIS (USA) Inc.	(23)	US	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
CACEIS BANK	(23)	FR	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.
CACEIS BANK DEUTSCHLAND	(23)	DE	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
CACEIS BANK LUXEMBOURG	(23)	LU	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.
CACEIS CORPORATE TRUST	(23)	FR	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.
CACEIS FASTNET	(23)	FR	16,82 %	16,82 %	I.P.	12,05 %	12,05 %	I.P.	12,05 %	12,05 %	I.P.
CACEIS FASTNET AMERICAN ADMINISTRATION	(23)	US	17,89 %	17,89 %	I.P.	12,05 %	12,05 %	I.P.	Entrée en 2007		N
CACEIS FASTNET SUISSE	(23)	CH	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.
CACEIS SAS	(23)	FR	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.
CEGI (Compagnie Européenne de Garanties et Cautions)	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
CEGI COURTAGE	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
FASTNET Belgique	(23)	FR	9,30 %	9,30 %	I.P.	8,95 %	8,95 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.
FASTNET HOUSE	-	FR	Cession		N	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.
FASTNET IRLANDE	(23)	IR	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.
FASTNET LUXEMBOURG	(23)	LU	9,30 %	9,30 %	I.P.	8,95 %	8,95 %	I.P.	8,95 %	8,95 %	I.P.
FASTNET PAYS-BAS	(23)	NL	9,30 %	9,30 %	I.P.	8,95 %	8,95 %	I.P.	8,95 %	8,95 %	I.P.
FCP GCEC DIVERSIFIE	-	FR	Liquidation		N	8,95 %	8,95 %	I.P.	Entrée en 2007		N
FONCIER ASSURANCE	(23)	FR	21,47 %	21,47 %	I.P.	20,80 %	34,66 %	I.P.	20,67 %	20,67 %	I.P.
FRUCTIFONCIER	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
GESTITRES	-	FR	Fusion		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
INVESTOR SERVICES HOUSE	(23)	LU	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.
NATIXIS ASSURANCES	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS CONSUMER FINANCE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
NATIXIS CONSUMER FINANCE IT	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
NATIXIS FINANCEMENT	(23)	FR	23,97 %	23,97 %	I.P.	23,22 %	34,66 %	I.P.	23,08 %	23,08 %	I.P.
NATIXIS GARANTIES	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS IMMO EXPLOITATION	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SCI ABP IENA	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS INTERÉPARGNE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS INTERTITRES	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,41 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS INVESTOR SERVICING	-	FR	Fusion		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
NATIXIS LIFE	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,25 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PAIEMENTS	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SOCECA	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	0,09 %	0,09 %	I.P.
NOVACRÉDIT	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	22,73 %	34,44 %	I.P.
OLYMPIA CAPITAL ASSOCIATES, LP	-	US	Fusion		N	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
CACEIS BERMUDA Ltd.	(23)	BM	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
CACEIS CAYMAN Ltd.	(23)	KY	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
CACEIS CANADA Ltd.	(23)	CA	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
OLYMPIA CAPITAL Inc.	-	US	Fusion		N	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
OLYMPIA IRELAND Ltd.	(23)	IE	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
PARTINVEST	(23)	LU	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.
SACCEF	-	FR	Fusion		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
OPCI NATIXIS LEASE INVESTMENT	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
SAS IMMOBILIÈRE NATIXIS BAIL	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
SCI ABP POMPE	-	FR	Déconsolidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SCI SACCEF IMMOBILIER	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SCI SACCEF LA BOËTIE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SCI SACEF CHAMPS-ÉLYSÉES	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SLIB	(23)	FR	23,97 %	23,97 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SOCAMAB	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	20,66 %	20,66 %	I.P.
SOCECA	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	8,60 %	8,60 %	M.E.
VITALIA VIE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
WINCHESTER FIDUCIARY SERVICES Ltd.	(23)	BM	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
WINCHESTER GLOBAL TRUST COMPANY Ltd.	(23)	BM	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
Pôle « Banques de détail »^(d)											
Banques Populaires											
BANQUE POPULAIRE DES ALPES	(2)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
BANQUE POPULAIRE ALSACE	(2)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE	(2)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	(2)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE	(2)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
BANQUE POPULAIRE DE LA CÔTE D'AZUR	(2)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
BANQUE POPULAIRE DE LOIRE ET LYONNAIS	(2)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE	(2)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL	(2)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GRUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
BANQUE POPULAIRE DU NORD	(2)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
BANQUE POPULAIRE OCCITANE	(2)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST	(2)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE	(2)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS	(2)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
BANQUE POPULAIRE DU SUD	(2)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST	(2)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE	(2)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
BRED – BANQUE POPULAIRE	(2)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CASDEN – BANQUE POPULAIRE	(2)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CRÉDIT COOPÉRATIF	(2)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
Caisse d'Épargne											
CAISSE D'ÉPARGNE DES ALPES	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE D'ALSACE	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE-NORD	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTE	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	Entrante en 2007		N
CAISSE D'ÉPARGNE D'Auvergne ET DU LIMOUSIN	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE NORMANDIE	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE DE BRETAGNE	-	FR	Fusion		N	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE CENTRE VAL DE LOIRE	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE CHAMPAGNE-ARDENNE	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE CÔTE D'AZUR	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE DE FLANDRE	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE DE HAUTE-NORMANDIE	-	FR	Fusion		N	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE-NORD	-	FR	Fusion		N	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE-OUEST	-	FR	Fusion		N	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE	-	FR	Fusion		N	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE DRÔME ARDÈCHE	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE CENTRE	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	Entrante en 2007		N
CAISSE D'ÉPARGNE DE LORRAINE	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE DE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	Entrante en 2007		N

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008										
	31 DÉCEMBRE 2008			31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006				
LIBELLÉS	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE NORD FRANCE EUROPE	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	Entrante en 2007		N
CAISSE D'ÉPARGNE DU PAS-DE-CALAIS	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE DES PAYS DE L'ADOUR	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE DU PAYS DE L'HAINAUT	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE DE PICARDIE	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE POITOU-CHARENTES	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE PROVENCE-ALPES-CORSE	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE-ALPES	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	Entrante en 2007		N
CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE-ALPES LYON	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE DU VAL DE FRANCE ORLÉANAIS	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
Autres activités											
CO ASSUR	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE ARGENTINA – succursales	(23)	AG	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE BELGIUM – succursales	(23)	BE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE CANADA – succursales	(23)	CL	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE CHILE – succursales	(23)	CL	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
COFACE CZECH INSURANCE – succursales	(23)	CZ	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
COFACE DANMARK succursales	(23)	DK	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE FINANCES PAYS-BAS – succursales	(23)	NL	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE HONG KONG succursales	(23)	HK	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE HUNGARY – succursales	(23)	HU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	25,83 %	34,44 %	I.P.
COFACE IBERICA – succursales	(23)	ES	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE IRELAND – succursales	(23)	IE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE JAPAN – succursales	(23)	JP	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE LATVIA INSURANCE – succursales	(23)	LV	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
COFACE NEDERLAND – succursales	(23)	NL	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE POLAND – succursales	(23)	PL	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE Portugal – succursales	(23)	PT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE ROMANIA INSURANCE -succursales	(23)	RO	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
COFACE SINGAPOUR – succursales	(23)	SG	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SLOVAKIA INSURANCE – succursales	(23)	SK	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GRUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
COFACE SVERI.G.E – succursales	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SWITZERLAND – succursales	(23)	CH	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE UK – succursales	(23)	GB	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE ECUADOR – succursales	(23)	EC	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
COFACE AUSTRALIE – succursales	(23)	AU	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
COFACE TAIWAN – succursales	(23)	TA	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
COFACE BULGARIA (Branch) – succursales	(23)	GR	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
COFACE FACTORING LITHUANIA – succursales	(23)	LT	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
COLLOMB MAGELLAN SCI – succursales	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COMPAGNIE FONCIÈRE NATIXIS – succursales	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
EDVAL C INVESTMENTS Ltd.	(23)	GB	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
FONCIÈRE KUPKA	-	FR	Déconsolidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IFCIC	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	7,03 %	7,03 %	M.E.
IMMOBILIÈRE NATEXIS	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
KOMPASS ESPAGNE – succursales	(23)	ES	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
KOMPASS Luxembourg – succursales	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
LEID – succursales	(23)	AU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS AMBS COMPANY LLC.	-	US	Déconsolidation		N	-	34,66 %	I.P.	-	34,44 %	I.P.
NATEXIS BANQUES POPULAIRES INVEST	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS FUNDING USA LLC.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS SHANGHAI – succursales	(23)	CN	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS SINGAPOUR – succursales	(23)	SG	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATINIUM FINANCIAL PRODUCTS	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS ALTAÏR	-	FR	Fusion		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS ALTAÏR IT SHARE SERVICES	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
NATIXIS DUBAI – succursales	(23)	AU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
NATIXIS FRANCFORT – succursales	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS HONG KONG – succursales	(23)	HK	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS HO CHI MINH – succursales	(23)	VN	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS LABUAN – succursales	(23)	MY	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS LONDRES – succursales	(23)	GB	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS MADRID – succursales	(23)	SP	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS MILAN – succursales	(23)	IT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS NEW YORK – succursales	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PANAMA – succursales	(23)	PA	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
NBP PREFERRED CAPITAL I, LLC.	(23)	US	-	35,78 %	I.P.	-	34,66 %	I.P.	-	34,44 %	I.P.
NBP PREFERRED CAPITAL II, LLC.	(23)	US	-	35,78 %	I.P.	100,00 %	34,66 %	I.P.	100,00 %	34,44 %	I.P.

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

SOCIÉTÉS LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2008			31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006				
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
NBP PREFERRED CAPITAL III, LLC.	(23)	US	-	35,78 %	I.P.	-	34,66 %	I.P.	-	34,44 %	I.P.
NATIXIS PARTICIPATIONS 1	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SCI ALTAIR 1	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SCI ALTAIR 2	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SCI VALMY COUPOLE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SEGEX	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
SA NATIXIS FONCIÈRE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE BFCE	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	Absorption		N
WORLEDGE A INVESTMENTS Ltd. EUR	(23)	GB	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.

Commentaires

(a) Détentrices.

1. Participations directes de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

2. Participations détenues à travers le sous-Groupe Natixis.

(b) Pays d'implantation :

AG : Argentine – AT : Autriche – AU : Australie – BE : Belgique – BG : Bulgarie – BM : Les Bermudes – BR : Brésil – CA : Canada – CH : Suisse – CL : Chili – CM : Cameroun – CN : Chine – CR : Costa Rica – CT : Croatie – CZ : République Tchèque – DE : Allemagne – DJ : Djibouti – DK : Danemark – DZ : Algérie – EC : Equateur – GB : Grande-Bretagne – HK : Hong Kong – HU : Hongrie – IE : Irlande – IL : Israël – IR : République Islamique d'Iran – IT : Italie – JE : Jersey – JP : Japon – KY : Îles Caiman – LI : Liechtenstein – LU : Luxembourg – LT : Lituanie – MT : Malte – MY : Malaisie – MX : Mexique – NL : Pays-Bas – PA : Panama – PE : Pérou – PL : Pologne – PT : Portugal – RO : Roumanie – RU : Russie – SG : Singapour – SK : Slovaquie – SL : Slovénie – SP : Espagne – SQ : Slovaquie – TA : Taiwan – TR : Turquie – US : États-Unis – VA : Vanuatu – VE : Venezuela – VN : Vietnam – ZA : Afrique du Sud.

(c) méthode de consolidation.

I.G. : intégration globale.

M.E. : mise en équivalence.

I.P. : intégration proportionnelle.

N. : non consolidé.

(d) Pôle « Banque de détail ».

Les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires, ainsi que leurs filiales directes (non énumérées dans cette liste), sont consolidées par Natixis à travers la détention par cette dernière de Certificats Coopératifs d'Investissement représentant 20 % du capital des Caisses d'Épargne.

Note IV Notes relatives au bilan

IV.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs à la juste valeur se répartissent entre ceux qualifiés de transaction et ceux qui relèvent sur option de cette catégorie selon la norme IAS 39.

Ces actifs et passifs sont valorisés en juste valeur au cours d'arrêté avec variation de valeur coupon couru inclus dans le poste du compte de résultat « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur ces actifs, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

Instruments détenus à des fins de transactions

Les instruments détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis principalement dans l'objectif de les céder à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun et présentant un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Dans le cadre des amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers » adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008, un actif financier non dérivé enregistré en instrument détenu à des fins de transaction peut être reclassé postérieurement à son acquisition :

- en « Prêts et créances », du fait d'un changement d'intention de gestion associée à la capacité de détention de l'instrument dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance, et qu'il respecte les critères d'éligibilité de la catégorie ;
- en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », du fait d'un changement d'intention et de circonstances rares et sous réserve qu'il respecte les critères d'éligibilité de la catégorie concernée.

L'actif est reclassé pour le montant de sa juste valeur à la date du reclassement qui constitue son coût d'entrée dans la nouvelle catégorie et il est ensuite valorisé selon les règles de cette catégorie.

Instruments comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option

L'amendement de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » concernant « l'option de juste valeur » de juin 2005, adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005 a précisé les conditions d'utilisation de l'option de juste valeur pour les actifs et passifs financiers. Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement conduirait à leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque que le groupe d'actifs et/ou passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée ;
- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés d'un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément.

La classification des actifs et passifs financiers à la juste valeur sur option selon ces 3 cas est précisée dans les notes IV.1.2.3 (actifs financiers) et IV.1.3.2 (passifs financiers).

IV.1.1 Dispositions générales relatives à la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier évalué en juste valeur (actif ou passif financier) est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif remboursé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

À l'initiation, la juste valeur est normalement le prix payé ou perçu. Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. Il s'agit soit du prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif soit, à défaut de marché actif, d'une valeur résultant d'une technique de valorisation qui utilise des données observables issues de transactions récentes, des modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées pour tenir compte du risque de liquidité ou de contrepartie et dans le cas de produits complexes du risque de modèle. Pour les produits complexes vendus, la valorisation fondée sur des données observables de marché permet l'enregistrement de la marge commerciale au début de l'opération pour la différence entre le prix de transaction et la valeur du modèle. Si les paramètres ne sont pas observables sur le marché, la juste valeur est le prix de transaction et non pas la valeur du modèle ; il s'ensuit que la marge commerciale est étalée sur le résultat, sur la durée de vie du produit.

IV.1.1.1 Instruments cotés sur un marché actif

Il s'agit des titres cotés et des dérivés sur marchés organisés, comme les futures et les options, qui se situent dans des zones de liquidité pouvant être démontrées comme telles (marché actif). L'ensemble des transactions négociées par Natixis sur des marchés listés entre dans cette catégorie.

Un marché non liquide se caractérise par :

- une absence totale de transactions sur une durée minimum ;
- une absence de contributeurs sur le marché ;
- l'existence de transactions isolées de trop faible volume ou avec des prix très dispersés ;
- des ventes assimilées à des ventes forcées ;

- une fourchette de prix ample.

Une vente forcée doit se prouver autrement que par :

- un volume de transactions inhabituellement plus bas que d'habitude ;
- une absence de transactions pendant une courte période ;
- un jugement négatif sur le marché poussant au recours de la technique de valorisation.

Une absence de liquidité pour un instrument financier ne préjuge pas de la liquidité pour les autres instruments.

En synthèse, basculer vers la technique de valorisation pour un instrument antérieurement valorisé en prix cotés ne se justifie qu'en prouvant la vente forcée.

IV.1.1.2 Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres observables

Instruments simples

La plupart des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, est traitée sur un marché actif, c'est-à-dire sur un marché liquide sur lequel des transactions sont régulièrement opérées.

Leurs valorisations résultent de l'utilisation de modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash-flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation) et faisant intervenir des paramètres directement observables.

Pour ces instruments, le caractère répandu des modèles et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

Instruments complexes

Certains instruments financiers complexes, et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle interne reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- le paramètre provient de sources externes (via un contributeur reconnu si possible) ;
- le paramètre est alimenté périodiquement ;
- le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction. Le cas échéant un proxy peut être utilisé, sous réserve de démontrer et documenter sa pertinence.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte des risques de contrepartie, de modèle, et de paramètre. La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

IV.1.1.3 Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant des paramètres non observables

La norme IAS 39 impose qu'un profit soit comptabilisé après la comptabilisation initiale, uniquement dans la mesure où il est généré par la variation d'un facteur que les participants du marché prendraient en

compte lors de la fixation d'un prix, c'est-à-dire uniquement si le modèle et les paramètres utilisés pour la valorisation sont observables.

Ainsi, en cas de non-reconnaissance du modèle de valorisation par les pratiques de marché, ou de non observabilité d'un des paramètres utilisés, la marge commerciale positive du jour de la négociation ne pourra pas être inscrite immédiatement au compte de résultat. Elle est étalée en résultat sur la durée de vie de l'opération ou jusqu'à la date à laquelle les paramètres deviendront observables. La marge négative du jour de la négociation, quant à elle, est prise en compte immédiatement dans le résultat.

Au 31 décembre 2008, le périmètre des instruments pour lesquels la marge du jour de la négociation a été différée est constitué essentiellement :

- des produits structurés multi-sous-jacents (actions et indices) ;
- d'options sur fonds ;
- de produits hybrides de taux et de taux sur l'inflation ;
- des produits dérivés fermes de taux ;
- de swaps de titrisation ;
- des produits structurés de crédit (CDS, CDO, FTD) ;
- de produits optionnels de taux ;
- de produits optionnels vanilles sur actions et indices ; et,
- de produits dérivés sur carbone.

La marge positive dégagée lors de la négociation de ces instruments est différée et étalée en résultat sur la durée de vie de l'opération ou jusqu'à la date à laquelle le paramètre en défaut devient observable.

IV.1.2 – Actifs financiers à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Titres relevant des opérations de transaction ⁽¹⁾		30 260	34 746	34 648
Titres		30 260	34 746	34 648
<i>Revenu fixe</i>		24 089	27 558	27 656
<i>Revenu variable ⁽²⁾</i>	IV.1.2.1	6 171	7 188	6 992
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension		0	0	0
Prêts et créances relevant des opérations de transaction		1 122	2 750	689
Instruments dérivés hors couverture		66 686	25 024	18 566
Opérations de transaction		66 686	25 024	18 566
Autres		0	0	0
Titres à la juste valeur sur option	IV.1.2.2	19 838	9 349	3 793
Titres		15 991	7 465	3 786
<i>Revenu fixe</i>		11 954	5 877	2 467
<i>Revenu variable ⁽²⁾</i>	IV.1.2.1	4 037	1 588	1 319
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension		3 847	1 885	7
Prêts et créances à la juste valeur sur option	IV.1.2.2	580	694	3 322
Sur les établissements de crédit		223	161	230
Sur la clientèle		357	532	3 092
TOTAL		118 486	72 562	61 018

(1) L'évolution de la rubrique « titres relevant des opérations de transaction » entre le 31/12/2008 et le 31/12/2007 s'explique principalement par :

- les reclassements d'instruments de dettes vers la catégorie « Prêts et créances », au 1^{er} octobre 2008, dans le cadre des amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers » adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 (cf. note IV.6).
- l'évolution des conditions de valorisations des instruments financiers au cours de l'exercice 2008.

(2) Y compris les parts d'OPCVM reclassés en titres à revenus variables à partir de 2008.

IV.1.2.1 Titres à revenu variable à la juste valeur par résultat

La décomposition des titres à revenu variable évalués sur un marché coté (titres cotés) ou selon une autre méthode d'estimation (titres non cotés évalués selon les méthodes Price Earning Ratio ou Discounted Cash-flows) est la suivante :

en millions d'euros	31/12/2008		
	Évaluations		Total
	Sur un marché coté	Autres méthodes	
Titres relevant des opérations de transaction	5 476	694	6 171
Titres à la juste valeur par résultat sur option	2 056	1 981	4 037
TOTAL	7 532	2 676	10 208

IV.1.2.2 Prêts et créances à la juste valeur sur option et risque de crédit

Les achats de dérivés de crédit venant couvrir l'exposition au risque de crédit des prêts ou créances sont indiqués pour le montant de leur juste valeur comptabilisée au bilan. Les variations de juste valeur sont calculées sur la période et en cumulé depuis la date de première comptabilisation de la créance ou du prêt.

en millions d'euros	Exposition au risque de crédit	
	31/12/2008	31/12/2007
Prêts ou créances sur les établissements de crédit	223	161
Prêts ou créances sur la clientèle	357	532
TOTAL	580	694

IV.1.2.3 Conditions de classification des actifs financiers à la juste valeur sur option

en millions d'euros	31/12/2008				31/12/2007			
	Valeur comptable	Distorsion comptable ⁽¹⁾	Gestion à la juste valeur ⁽²⁾	Existence d'un dérivé incorporé ⁽³⁾	Valeur comptable	Distorsion comptable ⁽¹⁾	Gestion à la juste valeur ⁽²⁾	Existence d'un dérivé incorporé ⁽³⁾
Prêts et créances à la juste valeur sur option	580	37	543	0	694	253	441	0
Prêts ou créances sur les établissements de crédit	223	37	186	0	161	161	0	0
Prêts ou créances sur la clientèle	357	0	357	0	532	92	441	0
Titres à la juste valeur sur option	19 838	5 929	13 618	291	9 349	4 627	4 195	528
Titres à revenu fixe	11 954	3 632	8 088	234	5 877	4 204	1 393	280
Titres à revenu variable	4 037	2 297	1 683	58	1 588	423	917	248
Autres actifs	3 847	0	3 847	0	1 885	0	1 885	0
TOTAL	20 418	5 966	14 161	291	10 043	4 880	4 635	528

(1) Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat en raison d'une distorsion comptable avec un instrument lié.

(2) Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat et inclus dans un portefeuille d'actifs gérés et évalués à la juste valeur par résultat.

(3) Valeur comptable des instruments hybrides désignés à la juste valeur par résultat en raison de la présence de dérivés incorporés significatifs et séparables.

IV.1.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Au 31 décembre 2008, les passifs financiers du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires évalués en juste valeur par résultat sont principalement constitués des dérivés non utilisés comme instruments de couverture et des dettes liées à des ventes à découvert d'actifs financiers (titres).

L'amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » concernant « l'option de juste valeur » de juin 2005, adopté par la Commission européenne le 15 novembre 2005, a donné la possibilité de comptabiliser des passifs à la juste valeur

par résultat. Le Groupe, a opté pour l'application de cet amendement à compter du 1^{er} janvier 2005 de manière rétrospective et a aussi requalifié certains passifs de « passifs à la juste valeur par résultat », dès lors qu'il s'agissait de produits de taux indexés sur des composantes de nature différente (actions pour les PEP et BMTN structurés). Ces passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur (*spread* émetteur inclus) sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » pour Natixis.

en millions d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Titres à la juste valeur relevant des opérations de transaction		8 891	11 578	9 799
Titres		8 891	11 578	9 700
<i>Titres à revenu fixe</i>		8 891	11 568	9 691
<i>Titres à revenu variable</i>		0	10	9
Titres ou valeurs donnés en pension		0	0	99
Instruments dérivés hors couverture		66 122	24 416	19 033
Titres à la juste valeur par résultat sur option	IV.1.3.2	29 675	19 360	17 006
Titres		27 425	18 188	17 006
<i>Titres à revenu fixe</i>		27 425	18 188	17 006
<i>Titres à revenu variable</i>		0	0	0
Titres ou valeurs donnés en pension		2 250	1 171	0
Autres dettes à la juste valeur par résultat		1 942	2 123	190
Trading		495	658	64
Juste valeur sur option	IV.1.3.2	1 447	1 465	126
TOTAL		106 632	57 478	46 027

IV.1.3.1 Passifs financiers à la juste valeur sur option et risque de crédit

La valeur comptable des passifs financiers à la juste valeur par résultat correspond à la juste valeur des instruments inscrits au bilan. Le montant

contractuellement dû à l'échéance représente pour les emprunts le montant du capital restant dû augmenté des intérêts non échus. Pour les dettes de titres, la valeur de remboursement est retenue.

en millions d'euros	31/12/2008			31/12/2007		
	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence
Dettes auprès d'établissements de crédit	404	402	2	135	135	0
Dettes auprès de la clientèle	1 044	1 186	(141)	1 331	1 331	0
Dettes représentées par un titre	27 401	27 656	(255)	18 155	18 169	(14)
Dettes subordonnées	24	36	(12)	34	34	0
Autres (y compris pension)	2 250	2 252	(2)	1 171	1 171	0
TOTAL	31 123	31 532	(408)	20 826	20 840	(14)

En 2008, le montant cumulé des variations imputables au risque de crédit propre à fin décembre 2008 s'élève à - 238 millions d'euros et porte sur les « Dettes représentées par un titre ».

IV.1.3.2 Conditions de classification des passifs financiers à la juste valeur sur option

en millions d'euros	31/12/2008				31/12/2007			
	Valeur comptable	Distorsion comptable ⁽¹⁾	Gestion à la juste valeur ⁽²⁾	Existence d'un dérivé incorporé ⁽³⁾	Valeur comptable	Distorsion comptable ⁽¹⁾	Gestion à la juste valeur ⁽²⁾	Existence d'un dérivé incorporé ⁽³⁾
Juste valeur sur option	1 448	1 120	337	0	1 466	1 466	0	0
Dettes auprès d'établissements de crédit	404	95	317	0	135	135	0	0
Dettes auprès de la clientèle	1 044	1 025	20	0	1 331	1 331	0	0
Titres à revenu fixe	29 675	14 896	14 747	24	19 360	17 290	1 294	775
Dettes représentées par un titre	27 401	14 896	12 505	0	18 155	17 290	123	742
Dettes subordonnées	24	0	0	24	34	0	0	34
Autres (y compris pension)	2 250	0	2 242	0	1 171	0	1 171	0
TOTAL	31 123	16 016	15 084	24	20 826	18 757	1 294	775

(1) Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat en raison d'une distorsion comptable avec un instrument lié.

(2) Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat et inclus dans un portefeuille d'actifs gérés et évalués à la juste valeur par résultat.

(3) Valeur comptable des instruments hybrides désignés à la juste valeur par résultat en raison de la présence de dérivés incorporés significatifs et séparables.

IV.1.4 Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur valeur de marché est positive, en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsqu'elle est négative.

Ils sont réévalués, après leur comptabilisation initiale, à la juste valeur en contrepartie du poste de compte de résultat « Gains ou pertes nets

sur instruments financiers en juste valeur par résultat ». La réévaluation prend en compte sur cette même ligne les intérêts courus sur ces instruments.

Lorsqu'un contrat, qui n'est pas évalué à la juste valeur par résultat, comporte un dérivé incorporé, celui-ci est extrait et figure à la ligne actif ou passif à la juste valeur par résultat, dès lors qu'il répond à la définition d'un dérivé et que ses caractéristiques économiques et les risques qui lui sont associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

en millions d'euros	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006	
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations fermes	1 861 482	42 247	44 617	1 692 558	17 870	18 698	13 949	14 816
Dérivés de taux	1 797 716	36 099	37 249	1 617 207	14 517	14 489	12 845	13 226
Dérivés de change	4 246	0	0	9 366	20	15	100	126
Dérivés actions	1 186	20						
Autres contrats	58 334	6 129	7 368	65 984	3 332	4 194	1 004	1 464
Opérations conditionnelles	916 616	5 529	4 147	996 009	3 918	3 263	3 886	3 542
Dérivés de taux	507 576	899	1 038	610 613	596	665	879	1 016
Dérivés de change	59 603	1 077	1 167	57 182	354	361	729	609
Dérivés actions	30 203	2 357	1 686					
Autres contrats	319 235	1 196	255	328 214	2 968	2 238	2 278	1 917
Dérivés de crédit	302 710	18 909	17 358	281 881	3 236	2 454	730	674
TOTAL	3 080 808	66 686	66 122	2 970 448	25 024	24 416	18 566	19 033

IV.2 Instruments dérivés de couverture - actif et passif

Selon la norme IAS 39, un dérivé répond aux 3 critères (cumulatifs) suivants :

- sa valeur varie en fonction des variations de valeur d'un élément de référence (sous-jacent) qui peut être un taux d'intérêt déterminé, le prix d'un instrument financier, le prix d'une matière première, un cours de change, des indices de prix ou de taux, une notation de crédit, ou une autre variable ;
- il ne requiert pas ou peu d'investissement net initial ;
- il est réglé à une date future.

La norme IAS 39 prévoit trois types de couverture :

- la couverture des flux de trésorerie (cash-flow hedge) ;
- la couverture de juste valeur (fair value hedge) ;
- la couverture d'un investissement net libellé en devises. Cette couverture n'est pas utilisée dans le Groupe.

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective. À cet égard, les relations de couverture sont considérées comme étant efficaces lorsque le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

IV.2.1 Couverture de flux de trésorerie

La **couverture de flux de trésorerie** est utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable ainsi que les transactions futures à taux fixe. Pour le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires, la couverture de flux de trésorerie correspond essentiellement à des opérations de macrocouverture (couverture de portefeuille de prêts ou d'emprunts...). Les dérivés sont évalués au bilan à leur juste valeur, les variations de valeur sont inscrites, pour la partie efficace en capitaux propres à la ligne « gains ou pertes latents ou différés ». Le recyclage en résultat intervient en produit net bancaire au même rythme que l'enregistrement en résultat des flux de trésorerie couverts. L'élément couvert continue à être enregistré selon son propre mode d'évaluation.

Dans les comptes individuels, les opérations classées dans la catégorie comptable C (macrocouverture) ont été traitées en IAS par la méthode de couverture de flux futurs de trésorerie, qui correspond très exactement au mode de gestion opérationnel du risque de taux par les Banques Populaires.

Les portefeuilles d'encours pouvant être couverts s'apprécient, pour chaque bande de maturité, sur la base :

- des actifs et passifs pour lesquels les flux d'intérêts sont aujourd'hui incertains (stocks de Prêts et Emprunts à taux variable). L'entité est

en effet en risque de cash-flow sur les actifs / passifs à taux variable dans la mesure où elle ne connaît pas le niveau du (des) prochain(s) fixing(s) ;

- des futurs actifs et passifs dont les flux futurs sont aujourd'hui incertains, et dont le caractère peut être jugé hautement probable (prévisions). Ainsi, dans le cas d'une hypothèse d'encours constant, l'entité est en risque de cash-flow sur un futur prêt à taux fixe dans la mesure où elle ne connaît pas encore le niveau de taux auquel le futur prêt sera octroyé. De la même manière, l'entité peut considérer qu'elle se trouve en risque de cash-flow sur un refinancement qu'elle devra réaliser dans le marché.

La norme IAS 39 ne permet pas la désignation d'une position nette par bande de maturité ; la méthode imposée consiste à désigner l'élément couvert comme étant équivalent à une portion (à un pourcentage) d'un ou plusieurs portefeuilles d'instruments à taux révisable identifiés. Ainsi, l'élément couvert ne correspond pas à la position nette (ou Gap) mais à une portion d'un encours d'emplois ou de ressources à taux variable.

Le principe retenu pour tester l'efficacité des couvertures est de constituer – pour chaque bande de maturité – un dérivé « hypothétique », dont les variations de juste valeur depuis l'origine seront comparées à celles des dérivés que l'entité souhaite documenter comme couvertures.

Les caractéristiques de ce dérivé sont calées sur celles de l'élément couvert. Le test d'efficacité est effectué en comparant les variations de valeur du dérivé synthétique par rapport au dérivé de couverture. La méthode utilisée passe par la construction d'un échéancier avec bande de maturité.

L'efficacité de la couverture doit être démontrée de manière prospective et rétrospective.

Le test prospectif est efficace si pour chaque bande de maturité de l'échéancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

Le test rétrospectif permet de calculer l'efficacité rétrospective de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêt.

Dans ce cadre, à chaque arrêté, les variations de marked-to-market pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées avec celles des instruments dérivés hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir et de l'intention de gestion). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125 %.

Lors de la cession de l'instrument couvert ou si la transaction future n'est plus hautement probable, les gains ou pertes latents cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat immédiatement.

Lors de l'arrêt de la relation de couverture et si l'élément couvert existe encore après l'arrêt, il est procédé à l'étalement linéaire de la juste valeur pied de coupon du dérivé en date d'arrêt sur la durée de vie de l'élément couvert. Après l'arrêt, les variations de juste valeur du dérivé anciennement de couverture sont enregistrées en résultat.

en millions d'euros	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006	
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations fermes	3 156	40	13	26 726	91	51	59	50
Dérivés de taux	3 156	40	13	25 581	91	51	59	50
Dérivés de change	0	0	0	1 144	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles	0	0	0	1	0	0	0	0
Dérivés de taux	0	0	0	1	0	0	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	7	0
TOTAL	3 157	40	13	26 726	91	51	67	50

IV.2.2 Couverture de juste valeur

La **couverture de juste valeur** est notamment utilisée pour couvrir des actifs et passifs à taux fixe et correspond pour le Groupe, essentiellement à de la microcouverture. Les variations de juste valeur du dérivé sont inscrites en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Le réescompte du dérivé est comptabilisé en « charges ou produits d'intérêts ». L'élément couvert, par symétrie, adopte les modalités d'enregistrement du dérivé de couverture. Les actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti et bénéficiant d'une couverture continuent à faire l'objet d'un enregistrement selon la méthode des intérêts courus auquel s'ajoute une valorisation pied de coupon inscrite dans le poste du compte de résultat « gains ou pertes sur instruments financiers en juste valeur par résultat ».

La filiale Natixis Capital Markets North America documente la couverture globale de son risque de taux suivant la méthodologie de la couverture de juste valeur. Pour le traitement comptable de ces opérations, l'entité applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'union européenne (IAS 39 « carve out »). Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture globale de juste valeur est similaire à celui des instruments dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Le test prospectif est considéré comme efficace si les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont quasi-identiques (date de valeur, date d'échéance, notionnel, taux fixe, fréquence des paiements).

Le test rétrospectif permet de calculer l'efficacité rétrospective de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté.

À chaque arrêté, les variations de juste valeur pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées à celles des actifs/passifs hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir au taux sans risque). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125 %.

L'impact net dans le compte de résultat est donc limité à la part inefficace de la couverture.

Les intérêts courus relatifs à ces instruments sont enregistrés au niveau du poste « intérêts et produits assimilés » ou du poste « intérêts et charges assimilées ».

Quand une relation de couverture est interrompue, le dérivé de couverture est alors reclassé dans les instruments à la juste valeur par résultat, et le résultat latent sur l'élément couvert à la date de cessation de la relation de couverture est figé et amorti en résultat sur la durée résiduelle de cet élément.

en millions d'euros	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006	
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations fermes	128 976	225	85	97 159	200	1 199	201	103
Dérivés de taux	125 607	195	85	95 677	149	536	168	98
Dérivés de change	2 898	30	0	957	51	4	42	5
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	471	0	0	525	0	659	(8)	0
Opérations conditionnelles	21	0	0	0	0	0	16	(11)
Dérivés de taux	0	0	0	0	0	(0)	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	21	0	0	0	0	0	15	(11)
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL	128 997	226	85	97 159	200	1 200	217	92

IV.2.3 Mesure de l'efficacité de la couverture

L'efficacité de la couverture est appréciée à l'origine de la relation de la couverture et tout au long de sa durée de vie de manière prospective et rétrospective sur un rythme au moins semestriel. Le test rétrospectif consiste à calculer le rapport entre les variations de valeur du dérivé de couverture et de ce qui est représentatif de l'élément couvert et à vérifier qu'il se situe entre les bornes 80 %/125 %. Le test prospectif n'est pas nécessairement chiffré et porte sur la durée de vie résiduelle de la couverture.

La documentation de l'efficacité des relations de couverture en juste valeur nécessite le recours à la définition d'un actif synthétique (ou d'un passif synthétique) afin de neutraliser l'effet des composantes de la valeur de marché non couvertes (marge de crédit et de liquidité). Le test d'efficacité est opéré en prenant en compte les variations de valeur de l'actif synthétique (ou du passif synthétique) par rapport à la variation de valeur du dérivé de couverture.

IV.2.4 Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit ne sont pas considérés comme des garanties financières. Par conséquent, les *credit default swaps* sont qualifiés de dérivés inclus dans le champ d'application de la norme IAS 39. Les *Credit Link Notes* sont des instruments hybrides réunissant contrat hôte et dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé suit les mêmes modalités de valorisation qu'un dérivé simple. En l'absence de cotation, les dérivés incorporés sont valorisés par un modèle interne.

IV.2.5 Contrats internes

Compte tenu de la structure particulière du Groupe Banque Populaire, une grande partie des instruments de couverture utilisés par les Banques Populaires est contracté avec Natixis. De manière à permettre la qualification de couverture au niveau consolidé, Natixis s'assure quotidiennement du correct retournement des opérations concernées sur le marché, en notionnel et en sensibilité, index par index et pour chaque bande de maturité. Cet exercice est mené pour les contrats fermes vanille.

IV.3 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente (AFS) sont une catégorie résiduelle contenant des actifs qui ne répondent pas aux conditions régissant les autres catégories prévues dans par la norme IAS 39. Pour le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires, cette catégorie comprend essentiellement des titres, que ce soit des titres à revenu fixe ou des titres à revenu variable (actions).

Un actif financier enregistré en AFS peut être reclassé postérieurement à son acquisition :

- en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » sous réserve qu'il respecte les critères d'éligibilité de la catégorie ;
- en « Prêts et créances », s'il n'est plus négociable sur un marché actif, et que l'intention gestion change associée à la capacité de détention de l'instrument dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance, et qu'il respecte les critères d'éligibilité de la catégorie.

L'actif est reclassé pour le montant de sa juste valeur à la date du reclassement qui constitue son coût d'entrée dans sa nouvelle catégorie et il est ensuite valorisé selon les règles de cette catégorie. La réserve recyclable est figée à la date du reclassement et son recyclage en résultat est effectué progressivement sur la durée de vie résiduelle de l'actif en utilisant la méthode du TIE, ou intégralement en cas de dépréciation ou de vente de l'instrument intervenant après le reclassement.

L'enregistrement au bilan des titres classés en AFS est effectué en date de règlement livraison.

À l'acquisition, les titres classés en AFS sont évalués à la juste valeur. Dans le Groupe, aucune décote initiale n'est enregistrée, le coût d'acquisition étant réputé au prix de marché. La détermination de la juste valeur de ces actifs est exposée à la note IV.1.

Le prix d'entrée au bilan correspond au prix d'acquisition du titre, majoré des coûts de transaction imputables à l'acquisition des titres (frais de courtage, commissions versées aux sociétés de bourse, impôts de bourse) augmenté des intérêts courus. Compte tenu de l'impact non significatif des frais de transaction sur les titres, ces frais sont enregistrés en charges.

Lors des arrêts ultérieurs, ces titres sont évalués en juste valeur par capitaux propres nonobstant l'enregistrement des intérêts et l'amortissement des décotes/surcotes pour les titres à revenu fixe qui sont en résultat.

S'il s'agit de titres à revenu variable, la totalité de la variation de juste valeur passe en capitaux propres.

Pour les titres cotés, le cours d'arrêté est utilisé (cours bid). Pour les titres non cotés, la méthode de valorisation Price Earning Ratio (PER) est utilisée ou celle de l'actualisation des flux futurs Discounted Cash-flows (DCF).

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un tel actif et qu'une diminution de la juste valeur de celui-ci a précédemment été comptabilisée directement en capitaux propres, la perte cumulée est extraite des capitaux propres et comptabilisée en résultat au niveau du coût du risque lorsqu'il s'agit de titres à revenu fixe et en produit net bancaire pour les dépréciations relatives aux titres à revenu variable.

La détection d'un indice objectif de dépréciation résulte d'une analyse multicritères qui fait intervenir, notamment pour les instruments de dette, le jugement d'expert.

Constituent un indice de dépréciation :

- pour les instruments de dettes : un défaut de paiement des intérêts ou du principal ; existence d'une procédure de conciliation, d'alerte, ou de redressement judiciaire, faillite de la contrepartie, et tout autre indicateur témoignant de la dégradation significative de la situation financière de la contrepartie comme par exemple la mise en évidence de pertes à terminaison par application d'un modèle de calcul de projection de flux recouvrables actualisés ou à l'issue de la réalisation de stress tests ;
- pour les instruments de capitaux propres (hors participations) : titres en situation de moins-value latente depuis plus de 6 mois et moins value latente de plus de 30 % à la clôture, ou existence d'autres indices indiquant que l'entité ne pourra pas recouvrer tout ou partie de son investissement initial ;
- pour les participations : moins value latente de plus de 20 % sur une période supérieure à 18 mois, ou survenance de changements significatifs dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal ayant un effet défavorable sur l'émetteur, qui indique que le montant de l'investissement dans l'instrument de capitaux propres ne peut pas être recouvré ;

- pour les parts de fonds communs de placements à risque (FCPR), la valeur liquidative seule ne permet pas d'apprécier la présence d'indice de dépréciation indiquant que l'investissement initial ne sera pas recouvré. En effet, durant la phase d'investissement, la valeur liquidative est grevée par les coûts initiaux (structuration, courtage, etc.)

Ainsi, pour ce type de structures non cotées sur un marché actif, les principes de dépréciation suivants sont appliqués :

- si à chaque date d'arrêté les résultats et la situation du fonds sont en ligne avec le business plan, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation sur ces titres ;
- dans le cas contraire, une réestimation du business plan est à effectuer pour déterminer s'il y a lieu ou pas de déprécier les titres.

Si la juste valeur d'un instrument classé comme disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur, et si cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur, les reprises de pertes de valeur :

- des instruments de capitaux propres ne sont pas constatées en compte de résultat mais au niveau des capitaux propres ;
- des instruments de dettes sont comptabilisées en résultat à hauteur de la dépréciation précédemment constatée.

Conformément à l'interprétation IFRIC 10, les dépréciations constatées sur des instruments de capitaux propres aux dates d'arrêts trimestriels (dates de publication des comptes IFRS) sont figées dans le résultat et ne peuvent être reprises avant la cession des titres.

Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire s'enregistre en résultat. Les reprises de pertes de valeur passent par capitaux propres.

La moins value latente sur les titres à revenu fixe est portée dans un compte de dotation aux provisions pour dépréciation de titres (ligne : coût du risque du compte de résultat) puisque cette dotation peut être reprise en résultat (en coût du risque) en cas d'appréciation ultérieure de la valeur du titre à hauteur de la dépréciation précédemment constatée.

Les titres AFS couverts en taux par des dérivés sont valorisés en juste valeur par résultat pour le risque couvert. L'étalement actuariel de la prime ou décote, comme l'enregistrement des intérêts pour les titres à revenu fixe, n'est pas remis en cause du fait de la couverture.

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Encours de crédit	22	19	25
Prêts et créances	22	19	25
Créances rattachées	0	0	0
Autres	0	0	0
Titres	13 488	14 260	13 375
Titres à revenu fixe ⁽¹⁾	9 495	11 508	11 001
Titres à revenu variable	3 770	2 681	2 288
Créances rattachées	223	72	85
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	13 511	14 280	13 399
Dépréciations	(828)	(161)	(103)
Prêts et créances	0	0	0
Titres à revenu fixe	(45)	(58)	(7)
Titres à revenu variable ⁽²⁾	(783)	(103)	(96)
TOTAL	12 683	14 118	13 297

(1) La diminution du montant des titres à revenu fixe entre le 31/12/2008 et le 31/12/2007 s'explique principalement par les reclassements de titres vers la catégorie « Prêts et créances », au 1^{er} octobre 2008, dans le cadre des amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers » adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 (cf. note IV.6).

(2) Les dépréciations sur titres à revenus variables comprennent en 2008 et à hauteur de 440 millions d'euros, la dépréciation des titres CIFG (dont la structure a été déconsolidée en 2008 – cf. note III.1.1.2).

IV.4 Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle

IV.4.1 Dispositions générales

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Tous les prêts à la clientèle des banques régionales sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances » y compris les portefeuilles de prêts acquis. L'ensemble des crédits interbancaires à l'actif est inscrit dans la catégorie « prêts et créances ». La grande majorité des crédits accordés par Natixis est classée dans cette catégorie.

Les prêts sont comptabilisés au bilan, à l'origine, pour un montant égal à leur juste valeur initiale. La juste valeur d'un prêt correspond à son nominal, diminué de la décote et des produits de transaction et augmenté des coûts de transaction.

Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondant à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires. Les montants comptabilisés au titre des décotes, par le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires, ne sont pas significatifs.

Les prêts et créances sont valorisés, ultérieurement au coût amorti, ce qui nécessite la détermination des éléments à intégrer dans le TIE.

Les coûts internes retenus dans le calcul du TIE sont les frais variables directement liés à la mise en place des prêts. Le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires a retenu une position restrictive suivant laquelle

seule la partie variable des salaires des chargés d'affaires directement indexée sur la mise en place de crédit est intégrée au TIE. Aucun autre coût interne n'est pris en compte dans les calculs du coût amorti.

Les coûts externes consistent essentiellement en commissions versées en externe dans le cadre de la mise en place des prêts. Ils sont essentiellement constitués des commissions versées pour apport d'affaires aux prescripteurs.

Les produits de transaction sont les produits directement liés à l'initiation des nouveaux prêts. Ils sont composés des frais de dossier facturés aux clients, des refacturations de coûts et des commissions d'engagement de financement (s'il est plus probable qu'improbable que le prêt se dénoue). Les commissions perçues sur des engagements de financement qui ne donneront pas lieu à tirage sont étalées de manière linéaire sur la durée de l'engagement.

Les charges et produits relatifs à des prêts de moins d'un an au moment de l'émission (durée initiale) sont étalés au prorata temporis sans recalcul du TIE. Pour les prêts à taux variable ou révisable, le TIE est recalculé à chaque refixation du taux. En cas de modification des décaissements ou encaissements futurs, la « catch up method » est utilisée, qui conduit au maintien du taux d'intérêt effectif d'origine du contrat et a pour conséquence l'enregistrement d'un résultat immédiat pour l'écart entre la valeur comptable et l'actualisation des flux.

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle est déterminée par l'actualisation des flux futurs attendus. Le taux d'actualisation retenu est le taux de marché à la date de la clôture. Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IAS 39, c'est le cours de cotation qui est utilisé.

La juste valeur des éléments de durée initiale de moins de un an et des actifs à taux variable est considérée égale à la valeur comptable.

Les « Prêts et créances » comprennent également les actifs initialement inscrits dans les catégories des « Instruments à la juste valeur par résultat » ou des « Actifs disponibles à la vente » et qui ont été reclassés en « Prêts et créances » dans les conditions prévues par l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs » publié le 13 octobre 2008. Les instruments reclassés dans cette catégorie répondent à la définition des « Prêts et Créances » à la date du reclassement. Cela signifie en particulier qu'ils ne sont pas cotés sur un marché actif en date de reclassement et ils ne peuvent être détenus dans un objectif de revente à court terme.

Le reclassement de ces instruments est effectué pour le montant de leur juste valeur à la date du reclassement. L'écart entre ce montant et l'estimation à cette date des flux recouvrables est étalé en résultat (au niveau du produit net bancaire), sur la maturité attendue de l'instrument, au travers du TIE calculé à la date du reclassement. Au-delà de cette date, les actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du TIE et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, présentée dans le compte de résultat sur la ligne « coût du risque ».

En cas de révision à la hausse des estimations d'encaissements de flux futurs, l'effet de cette augmentation est comptabilisé en tant qu'ajustement du TIE à la date du changement d'estimation.

La réserve recyclable des instruments, reclassés depuis la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les « Prêts et créances », est figée à la date du reclassement. Le recyclage en résultat de cette réserve est effectué progressivement sur la durée de vie résiduelle de l'actif en utilisant la méthode du TIE, ou intégralement en cas de dépréciation ou de vente de l'instrument intervenant après le reclassement.

IV.4.2 Dépréciation sur prêts et créances

La norme IAS 39 définit les modalités de calcul et de comptabilisation des pertes de valeur constatées sur les prêts.

Une créance est « dépréciée » si les deux conditions suivantes sont réunies :

- il existe des indices objectifs de dépréciation sur base individuelle ou sur base collective : il s'agit d'« événements déclenchants » ou « événements de pertes » qui identifient un risque de contrepartie et qui interviennent après la comptabilisation initiale des prêts concernés ;
- ces événements génèrent des pertes avérées (« incurred losses ») sur le montant des flux de trésorerie futurs estimés des prêts et la mesure de ces pertes doit être fiable.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et le montant recouvrable, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties au taux d'intérêt effectif d'origine. Pour les actifs à court terme (< 1 an), il n'est pas fait recours à l'actualisation des flux futurs. La dépréciation se détermine de manière globale sans distinction entre intérêts et capital.

Les mouvements de dépréciations sont enregistrés en coût du risque.

Le référentiel IAS distingue deux types de dépréciations :

- les dépréciations individuelles ;
- les dépréciations collectives.

Les dépréciations individuelles

Elles se calculent sur la base d'échéancier créance par créance en affectant les flux futurs, déterminés selon les historiques de recouvrement constatés par catégories de créances. Les garanties interviennent pour limiter le montant des dépréciations et lorsqu'une garantie couvre intégralement le risque de défaut, l'encours n'est plus déprécié.

Les dépréciations collectives

Les provisions collectives couvrent un risque non avéré au niveau de la créance individuelle. Les encours, conformément à la norme IAS 39, sont alors regroupés dans des portefeuilles de risques homogènes.

La méthode de calcul utilisée dans le Groupe repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II appliqué à un croisement de trois portefeuilles (particuliers / professionnels / corporate) et de trois types de risques (prédateux / défaut non douteux / sectoriel). La ventilation par portefeuilles obéit à la segmentation préconisée dans le référentiel Bâle II et les encours sains sont regroupés dans des portefeuilles de risque homogènes.

Les portefeuilles d'actifs homogènes ont ainsi été constitués suivant deux axes :

- *les risques sur encours classés dans les deux premières classes de risques et correspondant à des probabilités de défaut élevées* : ces créances, identifiées dans les systèmes de gestion par une notation spéciale, présentent des signes objectifs de dégradation, le plus souvent la présence d'une échéance impayée. Sur ces créances de petits montants pour la plupart, la provision est calculée à partir du taux de perte attendue, déterminé selon les modèles du ratio Bâle II ;
- *les risques sectoriels et géographiques déterminés selon la combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs* : la détection des indices objectifs de dépréciation de ces risques résulte d'une analyse et d'un suivi approfondi des secteurs d'activité et des pays. Un indice objectif de dépréciation est constitué le plus souvent d'une combinaison d'indicateurs d'ordre micro ou macroéconomique propres au secteur ou au pays.

Dès lors qu'un groupe homogène doit être déprécié, la dépréciation est déterminée sur la base des pertes attendues des encours constituant le groupe, calculées suivant les principes de la réforme Bâle II.

Il est fait appel au jugement d'expert pour adapter le résultat du calcul à la situation réelle des risques du Groupe.

La dépréciation est comptabilisée à l'actif et vient corriger le poste d'origine de l'actif déprécié présenté au bilan pour sa valeur nette. Les dotations et reprises de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat en coût du risque.

Le périmètre des encours sains en référentiel comptable et prudentiel est similaire, à la seule exception des restructurations qui par nature sont à l'initiation en défaut prudentiel mais peuvent demeurer sains en comptabilité.

IV.4.3 Prêts et créances sur les établissements de crédit

en millions d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
ENCOURS SAINS				
Encours sains	IV.4.2.1	60 574	52 928	51 134
Dépréciations collectives		(16)	(17)	(20)
NET		60 558	52 911	51 113
ENCOURS EN DÉFAUT				
Encours en défaut		258	13	14
Dépréciations individuelles		(155)	(8)	(9)
NET ⁽¹⁾		103	5	5
TOTAL ⁽²⁾		60 660	52 917	51 118

(1) Le taux de provisionnement des encours en défaut s'élève au 31 décembre 2008 à 60 % contre 58 % au 31 décembre 2007.

(2) Au 31 décembre 2008, la juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit, déterminée selon les modalités présentées à la note IV.4, s'élève à 60 737 millions d'euros.

IV.4.3.1 Encours sains sur les établissements de crédit

Les encours sains sur les établissements de crédits comprennent essentiellement des opérations de pensions livrées.

Les opérations de pensions livrées en référentiel IFRS sont assimilées à des opérations de financement (et ne sont donc pas considérées comme des cessions de titres).

Chez le cessionnaire, la créance est laissée en valeur nominale dans la catégorie « prêts et créances ». Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée ».

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Location financement	0	0	0
Comptes et prêts	35 870	21 026	17 150
Comptes ordinaires débiteurs	12 634	6 744	5 112
Titres non cotés à revenu fixe	713	1 362	266
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension	10 860	23 237	28 247
Autres	5	11	9
Créances rattachées	493	548	350
TOTAL	60 574	52 928	51 134

IV.4.4 – Prêts et créances sur la clientèle

en millions d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
ENCOURS SAINS				
Encours sains	IV.4.3.1	44 979	40 503	33 001
Dépréciations collectives		(349)	(280)	(215)
Dépréciations individuelles		0	(12)	(13)
NET		44 630	40 211	32 773
ENCOURS EN DÉFAUT				
Encours en défaut		979	469	505
Dépréciations individuelles		(677)	(307)	(319)
NET ⁽¹⁾		302	161	186
TOTAL ⁽²⁾		44 932	40 373	32 959

(1) Le taux de provisionnement des encours en défaut, hors provisions collectives (qui viennent couvrir des encours sains), s'élève à 69 % au 31 décembre 2008 comme au 31 décembre 2007.

(2) Au 31 décembre 2008, la juste valeur des prêts et créances sur la clientèle, déterminés selon les modalités présentées à la note IV.4, s'élève à 46 569 millions d'euros.

IV.4.4.1 Encours sains sur la clientèle

en millions d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Location financement	IV.4.4.2.1	2 668	2 357	2 232
Autres prêts et créances	IV.4.4.3	26 986	21 961	18 009
Comptes ordinaires débiteurs		3 244	3 177	2 395
Titres non cotés à revenu fixe ⁽¹⁾		5 057	1 330	1 256
Financement contre valeurs sur titres reçus en pension		4 450	9 370	7 347
Affacturage		2 329	2 090	1 600
Autres		28	14	9
Créances rattachées		217	204	153
TOTAL ⁽²⁾		44 979	40 503	33 001

(1) La variation entre le 31/12/2008 et le 31/12/2007 de la ligne « Titres non cotés à revenu fixe » intègre les reclassements d'instruments réalisés au 1^{er} octobre 2008 dans le cadre des amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers » adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 (cf. Note IV.6).

(2) Au 31 décembre 2008, la juste valeur des encours sains sur la clientèle, déterminée selon les modalités présentées au note IV.4, s'élève à 46 617 millions d'euros.

IV.4.4.2 Opérations de location financement avec la clientèle

Les contrats sont classés en location financement lorsqu'ils conduisent, en substance, à transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. À défaut, ils sont classés en location simple.

La norme IAS 17 relative aux contrats de location, présente notamment cinq exemples de situation qui conduisent obligatoirement à qualifier une opération de contrat de location financement :

- le contrat transfère la propriété du bien au preneur au terme de la durée de location ;
- le preneur a l'option d'acheter le bien à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à l'issue du contrat de telle sorte que l'exercice

de l'option est raisonnablement certain dès la mise en place du contrat ;

- la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif ;
- à l'initiation du contrat, la valeur actualisée des paiements minimaux s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- la nature de l'actif est tellement spécifique que seul le preneur peut l'utiliser sans lui apporter de modification majeure.

Par ailleurs, la norme IAS 17 décrit trois indicateurs de situations qui peuvent conduire à un classement en location financement :

- si le preneur résilie le contrat de location, les pertes subies par le bailleur suite à la résiliation sont à la charge du preneur (moins value sur le bien...) ;

- les profits et les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;
- faculté pour le preneur de poursuivre la location pour un loyer sensiblement inférieur au prix de marché.

À l'activation du contrat, la créance de location financement est inscrite au bilan du bailleur pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location correspondant à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur.

Conformément à la norme IAS 17, les valeurs résiduelles non garanties font l'objet d'une révision régulière. Au 31 décembre 2008, la valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur s'élève à 50 millions d'euros. Une diminution de la valeur résiduelle estimée non garantie entraîne une modification du profil d'imputation des revenus sur toute la durée du contrat (recalcul d'un nouveau plan d'amortissement). La part de variation au titre des périodes échues est enregistrée en résultat et la part de variation au titre des périodes à venir est constatée par le biais d'une modification du taux d'intérêt implicite.

Les dépréciations sur les opérations de location financement sont déterminées selon la même méthode que celle décrite pour les prêts et créances.

Les revenus des contrats de location financement correspondant au montant des intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ». Les revenus du contrat de location financement sont reconnus en résultat par le biais du taux d'intérêt implicite (TII) qui traduit un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net du bailleur. Le TII est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentée de la valeur résiduelle non garantie ; et,
- la valeur d'entrée du bien (= juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux c'est-à-dire les coûts encourus spécifiquement par le bailleur pour la mise en place d'un contrat de location).

IV.4.4.2.1 Encours de location financement

en millions d'euros	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006
	Immobilier	Mobilier	Total	Immobilier	Mobilier	Total	Total
Encours clientèle	1 271	1 397	2 668	1 338	1 019	2 357	2 232
Encours en défaut net⁽¹⁾	5	8	14	18	11	29	34
Encours en défaut	20	28	48	26	18	44	51
Dépréciations sur encours en défaut	(15)	(20)	(35)	(8)	(7)	(15)	(17)
TOTAL	1 276	1 405	2 681	1 356	1 031	2 387	2 266

(1) Le taux de provisionnement des encours en défaut s'élève à 73 % au 31 décembre 2008.

IV.4.4.2.2 Durée résiduelle des contrats de location financement au 31/12/2008

en millions d'euros	Durée résiduelle				Total
	Moins de 1 an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non ventilables	
LOCATION FINANCEMENT					
Investissement brut	621	1 841	692	0	3 155
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	516	1 566	602	0	2 683
Produits financiers non acquis	///////	///////	///////	471	471
Loyers conditionnels comptabilisés	///////	///////	///////	0	0
LOCATION SIMPLE					
Paiements minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	20	83	94	0	197
Loyers conditionnels comptabilisés	///////	///////	///////	0	0

IV.4.4.3 Autres prêts et créances sur la clientèle

Les encours de prêts et créances sur la clientèle s'élève à 27 milliards d'euros contre 22 milliards d'euros au 31 décembre 2007.

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Créances commerciales	227	211	234
Crédits à l'exportation	780	664	593
Crédits de trésorerie et de consommation	12 949	11 441	9 287
Crédits à l'équipement	2 708	1 721	1 395
Crédits à l'habitat	1 451	270	169
Autres crédits à la clientèle	8 871	7 654	6 331
TOTAL	26 986	21 961	18 009

IV.5 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ce sont les actifs financiers (hors instruments dérivés) à paiements fixes ou déterminables ayant une date d'échéance fixe ou déterminable et que le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance, à l'exception de ceux désignés comme des actifs évalués en juste valeur par résultat ou disponibles à la vente ou de ceux qui répondent à la définition des prêts et créances.

Ils sont comptabilisés initialement en date de règlement livraison et à leur juste valeur, frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, au niveau du coût du risque. Les opérations de couverture de cette catégorie de titres contre le risque de taux ne sont pas autorisées en référentiel IFRS. Pour le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires, cette catégorie n'a été retenue que pour des titres à revenu fixe représentatifs de placements des sociétés d'assurance.

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
OBLIGATIONS			
Valeur brute	2 195	2 156	2 330
Dépréciations	0	0	0
OBLIGATIONS NETTES	2 195	2 156	2 330
AUTRES			
Valeur brute	54	41	41
Dépréciations	0	0	0
AUTRES NETS	54	41	41
TOTAL	2 249	2 198	2 371

Au 31 décembre 2008, la juste valeur des titres détenus jusqu'à l'échéance, déterminée selon les modalités présentées à la note IV.4, est de 2 278 millions d'euros.

IV.6 Reclassements d'actifs financiers (amendement IAS 39 et IFRS 7 du 15 octobre 2008)

Dans le cadre des amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers » adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008, le Groupe a procédé au reclassement d'instruments de dettes principalement en date du 1^{er} octobre 2008, depuis les catégories « Instruments à la juste valeur par résultat - détenus à des fins de

transaction » et « Actifs disponibles à la vente » vers la catégorie des « Prêts et créances ». Aucun reclassement n'a été effectué vers la catégorie « Actifs détenus jusqu'à l'échéance ».

Les actifs ont été reclassés pour le montant de leur juste valeur à la date du reclassement qui constitue leur coût d'entrée dans leur nouvelle catégorie.

Les instruments reclassés vers la catégorie des « Prêts et créances » sont des instruments que le Groupe a désormais l'intention de détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et qui répondent à la définition des instruments éligibles à cette catégorie à la date du reclassement. Il s'agit d'instruments dont les paiements sont déterminés et qui ne sont plus cotés sur un marché actif.

		Exercice 2008			
en millions d'euros	Vers	Valeur comptable en date de reclassement	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs détenus jusqu'à l'échéance
De					
Détenus à des fins de transaction		3 153	0	3 153	0
Disponibles à la vente		989	0	989	0
TOTAL		4 142	0	4 142	0

Les reclassements de titres ont été opérés par le Groupe (uniquement dans le sous-Groupe Natixis) en date du 1^{er} octobre 2008. À cette date :

- les flux de trésorerie attendus s'élevaient à 4,4 milliards d'euros ;
- le taux moyen d'intérêt effectif déterminé sur ces instruments s'élevait à 5,4 % ;
- la variation de juste valeur de ces instruments inscrite au bilan préalablement à leur reclassement était, au 1^{er} octobre 2008, la suivante :

VARIATION DE JUSTE VALEUR AU 1^{ER} OCTOBRE 2008 (en millions d'euros)

Actif	Passif	
Catégorie de provenance	Impact capitaux propres (hors impôts différés)	
Détenus à des fins de transaction	(233)	Impact résultat (268)
Disponibles à la vente	(131)	Gains latents (96)
	(365)	(365)

Si les reclassements de ces instruments n'avaient pas été opérés par le Groupe, les variations de juste valeur des instruments financiers reclassés en prêts et créances, auraient affecté les capitaux propres du quatrième trimestre 2008 du Groupe comme suit :

Variation de juste valeur des Instruments reclassés en prêts et créances	(136)
Juste valeur des instruments reclassés au 31 décembre 2008	3 995
Valeur comptable	4 131
Impact sur les capitaux propres du 4^e trimestre	(136)
Variations de juste valeur qui auraient été comptabilisées en résultat :	(76)
<i>dont dépréciations qui auraient été reconnues en résultat sur des actifs antérieurement classés en AFS</i>	(43)
Variations de juste valeur qui auraient été comptabilisées en capitaux propres recyclables :	(60)

Enfin, les gains et pertes, sur les actifs reclassés en prêts et créances par le Groupe après le 1^{er} octobre 2008, enregistrés en résultat postérieurement à leur reclassement représentent un montant de + 1 million en produit net bancaire et de - 26 millions d'euros en coût du risque.

IV.7 Actifs et passifs d'impôts différés

L'impôt différé résulte des différences temporelles existant dans les comptes sociaux, ou dues à des retraitements de consolidation, entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs du bilan. Il est calculé selon la méthode du report variable, donc sur la base des futurs taux d'impôts applicables.

Le solde net d'impôt différé, figurant à l'actif et au passif sur la ligne actifs / passifs d'impôts différés, résulte des principales différences suivantes :

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
PRINCIPALES SOURCES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS ⁽¹⁾			
GIE fiscaux	(54)	(49)	(62)
Réserves latentes de crédit-bail	(57)	(31)	(122)
Annulation provision d'égalisation	(128)	(140)	(118)
Juste valeur sur instruments financiers dont la variation est inscrite en réserves	435	(203)	(244)
Juste valeur sur instruments financiers - Autres	(275)	(302)	(108)
Provisions pour passif social	178	123	110
Provisions sur épargne réglementée	(2)	0	0
Autres provisions non déduites ⁽²⁾	776	772	320
Déficits ordinaires et ARD	2 602	205	63
Coût amorti	45	28	24
Plus-values latentes sur OPCVM	(1)	20	44
Participation des salariés	3	3	10
Prêts à taux zéro	1	0	0
Dividendes CCI BP et CEP	(70)	(73)	0
Dépréciation des titres CIFG	441	690	0
Affectation Écart acquisition Foncia ⁽³⁾	(465)	0	0
Réévaluations immobilisations	(74)		
Risque de crédit propre sur dettes ⁽⁴⁾	(238)	0	0
Autres décalages temporels	(11)	(28)	9
TOTAL DES SOURCES BRUTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	3 108	1 015	(73)
Sources d'impôts différés actifs non retenues par prudence ⁽⁵⁾	(1 395)	(92)	(73)
TOTAL DES SOURCES NETTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	1 713	923	(146)
Impôt différé comptabilisé			
Impôt différé au taux courant	576	400	(11)
Impôt différé - Contributions et CSB (contribution sociale sur les bénéfices)	1	8	(3)
Impôt différé au taux réduit	0	1	(2)
IMPÔT DIFFÉRÉ TOTAL COMPTABILISÉ	577	409	(17)
dont			
impôt différé actif	991	523	169
impôt différé passif	(414)	(114)	(186)

(1) Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont signées avec un signe positif, celles engendrant des impôts différés passifs avec un signe négatif.

(2) Y compris « Dépréciations collectives » et « effet de l'actualisation des dépréciations individualisées »

(3) Au cours de l'exercice 2008, le Groupe a affecté partiellement l'écart d'acquisition positif sur Foncia sur des actifs amortissables pour un montant de 465 millions d'euros (cf. note IV 11). Ces actifs amortissables sont générateurs d'un impôt différé actifs.

(4) Le risque de crédit propre représente le produit correspondant au spread émetteur sur les émissions comptabilisées à la juste valeur, il est générateur d'impôts différés actifs.

(5) Les sources d'impôts différés limités par prudence ont fortement augmenté durant l'exercice 2008 du fait de la crise : les déficits se sont creusés en France comme à l'étranger (les USA et la Grande-Bretagne essentiellement) - cf. Note V.11.2.

IV.8 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation actifs et passifs correspondent à des comptes techniques dont la composition est détaillée ci-après.

ACTIF				
<i>en millions d'euros</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Autres actifs et emplois divers	IV.8.1.1	9 320	5 895	4 464
Comptes de régularisation	IV.8.2.1	2 706	5 374	2 057
Comptes de régularisation de l'assurance	IV.8.3.1	721	555	421
TOTAL		12 746	11 825	6 942

PASSIF				
<i>en millions d'euros</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Autres Passifs	IV.8.1.2	16 310	7 727	4 607
Comptes de régularisation	IV.8.2.2	1 928	2 525	1 758
Comptes de régularisation de l'assurance	IV.8.3.2	163	101	135
TOTAL		18 400	10 353	6 501

IV.8.1 Autres actifs et passifs divers

IV.8.1.1 Autres actifs et emplois divers

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Règlement d'opérations sur titres	0	7	0
Promotion immobilière	0	0	0
Autres stocks et emplois divers	257	306	184
Débiteurs divers	9 042	5 528	4 246
Créances rattachées	21	55	34
TOTAL	9 320	5 895	4 464

IV.8.1.2 Autres passifs

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Dettes de titres	9 119	1 742	615
Créditeurs divers	5 462	5 945	3 917
Règlement d'opérations sur titres	521	0	3
Autres	1 207	39	65
Dettes rattachées	0	1	7
TOTAL	16 310	7 727	4 607

IV.8.2 Comptes de régularisation

IV.8.2.1 Comptes de régularisation actif

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Comptes d'encaissement	60	123	158
Compte d'ajustement	4	291	89
Charges constatées d'avance	51	49	69
Produits à recevoir	321	325	847
Autres charges à répartir	1	0	0
Autres comptes de régularisation	2 269	4 587	893
TOTAL	2 706	5 374	2 057

IV.8.2.2 Comptes de régularisation passif

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Comptes d'encaissement	155	177	123
Compte d'ajustement	382	201	105
Produits constatés d'avance	133	116	93
Charges à payer	555	390	366
Marge du premier jour (Day one profit) ⁽¹⁾	65	71	87
Autres	637	1 571	985
TOTAL	1 928	2 525	1 758

(1) La marge du premier jour (ou Day one profit) porte exclusivement sur le sous-Groupe Natixis. L'évolution de cette marge, dont la valorisation est déterminée à partir des paramètres non observables, est la suivante sur les exercices 2007 et 2008 :

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Marge restant à amortir en début d'exercice	71	87
Marge des nouvelles opérations	19	23
Étalement de l'exercice en résultat ⁽¹⁾	(27)	(27)
Autres variations	2	(12)
MARGE NON AMORTIE EN FIN DE PÉRIODE	65	71

(1) La marge du premier jour (ou Day one profit) porte exclusivement sur le sous-Groupe Natixis. L'évolution de cette marge, dont la valorisation est déterminée à partir des paramètres non observables, est la suivante sur les exercices 2007 et 2008 :

La sensibilité du day-one profit est fonction du profil d'amortissement des opérations. Les impacts d'un raccourcissement de la durée d'étalement du day-one profit sur le résultat au 31 décembre 2008 sont les suivants :

IMPACTS EN RÉSULTAT AU 31/12/2008

en millions d'euros	Sur actions	Sur taux
raccourcissement d'une année	2,1	1,8
raccourcissement de 5 ans	23,5	17,1
raccourcissement de 10 ans	26,9	25,8

IV.8.3 Comptes de régularisation de l'assurance

IV.8.3.1 Comptes de régularisation de l'assurance actif

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Part des réassureurs dans les provisions techniques	152	102	98
Créances nées d'opérations d'assurance directe	104	138	186
Créances nées d'opérations de réassurance	20	47	40
Primes restant à émettre	61	220	52
Frais d'acquisition reportés	53	39	36
Participation aux bénéfices différée - débiteur	331	10	10
TOTAL	721	555	421

IV.8.3.2 Comptes de régularisation de l'assurance – Passif

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	97	55	95
Dettes nées d'opérations de réassurance	37	40	33
Dettes pour dépôts reçus en espèces	28	4	5
Autres dettes	1	1	2
TOTAL	163	101	135

IV.9 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations dans les entreprises mise en équivalence sont principalement impacté par la valeur d'équivalence des Caisses d'Epargne

dont le capital est détenu à 20 % par Natixis au travers la détention des Certificats Coopératifs d'Investissement. Après application de la règle de proportionnalité, la quote-part de détention dans le Groupe s'élève à 7 % :

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Sociétés financières	3 675	3 522
• Caisse d'Epargne (Certificats Coopératifs d'Investissement)	1 695	1 684
<i>dont écart d'acquisition</i>	106	104
• Banques Populaires (Certificats Coopératifs d'Investissement)	1 644	1 551
<i>dont écart d'acquisition</i>	282	281
• Volksbank International AG	309	267
<i>dont écart d'acquisition</i>	20	20
• Autres	26	22
Sociétés non financières	26	38
TOTAL	3 701	3 560

IV.10 Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40, un bien immobilier est comptabilisé en immeuble de placement dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Les conditions de comptabilisation sont identiques à celles exposées dans le paragraphe relatif aux immobilisations corporelles (cf. note IV.11), à savoir si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ;
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Le traitement comptable des immeubles de placement est identique à celui des immobilisations corporelles (évaluation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur) pour les entités du

Groupe à l'exception du sous-groupe Natixis Assurance qui comptabilise ses immeubles représentatifs de placement en assurance à la juste valeur avec variation en résultat. La juste valeur est le résultat d'une approche multicritères par capitalisation des loyers au taux du marché et comparaison avec le marché des transactions.

Conformément à l'article R. 332-20-1 du code des assurances, une expertise quinquennale est réalisée par un expert indépendant agréé par l'ACAM (Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles). Entre deux expertises, les valeurs de marché des biens sont certifiées semestriellement par les experts.

Les biens immobiliers en location simple peuvent avoir une valeur résiduelle venant en déduction de la base amortissable. Les plus ou moins values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur la ligne « Produits ou charges nets des autres activités ».

en millions d'euros	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
IMMEUBLES DE PLACEMENT							
En juste valeur ⁽¹⁾	187	///////	187	204	///////	204	205
Au coût historique ⁽²⁾	295	(115)	180	251	(108)	143	193
TOTAL	482	(115)	367	454	(108)	346	398

(1) Immeubles inclus dans les placements des filiales d'assurance. Les variations de juste valeur donnent lieu à la reconnaissance symétrique d'une provision pour participation différée égale, en moyenne, à 92 % de l'assiette concernée.

(2) La juste valeur des immeubles de placement est obtenue en actualisant le rendement locatif de ces biens au taux de marché :

en millions d'euros	31/12/2008	
	Valeur nette	Juste valeur
Location simple	173	309
Location financement - ITNL *	3	4
Autres	4	4
TOTAL	180	317

* ITNL : immeubles temporairement non loués.

IV.11 Immobilisations

Ce poste comprend les immobilisations corporelles d'exploitation, les biens mobiliers acquis en vue de la location simple, les immobilisations acquises en location financement et les biens mobiliers temporairement non loués dans le cadre d'un contrat de location financement. Les parts de SCI sont traitées comme des immobilisations corporelles.

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ;
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Conformément à IFRS 1, le Groupe a choisi de ne pas opter pour la valorisation à la juste valeur pour le bilan d'ouverture 2004. Les coûts d'acquisition à cette date ont été maintenus, soit le prix d'achat augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires,

commissions et frais d'acte). En revanche, les coûts d'emprunt ne sont pas activés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan au poste « Immobilisations incorporelles » pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses de matériel et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de ces logiciels en vue de leur utilisation. Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont immobilisées dès lors que le projet répond aux contraintes imposées par IAS 38 : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre, probabilité d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources, capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses de développement. Les dépenses encourues pendant la phase de recherche ne sont pas immobilisées mais comptabilisées en charges.

Les encours bruts des immobilisations corporelles sont ventilés en composants. La décomposition en composants est fondée sur l'existence

de durées d'utilisation différentes entre chacun des éléments distincts constituant un même bien. La durée d'utilisation du bien n'est ni une durée d'usage du bien à vocation fiscale, ni la durée économique du

bien, mais sa durée d'utilité. Les durées d'utilité retenues dans le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires sont les suivantes :

Composants	Durée d'utilité
Terrain	NA
Façades non destructibles	NA
Façades/ couverture / étanchéité	20 - 40 ans
Fondations / ossatures	30 - 60 ans
Ravalement	10 - 20 ans
Équipements techniques	10 - 20 ans
Aménagements intérieurs	8 - 15 ans

Pour les autres catégories d'immobilisations corporelles, la durée d'utilité se situe en général dans une fourchette de 5 à 10 ans.

Les composants sont amortis sur la base de leur valeur brute diminuée de la valeur résiduelle. La valeur résiduelle est définie comme la valeur actuelle de l'actif à la fin de sa durée probable d'utilisation. Pour le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires, les valeurs résiduelles des composants autres que les terrains et les façades non destructibles sont réputées nulles car non fiables.

Les immobilisations incorporelles à durée définie sont amorties selon la méthode linéaire sur leurs durées d'utilité n'excédant pas 8 ans pour les logiciels, dès qu'ils sont prêts à être mis en service. Aucune valeur résiduelle n'est déterminée. Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissements mais de tests de dépréciation au moins annuels. Les fonds de commerce acquis ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation. Pour le droit au bail, il est procédé à l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle du bail (sans prorogation) et un test de dépréciation est effectué par rapport à une valeur calculée par différence actualisée entre le loyer du marché et le loyer du bail. Les dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation sont présentées au poste de « dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'apparition d'indices objectifs de dépréciation et au minimum une fois par an pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à

chaque date d'arrêt. Lorsqu'un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif isolé ou, si cela n'est pas possible, celle de l'UGT à laquelle appartient cet actif, est estimée. Celle-ci correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité résultant de l'actualisation des flux futurs de trésorerie. La valeur recouvrable est estimée de manière individuelle sur l'immobilisation mais sans répartition de la dépréciation par composants.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat au poste « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles ». Elles peuvent être reprises lorsque les conditions ont changé (par exemple disparition des indices de pertes de valeur). Les pertes de valeur modifient de manière prospective le plan d'amortissement puisqu'elles s'imputent sur la base amortissable.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont inscrites en résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement (crédit-bail preneur) sont retraitées en consolidation à l'actif du bilan en poste « immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont significatives et comptabilisées, au commencement du contrat, pour un montant égal à la juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer au titre de la location. Ces immobilisations sont amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie. Les actifs donnés en location simple sont présentés à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers.

IV.11.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

en millions d'euros	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles	997	(464)	534	780	(358)	423	316
Immobilisations en location financement	42	0	42	43	(25)	18	19
Constructions	42	0	42	43	(25)	18	19
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en propriété	955	(464)	492	738	(333)	405	297
Parts de SCI	0	0	0	0	0	0	0
Terrains et constructions	565	(235)	330	426	(165)	261	201
Autres	390	(228)	162	311	(168)	144	96
Immobilisations incorporelles	1 157	(239)	918	546	(187)	359	152
Droit au bail	12	(0)	12	15	(7)	8	9
Fonds de commerce ⁽¹⁾	202	(7)	195	178	(6)	172	9
Logiciels	302	(173)	129	248	(137)	110	90
Autres	641	(59)	582	106	(37)	69	44
Actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2 154	(702)	1 452	1 327	(545)	782	467

(1) Dont, en 2007 et 2008, apport Foncia.

IV.11.2 Évolution des immobilisations au cours de l'exercice

en millions d'euros	Valeur brute au 31/12/2007	Augmentation	Diminution et autres cessions	Changement de périmètre ⁽¹⁾	Conversion	Autres ⁽²⁾	Valeur brute au 31/12/2008
	Immobilisations corporelles	780	173	(23)	105	1	(40)
Immobilisations en location financement	43	0	0	0	0	0	43
Constructions	43	0	0	0	0	0	42
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en propriété	738	173	(23)	105	1	(40)	954
Parts de SCI	0	0	0	0	0	0	0
Terrains et constructions	426	104	(16)	84	0	(32)	565
Autres	311	69	(7)	21	1	(8)	387
Immobilisations incorporelles	546	108	(58)	9	4	549	1 157
Droit au bail	15	2	(0)	3	0	(8)	12
Fonds de commerce	178	13	(3)	2	0	13	202
Logiciels	248	57	(33)	0	1	29	302
Autres ⁽²⁾	106	37	(22)	3	2	515	641
TOTAL	1 327	281	(81)	114	5	509	2 154

(1) Les évolutions relatives au changement de périmètre proviennent, essentiellement, de l'entrée de la Société Marseillaise de Crédit acquise le 2 juillet auprès d'HSBC France.

(2) Les autres mouvements sur les immobilisations incorporelles correspondent, pour l'essentiel, à l'identification d'actifs incorporels amortissables et non amortissables au sein de l'écart d'acquisition positif initialement constaté par le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires sur Foncia. (cf. note IV.12.3.2) :

	465
Copropriété	156
Gestion locative	219
Marque Foncia	90

IV.11.3 Actifs obtenus par prise de possession de garantie

Les actifs obtenus par prise de possession de garantie concernent des immeubles de placement pour un montant de 10 millions d'euros au 31 décembre 2008.

IV.12 Écarts d'acquisition

IV.12.1 Traitement comptable

L'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables constitue l'écart d'acquisition. Celui-ci est affecté, à la date d'acquisition, à une ou plusieurs unités génératrice de trésorerie (UGT) susceptibles de retirer des avantages de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont maintenus au bilan à leur coût historique dans leur devise d'origine puis convertis au cours de change à la date de clôture. Tout ajustement du coût d'acquisition se fait dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés directement au compte de résultat en produits au poste « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'existence d'indices de pertes de valeur, selon la méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie (DCF – Discounted Cash-flow).

IV.12.2 Unités génératrices de Trésorerie (UGT)

Dans le cadre des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition positifs sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT). Pour le Groupe, elles correspondent aux secteurs retenus pour l'information sectorielle (cf. note VIII) :

- le secteur « Natixis, services bancaires et financiers » représenté par Natixis et divisé en 6 pôles : « Banque de financement et d'investissement », « Capital investissement et Gestion Privée », « Services », « Poste client », « Gestion d'actifs » et « Garanties ». Ces pôles représentent 6 UGT ;
- le secteur « Activité Fédérale et autres activités » correspondant principalement aux activités de la Banque Fédérale et les autres filiales de la Banque Fédérale des Banques Populaires détenues en direct hors Natixis, soit, principalement Foncia, MA Banque, BICEC et, depuis son acquisition à HSBC France, la Société Marseillaise de Crédit. Au 31 décembre 2008, l'écart d'acquisition dans ce secteur ne porte que sur Foncia qui constitue, en tant que tel, une UGT et sur la Société Marseillaise de Crédit.

IV.12.3 Synthèse

Au 31 décembre 2008, la valeur comptable totale des écarts d'acquisition atteint 3,7 milliards d'euros. Les principales variations portent sur :

- la dépréciation de l'UGT « Banque de Financement et d'Investissement », dans le secteur « Natixis, services bancaires et financiers » ;
- l'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit auprès d'HSBC France le 2 juillet 2008 et l'affectation partielle de l'écart d'acquisition du Groupe sur Foncia dans des actifs amortissables identifiés, dans les autres activités.

	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur (M€)	Poids (%)	Valeur (M€)	Poids (%)
Services bancaires et financiers	1 796	48 %	2 071	60 %
Activités Fédérales et autres	1 918	52 %	1 397	40 %
TOTAL	3 714	100 %	3 469	100 %

IV.12.3.1 Services bancaires et financiers

La variation de l'écart d'acquisition sur l'exercice 2008 dans le secteur 'Banque d'Investissement et de projet' constitué du seul sous-Groupe Natixis provient essentiellement de la dépréciation de l'intégralité de l'écart d'acquisition portant sur l'UGT 'Banque de Financement et d'Investissement' (BFI) pour 324 millions d'euros (cf. IV.12.4 Tests de dépréciation).

IV.12.3.2 Activités Fédérales et autres

Société Marseillaise de Crédit

Le 2 juillet 2008 le Groupe Banque Populaire a acquis auprès d'HSBC France, sept Banques Régionales exerçant une activité de banque de détail sur des segments de clientèle très proches de ceux des Banques Populaires : la Société Marseillaise de Crédit, la Banque de Savoie, la Banque Chaix, la Banque Marze, la Banque Dupuy, de Parseval, la Banque Pelletier et le Crédit Commercial du Sud Ouest.

La Banque Fédérale des Banques Populaires détient 100 % de la Société Marseillaise de Crédit qui a été consolidée dès le second semestre 2008.

Lors de l'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit, le Groupe a procédé à l'évaluation de ses actifs, ses passifs et de ses passifs éventuels à leur juste valeur. Compte tenu de la valeur de ses capitaux propres retraités et du prix d'acquisition par la Banque Fédérale des Banques Populaires (1 118 millions d'euros), un écart d'acquisition d'un montant total de **797 millions d'euros** a été inscrit à l'actif du bilan consolidé.

Par ailleurs, la Banque Fédérale des Banques Populaires détient 49 % des autres Banques Régionales mais, sur ces dernières, la Banque Fédérale des Banques Populaires s'est engagée à rétrocéder 51 % des six autres banques aux Banques Populaires dès 2009. Compte tenu du caractère temporaire de cette détention, ces six Banques Régionales ont été exclues du périmètre de consolidation du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires.

Foncia

Au 31 décembre 2007, l'écart d'acquisition sur Foncia s'élevait à 1 398 millions d'euros dont 1 116 millions d'euros du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires sur Foncia et 281 millions d'euros de Foncia sur ses filiales.

Compte tenu des acquisitions de la période, l'écart d'acquisition de Foncia sur ses filiales a augmenté de 28 millions d'euros, portant l'écart d'acquisition brut total, avant affectation, au 31 décembre 2008 à 1 425 millions d'euros.

Lors de l'acquisition de Foncia des synergies avec la banque de proximité avaient été évaluées. Leur valorisation ressort, après actualisation des flux futurs dégagés par les synergies, pour une valeur brute, non amortissable, de 159 millions d'euros.

Au cours de l'année 2008, le Groupe a procédé à l'affectation partielle de l'écart de consolidation déterminé lors de la première consolidation de Foncia.

Cet exercice d'affectation a conduit le Groupe à reconnaître :

- des actifs incorporels par activation des contrats de copropriété et de gestion locative, générateurs de revenus stables et pour lesquels

les actifs correspondent aux flux futurs des contrats en stock lors de l'acquisition. L'évaluation selon la méthode des *discounted cash-flow* fait ressortir une valeur brute, amortissable sur 30 ans, égale à 156 millions d'euros sur l'actif de copropriété et de 219 millions d'euros sur l'actif de gestion locative ;

- un actif incorporel sur la marque Foncia pour une valeur brute, non amortissable, égale à 90 millions d'euros (valorisée sur la base de la méthode des *discounted cash-flow* aux flux générés par la marque) ;

L'ensemble des actifs ainsi identifiés s'élève, avant impôts différés, à 624 millions d'euros et l'écart d'acquisition résiduel sur les activités de Foncia est porté à 961 millions d'euros.

Au final, l'écart d'acquisition sur les activités de Foncia, sur les synergies dans la 'Banque de Proximité' et sur les actifs incorporels amortissables s'élèvent à 1 425 millions d'euros et se déclinent comme suit :

ÉCART D'ACQUISITION TOTAL BRUT AVANT AFFECTATION		1 425
Écart d'acquisition résiduel sur les activités de Foncia		961
• Groupe sur activités de Foncia	651	
• Foncia sur ses filiales	310	
Écart d'acquisition sur synergies (Foncia) dans la Banque de Proximité		159
Éléments incorporels (net d'impôts différés)		306
• Éléments incorporels bruts	466	
<i>Actif sur copropriété</i>	156	
<i>Actifs sur gestion locative</i>	220	
<i>Marque Foncia</i>	90	
• Impôts différés	(160)	

IV.12.4 Tests de dépréciation

L'ensemble des écarts d'acquisition a fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés.

La perte de valeur d'un écart d'acquisition est la différence entre la valeur comptable de l'UGT (valeur comprenant une partie de l'écart d'acquisition) et la valeur recouvrable de cette UGT, définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est enregistrée dans le résultat consolidé de la période et imputée par priorité sur l'écart d'acquisition affecté à l'UGT puis sur les actifs de l'UGT au prorata des valeurs nettes comptables. La perte de valeur sur un écart d'acquisition est définitive.

Au 31 décembre 2008, l'exercice d'évaluation et les hypothèses retenues pour cette évaluation sont les suivantes :

Natixis, services bancaires et financiers

Au 31 décembre 2008, et après dépréciation de l'intégralité de l'écart d'acquisition sur l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) de la Banque

de Financement et d'investissement (BFI), le test de dépréciation a été opéré sur les écarts d'acquisition résiduels.

Ce test, opéré sur la base du dernier business plan de Natixis (décembre 2008), fait apparaître un écart d'acquisition résiduel par UGT positif de 1 milliard d'euros.

Les tests de dépréciation ont été opérés selon la méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie (DCF – Discounted Cash-flow).

Les écarts d'acquisition résiduels ont été calculés pour chaque UGT comme suit :

- la valeur recouvrable a été déterminée en actualisant les flux disponibles du business plan et en retenant un taux d'actualisation différencié par métier : taux différenciés compris entre 9,7 % et 10,3 % ;
- les charges hors pôles métiers et les fonds propres normatifs viennent en déduction de la valeur recouvrable pour obtenir les écarts d'acquisition résiduels ;
- le taux de croissance à long terme retenu est de 2 %.

SYNTHÈSE

en millions d'euros

NATIXIS, SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)	Taux d'actualisation	Valeur nette de l'UGT		Écart d'acquisition <i>c</i>	Valeur résiduelle de l'UGT <i>d = b - c</i>	
		Natixis (100 %)				Quote-part Groupe
		<i>a</i>	<i>b = a x 35,78 %</i>			<i>c</i>
Gestion d'actifs	9,7 %	3 522	1 260	1 225	35	
Capital investissement et Gestion Privée	10,3 %	1 145	410	32	378	
Services	10,2 %	1 523	545	290	255	
Garanties	10,3 %	320	115	56	59	
Poste clients	10,3 %	1 377	493	185	308	
Autres *	-	26	9	9	0	
TOTAL		7 914	2 831	1 796	1 035	

* Goodwill résiduel brut retenu pour sa valeur comptable

Foncia

Le Groupe a procédé, sur l'écart d'acquisition résiduel (961 millions d'euros), au test de dépréciation en application de la norme IAS 36 sur la base du dernier plan stratégique sur la période 2009/2012, en phase avec le Plan Stratégique Groupe.

La détermination de la valeur d'utilité a reposé principalement sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'Unité Génératrice de Trésorerie tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

- Les flux futurs estimés sont actualisés sur un plan à 7 ans : les flux des 3 premières années sont issus du business plan, ceux des 4 dernières années sont extrapolés sur la base du business plan.
- Le taux d'actualisation retenu est de 8,83 %. Il correspond au coût moyen pondéré du capital, qui est la somme pondérée du coût des capitaux propres et de la dette.
- Le taux de croissance à l'infini est égal à 2,5 %.

Le test, réalisé en fin d'exercice 2008, n'a donné lieu à aucune dépréciation.

IV.12.5 Analyse détaillée des écarts d'acquisition

en millions d'euros	31/12/2008						
	Valeur début de période	Acquisition de la période	Dépréciation de l'exercice	Affectation de GW	Autres variations	Conversion	Valeur fin de période
NATIXIS, SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS	2 071	8	(325)	(22)	43	20	1 796
Banque de Financement et d'Investissement (BFI)	324	0	(324)	0	0	0	0
Natixis SA	294		(294)		0		0
Natexis Bleichroeder Inc.	10		(10)		(0)		0
Autres Filiales	20		(20)		0		0
Capital investissement et Gestion Privée (CIGP)	24	0	0	0	7	0	32
Compagnie 1818	16				7		22
Natixis Private Equity	5				0		5
Natixis Investissement	3				0		3
Autres Filiales	1				0		1
Gestion d'actifs	1 185	8	(1)	(1)	17	17	1 225
Natixis Global Asset Management	1 185	8	(1)	(1)	16	17	1 225
Poste clients	171	0	0	0	13	0	184
Coface SA	82				3		85
Coface Services	30				2		32
Coface Krédit	29				1		30
kompass	13				0		13
Coface Collections North America, Inc.	5				0		5
Coface Austria Holding AG	2				0		2
Autres Filiales	10				7		17
Services	302	0	0	(21)	6	3	290
CACEIS	206			(21)	5	3	192
Natixis Financement	48				0		49
Natexis Interépargne	11				0		11
ABP Vie	6				0		6
Natexis Assurances	25				2		27
Natexis Intertitres	2				0		2
Natixis Consumer Finance	1				0		1
Autres Filiales	4				(2)		2
Garanties	56	0	0	0	0	0	56
Natixis Garanties	56				0		56
Autres	9	0	0	0	0	0	9
ACTIVITÉS FÉDÉRALES ET AUTRES	1 397	826	0	(306)	1	0	1 918
Activités de services immobiliers résidentiels	1 397	29	0	(306)	(158)	0	962
Foncia SA	1 116			(306)	(159)		651
Filiales de Foncia SA	281	29			1		311
Banque de proximité		797	0	0	159	0	956
Société Marseillaise de Crédit		797					797
Synergies « Foncia dans la Banque de Proximité »					159		159
TOTAL	3 469	834	(325)	(328)	44	20	3 714

Commentaire du tableau IV.12.5

Suite à des anomalies d'affectation, des corrections ont été apportées sur la ventilation des écarts d'acquisition par UGT au 31 décembre 2007, sans impacts sur le total des écarts d'acquisition :

- Banque de Financement et d'investissement : 324 millions d'euros contre 347 millions d'euros publiés au 31 décembre 2007
- Capital Investissement et Gestion Privée : 24 millions d'euros contre 20 millions d'euros publiés au 31 décembre 2007
- Poste clients : 171 millions d'euros contre 175 millions d'euros publiés au 31 décembre 2007
- Services : 302 millions d'euros contre 341 millions d'euros publiés au 31 décembre 2007 (intégrant le pôle 'Garanties')
- Garanties et autres : respectivement 56 millions d'euros et 9 millions d'euros contre 0 million d'euros publiés au 31 décembre 2007.
- Gestion d'actifs : 1 184 millions d'euros contre 1 186 millions d'euros publiés au 31 décembre 2007.

IV.13 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur nature en prenant en compte le critère à vue/ à terme. Elles sont évaluées conformément à la norme IAS 39 en autres passifs financiers selon la méthode dite du coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

À l'initiation, ces dettes sont inscrites à la juste valeur qui correspond pour le Groupe aux conditions de marché, ce qui a pour conséquence qu'aucune décote ou prime initiale n'est enregistrée. L'enregistrement initial se fait coûts de transaction inclus s'ils sont significatifs et concernent des passifs d'échéance initiale supérieure à un an. Lors des évaluations postérieures en date d'arrêté, la méthode du coût amorti consiste comme dans les comptes individuels à diminuer la dette en fonction des remboursements. Les intérêts courus ou échus sont inscrits au compte de résultat en poste « intérêts et charges assimilées » que les encours soient couverts ou non.

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle est déterminée par l'actualisation des flux futurs à décaisser. Le taux d'actualisation retenu est le taux de marché à la date de la clôture. Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IAS 39, le cours de cotation est utilisé.

La juste valeur des dettes dont la durée initiale est inférieure à un an et des dettes à taux variable correspond à la valeur comptable.

IV.13.1 Dettes envers les établissements de crédit

Les dépôts et emprunts des établissements de crédit sont considérés comme émis à des conditions de marché. Par conséquent, aucune décote n'est comptabilisée. Les opérations de pension livrée ou non livrée sont enregistrées comme dans les comptes individuels, les titres cédés restant à l'actif du bilan du cédant. Aucune sortie de bilan n'est effectuée puisque le transfert des risques et avantages n'a pas lieu.

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Comptes ordinaires créditeurs	13 851	11 067	10 811
Comptes et emprunts	30 505	28 280	25 030
à vue	1 567	2 566	3 111
à terme	28 938	25 714	21 919
Valeurs données en pension	160	1 019	394
à vue	0	0	7
à terme	160	1 019	387
Titres donnés en pension livrée	11 224	20 171	22 432
à vue	422	1 158	881
à terme	10 801	19 013	21 551
Autres dettes	35	27	17
Dettes rattachées	324	504	413
TOTAL	56 098	61 068	59 098

IV.13.2 Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle s'élevèrent à 25 382 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 22 056 millions d'euros au 31 décembre 2007 :

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Comptes ordinaires créditeurs	7 415	5 584	5 021
à vue	6 187	4 212	2 937
à terme	1 228	1 373	2 083
Comptes et emprunts	6 777	4 835	5 048
à vue	3 561	1 614	672
à terme	3 216	3 221	4 376
Valeurs données en pension	0	0	4
à vue	0	0	4
à terme	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	8 648	10 250	6 681
à vue	1 556	2 156	2 559
à terme	7 092	8 094	4 121
Comptes d'épargne à régime spécial	1 335	363	302
Comptes d'affacturage	646	589	431
Dettes rattachées	69	80	45
Autres	490	353	118
TOTAL	25 382	22 056	17 650

IV.14 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, etc.) sont ventilées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « dettes subordonnées ».

Ces dettes sont évaluées à la juste valeur à l'initiation, c'est-à-dire à leur prix d'émission diminué des coûts de transaction, puis évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Aucun produit ou charge interne n'est intégré au calcul du TIE. Pour le Groupe, les coûts de transaction à intégrer sont des coûts externes de

montants significatifs. Les émissions se font aux conditions de marché sans enregistrement de décote de marché.

Les surcotes/décotes liées à l'écart entre la valeur d'émission et la valeur de remboursement font parties intégrantes de la détermination du TIE. L'étalement actuariel de la décote est un intérêt (produit net bancaire). Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les dettes de titres à taux variable ont une juste valeur égale à leur valeur nette comptable inscrite au bilan. Les flux des emprunts et dettes de titres à taux fixe sont actualisés en fonction de la valeur des taux du marché en date d'arrêté, pour une dette de même maturité résiduelle.

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Titres du marché interbancaire	0	1	2
Titres de créances négociables	5 597	16 894	15 498
BMTN	1 036	1 175	3 901
CDN	4 561	15 719	11 597
Emprunts obligataires	18 204	4 584	1 336
Autres dettes représentées par un titre	2 154	1 251	2 410
Dettes rattachées	296	206	182
TOTAL	26 251	22 936	19 428

Au 31 décembre 2008, la juste valeur des dettes représentées par un titre, déterminée selon les modalités présentées à la note IV.4, s'élève à 26 245 millions d'euros.

IV.15 Provisions techniques des contrats d'assurance

Aux fins de protéger les assurés, les entreprises d'assurance constituent des provisions techniques au passif de leur bilan, déterminées à partir de calculs statistiques envers les assurés :

- les **provisions mathématiques** correspondent principalement :
 - aux provisions pour primes non acquises constatant la part (calculée *prorata temporis*) des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire,
 - aux provisions d'assurance vie correspondant au total des cotisations reçues, majoré des produits des placements distribués aux assurés et diminué des prestations de sortie. Ces provisions sont complétées par la provision de gestion destinée à faire face aux frais de gestion futurs des contrats d'assurance vie ;
- les **provisions pour sinistres** correspondent pour l'assurance vie aux capitaux dûs à la suite de la survenance d'un sinistre. Pour l'assurance-

crédit, elles comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Ce montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique ;

- les **provisions pour participation aux bénéfices (PB) différés** représentent la part des produits des placements revenant aux assurés mais non encore distribuée. Ces provisions sont distribuables sous huit ans. Par ailleurs, en application du principe de *shadow accounting* prévu par la norme IFRS 4, la constatation des plus ou moins values latentes des placements représentatifs des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires donnent lieu à la comptabilisation d'une participation aux bénéfices différée (environ 92 %), considérant qu'une quote-part des réévaluations reviendra aux assurés via la rémunération de leurs contrats ;
- les **autres provisions techniques** regroupent les provisions pour aléas financiers et les provisions pour frais d'acquisition reportés.

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Provisions mathématiques	11 081	10 687	9 548
<i>Assurance vie</i>	9 304	8 653	7 728
<i>Représentatives de contrats en unités de compte</i>	1 777	2 034	1 820
Provisions pour sinistres	465	446	339
Autres provisions techniques ⁽¹⁾	460	772	804
TOTAL	12 007	11 905	10 690

(1) Les autres provisions technique comprennent la provision pour participation aux bénéfices. Celles-ci ressortent en forte diminution entre 2007 et 2008 compte tenu de la forte baisse des marchés d'actions et, de l'évolution des spreads de crédit constatés sur les instruments de taux qui, du fait de la comptabilité reflet, a conduit à reconnaître un actif de participation aux bénéfices différée en 2008. Par ailleurs, les provisions d'Assurance IARD, ont été reclassées, dès l'ouverture, du poste provisions mathématiques vers les autres provisions techniques (impact 211 millions d'euros après application de la règle de proportionnalité).

IV.16 Dépréciations et provisions de passif

IV.16.1 Synthèse des dépréciations et des provisions de passif

en millions d'euros	31/12/2007	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Conversion et Autres ⁽²⁾	31/12/2008
Dépréciations déduites de l'actif	910	1 000	(24)	(209)	152	325	2 154
Encours sains	297	195	0	(140)	9	5	367
Encours en défaut	315	457	(24)	(17)	117	45	892
Autres dépréciations	104	45	(0)	(11)	18	(88)	68
Dépréciations durables sur titres AFS	195	303	0	(41)	7	363	828
Provisions de passif	348	449	(112)	(44)	43	1	686
Provisions pour risques et charges	264	431	(112)	(17)	41	1	608
Risques de contrepartie	35	241	(3)	(12)	12	8	280
Risques de dépréciation	8	6	(1)	(5)	1	13	21
Engagements sociaux	162	14	(34)	0	25	(0)	167
Risques d'exploitation	59	170	(73)	0	3	(19)	139
Provisions pour impôt courant	84	19	0	(27)	3	0	79
TOTAL	1 258	1 450	(136)	(253)	195	325	2 841
Effet résultat ⁽³⁾				(1 061)			

(1) Au 31 décembre 2008, les impacts de variation de périmètre proviennent essentiellement de l'intégration de la Société Marseillaise de Crédit acquise le 2 juillet 2008.

(2) Les autres variations sur dépréciations déduites de l'actif comprennent essentiellement, la dépréciation durable sur titres CIFG, pour 440 millions d'euros, constatée après déconsolidation de la structure en 2008 (cf. note III.1.1.2) ainsi que les impacts des reclassements relatifs à l'application de l'amendement IAS 39 et IFRS 7 du 15 octobre 2008 (cf. note IV.6) soit - 85 millions d'euros.

(3) Incidences des dépréciations et des provisions sur le compte de résultat. Compte tenu de la présentation des états financiers, les dotations et reprises aux provisions peuvent impacter chacune des lignes du compte de résultat. Le tableau ci-après permet de mesurer l'impact (hors impôts différés) des mouvements de provisions de la période sur les principaux agrégats du compte de résultat consolidé :

en millions d'euros	Dotations	Reprises	Effet net
Produit net bancaire	(383)	42	(341)
Charges générales d'exploitation	(89)	61	(28)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(23)	1	(22)
Résultat brut d'exploitation	(494)	104	(391)
Coût du risque	(937)	258	(679)
Gains ou pertes sur autres actifs	0	0	0
Résultat avant impôt	(1 431)	362	(1 069)
Impôt sur le résultat	(19)	27	8
RÉSULTAT NET	(1 451)	389	(1 061)

IV.16.2 Provisions pour risques et charges

Les provisions de passif constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Leur comptabilisation est subordonnée à l'existence d'une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actuelle

à la date de clôture. Ce montant est actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation est significatif.

Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date, aucune actualisation des dépenses n'est réalisée compte tenu de l'effet non significatif.

Aucune provision n'est enregistrée au titre de pertes opérationnelles futures ou au titre de grosses réparations. Aucun passif ou actif éventuel n'est enregistré.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que les critères généraux de comptabilisation des provisions exposés ci-dessus sont vérifiés et dès lors que les deux conditions suivantes sont satisfaites :

- il existe un plan formalisé et détaillé de restructuration précisant :
 - les activités concernées,
 - les principaux sites affectés,
 - la fonction et le nombre approximatif de membres du personnel qui seront indemnisés au titre de leur contrat de travail,
 - les dépenses qui seront engagées, et
 - la date à laquelle le plan sera mis en œuvre ;
- le plan et ses caractéristiques ont été annoncés aux personnes concernées.

Les provisions pour restructuration n'incluent que les dépenses directement liées à la restructuration. Les provisions pour restructuration constituées dans les comptes de Natixis au 31 décembre 2008, le sont au titre :

- du plan d'adaptation de l'emploi ouvert aux collaborateurs de Natixis SA courant septembre 2008 ;
- du plan de transformation de la Banque de Financement et d'Investissement décidé par le conseil de surveillance du 18 décembre 2008.

À la date de mise en place et selon la norme IAS 37, une provision pour risques est comptabilisée sur un engagement de financement si un risque de perte est apparu sur la contrepartie de cet engagement (risque de défaillance au cours de la période de l'engagement). L'établissement couvre alors le risque de défaut futur, l'engagement de financement étant irrévocable.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31/12/2007	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Conversion et Autres	31/12/2008
Risques de contrepartie		35	241	(3)	(12)	12	8	280
Engagements de financement et de garantie		8	70	(2)	(4)	1	2	76
Litiges clientèle		21	0	(1)	(4)	11	(3)	24
Autres provisions		4	171	0	(4)	0	8	179
Risques de dépréciation		8	6	(1)	(5)	1	13	21
Immobilisations financières		1	0	(1)	0	0	0	(0)
Promotion immobilière		0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions		7	6	0	(5)	1	13	21
Engagements sociaux	VII.3	162	14	(34)	0	25	0	167
Risques d'exploitation		59	170	(73)	0	3	(19)	139
Restructurations		5	60	(10)	0	0	(0)	55
Autres provisions		54	110	(63)	0	3	(19)	84
TOTAL		264	431	(112)	(17)	41	2	608

IV.17 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres super-subordonnés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

Les actions de préférence peuvent être classées, selon l'analyse des contrats, en dettes ou en capitaux propres. Toutes les actions de préférence émises par le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires sont inscrites en dettes subordonnées alors qu'elles étaient inscrites en intérêts minoritaires dans les comptes consolidés publiés en normes françaises.

IV.17.1 Encours

Les dettes super-subordonnées à durée déterminée comprennent pour l'essentiel des Titres Subordonnés Remboursables.

Selon la norme IAS 32, les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. Cette obligation doit résulter de clauses et conditions propres au contrat et pas seulement de contraintes purement économiques (« economic compulsion »).

Les autres émissions présentent en particulier une clause de *dividend pusher* qui prévoit le paiement obligatoire des intérêts en cas de paiement d'un dividende aux actionnaires ou de paiement de tout titre de capital ou en cas de paiement d'un coupon sur tout titre de rang pari passu. Leur rémunération est ainsi subordonnée à l'obligation de rémunérer un autre instrument classé en dettes (*linked instrument*). Considérant que le lien

contractuel entre les instruments ajouté à l'obligation contractuelle de payer des intérêts sur l'instrument lié crée une obligation de rémunérer l'instrument de base, ces émissions ont été classées en dettes.

L'État Français dans le cadre du plan de soutien au secteur financier approuvé par la Commission Européenne a mis en place un dispositif de renforcement des fonds propres des banques au travers de la Société de Prise de Participation de l'État (SPPE) qui est autorisée à souscrire des titres subordonnés intégrables dans les fonds propres de base des banques émettrices.

Le 11 décembre 2008, la Banque Fédérale des Banques Populaires a émis des obligations super-subordonnées à durée indéterminée d'un montant de 950 millions d'euros rémunérés sur la base d'un taux fixe payable annuellement jusqu'en décembre 2013 puis, à compter de mars 2014, d'un taux révisable calculé sur l'Euribor 3 mois + 5,29 %. L'émission intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts, l'émission est qualifiée d'instruments de capitaux propres et reclassée en réserves consolidées.

en millions d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Dettes subordonnées à durée déterminée		5 098	5 174	4 702
Titres Super-Subordonnés ⁽¹⁾		1 330	563	300
Dettes subordonnées à durée indéterminée	IV.17.2	122	138	317
Actions de préférence ⁽¹⁾		122	182	194
Dépôts de garantie à caractère mutuel		3	5	3
Dettes rattachées		130	123	107
TOTAL		6 806	6 185	5 623

(1) Au 31 décembre 2008, les encours de titres hybrides, net des opérations intragroupes et effectivement encaissés (règlement 90-02 art. 4 alinéa c) dernier paragraphe) retenus dans les fonds propres Tier one s'élèvent à 2 316 millions d'euros et sont composés des Titres Super-Subordonnés et des actions de préférence :

- Au 31 décembre 2008, les encours de titres super-subordonnés du sous-Groupes Natixis s'élèvent à 1 244 millions d'euros (A) :

	100 %	x 35,78 %
TSS à caractère non innovant	1 605	574
Décembre 2004	142	
Janvier 2005	300	
Avril 2008	213	
Décembre 2008	950	
TSS à caractère innovant	1 871	670
Décembre 2004	418	
Octobre 2007	750	
Novembre 2007 (CACEIS)	20	
Mars 2008	150	
Avril 2008 (750 millions de dollars)	533	
		1 244

- Au 31 décembre 2008, les encours d'actions de préférence portent uniquement sur des émissions du sous-Groupe Natixis, soit, après proportionnalisation (35,78 %) et après remboursement total des

actions préférentielles chez Natixis AMBS Compagny LLC., et s'élève à 122 millions d'euros (B) :

	100 %	x 35,78 %
À caractère innovant	200	72
Natixis Preferred Capital I LLC.	200	
À caractère non innovant	142	51
Natixis Preferred Capital III LLC.	142	
		122

- Le 11 décembre 2008, la Banque Fédérale des Banques Populaires a émis 950 millions d'euros (C) de titres super-subordonnés souscrits par la Société de Prise de Participation de l'État dans le cadre du plan de soutien au secteur financier.

Total des titres hybrides retenus en fonds propres Tier one (A + B + C) : 2 316 millions d'euros

IV.17.2 Évolution des autres dettes subordonnées au cours de l'exercice

en millions d'euros	31/12/2006	31/12/2007	Émission ⁽¹⁾	Remboursement ⁽²⁾	Conversion	Variation de périmètre	Autres ⁽³⁾	31/12/2008
Autres dettes subordonnées à durée déterminée	4 702	5 174	9	(274)	7	81	101	5 098
Titres subordonnés	4 299	4 769	9	(273)	7	71	99	4 682
Emprunts subordonnés	403	405	0	(1)	0	10	2	416
Autres dettes subordonnées à durée indéterminée	317	138	0	(20)	1	1	2	122
Titres subordonnés	309	138	0	(20)	1	1	3	122
Emprunts subordonnés	7	1	0	0	0	0	(1)	0
TOTAL	5 019	5 312	9	(294)	7	82	103	5 220

(1) Émissions :

Émission par le sous-groupe Natixis : tranche de 100 millions d'euros (part Groupe de 25 millions) émise par CACEIS (mars 2008 – échéance 29/03/2018) soit 9 millions d'euros après prise en compte du taux de proportionnalisation de 35,78 %.

(2) Remboursements :

à l'échéance :

- Remboursement de Titres Subordonnés Remboursables par la Banque Fédérale des Banques Populaires des tranches de mai 1998 (149 millions d'euros), de juillet 1998 (69 millions d'euros) et d'octobre 1998 (47 millions d'euros),

- Remboursements d'emprunts subordonnés remboursables par Natixis concernant les tranches de mai 1998 et de juillet 1998 ;

par anticipation :

- Remboursement de Titres Subordonnés Remboursables par le sous-groupe Natixis : CACEIS concernant une tranche d'avril 2005 pour 200 millions d'euros (part Groupe de 50 millions d'euros) soit un impact de 18 millions d'euros après prise en compte du taux de proportionnalisation du Groupe et Natixis Cofiné concernant une tranche d'avril 1997 pour 0,8 million d'euros soit (0,3 million d'impact pour le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires) et une tranche de décembre 1998 pour 0,8 million d'euros (soit 0,3 million d'impact pour le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires).

(3) Les autres mouvements sur autres dettes subordonnées correspondent principalement à la variation des éliminations d'opérations réciproques, lorsque des ressources subordonnées émises par le Groupe sont souscrites par d'autres entités consolidées et à la réévaluation des dettes subordonnées couvertes en Fair Value Hedge.

IV.18 Échéance des emplois et ressources par durée restant à courir

Conformément à la norme IFRS 7 qui requiert une information sur l'exposition au risque de taux d'intérêt, le tableau ci-dessous présente les échéances de l'ensemble des emplois et ressources du Groupe par date contractuelle d'échéance.

Les emplois et ressources n'ayant pas de date d'échéance, tels que les créances et dettes rattachées, les comptes ordinaires ou encore les créances pour lesquelles l'exigibilité est immédiate, figurent dans la colonne à vue.

en millions d'euros	31/12/2008						Durée indéterminée	Total
	< 1 mois	> 1 mois < 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans		
EMPLOIS								
Caisse et Banques Centrales	779	0	0	0	0	0	0	779
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11 180	3 817	5 203	2 577	4 912	9 416	14 468	51 573
Instruments dérivés de trading	35 792	1 851	3 173	2 576	10 855	12 665	0	66 912
Instruments dérivés de couverture	167	0	5	20	54	20	0	266
Actifs financiers disponibles à la vente	92	132	515	599	1 472	5 210	3 168	11 189
Prêts et créances sur établissements de crédit	22 104	6 603	3 742	5 515	8 507	14 081	108	60 660
Prêts et créances sur la clientèle	11 392	5 347	4 165	4 406	9 638	9 982	0	44 932
Actifs détenus jusqu'à échéance	33	112	283	188	422	1 212	0	2 249
TOTAL EMPLOIS	81 539	17 863	17 087	15 881	35 859	52 586	17 745	238 560
RESSOURCES								
Banques Centrales	298	0	0	0	0	0	0	298
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	15 869	10 281	2 281	1 594	4 254	6 029	0	40 309
Instruments dérivés de trading	37 066	1 850	2 842	2 386	10 284	11 896	0	66 324
Instruments dérivés de couverture	58	3	10	4	0	22	0	98
Dettes envers les établissements de crédit	31 410	8 951	4 311	3 001	4 944	3 481	0	56 098
Dettes envers la clientèle	15 270	5 980	771	1 142	680	1 538	0	25 382
Dettes représentées par un titre	4 132	2 755	1 137	4 606	4 689	8 929	2	26 251
Dettes subordonnées	251	100	225	535	645	2 613	2 436	6 806
TOTAL RESSOURCES	104 355	29 920	11 577	13 269	25 497	34 508	2 439	221 564

IV.19 *Autres informations relatives aux actifs et passifs financiers*

IV.19.1 **Actifs financiers donnés en garantie**

Figure ci-dessous la valeur comptable des titres et des effets donnés en pension en garantie de passifs. Les instruments donnés en pension en

garantie de passifs sont maintenus dans le bilan consolidé au niveau des différentes classes comptables d'actifs financiers dont ils relèvent depuis leur comptabilisation initiale. La valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs par nature est la suivante :

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Instruments de capitaux propres	1 934	1 414
Instruments de dettes	15 679	29 150
Prêts et avances	6 202	903
Autres	3	0
TOTAL	23 818	31 466

IV.19.2 **Actifs financiers reçus en garantie et pouvant être cédés ou redonnés en garantie**

Au 31 décembre 2008, le Groupe Banque Populaire n'a pas de montants significatifs d'actifs reçus en garantie et enregistrés à l'actif du bilan,

dans le cadre de contrats de garantie financière assortis d'un droit de réutilisation exerçable en l'absence de défaillance du propriétaire de la garantie. Le cadre réglementaire français pour ces contrats est fixé par l'ordonnance 2005-171 du 24 février 2005.

IV.19.3 Actifs financiers transférés non décomptabilisés

Les transferts d'actifs sans décomptabilisation (totale ou partielle) sont les transferts qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation fixées aux §15 à 37 de la norme IAS 39. Ces transferts sont réalisés essentiellement dans le cadre des opérations de titrisations synthétiques.

Les titrisations cash ne sont pas concernées dans la mesure où l'entité ad hoc est intégrée dans le périmètre de consolidation. Les titrisations synthétiques avec transfert de risque du fait de dérivés de crédit (CDS) ne sont pas non plus concernées car il n'existe pas de transfert de flux de trésorerie. Les sorties partielles d'actifs du fait d'un maintien d'implication répondent aux critères d'IFRS 7 §13 mais ne concernent pas le Groupe.

À l'exception des actifs donnés en pension qui font l'objet d'une note spécifique (cf. note IV.18.1), le Groupe ne détient pas d'actifs dont les flux de trésorerie auraient été transférés au sens de la norme IAS 39 et qui ne seraient pas (intégralement ou partiellement) décomptabilisés du fait que le Groupe conserverait le contrôle de ces actifs ou la quasi-totalité des avantages et des risques attachés à ces actifs.

IV.19.4 Actifs financiers restructurés

Ce tableau recense les encours restructurés classés en encours sains. Les restructurations diffèrent des renégociations commerciales en raison d'un risque initial de contrepartie.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8	10
Prêts et créances sur la clientèle	19	35
TOTAL	27	45

IV.19.5 Actifs financiers en souffrance et non dépréciés

Les actifs en souffrance sont ceux présentant des arriérés de paiement mais non dépréciés. Le montant déclaré est la totalité de l'encours complété des impayés. Pour les découverts, le décompte de l'arriéré

s'effectue à partir de la notification et le montant à indiquer est la totalité du découvert. Les impayés techniques sans rapport avec la situation financière de la contrepartie sont exclus. Le positionnement sur les échéances se fait à partir de la date du premier impayé constaté sur l'encours considéré.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2008				
	Arriérés de paiement				
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dettes	0	0	0	0	0
Prêts et avances	35	5	3	18	60
Autres actifs financiers	1	2	0	0	4
TOTAL	36	6	3	18	64

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007				
	Arriérés de paiement				
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dettes	0	0	0	0	0
Prêts et avances	27	1	1	15	43
Autres actifs financiers	0	0	0	0	0
TOTAL	27	1	1	15	43

IV.19.6 Juste valeur des actifs et passifs financiers

La norme IAS 39 établit une hiérarchie dans les modalités de détermination de la juste valeur :

- la meilleure représentation de la juste valeur est le prix coté sur un marché actif. Un marché est considéré comme actif, si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché ;
- à défaut, la juste valeur doit être déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes, la référence à la juste valeur d'un instrument identique en substance, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, les modèles de valorisation des actions et toute technique de valorisation couramment utilisée par les intervenants sur le marché.

L'appréciation du caractère inactif du marché résulte de critères qualitatifs repris par la recommandation de CNC du 15 octobre 2008 et du rapport du panel d'expert du 31 octobre 2008 faisant appel au jugement prenant en compte notamment les indicateurs suivants :

- diminution du volume des transactions ;
- forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les intervenants ;
- absence de transactions récentes ;
- existence de ventes forcées.

Lorsqu'un modèle de valorisation est appliqué, il doit utiliser au maximum des données issues du marché. Dans le cas de certains produits structurés, souvent élaborés sur mesure, le modèle de valorisation est parfois alimenté par des paramètres non observables sur le marché. Pour ces instruments, il ne peut être constaté de profit ou de perte lors de la comptabilisation initiale. La marge dégagée à l'initiation doit être, dans cette situation, différée. Cette marge doit être étalée sur la durée de vie de l'instrument.

Les instruments, dont la juste valeur est déterminée suivant une technique de valorisation non étayée par des données de marché, sont ceux dont la marge du premier jour a été différée et ceux dont la marge au premier jour n'a pas été différée uniquement en raison de l'absence d'impact sur la valorisation du critère non observable.

La valeur comptable est jugée représentative de la valeur de marché dans les cas suivants :

- des actifs et passifs à taux variable, pour lesquels les changements d'intérêt n'ont pas d'incidence notable sur la juste valeur, dans la mesure où les taux s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs et passifs financiers à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations relevant d'un marché réglementé (en particulier, les produits d'épargne réglementée) pour lesquelles les prix sont fixés par les pouvoirs publics.

La juste valeur déterminée à partir de cotations est la juste valeur obtenue à la date d'évaluation, par référence directe à des prix publiés sur un marché actif auquel l'entité a accès. Lorsque la juste valeur est déterminée à partir d'une technique de valorisation, on doit distinguer selon que la valorisation est basée sur des données observables ou non observables.

Un certain nombre de produits, en particulier les produits dérivés, sont valorisés à partir de modèles de valorisation. Les valorisations obtenues peuvent être assimilées à des prix de marché lorsqu'elles s'appuient sur des paramètres observables et des modèles reconnus comme des standards de place (i.e. pour lesquels les techniques de valorisation sont largement répandues) pour l'instrument financier concerné. Lorsque l'une de ces deux conditions n'est pas remplie, la valorisation obtenue sera considérée comme un Marked-to-Model et non un Marked-to-Market.

Au sens de la norme, un paramètre est défini comme observable s'il est non-propritaire : les données doivent provenir d'une source extérieure à l'établissement, facilement accessible : l'accès aux données doit pouvoir se faire facilement, par exemple via des services de fournisseurs de données ou de contributions, régulièrement disponible, basé sur un consensus, basé sur des transactions de marché (réalisées, ou par le biais de cotations constituant un engagement de la contrepartie à traiter). L'analyse du caractère observable s'appuie sur chacune de ces sources individuellement ou bien une combinaison de celles-ci.

La valorisation des dérivés traités sur des marchés réglementés est établie à partir de cotations mais les dérivés de gré à gré comme les swaps et les options sont valorisés à partir de techniques de valorisation fondées sur des données de marché. Par contre, les dérivés complexes sont valorisés à partir de modèles internes.

La juste valeur des titres sur un marché non actif est déterminée selon des techniques de valorisations internes.

Cas particulier des créances et dettes envers la clientèle

La juste valeur des portefeuilles de prêts et créances et de dettes envers la clientèle a été systématiquement inscrite dans la colonne « Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables » en l'absence de notations externes généralisées sur ces portefeuilles. La juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir au taux à la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

Les tableaux ci-dessous présentent la juste valeur de l'ensemble des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisés ou non en juste valeur au bilan au 31 décembre 2008. Cette information est ventilée suivant la hiérarchie donnée par la norme IAS 39 pour déterminer la juste valeur d'un instrument.

ACTIFS FINANCIERS

en millions d'euros	31/12/2008					
	Valeur comptable	Total	Juste Valeur			
			déterminée à partir de cotations	déterminée à partir d'une technique de valorisation	déterminées selon des techniques de valorisation internes	
				Juste valeur	Variation de juste valeur comptabilisée en résultat	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	98 068	98 068	19 970	78 097	1 007	195
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat	20 418	20 418	10 020	10 398	636	0
Instruments dérivés de couverture (actif)	266	266	0	266	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	12 683	12 683	10 561	2 122	800	////////
Prêts et créances sur les établissements de crédit	60 660	60 844	0	60 844	60 844	////////
Prêts et créances sur la clientèle	44 932	43 581	0	43 581	43 581	////////
Actifs détenus jusqu'à leur échéance	2 249	2 277	2 174	103	32	////////
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	239 276	238 137	42 726	195 411	106 900	195

PASSIFS FINANCIERS

en millions d'euros	31/12/2008					
	Valeur comptable	Total	Juste Valeur			
			déterminée à partir de cotations	déterminée à partir d'une technique de valorisation	déterminées selon des techniques de valorisation internes	
				Juste valeur	Variation de juste valeur comptabilisée en résultat	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	75 509	75 509	9 268	66 241	717	(462)
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat	31 123	31 123	10	31 113	0	0
Instruments dérivés de couverture (passif)	98	98	0	97	0	0
Passifs fin. coût amorti - Dettes auprès des établissements de crédit	56 098	56 181	0	56 181	56 181	////////
Passifs financiers au coût amorti - Dettes auprès de la clientèle	25 382	25 363	0	25 363	25 363	////////
Dettes représentées par un titre	26 251	26 246	0	26 246	26 246	////////
Dettes subordonnées	6 806	6 660	0	6 660	6 660	////////
TOTAL PASSIF FINANCIERS	221 266	221 179	9 279	211 900	115 166	(462)

IV.19.7 Sorties des actifs et des passifs

IV.19.7.1 Actifs destinés à être cédés

Les actifs destinés à être cédés sont des actifs dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par une vente ou un échange contre

d'autres actifs plutôt que par leur utilisation continue. Le classement d'un actif ou d'un ensemble d'actifs à ce poste suppose que la vente est hautement probable dans un délai maximum d'un an, et est matérialisée par l'existence d'un plan de cession.

Les actifs destinés à être cédés ou les actifs faisant partie d'actifs destinés à être cédés ne sont plus amortis. Les provisions sont calculées par rapport à la valeur vénale diminuée des coûts de cession.

Le résultat net dégagé sur les abandons d'activité est comptabilisé dans le compte de résultat de la période au poste « résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». Ce résultat comprend notamment le résultat net après impôt des abandons d'activité et les profits ou pertes comptabilisés lors de l'évaluation des actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés à leur juste valeur diminuée des frais de cession ou lors de leur cession effective et la charge d'impôt correspondante.

IV.19.7.2 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Dans le cas où le Groupe n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et revenus, le transfert du contrôle de l'actif est analysé. Si le contrôle est perdu, l'actif est décomptabilisé. Si le Groupe conserve le contrôle, l'actif est maintenu à l'actif du bilan à hauteur du niveau d'implication maintenu.

En vertu du principe de « maintien d'implication », un lien est maintenu avec l'actif financier transféré si les conditions contractuelles du transfert prévoient une faculté ou une obligation de rachat des actifs transférés, ainsi que la perception d'une compensation financière liée à la performance de l'actif transféré.

Un passif financier est décomptabilisé s'il est éteint, annulé ou échu.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant : les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe comptabilise un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (« Titres donnés en pension livrées »). Cette dette est un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire : il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée ». Cette créance est enregistrée en catégorie « prêts et créances ».

Lors des arrêtés suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles propres à leur catégorie d'origine. Chez le cessionnaire, la créance est laissée en valeur nominale dans les prêts et créances.

Opérations de prêt de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IAS du terme. Par conséquent, ces opérations ne peuvent donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Les titres prêtés ne sont pas identifiés en normes IAS ; ils restent comptabilisés dans leur catégorie IAS d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Côté emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

Note V Notes relatives au compte de résultat

V.1 Marge d'intérêt

Les postes « intérêts et produits assimilés et intérêts et charges assimilés » enregistrent les intérêts des titres à revenus fixes comptabilisés dans la catégorie actifs disponibles à la vente, les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

Ils enregistrent également les intérêts sur les titres détenus jusqu'à l'échéance (catégorie marginale pour le Groupe et qui ne concerne que les entités d'assurance).

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti donnent lieu à la comptabilisation d'intérêts calculés sur la base du Taux d'intérêt effectif (TIE).

en millions d'euros	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets	Proforma Nets
Banque Centrale, CCP	14	(9)	4	47	(11)	35	12
Intérêts sur titres	983	(1 095)	(112)	907	(1 404)	(497)	(119)
Prêts et créances	5 653	(4 445)	1 208	5 806	(4 711)	1 096	742
Sur les établissements de crédit	3 369	(3 524)	(154)	3 502	(3 824)	(322)	(245)
Sur la clientèle	2 139	(911)	1 228	2 135	(876)	1 259	884
Location financement	145	(10)	134	169	(11)	158	103
Dettes subordonnées	-	(355)	(355)	-	(289)	(289)	(264)
Autres	0	-	0	80	-	80	2
Instruments de couverture	623	(526)	97	346	(243)	103	79
Interruption de la relation de couverture (CFH)	53	(45)	7	5	(5)	0	0
Intérêts courus ou échus sur instruments dérivés	571	(481)	90	341	(238)	103	79
Intérêts sur créances dépréciées y compris créances restructurées	(0)	-	(0)	1	-	0	1
TOTAL	7 272	(6 430)	842	7 187	(6 657)	530	454

V.2 Commissions nettes

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché : les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation ; celles perçues dans le cadre d'une prestation de service continu, telles que les commissions carte bancaire, de garantie ou de gestion sont étalées *pro rata temporis* sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt et non au poste « commissions ».

Les commissions de fiducie ou d'activité analogue sont celles qui conduisent à détenir ou à placer des actifs au nom des particuliers, de régime de retraite, ou d'autres institutions. La fiducie recouvre notamment les activités de gestion d'actif et de conservation pour compte de tiers.

en millions d'euros	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets	Proforma
Opérations avec les établissements de crédit	9	(20)	(11)	4	(9)	(5)	(1)
Opérations avec la clientèle	309	(128)	181	235	(138)	96	56
Opérations sur titres	94	(62)	33	116	(37)	79	119
Opérations sur moyens de paiement	128	(33)	95	77	(22)	55	52
Prestations de services financiers	261	(232)	29	142	(97)	45	105
Opération de fiducie	676	(7)	669	928	(212)	717	564
Commissions sur engagements de financement, de garantie, de titres, d'instruments dérivés	65	(17)	48	53	(20)	32	24
Autres	12	(2)	10	15	(2)	14	10
TOTAL	1 555	(502)	1 053	1 570	(536)	1 034	929

V.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou à la juste valeur par résultat, y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne dérivés de couverture comprend les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, classés en couverture de juste valeur (FVH), ainsi que la réévaluation symétrique des éléments couverts. Elle enregistre également la part « inefficace » des couvertures de flux de trésorerie (CFH).

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Gains nets sur les actifs et passifs financiers hors dérivés de couverture ⁽¹⁾	(996)	(311)	742
Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction ⁽¹⁾	(645)	408	1 143
<i>dont Dérivés hors couverture</i>	(103)	(613)	159
Gains nets sur les autres actifs et passifs financiers à la juste valeur sur option	(563)	(646)	(112)
Autres	211	(73)	(289)
Dérivés de couverture et variation de l'élément couvert	20	4	(12)
Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie (CFH)	4	3	2
Inefficacité de la couverture de juste valeur (FVH)	16	1	(14)
<i>Variation de la couverture de juste valeur</i>	279	1	(107)
<i>Variation de l'élément couvert</i>	(263)	(0)	93
TOTAL	(976)	(307)	730

(1) Au 31 décembre 2008, la ligne « gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction » inclut pour la contribution Natixis (après application du taux de proportionnalisation) :

- les réfections appliquées à la juste valeur des CDS conclus avec des monolines pour un montant de 465 millions d'euros ;
- les moins-values résultant de la valorisation des CDO d'ABS à composante subprime, pour un montant de 234 millions d'euros ;
- les moins-values résultant de la valorisation des RMBS à composante subprime, pour un montant de 118 millions d'euros.

V.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres, et les pertes de valeur sur titres à revenu variable (dépréciation durable).

Les titres à revenu variable classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable.

Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

Ce poste enregistre également les dividendes sur titres à revenu variable lorsque le droit du Groupe est établi.

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Dividendes	117	88	74
Résultats de cession	(10)	159	76
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(269)	(100)	(24)
TOTAL	(162)	148	126

V.5 Produits et Charges des autres activités

Les produits et charges des autres activités recouvrent notamment les produits et charges accessoires sur la location financement et les produits et charges sur les immeubles de placement.

Ce poste comprend également les charges et produits liés à l'activité d'assurance, et notamment, les primes reçues de l'assurance vie, les charges de prestation et les dotations et reprises de provisions techniques des contrats d'assurance.

en millions d'euros	Notes	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006 Proforma
		Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets	Nets
Opérations de location financement	V.5.1	50	(42)	8	54	(82)	(27)	4
Opérations de location simple		20	(12)	8	18	(15)	3	4
Immeubles de placement		0	0	0	34	(0)	34	12
Autres immobilisations hors exploitation		2	(10)	(8)	0	(1)	(1)	0
SOUS-TOTAL ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES		72	(64)	8	106	(97)	9	20
Dotations/reprises nettes de provisions techniques sur contrats d'assurance		0	0	0	0	(613)	(613)	(564)
Autres charges et produits d'assurance	V.5.2	1 553	(1 082)	471	1 963	(1 347)	616	764
SOUS-TOTAL ASSURANCE		1 553	(1 082)	471	1 963	(1 961)	3	202
Autres produits et charges accessoires	V.5.3	953	(176)	777	786	(126)	660	275
TOTAL		2 578	(1 322)	1 256	2 854	(2 185)	671	497

V.5.1 Opérations de location financement

en millions d'euros	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006 Proforma
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets	Nets
Résultat de cession	0	(2)	(2)	7	(45)	(39)	(2)
Dépréciation	0	(1)	(1)	2	(2)	0	1
Autres produits et charges accessoires	49	(38)	11	45	(34)	11	5
TOTAL	50	(42)	8	54	(82)	(27)	4

V.5.2 Autres produits et charges d'assurance

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Primes reçues sur l'activité d'assurance vie	1 094	1 554	1 528
Primes reçues sur l'activité de prévoyance	99	73	22
Primes reçues sur l'activité d'assurance-crédit	313	278	259
Charges de prestations	(1 032)	(1 330)	(1 071)
Autres produits nets	(4)	42	28
TOTAL	471	616	764

V.5.3 Autres produits et charges accessoires

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Activités immobilières	1	6	9
Produits des activités de services immobiliers ⁽¹⁾	523	369	0
Prestations des services informatiques ⁽¹⁾	85	18	17
Prestations de crédit management	59	56	50
Autres activités diverses	108	209	199
TOTAL	777	658	275

(1) Depuis le 31 décembre 2007, ce poste inclut les produits des activités suivantes de FONCIA :

- gestion de copropriété dont FONCIA en est le syndic ;
- gestion de la relation entre les propriétaires bailleur et les locataires ;
- intermédiaire dans la vente de biens immobiliers.

V.6 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets des refacturations (cf. note VII.1), les charges sociales ainsi que les avantages au personnel

(cf. note VII.3), tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à cotisations définies) ou encore les paiements sous forme d'action (cf. note VII.4), conformément à la norme IFRS 2.

Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et les services extérieurs.

en millions d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Frais de personnel				
Salaires et traitements		(973)	(935)	(772)
dont paiements en actions		(1)	(4)	(2)
Avantages de retraite et autres		(45)	(45)	(37)
Charges sociales		(264)	(227)	(178)
Intéressement et participation		(38)	(99)	(91)
Impôts et taxes liés aux rémunérations		(53)	(49)	(38)
Plan d'adaptation de l'emploi ⁽¹⁾		(52)	-	-
Autres		1	(2)	(5)
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	VII.1	(1 423)	(1 357)	(1 121)
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes		(56)	(65)	(54)
Services extérieurs		(945)	(879)	(693)
Charges liées aux fusions		0	0	0
Autres		(59)	3	14
TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		(1 060)	(941)	(733)
TOTAL		(2 483)	(2 299)	(1 853)

(1) Coût estimé du plan d'adaptation de l'emploi de 144 millions d'euros chez Natixis, intégralement provisionné sur l'exercice 2008, soit 52 millions d'euros après prise en compte de la proportionnalisation à 35,78 %

V.7 Coût du risque

Ce poste enregistre principalement la charge du risque sur les opérations de crédit : les dotations nettes de reprises de provisions, individuelles et collectives (cf. note IV.4), les créances passées en perte sur l'exercice et les récupérations sur les créances amorties.

La ligne « Dépréciation sur créances individuelles » incorpore les dépréciations des titres classés en « Prêts et créances » ainsi que ceux reclassés dans les conditions de l'amendement du 13 octobre 2008.

31/12/2008					
en millions d'euros	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/ créances amorties	Net
Provisions pour risques et charges	(153)	11			(143)
Engagement de financement	(70)	5			(65)
Autres	(83)	6			(78)
Actifs financiers évalués au coût amorti	(568)	151	(5)	59	(363)
Prêts et créances	(568)	151	(5)	59	(363)
<i>Dépréciations individuelles des créances</i>	(528)	151	(5)	59	(323)
<i>Dépréciations collectives sur encours sains</i>	(39)	0			(39)
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0			0
Autres	(170)	0			(170)
COÛT DU RISQUE	(891)	161	(5)	59	(675)
dont :					
• Reprises de dépréciations devenues sans objet		161			
• Reprises de dépréciations utilisées		50			
sous-total reprises :		211			
• Pertes couvertes par des dépréciations		(50)			
total reprises nettes :		161			

31/12/2007					
en millions d'euros	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/ créances amorties	Net
Provisions pour risques et charges	(9)	9			(0)
Engagement de financement	(4)	5			0
Autres	(5)	4			(1)
Actifs financiers évalués au coût amorti	(177)	82	(3)	5	(93)
Prêts et créances	(177)	82	(3)	5	(93)
<i>Dépréciations individuelles des créances</i>	(52)	22	(3)	5	(28)
<i>Dépréciations collectives sur encours sains</i>	(125)	60			(65)
Actifs financiers disponibles à la vente	0	1			0
Autres	(5)	0			(5)
COÛT DU RISQUE	(192)	92	(3)	5	(98)
dont :					
• Reprises de dépréciations devenues sans objet		92			
• Reprises de dépréciations utilisées		37			
sous-total reprises :		129			
• Pertes couvertes par des dépréciations		(37)			
total reprises nettes :		92			

en millions d'euros	31/12/2006 Proforma				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/ créances amorties	Net
Provisions pour risques et charges	(10)	7			(3)
Engagement de financement	(5)	3			(2)
Autres	(5)	4			(0)
Actifs financiers évalués au coût amorti	(121)	92	(6)	6	(29)
Prêts et créances	(121)	92	(6)	6	(29)
<i>Dépréciations individuelles des créances</i>	<i>(48)</i>	<i>19</i>	<i>(6)</i>	<i>6</i>	<i>(29)</i>
<i>Dépréciations collectives sur encours sains</i>	<i>(73)</i>	<i>73</i>			<i>1</i>
Actifs financiers disponibles à la vente	(0)	11			11
Autres	(1)	0			(1)
COÛT DU RISQUE	(131)	110	(6)	6	(21)
dont :					
• Reprises de dépréciations devenues sans objet		110			
• Reprises de dépréciations utilisées		136			
sous-total reprises :		246			
• Pertes couvertes par des dépréciations		(136)			
total reprises nettes :		110			

V.8 Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Sociétés financières	168	222
• Banques Populaires ⁽¹⁾	51	77
• Caisses d'Épargne ⁽¹⁾	88	123
• Volksbank International AG (VBI)	17	13
• Autres	13	9
Sociétés non financières	0	3
TOTAL	169	225

(1) Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne sont consolidées à 7,15 % au travers des Certificats Coopératifs d'Investissement détenus par Natixis. La contribution des Banques Populaires s'entend après neutralisation de la quote-part des dividendes en provenance de la Banque Fédérale (soit - 22 millions d'euros en 2008 et - 23 millions d'euros en 2007).

V.9 Gains ou pertes sur autres actifs

Ce poste comprend les plus et moins-values de cession des

immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation.

en millions d'euros	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006 Proforma	
	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Total	
Plus-values de cession nettes	138	3	140	118	121	239	19	
Moins-values de cession nettes	9	(4)	5	(24)	(20)	(44)	(18)	
TOTAL	147	(1)	146	94	101	195	1	

Au 31 décembre 2008, les plus-values de cessions nettes comprennent essentiellement la plus-value de relution de + 95 millions d'euros dégagée sur la période et correspondant à l'augmentation de taux de détention du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires dans Natixis (+ 1,12 %) passant de 34,66 % à 35,78 %.

Au 31 décembre 2007, les gains nets sur cession d'autres actifs portent essentiellement sur :

- la cession du siège de l'immeuble Saint Dominique (+ 101 millions d'euros) ;
- les opérations de restructuration du pôle gestion d'actifs (- 62 millions d'euros) ;
- les autres cessions d'actifs (+ 32 millions d'euros).

V.10 Variation de valeur des écarts d'acquisition

Ce poste enregistre les dépréciations des écarts d'acquisition positifs. Une dépréciation est enregistrée lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. Au 31 décembre 2008, les tests ont conduit le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires à procéder à la dépréciation de l'intégralité du Goodwill Natixis portant sur l'Unité Génératrice de Trésorerie Banque de financement et d'investissement, soit 324 millions d'euros dont 24 millions d'euros déprécié au niveau de Natixis (69 millions d'euros dans les comptes de Natixis) et 300 millions d'euros au niveau du Groupe.

V.11 Impôts sur le résultat

V.11.1 Calcul de la charge d'impôt

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible des différentes sociétés françaises au taux courant de 34,43 %, taux en vigueur localement pour les sociétés et succursales étrangères ;
- l'impôt différé résultant des différences temporelles existant dans les comptes sociaux ou dû à des retraitements spécifiques de consolidation entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan, calculés selon la méthode du report variable.

La compensation des actifs et passifs d'impôts différés se fait au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même, soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe.

Le principe de prudence retenu par le Groupe consiste à ne pas constater d'impôts différés actifs nets qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale. En application de ce principe, l'effet des déficits reportables n'est pas pris en compte, de même qu'il est présumé que l'économie future d'impôt ne pourra pas être récupérée si l'entité fiscale a enregistré des pertes fiscales au cours des deux derniers exercices. Par ailleurs, la réserve de capitalisation, constituée dans les comptes individuels des sociétés d'assurance, a pour effet de différer des plus-values réalisées suite à la cession de certaines obligations pour compenser ultérieurement des moins-values. La fraction considérée comme ayant une forte probabilité de ne jamais être utilisée est reclassée en capitaux propres avec constatation d'un impôt différé.

En revanche, la norme IAS 12 assimile ce retraitement à une différence temporelle, génératrice d'un impôt différé passif.

Tous les décalages ont été retenus quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité. Le solde net d'impôt différé figure à l'actif et au passif sur la ligne Actifs/passifs d'impôts différés.

V.11.2 Rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée et la charge théorique

en millions d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
+ Résultat net - Part du Groupe		(1 140)	141	718
+ Résultat net - Part des minoritaires		36	50	41
+ Impôt de l'exercice		(193)	(175)	274
+/- Autres différences permanentes		70	(316)	(82)
- Résultat des sociétés en équivalence		(169)	(225)	(243)
= RÉSULTAT FISCAL CONSOLIDÉ		(1 396)	(525)	708
* Taux d'impôt théorique		33,33 %	33,33 %	33,33 %
= IMPÔT THÉORIQUE		465	175	(236)
+ Avoirs fiscaux		5	8	10
+ Effets de l'intégration fiscale		6	(3)	(23)
+ Contribution et CSB		13	6	(4)
+ Impôts aux taux réduit		1	(14)	(5)
+ Redressements fiscaux		20	(5)	(17)
+ Différences de taux d'impôt sur les filiales étrangères		(19)	12	1
+ Variation des impôts différés actifs limités par prudence ⁽¹⁾		(335)	3	(2)
+ Impôt sur les certificats coopératifs d'investissements		(24)	0	0
+ Impôt sur exercices antérieurs ⁽²⁾		63	0	0
+ Autres éléments		(1)	(7)	2
= CHARGE D'IMPÔT DE L'EXERCICE		194	175	(274)
dont • impôt exigible		(60)	(204)	(226)
• impôt différé		253	378	(48)

Au 31 décembre 2008 :

(1) La variation des impôts différés limités par prudence provient essentiellement du fait de la crise : les déficits se sont creusés en France comme à l'étranger ; la limitation de l'activation des déficits concerne la Grande Bretagne (54 millions d'euros) les USA (97 millions d'euros) et la France (174 millions d'euros).

(2) Il s'agit principalement de 48 millions d'euros d'impôts différés actif enregistrés aux USA.

Note VI Gestion des risques

Les informations sur la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le rapport de gestion, au paragraphe 2 « La gestion des risques ».

Elles font partie intégrantes des comptes certifiés par les commissaires aux comptes.

Par ailleurs, selon la demande de l'AMF, les informations sur la crise financière sont également présentées dans le rapport de gestion dans le paragraphe 2.1 « Les impacts de la crise ».

Note VII Frais de personnel, effectifs, rémunérations et avantages consentis au personnel

VII.1 Frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent à 1 423 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 1 357 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Ils comprennent les salaires et traitements nets des refacturations, les charges sociales, l'intéressement et la participation, les impôts liés aux rémunérations, les paiements sous forme d'actions, conformément à la norme IFRS 2, mais aussi tous les avantages au personnel tels que les charges de retraite relative aux régimes à cotisations définies

et que la charge annuelle relative aux régimes à prestations définies comprenant :

- les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés ;
- le coût financier (effet d'actualisation) ;
- le rendement brut des actifs de couverture ;
- l'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés.

VII.2 Effectifs

Les effectifs en fin d'exercice s'élèvent, en équivalent temps plein et ventilés par secteur d'activité, à :

en nombre	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Natixis ⁽¹⁾	22 096	21 959	21 138
Activités Fédérale et autres ⁽²⁾	7 974	7 160	1 285

(1) Les effectifs correspondant au pôle Natixis ne sont pas proportionnalisés mais maintenus à 100 %.

(2) L'augmentation des effectifs provient principalement de la croissance externe chez FONCIA (+ 945), liée à des acquisitions de cabinets.

VII.3 Engagements sociaux

En application de la norme IAS 19, le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires provisionne l'ensemble des engagements relatifs à ses passifs sociaux.

VII.3.1 Engagements à fin 2008

Les engagements comprennent pour l'essentiel les éléments suivants :

Les compléments bancaires

Le régime de retraite CAR du Groupe Banque Populaire (également applicable au personnel de Natixis issus de l'ex-Caisse Centrale des Banques Populaires) a été clôturé au 31/12/93, en application de l'accord professionnel du 13 septembre 1993, applicable aux Banques Populaires par l'accord Groupe du 7 janvier 1994.

L'engagement de retraite du Groupe envers les actifs et retraités est constitué de compléments spécifiques au Groupe Banque Populaire et d'un complément bancaire résiduel calculé par différence entre les droits bancaires arrêtés au 31/12/93 et les éléments de pensions à la charge de la sécurité sociale et des caisses ARRCO et AGIRC.

Concernant les caisses de retraites spécifiques à Natixis, celle de l'ex-BFCE ainsi que celle de l'ex-Crédit National font apparaître respectivement un équilibre et un faible déficit entre les réserves de la Caisse et les engagements actualisés.

Le montant des cotisations à verser en 2009 est prévu pour 1 million d'euros pour la CAR.

A chaque classe d'actifs (Taux, Actions, Monétaire, Immobilier) est affecté un rendement anticipé qui découle des prévisions macroéconomiques établies en début d'année pour l'année en cours par le Comité Stratégique qui associe la Direction générale, les Responsables de chaque classe d'actifs et notre économiste.

Au 31/12/2008, l'actif de la CARBP était composé à hauteur de :

- 28 % en Actions ;
- 37 % en Taux ;
- 35 % en Monétaire ;
- 0 % en Immobilier.

Le taux de rendement attendu en 2009 pour l'ensemble de l'actif est de 3,4 %.

Les indemnités de fin de carrière

Pour les indemnités de fin de carrière, les entités consolidées du Groupe couvrent, en totalité ou en partie, leurs engagements par souscription de contrats d'assurance auprès de Natixis assurance, entreprise d'assurance du Groupe consolidée par intégration proportionnelle.

La part des engagements des établissements du Groupe non couverte par contrat d'assurance est intégralement provisionnée en consolidation.

Les contrats IFC des entités du Groupe sont essentiellement adossés au support financier « Fonds Général » d'ABP Vie dont la répartition sur les différents actifs est la suivante : 87 % sur les obligations et les TCN à taux fixe ou révisable, 10 % sur les OPCVM actions et diversifiés et 3 % sur l'immobilier.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 supprime le dispositif transitoire qui était prévu par la loi de 2007 pour la période entre le 01/01/2010 et le 01/01/2014. La mise à la retraite avant 65 ans avec accord du salarié n'est plus possible à compter du 01/01/2010, s'agissant de départs volontaires avant 65 ans ils seront chargés.

Par ailleurs, une nouvelle contribution est mise en place sur les indemnités versées pour les départs à l'initiative de l'employeur avant ou après 65 ans (25 % du montant pour celles versées du 11/10/07 au 31/12/08 puis 50 % au-delà).

Cette revalorisation de l'engagement est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au

31/12/2007 n'intervient qu'à partir de 2008 (la loi étant promulguée fin 2007).

Le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires retient une hypothèse de départ volontaire à la retraite systématique à partir du 01/01/2009.

Les médailles du travail

Les avantages potentiels liés aux médailles du travail portent, d'une manière générale, sur 4 catégories de médailles (20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans), distribuées en fonction du nombre d'année d'activités, toutes entreprises confondues.

L'engagement du Groupe au titre des médailles de travail a été chiffré, sur la base de ces avantages potentiels, selon une méthode prospective, analogue à celle retenue pour les indemnités de fin de carrière.

Autres engagements

Les autres engagements relatifs aux passifs sociaux portent, essentiellement, sur les éléments suivants :

- régime mutuelle pour les retraités et les préretraités :
La part patronale à verser aux mutuelles par certaines sociétés incluses dans le périmètre du Groupe Banque Populaire, pour les retraités et les préretraités, est assimilée, en norme IAS 19, comme un avantage post-emploi dont l'engagement est provisionné dans les comptes consolidés du Groupe ;
- cadres dirigeants :
Ce nouveau régime, mis en place fin 2007, est destiné aux membres des comités de direction des établissements du Groupe. Il est adossé sur un contrat d'assurance signé entre la BFBP et Natixis assurance. Il s'agit d'un contrat de type capitalisation (externalisation du risque viager à chaque liquidation d'une rente et du risque de réversibilité). Le règlement prévoit une prestation définie soumise à condition de présence dans le Groupe au moment de la liquidation des droits à retraite ;
- indemnités de retraite des cadres supérieurs ou assimilés du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires (régime FCR) :

L'engagement porte autant sur les actifs que les retraités. La BFBP a opté pour l'harmonisation du fonctionnement de ses régimes de retraite FCR sur un principe de capitalisation ;

- fonds de garantie de ressources des Directeurs généraux :
Le régime est passé en capitalisation, l'engagement relatif au régime n'étant plus porté par le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires mais externalisé auprès d'un assureur. Cette externalisation se fait en contrepartie du prélèvement par l'assureur des capitaux constitutifs nécessaires pour la constitution des rentes en cours de service. Il est prévu la constitution progressive d'un actif pour couvrir les départs en retraite avec un taux de couverture de 80 % du passif en 2013 ;
- régime des Présidents des Banques Populaires :
Ce régime mis en place en 1986 bénéficie d'un provisionnement à compter de l'exercice 2006. Un nouveau contrat a été signé fin 2007 avec Natixis assurance et la conséquence immédiate de cette modification est la nécessité pour la BFBP, de couvrir les rentes déjà liquidées (retraités) par un versement au fonds. En effet, dès que l'assureur a délivré un titre de rente viagère, il doit constituer la provision technique et donc disposer du financement nécessaire sauf à devoir constituer une perte. Cette couverture a été répercutée aux banques populaires dès 2007.

VII.3.2 Détermination et comptabilisation de la provision

La provision pour engagements sociaux comptabilisée au titre des engagements sociaux au bilan correspond :

- à la valeur actuarielle des engagements de retraites et prestations assimilées relatifs au personnel en activité et retraité ;
- minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - des écarts d'expérience liés aux variables démographiques,
 - des évolutions des hypothèses actuarielles : taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires,
 - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs de couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

	Compléments bancaires	Indemnités de fin de carrière	Indemnités de retraite des cadres supérieurs ou assimilés	Cadres dirigeants	Régime des Présidents	Garantie de ressources des Directeurs généraux
Taux d'actualisation	3,82 %	2,75 % - 3,82 %	2,39 %	3,54 %	3,18 %	2,83 %
Taux d'inflation	1,80 %	1,80 %	1,80 %	1,80 %	1,80 %	1,80 %
Taux de rendement attendu des actifs	3,40 %	3,51 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Durée résiduelle	///	8-20 ans	2,4 ans	9,3 ans	6,3 ans	6,7 ans
Duration	14,6 ans	///	2,2 ans	8,5 ans	6,7 ans	4,6 ans
Tables de mortalité	TGH05/TGF05	TF0002	TGH05/TGF05	TGH05/TGF05	TGH05/TGF05	TGH05/TGF05

Les taux de sortie pour les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont calculés par tranche d'âge et par catégorie professionnelle, avec moyenne sur trois ans, le taux étant de 0 % pour les plus de 55 ans. Les taux d'augmentation de salaires sont calculés par catégorie professionnelle et selon la méthode de la population constante avec moyenne sur trois ans. Les changements d'hypothèses actuarielles se font sur un rythme annuel.

En application de la méthode du « corridor » retenue par le Groupe, la fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure au plus haut de 10 % de la valeur des engagements ou des fonds externes n'est pas comptabilisée ; la fraction excédant ce « corridor » est amortie sur la durée moyenne des engagements concernés sur les exercices suivants. La méthode du « corridor » n'est pas applicable aux autres avantages long terme comme les médailles du travail.

Le Groupe a opté pour l'imputation en réserves consolidées 1^{er} janvier 2004 des écarts actuariels non encore constatés, permise par la norme IFRS 1.

Les effets résultat relatifs à la variation des engagements et comptabilisés au cours de l'exercice correspondent donc :

- aux droits supplémentaires acquis par les salariés (charges) ;
- aux droits liquidés sur la période (produits) ;
- au coût financier des engagements existant en début d'exercice (charges) ;
- au rendement attendu des placements en couverture venant en couverture des engagements ;
- à l'étalement des écarts actuariels dépassant les limites du corridor.

Le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires recourt à un actuaire indépendant pour la valorisation de ses principaux engagements comme le complément de pension bancaire.

VII.3.3 Synthèse des engagements et des provisions

en millions d'euros	2008				
	Compléments de retraite	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres	Total
Engagement IAS au 01/01/2008					
Provisions comptabilisées	34	57	15	54	160
Écarts actuariels non enregistrés ⁽¹⁾	5	1		29	35
Écart au 01/01/08		0			
Changements de régime restant à étaler ⁽⁴⁾	(1)	3		2	5
ENGAGEMENT TOTAL AU 01/01/2007	39	61	15	85	200
Droits liquidés sur la période	(4)	(6)	(1)	(4)	(15)
Droits acquis sur la période	1	4	1	3	9
Coût financier	4	3	1	4	12
Rendement brut attendu des actifs	(3)	(1)		(1)	(5)
Variation des frais de gestion	0	(0)			(0)
Versement de la période au fonds	(5)	(1)		(18)	(23)
Frais sur versements	0	0			0
Modification de régime comptabilisée sur la période	0	2	(0)	1	3
Écarts actuariels enregistrés sur la période	0	(1)	(0)	2	2
Autres éléments	1	(9)	(0)	4	(4)
VARIATION ENREGISTRÉE DANS LES « FRAIS DE PERSONNEL » ⁽²⁾	(5)	-8	0	(9)	(22)
Écart actuariel sur engagements	7	3		2	12
Écart actuariel/rendement des actifs	9	1			10
Autres écarts actuariels	1	4		(4)	1
VARIATION DES ÉCARTS ACTUARIELS NON ENREGISTRÉS ⁽¹⁾	16	8		- 2	22
Modification de régime intervenue dans la période	1	9		1	11
Autres	1	1		(1)	0
COÛT NON ENCORE COMPTABILISÉ ⁽¹⁾	2	10		(0)	11
Variations de périmètre - Impact sur les Provisions	(1)	8	2	14	24
Variations de périmètre - Impact sur les écarts actuariels					
Variations de périmètre - Impact sur les modifications de régime					
VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE ET RECLASSEMENTS ⁽³⁾	(1)	8	2	14	24
Provisions comptabilisées	28	57	18	60	162
Écarts actuariels non enregistrés ⁽¹⁾	21	10		27	58
Changements de régime restant à étaler	1	11		2	14
ENGAGEMENT TOTAL AU 31/12/2008 ⁽⁵⁾	50	78	18	89	234

(1) En application des dispositions de la norme IAS 19.

(2) S'agissant des variations de provisions pour passifs sociaux classées au passif du bilan, les dotations (charges) sont signées « + » et les reprises (produits) sont signées « - ».

(3) Les impacts correspondent à des réallocations de données relatives à l'entrée de la SMC dans le périmètre Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires.

(4) Les changements de régime à étaler tiennent compte à l'ouverture des 2 modifications de régime relatives aux lois de financement de la sécurité sociale pour 2007 et pour 2008.

(5) Variation de la juste valeur des actifs détenus en couverture des avantages post-emploi accordés :

<i>en millions d'euros</i>	Compléments de retraite	Indemnités de fin de carrière	Autres	Total
Juste valeur au 01/01/2008	70	31	21	121
Rendement attendu des actifs du régime	3	1	3	7
Écarts actuariels générés dans l'exercice	(8)	(1)	(2)	(12)
Cotisations versées		1		
Écarts de conversion				
Prestations servies modification du périmètre de consolidation	21	3	0	23
Transferts et autres		0		0
Juste valeur au 31 décembre 2008	85	34	21	140

<i>en millions d'euros</i>	2007				Total
	Compléments de retraite	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres	
Provisions comptabilisées	30	47	12	38	128
Écarts actuariels non enregistrés ⁽¹⁾	8	8		7	24
Changements de régime restant à étaler		2		1	3
ENGAGEMENT TOTAL AU 01/01/2007	38	57	12	47	155
Droits liquidés sur la période	(2)	(2)	(1)	(1)	(6)
Droits acquis sur la période		4	2	3	9
Coût financier	4	2	0	4	10
Rendement brut attendu des actifs	(3)	(1)		(0)	(4)
Variation des frais de gestion		0			0
Versement de la période au fonds	(0)	(1)	(0)	(14)	(15)
Frais sur versements					
Modification de régime comptabilisée sur la période		0	0	(2)	(1)
Écarts actuariels enregistrés sur la période	0	0	(0)	2	3
Autres éléments	0	(0)	(0)	(1)	(2)
VARIATION ENREGISTRÉE DANS LES « FRAIS DE PERSONNEL » ⁽²⁾	(1)	3	1	(9)	(6)
Écart actuariel sur engagements	(3)	(1)		(3)	(6)
Écart actuariel/rendement des actifs	0	0		0	0
Autres écarts actuariels	(0)	(6)		25	18
VARIATION DES ÉCARTS ACTUARIELS NON ENREGISTRÉS ⁽¹⁾	(3)	(7)		22	12
Modification de régime intervenue dans la période	(1)	1		0	1
Autres		(0)		1	1
COÛT NON ENCORE COMPTABILISÉ ⁽¹⁾	(1)	1		1	2
Variations de périmètre - Impact sur les Provisions	5	8	2	24	39
Variations de périmètre - Impact sur les écarts actuariels					
Variations de périmètre - Impact sur les modifications de régime				(1)	(1)
VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE ET RECLASSEMENTS ⁽³⁾	5	8	2	23	38
Provisions comptabilisées	34	57	15	54	160
Écarts actuariels non enregistrés ⁽¹⁾	5	1		29	35
Changements de régime restant à étaler	(1)	3		2	5
ENGAGEMENT TOTAL AU 31/12/2007	39	61	15	85	200

(1) En application des dispositions de la norme IAS 19.

(2) S'agissant des variations de provisions pour passifs sociaux classées au passif du bilan, les dotations (charges) sont signées « + » et les reprises (produits) sont signées « - ».

(3) Les impacts correspondent à des réallocations de données relatives aux entités apportées dans les bonnes rubriques et à l'entrée de FONCIA dans le périmètre Groupe Banque Populaire.

(4) Les changements de régime à étaler tiennent compte à l'ouverture des 2 modifications de régime relatives aux lois de financement de la sécurité sociale pour 2007 et pour 2008.

VII.4 Plans de paiement en action

VII.4.1 Plans d'options de souscription d'actions

Le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires attribue à certains de ses salariés des options de souscriptions d'actions. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis à la date d'arrêté, sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution des salariés.

La juste valeur des options est déterminée grâce au modèle de valorisation Black & Scholes, et étalée en charges de personnel sur la

période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres. Ce montant est révisé à chaque date d'arrêté et ajusté dès lors que des informations subséquentes viennent modifier les premières estimations de droits acquis. La charge est alors recalculée et les ajustements affectent les étalements de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Au sein du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires, quatre plans en cours sont concernés par l'application de la norme IFRS 2. Ces options portent sur des titres Natixis et sont exerçables sur une fenêtre de trois ans à l'issue d'une période d'indisponibilité de quatre ans.

PÉRIMÈTRE GLOBAL (Y COMPRIS NATIXIS ET FILIALES)

Année	Caractéristiques du plan			Nombre d'options		Montant (en euros)
	Date d'attribution	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration d'exercice des options	Attribuées	En circulation fin 2008	Prix d'exercice
2004	17/11/2004	17/11/2008	16/11/2011	6 930 000	6 361 740	5,79
2005	15/11/2005	15/11/2009	14/11/2012	7 700 000	7 543 690	7,74
2007	28/01/2007	28/01/2011	28/11/2014	11 550 000	11 245 696	14,38
2008	21/01/2008	21/01/2012	21/01/2015	3 726 800	2 858 240	8,27

La charge de l'exercice 2008, enregistrée en « frais de personnel », s'élève à 1 million d'euros contre 4 millions d'euros en 2007.

Suite à l'augmentation de capital réalisée en septembre 2008, le Directoire de Natixis du 8 décembre a décidé d'ajuster les conditions d'exercice et le nombre d'actions sous option (1,54 option pour 1 action).

Ces ajustements sont destinés à préserver les droits des titulaires de souscription d'actions sans qu'aucun avantage supplémentaire ne soit accordé aux bénéficiaires :

- celui s'appliquant au prix d'exercice vise simplement à prendre en compte la baisse de valeur de l'action consécutive au détachement du droit préférentiel de souscription ;
- l'ajustement du nombre d'options, pour une parité inchangée de 1 option pour une action, a pour conséquence de maintenir le montant de l'investissement du bénéficiaire à l'identique avant et après ajustement.

VII.4.2 Options de souscriptions d'actions des 10 premiers attributaires

Durant l'exercice 2008, les options de souscriptions d'actions de Natixis levées par les 10 salariés non mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires dont le nombre d'options levées est le plus élevé sont de zéro.

VII.4.3 Attribution gratuite d'actions destinées aux salariés

Les assemblées générales de Natixis du 17 novembre 2006 et du 24 mai 2007, ont fixé le cadre de l'attribution d'actions gratuites Natixis à ses salariés ainsi qu'aux salariés du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne. Le schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA) s'appuie sur deux textes de loi récents qui permettent aux salariés de devenir actionnaire de leur entreprise sans effort financier et d'être ainsi associés plus étroitement à son développement.

Le 12 novembre 2007, le Directoire de Natixis a adopté les modalités de l'attribution dans le respect des conditions fixées par la loi et relatives aux périodes d'acquisition et de détention. Dans ce cadre, les salariés du Groupe Banque Populaire ont reçu un droit à recevoir 60 actions au bout d'un délai de deux ans (période d'acquisition). Au terme de ce délai, les titres attribués au salarié devront être conservés par ce dernier deux ans avant de devenir disponibles (période de conservation). À compter du 14 novembre 2011, les actions sont disponibles. Elles peuvent être conservées ou être vendues par son détenteur.

L'acquisition des titres destinés à être attribués aux salariés des Banques Populaires, de la Banque Fédérale et d'i-BP sera facturée par Natixis en novembre 2009 lors de l'attribution des titres.

Au 31 décembre 2007, cette facture a fait l'objet d'un provisionnement en charges de personnel par étalement pour un montant de 1 million d'euros sur la base du prix d'acquisition des titres par Natixis, tenant compte d'un taux de turn over de 3,5 % pour le Groupe Banque Populaire.

Dans le cadre de l'augmentation de capital de septembre 2008, les droits préférentiels de souscription (DPS) qui étaient attachés aux actions propres détenues en portefeuille ont été cédés. Afin de préserver les droits des bénéficiaires du plan d'attribution gratuite SAGA, le Directoire de Natixis du 8 décembre 2008 a décidé de procéder à un ajustement de ce plan. Celui-ci s'est traduit par l'attribution de 33 actions Natixis supplémentaires en complément des 60 actions attribuées initialement.

Suivant IFRS 2, cette nouvelle attribution vient augmenter la juste valeur totale du programme d'attribution. Ainsi la juste valeur de l'engagement correspondant aux 33 actions supplémentaires attribuées aux salariés du Groupe Natixis doit être comptabilisée en complément de la charge IFRS 2 calculée au titre des 60 premières actions attribuées par étalement sur la durée restant à courir jusqu'à la date d'attribution effective (soit le 12 novembre 2009).

Note VIII Informations sectorielles et géographiques

La norme IAS 14 prévoit la présentation d'une information sectorielle qui repose sur un découpage de l'entreprise par secteur d'activité et par secteur géographique, chacun d'eux étant soumis à des risques et à des taux de rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Pour le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires, le secteur d'activité constitue le niveau primaire (note VIII.1) et le secteur géographique le niveau secondaire (note VIII.2).

L'information sectorielle et géographique porte sur des agrégats financiers issus du bilan et du compte de résultat et rapprochés des états financiers consolidés.

VIII.1 Analyse sectorielle

Le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires est structuré en deux secteurs (ou niveaux) :

1^{er} niveau : Natixis, services bancaires et financiers

Ce niveau est représenté par Natixis, services bancaires et financiers dévolu à parité par le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne.

Jusqu'au troisième trimestre 2008, Natixis retenait cinq secteurs d'activité, correspondant aux cinq pôles métiers identifiés jusqu'alors dans l'organigramme des activités de Natixis.

Au cours du quatrième trimestre 2008, les activités de la Banque de financement et d'investissement (BFI) ont été réparties entre un ensemble dénommé « BFI pérenne » qui rassemble les activités core business destinées à être développées et un autre regroupant la « gestion active des portefeuilles cantonnés » (GAPC). Cette séparation a pour but d'optimiser de façon volontariste la gestion des actifs cantonnés, de protéger les activités conservées en cible, et de mettre en évidence la performance des activités de la BFI pérenne. Le pôle BFI est désormais composé de deux secteurs d'activité : le secteur « BFI pérenne » et le secteur « BFI-GAPC »

Ainsi au 31 décembre 2008, le secteur Banque de financement, d'investissement et de projet se décompose en six pôles « métiers », outre la banque de détail, et un pôle « hors métiers » :

Banque de financement et d'investissement (BFI)

BFI pérenne

La BFI pérenne, au sein du pôle BFI, propose à ses clients, entreprises, investisseurs institutionnels, assurances et banques, une gamme complète de produits de financement et de marchés de capitaux intégrant tous les savoir-faire de Natixis : conseil, organisation, structuration et distribution. Ce secteur est organisé en trois lignes métiers et deux plateformes régionales :

- Relations entreprises et institutionnelles : anime la relation avec les clients en France et à l'international et gère en direct les financements classiques, les produits de flux et les fusions et acquisitions ;
- Dettes et financements : regroupe les activités de Financements structurés et de matières premières, Immobilier, Debt solutions et l'activité Structurés de crédit et titrisation ;
- Marchés de capitaux : s'articule autour de pôles d'expertise sur les marchés de taux, changes, matières premières, crédits et actions ;

- deux plateformes régionales, Amérique du Nord et Asie, disposent de moyens dédiés leur permettant d'accompagner chacun des métiers dans son développement international de façon maîtrisée.

BFI -GAPC

Le secteur « BFI-GAPC » a été créé au sein du pôle BFI pour gérer en extinction, d'une part les actifs les plus touchés par la crise et d'autre part, ceux qui ne sont plus identifiés comme faisant partie du core business au regard des nouvelles orientations stratégiques visant, entre autre, à se concentrer sur l'activité clientèle. Cela concerne notamment : les activités d'investissement pour compte propre crédit et de structurés de crédit, les activités de corrélation crédit, les portefeuilles, de titres d'origine hypothécaire de la filiale ABM Corp à New York et les activités les plus complexes au sein des métiers de dérivés sur taux et action.

Capital investissement et Gestion privée

Ce pôle rassemble :

- les activités de Capital investissement, développées à partir d'une force commerciale propre tournée principalement vers des Petites et Moyennes Entreprises en général non cotées. Elles consistent en des prises de participations dans des opérations de capital développement (financements du haut de bilan de sociétés matures), capital transmission (opérations de Leverage Buy Out), de capital risque (sociétés jeunes et innovantes) et de capital investissement international ;
- les activités de gestion de fortune en France et au Luxembourg, développées à partir de la clientèle des Caisses d'Épargne, des Banques Populaires et complétées par celle de Natixis. Elles recouvrent le conseil, l'expertise et la gestion de patrimoine, ainsi que la gestion financière d'OPCVM.

Services

Ce pôle rassemble un ensemble d'activités de service dédiées principalement aux réseaux des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires ainsi qu'aux autres pôles métiers de Natixis :

- titres – back-offices de métiers titres : conservation (tenue de comptes, sous-traitance back-office titres, contrôle dépositaire), gestion administrative et comptable des OPCVM, services aux émetteurs, réception et transmission d'ordres, service bureau ;
- paiements – mise à disposition d'outils et d'infrastructures : monétique, émission et recouvrement des transferts électroniques de masse, traitement des chèques ;
- assurances : assurance vie, IARD, prévoyance ;
- ingénierie sociale (offre complète pour l'ingénierie sociale des entreprises), épargne salariale : tenue de comptes salariés, gestion administrative et comptable des fonds ; vie collective, titres de services ;
- financements spécialisés : la ligne de métiers financements spécialisés regroupe les activités de crédit-bail (transférées du pôle BFI au pôle Services) et les activités de crédit à la consommation ;
- cautions et garanties financières : cette ligne de métier est exercée par Natixis Garanties. Ces métiers regroupent principalement : des cautions sur les crédits immobiliers aux particuliers et professionnels octroyés par le réseau des Caisses d'Épargne, des garanties légales, des cautions financières ;

- services bancaires internationaux : services aux entreprises via Pramex et développement du réseau retail en Algérie (métiers transférés du pôle BFI au pôle Services).

Poste clients

Ce pôle s'est restructuré en 2007 avec, dans un premier temps, le rapprochement de GCE Affacturage avec Natixis Factor qui consolide ainsi sa position de numéro 3 de l'affacturage en France et dans un second temps, la création de Coface holding qui abrite désormais l'ensemble des filiales du pôle sous une structure juridique unifiée. Le pôle regroupe les activités de gestion du Poste clients et offre à la clientèle des produits adaptés pour le gérer, le protéger et le financer.

Plus de la moitié du chiffre d'affaires est réalisé à l'international dont le potentiel de développement reste important.

Les principales activités exercées sont : l'assurance-crédit, l'affacturage, l'information et notation d'entreprise (solvabilité et marketing), la gestion de créances (de l'émission au recouvrement) et la gestion des procédures publiques pour le compte de l'État français.

La formation aux techniques du Poste clients constitue par ailleurs un métier en développement. En matière de distribution, le pôle :

- dispose de son propre réseau de distribution (dans 64 pays), élargi par le réseau Crédit Alliance (91 pays), issu de Coface ;
- utilise les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne qui assurent une part importante du flux d'affaires de l'activité d'affacturage en France et offre un potentiel de développement important pour les autres activités du pôle.

Gestion d'actifs

Les activités de gestion d'actifs sont rassemblées au sein de Natixis Global Asset Management. Elles couvrent l'ensemble des classes d'actifs et sont exercées principalement aux États-Unis et en France. Celles-ci sont assurées par une organisation fédérale d'entités autonomes (sociétés de gestion spécialisées et structures spécialisées pour la distribution) sous le contrôle d'une holding, qui assure la cohérence d'ensemble du modèle en prenant en charge les fonctions de pilotage. Ces sociétés peuvent se concentrer sur leur cœur de métier, la génération de performance, tout en gardant la possibilité de développer une clientèle institutionnelle

propre et en bénéficiant des autres fonctions support du pôle avec des modèles économiques adaptés. Nombre de celles-ci bénéficient d'une forte notoriété, telles que Harris Associates, Loomis Sayles, IXIS AEW ou Natixis Asset Management.

Ensemble, ces sociétés de gestion spécialisées permettent au Groupe d'offrir une gamme complète d'expertises qui répond à la demande de toutes les catégories de clients. L'organisation de la distribution autour de la plate-forme Advisors/Global Associates, ainsi que des fonds de commerce développés historiquement par les sociétés de gestion, notamment en direction des clientèles groupe, permet d'optimiser la couverture des différentes clientèles. La distribution auprès des réseaux-actionnaires reste toutefois assurée en France par les sociétés de gestion.

Activités hors pôles

Les activités ne relevant pas de ces cinq pôles métiers sont regroupées dans une rubrique « hors métiers » qui recouvre principalement les Directions fonctionnelles (Informatique, Ressources humaines, Direction financière et Inspection générale) et les résultats des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne mises en équivalence au travers des Certificats Coopératifs d'Investissements.

2° niveau : L'activité Fédérale du Groupe et autres

Ce niveau regroupe :

- les activités portées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, garante de l'unité et de la solidarité financière du Groupe de par sa fonction d'organe central et holding de Natixis (à parité avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne) ;
- les activités de banque de détail à l'international, logées dans des filiales détenues par la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- la Société Marseillaise de Crédit, détenue à 100 % par la Banque Fédérale des Banques Populaires.
- les activités de services immobiliers résidentiels réalisées par FONCIA ;
- enfin il intègre les filiales informatiques communes des Banques Populaires (i-BP), la Société Centrale du Crédit Maritime Mutuel.

VIII.1.1 Analyse sectorielle du résultat

RÉSULTAT (AU 31/12/2008) ⁽¹⁾

en millions d'euros	Natixis, services bancaires et financiers ⁽³⁾							Total	Total Groupe BFBP
	Activité Fédérale et autres ⁽²⁾	Banque de financement et d'investissement ⁽⁴⁾	Gestion d'actifs	Capital investissement & gestion privée	Services	Gestion du Poste Client	Autres activités		
Produit net bancaire	966	(213)	486	68	528	286	(109)	1 047	2 012
<i>Évolution 2008/2007</i>	<i>ns</i>	<i>- 135 %</i>	<i>- 21 %</i>	<i>- 63 %</i>	<i>1 %</i>	<i>- 14 %</i>	<i>ns</i>	<i>- 45 %</i>	<i>- 73 %</i>
Frais généraux et assimilés	(817)	(692)	(345)	(61)	(342)	(249)	(120)	(1 808)	(2 626)
<i>Évolution 2008/2007</i>	<i>ns</i>	<i>- 6 %</i>	<i>- 35 %</i>	<i>0 %</i>	<i>5 %</i>	<i>4 %</i>	<i>ns</i>	<i>- 2 %</i>	<i>- 56 %</i>
Résultat brut d'exploitation	149	(904)	141	8	187	37	(228)	(761)	(610)
<i>Évolution 2008/2007</i>	<i>ns</i>	<i>- 650 %</i>	<i>- 9 %</i>	<i>- 94 %</i>	<i>- 6 %</i>	<i>- 59 %</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>- 139 %</i>
Résultat courant avant impôt	253	(1 447)	120	3	185	36	(446)	(1 550)	(1 297)
<i>Évolution 2008/2007</i>	<i>ns</i>	<i>- 629 %</i>	<i>- 35 %</i>	<i>- 97 %</i>	<i>- 5 %</i>	<i>- 60 %</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>

(1) Le résultat de chaque secteur rassemble les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés y compris les transactions réalisées avec d'autres secteurs du Groupe.

(2) Y compris la Société Marseillaise de Crédit, filiale à 100 % de la BFBP.

(3) Les variations indiquées entre 2008 et 2007 ne prennent pas en compte le changement du taux de détention de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur Natixis.

(4) Suite à la réorganisation de la Banque de financement et d'investissement (BFI) et à la réorientation de ses activités, ses résultats sont désormais suivis entre BFI pérenne et BFI GAPC (Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés). Ils s'établissent au 31 décembre 2008 comme suit :

en millions d'euros	BFI pérenne	BFI-GAPC	BFI total
Produit net bancaire	1 022	(1 235)	(213)
Frais généraux et assimilés	(629)	(63)	(692)
Résultat brut d'exploitation	393	(1 298)	(904)
Résultat courant avant impôt	153	(1 601)	(1 447)

VIII.1.2 Analyse sectorielle du bilan

ACTIF (AU 31/12/2008) ⁽¹⁾

en millions d'euros	Natixis, services bancaires et financiers							Total	Total Groupe BFBP
	Activité Fédérale et autres ⁽²⁾	Banque de financement et d'investissement ⁽³⁾	Gestion d'actifs	Capital investissement & gestion privée	Services	Gestion du Poste Client	Autres activités		
Actifs à la juste valeur par le résultat	16 385	98 455	235	628	2 570	46	166	102 101	118 485
Actifs financiers disponibles à la vente	1 789	2 803	111	73	7 463	395	(1 446)	9 400	11 188
Prêts et créances sur établissements de crédit	40 758	20 866	50	147	1 046	68	(2 275)	19 902	60 660
Prêts et créances sur la clientèle	3 587	33 357	1	378	3 841	2 435	1 333	41 344	44 932
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	2 262	32	(45)	2 249	2 249
Écart d'acquisition	1 919	0	1 191	27	316	185	77	1 796	3 715
Autres Actifs	7 900	8 433	(1 043)	(185)	739	102	6 031	14 075	21 976
TOTAL ACTIF	72 338	163 913	545	1 069	18 237	3 263	3 841	190 868	263 206

(1) Chaque secteur est présenté selon sa contribution aux comptes consolidés du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires. Les transactions intra-groupes entre les secteurs sont éliminées au niveau de chaque pôle.

(2) Y compris la Société Marseillaise de Crédit, filiale à 100 % de la Banque Fédérale des Banques Populaires et contribuant au résultat du Groupe qu'à compte du second semestre compte tenu de la date de son acquisition auprès d'HSBC France (2 juillet 2008).

(3) Suite à la réorganisation de la BFI et à la réorientation de ses activités, ses résultats sont désormais suivis entre BFI Pérenne et BFI GAPC (Gestion active des portefeuilles cantonnés).

PASSIF (AU 31/12/2008) ⁽¹⁾

en millions d'euros	Natixis, services bancaires et financiers							Total	Total Groupe BFBP
	Activité Fédérale et autres ⁽²⁾	Banque de financement et d'investissement ⁽³⁾	Gestion d'actifs	Capital investissement & Gestion privée	Services	Gestion du Poste Client	Autres activités		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	9 302	97 933	0	26	307	10	(946)	97 331	106 632
Dettes envers les établissements de crédit	24 920	29 227	125	231	3 097	1 482	(2 984)	31 178	56 098
Dettes envers la clientèle	4 361	17 270	0	273	2 180	659	639	21 020	25 382
Dettes représentées par un titre	13 870	12 421	(28)	61	(317)	244	1	12 381	26 252
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	39	0	0	11 530	438	0	12 007	12 007
Dettes subordonnées	2 566	4 679	0	4	242	9	(694)	4 239	6 806
Autres Passifs	17 319	2 345	447	475	1 198	422	7 825	12 712	30 031
TOTAL PASSIF	72 338	163 913	545	1 069	18 237	3 264	3 841	190 868	263 206

(1) Chaque secteur est présenté selon sa contribution aux comptes consolidés du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires. Les transactions intra-groupes entre les secteurs sont éliminées au niveau de chaque pôle.

(2) Y compris la Société Marseillaise de Crédit, filiale à 100 % de la Banque Fédérale des Banques Populaires et contribuant au résultat du Groupe qu'à compte du second semestre compte tenu de la date de son acquisition auprès d'HSBC France (2 juillet 2008).

(3) Suite à la réorganisation de la Banque de financement et d'investissement (BFI) et à la réorientation de ses activités, ses résultats sont désormais suivis entre BFI pérenne et BFI GAPC (Gestion active des portefeuilles cantonnés). Le bilan au 31 décembre 2008 s'établit comme suit :

en millions d'euros	BFI pérenne	BFI-GAPC	BFI total
Actifs à la juste valeur par le résultat	72 600	25 855	98 456
Actifs financiers disponibles à la vente	2 083	719	2 803
Prêts et créances sur établissements de crédit	20 740	126	20 866
Prêts et créances sur la clientèle	30 508	2 848	33 356
Autres Actifs	7 519	915	8 432
Total Actifs	133 450	30 463	163 913

en millions d'euros	BFI pérenne	BFI-GAPC	BFI total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	79 145	18 788	97 933
Dettes envers les établissements de crédit	20 107	9 120	29 227
Dettes envers la clientèle	16 069	1 201	17 270
Dettes représentées par un titre	12 421	0	12 421
Provisions techniques des contrats d'assurance	39	0	39
Dettes subordonnées	4 679	0	4 679
Autres Passifs	990	1 354	2 344
TOTAL PASSIF	133 450	30 463	163 913

VIII.2 Analyse géographique

Principalement basé sur le réseau national, le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires exerce également une forte activité à l'international au travers des implantations de Natixis (dont Coface) à l'international.

Quatre secteurs ont été retenus dans le cadre de l'analyse de la ventilation de l'activité du Groupe par zones géographiques :

- France ;
- Autres pays de l'Union Européenne ;
- Amérique du Nord (Canada, États-Unis) ;
- Autres pays de l'OCDE.

L'affectation à une zone géographique est effectuée pour chaque entité juridique, sur la base de son pays d'implantation.

VIII.2.1 Analyse géographique du résultat**COMPTE DE RÉSULTAT (AU 31/12/2008)**

<i>en millions d'euros</i>	France	Autres pays UE	Amérique du Nord	Autres pays OCDE	Non ventilés ⁽¹⁾	Total
Produit Net Bancaire	1 326	288	268	24	106	2 013
Frais généraux	(1 926)	(259)	(350)	(31)	(59)	(2 625)
Résultat Brut d'Exploitation	(599)	29	(82)	(7)	47	(612)
Coût du risque	(295)	(217)	(161)	(1)	(1)	(675)
Résultat Net d'Exploitation	(895)	(187)	(243)	(8)	45	(1 287)
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	161	4	4	0	0	169
Gains ou pertes nets sur autres actifs	151	(5)	(0)	(0)	0	146
Variations des Écarts d'acquisition	0	0	0	(0)	(324)	(324)
Résultat avant impôt	(583)	(189)	(240)	(8)	(278)	(1 297)
Impôts sur les bénéfices	200	(56)	65	(2)	(13)	193
Résultat Net	(384)	(245)	(175)	(9)	(291)	(1 104)
Intérêts minoritaires	(18)	(1)	(8)	(0)	(9)	(36)
Résultat Net de l'exercice - part Groupe	(401)	(246)	(183)	(9)	(300)	(1 140)

VIII.2.2 Analyse géographique du bilan**ACTIF (AU 31/12/2008)**

<i>en millions d'euros</i>	France	Autres pays UE	Amérique du Nord	Autres pays OCDE	Non ventilés ⁽¹⁾	Total
Actifs à la juste valeur par le résultat	89 661	10 714	17 519	30	561	118 486
Actifs financiers disponibles à la vente	11 270	1 222	161	19	(1 483)	11 189
Prêts et créances sur établissements de crédits	59 852	3 113	497	27	(2 828)	60 660
Prêts et créances sur la clientèle	27 107	8 925	7 102	81	1 716	44 932
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 272	22	0	0	(45)	2 249
Écart d'acquisition	2 549	177	199	1	787	3 714
Autres actifs	25 042	(40)	540	(5)	(3 561)	21 976
TOTAL ACTIF	217 753	24 132	26 019	154	(4 852)	263 206

(1) Le solde et les transactions intra-groupes entre les zones géographiques (IAS 14 § 24) et les pays ne faisant pas partie des quatre zones géographiques définies ne sont pas ventilés par secteur géographique.

PASSIF (AU 31/12/2008)

en millions d'euros	France	Autres pays UE	Amérique du Nord	Autres pays OCDE	Non ventilés ⁽¹⁾	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	81 058	8 298	17 398	30	(152)	106 632
Dettes envers les établissements de crédit	51 814	10 497	(3 350)	88	(2 951)	56 098
Dettes envers la clientèle	15 294	4 165	5 159	6	759	25 382
Dettes représentées par un titre	19 280	352	6 224	2	393	26 251
Provisions techniques des contrats d'assurance	11 260	677	21	11	37	12 007
Dettes subordonnées	6 958	457	23	2	(635)	6 806
Autres passifs	32 089	(313)	544	15	(2 306)	30 030
TOTAL PASSIF	217 753	24 132	26 019	154	(4 852)	263 206

(1) Le solde et les transactions intra-groupes entre les zones géographiques (IAS 14 § 24) et les pays ne faisant pas partie des quatre zones géographiques définies ne sont pas ventilés par secteur géographique.

Note IX Engagements**IX.1 Engagements de garantie**

Une garantie financière non qualifiée de dérivé est un contrat qui exige de l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques pour rembourser l'entreprise garantie suite aux pertes qu'elle a effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain.

Conformément au paragraphe 43 de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 4 (publié par l'IASB en août 2005 et adopté par l'Union Européenne), les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur majorée éventuellement des coûts de transaction directement imputables à l'émission des garanties. Pour des contrats indépendants conclus à des conditions de marché ce qui est le cas dans le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires, la juste valeur à l'initiation est égale en principe au montant de la ou des primes effectivement reçues. Dans le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires l'ensemble des garanties financières émises sont rémunérées à des conditions de marché.

Ultérieurement, les garanties financières sont évaluées suivant le montant le plus élevé constaté entre :

- le montant initialement comptabilisé moins, le cas échéant, le montant comptabilisé des amortissements enregistrés selon les principes de la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ». Ces amortissements correspondent à l'étalement *pro rata temporis* des commissions perçues sur la période de garantie ;
- et la valeur déterminée suivant IAS 37 « provisions, passifs, et actifs éventuels » qui est le montant que l'entité paierait rationnellement pour éteindre l'obligation ou pour la transférer à un tiers.

Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement.

L'ensemble des garanties financières émises par les filiales d'assurance qui répondent également à la définition d'un contrat d'assurance ont été traitées suivant les dispositions de la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », comme le permet le paragraphe AG64 (a) de l'amendement.

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Engagements de garantie donnés			
<i>Aux établissements de crédit :</i>	<i>1 061</i>	<i>987</i>	<i>1 210</i>
• Confirmation d'ouverture de crédits documentaires	371	518	425
• Autres garanties	690	469	785
<i>À la clientèle :</i>	<i>37 921</i>	<i>85 586</i>	<i>52 277</i>
• Cautions immobilières	438	553	224
• Cautions administratives et fiscales	271	272	327
• Autres cautions et avals donnés	29 415	75 574	42 910
• Autres garanties	7 798	9 187	8 815
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	38 982	86 573	53 487
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	14 008	13 540	5 313

IX.2 Engagements de financement

Conformément à la norme IAS 39 (§ 2), les engagements de financement exclus du périmètre IAS 39 sont comptabilisés selon la norme IAS 37 « provisions, actifs et passifs éventuels ».

- Les engagements de financement entrant dans le périmètre d'IAS 39 sont les suivants :
 - engagements qualifiés de passifs financiers à la juste valeur par résultat. Une entité qui a une pratique de revente ou de titrisation des crédits juste après leur émission les assujettit à IAS 39, dès la phase d'engagement,
 - ceux qui font l'objet d'un règlement net (c'est-à-dire d'une cession),
 - ceux qui vont se déboucler par un prêt en dessous des conditions de marché.

La valeur nominale des engagements relevant de la norme IAS 37 s'élève à :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Engagements de financement donnés			
<i>Aux établissements de crédit</i>	3 480	1 304	874
<i>À la clientèle :</i>	16 894	18 455	17 596
• Ouverture de crédits documentaires	621	945	737
• Autres ouvertures de crédits confirmés	13 844	15 113	14 594
• Autres engagements	2 429	2 397	2 265
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	20 373	19 759	18 470
Engagements de financement reçus			
• d'établissements de crédit	6 298	952	8 169
• de la clientèle	0	0	0
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	6 298	952	8 169

IX.3 Autres engagements

Acquisition de Natexis Bleichroeder Inc.

La Banque Fédérale des Banques Populaires a conclu, au cours de l'exercice 2002, un engagement de garantie portant sur les titres émis par Natexis lors de l'acquisition de Natexis Bleichroeder Inc. en décembre 2002.

Le 6 décembre 2002, Natexis a réalisé une augmentation de capital par l'émission de 1 401 082 actions nouvelles réservées aux actionnaires de Natexis Bleichroeder Inc. (ex Arnhold & Bleichroeder), soit 3 % du capital, en contrepartie de l'apport de cette société à Natexis.

Dans le cadre de cet apport, Arnhold & Bleichroeder Holdings, l'apporteur de Natexis Bleichroeder Inc., s'est engagé à conserver au minimum 45 % des titres émis en rémunération de son apport pendant une période de 5 ans minimum.

Les autres actions (55 %) pourront être cédées progressivement, sur une durée totale de sept ans, dans le cadre de « fenêtres » et « paliers » prédéterminés : un maximum de 10 % des actions d'apport entre six mois et une année après réalisation de l'apport, un maximum cumulé de 35 % des actions d'apport entre une année et deux années après la réalisation de l'apport, un maximum cumulé de 45 % des actions

Le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires n'est pas concerné par ce type d'engagement.

- Les autres engagements de financement relèvent de la norme IAS 37 :

Ces engagements de financement donnent lieu dans le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires à des crédits accordés aux conditions de marché. Ces engagements de financement constituent des passifs éventuels et sont enregistrés conformément aux dispositions de la norme IAS 37. À l'initiation, ils ne font pas l'objet d'un enregistrement au bilan. Une provision pour risques et charges, au passif du bilan, est comptabilisée par la suite en cas de probabilité de défaillance de la contrepartie sur la période d'engagement.

d'apport entre deux années et trois années après la réalisation de l'apport, un maximum cumulé de 55 % des actions d'apport entre trois années et sept années après la réalisation de l'apport.

Arnhold & Bleichroeder Holdings et la Banque Fédérale des Banques Populaires ont par ailleurs signé un contrat dit de garantie (« Value Protection Agreement »), stipulant qu'en cas de transfert d'actions dans le cadre du contingent de 55 % défini ci-dessus, à un cours inférieur à la valeur initiale des apports, soit 7,556 euros, il sera remis, à titre gratuit, aux actionnaires d'Arnhold & Bleichroeder Holdings, des actions supplémentaires Natexis (ex-Natexis Banques Populaires), actions détenues et fournies par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Ce cours plancher étant estimé au 31 décembre 2008 à 5,454 euros après distribution des dividendes, ventes des droits préférentiels de souscription.

Cette garantie ne s'exerce que dans le cas où les actionnaires d'Arnhold & Bleichroeder Holdings auraient refusé l'offre de rachat des titres Natexis au cours proposé, au préalable, par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Dans ce cas, la cession des titres Natexis, à un tiers ne peut se conclure à un cours inférieur au cours offert par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Arnhold & Bleichroeder Holdings a exercé en 2008 cette garantie de valeur, qui a été provisionnée à hauteur du montant estimé des risques.

Financement de la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF)

Le Groupe Banque Populaire a bénéficié des financements mis à disposition des banques par l'État Français dans le cadre du plan de soutien au secteur financier prévu par la loi de finances rectificative pour le Financement de l'économie du 16 octobre 2008 (article 6) approuvé par la Commission européenne.

La SFEF détenue par l'État français à hauteur de 34 % et par les principales banques françaises à 66 % a vocation à garantir le refinancement à moyen terme des banques françaises en levant des fonds sur le marché au moyen d'émissions de titres à moyen terme bénéficiant de la garantie spécifique de l'État. La Banque Fédérale des Banques Populaires a signé pour le compte du Groupe deux conventions l'une de crédit et l'autre de garantie bénéficiaire. La Banque Fédérale des Banques Populaires reçoit les fonds mais les rétrocède immédiatement aux Banques Populaires Régionales. L'emprunteur bénéficiaire, terme utilisé dans la convention, est la banque populaire régionale et non pas la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Les prêts de la SFEF sont garantis par le nantissement de créances apportées en garantie, dispositif juridique précisé à l'article 431-7-31 du CMF (code monétaire et financier). Il ne s'agit pas d'une cession avec transfert de propriété immédiat ni d'une cession Dailly à titre de garantie. En cas de défaut c'est-à-dire si la Banque Populaire Régionale ne rembourse pas l'emprunt à la SFEF alors les créances apportées en garantie sont transférées en propriété à la SFEF. Ces créances apportées en garantie doivent être saines (non douteuses).

Les créances apportées en garantie sont de diverses natures, prêts à la consommation, prêts à l'habitat, prêts à l'équipement et selon cette nature un taux de décote est appliqué pour arriver au montant de l'emprunt SFEF.

Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de la SFEF s'élève à 361 millions d'euros dont 357 millions pour Natixis (après prise en compte du taux de proportionnalisation).

Note X Parties liées

Les parties liées au Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires sont les sociétés consolidées (indépendamment de leur mode de consolidation) ainsi que ses principaux dirigeants que sont les mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du Groupe Banque Populaire.

X.1 Rémunérations des dirigeants sociaux et mandataires sociaux

X.1.1 Rémunérations, avantages en nature, prêts et garanties, jetons de présence des dirigeants mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires

X.1.1.1 Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (tableau 1)

Rémunérations dues au titre de l'exercice (en euros)	2008	2007
Philippe DUPONT Président-Directeur général de la BFBP et Président du Directoire de Natixis		
au titre de ses fonctions à la BFBP	301 721	410 642
au titre de ses fonctions chez Natixis	350 000	350 000
TOTAL	651 721	760 642

Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (IFRS 2) (en euros)	2008 ⁽¹⁾	2007
Philippe DUPONT Président du Directoire		
au titre de ses fonctions à la BFBP	N/A ⁽¹⁾	324 765
au titre de ses fonctions chez Natixis	0	881 505
TOTAL	N/A ⁽¹⁾	1 206 270

(1) M. Dupont a expressément renoncé aux options de souscription qui lui ont été attribuées en 2008 au titre de ses fonctions au sein de la BFBP.

La valorisation de ces options selon les normes IFRS 2 ne reflète pas le gain potentiel tiré d'une levée d'option. Elle reflète seulement la charge comptable, dans la mesure où les options sont attribuées en contrepartie d'un service rendu ou attendu.

Au jour de publication du document de référence, la période d'exercice des options attribuées en 2007 n'étant pas ouverte et le cours de

l'action Natixis restant très inférieur aux prix d'exercice de ces options (14,38 euros), il est difficile d'estimer un gain théorique à venir au profit des bénéficiaires.

En conséquence, une lecture pertinente de la rémunération des mandataires sociaux conduit à ne pas additionner la valorisation des options à la rémunération monétaire de ces derniers.

Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (en euros)		2008	2007
Philippe DUPONT Président du Directoire	au titre de ses fonctions à la BFBP	-	-
	au titre de ses fonctions chez Natixis	-	-
	TOTAL	N/A	N/A

Rémunérations dues au titre de l'exercice (en euros)		2008	2007
Bruno METTLING Directeur général délégué de la BFBP	au titre de ses fonctions à la BFBP	345 525	500 806
	au titre de ses fonctions chez Natixis	23 000	26 600
	TOTAL	368 525	527 406

Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (en euros)		2008 ⁽¹⁾	2007
Bruno METTLING	au titre de ses fonctions à la BFBP	0	324 765
	au titre de ses fonctions chez Natixis	0	0
	TOTAL	0	324 765

(1) M. Mettling a expressément renoncé aux options de souscription qui lui ont été attribuées en 2008 au titre de ses fonctions au sein de la BFBP.

La valorisation de ces options selon les normes IFRS 2 ne reflète pas le gain potentiel tiré d'une levée d'option. Elle reflète seulement la charge comptable, dans la mesure où les options sont attribuées en contrepartie d'un service rendu ou attendu.

Au jour de publication du document de référence, la période d'exercice des options attribuées en 2007 n'étant pas ouverte et le cours de

l'action Natixis restant très inférieur aux prix d'exercice de ces options (14,38 euros), il est difficile d'estimer un gain théorique à venir au profit des bénéficiaires.

En conséquence, une lecture pertinente de la rémunération des mandataires sociaux conduit à ne pas additionner la valorisation des options à la rémunération monétaire de ces derniers.

Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (en euros)		2008	2007
Bruno METTLING	au titre de ses fonctions à la BFBP	-	-
	au titre de ses fonctions chez Natixis	-	-
	TOTAL	néant	néant

La rémunération globale brute des dirigeants mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) comprend une partie fixe et une partie variable pour lesquelles les niveaux sont déterminés

en cohérence avec la politique de rémunération des Dirigeants du Groupe Banque Populaire.

X.1.1.2 Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (tableau 2)

	2008		2007	
	Montants dus (en euros) ⁽⁶⁾	Montants versés (en euros) ⁽⁶⁾	Montants dus (en euros) ⁽⁶⁾	Montants versés (en euros) ⁽⁶⁾
Philippe DUPONT				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	595 000	595 000	595 000	595 000
au titre de la BFBP	245 000	245 000	245 000	245 000
au titre de Natixis	350 000	350 000	350 000	350 000
Rémunération variable ^{(1) (2)}	0	110 000	110 000	110 000
au titre de la BFBP	0	110 000	110 000	110 000
au titre de Natixis	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle ^{(1) (4)}	0	0	0	0
Jetons de présence ⁽⁷⁾	11 484	11 040	11 040	11 285
au titre des filiales de la BFBP	0	0	0	586
au titre de la BFBP	11 484	11 040	11 040	10 699
Avantage en nature ⁽³⁾	45 237	45 237	44 602	44 602
au titre de la BFBP	45 237	45 237	44 602	44 602
au titre de Natixis	0	0	0	0
TOTAL	651 721	761 277	760 642	760 887

(1)(2) Les rémunérations variables de l'année N sont versées au titre des résultats de l'année N - 1. Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaire du 21/01/2009 a décidé qu'aucune rémunération variable ne sera versée en 2009 au titre de l'année 2008.

(3) Voiture et logement de fonction pour M. Dupont.

(7) Les montants dus (5) correspondent à des jetons de présence acquis en 2007 et 2008, ils sont versés respectivement en 2008 et 2009. Les montants versés (6) en 2007 et 2008 correspondent respectivement aux jetons de présence acquis en 2006 et 2007.

	2008		2007	
	Montants dus (en euros) ⁽⁶⁾	Montants versés (en euros) ⁽⁶⁾	Montants dus (en euros) ⁽⁶⁾	Montants versés (en euros) ⁽⁶⁾
Bruno METTLING				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	290 000	290 000	290 510	290 510
au titre de ses fonctions à la BFBP	290 000	290 000	290 510	290 510
au titre de ses fonctions chez Natixis	0	0	0	0
Rémunération variable ^{(1) (2)}	0	130 000	130 000	130 000
au titre de ses fonctions à la BFBP	0	130 000	130 000	130 000
au titre de ses fonctions chez Natixis	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle ^{(1) (4)}	0	0	0	0
Jetons de présence ⁽⁷⁾	32 792	62 163	61 163	62 600
au titre de ses fonctions à la BFBP et ses filiales	9 792	34 563	34 563	20 000
au titre de ses fonctions chez Natixis	23 000	27 600	26 600	42 600
Avantage en nature ⁽³⁾	45 733	45 733	45 733	45 733
au titre de ses fonctions à la BFBP	45 733	45 733	45 733	45 733
au titre de ses fonctions chez Natixis	0	0	0	0
TOTAL	368 525	527 896	527 406	528 843

(1) (2) Les rémunérations variables de l'année N sont versées au titre des résultats de l'année N - 1. Le conseil d'administration de la BFBP du 21/01/2009 a décidé qu'aucune rémunération variable ne sera versée en 2009 au titre de l'année 2008.

(3) Voiture de fonction et indemnités de logement pour M. Mettling.

(7) Les montants dus (5) correspondent à des jetons de présence acquis en 2007 et 2008, ils sont versés respectivement en 2008 et 2009. Les montants versés (6) en 2007 et 2008 correspondent respectivement aux jetons de présence acquis en 2006 et 2007.

Au titre des sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, M. Dupont et M. Mettling ne bénéficient d'aucune indemnité de fonction ou d'avantages en nature.

X.1.2 Jetons de présence et autres rémunérations des mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires

X.1.2.1 Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (tableau 3)

en euros	Montants dus en 2008 et versés en 2009 ⁽¹⁾		Montants dus en 2007 et versés en 2008 ⁽¹⁾	
	Jetons de présence	Autres rémunérations	Jetons de présence	Autres rémunérations
Thierry CAHN	8 820	-	-	-
Jean CLOCHET	41 523	-	40 036	-
Pierre DELOURMEL	17 468	-	8 832	-
Pierre DESVERGNES	18 168	-	12 436	-
Jean-Claude DETILLEUX	13 284	-	12 840	-
Michel DOLIGE	16 690	-	11 124	-
Bernard FLEURY	18 540	-	15 624	-
Stève GENTILI	36 175	-	44 001	-
Yves GEVIN	16 525	-	18 738	-
Jacques HAUSLER	21 885	-	17 005	-
Marc JARDIN	18 540	-	13 824	-
Bernard JEANNIN	35 003	-	41 652	-
Yvan de LA PORTE DU THEIL	53 350	-	58 862	-
François MOUTTE	8 352	-	5 520	-
Christian du PAYRAT	17 934	-	13 536	-
Philippe QUEUILLE	5 500	-	-	-
Jean-Louis TOURRET	29 005	-	47 090	-
Gonzague de VILLELE	5 532	-	-	-
TOTAL	382 294		361 120	

(1) Les montants indiqués sont ceux des jetons de présence acquis au titre des mandats exercés dans le conseil d'administration et les comités spécialisés de la BFBP ainsi que dans les sociétés qu'elle contrôle.

X.1.3 Les options de souscriptions ou achats d'actions

Il n'existe pas à ce jour de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions Banque Fédérale des Banques Populaires.

En revanche, il existe un plan d'options de souscription d'actions Natixis dont sont bénéficiaires les dirigeants mandataires sociaux au titre des mandats exercés dans la Banque Fédérale des Banques Populaires et dans les sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

X.1.3.1 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (tableau 4)

	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés		Nombre d'options attribuées durant l'exercice ⁽¹⁾		Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice
			au titre de ses fonctions à la BFBP	au titre de ses fonctions chez Natixis	au titre du mandat dans la BFBP	au titre du mandat chez Natixis		
Philippe DUPONT	Date : 21/01/2008 N° : Plan Natixis N° 2	options de souscription	N/A ⁽²⁾	-	N/A (2)	-	8,27	du 21/01/2012 au 21/01/2015
Bruno METTLING	Date : 21/01/2008 N° : Plan Natixis N° 2	options de souscription	N/A ⁽²⁾	-	N/A (2)	-	8,27	du 21/01/2012 au 21/01/2015

(1) Après ajustement suite à l'opération d'augmentation du capital de Natixis de septembre 2008.

(2) Messieurs Dupont et Mettling ont expressément renoncé aux options de souscription qui leur ont été attribuées en 2008 au titre de leurs fonctions au sein de la BFBP.

X.1.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social (tableau 5)

	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Philippe DUPONT	N° : Date :		Néant
Bruno METTLING	N° : Date :		Néant

X.1.3.3 Actions de performance attribuées à chaque mandataire social (tableau 6)

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
	N° : Date :					Néant
Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan			Nombre d'options devenues disponibles durant l'exercice		Conditions d'acquisition
	N° : Date :					Néant

L'Assemblée Générale et le Directoire de Natixis décident du montant de stock-options Natixis alloué au Groupe Banque Populaire.

X.1.3.4 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (tableau 8)

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT						
	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005 2005	Plan 2007	Plan 2008
Date de l'Assemblée Générale de Natixis	31-mai-01	31-mai-01	27-mai-04	19-mai-05	17-nov-06	24-mai-07
Date de décision du Directoire de Natixis	10-sept-02	10-sept-03	17-nov-04	15-nov-05	29-janv-07	21-janv-08
Nombre d'options de souscription attribuées au sein du Groupe Banque Populaire, au jour de la réunion du Directoire de Natixis, dont nombre pouvant être souscrit par :*	2 630 474	2 648 800	2 771 230	3 187 800	4 142 600	3 726 800
Les mandataires sociaux						
Mandataires dirigeants						
Philippe DUPONT	169 400	184 800	192 500	215 600	400 400	N/A
• au titre de ses fonctions au sein du GBP	84 700	92 400	92 400	107 800	107 800	N/A
• au titre de ses fonctions au sein du Groupe Natixis	84 700	92 400	100 100	107 800	292 600	0
Bruno METTLING	-	-	-	77 000	107 800	N/A
Mandataires non dirigeants						
Jean CLOCHET	-	-	-	15 400	20 020	N/A
Steve GENTILI	10 780	10 780	10 780	15 400	20 020	N/A
Yvan de La PORTE du THEIL	43 120	43 120	43 120	47 740	61 600	N/A
Bernard JEANNIN	43 120	43 120	43 120	47 740	61 600	N/A
Thierry CAHN	7 700	10 780	10 780	15 400	20 020	N/A
Pierre DELOURMEL	-	10 780	10 780	15 400	20 020	N/A
Pierre DESVERGNES	-	-	-	-	-	-
Jean-Claude DETILLEUX	0	38 500	38 500	43 120	58 520	-
Michel DOLIGE	10 780	10 780	10 780	15 400	20 020	N/A
Bernard FLEURY	9 240	9 240	9 240	13 860	20 020	N/A
Yves GEVIN ***	43 120	43 120	43 120	47 740	61 600	N/A
Jacques HAUSLER	43 120	43 120	43 120	47 740	61 600	N/A
Marc JARDIN	10 780	10 780	10 780	15 400	20 020	N/A
François MOUTTE	38 500	38 500	38 500	47 740	61 600	N/A
Christian du PAYRAT	15 400	38 500	38 500	43 120	58 520	N/A
Philippe QUEUILLE	43 120	43 120	43 120	47 740	61 600	N/A
Jean-Louis TOURRET	7 700	9 240	9 240	13 860	18 480	N/A
Gonzague de VILLELE	15 400	13 860	18 480	43 120	58 520	N/A
Point de départ d'exercice des options	10-sept-06	10-sept-07	17-nov-08	15-nov-09	29-janv-11	21-janv-12
Date d'expiration	09-sept-09	09-sept-10	16-nov-11	14-nov-12	28-janv-14	20-janv-15
Prix de souscription après ajustement en euros **	4,71	5,41	5,79	7,74	14,38	8,27
Modalités d'exercice lorsque le plan comporte plusieurs tranches	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2008 au sein du Groupe BP, en tenant compte de la mobilité des salariés	2 009 407	589 897	107 030	21 560	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques, en tenant compte de la mobilité des salariés	46 970	31 108	18 480	3 850	-	868 560
Nombre cumulé d'options de souscription restantes en fin d'exercice au sein du Groupe BP, en tenant compte de la mobilité des salariés	635 466	2 063 985	2 677 752	3 179 330	4 107 334	2 846 690

* Après ajustement suite à l'opération d'augmentation du capital de Natixis de septembre 2008.

** Le prix de souscription correspond à la moyenne des 20 cours de Bourse de l'action Natixis précédant la date de décision du directoire.

Tableau 9 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées		Prix moyen pondéré (en euros)	Plan n° 1	Plan n° 2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	337 260 ⁽¹⁾		8,27	21/01/2008	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	-		-	-	-

(1) Après ajustement suite à l'opération d'augmentation de capital de Natixis en septembre 2008.

X.1.4 Avantages postérieurs à l'emploi des dirigeants mandataires sociaux

Messieurs Dupont et Mettling bénéficient du régime général de retraite de la Sécurité Sociale et des régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC auxquels s'ajoute un régime de retraite supplémentaire.

En ce qui concerne les rémunérations différées des dirigeants sociaux de la BFBP, elles sont décrites sur le site internet de la communication financière www.ir.banquepopulaire.fr à la rubrique « rémunérations différées des dirigeants sociaux ».

	Contrat de travail ⁽¹⁾		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui ⁽²⁾	Non	Oui ⁽³⁾	Non	Oui	Non
Dirigeants mandataires sociaux								
Philippe DUPONT Président-Directeur général Date début mandat : 08/08/1999 Date fin mandat : 05/2011		X	X		X			X
Bruno METTLING Directeur général délégué Date début mandat : 01/07/2006 Date fin mandat : 02/03/2009	X		X		X			X

(1) Le contrat de travail de M. Mettling a été suspendu depuis sa nomination comme mandataire social, le 1^{er} juillet 2006.

(2) Messieurs Dupont et Mettling relèvent du régime de retraite supplémentaire dont relèvent également l'ensemble des Directeurs généraux du Groupe Banque Populaire dans le cadre des dispositions du statut attaché à cette catégorie. À ce titre, le montant cumulé de l'ensemble des pensions de retraite versées au dirigeant ne peut excéder 70 %, puis 60 % à partir du 70^e anniversaire, des revenus de la période d'activité (ces derniers étant limités à un plafond maximum de 370 000 euros). Cette garantie a été ramenée à 50 % pour les dirigeants nommés après le 1^{er} juillet 2004, comme c'est le cas pour B. Mettling.

(3) Se référer au site Communication financière - www.ir.banquepopulaire.fr - à la rubrique « rémunérations différées des dirigeants sociaux ».

X.2 Informations relatives aux sociétés consolidées

X.2.1 Transactions avec les sociétés consolidées

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation figure en note III.2.

Les transactions avec les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées en consolidation et ne figurent donc pas dans cette annexe.

Les transactions avec les co-entreprises, à savoir celles consolidées par intégration proportionnelle, sont éliminées à hauteur de la fraction représentative de ses intérêts dans les éléments d'actif et de passif de

l'entreprise consolidée. La partie non éliminée est présentée dans les tableaux ci-dessous. Dans le cas présent, il s'agit essentiellement des transactions effectuées avec le sous-Groupe Natixis.

Les transactions avec les entreprises associées consolidées par mise en équivalence ne sont pas neutralisées. Dans le cas présent, elles correspondent essentiellement aux transactions effectuées avec les Caisses d'Épargne mais également avec Volksbank International AG (VBI).

Les transactions avec d'autres sociétés liées non consolidées sont détaillées ci-après dans la colonne « Autres ». Dans le cas présent, il s'agit essentiellement des opérations effectuées avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne

X.2.1.1 Transaction au Bilan

ACTIF			
<i>en millions d'euros</i>	Co-entreprises	Entreprises associées	Autres
Actifs à la juste valeur par le résultat	2 521	1 255	645
Actifs financiers disponibles à la vente	429	1 849	208
Prêts et créances sur établissements de crédit	14 373	2 305	1 113
Prêts et créances sur la clientèle	9	1	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	16	0

PASSIF			
<i>en millions d'euros</i>	Co-entreprises	Entreprises associées	Autres
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	204	759	3 550
Dettes envers les établissements de crédit	10 518	653	4 096
Dettes envers la clientèle	(0)	1	1
Dettes représentées par un titre	(0)	0	0
Dettes subordonnées	100	0	913

X.2.1.2 Transaction au Résultat

<i>en millions d'euros</i>	Co-entreprises	Entreprises associées	Autres
Produit Net Bancaire	(395)	504	(441)
Frais Généraux	(1)	(11)	(4)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (RBE)	(396)	492	(445)

X.2.2 Résultat des co-entreprises et des entreprises associées

Les résultats nets au 31 décembre 2008 des co-entreprises et des entreprises associées avant prise en compte de la fraction de détention du Groupe (100 %) et après prise en compte de cette fraction (Quote-part Groupe) sont les suivants :

<i>en millions d'euros</i>	2008			
	Co-entreprises		Entreprises associées	
	100 %	Quote-part Groupe	100 %	Quote-part Groupe
RÉSULTAT NET ⁽¹⁾	(2 828)	(1 323)	2 089	178

(1) Le résultat net au 31 décembre 2008 des co-entreprises est constitué principalement du résultat net de Natixis et ses filiales, celui des entreprises associées l'est essentiellement du résultat net des Caisses d'Épargne (+ 918 millions d'euros dans le résultat net à 100 % et + 88 millions d'euros dans le résultat net Part du Groupe) et du résultat net des Banques Populaires (+ 1 101 millions d'euros dans le résultat net à 100 % et 73 millions d'euros dans le résultat net Part du Groupe).

en millions d'euros	2007			
	Co-entreprises		Entreprises associées	
	100 %	Quote-part Groupe	100 %	Quote-part Groupe
Résultat net ⁽¹⁾	179	(148)	3 318	223

(1) Le résultat net au 31 décembre 2007 des co-entreprises est constitué principalement du résultat net de Natixis et ses filiales mais également de CIFG détenue à 50 % par la Banque Fédérale des Banques Populaires, celui des entreprises associées l'est essentiellement du résultat net des Caisses d'Épargne (+ 1 595 millions d'euros dans le résultat net à 100 % et + 123 millions d'euros dans le résultat net Part du Groupe) et du résultat net des Banques Populaires (+ 1 340 millions d'euros dans le résultat net à 100 % et 77 millions d'euros dans le résultat net Part du Groupe).

Note XI Élaboration des comptes proforma

Compte tenu de la date de la création de Natixis, le 17 novembre 2006, les comptes annuels sont présentés selon deux jeux de comptes :

- les comptes statutaires qui consolident l'ex-sous-Groupe Natixis Banque Populaire par intégration globale jusqu'au 17 novembre 2006 et le nouveau sous-Groupe Natixis par intégration proportionnelle du 17 novembre 2006 au 31 décembre 2006. Ces comptes sont par nature incomparables dans le temps et ne permettent pas une analyse pertinente et comparative des performances de la période ;
- au 31 décembre 2006, les comptes *proforma* qui placent la nouvelle configuration du Groupe dès le 1^{er} janvier 2005, en consolidant, par intégration proportionnelle à 34,44 %, le sous-Groupe Natixis dans sa nouvelle dimension.

Les principes d'élaboration du compte de résultat *proforma* 2006 sont rappelés pour mémoire dans cette note.

XI.1 Principes d'élaboration des comptes proforma 2006

Les comptes de résultat proforma de l'exercice 2006 comprennent la totalité des charges et des produits générés sur l'exercice 2006,

par les entités apportées ou acquises dans le cadre de l'opération de rapprochement.

Le périmètre Natixis est consolidé par intégration proportionnelle à 34,44 % sur l'ensemble de l'exercice 2006.

Les Certificats Coopératifs d'Investissement sont considérés émis par les Banques Populaires au 1^{er} janvier 2005. Le remplacement analytique de la trésorerie générée par les Certificats Coopératifs d'Investissement du 1^{er} janvier 2006 au 17 novembre 2006 pour les comptes annuels *proforma*, est déterminé sur la base Euribor 6 mois + 25 bp. Corrélativement, les Certificats Coopératifs d'Investissement souscrits par Natixis sont considérés être refinancés sur l'ensemble de l'exercice 2006 en fonction des caractéristiques des opérations de refinancement mises en place entre le 17 novembre et le 31 décembre 2006.

Enfin, pour mémoire, sur les comptes annuels au 31 décembre 2006, les impacts significatifs sur le résultat liés aux opérations de création de Natixis ont été neutralisés dans les comptes *proforma*. Il s'agit de la neutralisation des frais et honoraires constatés sur les opérations de création de la nouvelle entité, ainsi que la plus-value de dilution (pour 1,7 milliard d'euros) dégagée en consolidation suite à la diminution du taux de détention du Groupe dans Natixis de 80,87 % à 34,44 %.

XI.2 Transition du compte de résultat publié 2006 au compte de résultat proforma 2006

en millions d'euros	Impacts proforma						31/12/2006 Proforma
	31/12/2006 Statutaire	Apports Groupe Caisse d'Epargne ⁽¹⁾	Changement de méthode de consolidation ⁽²⁾	Autres écritures proforma			
				Pôle Natixis ⁽³⁾	Banques Populaires ⁽⁴⁾	Autres ⁽⁵⁾	
Produit net bancaire	3 755	1 124	2	(2 085)	(64)	4	2 736
Frais Généraux	(2 596)	(759)	(2)	1 380	8	44	(1 925)
Résultat brut d'exploitation	1 159	365	1	(705)	(56)	47	811
Coût du risque	(81)	9	(0)	52		(1)	(21)
Résultat net d'exploitation	1 078	374	0	(653)	(56)	47	790
QP dans le résultat des entreprises mise en équivalence	37	117	94	(6)		0	242
Gains ou pertes sur autres actifs	1 538	1		(6)		(1 532)	1
Variation des écarts d'acquisition	0	(1)				0	(1)
Résultat avant impôts	2 653	491	94	(665)	(56)	(1 485)	1 032
Impôts sur les bénéfices	(312)	(111)	(2)	193	(4)	(38)	(274)
Résultat net	2 341	380	93	(472)	(60)	(1 524)	758
Intérêts minoritaires	(186)	(26)	0	162	9		(40)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	2 155	354	93	(310)	(51)	(1 523)	718

Commentaires :

- (1) Les produits et les charges du 1^{er} janvier 2006 au 17 novembre 2006 des apports par le Groupe Caisse d'Epargne à Natixis (filiales spécialisées de financement, d'investissement et de services et la contribution des Caisses d'Epargne) sont intégrés au compte de résultat proforma 2006.
- (2) Les produits et les charges du 1^{er} janvier 2006 au 17 novembre 2006 des apports par le Groupe Banque Populaire à Natixis (Novacredit et la contribution des Banques Populaires) sont intégrés au compte de résultat proforma 2006.
- (3) Les autres impacts proforma dans le pôle Natixis, portent essentiellement sur le coût de refinancement en « Produit Net Bancaire » des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par les Banques Populaires, soit 44 millions d'euros et le reclassement, de « Produit Net Bancaire » aux « Frais généraux » des commissions rétrocédées par Natixis Garanties, soit 8 millions d'euros.
- (4) Les impacts proforma dans le pôle Natixis, portent essentiellement sur le gain du remplacement analytique de la trésorerie générée par les Certificats Coopératifs d'Investissement des Banques Populaires du 1^{er} janvier 2006 au 17 novembre 2006, soit 70 millions d'euros (46 millions d'euros nets d'impôts différés).
- (5) Les autres impacts proforma portent essentiellement sur la neutralisation des produits et charges imputables exclusivement aux opérations de création de Natixis, soit :
 - sur le poste « Frais Généraux », la neutralisation des frais et honoraires liés à la création de Natixis et au placement des titres Natixis sur le marché, pour 41 millions d'euros ;
 - sur le poste « Gains ou pertes sur autres actifs », la neutralisation de la plus-value de dilution, pour 1,741 milliard d'euros, dégagee suite à la perte de taux de détention du Groupe dans Natixis, et, pour (- 68) millions d'euros, la neutralisation des commissions sur Offre à Prix Ouvert versées par la SNC Champion aux Banques Populaires, aux Caisses d'Epargne et aux Banques de la Place à l'occasion du placement des titres Natixis sur le marché.

8.1.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Banque Fédérale des Banques Populaires SA

« Le Ponant de Paris » 5, rue Leblanc - 75511 PARIS CEDEX 15

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires, Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Banque Fédérale des Banques Populaires, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note IV.6 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable effectué par le Groupe en application de l'amendement IAS 39 du 15 octobre 2008, qui autorise le reclassement de certains actifs financiers.

II - Justification des appréciations

La crise financière et économique s'est notamment traduite par la hausse exceptionnelle de la volatilité, la forte contraction de la liquidité sur certains marchés, ainsi qu'une difficulté à apprécier les perspectives économiques et financières. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte incertain, en application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changement de méthode comptable

Ainsi qu'il est exposé dans la note IV.6, le Groupe a reclassé un portefeuille d'actifs financiers dans la catégorie « Prêts et créances », conformément aux dispositions de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 adopté le 15 octobre 2008. Nous nous sommes assurés que les conditions requises pour l'application de ces dispositions étaient réunies et que le traitement comptable retenu et l'information produite étaient conformes au texte précité.

Estimations comptables effectuées dans le cadre de l'activité bancaire

Le Groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (note IV.4.2 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.

Le Groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines dépréciations (note IV.1.1 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Le Groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (note IV.3 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Autres estimations comptables

Le Groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (note VII.3 de l'annexe). Nous avons examiné les méthodologies d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres retenus.

Le Groupe procède à une actualisation de l'évaluation des actifs incorporels et des écarts d'acquisition figurant à son bilan consolidé (notes II.10, IV.12.4 et V.10 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les principales hypothèses ayant conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations.

Le Groupe a comptabilisé des impôts différés actifs notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes V.11.1 et IV.7 de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 24 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès Hussherr

KPMG Audit

Fabrice Odent

8.2 Rapport financier du Groupe Banque Populaire

8.2.1 Rapport de gestion

1. Synthèse du Groupe Banque Populaire en 2008

1.1 Préambule

Référentiels comptables utilisés

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 sont présentés tous deux en référentiel IFRS et sont strictement comparables sur le plan des normes comptables.

Périmètre de consolidation

Le périmètre du Groupe Banque Populaire a évolué en 2008 avec :

- l'acquisition de 7 Banques Régionales au 2 juillet 2008 auprès d'HSBC France, à savoir : la Société Marseillaise de Crédit (SMC), la Banque Chaix, la Banque de Savoie, la Banque Marze, la Banque Dupuy, de Parseval, le Crédit Commercial du Sud-Ouest et la Banque Pelletier. Ces banques localisées dans le Sud de la France, exerçant une activité de banque de détail sur des segments de clientèle très proches de ceux des Banques Populaires, sont consolidées à 100 % sur le seul second semestre 2008 ;
- la cession de CIFG, société de réhaussement de crédit reprise par la Banque Fédérale des Banques Populaires conjointement et à parité avec la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne en décembre 2007. La commutation intervenue le 22 janvier 2009 a entraîné une dilution de la participation à moins de 5 % ; en conséquence la société a été

déconsolidée et n'a contribué que très marginalement aux résultats de la période.

Par ailleurs, l'année 2007 avait été marquée par l'acquisition de Foncia au cours du premier semestre.

1.2 Résultats consolidés du Groupe Banque Populaire

Les résultats consolidés du Groupe sont ventilés autour des trois métiers du Groupe Banque Populaire :

- la Banque de proximité**, qui reprend les comptes des Banques Populaires, de leurs filiales directes (dont les sept Banques Régionales acquises en 2008) et de leurs sociétés de caution mutuelle, après application des retraitements de consolidation en référentiel IFRS et sans élimination des opérations réalisées avec la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- Natixis** qui présente la contribution de Natixis aux comptes du Groupe Banque Populaire, après application de la consolidation par intégration proportionnelle au taux de 35,78 % ;
- les activités fédérales**, qui regroupent d'une part les activités portées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, en particulier les activités de banque de détail à l'international, de Foncia et de CIFG (en 2007) et, d'autre part, la neutralisation des dividendes perçus par les Banques Populaires en provenance de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

en millions d'euros	Exercice 2008				
	Banque de proximité	Natixis	Activités fédérales	Total	%
PNB	5 841	1 027	385	7 253	- 4 %
Frais généraux	(3 870)	(1 791)	(624)	(6 285)	+ 5 %
RBE	1 970	764	(239)	968	- 39 %
<i>Coefficient d'exploitation</i>	66,3 %				86,7 %
Coût du risque	(527)	(650)	(27)	(1 204)	+ 148 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 443	(1 414)	(265)	(236)	- 122 %
Sociétés en équivalence	10	100	17	128	- 17 %
Résultats / autres actifs	1	4	108	143	
Écarts acquisition	1	(324)	(1)	(324)	
Impôt	(349)	252	(43)	(139)	
RÉSULTAT NET	1 107	(1 352)	(184)	(429)	- 138 %
Intérêts minoritaires	(6)	(23)	(10)	(40)	+ 0 %
RÉSULTAT NET – GROUPE	1 101	(1 375)	(194)	(468)	- 144 %

* Proforma 2007, avec Foncia sur 12 mois.

1.2.1 Effets de la crise financière sur les comptes du Groupe

Quoique faiblement touché par la crise financière dans son périmètre de banque de proximité, le Groupe Banque Populaire supporte un coût avant impôt de l'ordre de 2,2 milliards d'euros du fait de la crise financière, dont 1,8 milliard d'euros directement logé chez Natixis (à 35,78 %) auquel s'ajoute la dépréciation des écarts d'acquisition relatifs à l'activité BFI de Natixis pour 324 millions d'euros.

- **Pour Natixis**, comme pour l'ensemble des établissements du secteur financier, l'année 2008 a connu deux grandes phases :

- jusqu'au 15 septembre 2008 (faillite de Lehman Brothers), la crise affecte principalement les sous-jacents crédit et en particulier les produits structurés de crédit. Les pertes et ajustements de valeur sont concentrés sur le métier Compte propre et Principal Finance et, dans une moindre mesure, sur les marchés de capitaux. La profitabilité des autres métiers de la BFI et des autres pôles reste à ce stade relativement préservée,

- à partir du 15 septembre, la faillite de Lehman provoque une dislocation généralisée de l'ensemble des marchés, conduisant à une accélération brutale de la crise et à son extension à la quasi-totalité des métiers de Natixis.

Au total la crise financière pèse pour 3 573 millions d'euros sur le PNB (à 100 %, soit 1 278 millions d'euros en quote-part Groupe) de

Natixis et pour 1 536 millions d'euros (550 millions d'euros à 35,78 %) sur son coût du risque.

- **Pour les Banques Populaires** et les autres composantes du Groupe, le coût direct est limité à des expositions marginales sur des grands dossiers de place (Lehman, Banques islandaises) pour 66 millions d'euros, auquel s'ajoute l'impact indirect lié à l'extension de la crise à l'ensemble de l'économie française à compter du quatrième trimestre 2008, se traduisant d'une part par une hausse considérable des *spreads* de refinancement et par une baisse sensible de la demande, visible sur la distribution du crédit en Banque Populaire ou en baisse des transactions immobilières chez Foncia.

Le modèle de banque de détail du Groupe Banque Populaire a toutefois fait la preuve de sa très grande résistance, lié en ses atouts de proximité et de connaissance de ses clients, lui permettant d'accompagner fidèlement ses clients en période de crise.

1.2.2 Contribution de la Banque de proximité

Les comptes de la Banque de proximité reprennent les comptes des Banques Populaires, de leurs filiales directes, dont les Banques Régionales du Sud, et de leurs sociétés de caution mutuelle, après application des retraitements de consolidation en référentiel IFRS et sans élimination des opérations réalisées avec la Banque Fédérale des Banques Populaires.

COMPTE DE RÉSULTAT

	2008	2007	Variation	
			Total	Hors BR *
Banque de proximité				
PNB	5 841	5 839	+ 0 %	- 5 %
Frais généraux	(3 870)	(3 659)	+ 6 %	+ 2 %
RBE	1 970	2 181	- 10 %	- 16 %
<i>Coefficient d'exploitation</i>	<i>66,3 %</i>	<i>62,7 %</i>	<i>+ 3,6 %</i>	<i>+ 4,4 %</i>
Coût du risque	(527)	(388)	+ 36 %	+ 33 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 443	1 793	- 20 %	- 27 %
RÉSULTAT NET – GROUPE	1 101	1 340	- 18 %	- 25 %

* BR : Banques Régionales acquises le 2 juillet 2008.

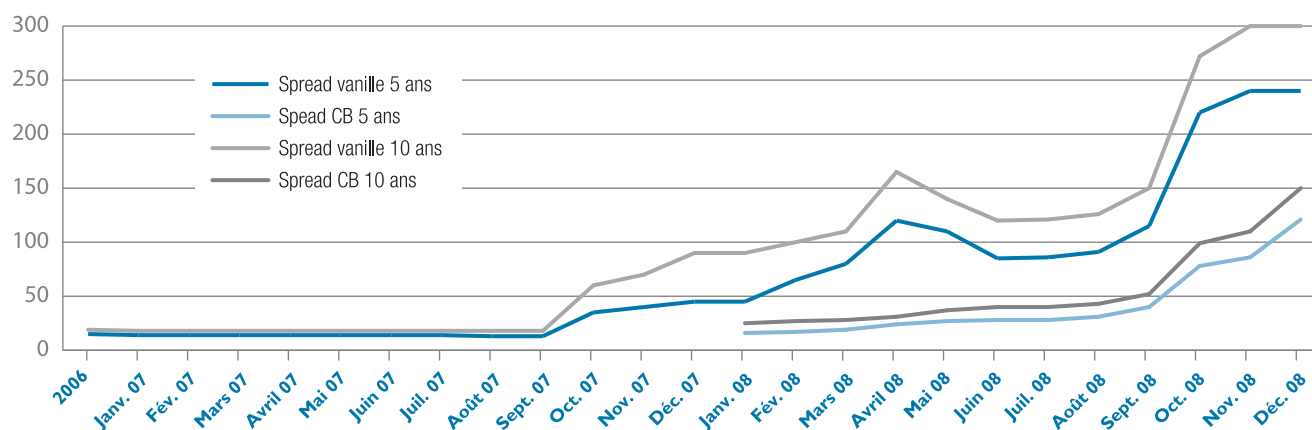
Commentaires sur la contribution des Banques Populaires aux résultats consolidés du Groupe Banque Populaire

Produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB) de la Banque de proximité au 31 décembre 2008 s'élève à 5 841 millions d'euros, stable en apparence par rapport au PNB 2007 mais en retrait de 5 % hors contribution des Banques Régionales. Par ailleurs, le PNB de la période a été impacté d'effets négatifs de juste valeur liés pour l'essentiel à la faible reconnaissance en IFRS des couvertures à composantes optionnelles pour 265 millions d'euros ainsi que d'une reprise de provision épargne logement pour 50 millions d'euros, contre 90 millions en 2007.

Hors volatilité IFRS et hors Epargne logement, le PNB de la banque de proximité (hors BRED Banque Populaire) s'inscrirait à 5 928 millions d'euros en croissance de 3 % au total et stable hors Banques Régionales.

À périmètre comparable, hors volatilité IFRS et hors Epargne logement et une fois neutralisés les dividendes reçus de la Banque Fédérale des Banques Populaires (306 millions d'euros contre 329 millions en 2007), la marge d'intérêt strictement clientèle s'inscrit en retrait de 2,6 % dans un environnement concurrentiel difficile sur les neuf premiers mois de l'année et une augmentation considérable des *spreads* de liquidité sur le dernier trimestre :



La marge d'intermédiation clientèle diminue de 33 points sur la période à 2,08 %.

Les commissions restent le principal vecteur de croissance du produit net bancaire avec une croissance de 4 % en 2008, hors Banques Régionales et hors Épargne logement ; elles représentent 39 % du PNB, contre 36 % en 2007. La croissance des commissions est surtout portée par les commissions perçues sur les services et la monétique, alors que les commissions financières s'inscrivent en baisse de 9 % dans un contexte de baisse sensible des marchés en 2008.

Crédits à la clientèle

Sur 2008, les crédits à la clientèle ont maintenu une forte progression de plus de 12 %, pour atteindre un montant moyen de 131 milliards d'euros sur 2008 et 139 milliards en fin d'année. La hausse des crédits porte autant sur les crédits habitat auprès de la clientèle de particuliers que sur les entreprises, en particulier sur les crédits d'équipement.

	Encours moyen		Variation	
	décembre 2007	décembre 2008	Y compris BR décembre 2007	Hors BR décembre 2007
Crédits à la clientèle (en millions d'euros)				
Crédits aux particuliers	62 191	70 213	+ 13 %	+ 12 %
Immobilier	54 574	62 552	+ 15 %	+ 14 %
Consommation	7 617	7 661	+ 1 %	0 %
Crédits aux entreprises	53 027	60 472	+ 14 %	+ 13 %
TOTAL	115 218	130 685	+ 13 %	+ 12 %

Le dernier trimestre a toutefois montré un ralentissement très marqué de la production de crédits habitat, face à un ralentissement sensible de la demande ; en comparaison, la production de crédits auprès des entreprises a moins reculé et s'inscrit même en hausse pour les crédits aux petites PME de chiffre d'affaires inférieur à 15 millions d'euros et qui représentent le cœur de cible historique du Groupe.

Ressources monétaires de la clientèle

Les ressources monétaires de la clientèle progressent de plus de 10 %, portées par une très forte progression des ressources à taux de marché (+ 35 %) et une croissance retrouvée des dépôts à vue (+ 4 %), qui représentent 35 % du total des ressources clientèle.

	Encours moyen		Variation	
	décembre 2007	décembre 2008	Y compris BR décembre 2007	Hors BR décembre 2007
Épargne monétaire (en millions d'euros)				
Dépôts à vue	34 995	36 926	+ 6 %	+ 4 %
Ressources à taux de marché	19 977	27 277	+ 37 %	+ 35 %
Épargne réglementée	39 695	41 172	+ 4 %	+ 3 %
TOTAL	94 666	105 375	+ 11 %	+ 10 %

Épargne financière de la clientèle

L'épargne financière connaît une quasi stabilité sur la période malgré une baisse forte des encours de Sicav investies en actions, liée pour

l'essentiel à un effet de valorisation consécutif à la baisse du CAC 40 au cours de la période. Les autres compartiments résistent bien avec, notamment, des hausses d'encours pour l'assurance vie (+ 4 %) et les Sicav monétaires (+ 3 %).

Épargne financière (en millions d'euros)	Variation			
	Encours moyen		Y compris BR	Hors BR
	décembre 2007	décembre 2008	décembre 2007	décembre 2007
Sicav & FCP actions	11 530	8 876	- 23 %	- 24 %
Sicav & FCP monétaires	21 325	22 111	+ 4 %	+ 3 %
SOUS-TOTAL OPCVM	32 856	30 987	- 6 %	- 7 %
Assurance vie	31 433	33 453	+ 6 %	+ 4 %
Épargne salariale	2 015	2 172	+ 8 %	+ 8 %
Autres	1 715	1 552	- 9 %	- 11 %
TOTAL	68 019	68 164	+ 0 %	- 1 %

Charges d'exploitation et coefficient d'exploitation

Les charges d'exploitation progressent globalement de 5,8 % à 3 870 millions d'euros et de 1,7 % à périmètre comparable, c'est-à-dire hors les Banques Régionales et se répartissent à hauteur de 57 % en charges de personnel, en hausse de 1,8 % et pour 43 % en autres charges d'exploitation, en hausse de 1,5 %.

À périmètre comparable et hors éléments non récurrents, à savoir, une charge de 20 millions d'euros relative à des distributions d'actions gratuites aux collaborateurs ainsi qu'une charge de 18 millions liée à la désoption de TVA, la croissance des frais généraux n'aurait été que de 0,6 %, témoignant d'une maîtrise efficace des charges de la période en particulier des charges informatiques, fruit des investissements passés pour la création d'une plateforme informatique i-BP commune à 17 Banques Populaires et aux Caisses de Crédit Maritime Mutuel.

Résultat brut d'exploitation et coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation s'établit à 66,3 %, en hausse de 360 points ; le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) s'établit à 1 970 millions d'euros en retrait de près de 10 %.

À périmètre comparable et hors volatilité IFRS, la baisse n'aurait été que de 3 % et le coefficient d'exploitation se serait inscrit à 65,3 %.

Coût du risque et résultat d'exploitation

Le coût du risque s'élève à 527 millions d'euros sur la période, en progression de près de 40 %, du fait de charges exceptionnelles pour

65 millions d'euros sur des grands dossiers de place liés à la faillite de Lehman (40 millions d'euros), à la situation des banques islandaises (21 millions d'euros) et à la fraude Madoff (5 millions d'euros). Hors coût de la crise, le coût du risque n'eût augmenté que de 17 % et n'aurait représenté que 34 pts de base des encours, malgré un quatrième trimestre où le coût du risque s'est inscrit en forte hausse à 48 points des encours.

Après prise en compte des provisions collectives pour 376 millions d'euros, le ratio de couverture des encours douteux s'établit à près de 64 %, confirmant ainsi la politique de prudence des Banques Populaires.

Le résultat d'exploitation s'établit à 1 443 millions d'euros, en retrait de 19,5 % par rapport à 2007.

Formation du résultat net

Après prise en compte d'une charge fiscale pour 349 millions d'euros, la contribution de la banque de proximité au résultat net part du groupe ressort en baisse de 18 % à 1 101 millions d'euros.

1.2.3 Contribution de Natixis aux comptes consolidés du Groupe Banque Populaire

La contribution de Natixis s'entend après application du coefficient de proportionnalité de 35,78 % et neutralisation du résultat d'équivalence généré par les CCI Banques Populaires au sein de Natixis, celui-ci étant déjà intégré via la contribution de la banque de proximité aux résultats consolidés du Groupe Banque Populaire.

Contribution Natixis (en millions d'euros)	2008	2007	Variation
PNB	1 027	1 923	- 47 %
Frais généraux	(1 791)	(1 831)	- 2 %
RBE	(764)	92	
Coût du risque	(650)	(85)	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 414)	8	
Sociétés en équivalence	100	133	- 25 %
<i>Dont CCI CEP</i>	73	123	- 41 %
Résultats sur autres actifs	34	190	
Écarts d'acquisition	(324)	0	
Impôts	252	29	
Activités abandonnées		0	
RÉSULTAT NET	(1 352)	360	- 476 %
Intérêts minoritaires	(23)	(44)	
RÉSULTAT NET – GROUPE	(1 375)	316	- 536 %

Commentaires sur la contribution de Natixis aux résultats consolidés du Groupe Banque Populaire

Produit net bancaire (PNB)

La contribution de Natixis au produit net bancaire du Groupe Banque Populaire s'élève à 1 027 millions d'euros au 31 décembre 2008, en

baisse de 47 % par rapport au 31 décembre 2007. Le PNB du quatrième trimestre est très faible, à 43 millions d'euros, compte tenu de l'extension de la crise aux marchés de capitaux de la BFI et de ses effets induits sur les autres pôles métiers de Natixis :

Métiers	1 ^{er} trimestre 2008	2 ^e trimestre 2008	3 ^e trimestre 2008	4 ^e trimestre 2008	2008
BFI	142	(293)	101	(163)	(213)
Gestion d'actifs	113	133	122	118	486
Services	137	145	121	125	529
Poste clients	87	82	76	41	286
CIGP	32	34	21	(19)	68
TOTAL MÉTIERS	511	101	441	102	1 156
Hors pôles métiers	(18)	(29)	(22)	(60)	(129)
TOTAL NATIXIS	493	72	419	42	1 027

L'impact de la crise pèse pour - 457 millions d'euros dans le PNB du quatrième trimestre 2008 et pour - 1 278 millions d'euros dans le PNB de l'exercice 2008. Par rapport aux trimestres précédents, l'impact relatif aux instruments structurés de crédit reste relativement limité au quatrième trimestre tandis que l'on observe une explosion des pertes exceptionnelles de trading (- 364 millions d'euros sur le trimestre) sur les marchés de capitaux liées à la forte hausse de la volatilité et au renchérissement du coût des couvertures.

À cet impact en PNB s'ajoute 359 millions d'euros d'impact en coût du risque au titre du quatrième trimestre 2008 et 550 millions d'euros sur l'ensemble de l'exercice 2008.

Le PNB de la BFI s'affiche à - 213 millions d'euros au titre de 2008 et se répartit entre activité pérenne et l'activité en gestion extinctive, regroupée sous l'appellation GAPC « Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés » :

- le PNB de la BFI Pérenne s'élève à 1 022 millions d'euros soit + 11 % par rapport à 2007 tenant compte des revenus dégagés sur l'activité CPM et compte tenu du fait que les pertes constatées sur l'activité Corporate Solution sont affectées en coût du risque pour un montant de 136 millions d'euros. Hors impacts de la crise (CPM et pertes sur volatilité actions essentiellement), le PNB de la BFI Pérenne s'afficherait à 941 millions d'euros ;
- la GAPC, du fait des activités qui y ont été logées, supporte l'essentiel des impacts de la crise et notamment les ajustements de valeurs

relatifs aux portefeuilles de structurés de crédit et les pertes de trading générées par les activités de produits complexes taux et actions. Son PNB s'affiche à - 1 235 millions d'euros au titre de 2008. Hors impacts de la crise, le PNB de la GAPC s'établirait à 113 millions d'euros sur 2008.

Les autres pôles métiers, qui avaient bien résisté à la crise jusqu'alors, sont affectés au quatrième trimestre 2008 par la dislocation généralisée des marchés et la brutale montée des risques :

- **Gestion d'actifs** : Sur 2008, le PNB est en retrait de 21 % par rapport à 2007 à 486 millions d'euros. À change constant, le PNB affiche un repli de 17 % qui s'explique d'une part par la baisse des commissions de performance (- 75 %) et d'autre part par la baisse des commissions sur encours due à la baisse des encours moyens (- 6 %) conjuguée à la diminution du taux de commissionnement moyen.

Les encours gérés s'élèvent à 446,7 milliards d'euros à fin décembre 2008, soit une baisse de 20 % par rapport au trimestre précédent et de 25,5 % sur un an en euro constant ;

- **Pôle services** : Malgré l'aggravation du contexte financier et économique, la dynamique commerciale est restée soutenue sur la plupart des activités du pôle, aussi bien en ce qui concerne la clientèle directe que l'amélioration du taux de pénétration des réseaux actionnaires. Néanmoins, la poursuite de la crise financière et la dégradation manifeste du contexte économique sur le dernier trimestre ont pesé sur les revenus du pôle, en particulier sur les métiers titres et assurances.

Avec un PNB de 529 millions d'euros à fin décembre 2008, le pôle Services réalise une progression modérée (+ 1 %) par rapport à décembre 2007 contre + 3 % à fin septembre ;

- **Poste client** : La généralisation de la crise au quatrième trimestre a sévèrement touché le pôle, non seulement au travers de la hausse très brutale de sa sinistralité – avec un *loss ratio* qui passe de 59,2 % à fin septembre 2008 à 72,6 % à fin décembre 2008, soit une hausse de 23,5 points par rapport à 2007 – mais également par la baisse du chiffre d'affaires de ses clients ainsi que par la contraction des taux d'intérêts dans une majorité de pays. Le PNB du pôle s'affiche à 286 millions d'euros au titre de l'exercice 2008, en retrait de 13,5 % par rapport à 2007.

- **Capital Investissement et Gestion Privée** : Le PNB est en baisse de 63 % par rapport à fin 2007 à 68 millions d'euros.

Le PNB du Capital Investissement s'élève à 29 millions d'euros soit une chute de 79 % par rapport à fin décembre 2007 : les plus-values de cessions atteignent 95 millions d'euros, en forte hausse par rapport à 2007 mais le stock de plus-values latentes comptabilise une baisse de 25 millions d'euros sous le triple effet du volume de cessions important sur 2008, d'un stock fortement rajeuni depuis deux exercices, et d'un contexte économique défavorable. Le PNB de la Gestion Privée s'élève à 39 millions d'euros au titre de 2008, en baisse de 13 % par rapport à 2007 : les marges ont souffert de l'attentisme des investisseurs, de la baisse des encours liée à la baisse des marchés actions et de la déformation des encours au profit des produits les plus sécurisés mais les moins margés.

En quote-part Banque Populaire, le PNB du hors pôles métiers s'établit à - 129 millions d'euros au titre de l'exercice 2008, relativement stable par rapport à 2007.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'inscrivent à 1 791 millions d'euros, stables par rapport à 2007. Parmi ces charges, il convient de distinguer les charges « courantes » (hors coûts de restructuration) en retrait de 9 % par rapport à 2007 et les coûts de restructurations.

- Du côté des charges courantes, les rémunérations variables (y compris intéressement et participation) baissent de moitié (- 48 %) sur l'ensemble des pôles mais la baisse est particulièrement sensible sur la BFI (- 56 %), la Gestion d'actifs (- 50 %), et les Directions fonctionnelles du Hors-Pôle (- 24 %). Les charges fixes apparaissent en progression modérée de 3,2 %. Retraite des effets change et périmètre, cette progression est ramenée à 1,4 %.

Sur l'ensemble de l'exercice, les effectifs sont ainsi en réduction nette sur la BFI (- 194 ETP, - 3 %) et sur le Hors pôle (- 131 ETP, - 5 %) tandis qu'ils progressent légèrement sur les autres pôles métiers. La mise en œuvre du plan de sauvegarde (PSE) à compter de fin septembre ne se reflète encore que très faiblement dans ces chiffres compte tenu du délai important qui s'écoule entre la date de déclaration d'intention et la sortie effective du collaborateur.

- Les charges de restructuration s'élèvent à 88 millions d'euros dont 34 millions d'euros de charges liées au plan de sauvegarde de l'emploi, 24 millions d'euros d'indemnités liées à des départs hors PSE, et 24 millions d'euros de dépenses liées à la mise en œuvre des différents projets de réorganisation.

Coût du risque

Le coût du risque s'élève à 650 millions d'euros au titre de l'exercice 2008, dont 550 millions d'euros directement imputables à la crise financière dont :

- 109 millions d'euros sur les Monolines et les CDPC ;
- 104 millions d'euros sur Lehman ;
- 33 millions d'euros sur les banques Islandaises ;
- 134 millions d'euros sur Madoff ;
- 113 millions d'euros au titre du défaut de deux contreparties.

Formation du résultat net

Les mises en équivalence s'élèvent à 100 millions d'euros au 31 décembre 2008, dont 73 millions d'euros au titre des CCI Caisse d'Épargne, en retrait de 41 %.

La variation de valeur des écarts d'acquisition est négative de - 324 millions d'euros du fait de la dépréciation intégrale des écarts d'acquisition comptabilisés dans le Groupe Banque Populaire au titre de la BFI.

Déduction faite des intérêts minoritaires à hauteur de 23 millions d'euros la contribution de Natixis au résultat net part du groupe consolidé du Groupe Banque Populaire s'établit à - 1 375 millions d'euros contre + 316 millions d'euros au 31 décembre 2007.

1.2.4 Contribution des activités fédérales et de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Les **activités fédérales** regroupent un certain nombre d'activités et de retraitements hétérogènes qui peuvent se synthétiser de la manière suivante :

Contribution des activités fédérales	PNB	FGX	RBE	Résultat net
CONTRIBUTIONS				
Foncia	525	(486)	40	24
BICEC	53	(28)	25	11
MA BANQUE	26	(23)	3	0
VBI				17
Activités fédérales	100	(82)	18	85
ÉCRITURES DE CONSOLIDATION				
Neutralisation dividendes BFBP	(319)		(319)	(319)
TOTAL	385	(618)	(233)	(182)

- **Foncia**, leader des services à l'immobilier résidentiel a été acquise par la Banque Fédérale des Banques Populaires le 2 avril 2007. Les performances de Foncia sur 2008 montrent une croissance soutenue

de son chiffre d'affaires dans chacune de ses composantes, à l'exception de l'activité transactions qui souffre du ralentissement très marqué des ventes sur le second semestre 2008.

Foncia	2008	2007	%	Structure CA
Copropriété	163	146	+ 12 %	31 %
Gestion locative	129	115	+ 12 %	25 %
Vente	67	73	- 9 %	13 %
Location	56	48	+ 18 %	11 %
International	36	35	+ 2 %	7 %
Services	35	32	+ 8 %	7 %
Produits mandants	26	23	+ 12 %	5 %
Autres	11	10	+ 9 %	2 %
Franchises	1	1	+ 117 %	0 %
TOTAL	525	484	+ 8 %	100 %

Après prise en compte des charges d'exploitation, la contribution de Foncia aux résultats consolidés ressort à 24 millions d'euros contre 25 millions d'euros en 2007.

- **MA BANQUE** est née du partenariat entre le Groupe Banque Populaire, la MAAF et les Mutuelles du Mans, elle est détenue à hauteur de 66 % par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Son PNB à 26 millions d'euros s'inscrit en baisse de 5 % par rapport à 2007.
- **Les activités de banque de détail à l'international** regroupent les activités de la BICEC au Cameroun et de VolksBank International (VBI) dans les pays d'Europe centrale et orientale en partenariat avec la Volksbank autrichienne et la DZ Bank allemande.
La BICEC est détenue à 52 % par la BFBP ; elle enregistre une croissance de son PNB de 1 % à 53 millions d'euros. VBI, détenue

à 25 % par la BFBP, est mise en équivalence ; sa contribution aux résultats consolidés s'élève à 17 millions d'euros au 31 décembre 2008, en progression de 33 % par rapport à 2007.

- **Dividendes BFBP**, les dividendes bruts reçus par les Banques Populaires en provenance de la BFBP (306 millions d'euros) et de ses filiales (13 millions d'euros) sont naturellement éliminés en consolidation, s'agissant d'opérations internes au Groupe.
- **Les autres activités fédérales** concernent essentiellement les activités d'organe central de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Elles intègrent un effet de relation positif de 95 millions d'euros à l'occasion de la hausse de la participation dans Natixis de 34,66 % au 31 décembre 2007 à 35,78 % à fin décembre 2008 suite à des acquisitions sur le marché symétriquement à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

1.3 Fonds propres et ratio de solvabilité

Les fonds propres totaux du Groupe Banque Populaire s'établissent à 17,7 milliards d'euros au 31 décembre 2008, dont 14,4 milliards d'euros au titre des fonds propres Tier one.

Les risques pondérés, calculés selon les dispositions du dispositif Bâle 2 s'élevaient à 188,6 milliards d'euros.

Le ratio Tier one s'établit en conséquence à 7,7 % et 6,4 % en Core Tier one, contre respectivement 9,4 % et 8,9 % à fin décembre 2007, selon le même référentiel Bâle 2. Le ratio total ressort à 9,4 % contre 11,9 % au 31 décembre 2007. La baisse du ratio sur 2008 traduit essentiellement la mobilisation de fonds propres pour l'acquisition des banques acquises auprès d'HSBC France ainsi que les effets de la crise sur les résultats de la période partiellement compensée par l'émission, le 11 décembre 2008, de 950 millions d'euros d'obligations super-subordonnées souscrites par la Société de Prise de Participation de l'État.

Hors *floor* réglementaire, c'est-à-dire en calculant strictement les exigences de fonds propres sur le dispositif Bâle 2, les ratios Tier one et Core Tier one du Groupe Banque Populaire s'établiraient respectivement à 9,3 % et 7,8 %.

2. La gestion des risques

Les informations des chapitres suivants font parties intégrantes des comptes certifiés par les commissaires aux comptes :

- 2.1 Les impacts de la crise
- 2.2 Risques de crédit (2.2.1 Risques globaux, 2.2.2 Risques interbancaires, 2.2.3 Risques souverains, 2.2.4 Risques clientèle, 2.2.5 Encours douteux)
- 2.3. Risques de marché (2.3.5 Résultats du groupe, 2.3.6 données quantitatives de mesure des risques de marché de Natixis)
- 2.4 Le dispositif de maîtrise des risques de bilan
- 2.5 Risques opérationnels (2.5.2.1 Collecte des incidents et pertes du Groupe)

Les activités du Groupe Banque Populaire, appréciées sur une base consolidée et sous-consolidée, exposent celui-ci à cinq grandes catégories de risques : les risques de crédit à la clientèle ; les risques sur activités de marché ; les risques globaux de taux, change et liquidité induits par les activités de banque de proximité ; les risques opérationnels, au sens strict ; et, les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions du règlement CRBF 97-02, chaque établissement doit se doter d'une organisation de gestion et de surveillance des risques indépendante des unités opérationnelles.

Les établissements exercent leur activité dans le cadre de dispositifs de gestion des délégations des limites d'engagements et de procédures de prise de décision qui leur sont propres, et qui s'insèrent dans le corpus des règles édictées au niveau du Groupe Banque Populaire (référentiel des risques de crédit mis à jour en novembre 2008, référentiel des risques ALM mis à jour en août 2008, référentiel des risques de marché validé en décembre 2008 et référentiel des risques opérationnels mis à jour en décembre 2008).

La Direction générale de chaque établissement détermine la politique de risques en accord avec son conseil d'administration et est responsable du contrôle permanent des risques pris, dans le respect des règles fixées par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP), notamment ayant trait au rôle du Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG), et par le Régulateur.

L'évaluation des politiques de risques et des procédures de gestion selon des principes et critères communs est, elle, de la responsabilité de l'organe central du Groupe Banque Populaire. La surveillance des risques est exercée par les moyens centraux sur base consolidée : Banques Populaires sur base consolidée ; filiales de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur base consolidée ; Crédit Maritime Mutuel sur base consolidée.

La réforme Bâle II n'impacte pas seulement les systèmes d'évaluation et de mesure des risques. En 2005, l'adoption de la Charte Groupe sur le fonctionnement de la filière de contrôle des risques de crédit a fait évoluer le rôle et le positionnement des Directions des Risques, des Engagements et du CARG. La création de nouvelles instances – Comité des Risques de Crédit Groupe, Comité Normes et Méthodes – a été mise en place en 2006 à la Banque Fédérale des Banques Populaires ainsi qu'un Comité de Gestion Actif-Passif Groupe et un Comité Fédéral SI Risques en 2008.

Outre la surveillance globale des risques assurée par le Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG), le Comité des Risques de Crédit Groupe apprécie mensuellement les risques individuels majeurs du Groupe Banque Populaire ou de chaque établissement. L'examen des dossiers et l'attribution d'une note peuvent être délégués à la Direction des Risques Groupe de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Les décisions prises par le Comité des Risques de Crédit Groupe sont communiquées à tous les établissements du Groupe Banque Populaire. Il examine également les reportings périodiques sur les risques de crédit.

Suite à la création de Natixis, les compétences du Comité des Risques de Crédit Groupe relatives à Natixis ont été transférées au Comité des Risques Confédéral (CRC) qui réunit des représentants des organes exécutifs de la Banque Fédérale des Banques Populaires, de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Natixis. Le Comité des Risques de Crédit Groupe examine les comptes-rendus des réunions du Comité des Risques Confédéral.

Le Comité des Normes et Méthodes Groupe, institué début 2006, animé par la Direction des Risques Groupe de la Banque Fédérale des Banques Populaires valide les normes en matière de risques (identification, mesure, organisation et outils), ainsi que les méthodes et modèles présentant un caractère collectif dans le cadre de la surveillance prudentielle des risques du Groupe Banque Populaire sur base consolidée.

Il garantit le maintien et l'évolution :

- de la cartographie des risques ;
- des normes de contrôle et de reporting ;
- des méthodologies et des normes du Groupe Banque Populaire en matière de Risques Financiers, Risques de Crédit et Risques Opérationnels ainsi que leur mise à jour résultant de changements réglementaires ou prudentiels, de la création de nouveaux produits ou des résultats des différentes campagnes de backtesting.

En raison de la constitution de Natixis, certaines compétences du Comité Normes et Méthodes Groupe ont été transférées à un Comité Normes et Méthodes confédéral commun à la Banque Fédérale des Banques Populaires et à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne avec la participation systématique de Natixis.

Le Comité de Gestion Actif-Passif (GAP) Groupe se réunit trimestriellement depuis début 2008 et a pour missions :

- d'examiner les indicateurs de risque de taux et de risque de liquidité du Groupe et de chaque établissement ;
- de définir le cadre normalisé de la gestion actif-passif (modélisation et reporting) et les améliorations à lui apporter ;

- de formuler des avis au conseil d'administration sur les orientations de la politique de gestion actif-passif ;
- de définir le fonctionnement de la filière GAP ;
- de réviser ou proposer des limites et des scénarii de stress au moins une fois par an sur les risques de bilan au Comité GAP Groupe puis soumis pour validation au Comité d'Audit et des Risques Groupe.

Il prend appui sur le département GAP de la Banque Fédérale des Banques Populaires, rattaché à la Direction Financière, qui a pour missions :

- de produire des taux de cession internes en collaboration étroite avec le contrôle de gestion, suivant des modèles ALM d'écoulements stricts ;
- d'établir des règles de modélisation ALM de l'ensemble des Banques Populaires Régionales ;
- de calculer la provision épargne logement suivant la méthodologie qu'il a définie.

L'exercice par la Banque Fédérale des Banques Populaires d'un rôle permanent de prévention, de surveillance et de contrôle des risques passe par l'exercice d'un pouvoir normatif qui englobe la réalisation du système d'information commun à l'ensemble des établissements du Groupe Banque Populaire pour permettre l'évaluation et la surveillance des risques sur des bases homogènes et consolidées.

Dans le cadre de cette mission réglementaire de sécurité, un Comité Fédéral SI Risques a été institué au sein de la Banque Fédérale des Banques Populaires qui a vocation - sur proposition de la Direction des Risques Groupe en charge du contrôle permanent de niveau 2 au sens du règlement 97.02 et de l'animation de la filière Risques de crédit instituée par décision du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 7 septembre 2005 :

- à piloter le Système d'Information Fédéral Risque (développement, évolution) ;
- à « encadrer » l'ensemble des besoins du domaine risques au niveau fédéral impliquant des développements informatiques au sein du Groupe Banque Populaire tant dans le système d'informations fédéral que dans les systèmes d'information des Banques Populaires et celui de sa filiale Natixis pour les activités concernées (ex-SISP) dont la réalisation s'impose à tous.

La Direction des Risques Groupe, directement rattachée à la Direction générale, n'est pas impliquée dans la décision commerciale. Elle a en charge l'animation de la filière Risques du Groupe Banque Populaire en application de la Charte du contrôle permanent des risques définie en 2005, et réactualisée en 2008. À ce titre, elle assure l'harmonisation des règles Groupe au moyen de référentiels et le déploiement de méthodes et d'outils adaptés de contrôle des risques ainsi qu'une mission de surveillance permanente des risques prévus par le CRBF 97-02 : notamment crédits/contrepartie, taux, liquidité, change, marchés et risques opérationnels du Groupe Banque Populaire. Elle supervise par ailleurs le bon déroulement du processus d'homologation Bâle II pour le Groupe Banque Populaire et gère la base Risques du Groupe Banque Populaire et les moteurs nécessaires à la notation de l'ensemble des engagements du Groupe Banque Populaire.

La Direction des Risques Groupe de la Banque Fédérale des Banques Populaires avec celle de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, assure la préparation des travaux en coordination avec la Direction des Risques de Natixis pour les trois comités permanents liés aux risques mis en place dans le cadre de la création de Natixis – Normes et Méthodes, Risques, Systèmes d'information Risques.

L'organisation détaillée des procédures de suivi et de contrôle des risques figure dans le document : « Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne ».

Plus spécifiquement pour la Banque Fédérale des Banques Populaires, dans le cadre de ses missions, le Comité d'Audit et des Risques examine les risques de bilan de la Banque Fédérale des Banques Populaires et les enseignements tirés de leur surveillance. De plus, un Comité des Risques de Crédit Banque Fédérale des Banques Populaires se réunit si besoin afin d'étudier tout sujet relatif aux risques de crédit concernant directement la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Institué depuis juillet 2008, un Comité restreint – CRC filiales, se réunit de manière hebdomadaire et examine les dossiers de crédit de ses filiales, qui doivent remonter pour accord avant mise en force, au-delà d'un seuil fixé dans les délégations en vigueur.

Ce comité restreint a aujourd'hui compétence sur la Société Marseillaise de Crédit dans ce cadre. Les délégations accordées aux filiales sont décidées par le Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur proposition de la Direction des Risques Groupe et portées à la connaissance de l'exécutif de la filiale par celui-ci.

Un Comité GAP Banque Fédérale des Banques Populaires se réunit trimestriellement avec pour missions :

- d'examiner les indicateurs de risque de taux et de risque de liquidité de la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- d'examiner l'évolution des risques et des résultats du portefeuille de compte propre de la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- de déterminer les orientations de la gestion opérationnelle en validant les opérations financières à réaliser, en assurant le suivi de celles décidées lors des précédents Comités.

Comme pour le Comité GAP Groupe, il prend appui sur le département GAP de la Direction Financière Groupe, et sur les contrôles réalisés par le département des Risques Financiers de la Direction des Risques Groupe de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Le Comité des Risques de Marché Banque Fédérale des Banques Populaires, créé en septembre 2008, a pour rôle de :

- valider les programmes financiers proposés par le Comité de Trésorerie : liste de produits autorisés, montants, nouvelles limites... ;
- valider les délégations de produits et les limites en risques de marché ;
- encadrer le suivi et le contrôle des risques de marché.

Le Comité se réunit tous les mois et sur demande, en cas d'urgence, notamment lors de dépassements de limites, conformément aux procédures de gestion des dépassements en vigueur.

L'essentiel des risques du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires est toutefois porté par Natixis, le solde restant étant peu significatif et principalement constitué de risques de crédit porté par la Banque Fédérale des Banques Populaires, la Société Marseillaise de Crédit, MA Banque et la BICEC. En conséquence, l'analyse de la gestion des risques ci-après porte essentiellement sur Natixis.

Le dispositif général de maîtrise des risques de Natixis

Le dispositif de maîtrise des risques de Natixis est mis en œuvre conformément à la réglementation bancaire ainsi qu'aux principes de gouvernance établis par les groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne. Placé sous la responsabilité du directoire de Natixis, il est construit sur trois niveaux de contrôle coordonnés entre eux :

- l'autocontrôle assuré par les services opérationnels ou fonctionnels sous la supervision de leur hiérarchie. Ces contrôles dits de niveau 1 étant effectués, selon les situations et activités, soit par les opérateurs eux-mêmes, soit par une unité de contrôle ad hoc de type middle office ou entité de contrôle comptable et le cas échéant conjointement ;
- les contrôles de deuxième niveau (au sens de l'article 6-a du règlement CRBF n° 97-02) assuré par des entités indépendantes des Directions opérationnelles et dédiées exclusivement à cette fonction ; et,
- le contrôle de troisième niveau dit périodique assuré par l'Inspection générale.

Le responsable de l'exécutif, chargé d'assurer la cohérence et l'efficacité du contrôle permanent (conformément à l'article 7-1 quatrième tiret du règlement CRBF n° 97-02 modifié) est le Directeur général.

Le Président du directoire préside le Comité de Coordination des fonctions de contrôle qui réunit les acteurs dédiés au contrôle permanent, le responsable de la sécurité des systèmes d'information, le Directeur financier et le Secrétaire général.

Conformément aux engagements pris auprès du CECEI, Natixis dispose d'un dispositif de contrôle reposant sur :

- une séparation des fonctions au sein du Groupe Natixis entre prise de risque et contrôle comprenant :
 - la ségrégation entre les fonctions de front et de back-office,
 - l'existence de contrôles de premier niveau au niveau opérationnel,
 - la distinction entre le contrôle périodique et le contrôle permanent ;
- une organisation mondiale en filières de contrôles au sein du Groupe Natixis assurant la cohérence du dispositif interne ;
- un rôle spécifique d'organe central dévolu conjointement au Groupe Caisse d'Epargne et au Groupe Banque Populaire.

Le contrôle permanent est assuré par la Direction des Risques et la Direction de la Conformité, la gouvernance du dispositif de contrôle étant placée sous la responsabilité du directoire et du conseil de surveillance de Natixis, ce dernier prenant appui sur le Comité d'Audit dans l'exercice de ses missions.

Le dispositif de contrôle conjoint visant à assurer la consolidation et le suivi des risques de Natixis sur base consolidée par les organes centraux s'appuie sur les comités confédéraux permanents institués lors de la constitution de Natixis à la fin de l'année 2006.

La Direction des Risques de Natixis

Depuis la constitution de Natixis le 17 novembre 2006, la Direction des Risques s'appuie sur une organisation unifiée en termes de ressources, de méthodologies et d'outils.

La Direction des Risques propose pour validation par le directoire une politique des risques établie en conformité avec celles de ses deux organes centraux.

De même, elle soumet pour décision à l'organe exécutif les principes et règles concernant :

- les processus de décision de prise de risque ;
- les schémas de délégations ;
- la mesure des risques ;
- la surveillance des risques.

Elle joue un rôle essentiel au sein d'une architecture de comités dont les principaux sont :

- un Comité faïtier : le Comité des Risques Groupe qui fixe notamment les grandes lignes de la politique des risques ;
- le Comité de Crédit Groupe Natixis ;
- le Comité des Risques de marché ;
- le Comité des Risques opérationnels ;
- les Comités Nouveaux Produits et Nouvelles Activités au titre desquels elle assure la responsabilité du processus d'approbation ;
- les Comités des Dépassements ;
- le Comité des Contreparties sous surveillance.

Elle participe activement aux Comités des Provisions Groupe et au Comité Gestion Actif-Passif, dont l'animation et l'organisation relèvent de la Direction Financière.

Enfin, elle assure une communication régulière de ses travaux, analyses et constats aux organes exécutifs et délibérants de Natixis ainsi qu'aux groupes Caisse d'Epargne et Banque Populaire.

Pour remplir ses fonctions de mesure, de consolidation, de surveillance et de reporting des risques la Direction des Risques de Natixis s'appuie sur un système d'information dédié et adapté aux activités des différents métiers du Groupe.

Il repose sur le Socle d'Outils Risques alimentés par les systèmes de gestion de chaque métier. La Direction des Risques participe à la conception des outils de gestion des métiers opérationnels afin d'assurer la qualité et la pertinence des informations véhiculées.

Le Socle d'Outils Risques est constitué de multiples applications, organisé autour de trois fonctions :

- mesurer et surveiller les risques économiques ;
- calculer et gérer les risques réglementaires ;
- restituer des informations à des fins de gestion et de reporting.

En 2008, la mission de la Direction des Risques a consisté, dans un environnement financier dégradé, à renforcer son dispositif de vigilance.

Parmi les actions menées au cours de l'exercice, on peut notamment citer :

- l'examen approfondi des limites existantes avec les contreparties bancaires avec la mise en œuvre d'actions éventuelles ;
- le recalibrage et le développement de scénarii de stress et de leurs mesures d'impact, prenant en compte les changements récents observés sur les marchés aussi bien dans le domaine du risque de crédit que de marché ;
- l'accompagnement en termes de suivi des risques et de reporting des opérations de cantonnement de certaines activités du pôle Banque de financement et d'investissement ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle méthodologie de détermination de la Value at Risk (VaR) au terme d'études menées à l'aune du changement de comportement des marchés au lendemain de la faillite de Lehman Brothers ;
- la finalisation du déploiement de l'outil cible de mesure, de contrôle et de gestion des risques opérationnels sur l'ensemble des activités bancaires de Natixis ;
- la poursuite des travaux en vue de disposer d'outils de suivi et de gestion des risques s'appuyant sur les approches de type Bâle II avancée.

L'ensemble de ces travaux a donné lieu à une information des instances de Natixis, de ses organes centraux et, le cas échéant, de la Commission bancaire (travaux sur la VaR et sur Bâle II).

2.1 Les impacts de la crise

Quoique faiblement touché par la crise financière dans son périmètre de banque de proximité, le Groupe Banque Populaire supporte un coût avant impôt de l'ordre de 2,2 milliards d'euros du fait de la crise financière, dont 1,8 milliard d'euros directement logé chez Natixis (à 35,78 %).

Natixis

Au quatrième trimestre 2008, Natixis a mis en place une ligne de métier spécifique (GAPC : Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés) ayant pour vocation de gérer en mode extinctif les activités non cibles de la BFI, à savoir essentiellement les activités de structurés de crédit, les activités de produits dérivés complexes de taux et d'actions et la structuration sur fonds dérivés. La mise en œuvre du reclassement des activités appartenant à GAPC ayant été finalisée en comptabilité et en gestion analytique fin 2008.

Pour Natixis, comme pour l'ensemble des établissements du secteur financier, l'année 2008 a comporté deux grandes phases :

- jusqu'au 15 septembre 2008, date de la faillite de la banque Lehman Brothers, la crise affecte principalement les sous-jacents crédits et en particulier les produits structurés de crédit. Les pertes et ajustements de valeur sont concentrés sur le métier Compte propre et Principal Finance et, dans une moindre mesure, sur les marchés de capitaux. La rentabilité des autres métiers du pôle BFI et des autres pôles métiers reste à ce stade relativement préservée ;
- à partir du 15 septembre, la faillite de Lehman Brothers provoque une dislocation généralisée de l'ensemble des marchés, conduisant à une accélération brutale de la crise et son extension à la quasi-totalité des métiers de Natixis.

Impacts dans la BFI

En décembre 2008, Natixis a décidé de transformer en profondeur ses activités de Banque de financement et d'investissement (BFI) et d'interrompre l'essentiel des activités de compte propre et de produits dérivés les plus complexes. Ces activités ont été cantonnées dans une structure interne à la BFI.

Les comptes de la BFI sont donc désormais répartis entre un ensemble dénommé « BFI pérenne », qui rassemble les activités core business

destinées à être développées, et un autre regroupant la « gestion active des portefeuilles cantonnés » (GAPC) ainsi que le spread émetteur.

Cette séparation a pour but d'optimiser de façon volontariste la gestion des actifs cantonnés, de protéger les activités conservées en cible, et de mettre en évidence la performance des activités de la BFI pérenne. Les principales caractéristiques de la BFI pérenne consistent en :

- un recentrage sur l'activité clientèle, notamment les corporate Tier one en France et en Europe du Sud, les corporate mid cap en France, les institutions financières en Europe, et la clientèle des financements structurés à l'international ;
- une offre produit adaptée au nouvel environnement, avec les financements structurés, des produits de marché simples permettant un cross-selling qui fait ses preuves en temps de crise, des produits d'investissement simples, et un pôle Actions, fortement dérisqué, avec un rapprochement des dérivés simples et des activités de courtage ;
- une présence internationale resserrée, avec une forte réduction d'activité en Asie et aux États-Unis, la fermeture des implantations marginales et la mise en sommeil des projets de développement ;
- un profil de risque réduit et des contrôles renforcés, avec l'arrêt de l'essentiel des activités de pur compte propre ou à fort niveau de volatilité ;
- une efficacité opérationnelle renforcée avec une forte réduction des effectifs d'ici fin 2009.

Les objectifs de la gestion active des portefeuilles cantonnés (GAPC) sont :

- d'isoler les actifs gérés en extinction parce qu'ils ne correspondent plus aux nouveaux choix stratégiques de Natixis :
 - soit en raison d'une absence de synergie avec les autres activités,
 - soit parce qu'ils requièrent une immobilisation de fonds propres ou de trésorerie qui n'est pas correctement rémunérée par le profit qu'ils dégagent,
 - soit parce que leur profil de risque ne correspond plus aux orientations définies par le management ;
- d'externaliser progressivement les actifs cantonnés à travers une gestion active arbitrant au mieux entre accélération du retour du capital et prix de réalisation des actifs.

Les impacts de la crise sur le produit net bancaire de la BFI s'élèvent à - 3 540 millions d'euros au total (soit 1 267 millions d'euros après prise en compte de la proportionnalisation à 35,78 %), dont - 1 283 millions d'euros au titre du quatrième trimestre (soit 459 millions d'euros après prise en compte de la proportionnalisation à 35,78 %).

IMPACT DE LA CRISE SUR LA BFI (À 100 %)

en millions d'euros	T1 2008	T2 2008	T3 2008	T4 2008	T5 2008
BFI	(408)	(1 507)	(342)	(1 283)	(3 540)
RMBS / CDO d'ABS	(116)	(606)	(246)	(234)	(1 202)
Ajustement de valeur sur réhausseurs de crédit	(164)	(789)	(263)	(70)	(1 286)
Écartement de spreads	(127)	(105)	30	(291)	(493)
Décote syndication	(24)	(15)	8	(11)	(42)
Dérivés complexes actions et taux	(126)	-	(56)	(1 017)	(1 199)
Réévaluation du spread émetteur	+ 149	+ 8	+ 186	+ 250	+ 593
Autres	-	-	-	+ 90	+ 90

Ils recouvrent principalement :

- les impacts liés à la dislocation du marché du crédit (dépréciations sur RMBS et CDO d'ABS, ajustements de valeur sur réhausseurs de crédit, écartement de spreads, décote syndication et réévaluation du spread émetteur) pour - 2 430 millions d'euros au total (soit 869 millions d'euros après prise en compte de la proportionnalisation à 35,78 %) ;
- les effets de la forte hausse des corrélations et de la volatilité sur les dérivés complexes de taux et d'actions : - 1 199 millions d'euros, dont - 1 017 millions d'euros au titre du quatrième trimestre 2008 (soit respectivement 429 millions d'euros et 364 millions d'euros après prise en compte de la proportionnalisation à 35,78 %).

Les impacts de la crise sur le coût du risque s'élèvent à - 1 277 millions d'euros (soit 457 millions d'euros après prise en compte de la proportionnalisation à 35,78 %), dont - 911 millions d'euros au titre du quatrième trimestre (soit - 326 millions d'euros après prise en compte de la proportionnalisation à 35,78 %). Ils recouvrent - 375 millions d'euros au titre de la fraude Madoff, - 186 millions d'euros sur Lehman Brothers, - 317 millions d'euros au titre des contreparties sur des montages de Corporate Solutions et - 94 millions d'euros au titre de l'exposition aux banques islandaises (soit, respectivement, - 134 millions d'euros, - 67 millions d'euros, - 113 millions d'euros et - 34 millions d'euros après prise en compte de la proportionnalisation à 35,78 %).

Les autres impacts

Dans les autres pôles, outre la mise en place d'actions d'adaptations à la crise (réorganisations ciblées, maîtrises des effectifs et des coûts, ...) le coût reste moindre et affecte essentiellement le pôle Gestion d'actifs, dont les impacts s'élèvent :

- sur le produit net bancaire à - 33 millions d'euros (soit 12 millions d'euros après prise en compte de la proportionnalisation à 35,78 %) ;
- sur le coût du risque à - 56 millions d'euros (soit 20 millions d'euros après prise en compte de la proportionnalisation à 35,78 %).

Dans la banque de proximité

Pour les Banques Populaires et les autres composantes du Groupe, le coût direct de la crise est limité à des expositions marginales sur des grands dossiers de place :

- à la suite de la décision de Lehman Brothers Holdings Inc. de se placer sous la protection du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites (14 septembre 2008), les Banques Populaires ont évalué leur exposition nette sur le Groupe Lehman Brothers à hauteur de 27 millions d'euros ;
- en ce qui concerne la fraude Madoff, les Banques Populaires présentaient une exposition à Madoff limitée à 10,5 millions d'euros ;
- enfin, la dégradation de la situation économique en Islande et les difficultés rencontrées par les banques islandaises ont conduit les Banques Populaires à provisionner 24,8 millions d'euros pour une exposition globale de 26,6 millions d'euros sur Landsbanki et Kaupthing Bank.

Dans les autres activités

En ce qui concerne CIFG, ex-filiale monoline détenue par Natixis, dont le capital a été repris par la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne le 20 décembre 2007, les deux organes centraux ont participé à la nouvelle définition de la politique des risques de CIFG et analysé les produits structurés de crédit garanti par le monoline.

Dès la reprise, ils ont mis en place une task force sur place pour permettre une meilleure appréhension de ces nouveaux risques par l'organe central et étudié, avec l'aide de cabinets conseil, les modèles de valorisation et les stress scenarii utilisés sur ce périmètre.

Parallèlement, les deux actionnaires ont décidé de réviser leur stratégie, considérant l'évolution des marchés et la situation de la co-entreprise CIFG :

- toute perspective de soutien complémentaire, au-delà des apports déjà réalisés, a été écartée ;
- une nouvelle équipe de Direction a été nommée au sein de l'entité afin, notamment, de mener à bien les négociations avec ses principaux créanciers ;
- un processus de « commutation » (annulation des engagements vis-à-vis des contreparties en contrepartie d'un versement en numéraire et/ou d'une conversion en capital) a été engagé auprès des créanciers, sous le contrôle des autorités de tutelle, dès le premier semestre 2008.

Le 22 janvier 2009, CIFG a annoncé avoir conclu un accord de commutation avec des contreparties représentant 98 % de son encours de certaines catégories de produits dérivés adossés à certains actifs, notamment immobiliers, soit environ 12 milliards de dollars.

Selon les termes de l'accord de commutation, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne réduisent leurs participations respectives dans le Capital de CIFG et les principales contreparties renoncent à leurs droits pécuniaires au titre des garanties financières (credit default swap et polices d'assurance) émises par CIFG, en échange d'un paiement en numéraire et d'une prise de participation au capital de CIFG.

À l'issue de cette opération, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne détiennent conjointement une participation légèrement supérieure à 10 % dans le capital de CIFG et l'opération entraîne de fait la déconsolidation de CIFG du Groupe Banque Populaire.

2.2 Risques de crédit

L'économie mondiale subit depuis un an et demi un ralentissement consécutif à trois chocs successifs : la crise immobilière née aux États-Unis, la forte hausse des matières premières énergétiques et agricoles, puis la crise financière qui ont des impacts forts sur la conjoncture économique globale. Les effets sont de plusieurs natures : une baisse de l'investissement des ménages, accentuée par la baisse de pouvoir d'achat consécutive à la hausse des prix, et le durcissement des conditions de financement des acteurs économiques suite aux problèmes de liquidité des établissements de crédit.

Conséquence de la baisse de la demande, une réduction des investissements des entreprises compte tenu de conditions de financement plus drastiques et une baisse des capacités de production entraînent une hausse du chômage et tous les secteurs économiques sont impactés, avec des difficultés plus marquées sur l'immobilier et la construction automobile. Les défaillances d'entreprises se sont accélérées sur la fin d'année.

Le dispositif de maîtrise des risques de crédit

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le fonctionnement de la filière Risques de crédit au sein du Groupe Banque Populaire et les relations au sein du Groupe Banque Populaire sont régis par une Charte.

La filière Risques de crédit est organisée dans les banques conformément aux dispositions contenues dans cette Charte et le référentiel du risque de crédit du Groupe Banque Populaire.

La Direction générale de chaque établissement détermine la politique de risques en accord avec son conseil d'administration et est responsable du contrôle permanent des risques pris, dans le respect des règles fixées par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, notamment ayant trait au rôle du Comité d'Audit et des Risques Groupe et du Comité des Risques de Crédit Groupe, et par le Régulateur.

Outre les missions mentionnées plus haut, le Comité des Risques de Crédit Groupe examine les risques interbancaires pour lesquels la Banque Fédérale des Banques Populaires recense les limites que les établissements se sont fixées ainsi que la qualité et les encours par contrepartie. La Direction des Risques du Groupe Banque Populaire surveille le niveau de risques porté sur chaque contrepartie. Les différences d'appréciation au sein du Groupe Banque Populaire sur les niveaux de risques sont portées à la connaissance du Comité des Risques de Crédit Groupe mensuel pour arbitrage. Une présentation des comptes rendus des réunions du Comité Normes et Méthodes Groupe et du Comité Normes et Méthodes Confédéral est réalisée.

Pour rappel, suite à la création de Natixis, les compétences du Comité des Risques de Crédit Groupe relatives à Natixis ont été transférées au Comité des Risques Confédéral (CRC) qui réunit des représentants des organes exécutifs de la Banque Fédérale des Banques Populaires, de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Natixis. Le Comité des Risques de Crédit Groupe examine les comptes rendus des réunions du Comité des Risques Confédéral.

Le Comité des Risques de Crédit BFBP se réunit si besoin afin d'étudier tout sujet relatif aux risques de crédit concernant directement la BFBP. Il est complété depuis juillet 2008, d'un Comité restreint – CRC filiales, qui examine les dossiers de crédit de ses filiales, au-delà d'un seuil fixé dans les délégations en vigueur, qui doivent remonter pour accord

avant mise en force et qui traite aujourd'hui les dossiers de la Société Marseillaise de Crédit dans ce cadre.

La division des risques est assurée par des règles externes et internes au Groupe Banque Populaire. Elle fait partie des règles fondamentales de gestion des risques. Selon le référentiel Groupe, chaque banque se dote, en fonction de ses caractéristiques propres, de plafonds internes le plus souvent inférieurs aux seuils autorisés par la réglementation. En 2005, un plafond unique inférieur au seuil réglementaire a été institué. Il a été appliqué à compter du 30 juin 2006 à tous les établissements du Groupe Banque Populaire sur base consolidée.

Le Groupe Banque Populaire a mis en place, dès fin 2003, des systèmes de notation complets conformes aux futures exigences prudentielles et homologués par le régulateur. Le Groupe Banque Populaire a en effet été autorisée par la Commission bancaire à calculer ses exigences en fonds propres réglementaires sur risque de crédit selon l'approche notations internes avancée (IRBA) pour les classes d'actifs Retail et fondation (IRBF) pour les autres classes d'actifs à partir de janvier 2008.

Ces systèmes de notation reposent sur des méthodes homogènes au sein du Groupe Banque Populaire et des applicatifs de notation centralisés, dédiés aux principaux segments de clientèle.

Par ailleurs, des stress tests ont été mis en œuvre pour les risques de crédit au niveau du Groupe et de chaque banque, tant pour le portefeuille Entreprises que pour l'ensemble des classes d'actif. Portant sur la dégradation de la qualité des principales contreparties ou de certains secteurs d'activités considérés comme prioritairement impactés par la crise (Construction, Promotion immobilière, Transport, Grande distribution, Service aux collectivités, Automobile), ou appliquant une dégradation à l'ensemble des notes de toutes les classes d'actif (d'un, deux ou trois plots), ils ont permis de mesurer les augmentations de L'EL (perte moyenne) et de provisions, de RWA (actifs pondérés Bâle II) et d'exigences de fonds propres, et de vérifier la capacité du Groupe à faire face.

Les résultats du Groupe

2.2.1 Les risques globaux

Catégorie d'exposition Groupe Banque Populaire	Valeur exposée au risque	
	en millions d'euros	en %
Autres expositions traitées dans la catégorie Entreprise	75 030	23,7 %
Autres expositions traitées dans la catégorie Clientèle de détail	69 258	21,9 %
Établissements de crédit et entreprises d'investissement	68 579	21,7 %
PME traitées dans la catégorie Clientèle de détail	30 405	9,6 %
PME traitées dans la catégorie Entreprise	20 497	6,5 %
Prêts immobiliers garantis par hypothèque ou garantie d'effet	19 634	6,2 %
Administration centrales et banques centrales	19 442	6,1 %
Financements spécialisés	7 827	2,5 %
Actions	4 215	1,3 %
Expositions renouvelables	1 014	0,3 %
Autres établissements	418	0,1 %

Source : données Corep.

2.2.2 Les risques interbancaires

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ENGAGEMENTS

<i>en millions d'euros</i>	2008	
Afrique du Nord et Moyen-Orient	491	2,2 %
Afrique subsaharienne	72	0,3 %
Amérique du Nord	1 662	7,5 %
Amérique Latine et Caraïbes	254	1,1 %
Asie et Océanie	791	3,6 %
Europe Centrale et Orientale	420	1,9 %
Europe Occidentale	14 329	64,6 %
Non renseignés	4 155	18,7 %

Source : Informationnel Risques.

La concentration des risques n'a que faiblement évolué, les volumes restant concentrés sur des contreparties situées en Europe occidentale.

Dans un contexte difficile, la qualité des clients du Groupe Banque Populaire demeure de bonne qualité. Le taux de défaut demeure peu significatif.

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS AU RISQUE PAR NOTE

<i>en millions d'euros</i>	2008	
Notes investissement	32 322	94,2 %
Notes spéculatives	982	2,9 %
<i>dont sensibles</i>	431	1,3 %
Défaut	180	0,5 %
Non notés	403	1,2 %

Source : données Corep.

2.2.3 Les risques souverains

Le risque souverain est l'incapacité d'un État (et/ou de la Banque centrale) à rembourser ses dettes. Ce risque ne se traduit pratiquement jamais

sous forme de défaillance mais débouche sur des négociations avec les prêteurs qui peuvent conduire à des abandons d'intérêts et/ou d'une fraction du capital.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ENGAGEMENTS

<i>en millions d'euros</i>	2008	
Afrique du Nord et Moyen-Orient	241	2,0 %
Afrique subsaharienne	32	0,3 %
Amérique du Nord	876	7,2 %
Amérique Latine et Caraïbes	76	0,6 %
Asie et Océanie	254	2,1 %
Europe Centrale et Orientale	5	0,0 %
Europe Occidentale	9 718	79,3 %
Non renseignés	1 048	8,6 %

Source : Informationnel Risques.

Les engagements restent concentrés sur l'Europe occidentale, dont le poids déjà élevé s'accroît légèrement. Les risques pris sur les zones

d'Amérique du Nord et d'Asie progressent alors que ceux pris sur l'Afrique du Nord et le Moyen Orient ont été sensiblement réduits.

La qualité des risques est globalement élevée avec un taux de défaut très bas.

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS AU RISQUE PAR NOTE

en millions d'euros	2008	
Notes investissement	15 529	99,3 %
Notes spéculatives	88	0,6 %
Défaut	20	0,1 %
Non notés	9	0,1 %

Source : données Corep.

2.2.4 Les risques clientèle

Répartition des expositions au risque par note

RISQUES ENTREPRISES

Groupe Banque Populaire	PME traitées dans la catégorie Entreprise	Autres expositions traitées dans la catégorie Entreprise
Notes investissement	58,3 %	63,2 %
Notes spéculatives	38,3 %	34,3 %
<i>dont sensibles</i>	1,7 %	8,5 %
Défaut	3,4 %	2,5 %

RISQUES RETAIL

Groupe Banque Populaire	PME traitées dans la catégorie Clientèle de détail	Autres expositions traitées dans la catégorie Clientèle de détail	Prêts immobiliers garantis par hypothèque ou garantie d'effet	Expositions renouvelables
Notes saines	84,6 %	94,5 %	94,8 %	85,8 %
Note saines sensibles	6,7 %	2,4 %	3,6 %	3,5 %
Défaut	8,7 %	3,1 %	1,7 %	10,7 %

Source : données Corep.

La qualité des risques Retail est globalement meilleure que celle des Entreprises. Les situations sont toutefois différentes selon les catégories d'exposition. Les PME traitées dans la catégorie Retail ont des taux de risques sensibles et de défaut supérieurs à ceux des PME traitées comme Entreprises. Les contreparties Entreprises hors PME ont un taux de risques sensibles élevé. Coté Retail, le taux de défaut sur expositions renouvelables est important mais les volumes sont peu significatifs (moins de 1 % du total des défauts Retail).

Les risques Entreprises sont très majoritairement concentrés sur l'Europe Occidentale (87,5%), la deuxième zone la plus représentative étant l'Amérique du Nord (7% des expositions). Sur les risques Retail, les expositions sont presque exclusivement nationales.

RISQUES FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS

Groupe Banque Populaire	en % de l'EAD
Pondération	
50 %	15,2 %
70 %	42,5 %
90 %	35,9 %
115 %	4,7 %
250 %	1,9 %

Source : données Corep.

Les financements spécialisés bénéficiant d'une note favorable (pondérations de 50 %, 70 % et 90 %) représentent 93,5 % du total des risques.

TABLEAU DE RÉPARTITION PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE

Groupe Banque Populaire Risques Entreprises et Retail	2008		2007
	en millions d'euros	en %	en %
Finance, assurance	29 335	16,8 %	14,3 %
Locations immobilières	24 309	14,0 %	13,4 %
Holdings et diversifiés	22 915	13,2 %	12,7 %
Services	11 880	6,8 %	7,4 %
BTP	11 608	6,7 %	6,4 %
Immobilier	8 958	5,1 %	6,3 %
Biens de consommation	7 716	4,4 %	3,9 %
Agroalimentaire	6 654	3,8 %	3,9 %
Distribution-commerce	5 809	3,3 %	3,4 %
Transports	5 657	3,2 %	3,0 %
Industries de base	5 485	3,1 %	3,8 %
Construction mécanique et électrique	5 056	2,9 %	2,5 %
Pharmacie-santé	4 900	2,8 %	2,7 %
Tourisme-hôtellerie-restauration	4 553	2,6 %	2,7 %
Énergie	3 076	1,8 %	1,2 %
Communication	2 882	1,7 %	1,5 %
Administration	2 234	1,3 %	1,9 %
Services aux collectivités	1 884	1,1 %	1,0 %
Technologie	840	0,5 %	0,7 %
Non renseigné	8 434	4,8 %	7,3 %

Source : Informationnel Risques.

La concentration des risques n'a pas été affectée par le changement de la nomenclature des codes NAF intervenue en début d'année. Les secteurs Finance Assurance, Locations immobilières (locaux d'exploitation) et les

Holdings restent prédominants. Le poids de l'Immobilier (promoteurs) est en recul.

CONCENTRATION SUR LES EMPRUNTEURS

Groupe Banque Populaire	Répartition	En 2008	Répartition	En 2007
	2008	Poids par rapport aux fonds propres	2007	Poids par rapport aux fonds propres
	en %	en %	en %	en %
Part du premier emprunteur	2,1 %	11,4 %	0,9 %	13,2 %
Part des 10 premiers emprunteurs	4,9 %	56,2 %	5,5 %	77,0 %
Part des 50 premiers emprunteurs	9,7 %	140,2 %	12,7 %	177,8 %
Part des 100 premiers emprunteurs	11,6 %	175,9 %	16,2 %	227,1 %

Source : Informationnel Risques.

La concentration des emprunteurs, hors engagements sur le Groupe Caisse d'Epargne de Natixis, présente une concentration moins marquée qu'en 2007.

Les risques sur les PME/TPE

Seuils de chiffre d'affaires et d'engagements

PME : 1,5 million d'euros < CA < 50 millions d'euros quel que soit le montant d'engagements, ou CA < 1,5 million d'euros si montant d'engagements > 1 million d'euros.

TPE : CA non renseigné, nul ou < 1,5 million d'euros et montant d'engagements < 1 million d'euros.

Contreparties exclues :

- appartenant à un groupe ;
- sociétés holding ;

- ayant un chiffre d'affaires trop ancien ou un code NAF non renseigné.

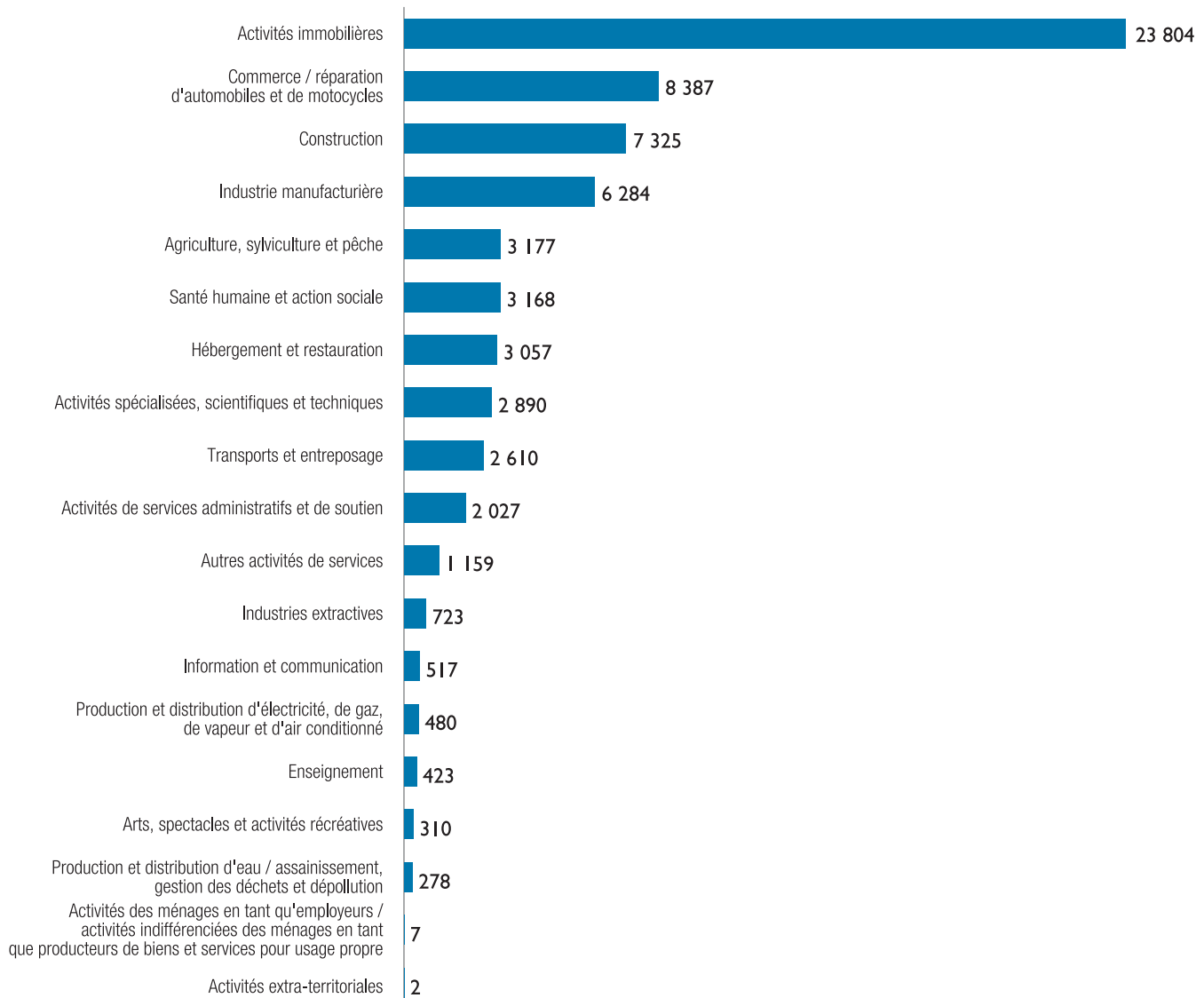
Secteurs d'activité : NAF regroupés selon la nomenclature INSEE. Exclusion des secteurs « Activités financières et d'assurance », « Administration publique »

Produits : référence aux typologies de produits déclarés au Service Central des Risques de la Banque de France

Le volume des engagements portés par les PME et TPE s'élève à 66,6 milliards d'euros, dont 26,5 milliards d'euros sur les PME (40 %). Les activités immobilières (marchands de biens, location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués, activités pour compte de tiers au sens INSEE) représentent plus du tiers des risques, dont 75 % portés sur des contreparties TPE. Les activités commerciales conservent leur deuxième rang alors que la construction devance désormais le secteur industriel en raison de l'intégration de la promotion immobilière dans cette activité.

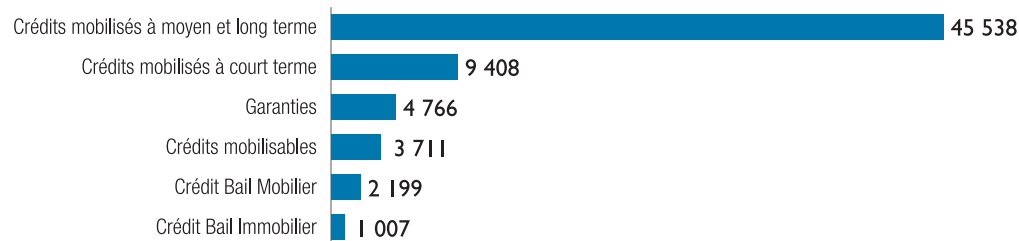
Les financements sont très majoritairement constitués de prêts à moyen et long terme (plus des deux tiers des risques financés).

ENGAGEMENTS PME ET TPE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (en milliers d'euros) (INSEE)



Source : Informationnel Risques.

ENGAGEMENTS PME ET TPE PAR PRODUITS (en milliers d'euros)



Source : Informationnel Risques.

Les secteurs plus risqués

en millions d'euros	Total engagements	dont engagements sensibles	dont engagements en défaut
Finance, assurance *	29 335	0,8 %	1,7 %
Immobilier	8 958	2,9 %	4,9 %
Agroalimentaire	6 654	6,6 %	7,6 %
Tourisme-hôtellerie-restauration	4 553	7,7 %	9,9 %
Automobile	2 703	7,1 %	5,0 %

* Hors engagements interbancaires.

Source : Informationnel Risques.

Les risques sensibles sont en baisse sur le secteur de l'immobilier et progressent légèrement sur le secteur automobile. Le taux de défaut s'est en revanche accru pour le premier mais recule pour le second.

Le secteur du Tourisme Hôtellerie Restauration reste le secteur le plus fragile avec un taux de défaut élevé.

MONTANTS DES SÛRETÉS FINANCIÈRES, RÉELLES ET PERSONNELLES PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION

en millions d'euros	Sûretés réelles	Sûretés financières	Autres sûretés physiques
Catégorie d'exposition			
Autres expositions traitées dans la catégorie Entreprise	398	1 673	1 531
Autres expositions traitées dans la catégorie Clientèle de détail	3 619	508	828
Établissements de crédit et entreprises d'investissement	0	523	3 658
PME traitées dans la catégorie Clientèle de détail	6 779	229	1 819
PME traitées dans la catégorie Entreprise	847	239	1 899
Prêts immobiliers garanties par hypothèque ou garantie d'effet	18 464	0	0

Source : données Corep.

Les sûretés réelles sont constituées de biens immobiliers résidentiels ou commerciaux. Elles représentent 78 % des garanties reçues contre 8 % pour les sûretés financières.

Catégorie d'exposition

en millions d'euros

Sûretés personnelles

Autres expositions traitées dans la catégorie Entreprise	92
PME traitées dans la catégorie Entreprise	99

Source : données Corep.

Les sûretés personnelles ne portent que sur la clientèle entreprise.

2.2.5 Les encours douteux

Encours douteux	31/12/2008				31/12/2007			
	Montants bruts	Dépréciations	Montants nets	Taux de couverture	Montants bruts	Dépréciations	Montants nets	Taux de couverture
Interbancaire	275	(166)	109	60 %	27	(17)	10	63 %
Clientèle	6 916	(4 090)	2 825	59 %	5 626	(3 447)	2 179	61 %
<i>Dont clientèle hors crédit-bail</i>	<i>6 811</i>	<i>(4 041)</i>	<i>2 770</i>	<i>59 %</i>	<i>5 522</i>	<i>(3 397)</i>	<i>2 125</i>	<i>62 %</i>
<i>Dont crédit-bail douteux</i>	<i>105</i>	<i>(49)</i>	<i>56</i>	<i>47 %</i>	<i>104</i>	<i>(50)</i>	<i>54</i>	<i>48 %</i>
TOTAL	7 191	(4 256)	2 934	59 %	5 652	(3 464)	2 189	61 %
Dépréciations collectives		(741)	(741)			(662)	(662)	
<i>Dont interbancaire</i>		<i>(16)</i>	<i>(16)</i>			<i>(17)</i>	<i>(17)</i>	
<i>Dont clientèle</i>		<i>(725)</i>	<i>(725)</i>			<i>(645)</i>	<i>(645)</i>	
TOTAL (Y COMPRIS PROVISIONS COLLECTIVES)	7 191	(4 998)	2 193	70 %	5 652	(4 126)	1 526	73 %

Source : données comptables.

RÉPARTITION PAR TYPE DE CLIENTÈLE DES DÉFAUTS

En % des engagements B+HB au 31/12/2008	Corporate	Professionnels	Particuliers	Autres
Sains	27,49 %	11,40 %	21,93 %	39,17 %
Défauts	32,52 %	48,50 %	17,95 %	1,03 %

Source : Informationnel Risques.

Par rapport à 2007, le montant des encours douteux a augmenté de 667 millions d'euros mais le taux de couverture reste important à 70 %. Le poids des engagements douteux s'est accru sur la clientèle des Corporate, et réduit sur les Professionnels et les Particuliers.

2.3 Le dispositif de maîtrise des risques de marchés**2.3.1 Analyse de l'existant – les moyens**

Le Département Risques Financiers, au sein de la Direction des Risques Groupe de la Banque Fédérale des Banques Populaires, assure le contrôle des risques de marché dans le Groupe.

Les risques de marché du Groupe Banque Populaire, appréciés sur base consolidée, sont principalement concentrés chez Natixis, établissement soumis au contrôle conjoint de la part des deux groupes actionnaires et organes centraux, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, dont le système de suivi est détaillé

dans le rapport du Président sur le contrôle interne. Ils sont marginaux au sein du Crédit Coopératif et des banques Populaires Régionales.

Par ailleurs, la Banque Fédérale des Banques Populaires s'est dotée en septembre 2008 d'une activité de Trésorerie, dont l'objectif est de concourir au refinancement commun des Banques Populaires, de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Société Marseillaise de Crédit, et sur laquelle le Département Risques Financiers au sein de la Direction des Risques Groupe effectue un contrôle spécifique des risques et des résultats.

2.3.2 Organisation du dispositif de maîtrise des risques de marché de Natixis

Le Département des risques de marché définit en toute indépendance les méthodologies de mesure de risque, instruit les limites et assure le suivi de l'ensemble des risques de marché du périmètre Natixis. Le dispositif de maîtrise des risques de marché est défini selon une architecture de délégation dont le Comité des Risques Groupe est le

comité faitier et au sein duquel le Comité des Risques de marché joue un rôle essentiel.

Le Comité des Risques de marché a pour mission de déterminer la politique des risques de marché de la banque et veille à sa bonne application. Il constitue l'extension opérationnelle de l'organe exécutif et dispose de son pouvoir de décision pour les problématiques de risques de marché.

Il se réunit bimensuellement sous la présidence d'un membre du Directoire, des sessions ad hoc pouvant être organisées en cas d'urgence.

En 2008, la politique de risques de Natixis a été axée sur un renforcement du dispositif de suivi des risques de marché par la Direction des Risques et sur une participation plus active des métiers.

Les documents support ont été enrichis afin d'appréhender les événements clés des périodes couvertes au travers de données agrégées (VaR, stress tests, P&L, Loss Alerts et dépassements), de synthèses des faits marquants, de points d'attention par activité, et d'une synthèse des Comités Nouveaux Produits et Nouvelles Activités.

La politique des risques de marché déterminée par le Comité des Risques de marché regroupe en particulier les éléments suivants :

- détermination et revue des limites de VaR, de limites opérationnelles et de Loss Alert. Cet examen est mené à la lumière des éléments budgétaires fournis par les responsables front office ;
- définition des délégations de validation ;
- revue des expositions en risque avec focus éventuel sur une classe de risque ;
- revue des éventuels dépassements constatés et/ou non autorisés sur les limites et actions mises en œuvre ou à mettre en œuvre ;
- revue ex-post des décisions prises sous délégation ;
- information sur les validations de méthodologies de risques de marché et de réfections et sur les validations de modèles.

Concernant les modèles de marché, la Direction des Risques de Natixis valide les modèles et s'assure régulièrement que les modèles utilisés sont pertinents au regard de l'évolution des marchés et des meilleures pratiques de place.

Le Département des risques de marché est composé de deux pôles : un pôle opérationnel et un pôle transverse.

Le pôle opérationnel au sein du département des risques de marchés est en charge du contrôle des risques de marchés au quotidien et se compose de quatre pôles de suivi d'activité correspondant aux principales lignes de métiers des front-offices (Crédit, Taux & Dérivés de Taux, Actions & Dérivés Actions – Commodities, et Trésorerie – Change – Structuration – Financements de projets) et d'un pôle de production de la VaR.

Chargés du suivi d'activité, ils représentent le département dans ses relations avec chaque front office.

Sur leur périmètre respectif, ils sont ainsi responsables :

- de l'analyse et du contrôle des risques de marché et des reportings correspondants ;
- du suivi régulier des positions et de leurs résultats ;
- de la validation des modèles de valorisation (pricers) ;
- de la détermination des politiques de provisionnement et de réfections de valeurs (pour risque de liquidité, risques de paramètres non couvrables, risques de modèles, etc.).

Ils ont également pour mission de déterminer les méthodologies de mesures de risque adaptées à leur filière.

Le pôle transverse est en charge de l'ensemble des reportings consolidés présentés au management (Directoire et management du front office), de la mise en place de normes et procédures communes à l'ensemble des entités (filiales et succursales) portant des risques de marché, de la coordination internationale, de la veille technologique, et de la relation avec les audits internes et externes et du suivi de leurs recommandations.

Il assure une information de la situation et de l'évolution des risques de marchés de manière bimensuelle au membre du Directoire responsable de la BFI et au Comité des Risques de marché.

2.3.3 Organisation du dispositif de maîtrise des risques de marché de la BRED BP

La gestion des risques de marchés répond aux trois principes fondamentaux suivants, en conformité avec le règlement 97-02 :

- stricte indépendance des filières risques par rapport aux Directions opérationnelles ;
- approche homogène et suivi consolidé des risques ;
- contrôle a priori assuré par un système de limites.

La gestion des risques de marchés repose sur l'existence de trois étages de responsabilité :

- le premier étage incombe au pôle opérationnel des activités de marchés qui doit s'assurer de l'adaptation permanente de son organisation et de ses procédures afin de répondre aux principes du contrôle interne ;
- le deuxième étage est constitué par :
 - la Direction de la Gestion financière et de la Modélisation qui assure la mesure des risques de marchés et valide les résultats,
 - la Direction des engagements en charge de la gestion des risques de crédit,
 - le Département Consolidation et procédures comptables chargé de veiller au respect des règles comptables et des principes de contrôle comptable,
 - la Direction des Risques Financiers en charge du contrôle permanent de second niveau sur les activités de marchés ;
- le troisième étage correspond à l'Audit qui a pour rôle de mener a posteriori une évaluation du contrôle interne en sanctionnant l'ensemble du dispositif de maîtrise des risques (opérationnels et financiers) mis en place, ainsi que sa pratique par les différents acteurs.

Cette gestion des risques est encadrée par plusieurs comités opérationnels, décrits dans le rapport du Président sur le contrôle interne

Le Comité des marchés financiers : présidé par le Directeur général, il a pour objet de valider les politiques de la BRED BP en matière d'activités de marchés (orientations stratégiques, niveaux des moyens engagés, développement des nouvelles activités).

2.3.4 Organisation du dispositif de maîtrise des risques de marché de la Trésorerie Banque Fédérale des Banques Populaires

La Banque Fédérale des Banques Populaires s'est dotée au second semestre 2008 d'une activité de Trésorerie, pour laquelle un suivi quotidien de cette activité a été mis en place, au travers d'un système de limites de risques de marché (sensibilités et VaR) et de contrepartie, et de loss alerts.

L'activité de la Trésorerie Banque Fédérale des Banques Populaires, est encadrée par trois comités :

- le Comité de Trésorerie dont le rôle est de s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie de refinancement, de valider les scénarii d'évolution des marchés ;
- le Comité des Risques de Marché de la Banque Fédérale des Banques Populaires, qui valide les programmes financiers proposés (produits autorisés, montant, nouvelles activités), ainsi que les délégations de limites et de produits, et les limites de risques de marché. Il encadre le suivi et le contrôle des risques de marché ;
- le Comité des Risques de Crédit Banque Fédérale des Banques Populaires, qui fixe les limites par contrepartie.

2.3.5 Les résultats du Groupe

Conformément au règlement 97-02, la Direction des Risques Groupe a étudié la consolidation des risques de marché au sein du Groupe Banque Populaire. Dans une première phase, le périmètre de consolidation des risques de marché, mesuré par l'indicateur de Value-at-Risk ou VaR, du Groupe Banque Populaire est restreint à Natixis et à la Bred BP, périmètre en accord avec la Commission bancaire.

La Bred n'ayant pas reçu d'homologation de la Commission bancaire pour son modèle de calcul de VaR, celle-ci ne fait pas l'objet d'une communication.

Dans une deuxième phase, avec la création de la Trésorerie à la Banque Fédérale des Banques Populaires, celle-ci est intégrée au périmètre depuis septembre 2008. La contribution de la VaR de la Trésorerie BFBP au risque global du Groupe est marginale.

Par ailleurs, le Crédit Coopératif qui met actuellement en place un calcul de VaR quotidien sera ensuite intégré au périmètre.

Dans une dernière phase, l'ensemble des Banques Populaires viendra compléter le périmètre pour donner une vision exhaustive des risques de marché au sein du Groupe Banque Populaire.

Les stress scénarii complètent les dispositifs d'encadrement des indicateurs opérationnels (sensibilités, encours) et globaux (VaR) en permettant d'apprécier différemment le risque de marché.

Dans une deuxième phase, avec la création de la Trésorerie à la Banque Fédérale des Banques Populaires, celle-ci est intégrée au périmètre depuis septembre 2008.

Par ailleurs, le Crédit Coopératif qui met actuellement en place un calcul de VaR quotidien sera ensuite intégré au périmètre.

Dans une dernière phase, l'ensemble des Banques Populaires viendra compléter le périmètre pour donner une vision exhaustive des risques de marché au sein du Groupe Banque Populaire. L'approche retenue donne une mesure conservatrice des risques de marché du périmètre Groupe Banque Populaire constitué de Natixis, de la BRED BP et de la Trésorerie Banque Fédérale des Banques Populaires. Une présentation au Comité d'Audit et Risques Groupe, ainsi qu'à la Commission bancaire sur le périmètre restreint à Natixis et à la BRED avait été réalisée fin 2007.

Méthodologie de mesure des risques de Natixis

Le contrôle des risques des activités de marché de Natixis repose sur une méthodologie de mesure des risques de marchés encourus par les différentes entités du groupe.

L'évaluation des risques de marché est réalisée au moyen de différents types de mesure :

1. des mesures synthétiques de VaR permettant de connaître les pertes potentielles que chaque activité peut engendrer, pour un degré de confiance (exemple : 99 %) et un horizon de détention des positions (exemple : 1 jour) prédéfinis. Elle est élaborée et suivie quotidiennement sur l'ensemble des activités de négociation du groupe.

Pour ce faire, le comportement joint des paramètres de marché dont dépend la valeur des portefeuilles est modélisé au moyen d'études statistiques utilisant une période d'un an glissant. À ce jour, plus de 4 200 axes de risques de marché sont modélisés et utilisés.

Natixis utilise une VaR calculée par simulations numériques, au moyen d'une méthodologie « Monte-Carlo » qui permet de prendre en compte les éventuelles non-linéarités des portefeuilles suivant les différents axes de risques. L'harmonisation des méthodes de calcul a été réalisée par le recours à un outil unique de calcul, Scénarisk. Afin de suivre le respect de la limite en VaR fixée par le régulateur, la Direction des Risques de Natixis produit la VaR sur le périmètre Natixis consolidé.

L'extrême volatilité des marchés sur l'ensemble des classes d'actifs observée depuis la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008 a conduit Natixis à mener plusieurs études prenant en compte différentes profondeurs d'historique pour le calcul de la VaR avec l'objectif de capter le changement de régime récent observé sur les marchés financiers. Ces études ont abouti à la définition d'une nouvelle méthodologie de calcul, désormais basée sur une économétrie dont les écarts-types sont calculés comme étant le maximum, axe de risque par axe de risque, des écarts-types calculés sur les périodes suivantes : 12 mois glissant, 3 mois glissant, 01/09/08-date courante (tant que date courante est antérieure au 01/09/09). Ce changement méthodologique a occasionné un recalibrage de l'ensemble des limites. Après avoir été présentée à la Commission bancaire, cette méthode a été mise en production au cours du 4^e trimestre 2008 ;

2. des indicateurs opérationnels permettant d'encadrer l'activité, en global et/ou par activité homogène, au moyen de grandeurs plus directement observables (par exemple : sensibilités à la variation du sous-jacent, sensibilité à la variation des volatilités, à la corrélation, indicateurs de diversification). Les limites correspondant à ces indicateurs opérationnels à la fois qualitatifs et quantitatifs viennent ainsi compléter les limites de VaR, de loss alert. Elles sont déterminées en cohérence avec ces dernières. L'ensemble des limites opérationnelles fait l'objet d'un suivi quotidien de la part du Département des risques de marché.

Tout dépassement de limites (limites opérationnelles et loss alert) fait l'objet d'une notification, et, le cas échéant, dans le cadre de dépassement de loss alert, peuvent occasionner une décision du management relative aux positions en cause (fermeture, couverture, maintien, etc.).

Les principaux indicateurs standards utilisés sont :

- une sensibilité à la variation des taux de 1 bp (indicateur global et par zone, par devise et/ou maturité),
- un indicateur de risque de courbe,
- un indicateur de risque de change,
- un indicateur d'exposition aux marchés des actions,

- des indicateurs de sensibilité à la variation de + / - 1 % des volatilités implicites des marchés actions, change, taux, inflation et commodities (ces indicateurs sont globaux, par maturité et par strike),
- un indicateur de la variation du delta pour une variation du sous-jacent (action, taux, change ou commodities),
- un indicateur de sensibilité à la variation du spread titres d'État/ swap,
- un indicateur de sensibilité à la variation du spread émetteur,
- un indicateur de spread interdevises,
- un indicateur de sensibilité inflation (variation de 1 point de base),
- une mesure du risque de discontinuité,
- des indicateurs de sensibilité à la variation des corrélations,
- un indicateur de sensibilité au recovery et au jump to default,
- des indicateurs de loss alert mensuel et annuel ;

3. Des mesures de stress-test, consistant à mesurer les pertes éventuelles subies par les portefeuilles dans des configurations de marché extrêmes.

Deux grandes catégories de stress-tests sont calculées chez Natixis : les stress-tests globaux et les stress-tests spécifiques à chaque activité.

Les stress-tests globaux ont fait l'objet en 2008 d'un projet important visant à les recalibrer et à les compléter. Calculés dans l'outil de calcul de VaR de Natixis, ils peuvent être regroupés en trois catégories :

- **les stress historiques** consistent à reproduire des ensembles de variations de paramètres de marché observées sur des périodes de crises passées, afin de simuler ex-post les ordres de grandeurs des variations de P&L enregistrées. Si ces jeux de stress n'ont aucun pouvoir prédictif, ils permettent de juger de l'exposition du périmètre à des scénarii connus. Six stress historiques ont été définis,
- **les stress hypothétiques** consistent à simuler des variations de paramètres de marché sur l'ensemble des activités, en s'appuyant sur des hypothèses plausibles de réaction d'un marché par rapport à un autre, en fonction de la nature d'un choc initial. La détermination des chocs est le fruit d'un travail de réflexion et de collaboration avec les front office et les économistes. Ces scénarii peuvent être définis en fonction de critères économiques (crise de l'immobilier, crise économique), de considérations géopolitiques (attaques terroristes en Europe, renversement d'un régime au Moyen-Orient) ou autres (grippe aviaire). Cinq stress théoriques ont été définis,
- **les stress adverses** ont pour objectif de détecter les situations les plus défavorables pour la banque sur la base des caractéristiques de son portefeuille. Les calculs consistent à décliner de façon matricielle les stress hypothétiques, le stress adverse étant celui donnant lieu à la perte maximale.

Concernant **les stress tests spécifiques**, un chantier conjoint avec la BFI a été lancé ; des normes de sévérité et des matrices de chocs ont été définies par ligne métier. Ce projet sera finalisé au cours de l'année 2009, l'objectif étant que ces stress soient calculés dans les outils de gestion et encadrés par des limites,

- fin 2007, date de la fusion entre les deux entités, Natixis a été autorisée par la Commission bancaire à utiliser le modèle interne VaR, validé initialement pour l'ex- IXIS Corporate & Investment Bank, sur le périmètre équivalent Natixis. Au terme de la mission d'homologation effectuée en 2008, la Commission bancaire a confirmé à Natixis l'utilisation de son modèle à des fins réglementaires au 31 décembre 2008.

2.3.6 Données quantitatives de mesure des risques de marché de Natixis

Évolution de la Value at Risk (VaR) sur le périmètre de Natixis

Le niveau de VaR 99 % 1 jour des portefeuilles de négociation de Natixis s'est établi en moyenne à 29,6 millions d'euros, avec un maximum constaté de 66,4 millions d'euros le 22 décembre 2008 et une valeur de 55,8 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Ces chiffres sont à mettre en perspective du changement de régime des marchés intervenu en septembre 2008 après la faillite de Lehman Brothers.

Cette crise majeure a conduit la BFI à réorganiser ses activités au cours du dernier trimestre et à cantonner une partie de ses activités dans un portefeuille ad hoc (GAPC). Cette réorganisation s'est accompagnée d'évolutions du dispositif de suivi des risques (calibrage de nouvelles limites) et des modalités de reportings.

De même, comme décrit dans le paragraphe précédent, il est apparu nécessaire d'adapter la méthodologie appliquée au calcul de la VaR de façon à pouvoir capter ces mouvements de marché d'une ampleur exceptionnelle. Natixis a donc mis en place une modification de la prise en compte des historiques de données, en ajustant le calcul des écarts-types selon la formule suivante :

Écart-type = max (12 mois glissant, 3 mois glissant, historique démarrant le 01/09/08 « capé » à 1 an)

Cette nouvelle méthodologie de calcul des écarts-types, appliquée facteur de risque par facteur de risque, est entrée en production au cours du 4^e trimestre 2008.

Plus conservatrice et plus en adéquation avec l'élévation forte et durable de la volatilité sur les marchés, elle a pour conséquence d'augmenter la VaR de manière significative (entre 1,5 et 2 fois selon les périmètres) à positions équivalentes. Une limite globale sous cette méthode a été fixée à 70 millions d'euros à compter de cette même date.

L'ancienne limite de VaR (35 millions d'euros) continue de faire l'objet d'un suivi parallèle en ancienne méthode de façon quotidienne, Natixis assurant ainsi un pilotage de la VaR en double production.

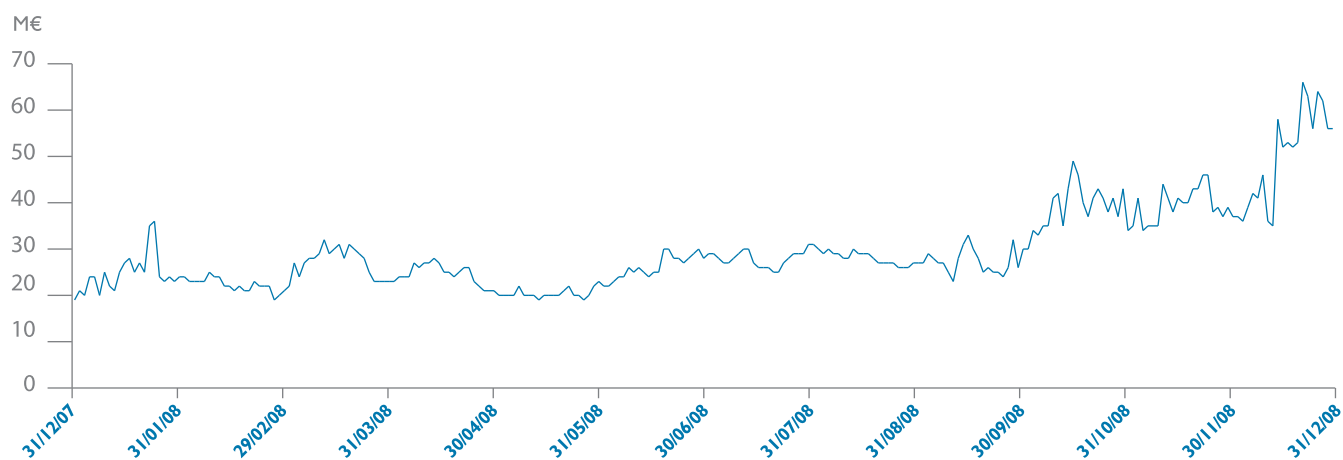
Les tableaux ci-après mettent en évidence le changement à la fois brutal et durable constaté sur les marchés.

La mise en œuvre de la nouvelle méthodologie de la VaR sur le périmètre homologué à fin 2008 a pour effet de réduire le nombre d'exceptions de backtesting à 2 sur l'ensemble de l'année sous revue.

SUIVI DE LA VAR GLOBALE NÉGOCIATION EN NOUVELLE MÉTHODE ET EN ANCIENNE MÉTHODE

en millions d'euros	VaR Monte-Carlo 99 % 1 jour Nouvelle économétrie			VaR Monte-Carlo 99 % 1 jour Ancienne économétrie			Écart
	31/12/2008	Limite	Moyenne	31/12/2008	Limite	Moyenne	
NATIXIS	55,8	70	29,6	36,8	35	28,7	18,9
Pérenne	39,6	60	37,4	27,2		30,8	12,4
Natixis Europe Asie	38,6		27,5	25,8		26,7	12,8
Debt & Financing Total	0,1	0,8	6,2	0,1	8	6,2	0
Marchés de capitaux	37,6		23,8	25		23,1	12,6
Supervision et gestion active des risques Total	3,5		2,3	2,3		2,2	1,2
Natixis Capital Markets	6,9	6,3	6,1	5,3	6,8	6	1,7
Cantonné	36,4	30	24,1	22,4		19,9	13,9
Natixis Europe Asie Cantonné Total	33,5		21,6	20		17,7	13,6
Natixis Capital Markets Cantonné Total	10		8,9	7,8		7,9	2,2

VAR GLOBALE NATIXIS - PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (VAR 99 % 1 JOUR)



VENTILATION DE LA VAR PAR CLASSE DE RISQUE

en millions d'euros	VaR Monte-Carlo Négociation 99 % 1 jour			
	Niveau 31/12/2008	Niveau 31/12/2007	Différence	Moyenne sur un an glissant
NATIXIS				
Risque de Taux	38,6	10,1	28,5	17,6
Risque Action	26,2	6,9	19,3	13,0
Risque spécifique Action	2,2	3,0	(0,8)	5,2
Risque spécifique de Taux	22,6	10,2	12,4	14,4
Risque de Change	6,5	2,1	4,4	4,2
TOTAL DES CLASSES DE RISQUES	96,1	32,3	63,8	
Effets des compensations	(40,3)	(13,0)	(27,3)	
VAR consolidée	55,8	19,3	36,5	29,6

Résultats des stress tests

Appliqués aux positions au 31 décembre 2008, les stress-tests globaux hypothétiques conduisent aux impacts potentiels suivants sur les résultats (données en valeur absolue) :

- stress test 1 – chute des indices boursiers : 3 millions d'euros ;

- stress test 2 – hausse des taux : 72 millions d'euros ;
- stress test 3 – hausse des spreads et baisse des indices et taux : 34 millions d'euros ;
- stress test 4 – matières premières - Hausse des volatilités : 224 millions d'euros ;
- stress test 5 – crise des pays émergents : 166 millions d'euros.

VALEURS DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES

en millions d'euros	Exigences de fonds propres					
	Risque de taux	Risque sur produits de base	Risque sur titres de propriété	Risque de change	Modèle interne	Total
Risque général	84	85	53	8	753	983
Risque spécifique	479	0	23	0	211	713
Risque optionnel	692	13	214	15	0	935
TOTAL	1 255	98	290	23	964	2 631

2.4 Le dispositif de maîtrise des risques de bilan

2.4.1 Analyse de l'existant -- Les moyens

La Filière Risques Financiers au sein de la Direction des Risques Groupe de la Banque Fédérale des Banques Populaires assure le contrôle des risques ALM dans le Groupe, en coordination avec le Département Gestion Actif Passif (GAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le fonctionnement de la filière risques financiers et les relations au sein du Groupe Banque Populaire sont régis par la Charte des Risques Financiers (conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 7 septembre 2005, actualisée par le conseil d'administration du 14 mai 2008). La gestion du risque de taux et de liquidité est décentralisée dans chaque établissement dans le respect de méthodes et de règles communes consignées dans le référentiel mis à jour en juillet 2007. Ainsi, la Direction générale de chaque établissement détermine la politique de risques financiers, en accord avec son conseil d'administration, qui vise à définir la meilleure stratégie pour développer

la marge d'intérêt tout en diminuant les risques pris, vérifier la cohérence entre le développement commercial et la structure financière de la banque, tant en terme de risque de taux que de risque de liquidité, diminuer l'exposition au risque de taux par la prise de couvertures adéquates, valider les règles d'organisation et de contrôle de la filière risques de bilan et définir, puis suivre périodiquement les limites internes de prises de risques.

Compte tenu de la nature de ses activités, un dispositif spécifique s'est appliqué à Natixis.

Un nouvel outil de mesure et de surveillance de ces risques a été déployé à partir de l'arrêté trimestriel du 30 septembre 2007. Ce système d'informations assure le recensement de l'ensemble des risques de taux et de liquidité des Banques Populaires sur des bases homogènes. Il permet au Comité GAP Groupe et au Comité d'Audit et des Risques Groupe d'assurer une surveillance globale et de proposer au conseil d'administration toute décision de nature prudentielle.

Le périmètre de l'ALM de Natixis est en cours d'intégration dans cet outil du Groupe Banque Populaire.

Les instances Groupe de décision

Le Comité GAP Groupe, créé par le conseil d'administration de la Banque Fédérale a pour rôle :

- d'examiner les indicateurs de risque de taux et de liquidité du Groupe et de chaque établissement ;
- de définir le cadre normalisé de la gestion actif-passif (modélisation et reportings) et de décider des travaux d'amélioration de celle-ci ;
- de formuler des avis au conseil d'administration sur les grandes orientations de la politique de gestion GAP, de définir le fonctionnement de la filière GAP.

2.4.2 Évolutions significatives en 2008

Le référentiel GAP du Groupe Banque Populaire

Le Comité d'Audit des Risques Groupe du 26 octobre 2006 avait validé les principes généraux du référentiel commun de Gestion Actif Passif du Groupe Banque Populaire qui ont été mis en application lors pour l'arrêté du 31 mars 2007. Ce référentiel Gestion Actif Passif recense les règles de gestion et de reportings adoptées au niveau du Groupe Banque Populaire en matière de gestion de bilan.

Ce référentiel a été enrichi par la mise en place d'une limite de stress scénarii sur la liquidité en juillet 2007, puis en 2008 par la mise en place d'un stress scénario sur l'inflation et par l'ajout de trois scénarios de stress de taux dont les chocs sont calibrés par la Direction des Risques Groupe. Par ailleurs un indicateur de suivi du risque optionnel sur les Barrières désactivantes a été mis en place.

Des formations ont été menées par le Département Gestion Actif Passif et par la Filière Risques Financiers de la Banque Fédérale des Banques Populaires auprès des collaborateurs Finance et Risques des Banques Populaires régionales afin de diffuser les méthodologies et bonnes pratiques de suivi et de contrôle des risques ALM.

Par ailleurs, les travaux menés en matière de liquidité bancaire depuis fin 2007 par un groupe de travail Banque Populaire / Caisse d'Épargne et Natixis ont abouti en 2008 à la détermination d'un stress scénario systémique de liquidité commun.

2.4.3 Risques de taux et de liquidité

2.4.3.1 Risques de taux

Le risque de taux d'intérêt global se définit comme celui de subir des pertes ou des évolutions défavorables de la marge d'intérêt en raison de l'évolution des taux d'intérêt.

2.4.3.1.1 Dans le Groupe Banque Populaire hors Natixis

Mode de mesure

Le risque de taux est mesuré de deux manières différentes :

- par le risque de marge d'intérêt : Ce risque est déterminé, en vision dynamique (stocks et prévisions) par la variation répartie dans le temps du rendement des actifs et des passifs entraînée par un mouvement de taux ;
- par le risque d'impasse : Il est calculé par la mesure des déséquilibres entre actifs et passifs de même nature de taux. Cette mesure n'est faite que pour les stocks.

Les deux méthodes sont actuellement utilisées pour l'ensemble des banques du Groupe.

Optionnalité

Le risque optionnel est mesuré :

- **en statique** : Les positions de risques optionnels sont intégrées dans la vision statique en taux. Pour mémoire, le gap statique de taux reprend l'hypothèse de remboursement anticipé constatée sur le scénario de taux central de la vision dynamique. À compter du 31 mars 2009, la mesure est faite en équivalent delta ;
- **en dynamique** : Les options financières inscrites dans les comptes de la Banque sont modélisées selon leur caractéristiques contractuelles dans la vision dynamique de taux.

Quant aux risques optionnels liés aux crédits, ils sont modélisés selon un modèle qui incluent les phénomènes statistiques (sociologiques) et financiers (comportement d'arbitrage).

Vision dynamique

Comme pour la liquidité, deux visions du bilan sont utilisées : le bilan statique et le bilan dynamique

Scénario central

Une scénario central est utilisé en vision dynamique pour mesurer la sensibilité au taux de revenus. Il sert de référence pour mesurer l'exposition au risque de taux via le calcul d'un différentiel de marge d'intérêt.

Ce scénario est produit par le département Recherche économique de Natixis. La mesure de risque se fait grâce à dix neuf scénarii, des scénarii de limites, de gestion, de stress et d'inflation.

Vision statique

Cette vision extinctive du bilan avec écoulement des actifs et passif contractuel ou conventionnel selon les index de taux les plus importants permet de mesurer d'éventuels déséquilibres. La mesure de gap de taux fixe est l'occasion d'une mesure de limite.

Le Groupe Banque Populaire a une limite plus restrictive que les Banques Populaires en vision statique comme dynamique. La consolidation permet par les effets de diversification de compenser des positions et, ainsi, de réduire l'exposition globale. Dans l'hypothèse où le Groupe ne respecterait pas ses limites alors que les Banques Populaires respecteraient les leurs, le Comité GAP Groupe envisagerait soit de réviser le coefficient de déploiement, soit de proposer des mesures adéquates à l'ensemble des Banques Populaires.

Limites en sensibilité de marge d'intérêt

Les limites en sensibilité de la marge d'intérêt s'appliquent au bilan dynamique sur un horizon de 2 ans. Il s'agit de mesurer l'effet d'une variation des taux par rapport au scénario central sur la marge d'intérêt. Deux scénarii ont été retenus :

- scénario de baisse globale de 100 bp des taux longs et courts ;
- scénario de hausse globale de 100 bp des taux longs et courts.

Limites	Sur la 1 ^{re} année glissante	Sur la 2 ^e année glissante
Limites Groupe BP	(5) %	(7) %
Coefficient de déploiement	140 %	
Limites Banques Populaires	(6) %	(9,5) %

2.4.3.1.2 – Dans le sous-Groupe Natixis

Le risque de taux d'intérêt global résulte d'une inadéquation entre la nature du taux des emplois et celle des ressources. Pour Natixis, ce risque, essentiellement d'ordre linéaire et concentré sur l'euro et l'US dollar, résulte majoritairement de positions de transformation entre opérations assorties d'une échéance contractuelle. Les positions les plus significatives concernent des expositions sur la partie courte des courbes des taux et sont notamment liées au décalage entre date de refixation des taux IBOR.

Sur le périmètre social, à l'exception des positions structurelles de la Direction Financière, la transformation en taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire est centralisée par le biais de contrats d'adossement interne à la Trésorerie, qui en a la gestion opérationnelle par délégation du Comité GAP.

En raison de la spécificité de leur activité, certaines filiales établissements de crédit (leasing, affacturage, banque privée, crédits consommation) bénéficient d'une délégation de gestion de leur risque de taux sur leur portefeuille bancaire dans le cadre de leur propre Comité GAP ou de leur propre Comité de trésorerie. Les positions directionnelles détenues par ces entités demeurent cependant du second ordre par rapport à celles de la Trésorerie.

Le dispositif de suivi

Le risque de taux d'intérêt global de Natixis fait l'objet d'un suivi en sensibilité de la valeur économique des portefeuilles par point de courbe et par devise. Sur la Trésorerie, le dispositif est complété par des mesures en VaR un jour à 99 %. Ces mesures sont encadrées par des limites validées par le Comité GAP sur proposition de la Direction des Risques et suivies quotidiennement pour la Trésorerie et mensuellement pour les filiales.

Le risque de taux d'intérêt global chez Natixis n'appelle pas de remarques particulières : Le choc normatif de Bâle II (+ 200 bp de variation instantanée des courbes des taux) conduirait au 31 décembre 2008 à une dépréciation de l'ordre de 184 millions d'euros de la valeur économique du portefeuille.

Enfin, des mesures de sensibilité de la marge annuelle sont régulièrement produites à titre d'information par la Direction Financière pour le portefeuille bancaire. Sur la base des données à fin 2008, une hausse instantanée et pérenne de + 100 bp des courbes des taux swaps se traduirait par une diminution de la marge nette d'intérêt annuelle d'environ 80 millions d'euros.

2.4.3.1.3 Limites de risque de taux

Les limites sont fixées en pourcentage de la marge d'intérêt prévisionnelle en bilan « dynamique » (intégrant les prévisions commerciales) et de la capacité bénéficiaire en bilan « constant » (bilan comptable écoulé), sur un horizon de quatre ans selon des scénarii prédéfinis. Chaque Banque a le loisir de se fixer les limites qu'elle souhaite, à la condition de les exprimer en terme d'indicateur du Référentiel Groupe.

En sensibilité de la capacité bénéficiaire du bilan constant (vision dite « réglementaire »)

Le calcul utilise quatre scénarii matriciels de référence (chocs instantanés) :

- baisse et hausse globale des taux de marché : (+/- 200 points de base (pb) ;
- modifications de la courbe des taux : taux courts +/- 100 pb, taux longs +/- 100 pb.

La sensibilité de la capacité bénéficiaire doit respecter une double limite, exprimée en pourcentage par rapport à la capacité bénéficiaire en valeur

absolue d'une part et d'autre part soit au niveau de la notion de capacité minimale exigée.

En sensibilité de la marge d'intérêt du bilan dynamique

Le calcul utilise des scénarii prévisionnels (progressifs) dits à taux constants, « des économistes de Natixis », « déduits de la courbe des taux », « de baisse des taux », « de hausse des taux », et « d'inversion des taux ».

La marge d'intérêt doit être supérieure, pour chacune des 4 années étudiées à la marge d'intérêt de l'année précédente affectée d'un coefficient multiplicateur.

Le référentiel Gestion Actif Passif (GAP) Groupe a arrêté le 26 octobre 2006 un système de limites homogènes pour l'ensemble des Banques et du Groupe qui a été mis en application le 31 mars 2007. Le Comité d'Audit et des Risques Groupe du 18 mars 2009 a notamment validé les dernières mises à jour du système d'encadrement de limites.

La limite d'impasse statique est de 7 % de l'actif taux fixe pur de départ de la 3^e à la 7^e année glissante puis au-delà de 5 % pour le Groupe. Pour les Banques, la limite d'impasse est de 10 % de la 3^e à la 7^e année glissante puis au-delà de 7 %.

En vision dynamique pour le taux, en hausse et baisse de 100 bp de l'ensemble des taux sur le scénario central, la limite de sensibilité de la marge d'intérêt est de 5 % pour la première année et de 7 % pour la deuxième année. La limite de sensibilité de la marge d'intérêt est de 6 % pour la première année et de 9,5 % pour la deuxième année pour les Banques individuellement.

2.4.3.1.3 Les opérations de couvertures

La couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge – CFH)

La couverture de flux de trésorerie est utilisée par les entités du Groupe pour figer, d'une part les flux futurs d'emprunts à taux variable (majoritairement interbancaires) et d'émissions privées ou publiques, et d'autre part les flux futurs de prêts à taux variable (crédit commerciaux, prêts interbancaires). La justification de ce type de couverture s'appuie sur les échéanciers des opérations à taux variable couvertes, qui peuvent tenir compte d'hypothèses de renouvellement des actifs ou passifs concernés.

La couverture de juste valeur (fair value hedge – FVH)

La couverture de juste valeur est utilisée par les entités du Groupe pour la couverture d'actifs à taux fixe (titres de placement et crédits) ou passifs à taux fixe (emprunts interbancaires, épargne clientèle à terme, émissions privées ou publiques).

Les tests d'efficacité

Tests prospectifs

Pour la couverture d'un élément d'actif ou passif unitaire, le test prospectif consiste à vérifier que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont identiques.

Dans le cas de la couverture d'un stock d'actifs ou de passifs, le test prospectif passe par la construction, suivant le type de documentation retenu :

- d'un échéancier de montants cumulés de passifs à taux variable et de swaps emprunteurs taux fixe (CFH) ;
- d'un échéancier de montants cumulés d'actifs à taux variable et de swaps prêteurs taux fixe (CFH) ;
- d'un échéancier de montants cumulés de passifs à taux fixe et de swaps prêteurs taux fixe (FVH).

La couverture est reconnue si, pour chacune des bandes de maturité de ces échéanciers, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

Tests rétrospectifs

Le test rétrospectif permet de s'assurer a posteriori, au minimum à chaque date d'arrêté, de l'efficacité de la couverture. Lors de chaque test, les variations de valorisation pied de coupon des instruments dérivés de couverture, depuis la date d'arrêté précédent ou depuis la date de mise en place de la couverture, sont comparées avec celles des éléments couverts sur la même période. Le rapport de ces variations doit être compris entre 80 et 125 %. En dehors de ces bornes, la relation de couverture n'est plus justifiable au sens de la comptabilisation en normes IFRS.

Pour la réalisation de ces tests rétrospectifs, les éléments couverts sont matérialisés par :

- un actif ou passif hypothétique qui permet d'isoler la(les) composante(s) de risque couverte(s) dans le cas d'une couverture de juste valeur ;
- un dérivé hypothétique représentatif de la couverture parfaite de ces éléments couverts, dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie.

2.4.3.2 La gestion de la liquidité

Les limites sont exprimées en impasses rapportées à l'actif résiduel. Elles sont mesurées en bilan dynamique (intégrant les prévisions commerciales) et calculées en scénarii normal et de crise.

Les indicateurs de liquidité montrent que le développement commercial est maîtrisé, mieux même que par le passé. La légère augmentation du coefficient d'emploi ressources montre que l'accompagnement a été davantage géré par l'emprunt que par l'accroissement des ressources clientèle. Toutes les banques respectent les ratios réglementaires.

Comme pour le risque de taux, le système de limites homogène pour l'ensemble des Banques et le Groupe en application depuis le 31 mars 2007, a été complété en 2008 par la mise en place d'une limite sur stress de liquidité de signature et sur la calibration d'un stress systémique de liquidité.

Une limite d'impasse statique en liquidité portée par une limite en ratio d'observation est de 90 % en pas annuel moyen jusqu'à la 5^e année puis en pas quinquennal moyen pour le Groupe. La limite en ratio d'observation est de 75 % en pas annuel moyen jusqu'à la 5^e année puis en pas quinquennal moyen pour chacune des Banques individuellement.

De plus, un plan de continuité d'activité en cas de crise de liquidité a été élaboré en 2008, et fait intervenir les filières Finance et Risques sur les moyens à mettre en œuvre.

Les Banques Populaires, dans le cadre de leurs besoins de refinancements globaux à court, moyen et long terme, utilisent différentes sources de refinancement, axées sur un programme d'émissions obligataires de la Banque Fédérale des Banques Populaires, sur des émissions obligataires de la CRH et sur des ressources levées par sa cofiliale Natixis sur les marchés.

Par ailleurs, afin de compléter et diversifier son système de refinancement, la Banque Fédérale des Banques Populaire a créé en octobre 2007 Banques Populaires Covered Bonds pour assurer le refinancement des crédits immobiliers des Banques Populaires. La première émission, notée AAA par Standard&Poor's et Moody's a eu lieu le 16 janvier 2008 pour un montant de 1 milliard d'euros. Le total des émissions de Banques

Populaires Covered Bonds en 2008 s'élève à 12,88 milliards d'euros, dont 0,38 milliard d'euros d'émissions privées.

2.4.3.3 Les résultats

Dans la Banque de proximité

Risque de taux

La sensibilité de la marge d'intérêt à un mouvement de hausse de l'ensemble des taux de 100 bp sur le scénario central s'est dégradée au cours des 3 premiers trimestres 2008, pour revenir au 31 décembre 2008 à un niveau de sensibilité inférieur au 31 décembre 2007, grâce à une détente sur les taux au dernier trimestre 2008, permettant la réalisation d'opérations de couverture dans de bonnes conditions.

La vision statique montre une impasse qui s'est également dégradée au cours des 3 premiers trimestres 2008, mais qui se trouve au 31 décembre 2008 fortement améliorée, avec moins de 50 % de consommation de ses limites en risque de taux statique.

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2008, les limites en gap statique de liquidité et au scénario de stress de liquidité sont respectées.

Dans la Banque Fédérale des Banques Populaires

Le Comité Gestion Actif-Passif de la Banque Fédérale des Banques Populaires analyse le suivi des risques effectué par la Direction des Risques Groupe. Ce suivi porte : sur les évolutions du bilan, sur le portefeuille « Compte Propre » qui comprend un ensemble d'OPCVM, sur le risque de taux et sur la liquidité.

Le portefeuille compte propre OPCVM fait l'objet d'un suivi hebdomadaire. Une couverture statique du risque actions est en place pour 95 % environ.

On notera que le portefeuille OPCVM de la Banque Fédérale des Banques Populaires ne contient pas d'exposition « subprime ».

Structurellement sur la partie institutionnelle, les équilibres du bilan Banque Fédérale des Banques Populaires présentent une position de taux prêteuse à Euribor 3 mois et emprunteuse à Eonia.

Les limites en risques de taux sont fixées en pourcentage de la capacité bénéficiaire en bilan « constant », comme pour les autres composantes du Groupe. En revanche, Les limites en risques de taux sur la sensibilité de la marge d'intérêt prévisionnelle en bilan « dynamique » est fixée en valeur absolue. La liquidité est mesurée au moyen de coefficient de liquidité à un mois et de ratios d'observation à trois mois, six mois et à un an.

2.5 Les risques opérationnels

2.5.1 Les grands principes

La gestion des risques opérationnels du Groupe Banque Populaire repose sur un ensemble méthodologique approuvé par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires en novembre 2005, mis à jour chaque année par la Banque Fédérale des Banques Populaires et validé par le Comité des Normes et Méthodes Groupe.

Ce référentiel comprend l'organisation et les principes de gestion des risques opérationnels, la méthodologie de cartographie des risques, les méthodes de collecte et de suivi des pertes et incidents. Mis en œuvre au niveau de chaque établissement du Groupe, ce référentiel est complété par un dispositif complet de remontées d'information permettant à la

Banque Fédérale des Banques Populaires d'exercer le suivi des risques sur base consolidée.

2.5.2 Gestion des risques opérationnels du Groupe Banque Populaire (hors Natixis)

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le fonctionnement de la filière risques opérationnels au sein du Groupe Banque Populaire, les missions de chaque acteur de la gestion des risques opérationnels et les relations au sein du Groupe Banque Populaire sont régis par une Charte mise à jour en 2008. Déclinée au niveau de chaque établissement et animée par la Banque Fédérale des Banques Populaires, cette filière s'appuie sur des échanges d'informations.

Ils comprennent la remontée vers la Banque Fédérale des Banques Populaires d'une déclaration périodique des incidents et des pertes et d'un référentiel des risques commun à travers une cartographie des risques, un mécanisme d'alerte sur incident grave de risque opérationnel, et par l'animation de réunions bilatérales entre chaque Banque Populaire et la Banque Fédérale des Banques Populaires, ainsi qu'une réunion semestrielle plénière de la filière.

Les comités de pilotage des risques opérationnels

Le dispositif est piloté en Banque Populaire Régionale par le Comité Conformité et Risques Opérationnels qui se réunit une fois par trimestre sous la présidence du Directeur général.

Ce comité réunit le responsable de la fonction RO, les responsables des différents métiers support, le responsable du contrôle comptable, le RSSI, le RPCA, le responsable de la sécurité des personnes et des biens, le responsable de la fonction juridique et le responsable de la fonction Conformité.

Le comité, dont la vocation est de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques opérationnels.

Le Comité :

- effectue un suivi des expositions aux risques opérationnels et non-conformité, le cas échéant au regard de limites et/ou des fonds propres ;
- valide et suit les plans d'actions et de réduction des risques opérationnels proposés par les responsables métiers ;
- décide des moyens nécessaires à allouer.

2.5.2.1 Collecte des incidents et pertes du Groupe

La gestion des risques opérationnels s'appuie sur un outil unique Groupe Orix

Après l'acquisition par le Groupe Banque Populaire d'un progiciel de gestion des risques opérationnels nommé ORIX, le chantier de sa mise en œuvre dans l'ensemble des établissements du Groupe Banque Populaire a été lancé courant 2008. Les travaux de paramétrage en collaboration avec des Banques Populaires pilotes terminés, ORIX a été déployé à l'ensemble du Groupe Banque Populaire fin 2008. L'outil permet une gestion partagée et dynamique des risques opérationnels, des incidents et des pertes liées. Il répond également aux obligations réglementaires de déclaration du COREP.

L'outil est le seul réceptacle des incidents des impacts associés, de la cartographie des risques auxquels les incidents sont rattachés et du suivi des plans d'action. Par ailleurs, il permet de produire les tableaux de bord et d'exercer le suivi et la surveillance des risques dans son ensemble.

Pour 2008, le Groupe Banque Populaire a procédé à la convergence des Banques Régionales (ex-HSBC) vers le dispositif de gestion des risques opérationnels. La première étape de convergence au dispositif Groupe a été franchie avec la centralisation de la collecte des pertes des Banques Régionales en 2008. L'étape suivante concerne l'harmonisation des cartographies sur le référentiel Groupe et le déploiement d'ORIX au cours du premier trimestre 2009.

La collecte des incidents et pertes du Groupe Banque Populaire en 2008

La collecte des incidents et impacts rattachés, s'effectue au premier euro au fil de l'eau dans l'outil.

L'année 2008 a été marquée par l'intégration, à partir du mois de juillet, des 7 Banques Régionales (ex-HSBC) dans le processus de collecte des pertes du Groupe. Avec 1 202 milliers d'euros collectés, les Banques Régionales représentent 4 % du total des pertes Groupe.

L'année 2008 est également marquée par une montée en charge notable des établissements du Groupe dans le processus de collecte des pertes qui se manifeste par :

- une plus grande couverture des processus couverts ⁽¹⁾ dans la collecte des pertes opérationnelles : plus de 62 % en 2008 contre 38,8 % en 2006 et 2007 pour tous les établissements ;
- une collecte mieux lissée dans le temps avec un impact moins fort des régularisations de fin d'année ;
- une extension du périmètre de collecte aux risques frontière aux risques de crédit et risques de marché ;
- une amélioration de la qualité des informations des bases des pertes (recours aux agrégations mieux encadré, descriptions plus explicites, enregistrement de la date de survenance de l'incident, etc.) permettant la constitution d'un historique de qualité.

Les pertes du Groupe des Banques Populaires s'élevaient à 27,2 millions d'euros soit une progression de 0,5 % par rapport à l'année précédente en raison de l'intégration dans le périmètre de collecte des pertes des Banques Régionales (ex-HSBC) depuis septembre 2008.

Toutefois, à périmètre constant, le montant des pertes opérationnelles du Groupe a diminué de 3,6 %, poursuivant la décroissance amorcée en 2007.

Les 10 pertes les plus importantes de l'année 2008 représentent 11,2 % de l'ensemble des pertes collectées sur la période. Elles sont concentrées sur 3 catégories réglementaires :

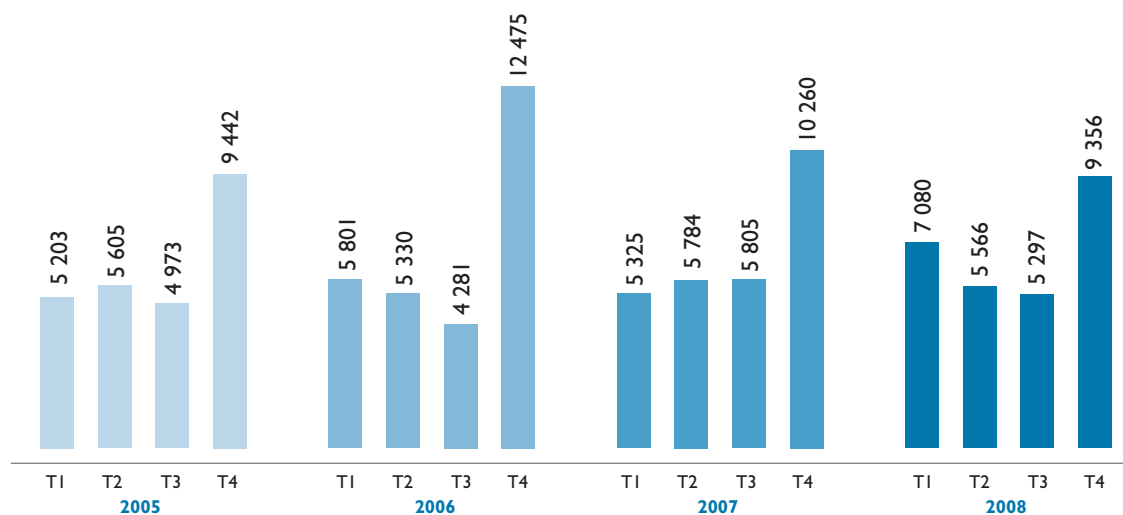
- exécution, livraison et gestion des processus pour 2 042 milliers d'euros ;
- fraude interne pour 813 milliers d'euros ;
- fraude externe pour 195 milliers d'euros.

Comme chaque année, le quatrième trimestre est le plus générateur de pertes opérationnelles, principalement du fait de la régularisation des comptes comptables de fin d'année, pour l'ensemble des établissements du Groupe.

(1) La méthodologie Groupe a identifié 103 processus répartis sur 21 macroprocessus.

Toutefois, du fait d'un effort de sensibilisation sur la saisie des pertes au fil de l'eau, cette proportion tend à diminuer, comme le démontre le graphe suivant :

ÉVOLUTION DES PERTES TRIMESTRIELLES (en milliers d'euros)



RÉPARTITION DES PERTES ANNUELLES PAR TRIMESTRE

	2005	2006	2007	2008
1 ^{er} trimestre	21 %	21 %	20 %	26 %
2 ^e trimestre	22 %	19 %	21 %	20 %
3 ^e trimestre	20 %	15 %	21 %	19 %
4 ^e trimestre	37 %	45 %	38 %	34 %

VENTILATION DES PERTES SUR LES PRINCIPAUX MACROPROCESSUS DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Le tableau suivant porte sur 21 macroprocessus dont les 10 principaux représentent 94,6 % des pertes collectées sur l'année 2008, et, en moyenne, 96,4 % des pertes collectées sur la période 2005-2008.

en milliers d'euros

Libellé	2005	2006	2007	2008
Moyens de paiement	17 664	16 389	13 186	13 397
Financement et Engagements hors-bilan	2 236	4 437	6 085	5 479
Epargne	1 261	1 605	1 213	2 495
Gestion comptes clients et services	881	2 136	1 635	1 328
Finances	683	1 605	(165)	619
Logistique	267	773	752	926
Fiscalité	0	32	1 962	367
Ressources humaines	605	481	568	627
Banque de financement	168	10	930	51
Juridique	298	79	140	527
Gestion du cycle de vie de la relation bancaire	0	0	0	1 029
Informatique	12	62	698	31
Ingénierie	480	70	104	133
Management des risques	257	100	0	111
Assurances	126	68	41	64
Organisation	216	0	1	8
Animation commerciale	8	21	87	6
Financements de haut de bilan	66	0	0	1
Pilotage	0	11	38	6
Métier titres	2	8	0	(3)
Gestion d'actifs	(7)	0	(101)	96
TOTAL	25 222	27 887	27 174	27 299

VENTILATION ET ÉVOLUTION DES PERTES DU MACROPROCESSUS « MOYENS DE PAIEMENT »

en milliers d'euros

Processus	2005	2006	2007	2008
Monétique	10 134	7 878	6 026	6 857
Espèces	4 521	3 167	3 674	2 852
Chèques	1 901	2 941	1 701	2 267
Virements et Prélèvements	716	878	1 144	780
Moyens de paiement internationaux	281	834	209	463
Effets	104	681	428	174
Paiements de masse	6	11	5	4
Centralisation et autorisation des flux monétiques				0,2
Accès au système de place				(0,3)
TOTAL	17 663	16 389	13 186	13 397

Sur l'année 2008, les catégories d'événements « Fraude externe » et « Exécution, livraison et gestion des processus » restent les plus génératrices de pertes opérationnelles. Toutefois, leur poids se réduit à 87,2 % des pertes contre près de 90 % l'année précédente, grâce à la réduction des pertes constatées sur la fraude externe.

2.5.2.2 La procédure d'alerte pour les incidents

Une procédure d'alerte sur les incidents graves a été mise en place au sein du Groupe en 2007 pour compléter et renforcer le dispositif de gestion des risques opérationnels, notamment la collecte des pertes.

Un incident de risque opérationnel est considéré comme grave lorsque :

- l'impact financier potentiel au moment de la détection est supérieur à 50 000 euros ; ou,
- l'incident de risque opérationnel a un impact fort sur l'image et la réputation de l'entité ou du Groupe ; ou,
- l'incident de risque opérationnel pourrait se produire dans d'autres entités du Groupe et l'alerte peut permettre de limiter l'impact global.

En 2007, 9 alertes ont été remontées. En 2008, 36 incidents graves ont été déclarés et centralisés à la Direction Risques Groupe.

Les tableaux ci-dessous présentent 2 alertes transverses et 5 alertes significatives transmises par les Banques :

ALERTES TRANSVERSES GROUPE		
Description	Date d'occurrence de l'incident	Montant potentiel
Prêt bonifiés Agriculture : Refaction pour la période 2000-2003 suite à un audit CNASEA. Cette alerte concerne l'ensemble des établissements autorisés à commercialiser ce type de prêt	2000 à 2003	10 millions d'euros
Détéction d'une anomalie informatique permettant des retraits espèces supérieurs au plafond des cartes Point Argent. Cette alerte a touché l'ensemble de la communauté i-BP. Seul un établissement du Groupe à estimer sa perte potentielle	01/05/2008	3,6 millions d'euros

ALERTES INDIVIDUELLES		
Description	Date d'occurrence de l'incident	Montant potentiel
Fraude externe par virement bancaire consécutivement à des mobilisations d'effets de commerce par télétransmission	14/08/2008	718 milliers d'euros
Fraude interne : prêts fictifs accordés par un employé à partir de 2003	Depuis août 2003	470 milliers d'euros
Tentative déjouée d'escroquerie par remise de faux chèques	10/02/2008	462 milliers d'euros
Défaut de formalisme sur acte de caution physique entraînant sa nullité	2004-2006	366 milliers d'euros
Vol de clé des locaux techniques GAB dans le centre fort d'un prestataire « GABiste »	31/10/2008	320 milliers d'euros

2.5.2.3 La cartographie des risques

La cartographie des risques opérationnels du Groupe des Banques Populaires repose sur une approche par processus et sur une méthodologie d'identification et d'évaluation du niveau des risques. L'analyse de l'activité de chaque établissement permet l'identification de tous les processus et leur rattachement à un référentiel commun. L'examen de chacun des processus conduit ensuite à l'identification et à l'évaluation de chaque risque opérationnel, à la hiérarchisation en fonction de la politique de gestion des risques et à l'établissement des plans d'actions visant à la suppression ou à l'atténuation des risques.

L'évaluation du niveau de risque repose sur sa probabilité de survenance (fréquence et sinistralité), son impact financier, ses conséquences non financières, l'impact du cas le plus défavorable, le niveau d'efficacité du

dispositif de maîtrise des risques ainsi que les causes et les conséquences de la survenance de chaque événement.

La collecte et le suivi systématique des incidents complètent ce dispositif et permettent d'affiner les évaluations à dire d'expert et de back testing de la cartographie.

2.5.2.4 Les grands risques

Effective depuis le 1^{er} janvier 2005, la collecte des pertes de l'ensemble du Groupe Banque Populaire permet la constitution d'un historique nécessaire pour un passage en méthode avancée (AMA).

Les travaux sur la sélection des risques à modéliser et la mise en place de scénarii se sont poursuivis en 2008 et 2009.

2.5.3 Gestion des risques opérationnels dans le sous-groupe Natixis

Organisation

Depuis février 2008, la filière Risques Opérationnels est organisée en sept pôles de contrôles correspondant aux domaines homogènes des métiers et des activités de Natixis :

- Banque de financement et d'investissement (BFI) Marchés de capitaux ;
- BFI Financements ;
- Support, ce pôle est composé de : la Direction des systèmes d'information, la Direction Financière, la Direction des Achats, la Direction des Ressources Humaines ;
- Services regroupant les métiers au service des réseaux commerciaux : Natixis Assurances, Natixis Paiements, Natixis Interépargne, Natixis Intertitres, Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, EuroTitres, Natixis Financement, Natixis Lease, Natixis Algérie, CACEIS ;
- Capital investissement et Gestion Privée : BPSD, Compagnie 1818, NPBI et NPE ;
- Gestion d'actifs : NGAM et filiales ;
- Poste clients : regroupant les métiers d'affacturage et de réassurance (Coface et Natixis Factor).

Les cinq premiers pôles de contrôles sont directement intégrés au département Risques opérationnels. Ils sont composés à ce jour de quarante-cinq managers Risques opérationnels, dont cinq à l'étranger (Londres, Asie, Amérique) et vingt-neuf localisés dans les filiales avec un rattachement fonctionnel fort de type hiérarchique.

Le pôle Gestion d'actifs et le pôle Poste clients sont fonctionnellement rattachés au département Risques opérationnels.

Deux pôles « reporting » et « méthodes et données » sont par ailleurs en charge des missions transversales du département : définition des mesures, des politiques, de la gestion des référentiels et des données, reportings.

Ainsi l'ensemble du Groupe est délimité par une organisation matricielle articulée selon les deux axes d'activité et de localisation.

Ce dispositif est complété dans les métiers par un réseau de correspondants risques opérationnels (plus de 150 personnes dans le Groupe hors Gestion d'actifs, Coface et CACEIS). Ils sont chargés de déclarer au département risques opérationnels les incidents avérés et de produire les relevés des données constitutives des risques opérationnels : incidents, variables d'environnement, avancement des plans d'action.

Les comités de pilotage

Le dispositif est piloté par le **Comité des Risques Opérationnels de Natixis**.

Le Comité des Risques Opérationnels de Natixis est responsable de la détermination de la politique des Risques opérationnels. Il constitue l'extension opérationnelle de l'organe exécutif et, à ce titre, dispose de son pouvoir de décision pour les problématiques de risque opérationnel. Il se réunit trimestriellement sous la présidence d'un membre du directoire.

Le pilotage des risques opérationnels de Natixis regroupe en particulier les éléments suivants :

- validation des normes et méthodes, mesures, procédures d'encadrement des risques opérationnels ;
- encadrement des risques :
 - revue des incidents les plus graves,
 - décisions et suivi des plans d'action,
 - définition des limites et suivi des principaux indicateurs de Natixis.

Le **Comité Risques Opérationnels Métier** est une déclinaison du Comité des Risques Opérationnels de Natixis encadrant au plus près l'exposition risques opérationnels métier. Ce Comité est présidé par le Directeur du Métier, le département Risque Opérationnel y étant représenté par le responsable du département ou le responsable Risques Opérationnels du pôle dont dépend le métier.

Le Président du Comité Métier dispose du pouvoir de décision sur la gestion des risques opérationnels liés à son métier (notamment la mise en place des plans d'actions). Toutefois, le département risques opérationnels, garant de la politique définie par Natixis, peut s'opposer à une décision (ou à une non décision) et peut saisir le comité supérieur pour arbitrage du point soulevé.

À ce jour, 67 Comités métiers se tiennent régulièrement sur une base à minima trimestrielle en présence du département risques opérationnels.

Ligne métier	Nombre Comités Métier
BFI	43
Zone Europe	25
Zone Asie	9
Zone Amérique	9
Support	10
Capital investissement et Gestion Privée	4
Service	6
Poste clients	4
TOTAL	67

Gestion des risques opérationnels

Les travaux de l'année 2008 ont été articulés autour de quatre axes :

- le déploiement de l'outil de collecte et de mesure OSIRISK sur l'ensemble de Natixis (hors le Poste Clients) ;
- la collecte des pertes et leurs analyses ;
- la mise en place de plans d'actions couvrant les risques avérés (incidents) et les grands risques ;
- la quantification des Grands Risques de Natixis.

1. Déploiement de l'outil de collecte et de mesure : OSIRISK

OSIRISK est l'outil cible de mesure, de contrôle et de gestion des risques opérationnels de Natixis. Il a été déployé durant l'année 2008 sur l'ensemble de Natixis hors les entités assurantielles du Poste clients, avec reprise de l'historique existant. À fin décembre 2008 l'avancement du déploiement est le suivant.

2. Collecte des incidents et analyse

Le recensement des pertes se fait au premier euro et au fil de l'eau. La notion d'incident grave est définie de manière unifiée dans le Groupe ⁽³⁾. Tout incident grave est remonté au fil de l'eau au département des risques opérationnels et au Directeur des Risques. Il donne lieu alors à une enquête par le département aboutissant à un rapport comportant un descriptif factuel et des propositions de plans d'actions. Ce rapport fait l'objet d'un débat contradictoire entre les différentes parties au Comité Risque Opérationnel compétent. Le Président du Comité entérine les plans d'actions à mettre en œuvre. Les incidents d'un montant supérieur à 1 million d'euros sont déclarés sans délai aux deux organes centraux.

Depuis avril 2008, le département publie mensuellement le reporting risques opérationnels de Natixis. Il présente les pertes opérationnelles encourues par Natixis (en nombre et montant), présentées globalement et par pôle, pour le mois écoulé et l'année en cours. Il fournit également une analyse détaillée des incidents graves par pôle d'activité.

En 2008, Natixis a enregistré une diminution du nombre d'incidents mais une forte augmentation des incidents les plus graves et des montants de pertes, notamment sur le pôle Banque d'investissement et de financement. Ce double constat s'explique par :

- l'augmentation de la qualité de la collecte liée au déploiement de l'outil OSIRISK ;
- la diminution des incidents liée à l'activité récurrente (moins d'opérations, moins de flux clientèle...) ;
- l'augmentation de pertes liées à la volatilité des marchés. Les incidents dont les pertes sont directement un delta de cours (par exemple oubli de l'achat d'un ordre) ont des coûts en forte hausse ;
- le changement des modes opératoires liés à la crise du crédit. Les processus liés à l'activation de nos garanties, cautions, recouvrement, break clause, sont fortement sollicités par rapport aux années antérieures ;
- une augmentation des fraudes.

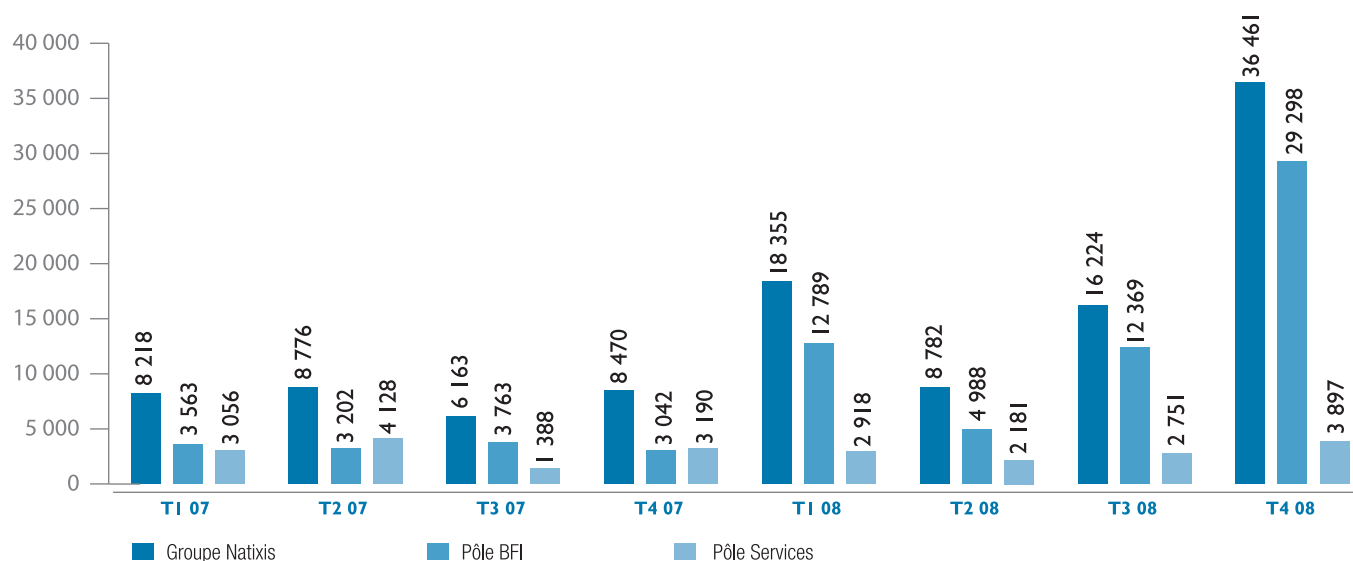
Pôle	Au 31.12.2007		Au 31.12.2008		évolution 2008 / 2007 volume (%)	évolution 2008 / 2007 valeur (%)
	Nombre	Montant (en milliers d'euros)	Nombre	Montant (en milliers d'euros)		
Capital investissement et Gestion Privée	965	963	703	1 246	(27) %	29 %
Poste clients	150	1 096	145	1 874	(3) %	71 %
Services	3 486	11 696	3 445	11 747	(1) %	0 %
Gestion d'Actifs	897	4 069	688	5 145	(23) %	26 %
BFI – REI	598	1 571	436	1 709	(27) %	9 %
BFI – Dettes et Financements	289	901	79	7 266	(73) %	706 %
BFI – Marchés de Capitaux	6 794	11 017	5 006	50 469	(26) %	358 %
Fonctions Support	121	315	115	366	(5) %	16 %
TOTAL *	13 300	31 628	10 617	79 822	(20) %	152 %

* Hors ligne métier « Gestion pour compte de tiers ».

(3) Un incident est considéré comme grave dès lors :

- que l'on constate ou que l'on estime un impact financier supérieur à 50.000€ ;
- que l'on constate ou que l'on estime un impact d'image fort ; sont concernés en particulier le cas des incidents qui se traduisent par la diffusion externe non contrôlée d'informations erronées ou gênantes pour la réputation de la banque ;
- qu'il est à l'origine de la défaillance de la production de données utilisées pour le pilotage de l'activité de la banque ; données fausses, retard ou absence de production constatés sur plusieurs jours ou se répétant fréquemment ;
- qu'il est généré par un événement de type « fraude interne » ou « fraude externe » ;
- que le département des Risques Opérationnels estime l'incident grave ;
- qu'il s'agit d'une catastrophe évitée de justesse (near miss).

ÉVOLUTION DU MONTANT DES PERTES RISQUES OPÉRATIONNELS (en milliers d'euros) – 01/01/2007 AU 31/12/2008



SUIVI DES PLANS D'ACTION EN 2008

Pôle	Nombre de plans d'actions achevés en 2008	Nombre de plans d'actions en cours	Nombre de nouveaux plans d'actions en 2008
Gestion d'Actifs	Nd	Nd	Nd
BFI Marchés	216	339	82
BFI Financements	27	38	50
Capital investissement et Gestion Privée	24	54	59
Poste Client	168	96	Nd
Services (Hors CACEIS)	134	99	78
Fonction Support	84	77	63
TOTAL	653	703	332

3. Les principaux plans d'actions

Sur chaque entité opérationnelle, Natixis s'est doté de plans d'actions afin de réduire son exposition aux risques opérationnels (cf. tableau ci-dessus). Une action forte a été entreprise pour dégager des plans d'actions structurant pour la banque. En plus du plan de continuité des activités, quatre grands plans d'actions font l'objet d'un suivi par le Comité Risques Opérationnels de Natixis :

- task force entrées / sorties harmonisant le processus d'entrées ou de sortie des personnels (internes ou externes) ;
- chantiers liés au suspens back-office et réduction de leur nombre et du délai de résolution ;
- unification des référentiels tiers de Natixis, notamment à New York ;
- task force antifraude marché mise en œuvre à la suite de l'affaire Kerviel.

4. Grands Risques de Natixis

Le département des risques opérationnels a effectué la cartographie des situations de risques jugées les plus critiques, afin de les classer en coût, d'identifier les plans d'actions préventifs réduisant l'exposition et de les prioriser.

Ainsi, 120 grands risques jugés majeurs ont été identifiés conjointement avec le métier sur la base d'interviews et des cartographies. Chacune des situations de risques a été analysée et modélisée en un arbre de défaillance :

- modélisation de la situation de risque par un enchaînement causes-conséquences ;
- pour les causes premières - appelées Événements Générateurs de Perte -, détermination d'une loi de probabilité en fréquence ;
- pour chaque conséquence - appelée défaillance de processus - détermination d'une loi de probabilité en sévérité.

Cette méthodologie permet de calculer la VaR (Value at Risk) opérationnelle de chaque situation de risque, puis l'exposition globale de l'entité et d'établir des études de sensibilité et d'efficacité des plans d'actions.

Approche réglementaire choisie par le Groupe Natixis

Le dispositif de contrôle est conforme à la méthode standard sur l'ensemble des pôles opérationnels de Natixis, à l'exception de certaines activités du pôle Poste clients de Natixis (mises au niveau des autres entités du Groupe en 2009) et de Natixis Algérie traités en méthode basique.

2.6 Assurance et couvertures des risques

2.6.1 Groupe Banque Populaire hors Natixis

À l'instar des autres groupes bancaires, le Groupe Banque Populaire couvre ses risques importants et majeurs au moyen de couvertures spécifiques négociées pour l'ensemble des entités du Groupe auprès de compagnies d'assurances et de réassureurs internationaux à la solvabilité reconnue et indiscutable.

Le dispositif mis en place, qui assure l'adéquation et l'homogénéité de la couverture des risques dans le Groupe est articulé autour des polices nécessaires à garantir le Groupe Banque Populaires des conséquences pécuniaires qu'il pourrait encourir au titre de sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités bancaires et de courtage, de sa responsabilité civile d'exploitation et de la responsabilité de ses dirigeants.

Il est complété par la souscription de polices garantissant les valeurs, le risque de fraude et de détournement et les risques informatiques. Enfin, les immeubles ou les sites importants du Groupe Banque Populaire, tels les sièges sociaux ou les centres informatiques sont également assurés dans le cadre de ce dispositif. Ces polices sont assorties d'une garantie pertes d'activités bancaires qui indemniserait les pertes d'exploitation à laquelle s'ajoute une couverture des dommages immatériels informatiques.

Outre, un réexamen annuel de l'ensemble de ces contrats d'assurance qui permet d'en éprouver la pertinence notamment face à l'évolution des risques à couvrir, les contrats souscrits sont annuellement renégociés en vue d'élargir le périmètre des garanties et d'en améliorer le niveau.

2.6.2 Sous-groupe Natixis

La Délégation aux Assurances – rattachée au Secrétariat général – a pour mission d'analyser les risques opérationnels assurables et de mettre en place les couvertures adéquates pour y faire face (autoassurance et/ou transfert).

Les principaux risques analysés concernent :

- les fraudes internes ou externes ;
- les atteintes aux valeurs ;
- les risques de mises en cause de responsabilité (responsabilité civile exploitation et professionnelle de l'entreprise mais aussi responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux) ;
- les dommages aux biens d'exploitation (immeubles et contenu, matériels et données informatiques) ainsi que les pertes d'activités bancaires consécutives à ces dommages.

Les programmes d'assurance « Globale de Banque », « RC Entreprise » (Exploitation et Professionnelle) et « RC Dirigeants », souscrits par Natixis agissant tant pour son compte que pour celui de l'ensemble de ses filiales, ont été renouvelés au 1^{er} juillet 2008.

Ainsi, toutes les sociétés du Groupe bénéficient donc des garanties :

- d'un programme d'assurance « combiné » Globale de Banque (Valeurs & Fraudes), Responsabilité Civile Entreprise (Exploitation & Professionnelle) à hauteur de 125 millions d'euros par sinistre et/ou par année d'assurance ;
- d'un programme d'assurance Responsabilité Civile des Dirigeants et Mandataires Sociaux à concurrence de 100 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance.

La territorialité de ces couvertures s'étend au monde entier sauf en matière de responsabilité civile professionnelle où la garantie n'est pas acquise aux établissements permanents situés aux États-Unis (cette couverture est achetée localement par les filiales ou succursales).

Au 1^{er} janvier 2008, le mouvement de regroupement des couvertures avec les sociétés apportées à Natixis par le Groupe Caisse d'Épargne a été poursuivi dans le domaine des assurances de dommages. La couverture de la plupart des immeubles d'exploitation du Groupe situés en France et de leur contenu, des risques informatiques et des pertes d'activités bancaires consécutives est désormais centralisée (couverture principale acquise en valeur de reconstruction et/ou de remplacement avec un plafond fixé à 200 millions d'euros par sinistre).

Chacune des polices d'assurance visées ci-dessus est souscrite auprès de compagnies notoirement solvables sur le marché.

Toutes les couvertures d'assurance évoquées sont achetées en excédent de franchises par sinistre (niveau de rétention accepté) en rapport avec les capacités de Natixis.

Le montant des cotisations d'assurance pour l'ensemble de ces couvertures s'élève à 6,3 millions d'euros en année pleine au titre de l'exercice 2008.

2.7 Risques juridiques

Les risques juridiques sont centrés sur Natixis avec les procédures judiciaires et d'arbitrage suivantes :

Jerry Jones et autres. contre Harris Associates L.P.

En août 2004, trois actionnaires agissant au nom et pour le compte de trois fonds (Oakmark Fund, Oakmark Equity and Income Fund et Oakmark Global Fund) ont assigné Harris Associates L.P., filiale à 100 % de Natixis Global Asset Management, devant le *United States District Court* du district nord de l'Illinois. Les demandeurs alléguaient que le montant des prestations de services facturées par Harris Associates L.P. à ces trois fonds était excessif au regard de la réglementation applicable. Cette procédure est l'une des nombreuses actions en justice intentées ces dernières années à l'encontre de sociétés de conseil en investissement. Harris Associates et les demandeurs ont alors introduit une requête en référé (*motion for summary judgment*).

Le 27 février 2007, le juge saisi a fait droit en tous points à la requête d'Harris Associates et a rejeté celle des demandeurs. Le 20 mars 2007, ces derniers ont fait appel de cette décision. Les parties ont chacune déposé leurs conclusions puis ont été entendues par la cour d'appel, en audience du 10 septembre 2007.

Le 19 mai 2008, une formation de jugement de la cour d'appel (*Court of Appeals for the Seventh Circuit*) a confirmé la décision du *District Court* en faveur de Harris Associates L.P.

Le 2 juin 2008, les demandeurs ont demandé un nouvel examen de leur appel par l'ensemble des juges de la cour d'appel (*entire Court of Appeals*). Le 8 août 2008, la cour d'appel a rejeté la requête des demandeurs tendant à un nouvel examen de leur appel.

Le 3 novembre 2008, les demandeurs ont formé un recours auprès de la Cour Suprême des États-Unis afin que la décision de rejet de l'appel soit infirmée.

Le 9 mars 2009, la Cour Suprême a accepté l'appel. La plaidoirie est prévue en octobre 2009. Une décision est attendue à la fin de l'année 2009 ou début 2010.

Recours collectifs aux États-Unis relatifs aux opérations *Municipal Guaranteed Investment Contracts*

Depuis le 13 mars 2008, Natixis et Natixis Funding ont été cités parmi les défendeurs dans le cadre de multiples recours collectifs déposés par et au nom d'un certain nombre d'états, comtés et municipalités américains émetteurs d'obligations auprès des cours de New York, Washington, D.C. et de Californie. Les plaintes portent sur une prétendue collusion entre les fournisseurs et les courtiers de produits dérivés municipaux (*municipal derivatives*) dans la fixation des prix, le montage des offres et l'affectation des clients entre 1992 et 2006. Les différents demandeurs ont également désigné plus de 30 banques et courtiers américains et européens en tant que défendeurs. Les demandeurs cherchent à faire reconnaître une collectivité regroupant toutes les entités gouvernementales au niveau local, municipal et des états, agences gouvernementales indépendantes et entités privées ayant acheté des produits dérivés municipaux (*municipal derivatives*) auprès des défendeurs ou des courtiers défendeurs de 1992 à aujourd'hui et à recouvrer des dommages-intérêts du fait de comportements prétendument anticoncurrentiels. Ces recours collectifs sont déposés au titre de certaines lois fédérales antitrust qui permettent de rendre des jugements imposant le versement de dommages-intérêts au triple, ainsi que le remboursement des honoraires d'avocat, dans certains cas. L'ensemble de ces recours a été regroupé devant la United States District Court for the Southern District of New York sous l'appellation *In re Municipal Derivatives Antitrust Litigation*.

Deux autres recours ont également été déposés auprès de la Cour d'état (*state court*) de Californie, l'un par la Ville de Los Angeles et l'autre par la Ville de Stockton. Ces recours ont été également regroupés devant la *United States District Court for the Southern District of New York*.

Ces différentes demandes de dommages-intérêts découlent d'investigations qui ont été ou qui sont menées actuellement aux États-Unis par l'*U.S. Internal Revenue Service* (« IRS »), la division antitrust du *Department Of Justice* (« DOJ ») et l'Autorité des Marchés Financiers américaine (*Securities and Exchange Commission*, « SEC »). Bien que l'investigation de l'IRS n'ait pas conclu qu'il y avait culpabilité ou responsabilité de la part de Natixis Funding ou de Natixis, les investigations du DOJ couvrent une part importante des opérations « Muni GIC » menées par Natixis Funding depuis 1998. En outre, la SEC cherche à déterminer à cet égard s'il y a eu ou non manquement aux obligations d'information. Plusieurs autres banques et syndicats financiers défendeurs ont reçu des courriers du DOJ qui les désignent comme les cibles des investigations en cours. Ces courriers ne constituent pas des accusations formelles, mais indiquent à chaque fois au destinataire que le DOJ le considère comme étant particulièrement et directement concerné par ces investigations. Bien qu'un employé de Natixis Funding ait reçu une telle lettre, ni Natixis ni Natixis Funding n'en ont reçu.

Un consortium de procureurs généraux d'état (*state attorneys general*), dirigé par le Procureur général de l'état de New York et le Procureur général de l'état du Connecticut (« CTAG »), a entrepris d'enquêter sur les activités des défendeurs sur le marché des produits dérivés municipaux (*municipal derivatives*). Le 26 juin 2008, Natixis Funding Corporation a reçu du CTAG une citation à produire les documents relatifs à la vente des contrats de placement garantis (*guaranteed investment contracts* ou « GIC ») et autres produits dérivés municipaux (*municipal derivatives*). Les autres défendeurs cités dans des recours

privés ont également reçu de telles citations. Natixis Funding a transmis au CTAG une liste des transactions GIC et une liste des swaps en cours en date du 24 juillet 2008. À la date d'aujourd'hui, le CTAG n'a pas pris d'autres mesures.

Litiges concernant des opérations de swap avec les Sociétés HLM

Par décision en date du 27 mars 2008, le Tribunal de Commerce de Toulouse a prononcé la résiliation de deux contrats de swap de 7,5 et 12,5 millions d'euros de notionnel passés avec la Société Patrimoine Languedocienne, S.A. d'HLM (SPL), et a reconnu la responsabilité solidaire de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées (CEMP) et de Natixis dans la mise en place de ces swaps. Le tribunal a nommé un expert chargé d'évaluer le préjudice qui a fait l'objet d'un paiement provisionnel. Natixis a fait appel de ce jugement.

Affaire d'escroquerie Madoff

Natixis a évalué son exposition nette maximale à 473 millions d'euros. L'impact effectif de cette exposition dépendra à la fois du degré de recouvrement des actifs déposés chez Bernard L. Madoff Investment Securities et de l'issue des voies de recours notamment judiciaires dont dispose la banque. Natixis entend en effet faire valoir ses droits notamment en procédant à toute action judiciaire qui lui serait ouverte tant en France qu'à l'étranger. Dans cette perspective, Natixis a retenu des cabinets d'avocats pour l'assister dans ces actions.

Dossier CIC / Crédit Mutuel

Le 11 septembre 2008, le CIC et le Crédit Mutuel ont assigné le Groupe Lagardère et Natixis en vue d'obtenir du Tribunal de Commerce de Paris l'annulation des contrats par lesquels ils ont acheté à terme des actions EADS au Groupe Natixis.

Se fondant sur un rapport non public de l'Autorité des Marchés Financiers, les demandeurs allèguent que Lagardère SCA aurait commis un manquement boursier à l'occasion d'une émission d'obligations remboursables en actions EADS souscrite en avril 2006 par le Groupe Natixis.

Aucun reproche n'est formulé à l'encontre de Natixis dans l'assignation du Groupe CIC, concernant tant la conclusion que l'exécution des contrats. L'argumentation juridique développée par le Groupe Crédit Mutuel pour remettre en cause la validité de ses achats d'actions EADS apparaît dénuée de fondement.

Natixis suit néanmoins cette procédure avec la plus grande vigilance et entend faire valoir ses droits afin qu'aucun préjudice n'en résulte pour elle. L'intégralité des obligations a, à ce jour, été remboursée.

Dépôt de plainte coordonnée par l'ADAM

Des plaintes ont été déposées par des actionnaires de Natixis et coordonnées par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM).

Il n'y a pas par ailleurs d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de Natixis.

2.8 Risques assurances

Les risques assurance présentés ci-après portent essentiellement sur les produits distribués par le sous-groupe Natixis au travers le réseau, de 3 391 agences, des Banques Populaires :

- sur les produits en matière d'épargne de Natixis Assurances ; et,
- ceux de Coface pour la gestion du Poste clients de leurs entreprises clients.

La BRED BP distribue par ailleurs des produits d'assurance au travers deux filiales Prépar-Vie et Prépar-IARD

2.8.1 Natixis Assurances

Natixis Assurances commercialisant essentiellement des produits d'épargne, les principaux risques résultant des contrats d'assurance sont de nature financière :

Risque de ne plus être capable de servir le taux minimum contractuel en cas de baisse des taux

Pour faire face à ce risque, ABP Vie ne commercialise plus depuis plusieurs années que des contrats à taux minimum garantis nuls : plus de 90 % des contrats ont un TMG nul. Le TMG moyen ressort à 0,76 %.

Risque de rachat des contrats en cas de hausse des taux

Natixis Assurances a identifié la population assurée pour laquelle le risque de rachat est élevé, les critères discriminants étant l'âge, l'ancienneté fiscale et le montant des capitaux. Natixis Assurances a ainsi circonscrit à environ un quart de ses actifs de taux le périmètre à couvrir par des contrats Cap. Il a par ailleurs souscrit à des obligations à taux variable à taux minimum.

Le test de suffisance des passifs réalisé pour les comptes arrêtés au 31 décembre 2008 conformément à IFRS 4 a montré que les passifs d'assurance évalués en normes locales étaient supérieurs à une juste valeur de ces passifs tenant compte de l'option de rachat incorporée aux contrats.

Risque financier en cas de hausse des taux

La sensibilité de la situation nette aux variations de taux d'intérêt est atténuée par le classement d'environ 6,4 milliards d'euros de titres de taux dans la catégorie des titres détenus jusqu'à l'échéance.

Risques de marché

Natixis Assurances est confronté aux variations de valeur de ses actifs financiers. La gestion des risques financiers consiste en la définition d'une allocation stratégique tenant compte des engagements du passif, des contraintes réglementaires (notamment en terme de dispersion) et des exigences commerciales.

Par ailleurs, Natixis Assurances réassure à 100 % la garantie plancher accordée sur les contrats en unités de compte.

Risque de crédit

Le suivi et la gestion du risque de contrepartie est réalisé dans le respect des normes et limites internes de Natixis, telles que déterminées par le Comité des Risques de Crédit, ainsi que des contraintes réglementaires imposées aux compagnies d'assurance. Ainsi, plus de 92 % du portefeuille de taux est investi sur des ratings supérieurs à A-.

Activité prévoyance

Les risques de mortalité et de morbidité sont limités par la mise en place d'une tarification adaptée à la population et aux garanties assurées, à l'utilisation de tables d'expérience et par la pratique en amont d'une sélection médicale des nouveaux assurés.

Natixis Assurances a recours à la réassurance afin de limiter son exposition aux risques de dispersion des capitaux garantis en décès, accidents de la vie et perte d'autonomie, ainsi que de fréquence des sinistres en arrêt de travail, invalidité et perte d'autonomie. Un traité de réassurance en cas d'épidémie ou de pandémie a par ailleurs été mis en place afin de limiter l'exposition à l'augmentation des décès qui en résulterait.

Le plan de réassurance annuel veille à diversifier les réassureurs et à ne traiter qu'avec des parties dont le rating est de qualité. Aucun traité de réassurance n'est conclu ou renouvelé avec des parties « non investment grade ». En pratique, le rating des réassureurs avec lesquels traite Natixis Assurances est compris entre BBB et AA (certains réassureurs pouvant toutefois être de façon marginale non notés quand leur actionariat est jugé de qualité).

Concentration des risques

La nature des risques assurés associée à la couverture de réassurance n'induit pas d'exposition particulière en matière de concentration de risques d'assurance.

2.8.2 Coface

De par ses activités, Coface est exposé à deux types de risques principaux. Le premier est le risque technique qui est le risque de pertes générées par le portefeuille de polices d'assurance de Coface. Le second est le risque financier qui est le risque de pertes en raison de variations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change ou de la valeur de marché des titres ou des placements immobiliers. Coface a mis en place des outils sophistiqués destinés à contrôler rigoureusement ces risques afin qu'ils restent dans des limites prudentes.

Risque technique

Le risque de crédit est le risque de pertes générées par le portefeuille de polices d'assurance.

Classiquement on distingue le risque de fréquence et le risque de pointe :

Le risque de fréquence représente le risque d'une brusque et importante augmentation des impayés sur une multitude de débiteurs. La mesure de ce risque est faite pour chaque entité par le suivi du loss ratio (rapports sinistres à primes), par secteur d'activité (crédit domestique), par pays (crédit export), ou par ligne de produits (caution, single risks). Les loss ratio des différents centres de souscription sont également suivis au niveau du groupe, de même que les montants et nombres mensuels d'impayés.

Le risque de pointe représente le risque de pertes anormalement élevées enregistrées au titre d'un même débiteur ou groupe de débiteurs, ou d'une accumulation de pertes sur un même pays.

Outre un suivi mensuel au niveau de chaque centre de souscription, un dispositif est mis en place au niveau du groupe, reposant sur :

- Une centralisation des déclarations de menace de sinistre excédant un certain montant (actuellement, 0,5 million d'euros pour tous les

centres de souscription, porté à 1 million d'euros pour les deux principaux, Coface S.A. et Coface Kredit), avec intervention d'une filiale spécialisée dans le recouvrement (Coface Recovery Business Intelligence) ;

- Le Comité des Grands Risques, qui fixe l'encours de risque maximum Coface accepté sur les 400 plus grands risques du Groupe représentant une sévérité supérieure à 35 millions d'euros ou une perte maximale dans un scénario stressé de 15 millions d'euros, et qui alloue des plafonds par pays émergent ;
- Un système de notation des risques corporate et des risques pays ;
- Un dispositif d'évaluation statistique des « sévérités » (pertes maximum susceptibles d'être enregistrées en cas de sinistre) par débiteur, groupe de débiteurs ou pays émergent.

Dans le cadre de la crise financière, le recensement des risques vulnérables a été réalisé sur la base des notations Coface ainsi que sur proposition des centres de souscription pour des risques spécifiques tels que des opérations de rachat avec effet de levier grâce à un fort endettement. Tous les risques importants notés BB- et moins) font l'objet d'un suivi centralisé tant en stock qu'en flux mensuel. Pour les risques de fréquence, les scores sont utilisés afin d'identifier les populations à risque et des matrices de cotation plus restrictives ont été mises en place au cours du premier semestre 2008. De nouvelles mesures de durcissement sur les notations les plus faibles vont être annoncées.

Diversification du portefeuille de risques de crédit

Coface maintient un portefeuille de risques de crédit diversifié, afin de minimiser les risques que la défaillance d'un débiteur, le ralentissement d'un secteur d'activité particulier ou un événement défavorable dans un pays donné puissent avoir un impact disproportionné sur la sinistralité globale de Coface. En outre, la grande majorité des risques auxquels est exposé Coface sont à court terme, ce qui lui permet de réduire le risque couvert sur un débiteur ou un groupe de débiteurs, relativement rapidement après avoir constaté la dégradation de leur solvabilité.

3. Pilier 3 – Bâle II

3.1 Préambule

La transposition en droit français de la Directive Européenne a donné lieu à la publication de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Les travaux menés par le Groupe ont porté sur l'ensemble des 3 piliers sur lesquels repose le nouveau ratio de solvabilité Bâle II :

3.1.1 Pilier 1

Jusqu'en 2007, les recommandations de Bâle II se limitaient essentiellement au Pilier 1. Celui-ci porte sur l'amélioration du calcul des risques et de leur couverture par des fonds propres qui permet d'assurer une meilleure stabilité microprudentielle avec un ratio mieux proportionné aux risques. Les établissements doivent disposer d'un montant de fonds propres au moins égal à 8 % des risques pondérés calculés selon l'une des nouvelles méthodes proposées. Les exigences en fonds propres sont la somme des exigences au titre du risque de contrepartie, du risque de marché et des risques opérationnels.

Fin octobre 2007, la Banque Fédérale des Banques Populaires a déposé auprès de la Commission bancaire, en application de l'article

L. 511-41 du code monétaire et financier, une demande d'autorisation d'utiliser, à compter du 1^{er} janvier 2008, l'approche notations internes du risque de crédit pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires. L'accord final de la Commission bancaire a été obtenu le 10 janvier 2008.

Le Groupe a parallèlement, produit, sur base consolidée, ses premiers reportings réglementaires exigés par les autorités de tutelle au sein du Comité des Superviseurs Bancaires Européens (CEBS) : le déclaratif COREP (COMmon REPorting), pour le reporting standard européen relatif à la nouvelle exigence Bâle II, réalisés sur base trimestrielle. Le reporting complet au 31 décembre 2008 a été produit en mars 2009.

3.1.2 Pilier 2

Dès la fin de l'année 2006, la Banque Fédérale des Banques Populaires, en sa qualité d'organe central du Groupe Banque Populaire, a mis en œuvre le projet visant à mesurer l'exigence en Fonds Propres Économiques de l'ensemble du Groupe Banque Populaire. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Pilier 2 des accords de Bâle II.

Comme le Groupe Banque Populaire détient Natixis en commun avec le Groupe Caisse d'Épargne, il est rapidement apparu aux deux organes centraux qu'il était indispensable que la méthode qui serait retenue par la Banque Fédérale des Banques Populaires pour les risques du Groupe Banque Populaire soit similaire à celle que retiendra la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne pour mesurer les risques du Groupe Caisse d'Épargne. La Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne sont donc tombées d'accord pour bâtir un socle méthodologique commun.

Au sein de la Banque Fédérale des Banques Populaires, le projet « Fonds propres économiques » est transversal à deux Directions, Finances et Risques, et a été placé sous la responsabilité d'un comité de pilotage composé de membres d'états majors de la Banque Fédérale des Banques Populaires et des Banques Populaires. Il couvre six domaines de risques : le risque de crédit (incluant notamment le risque de concentration), le risque opérationnel, le risque de taux (ALM), le risque de marché investisseur, le risque de marché trading et le risque business (risque de non-réurrence du résultat).

Le projet a abouti à la mise en place de méthodologies adaptées à notre profil de risques crédit et investisseur ainsi que deux outils de calcul de ces risques. À l'issue de la première phase de tests, la mesure intègre de nettes améliorations. Les calculs actuels seront approfondis lors des prochains arrêts semestriels.

3.1.3 Pilier 3

Le troisième et dernier pilier du nouvel accord de Bâle consiste à améliorer la transparence financière pour permettre une plus grande discipline du marché.

Les établissements sont soumis à la discipline de marché et tenus de publier des informations très complètes sur la nature, le volume et les méthodes de gestion de leurs risques ainsi que sur l'adéquation de leurs fonds propres permettant aux acteurs de marché d'apprécier des éléments d'informations essentiels sur l'adéquation des fonds propres du Groupe. Une partie significative des informations demandées au titre du Pilier 3 est publiée dans la partie 2 du rapport de gestion au titre de la gestion des risques.

3.2 Champ d'application

3.2.1 Périmètre prudentiel

En application du règlement CRBF 2000-03 du 6 septembre 2000, l'établissement et la surveillance des ratios consolidés s'effectuent sur un périmètre prudentiel défini par le Groupe Banque Populaire.

Ce périmètre prudentiel est identique au périmètre statutaire présenté dans la note III des États Financiers, à l'exception près de l'exclusion des sociétés d'assurance conformément à l'article 1 du règlement 90-02 du 23 février 1990.

Par ailleurs, le Groupe détient des participations supérieures à 10 % et qui, en raison du caractère d'établissements de crédit et financiers, font l'objet d'une déduction des fonds propres prudentiels. Au 31 décembre 2008, il s'agit essentiellement des entités, consolidées par mise en équivalence :

- les Caisses d'Épargne, dont le capital est détenu à hauteur de 20 % par Natixis au travers de la détention des Certificats Coopératifs d'Investissements et consolidées par mise en équivalence à hauteur de la quote-part de détention dans le Groupe soit 7 % ;
- la Banque Calédonienne d'Investissement et Socredo Banque polynésienne détenues par la BRED Banque Populaire ;
- Volksbank International AG, banque autrichienne détenue par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

3.2.2 Surveillance sur base individuelle ou sur base sous-consolidée

Outre le Groupe Banque Populaire, font l'objet d'une surveillance sur la base du nouveau référentiel et sur la base des principes émis par la Commission bancaire :

- **sur base sous-consolidée :**
 - les 18 Banques Populaires régionales, la CASDEN Banque Populaire et le Crédit Coopératif,
 - la Banque Fédérale des Banques Populaire,
 - Natixis ;
- **sur base individuelle :**
 - les Caisses du Crédit Maritime Mutuel, affiliées à la Banque Fédérale des Banques Populaires en application de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003,
 - la Société Centrale du Crédit Maritime Mutuel,

- les établissements de crédits « associés » au Crédit Coopératif par une convention d'association : la Caisse solidaire, Gedex, Société Financière de la Nef, Socorec, Sofigard, Sofindi, Sofiscop, Sofiscop Sud Est, Sofirif, Somudimec, Somupaca, CMGM, Nord Financement,
- MA BANQUE (Multi Accès Banque),
- la Société de Banque et d'Expansion (SBE).

3.3 Composition et adéquation des Fonds Propres

3.3.1 Synthèse

Les fonds propres totaux du Groupe Banque Populaire s'établissent à 17,7 milliards d'euros au 31 décembre 2008, dont 14,4 milliards d'euros au titre des fonds propres Tier one.

Les risques pondérés, calculés selon les dispositions du dispositif Bâle II s'élèvent à 188,5 milliards d'euros. Le Groupe Banque Populaire est pénalisé par l'application d'un plancher (ou « floor réglementaire ») sur les risques tel que l'exige la réglementation (article 391 de l'arrêté du 20 février 2007) pour les établissements qui utilisent les approches notations internes du risque de crédit. Ces planchers sont appliqués sur l'ensemble des risques durant une période (dite « transitoire ») de 3 ans. Ainsi, jusqu'au 31 décembre 2007, les exigences de fonds propres calculées selon les nouvelles dispositions ne peuvent être inférieures à 95 % à celles calculées selon le référentiel Bâle I. Jusqu'à sa suppression en 2010, ce floor réglementaire s'est réduit à 90 % en 2008, sera réduit à 80 % en 2009.

Le ratio Tier one s'établit en conséquence à 7,7 % et 6,4 % en Core Tier one, contre respectivement 9,4 % et 8,9 % à fin décembre 2007, selon le même référentiel Bâle II. Le ratio total ressort à 9,4 % contre 11,9 % au 31 décembre 2007.

Hors floor réglementaire, c'est-à-dire en calculant strictement les exigences de fonds propres sur le dispositif Bâle II, les ratios Tier one et Core Tier one du Groupe Banque Populaire s'établiraient respectivement à 9,3 % et 7,8 %.

La baisse du ratio sur 2008 traduit essentiellement la mobilisation de fonds propres pour l'acquisition des banques acquises auprès d'HSBC France ainsi que les effets de la crise sur les résultats de la période partiellement compensés par l'émission, le 11 décembre 2008, de 950 millions d'euros d'obligations super-subordonnées souscrites par la Société de Prise de Participation de l'État et par la modification du « floor » (baisse de 5 %).

en milliards d'euros	Bâle II		
	Décembre 2008	Décembre 2007	Variation
Fonds Propres Tier one	14,4	15,9	(9,2) %
Core T1	12,1	15,2	
<i>dont déduction des fonds propres de base*</i>	(1,7)	(1,1)	
Titres hybrides	2,3	0,7	
FONDS PROPRES TOTAUX	17,7	20,2	(12,7) %
Risques pondérés	188,5	169,5	+ 11 %
<i>Floor réglementaire</i>	34,0	12,4	
Risques pondérés - Bâle II	154,5	157,1	
Ratio Tier one	7,7 %	9,4 %	(1,7)
<i>dont Core T1</i>	6,4 %	8,9 %	(2,5)
Ratio Tier one - hors floor réglementaire	9,3 %	10,1 %	
<i>dont Core T1 (hors floor réglementaire)</i>	7,8 %	9,6 %	
RATIO TOTAL	9,4 %	11,9 %	(2,6)

3.3.2 Fonds propres

3.3.2.1 Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la Réglementation Bancaire du 23 février 1990. Ils sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base ;
- les fonds propres complémentaires ;
- les fonds propres surcomplémentaires.

À ces trois catégories, sont effectuées un certain nombre de déductions qui aboutissent à la détermination des fonds propres prudentiels totaux.

Fonds propres de base

Les fonds propres de base sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe corrigés d'éléments appelés « Ajustements prudentiels » qui portent essentiellement sur :

- la déduction des écarts d'acquisition ;
- la neutralisation des actifs incorporels (hors droits au bail) ;
- l'anticipation des distributions de dividendes.

Par ailleurs, sous réserve d'un accord préalable du Secrétariat général de la Commission Bancaire, les instruments dits « hybrides » respectant des critères d'éligibilité, sont retenus en fonds propres de base, tels que les titres super-subordonnés ou les titres de préférence (ou actions de préférence). Ces instruments sont admis avec plafond :

- les instruments hybrides dits « innovants », c'est-à-dire présentant une forte incitation au remboursement via notamment un saut de rémunération (ou « step up ») sont limités à 15 % des fonds propres de base ;

- l'ensemble des instruments hybrides dits « innovants » et « non innovants » est limité à 35 % des fonds propres de base.

Fonds propres complémentaires

Les fonds propres complémentaires sont composés, essentiellement :

- de certaines dettes subordonnées, sous déduction, pour les titres à durée déterminée, d'une décote pour les dettes de maturité inférieure à 5 ans ;
- des différences positives d'évaluation du risque de crédit et de contrepartie entre la méthode comptable reposant sur le provisionnement des pertes encourues et les pertes attendues des encours de crédit traités en approche de notations internes.

Fonds propres surcomplémentaires

Les fonds propres sur complémentaires sont composés, essentiellement, des dettes subordonnées à maturité plus courte et de la décote des dettes de maturité résiduelle inférieure à 5 ans et ne peuvent couvrir, dans certaines limites, que des positions de risques de marché.

Déductions des fonds propres prudentiels

Sont déduits, pour moitié des fonds propres de base et pour moitié des fonds propres complémentaires :

- les valeurs représentatives des titres d'établissements de crédit et de sociétés financières mis en équivalence ;
- les éléments constitutifs de fonds propres prudentiels dans des établissements de crédits et sociétés financières détenues à plus de 10 % par le Groupe ;
- la part des pertes attendues sur les encours de crédit traités selon l'approche de notations internes non couverte par des provisions et ajustements de valeur.

3.3.2.2 Montant des fonds propres au 31 décembre 2008

en millions d'euros		Décembre 2008	Notes
Capitaux propres - part du groupe	a	18 709	(1)
Intérêts minoritaires	b	517	(2)
Ajustements prudentiels	c	(5 436)	
<i>Filtres prudentiels</i>		138	(3)
<i>Écarts d'acquisition</i>		(4 541)	(4)
<i>Immobilisations incorporelles</i>		(808)	(5)
<i>Autres déductions</i>		(225)	(6)
Déductions des fonds propres de base	d	(1 674)	(7)
Core Tier one	e = a + b + c + d	12 116	
Titres admis en fonds propres de base	f	2 316	(8)
Fonds Propres Tier one	g = e + f	14 430	
Fonds Propres de base	h = g - d	16 104	
(-) Déductions des fonds propres de base	i = d	(1 674)	(7)
Fonds propres complémentaires	J	4 794	(9)
(-) Déductions des fonds propres complémentaires	k	(1 675)	(7)
Fonds propres surcomplémentaires	l	118	(10)
FONDS PROPRES TOTAUX	m = h + i + j + k + l	17 666	

(1) Les capitaux propres – Part du Groupe retenus, correspondent aux capitaux propres « comptables » soit 19 658 millions d'euros (cf. État de synthèse « Tableau de variation des capitaux propres ») hors Titres supersubordonnés émis par la Banque Fédérale des Banques Populaires auprès la Société de Prise de Participation de l'État (950 millions d'euros) logés en « Titres admis en fonds propres de base » (cf. note 8).

(2) Intérêts minoritaires déterminés sur la base du périmètre prudentiel (cf. § 3.2.1).

(3) « Filtres prudentiels » : neutralisation partielle ou totale des gains ou pertes latents :

Sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	(157)
Sur les autres actifs financiers disponibles à la vente	263
Liées à l'évolution du risque de crédit sur soi-même	(156)
Sur opérations de couverture de flux de trésorerie	188
Filtres prudentiels	138

(4) Écarts d'acquisition :

Écarts d'acquisition « comptables » ^(a)	(4 395)
Écarts d'acquisition comptabilisés dans les participations mises en équivalence ^(b)	(146)
Écarts d'acquisition déduits	(4 541)

(a) cf. annexes aux comptes consolidés : note IV.12.5 - Écart d'acquisition.

(b) Il s'agit essentiellement des écarts d'acquisition sur les Caisses d'Épargne dont le capital est détenu à 20 % par Natixis au travers la détention des Certificats Coopératifs d'Investissement (- 106 millions d'euros) - cf. annexes aux comptes consolidés : note IV.9 – Participations dans les entreprises mises en équivalence.

(5) Immobilisations incorporelles :

Immobilisations incorporelles « comptables » nettes ^(a)			(1 085)
Droit au bail (non déduit des fonds propres de base) ^(b)			63
Impôt différé sur affectation du goodwill Foncia ^(c)			160
Autres immobilisations incorporelles non déduites ^(d)			54
Immobilisations incorporelles déduites			(808)

(a) cf. annexes aux comptes consolidés : note IV.11.1 - Immobilisations corporelles et incorporelles.

(b) cf. annexes aux comptes consolidés : note IV.11.1 - Immobilisations corporelles et incorporelles.

(c) Au cours de l'exercice 2008, le Groupe a affecté partiellement l'écart d'acquisition positif sur Foncia sur des actifs amortissables pour un montant de 465 millions d'euros (cf. annexes aux comptes consolidés : note IV 11). Ces actifs amortissables sont générateurs d'un impôt différé passif. Cet impôt différé fait l'objet d'une neutralisation prudentielle sur les immobilisations incorporelles déduites des fonds propres de base.

(d) Retraitements liés à la différence entre périmètre de consolidation prudentiel et périmètre de consolidation comptable.

(6) Autres déductions : il s'agit principalement de l'anticipation de distribution de parts sociales par les Banques Populaires et de la déduction des différences de mise en équivalence positives des sociétés d'assurance.

(7) Déductions pour moitié des fonds propres de base et pour moitié des fonds propres complémentaires :

Titres d'établissements de crédit ou de sociétés financières ^(a)	(3 054)	x 50 %	(1 527)
Autres ^(b)	(295)	x 50 %	(148)
Déduction des fonds propres de base			(1 674)

(a) Il s'agit principalement de la valeur d'équivalence des Caisses d'Épargne dont le capital est détenu à 20 % par Natixis au travers la détention des Certificats Coopératifs d'Investissement (- 1,6 milliard d'euros hors écart d'acquisition dont 0,8 milliard au titre des fonds propres de base) et des risques de co-entrepreneurs sur la valeur représentative des titres Natixis du fait de sa consolidation par intégration proportionnelle (1 milliard d'euros dont 0,5 milliard d'euros au titre des fonds propres de base).

(b) Il s'agit principalement des positions de titrisation pondérées à 1 250 % (- 247 millions d'euros dont - 124 millions d'euros au titre des fonds propres de base) et des pertes attendues sur actions (- 48 millions d'euros dont - 24 millions d'euros au titre des fonds propres de base).

(8) Les titres admis en fonds propres de base (ou titres dits « hybrides », nets des opérations intragroupe et effectivement encaissés (règlement 90-02 art. 4 alinéa c) dernier paragraphe) retenus dans les fonds propres de base sont composés des Titres Super-Subordonnés (2,2 milliards d'euros dont 0,95 milliard d'euros de titres super-subordonnés émis le 11 décembre 2008 par la Banque Fédérale des Banques Populaires et souscrits par la Société de Prise de Participation de l'État dans le cadre du plan de soutien au secteur financier) et des actions de préférence (122 millions d'euros) - cf. annexes aux comptes consolidés : note IV.17.1 - Dettes subordonnées - encours.

(9) Les fonds propres complémentaires sont composés essentiellement des titres subordonnés à durée déterminée (4,6 milliards d'euros) après application de la décote sur les dettes de maturité inférieure à 5 ans et la différence positive de la comparaison entre les provisions et les pertes attendues (9,4 millions d'euros).

(10) Les fonds propres surcomplémentaires sont composés de la décote appliquée sur les dettes subordonnées de maturité inférieure à 5 ans.

3.3.3 Adéquation des Fonds Propres

3.3.3.1 Actifs pondérés au titre du pilier 1 au 31 décembre 2008

Jusqu'au 31 décembre 2007, le ratio de solvabilité du Groupe était, conformément aux dispositions du règlement 91-05 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière du 15 février 1991, égal au rapport entre les fonds propres globaux et la somme du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché multipliées par un facteur de 12,5.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'arrêté du 20 février 2007 du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, instaurant les méthodes de calcul dites « Bâle II » du ratio de solvabilité. Le ratio de solvabilité Bâle II se détermine par le rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme des expositions de 3 catégories de risque :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel multipliées par un facteur de 12,5 ;
- des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel calculé conformément à l'approche de base, l'approche standard ou aux approches de mesure avancée.

en millions d'euros	Décembre 2008	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Risques de crédit et de contrepartie	130 561	10 445
<i>Approche standard</i>	26 250	2 100
<i>Approche notations internes</i>	104 311	8 345
Risques de Marché	12 486	999
<i>Approche standard</i>	8 174	654
<i>Approche modèles internes</i>	4 312	345
Risques Opérationnels	11 484	919
<i>Approche de base</i>	0	0
<i>Approche standard</i>	11 484	919
<i>Approche mesure avancée</i>	0	0
TOTAL HORS FLOOR RÉGLEMENTAIRE	154 531	12 362
Floor réglementaire	34 018	2 721
TOTAL	188 549	15 084

3.3.3.1.1 Risques de crédit

Le Groupe Banque Populaire a mis en place, dès fin 2003, des systèmes de notation complets conformes aux futures exigences prudentielles et homologués par le régulateur.

Le Groupe Banque Populaire a en effet été autorisé par la Commission bancaire, en application de l'article L. 511-41 du code monétaire et financier, à calculer ses exigences en fonds propres réglementaires sur

risque de crédit selon l'approche notations internes avancée (IRBA) pour les classes d'actifs Retail et fondation (IRBF) pour les autres classes d'actifs à partir de janvier 2008.

Ces systèmes de notation reposent sur des méthodes homogènes au sein du Groupe Banque Populaire et des applicatifs de notation centralisés, dédiés aux principaux segments de clientèle.

en millions d'euros	Décembre 2008	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Approche notations internes	104 311	8 345
Approche notations internes fondation	64 658	5 173
<i>Administrations centrales et banques centrales</i>	151	12
<i>Établissements</i>	6 431	514
<i>Entreprises</i>	58 077	4 646
Approche notations internes avancée	22 782	1 823
<i>Clientèle de détail</i>	22 782	1 823
Actions	8 943	715
Positions de Titrisation	2 474	198
Autres actifs	5 454	436
Approche Standard	26 250	2 100
<i>Administrations centrales et banques centrales</i>	5	0
<i>Établissements</i>	673	54
<i>Entreprises</i>	18 908	1 513
<i>Clientèle de détail</i>	2 632	211
<i>Actions</i>	2 267	181
<i>Positions de Titrisation</i>	858	69
<i>Autres actifs</i>	907	73
TOTAL DES RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	130 561	10 445

3.3.3.1.2 Risques de marché

La réglementation Bâle II n'apportant globalement pas de changement à l'évaluation des risques de marché, ceux-ci sont essentiellement calculés selon l'approche standard, déjà utilisée en référentiel Bâle I.

L'essentiel des exigences de fonds propres au titre du risque de marché est porté par le sous-groupe Natixis (94 % des risques de marché du Groupe), soumis au contrôle conjoint de la part des deux principaux actionnaires, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

en millions d'euros	Décembre 2008	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Approche standard	8 174	654
Risque de taux d'intérêts	5 923	474
Risques sur titres de propriété	1 509	121
Risque de change	301	24
Risque sur produits de base	440	35
Approche modèles internes	4 312	345
TOTAL DES RISQUES DE MARCHÉ	12 486	999

3.3.3.1.3 Risques opérationnels

Le risque opérationnel est le risque de perte lié à des processus opérationnels, des personnes ou des systèmes inadéquats ou défaillants ou à des événements externes. Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode dite « standard » qui repose pour l'essentiel sur une approche comptable via le calcul du Produit Net Bancaire (PNB) par ligne Métier.

Dans l'approche standard, les activités du Groupe sont réparties entre 8 domaines ou « lignes métiers » (business lines). À chaque ligne métier est attribué un facteur de pondération, coefficient β , appliqué sur le revenu net (PNB de la période) censé refléter le risque opérationnel objectif encouru par chaque activité. L'exigence en fonds propres globale est la moyenne de la somme par année des exigences de fonds propres de chacune des lignes de métier, sur les trois derniers exercices.

en millions d'euros	Décembre 2008	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Financement des entreprises	481	39
Négociation et vente institutionnelle	(541)	(43)
Courtage de détail	140	11
Banque commerciale	7 559	605
Banque de détail	2 431	194
Paiement et règlement	175	14
Service d'agence	377	30
Gestion d'actifs	861	69
TOTAL DU RISQUE OPÉRATIONNEL	11 484	919

3.3.3.2 Ventilation des actifs pondérés par pôle au 31 décembre 2008

La ventilation des actifs pondérés par pôle se base sur la ventilation sectorielle telle que définie dans la note VIII des notes annexes aux états financiers :

- le secteur « banque de proximité », représenté, principalement, par les 20 Banques Populaires, le Crédit Maritime Mutuel, et depuis le 31 décembre 2008, il intègre également les Banques Régionales acquises par les Banques Populaires et la Société Marseillaise de Crédit détenue par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Ce secteur représente 59 % des actifs pondérés totaux ;
- le secteur « Natixis, services bancaires et financiers » ; Ce secteur est représenté par Natixis détenu à parité par le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne et consolidé par intégration proportionnelle à 35,78 %. Ce secteur représente 38 % des actifs pondérés totaux ;
- le secteur « activité fédérale et autres activités » correspondant principalement aux activités de la Banque Fédérale et les autres filiales de la Banque Fédérale des Banques Populaires détenues en direct hors Natixis, soit, principalement Foncia, MA Banque et BICEC. Ce secteur représente 3 % des actifs pondérés totaux.

ACTIFS PONDÉRÉS					
31 décembre 2008					
<i>en millions d'euros</i>	Banque de Proximité	Natixis (36 %)	Activités Fédérales	Total	
Administration et banques centrales	49	107	0	156	
Établissements	2 202	4 535	366	7 104	
Entreprises	46 281	30 170	533	76 984	
Clientèle de détail	23 735	1 154	525	25 414	
Actions	5 434	2 809	2 968	11 210	
Position de Titrisation	316	3 016	0	3 332	
Autres Actifs	3 372	1 709	1 280	6 361	
Réglement-livraison	0	0	0	0	
Risques de contrepartie	81 389	43 499	5 673	130 561	84 %
	62 %	33 %	4 %	100 %	
Risques de marché	720	11 766	0	12 486	8 %
	6 %	94 %	0 %	100 %	
Risques opérationnels	8 863	3 110	(490)	11 484	7 %
	77 %	27 %	(4) %	100 %	
RISQUES PONDÉRÉS (avant floor réglementaire)	90 972	58 375	5 183	154 531	100 %
	59 %	38 %	3 %	100 %	

3.4 Gestion des risques

Les dispositifs de gestion des risques mis en place dans chaque catégorie de risques sont présentés en partie 2 du rapport de gestion – Gestion des risques.

4. Recommandations du Forum de Stabilité Financière (FSF) en matière de transparence financière

Pour le Groupe Banque Populaire, son périmètre conduit une de ses filiales, Natixis, détenue à 35,78 % à publier les informations au titre des recommandations du Forum de Stabilité Financière. Les déclarations de Natixis formulées ci-dessous le sont à hauteur de 100 % (avant prise en compte des règles de proportionnalité).

Les informations au titre des recommandations du FSF des autres composantes du Groupe sont peu significatives et sont présentées en § 4-1.

I. Sous-groupe Natixis

CDO (Collateralised Debt Obligation)

CDO d'ABS (Asset Backed Security) non couverts exposés au marché résidentiel US

EXPOSITIONS NETTES SUR CDO										
										TOTAL
										CDO non diversifiés CDO non diversifiés
<i>en millions d'euros</i>										
Exposition nette (au 30/09/2008)	18	16	31	302	467	373	68	20	1 142	153
EXPOSITION NOMINALE BRUTE (AU 31/12/2008)	208	194	275	379	567	415	157	113	1 361	947
DONNÉES QUALITATIVES										
Nature de tranche	Supersenior	Mezzanine	Supersenior	Supersenior	Supersenior	Supersenior	Supersenior	Supersenior	Supersenior	
Portefeuille comptable	Trading	Trading	Trading	Trading	Trading	Option Juste Valeur	Trading	Trading	Trading	
Nature des sous-jacents	Mezzanine	Mezzanine	Mezzanine	High Grade	High Grade	High Grade	Mezzanine	Mezzanine	Mezzanine	
Point d'attachement	28,0 %	15 CDOs Moy : 28 % Min : 10 %	60,3 %	0 %	20,0 %	13,8 %	46,7 %	77,7 %		
ACTIFS SOUS-JACENTS										
% d'actifs subprime	89,3 %	61,4 %	53,2 %	19,1 %	8,3 %	7,5 %	68,2 %	84,6 %		
Avant 2005	19,6 %	35,4 %	43,4 %	16,0 %	7,0 %	5,7 %	60,0 %	15,7 %		
2006 & 2007	69,7 %	26,0 %	9,8 %	3,1 %	1,3 %	1,8 %	8,2 %	68,9 %		
% d'actifs Alt-A	2,8 %	7,9 %	3,9 %	0,6 %	1,1 %	1,4 %	0,5 %	4,1 %		
% d'actifs prime	2,2 %	11,2 %	7,2 %	4,4 %	1,5 %	2,4 %	11,7 %	2,8 %		
DÉPRÉCIATIONS										
Cumul des pertes de valeur et dépréciations (au 31/12/2008)	(196)	(187)	(262)	(81)	(124)	(52)	(102)	(101)		
<i>dont variation de valeur au 4^e trimestre 2008</i>	(5)	(6)	(13)	5	(24)	(10)	(14)	(9)		
% total de décotes des CDO (au 30/09/2008)										
EXPOSITION NETTE (AU 31/12/2008)	12	7	13	298	443	363	55	12	1 104	99

Hypothèse de valorisation et sensibilité

Méthodologie utilisée

Définition conservatrice de la catégorie « subprime » (borne FICO à 660)

TAUX DE PERTES UTILISÉS POUR LA VALORISATION DES ACTIFS SUBPRIME				
	Avant 2005	2005	2006	2007
Au 30 septembre 2008	7,5 %	11 %	25 %	30 %
AU 31 DÉCEMBRE 2008	7,5 %	11 %	25 %	30 %

Alt-A : corrélation à 55 % (des hypothèses de taux de perte utilisées pour le subprime).

Affectation aux opérations intégrées dans le collatéral notées CCC+ ou moins, d'une perte de 97 %.

Valorisation des actifs sous-jacents non subprime à partir d'une grille de décote intégrant les type, rating et vintage des opérations.

ANALYSE EN SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR DES CDO

Une hausse de 10 % des taux de pertes ⁽¹⁾ aurait un impact de :

	Impact potentiel en PNB
Variation du taux pertes cumulées	(30) millions d'euros ⁽²⁾

TAUX DE DÉCOTE SUR LES ACTIFS SUBPRIME INCLUS DANS LES CDO D'ABS ⁽³⁾

en pourcentage	Productions 2006 & 2007		
	Productions 2005	A et plus	BBB et moins
Natixis	(72)	(92)	(97)
ABX		(94)	(97)

(1) i.e. 33 % pour 2007, 27,5 % pour 2006, 12,1 % pour 2005 et 8,3 % pour les années antérieures à 2005.

(2) Y compris variation du taux de pertes cumulées sur CDO d'ABS de CIFG commutés.

(3) Hors positions commutées.

Expositions sur autres CDO (non exposés au résidentiel US)

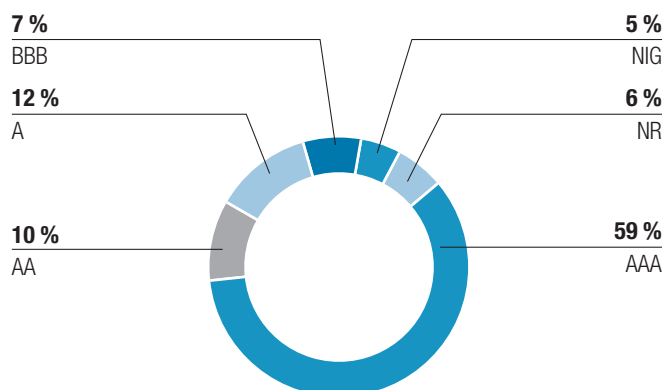
Ajustements de valeur

- 121 millions d'euros au quatrième trimestre 2008 sur actifs financiers à la juste valeur par résultat.
- 35 millions d'euros au quatrième trimestre 2008 sur actifs disponibles à la vente.

Exposition résiduelle : 3 543 millions d'euros dont CLO 67 %

Répartition de l'exposition par rating

82 % A ou mieux 59 % AAA



Protections requises

Auprès des monolines

en millions d'euros	Montant notionnel brut des instruments couverts	Exposition avant ajustements de valeur et couvertures
Protections sur CDO ⁽¹⁾ (marché résidentiel US) avec sous-jacents subprime	1 393	757
Protections sur CDO avec sous-jacents non subprime	149	21
Protections sur CLO	5 683	210
Protections sur RMBS	927	164
Protections sur CMBS	3 987	800
Autres risques	6 220 ⁽²⁾	1 240
TOTAL		3 190

(1) CDO : Collateralised Debt Obligation / CLO : Collateralised Loan Obligation / RMBS : Residential Mortgage-Backed Security / CMBS : Commercial Mortgage-Backed Security.

(2) Dont sous-jacents :

- Financement de projets : 25 % ;
- Corporate (CDO Bespoke) : 26 % ;
- TruPs CDO : 12 % ;
- ABS diversifiés : 22 %.

Auprès des CDPC

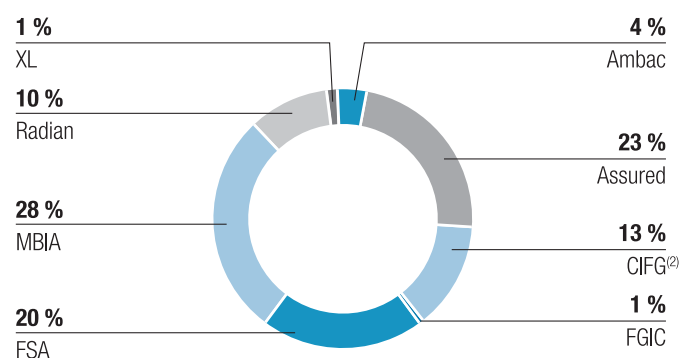
- Exposition avant ajustements de valeur : 2,6 milliards d'euros au 31/12/2008 (Montant notionnel brut de 9,7 milliards d'euros) ramenée à 2,1 milliards d'euros à fin janvier 2009.
- Ajustements de valeur de 271 millions d'euros dont 144 millions d'euros au quatrième trimestre 2008.

Monolines

EXPOSITION RÉSIDUELLE AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR ASSUREURS MONOLINES

en millions d'euros	30/09/2008	Total	Hors deals commutés CIFG
Exposition avant ajustements de valeur	2 779	3 190	2 825
Ajustements de valeur	(1 414)	(1 528)	(1 162)
Provisions collectives	(300)	(300)	(300)
EXPOSITION RÉSIDUELLE AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR MONOLINES	1 064	1 363	1 363
Taux de décote	62 %	57 %	52 %

RÉPARTITION DE L'EXPOSITION RÉSIDUELLE PAR CONTREPARTIE ⁽¹⁾



DÉTAIL DES POSITIONS COMMUTÉES CIFG

en millions d'euros	Notionnel	Ajustements de valeur ⁽³⁾
CDO incluant des sous-jacents subprime	581	(340)
CDO avec sous-jacents non subprime	149	(21)
CMBS	300	(5)
TOTAL	1 030	(365)

(1) Avant prise en compte de la provision collective de 300 millions d'euros, i.e. sur une exposition résiduelle de 1 662 millions d'euros.

(2) Partie non commutée.

(3) Détérioration de valeur des sous-jacents non couverts.

Hypothèses de valorisation et sensibilités

Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur

- L'exposition économique des CDO d'ABS contenant du subprime a été déterminée en utilisant la méthode détaillée décrite dans la partie « Hypothèses de valorisation et sensibilité ».

- L'exposition économique des autres types d'actifs a été déterminée en utilisant soit le Mark-to-Market soit le Mark-to-Model.

Ajustement de valeur

Trois groupes de monoline sont différenciés selon leur qualité de crédit. Ils se voient attribuer en conséquence des probabilités de défaut (PD) distinctes.

	PD	Monoline
Groupe 1	15 %	FSA, Assured guaranty
Groupe 2	50 %	CIFG, MBIA, AMBAC, RADIANT
Groupe 3	100 %	FGIC, XL

Quel que soit le groupe, le Recovery en cas de défaut (R) est fixé à 10 %.

La provision spécifique est définie comme le montant en Mark-to-Market (ou Mark-to-Model) multiplié par la perte attendue (Expected loss = PD x (1-R)) sur chaque monoline.

La sensibilité des ajustements de valeur effectués sur les expositions monolines

Une augmentation de 10 % des probabilités de défaut des assureurs monoline (i.e. PD = 16,5 % pour le groupe 1 et 50 % pour le groupe 2) et de 10 % des taux de pertes pour les CDO d'ABS contenant du subprime entraînerait un ajustement de valeur supplémentaire de - 96 millions d'euros.

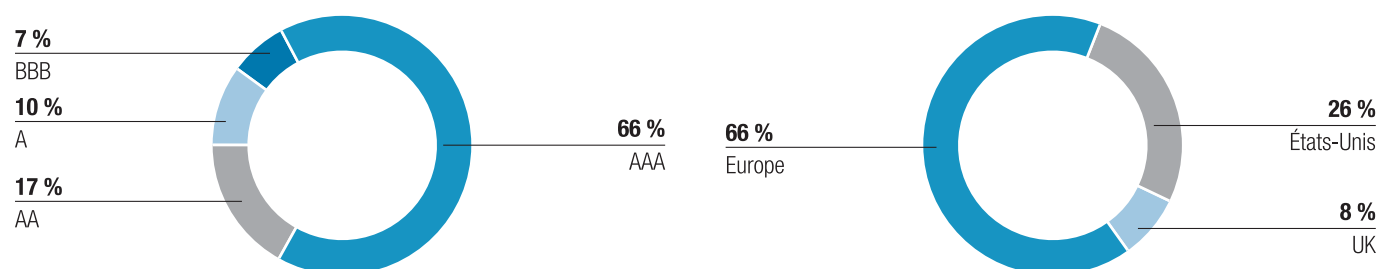
CMBS (Commercial Mortgage-Backed Security)

CMBS non couverts

	Exposition nette au 30/09/2008	Reclassement IAS 39	Pertes de valeur / Dépréciations au 4 ^e trimestre 2008	Autres variations au 4 ^e trimestre 2008	Exposition nette au 31/12/2008	Exposition brute au 31/12/2008
Portefeuille Trading	770	(9)	(55)	(20)	687	796
Portefeuille Option Juste Valeur	52	–	(5)	(3)	44	54
Portefeuille AFS	377	(150)	(16)	(11)	199	258
Portefeuille Loans & Receivables	–	159	–	(2)	157	157 ⁽¹⁾
TOTAL	1 199	–	(76)	(36)	1 087	1 265

(1) Les expositions brutes sont référencées à la valeur d'entrée au 1/10/2008 (IV au 30/09/2008) pour les portefeuilles reclassés.

RÉPARTITION SUR EXPOSITION NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2008



(1) Les expositions brutes sont référencées à la valeur d'entrée au 1/10/2008 (IV au 30/09/08) pour les portefeuilles reclassés.

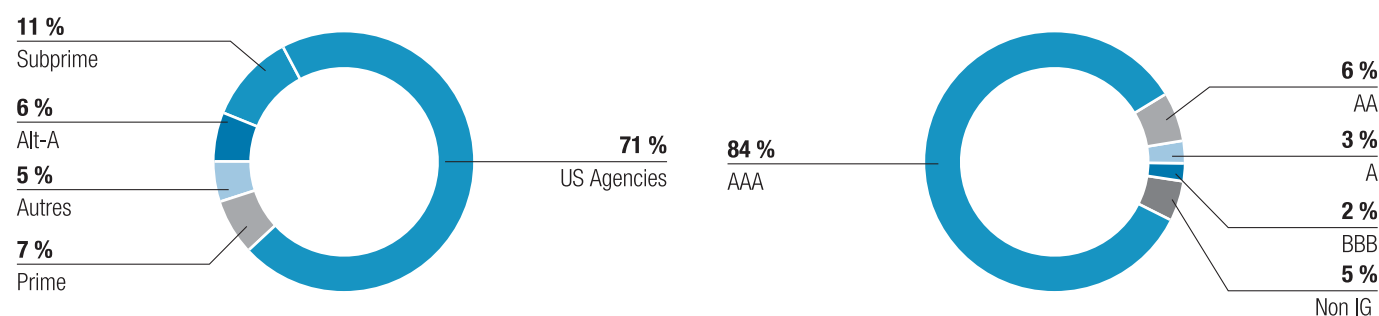
RMBS (Residential Mortgage-Backed Security)

RMBS US non couverts

	Exposition nette au 30/09/2008	Reclassement IAS 39	Pertes de valeur/ dépréciations au 4 ^e trimestre 2008	Autres variations au 4 ^e trimestre 2008	Exposition nette au 31/12/2008	Exposition brute au 31/12/2008
Portefeuille Trading	1 064	(1 137)	–	173	100	103
Portefeuille Loans et Receivables	32	1 725	(15)	(234)	1 508	1 523 ⁽¹⁾
Portefeuille Option JV	6	–	–	(1)	5	5
Portefeuille AFS	670	(588)	6	(28)	59	68
SOUS-TOTAL	1 772	–	(9)	(91)	1 672	1 699
US Agencies' trading	4 288	(4 122)	–	(166)	–	–
US Agencies (Loans & Receivables)	–	4 122	–	(112)	4 011	4 011
TOTAL	6 060	–	–	(369)	5 632	5 710

(1) Les expositions brutes sont référencées à la valeur d'entrée au 1/10/2008 (IV au 30/09/2008) pour les portefeuilles reclassés.

RÉPARTITION DES RMBS SUR EXPOSITION NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2008



RMBS UK non couverts

	Exposition nette au 30/09/2008	Reclassement IAS 39	Pertes de valeur/ dépréciations au 4 ^e trimestre 2008	Autres variations au 4 ^e trimestre 2008	Exposition nette au 31/12/2008	Exposition brute au 31/12/2008	AAA	AA	A	BBB	Non IG
Portefeuille Trading	358	(367)	3	48	41	61	–	53 %	8 %	40 %	–
Portefeuille Option JV	13	–	–	14	28	28	100 %	–	–	–	–
Portefeuille AFS	225	(283)	7	194	143	184	20 %	1 %	2 %	2 %	27 %
Portefeuille L&R	3	650	–	(65)	588	588 ⁽²⁾	88 %	7 %	5 %	–	–
TOTAL	599	–	9	191 ⁽¹⁾	799	861	72 %	8 %	4 %	3 %	5 %

RMBS Espagne non couverts

	Exposition nette au 30/09/2008	Reclassement IAS 39	Pertes de valeur/ dépréciations au 4 ^e trimestre 2008	Autres variations au 4 ^e trimestre 2008	Exposition nette au 31/12/2008	Exposition brute au 31/12/2008	AAA	AA	A	BBB	Non IG
Portefeuille Trading	315	(344)	(20)	78	29	63	–	–	60 %	12 %	28 %
Portefeuille Option JV	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuille AFS	180	(325)	(3)	166	18	28	–	–	–	21 %	–
Portefeuille L&R	–	670	–	(19)	650	650 ⁽²⁾	89 %	11 %	–	–	–
TOTAL	495	–	(23)	225 ⁽¹⁾	696	741	83 %	10 %	2 %	1 %	1 %

(1) Portefeuilles non reportés au 30/09/2008.

(2) Les expositions brutes sont référencées à la valeur d'entrée au 1/10/2008 (JV au 30/09/2008) pour les portefeuilles reclassés.

Titrisations et conduits

- Titrisation pour compte propre : 204 millions d'euros

Conduits sponsorisés par Natixis

	Elixir	Direct Funding	Versailles
Pays d'émission	France	France	États-Unis
MONTANTS DES ACTIFS FINANCÉS (en millions d'euros)	216	954	3 229
LIGNES DE LIQUIDITÉ ACCORDÉES (en millions d'euros)	220	-	3 294
RÉPARTITION PAR TYPE D'ACTIFS			
Prêts automobiles			23 %
Créances commerciales	100 %	39 %	3 %
Prêts corporate			
Crédit à la consommation		3 %	21 %
Prêts d'équipement		7 %	12 %
RMBS US			
RMBS non US		52 %	
CLO			
CDO			27 %
Subscribed loans and student loans			15 %
MATURITÉ DES ACTIFS (MOYENNE PONDÉRÉE) (en %)			
0-6 mois	14 %	7 %	3 %
6-12 mois		14 %	73 %
Supérieur à 12 mois	86 %	73 %	24 %
RÉPARTITION DES ACTIFS PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE (en %)			
États-Unis			100 %
Royaume-Uni			
France	83 %	27 %	
Autres	17 %	73 %	
RÉPARTITION DES ACTIFS PAR RATING			
AAA		42 %	66 %
AA			22 %
A			11 %
BBB			
Non investment grade			
Non rated (implied investment grade)	100 %	58 %	

Produits cosponsorisés par Natixis

Montant des actifs financés : 2 833 millions d'euros

Lignes de liquidité accordées : 2 833 millions d'euros

Lignes de liquidité accordées à des conduits sponsorisés par des tiers : 1 416 millions d'euros

Financement LBO

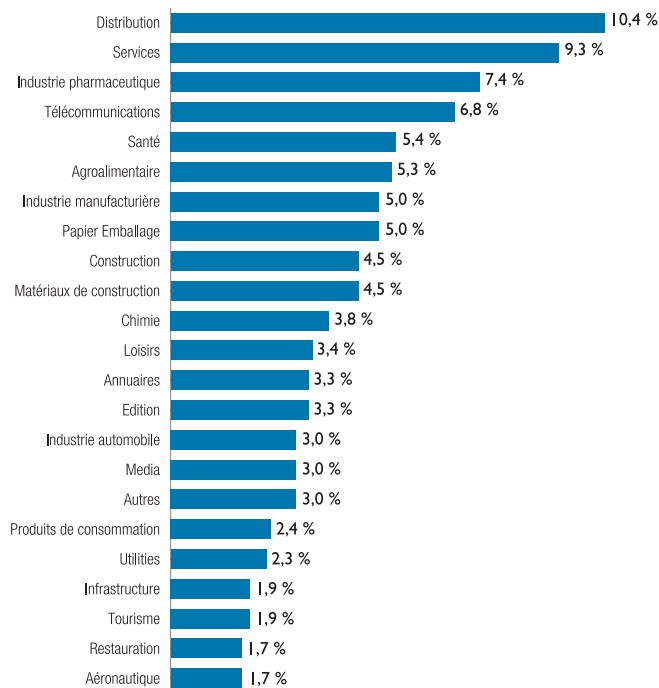
EXPOSITIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS À EFFET DE LEVIER

en millions d'euros		30/09/2008	31/12/2008
	Nombre de dossiers	391	376
Parts finales (prêts et créances)	Engagements (bookés)	5 823	5 864
	Nombre de dossiers	71	64
Parts à vendre (prêts et créances)	Engagements (bookés)	527	366
SOUS-TOTAL		6 350	6 230
	Nombre de dossiers	12	6
Parts à vendre (prêts à la JV)	Engagements (bookés)	50	8
TOTAL		6 400	6 238

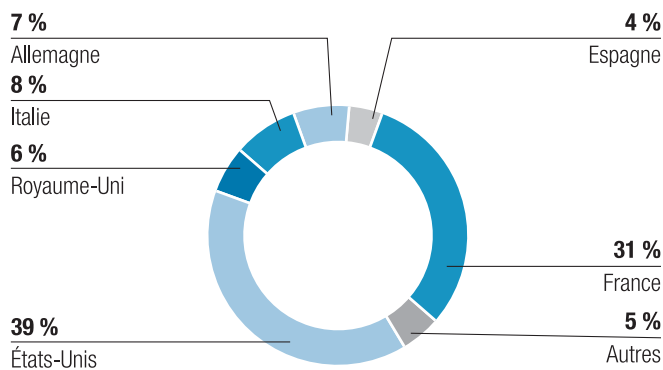
- Encours moyen sur parts finales : 16 millions d'euros.
- Parts senior : 97,5 %.
- Provision collective : 254 millions d'euros

RÉPARTITION DES PARTS FINALES DES OPÉRATIONS À EFFET DE LEVIER

Secteur d'activité



Zone géographique



2. Autres composantes du Groupe

CLO (Collateralised Loan Obligation)

CDO d'ABS non couverts exposés au marché résidentiel US

- Les Banques Populaires non pas d'exposition en CDO d'ABS exposés au marché résidentiel US.

Expositions sur autres CDO (non exposés au résidentiel US)

- Exposition résiduelle : 437 millions d'euros, dont Corporate Investment Grade : 65,7 % et CLO : 27,9 %.

NATURE DES SOUS-JACENTS EN % AU 31/12/2008

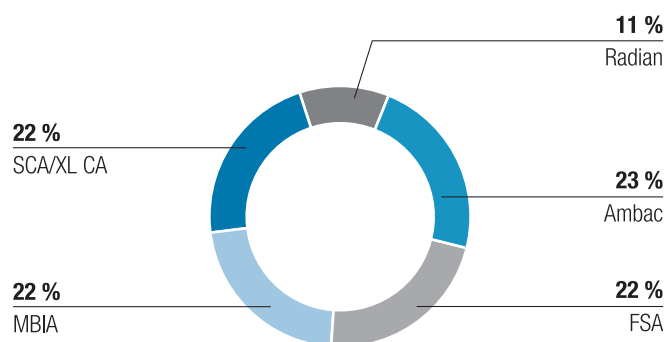
Leveraged Loans	27,9 %
HY corporate bonds	3,8 %
IG corporate bonds	65,7 %
SME loans	0,0 %
CDO-squared euro-mezzanine tranches	2,6 %

Monolines

EXPOSITION RÉSIDUELLE AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR ASSUREURS MONOLINES

en millions d'euros	30/09/2008	Total
Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur monolines	50	50

RÉPARTITION DE L'EXPOSITION RÉSIDUELLE PAR CONTREPARTIE

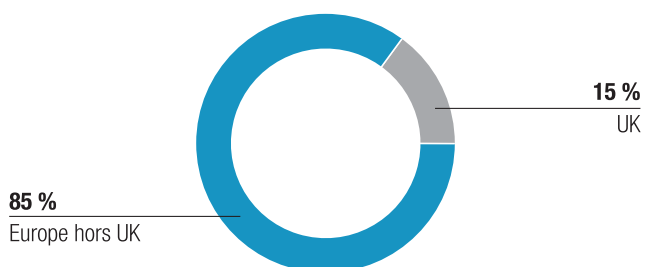


CMBS (Commercial Mortgage-Backed Security)

CMBS non couverts

	Exposition nette au 30/09/2008	Exposition nette au 31/12/2008
TOTAL	135	146

RÉPARTITION DE L'EXPOSITION NETTE AU 31/12/2008



RMBS (Residential Mortgage-Backed Security)

RMBS US non couverts

en millions d'euros	Exposition nette au 30/09/2008	Exposition nette au 31/12/2008
TOTAL	5	0,4

RMBS UK non couverts

en millions d'euros	Exposition nette au 30/09/2008	Exposition nette au 31/12/2008
TOTAL	215	225

RMBS Espagne non couverts

en millions d'euros	Exposition nette au 30/09/2008	Exposition nette au 31/12/2008
TOTAL	164	189

Titrisations et conduits

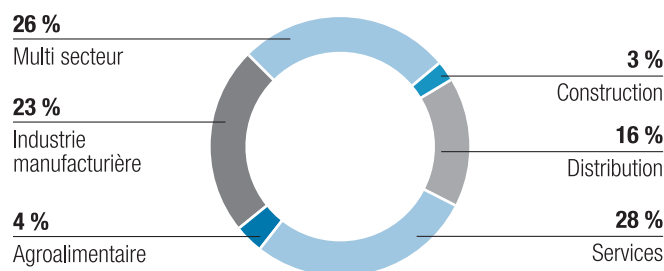
Lignes de liquidité accordées à des conduits sponsorisés par des tiers s'élèvent à 19 millions d'euros de conduits français (conduits ABCP).

Financement Leverage Buy-Out (LBO)

EXPOSITIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS À EFFET DE LEVIER

en millions d'euros	30/09/2008	31/12/2008
PARTS FINALES		
ENGAGEMENTS (BOOKÉS)	965	1 240

RÉPARTITION DES PARTS FINALES DES OPÉRATIONS À EFFET DE LEVIER



5. Rémunérations des dirigeants sociaux et mandataires sociaux

Les parties liées au Groupe Banque Populaire sont les sociétés consolidées (indépendamment de leur mode de consolidation) ainsi que ses principaux dirigeants qui sont les mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du Groupe Banque Populaire.

5.1.1 Rémunérations, avantages en nature, prêts et garanties, jetons de présence des dirigeants mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (tableau 1)

Rémunérations dues au titre de l'exercice	2008	2007
Philippe DUPONT Président-Directeur général de la BFBP et Président du directoire de Natixis		
au titre de ses fonctions à la BFBP	301 721 €	410 642 €
au titre de ses fonctions chez Natixis	350 000 €	350 000 €
TOTAL	651 721 €	760 642 €

Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (IFRS 2)	2008	2007
Philippe DUPONT Président du directoire de Natixis		
au titre de ses fonctions à la BFBP	N/A ⁽¹⁾	324 765 €
au titre de ses fonctions chez Natixis	0 €	881 505 €
TOTAL	N/A (1)	1 206 270 €

(1) M. Dupont a expressément renoncé aux options de souscription qui lui ont été attribuées en 2008 au titre de ses fonctions au sein de la BFBP.

La valorisation de ces options selon les normes IFRS 2 ne reflète pas le gain potentiel tiré d'une levée d'option. Elle reflète seulement la charge comptable, dans la mesure où les options sont attribuées en contrepartie d'un service rendu ou attendu.

Au jour de publication du document de référence, la période d'exercice des options attribuées en 2007 n'étant pas ouverte et le cours de

l'action Natixis restant très inférieur au prix d'exercice de ces options (14,38 euros), il est difficile d'estimer un gain théorique à venir au profit des bénéficiaires.

En conséquence, une lecture pertinente de la rémunération des mandataires sociaux conduit à ne pas additionner la valorisation des options à la rémunération monétaire de ces derniers.

Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	2008	2007
Philippe DUPONT		
au titre de ses fonctions à la BFBP	-	-
au titre de ses fonctions chez Natixis	-	-
TOTAL	NÉANT	NÉANT

Rémunérations dues au titre de l'exercice		2008	2007
	au titre de ses fonctions à la BFBP	345 525 €	500 806 €
Bruno METTLING			
Directeur général délégué de la BFBP	au titre de ses fonctions chez Natixis	23 000 €	26 600 €
	TOTAL	368 525 €	527 406 €

Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		2008 ⁽¹⁾	2007
	au titre de ses fonctions à la BFBP	0 €	324 765 €
Bruno METTLING			
	au titre de ses fonctions chez Natixis	0 €	0 €
	TOTAL	0 €	324 765 €

(1) M. Mettling a expressément renoncé aux options de souscription qui lui ont été attribuées en 2008 au titre de ses fonctions au sein de la BFBP.

La valorisation de ces options selon les normes IFRS 2 ne reflète pas le gain potentiel tiré d'une levée d'option. Elle reflète seulement la charge comptable, dans la mesure où les options sont attribuées en contrepartie d'un service rendu ou attendu.

Au jour de publication du document de référence, la période d'exercice des options attribuées en 2007 n'étant pas ouverte et le cours de

l'action Natixis restant très inférieur au prix d'exercice de ces options (14,38 euros), il est difficile d'estimer un gain théorique à venir au profit des bénéficiaires.

En conséquence, une lecture pertinente de la rémunération des mandataires sociaux conduit à ne pas additionner la valorisation des options à la rémunération monétaire de ces derniers.

Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		2008	2007
	au titre de ses fonctions à la BFBP	-	-
Bruno METTLING			
	au titre de ses fonctions chez Natixis	-	-
	TOTAL	NÉANT	NÉANT

La rémunération globale brute des dirigeants mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) comprend une partie fixe et une partie variable pour lesquelles les niveaux sont déterminés

en cohérence avec la politique de rémunération des Dirigeants du Groupe Banque Populaire.

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (tableau 2)

	2008		2007	
	Montants dus ⁽⁵⁾	Montants versés ⁽⁶⁾	Montants dus ⁽⁵⁾	Montants versés ⁽⁶⁾
Philippe DUPONT				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	595 000 €	595 000 €	595 000 €	595 000 €
au titre de la BFBP	245 000 €	245 000 €	245 000 €	245 000 €
au titre de Natixis	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €
Rémunération variable ^{(1) (2)}	0 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €
au titre de la BFBP	0 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €
au titre de Natixis	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle ^{(1) (4)}	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence ⁽⁷⁾	11 484 €	11 040 €	11 040 €	11 285 €
au titre des filiales de la BFBP	0 €	0 €	0 €	586 €
au titre de la BFBP	11 484 €	11 040 €	11 040 €	10 699 €
Avantage en nature ⁽³⁾	45 237 €	45 237 €	44 602 €	44 602 €
au titre de la BFBP	45 237 €	45 237 €	44 602 €	44 602 €
au titre de Natixis	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	651 721 €	761 277 €	760 642 €	760 887 €

(1) (2) Les rémunérations variables de l'année N sont versées au titre des résultats de l'année N - 1. Le Conseil d'Administration de la BFBP du 21/01/2009 a décidé qu'aucune rémunération variable ne sera versée en 2009 au titre de l'année 2008.

(3) Voiture et logement de fonction pour M. Dupont.

(7) Les montants dus (5) correspondent à des jetons de présence acquis en 2007 et 2008, ils sont versés respectivement en 2008 et 2009. Les montants versés (6) en 2007 et 2008 correspondent respectivement aux jetons de présence acquis en 2006 et 2007.

	2008		2007	
	Montants dus ⁽⁵⁾	Montants versés ⁽⁶⁾	Montants dus ⁽⁵⁾	Montants versés ⁽⁶⁾
Bruno METTLING				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	290 000 €	290 000 €	290 510 €	290 510 €
au titre de ses fonctions à la BFBP	290 000 €	290 000 €	290 510 €	290 510 €
au titre de ses fonctions chez Natixis	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération variable ^{(1) (2)}	0 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €
au titre de ses fonctions à la BFBP	0 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €
au titre de ses fonctions chez Natixis	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle ^{(1) (4)}	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence ⁽⁷⁾	32 792 €	62 163 €	61 163 €	62 600 €
au titre de ses fonctions à la BFBP et ses filiales	9 792 €	34 563 €	34 563 €	20 000 €
au titre de ses fonctions chez Natixis	23 000 €	27 600 €	26 600 €	42 600 €
Avantage en nature ⁽³⁾	45 733 €	45 733 €	45 733 €	45 733 €
au titre de ses fonctions à la BFBP	45 733 €	45 733 €	45 733 €	45 733 €
au titre de ses fonctions chez Natixis	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	368 525 €	527 896 €	527 406 €	528 843 €

(1) (2) Les rémunérations variables de l'année N sont versées au titre des résultats de l'année N - 1. Le Conseil d'Administration de la BFBP du 21/01/2009 a décidé qu'aucune rémunération variable ne sera versée en 2009 au titre de l'année 2008.

(3) Voiture de fonction et indemnités de logement pour M. Mettling.

(7) Les montants dus (5) correspondent à des jetons de présence acquis en 2007 et 2008, ils sont versés respectivement en 2008 et 2009. Les montants versés (6) en 2007 et 2008 correspondent respectivement aux jetons de présence acquis en 2006 et 2007.

Au titre des sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, M. Dupont et M. Mettling ne bénéficient d'aucune indemnité de fonction ou d'avantage en nature.

5.1.2 Jetons de présence et autres rémunérations des mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (tableau 3)

	Montants dus en 2008 et versés en 2009 ⁽¹⁾		Montants dus en 2007 et versés en 2008 ⁽¹⁾	
	Jetons de présence	Autres rémunérations	Jetons de présence	Autres rémunérations
Thierry CAHN	8 820 €	-	-	-
Jean CLOCHET	41 523 €	-	40 036 €	-
Pierre DELOURMEL	17 468 €	-	8 832 €	-
Pierre DESVERGNES	18 168 €	-	12 436 €	-
Jean-Claude DETILLEUX	13 284 €	-	12 840 €	-
Michel DOLIGE	16 690 €	-	11 124 €	-
Bernard FLEURY	18 540 €	-	15 624 €	-
Stève GENTILI	36 175 €	-	44 001 €	-
Yves GEVIN	16 525 €	-	18 738 €	-
Jacques HAUSLER	21 885 €	-	17 005 €	-
Marc JARDIN	18 540 €	-	13 824 €	-
Bernard JEANNIN	35 003 €	-	41 652 €	-
Yvan de LA PORTE DU THEIL	53 350 €	-	58 862 €	-
François MOUTTE	8 352 €	-	5 520 €	-
Christian du PAYRAT	17 934 €	-	13 536 €	-
Philippe QUEUILLE	5 500 €	-	-	-
Jean-Louis TOURRET	29 005 €	-	47 090 €	-
Gonzague de VILLELE	5 532 €	-	-	-
TOTAL	382 294 €		361 120 €	

(1) Les montants indiqués sont ceux des jetons de présence acquis au titre des mandats exercés dans le conseil d'administration et les comités spécialisés de la BFBP ainsi que dans les sociétés qu'elle contrôle.

5.1.3 Les options de souscriptions ou achats d'actions

Il n'existe pas à ce jour de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions Banque Fédérale des Banques Populaires.

En revanche, il existe un plan d'options de souscription d'actions Natixis dont sont bénéficiaires les dirigeants mandataires sociaux au titre des mandats exercés dans la Banque Fédérale des Banques Populaires et dans les sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (tableau 4)

	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés		Nombre d'options attribuées durant l'exercice ⁽¹⁾		Prix d'exercice	Période d'exercice
			au titre de ses fonctions à la BFBP	au titre de ses fonctions chez Natixis	au titre du mandat dans la BFBP	au titre du mandat chez Natixis		
	Date : 21/01/2008							
Philippe DUPONT	N° : Pan Natixis n° 2	options de souscription	N/A ⁽²⁾	0 €	N/A ⁽²⁾	0	8,27 €	du 21/01/2012 au 21/01/2015
	Date : 21/01/2008							
Bruno METTLING	N° : Pan Natixis n° 2	options de souscription	N/A ⁽²⁾	-	N/A ⁽²⁾	-	8,27 €	du 21/01/2012 au 21/01/2015

(1) Après ajustement suite à l'opération d'augmentation de capital de septembre 2008.

(2) Messieurs Dupont et Mettling ont expressément renoncé aux options de souscription qui leur ont été attribuées en 2008 au titre de leurs fonctions au sein de la BFBP.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social (tableau 5)

	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Philippe DUPONT	N° : Date :		Néant
Bruno METTLING	N° : Date :		Néant

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social (tableau 6)

Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
	N° : Date :			Néant		

	N° et date du plan	Nombre d'options devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social (tableau 7)	N° : Date :		Néant

L'Assemblée Générale et le directoire de Natixis décident du montant de stock options Natixis alloué au Groupe Banque Populaire.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (tableau 8)

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT						
	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2007	Plan 2008
Date de l'assemblée générale de Natixis	31 mai 2001	31 mai 2001	27 mai 2004	19 mai 2005	17 novembre 2006	24 mai 2007
Date de décision du directoire de Natixis	10 septembre 2002	10 septembre 2003	17 novembre 2004	15 novembre 2005	29 janvier 2007	21 janvier 2008
Nombre d'options de souscription attribuées au sein du groupe Banque Populaire, au jour de la réunion du Directoire de Natixis, dont nombre pouvant être souscrit par *	2 630 474	2 648 800	2 771 230	3 187 800	4 142 600	3 726 800
Les mandataires sociaux						
<i>mandataires dirigeants</i>						
Philippe DUPONT	169 400	184 800	192 500	215 600	400 400	N/A
au titre de ses fonctions au sein du GBP	84 700	92 400	92 400	107 800	107 800	N/A
au titre de ses fonctions au sein du groupe Natixis	84 700	92 400	100 100	107 800	292 600	0
Bruno METTLING	-	-	-	77 000	107 800	N/A
<i>mandataires non dirigeants</i>						
Jean CLOCHET	-	-	-	15 400	20 020	N/A
Steve GENTILI	10 780	10 780	10 780	15 400	20 020	N/A
Yvan de La PORTE du THEIL	43 120	43 120	43 120	47 740	61 600	N/A
Bernard JEANNIN	43 120	43 120	43 120	47 740	61 600	N/A
Thierry CAHN	7 700	10 780	10 780	15 400	20 020	N/A
Pierre DELOURMEL	-	10 780	10 780	15 400	20 020	N/A
Pierre DESVERGNES	-	-	-	-	-	-
Jean-Claude DETILLEUX	0	38 500	38 500	43 120	58 520	-
Michel DOLIGE	10 780	10 780	10 780	15 400	20 020	N/A
Bernard FLEURY	9 240	9 240	9 240	13 860	20 020	N/A
Yves GEVIN	43 120	43 120	43 120	47 740	61 600	N/A
Jacques HAUSLER	43 120	43 120	43 120	47 740	61 600	N/A
Marc JARDIN	10 780	10 780	10 780	15 400	20 020	N/A
François MOUTTE	38 500	38 500	38 500	47 740	61 600	N/A
Christian du PAYRAT	15 400	38 500	38 500	43 120	58 520	N/A
Philippe QUEUILLE	43 120	43 120	43 120	47 740	61 600	N/A
Jean-Louis TOURRET	7 700	9 240	9 240	13 860	18 480	N/A
Gonzague de VILLELE	15 400	13 860	18 480	43 120	58 520	N/A
Point de départ d'exercice des options	10 septembre 2006	10 septembre 2007	17 novembre 2008	15 novembre 2009	29 janvier 2011	21 janvier 2012
Date d'expiration	9 septembre 2009	9 septembre 2010	16 novembre 2011	14 novembre 2012	28 janvier 2014	20 janvier 2015
Prix de souscription après ajustement en euros **	4,71	5,41	5,79	7,74	14,38	8,27
Modalités d'exercice lorsque le plan comporte plusieurs tranches	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2008 au sein du groupe BP, en tenant compte de la mobilité des salariés	2 009 407	589 897	107 030	21 560	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques, en tenant compte de la mobilité des salariés	46 970	31 108	18 480	3 850	-	868 560
Nombre cumulé d'options de souscription restantes en fin d'exercice au sein du groupe BP, en tenant compte de la mobilité des salariés	635 466	2 063 985	2 677 752	3 179 330	4 107 334	2 846 690

* Après ajustement suite à l'opération d'augmentation du capital de Natixis de septembre 2008

** Le prix de souscription correspond à la moyenne des 20 cours de Bourse de l'action Natixis précédant la date de décision du directoire.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (tableau 9)	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n°	
			Plan n° 1	Plan n° 2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	337 260 ⁽¹⁾	8,27 €	21/01/2008	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	-	-	-	-

(1) Après ajustement suite à l'opération d'augmentation de capital de Natixis en septembre 2008.

5.1.4 Avantages postérieurs à l'emploi des dirigeants mandataires sociaux

Messieurs Dupont et Mettling bénéficient du régime général de retraite de la Sécurité Sociale et des régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC auxquels s'ajoute un régime de retraite supplémentaire.

En ce qui concerne les rémunérations différées des dirigeants sociaux de la BFBP, elles sont décrites sur le site internet de la Communication financière www.ir.banquepopulaire.fr à la rubrique « rémunérations différées des dirigeants sociaux ».

	Contrat de travail ⁽¹⁾		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui ⁽²⁾	Non	Oui ⁽³⁾	Non	Oui	Non
Dirigeants mandataires sociaux (tableau 10)								
Philippe DUPONT								
Président-Directeur général		X	X		X			X
Date début mandat : 08/08/1999								
Date fin mandat : 05/2011								
Bruno METTLING								
Directeur général délégué	X		X		X			X
Date début mandat : 01/07/2006								
Date fin mandat : 02/03/2009								

(1) Le contrat de travail de M. Mettling a été suspendu depuis sa nomination comme mandataire social, le 1^{er} juillet 2006.

(2) Messieurs Dupont et Mettling relèvent du régime de retraite supplémentaire dont relèvent également l'ensemble des Directeurs généraux du Groupe Banque Populaire dans le cadre des dispositions du statut attaché à cette catégorie. À ce titre, le montant cumulé de l'ensemble des pensions de retraite versées au dirigeant ne peut excéder 70 %, puis 60 %, à partir du 70^e anniversaire, des revenus de la période d'activité (ces derniers étant limités à un plafond maximum de 370 000 euros). Cette garantie a été ramenée à 50 % pour les dirigeants nommés après le 1^{er} juillet 2004, comme c'est le cas pour M. Mettling.

(3) Se référer au site Communication financière - www.ir.banquepopulaire.fr - à la rubrique « rémunérations différées des dirigeants sociaux ».

6. Perspectives et événements récents

6.1 Perspectives

L'action commerciale

La Banque Fédérale des Banques Populaires, en tant que chef de réseau (une des fonctions de son rôle d'organe central), élabore chaque année un plan d'actions commerciales qu'elle propose aux Banques Populaires.

Ces perspectives de développement sont rassemblées dans un plan d'actions commerciales et de communication, appelé PACC.

Le PACC 2009 est la première illustration du nouveau plan stratégique à horizon 2012. Il nécessite, en complément des actions de conquête et de fidélisation, une attention particulière aux aspects de productivité commerciale et de rentabilité.

Le PACC sert la réalisation des objectifs à travers quelques points fondamentaux :

- la conquête ;
- les concours court terme et la captation des flux qui sont des garanties, sur tous les marchés, d'un vrai partenariat avec nos clients, source de revenu supplémentaire, de maîtrise des risques, également d'intérêt du travail ;
- l'approche globale enfin, qui se concrétise notamment sous les traits de la bancassurance, de la double relation, de l'intégration de l'immobilier dans l'approche patrimoniale, de l'approche vendeur/acheteur lors d'une cession d'un bien ou d'une entreprise.

Ce plan se décline dans tous les segments de clientèle :

Les particuliers

Début 2009, La banalisation du Livret A est forcément au cœur du temps fort de ce début d'année. Ce produit est considéré comme un produit « cœur de cible ». La gamme des placements sécurisés est complétée par un nouveau produit à capital garanti.

Le second temps fort de 2009 est centré sur la bancassurance : l'IARD et la prévoyance. La carte de paiement réservée à la clientèle « jeunes » appelée « carte budJ » est aussi présente en matière de soutien pour la monétique. Le lancement du paiement en 3 fois constitue l'action phare en 2009 pour cette gamme.

Par ailleurs dans la conquête de clients, l'objectif est d'accélérer l'accompagnement d'une entrée en relation avec une convention de compte comprenant un package de produits de banque au quotidien.

Les professionnels

L'action commerciale est menée en deux temps : le premier consacré à l'épargne des professionnels et le second aux financements à court et moyen terme. Cette démarche est complétée, tout au long de l'année, par le développement et la sécurisation des flux.

Le nouveau plan « Ambitions 2012 » donne les grandes lignes directrices :

- la conquête : rester leader dans la conquête des « créateurs d'entreprise » avec un focus sur les professionnels établis ;
- la double relation et l'épargne privée : détecter en amont la transmission et simplifier la gamme d'épargne.

Les entreprises et institutionnels

Pour l'année 2009, les perspectives s'articulent autour de 3 orientations :

- renforcer la présence des Banques Populaires auprès des PME ayant un chiffre d'affaires supérieur à 30 millions d'euros ;
- amplifier les flux domestiques et internationaux par les financements court terme et augmenter l'équipement en produits et services dédiés aux flux ;
- accentuer la double relation en étant banquier de l'entreprise et de son dirigeant.

La Gestion Privée et les activités immobilières

Deux priorités ont été définies pour l'année 2009 :

- promouvoir la gamme complète et originale dédiée à la clientèle Gestion Privée, en s'appuyant pour cela sur une « convention équipage patrimoine » ;
- accroître les revenus générés par la Gestion Privée, l'épargne financière et l'immobilier.

Natixis

L'année 2009 sera caractérisée par l'application du plan de refondation de la Banque de financement et d'investissement (BFI).

Les actions contenues dans ce plan ont pour objectif d'aboutir à un profil de risque réduit et mieux contrôlé par la résorption des actifs les plus risqués avec la mise en place d'une équipe spécifique de cantonnement, la très forte réduction des foyers de perte et l'accélération des réductions de charges.

Ce plan de transformation modifiera radicalement ses structures et ses activités. Les mesures mises en œuvre sont les suivantes :

- l'arrêt des activités d'investissement pour compte propre crédit et structurés de crédit. Ces activités d'investissement pour compte propre (19 milliards d'euros d'actifs pondérés) sont stoppées avec la mise en œuvre, déjà effective, d'une structure spécifique de cantonnement pour en optimiser la gestion en extinction ;
- l'arrêt des activités de marché les plus complexes : dérivés complexes actions, dérivés complexes de taux, dérivés de fonds. Le pôle actions sera réduit, dérisqué et fonctionnera à moindre coût. Les dérivés simples conservés en France seront rapprochés des activités d'intermédiation/courtage ;
- le recentrage sur les clients historiques en privilégiant les opérations de clientèle (grands Corporate en France et sélectivement en Europe du Sud, Corporate mid cap en France, investisseurs institutionnels en Europe et clientèle des financements structurés à l'international) ;
- l'optimisation de la présence à l'international : forte réduction en Asie (arrêt de l'essentiel des activités de marchés avec maintien d'une offre simple d'accompagnement des clients) et aux États-Unis (arrêt des activités de dérivés actions et corporate vanille), fermeture des implantations marginales (notamment en Amérique du Sud), abandon des projets de développement (Inde et Corée) ;
- le renforcement de la discipline des risques dans toutes les activités.

Cette BFI transformée se traduira par une réduction de 40 % des effectifs dans les activités de marché les plus complexes (soit une réduction de 15 % de ses effectifs : les effectifs totaux seront ramenés à 4 860 salariés à fin 2009) et par une baisse de 10 % des frais fixes directs liés à cette activité.

Ainsi restructurée, elle reste l'une des activités stratégiques de Natixis et de ses deux réseaux actionnaires que sont les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne.

Elle est au service de la clientèle « entreprises », notamment les entreprises françaises et répond à leurs attentes dans les domaines suivants :

- activités de financements domestiques ;
- gestion de leur risque (taux, change, matière première...) ;
- gestion de leur trésorerie (cash management, placements) ;
- financement et accompagnement de leurs projets.

Elle est au service des autres métiers du Groupe en proposant des produits, des services et son expertise en matière de :

- produits structurés peu complexes (capital garanti) en soutien de la Gestion d'actifs, de la Banque privée et des réseaux ;
- accès aux investisseurs institutionnels (covered bonds, obligataire, titrisation) ;
- expertise de recherche action de la société de Bourse ;
- expertise de recherche économique.

6.2 Événements récents

CIFG

Le département des assurances de l'état de New York (New York State Insurance Department) a annoncé, le 21 janvier 2009, la conclusion de l'accord de commutation de CIFG. Cette opération porte sur un encours de l'ordre de 12 milliards de dollars de CDS « à problème ».

Cette annonce a été relayée par un communiqué de presse commun Groupe Banque Populaire et Groupe Caisse d'Épargne en date du 22 janvier 2009 (communiqué disponible sur le site de la communication financière : www.ir.banquepopulaire.fr dans la rubrique « information réglementée »).

La réalisation de cette commutation a conduit les principales contreparties détenant de tels actifs à renoncer à la garantie qu'elles avaient auprès du rehausseur de crédits en échange du versement d'un dividende et d'actions CIFG.

Cette opération a un effet légèrement positif sur les comptes de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).

Désormais, la BFBP et la CNCE ont conjointement environ 10 % du capital de CIFG. Cette participation est logée dans une société ad hoc nommée « twins participations », créée fin 2008, détenue à parité par la BFBP et la CNCE à hauteur de 50 % chacune.

Cette transaction devrait permettre de restaurer la situation financière de CIFG.

Approbation des principes du rapprochement entre le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et le conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE), réunis les 24 et 26 février 2009, ont approuvé les principes du rapprochement des deux organes centraux, devant conduire à la naissance du deuxième groupe bancaire français.

Le nouveau Groupe s'appuiera sur deux réseaux autonomes complémentaires, dans le respect des deux marques. Il comptera environ

34 millions de clients et plus de 7 millions de sociétaires et un maillage dense du territoire, au travers de 7 700 agences, pour un total de près de 110 000 collaborateurs, disposera de fonds propres Tier one de 38 milliards d'euros et de 22 % du total des dépôts des banques françaises et se positionnera clairement comme un financeur de premier plan de l'économie.

Le nouveau Groupe sera centré sur les métiers de la banque de détail, principalement sur son marché domestique.

Le projet de rapprochement repose sur la création d'un nouvel organe central, commun aux réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne et de Prévoyance, et détenu à parité entre les deux groupes, comprenant leurs principales filiales dans le domaine de la banque de détail et leurs structures de production (Natixis, Société Marseillaise de Crédit, SIBP (hors VBI), Financière Océor, GCE Assurances, BCP France, BCP Luxembourg, DV Holding et la participation indirecte de 17,7 % dans la CNP). Les moyens techniques et humains de la BFBP et de la CNCE nécessaires à l'exercice des missions d'organe central seront également rassemblés dans cette nouvelle entité.

Les filiales du pôle immobilier des deux groupes (Crédit Foncier de France, Nexity, Foncia, MeilleurTaux) ainsi que les autres participations des deux organes centraux (notamment Banca Carige, Banque Palatine, DZ Bank et MA BANQUE) seront dans un premier temps conservées par la CNCE et la BFBP.

L'État, qui avait accueilli favorablement le projet de rapprochement, a souhaité soutenir la constitution du nouveau Groupe en proposant d'effectuer un apport de fonds propres en cohérence avec sa politique de soutien des principaux groupes bancaires français. Ainsi, l'État a indiqué son intention de souscrire des actions de préférence sans droit de vote et des titres super-subordonnés (TSSDI) émis par le nouvel organe central, pour un montant total évalué à un maximum de 5 milliards d'euros. Ce soutien de l'État permettra au nouveau Groupe de bénéficier d'une structure financière robuste et pérenne. Les actions de préférence seront, dans certaines conditions, convertibles en actions ordinaires, conduisant l'État à détenir jusqu'à 20 % des actions ordinaires du nouvel organe central.

La réalisation du rapprochement permettra également d'unifier la structure de détention de Natixis, dont la gouvernance sera simplifiée. À cet effet, à l'occasion de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice 2008, il sera proposé la transformation de Natixis en société à conseil d'administration avec dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

Le nouvel organe central prendra la forme d'une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Le conseil de surveillance comprendra, outre deux représentants des salariés, dix-huit membres, dont sept issus du Groupe Banque Populaire, sept issus du Groupe Caisse d'Épargne et quatre désignés sur proposition de l'État dont deux membres indépendants.

La première présidence du conseil de surveillance sera assurée par un membre issu du Groupe Banque Populaire jusqu'au début de l'année civile suivant la deuxième année après l'entrée en fonctions et, à cet effet, le conseil d'administration de la BFBP a décidé de proposer Monsieur Philippe Dupont pour assurer la première présidence du conseil de surveillance du nouvel organe central. À l'expiration du mandat de M. Philippe Dupont, la présidence du conseil de surveillance du nouvel organe central fera l'objet d'une alternance entre les deux groupes tous les deux ans. La nomination de M. Yves Hubert, actuellement Président du conseil de surveillance de la CNCE sera proposée pour le poste de premier Vice-Président du nouvel organe central.

La présidence du directoire du nouvel organe central sera assurée par M. François Pérol. M. François Pérol sera également coopté au conseil de surveillance de Natixis et en assurera la Présidence, la Direction générale de Natixis étant assurée par M. Dominique Ferrero en qualité de Président du directoire.

Afin d'accélérer la dynamique du rapprochement et de permettre une coordination optimale des travaux devant conduire à sa réalisation effective, M. François Pérol a été désigné à compter du 2 mars 2009 Président du directoire de la CNCE et Directeur général de la BFBP.

Modification de la gouvernance de la Banque Fédérale des Banques Populaires

L'approbation du projet de rapprochement des deux organes centraux a conduit à une modification de la gouvernance de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Son conseil d'administration, réuni le 25 février 2009 sous la présidence de M. Philippe Dupont, a décidé de procéder à la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général de la BFBP.

Lors de ce conseil, M. François Pérol a été nommé Directeur général et M. Yvan de La Porte du Theil, Directeur général délégué.

L'état-major de la Banque Fédérale des Banques Populaires est donc désormais composé de :

- M. Philippe Dupont, Président du conseil d'administration ;
- M. François Pérol, Directeur général ;
- M. Yvan de La Porte du Theil, Directeur général délégué ;
- M. Philippe Queuille, Directeur général adjoint.

Les communiqués de presse relatifs à ces deux derniers événements sont disponibles sur le site communication financière (www.ir.banquepopulaire.fr) dans la rubrique information réglementée.

Réponse du 16 mars 2009 au communiqué de presse d'Amnesty International en date du 11 mars 2009 dans lequel sont dénoncés Banque Populaire et sa filiale Natixis concernant leur politique relative aux bombes à sous-munitions

La réponse à Amnesty international est rédigée dans les termes suivants par M. François Pérol, Directeur général de la Banque fédérale des Banques Populaires :

« Je souhaite tout d'abord rappeler que le Groupe Banque Populaire est un acteur engagé en matière de responsabilité sociale d'entreprise. À ce titre, il est donc particulièrement sensible à vos interpellations renouvelées relatives au financement de la production des mines antipersonnel (MAP) et des bombes à sous-munitions (BASM).

À cet égard, je ne peux que réagir à votre communiqué de presse du 11 mars dernier, qui dénonce " Banque Populaire et sa filiale Natixis concernant sa politique relative aux bombes à sous-munitions ". Ce communiqué de presse engage les Banques Populaires et il me semble essentiel de vous rappeler l'organisation de ces dernières pour répondre précisément à votre interpellation.

Les Banques Populaires sont des banques coopératives régionales dédiées au financement de l'économie locale à travers des outils de collecte, de prêts et d'investissements. Bien qu'appartenant au même groupe que Natixis, elles n'en constituent pas moins des entités juridiques totalement autonomes par rapport à cette dernière.

La Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du réseau des Banques Populaires, détient 36 % de Natixis. Elle n'est donc pas un actionnaire majoritaire de Natixis et ne peut donc seule en fixer la politique dans ce domaine.

Cependant, j'ai adressé ce jour, en qualité d'actionnaire de Natixis, un courrier exigeant non seulement l'établissement d'une politique de désengagement, mais encore la mise en place d'un processus de désinvestissement, si besoin est, des entreprises impliquées directement dans le commerce des BASM et MAP tant pour compte propre que pour compte de tiers. Amnesty International pourra suivre directement l'évolution de cette politique avec les équipes de Natixis.

Je tiens à réaffirmer qu'en aucun cas, le financement des BASM et des MAP n'implique directement ou indirectement les Banques Populaires en compte propre. En tout état de cause, par la présente, je m'engage à rendre publique cette prise de position sous forme d'une déclaration de principe de non-investissement et de non-financement d'entreprises directement liées à la production et au commerce des BASM et des MAP visés dans le cadre de la Convention d'Oslo du 3 décembre 2008 signée par la France.

Concernant la gestion sous mandat, j'ai demandé aux Banques Populaires de rendre disponible, auprès de nos clients et prospects, l'information relative à notre politique en la matière. Il va sans dire que si nous découvriions que les Banques Populaires participaient de manière fortuite à la commercialisation de tels financements, je veillerais à prendre immédiatement les mesures nécessaires afin d'y mettre un terme.

Dans un esprit de transparence, ces engagements feront l'objet d'une publication sur notre site internet et dans notre prochain document de référence ».

Quant au courrier adressé à Natixis tel qu'indiqué dans la réponse à Amnesty International, son contenu est le suivant :

« Monsieur le Président du directoire,

Amnesty International France a diffusé le 11 mars un communiqué de presse qui dénonce " Banque Populaire et sa filiale Natixis qui n'ont à ce jour adopté aucune politique rendue publique consistant à renoncer à des activités d'investissement et de financement d'entreprises liées à la production et au commerce des bombes à sous-munitions (BASM) ".

J'ai transmis un courrier de réponse à Amnesty International France portant sur la position et l'engagement pris par les Banques Populaires à savoir :

- l'absence d'implication directe ou indirecte des Banques Populaires dans le financement des BASM et des mines antipersonnel (MAP) en compte propre ;
- notre engagement à rendre publique notre prise de position sous forme de déclaration de principe de non investissement et de non financement d'entreprises directement liées à la production et au commerce des BASM et des MAP visées dans le cadre de la Convention d'Oslo du 3 décembre 2008 ;
- une demande aux Banques Populaires concernant la gestion sous mandat, de rendre disponible auprès de nos clients et prospects l'information relative à notre politique en la matière ;
- la publication sur notre site internet et sur notre prochain document de référence de ces engagements.

Au-delà de ce positionnement propre aux Banques Populaires, j'ai informé Amnesty International, qu'en tant qu'actionnaire de Natixis, je me devais de vous demander de relayer cette action en établissant du côté de Natixis non seulement une politique de désengagement

mais encore la mise en place d'un processus de désinvestissement, si besoin est, des entreprises directement impliquées dans le commerce des BASM et MAP pour le compte propre et pour compte de tiers.

J'ai demandé à Amnesty International France de suivre directement avec vous les engagements vous concernant sur ce dossier, la Banque Fédérale des Banques Populaires n'étant pas actionnaire majoritaire de Natixis. »

Signature du protocole de négociations entre le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne

En date du 16 mars 2009, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et le conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) ont approuvé la signature du protocole de négociations détaillant les principes de discussions guidant leur rapprochement en vue de conduire à la naissance du deuxième Groupe bancaire français. À cet effet, mandat a été donné aux dirigeants des deux groupes pour poursuivre les discussions et négocier les termes des accords définitifs.

À la suite de l'annonce du 26 février dernier, le protocole de négociations confirme et précise l'ensemble des principes de négociations agréés à ce stade relatifs notamment à la structure de l'opération, au périmètre, aux valorisations des entités transférées au nouvel organe central, à la gouvernance et aux mécanismes de solidarité du futur groupe.

Le protocole de négociations signé ce jour en présence de l'État détaille par ailleurs les conditions de l'apport en fonds propres de l'État au futur organe central des deux groupes pour un montant de l'ordre de 5 milliards d'euros. Ce montant sera réparti entre 3 milliards d'euros d'actions de préférence, convertibles en actions ordinaires sous certaines conditions à compter du 5^e anniversaire de leur date d'émission et conduisant l'État à détenir un maximum de 20 % des actions ordinaires du nouvel organe central, et 2 milliards d'euros de titres super-subordonnés.

Les principes de discussions guidant le rapprochement des deux groupes étant désormais agréés entre les parties, l'information et la consultation de leurs instances représentatives du personnel sur ce projet vont pouvoir être engagées. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, la conclusion de tout accord définitif n'interviendra qu'à l'issue de la procédure de consultation des instances représentatives du personnel.

Les parties confirment également poursuivre leurs travaux et solliciter les autorisations requises en vue d'une signature des accords définitifs avant la fin du premier semestre 2009.

Le communiqué de presse relatif à cet événement ci-dessus est disponible sur le site communication financière : <http://www.ir.banquepopulaire.fr> dans la rubrique « information réglementée ».

8.2.2 États financiers consolidés

1. Bilan consolidé actif

en millions d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Caisse, Banques Centrales, CCP		4 716	3 895	3 175
Actifs à la juste valeur par le résultat	IV.1.2	120 227	80 260	69 601
Instruments dérivés de couverture	IV.2	809	551	400
Actifs financiers disponibles à la vente	IV.3	21 333	25 315	21 590
Prêts et créances sur établissements de crédit	IV.4.3	44 075	48 664	48 491
Prêts et créances sur la clientèle	IV.4.4	182 205	162 966	141 904
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		29	1	1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	IV.5	2 248	2 197	2 370
Actifs d'impôts courant		447	373	212
Actifs d'impôts différés	IV.7	1 543	1 016	635
Comptes de régularisation et actifs divers	IV.8	15 651	15 312	10 730
Actifs non courants destinés à être cédés				13
Participations dans les entreprises mises en équivalence	IV.9	2 188	2 121	1 941
Immeubles de placement	IV.10	579	543	540
Immobilisations corporelles	IV.11.1	2 059	1 797	1 600
Immobilisations incorporelles	IV.11.1	1 085	503	260
Écart d'acquisition	IV.12	4 395	3 401	1 844
TOTAL ACTIF		403 589	348 915	305 307

Bilan consolidé passif

<i>en millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Banques centrales, CCP		299	493	229
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	<i>IV.1.3</i>	106 720	60 031	49 812
Instruments dérivés de couverture	<i>IV.2</i>	848	1 549	289
Dettes envers les établissements de crédit	<i>IV.13.1</i>	66 539	70 536	65 760
Dettes envers la clientèle	<i>IV.13.2</i>	126 588	115 175	102 827
Dettes représentées par un titre	<i>IV.14</i>	42 808	40 887	33 148
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		153	45	13
Passifs d'impôt courant		302	339	281
Passifs d'impôts différés	<i>IV.7</i>	490	274	312
Compte de régularisation et passifs divers	<i>IV.8</i>	13 835	14 993	10 931
Dettes sur actifs destinés à être cédés				
Provisions techniques des contrats d'assurance	<i>IV.15</i>	15 753	15 848	14 408
Provisions pour Risques & Charges	<i>IV.16.2</i>	1 893	1 541	1 586
Dettes subordonnées	<i>IV.17</i>	7 182	6 333	5 634
Capitaux propres part du groupe		19 657	20 374	19 610
- Capital et réserves liées		13 232	12 067	11 621
- Réserves consolidées		7 422	6 676	3 807
- Gains ou pertes latents ou différés		(529)	576	850
- Résultat de l'exercice		(468)	1 055	3 332
Intérêts minoritaires		522	497	467
TOTAL PASSIF		403 589	348 915	305 307

2. Compte de résultat consolidé

en millions d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006 Proforma ⁽¹⁾	31/12/2006
Intérêts et produits assimilés	V.1	14 567	13 912	11 653	13 288
Intérêts et charges assimilés	V.1	(10 690)	(10 309)	(8 089)	(9 359)
Commissions (produits)	V.2	4 050	3 936	3 729	3 822
Commissions (charges)	V.2	(827)	(862)	(835)	(1 051)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	V.3	(946)	(112)	1 031	924
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	V.4	(40)	310	200	259
Produits des autres activités	V.5	3 481	3 710	3 191	6 755
Charges des autres activités	V.5	(2 342)	(3 140)	(2 797)	(5 598)
Produit net bancaire		7 253	7 445	8 083	9 040
Charges générales d'exploitation	V.6	(5 883)	(5 580)	(5 028)	(5 673)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(402)	(327)	(305)	(335)
Résultat brut d'exploitation		968	1 537	2 750	3 032
Coût du risque	V.7	(1 204)	(486)	(308)	(370)
Résultat net d'exploitation		(236)	1 052	2 442	2 662
Quote-part dans le résultat des entreprises mise en équivalence	V.8	127	154	148	37
Gains ou pertes sur autres actifs	V.9	143	250	3	1 688
Variation des écarts d'acquisition	V.10	(324)		(1)	
Résultat avant impôts		(290)	1 456	2 592	4 387
Impôts sur les bénéfices	V.11	(138)	(337)	(841)	(858)
Résultat net		(429)	1 119	1 751	3 529
Intérêts minoritaires		(40)	(64)	(51)	(197)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		(468)	1 055	1 700	3 332

(1) La méthode d'élaboration des comptes pro forma 2006 est présentée en note XI.1. La transition entre le résultat statutaire (publié) et le résultat pro forma est présentée en note XI.2.

3. Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008

en millions d'euros	Capital et réserves liées			
	Capital	Réserves liées au capital	Éliminations des titres auto-détenus	Réserves consolidées
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 1ER JANVIER 2006 - NORMES IFRS	3 439	5 328	0	4 318
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires				
Augmentation de capital	766	2 086		
Opérations résultant de plans de paiements en actions ⁽¹⁾				5
Distribution				(101)
Gains ou pertes latents de l'exercice 2006				
Effet de la variation de valeur des instruments financiers				0
Effet de la variation des parités monétaires				
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				
Modification de la méthode de consolidation de l'ex sous-groupe Natexis Banques Populaires ⁽²⁾				
Autres variations de périmètre				
Résultat au 31 décembre 2006 ⁽²⁾				
Autres variations				
Modification de la méthode de consolidation de l'ex sous-groupe Natexis Banques Populaires ⁽²⁾				
Apport des filiales du Groupe Caisses d'Épargne à Natixis ⁽³⁾				(344)
Débouclage du plan d'épargne Groupe (Alizé Levier) ⁽⁴⁾				(41)
Autres ⁽⁵⁾				(29)
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006 - NORMES IFRS	4 205	7 414	0	3 807
Affectation du résultat de l'exercice 2006		357		2 974
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 1ER JANVIER 2007 - NORMES IFRS	4 205	7 771	0	6 782
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires				
Augmentation de capital	109	(20)		
Opérations résultant de plans de paiements en actions ⁽¹⁾				8
Distribution				(113)
Gains ou pertes latents de la période				
Effet de la variation de valeur des instruments financiers				
Effet de la variation des parités monétaires				
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				
Autres variations de périmètre ⁽⁶⁾				
Résultat au 31 décembre 2007				
Autres variations				

Gains ou pertes latents								
Liés aux écarts de conversion	Liés à la réévaluation	Variations de valeurs des instruments financiers nets d'impôts différés		Résultat net part du groupe	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres Totaux	
		Actifs disponibles à la vente	Instruments de dérivés de couverture					
41	0	507	66	0	13 699	1 301	15 000	
					2 852		2 852	
					5		5	
					(101)	(50)	(151)	
		24	(26)		(2)	(28)	(31)	
(34)					(34)	(27)	(61)	
					0	(931)	(931)	
					0	4	4	
				3 332	3 332	198	3 530	
		(133)	39		(94)		(94)	
89		256			0		0	
					(41)		(41)	
		17	5		(7)	0	(7)	
96		670	84	3 332	19 610	467	20 077	
				(3 332)	0			
96	0	670	84	0	19 610	467	20 077	
					89		89	
					8		8	
					(113)	(34)	(146)	
		(156)	(9)		(166)	(2)	(167)	
(109)					(109)	(10)	(119)	
					0	11	11	
				1 055	1 055	64	1 119	
					0		0	

Capital et réserves liées

en millions d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Éliminations des titres auto-détenus	Réserves consolidées
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007 - NORMES IFRS	4 314	7 751	0	6 678
Affectation du résultat de l'exercice 2007		117		938
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 1ER JANVIER 2008 - NORMES IFRS	4 314	7 868	0	7 616
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires				
Augmentation de capital	123	(28)		
Émission de titres Super Subordonnés auprès de la SPPE ⁽⁷⁾		950		
Opérations résultant de plans de paiements en actions ⁽¹⁾		5		
Distribution				(176)
GAINS OU PERTES LATENTS DE LA PÉRIODE				
Effet de la variation de valeur des instruments financiers				
Effet de la variation des parités monétaires				
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				
Autres variations de périmètre ⁽⁸⁾				
Résultat au 31 décembre 2008				
Autres variations				
Autres				(18)
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008 - NORMES IFRS	4 436	8 796	0	7 423

(1) Opérations résultant de plans de paiements en actions :

La norme IFRS 2 assimile les plans d'options de souscription d'actions octroyés aux salariés à un coût pour l'entreprise et requiert en conséquence de constater en charges la valeur des options attribuées en contrepartie des services rendus. L'impact en réserves, en contrepartie du résultat est de 5 millions d'euros en 2008 (dont 4 millions d'euros revenant au Groupe), 8 millions d'euros en 2007 (dont 5 millions d'euros revenant au Groupe) et 5 millions d'euros en 2006 (dont 3 millions d'euros revenant au Groupe).

(2) Opération Natixis : Modification de la méthode de consolidation de l'ex sous-groupe Natixis Banques Populaires :

La perte du taux de détention du Groupe sur Natixis Banques Populaires consécutif, d'une part, à la cession, des titres au Groupe Caisse d'Épargne (- 34,4 %), puis, d'autre part, à la cession des titres Natixis sur le marché (soit - 11,6 %) modifie le mode de consolidation de Natixis (de la méthode de l'intégration globale à la méthode de l'intégration proportionnelle) et génère les impacts sur les capitaux propres totaux suivants :

- un impact de dilution sur le résultat et les réserves consolidées de Natixis Banques Populaires au 17 novembre de 1 750 millions d'euros, neutralisé dans le résultat de l'exercice 2006 en « résultats sur actifs immobilisés » ;

- une diminution des pertes latentes nettes (après imposition différée) de - 94 millions d'euros dont - 133 millions d'euros sur les actifs disponibles à la vente et + 39 millions d'euros sur les instruments dérivés de couvertures ;

- une diminution des réserves minoritaires de - 931 millions d'euros

(3) Opération Natixis : apport des filiales spécialisées du Groupe Caisse d'Épargne et du réseau des Caisses d'Épargne à Natixis :

L'apport, des filiales spécialisées de financement et d'investissement du Groupe Caisse d'Épargne et du réseau des Caisses d'Épargne à Natixis, à l'occasion de sa création le 17 novembre 2006, ne génère, après constatation, par le Groupe, des écarts d'acquisition, aucun impact sur les capitaux propres consolidés - part du groupe, à l'exception du reclassement entre les réserves consolidées et les gains latents pour 344 millions d'euros (net d'impôt différé).

Gains ou pertes latents								
Liés aux écarts de conversion	Liés à la réévaluation	Variations de valeurs des instruments financiers nets d'impôts différés		Résultat net part du groupe	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres Totaux	
		Actifs disponibles à la vente	Instruments de dérivés de couverture					
(13)		514	74	1 055	20 374	497	20 870	
				(1 055)	0			
(13)	0	514	74	0	20 374	497	20 870	
					95		95	
					950		950	
					5		5	
					(176)	(60)	(236)	
		(818)	(302)		(1 120)	(3)	(1 123)	
(2)					(2)	1	(1)	
					0	47	47	
				(468)	(468)	41	(427)	
					0		0	
		18			0		0	
(15)		(286)	(227)	(468)	19 658	522	20 180	

(4) Débouclage du plan d'épargne Groupe (Alizé Levier) :

Le 31 mai 2001, Natexis Banques Populaires a lancé une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Banque Populaire dans le cadre de la mise en place d'un plan d'épargne Groupe, en application de la loi du 19 février 2001. Un fonds, le FCPE Alizé Levier, avait été constitué en vue de recueillir les souscriptions des employés participant à l'augmentation de capital. L'analyse de l'opération a conduit le Groupe à intégrer le FCPE Alizé Levier au périmètre de consolidation du Groupe. Le 1er juillet 2006, à l'issue du débouclage de l'opération, le solde des titres Natexis Banques Populaires détenu par le FCPE Alizé Levier revient à la Banque Fédérale à la valeur liquidative du fonds (sur la base du cours du titre Natexis Banques Populaire au 1er semestre 2006). L'opération ne modifie ni le pourcentage d'intérêt, ni le pourcentage de contrôle du Groupe sur Natexis Banques Populaires et se traduit par un reclassement interne de titres. En conséquence, la variation de situation nette représentative de la quote-part de plus-value nette de l'opération revenant aux collaborateurs, soit - 40,7 millions d'euros, est maintenue dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2006.

(5) Autres variations de l'exercice 2006 :

Les autres variations correspondent principalement :

- pour 21 millions d'euros à un reclassement des capitaux propres - part du Groupe entre les réserves consolidées et les gains ou pertes latents ;

- pour - 7 millions d'euros aux autres variations de l'exercice 2006, dont - 6 millions d'euros (net d'impôt différé) d'impact du changement d'estimation des commissions assurance-emprunteurs devant être enregistrées par étalement sur la durée du prêt, et relatifs aux impacts IFRS-2004 d'ouverture au 1er janvier 2004.

(6) Effets des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires au cours de l'exercice 2007 :

L'augmentation des intérêts minoritaires (+ 11 millions d'euros) s'explique principalement par la part des minoritaires sur BCI Mer Rouge (+ 8,5 millions d'euros), filiale de la BRED acquise en juillet 2007. Les autres variations sont peu significatives.

(7) Émission super-subordonnée : Le 11 décembre 2008, la Banque Fédérale a émis pour 950 millions d'euros d'obligations supersubordonnées souscrites par la SPPE (Société de Prise de Participation de l'Etat). Conformément à la norme IAS 32, en raison du caractère discrétionnaire de la rémunération et de la durée indéterminée de l'émission, celle-ci est classée en capitaux propres (réserves liées au capital).

(8) Effets des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires au cours de l'exercice 2008 :

L'augmentation des intérêts minoritaires (+ 47 millions d'euros) porte principalement sur BP Développement (+ 45 millions d'euros).

4. Tableau des flux de trésorerie nette

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Résultat avant impôts	(290)	1 456	4 387
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	379	328	338
+/- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	286	104	(54)
+/- Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	1 074	1 544	3 177
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés MEE	(128)	(154)	(36)
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	(441)	(383)	(453)
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0	0
+/- Autres mouvements	540	649	(53)
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 710	2 087	2 920
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	6 580	1 381	10 652
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(8 086)	(9 056)	(14 790)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(4 560)	7 456	(1 424)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(2 645)	(20 569)	(3 062)
- Impôts versés	(222)	(946)	(945)
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	(8 933)	(21 734)	(9 570)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	(7 513)	(18 190)	(2 263)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	1 425	14 494	153
+/- Flux liés aux immeubles de placement	(237)	(4)	(92)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(1 145)	(582)	(396)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	43	13 907	(335)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(141)	(55)	2 706
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	15 870	5 432	(231)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	15 729	5 378	2 474
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(490)	(58)	(44)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	7 769	1 036	(168)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (A)	(7 513)	(18 190)	(2 263)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (B)	43	13 907	(335)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (C)	15 729	5 378	2 474
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(490)	(58)	(44)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 377	341	509
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	3 358	2 939	2 713
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(1 980)	(2 599)	(2 203)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	9 146	1 377	341
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	4 416	3 358	2 939
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	4 730	(1 980)	(2 599)
Variation de la trésorerie nette	7 769	1 036	(168)

8.2.3 Notes et annexes consolidées

Sommaire

Note I	<i>Normes comptables appliquées</i>	428
Note II	<i>Principes et méthodes de consolidation</i>	429
Note III	<i>Périmètre de consolidation</i>	439
Note IV	<i>Notes relatives au bilan</i>	481
Note V	<i>Notes relatives au compte de résultat</i>	552
Note VI	<i>Gestion des risques</i>	530
Note VII	<i>Frais de personnel, effectifs, rémunérations et avantages consentis au personnel</i>	530
Note VIII	<i>Informations sectorielles et géographiques</i>	536
Note IX	<i>Engagements</i>	541
Note X	<i>Parties liées</i>	543
Note XI	<i>Élaboration des comptes proforma</i>	551

Note I Normes comptables appliquées

Bien que le Groupe Banque Populaire, non coté, n'ait aucune obligation d'adopter le référentiel IFRS, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a décidé que les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire seront établis selon les normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2005. Cette décision a été prise dans un souci de transparence et de comparabilité avec les autres grands établissements bancaires de la Place. Les comptes consolidés comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie et les annexes.

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 25 février 2009. Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et applicable à cette date. Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations y compris les interprétations IFRIC 8, IFRIC 9 (extraction du dérivé incorporé à l'initiation), IFRIC 10 (pas de reprise des pertes de valeur enregistrées sur l'écart d'acquisition positif et les actifs disponibles à la vente) et IFRIC 11 (actions propres et transactions intra-groupes).

Textes applicables depuis le 1^{er} janvier 2008

Parmi les normes et amendements applicables pour la première fois au 1^{er} janvier 2008, seul l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 intitulé « Reclassements d'actifs financiers », publié le 13 octobre 2008 et adopté par la Commission européenne le 15 octobre 2008, a eu une incidence significative sur les comptes de l'exercice.

Cet amendement permet sous conditions :

- le reclassement d'actifs financiers (hors dérivés) en dehors de la catégorie des « Instruments à la juste valeur par résultat - détenus à des fins de transactions » ;
- le reclassement d'actifs financiers appartenant à la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie des « Prêts et Créances » ou des « Actifs détenus jusqu'à l'échéance ».

Pour les actifs répondant à la définition des « Prêts et Créances » à la date du reclassement, le transfert est conditionné par l'existence d'une intention et d'une capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance. Si l'actif était classé depuis l'origine dans les « Instruments à la juste valeur par résultat - détenus à des fins de transactions », il ne doit donc plus être détenu en vue d'être vendu à court terme. S'il s'agit d'un instrument hybride initialement comptabilisé en instruments détenus à des fins de transactions et comportant un dérivé incorporé, une analyse est menée, sur la base des conditions existant à l'origine de l'opération, pour déterminer si le dérivé doit être séparé à la date du transfert.

Le Groupe a appliqué les possibilités ouvertes par cet amendement, (cf. note IV.6).

En outre, le Groupe a tenu compte :

- pour la valorisation de ses instruments financiers dans les comptes du 31 décembre 2008, de la recommandation publiée le 15 octobre 2008 par l'AMF, le Conseil National de la Comptabilité, la Commission Européenne, la Commission bancaire et l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, ainsi que du guide intitulé « Évaluation et informations à fournir sur la juste valeur lorsque les marchés deviennent inactifs » publié par l'IASB le 31 octobre 2008. Ces deux documents

soulignent l'importance du recours au jugement pour déterminer la juste valeur des instruments dans un contexte de marché illiquide :

- pour l'information financière relative aux expositions à risques, de la déclinaison française des recommandations du Forum de Stabilité Financière. Ces informations présentées suivant le format proposé par la Commission bancaire dans son document « Note de présentation relative à la déclinaison française des recommandations formulées par le Forum de Stabilité Financière en matière de transparence financière », publiée le 29 mai 2008, ont été intégrées dans le rapport de Gestion,
- pour la comptabilisation des contrats d'assurances et contrats d'investissement avec clause de participation discrétionnaire, de la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

Textes adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2008, mais non appliqués par anticipation aux comptes de l'exercice 2008

Le Groupe Banque Populaire n'a pas opté pour une application anticipée des normes et amendements adoptés par l'Union Européenne suivants :

- La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », adoptée par la commission européenne le 21 novembre 2007 et applicable de façon obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009. Cette norme remplace la norme IAS 14 « Information sectorielle ». Elle modifie la présentation de l'information sectorielle en privilégiant l'approche managériale pour la définition des secteurs d'activité.
- L'amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » publié par l'IASB le 6 septembre 2007 et adopté par la Commission Européenne le 17 décembre 2008. Cet amendement, d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, remplace l'actuelle norme IAS 1 et a pour but de faciliter l'analyse et la comparaison par les utilisateurs de l'information donnée dans les états financiers. Cette norme porte exclusivement sur les aspects de présentation et le contenu des états financiers et n'aura donc pas d'impact, lors de son application au 1^{er} janvier 2009 sur le niveau du résultat ou des capitaux propres.
- L'amendement à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » publié par l'IASB le 17 janvier 2008 et adopté par la Commission Européenne le 16 décembre 2008. Cet amendement clarifie la définition des conditions d'acquisition des droits et indique que toutes les annulations doivent faire l'objet du même traitement comptable. Il est applicable de façon rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Il ne devrait pas avoir d'incidences sur la comptabilisation des plans de paiements en actions du Groupe.
- L'amendement à la norme IAS 23 publié par l'IASB le 29 mars 2007 et adopté par la Commission Européenne le 10 décembre 2008. D'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, la version amendée d'IAS 23 supprime la possibilité de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'amendement sera sans incidence significative sur les états financiers du Groupe.
- L'interprétation IFRIC 11 « Actions propres et transactions intra-groupe » adoptée par l'Union européenne le 2 juin 2007 et applicable à partir du 1^{er} janvier 2009 ne devrait pas avoir d'incidences sur les comptes du Groupe.

- L'interprétation IFRIC 13 intitulée « Programmes de fidélisation de la clientèle » et adoptée par la Commission européenne le 16 décembre 2008, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 ne trouve pas à s'appliquer aux activités du Groupe.

L'interprétation IFRIC 14 intitulée « Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et

leur interaction » a été publiée par l'IASB le 5 juillet 2007 et adoptée par la Commission européenne le 16 décembre 2008. Le Groupe n'est pas concerné par l'existence d'obligations de financement minimum, cette interprétation devrait être sans incidence sur ses comptes consolidés.

Note II Principes et méthodes de consolidation

II.1 Définition du Groupe Banque Populaire

Le Groupe Banque Populaire est un groupe de structure mutualiste : les Banques Populaires, détenues à 100 % par leurs sociétaires, contrôlent capitalistiquement la Banque Fédérale des Banques Populaires, elle-même Organe Central du Groupe qui organise le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques Populaires.

Le Groupe Banque Populaire détient, à parité avec le Groupe Caisse d'Épargne, le contrôle sur Natixis, véhicule coté commun des deux Groupes exerçant les activités banque de financement, d'investissement et de projet.

La traduction en consolidation de l'originalité capitalistique du Groupe Banque Populaire est basée sur la détermination d'une entité consolidante qui traduit la communauté des sociétaires liés par des liens financiers de solidarité et de gouvernance communs.

L'analyse du contrôle de l'entité consolidante est conforme à la norme IAS 27 qui permet au Groupe d'établir des comptes consolidés selon les normes IFRS.

II.1.1 Le rôle de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Après sa transformation en société anonyme, en application de l'article 27 de la Loi n° 2001-4 200 du 16 mai 2001, la Banque Fédérale des Banques Populaires exerce, de manière pleine et active, les deux principaux rôles qui lui ont été confiés, à savoir :

Le rôle d'Organe Central du Groupe Banque Populaire

Conformément à la Loi de 1947 relative aux structures coopératives et rappelé par l'article 8 de la Loi du 16 mai 2001, ce rôle est au cœur du dispositif du Groupe Banque Populaire. La Banque Fédérale des Banques Populaires est chargée par le Groupe :

- d'organiser le mécanisme de liquidité et de solvabilité du réseau ;
- de définir la politique et les orientations stratégiques du Groupe Banque Populaire ;
- de négocier, toujours pour le compte du réseau, les accords nationaux et internationaux ; et
- plus généralement, de veiller à la cohésion du réseau, à son bon fonctionnement et à son développement tout en exerçant un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des Banques Populaires ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes.

En 2003, ce rôle d'organe central s'est étendu au Crédit Maritime Mutuel, en application de l'article 93 de la Loi de sécurité financière n° 2003-706 du 1^{er} août 2003.

Le rôle de holding bancaire et de banque

Le rôle de holding s'exerce sur les filiales que la Banque Fédérale des Banques Populaires détient en direct. D'autre part, en tant qu'établissement de crédit, la Banque Fédérale des Banques Populaires centralise les excédents de trésorerie des Banques Populaires et assure leur refinancement, cette fonction étant essentiellement confiée à Natixis dans le cadre d'une convention de gestion.

Le rôle d'actionnaire de référence de Natixis

La Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne sont liées par un pacte d'actionnaires. Les deux entités s'engagent à maintenir une stricte parité de participation au capital de Natixis pour une durée de 10 ans, prorogable pour des périodes successives de 5 ans. Pendant cette période de stabilité, les deux actionnaires s'interdisent de conclure tout accord relatif à Natixis constitutif d'une action de concert avec les tiers. Le pacte d'actionnaires établit le principe d'une représentation paritaire des deux actionnaires au sein du conseil de surveillance de Natixis et prévoit un engagement à se concerter pour exercer les droits de vote attachés à leurs actions sur certaines décisions stratégiques.

II.1.2 Liquidité et solvabilité - Mécanismes de garantie interne au Groupe

Le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques Populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque Fédérale des Banques Populaires prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L. 511-30, L. 511-31 et L. 512-12 du Code monétaire et financier et à laquelle font expressément référence les statuts des Banques populaires (art. 1^{er}).

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires, les sociétés de caution mutuelle leur accordant l'exclusivité de leur cautionnement et la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque Fédérale met en œuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques Populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques Populaires.

La Banque Fédérale bénéficie également du système de garantie, les Banques Populaires sont tenues de lui apporter leur soutien financier, notamment pour lui permettre, en tant que de besoin, d'assumer ses obligations d'organe central à l'égard d'établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires, mais ne faisant pas partie du réseau des Banques Populaires.

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque Fédérale. D'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes des fonds pour risques bancaires généraux des Banques Populaires. Ces fonds régionaux sont alimentés chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les Banques Populaires avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques Populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque Fédérale.

Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque Populaire garantit la liquidité et la solvabilité des sociétés de caution mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Dans le cadre de l'affiliation du Crédit Maritime Mutuel, dont la Banque Fédérale est l'organe central aux termes de l'article L. 512-69 du Code monétaire et financier, la liquidité et la solvabilité des Caisses de Crédit Maritime Mutuel sont garanties au premier niveau par leurs Banques Populaires d'adossment.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques Populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

En comptes individuels, les Fonds Fédéraux et Régionaux de Solidarité sont comptabilisés, respectivement à la Banque Fédérale des Banques Populaires et dans les Banques Populaires, dans un compartiment spécifique du Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG). En consolidation, dès lors que les normes IAS 30 et IAS 37 ne reconnaissent pas le fonds pour risques bancaires généraux comme éligible aux passifs enregistrés par l'entreprise, l'ensemble des fonds de solidarité a fait l'objet d'un reclassement intégral dans les capitaux propres du Groupe au 1^{er} janvier 2004 ; symétriquement, les dotations et les reprises sont éliminées du compte de résultat.

Le lundi 2 avril 2007, Philippe Dupont, Président Directeur Général de la Banque Fédérale des Banques Populaires et Charles Milhaud, Président du Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, ont signé la convention par laquelle, en leur qualité d'organe central, la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et la Banque Fédérale des Banques Populaires affilient Natixis. Cette convention, qui a reçu l'approbation du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) dans sa séance du 30 mars 2007, est établie dans le prolongement de la création de Natixis, le 17 novembre 2006, et conformément aux engagements pris.

Cette double affiliation s'inscrit dans le cadre de l'article L. 511.31 du Code monétaire et financier. Elle permet à Natixis de bénéficier des systèmes de garantie et de solidarité respectifs des Groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne. La Banque Fédérale des Banques Populaires et la

Caisse Nationale des Caisses d'Epargne feront, en cas de nécessité au regard de la législation et de la réglementation bancaire, leur devoir d'actionnaires de référence de Natixis à la demande de la Commission Bancaire, et ont pris l'engagement irrévocable et conjoint, y compris en cas de désaccord entre eux, de suivre sans délai les recommandations ou injonctions de la Commission Bancaire d'apporter, en tant que de besoin, à parité et s'il le fallait solidairement, les fonds nécessaires au respect par Natixis des dispositions de la législation et de la réglementation bancaire, ainsi que des engagements souscrits auprès des autorités bancaires.

Dans l'hypothèse où, à raison d'une intervention au bénéfice de Natixis, la Banque Fédérale des Banques Populaires et/ou la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne se retrouveraient dans une situation nécessitant un soutien ou un concours financier à leur bénéfice, les mécanismes de garantie et de solidarité internes à chacun des Groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne seraient mis en jeu conformément aux dispositions de l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier.

II.1.3 Définition de l'entité consolidante

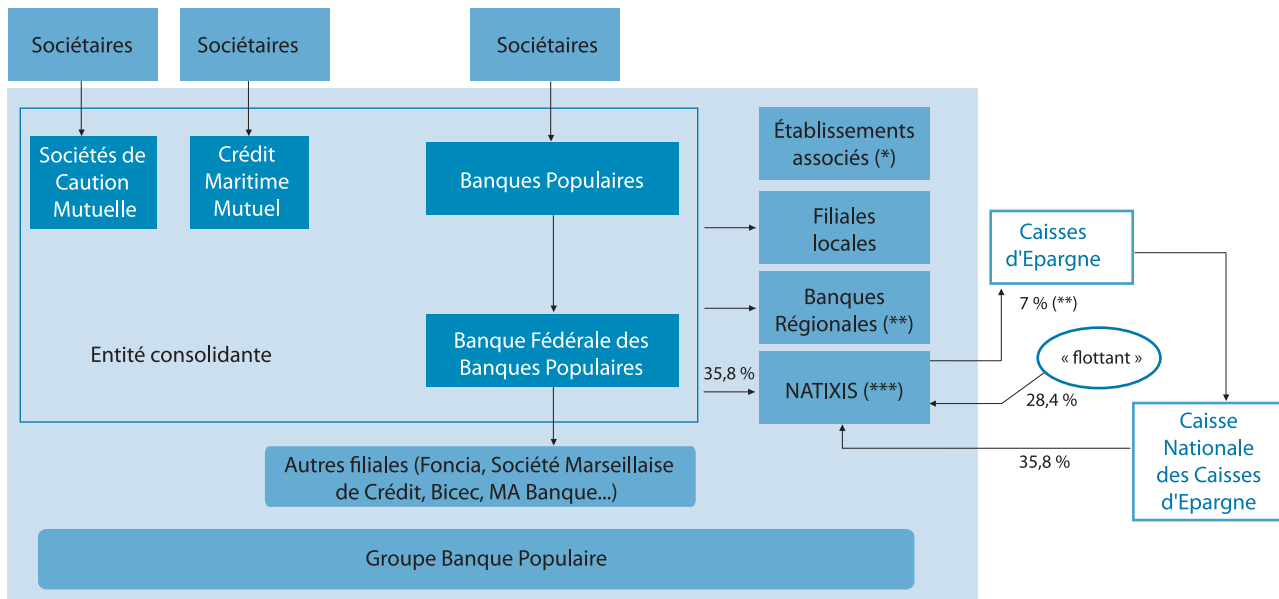
Conséquence de la structure originale du Groupe, l'entité consolidante est constituée par l'ensemble des établissements de crédits affiliés directement ou indirectement à l'organe central. L'entité consolidante du Groupe Banque Populaire est ainsi composée :

- des **Banques Populaires**, à savoir les 18 Banques Populaires Régionales, la Casden Banque Populaire et le Crédit Coopératif ;
- des **Caisses du Crédit Maritime Mutuel**, affiliées à la Banque Fédérale des Banques Populaires en application de la Loi de sécurité financière n° 2003-706 du 1^{er} août 2003, et intégrées dans la société consolidante à compter du second semestre 2005 ;
- des **Sociétés de Caution Mutuelle (SCM)** agréées collectivement avec les Banques Populaires auxquelles elles se rattachent ;
- de **l'Organe Central du Groupe** : la Banque Fédérale des Banques Populaires, Organe central du Groupe Banque Populaire au sens de la Loi ;

Par ailleurs, le Groupe Banque Populaire comprend :

- les filiales locales détenues par les Banques Populaires, dont les Banques Régionales acquises le 2 juillet 2008 auprès d'HSBC France ;
- les filiales détenues par l'Organe central, dont, principalement
 - Natixis à hauteur de son pourcentage de détention et consolidée par application du principe de la consolidation proportionnelle,
 - Foncia, leader en France des services immobiliers résidentiels,
 - La Société Marseillaise de Crédit acquises auprès d'HSBC France le 2 juillet 2008.

Enfin, le Groupe Banque Populaire inclut, depuis le 1^{er} semestre 2004 les établissements de crédit ayant signé une convention d'association avec le Crédit Coopératif ; leurs résultats et quote-part de capitaux propres sont inscrits parmi les intérêts minoritaires.



[*] Établissements de crédits « associés » au Crédit Coopératif par une convention d'association.

[**] Y compris les Banques Régionales acquises auprès d'HSBC France le 2 juillet 2008 et adossées (51%) aux Banques Populaires : La Banque de Savoie, la Banque Chaix, la Banque Marze, la Banque Dupuy de Parseval, la Banque Pelletier et le Crédit Commercial du Sud-Ouest.

[***] Les Caisses d'Épargne, dont le capital est détenu à 20% par Natexis au travers la détention des Certificats Coopératifs d'Investissements, sont consolidées par mise en équivalence à hauteur de la quote-part de détention dans le Groupe soit 7%.

II.2 Périmètre de consolidation et méthodes de consolidation

Contrôle exercé par le Groupe

Le périmètre de consolidation inclut toutes les entités significatives sur lesquelles l'entité consolidante exerce un contrôle ou une influence sur la gestion. Les normes IFRS prévoient trois types de contrôles : le contrôle exclusif, le contrôle conjoint et l'influence notable. L'analyse du contrôle de l'entité consolidante ne se limite pas à l'identification de droits de vote qu'elle détient dans les filiales, mais inclut l'analyse économique et juridique des relations qui les lient.

Le **contrôle exclusif** en IAS 27 résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une filiale ;
- soit du pouvoir de diriger la politique financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un contrat ou d'un texte réglementaire ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes.

Pour l'intégration globale, la norme IAS 27 ne prévoit pas de présomption de contrôle pour les filiales détenues entre 40 % et 50 %. Dans ce cas, le contrôle doit être démontré.

Le **contrôle conjoint** (IAS 31) est caractérisé par le partage du contrôle entre un nombre limité d'actionnaires, aucun actionnaire n'étant susceptible d'imposer seul ses décisions aux autres, et l'existence d'un accord contractuel prévoyant les modalités d'exercice du contrôle conjoint à savoir le consentement de tous les associés ou actionnaires lors de la prise des décisions stratégiques.

L'**influence notable** (IAS 28) représente le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir

le contrôle. L'influence notable est notamment présumée quand l'entité consolidante dispose directement ou indirectement d'au moins 20 % des droits de vote de cette entreprise.

En application du principe d'image fidèle des comptes du Groupe, les sociétés dont la contribution aux états financiers consolidés n'est pas significative n'ont pas vocation à entrer dans le périmètre de consolidation. Le caractère significatif n'est pas apprécié en application de seuils quantitatifs. Cette appréciation est réalisée au niveau des entités consolidées selon le principe de la significativité ascendante. Selon ce principe, toute entité incluse dans un périmètre de niveau inférieur est incluse dans les périmètres de consolidation de niveaux supérieurs, même si elle n'est pas significative pour ceux-ci. A contrario, toute entité considérée comme significative dans un périmètre donné est considérée comme également significative pour les périmètres de niveaux inférieurs et doit donc être incluse dans ceux-ci en cas de contrôle exclusif.

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de l'entité mère, des entités contrôlées et des entreprises pour lesquelles existe une influence notable.

Intégration globale

Les entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidées en appliquant la méthode de l'intégration globale.

Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Outre l'utilisation de la méthode de l'intégration proportionnelle, la norme IAS 31 autorise la consolidation des entités sous contrôle conjoint (coentreprises) par mise en équivalence.

Le Groupe n'a pas retenu cette possibilité et, depuis la création de Natixis, le 17 novembre 2006, Natixis et l'ensemble des filiales contrôlées par elle, sont consolidées par intégration proportionnelle, Natixis étant contrôlée de manière conjointe du fait du partage du contrôle entre la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau groupe Natixis, l'apport des Certificats Coopératifs d'Investissement des Caisses d'Épargne confère à Natixis une influence notable de droit et de fait sur les Caisses d'Épargne. Les comptes de ces entités sont donc consolidés par mise en équivalence dans les états financiers du Groupe au travers de la détention de Natixis, après application de la règle de proportionnalité.

Droits de vote potentiels

La norme IAS 27 est extensive en matière de prise en compte des engagements « non fermes » et des droits de vote qui ne sont pas encore effectivement disponibles. Elle impose la prise en compte de tous les droits de vote potentiels (en substance) pour le calcul du pourcentage de contrôle qui sert à déterminer la nature du contrôle ou de l'influence exercée par l'entreprise consolidante. En revanche les droits de vote potentiels ne sont pas utilisés pour la détermination du pourcentage d'intérêts.

La revue des droits de vote potentiels détenus par le Groupe n'a pas eu d'effet sur les entrées de périmètre en 2007 et 2008.

Capital investissement

La norme IAS 27 prescrit que le principe d'établissement des comptes consolidés est identique quelle que soit la nature de l'activité de la société mère. Il s'applique ainsi aux sociétés de capital investissement de la même manière qu'aux autres sociétés.

Ainsi, une société de capital investissement doit intégrer globalement les participations détenues à plus de 50 % dès lors qu'elles sont significatives.

En revanche les normes IAS 28 et 31, traitant des participations dans les entreprises associées et les coentreprises, reconnaissent les spécificités de l'activité de capital investissement et autorisent ces sociétés à ne pas mettre en équivalence leurs participations dont le taux de détention est compris entre 20 % et 50 % dès lors qu'elles sont désignées être classées en « juste valeur par résultat » selon les dispositions de la norme IAS 39. La norme considère en effet que pour ce type de participations :

- la juste valeur constitue un meilleur niveau d'information que leur prise en compte par le mode de l'intégration proportionnelle ou la mise en équivalence ;
- l'évaluation en juste valeur est une pratique bien établie dans les sociétés de capital investissement ;
- les pourcentages de détentions peuvent varier. L'application d'IAS 28 entraînerait alors des déconsolidations et des reconsolidations fréquentes, ce qui serait nuisible à la pertinence de l'information financière.

Les filiales de capital investissement du Groupe ont choisi d'évaluer les participations concernées selon cette modalité, considérant que ce mode d'évaluation offrait aux investisseurs une information plus pertinente.

La revue des participations détenues dans le cadre de l'activité de capital investissement n'a pas conduit à consolider de participations majoritaires, celles-ci n'étant pas significatives.

Exclusion du périmètre

Le seul critère d'exclusion du périmètre est l'acquisition en vue d'une cession dans un délai de moins de 12 mois avec recherche active d'un acquéreur. Aucune structure, dans le Groupe, ne répond à ce critère.

II.3 Titrisation et entités ad hoc

II.3.1 Consolidation des entités ad hoc

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités ad hoc) que le Groupe contrôle en substance, même en l'absence de lien en capital, sont consolidées. Les principaux critères d'appréciation de ce contrôle définis par SIC 12 sont les suivants :

- **Activité** : les activités de l'entité ad hoc sont conduites, en substance, pour le compte du Groupe qui, directement ou indirectement, a créé l'entité ad hoc en fonction de ses besoins opérationnels particuliers.
- **Prise de décision** : Le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour contrôler ou pour obtenir le contrôle de l'entité ad hoc ou de ses actifs y compris certains pouvoirs de prise de décision nés après la constitution de l'entité ad hoc. De tels pouvoirs peuvent avoir été délégués par la mise en place d'un mécanisme de pilotage automatique.
- **Avantages** : droit à une majorité des avantages économiques provenant des activités de l'entité ad hoc et distribués sous la forme de flux nets de trésorerie futurs, de bénéfices, d'actifs nets, ou d'autres avantages économiques ou de droits à la majorité des intérêts résiduels.
- **Risques** : Le Groupe conserve, en substance, la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété, relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Sont exclues du périmètre, les entités exerçant leur activité dans le cadre d'une relation fiduciaire, avec une gestion pour compte de tiers et dans l'intérêt de l'autre partie prenante. SIC 12 ne s'applique pas aux entités destinées à gérer les avantages postérieurs à l'emploi et à long terme du personnel, celles-ci relevant d'IAS 19 « Avantages au personnel ». Sont donc exclues du périmètre de consolidation, les caisses de retraite et mutuelles des salariés

II.3.2 Opérations de titrisation réalisées pour compte propre dans la Banque de Proximité

- En mars 2001, la **BRED Banque Populaire** a effectué une opération de titrisation (**FCC CRYSTALYS**), portant sur des encours de prêts habitats, en partie garantis par la CASDEN Banque Populaire. À l'initiation de l'opération, l'actif du FCC était composé de **1 013 millions d'euros** d'encours de prêts immobiliers de la BRED Banque Populaire. Au 31 décembre 2008, les encours de prêts en portefeuille s'élevaient à **162 millions d'euros**. Conformément aux critères du SIC 12, le fonds commun de créances CRYSTALYS a été consolidé en référentiel IFRS à compter du 1^{er} janvier 2004, la CASDEN Banque Populaire et la BRED Banque Populaire ayant la majorité des risques et avantages pour les deux compartiments. L'entrée de périmètre a été sans effet sur les capitaux propres et fonds propres consolidés, le Groupe Banque Populaire ayant conservé l'intégralité des parts émises par le FCC.

- En décembre 2004, la **CASDEN Banque Populaire** et la **BRED Banque Populaire** ont réalisé une opération de titrisation commune (**FCC AMAREN 2**). À l'initiation de l'opération, l'actif du FCC est composé, de **1 026 millions d'euros** de prêts immobiliers de la CASDEN Banque Populaire et de 769 millions d'euros de prêts immobiliers de la BRED, dont une partie est garantie par la CASDEN Banque Populaire et les Sociétés de Caution Mutuelle de la BRED Banque Populaire. Au 31 décembre 2008, les encours de prêts en portefeuille s'élevaient à **857 millions d'euros**. Conformément aux critères du SIC 12, le fonds commun de créances AMAREN 2 a été consolidé par le Groupe, la CASDEN Banque Populaire et la BRED Banque Populaire ayant conservé à elles deux la majorité des titres émis par le FCC.
- En juin 2007, la BRED Banque Populaire a effectué une opération de titrisation (**FCC ELIDE**), portant sur des encours de prêts habitats. À l'initiation de l'opération, l'actif du FCC était composé, de **1 270 millions d'euros** de prêts immobiliers de la **BRED Banque Populaire**, rechargé, le 16 décembre 2008 pour un montant de prêts immobiliers total de **1 000 millions d'euros**. Au 31 décembre 2008, les encours de prêts en portefeuille s'élevaient à **2 032 millions d'euros**. Conformément aux critères du SIC 12, le fonds commun de créances ELIDE a été consolidé par le Groupe, la BRED Banque Populaire ayant conservé la majorité des titres émis par le FCC.

II.3.3 Nature des entités ad hoc avec lesquelles le sous-groupe Natixis est en relation

Dans le cadre de ses activités, le sous-groupe Natixis est en relation avec de nombreuses entités ad hoc pour lesquelles il intervient, suivant le cas, en tant que : prêteur, investisseur, garant, gérant, sponsor ou arrangeur.

Une analyse des caractéristiques de ces entités et de leur caractère consolidable est présentée ci-après par activité et grandes familles de structures :

II.3.3.1 Entités ad hoc de la Gestion d'actifs (OPCVM, CDO, fonds immobiliers)

OPCVM

L'analyse menée est différente suivant que Natixis a apporté ou non sa garantie au fonds :

• OPCVM non garantis :

Le rôle de gérant de la société de gestion n'est pas de nature à transférer au sous-groupe NGAM la majorité des risques et avantages d'un fonds. En effet, la société de gestion ne garantit pas et n'est pas en risque sur les actifs du fonds et les éventuelles règles de partage de performance avec la société de gestion ne concernent qu'une minorité des gains. La rémunération de Natixis Global Asset Management en tant que gestionnaire des fonds est marginale par rapport à la performance servie aux investisseurs.

Les critères « risques » et « avantages » de SIC12 doivent donc s'apprécier au regard des éventuelles participations de la société de gestion ou de toute autre entité du groupe Natixis dans les fonds. Natixis Global Asset Management, et aucune autre entité du groupe ne détenant une participation significative dans les fonds, le groupe Natixis ne porte ni la majorité des avantages, ni la majorité des risques de ces OPCVM non garantis. Au 31 décembre 2008, seul le FCP NBP Invest est consolidé, Natixis détenant 100 % de ses parts et ce fonds présentant un caractère significatif au regard des comptes consolidés de Natixis.

• OPCVM garantis :

Natixis accorde à certains OPCVM une garantie en capital et/ou performance. L'analyse du risque pris par Natixis au travers de ces garanties, montre que celui-ci est maîtrisé, soit par les principes de gestion et les procédures de contrôle mis en place, soit par la composition des fonds (actifs monétaires), soit par le suivi rigoureux du risque de contrepartie, soit par le retournement systématique des swaps sur le marché (lorsque Natixis est contrepartie du swap de performance contracté par le fonds). En conséquence, ces OPCVM ne sont pas consolidés.

Structures de type CDO

Le sous-groupe Natixis Global Asset Management intervient dans ces fonds en tant que gérant du portefeuille de référence. Sa fonction est strictement encadrée par la convention de gestion qui ne lui confère jamais un contrôle de fait sur le montage. Natixis Global Asset Management ni aucune autre entité du groupe Natixis ne portent un montant significatif de parts de ces fonds. Natixis n'a donc pas la majorité des risques et des avantages. Aucun de ces fonds n'est ainsi consolidé au 31 décembre 2008.

Fonds immobiliers

Ces fonds sont la plupart du temps initiés par Natixis Global Asset Management, mais ce dernier peut être uniquement gérant du portefeuille d'actifs immobiliers en vertu d'un contrat de délégation de gestion confié par un tiers. Sa fonction est strictement encadrée par la convention de gestion qui ne lui confère jamais un contrôle de fait sur le montage.

Le taux de la commission de gestion n'est pas de nature à lui permettre de bénéficier de la majorité des flux. En cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci prend généralement la forme d'un boni de liquidation à répartir, dont les porteurs de parts sont les premiers bénéficiaires en montant. L'analyse des critères « majorité des risques » et « majorité des avantages » est donc menée en considérant le taux de participation du groupe dans ces fonds.

Sur cette base, un fonds immobilier géré par le groupe Natixis Global Asset Management est consolidé au 31 décembre 2008 : le fonds EPI SLP.

Fonds US gérés par le sous-groupe Natixis Global Asset Management Corp

Plusieurs fonds gérés par les sociétés de gestion du sous-groupe Natixis Global Asset Management Corp sont consolidés compte tenu du taux de détention majoritaire du sous-groupe dans ces fonds :

- LS Consumer Discretionary LLC ;
- Loomis Sayles Energy LLC ;
- Loomis Sayles Trust Company LLC ;
- Loomis Sayles International Bond Fund ;
- Loomis Sayles Multi-Strategy Fund LP ;
- Loomis Sayles Alpha LLC ;
- Vaughan Nelson Value opportunities fund ;
- LS Energy Hedge Fund II LP ;
- Natixis Global Growth Fund ;
- ASG Quasar Fund ;
- ASG Laser Fund ;
- ASG Global Alternatives Fund ;
- Natixis Oakmark Global LC.

II.3.3.2 Entités ad hoc de l'activité assurance vie (sous groupe Natixis Assurances)

Les participations du sous-groupe Natixis Assurances dans des OPCVM et des SCI sont souscrites en représentation de contrats d'assurance en EURO ou en représentation de contrats d'assurances en Unités de Compte (UC).

- Les contrats en EURO sont des contrats où l'assuré perçoit un Taux Minimum Garanti (TMG) ainsi que la majorité des excédents générés par le fonds général de la société d'assurance. La différence entre le rendement du fonds et le TMG est à la charge de l'assureur qui supporte donc les risques. Pour ces fonds, les critères des risques et avantages sont validés si la participation de l'assureur dans le fonds est majoritaire. Au 31 décembre 2008, le sous-groupe Natixis Assurances détient une participation majoritaire dans 4 fonds ayant un caractère significatif au regard des comptes consolidés et qui sont donc inclus dans les comptes du groupe :
 - ABP Actions ;
 - ABP Croissance rendement ;
 - ABP Midcap ;
 - Fructifoncier.
- Les contrats en Unités de Comptes (UC) sont des contrats où l'assuré choisit les fonds supports auxquels l'assureur doit souscrire pour son compte. Les valeurs des participations de l'assureur dans ces fonds en représentation de contrats en UC sont reflétées dans les contrats d'assurance. La rémunération des contrats n'est pas garantie. Les risques et avantages inhérents à ces investissements sont supportés par les assurés. Il n'y a donc pas lieu de consolider ces fonds.

II.3.3.3 Entités ad hoc de l'activité d'assurance-crédit (sous-groupe Coface)

Les opérations de rehaussement de crédit du sous-groupe Coface consistent à assurer les créances titrisées par un tiers auprès d'investisseurs via une entité ad hoc au-delà d'un certain montant de pertes. Dans ce type de montage, le sous-groupe Coface ne joue aucun rôle dans la détermination de l'activité de l'entité ad hoc ou dans sa gestion opérationnelle. La prime reçue en contrepartie du contrat d'assurance pèse de façon minoritaire dans l'ensemble des flux générés par la structure dont la majorité revient aux investisseurs.

Pour l'analyse des risques, il convient de distinguer les contrats conclus par la filiale allemande Coface Kredit et les contrats conclus en France par la Coface :

- dans les contrats allemands, l'assureur crédit ne supporte le risque qu'au-delà d'une franchise appelée « Aggregate First Loss ». Cette « first loss » définit contractuellement un montant de premières pertes qui n'est pas garanti par l'assureur crédit. La garantie apportée par Coface Kredit au travers de ces contrats est assimilable à une garantie « Catastrophe ». L'analyse de chacun des montages montre en effet que le montant de « first loss » est systématiquement supérieur à « l'expected loss », c'est-à-dire aux pertes moyennes attendues sur l'année. Par conséquent, le critère de la majorité des risques est considéré comme non validé. Les entités ad hoc impliquées dans ces montages ne sont donc pas consolidées ;
- dans les contrats français conclus par Coface, les contrats n'incluent que rarement des « first loss » non garanties. Toutefois, les contrats n'assurent qu'une partie minoritaire des créances portées par le véhicule. En outre, la qualité du risque du portefeuille garanti par Coface au regard de celui porté par les autres intervenants

(autres assureurs, sponsors, cédants) n'est pas de nature à conférer la majorité des risques de la structure à Coface. Ces entités ne sont donc pas consolidées.

II.3.3.4 Entités de l'activité de Capital Investissement

Dans le cadre de ses activités de capital-investissement, le sous-groupe Natixis Private Equity investit en capital dans des sociétés non cotées par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR), de Sociétés d'Investissement à Capital Risqué (SICAR) et de Limited Partnerships. L'ensemble des critères de SIC 12 (« Activité », « Pouvoir de décision », « Majorité des avantages » et « Majorité des risques ») s'apprécie en fonction du pourcentage de participation de Natixis Private Equity dans chacune des tranches investies, et des éventuelles garanties apportées à ces véhicules.

Sur la base de ces éléments, quatre filiales sont consolidées au 31 décembre 2008 :

- la SICAR « Dahlia A SICAR SCA » ;
- le FCPR « IXEN » ;
- le FCPR « IXEN II » ;
- le FCPR « IXEN III ».

Natexis Investment Corp., filiale à 100 % de Natixis, détient un ensemble de participations dans des fonds d'investissements en Private Equity. Les véhicules ne sont pas consolidés en raison d'une participation très minoritaire (le plus souvent inférieure à 1 %) dans chacun des fonds, qui invalide l'ensemble des critères de SIC12 (activité, pouvoirs de décision, majorité des avantages et des risques).

II.3.3.5 Entités ad hoc des activités de Financement Structurés (de la Banque de Financement et d'Investissement)

Activités pérennes :

Hors activité d'ingénierie financière

Pour le besoin des activités de financements de projets (projets industriels ou d'infrastructures), d'actifs mobiliers (afférents aux transports aéronautiques, maritimes ou terrestres), d'actifs immobiliers, d'acquisition de sociétés cibles (financements LBO) et de matières premières, Natixis peut être amenée à créer une entité ad hoc dans laquelle est logée une opération de financement spécifique pour le compte d'un client.

Ces entités ne vérifient aucun des critères de consolidation de SIC 12 car :

- les activités de l'entité ad hoc sont conduites, en premier lieu, pour le compte du client ;
- Natixis est rarement actionnaire de ces entités et quand il l'est, sa participation est en général minoritaire. Les structures sont pour la plupart, auto-pilotées et Natixis n'a pas orienté cet auto-pilotage à son avantage ;
- Natixis n'intervient dans ces structures qu'en tant que simple prêteur ; les crédits sont le plus souvent syndiqués, et les risques sont répartis équitablement entre les prêteurs au prorata des montants prêtés.

Les montages pour lesquels Natixis est le seul prêteur ou dans lesquels il détient une participation majoritaire sont en faible nombre et ne présentent pas un caractère significatif au regard des comptes consolidés de Natixis.

Par conséquent, Natixis ne consolide aucune de ces entités au 31 décembre 2008.

Activité d'ingénierie financière

Des véhicules ad hoc peuvent être utilisés pour porter des titres pour le compte d'un client.

Figurent parmi ces entités les véhicules « Akhdar Investment Group » et « Gulf Capital Luxembourg » qui étaient précédemment intégrés au périmètre de consolidation en raison du taux de participation majoritaire de Natixis dans ces véhicules. Au 31 décembre 2008, ces véhicules sont en liquidation et donc exclus du périmètre de consolidation à cette date.

Pour les autres entités ad hoc, Natixis n'est pas majoritaire dans le capital de ces entités. En outre, les critères des risques et avantages ne sont pas validés car le risque est supporté soit par l'investisseur en capital, soit par un tiers qui garantit la valeur des actifs du véhicule à Natixis.

Des entités ad hoc sont utilisées pour transformer un type d'instrument de dette (à leur actif) en un instrument de dettes plus capitalistique (à leur passif) comme par exemple l'émission d'actions préférentielles. Quatre entités significatives au regard de l'ensemble consolidé et contrôlées par Natixis sont consolidées au 31 décembre 2008. Il s'agit de :

- Natexis Banque Populaire Preferred Capital 1 ;
- Natexis Banque Populaire Preferred Capital 2 ;
- Natexis Banque Populaire Preferred Capital 3 ;
- Garbo Invest.

Le véhicule AMBS LLC est sorti du périmètre de consolidation au 31 décembre 2008, l'émission d'actions de préférence qui figurait à son passif ayant été intégralement remboursée sur l'exercice.

Activités cantonnées :

Les conduits de titrisation sont généralement constitués sous la forme de véhicule ad hoc dans lesquels des actifs ou des dérivés représentatifs de risques de crédit sont cantonnés.

Ces véhicules ont pour vocation de diversifier les risques de crédit sous-jacent et de les trancher en vue de leurs acquisitions par des investisseurs qui recherchent un certain niveau de rémunération, fonction du niveau de risque accepté.

Les actifs des conduits et les passifs qu'ils émettent sont notés par les agences de rating qui surveillent en permanence l'adéquation du niveau de risque supporté par chaque tranche de risque vendu avec la note attribuée.

Les investisseurs peuvent rechercher un emploi relativement court, auquel cas il existe une transformation entre les actifs détenus par le conduit (conduits Asset Back Commercial Paper - ABCP) et les passifs émis (billets de trésorerie de maturité inférieure à un fonds).

Natixis intervient principalement dans des montages faisant intervenir un véhicule de titrisation en tant que :

- structureur des opérations de titrisation ;
- originateur de titres ou de prêts détenus à l'actif en attente de titrisation ;
- intermédiaire du risque de crédit entre le marché et l'entité de titrisation.

Natixis est également sponsor de trois conduits ABCP : Direct Funding, Elixir, et Versailles.

Du fait du cantonnement du risque ainsi que de leur vocation à mutualiser le risque de crédit pour des investisseurs autres que Natixis, les conduits de titrisation ne sont généralement pas consolidables selon les règles IFRS :

- les activités ont été principalement menées pour le compte d'investisseurs externes au groupe Natixis pour leur permettre de prendre position sur des portefeuilles diversifiés ;
- une structure tierce effectue la gestion des actifs s'il y a lieu. Natixis n'exerce pas le pouvoir de décision et de gestion au sein de ces entités ;
- Natixis ne bénéficie jamais de la majorité des avantages par rapport aux investisseurs externes ;
- Natixis ne détient que les parts les plus seniors dans ces montages, et n'est pas exposé à la majorité des risques.

Au 31 décembre 2008, la revue du caractère consolidable des structures de titrisation a conclu au caractère consolidable de trois entités dont le portefeuille sous-jacent est composé de titres CDO et ABS adossés à des prêts immobiliers *subprime*.

Des événements de défaut survenus en 2008 ont affecté l'intégralité ou une partie des tranches subordonnées en risque de ces structures détenues par des investisseurs externes.

Il en résulte que ces structures sont implicitement consolidées de fait, Natixis demeurant le principal investisseur dans celles-ci et les risques sur les actifs sous-jacents étant appréhendés à travers la valorisation des parts détenues et classées dans le portefeuille des « Instruments à la juste valeur par résultat – Trading » de Natixis.

II.3.3.6 Autres fonds immobiliers

Natixis Immo Développement investit dans des actifs immobiliers en partenariat avec d'autres investisseurs en utilisant deux types de structuration :

- les montages de type SEP. Ces entités ne sont pas consolidées dans la mesure où chaque coparticipant comptabilise ses droits dans les actifs, les passifs et les résultats de la SEP ;
- les autres montages dans lesquels une structure juridique distincte acquiert des actifs (SCI, SAS, SNC...). Natixis Immo Développement ne détient aucune participation dans des structures qui auraient un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Natixis. Aucune de ces entités n'est donc consolidée au 31 décembre 2008.

Natixis contrôle un certain nombre de véhicules dont l'objet est de porter ou prendre à bail un actif immobilier afin de le relouer ou de le mettre à disposition d'autres filiales du groupe ou de tiers. Ces véhicules sont consolidés dès lors que la participation de Natixis dans ces véhicules est majoritaire et dès lors que ces derniers présentent un caractère significatif au regard des comptes consolidés du groupe Natixis. Trois entités ad hoc répondent à ces critères et sont donc consolidées au 31 décembre 2008 :

- Natixis Immo Exploitation ;
- SCI Altair 1 ;
- SCI Altair 2.

Le sous-groupe Natixis Lease détient un certain nombre de véhicules ad hoc portant des actifs immobiliers. Quatre d'entre eux sont contrôlés par le groupe (pourcentage de détention supérieur à 50 %) et présentent un caractère significatif au 31 décembre 2008. Ils sont donc inclus dans le périmètre de consolidation de Natixis à cette date :

- SCI Valmy Coupole ;
- Fructibail Invest ;

- OPCI Natixis Lease Investissement ;
- SASU Immobilière Natixis Bail détenue par l'OPCI Natixis Lease Investissement.

Natixis Garanties détient trois SCI qui portent les immeubles d'exploitation du métier. Elles sont toutes les trois incluses dans le périmètre de consolidation du groupe Natixis au 31 décembre 2008. Il s'agit des SCI suivantes :

- SCI Champs-Élysées ;
- SCI La Boétie ;
- SCI SACCEF.

II.4 Présentation des comptes et date de clôture

II.4.1 Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont présentés suivant le format retenu dans la recommandation du CNC n° 2004-R03 du 27 octobre 2004 relative aux états de synthèse en référentiel IFRS.

Les comptes consolidés et leurs notes annexes sont, sauf précisions complémentaires, présentés en millions d'euros.

II.4.2 Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 31 décembre 2008 des sociétés incluses dans le périmètre du Groupe Banque Populaire.

II.5 Activité institutionnelle de Natixis et de sa filiale Coface

Natixis

Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2005 (n° 2005-1720 du 30 décembre 2005- article 116) et de la convention signée avec l'État le 28 décembre 2006, Natixis gère un ensemble de procédures publiques pour le compte de l'État. Les opérations relevant de ces missions font l'objet d'un enregistrement comptable distinct, et certaines d'entre elles peuvent recevoir la garantie de l'État. Ces dispositions constituent le patrimoine de Natixis affecté à la gestion des procédures et sur lequel l'État et les autres créanciers des procédures ont un droit spécifique.

Les emplois, ressources et engagements de la banque au titre de ses activités institutionnelles sont identifiés au bilan en extrait de chacune des rubriques concernées par les procédures dont la gestion a été confiée à Natixis par l'État.

En raison du caractère non significatif des commissions perçues et des encours de financement liés aux activités institutionnelles, aucun retraitement n'a été opéré sur ces encours au titre de la mise en place du coût amorti. Par ailleurs, sur les activités autres que celles de financement, le rôle d'intermédiaire de Natixis pour compte de l'État a conduit à conserver le mode de comptabilisation antérieur dans les comptes établis en référentiel IFRS.

Coface

Le chiffre d'affaires provenant de la gestion des procédures publiques correspond à la rémunération versée par l'État français. Cette

rémunération est prévue à travers une « Convention Financière » signée par l'État et Coface.

Une nouvelle convention financière a été signée le 9 juin 2008 couvrant une période de quatre ans (2007 à 2010). Elle prévoit rétroactivement la rémunération de Coface au titre de 2007.

Les primes payées par les clients, les sinistres indemnisés et les récupérations au titre de ces garanties reviennent à l'État et, en conséquence, n'apparaissent pas dans les comptes consolidés du groupe. Les frais liés à la gestion des procédures publiques comprennent essentiellement des frais engagés dans le cadre de la délivrance des garanties de l'État, de la gestion des sinistres et du recouvrement des impayés couverts par ces garanties.

II.6 Conversion des comptes des entités étrangères

La monnaie de présentation de l'entité consolidante est l'euro.

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, les comptes du bilan des filiales et des succursales étrangères sont convertis au cours de clôture. Les produits et charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion résultent de la différence :

- de valorisation du résultat de l'exercice entre le cours moyen et le cours de clôture ;
- de conversion des capitaux propres (hors résultat) entre le cours historique et le cours de clôture.

Ils sont enregistrés en capitaux propres au poste « gains ou pertes latents ou différés - Écart de conversion » et en intérêts minoritaires pour la partie revenant au tiers.

II.7 Filiales acquises et détenues dans le but d'être cédées

Le total des actifs et des passifs des filiales destinées à être cédées dans le délai maximum de douze mois et pour lesquelles le Groupe a initié la recherche active d'un acquéreur, constituent des actifs et passifs non courants présentés sur deux lignes distinctes du bilan consolidé.

Le Groupe ne dispose pas de filiales acquises et détenues dans le but d'être cédées.

II.8 Élimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Pour les entreprises intégrées de manière proportionnelle, l'élimination se fait dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les dividendes intra-groupes, les provisions sur titres consolidés, et les plus values d'opérations de cession interne sont neutralisés en totalité.

II.9 Activités des entreprises d'assurance

Les règles suivantes sont retenues pour l'intégration des comptes des filiales exerçant une activité d'assurance :

- les charges et les produits font l'objet d'un classement par nature selon les principes bancaires et non par destination ;
- les postes de bilan sont présentés dans les postes de même nature que ceux existants dans le format bancaire.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les placements en titres des sociétés d'assurance sont classés à l'actif du bilan dans les différentes catégories de titres définies par cette norme.

Les contrats gérés par les filiales d'assurance du Groupe répondent aux définitions des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires données par IFRS 4. Conformément à cette norme, ces contrats donnent donc lieu à la comptabilisation au passif du bilan de provisions techniques évaluées selon les principes fixés par la réglementation comptable française, dans l'attente de la publication d'une norme IFRS traitant du passif technique des entreprises d'assurance.

Les provisions mathématiques des contrats d'épargne correspondent à la valeur de rachat des contrats.

Les provisions techniques des contrats de prévoyance sont calculées en utilisant les tables de mortalité et les taux d'actualisation réglementaires, ainsi que les tables du BCAC pour les risques incapacité-invalidité.

Les provisions de sinistres des contrats de prévoyance correspondent au coût estimé des sinistres et ne sont pas actualisées.

Conformément à IFRS 4, un test de suffisance des passifs est réalisé afin de vérifier que les passifs d'assurance tels qu'ils ressortent des comptes consolidés sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Le test réalisé repose sur une modélisation stochastique des flux futurs actualisés.

Pour les contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire (assurance vie), une dette ou une créance de participation aux bénéfices (PB) différée est comptabilisée afin de neutraliser le décalage de valorisation entre les actifs et les passifs, conformément à IFRS 4 (mécanisme de comptabilité reflet ou *shadow accounting*).

La PB différée correspond à la quote-part de plus ou moins-values latentes des placements enregistrés à l'actif, susceptible de revenir aux assurés en application des conditions générales de leurs contrats d'assurance ou induits par les retraitements de consolidation. Le taux de PB différée est déterminé à partir du taux moyen de distribution des produits financiers aux assurés constaté dans les comptes individuels, en application des règles contractuelles (moyenne, pondérée par l'encours à la date de calcul, du taux de distribution contractuel de chaque produit).

Les principales sources de PB différée sont les suivantes :

- la réévaluation des « Actifs financiers disponibles à la vente » et des « Actifs à la juste valeur par résultat »,
- la réévaluation des actifs immobiliers en représentation des contrats d'assurance,
- le retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation et de la provision pour risque d'exigibilité.

La variation de PB différée est enregistrée en capitaux propres pour les variations de valeur des actifs classés en « disponibles à la vente », et en résultat pour les variations de valeur des actifs en « juste valeur par

résultat », ainsi que pour les variations de juste valeur des immeubles de placement venant en représentation des contrats d'assurance.

Dans un contexte caractérisé par des marchés en baisse très significative, l'application du mécanisme de comptabilité reflet a conduit à reconnaître un actif de PB différée qui correspond à l'imputation éventuelle des moins-values latentes sur les rendements futurs attribués aux passifs techniques.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité du 19 décembre 2008, le montant de PB différée active a été enregistré pour son montant recouvrable à l'actif (au niveau du poste « Comptes de régularisation et actifs divers » du bilan consolidé) en contrepartie des capitaux propres ou du résultat suivant la classification des actifs auxquels les moins-values se rapportent. Il est essentiellement constaté sur la société Assurances Banque Populaire Vie et les véhicules de placement détenus par cette dernière, qui porte l'essentiel des encours d'assurance vie du périmètre Natixis Assurances. Le test de recouvrabilité a été effectué sur ce même périmètre. Par ailleurs, en l'absence de canton significatif (les encours PERP représentant moins de 1 % du total d'ABP Vie), le test a été réalisé globalement sur les passifs représentés par le fonds général de la compagnie.

Le caractère recouvrable de la PB différée est fonction de l'intention et de la capacité des compagnies à piloter la rémunération future des contrats en fonction des ressources. Celles-ci sont sensibles :

- à l'évolution des marchés actions et obligataires ;
- à l'évolution de la collecte nette, qui résulte notamment de l'attractivité commerciale des contrats et de la propension des assurés à racheter leurs contrats ;
- aux réserves et ressources propres disponibles au sein des compagnies pour détenir les actifs sur une durée compatible avec l'évolution des passifs et cohérente avec les cycles de marché.

L'analyse de la recouvrabilité de la PB différée s'est donc inscrite dans un processus comprenant :

- l'évaluation de la probabilité de réaliser les moins-values latentes à la clôture de l'exercice et donc indirectement l'évaluation de la capacité à détenir des actifs en moins-value, en fonction des scénarii de collecte et de prestations (sous une hypothèse de continuité d'exploitation) ;
- un test de suffisance des passifs réalisé dans les conditions évoquées par la norme IFRS 4 : il s'agit de comparer l'ensemble des flux de trésorerie futurs des contrats (projetés sur un horizon de 15 ans) aux valeurs comptables des passifs enregistrés dans les comptes, y compris les participations aux bénéfices. Les insuffisances éventuelles résultant de cette comparaison sont alors enregistrées par résultat.

Ce processus prend la forme d'une modélisation des flux futurs issus de scénarii stochastiques, construite dans le respect des conditions réglementaires et contractuelles applicables aux contrats (le passif étant agrégé par catégorie de taux minimum garanti, ancienneté et règle de participation aux bénéfices). Par ailleurs, il est procédé à la génération de scénarii économiques stochastiques en probabilité historique (actions, dividendes, taux à court et long terme, taux d'inflation).

En particulier, dans le sous-groupe Natixis qui porte l'essentiel des activités d'assurance, cinq tests ont ainsi été réalisés, avec différents jeux d'hypothèses :

- test de recouvrabilité basé sur une collecte sur 4 années consécutives ;
- test basé sur l'utilisation d'une chronique de rachat structurel obtenue à partir de l'historique des taux de rachat ;

- test basé sur l'utilisation de la loi de rachat dynamique fournie par l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (Acam) dans le cadre du test QIS 4 (Quantitative Impact Studies) du projet Solvabilité II, en remplacement de la loi conjoncturelle ;
- combinaison de la loi de rachat dynamique de l'Acam et de la chronique de rachat structurel du 2^e test ;
- combinaison de la loi de rachat dynamique de l'Acam et de la collecte sur 4 années.

Ces différents tests et scénarii ont mis en évidence la sensibilité du caractère recouvrable de la PB différée active :

- à la loi de rachat utilisée, qui influence fortement le montant de la collecte nette et le solde de trésorerie à investir ou désinvestir ;
- aux hypothèses de marché (taux d'intérêt à long terme, évolution des indices de marché Actions, marché immobilier etc.), qui déterminent l'évolution du taux concurrentiel de rémunération des assurés, à comparer au taux de rendement futur estimé pour le portefeuille d'actifs.

Néanmoins, il est ressorti que la moyenne des résultats produits par les scénarii stochastiques ne remettait pas en cause le caractère recouvrable de la PB différée active.

II.10 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises requiert une évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à leur juste valeur en date d'acquisition. L'éventuel ajustement de l'évaluation initiale de ces éléments ou du coût du regroupement peut intervenir dans un délai limité à douze mois à partir de la date d'acquisition.

Lors de la première application des normes IFRS, le Groupe a choisi l'option offerte par la norme *IFRS 1 Première application* de ne pas retravailler rétrospectivement les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 selon les dispositions d'IFRS 3 Regroupements d'entreprises.

L'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables constitue l'écart d'acquisition. Celui-ci est affecté, à la date d'acquisition, à une ou plusieurs unités génératrice de trésorerie (UGT) susceptibles de retirer des avantages de l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif fait l'objet d'un test de dépréciation, au minimum une fois par an, et de façon plus fréquente en cas d'apparition d'indices objectifs de dépréciation. Ce test de dépréciation s'effectue par comparaison entre la valeur nette comptable de l'UGT ou groupe d'UGT comprenant l'écart d'acquisition et sa valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période et imputée par priorité sur l'écart d'acquisition affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT puis sur les autres actifs identifiables de l'UGT ou du groupe d'UGT.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement au compte de résultat en produits au poste « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

II.11 Utilisation d'estimation dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations sur la base des informations disponibles à cette date et susceptible de

faire parfois intervenir le jugement d'experts. Ces sources d'incertitude peuvent affecter la détermination des produits et charges du compte de résultat, l'évaluation des actifs, passifs du bilan et/ou certains éléments d'informations présentés dans les notes annexes.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- **Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur** : La détermination de la juste valeur des instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation. Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées pour tenir compte en fonction des instruments concernés et des risques associés du cours acheteur ou vendeur de la position nette, des risques de modèle, des risques de contrepartie et de paramètre. Les justes valeurs ainsi comptabilisées peuvent diverger des prix auxquels ces opérations seraient négociées en cas de cession effective sur le marché.
- **Dépréciations des prêts et créances** : Le Groupe apprécie en date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des prêts et créances sur base individuelle ou sur base collective par familles de risques. Pour la détection des indices de dépréciation, le Groupe analyse l'évolution d'un certain nombre de critères objectifs mais se fonde également sur le jugement de ses experts. De même, le Groupe peut avoir recours à son jugement d'expert pour positionner dans le temps les flux futurs de recouvrement (quand il s'agit de calculer le montant des dépréciations individuelles), ou pour ajuster le montant de pertes attendues issu du dispositif Bâle II sur lequel se fonde le montant de la provision collective.
- **Les instruments de capitaux propres non cotés classés dans les « Actifs disponibles à la vente »** sont constitués essentiellement des titres de participation non consolidés. La juste valeur des titres de participation non cotés est obtenue principalement par application des méthodes de valorisation PER (*Price Earning Ratio*) ou DCF (*Discounted Cash-Flow* ou actualisation des flux de trésorerie futurs). L'utilisation de ces méthodes conduit à faire au préalable certains choix et à prendre des hypothèses (notamment en matière de projections de flux futurs attendus et de taux d'actualisation) ;
- **la dépréciation des actifs disponibles à la vente** ;
- **la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture** ;
- **évaluation des UGT** : Chaque écart d'acquisition est affecté à une UGT de façon à pouvoir être testé. Les tests réalisés consistent à comparer la valeur comptable de l'UGT (valeur comprenant l'écart d'acquisition) et sa valeur recouvrable (qui est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité). Celle-ci est calculée en appliquant la méthode d'actualisation des cash flows libres annuels à l'infini. La mise en œuvre de cette méthode conduit à :
 - estimer les flux de trésorerie futurs. Pour cette estimation, le Groupe se fonde sur les prévisions des plans à moyen terme des métiers,
 - projeter à l'infini les flux de la troisième année sur la base d'un taux représentatif de la croissance annuelle attendue,
 - actualiser les flux sur la base d'un taux de rentabilité annuel moyen attendu à l'infini sur les valeurs cotées du secteur concerné ;
- **juste valeur des prêts et créances comptabilisés au coût amorti** : La juste valeur des prêts pour lesquels il n'existe pas de cotation est déterminée suivant la technique de l'actualisation des flux futurs. Le taux d'actualisation est fondé sur l'observation des taux pratiqués par l'établissement au cours de l'exercice pour des ensembles de prêts présentant des caractéristiques de risques similaires. Le regroupement des prêts par ensembles homogènes de

risques a été opéré à partir d'études statistiques permettant d'identifier les critères ayant une incidence sur le niveau des *spread* ;

- **passifs sociaux** : Le Groupe recourt à des actuaires indépendants pour le calcul de ses principaux engagements sociaux. Les taux d'actualisation, les taux d'évolution des salaires et les taux de rendement des actifs du régime reposent sur les valeurs de taux de marché observés à la date d'arrêt. Appliqués à des engagements long terme, ces taux induisent sur la valorisation un facteur d'incertitude ;

- **provisions sur les contrats d'Épargne Logement** : Le Groupe évalue de manière prospective les risques attachés aux contrats d'Épargne Logement, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, ce qui nécessite de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion de crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle. L'utilisation de ces hypothèses induit sur l'estimation de ces provisions un facteur d'incertitude pour lesquels le résultat définitif futur peut être différent de cette estimation ;

- **passifs relatifs aux contrats d'assurance**

Les provisions techniques des contrats d'assurance sont déterminées à partir d'hypothèses et d'estimations, pouvant entraîner des ajustements des montants comptabilisés au cours de la période suivante :

- en prévoyance, les provisions pour sinistres reposent principalement sur la modélisation de la sinistralité observée,

- en assurance vie, les provisions techniques sont calculées à partir d'hypothèses conjoncturelles, financières, de tables d'expérience (mortalité, morbidité) et de lois comportementales (comportement des assurés en matière de rachats),

- en assurance-crédit, les provisions pour sinistres comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Ce montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique correspondant à l'estimation du montant final de sinistres qui sera réglé après extinction du risque et toute action de recouvrement. Les provisions de recours qui représentent les estimations des récupérations attendues, sont calculées en appliquant à l'ensemble des exercices de souscription non encore liquidés un taux ultime de récupération ;

- **autres provisions pour risques et charges** : Les provisions enregistrées au passif du bilan consolidé, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour litiges, amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut-être estimé fiable. Pour la détermination de ce montant la Direction est amenée à évaluer la probabilité de réalisation du risque. Il y a actualisation des flux dès lors que celle-ci présente un caractère significatif.

Note III Périmètre de consolidation

III.1 Évolution du périmètre de consolidation au cours de l'année 2008

Les principales évolutions de l'exercice dans les 3 métiers du Groupe se caractérisent comme suit :

- dans le métier « Banque de proximité », par l'acquisition de sept banques régionales de HSBC : la Banque de Savoie, la Banque Chaix, la Banque Marze, la Banque Pelletier, le Crédit Commercial du Sud-Ouest, la Banque Dupuy de Parseval, la Société Marseillaise de Crédit ;
- dans le métier « services bancaires et financiers » représenté par Natixis, par une réduction du profil de risque de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI) et par l'accélération du processus de restructuration de Natixis entamé suite à l'opération de fusion réalisée en novembre 2006 ;
- dans le métier « Activités Fédérales et autres » par la sortie de périmètre de CIFG.

Les évolutions de la période sont déclinées, ci-après, sur la base des secteurs d'activité, tels qu'ils sont retenus dans l'information sectorielle.

III.1.1 Banque de proximité

III.1.1.1 Acquisition des Banques Régionales

III.1.1.1.1 Opérations juridiques

Le 2 juillet 2008 le Groupe Banque Populaire a acquis, au prix de 2,1 milliards d'euros, auprès d'HSBC France, sept banques régionales

exerçant une activité de banque de détail sur des segments de clientèle très proches de ceux des Banques Populaires : la Société Marseillaise de Crédit, la Banque de Savoie, la Banque Chaix, la Banque Marze, la Banque Dupuy, de Parseval, la Banque Pelletier et le Crédit Commercial du Sud Ouest.

La Banque Fédérale des Banques Populaires détient 100 % de la Société Marseillaise de Crédit et 49 % des autres Banques Régionales. Sur ces dernières, en 2009, la Banque Fédérale des Banques Populaires rétrocédera 51 % des six autres banques aux Banques Populaires.

Contributions aux comptes consolidés du Groupe

Sur l'ensemble de l'exercice 2008, les Banques Régionales ont généré, dans leurs comptes individuels, un produit net bancaire de 436 millions d'euros et un résultat net de 101 millions d'euros, contre respectivement 443 millions d'euros et 107 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Compte tenu de la date d'acquisition des Banques Régionales (le 2 juillet 2008) leurs contributions aux résultats du Groupe ne portent que sur 6 mois ; la contribution IFRS au produit net bancaire et au résultat net part du groupe se limite, respectivement, à 295 millions d'euros et 95 millions d'euros.

Compte tenu du faible impact de leurs contributions sur les soldes intermédiaires du Groupe et de leur date d'acquisition il n'a pas été produit de compte *proforma* pour comparaison.

En millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	Var. (%)
Produit net bancaire	436	443	- 2 %
<i>Banque Pelletier</i>	15	15	
<i>Crédit Commercial du Sud Ouest</i>	54	56	
<i>Banque de Savoie</i>	42	45	
<i>Banque Chaix</i>	80	77	
<i>Banque Dupuy, de Parseval</i>	38	38	
<i>Banque Marze</i>	14	11	
<i>Société Marseillaise de Crédit</i>	193	201	
Frais généraux	(295)	(285)	4 %
<i>Banque Pelletier</i>	(11)	(10)	
<i>Crédit Commercial du Sud Ouest</i>	(44)	(44)	
<i>Banque de Savoie</i>	(30)	(28)	
<i>Banque Chaix</i>	(49)	(46)	
<i>Banque Dupuy, de Parseval</i>	(24)	(24)	
<i>Banque Marze</i>	(6)	(6)	
<i>Société Marseillaise de Crédit</i>	(131)	(127)	
Résultat brut d'exploitation	141	158	- 11 %
<i>Banque Pelletier</i>	4	5	
<i>Crédit Commercial du Sud Ouest</i>	11	12	
<i>Banque de Savoie</i>	13	17	
<i>Banque Chaix</i>	30	32	
<i>Banque Dupuy, de Parseval</i>	14	14	
<i>Banque Marze</i>	7	5	
<i>Société Marseillaise de Crédit</i>	62	74	
Coût du risque	(24)	(4)	ns
<i>Banque Pelletier</i>	(1)	0	
<i>Crédit Commercial du Sud Ouest</i>	(3)	(2)	
<i>Banque de Savoie</i>	(2)	(1)	
<i>Banque Chaix</i>	(12)	(3)	
<i>Banque Dupuy, de Parseval</i>	(4)	(3)	
<i>Banque Marze</i>	(1)	(1)	
<i>Société Marseillaise de Crédit</i>	(2)	6	
Résultat d'exploitation	117	154	- 24 %
<i>Banque Pelletier</i>	3	5	
<i>Crédit Commercial du Sud Ouest</i>	8	11	
<i>Banque de Savoie</i>	11	15	
<i>Banque Chaix</i>	19	29	
<i>Banque Dupuy, de Parseval</i>	10	11	
<i>Banque Marze</i>	6	4	
<i>Société Marseillaise de Crédit</i>	60	80	
RÉSULTAT NET	100	107	- 6 %
<i>Banque Pelletier</i>	2	3	
<i>Crédit Commercial du Sud Ouest</i>	5	7	
<i>Banque de Savoie</i>	3	12	
<i>Banque Chaix</i>	18	20	
<i>Banque Dupuy, de Parseval</i>	8	7	
<i>Banque Marze</i>	5	2	
<i>Société Marseillaise de Crédit</i>	60	55	

Traitement de l'acquisition

Lors de l'acquisition des Banques Régionales, le Groupe a procédé à l'évaluation de leurs actifs, des passifs et des passifs éventuels à leur juste valeur.

Compte tenu de la valeur des capitaux propres retraités des Banques Régionales et du prix de leur acquisition (2,1 milliards d'euros), un écart d'acquisition d'un montant total de 1,5 milliard d'euros, représentatif de la quote-part de détention des Banques Populaires d'adossement et de la Banque Fédérale des Banques Populaires, a été inscrit à l'actif du bilan consolidé et se décline comme suit :

31 décembre 2008					
Banques Régionales	par les Banques Populaires		par l'Organe Central		en millions d'euros
Société Marseillaise de Crédit	-	-	Banque Fédérale des Banques Populaires	100 %	797
Banque Chaix	Banque Populaire Provençale et Corse	51 %	Banque Fédérale des Banques Populaires	49 %	241
Banque de Savoie	Banque Populaire des Alpes	51 %	Banque Fédérale des Banques Populaires	49 %	167
Crédit Commercial du Sud-Ouest	Banque du Sud-Ouest	51 %	Banque Fédérale des Banques Populaires	49 %	142
Banque Dupuy, de Parseval	Banque du Sud	51 %	Banque Fédérale des Banques Populaires	49 %	122
Banque Pelletier	Banque du Sud-Ouest	51 %	Banque Fédérale des Banques Populaires	49 %	43
Banque Marze	Banque du Sud	51 %	Banque Fédérale des Banques Populaires	49 %	36
ÉCART D'ACQUISITION TOTAL					1 547

Comme le permet la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises, le Groupe pourra procéder, à d'éventuels ajustements de l'évaluation initiale dans un délai limité à douze mois à partir de la date d'acquisition.

III.1.1.2 Autres entrées de périmètre

- **BFC CROISSANCE**, filiale de Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté consolidée car dépassant les seuils au 31 décembre 2008 ;
- **BTP Capital Conseil**, société de conseil en ingénierie financière, filiale détenue à 100 % par le Crédit Coopératif ;
- **COOPEST**, société d'investissement de l'économie sociale en Europe Centrale et de l'est, filiale détenue à 100 % par le Crédit Coopératif ;
- **Euro Capital**, société de capital risque, filiale de Banque Populaire Lorraine Champagne. Créée en 2000, il s'agit de sa première consolidation ;
- **IPAB**, société de développement d'opération électronique, filiale détenue à 100 % par la BRED Banque Populaire ;
- **TISE**, Société d'investissement dans l'économie Sociale Polonaise, détenue à 100 % par le Crédit Coopératif.

III.1.1.3 Sortie de périmètre

- **Achatpro**, filiale de la BRED Banque Populaire, cédée au hors groupe.
- **BDG SCI**, filiale de Banque Populaire Rives de Paris, déconsolidée car en deçà des seuils de consolidation.
- **Mone+CC2**, filiale de Crédit Coopératif déconsolidée suite.

- **SPV IGLOO2**, déconsolidée, la totalité des parts détenues par les Banques Populaires ayant été remboursée au cours de l'exercice.

III.1.1.4 Restructurations

- Fusion de la Caisse Régionale du Morbihan et de Loire Atlantique et de la Caisse Régionale de Vendée pour former le **Crédit Maritime Atlantique**.
- Fusion de la Caisse Régionale Littoral Manche et de la Caisse Régionale du Finistère pour former la **Caisse Régionale Bretagne Normandie**.
- Fusion par voie d'absorption de la **Parnassienne de Crédit**, par la Banque Monétaire et Financière toutes deux filiales de la Casden Banque Populaire.
- Fusion par voie d'absorption de LFI par **SPIG**, et de Trust and Pay par B-process, toutes filiales de la BRED Banque Populaire.

III.1.2 Services bancaires et financiers (sous-groupe Natixis)

III.1.2.1 Faits marquants

Dans un contexte marqué par l'aggravation de la crise financière, qui s'est propagée à de nouvelles classes d'actifs et par la dégradation de l'environnement économique depuis notamment les défaillances bancaires du troisième trimestre, le sous-groupe Natixis :

- a redéfini son plan d'affaires en misant sur un rééquilibrage de son business model au profit de ses métiers récurrents, une réduction de sa base de coûts, un renforcement de sa structure financière et une réduction du profil de risque de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI). Ces réorientations stratégiques sont mises en

œuvre au travers du plan de transformation de la BFI décidé par le Conseil de surveillance de Natixis du 18 décembre 2008. Celui-ci prévoit :

- l'arrêt des activités d'investissement pour compte propre crédit et structurés de crédit et l'arrêt des activités de marché les plus complexes. Ces décisions s'accompagnent de la création, déjà effective, d'une structure spécifique de cantonnement interne à la BFI pour en optimiser la gestion en extinction,
- le recentrage sur les clients historiques en privilégiant les opérations de clientèle Corporate et Institutionnelle,
- une présence internationale resserrée avec une forte réduction en Asie (arrêt des activités de marché de capitaux) et aux États-Unis (arrêt des activités de dérivés actions),
- le renforcement de la discipline des risques dans toutes les activités,
- une réduction des effectifs de la BFI de 15 % et des frais fixes directs de la BFI de 10 % ;
- a engagé un programme de réduction de coûts à échéance 2009. Cette démarche, qui s'est traduite par un ensemble de projets de rationalisation lancés au cours du 2^e trimestre 2008, s'inscrit dans un plan de réduction des charges 2008-2009, concernant tout à la fois les effectifs, les prestataires externes et les charges générales d'exploitation. Concernant les effectifs, un plan d'adaptation de l'emploi a été ouvert aux collaborateurs de Natixis SA courant septembre 2008. Ses incidences ont été évaluées et provisionnées à hauteur de - 144 millions d'euros dans les comptes de l'exercice 2008, soit 52 millions pour le Groupe ;
- a mené à bien courant septembre une augmentation de capital de 3,7 milliards d'euros, souscrite à hauteur de 2,5 milliards d'euros par la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne par compensation avec l'avance d'actionnaires antérieurement consentie.

En dehors des réorientations stratégiques et autres adaptations conduites en lien avec la crise financière, Natixis a poursuivi le processus d'intégration des différentes entités apportées le 17 novembre 2006.

Les principales opérations de rapprochement juridiques intervenues au cours de l'exercice 2008 sont les suivantes :

- réorganisation des métiers de titres avec :

- l'apport à CACEIS des activités de conservation institutionnelle, d'administration de fonds et de services aux émetteurs jusqu'alors exercées au sein de Natixis et de sa filiale Natixis Investor Servicing,
- le rapprochement juridique de Gestitres et de Natixis pour les plates-formes de conservation « retail » ;
- fusion des sociétés CEGI, SACCEF et SOCAMAB pour donner naissance à la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, plate-forme multi-métiers de la caution et de la garantie financière ;
- apport des activités de Natixis Altair relatives à l'exploitation du centre mutualisé de traitement d'informations « data Center » à sa filiale Natixis Altair IT Shared Services et fusion des activités résiduelles de Natixis Altair (Architecture technique, Fonctions Support, etc...) avec les activités de la Direction des Systèmes Informatiques de Natixis. Sur un plan juridique, cette fusion a été réalisée sous la forme d'une transmission universelle de patrimoine ;
- regroupement, pour le métier du crédit à la consommation des activités liées au développement des outils informatiques de gestion au sein de Natixis Consumer IT (filiale à 100 % de Natixis Consumer Finance).

En outre, la Banque Privée Saint-Dominique et la compagnie 1818 - Banquiers Privés - ont ouvert fin novembre 2008 un projet de rapprochement qui vise à construire une banque privée développant les activités suivantes :

- la gestion de fortune auprès d'une clientèle directe ;
- la création de produits et services pour la clientèle haut de gamme des réseaux Caisse d'Épargne et Banque Populaire ;
- la commercialisation de produits et services à destination des Conseillers en Gestion de patrimoine indépendants (CGPI).

III.1.2.2 Augmentation du taux de détention de Natixis

Le taux de détention (hors actions propres) du Groupe sur Natixis est porté de 34,66 % au 31 décembre 2007 à 35,78 % au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 1,12 %.

Cette augmentation est essentiellement liée à la distribution du dividende Natixis intégralement perçu en action par les deux organes centraux, la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), qui a eu lieu au 2^e trimestre mais aussi par des achats effectués sur le marché :

Débiteurs	31/12/2007			Variation		31/12/2008	
	Nombre	Taux	Dividendes en actions	Augmentation Capital	Autres (levée d'option, achat d'actions propres...)	Nombre	Taux
CNCE	421 036 427	34,66 %	20 198 975	573 606 033	21 089 295	1 035 930 730	35,78 %
BFBP	421 036 427	34,66 %	20 198 975	573 606 033	21 089 295	1 035 930 730	35,78 %
Autres	372 743 269	30,68 %	1 944 552	496 517 931	(47 643 161)	823 562 591	28,44 %
TOTAL HORS ACTIONS PROPRES	1 214 816 123	100 %	42 342 502	1 643 729 997	(5 464 571)	2 895 424 051	100 %
Actions propres	7 226 571	-	-	-	5 487 071	12 713 642	-
TOTAL	1 222 042 694	100 %	42 342 502	1 643 729 997	22 500	2 908 137 693	100 %

L'augmentation de taux générée sur la période s'est traduite par un accroissement de réserves nets complémentaires revenant au Groupe, immédiatement imputé en résultat sur la ligne « Gains ou pertes sur autres actifs », pour un montant de 95 millions d'euros.

III.1.2.3 Évolution du périmètre par pôle

Sauf exception, tous les impacts, en taux ou en montant, sont exprimés dans cette partie après prise en compte de la proportionnalisation de Natixis et ses filiales à 35,78 %.

III.1.2.3.1 Pôle Clients

Entrées de périmètre

Dans le pôle Clients les créations de l'exercice sont :

- Poland Factoring qui a une activité d'affacturage ;
- Natixis factor Portugal qui a une activité d'affacturage ;
- Coface factoring Lithuania, succursale de Coface Poland factoring, dont l'activité est l'assurance ;
- Coface Bulgaria ; succursale de Coface Austria, dont l'activité est l'assurance ;
- Coface Latvia Insurance, succursale de Coface Austria, dont l'activité est l'assurance ;
- Coface Ecuador, succursale de Coface SA, dont l'activité est l'assurance ;
- Coface Australie, succursale de Coface SA, dont l'activité est l'assurance ;
- Coface Taiwan, succursale de Coface SA, dont l'activité est l'assurance.

Les autres variations de périmètre sont :

- Coface Finans A/S Danmark acquise à hauteur de 26,83 % et générant un écart d'acquisition de 5,5 millions d'euros ;
- la société Coface Poland CMS qui a une activité d'information financière est à nouveau consolidée en raison du dépassement des seuils de significativité.

Variations de pourcentage d'intérêt et restructurations internes

- Rachat de 6,99 % des minoritaires de Business Data Information.
- Cession de 9,26 % de VR Factorem entraînant la constatation d'une plus-value de 4,29 millions d'euros, ainsi qu'un changement de méthode de consolidation (passage d'une Intégration proportionnelle une mise en équivalence).
- Fusion absorption de Kompass France dans Kompass International et de La Viscontea Immobiliare dans Coface Assicurazioni Spa.

III.1.2.3.2 Pôle Banque de financement et d'investissement

Entrées de périmètre

- première consolidation au cours du 4^e trimestre 2008 de Natixis Australia Ltd ;
- création d'une entité ad hoc du métier Real Estate Property Program (REPP) : CM Reo Holdings Trust ;
- création de deux entités ad hoc Emerging Markets Global Strategies dont l'objet est de créer une valeur d'indexation pour une émission d'ELN réalisée par NCM pour le compte d'un client ;
- création de NH Philadelphia Property LP.

Sorties de périmètre et diminutions de pourcentage d'intérêt

- dilution de 6,56 % d'EIG à la suite d'une augmentation de capital exclusivement souscrite par EDG. Le pourcentage d'intérêt passe de 11,92 % à 5,37 % avec maintien de la méthode de consolidation en intégration proportionnelle. Le contrôle est en effet toujours conjoint, la gouvernance de la société n'ayant pas été affectée par la nouvelle répartition du capital ;
- déconsolidation de Natixis arbitrage au 1^{er} janvier 2008 et de SAS Opéra sentier au 1^{er} juillet 2008 ; ces entités n'atteignent pas les seuils de consolidation ;
- déconsolidation d'Akhdar Investment Group au 1^{er} octobre 2008 à la suite de la liquidation de ses actifs ;
- déconsolidation de Gulf Capital Luxembourg SA au 1^{er} octobre 2008 ;
- liquidation de Cléa 2 ;
- liquidation de Parallel Absolute Return Fund Ltd, Parallel Absolute Return Fund LP, Parallel Absolute Return Master Fund LP, Par Fund GP LLC ;
- sorties de périmètre des SPV de l'activité « Muni Trust » de NATIXIS Municipal Products (société du groupe NATIXIS Capital Markets North America) ;
- liquidation de 11 West Division, Ixis CMNA (Australia) Acceptances (n° 1) Inc., Ixis CMNA (Australia) Acceptances (n° 2) Inc., Ixis CMNA (Australia) Funding (n° 1) Pty Ltd, Ixis CMNA (Australia) Funding (n° 2) Pty Ltd, Ixis CMNA (Australia) Participations (n° 1) Inc., IXIS CMNA (Australia) Participations (n° 2) Inc., IXIS CMNA International Participations (n° 1) LLC., Natixis Asset Finance Inc, Ixis Manzano Special Member LLC.

III.1.2.3.3 Pôle Services

Entrées de périmètre

Dans les activités de crédit-bail on notera la création de Natixis Lease Investment et de sa filiale SAS Immobilière Natixis Bail.

Sorties de périmètre

- cession de 11,95 % de SLIB au hors groupe ;
- déconsolidation de la SCI ABP Pompe au 1^{er} avril 2008 (Natixis assurance) ;
- cession de Fastnet House au 31 mars 2008 à Crédit Agricole Luxembourg (groupe CACEIS) ;
- liquidation du FCP GCEC Diversifié en mars 2008 (Natixis garanties).

Restructurations internes

- Transmission Universelle de Patrimoine de Gestitres à Natixis au 1^{er} juillet 2008 ;
- fusion de Saccef et Socamab dans Natixis Garanties avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 ;
- apport des titres de Natixis Investor Servicing (NIS) détenus par Natixis SA à Caceis et fusion NIS dans Caceis Fasnet ;
- apport par Natixis de ses activités de dépositaire (teneur de compte et service aux émetteurs à destination de la clientèle institutionnelle) et d'administration de fonds. Suite à cette opération, le pourcentage de contrôle de Natixis dans Caceis reste inchangé (17,89 %) ;
- fusion de Brooke Securities Inc, de Olympia Capital Inc, de Olympia Capital absorption LP dans Caceis USA Inc (ex – Brooke Securities Holding Inc).

III.1.2.3.4 Pôle Capital investissement et gestion privée

Entrées de périmètre et augmentations de pourcentage d'intérêt

Les seules entrées portent sur des créations de structures : FCPR Ixen III, Natixis Private Equity International Luxembourg et FNS5. Par ailleurs, le pôle a augmenté sa participation dans les structures suivantes :

- Natixis Actions Capital Structurant (NACS) : + 4 % ;
- Natixis Private consolidée International (NPBI) : + 0,42 % à la suite d'une augmentation de capital souscrite intégralement par Natixis Private consolidée et le rachat de 1,07 % de minoritaires ;
- acquisition de 8,50 % de la Compagnie 1818 auprès du Groupe Caisse d'Épargne.

Sorties de périmètre

Durant la période, sont sorties du périmètre Seventure Partner au 1^{er} avril 2008 déconsolidée car en dessous des seuils de consolidation et CM Finance, suite à sa cession au premier semestre 2008.

III.1.2.3.5 Pôle gestion d'actif

Entrées de périmètre

Le pôle a procédé, durant l'exercice, à de nombreuses créations : AEW Central Europe, AEW VIA Co-Investors L.P., ASG Quasar Fund, ASG Laser Fund, ASG Global Alternatives Fund, Natixis Loomis Sayles Global Growth Fund, Loomis Sayles Alpha LLC, Loomis Sayles Multi-Strategy alpha L.P., Loomis Sayles International Bond Fund, Vaughan Nelson Value Opportunities Fund, Natixis Global Associates Switzerland. Il a par ailleurs acquis Gateway Investment Advisers, LLC.

Sorties de périmètre et restructurations internes

Suite à leurs liquidations, ont été déconsolidées :

- Aew Securities Limited Partnership, Aew TSF Inc. ;
- Loomis Sayles Energy Hedge Fund II L.P., Loomis Sayles Consumer Discretionary LP, Loomis Sayles Consumer Discretionary GP LLC. ;
- Westpeak Small Cap Growth Fund ;
- Cession de titres de Percipio Capital Management LLC.

III.1.2.3.6 Pôle Banque de détail

Le pôle Banque de détail du sous-groupe Natixis est constitué des Caisses d'Épargne dont le capital est détenu à hauteur de 20 % par Natixis au travers de la détention des Certificats Coopératifs d'Investissements. Les Caisses d'Épargne sont consolidées par mise en équivalence à hauteur de la quote-part de détention dans le Groupe soit 7 %.

Durant l'exercice 2008, 3 opérations de fusion ont été réalisées au niveau des Caisses d'Épargne :

- fusion de la Caisse d'Épargne De Haute-Normandie avec la Caisse d'Épargne Normandie (ex- Caisse d'Épargne de Basse Normandie) ;
- fusion de la Caisse d'Épargne De Bretagne avec la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire (ex- Caisse d'Épargne des Pays de la Loire) ;
- fusion de la Caisse d'Épargne Île de France Ouest et Nord avec la Caisse d'Épargne Île de France (ex- Caisse d'Épargne Île de France Paris).

III.1.2.3.7 Hors Pôle

Dans le « hors pôle », on relèvera les déconsolidations de Foncière Kupka au 1^{er} avril 2008 et d'AMBS LLC au 1^{er} octobre 2008.

Par ailleurs, Natixis Altair IT Share Services a été créé par l'apport de l'activité de services informatiques de Natixis puis par transmission universelle du patrimoine de Natixis Altair vers Natixis.

III.1.3 Activités Fédérales et autres

III.1.3.1 Déconsolidation de CIFG

Le 20 décembre 2007, la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) ont décidé de se porter acquéreurs de la totalité du capital de CIFG, filiale de rehaussement de crédit détenue par Natixis et de lui apporter les ressources nécessaires au maintien, à cette date, de son rating AAA auprès des agences de notation.

Depuis cette date, considérant l'évolution du marché du réhaussement de crédit, les deux actionnaires ont décidé de réviser leur stratégie :

- toute perspective de soutien complémentaire, au-delà des apports déjà réalisés, a été écartée ;
- une nouvelle équipe de direction a été nommée au sein de l'entité afin, notamment, de mener à bien les négociations avec ses principaux créanciers ;
- un processus de « commutation » (annulation des engagements vis-à-vis des contreparties en contrepartie d'un versement en numéraire et/ou d'une conversion en capital) a été engagé auprès des créanciers, sous la supervision des autorités de tutelle, dès le premier semestre 2008.

Le 22 janvier 2009, CIFG a annoncé avoir conclu un accord de commutation avec des contreparties représentant 98 % de son encours de certaines catégories de produits dérivés adossés à certains actifs, notamment immobiliers, soit environ 12 milliards de dollars.

Selon les termes de l'accord de commutation, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ont réduit leurs participations respectives dans le Capital de CIFG et les principales contreparties ont renoncé à leurs droits pécuniaires au titre des garanties financières (credit default swap et polices d'assurance) émises par CIFG, en échange d'un paiement en numéraire et d'une prise de participation au capital de CIFG.

À l'issue de cette opération, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne détiennent conjointement et directement une participation légèrement supérieure à 10 % dans le capital de CIFG et l'opération entraîne de fait la déconsolidation de CIFG du Groupe Banque Populaire.

La Banque Fédérale des Banques Populaires ayant provisionné, dans ses comptes sociaux et dès 2007, la totalité de ses titres sur CIFG (- 443 millions d'euros), l'opération de déconsolidation de CIFG n'a pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe de l'exercice 2008.

III.1.3.2 Autre variation

Au cours de l'exercice, la Banque Fédérale des Banques Populaires a créé **Banques Populaires Covered Bonds**, pour assurer le refinancement des crédits immobiliers des Banques Populaires, permettant ainsi, d'élargir la palette de refinancement du Groupe.

Détenue à 100 % par la Banque Fédérale des Banques Populaires et société à conseil de surveillance et directoire dotée d'un capital de 40 millions d'euros, elle est destinée à émettre des emprunts garantis par un portefeuille de crédits immobiliers de grande qualité et assortis de solides sûretés parmi lesquelles l'hypothèque, le privilège de prêteurs de deniers et la garantie des sociétés de caution mutuelle.

Ayant procédé à sa première émission début 2008, elle entre au périmètre à compter de 2008.

Note III.2 Périmètres de consolidation comparés

SOCIÉTÉS LIBELLÉS	GROUPE BANQUE POPULAIRE										
	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
I) ENTITÉS CONSOLIDANTES											
I-1) Banques Populaires											
BANQUE POPULAIRE DES ALPES	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE ALSACE	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE DE LA CÔTE D'AZUR	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE DE LOIRE ET LYONNAIS	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE DU NORD	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE OCCITANE	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE DU SUD	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
BRED – BANQUE POPULAIRE	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
CASDEN – BANQUE POPULAIRE	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
CRÉDIT COOPÉRATIF	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
I-2) Sociétés de Caution Mutuelle											
ACEF DU TARN ET DE L'AVEYRON	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.
ACEF OCCITANE	(10)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
BRED HABITAT	(18)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
FOREST MASSIF CENTRAL	(9)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
FORESTIERS LORRAINE	(13)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
HABITAT RIVES DE PARIS	(15)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCACEF BAS-RHIN	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCACEF MASSIF CENTRAL	(9)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCACEF NORD	(11)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCAMA ARIÈGE	(16)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCAMA ATLANTIQUE	(4)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GROUPE BANQUE POPULAIRE

SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008										31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)					
SOCAMA AUDE	(16)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA BAS-RHIN	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA BOUCHES-DU-RHÔNE	(14)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	(3)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA BRED	(18)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA CENTRE ATLANTIQUE	(2)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA CHAMPAGNE	(13)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA CORSE	(14)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA CÔTE D'AZUR	(5)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA DES ALPES	(8)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
SOCAMA DU DAUPHINÉ DES ALPES DU SUD	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA HAUT RHIN	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA HAUTE-GARONNE	(10)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA HAUTE-SAVOIE	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA LOIRE ET LYONNAIS	(6)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA LORRAINE	(13)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA MASSIF CENTRAL	(9)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA DU MIDI	(16)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA MIDI-PYRÉNÉES OUEST	(10)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA NORD	(11)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA NORMANDIE	(18)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA OCCITANE	(10)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA OUEST	(7)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA RIVES DE PARIS	(15)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA ROUSSILLON	(16)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA SAVOIE	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA SUD-OUEST	(12)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA VAL DE FRANCE	(17)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMA VAUCLUSE	(14)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMI DES ALPES	(8)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
SOCAMI ALSACE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMI ATLANTIQUE	(4)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMI AUDE ARIÈGE	(16)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMI BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	(3)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMI CENTRE ATLANTIQUE	(2)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCAMI CÔTE D'AZUR	(5)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GROUPE BANQUE POPULAIRE											
SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
SOCAMI DAUPHINÉ DES ALPES SU SUD	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCAMI DU SUD-OUEST	(12)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCAMI HAUTE-GARONNE HABITAT	(10)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCAMI HAUTE-SAVOIE	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCAMI LOIRE ET LYONNAIS	(6)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCAMI LORRAINE CHAMPAGNE	(13)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCAMI MASSIF CENTRAL	(9)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCAMI DU MIDI	(16)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCAMI NORD	(11)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCAMI OCCITANE	(10)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCAMI OUEST	(7)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCAMI PROVENCE ET CORSE	(14)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCAMI PYRÉNÉES-ORIENTALES	(16)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCAMI SAVOISIENNE	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCAMI VAL DE FRANCE	(17)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCAMMES	(8)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCAMUPROLOR	(13)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCAUPROMI ALSACE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOFRONTA	(8)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOPROLIB DES ALPES	(8)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOPROLIB FRANCHE-COMTÉ	(3)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOPROLIB LORRAINE	(13)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOPROLIB NORD	(11)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOPROLIB SUD-OUEST	(12)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
I-3) Établissements Centraux											
BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
I-4) Établissements « Affiliés »											
CAISSE RÉGIONALE DU FINISTÈRE	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
CAISSE RÉGIONALE LITTORAL MANCHE	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
CAISSE RÉGIONALE DE MÉDITERRANÉE	(16)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
CAISSE RÉGIONALE MORBIHAN / LOIRE-ATLANTIQUE	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
CAISSE RÉGIONALE RÉGION NORD	(11)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
CAISSE RÉGIONALE SUD-OUEST	(12)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
CAISSE RÉGIONALE DE VENDÉE	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
CRÉDIT MARITIME OUTRE-MER	(18)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT MARITIME ATLANTIQUE	(4)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N

GROUPE BANQUE POPULAIRE

SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008										31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)					
CAISSE RÉGIONALE BRETAGNE NORMANDIE	(7)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N					
II) ÉTABLISSEMENTS « ASSOCIÉS »																
CMGM	(20)	FR	3,62 %	100,00 %	I.G.	3,81 %	100,00 %	I.G.	4,55 %	100,00 %	I.G.					
EDEL	(20)	FR	33,94 %	100,00 %	I.G.	33,94 %	100,00 %	I.G.	33,94 %	100,00 %	I.G.					
GEDEX DISTRIBUTION	(20)	FR	-	100,00 %	I.G.	-	100,00 %	I.G.	-	100,00 %	I.G.					
MONINFO	(20)	FR	33,75 %	100,00 %	I.G.	33,77 %	100,00 %	I.G.	33,54 %	96,80 %	I.G.					
NORD FINANCEMENT	(20)	FR	0,95 %	100,00 %	I.G.	0,95 %	100,00 %	I.G.	0,94 %	100,00 %	I.G.					
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE LA NEF	(20)	FR	4,73 %	100,00 %	I.G.	5,11 %	100,00 %	I.G.	6,46 %	100,00 %	I.G.					
SOCOREC	(20)	FR	-	100,00 %	I.G.	-	100,00 %	I.G.	-	100,00 %	I.G.					
SOFI.G.ARD	(20)	FR	0,28 %	100,00 %	I.G.	0,28 %	100,00 %	I.G.	0,28 %	100,00 %	I.G.					
SOFINDI	(20)	FR	4,59 %	100,00 %	I.G.	4,60 %	100,00 %	I.G.	4,57 %	100,00 %	I.G.					
SOFIRIF	(20)	FR	17,68 %	100,00 %	I.G.	18,85 %	100,00 %	I.G.	3,92 %	100,00 %	I.G.					
SOFISCOP	(20)	FR	1,69 %	100,00 %	I.G.	1,69 %	100,00 %	I.G.	1,68 %	100,00 %	I.G.					
SOFISCOP SUD EST	(20)	FR	3,90 %	100,00 %	I.G.	4,01 %	100,00 %	I.G.	4,09 %	100,00 %	I.G.					
SOMUDIMEC	(20)	FR	0,35 %	100,00 %	I.G.	0,35 %	100,00 %	I.G.	0,31 %	100,00 %	I.G.					
SOMUPACA	(20)	FR	1,49 %	100,00 %	I.G.	1,55 %	100,00 %	I.G.	1,57 %	100,00 %	I.G.					
III) FILIALES																
III-1) Banque de proximité																
ACHATPRO	-	FR	Cession		N	92,80 %	92,80 %	I.G.	92,80 %	92,80 %	I.G.					
ATLANTIQUE PLUS	(4)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT	(18)	FR	49,90 %	49,90 %	M.E.	49,90 %	49,90 %	M.E.	35,00 %	35,00 %	M.E.					
BANQUE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	(19)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
BATINOREST BAIL	(20)	FR	94,88 %	100,00 %	I.G.	94,88 %	100,00 %	I.G.	94,88 %	100,00 %	I.G.					
BCI MER ROUGE	(18)	DJ	51,00 %	51,00 %	I.G.	51,00 %	51,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
BDG SCI	-	FR	Déconsolidée		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
BERCY GESTION FINANCE	(18)	FR	99,96 %	99,96 %	I.G.	99,96 %	99,96 %	I.G.	99,96 %	99,96 %	I.G.					
BERCY PATRIMOINE	(18)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
BGF+	(18)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
BIC BRED	(18)	FR	99,95 %	100,00 %	I.G.	99,95 %	100,00 %	I.G.	99,95 %	99,95 %	I.G.					
BISE	-	PL	Cession		N	Cession		N	49,72 %	49,72 %	M.E.					
B-PROCESS	(18)	FR	50,69 %	50,69 %	M.E.	50,69 %	50,69 %	M.E.	42,89 %	42,89 %	M.E.					
BRED COFILEASE	(18)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
BRED GESTION	(18)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
BRED VANUATU	(18)	VA	85,00 %	85,00 %	I.G.	85,00 %	85,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
BTP BANQUE	(20)	FR	99,95 %	99,95 %	I.G.	99,95 %	99,95 %	I.G.	99,95 %	99,95 %	I.G.					

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GROUPE BANQUE POPULAIRE											
SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	LIBELLÉS	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE
BTP CAPITAL INVESTISSEMENT	(20)	FR	79,42 %	79,42 %	I.G.	79,42 %	79,42 %	I.G.	79,42 %	79,42 %	I.G.
BTP CAPITAL CONSEIL	(20)	FR	99,46 %	99,98 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
COOPEST	(20)	FR	35,53 %	35,53 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
TISE	(20)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
CAISSE DE GARANTIE IMMOB. DU BÂTIMENT	(20)	FR	33,40 %	33,40 %	M.E.	33,40 %	33,40 %	M.E.	33,40 %	33,40 %	M.E.
CAISSE SOLIDAIRE	(20)	FR	59,79 %	100,00 %	I.G.	58,56 %	100,00 %	I.G.	19,08 %	100,00 %	I.G.
CAPI COURT TERME N° 1	(19)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
CLICK AND TRUST	(18)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
COFEG	(18)	FR	99,67 %	99,94 %	I.G.	99,67 %	99,67 %	I.G.	99,67 %	99,67 %	I.G.
COFIBRED	(18)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
CREPONORD	(11)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
DE PORTZAMPARC	(2)	FR	68,25 %	100,00 %	I.G.	68,20 %	100,00 %	I.G.	68,18 %	74,53 %	I.G.
ECOFI INVESTISSEMENT	(20)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	99,99 %	99,99 %	I.G.
EFITEL	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.
ESFIN	(20)	FR	37,58 %	37,58 %	M.E.	37,58 %	37,58 %	M.E.	37,58 %	37,58 %	M.E.
EURO CAPITAL	(13)	FR	71,69 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2007		N
EXPANSINVEST	(20)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FCC ELIDE	(18)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FINANCIÈRE DE LA BP OCCITANE	(10)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
FINANCIÈRE PARTICIPATION BPS	(7)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
FINANCIÈRE VECTEUR	-	FR	100,00 %	100,00 %	N	0,00 %	0,00 %	I.G.	0,00 %	0,00 %	I.G.
FONCIÈRE DU VANUATU	(18)	VA	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrée en 2007		N
FONCIÈRE VICTOR HUGO	(5)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
GARIBALDI CAPITAL DÉVELOPPEMENT	(6)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
GIE USC	(20)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	99,79 %	100,00 %	I.G.	99,79 %	101,00 %	I.G.
GROUPEMENT DE FAIT	(20)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
INGÉNIERIE ET DÉVELOPPEMENT	(7)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
INTERCOOP	(20)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
L F I		FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
LFI4	(18)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
LUDOVIC DE BESSE	(2)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
LUX EQUIP BAIL	(13)	LU	100,00 %	100,00 %	I.G.	90,00 %	90,00 %	I.G.	90,00 %	90,00 %	I.G.
MONE+CC2	-	FR	Dissolution		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
NJR INVEST	(20)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
PARNASSE FINANCES	(19)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
PARNASSIENNE DE CRÉDIT	-	FR	Fusion		N	91,13 %	91,13 %	I.G.	91,13 %	92,44 %	I.G.
PARTICIPATIONS BPSO	(12)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.

GROUPE BANQUE POPULAIRE

SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008										31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)					
PLUSEXPANSION	(4)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
PREPAR COURTAGE	(18)	FR	99,40 %	99,40 %	I.G.	99,40 %	99,40 %	I.G.	99,20 %	99,20 %	I.G.					
PREPAR-IARD	(18)	FR	99,98 %	99,98 %	I.G.	99,98 %	99,98 %	I.G.	99,99 %	99,99 %	I.G.					
PREPAR-VIE	(18)	FR	99,87 %	99,87 %	I.G.	99,87 %	99,87 %	I.G.	99,78 %	99,78 %	I.G.					
PROMEPAR	(18)	FR	99,95 %	99,95 %	I.G.	99,95 %	99,95 %	I.G.	99,96 %	99,97 %	I.G.					
SAS PERSPECTIVES ET PARTICIPATIONS	(18)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	99,92 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SAS SOCIÉTARIAT BP LORRAINE CHAMPAGNE	(13)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SAVOISIENNE	(8)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SCI BPS	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SCI BPSO	(12)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	99,00 %	100,00 %	I.G.	Fusion		N					
SCI du CRÉDIT COOPÉRATIF	(20)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SCI FAIDHERBE	(11)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SCI SAINT-DENIS	(20)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SEGIMLOR	(13)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SGTI	(19)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SICOMI COOP	(20)	FR	78,63 %	78,63 %	I.G.	72,24 %	72,24 %	I.G.	71,28 %	71,28 %	I.G.					
SIMC	(9)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SMI	(9)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
SOCIÉTARIAT BP OCCITANE	(10)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCIÉTARIAT BP D'ALSACE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCIÉTARIAT BP BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	(3)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCIÉTARIAT BP CÔTE D'AZUR	(5)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCIÉTARIAT BP DE L'OUEST	(7)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCIÉTARIAT BP DES ALPES	(8)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCIÉTARIAT BP DU NORD	(11)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCIÉTARIAT BP PROVENÇALE ET CORSE	(14)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCIÉTARIAT BP RIVES DE PARIS	(15)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCIÉTARIAT BP VAL DE FRANCE	(17)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCIÉTARIAT BP LOIRE ET LYONNAIS	(6)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCIÉTARIAT BP CENTRE ATLANTIQUE	(4)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCIÉTARIAT BP MASSIF CENTRAL	(9)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCIÉTARIAT BP SUD	(16)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCIÉTARIAT BP SUD-OUEST	(12)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCIÉTARIAT CRÉDIT COOPÉRATIF / BP	(20)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					
SOCIÉTÉ D'EXPANSION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	(3)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.					

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

LIBELLÉS	GROUPE BANQUE POPULAIRE										
	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE PROVENÇALE ET CORSE	(14)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
SOCREDO BANQUE POLYNÉSIEENNE	(18)	FR	15,00 %	15,00 %	M.E.	15,00 %	15,00 %	M.E.	Entrante en 2007		N
SOFIAG	(18)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOFIDER	(18)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOFINCIL	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.P.
SPGRES	(19)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SPI.G.	(19)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SUD PARTICIPATION	(15)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
TRANSIMMO	(20)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
TRUST AND PAY	-	FR	Absorption		N	66,30 %	44,00 %	I.P.	62,87 %	44,00 %	I.P.
VECTEUR	(17)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
VIALINK	(18)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
III-2) Banque d'investissement et de projet											
NATIXIS		FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
Pôle « Banque de financement et d'investissement »											
11 WEST DIVISION LLC.	-	US	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
AKHDAR INVESTMENT GROUP	-	LU	Déconsolidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
BAIL EXPANSION	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
BEDFORD OLIVER FUNDING LLC.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
BLOOMASSET HOLDINGS FUND PLC	(23)	IE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
CALIFANO INVESTMENTS Ltd.	(23)	MT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
CASANLI	(23)	LU	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
CDC HOLDING TRUST	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
CLEA2	-	FR	Liquidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
CM REO HOLDINGS TRUST	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
DOMIMUR	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
DUPONT DENANT CONTREPARTIE	(23)	FR	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	34,44 %	I.P.
ECRINVEST 6	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,42 %	34,44 %	I.P.
EDF INVESTISSEMENTS GROUPE	(23)	BE	5,37 %	5,37 %	I.P.	11,55 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
EMERGING MARKETS GLOBAL STRATEGIES II Ltd.	(23)	IE	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
EMERGING MARKETS GLOBAL STRATEGIES Ltd.	(23)	IE	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
FILI SA	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
FINANCIÈRE CLADEL	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
FRUCTIBAIL	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
FRUCTIBAIL INVEST	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
FRUCTICOMI	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
GARBO INVEST	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N

GROUPE BANQUE POPULAIRE											
SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
GCE BAIL	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
GUAVA CDO Ltd.	(23)	JE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
GULF CAPITAL Luxembourg	-	LU	Déconsolidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
INVESTIMA 6	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS ALTERNATIVE HOLDING Ltd.	(23)	GB	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA (Australia) (n° 2) LLC.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA (Australia) (n° 2) SCA	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA (Australia) ACCEPTANCES (n° 1) Inc.	-	US	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA (Australia) ACCEPTANCES (n° 2) Inc.	-	US	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA (Australia) FUNDING (n° 1) PTY Ltd.	-	AU	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA (Australia) FUNDING (n° 2) PTY Ltd.	-	AU	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA (Australia) HOLDINGS (n° 2) Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA (Australia) HOLDINGS Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA (Australia) PARTICIPATIONS (n° 1) Inc.	-	US	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA (Australia) PARTICIPATIONS (n° 2) Inc.	-	US	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA ACCEPTANCES LLC.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA INTERNATIONAL HOLDINGS Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA INTERNATIONAL PARTICIPATIONS (N° 1) LLC.	-	US	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CMNA IP ASSETS HOLDINGS (LUXEMBOURG) SCA	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS HAWAI SPECIAL MEMBER LLC.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS LOAN FUNDING I LLC.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS LT INVESTOR LLC.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
IXIS MANZANO SPECIAL MEMBER LLC.	-	US	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-1 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-2 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-3 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-4 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-5 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-6 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-7 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-8 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

SOCIÉTÉS	GROUPE BANQUE POPULAIRE										
	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-9 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-10 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-1 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-10 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-11 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-12 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-13 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-14 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-15 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-16 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-17 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-18 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-19 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-2 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-20 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-21 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-22 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-23 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-24 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-25 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-26 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-27 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-28 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-29 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-3 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-5 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.

GROUPE BANQUE POPULAIRE

SOCIÉTÉS	GROUPE BANQUE POPULAIRE										
	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007		31 DÉCEMBRE 2006			
LIBELLÉS	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-6 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-7 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-8 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-9 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS SP S.A. – COMPARTIMENT PREVIE	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS STRATEGIC INVESTMENTS CORP.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
IXIS STRUCTURED PRODUCTS Ltd.	(23)	JE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
JPMORGAN PUTTERS / DRIVERS TRUST SERIES 2002	-	US	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
JPMORGAN PUTTERS / DRIVERS TRUST SERIES 2003	-	US	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
JPMORGAN PUTTERS / DRIVERS TRUST SERIES 2004	-	US	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
JPMORGAN PUTTERS / DRIVERS TRUST SERIES 2005	-	US	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
JPMORGAN PUTTERS / DRIVERS TRUST SERIES 2006	-	US	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
JPMORGAN PUTTERS / DRIVERS TRUST SERIES 2007	-	US	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
JPMORGAN PUTTERS / DRIVERS TRUST SERIES 2008	-	US	Cessation d'activité		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
LIME CDO Ltd.	(23)	JE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
MANGO CDO Ltd.	-	JE	Liquidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
MASTER FINANCIAL Inc.	-	US	Cessation d'activité		N	Cessation d'activité		N	-	31,00 %	I.P.
NATEXIS ABM CORP	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS BLEICHROEDER UK	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS COMMODITY MARKETS Ltd.	(23)	GB	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS LEASE MADRID	(23)	SP	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS LEASE MILAN	(23)	IT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS MOSCOW	(23)	RU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS SERVICES Ltd.	-	GB	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS US FINANCE CORPORATION	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS ABM LLC.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS ALGÉRIE	(23)	DZ	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS Ltd. INTERNATIONAL	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS Ltd.	(23)	GB	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS AUSTRALIA PTY Ltd.	(23)	AU	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
NATIXIS ARBITRAGE	-	FR	Déconsolidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GROUPE BANQUE POPULAIRE											
SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
NATIXIS ASIA Ltd.	(23)	HK	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS ASSET FINANCE Inc.	-	US	Liquidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS BAIL	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS BELGIQUE INVESTISSEMENTS	(23)	BE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS BLEICHROEDER SA	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS BLEICHROEDER Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS CAPITAL ARRANGER CORP.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS CAPITAL MARKETS Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS COFICINE	(23)	FR	33,76 %	33,76 %	I.P.	32,71 %	32,71 %	I.P.	32,50 %	32,50 %	I.P.
NATIXIS COMMERCIAL PAPER CORP.	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS CORPORATE SOLUTIONS (ASIA) Pte Ltd.	(23)	SG	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS CORPORATE SOLUTIONS Ltd.	(23)	IE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS DERIVATIVES Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS ENERGECO	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURES	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS FINANCIAL PRODUCTS Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS FINANCE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS FUNDING	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS FUNDING CORP.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS IMMO DÉVELOPPEMENT	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS INVESTIMA	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS INVESTMENT MANAGEMENT CORP.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS LEASE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS LLD	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS Luxembourg	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS LUXEMBOURG INVESTISSEMENT	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS MALTA INVESTMENTS Ltd.	(23)	MT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
NATIXIS MARCO	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
NATIXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS NORTH AMERICA Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PARTICIPATIONS HOLDING Inc.	-	US	Liquidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PARTICIPATIONS n° 1 Inc.	-	US	Liquidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL Inc. Montréal	(23)	CA	35,42 %	35,78 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,10 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL SARLAU	(23)	FR	35,42 %	35,78 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL MADRID	(23)	SP	35,42 %	35,78 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL MILAN	(23)	IT	33,99 %	35,78 %	I.P.	32,93 %	34,66 %	I.P.	32,72 %	34,44 %	I.P.

GROUPE BANQUE POPULAIRE

SOCIÉTÉS	GROUPE BANQUE POPULAIRE										
	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
LIBELLÉS	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL DEUTSCHLAND GMBH	(23)	DE	35,42 %	35,78 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL TUNISIE	(23)	TU	35,42 %	35,78 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL SP ZO.O	(23)	PL	35,42 %	35,78 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRAMEXRUS	(23)	RU	35,42 %	35,78 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL	(23)	FR	35,42 %	35,42 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,10 %	I.P.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL AP Ltd.	(23)	HK	35,42 %	35,78 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL DO BRASIL	(23)	BR	35,42 %	35,78 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL CORP	(23)	US	35,42 %	35,78 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL Ltd.	(23)	GB	35,42 %	35,78 %	I.P.	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL Paris	(23)	FR	35,06 %	35,78 %	I.P.	33,97 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS REAL ESTATE CAPITAL Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS SECURITIES	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS SECURITIES NORTH AMERICA Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS SECURITIZATION CORP.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS TRANSPORT FINANCE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS INNOV	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NEXGEN CAPITAL Ltd.	(23)	IE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NEXGEN FINANCIAL HOLDINGS Ltd.	(23)	IE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NEXGEN MAURITIUS Ltd.	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NEXGEN REINSURANCE Ltd.	(23)	IE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NH PHILADELPHIA PROPERTY LP	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
OPERA SENTIER SAS	-	FR	Déconsolidation		N	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
PAR FUND GP LLC.	-	US	Liquidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
PARALLEL ABSOLUTE RETURN FUND Ltd.	-	KY	Liquidation		N	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
PARALLEL ABSOLUTE RETURN FUND LP	-	US	Liquidation		N	32,23 %	32,23 %	I.P.	32,38 %	32,38 %	I.P.
PARALLEL ABSOLUTE RETURN MASTER FUND LP	-	KY	Liquidation		N	25,30 %	25,30 %	I.P.	25,83 %	25,83 %	I.P.
PARIS OFFICE FUND	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	17,22 %	17,22 %	I.P.
PLAZA SQUARE APARTMENTS OWNERS LLC.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
PLAZA TRINITY LLC.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
ROSE MORTGAGE Inc.	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	-	16,88 %	I.P.
SNC TOLBIAC FINANCE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
UNIVERSE HOLDINGS Ltd.	(23)	CA	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SAGP	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
SAS VAL A	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
Pôle « Capital Investissement et gestion privée »											
ANTEIS EPARGNE	-	FR	18,25 %	17,89 %	I.P.	13,17 %	17,68 %	I.P.	12,74 %	12,74 %	I.P.

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GROUPE BANQUE POPULAIRE											
SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
BANQUE PRIVÉE SAINT DOMINIQUE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
BP DÉVELOPPEMENT	(22)	FR	6,80 %	15,38 %	I.P.	14,43 %	34,66 %	I.P.	69,75 %	69,75 %	I.G.
BPSD GESTION	(22)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
CENTRE EUROPÉEN D'ASSURANCE	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	25,14 %	25,14 %	I.P.
CENTRE FRANÇAIS DU PATRIMOINE	(23)	FR	35,06 %	35,78 %	I.P.	25,65 %	25,65 %	I.P.	25,14 %	25,14 %	I.P.
C&M FINANCE	-	FR	Cession		N	5,20 %	5,20 %	M.E.	5,17 %	5,17 %	M.E.
COMPAGNIE 1818 – BANQUIERS PRIVÉS	(23)	FR	35,06 %	35,78 %	I.P.	25,65 %	25,65 %	I.P.	25,14 %	25,14 %	I.P.
COMPAGNIE 1818 – GESTION	(23)	FR	35,06 %	35,78 %	I.P.	25,65 %	25,65 %	I.P.	25,14 %	25,14 %	I.P.
COMPAGNIE 1818 – IMMOBILIER	(23)	FR	35,06 %	35,78 %	I.P.	25,65 %	25,65 %	I.P.	25,14 %	25,14 %	I.P.
DAHIA A SICAR SCA	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
FCPR IXEN	(23)	FR	31,49 %	35,66 %	I.P.	31,00 %	34,66 %	I.P.	34,35 %	34,35 %	I.P.
FCPR IXEN II	(23)	FR	30,16 %	35,67 %	I.P.	34,57 %	34,66 %	I.P.	34,35 %	34,35 %	I.P.
FCPR IXEN III	(23)	FR	35,52 %	35,52 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
FINANCIÈRE NATEXIS SINGAPOUR	(23)	SG	35,78 %	35,78 %	I.P.	25,99 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
FINATEM	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	26,34 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
FNS2	(23)	SG	35,78 %	35,78 %	I.P.	27,38 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
FNS3	(23)	SG	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
FNS4	(23)	SG	32,92 %	35,78 %	I.P.	29,46 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
FNS5	(23)	SG	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
INITIATIVE ET FINANCE INVESTISSEMENT	(23)	FR	25,40 %	33,27 %	I.P.	31,99 %	31,82 %	I.P.	31,79 %	31,79 %	I.P.
MANTRA GESTION	(23)	FR	11,81 %	12,16 %	I.P.	8,66 %	11,78 %	I.P.	Entrante en 2007		N
MERCOSUL	(23)	GB	33,63 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS ACTIONS CAPITAL STRUCTURANT	(23)	FR	26,83 %	26,83 %	I.P.	27,86 %	34,66 %	I.P.	27,73 %	27,73 %	I.P.
NATEXIS CAPE	(23)	LU	33,99 %	35,42 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS INDUSTRIE FCPR	(23)	FR	27,91 %	31,84 %	I.P.	34,60 %	34,66 %	I.P.	34,38 %	34,38 %	I.P.
NATEXIS INVERSIONES SL	(23)	SP	28,98 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS INVESTMENT CORP.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS INVESTISSEMENT	(23)	FR	30,05 %	35,78 %	I.P.	34,60 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRIVATE BANKING	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL Luxembourg	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
NATIXIS PRIVATE BANKING INTERNATIONAL	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	33,20 %	34,66 %	I.P.	32,99 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRIVATE EQUITY	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL MANAGEMENT	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL SINGAPOUR	(23)	SG	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES	(23)	FR	35,06 %	35,42 %	I.P.	34,38 %	34,66 %	I.P.	34,38 %	34,44 %	I.P.

GROUPE BANQUE POPULAIRE

SOCIÉTÉS	GROUPE BANQUE POPULAIRE										
	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
LIBELLÉS	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
NATIXIS VENTURE SELECTION	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NAXICAP PARTNERS	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NEM2	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
PROVIDENTE SA	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,54 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SEVENTURE PARTNERS	-	FR	Déconsolidation		N	34,65 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SOPRANE SERVICES	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,36 %	34,44 %	I.P.
SPEF LBO	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
Pôle « Gestion d'actifs »											
NATIXIS CASPIAN PRIVATE EQUITY	(23)	US	35,00 %	40,00 %	M.E.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
ABSOLUTE ASIA AM	(23)	SG	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW ADVISORS, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW CENTRAL EUROPE	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
AEW CAPITAL MANAGEMENT, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW CAPITAL MANAGEMENT, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW GLOBAL ADVISORS (ASIA)	(23)	SG	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW GLOBAL ADVISORS (EUROPE) Ltd.	(23)	GB	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW II CORPORATION	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW INVESTMENT GROUP, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW MANAGEMENT AND ADVISORS, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW PARTNERS III, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW PARTNERS IV, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW PARTNERS V, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW REAL ESTATE ADVISORS, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW SECURITIES Ltd. PARTNERSHIP	-	US	Liquidation		N	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW TSF, Inc.	-	US	Liquidation		N	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW VIF INVESTORS, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW VIF II INVESTORS, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
AEW VIA Co-INVESTORS, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
ALPHASIMPLEX GROUP LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
ALTERNATIVE STRATEGIES GROUP LLC.	(23)	US	31,72 %	31,72 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
ASAHI INVEST INVESTMENT ADVISORY CO Ltd.	(23)	JP	15,38 %	17,53 %	M.E.	14,90 %	16,98 %	M.E.	14,47 %	14,47 %	M.E.
ASG QUASAR FUND	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
ASG LASER FUND	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
ASG GLOBAL ALTERNATIVES FUND	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
CAPITAL GROWTH MANAGEMENT LP	(23)	US	15,74 %	17,89 %	M.E.	17,33 %	17,33 %	M.E.	14,47 %	14,47 %	M.E.
CASPIAN CAPITAL MANAGEMENT, LLC.	(23)	US	16,10 %	18,25 %	I.P.	15,60 %	17,68 %	I.P.	14,81 %	14,81 %	I.P.

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

SOCIÉTÉS LIBELLÉS	GROUPE BANQUE POPULAIRE										
	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
CGW GESTION D'ACTIFS	(23)	FR	6,44 %	11,81 %	M.E.	6,24 %	11,44 %	M.E.	9,64 %	11,36 %	M.E.
COGIM	-	FR	Fusion		N	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
CREA WESTERN INVESTORS I, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
CURZON GLOBAL ADVISORY Ltd.	(23)	GB	18,96 %	31,84 %	I.P.	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
CURZON GLOBAL Ltd.	(23)	GB	18,96 %	31,84 %	I.P.	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
CURZON GLOBAL PARTNERS	(23)	GB	18,96 %	31,84 %	I.P.	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
CURZON GLOBAL UK Ltd.	(23)	GB	18,96 %	31,84 %	I.P.	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
CURZON GLOBAL CC Ltd.	(23)	GB	18,96 %	31,84 %	I.P.	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS EPARGNE FINANCIÈRE GESTION	(23)	FR	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	27,55 %	27,55 %	I.P.
NATIXIS EPARGNE FINANCIÈRE GESTION FCP	(23)	FR	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	27,55 %	27,55 %	I.P.
EPI SLP LLC.	(23)	GB	18,96 %	31,84 %	I.P.	18,37 %	30,85 %	I.P.	Entrante en 2007		N
FEDERAL STREET MANAGEMENT, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
GATEWAY INVESTMENT ADVISERS, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
HANSBERGER GROUPE Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,50 %	30,50 %	I.P.	7,23 %	7,23 %	I.P.
HANSBERGER GLOBAL INVESTOR, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
HANSBERGER GLOBAL (HK) Ltd.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
HARRIS ALTERNATIVES, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
HARRIS ALTERNATIVES HOLDING Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
HARRIS ASSOCIATES LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
HARRIS ASSOCIATES, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
HARRIS ASSOCIATES INVESTMENT TRUST	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
HARRIS ASSOCIATES SECURITIES, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
IXIS AEW EUROPE SA	(23)	FR	18,96 %	21,47 %	I.P.	18,37 %	20,80 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
IXIS AEW ITALIA	(23)	IT	18,96 %	31,84 %	I.P.	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
IXIS AEW LUXEMBOURG	(23)	LU	18,96 %	31,84 %	I.P.	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
IXIS ASSET MANAGEMENT SERVICES, Inc.	-	US	Fusion		N	Fusion		N	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES AUSTRALIA HOLDINGS, LLC.	(23)	AU	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS ASSET MANAGEMENT ADVISERS, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES AUSTRALIA Ltd.	-	AU	Cession		N	Cession		N	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS DISTRIBUTION CORPORATION	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS DISTRIBUTORS	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS ASSET MANAGEMENT JAPAN CO, Ltd.	(23)	JP	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS INVESTMENT SERVICES JAPAN, Inc.	(23)	JP	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
KOBRICK FUNDS, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
LOOMIS SAYLES ALPHA, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
LOOMIS SAYLES & COMPANY, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.

GROUPE BANQUE POPULAIRE

SOCIÉTÉS	GROUPE BANQUE POPULAIRE										
	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
LIBELLÉS	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
LOOMIS SAYLES & COMPANY, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
LOOMIS SAYLES CONSUMER DISCRETIONARY GP LLC.	-	US	Liquidation		N	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
LOOMIS SAYLES CONSUMER DISCRETIONARY LP	-	US	Liquidation		N	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
LOOMIS SAYLES CONSUMER DISCRETIONARY, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
LOOMIS SAYLES DISTRIBUTORS, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
LOOMIS SAYLES DISTRIBUTORS, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
LOOMIS SAYLES ENERGY, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
LOOMIS SAYLES ENERGY HEDGE FUND II, LP	-	US	Liquidation		N	30,85 %	30,85 %	I.P.	Entrante en 2007		N
LOOMIS SAYLES FUTURES, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
LOOMIS SAYLES INTERNATIONAL BOND FUND	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
LOOMIS SAYLES MULTI-STRATEGY ALPHA, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
LOOMIS SAYLES SOLUTIONS, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
LOOMIS SAYLES TRUST COMPANY, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	Entrante en 2007		N
MC MANAGEMENT, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
MC MANAGEMENT, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS LOOMIS SAYLES GLOBAL GROWTH FUND	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
NATEXIS ASSET MANAGEMENT	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATEXIS ASSET MANAGEMENT IMMOBILIER	(23)	FR	18,96 %	31,48 %	I.P.	18,37 %	30,50 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATEXIS ASSET SQUARE	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS ASSET MANAGEMENT	(23)	FR	31,72 %	31,72 %	I.P.	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS AXELTIS Ltd.	(23)	GB	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES LUXEMBOURG, Inc.	(23)	LU	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT HOLDINGS, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES ITALIA	(23)	IT	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 1	(23)	FR	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 2	(23)	FR	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT	(23)	FR	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES UK	(23)	UK	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES Inc.	(23)	UK	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GROUPE BANQUE POPULAIRE											
SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT CORPORATION	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT, LP	(23)	FR	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 1	(23)	FR	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 2	(23)	FR	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 3	(23)	FR	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 4	(23)	FR	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,13 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES GERMANY	(23)	DE	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES SWITZERLAND	(23)	CH	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
NATIXIS MULTIMANAGER	(23)	FR	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	23,76 %	23,76 %	I.P.
NATIXIS OAKMARK GLOBAL LARGE CAP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	Entrante en 2007		N
PBW REAM	(23)	NL	9,30 %	17,89 %	M.E.	9,01 %	17,33 %	M.E.	14,47 %	14,47 %	M.E.
PERCIPIO CAPITAL MANAGEMENT LLC.	-	FR	Cession		N	9,36 %	10,40 %	M.E.	Entrante en 2007		N
REICH & TANG ASSET MANAGEMENT, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
REICH & TANG DISTRIBUTORS, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
REICH & TANG SERVICES, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
SEAPORT SENIOR HOUSING, LLC.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
SNYDER CAPITAL MANAGEMENT, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
SNYDER CAPITAL MANAGEMENT, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
VAUGHAN NELSON INVESTMENT MANAGEMENT, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
VAUGHAN NELSON INVESTMENT MANAGEMENT, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
VAUGHAN NELSON TRUST COMPANY	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
VAUGHAN NELSON VALUE OPPORTUNITIES FUND	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
WESTPEAK GLOBAL ADVISORS, LP	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
WESTPEAK INVESTMENT ADVISORS AUSTRALIA, Ltd. PTY.	-	AU	Liquidation		N	Liquidation		N	29,28 %	29,28 %	I.P.
WESTPEAK INVESTMENT ADVISORS, Inc.	(23)	US	31,84 %	31,84 %	I.P.	30,85 %	30,85 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.
WESTPEAK SMALL CAP GROWTH FUND	-	US	Liquidation		N	30,85 %	30,85 %	I.P.	Entrante en 2007		N
Pôle « Gestion du Poste Clients »											
AKCO FUND	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
AXA ASSURCRÉDIT	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	13,78 %	13,78 %	I.P.
BUSINESS DATA INFORMATION	(23)	IL	28,62 %	28,62 %	I.P.	21,14 %	21,14 %	I.P.	20,98 %	34,44 %	I.P.
CENTRE D'ETUDES FINANCIÈRES	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
CERVED	(23)	IT	5,37 %	5,37 %	M.E.	5,20 %	5,20 %	M.E.	Entrante en 2007		N
CESAR	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.

GROUPE BANQUE POPULAIRE

SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008			31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006				
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT TAUX DE CONTRÔLE	(C)			
CIA DE SEGUROS DE CRÉDITOS CHILE SA	-	CL	Fusion	N	Fusion	N	29,06 %	34,44 %	I.P.		
CIMCO SYSTEMS Ltd.	-	GB	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	34,44 %	34,44 %	I.P.		
COFACE ASSICURAZIONI SPA	(23)	IT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	I.P.	
COFACE AUSTRIA HOLDING AG	(23)	AT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	I.P.	
COFACE BELGIUM SERVICES HOLDING	(23)	BE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007	N	
COFACE BULGARIA CMS	-	BG	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	25,83 %	34,44 %	I.P.		
COFACE CENTRALE EUROPE HOLDING	(23)	AT	26,83 %	26,83 %	I.P.	25,99 %	25,99 %	I.P.	25,83 %	34,44 %	I.P.
COFACE COLLECTION NORTH AMERICA	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE CRÉDIT MANAGEMENT NORTH AMERICA	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE CROATIA CMS	-	CT	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	25,83 %	34,44 %	I.P.		
COFACE CZECH CMS	-	CZ	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	25,83 %	34,44 %	I.P.		
COFACE DANMARK SERVICES	-	DK	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	34,44 %	34,44 %	I.P.		
COFACE DEBITOREN	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE DEBT PURCHASE	-	GB	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	34,44 %	34,44 %	I.P.		
COFACE DEUTSCHLAND	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE DO BRASIL SEGUROS DE CREDITO	(23)	BR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE EXPERT	-	FR	Fusion	N	Fusion	N	34,44 %	34,44 %	I.P.		
COFACE FACTORING ESPANA	(23)	ES	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007	N	
COFACE FACTORING ITALIA	(23)	IT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE FINANZ	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE FINANS A/S DANMARK	(23)	DE	26,83 %	26,83 %	I.P.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N		
COFACE HOLDING AMERICA LATINA SA	(23)	MX	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE HOLDING AUSTRIA	(23)	AT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007	N	
COFACE HOLDING ISRAEL	(23)	IL	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE HOLDING SAS	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007	N	
COFACE HUNGARY CMS	-	HU	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	25,83 %	34,44 %	I.P.		
COFACE ITALIA	(23)	IT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE KREDIT	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE NEDERLAND SERVICES B.V.	(23)	NL	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE NORTH AMERICA HOLDING COMPANIE	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE NORTH AMERICA INSURANCE COMPANIE	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE NORTH AMERICA Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE POLAND CMS	-	PL	35,78 %	35,78 %	I.P.	Déconsolidation	N	25,83 %	34,44 %	I.P.	
COFACE RECEIVABLE FINANCES	(23)	GB	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE ROMANIA CMS	-	RO	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	25,83 %	34,44 %	I.P.		

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GROUPE BANQUE POPULAIRE											
SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	LIBELLÉS	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE
COFACE SA	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICE POLOGNE	-	PL	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICE SPA	(23)	IT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICES AUSTRIA	(23)	AT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICES BELGIUM	-	BR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICES BRÉSIL	-	BR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICES COLOMBIA Ltd.A	-	CO	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICES ECUADOR S.A.	-	EC	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICES NORTH AMERICA Inc.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICES PERU S.A.	-	PE	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICES VENEZUELA C.A	-	VE	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICIOS ARGENTINA SA	-	AG	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICIOS CHILE SA	-	CL	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICIOS COSTA RICA SA	-	CR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICIOS ESPANA SL	(23)	ES	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICIOS MEXICO SA	-	MX	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICIOS PANAMA SA	-	PA	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICIOS Portugal	(23)	PA	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SLOVAKIA CMS	-	SQ	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	25,83 %	34,44 %	I.P.
COFACE SLOVENIA CMS	-	SI	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	25,83 %	34,44 %	I.P.
COFACE SOUTH AFRICA	-	ZA	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SOUTH AFRICA SERVICES	-	ZA	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE UK HOLDING Ltd.	(23)	GB	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE UK SERVICES Ltd.	(23)	GB	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE SERVICE SUISSE	-	CH	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACERATING.DE GMBH	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACERATING-HOLDING	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACRÉDIT	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	12,48 %	12,48 %	M.E.	12,40 %	12,40 %	M.E.
COFACTIONS 2	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFOBLIG.	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFINPAR	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COGERI	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
CREDICO Limited	-	GB	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
EIOS	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	10,25 %	10,25 %	M.E.
FIMIPAR	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
GCE AFFACTURAGE	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	34,44 %	34,44 %	I.P.

GROUPE BANQUE POPULAIRE

SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008											31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)						
GRAYDON HOLDING	(23)	NL	10,02 %	10,02 %	M.E.	9,53 %	9,53 %	M.E.	9,47 %	9,47 %	M.E.						
KISSELBERG	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
KOMPASS BELGIQUE	(23)	BE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N						
KOMPASS JAPAN	-	JP	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.						
KOMPASS CZECH REPUBLIC A.S.	-	CZ	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	32,03 %	32,03 %	I.P.						
KOMPASS FRANCE	-	FR	Fusion		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N						
KOMPASS HOLDING	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	34,44 %	34,44 %	I.P.						
KOMPASS INTERNATIONAL	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
KOMPASS ISRAEL	-	IL	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	15,73 %	34,44 %	I.P.						
KOMPASS POLAND	-	PL	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.						
KOMPASS SOUTH EAST ASIA Ltd.	-	SG	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.						
KOMPASS TURKEY	-	TR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	24,08 %	34,44 %	I.P.						
KOMPASS USA, Inc.	-	US	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.						
LIBRAIRIE ÉLECTRONIQUE	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.						
MLS1	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
NATIXIS FACTOR	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
OR INFORMATIQUE	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.						
ORCHID TELEMATICS Ltd.	-	GB	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.						
PLACEMENTS COFACTIONS 2	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N						
PLACEMENTS COFOBLI.G.	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N						
THE CRÉDITORS GROUP Ltd.	-	GB	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.						
THE CRÉDITORS GROUP HOLDING Ltd.	-	GB	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.						
THE CRÉDITORS INFORMATION CO Ltd.	-	GB	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.						
UNISTRAT COFACE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
VISCONTEA IMMOBILIARE	-	IT	Fusion		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
VR FACTOREM GmbH	(23)	DE	8,94 %	8,94 %	M.E.	17,68 %	17,68 %	I.P.	17,57 %	17,57 %	I.P.						
Pôle « Services »																	
ABP ACTIONS	-	FR	35,06 %	35,42 %	I.P.	34,30 %	34,66 %	I.P.	34,08 %	34,44 %	I.P.						
ABP CROISSANCE RENDEMENT	(23)	FR	35,42 %	35,42 %	I.P.	34,15 %	34,66 %	I.P.	33,94 %	34,44 %	I.P.						
ABP MIDCAP	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
ABP MONÉTAIRE PLUS	-	FR	Liquidation		N	Liquidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.						
ABP PREVOYANCE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
ABP TAUX	-	FR	Liquidation		N	Liquidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.						
ABP VIE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
ADIR	(23)	LB	12,16 %	12,16 %	M.E.	11,78 %	11,78 %	M.E.	11,71 %	11,71 %	M.E.						

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GRUPE BANQUE POPULAIRE

LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2008			31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006				
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT TAUX DE CONTRÔLE	(C)			
ASM ALTERNATIF GARANTI 1	-	FR	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	34,10 %	34,44 %	I.P.		
ASSURANCES BP IARD	(23)	FR	17,89 %	17,89 %	M.E.	17,30 %	17,30 %	M.E.	17,19 %	17,22 %	M.E.
BROOKE SECURITIES, Inc.	-	US	Fusion	N	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007	N		
CACEIS (USA) Inc.	(23)	US	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007	N	
CACEIS BANK	(23)	FR	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.
CACEIS BANK DEUTSCHLAND	(23)	DE	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007	N	
CACEIS BANK LUXEMBOURG	(23)	LU	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.
CACEIS CORPORATE TRUST	(23)	FR	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.
CACEIS FASTNET	(23)	FR	16,82 %	16,82 %	I.P.	12,05 %	12,05 %	I.P.	12,05 %	12,05 %	I.P.
CACEIS FASTNET AMERICAN ADMINISTRATION	(23)	US	17,89 %	17,89 %	I.P.	12,05 %	12,05 %	I.P.	Entrée en 2007	N	
CACEIS FASTNET SUISSE	(23)	CH	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.
CACEIS SAS	(23)	FR	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.
CEGI (Compagnie Européenne de Garanties et Cautions)	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
CEGI COURTAGES	-	FR	Fusion	N	Fusion	N	34,44 %	34,44 %	I.P.		
FASTNET Belgique	(23)	FR	9,30 %	9,30 %	I.P.	8,95 %	8,95 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.
FASTNET HOUSE	-	FR	Cession	N	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.	
FASTNET IRLANDE	(23)	IR	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.
FASTNET LUXEMBOURG	(23)	LU	9,30 %	9,30 %	I.P.	8,95 %	8,95 %	I.P.	8,95 %	8,95 %	I.P.
FASTNET PAYS-BAS	(23)	NL	9,30 %	9,30 %	I.P.	8,95 %	8,95 %	I.P.	8,95 %	8,95 %	I.P.
FCP GCEC DIVERSIFIE	-	FR	Liquidation	N	8,95 %	8,95 %	I.P.	Entrée en 2007	N		
FONCIER ASSURANCE	(23)	FR	21,47 %	21,47 %	I.P.	20,80 %	34,66 %	I.P.	20,67 %	20,67 %	I.P.
FRUCTIFONCIER	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
GESTITRES	-	FR	Fusion	N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	
INVESTOR SERVICES HOUSE	(23)	LU	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.
NATIXIS ASSURANCES	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS CONSUMER FINANCE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007	N	
NATIXIS CONSUMER FINANCE IT	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007	N	
NATIXIS FINANCEMENT	(23)	FR	23,97 %	23,97 %	I.P.	23,22 %	34,66 %	I.P.	23,08 %	23,08 %	I.P.
NATIXIS GARANTIES	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS IMMO EXPLOITATION	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SCI ABP IENA	-	FR	Déconsolidation	N	Déconsolidation	N	34,44 %	34,44 %	I.P.		
NATIXIS INTERÉPARGNE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS INTERTITRES	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,41 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS INVESTOR SERVICING	-	FR	Fusion	N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	
NATIXIS LIFE	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,25 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PAIEMENTS	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.

GROUPE BANQUE POPULAIRE

SOCIÉTÉS	GROUPE BANQUE POPULAIRE										
	31 DÉCEMBRE 2008				31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006			
LIBELLÉS	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
SOCECA	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	8,60 %	8,60 %	I.P.
NOVACRÉDIT	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	22,73 %	34,44 %	I.P.
OLYMPIA CAPITAL ASSOCIATES, LP	-	US	Fusion		N	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
CACEIS BERMUDA Ltd.	(23)	BM	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
CACEIS CAYMAN Ltd.	(23)	KY	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
CACEIS CANADA Ltd.	(23)	CA	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
OLYMPIA CAPITAL Inc.	-	US	Fusion		N	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
OLYMPIA IRELAND Ltd.	(23)	IE	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
PARTINVEST	(23)	LU	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.
SACCEF	-	FR	Fusion		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
OPCI NATIXIS LEASE INVESTMENT	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
SAS IMMOBILIÈRE NATIXIS BAIL	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
SCI ABP POMPE	-	FR	Déconsolidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SCI SACCEF IMMOBILIER	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SCI SACCEF LA BOËTIE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SCI SACEF CHAMPS-ELYSÉES	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SLIB	(23)	FR	23,97 %	23,97 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SOCAMAB	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	20,66 %	20,66 %	I.P.
SOCECA	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	8,60 %	8,60 %	M.E.
VITALIA VIE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
WINCHESTER FIDUCIARY SERVICES Ltd.	(23)	BM	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
WINCHESTER GLOBAL TRUST COMPANY Ltd.	(23)	BM	17,89 %	17,89 %	I.P.	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrante en 2007		N
Pôle « Banque de détail » ^(d)											
CAISSE D'ÉPARGNE DES ALPES	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE D'ALSACE	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE-NORD	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTE	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	Entrante en 2007		N
CAISSE D'ÉPARGNE D'Auvergne ET DU LIMOUSIN	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE NORMANDIE	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE DE BRETAGNE	-	FR	Fusion		N	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE CENTRE VAL DE LOIRE	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE CHAMPAGNE-ARDENNE	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE CÔTE D'AZUR	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GROUPE BANQUE POPULAIRE											
SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
CAISSE D'ÉPARGNE DE FLANDRE	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE DE HAUTE-NORMANDIE	-	FR	Fusion		N	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE-NORD	-	FR	Fusion		N	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE-OUEST	-	FR	Fusion		N	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE	-	FR	Fusion		N	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE DRÔME ARDÈCHE	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE CENTRE	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	Entrante en 2007		N
CAISSE D'ÉPARGNE DE LORRAINE	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE DE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	Entrante en 2007		N
CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE NORD FRANCE EUROPE	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	Entrante en 2007		N
CAISSE D'ÉPARGNE DU PAS-DE-CALAIS	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE DES PAYS DE L'ADOUR	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE DU PAYS DE L'HAINAUT	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE DE PICARDIE	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE POITOU-CHARENTES	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE PROVENCE-ALPES-CORSE	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE-ALPES	(23)	FR	7,16 %	7,16 %	M.E.	6,93 %	6,93 %	M.E.	Entrante en 2007		N
CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE-ALPES LYON	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
CAISSE D'ÉPARGNE DU VAL DE FRANCE ORLÉANAIS	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.
Autres activités											
CO ASSUR	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE ARGENTINA – succursales	(23)	AG	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE BELGIUM – succursales	(23)	BE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE CANADA – succursales	(23)	CL	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE CHILE – succursales	(23)	CL	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
COFACE CZECH INSURANCE – succursales	(23)	CZ	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
COFACE DANMARK – succursales	(23)	DK	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE FINANCES PAYS-BAS – succursales	(23)	NL	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE HONG KONG – succursales	(23)	HK	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
COFACE HUNGARY – succursales	(23)	HU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	25,83 %	34,44 %	I.P.
COFACE IBERICA	(23)	ES	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.

GROUPE BANQUE POPULAIRE

SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008											31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)						
COFACE IRELAND	(23)	IE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
COFACE JAPAN – succursales	(23)	JP	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
COFACE LATVIA INSURANCE – succursales	(23)	LV	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N						
COFACE NEDERLAND – succursales	(23)	NL	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
COFACE POLAND – succursales	(23)	PL	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
COFACE Portugal – succursales	(23)	PT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
COFACE ROMANIA INSURANCE -succursales	(23)	RO	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N						
COFACE SINGAPOUR – succursales	(23)	SG	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
COFACE SLOVAKIA INSURANCE	(23)	SK	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N						
COFACE SVERIGE	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
COFACE SWITZERLAND – succursales	(23)	CH	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
COFACE UK – succursales	(23)	GB	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
COFACE ECUADOR – succursales	(23)	EC	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N						
COFACE AUSTRALIE – succursales	(23)	AU	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N						
COFACE TAIWAN – succursales	(23)	TA	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N						
COFACE BULGARIA (Branch)	(23)	GR	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N						
COFACE FACTORING LITHUANIA – succursales	(23)	LT	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N						
COLLOMB MAGELLAN SCI	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.						
COMPAGNIE FONCIÈRE NATIXIS	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	34,44 %	34,44 %	I.P.						
EDVAL C INVESTMENTS Ltd.	(23)	GB	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
FONCIÈRE KUPKA	-	FR	Déconsolidation		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
IFCIC	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	7,03 %	7,03 %	M.E.						
IMMOBILIÈRE NATEXIS	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.						
KOMPASS ESPAGNE	(23)	ES	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N						
KOMPASS Luxembourg	(23)	LU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N						
LEID – succursales	(23)	AU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
NATEXIS AMBS COMPANY LLC.	-	US	Déconsolidation		N	-	34,66 %	I.P.	-	34,44 %	I.P.						
NATEXIS BANQUES POPULAIRES INVEST	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
NATEXIS FUNDING USA LLC.	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
NATEXIS SHANGHAI	(23)	CN	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
NATEXIS SINGAPOUR	(23)	SG	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
NATINIUM FINANCIAL PRODUCTS	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
NATEXIS ALTAÏR	-	FR	Fusion		N	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.						
NATEXIS ALTAÏR IT SHARE SERVICES	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N						
NATEXIS DUBAI	(23)	AU	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N						

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GROUPE BANQUE POPULAIRE											
SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	LIBELLÉS	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE
NATIXIS FRANCFORT	(23)	DE	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS HONG KONG	(23)	HK	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS HO CHI MINH	(23)	VN	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS LABUAN	(23)	MY	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS LONDRES	(23)	GB	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS MADRID	(23)	SP	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS MILAN	(23)	IT	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS NEW YORK	(23)	US	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
NATIXIS PANAMA	(23)	PA	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrante en 2007		N
NBP PREFERRED CAPITAL I, LLC.	(23)	US	-	35,78 %	I.P.	-	34,66 %	I.P.	-	34,44 %	I.P.
NBP PREFERRED CAPITAL II, LLC.	(23)	US	-	35,78 %	I.P.	100,00 %	34,66 %	I.P.	100,00 %	34,44 %	I.P.
NBP PREFERRED CAPITAL III, LLC.	(23)	US	-	35,78 %	I.P.	-	34,66 %	I.P.	-	34,44 %	I.P.
NATIXIS PARTICIPATIONS 1	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SCI ALTAIR 1	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SCI ALTAIR 2	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SCI VALMY COUPOLE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SEGEX	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
SA NATIXIS FONCIÈRE	(23)	FR	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE BFCE	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	Absorption		N
WORLEDGE A INVESTMENTS Ltd. EUR	(23)	GB	35,78 %	35,78 %	I.P.	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
III-3) Activités fédérales et autres activités											
FONCIA											
A1 GASCOGNE IMMOBILIER	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
AAB RICHARD TOUCHET	-	FR	Fusion		N	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
ACOGEST	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007		N
ACOS CONSEIL	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007		N
ACTE SAS	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
ACTIONS GÉRANCE (SARL AG)	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
ACTIONS GÉRANCE ET TRANSACTION (AGT)	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
AGEN LOCATIONS TRANSACTIONS (ALT)	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
AGENCE ACAPULCO IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
AGENCE ALLORGE BRIIS SARL	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
AGENCE ALLORGE GIF SARL	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
AGENCE ALLORGE LES ULIS SARL	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
AGENCE ALLORGE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (AAMB)	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
AGENCE ALLORGE PALAISEAU SARL	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N

GROUPE BANQUE POPULAIRE

SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008										31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)					
AGENCE ALLORGE SA	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
AGENCE ALLORGE SAINT-RÉMY SARL	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
AGENCE AZUR FONCIÈRE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
AGENCE BELHACHE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
AGENCE COURTES	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
AGENCE DE LA GARE	-	FR	Fusion		N	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
AGENCE DENIS LAGARRIGUE IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
AGENCE DES ARAVIS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
AGENCE GAMBETTA	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
AGENCE GAULTIER SAINT-GAUDENS OFFICE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
AGENCE JACQUES LIEVENS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
AGENCE PIVERT	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007	N						
AGENCE RAVON	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
AGENCE RÉGIONALE	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007	N						
AGENCE TEILATUA	-	FR	Fusion		N	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
AGENCE TURON	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
AGENCE UNIMMO	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007	N						
AGENCE VOLTAIRE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
AGESTIM	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
AGIM	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
AGL	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
AGORA	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
ALPHA IMMO 34	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
ALVIA	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
ARTIS IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
ARVOR IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
ASSURIMO	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
ASSURIMO PARIS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
ATLAS AQUITAINE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
ATLAS PYRÉNÉES	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
ATRIUM	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
AURORE IMMOBILIER	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
AVIC IMMOBILIER	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
BALLIER IMMOBILIER	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
BELLECOMBE IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
BOUTEILLE FERNEY	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

SOCIÉTÉS	GROUPE BANQUE POPULAIRE										
	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
BOUTEILLE TRANSACTIONS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
BREIZH DIORREN	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
CABINET LECOQ FINANCE ET GESTION (CLFG)	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
CABINET BLANDIN	(21)	DE	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
CABINET CIC	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
CABINET COCUELLE	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007		N
CABINET CORNAUD SARL	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
CABINET GOMEZ	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
CABINET MARCHAND	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
CABINET NICOLAS	-	FR	Fusion		N	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
CABINET ORSAT	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007		N
CABINET PABAN	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
CABINET René POUZET	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007		N
CAP CARAÏBES GESTION	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
CAP CARAIBES IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
CAPES	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
CÉCILE IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
CERDAGNE CAPCIR SYNDIC	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007		N
CG2I EDEN	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
Cie Inform. Invest. Immobilier – C3i	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
Cie Nationale d'expertise et de mesurage CONSTATIMMO	-	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
CLB IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
CNEM PRODUCTION	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
CONSEIL ET PARTENAIRE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
COSTE IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
CROISSANCE SUD	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
DOCHER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
EFIMO DAMBREVILLE SA	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
EFIMO PALPIED	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FABAIR	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FIDUCIMMO	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FINANCIÈRE IMMOBILIÈRE INTERNATIONALE (F2I)	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FL	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007		N
FONCA IMMOCOLOGNE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
FONCIA ACCORD	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
FONCIA AD IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N

GROUPE BANQUE POPULAIRE

SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008										31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)					
FONCIA AGENCE CENTRALE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA AGENCE DU TREHO	-	FR	Fusion		N	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N					
FONCIA AGENCE MODERNE	(21)	DE	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA AKTYS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA ALGEMEEN BEHEER NV (A.B.)	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N					
FONCIA ALPES	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA ALSACE HT RHIN	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA AMYOT GILLET	(21)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA ANDREYON	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA ARDOUIN	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA ARMOR IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA ASSHOFF HGV GMBH	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA ATLANTIQUE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA ATLAS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N					
FONCIA AURIOL	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA AZUR	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA BAIES DU SOLEIL	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA BARBIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA BASTARD	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA BELCOURT	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA BELGIUM	(21)	DE	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA BERATA	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N					
FONCIA BINTZ	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA BOLLING LE BÂTIMENT	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA BOUCLES DE SEINE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA BOUSSARD	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N					
FONCIA BOUTEILLE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA BRETTE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA BROSSOLETTE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA BUAT	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA CAPITAINÉ	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N					
FONCIA CAPITOLE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA CARRÈRE-TIXADOR	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA CARRIÈRES ET COMPÉTENCES	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA CENTRE DE L'IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GROUPE BANQUE POPULAIRE											
SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
FONCIA CERGIE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA CGI	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA CHABANEAU	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA CHABLAIS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA CHADEFAX LECOQ	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA COLBERT	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA COUPAT	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA CUILLE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA DANZFUSS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA DESIMEUR	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA DEUTSCHLAND GMBH	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA DEUTSCHLAND KG	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA DOCHER INTER FRANCE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA DOMITIA	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA EFIMO	(21)	DE	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA ENTREPRISE	(21)	DE	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA FABRE GIBERT	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA FOUBERT	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA FRANCHISE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA FRANCHISE FRANCE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA FRANCO-SUISSE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA FT GESTION	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N		
FONCIA GAIRIN – CALVO	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA GATINEAU	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA GECO CHABLAIS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N		
FONCIA GECO GRUYÈRE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N		
FONCIA GECO LA PAIX	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N		
FONCIA GECO POD	(21)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N		
FONCIA GECO RHÔNE	(21)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N		
FONCIA GECO SA	(21)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA GECO SARINE	(21)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008	N	Entrante en 2008	N		
FONCIA GECOVAR	(21)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA GÉNÉRALE IMMOBILIÈRE	(21)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA GESTION IMMOBILIÈRE	(21)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA GESTION IMMOBILIÈRE IDF	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA GH	-	FR		Fusion	N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA GIS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	

GROUPE BANQUE POPULAIRE

SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008										31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)					
FONCIA GITEC ALPINE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA GOBELINS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA GOZE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA GRAND BLEU	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
FONCIA GRAND DELTA	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA GRENON CESBRON	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA GROC	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA GROUPE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA HAUGUEL	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA HOLAS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
FONCIA HOLDING G.I.	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA IBT	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA ICR	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
FONCIA ICV	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA I.G.	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA I.G.D	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA ILES D'OR	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA IMMOBILIAS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA IMMOBILIÈRE DU CHAMPS DE MARS	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA IMMONOVA	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
FONCIA IMMOSTONE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA INTERNATIONAL	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA JACOBINS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA JANIN	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA JOMEL	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA LABBE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA LACOMBE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA LANGUEDOC PROVENCE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA LAPORTE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA LE PHARE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA LEMESRE	(21)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA LES BAINS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA LIGURIE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA L'IMMOBILIÈRE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
FONCIA LIMOUZY	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

GROUPE BANQUE POPULAIRE											
SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
FONCIA LMG	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA LOBSTEIN SOGESTIM	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA L'OCÉANIC	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA LUTECE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA MAINE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA MAIP	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA MANAGO	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA MANSART	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA MARCEAU	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA MARCHAND TBI	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA MARMIGNON -RODRIGUES	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA MARNE EUROPE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA MASSÉNA	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA MER ET SOLEIL	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA MICHEL	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA MOLLAND	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA MPI	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA ORLY BEDOS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA PARIS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA PARIS GESTION	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA PARTICIPATIONS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N	
FONCIA PASCAL	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA PIERRE GESTION	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA REM	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA RÉPUBLIQUE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA RIVES DE PARIS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA RIVES DE SEINE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA ROBACHE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA ROUAULT	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA S.E.G.G.	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA SA	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA SAGI	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA SOGEST	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N	
FONCIA SOGI PELLETIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA SOGIM	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	
FONCIA SOGIV	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N	

GROUPE BANQUE POPULAIRE

SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008										31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)					
FONCIA SOLONIM	(21)	DE	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA SOVIM	(21)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA SPRIMBARTH	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N					
FONCIA SAINT-ANTOINE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA STEIN	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA SWITZERLAND	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA TOURNY	(21)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA TRANSACTION CÔTE FLEURIE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA TRANSACTION LOCATION	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA TRAVAUX	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N					
FONCIA TURCKHEIM	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA VAL-DE-MARNE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA VAL-DE-SEINE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA VAL D'ESSONNE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA VALLAURIS	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA VALORISATION	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA VAUCELLES	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA VEXIN	(21)	DE	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA VIEUX PORT	(21)	DE	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA VOLTAIRE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA VOW GmbH	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA VOW GmbH & Co. KG	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA WURM	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FONCIA ZAMBONI PORTES	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FRANCES SA	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FT AUDE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FT ALLORGE DADRIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FT ALPES	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FT CHARENTE MARITIME	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N					
FT FERNAY VOLTAIRE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N					
FT LOIRE-ATLANTIQUE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N					
FT METZ	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N					
FT TOURAINE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N					
FT VENDÉE NORD	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					
FT VENDÉE SUD	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N					

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

SOCIÉTÉS	GROUPE BANQUE POPULAIRE										
	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
FTL BORDEAUX	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FTL ILLE-ET-VILAINE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FTL LYON	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FTL MARSEILLE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FTL PARIS EST	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FTL RENNES	(21)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FTL SEINE OUEST	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
FTL STRASBOURG	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FTL TOULOUSE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FTL VALENCE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FTL VAR OUEST	(21)	LU	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
FTL VIENNE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
GAUSSERAND HABITAT SARL	-	FR	Fusion		N	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
GESTION DU SUD	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
GESTION IMMOBILIÈRE DU LANGUEDOC GIL	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
GESTION IMMOBILIÈRE ET FONCIÈRE – GIF	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
GESTION IMMOBILIÈRE G FERRETTI	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
GF FINANCIÈRE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
GH FINANCE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
GITE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
GLOBALIMMO.COM	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
GUY BOUZAT TRANSACTIONS	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
HUB INDUSTRIES	-	FR	Cession		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
ICDIEN	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
I.G.T	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
IMMO 82	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
IMMOBILIER 26 SARL	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
IMMOBILIER DU HARAS	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
IMMOBILIER ET ASSURANCES	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
IMMOBILIER TRANSACTION THIERS ITT	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007		N
IMMOBILIÈRE CABINET CENTRALE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
IMMOBILIÈRE CHARLEMAGNE GESTION	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
IMMOBILIÈRE D'ALSACE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
IMMOBILIÈRE PASTORELLI	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
INGÉNIERIE CONSEIL ET ASSISTANCE (I.C.A)	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
INITIA	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N

GROUPE BANQUE POPULAIRE

SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008										31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)					
INSURANCE BROKERS & PARTNERS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
INTERAGENCE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
INTUIT'OPP	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
JACQUES SARRADIN CABINET IMMOBILIER	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
JEAN LAVIGNE EURL	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007	N						
KARNOD	-	FR	Fusion		N	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
LB IMMOBILIER	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
L'IMMOBILIÈRE DE VERNEUIL	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
LOCASSISTANCE	-	FR	Fusion		N	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
LORRAINE IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
MAINTENANCE INVESTISSEMENT GESTION (M.I.G.)	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
MFC MURS ET FONDS COURTAGE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
MONA LISA GESTION IMMOBILIÈRE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
MR IMMOBILIER SARL	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
NOIRIMMO	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
OCÉAN IMMOBILIER	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
PEETERS-ICDIEN	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
PELISSOLO	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
PIERRE ET TERRE IMMOBILIER	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
PROCOMME IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
PSI PLUS	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007	N						
REGIE VERGNAUD	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
SA SETB	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
SA SOGESTIM	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
SARL BAUDRY IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
SARL CABINET VAUBAN	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
SEIITRA DÉVELOPPEMENT	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
SEIITRA HOLDING	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
SEIITRA RESEAU	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
SERVICE CONSEIL IMMOBILIER (SCI)	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
SIT REGIE	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
SKAPHOS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
SOCIÉTÉ ATLANTIQUE D'EXPLOITATION	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
SOGESTRA	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008	N						
SOLUFIMMO	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						
STONE IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007	N						

(A) Groupe appartenance (B) Implantation (C) Méthode de consolidation

SOCIÉTÉS	GROUPE BANQUE POPULAIRE										
	31 DÉCEMBRE 2008					31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
STUD'HOTEL	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
THESIS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
TIMBAL-AIT	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrante en 2007		N
TO2I GESTION	-	FR	Fusion		N	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
TRIHALLÉS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
VELLA IMMOBILIER	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
VENDÉENNE IMMOBILIER PARIS (VIP)	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
VICTORIA GESTION	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
VISUELIMMO	-	FR	Fusion		N	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
Filiales communes des Banques Populaires											
AGRO AUDACES	-	FR	Liquidation		N	Liquidation		N	82,61 %	91,82 %	I.G.
BANQUE DE SAVOIE	(21)	FR	49,00 %	49,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
BANQUE CHAIX	(21)	FR	49,00 %	49,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
BANQUE MARZE	(21)	FR	49,00 %	49,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
BANQUE DUPUY DE PARSEVAL	(21)	FR	49,00 %	49,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
BANQUE PELLETIER	(21)	FR	49,00 %	49,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
CERIUS INVESTISSEMENTS	(21)	FR	99,43 %	100,00 %	I.G.	99,43 %	100,00 %	I.G.	99,85 %	99,85 %	I.G.
FCC AMAREN II	(22)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
FCC CRISTALYS	(22)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
GC2I INVESTISSEMENT	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	99,96 %	99,96 %	I.G.
GIE CARSO MATÉRIEL	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	99,00 %	I.G.
GIE LIVE ACHATS	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
IBP INVESTISSEMENT	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2007		N
INFORMATIQUE BANQUES POPULAIRES	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	99,79 %	99,79 %	I.G.
OUEST CROISSANCE SCR	(22)	FR	97,28 %	97,28 %	I.G.	97,28 %	97,28 %	I.G.	94,94 %	99,43 %	I.G.
SAS M+X	-	FR	Déconsolidée		N	Déconsolidée		N	99,04 %	99,92 %	I.G.
SBE	(22)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCIÉTÉ CENTRALE DU Crédit Maritime Mutuel	(22)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SPV IGL002	-	IE	Déconsolidée		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
Filiales Banque Fédérale											
BANKEO	(21)	FR	60,00 %	60,00 %	I.G.	60,00 %	60,00 %	I.G.	60,00 %	60,00 %	I.G.
BFBP ACTIONS EUROPE	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
BICEC	(21)	CM	59,72 %	59,72 %	I.G.	52,47 %	52,47 %	I.G.	52,48 %	52,48 %	I.G.
CLIVEO SNC	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	100,00 %	100,00 %	I.G.
INVESTIMA 12	-	FR	Cession		N	Cession		N	34,44 %	34,44 %	I.P.
MA BANQUE	(21)	FR	65,94 %	65,94 %	I.G.	65,94 %	65,94 %	I.G.	65,81 %	65,81 %	I.G.

GROUPE BANQUE POPULAIRE

SOCIÉTÉS	31 DÉCEMBRE 2008										
			31 DÉCEMBRE 2008			31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		
LIBELLÉS	(A)	(B)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	(C)
SAS PONANT 2	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SCI PONANT+	(21)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SIBP	(21)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT		FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrante en 2008		N	Entrante en 2008		N
SNC CHAMPION	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.
VOLKSBANK INTERNATIONAL AG (VBI)	(21)	AT	24,50 %	24,50 %	M.E.	24,50 %	24,50 %	M.E.	24,50 %	24,50 %	M.E.
CIFG GUARANTY ASSURANCE NORTH AMERICA	-	FR	Déconsolidation		N	50,00 %	50,00 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
CIFG EUROPE	-	FR	Déconsolidation		N	50,00 %	50,00 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
CIFG GUARANTY	-	FR	Déconsolidation		N	50,00 %	50,00 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
CIFG HOLDING	-	FR	Déconsolidation		N	50,00 %	50,00 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.
CIFG SERVICES Inc.	-	US	Déconsolidation		N	50,00 %	50,00 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.

COMMENTAIRES

(a) Détentrices.

1. Banque Populaire d'Alsace
2. Banque Populaire Centre Atlantique
3. Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
4. Banque Populaire Atlantique
5. Banque Populaire de la Côte d'Azur
6. Banque Populaire Loire et Lyonnais
7. Banque Populaire de l'Ouest
8. Banque Populaire des Alpes
9. Banque Populaire du Massif Central
10. Banque Populaire Occitane
11. Banque Populaire du Nord
12. Banque Populaire du Sud-Ouest
13. Banque Populaire Champagne Lorraine
14. Banque Populaire Provençale et Corse
15. Banque Populaire Rives de Paris
16. Banque Populaire du Sud
17. Banque Populaire Val de France
18. BRED - Banque Populaire
19. CASDEN - Banque Populaire
20. Crédit Coopératif
21. Banque Fédérale des Banques Populaires
22. Filiales communes aux Banques Populaires
23. Natixis

(b) Pays d'implantation :

AG : Argentine – AT : Autriche – AU : Australie – BE : Belgique – BG : Bulgarie – BM : Les Bermudes – BR : Brésil – CA : Canada – CH : Suisse – CL : Chili – CM : Cameroun – CN : Chine – CR : Costa Rica – CT : Croatie – CZ : République Tchèque – DE : Allemagne – DJ : Djibouti – DK : Danemark – DZ : Algérie – EC : Équateur – GB : Grande-Bretagne – HK : Hong Kong – HU : Hongrie – IE : Irlande – IL : Israël – IR : République Islamique d'Iran – IT : Italie – JE : Jersey – JP : Japon – KY : Îles Caïman – LI : Liechtenstein – LU : Luxembourg – LT : Lituanie – MT : Malte – MY : Malaisie – MX : Mexique – NL : Pays-Bas – PA : Panama – PE : Pérou – PL : Pologne – PT : Portugal – RO : Roumanie – RU : Russie – SG : Singapour – SK : Slovaquie – SL : Slovénie – SP : Espagne – SQ : Slovaquie – TR : Turquie – TA : Taiwan – US : États-Unis – VA : Vanuatu – VE : Venezuela – VN : Vietnam – ZA : Afrique du Sud.

(c) Méthode de consolidation.

I.G. : intégration globale.
M.E. : mise en équivalence.
I.P. : intégration proportionnelle.
N. : non consolidé.

(d) Pôle « Banque de détail ».

Les Caisses d'Épargne, ainsi que leurs filiales directes (non énumérées dans cette liste), sont consolidées par Natixis à travers la détention par cette dernière de Certificats Coopératifs d'Investissement représentant 20 % du capital des Caisses d'Épargne.

Note IV Notes relatives au bilan

IV.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs à la juste valeur se répartissent entre ceux qualifiés de transaction et ceux qui relèvent sur option de cette catégorie selon la norme IAS 39.

Ces actifs et passifs sont valorisés en juste valeur au cours d'arrêté avec variation de valeur coupon couru inclus dans le poste du compte de résultat « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur ces actifs, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

Instruments détenus à des fins de transactions

Les instruments détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis principalement dans l'objectif de les céder à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun et présentant un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Dans le cadre des amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers » adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008, un actif financier non dérivé enregistré en instrument détenu à des fins de transaction peut être reclassé postérieurement à son acquisition :

- en « Prêts et créances », du fait d'un changement d'intention de gestion associée à la capacité de détention de l'instrument dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance, et qu'il respecte les critères d'éligibilité de la catégorie ;
- en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », du fait d'un changement d'intention et de circonstances rares et sous réserve qu'il respecte les critères d'éligibilité de la catégorie concernée.

L'actif est reclassé pour le montant de sa juste valeur à la date du reclassement qui constitue son coût d'entrée dans la nouvelle catégorie et il est ensuite valorisé selon les règles de cette catégorie.

Instruments comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option

L'amendement de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » concernant « l'option de juste valeur » de juin 2005, adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005 a précisé les conditions d'utilisation de l'option de juste valeur pour les actifs et passifs financiers. Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement conduirait à leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque que le groupe d'actifs et/ou passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée ;
- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés d'un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément.

La classification des actifs et passifs financiers à la juste valeur sur option selon ces 3 cas est précisée dans les notes IV.1.2.3 (actifs financiers) et IV.1.3.2 (passifs financiers).

IV.1.1 Dispositions générales relatives à la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier évalué en juste valeur (actif ou passif financier) est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif remboursé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

À l'initiation, la juste valeur est normalement le prix payé ou perçu. Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. Il s'agit soit du prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif soit, à défaut de marché actif, d'une valeur résultant d'une technique de valorisation qui utilise des données observables issues de transactions récentes, des modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées pour tenir compte du risque de liquidité ou de contrepartie et dans le cas de produits complexes du risque de modèle. Pour les produits complexes vendus, la valorisation fondée sur des données observables de marché permet l'enregistrement de la marge commerciale au début de l'opération pour la différence entre le prix de transaction et la valeur du modèle. Si les paramètres ne sont pas observables sur le marché, la juste valeur est le prix de transaction et non pas la valeur du modèle ; il s'ensuit que la marge commerciale est étalée sur le résultat, sur la durée de vie du produit.

IV.1.1.1 Instruments cotés sur un marché actif

Il s'agit des titres cotés et des dérivés sur marchés organisés, comme les futures et les options, qui se situent dans des zones de liquidité pouvant être démontrées comme telles (marché actif). L'ensemble des transactions négociées par Natixis sur des marchés listés entre dans cette catégorie.

Un marché non liquide se caractérise par :

- une absence totale de transactions sur une durée minimum ;
- une absence de contributeurs sur le marché ;
- l'existence de transactions isolées de trop faible volume ou avec des prix très dispersés ;
- des ventes assimilées à des ventes forcées ;
- une fourchette de prix ample.

Une vente forcée doit se prouver autrement que par :

- un volume de transactions inhabituellement plus bas que d'habitude ;
- une absence de transactions pendant une courte période ;
- un jugement négatif sur le marché poussant au recours de la technique de valorisation.

Une absence de liquidité pour un instrument financier ne préjuge pas de la liquidité pour les autres instruments.

IV.1.1.2 Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres observables

Instruments simples

La plupart des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, est traitée sur un marché actif, c'est-à-dire sur un marché liquide sur lequel des transactions sont régulièrement opérées.

Leurs valorisations résultent de l'utilisation de modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash-flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation) et faisant intervenir des paramètres directement observables.

Pour ces instruments, le caractère répandu des modèles et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

Instruments complexes

Certains instruments financiers complexes, et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle interne reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- le paramètre provient de sources externes (via un contributeur reconnu si possible) ;
- le paramètre est alimenté périodiquement ;
- le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction. Le cas échéant un proxy peut être utilisé, sous réserve de démontrer et documenter sa pertinence.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte des risques de contrepartie, de modèle, et de paramètre. La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

IV.1.1.3 Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant des paramètres non observables

La norme IAS 39 impose qu'un profit soit comptabilisé après la comptabilisation initiale, uniquement dans la mesure où il est généré par la variation d'un facteur que les participants du marché prendraient en compte lors de la fixation d'un prix, c'est-à-dire uniquement si le modèle et les paramètres utilisés pour la valorisation sont observables.

Ainsi, en cas de non reconnaissance du modèle de valorisation par les pratiques de marché, ou de non observabilité d'un des paramètres utilisés, la marge commerciale positive du jour de la négociation ne pourra pas être inscrite immédiatement au compte de résultat. Elle est étalée en résultat sur la durée de vie de l'opération ou jusqu'à la date à laquelle les paramètres deviendront observables. La marge négative du jour de la négociation, quant à elle, est prise en compte immédiatement dans le résultat.

Au 31 décembre 2008, le périmètre des instruments pour lesquels la marge du jour de la négociation a été différée est constitué essentiellement :

- des produits structurés multi-sous-jacents (actions et indices) ;
- d'options sur fonds ;
- de produits hybrides de taux et de taux sur l'inflation ;
- des produits dérivés fermes de taux ;
- de swaps de titrisation ;
- des produits structurés de crédit (CDS, CDO, FTD) ;
- de produits optionnels de taux ;
- de produits optionnels vanilles sur actions et indices ; et,
- de produits dérivés sur carbone.

La marge positive dégagée lors de la négociation de ces instruments est différée et étalée en résultat sur la durée de vie de l'opération ou jusqu'à la date à laquelle le paramètre en défaut devient observable.

IV.1.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Titres relevant des opérations de transaction ⁽¹⁾		34 221	41 807	41 722
Titres		34 221	41 807	41 722
<i>Revenu fixe</i>		28 023	34 579	34 657
<i>Revenu variable ⁽²⁾</i>	IV.1.2.1	6 198	7 228	7 066
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension		0	0	0
Prêts et créances relevant des opérations de transaction		1 122	1 565	16
Instruments dérivés hors couverture		66 912	25 402	18 868
Opérations de transaction		66 912	25 402	18 868
Autres		0	0	0
Titres à la juste valeur sur option	IV.1.2.2	17 514	10 793	5 672
Titres		13 667	8 856	5 649
<i>Revenu fixe</i>		9 088	6 795	3 969
<i>Revenu variable ⁽²⁾</i>	IV.1.2.1	4 578	2 061	1 679
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension		3 847	1 937	23
Prêts et créances à la juste valeur sur option	IV.1.2.2	459	694	3 322
Sur les établissements de crédit		38	161	230
Sur la clientèle		421	533	3 092
TOTAL		120 227	80 260	69 601

- (1) L'évolution de la rubrique « titres relevant des opérations de transaction » entre le 31/12/2008 et le 31/12/2007 s'explique principalement par :
- les reclassements d'instruments de dettes vers la catégorie « Prêts et créances », au 1^{er} octobre 2008, dans le cadre des amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers » adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 (cf. note IV.6).
 - l'évolution des conditions de valorisations des instruments financiers au cours de l'exercice 2008
- (2) Y compris les parts d'OPCVM reclassés en titres à revenus variables à partir de 2008.

IV.1.2.1 Titres à revenu variable à la juste valeur par résultat

La décomposition des titres à revenu variable évalués sur un marché coté (titres cotés) ou selon une autre méthode d'estimation (titres non cotés évalués selon les méthodes Price Earning Ratio ou Discounted Cash-flows) est la suivante :

en millions d'euros	31/12/2008		
	Évaluations		Total
	Sur un marché coté	Autres méthodes	
Titres relevant des opérations de transaction	5 504	694	6 198
Titres à la juste valeur par résultat sur option	2 344	2 234	4 578
TOTAL	7 848	2 929	10 776

IV.1.2.2 Prêts et créances à la juste valeur sur option et risque de crédit

Les achats de dérivés de crédit venant couvrir l'exposition au risque de crédit des prêts ou créances sont indiqués pour le montant de leur juste

valeur comptabilisée au bilan. Les variations de juste valeur sont calculées sur la période et en cumulé depuis la date de première comptabilisation de la créance ou du prêt.

en millions d'euros	Exposition au risque de crédit		Dérivés de crédit liés		Variation de JV des prêts ou créances	
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	Période	Cumulé
Prêts ou créances sur les établissements de crédit	38	161	0	0	0	0
Prêts ou créances sur la clientèle	421	533	95	0	5	5
TOTAL	459	694	95	0	5	5

IV.1.2.3 Conditions de classification des actifs financiers à la juste valeur sur option

en millions d'euros	31/12/2008				31/12/2007			
	Valeur comptable	Distorsion comptable ⁽¹⁾	Gestion à la juste valeur ⁽²⁾	Existence d'un dérivé incorporé ⁽³⁾	Valeur comptable	Distorsion comptable ⁽¹⁾	Gestion à la juste valeur ⁽²⁾	Existence d'un dérivé incorporé ⁽³⁾
Prêts et créances à la juste valeur sur option	459	37	422	0	694	253	441	0
Prêts ou créances sur les établissements de crédit	38	37	1	0	161	161	0	0
Prêts ou créances sur la clientèle	421	0	421	0	533	92	441	0
Titres à la juste valeur sur option	17 514	6 058	10 962	494	10 793	4 766	5 358	670
Titres à revenu fixe	9 088	3 760	4 892	436	6 795	4 343	2 041	411
Titres à revenu variable	4 578	2 297	2 223	58	2 060	423	1 379	258
Autres actifs	3 847	0	3 847	0	1 937	0	1 937	0
TOTAL	17 972	6 094	11 384	494	11 487	5 019	5 799	670

(1) Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat en raison d'une distorsion comptable avec un instrument lié.

(2) Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat et inclus dans un portefeuille d'actifs gérés et évalués à la juste valeur par résultat.

(3) Valeur comptable des instruments hybrides désignés à la juste valeur par résultat en raison de la présence de dérivés incorporés significatifs et séparables.

IV.1.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Au 31 décembre 2008, les passifs financiers du Groupe évalués en juste valeur par résultat sont principalement constitués des dérivés non utilisés comme instruments de couverture et des dettes liées à des ventes à découvert d'actifs financiers (titres).

L'amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » concernant « l'option de juste valeur » de juin 2005, adopté par la Commission européenne le 15 novembre 2005, a donné la possibilité de comptabiliser des passifs à la juste valeur

par résultat. Le Groupe, a opté pour l'application de cet amendement à compter du 1^{er} janvier 2005 de manière rétrospective et a aussi requalifié certains passifs de « passifs à la juste valeur par résultat », dès lors qu'il s'agissait de produits de taux indexés sur des composantes de nature différente (actions pour les PEP et BMTN structurés). Ces passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur (*spread* émetteur inclus) sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » pour Natixis.

en millions d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Titres à la juste valeur relevant des opérations de transaction		11 003	13 738	12 724
Titres		11 003	13 738	12 626
<i>Titres à revenu fixe</i>		<i>10 987</i>	<i>13 717</i>	<i>12 576</i>
<i>Titres à revenu variable</i>		<i>16</i>	<i>20</i>	<i>49</i>
Titres ou valeurs donnés en pension		0	0	99
Instruments dérivés hors couverture		66 324	24 649	19 292
Titres à la juste valeur par résultat sur option	IV.1.3.2	27 471	19 399	17 426
Titres		25 188	18 228	17 426
<i>Titres à revenu fixe</i>		<i>25 188</i>	<i>18 228</i>	<i>17 426</i>
<i>Titres à revenu variable</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Titres ou valeurs donnés en pension		2 283	1 171	0
Autres dettes à la juste valeur par résultat		1 920	2 244	369
Trading		496	602	9
Juste valeur sur option	IV.1.3.2	1 424	1 642	361
TOTAL		106 720	60 031	49 812

IV.1.3.1 Passifs financiers à la juste valeur sur option et risque de crédit

La valeur comptable des passifs financiers à la juste valeur par résultat correspond à la juste valeur des instruments inscrits au bilan. Le montant

contractuellement dû à l'échéance représente pour les emprunts le montant du capital restant dû augmenté des intérêts non échus. Pour les dettes de titres, la valeur de remboursement est retenue.

en millions d'euros	31/12/2008			31/12/2007		
	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence
Dettes auprès d'établissements de crédit	183	182	1	102	102	0
Dettes auprès de la clientèle	1 242	1 366	(125)	1 541	1 525	16
Dettes représentées par un titre	25 164	25 417	(253)	18 195	18 212	(17)
Dettes subordonnées	24	36	(12)	34	34	0
Autres (y compris pension)	2 283	2 285	(2)	1 171	1 171	0
TOTAL	28 896	29 287	(391)	21 043	21 044	(1)

Le montant cumulé des variations imputables au risque de crédit propre au 31 décembre 2008 s'élève à - 238 millions d'euros et porte sur les « Dettes représentées par un titre ».

IV.1.3.2 Conditions de classification des passifs financiers à la juste valeur sur option

en millions d'euros	31/12/2008				31/12/2007			
	Valeur comptable	Distorsion comptable ⁽¹⁾	Gestion à la juste valeur ⁽²⁾	Existence d'un dérivé incorporé ⁽³⁾	Valeur comptable	Distorsion comptable ⁽¹⁾	Gestion à la juste valeur ⁽²⁾	Existence d'un dérivé incorporé ⁽³⁾
Juste valeur sur option	1 425	1 239	165	19	1 643	1 564	66	13
Dettes auprès d'établissements de crédit	183	96	86	0	102	102	0	0
Dettes auprès de la clientèle	1 242	1 143	79	19	1 541	1 461	66	13
Titres à revenu fixe	27 471	14 674	12 772	25	19 399	17 209	1 410	780
Dettes représentées par un titre	25 164	14 674	10 488	2	18 195	17 209	239	746
Dettes subordonnées	24	0	0	24	34	0	0	34
Autres (y compris pension)	2 283	0	2 284	0	1 171	0	1 171	0
TOTAL	28 896	15 914	12 937	45	21 043	18 773	1 477	793

(1) Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat en raison d'une distorsion comptable avec un instrument lié.

(2) Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat et inclus dans un portefeuille d'actifs gérés et évalués à la juste valeur par résultat.

(3) Valeur comptable des instruments hybrides désignés à la juste valeur par résultat en raison de la présence de dérivés incorporés significatifs et séparables.

IV.1.4 Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur valeur de marché est positive, en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsqu'elle est négative.

Ils sont réévalués, après leur comptabilisation initiale, à la juste valeur en contrepartie du poste de compte de résultat « Gains ou pertes nets

sur instruments financiers en juste valeur par résultat ». La réévaluation prend en compte sur cette même ligne les intérêts courus sur ces instruments.

Lorsqu'un contrat, qui n'est pas évalué à la juste valeur par résultat, comporte un dérivé incorporé, celui-ci est extrait et figure à la ligne actif ou passif à la juste valeur par résultat, dès lors qu'il répond à la définition d'un dérivé et que ses caractéristiques économiques et les risques qui lui sont associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

en millions d'euros	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006	
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations fermes	1 963 620	42 399	44 719	1 832 384	18 127	18 798	14 157	15 077
Dérivés de taux	1 895 593	36 095	37 301	1 753 726	14 619	14 561	12 941	13 449
Dérivés de change	6 613	123	41	11 418	78	36	152	143
Dérivés actions	1 186	20						
Autres contrats	60 228	6 161	7 377	67 240	3 429	4 200	1 064	1 485
Opérations conditionnelles	930 751	5 620	4 224	1 023 721	4 039	3 387	3 981	3 540
Dérivés de taux	520 600	967	1 090	635 712	698	774	961	1 014
Dérivés de change	60 104	1 085	1 178	57 384	353	361	729	609
Dérivés actions	30 203	2 357	1 686					
Autres contrats	319 845	1 211	271	330 625	2 987	2 252	2 291	1 917
Dérivés de crédit	303 309	18 892	17 380	282 385	3 236	2 464	730	675
TOTAL	3 197 680	66 912	66 324	3 138 490	25 402	24 649	18 868	19 292

IV.2 Instruments dérivés de couverture - actif et passif

Selon la norme IAS 39, un dérivé répond aux 3 critères (cumulatifs) suivants :

- sa valeur varie en fonction des variations de valeur d'un élément de référence (sous-jacent) qui peut être un taux d'intérêt déterminé, le prix d'un instrument financier, le prix d'une matière première, un cours de change, des indices de prix ou de taux, une notation de crédit, ou une autre variable ;
- il ne requiert pas ou peu d'investissement net initial ;
- il est réglé à une date future.

La norme IAS 39 prévoit trois types de couverture :

- la couverture des flux de trésorerie (cash-flow hedge) ;
- la couverture de juste valeur (fair value hedge) ;
- la couverture d'un investissement net libellé en devises. Cette couverture n'est pas utilisée dans le Groupe.

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective. À cet égard, les relations de couverture sont considérées comme étant efficaces lorsque le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

IV.2.1 Couverture de flux de trésorerie

La **couverture de flux de trésorerie** est utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable ainsi que les transactions futures à taux fixe. Pour le Groupe, la couverture de flux de trésorerie correspond essentiellement à des opérations de macrocouverture (couverture de portefeuille de prêts ou d'emprunts...). Les dérivés sont évalués au bilan à leur juste valeur, les variations de valeur sont inscrites, pour la partie efficace en capitaux propres à la ligne « gains ou pertes latents ou différés ». Le recyclage en résultat intervient en produit net bancaire au même rythme que l'enregistrement en résultat des flux de trésorerie couverts. L'élément couvert continue à être enregistré selon son propre mode d'évaluation.

Dans les comptes individuels, les opérations classées dans la catégorie comptable C (macrocouverture) ont été traitées en IAS par la méthode de couverture de flux futurs de trésorerie, qui correspond très exactement au mode de gestion opérationnel du risque de taux par les Banques Populaires.

Les portefeuilles d'encours pouvant être couverts s'apprécient, pour chaque bande de maturité, sur la base :

- des actifs et passifs pour lesquels les flux d'intérêts sont aujourd'hui incertains (stocks de Prêts et Emprunts à taux variable). L'entité est

en effet en risque de cash-flow sur les actifs / passifs à taux variable dans la mesure où elle ne connaît pas le niveau du (des) prochain(s) fixing(s) ;

- des futurs actifs et passifs dont les flux futurs sont aujourd'hui incertains, et dont le caractère peut être jugé hautement probable (prévisions). Ainsi, dans le cas d'une hypothèse d'encours constant, l'entité est en risque de cash-flow sur un futur prêt à taux fixe dans la mesure où elle ne connaît pas encore le niveau de taux auquel le futur prêt sera octroyé. De la même manière, l'entité peut considérer qu'elle se trouve en risque de cash-flow sur un refinancement qu'elle devra réaliser dans le marché.

La norme IAS 39 ne permet pas la désignation d'une position nette par bande de maturité ; la méthode imposée consiste à désigner l'élément couvert comme étant équivalent à une portion (à un pourcentage) d'un ou plusieurs portefeuilles d'instruments à taux révisable identifiés. Ainsi, l'élément couvert ne correspond pas à la position nette (ou Gap) mais à une portion d'un encours d'emplois ou de ressources à taux variable.

Le principe retenu pour tester l'efficacité des couvertures est de constituer – pour chaque bande de maturité – un dérivé « hypothétique », dont les variations de juste valeur depuis l'origine seront comparées à celles des dérivés que l'entité souhaite documenter comme couvertures.

Les caractéristiques de ce dérivé sont calées sur celles de l'élément couvert. Le test d'efficacité est effectué en comparant les variations de valeur du dérivé synthétique par rapport au dérivé de couverture. La méthode utilisée passe par la construction d'un échéancier avec bande de maturité.

L'efficacité de la couverture doit être démontrée de manière prospective et rétrospective.

Le test prospectif est efficace si pour chaque bande de maturité de l'échéancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

Le test rétrospectif permet de calculer l'efficacité rétrospective de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêt.

Dans ce cadre, à chaque arrêté, les variations de marked-to-market pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées avec celles des instruments dérivés hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir et de l'intention de gestion). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125 %.

Lors de la cession de l'instrument couvert ou si la transaction future n'est plus hautement probable, les gains ou pertes latents cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat immédiatement.

Lors de l'arrêt de la relation de couverture et si l'élément couvert existe encore après l'arrêt, il est procédé à l'étalement linéaire de la juste valeur pied de coupon du dérivé en date d'arrêt sur la durée de vie de l'élément couvert. Après l'arrêt, les variations de juste valeur du dérivé anciennement de couverture sont enregistrées en résultat.

en millions d'euros	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006	
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations fermes	14 995	454	483	37 122	286	221	139	60
Dérivés de taux	14 811	437	483	35 877	282	221	139	59
Dérivés de change	184	17	0	1 245	3	0	0	2
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles	333	1	0	83	1	0	1	0
Dérivés de taux	333	1	0	83	1	0	1	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	7	0
TOTAL	15 327	455	483	37 205	286	221	147	60

IV.2.2 Couverture de juste valeur

La **couverture de juste valeur** est notamment utilisée pour couvrir des actifs et passifs à taux fixe et correspond pour le Groupe, essentiellement à de la microcouverture. Les variations de juste valeur du dérivé sont inscrites en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Le réescompte du dérivé est comptabilisé en « charges ou produits d'intérêts ». L'élément couvert, par symétrie, adopte les modalités d'enregistrement du dérivé de couverture. Les actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti et bénéficiant d'une couverture continuent à faire l'objet d'un enregistrement selon la méthode des intérêts courus auquel s'ajoute une valorisation pied de coupon inscrite dans le poste du compte de résultat « gains ou pertes sur instruments financiers en juste valeur par résultat ».

La filiale Natixis Capital Markets North America documente la couverture globale de son risque de taux suivant la méthodologie de la couverture de juste valeur. Pour le traitement comptable de ces opérations, l'entité applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'union européenne (IAS 39 « carve out »). Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture globale de juste valeur est similaire à celui des instruments dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Le test prospectif est considéré comme efficace si les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont quasi-identiques (date de valeur, date d'échéance, notionnel, taux fixe, fréquence des paiements).

Le test rétrospectif permet de calculer l'efficacité rétrospective de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté.

À chaque arrêté, les variations de juste valeur pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées à celles des actifs/passifs hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir au taux sans risque). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125 %.

L'impact net dans le compte de résultat est donc limité à la part inefficace de la couverture.

Les intérêts courus relatifs à ces instruments sont enregistrés au niveau du poste « intérêts et produits assimilés » ou du poste « intérêts et charges assimilés ».

Quand une relation de couverture est interrompue, le dérivé de couverture est alors reclassé dans les instruments à la juste valeur par résultat, et le résultat latent sur l'élément couvert à la date de cessation de la relation de couverture est figé et amorti en résultat sur la durée résiduelle de cet élément.

en millions d'euros	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006	
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations fermes	144 783	352	365	104 061	265	1 328	235	239
Dérivés de taux	141 414	321	364	102 579	209	664	202	233
Dérivés de change	2 898	30	0	957	51	4	42	6
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	471	0	0	525	4	660	(8)	0
Opérations conditionnelles	121	3	0	0	0	0	18	(11)
Dérivés de taux	100	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	21	3	0	0	0	0	18	(11)
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL	144 904	354	365	104 061	265	1 328	254	228

IV.2.3 Mesure de l'efficacité de la couverture

L'efficacité de la couverture est appréciée à l'origine de la relation de la couverture et tout au long de sa durée de vie de manière prospective et rétrospective sur un rythme au moins semestriel. Le test rétrospectif consiste à calculer le rapport entre les variations de valeur du dérivé de couverture et de ce qui est représentatif de l'élément couvert et à vérifier qu'il se situe entre les bornes 80 %/125 %. Le test prospectif n'est pas nécessairement chiffré et porte sur la durée de vie résiduelle de la couverture.

La documentation de l'efficacité des relations de couverture en juste valeur nécessite le recours à la définition d'un actif synthétique (ou d'un passif synthétique) afin de neutraliser l'effet des composantes de la valeur de marché non couvertes (marge de crédit et de liquidité). Le test d'efficacité est opéré en prenant en compte les variations de valeur de l'actif synthétique (ou du passif synthétique) par rapport à la variation de valeur du dérivé de couverture.

IV.2.4 Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit ne sont pas considérés comme des garanties financières. Par conséquent, les *credit default swaps* sont qualifiés de dérivés inclus dans le champ d'application de la norme IAS 39. Les *Credit Link Notes* sont des instruments hybrides réunissant contrat hôte et dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé suit les mêmes modalités de valorisation qu'un dérivé simple. En l'absence de cotation, les dérivés incorporés sont valorisés par un modèle interne.

IV.2.5 Contrats internes

Compte tenu de la structure particulière du Groupe Banque Populaire, une grande partie des instruments de couverture utilisés par les Banques Populaires est contracté avec Natixis. De manière à permettre la qualification de couverture au niveau consolidé, Natixis s'assure quotidiennement du correct retournement des opérations concernées sur le marché, en notionnel et en sensibilité, index par index et pour

chaque bande de maturité. Cet exercice est mené pour les contrats fermes vanille.

IV.3 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente (AFS) sont une catégorie résiduelle contenant des actifs qui ne répondent pas aux conditions régissant les autres catégories prévues dans la norme IAS 39. Pour le Groupe, cette catégorie comprend essentiellement des titres, que ce soit des titres à revenu fixe ou des titres à revenu variable (actions).

Un actif financier enregistré en AFS peut être reclassé postérieurement à son acquisition :

- en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » sous réserve qu'il respecte les critères d'éligibilité de la catégorie ;
- en « Prêts et créances », s'il n'est plus négociable sur un marché actif, et que l'intention de gestion de change associée à la capacité de détention de l'instrument dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance, et qu'il respecte les critères d'éligibilité de la catégorie.

L'actif est reclassé pour le montant de sa juste valeur à la date du reclassement qui constitue son coût d'entrée dans sa nouvelle catégorie et il est ensuite valorisé selon les règles de cette catégorie. La réserve recyclable est figée à la date du reclassement et son recyclage en résultat est effectué progressivement sur la durée de vie résiduelle de l'actif en utilisant la méthode du TIE, ou intégralement en cas de dépréciation ou de vente de l'instrument intervenant après le reclassement.

L'enregistrement au bilan des titres classés en AFS est effectué en date de règlement livraison.

À l'acquisition, les titres classés en AFS sont évalués à la juste valeur. Dans le Groupe, aucune décote initiale n'est enregistrée, le coût d'acquisition étant réputé au prix de marché. La détermination de la juste valeur de ces actifs est exposée à la note IV.1.

Le prix d'entrée au bilan correspond au prix d'acquisition du titre, majoré des coûts de transaction imputables à l'acquisition des titres (frais de courtage, commissions versées aux sociétés de bourse, impôts de bourse) augmenté des intérêts courus. Compte tenu de l'impact non

significatif des frais de transaction sur les titres, ces frais sont enregistrés en charges.

Lors des arrêts ultérieurs, ces titres sont évalués en juste valeur par capitaux propres nonobstant l'enregistrement des intérêts et l'amortissement des décotes/surcotes pour les titres à revenu fixe qui sont en résultat.

Si l'agit de titres à revenu variable, la totalité de la variation de juste valeur passe en capitaux propres.

Pour les titres cotés, le cours d'arrêt est utilisé (cours *bid*). Pour les titres non cotés, la méthode de valorisation Price Earning Ratio (PER) est utilisée ou celle de l'actualisation des flux futurs Discounted Cash-flows (DCF).

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un tel actif et qu'une diminution de la juste valeur de celui-ci a précédemment été comptabilisée directement en capitaux propres, la perte cumulée est extraite des capitaux propres et comptabilisée en résultat au niveau du coût du risque lorsqu'il s'agit de titres à revenu fixe et en produit net bancaire pour les dépréciations relatives aux titres à revenu variable.

La détection d'un indice objectif de dépréciation résulte d'une analyse multicritères qui fait intervenir, notamment pour les instruments de dette, le jugement d'expert.

Constituent un indice de dépréciation :

- pour les instruments de dettes : un défaut de paiement des intérêts ou du principal ; existence d'une procédure de conciliation, d'alerte, ou de redressement judiciaire, faillite de la contrepartie, et tout autre indicateur témoignant de la dégradation significative de la situation financière de la contrepartie comme par exemple la mise en évidence de pertes à terminaison par application d'un modèle de calcul de projection de flux recouvrables actualisés ou à l'issue de la réalisation de stress tests ;
- pour les instruments de capitaux propres (hors participations) : titres en situation de moins-value latente depuis plus de 6 mois et moins value latente de plus de 30 % à la clôture, ou existence d'autres indices indiquant que l'entité ne pourra pas recouvrer tout ou partie de son investissement initial ;
- pour les participations : moins value latente de plus de 20 % sur une période supérieure à 18 mois, ou survenance de changements significatifs dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal ayant un effet défavorable sur l'émetteur, qui indique que le montant de l'investissement dans l'instrument de capitaux propres ne peut pas être recouvré ;

- pour les parts de fonds communs de placements à risque (FCPR), la valeur liquidative seule ne permet pas d'apprécier la présence d'indice de dépréciation indiquant que l'investissement initial ne sera pas recouvré. En effet, durant la phase d'investissement, la valeur liquidative est grevée par les coûts initiaux (structuration, courtage, etc.). Ainsi, pour ce type de structures non cotées sur un marché actif, les principes de dépréciation suivants sont appliqués :

- si à chaque date d'arrêt les résultats et la situation du fonds sont en ligne avec le business plan, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation sur ces titres,
- dans le cas contraire, une réestimation du business plan est à effectuer pour déterminer s'il y a lieu ou pas de déprécier les titres.

Si la juste valeur d'un instrument classé comme disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur, et si cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur, les reprises de pertes de valeur :

- des instruments de capitaux propres ne sont pas constatés en compte de résultat mais au niveau des capitaux propres ;
- des instruments de dettes sont comptabilisés en résultat à hauteur de la dépréciation précédemment constatée.

Conformément à l'interprétation IFRIC 10, les dépréciations constatées sur des instruments de capitaux propres aux dates d'arrêts trimestriels (dates de publication des comptes IFRS) sont figées dans le résultat et ne peuvent être reprises avant la cession des titres.

Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire s'enregistre en résultat. Les reprises de pertes de valeur passent par capitaux propres.

La moins value latente sur les titres à revenu fixe est portée dans un compte de dotation aux provisions pour dépréciation de titres (ligne : coût du risque du compte de résultat) puisque cette dotation peut être reprise en résultat (en coût du risque) en cas d'appréciation ultérieure de la valeur du titre à hauteur de la dépréciation précédemment constatée.

Les titres AFS couverts en taux par des dérivés sont valorisés en juste valeur par résultat pour le risque couvert. L'étalement actuariel de la prime ou décote, comme l'enregistrement des intérêts pour les titres à revenu fixe, n'est pas remis en cause du fait de la couverture.

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Encours de crédit	22	19	25
Prêts et créances	22	19	25
Créances rattachées	0	0	0
Autres	0	0	0
Titres	22 234	25 489	21 705
Titres à revenu fixe ⁽¹⁾	15 609	18 670	15 969
Titres à revenu variable	6 278	6 646	5 588
Créances rattachées	348	174	148
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	22 257	25 509	21 730
Dépréciations	(924)	(193)	(140)
Prêts et créances	0	0	0
Titres à revenu fixe	(96)	(58)	(11)
Titres à revenu variable ⁽²⁾	(828)	(136)	(129)
TOTAL	21 333	25 315	21 590

(1) La diminution du montant des titres à revenu fixe entre le 31/12/2008 et le 31/12/2007 s'explique principalement par les reclassements de titres vers la catégorie « Prêts et créances », au 1^{er} octobre 2008, dans le cadre des amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers » adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 (cf. note IV.6).

(2) Les dépréciations sur titres à revenus variables comprennent en 2008 et à hauteur de 440 millions d'euros, la dépréciation des titres CIFG (dont la structure a été déconsolidée en 2008 – cf. note III.1.3.1).

IV.4 Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle

IV.4.1 Dispositions générales

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Tous les prêts à la clientèle des Banques Régionales sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances » y compris les portefeuilles de prêts acquis. L'ensemble des crédits interbancaires à l'actif est inscrit dans la catégorie « prêts et créances ». La grande majorité des crédits accordés par Natixis est classée dans cette catégorie.

Les prêts sont comptabilisés au bilan, à l'origine, pour un montant égal à leur juste valeur initiale. La juste valeur d'un prêt correspond à son nominal, diminué de la décote et des produits de transaction et augmenté des coûts de transaction.

Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondant à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires. Les montants comptabilisés au titre des décotes, par le Groupe, ne sont pas significatifs.

Les prêts et créances sont valorisés, ultérieurement au coût amorti, ce qui nécessite la détermination des éléments à intégrer dans le TIE.

Les coûts internes retenus dans le calcul du TIE sont les frais variables directement liés à la mise en place des prêts. Le Groupe Banque Populaire a retenu une position restrictive suivant laquelle seule la partie

variable des salaires des chargés d'affaires directement indexée sur la mise en place de crédit est intégrée au TIE. Aucun autre coût interne n'est pris en compte dans les calculs du coût amorti.

Les coûts externes consistent essentiellement en commissions versées en externe dans le cadre de la mise en place des prêts. Ils sont essentiellement constitués des commissions versées pour apport d'affaires aux prescripteurs.

Les produits de transaction sont les produits directement liés à l'initiation des nouveaux prêts. Ils sont composés des frais de dossier facturés aux clients, des refacturations de coûts et des commissions d'engagement de financement (s'il est plus probable qu'improbable que le prêt se dénoue). Les commissions perçues sur des engagements de financement qui ne donneront pas lieu à tirage sont étalées de manière linéaire sur la durée de l'engagement.

Les charges et produits relatifs à des prêts de moins d'un an au moment de l'émission (durée initiale) sont étalés au prorata temporis sans recalcul du TIE. Pour les prêts à taux variable ou révisable, le TIE est recalculé à chaque refixation du taux. En cas de modification des décaissements ou encaissements futurs, la « catch up method » est utilisée, qui conduit au maintien du taux d'intérêt effectif d'origine du contrat et a pour conséquence l'enregistrement d'un résultat immédiat pour l'écart entre la valeur comptable et l'actualisation des flux.

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle est déterminée par l'actualisation des flux futurs attendus. Le taux d'actualisation retenu est le taux de marché à la date de la clôture. Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IAS 39, c'est le cours de cotation qui est utilisé.

La juste valeur des éléments de durée initiale de moins d'un an et des actifs à taux variable est considérée égale à la valeur comptable.

Les « Prêts et créances » comprennent également les actifs initialement inscrits dans les catégories des « Instruments à la juste valeur par résultat » ou des « Actifs disponibles à la vente » et qui ont été reclassés en « Prêts et créances » dans les conditions prévues par l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs » publié le 13 octobre 2008. Les instruments reclassés dans cette catégorie répondent à la définition des « Prêts et Créances » à la date du reclassement. Cela signifie en particulier qu'ils ne sont pas cotés sur un marché actif en date de reclassement et ils ne peuvent être détenus dans un objectif de revente à court terme.

Le reclassement de ces instruments est effectué pour le montant de leur juste valeur à la date du reclassement. L'écart entre ce montant et l'estimation à cette date des flux recouvrables est étalé en résultat (au niveau du produit net bancaire), sur la maturité attendue de l'instrument, au travers du TIE calculé à la date du reclassement. Au-delà de cette date, les actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du TIE et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, présentée dans le compte de résultat sur la ligne « coût du risque ».

En cas de révision à la hausse des estimations d'encaissements de flux futurs, l'effet de cette augmentation est comptabilisé en tant qu'ajustement du TIE à la date du changement d'estimation.

La réserve recyclable des instruments, reclassés depuis la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les « Prêts et créances », est figée à la date du reclassement. Le recyclage en résultat de cette réserve est effectué progressivement sur la durée de vie résiduelle de l'actif en utilisant la méthode du TIE, ou intégralement en cas de dépréciation ou de vente de l'instrument intervenant après le reclassement.

IV.4.2 Dépréciation sur prêts et créances

La norme IAS 39 définit les modalités de calcul et de comptabilisation des pertes de valeur constatées sur les prêts.

Une créance est « dépréciée » si les deux conditions suivantes sont réunies :

- il existe des indices objectifs de dépréciation sur base individuelle ou sur base collective : il s'agit d'« événements déclenchants » ou « événements de pertes » qui identifient un risque de contrepartie et qui interviennent après la comptabilisation initiale des prêts concernés ;
- ces événements génèrent des pertes avérées (« incurred losses ») sur le montant des flux de trésorerie futurs estimés des prêts et la mesure de ces pertes doit être fiable.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et le montant recouvrable, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties au taux d'intérêt effectif d'origine. Pour les actifs à court terme (< 1 an), il n'est pas fait recours à l'actualisation des flux futurs. La dépréciation se détermine de manière globale sans distinction entre intérêts et capital.

Les mouvements de dépréciations sont enregistrés en coût du risque.

Le référentiel IAS distingue deux types de dépréciations :

- les dépréciations individuelles ;
- les dépréciations collectives.

Les dépréciations individuelles

Elles se calculent sur la base d'échéancier créance par créance en affectant les flux futurs, déterminés selon les historiques de recouvrement constatés par catégories de créances. Les garanties interviennent pour limiter le montant des dépréciations et lorsqu'une garantie couvre intégralement le risque de défaut, l'encours n'est plus déprécié.

Les dépréciations collectives

Les provisions collectives couvrent un risque non avéré au niveau de la créance individuelle. Les encours, conformément à la norme IAS 39, sont alors regroupés dans des portefeuilles de risques homogènes.

La méthode de calcul utilisée dans le Groupe repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II appliqué à un croisement de trois portefeuilles (particuliers / professionnels / corporate) et de trois types de risques (pré-douteux / défaut non douteux / sectoriel). La ventilation par portefeuilles obéit à la segmentation préconisée dans le référentiel Bâle II et les encours sains sont regroupés dans des portefeuilles de risque homogènes.

Les portefeuilles d'actifs homogènes ont ainsi été constitués suivant deux axes :

- les risques sur encours classés dans les deux premières classes de risques et correspondant à des probabilités de défaut élevées : ces créances, identifiées dans les systèmes de gestion par une notation spéciale, présentent des signes objectifs de dégradation, le plus souvent la présence d'une échéance impayée. Sur ces créances de petits montants pour la plupart, la provision est calculée à partir du taux de perte attendue, déterminé selon les modèles du ratio Bâle II ;
- les risques sectoriels et géographiques déterminés selon la combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs : la détection des indices objectifs de dépréciation de ces risques résulte d'une analyse et d'un suivi approfondi des secteurs d'activité et des pays. Un indice objectif de dépréciation est constitué le plus souvent d'une combinaison d'indicateurs d'ordre micro ou macroéconomique propres au secteur ou au pays.

Dès lors qu'un groupe homogène doit être déprécié, la dépréciation est déterminée sur la base des pertes attendues des encours constituant le groupe, calculées suivant les principes de la réforme Bâle II.

Il est fait appel au jugement d'expert pour adapter le résultat du calcul à la situation réelle des risques du Groupe Banque Populaire.

La dépréciation est comptabilisée à l'actif et vient corriger le poste d'origine de l'actif déprécié présenté au bilan pour sa valeur nette. Les dotations et reprises de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat en coût du risque.

Le périmètre des encours sains en référentiel comptable et prudentiel est similaire, à la seule exception des restructurations qui par nature sont à l'initiation en défaut prudentiel mais peuvent demeurer sains en comptabilité.

IV.4.3 Prêts et créances sur les établissements de crédit

en millions d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Encours sains				
Encours sains	IV.4.2.1	43 983	48 671	48 497
Dépréciations collectives		(16)	(17)	(20)
Net		43 967	48 654	48 477
Encours en défaut				
Encours en défaut		275	27	33
Dépréciations individuelles		(166)	(17)	(19)
Net ⁽¹⁾		109	10	14
TOTAL ⁽²⁾		44 075	48 664	48 491

(1) Le taux de provisionnement des encours en défaut s'élève au 31 décembre 2008 à 60 % contre 63 % au 31 décembre 2007.

(2) Au 31 décembre 2008, la juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit, déterminée selon les modalités présentées à la note IV.4, s'élève à 44 053 millions d'euros.

IV.4.3.1 Encours sains sur les établissements de crédit

Les encours sains sur les établissements de crédits comprennent essentiellement des opérations de pensions livrées.

Les opérations de pensions livrées en référentiel IFRS sont assimilées à des opérations de financement (et ne sont donc pas considérées comme des cessions de titres).

Chez le cessionnaire, la créance est laissée en valeur nominale dans la catégorie « prêts et créances ». Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée ».

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Location financement	0	0	0
Comptes et prêts	16 700	11 714	10 565
Comptes ordinaires débiteurs	12 953	7 133	5 643
Titres non cotés à revenu fixe	720	1 367	270
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension	13 293	27 894	31 500
Autres	52	90	219
Créances rattachées	265	473	301
TOTAL	43 983	48 671	48 497

IV.4.4 Prêts et créances sur la clientèle

en millions d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Encours sains				
Encours sains	IV.4.3.1	180 134	161 466	140 816
Dépréciations collectives		(725)	(645)	(577)
Dépréciations individuelles		(29)	(34)	(37)
Net		179 380	160 787	140 203
Encours en défaut				
Encours en défaut		6 916	5 626	5 089
Dépréciations individuelles		(4 090)	(3 447)	(3 388)
Net ⁽¹⁾		2 825	2 179	1 701
TOTAL ⁽²⁾		182 205	162 966	141 904

(1) Le taux de provisionnement des encours en défaut, hors provisions collectives (qui viennent couvrir des encours sains), s'élève à 59 % au 31 décembre 2008 contre 61 % au 31 décembre 2007.

(2) Au 31 décembre 2008, la juste valeur des prêts et créances sur la clientèle, déterminés selon les modalités présentées à la note IV.4, s'élève à 183 409 millions d'euros.

IV.4.4.1 Encours sains sur la clientèle

en millions d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Location financement	IV.4.4.2.1	7 282	6 416	5 777
Autres prêts et créances	IV.4.4.3	150 108	132 306	115 899
Comptes ordinaires débiteurs		8 589	8 303	7 380
Titres non cotés à revenu fixe ⁽¹⁾		5 758	1 428	1 404
Financement contre valeurs sur titres reçus en pension		4 733	9 724	7 639
Affacturation		2 329	2 090	1 600
Autres		425	374	408
Créances rattachées		910	825	709
TOTAL ⁽²⁾		180 134	161 466	140 816

(1) La variation entre le 31/12/2008 et le 31/12/2007 de la ligne « Titres non cotés à revenu fixe » intègre les reclassements d'instruments réalisés au 1^{er} octobre 2008 dans le cadre des amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers » adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 (cf. Note IV.6).

(2) Au 31 décembre 2008, la juste valeur des encours sains sur la clientèle, déterminée selon les modalités présentées au note IV.4, s'élève à 181 328 millions d'euros.

IV.4.4.2 Opérations de location financement avec la clientèle

Les contrats sont classés en location financement lorsqu'ils conduisent, en substance, à transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. À défaut, ils sont classés en location simple.

La norme IAS 17 relative aux contrats de location, présente notamment cinq exemples de situation qui conduisent obligatoirement à qualifier une opération de contrat de location financement :

- le contrat transfère la propriété du bien au preneur au terme de la durée de location ;
- le preneur a l'option d'acheter le bien à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à l'issue du contrat de telle sorte que l'exercice

de l'option est raisonnablement certain dès la mise en place du contrat ;

- la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif ;
- à l'initiation du contrat, la valeur actualisée des paiements minimaux s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- la nature de l'actif est tellement spécifique que seul le preneur peut l'utiliser sans lui apporter de modification majeure.

Par ailleurs, la norme IAS 17 décrit trois indicateurs de situations qui peuvent conduire à un classement en location financement :

- si le preneur résilie le contrat de location, les pertes subies par le bailleur suite à la résiliation sont à la charge du preneur (moins valeur sur le bien...);

- les profits et les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;
- faculté pour le preneur de poursuivre la location pour un loyer sensiblement inférieur au prix de marché.

À l'activation du contrat, la créance de location financement est inscrite au bilan du bailleur pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location correspondant à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur.

Conformément à la norme IAS 17, les valeurs résiduelles non garanties font l'objet d'une révision régulière. Au 31 décembre 2008, la valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur s'élève à 56 millions d'euros. Une diminution de la valeur résiduelle estimée non garantie entraîne une modification du profil d'imputation des revenus sur toute la durée du contrat (recalcul d'un nouveau plan d'amortissement). La part de variation au titre des périodes échues est enregistrée en résultat et la part de variation au titre des périodes à venir est constatée par le biais d'une modification du taux d'intérêt implicite.

Les dépréciations sur les opérations de location financement sont déterminées selon la même méthode que celle décrite pour les prêts et créances.

Les revenus des contrats de location financement correspondant au montant des intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ». Les revenus du contrat de location financement sont reconnus en résultat par le biais du taux d'intérêt implicite (TII) qui traduit un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net du bailleur. Le TII est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentée de la valeur résiduelle non garantie ; et,
- la valeur d'entrée du bien (= juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux c'est-à-dire les coûts encourus spécifiquement par le bailleur pour la mise en place d'un contrat de location).

IV.4.4.2.1 Encours de location financement

en millions d'euros	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006
	Immobilier	Mobilier	Total	Immobilier	Mobilier	Total	Total
Encours clientèle	3 265	4 017	7 282	3 124	3 292	6 416	5 777
Encours en défaut net ⁽¹⁾	20	13	33	41	13	54	51
Encours en défaut	46	71	116	54	50	104	105
Dépréciations sur encours en défaut	(26)	(58)	(84)	(13)	(37)	(50)	(54)
TOTAL	3 285	4 030	7 315	3 165	3 305	6 470	5 828

(1) Le taux de provisionnement des encours en défaut s'élève à 72 % au 31 décembre 2008.

IV.4.4.2.2 Durée résiduelle des contrats de location financement au 31/12/2008

en millions d'euros	Durée résiduelle				Total
	Moins de 1 an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non ventilables	
Location Financement					
Investissement brut	1 094	2 851	969	0	4 914
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	805	2 173	771	479	4 229
Produits financiers non acquis	////////	////////	////////	578	578
Loyers conditionnels comptabilisés	////////	////////	////////	0	0
Location simple					
Paiements minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	24	92	95	0	211
Loyers conditionnels comptabilisés	////////	////////	////////	0	0

IV.4.4.3 Autres prêts et créances sur la clientèle

Les encours de prêts et créances sur la clientèle s'élève à 150 milliards d'euros contre 132 milliards d'euros au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2008, les prêts nantis auprès de la Caisse de Refinancement Hypothécaire, s'élève à 2,2 milliards d'euros, pour un montant total d'emprunts exercés auprès de la structure s'élevant à 1,7 milliard d'euros.

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Créances commerciales	2 590	2 942	3 564
Crédits à l'exportation	1 012	865	756
Crédits de trésorerie et de consommation	22 469	20 566	18 334
Crédits à l'équipement	45 943	39 281	34 600
Crédits à l'habitat	66 994	59 184	51 023
Autres crédits à la clientèle	11 100	9 469	7 622
TOTAL	150 108	132 306	115 899

IV.5 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ce sont les actifs financiers (hors instruments dérivés) à paiements fixes ou déterminables ayant une date d'échéance fixe ou déterminable et que le Groupe Banque Populaire a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance, à l'exception de ceux désignés comme des actifs évalués en juste valeur par résultat ou disponibles à la vente ou de ceux qui répondent à la définition des prêts et créances.

Ils sont comptabilisés initialement en date de règlement livraison et à leur juste valeur, frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, au niveau du coût du risque. Les opérations de couverture de cette catégorie de titres contre le risque de taux ne sont pas autorisées en référentiel IFRS. Pour le Groupe, cette catégorie n'a été retenue que pour des titres à revenu fixe représentatifs de placements des sociétés d'assurance.

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Obligations			
Valeur brute	2 195	2 156	2 330
Dépréciations	0	0	0
Obligations nettes	2 195	2 156	2 330
Autres			
Valeur brute	53	41	40
Dépréciations	0	0	0
Autres nets	53	41	40
TOTAL	2 248	2 197	2 370

Au 31 décembre 2008, la juste valeur des titres détenus jusqu'à l'échéance, déterminée selon les modalités présentées à la note IV.4, est de 2 307 millions d'euros.

IV.6 Reclassements d'actifs financiers (amendement IAS 39 et IFRS 7 du 15 octobre 2008)

Dans le cadre des amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers » adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008, le Groupe a procédé au reclassement d'instruments de dette principalement en date du 1^{er} octobre 2008, depuis les catégories « Instruments à la juste valeur par résultat - détenus à des fins de transaction » et « Actifs disponibles à la vente » vers la catégorie des « Prêts et créances ». Aucun reclassement n'a été effectué vers la catégorie « Actifs détenus jusqu'à l'échéance ».

Les actifs ont été reclassés pour le montant de leur juste valeur à la date du reclassement qui constitue leur coût d'entrée dans leur nouvelle catégorie.

Les instruments reclassés vers la catégorie des « Prêts et créances » sont des instruments que le Groupe a désormais l'intention de détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et qui répondent à la définition des instruments éligibles à cette catégorie à la date du reclassement. Il s'agit d'instruments dont les paiements sont déterminés et qui ne sont plus cotés sur un marché actif.

en millions d'euros

Exercice 2008

De	Vers	Valeur comptable en date de reclassement	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs détenus jusqu'à l'échéance
Détenus à des fins de transaction		3 153	0	3 153	0
Disponibles à la vente		1 510	0	1 510	0
TOTAL		4 663	0	4 663	0

Près de 90 % des reclassements de titres ont été opérés par le sous-Groupe Natixis, soit 4,1 milliards d'euros (après application du taux de proportionnalité) en date du 1^{er} octobre 2008. À la date du reclassement de ces instruments financiers par le sous-groupe Natixis :

- les flux de trésorerie attendus s'élevaient à 4,4 milliards d'euros ;
- le taux moyen d'intérêt effectif déterminé sur ces instruments s'élevait à 5,4 % ;
- la variation de juste valeur de ces instruments inscrite au bilan préalablement à leur reclassement étaient, au 1^{er} octobre 2008, la suivante :

Variation de juste valeur au 1^{er} octobre 2008 (en millions d'euros)

Actif	Passif
Catégorie de provenance	Impact capitaux propres (hors impôts différés)
Détenus à des fins de transaction	(233) Impact résultat (268)
Disponibles à la vente	(131) Gains latents (96)
TOTAL	(365) (365)

Si les reclassements de ces instruments n'avaient pas été opérés par le sous-groupe Natixis, les variations de juste valeur des instruments

financiers reclassés en prêts et créances, auraient affecté les capitaux propres du quatrième trimestre 2008 du Groupe comme suit :

Variation de juste valeur des Instruments reclassés en prêts et créances	(136)
Juste valeur des instruments reclassés au 31 décembre 2008	3 995
Valeur comptable	4 131
Impact sur les capitaux propres du 4^e trimestre	(136)
Variations de juste valeur qui auraient été comptabilisées en résultat :	(76)
<i>dont dépréciations qui auraient été reconnues en résultat sur des actifs antérieurement classés en AFS</i>	(43)
Variations de juste valeur qui auraient été comptabilisées en capitaux propres recyclables :	(60)

Enfin, les gains et pertes, sur les actifs reclassés en prêts et créances par le sous-Groupe Natixis après le 1^{er} octobre 2008, enregistrés en résultat postérieurement à leur reclassement représentent un montant de + 1 million en produit net bancaire et de - 26 millions d'euros en coût du risque.

IV.7 Actifs et passifs d'impôts différés

L'impôt différé résulte des différences temporelles existant dans les comptes sociaux, ou dues à des retraitements de consolidation, entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs du bilan. Il est calculé selon la méthode du report variable, donc sur la base des futurs taux d'impôts applicables.

Le solde net d'impôt différé, figurant à l'actif et au passif sur la ligne actifs / passifs d'impôts différés, résulte des principales différences suivantes :

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Principales sources d'impôts différés ⁽¹⁾			
GIE fiscaux	(343)	(318)	(277)
Réserves latentes de crédit-bail	(407)	(363)	(385)
Annulation provision d'égalisation	(128)	(140)	(118)
Juste valeur sur instruments financiers dont la variation est inscrite en réserves	616	(540)	(751)
Juste valeur sur instruments financiers - Autres	(290)	(352)	(168)
Provisions pour passif social	822	770	787
Provisions sur épargne réglementée	(103)	179	269
Autres provisions non déduites ⁽²⁾	1 458	1 343	965
Déficits ordinaires et ARD	2 613	225	202
Coût amorti	299	253	223
Plus-values latentes sur OPCVM	53	179	184
Participation des salariés	82	91	100
Prêts à taux zéro	1	1	
Dividendes CCI BP et CEP	(70)	(73)	
Dépréciation des titres CIFG	441	690	
Affectation Écart acquisition Foncia ⁽³⁾	(465)		
Risque de crédit propre sur dettes ⁽⁴⁾	(238)		
Autres décalages temporels	80	(58)	6
TOTAL DES SOURCES BRUTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	4 423	1 885	1 037
Sources d'impôts différés actifs non retenues par prudence ⁽⁵⁾	(1 395)	(91)	(197)
TOTAL DES SOURCES NETTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	3 029	1 795	840
Impôt différé comptabilisé			
Impôt différé au taux courant	1 031	728	317
Impôt différé - Contributions et CSB (contribution sociale sur les bénéfices)	16	19	8
Impôt différé au taux réduit	7	(6)	(2)
IMPÔT DIFFÉRÉ TOTAL COMPTABILISÉ	1 053	741	323
dont :			
- impôt différé actif	1 543	1 016	635
- impôt différé passif	(490)	(274)	(312)

(1) Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont signées avec un signe positif, celles engendrant des impôts différés passifs avec un signe négatif.

(2) Y compris « Dépréciations collectives » et « effet de l'actualisation des dépréciations individualisées ».

(3) Au cours de l'exercice 2008, le Groupe a affecté partiellement l'écart d'acquisition positif sur Foncia sur des actifs amortissables pour un montant de 465 millions d'euros (cf. note IV 11). Ces actifs amortissables sont générateurs d'un impôt différé passif.

(4) Le risque de crédit propre représente le produit correspondant au spread émetteur sur les émissions comptabilisées à la juste valeur, il est générateur d'impôts différés passifs.

(5) Les sources d'impôts différés limités par prudence ont fortement augmenté durant l'exercice 2008 du fait de la crise ; les déficits se sont creusés en France comme à l'étranger (USA et Grande-Bretagne essentiellement) - cf. Note V.11.2.

IV.8 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation actifs et passifs correspondent à des comptes techniques dont la composition est détaillée ci-après.

ACTIF				
<i>en millions d'euros</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Autres actifs et emplois divers	IV.8.1.1	9 974	6 976	5 447
Comptes de régularisation	IV.8.2.1	4 936	7 767	4 846
Comptes de régularisation de l'assurance	IV.8.3.1	742	569	437
TOTAL		15 651	15 312	10 730

PASSIF				
<i>en millions d'euros</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Autres Passifs	IV.8.1.2	8 414	9 006	5 880
Comptes de régularisation	IV.8.2.2	5 232	5 856	4 888
Comptes de régularisation de l'assurance	IV.8.3.2	189	130	162
TOTAL		13 835	14 993	10 931

IV.8.1 Autres actifs et passifs divers

IV.8.1.1 Autres actifs et emplois divers

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Règlement d'opérations sur titres	0	7	(0)
Promotion immobilière	0	0	0
Autres stocks et emplois divers	261	311	188
Débiteurs divers	9 689	6 597	5 218
Créances rattachées	24	61	41
TOTAL	9 974	6 976	5 447

IV.8.1.2 Autres passifs

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Dettes de titres	0	1 742	615
Créditeurs divers	6 496	7 043	4 984
Règlement d'opérations sur titres	572	45	58
Autres	1 293	121	162
Dettes rattachées	53	55	61
TOTAL	8 414	9 006	5 880

IV.8.2 Comptes de régularisation

IV.8.2.1 Comptes de régularisation actif

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Comptes d'encaissement	786	868	1 013
Compte d'ajustement	16	264	102
Charges constatées d'avance	172	127	102
Produits à recevoir	940	771	1 238
Autres charges à répartir	1	0	0
Autres comptes de régularisation	3 022	5 737	2 390
TOTAL	4 936	7 767	4 846

IV.8.2.2 Comptes de régularisation passif

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Comptes d'encaissement	1 006	935	706
Compte d'ajustement	400	207	110
Produits constatés d'avance	1 251	1 244	1 032
Charges à payer	1 305	1 002	876
Marge du premier jour (<i>Day-one profit</i>) ⁽¹⁾	65	71	87
Autres	1 204	2 397	2 077
TOTAL	5 232	5 856	4 888

(1) La marge du premier jour (ou *Day-one profit*) porte exclusivement sur le sous-groupe Natixis. L'évolution de cette marge, dont la valorisation est déterminée à partir des paramètres non observables, est la suivante sur les exercices 2007 et 2008 :

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Marge restant à amortir en début d'exercice	71	87
Marge des nouvelles opérations	19	23
Étalement de l'exercice en résultat	(27)	(27)
Autres variations	2	(12)
MARGE NON AMORTIE EN FIN DE PÉRIODE	65	71

La sensibilité du *day-one profit* est fonction du profil d'amortissement des opérations. Les impacts d'un raccourcissement de la durée d'étalement du *day-one profit* sur le résultat au 31 décembre 2008 sont les suivants :

IMPACTS EN RÉSULTAT AU 31/12/2008

en millions d'euros	Sur actions	Sur taux
raccourcissement d'une année	2,1	1,8
raccourcissement de 5 ans	23,5	17,1
raccourcissement de 10 ans	26,9	25,8

IV.8.3 Comptes de régularisation de l'assurance

IV.8.3.1 Comptes de régularisation de l'assurance – Actif

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Part des réassureurs dans les provisions techniques	158	113	111
Créances nées d'opérations d'assurance directe	117	148	198
Créances nées d'opérations de réassurance	21	48	40
Primes restant à émettre	61	220	52
Frais d'acquisition reportés	54	40	37
Participation aux bénéfices différée - débiteur	331	0	0
TOTAL	742	569	437

IV.8.3.2 Comptes de régularisation de l'assurance – Passif

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	111	67	105
Dettes nées d'opérations de réassurance	43	44	38
Dettes pour dépôts reçus en espèces	34	17	18
Autres dettes	1	1	2
TOTAL	189	130	162

IV.9 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations dans les entreprises mise en équivalence sont principalement impacté par la valeur d'équivalence des Caisses d'Épargne

dont le capital est détenu à 20 % par Natixis au travers la détention des Certificats Coopératifs d'Investissement. Après application de la règle de proportionnalité, la quote-part de détention dans le Groupe s'élève à 7 % :

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Sociétés financières	2 175	2 097	1 918
Caisse d'Épargne (Certificats Coopératifs d'Investissement)	1 695	1 684	1 617
<i>dont écart d'acquisition</i>	106	104	120
Volksbank International AG	309	267	214
<i>dont écart d'acquisition</i>	20	20	20
Autres	170	146	87
Sociétés non financières	13	24	23
TOTAL	2 188	2 121	1 941

IV.10 Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40, un bien immobilier est comptabilisé en immeuble de placement dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Les conditions de comptabilisation sont identiques à celles exposées dans le paragraphe relatif aux immobilisations corporelles (cf. note IV.11), à savoir si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ;
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Le traitement comptable des immeubles de placement est identique à celui des immobilisations corporelles (évaluation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur) pour les entités du

Groupe à l'exception du sous-groupe Natixis Assurance qui comptabilise ses immeubles représentatifs de placement en assurance à la juste valeur avec variation en résultat. La juste valeur est le résultat d'une approche multicritères par capitalisation des loyers au taux du marché et comparaison avec le marché des transactions.

Conformément à l'article R. 332-20-1 du code des assurances, une expertise quinquennale est réalisée par un expert indépendant agréé par l'ACAM (Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles). Entre deux expertises, les valeurs de marché des biens sont certifiées semestriellement par les experts.

Les biens immobiliers en location simple peuvent avoir une valeur résiduelle venant en déduction de la base amortissable. Les plus ou moins values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur la ligne « Produits ou charges nets des autres activités ».

en millions d'euros	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Immeubles de placement							
En juste valeur ⁽¹⁾	325	///////	325	329	///////	329	283
Au coût historique ⁽²⁾	444	(190)	254	396	(183)	214	256
TOTAL	769	(190)	579	725	(183)	543	540

(1) Immeubles inclus dans les placements des filiales d'assurance. Les variations de juste valeur donnent lieu à la reconnaissance symétrique d'une provision pour participation différée égale, en moyenne, à 92 % de l'assiette concernée.

(2) La juste valeur des immeubles de placement est obtenue en actualisant le rendement locatif de ces biens au taux de marché :

en millions d'euros	31/12/2008	
	Valeur nette	Juste valeur
Location simple	206	340
Location financement - ITNL *	12	13
Autres	36	33
TOTAL	254	386

* ITNL : immeubles temporairement non loués.

IV.11 Immobilisations

Ce poste comprend les immobilisations corporelles d'exploitation, les biens mobiliers acquis en vue de la location simple, les immobilisations acquises en location financement et les biens mobiliers temporairement non loués dans le cadre d'un contrat de location financement. Les parts de SCI sont traitées comme des immobilisations corporelles.

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ;
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Conformément à IFRS 1, le Groupe a choisi de ne pas opter pour la valorisation à la juste valeur pour le bilan d'ouverture 2004. Les coûts d'acquisition à cette date ont été maintenus, soit le prix d'achat augmenté

des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte). En revanche, les coûts d'emprunt ne sont pas activés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan au poste « Immobilisations incorporelles » pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses de matériel et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de ces logiciels en vue de leur utilisation. Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont immobilisées dès lors que le projet répond aux contraintes imposées par IAS 38 : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre, probabilité d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources, capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses de développement. Les dépenses encourues pendant la phase de recherche ne sont pas immobilisées mais comptabilisées en charges.

Les encours bruts des immobilisations corporelles sont ventilés en composants. La décomposition en composants est fondée sur l'existence de durées d'utilisation différentes entre chacun des éléments distincts constituant un même bien. La durée d'utilisation du bien n'est ni une durée d'usage du bien à vocation fiscale, ni la durée économique du bien, mais sa durée d'utilité. Les durées d'utilité retenues dans le Groupe sont les suivantes :

Composants	Durée d'utilité
Terrain	NA
Façades non destructibles	NA
Façades/ couverture / étanchéité	20 - 40 ans
Fondations / ossatures	30 - 60 ans
Ravalement	10 - 20 ans
Équipements techniques	10 - 20 ans
Aménagements intérieurs	8 - 15 ans

Pour les autres catégories d'immobilisations corporelles, la durée d'utilité se situe en général dans une fourchette de 5 à 10 ans.

Les composants sont amortis sur la base de leur valeur brute diminuée de la valeur résiduelle. La valeur résiduelle est définie comme la valeur actuelle de l'actif à la fin de sa durée probable d'utilisation. Pour le Groupe, les valeurs résiduelles des composants autres que les terrains et les façades non destructibles sont réputées nulles car non fiables.

Les immobilisations incorporelles à durée définie sont amorties selon la méthode linéaire sur leurs durées d'utilité n'excédant pas 8 ans pour les logiciels, dès qu'ils sont prêts à être mis en service. Aucune valeur résiduelle n'est déterminée. Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissements mais de tests de dépréciation au moins annuels. Les fonds de commerce acquis ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation. Pour le droit au bail, il est procédé à l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle du bail (sans prorogation) et un test de dépréciation est effectué par rapport à une valeur calculée

par différence actualisée entre le loyer du marché et le loyer du bail. Les dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation sont présentées au poste de « dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'apparition d'indices objectifs de dépréciation et au minimum une fois par an pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date d'arrêt. Lorsqu'un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif isolé ou, si cela n'est pas possible, celle de l'UGT à laquelle appartient cet actif, est estimée. Celle-ci correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité résultant de l'actualisation des flux futurs de trésorerie. La valeur recouvrable est estimée de manière individuelle sur l'immobilisation mais sans répartition de la dépréciation par composants.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat au poste « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles ». Elles peuvent être reprises lorsque les conditions ont changé (par exemple disparition des indices de pertes de valeur). Les pertes de valeur modifient de manière prospective le plan d'amortissement puisqu'elles s'imputent sur la base amortissable.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont inscrites en résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement (crédit-bail preneur) sont retraitées en consolidation à l'actif du bilan en poste « immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont significatives et comptabilisées, au commencement du contrat, pour un montant égal à la juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer au titre de la location. Ces immobilisations sont amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie.

Les actifs donnés en location simple sont présentés à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers.

IV.11.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

en millions d'euros	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles	4 450	(2 390)	2 059	3 872	(2 076)	1 797	1 600
<i>Immobilisations en location financement</i>	<i>87</i>	<i>(37)</i>	<i>50</i>	<i>86</i>	<i>(59)</i>	<i>27</i>	<i>29</i>
Constructions	87	(37)	50	86	(59)	27	29
Autres	0	0	0	0	0	0	0
<i>Immobilisations en propriété</i>	<i>4 363</i>	<i>(2 354)</i>	<i>2 009</i>	<i>3 786</i>	<i>(2 016)</i>	<i>1 770</i>	<i>1 571</i>
Parts de SCI	26	0	26	27	0	27	28
Terrains et constructions	2 102	(862)	1 240	1 732	(676)	1 056	944
Autres	2 235	(1 492)	743	2 027	(1 340)	687	600
Immobilisations incorporelles	1 634	(549)	1 085	964	(461)	503	260
Droit au bail	145	(82)	63	137	(82)	55	48
Fonds de commerce ⁽¹⁾	241	(44)	197	216	(41)	175	14
Logiciels	576	(358)	218	446	(291)	155	112
Autres	673	(66)	607	166	(48)	118	87
Actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	13
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	13
Autres	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	6 084	(2 940)	3 144	4 837	(2 536)	2 300	1 873

(1) Dont, en 2007 et 2008, apport Foncia.

IV.11.2 Évolution des immobilisations au cours de l'exercice

en millions d'euros	Valeur brute au 31/12/2007	Augmentation	Diminution et autres cessions	Changement de périmètre ⁽¹⁾	Conversion	Autres ⁽²⁾	Valeur brute au 31/12/2008
Immobilisations corporelles	3 872	550	(129)	205	1	(50)	4 450
<i>Immobilisations en location financement</i>	<i>86</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>86</i>
Constructions	86	0	0	0	0	0	87
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en propriété	3 786	550	(129)	205	1	(50)	4 363
Parts de SCI	27	1	(2)	1	0	(1)	26
Terrains et constructions	1 732	234	(25)	160	0	2	2 102
Autres	2 027	315	(102)	45	1	(51)	2 235
Immobilisations incorporelles	964	165	(70)	30	4	542	1 634
Droit au bail	137	10	(2)	8	0	(7)	145
Fonds de commerce	216	13	(3)	7	0	9	241
Logiciels	446	81	(41)	11	1	77	576
Autres (2)	166	62	(24)	5	2	463	673
TOTAL	4 837	715	(199)	235	5	492	6 083

(1) Les évolutions relatives au changement de périmètre proviennent, essentiellement, de l'entrée des Banques Régionales acquises le 2 juillet auprès d'HSBC France.

(2) Les autres mouvements sur les immobilisations incorporelles correspondent, pour l'essentiel, à l'identification d'actifs incorporels amortissables et non amortissables au sein de l'écart d'acquisition positif initialement constaté par le Groupe Banque Populaire sur Foncia. (cf. note IV.12.3.2) :

	465
Copropriété	156
Gestion locative	219
Marque Foncia	90

IV.11.3 Actifs obtenus par prise de possession de garantie

Les actifs obtenus par prise de possession de garantie s'élèvent à 32 millions d'euros au 31 décembre 2008, dont 18 millions en trésorerie, 10 millions en immeubles de placement et 3 millions en instruments de capitaux propres et de dettes.

IV.12 Écarts d'acquisition

IV.12.1 Traitement comptable

L'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables constitue l'écart d'acquisition. Celui-ci est affecté, à la date d'acquisition, à une ou plusieurs unités génératrice de trésorerie (UGT) susceptibles de retirer des avantages de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont maintenus au bilan à leur coût historique dans leur devise d'origine puis convertis au cours de change à la date de clôture. Tout ajustement du coût d'acquisition se fait dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés directement au compte de résultat en produits au poste « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'existence d'indices de pertes de valeur, selon la méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie (DCF – Discounted Cash-flow).

IV.12.2 Unités génératrices de Trésorerie (UGT)

Dans le cadre des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition positifs sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT). Pour le Groupe, elles correspondent aux secteurs retenus pour l'information sectorielle (cf. note VIII) :

- le secteur « Banque de Proximité », représenté, principalement, par les 20 Banques Populaires et le Crédit Maritime Mutuel. Depuis au 31 décembre 2008, il intègre également les Banques Régionales acquises par les Banques Populaires et la Société Marseillaise de Crédit détenue par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Il constitue une UGT unique ;
- le secteur « Natixis, services bancaires et financiers » représenté par Natixis et divisé en 6 pôles : « Banque de financement et d'investissement », « Capital investissement et Gestion Privée », « Services », « Poste client », « Gestion d'actifs » et « Services et Garanties ». Ces pôles représentent 6 UGT ;
- le secteur « Activité Fédérale et autres activités » correspondant principalement aux activités de la Banque Fédérale et les autres filiales

de la Banque Fédérale des Banques Populaires détenues en direct hors Natixis, soit, principalement Foncia, MA Banque et BICEC. Au 31 décembre 2008, l'écart d'acquisition dans ce secteur ne porte que sur Foncia qui constitue, en tant que tel, une UGT.

IV.12.3 Synthèse

Au 31 décembre 2008, la valeur comptable totale des écarts d'acquisition atteint 4,2 milliards d'euros. Les principales variations portent sur :

- l'acquisition des Banques Régionales auprès d'HSBC France le 2 juillet 2008, dans la Banque de Proximité ;

- la dépréciation de l'UGT « Banque de Financement et d'Investissement », dans la Banque de Financement et de projet ;
- l'identification d'actifs incorporels amortissables et non amortissables au sein de l'écart d'acquisition initialement constaté par le Groupe sur Foncia, dans les autres activités.

	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur en millions d'euros	Poids %	Valeur en millions d'euros	Poids %
Banque de proximité	1 710	39 %	4	NS
Natixis, services bancaires et financiers	1 722	39 %	1 999	59 %
Activités Fédérales et autres	962	22 %	1 397	41 %
TOTAL	4 394	100 %	3 401	100 %

IV.12.3.1 Banque de proximité

Le 2 juillet 2008, le Groupe Banque Populaire a acquis sept Banques Régionales auprès d'HSBC France. Ces banques sont : la Société Marseillaise de Crédit, la Banque de Savoie, la Banque Chaix, la Banque Marze, la Banque Dupuy, de Parseval, la Banque Pelletier et le Crédit Commercial du Sud Ouest.

Ces banques, exerçant une activité de Banque de détail dans le sud de la France sur des segments de clientèle très proches de ceux des Banques Populaires sont consolidées et ont été acquises au prix de 2 100 millions d'euros générant un écart d'acquisition total de 1 547 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à l'affectation partielle de l'écart d'acquisition résiduel sur Foncia (après identification des actifs incorporels) (cf. note IV.11.3.1) à l'UGT 'Banque de proximité' à hauteur des synergies identifiées dans les activités de cette UGT pour 159 millions d'euros.

IV.12.3.2 Natixis, services bancaires et financiers

La variation de l'écart d'acquisition sur l'exercice 2008 dans ce secteur constitué du seul sous-Groupe Natixis provient essentiellement de la dépréciation de l'intégralité de l'écart d'acquisition portant sur l'UGT 'Banque de Financement et d'Investissement' (BFI) pour 324 millions d'euros (cf. IV.12.4 Tests de dépréciation).

IV.12.3.3 Activités Fédérales et autres

Au 31 décembre 2007, l'écart d'acquisition sur Foncia s'élevait à 1 398 millions d'euros dont 1 116 millions d'euros du Groupe sur Foncia et 281 millions d'euros de Foncia sur ses filiales.

Compte tenu des acquisitions de la période, l'écart d'acquisition de Foncia sur ses filiales a augmenté de 28 millions d'euros, portant l'écart d'acquisition brut total, avant affectation, au 31 décembre 2008 à 1 425 millions d'euros.

Au cours de l'année 2008, le Groupe a procédé à l'affectation partielle de l'écart de consolidation déterminé lors de la première consolidation de Foncia.

Cet exercice d'affectation a conduit le Groupe à reconnaître :

- des actifs incorporels par activation des contrats de copropriété et de gestion locative, générateurs de revenus stables et pour lesquels les actifs correspondent aux flux futurs des contrats en stock lors de l'acquisition. L'évaluation selon la méthode des *discounted cash-flow* fait ressortir une valeur brute, amortissable sur 30 ans, égale à 156 millions d'euros sur l'actif de copropriété et de 219 millions d'euros sur l'actif de gestion locative ;
- un actif incorporel sur la marque Foncia pour une valeur brute, non amortissable, égale à 90 millions d'euros (valorisée sur la base de la méthode des *discounted cash-flow* aux flux générés par la marque) ;

L'ensemble des actifs ainsi identifiés s'élève, avant impôts différés, à 624 millions d'euros et l'écart d'acquisition résiduel sur les activités de Foncia est porté à 961 millions d'euros.

Au final, l'écart d'acquisition sur les activités de Foncia, sur les synergies dans la 'Banque de Proximité' et sur les actifs incorporels amortissables s'élève à 1 425 millions d'euros et se déclinent comme suit :

ÉCART D'ACQUISITION TOTAL BRUT AVANT AFFECTATION		1 425
Écart d'acquisition résiduel sur les activités de Foncia		961
• Groupe sur activités de Foncia	651	
• Foncia sur ses filiales	310	
Écart d'acquisition sur synergies (Foncia) dans la Banque de Proximité		159
Éléments incorporels (net d'impôts différés)		306
• Éléments incorporels bruts	466	
Actif sur copropriété	156	
Actifs sur gestion locative	220	
Marque Foncia	90	
• Impôts différés	(160)	

IV.12.4 Tests de dépréciation

L'ensemble des écarts d'acquisition a fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés.

La perte de valeur d'un écart d'acquisition est la différence entre la valeur comptable de l'UGT (valeur comprenant une partie de l'écart d'acquisition) et la valeur recouvrable de cette UGT, définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est enregistrée dans le résultat consolidé de la période et imputée par priorité sur l'écart d'acquisition affecté à l'UGT puis sur les actifs de l'UGT au prorata des valeurs nettes comptables. La perte de valeur sur un écart d'acquisition est définitive.

Au 31 décembre 2008, l'exercice d'évaluation et les hypothèses retenues pour cette évaluation sont les suivantes :

Natixis, services bancaires et financiers

Au 31 décembre 2008, et après dépréciation de l'intégralité de l'écart d'acquisition sur l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) de la Banque

de Financement et d'investissement (BFI), le test de dépréciation a été opéré sur les écarts d'acquisition résiduels.

Ce test, opéré sur la base du dernier business plan de Natixis (décembre 2008), fait apparaître un écart d'acquisition résiduel par UGT positif de 1,1 milliard d'euros.

Les tests de dépréciation ont été opérés selon la méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie (DCF – *Discounted Cash-flow*).

Les écarts d'acquisition résiduels ont été calculés pour chaque UGT comme suit :

- la valeur recouvrable a été déterminée en actualisant les flux disponibles du business plan et en retenant un taux d'actualisation différencié par métier : taux différenciés compris entre 9,7 % et 10,3 % ;
- les charges hors pôles métiers et les fonds propres normatifs viennent en déduction de la valeur recouvrable pour obtenir les écarts d'acquisition résiduels ;
- le taux de croissance à long terme retenu est de 2 %.

SYNTHÈSE

en millions d'euros

Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)	Taux d'actualisation	Valeur nette de l'UGT		Écart	Valeur résiduelle
				d'acquisition	de l'UGT
		Natixis (100 %)	Quote-part Groupe		
		a	b = a x 35,78 %	c	d = b - c
Gestion d'actifs	9,7 %	3 522	1 260	1 191	69
Capital investissement et gestion privée	10,3 %	1 145	410	27	383
Services	10,2 %	1 523	545	260	285
Garanties	10,3 %	320	115	56	59
Poste clients	10,3 %	1 377	493	185	308
Autres *	-	26	9	3	6
TOTAL		7 914	2 831	1 722	1 110

* Écart d'acquisition résiduel brut retenu pour sa valeur comptable.

Foncia

Le Groupe a procédé, sur l'écart d'acquisition résiduel (961 millions d'euros), au test de dépréciation en application de la norme IAS 36 sur la base du dernier plan stratégique sur la période 2009/2012, en phase avec le Plan Stratégique Groupe.

La détermination de la valeur d'utilité a reposé principalement sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'Unité Génératrice de Trésorerie tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

- Les flux futurs estimés sont actualisés sur un plan à 7 ans : les flux des 3 premières années sont issus du business plan, ceux des 4 dernières années sont extrapolés sur la base du business plan.
- Le taux d'actualisation retenu est de 8,83 %. Il correspond au coût moyen pondéré du capital, qui est la somme pondérée du coût des capitaux propres et de la dette.
- Le taux de croissance à l'infini est égal à 2,5 %.

Le test, réalisé en fin d'exercice 2008, n'a donné lieu à aucune dépréciation.

IV.12.5 Analyse détaillée des écarts d'acquisition

en millions d'euros	31/12/2008						
	Valeur début de période	Acquisition de la période	Dépréciation de l'exercice	Affectation de GW	Autres variations	Conversion	Valeur fin de période
BANQUE DE PROXIMITÉ	4	1 547	0	0	159	0	1 710
Banques Régionales	-	1 547	0	0	0	0	1 547
<i>Société Marseillaise de Crédit</i>	-	797	-	-	-	-	797
<i>Banque Chaix</i>	-	241	-	-	-	-	241
<i>Banque de Savoie</i>	-	167	-	-	-	-	167
<i>Crédit Commercial du Sud-Ouest</i>	-	142	-	-	-	-	142
<i>Banque Dupuy, de Parseval</i>	-	122	-	-	-	-	122
<i>Banque Pelletier</i>	-	43	-	-	-	-	43
<i>Banque Marze</i>	-	36	-	-	-	-	36
Autres	4	0	0	0	159	0	163
<i>Synergies « Foncia dans la Banque de Proximité »</i>	-	-	-	-	159	-	159
<i>BCI Mer Rouge</i>	4	-	-	-	0	-	4
NATIXIS, SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS	1 999	8	(325)	(23)	44	19	1 722
Banque de Financement et d'Investissement (BFI)	324	0	(324)	0	0	0	0
<i>Natixis S.A.</i>	294	-	(294)	-	0	-	0
<i>Natexis Bleichroeder Inc</i>	10	-	(10)	-	(0)	-	0
<i>Autres Filiales</i>	20	-	(20)	-	0	-	0
Capital investissement et Gestion Privée (CIGP)	20	0	0	0	7	0	27
<i>Compagnie 1818</i>	16	-	-	-	7	-	22
<i>Natixis Investissement</i>	3	-	-	-	0	-	3
<i>Autres Filiales</i>	2	-	-	-	(0)	-	1
Gestion d'actifs	1 152	8	(1)	(1)	16	17	1 191
<i>Natixis Global Asset Management</i>	1 152	8	(1)	(1)	16	17	1 191
Poste clients	171	0	0	0	13	0	185
<i>Coface SA</i>	82	-	-	-	3	-	85
<i>Coface Services</i>	30	-	-	-	2	-	32
<i>Coface Krédit</i>	29	-	-	-	1	-	30
<i>kompass</i>	13	-	-	-	0	-	13
<i>Coface Collections North America, Inc.</i>	5	-	-	-	0	-	5
<i>Coface Austria Holding AG</i>	2	-	-	-	0	-	2
<i>Autres Filiales</i>	10	-	-	-	7	-	17
Services	273	0	0	(21)	5	3	259
<i>CACEIS</i>	206	-	-	(21)	5	3	192
<i>Natixis Financement</i>	48	-	-	-	0	-	49
<i>Natexis Assurances</i>	14	-	-	-	1	-	15
<i>Natexis Intertitres</i>	2	-	-	-	0	-	2
<i>Natixis Consumer Finance</i>	1	-	-	-	0	-	1
<i>Autres Filiales</i>	3	-	-	-	(2)	-	1
Garanties	56	0	0	0	0	0	56
<i>Natixis Garanties</i>	56	-	-	-	0	-	56
Autres	2	-	-	-	2	0	4
ACTIVITÉS FÉDÉRALES ET AUTRES	1 397	29	0	(306)	(159)	0	962
Activités de services immobiliers résidentiels	1 397	29	0	(306)	(159)	0	962
<i>Foncia SA</i>	1 116	-	-	(306)	(159)	-	651
<i>Filiales de Foncia SA</i>	281	29	-	-	-	-	311
TOTAL	3 401	1 584	(325)	(329)	44	19	4 395

Commentaire du tableau IV.12.5

Suite à des anomalies d'affectation, des corrections ont été apportées sur la ventilation des écarts d'acquisition par UGT au 31 décembre 2007, sans impacts sur le total des écarts d'acquisition :

- Banque de Financement et d'investissement : 324 millions d'euros contre 347 millions d'euros publiés au 31 décembre 2007
- Capital Investissement et Gestion Privée : 24 millions d'euros contre 20 millions d'euros publiés au 31 décembre 2007
- Poste clients : 171 millions d'euros contre 175 millions d'euros publiés au 31 décembre 2007
- Services : 302 millions d'euros contre 341 millions d'euros publiés au 31 décembre 2007 (intégrant le pôle 'Garanties')
- Garanties et autres : respectivement 56 millions d'euros et 9 millions d'euros contre 0 million d'euros publiés au 31 décembre 2007.

IV.13 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur nature en prenant en compte le critère à vue/ à terme. Elles sont évaluées conformément à la norme IAS 39 en autres passifs financiers selon la méthode dite du coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

À l'initiation, ces dettes sont inscrites à la juste valeur qui correspond pour le Groupe aux conditions de marché, ce qui a pour conséquence qu'aucune décote ou prime initiale n'est enregistrée. L'enregistrement initial se fait coûts de transaction inclus s'ils sont significatifs et concernent des passifs d'échéance initiale supérieure à un an. Lors des évaluations postérieures en date d'arrêté, la méthode du coût amorti consiste comme dans les comptes individuels à diminuer la dette en fonction des remboursements. Les intérêts courus ou échus sont inscrits au compte de résultat en poste « intérêts et charges assimilées » que les encours soient couverts ou non.

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle est déterminée par l'actualisation des flux futurs à décaisser. Le taux d'actualisation retenu est le taux de marché à la date de la clôture. Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IAS 39, le cours de cotation est utilisé.

La juste valeur des dettes dont la durée initiale est inférieure à un an et des dettes à taux variable correspond à la valeur comptable.

IV.13.1 Dettes envers les établissements de crédit

Les dépôts et emprunts des établissements de crédit sont considérés comme émis à des conditions de marché. Par conséquent, aucune décote n'est comptabilisée. Les opérations de pension livrée ou non livrée sont enregistrées comme dans les comptes individuels, les titres cédés restant à l'actif du bilan du cédant. Aucune sortie de bilan n'est effectuée puisque le transfert des risques et avantages n'a pas lieu.

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Comptes ordinaires créditeurs	9 332	6 763	6 225
Comptes et emprunts	39 569	33 859	29 467
à vue	1 655	2 903	3 058
à terme	37 914	30 956	26 409
Valeurs données en pension	3 563	2 660	1 007
à vue	0	0	7
à terme	3 563	2 660	1 000
Titres donnés en pension livrée	13 406	26 264	28 152
à vue	422	1 158	881
à terme	12 984	25 106	27 271
Autres dettes	238	352	414
Dettes rattachées	431	639	495
TOTAL	66 539	70 536	65 760

IV.13.2 Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle s'élevaient à 126 588 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 115 175 millions d'euros au 31 décembre 2007 :

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Comptes ordinaires créditeurs	63 291	49 739	49 154
à vue	45 061	40 129	38 361
à terme	18 231	9 610	10 793
Comptes et emprunts	7 365	4 838	5 069
à vue	3 561	1 614	672
à terme	3 804	3 224	4 397
Valeurs données en pension	52	10	87
à vue	52	10	87
à terme	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	10 829	13 763	7 725
à vue	1 556	2 156	2 559
à terme	9 274	11 607	5 166
Comptes d'épargne à régime spécial	42 397	44 265	38 789
Comptes d'affacturage	646	589	431
Dettes rattachées	1 193	1 261	1 109
Autres	814	709	463
TOTAL	126 588	115 175	102 827

IV.14 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, etc.) sont ventilées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « dettes subordonnées ».

Ces dettes sont évaluées à la juste valeur à l'initiation, c'est-à-dire à leur prix d'émission diminué des coûts de transaction, puis évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Aucun produit ou charge interne n'est intégré au calcul du TIE. Pour le Groupe, les coûts de transaction à intégrer sont des coûts externes de montants significatifs. Les émissions se font aux conditions de marché sans enregistrement de décote de marché.

Les surcotes/décotes liées à l'écart entre la valeur d'émission et la valeur de remboursement font parties intégrantes à la détermination du TIE. L'étalement actuariel de la décote est un intérêt (produit net bancaire). Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les dettes de titres à taux variable ont une juste valeur égale à leur valeur nette comptable inscrite au bilan. Les flux des emprunts et dettes de titres à taux fixe sont actualisés en fonction de la valeur des taux du marché en date d'arrêté, pour une dette de même maturité résiduelle.

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Titres du marché interbancaire	765	152	153
Titres de créances négociables	21 880	33 693	27 972
BMTN	5 201	5 312	7 118
CDN	16 679	28 381	20 854
Emprunts obligataires	17 339	5 220	2 203
Autres dettes représentées par un titre	2 382	1 465	2 520
Dettes rattachées	442	357	300
TOTAL	42 808	40 887	33 148

Au 31 décembre 2008, la juste valeur des dettes représentées par un titre, déterminée selon les modalités présentées à la note IV.4, s'élève à 43 019 millions d'euros.

IV.15 Provisions techniques des contrats d'assurance

Aux fins de protéger les assurés, les entreprises d'assurance constituent des provisions techniques au passif de leur bilan, déterminées à partir de calculs statistiques envers les assurés :

- les **provisions mathématiques** correspondent principalement :
 - aux provisions pour primes non acquises constatant la part (calculée *pro rata temporis*) des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire,
 - aux provisions d'assurance vie correspondant au total des cotisations reçues, majoré des produits des placements distribués aux assurés et diminué des prestations de sortie. Ces provisions sont complétées par la provision de gestion destinée à faire face aux frais de gestion futurs des contrats d'assurance vie ;
- les **provisions pour sinistres** correspondent pour l'assurance vie aux capitaux dus à la suite de la survenance d'un sinistre. Pour l'assurance-

crédit, elles comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Ce montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique ;

- les **provisions pour participation aux bénéfices (PB) différés** représentent la part des produits des placements revenant aux assurés mais non encore distribuée. Ces provisions sont distribuables sous huit ans. Par ailleurs, en application du principe de *shadow accounting* prévu par la norme IFRS 4, la constatation des plus ou moins values latentes des placements représentatifs des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires donnent lieu à la comptabilisation d'une participation aux bénéfices différée (environ 92 %), considérant qu'une quote-part des réévaluations reviendra aux assurés via la rémunération de leurs contrats ;
- les **autres provisions techniques** regroupent les provisions pour aléas financiers et les provisions pour frais d'acquisition reportés.

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Provisions mathématiques	15 024	14 616	13 165
Assurance vie	12 394	11 576	10 437
Représentatives de contrats en unités de compte	2 630	3 040	2 728
Provisions pour sinistres	508	490	379
Autres provisions techniques ⁽¹⁾	221	742	865
TOTAL	15 753	15 848	14 408

(1) Les autres provisions technique comprennent la provision pour participation aux bénéfices. Celles-ci ressortent en forte diminution entre 2007 et 2008 compte tenu de la forte baisse des marchés d'actions et, de l'évolution des spreads de crédit constatés sur les instruments de taux qui, du fait de la comptabilité reflet, a conduit à reconnaître un actif de participation aux bénéfices différée en 2008. Par ailleurs, les provisions d'Assurance IARD, du pôle Natixis Assurance, ont été reclassées, dès l'ouverture, du poste provisions mathématiques vers les autres provisions techniques (impact 211 millions d'euros après application de la règle de proportionnalité).

IV.16 Dépréciations et provisions de passif

IV.16.1 Synthèse des dépréciations et des provisions de passif

en millions d'euros	31/12/2007	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Conversion et autres ⁽²⁾	31/12/2008
Dépréciations déduites de l'actif	4 512	2 407	(458)	(825)	271	245	6 152
Encours sains	662	205	0	(140)	9	6	742
Encours en défaut	3 464	1 696	(436)	(574)	231	(16)	4 365
Autres dépréciations	160	76	(22)	(38)	24	(79)	121
Dépréciations durables sur titres AFS	227	430	0	(73)	7	333	924
Provisions de passif	1 656	650	(349)	(44)	61	50	2 024
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>1 541</i>	<i>618</i>	<i>(344)</i>	<i>(17)</i>	<i>58</i>	<i>36</i>	<i>1 893</i>
Risques de contrepartie	280	347	(100)	(12)	15	16	545
Risques de dépréciation	20	37	(39)	(5)	1	25	39
Engagements sociaux	924	35	(62)	0	33	1	931
Risques d'exploitation	139	188	(90)	0	8	(6)	239
Épargne réglementée	179	10	(52)	0	1	0	138
<i>Provisions pour impôt courant</i>	<i>115</i>	<i>32</i>	<i>(5)</i>	<i>(27)</i>	<i>3</i>	<i>14</i>	<i>131</i>
TOTAL	6 169	3 057	(808)	(869)	332	294	8 174
Effet résultat ⁽³⁾							(1 381)

(1) Au 31 décembre 2008, les impacts de variation de périmètre proviennent essentiellement de l'intégration des Banques Régionales acquises le 2 juillet 2008 (cf. note III.1.1).

(2) Les autres variations sur dépréciations déduites de l'actif comprennent essentiellement, la dépréciation durable sur titres CIFG, pour 440 millions d'euros, constatée après déconsolidation de la structure en 2008 (cf. note III.1.3.1), ainsi que les impacts des reclassements relatifs à l'application de l'amendement IAS 39 et IFRS 7 du 15 octobre 2008 (cf. note IV.6), dont - 85 millions d'euros pour le sous-Groupe Natixis.

(3) Incidences des dépréciations et des provisions sur le compte de résultat. Compte tenu de la présentation des états financiers, les dotations et reprises aux provisions peuvent impacter chacune des lignes du compte de résultat. Le tableau ci-après permet de mesurer l'impact (hors impôts différés) des mouvements de provisions de la période sur les principaux agrégats du compte de résultat consolidé :

en millions d'euros	Dotations	Reprises	Effet net
Produit Net Bancaire	(491)	118	(373)
Charges générales d'exploitation	(155)	105	(50)
Dotations aux amortissement et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(25)	2	(23)
Résultat Brut d'exploitation	(671)	225	(446)
Coût du risque	(2 354)	1 416	(937)
Gains ou pertes sur autres actifs	(0)	2	2
Résultat avant impôt	(3 025)	1 643	(1 382)
Impôt sur le résultat	(32)	32	1
RÉSULTAT NET	(3 057)	1 676	(1 381)

IV.16.2 Provisions pour risques et charges

Les provisions de passif constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Leur comptabilisation est subordonnée à l'existence d'une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont

il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Ce montant est actualisé dès lors que l'effet de

cette actualisation est significatif.

Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date, aucune actualisation des dépenses n'est réalisée compte tenu de l'effet non significatif.

Aucune provision n'est enregistrée au titre de pertes opérationnelles futures ou au titre de grosses réparations. Aucun passif ou actif éventuel n'est enregistré.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que les critères généraux de comptabilisation des provisions exposés ci-dessus sont vérifiés et dès lors que les deux conditions suivantes sont satisfaites :

- il existe un plan formalisé et détaillé de restructuration précisant :
 - les activités concernées,
 - les principaux sites affectés,
 - la fonction et le nombre approximatif de membres du personnel qui seront indemnisés au titre de leur contrat de travail,
 - les dépenses qui seront engagées, et
 - la date à laquelle le plan sera mis en œuvre ;

- le plan et ses caractéristiques ont été annoncés aux personnes concernées.

Les provisions pour restructuration n'incluent que les dépenses directement liées à la restructuration. Les provisions pour restructuration constituées dans les comptes de Natixis au 31 décembre 2008, le sont au titre :

- du plan d'adaptation de l'emploi ouvert aux collaborateurs de Natixis SA courant septembre 2008 ;
- du plan de transformation de la Banque de Financement et d'Investissement décidé par le conseil de surveillance du 18 décembre 2008.

À la date de mise en place et selon la norme IAS 37, une provision pour risques est comptabilisée sur un engagement de financement si un risque de perte est apparu sur la contrepartie de cet engagement (risque de défaillance au cours de la période de l'engagement). L'établissement couvre alors le risque de défaut futur, l'engagement de financement étant irrévocable.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31/12/2007	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Conversion et Autres	31/12/2008
Risques de contrepartie		280	347	(100)	(12)	15	16	545
Engagements de financement et de garantie		95	130	(56)	(4)	1	4	172
Litiges clientèle		171	38	(42)	(4)	13	(2)	174
Autres provisions		13	179	(3)	(4)	1	13	199
Risques de dépréciation		20	37	(39)	(5)	1	25	39
Immobilisations financières		2	0	(1)	0	1	0	2
Promotion immobilière		0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions		18	37	(38)	(5)	1	25	37
Engagements sociaux	VII.3	924	35	(62)	0	33	1	931
Personnel en activité		373	26	(29)		19	(2)	387
Personnel en retraite		551	10	(34)		13	3	544
Risques d'exploitation		139	188	(90)	0	8	(6)	239
Restructurations		15	61	(10)		0	(7)	59
Autres provisions		124	127	(80)		8	1	181
Épargne logement	IV.15.3	179	10	(52)	0	1	0	138
Plan Épargne Logement		179	10	(52)		1	0	138
Compte Épargne Logement								
TOTAL		1 541	618	(344)	(17)	58	36	1 893

IV.16.3 Provisions épargne logement

Les risques relatifs aux comptes et plans épargne logement ont fait l'objet d'une évaluation ainsi que d'un provisionnement dans les comptes consolidés IFRS du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2005.

L'objectif des provisions Épargne Logement est de couvrir les deux risques que porte le dispositif :

- le risque de consentir des crédits futurs à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché ;
- le risque de rémunérer l'épargne collectée à des conditions désavantageuses par rapport aux conditions de marché futures et sur une durée indéterminée voire infinie.

Ces deux risques sont évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, d'où la nécessité de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion de crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle. Le modèle retenu est celui qui s'applique au niveau du Groupe Banque Populaire pour l'établissement des comptes consolidés. Il procède d'une démarche en trois étapes :

1^{re} étape : génération de 10 000 chemins de taux par simulation de Monte Carlo. Le processus utilisé est un processus d'Ornstein-Uhlenbeck avec retour à la moyenne. Cette méthode intègre une matrice de corrélation entre les différents index fondée sur un historique de 10 ans glissants ; le niveau cible du retour à la moyenne pour chacun des index étant déterminé à partir des prévisions à long terme des économistes du Groupe, également appliquées dans la gestion de bilan ;

2^e étape : modélisation des écoulements des encours sur chaque chemin de taux simulés à partir d'un profil attendu représentant la tendance moyenne historique des encours de chaque génération en intégrant une sensibilité du comportement de la clientèle, tant en décollecte qu'en conversion en crédit, en fonction de l'écart entre les taux réglementés et les taux du marché (chemins de taux simulés) ;

3^e étape : le calcul de la provision finale résulte de la moyenne des différences constatées sur chacun des chemins entre les flux établis sur la

base des taux réglementés (épargne hors prime d'état ou crédit) et ceux calculés à partir des taux de marché futurs déterminés par le modèle sur chaque année d'écoulement pour des produits équivalents ; ces différences sont actualisées avec la courbe zéro-coupon moyenne des douze derniers mois déduite des taux swaps. Les taux de référence (taux de marché) sont déterminés pour la phase épargne, en utilisant comme produit équivalent les comptes à terme progressifs Fidelis, diffusés dans le réseau Banque Populaire et pour la phase crédit future, en appliquant le principe de tarification du Groupe pour des prêts habitats ayant la même durée que les prêts PEL.

Seules les moins values nettes par génération de taux sont provisionnées, les plus-values nettes n'étant pas retenues. Enfin, chacune des 10 000 provisions est calculée déduction faite des flux relatifs à l'encours considéré comme insensible à l'évolution des taux. Par prudence, ce profil sans risque est plafonné au niveau constaté lors de la dixième année de vie de chaque génération, puis est écoulé linéairement sur les vingt années suivantes. Les risques sur Comptes Épargne Logement (CEL) sont obtenus selon une méthode analogue, à l'aide d'hypothèses de transformation distinctes. Toutefois, seul le risque de transformation en crédit est provisionné, la rémunération de la phase épargne étant révisable et indexée sur les taux de marché. La valeur future des taux de crédits CEL est déterminée par le modèle à partir de la formule réglementaire.

Enfin, la provision totale intègre la différence constatée, sur les stocks de prêts PEL et CEL en vie à la date de calcul, entre les flux futurs actualisés d'une part au taux de marché de l'année de mise en place de ces crédits et d'autre part au taux réglementé consenti au client. Cette différence est reprise ensuite actuariellement sur la durée de vie des prêts concernés.

Le Groupe a mené des travaux de back-testing des paramètres de son modèle d'estimation des provisions PEL/CEL en 2008. Ces travaux ont poussé à revoir le modèle de simulation des taux de marché avec la mise en place d'un Hull and White à deux facteurs : les profils d'écoulement des encours PEL et CEL puis les sensibilités aux taux. Ces nouveaux paramètres seront appliqués pour le calcul de la provision en 2009.

en millions d'euros	31/12/2008				31/12/2007			31/12/2006	
	Moins de 4 ans	De 4 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Moins de 4 ans	De 4 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Plans Épargne Logement (par génération)									
Encours collecté	3 730	5 332	2 530	11 591	3 239	6 253	3 155	12 647	13 379
Encours de crédit	49	58	33	140	24	93	30	148	201
Montant de provision	2	8	58	69	9	35	79	124	218
Dotation / Reprise de l'exercice	7	27	21	55	25	35	37	96	(8)
Comptes Épargne Logement (par génération)									
Encours collecté	////	////	////	1 899	////	////	////	1 937	1 988
Encours de crédit	////	////	////	428	////	////	////	403	427
Montant de provision	////	////	////	63	////	////	////	54	50
Dotation / Reprise de l'exercice	////	////	////	(9)	////	////	////	(4)	45

IV.17 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres super-subordonnés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

Les actions de préférence peuvent être classées, selon l'analyse des contrats, en dettes ou en capitaux propres. Toutes les actions de préférence émises par le Groupe Banque Populaire sont inscrites en dettes subordonnées alors qu'elles étaient inscrites en intérêts minoritaires dans les comptes consolidés publiés en normes françaises.

IV.17.1 Encours

Les dettes super-subordonnées à durée déterminée comprennent pour l'essentiel des Titres Subordonnés Remboursables.

Selon la norme IAS 32, les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. Cette obligation doit résulter de clauses et conditions propres au contrat et pas seulement de contraintes purement économiques (« economic compulsion »).

Les autres émissions présentent en particulier une clause de *dividend pusher* qui prévoit le paiement obligatoire des intérêts en cas de paiement d'un dividende aux actionnaires ou de paiement de tout titre de capital ou en cas de paiement d'un coupon sur tout titre de rang pari passu. Leur rémunération est ainsi subordonnée à l'obligation de rémunérer un autre instrument classé en dettes (*linked instrument*). Considérant que le lien contractuel entre les instruments ajouté à l'obligation contractuelle de payer des intérêts sur l'instrument lié crée une obligation de rémunérer l'instrument de base, ces émissions ont été classées en dettes.

L'État Français dans le cadre du plan de soutien au secteur financier approuvé par la Commission européenne a mis en place un dispositif de renforcement des fonds propres des banques au travers de la Société de Prise de Participation de l'État (SPPE) qui est autorisée à souscrire des titres subordonnés intégrables dans les fonds propres de base des banques émettrices.

Le 11 décembre 2008, la Banque Fédérale des Banques Populaires a émis des obligations super-subordonnées à durée indéterminée d'un montant de 950 millions d'euros rémunérés sur la base d'un taux fixe payable annuellement jusqu'en décembre 2013 puis, à compter de mars 2014, d'un taux révisable calculé sur l'Euribor 3 mois + 5,29 %. L'émission intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts, l'émission est qualifiée d'instruments de capitaux propres et reclassée en réserves consolidées.

en millions d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Dettes subordonnées à durée déterminée		5 446	5 338	4 908
Titres Super-Subordonnés ⁽¹⁾		1 330	563	300
Dettes subordonnées à durée indéterminée	IV.17.2	99	89	92
Actions de préférence ⁽¹⁾		122	182	194
Dépôts de garantie à caractère mutuel		44	33	27
Dettes rattachées		141	129	113
TOTAL		7 182	6 333	5 634

(1) Au 31 décembre 2008, les encours de titres hybrides, nets des opérations intragroupes et effectivement encaissés (règlement 90-02 art. 4 alinéa c) dernier paragraphe) retenus dans les fonds propres Tier one s'élèvent à 2 316 millions d'euros et sont composés des Titres Super-Subordonnés et des actions de préférence :

- Au 31 décembre 2008, les encours de titres super-subordonnés du sous-groupe Natixis s'élèvent à **1 244 millions d'euros (A)** après application de la règle de proportionnalité :

	100 %	x 35,78 %
Titres super-subordonnés à caractère non innovant	1 605	574
Décembre 2004	142	
Janvier 2005	300	
Avril 2008	213	
Décembre 2008	950	
Titres super-subordonnés à caractère innovant	1 871	670
Décembre 2004	418	
Octobre 2007	750	
Novembre 2007 (CACEIS)	20	
Mars 2008	150	
Avril 2008 (750 millions de dollars)	533	
		1 244

- Au 31 décembre 2008, les encours d'actions de préférence portent uniquement sur des émissions du sous-groupe Natixis, soit, après proportionnalisation (35,78 %) et après remboursement total

des actions préférentielles chez Natixis AMBS Compagny LLC., à **122 millions d'euros (B)** :

	100 %	x 35,78 %
Actions de préférence à caractère innovant	200	72
Natixis Preferred Capital I LLC.	200	
Actions de préférence à caractère non innovant	142	51
Natixis Preferred Capital III LLC.	142	
		122

- Le 11 décembre 2008, la Banque Fédérale des Banques Populaires a émis **950 millions d'euros (C)** de titres super-subordonnés souscrits par la Société de Prise de Participation de l'État dans le cadre du plan de soutien au secteur financier.

Total des titres hybrides retenus en fonds propres Tier one **(A + B + C) : 2 316 millions d'euros.**

IV.17.2 Évolution des autres dettes subordonnées au cours de l'exercice

en millions d'euros	31/12/2006	31/12/2007	Émission ⁽¹⁾	Remboursement ⁽²⁾	Conversion	Variation de périmètre	Autres ⁽³⁾	31/12/2008
Autres dettes subordonnées à durée déterminée	4 908	5 338	195	(284)	7	82	110	5 446
Titres subordonnés	4 501	4 932	9	(283)	7	71	108	4 844
Emprunts subordonnés	407	406	186	(1)	0	11	2	603
Autres dettes subordonnées à durée indéterminée	92	89	10	(0)	1	1	(1)	99
Titres subordonnés	81	98	0	(0)	1	1	(11)	89
Emprunts subordonnés	12	(9)	10	0	0	0	9	10
TOTAL	5 000	5 427	205	(284)	7	83	108	5 545

(1) Émissions :

- émission d'un emprunt subordonné à hauteur de 186 millions d'euros par la BRED ;
- émission par le sous-groupe Natixis : tranche de 100 millions d'euros (part Groupe de 25 millions) émise par CACEIS (mars 2008 – échéance 29/03/2018) soit 9 millions d'euros après prise en compte du taux de proportionnalisation de 35,78 %.
- émission le 31 octobre 2008 par la société EDEL d'un prêt subordonné à durée indéterminée de 10 millions d'euros (taux E3M + 0.60 % avec versement trimestriel).

(2) Remboursements :

à l'échéance :

- remboursement de Titres Subordonnés Remboursables par la Banque Fédérale des Banques Populaires des tranches de mai 1998 (149 millions d'euros), de juillet 1998 (69 millions d'euros) et d'octobre 1998 (47 millions d'euros),
- remboursement de Titres subordonnés Remboursables par le Crédit Coopératif pour 15 millions d'euros, TSR émis en juin 1998 et échu en juin 2008,
- remboursements d'emprunts subordonnés remboursables par Natixis concernant les tranches de mai 1998 et de juillet 1998 ;

par anticipation :

- remboursement de Titres Subordonnés Remboursables par le sous-Groupe Natixis : CACEIS concernant une tranche d'avril 2005 pour 200 millions d'euros (part Groupe de 50 millions d'euros) soit un impact de 18 millions d'euros après prise en compte du taux de proportionnalisation du Groupe et Natixis Coficiné concernant une tranche d'avril 1997 pour 0,8 million d'euros (soit 0,3 million d'impact pour le Groupe) et une tranche de décembre 1998 pour 0,8 million d'euros (soit 0,3 million d'impact pour le Groupe).

(3) Les autres mouvements sur autres dettes subordonnées correspondent principalement à la variation des éliminations d'opérations réciproques, lorsque des ressources subordonnées émises par le Groupe sont souscrites par d'autres entités consolidées et à la réévaluation des dettes subordonnées couvertes en Fair Value Hedge.

IV.18 Échéance des emplois et ressources par durée restant à courir

Conformément à la norme IFRS 7 qui requiert une information sur l'exposition au risque de taux d'intérêt, le tableau ci-dessous présente les échéances de l'ensemble des emplois et ressources du Groupe par date contractuelle d'échéance.

Les emplois et ressources n'ayant pas de date d'échéance, tels que les créances et dettes rattachées, les comptes ordinaires ou encore les créances pour lesquelles l'exigibilité est immédiate, figurent dans la colonne à vue.

en millions d'euros	31/12/2008						Durée indéterminée	Total
	< 1 mois	> 1 mois < 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans		
EMPLOIS								
Caisse et Banques Centrales	4 616	100	0	0	0	0	0	4 716
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9 749	2 393	5 169	3 046	6 096	11 185	15 677	53 316
Instruments dérivés de trading	35 792	1 851	3 173	2 576	10 855	12 665	0	66 912
Instruments dérivés de couverture	191	9	41	42	196	325	4	809
Actifs financiers disponibles à la vente	725	623	1 669	1 303	2 120	9 187	5 706	21 333
Prêts et créances sur établissements de crédit	22 057	5 707	3 654	2 675	4 785	5 127	69	44 075
Prêts et créances sur la clientèle	26 126	9 851	15 697	15 056	46 993	68 344	131	182 198
Actifs détenus jusqu'à échéance	33	112	283	187	421	1 211	0	2 248
TOTAL EMPLOIS	99 290	20 646	29 686	24 886	71 466	108 044	21 588	375 606
RESSOURCES								
Banques Centrales	299	0	0	0	0	0	0	299
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	15 167	9 137	2 270	1 829	5 042	6 909	42	40 396
Instruments dérivés de trading	37 066	1 850	2 842	2 386	10 284	11 896	0	66 324
Instruments dérivés de couverture	77	7	43	76	409	237	0	849
Dettes envers les établissements de crédit	16 790	13 041	7 963	5 758	10 599	12 347	34	66 532
Dettes envers la clientèle	93 967	11 334	5 140	3 164	7 370	3 440	2 174	126 588
Dettes représentées par un titre	10 674	7 307	3 408	5 184	5 762	10 073	400	42 808
Dettes subordonnées	259	124	225	593	716	2 811	2 455	7 182
TOTAL RESSOURCES	174 298	42 800	21 889	18 989	40 182	47 712	5 106	350 977

IV.19 Autres informations relatives aux actifs et passifs financiers

IV.19.1 Actifs financiers donnés en garantie

Figure ci-dessous la valeur comptable des titres et des effets donnés en pension en garantie de passifs. Les instruments donnés en pension en garantie de passifs sont maintenus dans le bilan consolidé au niveau des différentes classes comptables d'actifs financiers dont ils relèvent depuis leur comptabilisation initiale. La valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs par nature est la suivante :

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Instruments de capitaux propres	1 932	1 715
Instruments de dettes	21 088	38 776
Prêts et avances	8 684	2 916
Autres	319	52
TOTAL	32 022	43 460

IV.19.2 Actifs financiers reçus en garantie et pouvant être cédés ou redonnés en garantie

Au 31 décembre 2008, le Groupe Banque Populaire n'a pas de montants significatifs d'actifs reçus en garantie et enregistrés à l'actif du bilan, dans le cadre de contrats de garantie financière assortis d'un droit de réutilisation exerçable en l'absence de défaillance du propriétaire de la garantie. Le cadre réglementaire français pour ces contrats est fixé par l'ordonnance 2005-171 du 24 février 2005.

IV.19.3 Actifs financiers transférés non décomptabilisés

Les transferts d'actifs sans décomptabilisation (totale ou partielle) sont les transferts qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation fixées aux §15 à 37 de la norme IAS 39. Ces transferts sont réalisés essentiellement dans le cadre des opérations de titrisations synthétiques.

Les titrisations cash ne sont pas concernées dans la mesure où l'entité ad hoc est intégrée dans le périmètre de consolidation. Les titrisations synthétiques avec transfert de risque du fait de dérivés de crédit (CDS) ne sont pas non plus concernées car il n'existe pas de transfert de flux de trésorerie. Les sorties partielles d'actifs du fait d'un maintien d'implication répondent aux critères d'IFRS 7 §13 mais ne concernent pas le Groupe.

À l'exception des actifs donnés en pension qui font l'objet d'une note spécifique (cf. note IV.18.1), le Groupe ne détient pas d'actifs dont les flux de trésorerie auraient été transférés au sens de la norme IAS 39 et qui ne seraient pas (intégralement ou partiellement) décomptabilisés du fait que le Groupe conserverait le contrôle de ces actifs ou la quasi-totalité des avantages et des risques attachés à ces actifs.

IV.19.4 Actifs financiers restructurés

Ce tableau recense les encours restructurés classés en encours sains. Les restructurations diffèrent des renégociations commerciales en raison d'un risque initial de contrepartie.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Prêts et créances sur les établissements de crédit	15	10
Prêts et créances sur la clientèle	173	207
TOTAL	188	217

IV.19.5 Actifs financiers en souffrance et non dépréciés

Les actifs en souffrance sont ceux présentant des arriérés de paiement mais non dépréciés. Le montant déclaré est la totalité de l'encours complété des impayés. Pour les découverts, le décompte de l'arriéré

s'effectue à partir de la notification et le montant à indiquer est la totalité du découvert. Les impayés techniques sans rapport avec la situation financière de la contrepartie sont exclus. Le positionnement sur les échéances se fait à partir de la date du premier impayé constaté sur l'encours considéré.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2008				Total
	Arriérés de paiement				
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	
Instruments de dettes	11	0	0	0	11
Prêts et avances	623	42	7	24	696
Autres actifs financiers	5	2	0	0	7
TOTAL	639	44	7	24	714

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007				Total
	Arriérés de paiement				
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	
Instruments de dettes	54	0	0	0	55
Prêts et avances	501	16	2	16	535
Autres actifs financiers	7	0	0	0	7
TOTAL	563	16	2	16	597

IV.19.6 Juste valeur des actifs et passifs financiers

La norme IAS 39 établit une hiérarchie dans les modalités de détermination de la juste valeur :

- la meilleure représentation de la juste valeur est le prix coté sur un marché actif. Un marché est considéré comme actif, si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché ;
- à défaut, la juste valeur doit être déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes, la référence à la juste valeur d'un instrument identique en substance, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, les modèles de valorisation des actions et toute technique de valorisation couramment utilisée par les intervenants sur le marché.

L'appréciation du caractère inactif du marché résulte de critères qualitatifs repris par la recommandation de CNC du 15 octobre 2008 et du rapport du panel d'expert du 31 octobre 2008 faisant appel au jugement prenant en compte notamment les indicateurs suivants :

- diminution du volume des transactions ;
- forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les intervenants ;
- absence de transactions récentes ;
- existence de ventes forcées.

Lorsqu'un modèle de valorisation est appliqué, il doit utiliser au maximum des données issues du marché. Dans le cas de certains produits structurés, souvent élaborés sur mesure, le modèle de valorisation est parfois alimenté par des paramètres non observables sur le marché. Pour ces instruments, il ne peut être constaté de profit ou de perte lors de la comptabilisation initiale. La marge dégagée à l'initiation doit être, dans cette situation, différée. Cette marge doit être étalée sur la durée de vie de l'instrument.

Les instruments, dont la juste valeur est déterminée suivant une technique de valorisation non étayée par des données de marché, sont ceux dont la marge du premier jour a été différée et ceux dont la marge au premier jour n'a pas été différée uniquement en raison de l'absence d'impact sur la valorisation du critère non observable.

La valeur comptable est jugée représentative de la valeur de marché dans les cas suivants :

- des actifs et passifs à taux variable, pour lesquels les changements d'intérêt n'ont pas d'incidence notable sur la juste valeur, dans la mesure où les taux s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs et passifs financiers à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période ;

- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations relevant d'un marché réglementé (en particulier, les produits d'épargne réglementée) pour lesquelles les prix sont fixés par les pouvoirs publics.

La juste valeur déterminée à partir de cotations est la juste valeur obtenue à la date d'évaluation, par référence directe à des prix publiés sur un marché actif auquel l'entité a accès. Lorsque la juste valeur est déterminée à partir d'une technique de valorisation, on doit distinguer selon que la valorisation est basée sur des données observables ou non observables.

Un certain nombre de produits, en particulier les produits dérivés, sont valorisés à partir de modèles de valorisation. Les valorisations obtenues peuvent être assimilées à des prix de marché lorsqu'elles s'appuient sur des paramètres observables et des modèles reconnus comme des standards de place (i.e. pour lesquels les techniques de valorisation sont largement répandues) pour l'instrument financier concerné. Lorsque l'une de ces deux conditions n'est pas remplie, la valorisation obtenue sera considérée comme un Marked-to-Model et non un Marked-to-Market.

Au sens de la norme, un paramètre est défini comme observable s'il est non-propritaire : les données doivent provenir d'une source extérieure à l'établissement, facilement accessible : l'accès aux données doit pouvoir se faire facilement, par exemple via des services de fournisseurs de données ou de contributions, régulièrement disponible, basé sur un consensus, basé sur des transactions de marché (réalisées, ou par le biais de cotations constituant un engagement de la contrepartie à traiter). L'analyse du caractère observable s'appuie sur chacune de ces sources individuellement ou bien une combinaison de celles-ci.

La valorisation des dérivés traités sur des marchés réglementés est établie à partir de cotations mais les dérivés de gré à gré comme les swaps et les options sont valorisés à partir de techniques de valorisation fondées sur des données de marché. Par contre, les dérivés complexes sont valorisés à partir de modèles internes.

La juste valeur des titres sur un marché non actif est déterminée selon des techniques de valorisations internes.

Cas particulier des créances et dettes envers la clientèle :

- la juste valeur des portefeuilles de prêts et créances et de dettes envers la clientèle a été systématiquement inscrite dans la colonne « Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables » en l'absence de notations externes généralisées sur ces portefeuilles. La juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir au taux à la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de l'ensemble des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisés ou non en juste valeur au bilan au 31 décembre 2008. Cette information est ventilée suivant la hiérarchie donnée par la norme IAS 39 pour déterminer la juste valeur d'un instrument.

ACTIFS FINANCIERS						
31/12/2008						
<i>en millions d'euros</i>	Valeur comptable	Total	déterminée à partir de cotations	déterminée à partir d'une technique de valorisation	déterminées selon des techniques de valorisation internes	
					Juste valeur	Variation de juste valeur comptabilisée en résultat
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	102 255	102 255	22 986	79 269	1 003	218
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat	17 972	17 972	10 142	7 831	710	62
Instruments dérivés de couverture (actif)	809	809	4	805	13	4
Actifs financiers disponibles à la vente	21 333	21 334	11 628	9 705	2 638	////////
Prêts et créances sur les établissements de crédit	44 075	43 744	0	43 744	43 744	////////
Prêts et créances sur la clientèle	182 205	181 035	0	181 034	181 034	////////
Actifs détenus jusqu'à leur échéance	2 248	2 276	2 173	103	32	////////
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	370 897	369 425	46 933	322 491	229 175	284

PASSIFS FINANCIERS						
31/12/2008						
<i>en millions d'euros</i>	Valeur comptable	Total	déterminée à partir de cotations	déterminée à partir d'une technique de valorisation	déterminées selon des techniques de valorisation internes	
					Juste valeur	Variation de juste valeur comptabilisée en résultat
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	77 824	77 824	11 028	66 796	716	(453)
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat	28 896	28 896	10	28 885	5	2
Instruments dérivés de couverture (passif)	848	848	0	848	21	(32)
Passifs fin. coût amorti - Dettes auprès de établissements de crédit	66 539	66 418	0	66 418	66 418	////////
Passifs financiers au coût amorti - Dettes auprès de la clientèle	126 588	126 815	0	126 815	126 815	////////
Dettes représentées par un titre	42 808	43 019	0	43 019	43 019	////////
Dettes subordonnées	7 182	6 932	0	6 932	6 932	////////
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	350 685	350 751	11 038	339 713	243 926	(482)

IV.19.7 Sorties des actifs et des passifs

IV.19.7.13 Actifs destinés à être cédés

Les actifs destinés à être cédés sont des actifs dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par une vente ou un échange contre d'autres actifs plutôt que par leur utilisation continue. Le classement d'un actif ou d'un ensemble d'actifs à ce poste suppose que la vente est hautement probable dans un délai maximum d'un an, et est matérialisée par l'existence d'un plan de cession.

Les actifs destinés à être cédés ou les actifs faisant partie d'actifs destinés à être cédés ne sont plus amortis. Les provisions sont calculées par rapport à la valeur vénale diminuée des coûts de cession.

Le résultat net dégagé sur les abandons d'activité est comptabilisé dans le compte de résultat de la période au poste « résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». Ce résultat comprend notamment le résultat net après impôt des abandons d'activité et les profits ou pertes comptabilisés lors de l'évaluation des actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés à leur juste valeur diminuée des frais de cession ou lors de leur cession effective et la charge d'impôt correspondante.

IV.19.7.2 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Dans le cas où le Groupe n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et revenus, le transfert du contrôle de l'actif est analysé. Si le contrôle est perdu, l'actif est décomptabilisé. Si le Groupe conserve le contrôle, l'actif est maintenu à l'actif du bilan à hauteur du niveau d'implication maintenu.

En vertu du principe de « maintien d'implication », un lien est maintenu avec l'actif financier transféré si les conditions contractuelles du transfert prévoient une faculté ou une obligation de rachat des actifs transférés, ainsi que la perception d'une compensation financière liée à la performance de l'actif transféré.

Un passif financier est décomptabilisé s'il est éteint, annulé ou échu.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant : Les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe comptabilise un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (« Titres donnés en pension livrées »). Cette dette est un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire : il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée ». Cette créance est enregistrée en catégorie « prêts et créances ».

Lors des arrêts suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles propres à leur catégorie d'origine. Chez le cessionnaire, la créance est laissée en valeur nominale dans les prêts et créances.

Opérations de prêt de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IAS du terme. Par conséquent, ces opérations ne peuvent donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Les titres prêtés ne sont pas identifiés en normes IAS ; ils restent comptabilisés dans leur catégorie IAS d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Côté emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

Note V Notes relatives au compte de résultat

V.1 Marge d'intérêt

Les postes « intérêts et produits assimilés et intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenus fixes comptabilisés dans la catégorie actifs disponibles à la vente, les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

Ils enregistrent également les intérêts sur les titres détenus jusqu'à l'échéance (catégorie marginale pour le Groupe et qui ne concerne que les entités d'assurance).

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti donnent lieu à la comptabilisation d'intérêts calculés sur la base du Taux d'intérêt effectif (TIE).

en millions d'euros	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets	Proforma
Banque Centrale, CCP	79	(9)	70	99	(11)	87	45
Intérêts sur titres	1 595	(2 109)	(514)	1 741	(2 557)	(817)	(291)
Prêts et créances	11 607	(7 096)	4 511	11 296	(6 899)	4 398	3 883
Sur les établissements de crédit	2 899	(4 076)	(1 177)	3 322	(4 343)	(1 021)	(711)
Sur la clientèle	8 335	(3 007)	5 328	7 597	(2 545)	5 052	4 323
Location financement	372	(13)	360	377	(11)	366	271
Dettes subordonnées		(384)	(384)		(301)	(301)	(269)
Autres	7		7	79		79	6
Instruments de couverture	1 258	(1 091)	167	668	(541)	126	133
Interruption de la relation de couverture (CFH)	59	(53)	6	15	(15)	(0)	4
Intérêts courus ou échus sur instruments dérivés	1 199	(1 039)	161	652	(526)	126	129
Intérêts sur créances dépréciées y compris créances restructurées	21		21	30		29	57
TOTAL	14 567	(10 690)	3 877	13 912	(10 309)	3 603	3 564

V.2 Commissions nettes

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché : les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation ; celles perçues dans le cadre d'une prestation de service continu, telles que les commissions carte bancaire, de garantie ou de gestion sont étalées *pro rata temporis* sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt et non au poste « commissions ».

Les commissions de fiducie ou d'activité analogue sont celles qui conduisent à détenir ou à placer des actifs au nom des particuliers, de régime de retraite, ou d'autres institutions. La fiducie recouvre notamment les activités de gestion d'actif et de conservation pour compte de tiers.

en millions d'euros	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets	Proforma
Opérations avec les établissements de crédit	18	(32)	(14)	12	(13)	(0)	3
Opérations avec la clientèle	1 550	(47)	1 503	1 433	(80)	1 353	1 279
Opérations sur titres	180	(64)	117	232	(36)	196	249
Opérations sur moyens de paiement	839	(398)	441	786	(390)	396	353
Prestations de services financiers	402	(252)	150	287	(123)	164	243
Opération de fiducie	876	(6)	870	1 024	(190)	834	649
Commissions sur engagements de financement, de garantie, de titres, d'instruments dérivés	158	(26)	132	134	(29)	105	95
Autres	26	(2)	23	29	(3)	27	23
TOTAL	4 050	(827)	3 222	3 936	(862)	3 074	2 893

V.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou à la juste valeur par résultat, y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne dérivés de couverture comprend les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, classés en couverture de juste valeur (FVH), ainsi que la réévaluation symétrique des éléments couverts. Elle enregistre également la part « inefficace » des couvertures de flux de trésorerie (CFH).

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Gains nets sur les actifs et passifs financiers hors dérivés de couverture ⁽¹⁾	(997)	(115)	1 049
Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction ⁽¹⁾	(846)	569	1 239
<i>dont Dérivés hors couverture</i>	<i>(228)</i>	<i>(594)</i>	<i>226</i>
Gains nets sur les autres actifs et passifs financiers à la juste valeur sur option	(398)	(746)	(169)
Autres	247	62	(22)
Dérivés de couverture et variation de l'élément couvert	51	4	(18)
Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie (CFH)	18	3	1
Inefficacité de la couverture de juste valeur (FVH)	34	0	(19)
<i>Variation de la couverture de juste valeur</i>	<i>132</i>	<i>90</i>	<i>(45)</i>
<i>Variation de l'élément couvert</i>	<i>(98)</i>	<i>(90)</i>	<i>26</i>
TOTAL	(946)	(112)	1 031

(1) Au 31 décembre 2008, la ligne « gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction » inclut pour la contribution Natixis (après application du taux de proportionnalisation) :

- les réfections appliquées à la juste valeur des CDS conclus avec des monolines pour un montant de 465 millions d'euros ;
- les moins-values résultant de la valorisation des CDO d'ABS à composante subprime, pour un montant de 234 millions d'euros ;
- les moins-values résultant de la valorisation des RMBS à composante subprime, pour un montant de 118 millions d'euros.

V.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres, et les pertes de valeur sur titres à revenu variable (dépréciation durable).

Les titres à revenu variable classés dans la catégorie « actifs disponibles à

la vente » font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable.

Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

Ce poste enregistre également les dividendes sur titres à revenu variable lorsque le droit du Groupe est établi.

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Dividendes	151	120	92
Résultats de cession	101	293	132
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(292)	(103)	(24)
TOTAL	(40)	310	200

V.5 Produits et Charges des autres activités

Les produits et charges des autres activités recouvrent notamment les produits et charges accessoires sur la location financement et les produits et charges sur les immeubles de placement.

Ce poste comprend également les charges et produits liés à l'activité d'assurance, et notamment, les primes reçues de l'assurance vie, les charges de prestation et les dotations et reprises de provisions techniques des contrats d'assurance.

en millions d'euros	Notes	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006 Proforma	
		Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets	Nets	
Opérations de location financement	V.5.1	304	(302)	2	281	(327)	(46)	(28)	
Opérations de location simple		36	(22)	14	34	(24)	9	9	
Immeubles de placement		192	0	192	159	(0)	159	241	
Autres immobilisations hors exploitation		3	(12)	(9)	0	(2)	(2)	(1)	
Sous-total activités immobilières		535	(336)	200	475	(354)	121	222	
Dotations/reprises nettes de provisions techniques sur contrats d'assurance		0	(75)	(75)	(5)	(808)	(813)	(713)	
Autres charges et produits d'assurance	V.5.2	2 050	(1 669)	382	2 480	(1 759)	721	730	
Sous-total assurance		2 050	(1 743)	307	2 475	(2 568)	(92)	17	
Autres produits et charges accessoires	V.5.3	896	(263)	633	760	(219)	542	155	
TOTAL		3 481	(2 342)	1 139	3 710	(3 141)	571	394	

V.5.1 Opérations de location financement

en millions d'euros	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006 Proforma	
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets	Nets	
Résultat de cession	9	(20)	(11)	13	(57)	(45)	(20)	
Dépréciation	13	(22)	(9)	20	(21)	(1)	(4)	
Autres produits et charges accessoires	282	(260)	22	248	(248)	0	(4)	
TOTAL	304	(302)	2	281	(327)	(46)	(28)	

V.5.2 Autres produits et charges d'assurance

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Primes reçues sur l'activité d'assurance vie	1 526	2 032	1 964
Primes reçues sur l'activité de prévoyance	112	83	31
Primes reçues sur l'activité d'assurance-crédit	313	278	259
Charges de prestations	(1 481)	(1 709)	(1 456)
Autres produits nets	(89)	37	(68)
TOTAL	382	721	730

V.5.3 Autres produits et charges accessoires

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Activités immobilières	2	9	9
Produits des activités de services immobiliers ⁽¹⁾	500	369	0
Prestations des services informatiques	94	50	33
Prestations de crédit management	59	56	50
Autres activités diverses	(23)	56	64
TOTAL	633	540	155

(1) Depuis le 31 décembre 2007, ce poste inclut les produits issus des activités suivantes de FONCIA :

- gestion de copropriété dont FONCIA est le syndic ;
- gestion de la relation entre les propriétaires bailleur et les locataires ;
- intermédiaire dans la vente de biens immobiliers.

V.6 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets des refacturations (cf. note VII.1), les charges sociales ainsi que les avantages au personnel

(cf. note VII.3), tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à cotisations définies) ou encore les paiements sous forme d'action (cf. note VII.4), conformément à la norme IFRS 2.

Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et les services extérieurs.

en millions d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Frais de personnel				
Salaires et traitements		(2 226)	(2 129)	(1 930)
<i>dont paiements en actions</i>		(5)	(8)	(5)
Avantages de retraite et autres		(251)	(235)	(236)
Charges sociales		(687)	(630)	(566)
Intéressement et participation		(232)	(328)	(301)
Impôts et taxes liés aux rémunérations		(187)	(176)	(157)
Plan d'adaptation de l'emploi ⁽¹⁾		(52)	-	-
Autres		(19)	(3)	(22)
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	VII.1	(3 653)	(3 501)	(3 213)
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes		(168)	(171)	(158)
Services extérieurs		(1 918)	(1 823)	(1 587)
Charges liées aux fusions		(2)	(1)	(22)
Autres		(141)	(84)	(49)
TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		(2 229)	(2 079)	(1 815)
TOTAL		(5 883)	(5 580)	(5 028)

(1) Coût estimé du plan d'adaptation de l'emploi de 144 millions d'euros chez Natixis, intégralement provisionné sur l'exercice 2008, soit 52 millions d'euros après prise en compte de la proportionnalisation à 35,78 %.

V.7 Coût du risque

Ce poste enregistre principalement la charge du risque sur les opérations de crédit : les dotations nettes de reprises de provisions, individuelles et collectives (cf. note IV.4), les créances passées en perte sur l'exercice et les récupérations sur les créances amorties.

La ligne « Dépréciation sur créances individuelles » incorpore les dépréciations des titres classés en « Prêts et créances » ainsi que ceux reclassés dans les conditions de l'amendement du 13 octobre 2008.

31/12/2008					
en millions d'euros	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/ créances amorties	Net
Provisions pour risques et charges	(254)	105			(149)
Engagement de financement	(132)	60			(72)
Autres	(122)	44			(78)
Actifs financiers évalués au coût amorti	(1 862)	977	(58)	76	(867)
Prêts et créances	(1 862)	977	(58)	76	(867)
<i>Dépréciations individuelles des créances</i>	(1 787)	929	(58)	76	(840)
<i>Dépréciations collectives sur encours sains</i>	(75)	48			(27)
Actifs financiers disponibles à la vente	(1)	4			3
Autres	(191)	0			(191)
COÛT DU RISQUE	(2 308)	1 086	(58)	76	(1 204)
dont :					
• Reprises de dépréciations devenues sans objet		1 086			
• Reprises de dépréciations utilisées		283			
sous-total reprises :		1 369			
• Pertes couvertes par des dépréciations		(283)			
total reprises nettes :		1 086			

31/12/2007					
en millions d'euros	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/ créances amorties	Net
Provisions pour risques et charges	(109)	96			(14)
Engagement de financement	(53)	45			(7)
Autres	(56)	50			(6)
Actifs financiers évalués au coût amorti	(1 325)	891	(61)	25	(470)
Prêts et créances	(1 325)	891	(61)	25	(470)
<i>Dépréciations individuelles des créances</i>	(1 097)	733	(61)	25	(400)
<i>Dépréciations collectives sur encours sains</i>	(228)	158			(70)
Actifs financiers disponibles à la vente	(2)	5			4
Autres	(6)	0			(6)
COÛT DU RISQUE	(1 441)	992	(61)	25	(486)
dont :					
• Reprises de dépréciations devenues sans objet		992			
• Reprises de dépréciations utilisées		284			
sous-total reprises :		1 276			
• Pertes couvertes par des dépréciations		(284)			
total reprises nettes :		992			

en millions d'euros	31/12/2006 Proforma				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/ créances amorties	Net
Provisions pour risques et charges	(108)	128			20
Engagement de financement	(45)	56			11
Autres	(63)	72			9
Actifs financiers évalués au coût amorti	(1 254)	940	(59)	36	(337)
Prêts et créances	(1 254)	940	(59)	36	(337)
<i>Dépréciations individuelles des créances</i>	<i>(997)</i>	<i>664</i>	<i>(59)</i>	<i>36</i>	<i>(355)</i>
<i>Dépréciations collectives sur encours sains</i>	<i>(257)</i>	<i>274</i>			<i>17</i>
Actifs financiers disponibles à la vente	(0)	13			13
Autres	(3)	0			(3)
Coût du risque	(1 366)	1 081	(59)	36	(308)
dont :					
• Reprises de dépréciations devenues sans objet		1 081			
• Reprises de dépréciations utilisées		426			
sous-total reprises :		1 507			
• Pertes couvertes par des dépréciations		(426)			
total reprises nettes :		1 081			

V.8 Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Sociétés financières	127	151	145
• Caisses d'Epargne ⁽¹⁾	88	123	123
• Volksbank International AG (VBI)	17	13	8
• Autres	22	15	14
Sociétés non financières	1	4	3
TOTAL	128	154	148

(1) Les Caisses d'Epargne sont consolidées à 7,15 % au travers des Certificats Coopératifs d'Investissement détenus par Natixis.

V.9 Gains ou pertes sur autres actifs

Ce poste comprend les plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation.

en millions d'euros	31/12/2008			31/12/2007			31/12/2006 Proforma
	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Total
Plus-values de cession nettes	142	14	155	147	166	312	51
Moins-values de cession nettes	0	(13)	(12)	(18)	(44)	(62)	(48)
TOTAL	142	1	143	129	121	250	3

Au 31 décembre 2008, les plus-values de cessions nettes comprennent essentiellement la plus-value de relution de + 95 millions d'euros dégagée sur la période et correspondant à l'augmentation de taux de détention du Groupe Banque Populaire dans Natixis (+ 1,12 %) passant de 34,66 % à 35,78 %.

Au 31 décembre 2007, les gains nets sur cession d'autres actifs portent essentiellement sur :

- le résultat de cession de la banque polonaise Banque d'Initiative Socio-Economique (BISE SA), soit + 49 millions d'euros ;
- la cession des anciens sièges de la BP Sud Ouest et de la BP Rives de Paris (+ 14 millions d'euros) ;
- la plus-value d'échange de titres Euronext contre des titres NYSE détenus par Portzamparc (+ 17 millions d'euros) ;
- la cession du siège de l'immeuble Saint Dominique (+ 101 millions d'euros) ;
- les opérations de restructuration du pôle gestion d'actifs (- 62 millions d'euros).

V.10 Variation de valeur des écarts d'acquisition

Ce poste enregistre les dépréciations des écarts d'acquisition positifs. Une dépréciation est enregistrée lorsqu'il existe des indices de perte de valeur.

Au 31 décembre 2008, les tests ont conduit le Groupe Banque Populaire à procéder à la dépréciation de l'intégralité du Goodwill Natixis portant sur l'Unité Génératrice de Trésorerie Banque de financement et d'investissement, soit 324 millions d'euros dont 24 millions d'euros déprécié au niveau de Natixis (69 millions d'euros dans les comptes de Natixis) et 300 millions d'euros au niveau du Groupe (cf. IV.12.4 - Test de dépréciation).

V.11 Impôts sur le résultat

V.11.1 Calcul de la charge d'impôt

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible des différentes sociétés françaises au taux courant de 34,43 %, taux en vigueur localement pour les sociétés et succursales étrangères ;
- l'impôt différé résultant des différences temporelles existant dans les comptes sociaux ou dû à des retraitements spécifiques de

consolidation entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan, calculés selon la méthode du report variable.

La compensation des actifs et passifs d'impôts différés se fait au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même, soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe.

Le principe de prudence retenu par le Groupe consiste à ne pas constater d'impôts différés actifs nets qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale. En application de ce principe, l'effet des déficits reportables n'est pas pris en compte, de même qu'il est présumé que l'économie future d'impôt ne pourra pas être récupérée si l'entité fiscale a enregistré des pertes fiscales au cours des deux derniers exercices. Par ailleurs, la réserve de capitalisation, constituée dans les comptes individuels des sociétés d'assurance, a pour effet de différer des plus-values réalisées suite à la cession de certaines obligations pour compenser ultérieurement des moins-values. La fraction considérée comme ayant une forte probabilité de ne jamais être utilisée est reclassée en capitaux propres avec constatation d'un impôt différé.

En revanche, la norme IAS 12 assimile ce retraitement à une différence temporelle, génératrice d'un impôt différé passif.

Tous les décalages ont été retenus quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité. Le solde net d'impôt différé figure à l'actif et au passif sur la ligne Actifs/passifs d'impôts différés.

V.11.2 Rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée et la charge théorique

en millions d'euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
+ Résultat net - Part du Groupe		(467)	1 056	1 700
+ Résultat net - Part des minoritaires		42	64	51
+ Impôt de l'exercice		139	337	841
+/- Autres différences permanentes		128	(341)	(235)
- Résultat des sociétés en équivalence		(129)	(154)	(148)
= RÉSULTAT FISCAL CONSOLIDÉ		(287)	962	2 209
* Taux d'impôt théorique		33,33 %	33,33 %	33,33 %
= IMPÔT THÉORIQUE		96	(321)	(736)
+ Avoirs fiscaux		6	9	11
+ Effets de l'intégration fiscale		11	1	(23)
+ Contribution et CSB		5	(9)	(18)
+ Impôts aux taux réduit		8	(15)	(9)
+ Redressements fiscaux		6	(11)	(64)
+ Différences de taux d'impôt sur les filiales étrangères		(23)	9	(1)
+ Variation des impôts différés actifs limités par prudence ⁽¹⁾		(336)	3	(1)
+ Impôt sur les certificats coopératifs d'investissements		(24)	0	0
+ Impôt sur exercices antérieurs		96	0	0
+ Autres éléments ⁽²⁾		16	(3)	0
= CHARGE D'IMPÔT DE L'EXERCICE		(139)	(337)	(841)
dont				
• impôt exigible		(328)	(633)	(738)
• impôt différé		189	296	(103)

Au 31 décembre 2008 :

(1) La variation des impôts différés limités par prudence provient essentiellement du fait de la crise ; les déficits se sont creusés en France comme à l'étranger ; la limitation de l'activation des déficits concerne la Grande Bretagne (54 millions d'euros), les USA (97 millions d'euros) et la France (174 millions d'euros).

(2) Il s'agit principalement de 48 millions d'euros d'impôts différés actif enregistrés aux USA et de 22 millions d'euros de corrections de bases de GIE Fiscaux.

Note VI Gestion des risques

Les informations sur la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le rapport de gestion au paragraphe 2 « La gestion des risques ».

Les impacts relatifs à la crise financière sont inclus dans le rapport de gestion dans le paragraphe 2.1 « Les impacts de la crise ».

Elles font partie intégrantes des comptes certifiés par les commissaires aux comptes.

Note VII Frais de personnel, effectifs, rémunérations et avantages consentis au personnel

VII.1 Frais de personnel

Les frais de personnel s'élevaient à 3 653 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 3 501 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Ils comprennent les salaires et traitements nets des refacturations, les charges sociales, l'intéressement et la participation, les impôts liés aux rémunérations, les paiements sous forme d'actions, conformément à la norme IFRS 2, mais aussi tous les avantages au personnel tels que les charges de retraite relative aux régimes à cotisations définies

et que la charge annuelle relative aux régimes à prestations définies comprenant :

- les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés ;
- le coût financier (effet d'actualisation) ;
- le rendement brut des actifs de couverture ;
- l'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés.

VII.2 Effectifs

en nombre	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Banque de proximité ⁽¹⁾	35 385	32 666	32 407
Natixis ⁽²⁾	22 096	21 959	21 138
Activités Fédérale et autres ⁽³⁾	9 063	8 121	2 586

(1) La variation des effectifs s'explique essentiellement par l'acquisition des sept banques régionales HSBC.

(2) Les effectifs correspondant au pôle Natixis ne sont pas proportionnalisés mais maintenus à 100 %.

(3) L'augmentation des effectifs provient principalement de la croissance externe chez FONCIA (+ 945), liée à des acquisitions de cabinets.

VII.3 Engagements sociaux

En application de la norme IAS 19, le Groupe Banque Populaire provisionne l'ensemble des engagements relatifs à ses passifs sociaux.

VII.3.1 Engagements à fin 2008

Les engagements comprennent pour l'essentiel les éléments suivants :

Les compléments bancaires

Le régime de retraite CAR du Groupe Banque Populaire (également applicable au personnel de Natixis issu de l'ex-Caisse Centrale des Banques Populaires) a été clôturé au 31/12/93, en application de l'accord professionnel du 13 septembre 1993, applicable aux Banques Populaires par l'accord Groupe du 7 janvier 1994.

L'engagement de retraite du Groupe envers les actifs et retraités est constitué de compléments spécifiques au Groupe Banque Populaire et d'un complément bancaire résiduel calculé par différence entre les droits bancaires arrêtés au 31/12/93 et les éléments de pensions à la charge de la sécurité sociale et des caisses ARRCO et AGIRC.

Concernant les caisses de retraites spécifiques à Natixis, celle de l'ex-BFCE ainsi que celle de l'ex-Crédit National font apparaître respectivement un équilibre et un faible déficit entre les réserves de la Caisse et les engagements actualisés.

Le montant des cotisations à verser en 2009 est prévu pour 31 millions d'euros pour la CAR.

À chaque classe d'actifs (Taux, Actions, Monétaire, Immobilier) est affecté un rendement anticipé qui découle des prévisions macroéconomiques établies en début d'année pour l'année en cours par le comité stratégique qui associe la Direction générale, les Responsables de chaque classe d'actifs et notre économiste.

Au 31 décembre 2008, l'actif de la CARBP était composé à hauteur de :

- 28 % en Actions ;
- 37 % en Taux ;
- 35 % en Monétaire ;
- 0 % en Immobilier.

Le taux de rendement attendu en 2009 pour l'ensemble de l'actif est de 3,4 %.

Les indemnités de fin de carrière

Pour les indemnités de fin de carrière, les entités consolidées du Groupe couvrent, en totalité ou en partie, leurs engagements par souscription de contrats d'assurance auprès de Natixis assurance, entreprise d'assurance du Groupe consolidée par intégration proportionnelle.

La part des engagements des établissements du Groupe non couverte par contrat d'assurance est intégralement provisionnée en consolidation.

Les contrats IFC des entités du Groupe sont essentiellement adossés au support financier « Fonds Général » d'ABP Vie dont la répartition sur les différents actifs est la suivante : 87 % sur les obligations et les TCN à taux fixe ou révisable, 10 % sur les OPCVM actions et diversifiés et 3 % sur l'immobilier.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 supprime le dispositif transitoire qui était prévu par la loi de 2007 pour la période entre le 01/01/2010 et le 01/01/2014. La mise à la retraite avant 65 ans avec accord du salarié n'est plus possible à compter du 01/01/2010, s'agissant de départs volontaires avant 65 ans ils seront chargés.

Par ailleurs, une nouvelle contribution est mise en place sur les indemnités versées pour les départs à l'initiative de l'employeur avant ou après 65 ans (25 % du montant pour celles versées du 11/10/07 au 31/12/08 puis 50 % au-delà).

Cette revalorisation de l'engagement est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2007 n'intervient qu'à partir de 2008 (la loi étant promulguée fin 2007).

Le Groupe des Banques Populaires retient une hypothèse de départ volontaire à la retraite systématique à partir du 1^{er} janvier 2009.

Les médailles du travail

Les avantages potentiels liés aux médailles du travail portent, d'une manière générale, sur 4 catégories de médailles (20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans), distribuées en fonction du nombre d'année d'activités, toutes entreprises confondues.

L'engagement du Groupe au titre des médailles de travail a été chiffré, sur la base de ces avantages potentiels, selon une méthode prospective, analogue à celle retenue pour les indemnités de fin de carrière.

Autres engagements

Les autres engagements relatifs aux passifs sociaux portent, essentiellement, sur les éléments suivants :

- régime mutuelle pour les retraités et les préretraités :

La part patronale à verser aux mutuelles par certaines sociétés incluses dans le périmètre du Groupe Banque Populaire, pour les retraités et les préretraités, est assimilée, en norme IAS 19, comme un avantage post-emploi dont l'engagement est provisionné dans les comptes consolidés du Groupe ;

- cadres dirigeants :

Ce nouveau régime, mis en place fin 2007, est destiné aux membres des comités de direction des établissements du Groupe. Il est adossé

sur un contrat d'assurance signé entre la BFBP et Natixis assurance. Il s'agit d'un contrat de type capitalisation (externalisation du risque viager à chaque liquidation d'une rente et du risque de réversibilité). Le règlement prévoit une prestation définie soumise à condition de présence dans le Groupe au moment de la liquidation des droits à retraite ;

- indemnités de retraite des cadres supérieurs ou assimilés du Groupe Banque Populaire (régime FCR) :

L'engagement porte autant sur les actifs que les retraités. La BFBP a opté pour l'harmonisation du fonctionnement de ses régimes de retraite FCR sur un principe de capitalisation ;

- fonds de garantie de ressources des Directeurs généraux :

Le régime est passé en capitalisation, l'engagement relatif au régime n'étant plus porté par le Groupe des Banques Populaires mais externalisé auprès d'un assureur. Cette externalisation se fait en contrepartie du prélèvement par l'assureur des capitaux constitutifs nécessaires pour la constitution des rentes en cours de service. Il est prévu la constitution progressive d'un actif pour couvrir les départs en retraite avec un taux de couverture de 80 % du passif en 2013 ;

- régime des Présidents des Banques Populaires :

Ce régime mis en place en 1986 bénéficie d'un provisionnement à compter de l'exercice 2006. Un nouveau contrat a été signé fin 2007 avec Natixis assurance et la conséquence immédiate de cette modification est la nécessité pour la BFBP, de couvrir les rentes déjà liquidées (retraités) par un versement au fonds. En effet, dès que l'assureur a délivré un titre de rente viagère, il doit constituer la provision technique et donc disposer du financement nécessaire sauf à devoir constituer une perte. Cette couverture a été répercutée aux banques populaires dès 2007.

VII.3.2 Détermination et comptabilisation de la provision

La provision pour engagements sociaux comptabilisée au titre des engagements sociaux au bilan correspond :

- à la valeur actuarielle des engagements de retraites et prestations assimilées relatifs au personnel en activité et retraité ;
- minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - des écarts d'expérience liés aux variables démographiques,
 - des évolutions des hypothèses actuarielles : taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires,
 - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs de couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

	Compléments bancaires	Indemnités de fin de carrière	Indemnités de retraite des cadres supérieurs ou assimilés	Cadres dirigeants	Régime des Présidents	Garantie de ressources des Directeurs généraux
Taux d'actualisation	3,82 %	4,32 %	2,39 %	3,54 %	3,18 %	2,83 %
Taux d'inflation	1,80 %	1,80 %	1,80 %	1,80 %	1,80 %	1,80 %
Taux de rendement attendu des actifs	3,40 %	3,60 %	4,66 %	4,00 %	4,00 %	4,66 %
Durée résiduelle	///	12 ans	2,4 ans	9,3 ans	6,3 ans	6,7 ans
Duration	14,6 ans	///	2,2 ans	8,5 ans	6,7 ans	4,6 ans
Tables de mortalité	TGH05/TGF05	TF0002	TGH05/TGF05	TGH05/TGF05	TGH05/TGF05	TGH05/TGF05

Les taux de sortie pour les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont calculés par tranche d'âge et par catégorie professionnelle, avec moyenne sur trois ans, le taux étant de 0 % pour les plus de 55 ans. Les taux d'augmentation de salaires sont calculés par catégorie professionnelle et selon la méthode de la population constante avec moyenne sur trois ans. Les changements d'hypothèses actuarielles se font sur un rythme annuel.

En application de la méthode du « corridor » retenue par le Groupe, la fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure au plus haut de 10 % de la valeur des engagements ou des fonds externes n'est pas comptabilisée ; la fraction excédant ce « corridor » est amortie sur la durée moyenne des engagements concernés sur les exercices suivants. La méthode du « corridor » n'est pas applicable aux autres avantages long terme comme les médailles du travail.

Le Groupe a opté pour l'imputation en réserves consolidées 1^{er} janvier 2004 des écarts actuariels non encore constatés, permise par la norme IFRS 1.

Les effets résultat relatifs à la variation des engagements et comptabilisés au cours de l'exercice correspondent donc :

- aux droits supplémentaires acquis par les salariés (charges) ;
- aux droits liquidés sur la période (produits) ;
- au coût financier des engagements existant en début d'exercice (charges) ;
- au rendement attendu des placements en couverture venant en couverture des engagements ;
- à l'étalement des écarts actuariels dépassant les limites du corridor.

Le Groupe Banque Populaire recourt à un actuaire indépendant pour la valorisation de ses principaux engagements comme le complément de pension bancaire.

VII.3.3 Synthèse des engagements et des provisions

en millions d'euros	2008				
	Compléments de retraite	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres	Total
Engagement IAS au 01/01/2008					
Provisions comptabilisées	490	244	95	96	924
Écarts actuariels non enregistrés	37	(31)		59	64
Écart au 01/01/08 ⁽⁴⁾		9			9
Changements de régime restant à étaler ⁽³⁾	(1)	12		(8)	3
ENGAGEMENT TOTAL AU 01/01/2008	528	234	95	146	1 002
Droits liquidés sur la période	(24)	(13)	(8)	(6)	(51)
Droits acquis sur la période	1	16	6	3	25
Coût financier	33	14	4	4	54
Rendement brut attendu des actifs	(11)	(4)		(1)	(16)
Variation des frais de gestion	0	(0)			(0)
Versement de la période au fonds	(5)	(3)		(30)	(38)
Frais sur versements	0	(1)			(1)
Modification de régime comptabilisée sur la période	0	2	(0)	0	2
Écarts actuariels enregistrés sur la période	0	(4)	4	2	3
Autres éléments	(3)	(7)	1	6	(3)
VARIATION ENREGISTRÉE DANS LES « FRAIS DE PERSONNEL »	(9)	(1)	7	(21)	(24)
Écart actuariel sur engagements	40	13		3	56
Écart actuariel/rendement des actifs	32	1		(0)	33
Autres écarts actuariels	(3)	2		(4)	(5)
VARIATION DES ÉCARTS ACTUARIELS NON ENREGISTRÉS ⁽¹⁾	68	16		(1)	83
Modification de régime intervenue dans la période	1	9		2	12
Autres	1	(1)		(1)	(2)
COÛT NON ENCORE COMPTABILISÉ ⁽¹⁾	2	8		0	10
Variations de périmètre - Impact sur les Provisions	(1)	12	2	16	28
Variations de périmètre - Impact sur les écarts actuariels					
Variations de périmètre - Impact sur les modifications de régime		(1)			(1)
VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE ET RECLASSEMENTS ⁽²⁾	(1)	11	2	16	27
Provisions comptabilisées	480	254	103	90	928
Écarts actuariels non enregistrés ⁽¹⁾	105	(1)		58	161
Changements de régime restant à étaler	1	17		(8)	11
ENGAGEMENT TOTAL AU 31/12/2008 ⁽⁵⁾	586	270	103	140	1 099

(1) En application des dispositions de la norme IAS 19.

(2) Les impacts correspondent à des réallocations de données relatives à l'entrée des Banques Régionales dans le périmètre Groupe Banque Populaire.

(3) Les changements de régime à étaler tiennent compte à l'ouverture des 2 modifications de régime relatives aux lois de financement de la sécurité sociale pour 2007 et pour 2008.

(4) Les écarts au début de l'exercice correspondent au recalcul des engagements suite au changement de cabinet désormais assuré par Orpère.

(5) Variation de la juste valeur des actifs détenus en couverture des avantages post emploi accordés :

<i>en millions d'euros</i>	Compléments de retraite	Indemnités de fin de carrière	Autres	Total
Juste valeur au 01/01/2008	238	130	21	388
Rendement attendu des actifs du régime	11	(3)	3	12
Écarts actuariels générés dans l'exercice	(29)	0	(2)	(31)
Cotisations versées				
Écarts de conversion				
Prestations servies modification du périmètre de consolidation	21	3	0	23
Transferts et autres		0		0
Juste valeur au 31 décembre 2008	240	131	21	393

<i>en millions d'euros</i>	2007				Total
	Compléments de retraite	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres	
Provisions comptabilisées	494	223	95	113	924
Écarts actuariels non enregistrés ⁽¹⁾	60	12		37	108
Changements de régime restant à étaler		10		(12)	(2)
ENGAGEMENT TOTAL AU 01/01/2007	553	245	95	137	1 031
Droits liquidés sur la période	(27)	4	(6)	(2)	(32)
Droits acquis sur la période		15	6	4	25
Coût financier	30	11	3	5	50
Rendement brut attendu des actifs	(13)	(5)		(0)	(18)
Variation des frais de gestion		0			0
Versement de la période au fonds	(0)	(10)	(0)	(14)	(24)
Frais sur versements		0			0
Modification de régime comptabilisée sur la période		(1)	0	(2)	(3)
Écarts actuariels enregistrés sur la période	1	(0)	(6)	2	(3)
Autres éléments	(0)	0	0	(2)	(2)
VARIATION ENREGISTRÉE DANS LES « FRAIS DE PERSONNEL » ⁽²⁾	(10)	14	(4)	(9)	(8)
Écart actuariel sur engagements	(21)	(37)		(3)	(61)
Écart actuariel/rendement des actifs	1	(0)		0	1
Autres écarts actuariels	(1)	(6)		25	17
VARIATION DES ÉCARTS ACTUARIELS NON ENREGISTRÉS ⁽¹⁾	(22)	(44)		22	(43)
Modification de régime intervenue dans la période	(1)	1		4	5
Autres		0		1	1
COÛT NON ENCORE COMPTABILISÉ ⁽¹⁾	(1)	1		5	6
Variations de périmètre - Impact sur les Provisions	6	7	3	(8)	8
Variations de périmètre - Impact sur les écarts actuariels					
Variations de périmètre - Impact sur les modifications de régime		(1)		(1)	(2)
VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE ET RECLASSEMENTS ⁽³⁾	6	6	3	(8)	7
Provisions comptabilisées	490	244	95	96	924
Écarts actuariels non enregistrés ⁽¹⁾	37	(31)		59	64
Changements de régime restant à étaler	(1)	12		(7)	5
ENGAGEMENT TOTAL AU 31/12/2007	527	224	95	148	993

(1) En application des dispositions de la norme IAS 19.

(2) S'agissant des variations de provisions pour passifs sociaux classées au passif du bilan, les dotations (charges) sont signées «+» et les reprises (produits) sont signées «-».

(3) Les impacts correspondent à des réallocations de données relatives aux entités apportées dans les bonnes rubriques et à l'entrée de FONCIA dans le périmètre Groupe Banque Populaire.

VII.4 Plans de paiement en actions

VII.4.1 Plans d'options de souscription d'actions

Le Groupe Banque Populaire attribue à certains de ses salariés des options de souscriptions d'actions. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis à la date d'arrêté, sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution des salariés.

La juste valeur des options est déterminée grâce au modèle de valorisation Black & Scholes, et étalée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres. Ce montant est révisé à chaque date d'arrêté et ajusté dès lors que des informations subséquentes viennent modifier les premières estimations de droits acquis. La charge est alors recalculée et les ajustements affectent les étalements de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Au sein du Groupe Banque Populaire, quatre plans en cours sont concernés par l'application de la norme IFRS 2. Ces options portent sur des titres Natixis et sont exerçables sur une fenêtre de trois ans à l'issue d'une période d'indisponibilité de quatre ans.

PÉRIMÈTRE GLOBAL (Y COMPRIS NATIXIS ET FILIALES)

Année	Caractéristiques du plan			Nombre d'options		Montant (en euros)
	Date d'attribution	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration d'exercice des options	Attribuées	En circulation fin 2008	Prix d'exercice
2004	17/11/2004	17/11/2008	16/11/2011	6 930 000	6 361 740	5,79
2005	15/11/2005	15/11/2009	14/11/2012	7 700 000	7 543 690	7,74
2007	28/01/2007	28/01/2011	28/11/2014	11 550 000	11 245 696	14,38
2008	21/01/2008	21/01/2012	21/01/2015	3 726 800	2 858 240	8,27

La charge de l'exercice 2008, enregistrée en « frais de personnel », s'élève à 5 millions d'euros contre 8 millions d'euros en 2007.

Suite à l'augmentation de capital réalisée en septembre 2008, le Directoire de Natixis du 8 décembre a décidé d'ajuster les conditions d'exercice et le nombre d'actions sous option (1,54 option pour 1 action). Ces ajustements sont destinés à préserver les droits des titulaires de souscription d'actions sans qu'aucun avantage supplémentaire ne soit accordé aux bénéficiaires :

- celui s'appliquant au prix d'exercice vise simplement à prendre en compte la baisse de valeur de l'action consécutive au détachement du droit préférentiel de souscription ;
- l'ajustement du nombre d'option, pour une parité inchangée de une option pour une action, a pour conséquence de maintenir le montant de l'investissement du bénéficiaire à l'identique avant et après ajustement.

VII.4.2 Options de souscriptions d'actions des 10 premiers attributaires

Durant l'exercice 2008, les options de souscriptions d'actions de Natixis levées par les 10 salariés non mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires dont le nombre d'options levées est le plus élevé sont de zéro.

VII.4.3 Attribution gratuite d'actions destinées aux salariés

Les assemblées générales de Natixis du 17 novembre 2006 et du 24 mai 2007, ont fixé le cadre de l'attribution d'actions gratuites Natixis à ses salariés ainsi qu'aux salariés du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne. Le schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA) s'appuie sur deux textes de loi récents qui permettent aux salariés de devenir actionnaire de leur entreprise sans effort financier et d'être ainsi

associés plus étroitement à son développement.

Le 12 novembre 2007, le Directoire de Natixis a adopté les modalités de l'attribution dans le respect des conditions fixées par la loi et relatives aux périodes d'acquisition et de détention. Dans ce cadre, les salariés du Groupe Banque Populaire ont reçu un droit à recevoir 60 actions au bout d'un délai de deux ans (période d'acquisition). Au terme de ce délai, les titres attribués au salarié devront être conservés par ce dernier deux ans avant de devenir disponibles (période de conservation). À compter du 14 novembre 2011, les actions sont disponibles. Elles peuvent être conservées ou être vendues par son détenteur.

L'acquisition des titres destinés à être attribués aux salariés des Banques Populaires, de la Banque Fédérale et d'i-BP sera facturée par Natixis en novembre 2009 lors de l'attribution des titres. Au 31 décembre 2007, cette facture a fait l'objet d'un provisionnement en charges de personnel par étalement pour un montant de 33 millions d'euros sur la base du prix d'acquisition des titres par Natixis, tenant compte d'un taux de turn over de 3,5 % pour le Groupe Banque Populaire. Dans le cadre de l'augmentation de capital de septembre 2008, les droits préférentiels de souscription (DPS) qui étaient attachés aux actions propres détenues en portefeuille ont été cédés.

Afin de préserver les droits des bénéficiaires du plan d'attribution gratuite SAGA, le Directoire de Natixis du 8 décembre 2008 a décidé de procéder à un ajustement de ce plan. Celui-ci s'est traduit par l'attribution de 33 actions Natixis supplémentaires en complément des 60 actions attribuées initialement. Suivant IFRS 2, cette nouvelle attribution vient augmenter la juste valeur totale du programme d'attribution. Ainsi la juste valeur de l'engagement correspondant aux 33 actions supplémentaires attribuées aux salariés du Groupe Natixis doit être comptabilisée en complément de la charge IFRS 2 calculée au titre des 60 premières actions attribuées par étalement sur la durée restant à courir jusqu'à la date d'attribution effective (soit le 12 novembre 2009).

Note VIII Informations sectorielles et géographiques

La norme IAS 14 prévoit la présentation d'une information sectorielle qui repose sur un découpage de l'entreprise par secteur d'activité et par secteur géographique, chacun d'eux étant soumis à des risques et à des taux de rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Pour le Groupe Banque Populaire, le secteur d'activité constitue le niveau primaire (note VIII.1) et le secteur géographique le niveau secondaire (note VIII.2).

L'information sectorielle et géographique porte sur des agrégats financiers issus du bilan et du compte de résultat et rapprochés des états financiers consolidés.

VIII.1 Analyse sectorielle

Le Groupe Banque Populaire est structuré en trois secteurs (ou niveaux) :

1^{er} niveau : La Banque de proximité

Cet agrégat regroupe l'ensemble des structures de banque de détail en France : les Banques Populaires (y compris les dividendes perçus de la BFBP), les Caisses du Crédit Maritime adossées aux Banques Populaires, les SCM, les SAS de portage de parts sociales et leurs filiales détentrices, les autres filiales propres des BP détenues en direct et/ou portant sur des opérations réalisées en commun : SBE et les FCC Cristallys et Amaren II (le FCC Elide est consolidé en direct par la BRED en tant que filiale). Au 31 décembre 2008, il intègre la contribution des Banques Régionales acquises par les Banques Populaires et la Société Marseillaise de Crédit détenue par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

2^{ème} niveau : Natixis, services bancaires et financiers

Ce niveau est représenté par Natixis, banque de financement, d'investissement et de services détenu à parité par le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Epargne.

Jusqu'au troisième trimestre 2008, Natixis retenait cinq secteurs d'activité, correspondant aux cinq pôles métiers identifiés jusqu'alors dans l'organigramme des activités de Natixis.

Au cours du quatrième trimestre 2008, les activités de la Banque de financement et d'investissement (BFI) ont été réparties entre un ensemble dénommé « BFI pérenne » qui rassemble les activités core business destinées à être développées et un autre regroupant la « gestion active des portefeuilles cantonnés » (GAPC). Cette séparation a pour but d'optimiser de façon volontariste la gestion des actifs cantonnés, de protéger les activités conservées en cible, et de mettre en évidence la performance des activités de la BFI pérenne. Le pôle BFI est désormais composé de deux secteurs d'activité : le secteur « BFI pérenne » et le secteur « BFI-GAPC »

Ainsi au 31 décembre 2008, le secteur services bancaires et financiers se décompose en cinq pôles « métiers », outre la banque de détail, et un pôle « hors métiers » :

Banque de financement et d'investissement (BFI)

BFI pérenne

La BFI pérenne, au sein du pôle BFI, propose à ses clients, entreprises, investisseurs institutionnels, assurances et banques, une gamme complète

de produits de financement et de marchés de capitaux intégrant tous les savoir-faire de Natixis : conseil, organisation, structuration et distribution. Ce secteur est organisé en trois lignes métiers et deux plateformes régionales :

- Relations entreprises et institutionnelles : anime la relation avec les clients en France et à l'international et gère en direct les financements classiques, les produits de flux et les fusions et acquisitions ;
- Dettes et financements : regroupe les activités de Financements structurés et de matières premières, Immobilier, Debt solutions et l'activité Structurés de crédit et titrisation ;
- Marchés de capitaux : s'articule autour de pôles d'expertise sur les marchés de taux, changes, matières premières, crédits et actions ;
- deux plateformes régionales, Amérique du Nord et Asie, disposent de moyens dédiés leur permettant d'accompagner chacun des métiers dans son développement international de façon maîtrisée.

BFI -GAPC

Le secteur « BFI-GAPC » a été créé au sein du pôle BFI pour gérer en extinction, d'une part les actifs les plus touchés par la crise et d'autre part, ceux qui ne sont plus identifiés comme faisant partie du core business au regard des nouvelles orientations stratégiques visant, entre autre, à se concentrer sur l'activité clientèle. Cela concerne notamment : les activités d'investissement pour compte propre crédit et de structurés de crédit, les activités de corrélation crédit, les portefeuilles, de titres d'origine hypothécaire de la filiale ABM Corp à New York et les activités les plus complexes au sein des métiers de dérivés sur taux et action.

Capital investissement et gestion privée

Ce pôle rassemble :

- les activités de capital investissement, développées à partir d'une force commerciale propre tournée principalement vers des Petites et Moyennes Entreprises en général non cotées. Elles consistent en des prises de participations dans des opérations de capital développement (financements du haut de bilan de sociétés matures), capital transmission (opérations de Leverage Buy Out), de capital risque (sociétés jeunes et innovantes) et de capital investissement international ;
- les activités de gestion de fortune en France et au Luxembourg, développées à partir de la clientèle des Caisses d'Epargne, des Banques Populaires et complétées par celle de Natixis. Elles recouvrent le conseil, l'expertise et la gestion de patrimoine, ainsi que la gestion financière d'OPCVM.

Services

Ce pôle rassemble un ensemble d'activités de service dédiées principalement aux réseaux des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires ainsi qu'aux autres pôles métiers de Natixis :

- titres – back-offices de métiers titres : conservation (tenue de comptes, sous-traitance back-office titres, contrôle dépositaire), gestion administrative et comptable des OPCVM, services aux émetteurs, réception et transmission d'ordres, service bureau ;
- paiements – mise à disposition d'outils et d'infrastructures : monétique, émission et recouvrement des transferts électroniques de masse, traitement des chèques ;
- assurances : assurance vie, IARD, prévoyance ;

- ingénierie sociale (offre complète pour l'ingénierie sociale des entreprises), épargne salariale : tenue de comptes salariés, gestion administrative et comptable des fonds ; vie collective, titres de services ;
- financements spécialisés : la ligne de métiers financements spécialisés regroupe les activités de crédit-bail (transférées du pôle BFI au pôle Services) et les activités de crédit à la consommation ;
- cautions et garanties financières : cette ligne de métier est exercée par Natixis Garanties. Ces métiers regroupent principalement : des cautions sur les crédits immobiliers aux particuliers et professionnels octroyés par le réseau des Caisses d'Épargne, des garanties légales, des cautions financières ;
- services bancaires internationaux : services aux entreprises via Pramex et développement du réseau retail en Algérie (métiers transférés du pôle BFI au pôle service).

Poste clients

Ce pôle s'est restructuré en 2007 avec, dans un premier temps, le rapprochement de GCE Affacturage avec Natixis Factor qui consolide ainsi sa position de numéro 3 de l'affacturage en France et dans un second temps, la création de Coface holding qui abrite désormais l'ensemble des filiales du pôle sous une structure juridique unifiée. Le pôle regroupe les activités de gestion du Poste clients et offre à la clientèle des produits adaptés pour le gérer, le protéger et le financer.

Plus de la moitié du chiffre d'affaires est réalisé à l'international dont le potentiel de développement reste important.

Les principales activités exercées sont : l'assurance-crédit, l'affacturage, l'information et notation d'entreprise (solvabilité et marketing), la gestion de créances (de l'émission au recouvrement) et la gestion des procédures publiques pour le compte de l'État français.

La formation aux techniques du Poste clients constitue par ailleurs un métier en développement.

En matière de distribution, le pôle :

- dispose de son propre réseau de distribution (dans 64 pays), élargi par le réseau Crédit Alliance (91 pays), issu de Coface ;
- utilise les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne qui assurent une part importante du flux d'affaires de l'activité d'affacturage en France et offre un potentiel de développement important pour les autres activités du pôle.

Gestion d'actifs

Les activités de gestion d'actifs sont rassemblées au sein de Natixis Global Asset Management. Elles couvrent l'ensemble des classes d'actifs et sont

exercées principalement aux États-Unis et en France. Celles-ci sont assurées par une organisation fédérale d'entités autonomes (sociétés de gestion spécialisées et structures spécialisées pour la distribution) sous le contrôle d'une holding, qui assure la cohérence d'ensemble du modèle en prenant en charge les fonctions de pilotage. Ces sociétés peuvent se concentrer sur leur cœur de métier, la génération de performance, tout en gardant la possibilité de développer une clientèle institutionnelle propre et en bénéficiant des autres fonctions support du pôle avec des modèles économiques adaptés. Nombre de celles-ci bénéficient d'une forte notoriété, telles que Harris Associates, Loomis Sayles, IXIS AEW ou Natixis Asset Management.

Ensemble, ces sociétés de gestion spécialisées permettent au Groupe d'offrir une gamme complète d'expertises qui répond à la demande de toutes les catégories de clients. L'organisation de la distribution autour de la plate-forme Advisors/Global Associates, ainsi que des fonds de commerce développés historiquement par les sociétés de gestion, notamment en direction des clientèles groupe, permet d'optimiser la couverture des différentes clientèles. La distribution auprès des réseaux-actionnaires reste toutefois assurée en France par les sociétés de gestion.

Activités hors pôles

Les activités ne relevant pas de ces cinq pôles métiers sont regroupées dans une rubrique « hors métiers » qui recouvre principalement les Directions fonctionnelles (Informatique, Ressources humaines, Direction financière et Inspection générale) et les résultats des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne mises en équivalence au travers des Certificats Coopératifs d'Investissements.

3^e niveau : Les activités Fédérales du Groupe

Ce niveau regroupe :

- les activités portées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, garante de l'unité et de la solidarité financière du Groupe de par sa fonction d'organe central et holding de Natixis (à parité avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne) ;
- les activités de banque de détail à l'international, logées dans des filiales détenues par la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- les activités de services immobiliers résidentiels réalisées par FONCIA ;
- enfin il intègre les filiales informatiques communes des Banques Populaires (i-BP), la Société Centrale du Crédit Maritime Mutuel, et certaines écritures de consolidation dont, principalement, la neutralisation des dividendes perçus par les Banques Populaires en provenance de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

VIII.1.1 Analyse sectorielle du résultat

RÉSULTAT (AU 31/12/2008) ⁽¹⁾

en millions d'euros	Natixis, services bancaires et financiers ⁽²⁾									
	Banque de proximité	Banque de financement et d'investissement ⁽³⁾	Gestion d'actifs	Capital investissement & Gestion privée	Services	Gestion du Poste Client	Autres activités ⁽²⁾	Total	Activités Fédérales	Total Groupe
Produit net bancaire	5 841	(213)	486	68	528	286	(129)	1 027	385	7 253
Évolution 2008/2007	0 %	- 135 %	- 21 %	- 63 %	1 %	- 14 %	ns	- 47 %	ns	- 4 %
Frais généraux et assimilés	(3 870)	(692)	(345)	(61)	(342)	(249)	(103)	(1 791)	(624)	(6 285)
Évolution 2008/2007	6 %	- 6 %	- 24 %	0 %	5 %	4 %	ns	- 2 %	ns	5 %
Résultat brut d'exploitation	1 970	(904)	141	8	187	37	(232)	(764)	(239)	968
Évolution 2008/2007	- 10 %	- 650 %	- 9 %	- 92 %	- 6 %	- 59 %	ns	ns	ns	- 39 %
Résultat courant avant impôt	1 456	(1 447)	120	3	185	36	(501)	(1 604)	(142)	(290)
Évolution 2008/2007	- 22 %	- 629 %	- 35 %	- 97 %	- 5 %	- 60 %	ns	- 585 %	ns	ns

(1) Le résultat de chaque secteur rassemble les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés y compris les transactions réalisées avec d'autres secteurs du Groupe.

(2) Les variations indiquées entre 2008 et 2007 ne prennent pas en compte le changement du taux de détention sur Natixis.

(3) Suite à la réorganisation de la Banque de financement et d'investissement (BFI) et à la réorientation de ses activités, ses résultats sont désormais suivis entre BFI pérenne et BFI GAPC (Gestion active des portefeuilles cantonnés). Le résultat au 31 décembre 2008 se ventile comme suit :

en millions d'euros	BFI pérenne	BFI-GAPC	BFI total
Produit net bancaire	1 022	(1 235)	(213)
Frais généraux et assimilés	(629)	(63)	(692)
Résultat brut d'exploitation	393	(1 298)	(904)
Résultat courant avant impôt	153	(1 601)	(1 447)

VIII.1.2 Analyse sectorielle du bilan

ACTIF (AU 31/12/2008) ⁽¹⁾

en millions d'euros	Natixis, services bancaires et financiers									
	Banque de proximité	Banque de financement et d'investissement ⁽²⁾	Gestion d'actifs	Capital investissement & Gestion privée	Services	Gestion du Poste Client	Autres ⁽²⁾	Total	Activités Fédérales	Total Groupe
Actifs à la juste valeur par le résultat	5 711	98 455	235	628	2 570	46	65	101 999	12 516	120 227
Actifs financiers disponibles à la vente	14 894	2 803	111	73	7 463	395	(391)	10 454	(4 016)	21 333
Prêts et créances sur établissements de crédit	10 029	20 866	50	147	1 046	68	(4 624)	17 553	16 493	44 075
Prêts et créances sur la clientèle	139 883	33 357	1	378	3 841	2 435	1 147	41 159	1 163	182 205
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	2 262	32	(46)	2 248	0	2 248
Écart d'acquisition	386	0	1 191	27	316	185	3	1 722	2 287	4 395
Autres Actifs	16 024	8 433	(1 043)	(185)	739	102	3 894	11 939	1 143	29 105
TOTAL ACTIF	186 929	163 913	545	1 069	18 237	3 263	47	187 074	29 586	403 589

(1) Chaque secteur est présenté selon sa contribution aux comptes consolidés du Groupe Banque Populaire. Les transactions intra-groupes entre les secteurs sont éliminées au niveau de chaque pôle.

PASSIF (AU 31 DÉCEMBRE 2008) ⁽¹⁾

en millions d'euros	Natixis, services bancaires et financiers									
	Banque de proximité	Banque de financement et d'investissement ⁽²⁾	Gestion d'actifs	Capital investissement & Gestion privée	Services	Gestion du Poste Client	Autres ⁽²⁾	Total	Activités Fédérales	Total Groupe
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 735	97 933	0	26	307	10	(1 344)	96 933	7 052	106 720
Dettes envers les établissements de crédit	36 576	29 227	125	231	3 097	1 482	(5 558)	28 604	1 359	66 539
Dettes envers la clientèle	104 161	17 270	0	273	2 180	659	637	21 019	1 409	126 588
Dettes représentées par un titre	18 213	12 421	(28)	61	(317)	244	1	12 381	12 214	42 808
Provisions techniques des contrats d'assurance	3 783	39	0	0	11 530	438	(37)	11 970	0	15 753
Dettes subordonnées	457	4 679	0	4	242	9	(695)	4 238	2 487	7 182
Autres Passifs	21 005	2 345	447	475	1 198	422	7 042	11 929	5 066	38 000
TOTAL PASSIF	186 929	163 913	545	1 069	18 237	3 263	47	187 074	29 586	403 589

(1) Chaque secteur est présenté selon sa contribution aux comptes consolidés du Groupe Banque Populaire. Les transactions intra-groupes entre les secteurs sont éliminées au niveau de chaque pôle.

(2) Suite à la réorganisation de la Banque de financement et d'investissement (BFI) et à la réorientation de ses activités, ses résultats sont désormais suivis entre BFI pérenne et BFI GAPC (Gestion active des portefeuilles cantonnés). Le bilan au 31 décembre 2008 se ventile comme suit :

en millions d'euros	BFI pérenne	BFI-GAPC	BFI total
Actifs à la juste valeur par le résultat	72 600	25 855	98 455
Actifs financiers disponibles à la vente	2 083	719	2 802
Prêts et créances sur établissements de crédit	20 740	126	20 866
Prêts et créances sur la clientèle	30 508	2 848	33 356
Autres Actifs	7 519	915	8 434
TOTAL ACTIF	133 450	30 463	163 913

en millions d'euros	BFI pérenne	BFI-GAPC	BFI total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	79 145	18 788	97 933
Dettes envers les établissements de crédit	20 107	9 120	29 227
Dettes envers la clientèle	16 069	1 201	17 270
Dettes représentées par un titre	12 421	0	12 421
Provisions techniques des contrats d'assurance	39	0	39
Dettes subordonnées	4 679	0	4 679
Autres Passifs	990	1 354	2 344
TOTAL PASSIF	133 450	30 463	163 913

VIII.2 Analyse géographique

Principalement basé sur le réseau national, au travers de l'implantation des Banques Populaires, le Groupe Banque Populaire exerce également une forte activité à l'international au travers des implantations de Natixis (dont Coface) à l'international.

Quatre secteurs ont été retenus dans le cadre de l'analyse de la

ventilation de l'activité du Groupe par zones géographiques :

- France,
- Autres pays de l'Union Européenne ;
- Amérique du Nord (Canada, États-Unis) ;
- Autres pays de l'OCDE.

L'affectation à une zone géographique est effectuée pour chaque entité juridique, sur la base de son pays d'implantation.

VIII.2.1 Analyse géographique du résultat

COMPTE DE RÉSULTAT (AU 31/12/2008)

en millions d'euros	France	Autres pays UE	Amérique du Nord	Autres pays OCDE	Non ventilés ⁽¹⁾	Total
Produit Net Bancaire	6 591	291	268	24	79	7 253
Frais généraux	(5 617)	(260)	(350)	(31)	(26)	(6 285)
Résultat Brut d'Exploitation	973	30	(82)	(7)	53	968
Coût du risque	(824)	(217)	(161)	(1)	(2)	(1 204)
Résultat Net d'Exploitation	150	(187)	(243)	(8)	52	(236)
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	120	4	4	0	0	128
Gains ou pertes nets sur autres actifs	148	(5)	(0)	(0)	0	143
Variations des Écarts d'acquisition	0	0	0	0	(324)	(324)
Résultat avant impôt	418	(188)	(240)	(8)	(272)	(290)
Impôts sur les bénéfices	(130)	(56)	65	(2)	(16)	(139)
Résultat Net	287	(245)	(175)	(9)	(287)	(429)
Intérêts minoritaires	(20)	(1)	(8)	(0)	(11)	(40)
Résultat Net de l'exercice - part Groupe	268	(245)	(183)	(9)	(299)	(468)

(1) Le solde et les transactions intra-groupes entre les zones géographiques (IAS 14 § 24) et les pays ne faisant pas partie des quatre zones géographiques définies, ne sont pas ventilés par secteur géographique.

VIII.2.2 Analyse géographique du bilan

ACTIF (AU 31/12/2008)

en millions d'euros	France	Autres pays UE	Amérique du Nord	Autres pays OCDE	Non ventilés ⁽¹⁾	Total
Actifs à la juste valeur par le résultat	91 504	10 714	17 519	30	460	120 227
Actifs financiers disponibles à la vente	20 360	1 222	161	19	(429)	21 333
Prêts et créances sur établissements de crédits	45 496	3 118	497	27	(5 063)	44 075
Prêts et créances sur la clientèle	164 443	8 925	7 102	81	1 653	182 205
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 272	22	0	0	(46)	2 248
Écart d'acquisition	3 304	177	199	1	713	4 395
Autres actifs	34 322	(44)	540	(5)	(5 707)	29 106
TOTAL ACTIF	361 699	24 135	26 019	154	(8 418)	403 589

PASSIF (AU 31/12/2008)

en millions d'euros	France	Autres pays UE	Amérique du Nord	Autres pays OCDE	Non ventilés ⁽¹⁾	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	81 510	8 298	17 398	30	(517)	106 720
Dettes envers les établissements de crédit	64 942	10 499	(3 350)	88	(5 640)	66 539
Dettes envers la clientèle	116 310	4 165	5 159	6	950	126 588
Dettes représentées par un titre	35 732	352	6 224	2	498	42 808
Provisions techniques des contrats d'assurance	15 044	677	21	11	0	15 753
Dettes subordonnées	7 335	457	23	2	(636)	7 182
Autres passifs	40 827	(313)	544	15	(3 073)	38 000
TOTAL PASSIF	361 699	24 135	26 019	154	(8 418)	403 589

(1) Le solde et les transactions intra-groupes entre les zones géographiques (IAS 14 § 24) et les pays ne faisant pas partie des quatre zones géographiques définies ne sont pas ventilés par secteur géographique.

Note IX Engagements

IX.1 Engagements de garantie

Une garantie financière non qualifiée de dérivé est un contrat qui exige de l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques pour rembourser l'entreprise garantie suite aux pertes qu'elle a effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain.

Conformément au paragraphe 43 de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 4 (publié par l'IASB en août 2005 et adopté par l'Union Européenne), les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur majorée éventuellement des coûts de transaction directement imputables à l'émission des garanties. Pour des contrats indépendants conclus à des conditions de marché ce qui est le cas dans le Groupe, la juste valeur à l'initiation est égale en principe au montant de la ou des primes effectivement reçues. Dans le Groupe l'ensemble des garanties financières émises sont rémunérées à des conditions de marché.

Ultérieurement, les garanties financières sont évaluées suivant le montant le plus élevé constaté entre :

- le montant initialement comptabilisé moins, le cas échéant, le montant comptabilisé des amortissements enregistrés selon les principes de la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ». Ces amortissements correspondent à l'étalement prorata temporis des commissions perçues sur la période de garantie ;
- et la valeur déterminée suivant IAS 37 « provisions, passifs, et actifs éventuels » qui est le montant que l'entité paierait rationnellement pour éteindre l'obligation ou pour la transférer à un tiers.

Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement.

L'ensemble des garanties financières émises par les filiales d'assurance qui répondent également à la définition d'un contrat d'assurance ont été traitées suivant les dispositions de la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », comme le permet le paragraphe AG64 (a) de l'amendement.

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Engagements de garantie donnés			
<i>Aux établissements de crédit :</i>	<i>1 361</i>	<i>1 603</i>	<i>1 901</i>
• Confirmation d'ouverture de crédits documentaires	472	591	494
• Autres garanties	888	1 012	1 406
<i>À la clientèle :</i>	<i>50 590</i>	<i>95 612</i>	<i>63 644</i>
• Cautions immobilières	1 258	1 564	1 089
• Cautions administratives et fiscales	1 355	1 324	1 214
• Autres cautions et avals donnés	35 833	79 254	48 575
• Autres garanties	12 144	13 470	12 766
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	51 951	97 215	65 545
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	16 801	15 543	7 129

IX.2 Engagements de financement

Conformément à la norme IAS 39 (§ 2), les engagements de financement exclus du périmètre IAS 39 sont comptabilisés selon la norme IAS 37 « provisions, actifs et passifs éventuels ».

- Les engagements de financement entrant dans le périmètre d'IAS 39 sont les suivants :
 - engagements qualifiés de passifs financiers à la juste valeur par résultat. Une entité qui a une pratique de revente ou de titrisation des crédits juste après leur émission les assujettit à IAS 39, dès la phase d'engagement ;
 - ceux qui font l'objet d'un règlement net (c'est-à-dire d'une cession) ;

– ceux qui vont se déboucler par un prêt en dessous des conditions de marché.

Le Groupe n'est pas concerné par ce type d'engagement.

- Les autres engagements de financement relèvent de la norme IAS 37 :

Ces engagements de financement donnent lieu dans le Groupe Banque Populaire à des crédits accordés aux conditions de marché. Ces engagements de financement constituent des passifs éventuels et sont enregistrés conformément aux dispositions de la norme IAS 37. À l'initiation, ils ne font pas l'objet d'un enregistrement au bilan. Une provision pour risques et charges, au passif du bilan, est comptabilisée par la suite en cas de probabilité de défaillance de la contrepartie sur la période d'engagement.

La valeur nominale des engagements relevant de la norme IAS 37 s'élève à :

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006 Proforma
Engagements de financement donnés			
<i>Aux établissements de crédit</i>	3 925	1 606	1 134
<i>À la clientèle :</i>	30 857	33 360	31 594
• Ouverture de crédits documentaires	844	1 161	979
• Autres ouvertures de crédits confirmés	27 232	29 466	27 842
• Autres engagements	2 781	2 733	2 774
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	34 783	34 966	32 728
Engagements de financement reçus			
• d'établissements de crédit	9 208	2 425	8 719
• de la clientèle	0	0	0
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	9 208	2 425	8 719

IX.3 Autres engagements

Acquisition de Natexis Bleichroeder Inc.

La Banque Fédérale des Banques Populaires a conclu, au cours de l'exercice 2002, un engagement de garantie portant sur les titres émis par Natexis lors de l'acquisition de Natexis Bleichroeder Inc. en décembre 2002.

Le 6 décembre 2002, Natexis a réalisé une augmentation de capital par l'émission de 1 401 082 actions nouvelles réservées aux actionnaires de Natexis Bleichroeder Inc. (ex Arnhold & Bleichroeder), soit 3 % du capital, en contrepartie de l'apport de cette société à Natexis.

Dans le cadre de cet apport, Arnhold & Bleichroeder Holdings, l'apporteur de Natexis Bleichroeder Inc., s'est engagé à conserver au minimum 45 % des titres émis en rémunération de son apport pendant une période de 5 ans minimum.

Les autres actions (55 %) pourront être cédées progressivement, sur une durée totale de sept ans, dans le cadre de « fenêtres » et « paliers » prédéterminés : un maximum de 10 % des actions d'apport entre six mois et une année après réalisation de l'apport, un maximum cumulé de 35 % des actions d'apport entre une année et deux années après la réalisation de l'apport, un maximum cumulé de 45 % des actions d'apport entre deux années et trois années après la réalisation de

l'apport, un maximum cumulé de 55 % des actions d'apport entre trois années et sept années après la réalisation de l'apport.

Arnhold & Bleichroeder Holdings et la Banque Fédérale des Banques Populaires ont par ailleurs signé un contrat dit de garantie (« Value Protection Agreement »), stipulant qu'en cas de transfert d'actions dans le cadre du contingent de 55 % défini ci-dessus, à un cours inférieur à la valeur initiale des apports, soit 7,556 euros, il sera remis, à titre gratuit, aux actionnaires d'Arnhold & Bleichroeder Holdings, des actions supplémentaires Natexis (ex-Natexis Banques Populaires), actions détenues et fournies par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Ce cours plancher étant estimé au 31 décembre 2008 à 5,454 euros après distribution des dividendes, ventes des droits préférentiels de souscription.

Cette garantie ne s'exerce que dans le cas où les actionnaires d'Arnhold & Bleichroeder Holdings auraient refusé l'offre de rachat des titres Natexis au cours proposé, au préalable, par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Dans ce cas, la cession des titres Natexis, à un tiers ne peut se conclure à un cours inférieur au cours offert par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Arnhold & Bleichroeder Holdings a exercé en 2008 cette garantie de valeur, qui a été provisionnée à hauteur du montant estimé des risques

Financement de la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF)

Le Groupe Banque Populaire a bénéficié des financements mis à disposition des banques par l'État Français dans le cadre du plan de soutien au secteur financier prévu par la loi de finances rectificative pour le Financement de l'économie du 16 octobre 2008 (article 6) approuvé par la Commission Européenne.

La SFEF détenue par l'État français à hauteur de 34 % et par les principales banques françaises à 66 % a vocation à garantir le refinancement à moyen terme des banques françaises en levant des fonds sur le marché au moyen d'émissions de titres à moyen terme bénéficiant de la garantie spécifique de l'État. La Banque Fédérale des Banques Populaires a signé pour le compte du Groupe deux conventions l'une de crédit et l'autre de garantie bénéficiaire. La Banque Fédérale des Banques Populaires reçoit les fonds mais les rétrocède immédiatement aux Banques Populaires Régionales. L'emprunteur bénéficiaire, terme utilisé dans la convention, est la banque populaire régionale et non pas la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Les prêts de la SFEF sont garantis par le nantissement de créances apportées en garantie, dispositif juridique précisé à l'article 431-7-31 du CMF (code monétaire et financier). Il ne s'agit pas d'une cession avec transfert de propriété immédiat ni d'une cession Dailly à titre de garantie. En cas de défaut c'est-à-dire si la Banque Populaire Régionale ne rembourse pas l'emprunt à la SFEF alors les créances apportées en garantie sont transférées en propriété à la SFEF. Ces créances apportées en garantie doivent être saines (non douteuses).

Les créances apportées en garantie sont de diverses natures, prêts à la consommation, prêts à l'habitat, prêts à l'équipement et selon cette nature un taux de décote est appliqué pour arriver au montant de l'emprunt SFEF.

Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de la SFEF s'élève à 1 265 millions d'euros dont 908 millions pour la Banque de Proximité et 357 millions pour Natixis (après prise en compte du taux de proportionnalisation).

Note X Parties liées

Les parties liées au Groupe Banque Populaire sont les sociétés consolidées (indépendamment de leur mode de consolidation) ainsi que ses principaux dirigeants que sont les mandataires sociaux de la

Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du Groupe Banque Populaire.

X.1 Rémunérations des dirigeants sociaux et mandataires sociaux

X.1.1 Rémunérations, avantages en nature, prêts et garanties, jetons de présence des dirigeants mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires

X.1.1.1 Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (tableau 1)

Rémunérations dues au titre de l'exercice (en euros)	2008	2007
Philippe DUPONT		
au titre de ses fonctions à la BFBP	301 721	410 642
Président-Directeur général de la BFBP et Président du Directoire de Natixis		
au titre de ses fonctions chez Natixis	350 000	350 000
TOTAL	651 721	760 642
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (IFRS 2) (en euros)	2008 ⁽¹⁾	2007
Philippe DUPONT		
au titre de ses fonctions à la BFBP	N/A ⁽¹⁾	324 765
au titre de ses fonctions chez Natixis	0	881 505
TOTAL	N/A ⁽¹⁾	1 206 270

(1) M. Dupont a expressément renoncé aux options de souscription qui lui ont été attribuées en 2008 au titre de ses fonctions au sein de la BFBP.

La valorisation de ces options selon les normes IFRS 2 ne reflète pas le gain potentiel tiré d'une levée d'option. Elle reflète seulement la charge comptable, dans la mesure où les options sont attribuées en contrepartie d'un service rendu ou attendu.

Au jour de publication du document de référence, la période d'exercice des options attribuées en 2007 n'étant pas ouverte et le cours de

l'action Natixis restant très inférieur aux prix d'exercice de ces options (14,38 euros), il est difficile d'estimer un gain théorique à venir au profit des bénéficiaires.

En conséquence, une lecture pertinente de la rémunération des mandataires sociaux conduit à ne pas additionner la valorisation des options à la rémunération monétaire de ces derniers.

Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (en euros)		2008	2007
Philippe DUPONT Président du Directoire	au titre de ses fonctions à la BFBP	-	-
	au titre de ses fonctions chez Natixis	-	-
	TOTAL	N/A	N/A

Rémunérations dues au titre de l'exercice (en euros)		2008	2007
Bruno METTLING Directeur général délégué de la BFBP	au titre de ses fonctions à la BFBP	345 525	500 806
	au titre de ses fonctions chez Natixis	23 000	26 600
	TOTAL	368 525	527 406

Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (en euros)		2008 ⁽¹⁾	2007
Bruno METTLING	au titre de ses fonctions à la BFBP	0	324 765
	au titre de ses fonctions chez Natixis	0	0
	TOTAL	0	324 765

(1) M. Mettling a expressément renoncé aux options de souscription qui lui ont été attribuées en 2008 au titre de ses fonctions au sein de la BFBP.

La valorisation de ces options selon les normes IFRS 2 ne reflète pas le gain potentiel tiré d'une levée d'option. Elle reflète seulement la charge comptable, dans la mesure où les options sont attribuées en contrepartie d'un service rendu ou attendu.

Au jour de publication du document de référence, la période d'exercice des options attribuées en 2007 n'étant pas ouverte et le cours de

l'action Natixis restant très inférieur aux prix d'exercice respectifs de ces options (14,38 euros), il est difficile d'estimer un gain théorique à venir au profit des bénéficiaires.

En conséquence, une lecture pertinente de la rémunération des mandataires sociaux conduit à ne pas additionner la valorisation des options à la rémunération monétaire de ces derniers.

Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		2008	2007
Bruno METTLING	au titre de ses fonctions à la BFBP	-	-
	au titre de ses fonctions chez Natixis	-	-
	TOTAL	NÉANT	NÉANT

La rémunération globale brute des dirigeants mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) comprend une partie fixe et une partie variable pour lesquelles les niveaux sont déterminés

en cohérence avec la politique de rémunération des Dirigeants du Groupe Banque Populaire.

X.1.1.2 Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (tableau 2)

	2008		2007	
	Montants dus (en euros) ⁽⁵⁾	Montants versés (en euros) ⁽⁶⁾	Montants dus (en euros) ⁽⁵⁾	Montants versés (en euros) ⁽⁶⁾
Philippe DUPONT				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	595 000	595 000	595 000	595 000
au titre de la BFBP	245 000	245 000	245 000	245 000
au titre de Natixis	350 000	350 000	350 000	350 000
Rémunération variable ^{(1) (2)}	0	110 000	110 000	110 000
au titre de la BFBP	0	110 000	110 000	110 000
au titre de Natixis	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle ^{(1) (4)}	0	0	0	0
Jetons de présence ⁽⁷⁾	11 484	11 040	11 040	11 285
au titre des filiales de la BFBP	0	0	0	586
au titre de la BFBP	11 484	11 040	11 040	10 699
Avantage en nature ⁽³⁾	45 237	45 237	44 602	44 602
au titre de la BFBP	45 237	45 237	44 602	44 602
au titre de Natixis	0	0	0	0
TOTAL	651 721	761 277	760 642	760 887

(1) (2) Les rémunérations variables de l'année N sont versées au titre des résultats de l'année N - 1. Le Conseil d'Administration de la BFBP du 21/01/2009 a décidé qu'aucune rémunération variable ne sera versée en 2009 au titre de l'année 2008.

(3) Voiture et logement de fonction pour M. Dupont.

(7) Les montants dus (5) correspondent à des jetons de présence acquis en 2007 et 2008, ils sont versés respectivement en 2008 et 2009. Les montants versés (6) en 2007 et 2008 correspondent respectivement aux jetons de présence acquis en 2006 et 2007.

	2008		2007	
	Montants dus (en euros) ⁽⁵⁾	Montants versés (en euros) ⁽⁶⁾	Montants dus (en euros) ⁽⁵⁾	Montants versés (en euros) ⁽⁶⁾
Bruno METTLING				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	290 000	290 000	290 510	290 510
au titre de ses fonctions à la BFBP	290 000	290 000	290 510	290 510
au titre de ses fonctions chez Natixis	0	0	0	0
Rémunération variable ^{(1) (2)}	0	130 000	130 000	130 000
au titre de ses fonctions à la BFBP	0	130 000	130 000	130 000
au titre de ses fonctions chez Natixis	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle ^{(1) (4)}	0	0	0	0
Jetons de présence ⁽⁷⁾	32 792	62 163	61 163	62 600
au titre de ses fonctions à la BFBP et ses filiales	9 792	34 563	34 563	20 000
au titre de ses fonctions chez Natixis	23 000	27 600	26 600	42 600
Avantage en nature ⁽³⁾	45 733	45 733	45 733	45 733
au titre de ses fonctions à la BFBP	45 733	45 733	45 733	45 733
au titre de ses fonctions chez Natixis	0	0	0	0
TOTAL	368 525	527 896	527 406	528 843

(1) (2) Les rémunérations variables de l'année N sont versées au titre des résultats de l'année N - 1. Le conseil d'administration de la BFBP du 21/01/2009 a décidé qu'aucune rémunération variable ne sera versée en 2009 au titre de l'année 2008.

(3) Voiture de fonction et indemnités de logement pour M. Mettling.

(7) Les montants dus (5) correspondent à des jetons de présence acquis en 2007 et 2008, ils sont versés respectivement en 2008 et 2009. Les montants versés (6) en 2007 et 2008 correspondent respectivement aux jetons de présence acquis en 2006 et 2007.

Au titre des sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, M. Dupont et M. Mettling ne bénéficient d'aucune indemnité de fonction ou d'avantages en nature.

X.1.2 Jetons de présence et autres rémunérations des mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires

X.1.2.1 Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (tableau 3)

(en euros)	Montants dus en 2008 et versés en 2009 ⁽¹⁾		Montants dus en 2007 et versés en 2008 ⁽¹⁾	
	Jetons de présence	Autres rémunérations	Jetons de présence	Autres rémunérations
Thierry CAHN	8 820	-	-	-
Jean CLOCHET	41 523	-	40 036	-
Pierre DELOURMEL	17 468	-	8 832	-
Pierre DESVERGNES	18 168	-	12 436	-
Jean-Claude DETILLEUX	13 284	-	12 840	-
Michel DOLIGE	16 690	-	11 124	-
Bernard FLEURY	18 540	-	15 624	-
Stève GENTILI	36 175	-	44 001	-
Yves GEVIN	16 525	-	18 738	-
Jacques HAUSLER	21 885	-	17 005	-
Marc JARDIN	18 540	-	13 824	-
Bernard JEANNIN	35 003	-	41 652	-
Yvan de LA PORTE DU THEIL	53 350	-	58 862	-
François MOUTTE	8 352	-	5 520	-
Christian du PAYRAT	17 934	-	13 536	-
Philippe QUEUILLE	5 500	-	-	-
Jean-Louis TOURRET	29 005	-	47 090	-
Gonzague de VILLELE	5 532	-	-	-
TOTAL	382 294		361 120	

(1) Les montants indiqués sont ceux des jetons de présence acquis au titre des mandats exercés dans le conseil d'administration et les comités spécialisés de la BFBP ainsi que dans les sociétés qu'elle contrôle.

X.1.3 Les options de souscriptions ou achats d'actions

Il n'existe pas à ce jour de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions Banque Fédérale des Banques Populaires.

En revanche, il existe un plan d'options de souscription d'actions Natixis dont sont bénéficiaires les dirigeants mandataires sociaux au titre des mandats exercés dans la Banque Fédérale des Banques Populaires et dans les sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

X.1.3.1 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (tableau 4)

	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés		Nombre d'options attribuées durant l'exercice ⁽¹⁾		Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice
			au titre de ses fonctions à la BFBP	au titre de ses fonctions chez Natixis	au titre du mandat dans la BFBP	au titre du mandat chez Natixis		
Philippe DUPONT	Date : 21/01/2008 N° : Plan Natixis n° 2	options de souscription	N/A ⁽²⁾	0 €	N/A ⁽²⁾	0 €	8,27	du 21/01/2012 au 21/01/2015
Bruno METTLING	Date : 21/01/2008 N° : Plan Natixis n° 2	options de souscription	N/A ⁽²⁾		N/A ⁽²⁾	-	8,27	du 21/01/2012 au 21/01/2015

(1) Après ajustement suite à l'opération d'augmentation de capital de septembre 2008.

(2) Messieurs Dupont et Mettling ont expressément renoncé aux options de souscription qui leur ont été attribuées en 2008 au titre de leurs fonctions au sein de la BFBP.

X.1.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social (tableau 5)

	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Philippe DUPONT	N° : Date :		Néant
Bruno METTLING	N° : Date :		Néant

X.1.3.3 Actions de performance attribuées à chaque mandataire social (tableau 6)

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
	N° : Date :					Néant
Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan			Nombre d'options devenues disponibles durant l'exercice		Conditions d'acquisition
	N° : Date :					Néant

L'Assemblée Générale et le Directoire de Natixis décident du montant de stock-options Natixis alloué au Groupe Banque Populaire.

X.1.3.4 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (tableau 8)

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT						
	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2007	Plan 2008
Date de l'Assemblée Générale de Natixis	31-mai-01	31-mai-01	27-mai-04	19-mai-05	17-nov-06	24-mai-07
Date de décision du Directoire de Natixis	10-sept-02	10-sept-03	17-nov-04	15-nov-05	29-janv-07	21-janv-08
Nombre d'options de souscription attribuées au sein du Groupe Banque Populaire, au jour de la réunion du Directoire de Natixis, dont nombre pouvant être souscrit par :*	2 630 474	2 648 800	2 771 230	3 187 800	4 142 600	3 726 800
Les mandataires sociaux						
<i>mandataires dirigeants</i>						
Philippe DUPONT	169 400	184 800	192 500	215 600	400 400	N/A
au titre de ses fonctions au sein du GBP	84 700	92 400	92 400	107 800	107 800	N/A
au titre de ses fonctions au sein du Groupe Natixis	84 700	92 400	100 100	107 800	292 600	0
Bruno METTLING	-	-	-	77 000	107 800	N/A
<i>mandataires non dirigeants</i>						
Jean CLOCHET	-	-	-	15 400	20 020	N/A
Steve GENTILI	10 780	10 780	10 780	15 400	20 020	N/A
Yvan de La PORTE du THEIL	43 120	43 120	43 120	47 740	61 600	N/A
Bernard JEANNIN	43 120	43 120	43 120	47 740	61 600	N/A
Thierry CAHN	7 700	10 780	10 780	15 400	20 020	N/A
Pierre DELOURMEL	-	10 780	10 780	15 400	20 020	N/A
Pierre DESVERGNES	-	-	-	-	-	-
Jean-Claude DETILLEUX	0	38 500	38 500	43 120	58 520	-
Michel DOLIGE	10 780	10 780	10 780	15 400	20 020	N/A
Bernard FLEURY	9 240	9 240	9 240	13 860	20 020	N/A
Yves GEVIN	43 120	43 120	43 120	47 740	61 600	N/A
Jacques HAUSLER	43 120	43 120	43 120	47 740	61 600	N/A
Marc JARDIN	10 780	10 780	10 780	15 400	20 020	N/A
François MOUTTE	38 500	38 500	38 500	47 740	61 600	N/A
Christian du PAYRAT	15 400	38 500	38 500	43 120	58 520	N/A
Philippe QUEUILLE	43 120	43 120	43 120	47 740	61 600	N/A
Jean-Louis TOURRET	7 700	9 240	9 240	13 860	18 480	N/A
Gonzague de VILLELE	15 400	13 860	18 480	43 120	58 520	N/A
Point de départ d'exercice des options	10-sept-06	10-sept-07	17-nov-08	15-nov-09	29-janv-11	21-janv-12
Date d'expiration	09-sept-09	09-sept-10	16-nov-11	14-nov-12	28-janv-14	20-janv-15
Prix de souscription après ajustement (en euros)**	4,71	5,41	5,79	7,74	14,38	8,27
Modalités d'exercice lorsque le plan comporte plusieurs tranches	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombres d'actions souscrites au 31/12/2008 au sein du Groupe BP, en tenant compte de la mobilité des salariés	2 009 407	589 897	107 030	21 560	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques, en tenant compte de la mobilité des salariés	46 970	31 108	18 480	3 850	-	868 560
Nombre cumulé d'options de souscription restantes en fin d'exercice au sein du Groupe BP, en tenant compte de la mobilité des salariés	635 466	2 063 985	2 677 752	3 179 330	4 107 334	2 846 690

* Après ajustement suite à l'opération d'augmentation du capital de Natixis de septembre 2008.

** Le prix de souscription correspond à la moyenne des 20 cours de Bourse de l'action Natixis précédant la date de décision du Directoire.

Tableau 9
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées		Prix moyen pondéré (en euros)	Plan n° 1	Plan n° 2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	337 260 ⁽¹⁾		8,27	21/01/2008	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	-		-	-	-

(1) Après ajustement suite à l'opération d'augmentation de capital de Natixis en septembre 2008.

X.1.4 Avantages postérieurs à l'emploi des dirigeants mandataires sociaux

Messieurs Dupont et Mettling bénéficient du régime général de retraite de la Sécurité Sociale et des régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC auxquels s'ajoute un régime de retraite supplémentaire.

En ce qui concerne les rémunérations différées des dirigeants sociaux de la BFBP, elles sont décrites sur le site internet de la communication financière www.ir.banquepopulaire.fr à la rubrique « rémunérations différées des dirigeants sociaux ».

	Contrat de travail ⁽¹⁾		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui ⁽²⁾	Non	Oui ⁽³⁾	Non	Oui	Non
Dirigeants mandataires sociaux								
Philippe DUPONT Président-Directeur général Date début mandat : 08/08/1999 Date fin mandat : 05/2011		X	X		X			X
Bruno METTLING Directeur général délégué Date début mandat : 01/07/2006 Date fin mandat : 02/03/2009	X		X		X			X

(1) Le contrat de travail de M. Mettling a été suspendu depuis sa nomination comme mandataire social, le 1^{er} juillet 2006.

(2) Messieurs Dupont et Mettling relèvent du régime de retraite supplémentaire dont relèvent également l'ensemble des Directeurs généraux du Groupe Banque Populaire dans le cadre des dispositions du statut attaché à cette catégorie. À ce titre, le montant cumulé de l'ensemble des pensions de retraite versées au dirigeant ne peut excéder 70 %, puis 60 %, à partir du 70^e anniversaire, des revenus de la période d'activité (ces derniers étant limités à un plafond maximum de 370 000 euros). Cette garantie a été ramenée à 50 % pour les dirigeants nommés après le 1^{er} juillet 2004, comme c'est le cas pour B. Mettling.

(3) Se référer au site Communication financière - www.ir.banquepopulaire.fr - à la rubrique « rémunérations différées des dirigeants sociaux ».

X.2 Informations relatives aux sociétés consolidées

X.2.1 Transactions avec les sociétés consolidées

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation figure en note III.2.

Les transactions avec les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées en consolidation et ne figurent donc pas dans cette annexe.

Les transactions avec les co-entreprises, à savoir celles consolidées par intégration proportionnelle, sont éliminées à hauteur de la fraction représentative de ses intérêts dans les éléments d'actif et de passif de

l'entreprise consolidée. La partie non éliminée est présentée dans les tableaux ci-dessous. Dans le cas présent, il s'agit essentiellement des transactions effectuées avec le sous-Groupe Natixis.

Les transactions avec les entreprises associées consolidées par mise en équivalence ne sont pas neutralisées. Dans le cas présent, elles correspondent essentiellement aux transactions effectuées avec les Caisses d'Épargne mais également à quelques opérations avec la Banque Calédonienne d'Investissement et SOCREDO.

Les transactions avec d'autres sociétés liées non consolidées sont détaillées ci-après dans la colonne « Autres ». Dans le cas présent, il s'agit essentiellement des opérations effectuées avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne

X.2.1.1 Transaction au Bilan

ACTIF			
en millions d'euros	Co-entreprises	Entreprises associées	Autres
Actifs à la juste valeur par le résultat	2 802	1 255	645
Actifs financiers disponibles à la vente	1 027	1 852	212
Prêts et créances sur établissements de crédit	15 200	2 494	1 114
Prêts et créances sur la clientèle	55	1	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	16	0

PASSIF			
en millions d'euros	Co-entreprises	Entreprises associées	Autres
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	387	759	3 550
Dettes envers les établissements de crédit	17 144	670	4 096
Dettes envers la clientèle	92	2	1
Dettes représentées par un titre	1 666	(8)	0
Dettes subordonnées	101	0	913

X.2.1.2 Transaction au Résultat

en millions d'euros	Co-entreprises	Entreprises associées	Autres
Produit Net Bancaire	(603)	470	(475)
Frais Généraux	(59)	(8)	(1)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (RBE)	(661)	462	(476)

X.2.2 Résultat des co-entreprises et des entreprises associées

Les résultats nets au 31 décembre 2008 des co-entreprises et des entreprises associées avant prise en compte de la fraction de détention du Groupe (100 %) et après prise en compte de cette fraction (Quote-part Groupe) sont les suivants :

en millions d'euros	2008			
	Co-entreprises		Entreprises associées	
	100 %	Quote-part Groupe	100 %	Quote-part Groupe
Résultat net ⁽¹⁾	(3 057)	(1 381)	1 018	117

(1) Le résultat net au 31 décembre 2008 des co-entreprises est constitué principalement du résultat net de Natixis et ses filiales, celui des entreprises associées l'est essentiellement du résultat net des Caisses d'Épargne (+ 918 millions d'euros dans le résultat net à 100 % et + 88 millions d'euros dans le résultat net Part du groupe).

en millions d'euros	2007			
	Co-entreprises		Entreprises associées	
	100 %	Quote-part Groupe	100 %	Quote-part Groupe
Résultat net ⁽¹⁾	143	(142)	1 886	148

(1) Le résultat net au 31 décembre 2007 des co-entreprises est constitué principalement du résultat net de Natixis et ses filiales mais également de CIFG détenue à 50 % par la Banque Fédérale des Banques Populaires, celui des entreprises associées l'est essentiellement du résultat net des Caisses d'Epargne (+ 1 595 millions d'euros dans le résultat net à 100 % et + 123 millions d'euros dans le résultat net Part du groupe).

Note XI Élaboration des comptes *proforma*

Compte tenu de la date de la création de Natixis, le 17 novembre 2006, les comptes annuels sont présentés selon deux jeux de comptes :

- les **comptes statutaires** qui consolident l'ex-sous-Groupe Natixis Banque Populaire par intégration globale jusqu'au 17 novembre 2006 et le nouveau sous-Groupe Natixis par intégration proportionnelle du 17 novembre 2006 au 31 décembre 2006. Ces comptes sont par nature incomparables dans le temps et ne permettent pas une analyse pertinente et comparative des performances de la période ;
- au 31 décembre 2006, les **comptes *proforma*** qui placent la nouvelle configuration du Groupe dès le 1^{er} janvier 2005, en consolidant, par intégration proportionnelle à 34,44 %, le sous-Groupe Natixis dans sa nouvelle dimension.

Les principes d'élaboration du compte de résultat *proforma* 2006 sont rappelés pour mémoire dans cette note.

XI.1 Principes d'élaboration des comptes *proforma* 2006

Les comptes de résultat *proforma* de l'exercice 2006 comprennent la totalité des charges et des produits générés sur l'exercice 2006,

par les entités apportées ou acquises dans le cadre de l'opération de rapprochement.

Le périmètre Natixis est consolidé par intégration proportionnelle à 34,44 % sur l'ensemble de l'exercice 2006.

Les Certificats Coopératifs d'Investissement sont considérés émis par les Banques Populaires au 1^{er} janvier 2005. Le remplacement analytique de la trésorerie générée par les Certificats Coopératifs d'Investissement du 1^{er} janvier 2006 au 17 novembre 2006 pour les comptes annuels *proforma*, est déterminée sur la base Euribor 6 mois + 25 bp. Corrélativement, les Certificats Coopératifs d'Investissement souscrits par Natixis sont considérés être refinancés sur l'ensemble de l'exercice 2006 en fonction des caractéristiques des opérations de refinancement mises en place entre le 17 novembre et le 31 décembre 2006.

Enfin, pour mémoire, sur les comptes annuels au 31 décembre 2006, les impacts significatifs sur le résultat liés aux opérations de création de Natixis ont été neutralisés dans les comptes *proforma*. Il s'agit de la neutralisation des frais et honoraires constatés sur les opérations de création de la nouvelle entité, ainsi que la plus-value de dilution (pour 1,7 milliard d'euros) dégagée en consolidation suite à la diminution du taux de détention du Groupe dans Natixis de 80,87 % à 34,44 %.

XI.2 Transition du compte de résultat publié au compte de résultat proforma 2006

en millions d'euros	Impacts proforma						31/12/2006 Proforma
	31/12/2006 Statutaire	Apports Groupe Caisse d'Epargne ⁽¹⁾	Changement de méthode de consolidation ⁽²⁾	Autres écritures proforma			
				Pôle Natixis ⁽³⁾	Banques Populaires ⁽⁴⁾	Autres ⁽⁵⁾	
Produit net bancaire	9 040	1 124	(2 091)	(64)	70	4	8 083
Frais Généraux	(6 008)	(759)	1 382	8		44	(5 333)
Résultat brut d'exploitation	3 032	365	(709)	(56)	70	48	2 750
Coût du risque	(370)	9	54			(1)	(308)
Résultat net d'exploitation	2 662	374	(655)	(56)	70	47	2 442
QP dans le résultat des entreprises mise en équivalence	37	117	(6)			0	148
Gains ou pertes sur autres actifs	1 688	1	(6)			(1 680)	3
Variation des écarts d'acquisition		(1)				0	(1)
Résultat avant impôts	4 387	491	(667)	(56)	70	(1 633)	2 592
Impôts sur les bénéfices	(858)	(111)	194	(4)	(24)	(38)	(841)
Résultat net	3 529	380	(473)	(60)	46	(1 671)	1 751
Intérêts minoritaires	(197)	(26)	163	9			(51)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	3 332	354	(310)	(51)	46	(1 671)	1 700

Commentaires :

- (1) Les produits et les charges du 1^{er} janvier 2006 au 17 novembre 2006 des apports par le Groupe Caisse d'Epargne à Natixis (filiales spécialisées de financement, d'investissement et de services et la contribution des Caisses d'Epargne) sont intégrés au compte de résultat **proforma** 2006.
- (2) Les produits et les charges du 1^{er} janvier 2006 au 17 novembre 2006 des apports par le Groupe Banque Populaire à Natixis (Novacredit et la contribution des Banques Populaires) sont intégrés au compte de résultat **proforma** 2006.
- (3) Les autres impacts proforma dans le pôle Natixis, portent essentiellement sur le coût de refinancement en « Produit Net Bancaire » des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par les Banques Populaires, soit 44 millions d'euros et le reclassement, de « Produit Net Bancaire » aux « Frais généraux » des commissions rétrocédées par Natixis Garanties, soit 8 millions d'euros.
- (4) Les impacts proforma dans le pôle Natixis, portent essentiellement sur le gain du remplacement analytique de la trésorerie générée par les Certificats Coopératifs d'Investissement des Banques Populaires du 1^{er} janvier 2006 au 17 novembre 2006, soit 70 millions d'euros (46 millions d'euros nets d'impôts différés).
- (5) Les autres impacts proforma portent essentiellement sur la neutralisation des produits et charges imputables exclusivement aux opérations de création de Natixis, soit :
 - sur le poste « Frais Généraux », la neutralisation des frais et honoraires liés à la création de Natixis et au placement des titres Natixis sur le marché pour 43 millions d'euros ;
 - sur le poste « Gains ou pertes sur autres actifs », la neutralisation de la plus-value de dilution, pour 1,741 milliard d'euros, dégagée suite à la perte de taux de détention du Groupe dans Natixis, et, pour - 61 millions d'euros, la neutralisation des commissions sur Offre à Prix Ouvert versées par la SNC Champion aux Banques Populaires, aux Caisses d'Epargne et aux Banques de la Place à l'occasion du placement des titres Natixis sur le marché.

8.2.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Banque Fédérale des Banques Populaires SA
« Le Ponant de Paris » 5, rue Leblanc - 75111 PARIS CEDEX 15

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Banque Populaire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note IV.6 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable effectué par le Groupe en application de l'amendement IAS 39 du 15 octobre 2008, qui autorise le reclassement de certains actifs financiers.

II - Justification des appréciations

La crise financière et économique s'est notamment traduite par la hausse exceptionnelle de la volatilité, la forte contraction de la liquidité sur certains marchés, ainsi qu'une difficulté à apprécier les perspectives économiques et financières. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte incertain, en application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changement de méthode comptable

Ainsi qu'il est exposé dans la note IV.6, le Groupe a reclassé un portefeuille d'actifs financiers dans la catégorie « Prêts et créances », conformément aux dispositions de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 adopté le 15 octobre 2008. Nous nous sommes assurés que les conditions requises pour l'application de ces dispositions étaient réunies et que le traitement comptable retenu et l'information produite étaient conformes au texte précité.

Estimations comptables effectuées dans le cadre de l'activité bancaire

Le Groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (note IV.4.2 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.

Le Groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines dépréciations (note IV.1.1 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Le Groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (note IV.3 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Le Groupe constitue une provision pour couvrir le risque de déséquilibre des contrats épargne-logement (note IV.16.3 de l'annexe). Les modalités de calcul de cette provision ont été établies en conformité avec les dispositions rendues publiques dans l'avis du CNC n°2006-02 du 31 mars 2009. Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces modalités.

Autres estimations comptables

Le Groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (note VII.3 de l'annexe). Nous avons examiné les méthodologies d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres retenus.

Le Groupe procède à une actualisation de l'évaluation des actifs incorporels et des écarts d'acquisition figurant à son bilan consolidé (notes II.10, IV.12.4 et V.10 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les principales hypothèses ayant conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations.

Le Groupe a comptabilisé des impôts différés actif notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes V.11.1 et IV.7 de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 24 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès Hussherr

KPMG Audit

Fabrice Odent

Notes



9 Développement durable

9.1	L'ENGAGEMENT DU GROUPE	558
9.1.1	Préservation de l'environnement : une priorité pour le Groupe Banque Populaire	558
9.1.2	Acteur solidaire	559
9.1.3	Acteur de la coopération	560
9.2	LES RESSOURCES HUMAINES	561
9.2.1	La politique Ressources humaines du Groupe Banque Populaire	561
9.2.2	Le personnel de la BFBP	564
9.3	MÉCÉNAT ET SPONSORING	566
9.3.1	Le mécénat	566
9.3.2	Le sponsoring	566
9.4	ANNEXES NRE - INFORMATIONS SOCIALES	568
9.5	ANNEXES NRE – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	577

9.1 L'engagement du Groupe

Actif depuis des années dans l'économie régionale et nationale, le Groupe Banque Populaire s'est forgé une personnalité forte. Au travers de ses valeurs, il entend contribuer à la création de richesse sur le long terme, pour ses sociétaires et ses clients, pour l'environnement et les territoires. Ainsi, la promotion de la responsabilité sociale et environnementale apparaît aujourd'hui incontournable. Favoriser un modèle économique efficace par des financements préservant l'environnement et qui développent les solidarités est un axe prioritaire de la démarche « Développement Durable » du Groupe Banque Populaire. Le Projet coopératif est l'expression de l'action du Groupe dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale.

9.1.1 Préservation de l'environnement : une priorité pour le Groupe Banque Populaire

Promouvoir les financements « verts »

Le Groupe Banque Populaire conserve sa position de pionnier et d'innovateur dans le financement vert en continuant à développer les produits spécifiques au Groupe tel « CODEVair » et « PREVair ». Si le livret « CODEVair », créé en 1999, a été le précurseur du « Livret de Développement Durable » dit « LDD », il se distingue de ce dernier en étant entièrement dédié au financement de l'environnement. Il permet de financer des projets allant au-delà des objectifs fixés par le prêt LDD à savoir les travaux de rénovation éligibles aux crédits d'impôts. « CODEVair » offre ainsi aux Banques Populaires qui le distribuent la capacité d'accompagner le financement d'une large gamme de projets écologiques.

Labellisé par Finansol dans six Banques Populaires, « CODEVair » permet par ailleurs une démarche commerciale claire et pédagogique à destination des clients et des parties prenantes grâce à un message : « donnez un sens à votre épargne ».

Ces produits sont d'ailleurs salués par les observateurs : ils permettent aux Banques Populaires qui les distribuent d'obtenir 12 des 20 meilleures notes du comparateur en ligne dédié aux éco-prêts construction et 6 des 10 meilleures notes pour la construction mis en place par l'ADEME ⁽¹²⁾ et le magazine « Testé pour vous » ⁽¹³⁾.

Distribué par treize Banques Populaires dont le Crédit Coopératif, « CODEVair » enregistre une progression de ses encours de 63 millions d'euros en 2007 à 140 millions d'euros en 2008. 50 millions d'euros ont par ailleurs été réutilisés pour le financement de projets verts.

Jamais juges et parties, les Banques Populaires se basent sur l'avis d'un comité d'experts locaux ou sur l'expertise de l'ADEME régionale pour déterminer la plus-value écologique des projets financés.

Souhaitant aller plus loin, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire du Sud ont en sus lancé en 2008 un nouveau produit destiné aux particuliers, « AUTOVair » (ou « PREVair Auto »), permettant de financer de façon avantageuse les véhicules faiblement émetteurs de CO₂.

La gamme de financements écologiques a été renforcée dans les Banques Populaires par le prêt « PROVair » à destination des entreprises, professionnels et collectivités pour inciter aux investissements écologiques. Ce prêt prend modèle sur le « PREVair Entreprise » lancé par la Banque Populaire d'Alsace en 1989. S'inspirant de l'organisation montée sur les « PREVair », les Banques Populaires se tournent vers des partenaires impartiaux pour analyser la composante technique des financements. Ainsi, le Crédit Coopératif a noué un partenariat avec l'ACFCI ⁽¹⁴⁾ et l'ADEME autour des programmes « 1,2,3 environnement ! » ⁽¹⁵⁾ et « EnVol » ⁽¹⁶⁾. Un partenariat similaire a été construit avec Qualité France Association sur la démarche « LUCIE » pour faciliter le management environnemental des PME.

Sur les grands projets régionaux d'investissements verts, l'action des Banques Populaires est relayée par les solutions financières de Natixis, entité cotée du Groupe. Les Banques Populaires profitent ainsi de l'expertise d'une banque de référence dans le financement des projets d'énergie renouvelable, de la finance carbone et de la gestion ISR et solidaire.

(12) ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

(13) Source : www.testepourvous.com à la rubrique construction d'un logement à novembre 2008. « Testé pour vous » est un observatoire dans les domaines de la banque, du crédit, de l'assurance et des placements.

(14) ACFCI : Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie.

(15) « 1,2,3 Environnement ! » est une opération facilitant la mise en œuvre de démarche de management environnemental selon le référentiel ISO 14001 et/ou EMAS dans les entreprises et en particulier auprès des PME/PMI.

(16) « EnVol » (Engagement Volontaire de l'Entreprise pour l'environnement) est un programme intermédiaire de « 1,2,3 Environnement ! » pour les TPE.

Pour promouvoir ces financements écologiques les Banques Populaires ont pris plusieurs initiatives. Un dispositif de formation a été mis en place pour mieux aider les conseillers de clientèle à proposer des solutions de financement adaptés aux éco-projets de nos clients et sociétaires. Cet outil d'e-learning sensibilise les conseillers de clientèle à l'importance du rôle des banques dans la promotion du développement durable, aux éléments techniques des équipements de maîtrise de l'énergie dans l'habitat, et enfin l'introduction d'une offre incitant les clients à penser à l'environnement lors de leurs projets personnels et professionnels. Pour renforcer l'action d'e-learning, les collaborateurs de la Banque Populaire Provençale et Corse ont, de leur côté, au titre d'un partenariat régional avec l'ADEME, bénéficié d'une formation adaptée.

Le Groupe Banque Populaire encourage les nouveaux marchés de l'environnement. Les Banques Populaires ont soutenu et participé en mai 2008 aux 1^{ères} Journées européennes du Solaire organisées par Énerplan, l'association professionnelle de l'énergie solaire. 800 manifestations ont été organisées en France, elles ont rassemblé près de 20 000 personnes. La reconduction de ce partenariat en 2009 fait espérer près de 1 500 manifestations impliquant encore plus fortement le réseau Banque Populaire.

Pour développer le marché de l'immobilier durable, le Groupe Banque Populaire membre fondateur de l'association Effinergie ⁽¹⁷⁾, prône l'utilisation du label BBC auprès des professionnels du secteur et des particuliers acquéreurs. Elle leur rappelle pour cela que ce label deviendra norme en 2012 et y a couplé ses prêts écologiques.

Promouvoir les gestes verts

Les Banques Populaires déploient différentes actions visant à réduire l'impact direct de leur activité sur l'environnement. Ces actions peuvent être suivies à travers les indicateurs RSE ⁽¹⁸⁾ situés en annexe.

En direction du grand public, une action indirecte majeure de 2008 a été l'installation par la société Aéroophile, en partenariat avec le Groupe Banque Populaire et la Mairie de Paris, du Ballon Air de Paris dont la couleur informe les habitants de la capitale de la qualité de l'air intramuros et sur le périphérique (ballon situé dans le XV^e arrondissement dans le parc André-Citroën).

9.1.2 Acteur solidaire

Premier acteur des finances solidaires

Le Groupe Banque Populaire a occupé en 2008 la première place des acteurs de la finance solidaire selon la 6^e édition du Baromètre des finances solidaires Finansol-La Croix, tant en nombre de produits labellisés que d'encours générés. Cela provient de la croissance interne des encours gérés, et en particulier de la montée des « CODEVair » des Banques Populaires labellisées et de l'action du Crédit Coopératif qui propose 13 autres produits labellisés, pour un total de 25 pour le Groupe Banque Populaire. Les Banques Populaires, Natixis Interépargne et le Crédit Coopératif réunis ont collecté près de 715 millions d'euros de fonds solidaires sur les 1,7 milliard d'euros collectés par l'ensemble des banques françaises.

Premier refinanceur du microcrédit en France

Parallèlement, le Groupe Banque Populaire est toujours le 1^{er} refinanceur de l'ADIE ⁽¹⁹⁾ en augmentant sa participation aux lignes de crédits ouverts pour atteindre 10,9 millions d'euros. Ces lignes représentent 28 % de l'activité de l'association ⁽²⁰⁾ en 2008. Les Banques Populaires Occitane et Provençale et Corse ont, en outre, signé un partenariat local avec l'ADIE pour développer ensemble le crédit solidaire et permettre aux personnes en recherche d'emploi et aux allocataires du RMI de créer, reprendre ou développer leur entreprise. Ces initiatives complètent les actions du Groupe auprès des autres organismes de l'Entrepreneuriat Solidaire tel France Active, France Initiative Réseau, Réseau Entreprendre,

contribuant à faire du Groupe Banque Populaire le 1^{er} partenaire du réseau de créateurs-repreneurs d'entreprise.

Le mécénat de compétences, lancé en 2007 auprès des sociétaires des Banques Populaires, et depuis quelques années auprès des collaborateurs de Natixis, s'est poursuivi. Ces expériences se diffusent auprès d'autres Banques Populaires à l'instar de la Banque Populaire du Sud-Ouest à travers son projet de fondation d'entreprise.

Des agences pour lutter contre l'exclusion bancaire

Les Banques Populaires s'engagent de plus en plus efficacement pour lutter contre l'endettement et l'exclusion bancaire.

La Banque Populaire Provençale et Corse s'est dotée d'une « Agence Solidarité ». Son objectif : apporter un service d'assistance et de conseils personnalisés à ses sociétaires confrontés à des accidents de vie et des problèmes de règlement de crédit. La Banque Populaire Atlantique, la Banque Populaire Côte d'Azur ou le Crédit Coopératif ont lancé dans certaines agences des offres de microcrédit destinées à venir en aide aux personnes qui ne peuvent momentanément plus accéder aux services bancaires classiques. La Banque Populaire Rives de Paris a lancé en association avec la Banque Fédérale des Banques Populaires et l'ADIE le concept « Adigo », une agence spécialisée dans la mise en place de microcrédits pour le lancement d'une activité économique.

(17) Effinergie est une appellation visant à identifier les bâtiments dont les très faibles besoins énergétiques contribuent à atteindre les objectifs de 2050 : réduire les émissions de gaz à effet de serre par quatre.

(18) RSE : Responsabilité Sociale et Environnementale.

(19) ADIE : Association pour le droit à l'initiative économique.

(20) Rapport ADIE 2008.

Pour mieux comprendre ces mécaniques de microcrédit et en identifier les facteurs multiplicateurs, la Banque Fédérale des Banques Populaires, avec la Banque Populaire Atlantique participe aux travaux de la chaire de microcrédit d'AUDENCIA ⁽²¹⁾ à Nantes.

L'année 2008 a également été marquée par le développement des Fondations d'entreprise Banque Populaire, notamment celles de la

Banque Populaire du Sud-Ouest, de la Banque Populaire Rives de Paris et de la Banque Populaire Provençale et Corse. Ces fondations ont pour but de soutenir localement des projets à dimension sociale ou environnementale. Elles complètent efficacement l'action de la « Fondation 2^e chance » de la BRED Banque Populaire ou de la Fondation d'entreprise du Groupe Banque Populaire.

9.1.3 Acteur de la coopération

Des partenariats pionniers

Fortement implantées en région, les Banques Populaires ont accompagné les conseils régionaux dans la diffusion des prêts bonifiés. Pionnière, la Banque Populaire d'Alsace a créé avec son conseil régional, le premier prêt à taux zéro pour l'installation de chauffe-eau solaire. Ils ont bientôt été suivis par la Banque Populaire du Sud-Ouest, qui s'est engagée aux côtés du conseil régional d'Aquitaine, en faveur de l'énergie solaire et par la Banque Populaire Val de France avec le conseil régional du Centre pour la promotion de l'isolation des bâtiments.

En septembre 2008, la Banque Populaire Lorraine Champagne a lancé, en partenariat avec le conseil régional de Lorraine, le dernier-né de ces prêts à taux zéro régionaux. Nommé « Prêt Climat Lorraine », il concerne les dépenses liées à l'isolation des bâtiments. Le Groupe Banque Populaire est désormais actif sur 4 des 6 prêts à taux zéro régionaux en France, et a contribué par son action pionnière au lancement par le gouvernement d'un prêt à taux zéro national destiné à financer la rénovation écologique de l'habitat.

Ces partenariats innovants ont prouvé que la mise en place de prêts bonifiés était possible pour financer la lutte contre le réchauffement climatique. Ils préfigurent l'instauration par l'État d'un prêt bonifié écologique national à 0 % dit « Prêt éco-PTZ » dont les « PREVair 0 % » auront été précurseurs.

Enfin, l'année 2008 aura été marquée par le lancement du premier fonds d'investissement régional dans le développement durable effectué

par la Banque Populaire des Alpes. « Alp'Invest Environnement » est une structure dotée d'une enveloppe d'investissement de 10 millions d'euros/an sur quatre ans. Elle interviendra en fonds propres lors des premières phases de croissance d'entreprises porteuses de projets liés aux énergies renouvelables, au respect de l'environnement et aux projets évoluant dans les domaines du progrès médical et des biotechnologies. Cette initiative devra à terme trouver des échos dans les autres régions françaises.

La création du « dividende coopératif »

Pour un engagement au plus près de ses territoires, le Groupe Banque Populaire a créé en 2008 une nouvelle instance de gouvernance : le Comité Coopératif. Rassemblant des Présidents et Directeurs généraux de Banques Populaires, il a pour objectif de mesurer l'impact positif du Groupe sur son environnement économique, social et naturel et d'en accroître le bénéfice. Dans ce cadre, un nouvel indicateur a été mis en place : le dividende coopératif. Il s'agit concrètement d'un recensement qualitatif et quantitatif des actions sociétales engagées par les Banques Populaires au travers du sociétariat, de l'intérêt général, du soutien des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et du développement durable.

En 2008, pour la première mesure, le dividende coopératif du Groupe Banque Populaire s'est élevé pour les 20 Banques Populaires interrogées, à 28,86 millions d'euros pour un résultat net de 1,34 milliard d'euros en 2007, soit un ratio de 2,2 %.

(21) AUDENCIA : Ecole de commerce et de management créée en 1900 à Nantes.

9.2 Les Ressources Humaines

9.2.1 La politique Ressources humaines du Groupe Banque Populaire

Emploi

Évolution des effectifs Groupe en 2008

À périmètre constant (hors croissance externe), les effectifs du Groupe Banque Populaire s'élevaient à 41 458 collaborateurs (+ 1,5 % entre 2007 et 2008).

En tenant compte des acquisitions des Banques Régionales, les effectifs du Groupe totalisent 44 448 collaborateurs, soit une progression annuelle de à 8,8 %.

Le poids des Banques Populaires représente 71 % des effectifs en 2008.

LE GROUPE BANQUE POPULAIRE EN 2008

Effectif total (CDI/CDD) exprimé en équivalent temps plein	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Banques Populaires régionales + CASDEN Banque Populaire + Crédit Coopératif	31 446	31 549	31 502
Banques Régionales ⁽¹⁾	-	-	2 990
Crédit Maritime Mutuel	961	912	764
Banque Fédérale des Banques Populaires	541	538	572
i-BP (Plateforme informatique du Groupe) ⁽²⁾	914	1 013	1 073
FONCIA	-	5 723	6 510
Autres structures ⁽³⁾	1 131	1 120	1 037
TOTAL GROUPE BANQUE POPULAIRE	34 994	40 855	44 448

(1) Banques Chaix, Dupuy, de Parseval, Marze, Pelletier, de Savoie, Crédit Commercial du Sud-Ouest et Société Marseillaise de Crédit.

(2) i-BP, Priam BP.

(3) BICEC, MA BANQUE, SBE, BCI, CAR BP, autres filiales Banque Populaire (détachés BRED, Click & Trust, Coflease, M+X, Ecofi, BTP Banque)

Recrutement

Pour accompagner le développement de ses activités, assurer la relève des départs naturels - les retraites représentent un tiers des sorties - et le renouvellement des compétences, le Groupe Banque Populaire poursuit une politique de recrutement active.

En 2008, le Groupe a recruté près de 2 500 nouveaux collaborateurs en contrat à durée indéterminée. 21 % de ces recrutements sont issus de la transformation de CDD et de contrats d'alternance en CDI.

La féminisation du Groupe à l'embauche se stabilise, 52 % des recrutements en CDI sont des femmes.

La part des moins de 30 ans est significative avec près de 60 % des entrées et contribue dès à présent à « l'équilibrage » de la pyramide des âges. En effet, plus de 15 % des salariés, aujourd'hui âgés de 55 ans ou plus, partiront à la retraite dans les prochaines années. L'année 2008 a déjà vu une nette progression des départs à la retraite avec + 12 % sur un an.

L'élévation du niveau de formation à l'embauche se confirme. Un tiers des recrutements sont des diplômés de l'enseignement supérieur (bac + 4/5).

Trois quarts des nouveaux entrants sont destinés au réseau commercial, principalement sur les métiers d'accueil et de conseillers de clientèle Particuliers.

Communication recrutement

Capitaliser sur l'image employeur tout en diversifiant les cibles

Dans le prolongement de 2007 qui avait vu la création d'une image employeur différenciante et le lancement d'un plan média sans précédent, l'exercice 2008 s'est caractérisé par la poursuite des actions de communication sur les différents médias retenus (affichage en gare, presse quotidienne régionale, sites internet, salons spécialisés).

L'impact de cette communication globale s'est traduite notamment par l'affluence de candidatures sur le site « offres d'emploi du Groupe ». Ainsi, 2008 a vu près de 50 000 candidats répondre aux offres d'emplois du Groupe et 20 000 autres, faire acte de candidature spontanée.

Relations établissements d'enseignement supérieurs et partenariats

Relayant notre communication nationale au plan régional, les Banques Populaires concluent des partenariats avec des Écoles et Universités présentes sur leur territoire. Ces partenariats peuvent se concrétiser notamment par l'embauche d'étudiants en contrats d'apprentissage, avant un éventuel recrutement en CDI.

Le Groupe Banque Populaire mène une politique active d'accueil de jeunes en formation : 906 contrats en alternance (professionnalisation

ou apprentissage) sont en cours à fin décembre 2008 soit + 1,6 % par rapport à l'an passé. Près de 35 % des contrats en alternance présents au 31 décembre 2007 ont été recrutés en CDI ou CDD courant 2008 marquant par là l'engagement du Groupe à établir une relation durable avec ses collaborateurs.

L'ouverture des Banques Populaires sur le monde de l'enseignement se concrétise également par un très grand nombre de stages proposés aux étudiants. Ce premier contact leur permet d'appréhender la diversité et l'intérêt de nos métiers qu'il s'agisse d'un stage de découverte ou de troisième cycle.

Mobilité

Le cadre général de la mobilité dans le Groupe a été rénové et complété en 2008 dans l'accord sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) conclu unanimement avec les organisations syndicales le 16 décembre 2008. Précisant les modalités et le périmètre de ces mouvements interentreprises, élargissant l'accès aux offres de postes proposées dans la bourse de l'emploi (Mobileo), ce nouveau dispositif est appelé à faciliter le partage des compétences au sein du Groupe.

Renforcement des compétences et anticipation des besoins des métiers

Analyse et prospective RH Groupe

La Direction Ressources Humaines Groupe accompagne le développement de la GPEC en lien avec les entreprises. La nomenclature fédérale des emplois mise à jour et révisée en fonction des changements intervenus dans les emplois et l'organisation des entreprises du Groupe a été finalisée en 2008.

Cette nomenclature commune contribuera à une meilleure lisibilité des évolutions dans les années à venir.

Renforcer les compétences bancaires

Dans un environnement bancaire exigeant, concurrentiel et changeant, l'effort de formation des collaborateurs demeure soutenu. Plus de 31 000 collaborateurs ont suivi au moins une formation en 2007, soit 1,5 million d'heures dispensées. Un budget égal à 6,9 % de la masse salariale du Groupe a été consacré à des actions de formation enrichies, chaque année, pour accompagner et anticiper l'évolution des métiers.

Le Groupe encourage ses collaborateurs dans l'enseignement professionnel bancaire avec pour l'année universitaire 2007/2008, 113 nouveaux diplômés de l'Institut Technique Bancaire (ITB). Il continue ainsi de se distinguer au sein de la profession avec un taux de réussite de plus de 95 %.

Par ailleurs, avec 327 nouveaux diplômés du BTS Banque, la formation bancaire initiale ne s'est pas démentie.

Accroître les compétences métiers et renforcer l'expertise sur nos cibles prioritaires

En cohérence avec les axes du Plan Stratégique Groupe, l'investissement en ingénierie de formation a été poursuivi pour proposer aux entreprises du Groupe Banque Populaire une offre par marché, structurée et complète :

- la session de formation/action dédiée aux nouveaux directeurs d'agence du Groupe ;

- la Gestion Privée, de l'initiation à l'expertise, avec un cursus de plus de 62 jours de formation ;
- l'accompagnement des conseillers de clientèle Professionnels avec le nouveau programme « Cible Agri optimisation fiscale et sociale » et la création d'une formation sur « gagner la double relation » ;
- le cycle « CIBLEntreprise INITIATION » ;
- le nouveau cycle « secteur public territorial » destiné aux experts institutionnels des banques et rédacteurs crédit.

Renforcer les compétences liées au contrôle et à la réglementation

Face à l'évolution constante de la législation et de la réglementation dans le domaine bancaire, l'offre de formation liée à leur application s'est renforcée en 2008 sur différents thèmes :

- l'accompagnement des métiers de l'audit ;
- la création d'une formation dédiée aux contrôleurs comptables suite à une recommandation de la Commission Bancaire ;
- la 2^e édition de la formation nationale « lutte contre la criminalité financière » s'est focalisée sur l'arrivée de la 3^e directive européenne qui vise à renforcer la lutte contre la fraude. Sur le sujet de la détection de la criminalité financière, une formation dédiée au paramétrage des outils de requête a été suivie dans la quasi-totalité des banques ;
- la formation sécurité des collaborateurs issus des équipes en charge de la prévention de la délinquance économique et financière ainsi que quelques Responsables Sécurité et Système d'Information (RSSI).

Agir en entreprise citoyenne

Le Groupe entend faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap. Ainsi un module de e-learning a-t-il été conçu pour les managers. L'objectif de ce module est de les aider à développer les attitudes et comportements adéquats pour chaque type de handicap, notamment sur les problématiques d'accueil et de communication.

Cette formation s'inscrit dans l'ensemble des actions de sensibilisation menées tout au long de 2008 auprès des acteurs de la filière RH et de l'ensemble des collaborateurs.

Développement de l'expertise managériale du Groupe

Attentif au développement de carrière des collaborateurs à potentiel, le Groupe veille à la formation des futurs cadres dirigeants et à l'évolution des équipes de Direction en s'attachant à développer des programmes de formation adaptés aux nouveaux défis de la profession.

Ainsi, la 18^e promotion du Centre de Perfectionnement au Management (CPM) qui a démarré en janvier 2008 porte à 439 le nombre de cadres supérieurs ayant suivi ce cycle. En parallèle à la formation reçue sur l'ouverture à des approches culturelles différentes, les participants conduisent des travaux d'études sur des thèmes d'intérêt général pour le Groupe et s'aguerrissent sur les techniques managériales bancaires.

Un système d'information convergent au service de la fonction RH

Dans un dispositif global et partagé permettant de mettre en œuvre une gestion qualitative et prospective des ressources humaines, les chantiers SIRH (Systèmes d'information de gestion des Ressources Humaines) menés au cours de l'année 2008 ont concrétisé la volonté du Groupe

Banque Populaire de rendre ses collaborateurs toujours plus acteurs de leur propre parcours professionnel en fluidifiant notamment l'accès à l'information et les liens avec leurs interlocuteurs hiérarchiques ou des services RH.

C'est ainsi qu'en prolongement des actions conduites visant à rénover la gestion administrative, la gestion de la formation ou du recrutement, le principe d'ouvrir le SIRH aux collaborateurs s'est traduit par différentes actions complémentaires :

- l'ouverture via des pages intranet sécurisées d'un self-service « collaborateurs » permettant la consultation et la mise à jour des données individuelles par le salarié et l'accès à son dossier individuel (situation, contrat, rémunération à l'instar d'un bilan social individualisé) ;
- l'accès au passeport Formation, permettant aux collaborateurs de disposer à tout moment d'une vision de ses actions de formation suivies, en cours et à venir dès qu'elles sont connues ;
- la mise en œuvre des entretiens d'appréciation en ligne, qui, associée aux référentiels emplois et compétences des entreprises, ouvre un champ nouveau dans la relation de proximité, la fluidification des modalités d'entretien ou de remontées des souhaits d'évolution et l'accès permanent à l'information validée par le collaborateur et sa hiérarchie ;
- de manière parallèle, un enrichissement des outils de gestion des RH mis à la disposition des managers et des responsables Ressources Humaines, affirme la volonté des entreprises du Groupe Banque Populaire de renforcer la connaissance des collaborateurs afin de conforter une gestion RH de proximité, qui est au cœur de nos valeurs.

Par ailleurs, le succès avéré de la bourse de l'emploi, ouverte en janvier 2008 auprès des collaborateurs, et le rythme de croisière pris par le dispositif e-learning de formation en ligne sont aussi des signes confirmant l'évolution profonde vers un mode toujours plus collaboratif de gestion des ressources humaines, facilité en cela par les nouvelles technologies et leur mise en œuvre mettant l'individu au centre du dispositif RH.

Rémunérations et avantages

Conformément aux décisions du Groupe, une négociation salariale sur l'évolution générale des salaires a été organisée en 2008. Quatre échanges sont intervenus entre février et avril, entre la BFBP et les organisations syndicales nationales. Elles ont été l'occasion de nombreux éclairages de part et d'autre sur les analyses respectives des indicateurs économiques et sociaux du Groupe, incluant des éléments de comparaison avec les autres acteurs du monde bancaire. Le débat a pris en compte les repères disponibles en termes d'évolution du coût de la vie en 2008 et les enjeux de ressources humaines du Groupe. La dernière proposition de la délégation employeur soumise aux organisations syndicales nationales, n'a recueilli aucune signature. Cette situation d'absence d'accord sur les salaires, si elle est inhabituelle dans le Groupe Banque Populaire, contrairement à ce qui s'observe dans la profession bancaire, a conduit les employeurs à prendre leurs responsabilités afin que les collaborateurs ne soient pas pénalisés.

Aussi, les dirigeants du Groupe ont unanimement souhaité prendre une mesure qui permette une progression générale des salaires pour l'année 2008.

En conséquence, les rémunérations des collaborateurs du Groupe Banque Populaire, relevant de la convention collective Banque, présents au 31 décembre 2007 et au 1^{er} mai 2008, ont été augmentées dès le 1^{er} mai 2008 de 1,7 % avec application :

- d'un plancher de 600 euros pour les salaires inférieurs ou égaux à 20 000 euros et de 500 euros au-delà ;
- d'un plafond de 800 euros.

Encore une fois, cette mesure demeure la plus favorable de l'ensemble du secteur bancaire.

Ainsi pour près de 2 500 collaborateurs du Groupe, ayant un salaire de base inférieur ou égal à 20 000 euros, l'augmentation moyenne atteint 3,84 % et pour 7 500 collaborateurs, dont le salaire se situe entre 20 000 et 25 000 euros, l'augmentation a été égale ou supérieure à 2,3 %.

Ainsi, les dirigeants ont tenu à maintenir ce type de mesure déjà engagée depuis plusieurs années et plus particulièrement en faveur des collaborateurs dont les salaires sont les moins élevés. Ils se sont en outre attachés à préserver l'avenir, dans le respect des fondements du socle social du Groupe, en veillant à rechercher le bon équilibre nécessaire à notre développement dans la durée.

Par ailleurs, chacune des entreprises du Groupe met en œuvre chaque année une procédure d'analyse et de révision des rémunérations individuelles et de leur évolution par rapport aux objectifs partagés avec les collaborateurs.

Intéressement et Participation

Au sein du Groupe, le calcul et le versement de la participation et de l'intéressement relèvent d'accords propres à chacune des entreprises.

Sur la base des situations différenciées d'une entreprise à une autre, le montant moyen, versé aux collaborateurs en 2008 au titre de l'année fiscale 2007, représente environ 21 % de la rémunération globale brute annuelle, et se situe à 7 288 euros par collaborateur.

Dialogue social

Au niveau national

L'année 2008 a été largement consacrée à la négociation d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour le Groupe Banque Populaire. Elle a néanmoins permis d'aborder des sujets techniques, traduits par des accords collectifs.

Transformation du statut de la CAR-BP

Conformément aux exigences de la loi de 2003, la CAR (Caisse Autonome de Retraite du Groupe Banque Populaire), comme toutes les institutions de retraite supplémentaire, devait faire évoluer son statut pour se transformer avant le 31 décembre 2008 soit en Institution de prévoyance soit en Institution de gestion de retraite supplémentaire. C'est cette dernière option qui a été retenue par les partenaires sociaux au sein du conseil d'administration comme en négociation de Groupe. Par accord collectif du 15 mai 2008 la Banque Fédérale et l'ensemble des organisations syndicales ont donc procédé aux modifications nécessaires dans les textes relatifs à la CAR (règlement et statuts).

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Initiée fin 2007, la négociation Groupe sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences a été finalisée fin 2008. Le texte, qui résulte de cette négociation, organise une démarche prévisionnelle de gestion des compétences au sein des entreprises du Groupe fondée sur des outils partagés, destinés à donner aux entreprises comme aux collaborateurs une meilleure visibilité sur les évolutions des métiers, à leur permettre de les anticiper et à les accompagner.

À compter de janvier 2009, une nomenclature fédérale des emplois permettra les études prévisionnelles de l'Observatoire des emplois, en cohérence avec les orientations stratégiques. L'entretien professionnel, les dispositifs de formation, les parcours professionnels possibles, l'organisation de la mobilité entre entreprises seront à la disposition des entreprises et des collaborateurs en vue de conduire les évolutions nécessaires ou souhaitées.

Le texte identifie deux hypothèses possibles d'évolution significative : celle des métiers sensibles et celle de regroupement de moyens ou de créations de sites communs qui justifient de démarches spécifiques d'accompagnement.

Enfin, et par application de l'accord AFB du 9 juillet 2008 et des récentes dispositions législatives sur les seniors, le texte Groupe Banque Populaire consacre plusieurs dispositions en faveur du développement de la seconde partie de vie professionnelle.

La conclusion unanime de ce texte traduit la qualité des travaux et des échanges entre partenaires qui se sont déroulés sur plus d'une année, sur ce thème à fort enjeu.

Droit syndical et instances fédérales

Le texte de 2006 sur les instances fédérales prévoit la condition d'être membre d'un comité d'entreprise pour pouvoir siéger dans les instances du Comité

Interentreprises. Or, cette condition pose des difficultés de représentation pour certaines organisations syndicales au fil des renouvellements des comités d'entreprise. Suite à leur demande renouvelée, un avenant organisant les modalités de remplacement et la possibilité d'effectuer de nouvelles désignations a été examiné, puis conclu à l'unanimité des quatre signataires du texte de 2006.

L'accord Groupe d'avril 2006 sur le droit syndical a fait l'objet de deux modifications actées le 16 décembre : un premier avenant, unanime, proroge l'expérimentation de DSN (négociateurs syndicaux au niveau Groupe) à mi-temps, pour l'exercice 2009. Un second texte prend en compte l'acquisition des Banques Régionales et les intègre dans les dispositifs de dialogue social de niveau Groupe, à compter de 2009, en cours de signature cet avenant a recueilli l'adhésion du SNB, de Force Ouvrière et de la CFTC.

Au niveau de la Branche

Membre associé de l'Association Française des Banques (AFB), le Groupe Banque Populaire a participé à différentes instances au cours de l'année 2008 : Commission Paritaire de la Banque, Commission Paritaire Nationale de l'Emploi... groupes de réflexion ou techniques.

Au niveau des entreprises

Comme pour les exercices précédents, la vie sociale et conventionnelle dans les entreprises, au plus près des réalités et des salariés, a été riche et dense. Les thèmes de négociation demeurent très variés, en traduction de la politique en matière de ressources humaines de chaque entreprise et en cohérence avec leur stratégie, leurs contraintes, leurs spécificités et leur calendrier.

On observe qu'en 2008, en prolongement des années antérieures, la négociation annuelle obligatoire constitue un moment fort de rendez-vous entre partenaires sociaux dans les entreprises.

9.2.2 Le personnel de la BFBP

Évolution des effectifs

L'évolution des effectifs de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et de ses filiales au cours des cinq dernières années est la suivante :

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
BFBP	489	510	541	538	572
Filiales françaises et étrangères	13 895	14 529	15 461	7 583 ⁽¹⁾	7 994
TOTAL	14 384	15 039	16 002	8 727	8 566

(1) Filiales ayant des effectifs : FONCIA, MA BANQUE, i-BP, BICEC (Cameroun), BCI (Congo-Brazzaville) hors Natixis.

En 2008, la BFBP a poursuivi l'accroissement de ses effectifs en recrutant 108 nouveaux collaborateurs (contre 78 en 2007) dont 31 en provenance d'entreprises du Groupe Banque Populaire.

Les Directions Développement, des Risques et Financière ont ainsi été renforcées en intégrant 45 % des nouveaux collaborateurs recrutés. La Direction de l'Inspection a par ailleurs bénéficié de 28 % des embauches.

La mobilité vers les entreprises du Groupe a concerné 17 collaborateurs qui ont bénéficié d'une mutation dans le Groupe.

Dispositifs d'intéressement du personnel

Intéressement

L'accord d'intéressement de la Banque Fédérale des Banques Populaires conclu entre les partenaires sociaux le 29 juin 2007, couvre l'ensemble des salariés de l'entreprise pour les exercices 2007 à 2009.

L'accord d'intéressement permet à tout salarié ayant au moins trois mois d'ancienneté dans le Groupe de bénéficier d'une prime, dont le montant varie en fonction des performances annuelles de l'entreprise (dès lors que le résultat net consolidé de la BFBP atteint au moins 100 millions d'euros).

Cet accord est marqué par la nécessité de tenir compte des évolutions de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la volonté de construire un accord cohérent avec ses missions.

La Banque Fédérale des Banques Populaires remplit trois grandes missions : celle de chef de réseau, d'organe central et de holding.

Les objectifs associés à ces missions sont :

- d'accompagner la stratégie de développement du Groupe ;
- de veiller à la rentabilité et à la maîtrise des risques du Groupe ;
- d'assurer, en tant que holding, le contrôle de ses filiales et en particulier de Natixis avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).

Les critères de mesure

Le calcul de l'intéressement repose donc sur quatre critères de mesure :

- Critère n° 1 : le niveau d'atteinte des objectifs du Plan Stratégique Groupe (PSG) par les Banques Populaires (BP) avec 6 indicateurs de suivi :
 - taux de croissance du nombre de particuliers actifs,

- taux de croissance du nombre de professionnels actifs,
- évolution de la part des clients actifs dans les clients PME,
- taux d'équipement en bancassurance (IARD ou dépendance),
- montant de la collecte nette d'épargne financière, et
- taux de croissance du nombre de clients patrimoniaux et fortunés ;
- Critère n° 2 : l'évolution du coefficient d'exploitation des Banques Populaires :
 - frais généraux et amortissements / produit net bancaire ;
- Critère n° 3 : l'évolution du coût du risque du Groupe Banque Populaire (Groupe BP) :
 - provisions nettes sur créances douteuses et pertes / produit net bancaire Groupe Banque Populaire ;
- Critère n° 4 : l'amélioration du ROE consolidé du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires (Groupe BFBP) :
 - calcul du ROE : résultat net de l'exercice / Fonds propres de l'exercice précédent.

Le mode de calcul

4 objectifs	Développement	Rentabilité	Sécurité	Rôle de holding
4 critères de mesure	Réalisation du PSG des BP	Coefficient d'exploitation des BP	Coût du risque/ PNB du Groupe BP	ROE consolidé Groupe BFBP
I =	I1 +	I2 +	I3 +	I4

L'intéressement est donc la somme de quatre enveloppes :

$$I = I1 + I2 + I3 + I4.$$

Le degré de réalisation de chacun des critères de performance joue comme un principe de bonus/malus (variant de 0 à 2) appliqué à une enveloppe de base égale à 3 % de la masse salariale.

La répartition entre les collaborateurs

L'intéressement est réparti à hauteur de :

- 20 % en fonction de la durée de présence de chacun au cours de l'exercice ;
- 80 % en fonction du salaire brut perçu par chacun au cours de l'exercice y compris les primes de performance. Primes et indemnités diverses sont exclues de cette assiette. Les salaires pris en compte sont plafonnés à 4 fois le plafond annuel de la sécurité sociale (128 736 euros pour 2007).

Participation

La réserve spéciale de participation (RSP) est calculée conformément à la formule légale sur la base du bilan de la BFBP *stricto sensu* :

$$RSP = \frac{1}{2} (B - 5 \% C) \times S/VA$$

B = bénéfice net fiscal

C = capitaux propres

S = masse des salaires

VA = valeur ajoutée

La formule de calcul donne un résultat nul depuis 2003.

Plan d'Épargne Entreprise (PEE)

Les dispositions relatives au PEE de la Banque Fédérale des Banques Populaires résultent d'un accord collectif entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Cet accord fixe le montant de l'abondement maximum par an à 1 900 euros par collaborateur.

Plans d'options de souscription d'actions

Le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires attribue à certains de ses salariés des options de souscriptions d'actions. Les options portent sur des titres Natixis et sont exerçables à l'issue d'une période d'indisponibilité de quatre ans.

Régime de retraite additif

La Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) a mis en place à compter du 1^{er} octobre 2007 un régime de retraite supplémentaire concernant les cadres dirigeants des entreprises du Groupe dont ceux de la BFBP.

Ce régime à prestations définies de type additif doit contribuer à compenser la dégradation du taux de remplacement du dernier salaire d'activité par la pension de retraite caractéristique de cette catégorie de salariés.

La mise en œuvre de ce régime a également pour objectif de fidéliser une catégorie identifiée de cadres dirigeants répondant à certains critères de responsabilité, d'autonomie et de niveau de rémunération tels qu'ils résultent du code du travail.

Pour bénéficier du régime, ces cadres dirigeants doivent remplir des conditions d'ancienneté tant dans le Groupe qu'au sein d'un comité de direction ainsi qu'un âge cible de départ en retraite à 65 ans.

La gestion du régime est confiée à Natixis Assurances dans le cadre d'un contrat conclu avec la BFBP pour le compte des entreprises du Groupe.

9.3 Mécénat et sponsoring

9.3.1 Le mécénat

Illustration de l'engagement du Groupe Banque Populaire aux côtés de ceux qui entreprennent et portent avec enthousiasme des projets de vie, la Fondation d'entreprise Groupe Banque Populaire a poursuivi en 2008 son action en faveur de jeunes musiciens et compositeurs, de jeunes personnes handicapées physiques et de la préservation du patrimoine maritime et aquatique en France.

Dotée d'un budget annuel de 1,52 million d'euros, la Fondation d'entreprise du Groupe inscrit son action dans la durée puisque les lauréats peuvent être aidés trois années consécutives ou non, en fonction du développement de leur projet.

En 2008, 53 projets ont été distingués : 12 dans le domaine musical, 24 dans celui du handicap et 17 pour le patrimoine de l'eau.

Les actions de la Fondation en 2008

En faveur de jeunes musiciens

Dans le domaine musical, 12 jeunes musiciens dont un compositeur ont été sélectionnés. Avec l'aide de la Fondation d'entreprise, ils pourront ainsi poursuivre leur perfectionnement artistique, en suivant des cours et masterclasses avec de grands maîtres et en participant à de grands concours internationaux, et pourront aussi enregistrer leur premier disque.

En faveur de jeunes handicapés physiques

Cette année, 24 lauréats handicapés physiques ont été distingués par la qualité de leur projet de vie. Parmi les projets primés, 5 portaient sur des études supérieures et 2 sur des formations professionnelles, 2 sur l'acquisition de matériels adaptés à leur handicap afin de poursuivre leur activité professionnelle, 4 sur la réalisation de leur projet de création d'entreprise, 3 sur l'exercice de leur activité artistique, et enfin, 8 sur la préparation à des compétitions nationales et internationales handisport. Sept d'entre eux, ont notamment, participé aux Jeux Paralympiques de Pékin et deux d'entre eux ont obtenu une médaille d'or.

La Fondation d'entreprise va permettre ainsi à ces jeunes personnes handicapées de réaliser leur projet de vie, favorisant leur réinsertion professionnelle et l'exercice d'une activité en milieu ordinaire. Cette sélection illustre l'engagement du Groupe Banque Populaire aux côtés de ceux qui entreprennent et qui portent avec enthousiasme des projets de vie collectifs ou personnels. Plusieurs d'entre eux ont été présentés par des banques du Groupe, qui se mobilisent également pour donner vie à des initiatives locales.

En mai, la Fondation d'entreprise a créé son propre festival de musique, « les Musicales de Bagatelle ». Ce festival s'est déroulé dans l'Orangerie du Parc de Bagatelle à Paris. La 1^{re} édition a réuni plus de 1 300 personnes, avec quatre concerts auxquels ont participé 14 lauréats. Devant ce succès, cette initiative sera renouvelée en 2009, avec six concerts placés chacun sous un thème différent.

La Fondation d'entreprise a, pour la première fois également, organisé deux concerts pour les enfants hospitalisés au Centre de Réadaptation Fonctionnelle de Kerpape, près de Lorient. Six lauréats ont ainsi joué gracieusement devant plus d'une centaine d'enfants.

Dans le domaine du patrimoine de l'eau

Une sélection de 17 projets a été réalisée cette année – 3 projets portent sur la restauration, 3 sur la mise en valeur ou l'aménagement, 4 sur des expositions, et enfin 7 concernent le patrimoine de la mer et de l'eau douce.

Par ailleurs, il a été décidé que le jury « Patrimoine de l'eau » serait remplacé, en 2009, par un nouveau jury élargi. Il sera chargé de décerner des grands prix nationaux, sélectionnés le plus souvent à partir de projets présentés par les banques du Groupe. Ce jury récompensera des initiatives entrepreneuriales exemplaires dans les domaines de l'environnement et du développement durable, de l'innovation sociale, de la solidarité et de l'insertion. De son côté, le conseil d'administration de la Fondation d'entreprise pourra décerner un prix spécial et un prix spécial « Jeunes ».

9.3.2 Le sponsoring

Depuis 20 ans, la politique de sponsoring du Groupe Banque Populaire n'a cessé de se développer. Son engagement dans le monde de la voile, sport proche de ses valeurs de performance et d'audace, a connu en 2008 deux temps forts : les Jeux Olympiques de Pékin et le baptême de son nouveau bateau, le *Maxi Banque Populaire V*.

Une activité forte, multiple et médiatisée

Baptême du Maxi Banque Populaire V : l'aboutissement d'un projet d'envergure

Plus ancien sponsor de la voile, le Groupe a fêté cette année la naissance du *Maxi Banque Populaire V*. Plus grand trimaran de course océanique

du monde, ce bateau est l'aboutissement d'un travail d'équipe qui aura mobilisé plus de 170 intervenants totalisant 250 000 heures de travail.

C'est à Nantes, en octobre, devant 25 000 personnes que s'est déroulé le baptême de ce bateau audacieux (40m de long, 23m de large et 49m de haut). Cet événement a permis de rendre compte aux 120 000 visiteurs du village « Grandeur Nature », installé spécialement pour l'occasion durant une semaine, de l'engagement du Groupe Banque Populaire dans la voile. Les bateaux de l'Équipe de France de Voile Olympique, les Pen Duick et de nombreuses animations pédagogiques autour de la découverte de la mer et de la voile constituaient les autres attractions de ce village.

Dès l'hiver 2009, le *Maxi Banque Populaire V*, skipé par Pascal Bidégorry, s'attaquera aux records les plus mythiques comme la traversée de

l'Atlantique Nord et le Trophée Jules Verne (tour du monde sans escale).

Les défis 2008 de la flotte Banque Populaire

Parallèlement, les deux autres bateaux de la flotte Banque Populaire ont participé aux différentes courses de leur catégorie. Le trimaran de 60 pieds, *Banque Populaire IV*, a terminé à la 2^e place du Trophée SNSM (Saint-Nazaire - Saint-Malo) ⁽²²⁾ et a participé aux entraînements « multicoque » de la Coupe de l'America comme sparring-partner du voilier suisse *Alinghi* contre l'équipage d'*Oracle*. Le Figaro Banque Populaire, skipé par Jeanne Grégoire, a participé à la Transat Concarneau-Saint-Barthélémy (transat en double), ainsi qu'à la Solitaire du Figaro. Arrivée en 5^e position lors de ces deux épreuves, Jeanne Grégoire demeure la meilleure navigatrice du championnat de France de course au large.

Partenaire de l'équipe de France de voile

Partenaire officiel de la Fédération Française de Voile (FFVoile) depuis l'an 2000, le Groupe Banque Populaire a accompagné en 2008 la FFVoile dans son développement et s'implique dans l'animation des clubs et la promotion de ce sport partout en France. Dans ce cadre, il soutient également l'équipe de France de la discipline qui a participé en août aux Jeux Olympiques de Pékin. Le Groupe s'est félicité des médailles françaises remportées par Guillaume Florent, médaillé de bronze en Finn, Nicolas Charbonnier et Olivier Bausset, médaillés de bronze en

470 et Julien Bontemps, médaillé d'argent en planche à voile RS-X. Le partenariat avec la FFVoile sera reconduit jusqu'en 2012, année de la prochaine olympiade à Londres.

Au côté de l'Association Éric Tabarly

Partenaire officiel de l'Association Éric Tabarly depuis 2003, le Groupe participe à l'entretien de la flotte mythique des Pen Duick. En avril, le Groupe était présent à l'inauguration de la Cité de la Voile Éric Tabarly à Lorient, lieu d'exposition permanente, centre de ressources et espace d'animations autour de l'univers de la mer. Par ailleurs, le Groupe a décidé d'impliquer sa Fondation d'entreprise dont la vocation est de soutenir des projets de mise en valeur du patrimoine maritime et aquatique. Elle parraine l'exposition temporaire et itinérante consacrée à Éric Tabarly.

Concurrent du Vendée Globe

Enfin, le Groupe était présent sur le Vendée Globe, événement majeur de la voile, avec la participation du monocoque de 60 pieds de sa filiale FONCIA, skipé par Michel Desjoyeaux. Le marin, au terme d'une course brillante, a franchi pour la deuxième fois en vainqueur la ligne d'arrivée. Une victoire saluée par le Groupe Banque Populaire dont sa filiale, FONCIA, voit ses dix années de sponsoring dans la voile récompensées par un titre mythique.

(22) Le Trophée SNSM rend hommage aux sauveteurs et aux actions de la Société Nationale de Sauvetage en Mer. Plaisanciers et stars de la course au large, amateurs et professionnels, concourent sur le même parcours, de Saint-Nazaire à Saint-Malo en 3 jours.

9.4 Annexes NRE - Informations sociales

Indicateurs

Les indicateurs pris en compte sont les indicateurs définis dans le décret du 20 février 2002 relatif à la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques dite « loi NRE ». La correspondance avec les indicateurs définis dans le référentiel GRI 3 (Global Reporting Initiative) est indiqué entre parenthèses.

Périmètre

Les données chiffrées - à l'exception de l'effectif total Groupe en ETP qui couvre la France et l'étranger - concernent les entreprises du Groupe Banque Populaire en France (les Banques Populaires régionales, CASDEN Banque Populaire, i-BP, BFBP, MA BANQUE, Priam BP, SBE).

Des informations complémentaires sont disponibles dans le Bilan Social Fédéral 2008.

9.4.1 Effectif total Groupe (GRI 3) (LA 1, LA 13) (art. 1.1a, 1.3)

L'effectif total des collaborateurs du Groupe Banque Populaire s'élève à 44 448 équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2008. Les effectifs des Banques Populaires représentent 71 % des effectifs ETP du Groupe.

L'effectif total est en hausse de 8,8 % par rapport à 2007, suite à l'acquisition des Banques Régionales qui s'est finalisée en juillet 2008.

À périmètre constant (hors effet Banques Régionales), l'augmentation des effectifs est de 1,5 %.

Effectif en ETP	2007	2008	Évolution (en %)
CDI inscrit	40 832	44 581	9,2
CDD inscrit	1 027	1 103	7,4
CDI + CDD en ETP	40 855	44 448	8,8

Le périmètre étudié ci-après comprend uniquement les Banques Populaires régionales, la CASDEN Banque Populaire, i-BP, BFBP, MA BANQUE, Priam BP et SBE. Il représente 75 % des effectifs du Groupe.

CDI/CDD	2007		2008	
	en nombre	en %	en nombre	en %
CDI (y compris alternance)	31 802	97,6	31 660	97,9
CDD (hors alternance)	777	2,4	692	2,1
TOTAL	32 579	100,0	32 352	100,0

En nombre de personnes.

Non-cadre/cadre	2007		2008	
	en nombre	en %	en nombre	en %
Effectif non cadre	22 053	69,3	21 550	68,1
Effectif cadre	9 749	30,7	10 110	31,9

CDI inscrits au 31 décembre.

Femme/homme	2007		2008	
	en nombre	en %	en nombre	en %
Femme	17 784	55,9	17 809	56,3
Homme	14 018	44,1	13 851	43,7

CDI inscrits au 31 décembre

9.4.2 Embauches (LA 2) (art. 1.1a)

Pour accompagner son développement sur l'année 2008, la politique dynamique de recrutement du Groupe a conduit les entreprises à embaucher près de 2 500 nouveaux collaborateurs en CDI.

Un quart des recrutements est issu de la transformation de CDD et de contrats d'alternance en CDI, confirmant ainsi la volonté du Groupe de pérenniser les emplois.

La féminisation du Groupe se confirme, car même si la population féminine reste stable, l'année 2008 a vu une part légèrement majoritaire (52 %) des embauches CDI se conclure avec la population féminine.

Embauches	2007		2008	
	en nombre	en %	en nombre	en %
CDI				
Non-cadre	2 158	50,8	1 956	48,9
Cadre	544	12,8	548	13,7
CDD				
Non-cadre	1 519	35,7	1 481	37,0
Cadre	29	0,7	14	0,4
TOTAL EMBAUCHÉS	4 250		3 999	
PROPORTION DE CADRES		13,5		14,1

Trois quarts des collaborateurs recrutés en 2008 sont titulaires d'un Bac + 2 et plus.

Niveau de recrutement	2007	2008
BAC + 2/3	47 %	48 %
BAC + 4/5	30 %	28 %

CDI uniquement

9.4.3 Licenciements (LA 2) (art. 1.1b)

Le nombre de licenciements en 2008 représente moins de 15 % du total des départs des entreprises du Groupe. Il s'agit essentiellement de licenciements pour motifs personnels.

Licenciements	2007		2008	
	en nombre	en %	en nombre	en %
Licenciements	345	14,3	371	14,5
TOTAL DES DÉPARTS	2 416	100,0	2 557	100,0

9.4.4 Heures supplémentaires (art. 1.2)

Leur nombre en 2008 représente 104 537, soit l'équivalent de 65 ETP annuel, en baisse constante par rapport à l'an passé (- 18 %).

Heures supplémentaires	2007	2008
En heures	127 614	104 537
En ETP	79,42	65,05

9.4.5 Main-d'œuvre extérieure à l'entreprise (art. 1.1a)

Le recours à l'intérim relève des choix et des contraintes de chacune des entreprises du Groupe. Cependant, il est relativement marginal puisque, rapporté en ETP, il demeure inférieur à 1 % de l'effectif total depuis

plusieurs années, signe d'une recherche permanente de l'adéquation entre les postes, la charge de travail et les collaborateurs qui y sont affectés.

9.4.6 Plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi

La rubrique est sans objet pour le Groupe Banque Populaire au sens du droit social.

9.4.7 Organisation, durée du travail et absentéisme (LA 7) (art. 1.2)

Au sein du Groupe, la durée du temps de travail relève d'accords propres à chacune des entreprises. C'est ainsi que la moyenne hebdomadaire du temps de travail rapportée à une base annuelle peut être comprise entre 35 et 39 heures, avec des mesures compensatoires éventuelles portant notamment sur l'attribution de jours de RTT complémentaires aux collaborateurs.

De manière générale, les collaborateurs travaillant selon un horaire collectif ont la possibilité d'exercer leur activité à temps partiel.

En 2008, 10 % des collaborateurs, dont plus de 93 % sont des femmes, ont opté pour un temps partiel.

Taux d'activité au 31 décembre	2007		2008	
	en nombre	en %	en nombre	en %
moins de 50 %	126	0,4	110	0,3
50 %	478	1,5	436	1,4
de 50 à 80 %	718	2,3	778	2,5
80 %	1 169	3,7	1 204	3,8
plus de 80 %	622	2,0	646	2,0
Collaborateurs à temps plein	28 689	90,2	28 486	90,0
Collaborateurs à temps partiel	3 113	9,8	3 174	10,0

CDI inscrits au 31 décembre

Absentéisme	2007	2008
Taux	7,0 %	7,2 %

9.4.8 Évolution des rémunérations (LA 13, LA 14) (art. I.3)

En mai 2008, les dirigeants du Groupe Banque Populaire ont unanimement souhaité prendre une mesure qui permette une révision de 1,7 % du salaire brut conventionnel annuel.

Par ailleurs, chacune des entreprises du Groupe met en œuvre chaque année une procédure d'analyse et de révision des rémunérations individuelles et de leur évolution par rapport aux objectifs partagés avec les collaborateurs.

SALAIRE DE BASE MOYEN – CDI PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE (CLASSE Z EXCLUE)

Rémunération	2007		2008		Évolution (en %)	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
A	NS	-	NS	-	NS	NS
B	20 185	19 838	20 663	20 393	2,4	2,8
C	22 338	22 162	22 870	22 705	2,4	2,5
D	24 837	24 868	25 365	25 336	2,1	1,9
E	26 962	26 975	27 428	27 529	1,7	2,1
F	28 936	29 472	29 477	29 856	1,9	1,3
G	31 652	32 316	32 236	32 903	1,8	1,8
Non-cadre	25 694	26 866	26 330	27 464	2,5	2,2
H	37 836	39 506	38 613	40 286	2,1	2,0
I	47 319	49 809	48 139	50 699	1,7	1,8
J	56 446	60 891	58 401	62 319	3,5	2,3
K	72 743	79 427	74 762	79 312	2,8	- 0,1
Cadre	41 792	47 238	42 671	47 698	2,1	1,0

9.4.9 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Se reporter au sous-chapitre « 9.2 Ressources Humaines - Dialogue social ».

Principaux accords signés en 2008 :

- avenants n° 1 et n° 2 à l'accord relatif au droit syndical du 26 avril 2006 ;
- accord du 15 mai 2008 portant modification du règlement de la Caisse Autonome de Retraite du Groupe Banque Populaire en vue du transfert de ses réserves ;
- accord du 15 mai 2008 portant modification des statuts de la Caisse Autonome de Retraite du Groupe Banque Populaire en vue des transformations en institution de gestion de retraite supplémentaire ;
- avenant n° 1 du 15 mai 2008 relatif aux instances fédérales ;
- accord du 16 décembre 2008 relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

9.4.10 Conditions d'hygiène et de sécurité (LA 6) (art. I.5)

Au sein du Groupe, les politiques et les budgets associés afférents aux conditions d'hygiène et de sécurité relèvent de chacune des entreprises et des commissions HSCT constituées avec les représentants du personnel.

Outre les dépenses liées à des opérations spécifiques d'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurisation des environnements de travail des collaborateurs, les entreprises mettent en œuvre les dispositifs classiques de suivi et de prévention comme la campagne annuelle de vaccination antigrippale ou encore une visite médicale obligatoire tous les 2 ans pour chaque collaborateur.

CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ			
en millions d'euros	2006	2007	2008
Montant des dépenses de santé	3 317	3 274	
Montant total des dépenses de sécurité	34 059	38 549	
Budget d'amélioration des conditions de travail	112 648	153 645	
TOTAL	150 024	195 468	Bilan social juin 2009

9.4.11 Formation (LA 10) (Art. I.6)

Le volume d'heures consacrées à la formation en 2007, soit plus de 1 478 161 heures, témoigne de l'effort soutenu du Groupe à former ses collaborateurs à un univers bancaire changeant et exigeant. Plus de 31 000 stagiaires (sur un total de 36 378 collaborateurs) ont suivi au moins une formation.

La généralisation des actions de formation via la plateforme de formation en ligne du Groupe s'est poursuivie avec succès en 2008 puisque ce sont plus de 104 000 heures de formation en ligne qui ont été suivies.

Comme en 2007, l'effort de formation du Groupe Banque Populaire sera, en 2008, supérieur à 6 % de la masse salariale (obligation légale : 1,6 %).

Formation	2006	2007	2008
Nombre d'heures	1 472 603	1 478 161	Bilan social juin 2009
Nombre de stagiaires	30 424	31 917	Bilan social juin 2009

Actions métiers et formation des managers

Se reporter au sous-chapitre « 9.2 Ressources Humaines - Renforcement des compétences et anticipation des besoins des métiers ».

9.4.12 Diversité dans l'entreprise (LA 13, LA 14) (art. I.3)

Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

PROPORTION DE FEMMES DANS L'EFFECTIF TOTAL		
F/H	2007	2008
Femme	55,9 %	56,3 %
Homme	44,1 %	43,7 %

CDI inscrits au 31 décembre

Au 31 décembre 2008, les femmes représentaient 56,3 % de l'effectif du Groupe Banque Populaire en France, chiffre en légère augmentation par rapport à celui de l'année précédente.

PROPORTION DE FEMMES DANS LES RECRUTEMENTS

Recrutements féminins	2007	2008
CDI (cadre et non-cadre)	55,6 %	55,3 %
CDD (cadre et non-cadre)	70,2 %	69,9 %

Le nombre de femmes recrutées en 2008 par le Groupe est de 1 990, soit plus de 60 % des CDI et CDD confondus, sur l'ensemble des métiers du Groupe.

PROPORTION DE FEMMES DANS LA CATÉGORIE CADRE

	2007	2008
Proportion de cadres féminins	31,8 %	33,1 %

La proportion des femmes dans la population des cadres du Groupe Banque Populaire est plus importante en 2008 avec un taux d'encadrement féminin qui atteint 33 %.

PROPORTION DE FEMMES DANS LES PROMOTIONS

Promotions	2007	2008
Femme	13,7 %	12,5 %
Homme	10,9 %	10,7 %

% des CDI promus / effectifs CDI au 31 décembre

La proportion des femmes dans les promotions a été de 12,5 % en 2008 contre 10,7 % pour les hommes, avec un effet lié à la structure d'effectif du Groupe mais aussi à la vigilance de nos entreprises à concrétiser l'évolution des parcours professionnels de manière indifférenciée.

PROPORTION DE FEMMES DANS LES AUGMENTATIONS

Augmentation individuelle	2007	2008
Femme	55,6 %	57,3 %
Homme	44,4 %	42,9 %

% des CDI augmentés / effectifs CDI au 31 décembre

Sur l'ensemble des effectifs France relevant de la Convention Collective de la Banque, 57,3 % des augmentations individuelles ont concernées les femmes en 2008, chiffre en progression constante.

PROPORTION DE FEMMES DANS LES PARTICIPANTS À LA FORMATION

Formation	2006	2007	2008
Nombre de stagiaires	30 424	31 917	Bilan social juin 2009
Proportion de femmes stagiaires	54,7 %	54,7 %	Bilan social juin 2009

Le traitement égalitaire dans l'accès à la formation au sein du Groupe est une volonté forte qui se concrétise par un taux de 54,7 % des femmes dans le total des collaborateurs formés en 2007. Ce taux est très proche de celui de la représentation des femmes dans l'effectif du Groupe.

9.4.13 Répartition de l'effectif par classe d'âge (LA I, LA I3) (art. 1.1a, 1.3)

La part des collaborateurs âgés de moins de 35 ans est importante et témoigne de la dynamique de croissance du Groupe Banque Populaire. Ces jeunes collaborateurs contribuent à « l'équilibrage » global de la pyramide des âges et à préparer le remplacement progressif des départs

naturels à la retraite d'un nombre significatif de collaborateurs de 55 ans et plus dans les prochaines années.

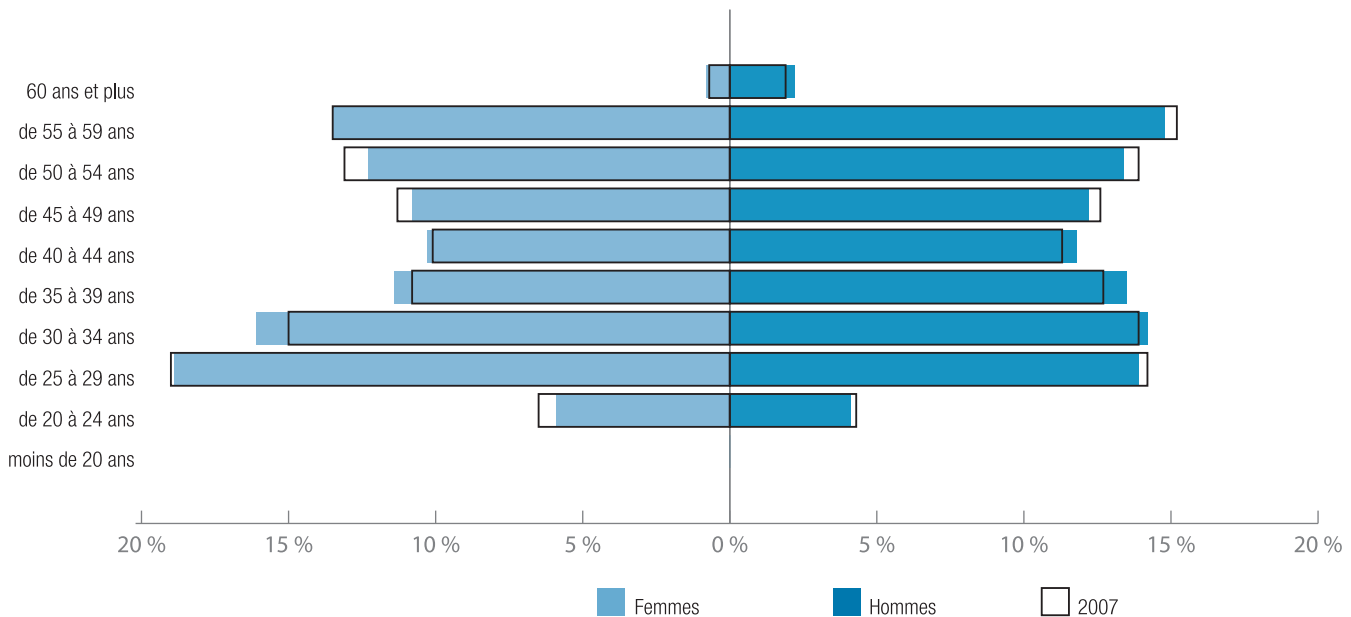
D'ores et déjà, le nombre de départs à la retraite est en progression en 2008 (902 en 2008 contre 806 en 2007).

Tranche d'âge	2007		2008	
	Femme	Homme	Femme	Homme
moins de 20 ans	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
de 20 à 24 ans	6,5 %	4,3 %	5,9 %	4,1 %
de 25 à 29 ans	19,0 %	14,2 %	18,9 %	13,9 %
de 30 à 34 ans	15,0 %	13,9 %	16,1 %	14,2 %
de 35 à 39 ans	10,8 %	12,7 %	11,4 %	13,5 %
de 40 à 44 ans	10,1 %	11,3 %	10,3 %	11,8 %
de 45 à 49 ans	11,3 %	12,6 %	10,8 %	12,2 %
de 50 à 54 ans	13,1 %	13,9 %	12,3 %	13,4 %
de 55 à 59 ans	13,5 %	15,2 %	13,5 %	14,8 %
60 ans et plus	0,7 %	1,9 %	0,8 %	2,2 %

CDI inscrits au 31 décembre

ÉVOLUTION DE LA PYRAMIDE DES ÂGES

(% des tranches d'âge dans l'effectif hommes ou femmes)



9.4.14 Emploi et insertion des handicapés (LA 13) (art. 17)

Le nombre de travailleurs handicapés est en forte augmentation en 2008 (+ 39 %), avec 853 collaborateurs. Ce chiffre n'intègre pas le recours aux entreprises adaptées.

La mise en place de la mission Handicap au sein du Groupe Banque Populaire a été un facteur déterminant de cette évolution significative et riche de sens pour l'ensemble des collaborateurs.

EMPLOI ET INSERTION DES HANDICAPÉS			
	2006	2007	2008
Nombre de collaborateurs handicapés	603	613	853

9.4.15 Œuvres sociales (art. 1.8)

Au sein du Groupe, les contributions aux œuvres sociales relèvent d'accords propres à chacune des entreprises, avec une constance des niveaux de contribution aux comités d'entreprise, au comité

interentreprises et aux avantages sociaux qui se situe au-dessus de 240 millions d'euros depuis plusieurs années.

ŒUVRES SOCIALES			
<i>en millions d'euros</i>	2006	2007	2008
Contribution annuelle au budget du CE	17 223	18 395	
Contribution annuelle au budget du CIE	2 271	2 482	
Montant consacré aux avantages sociaux par l'employeur	210 908	210 564	
Montant consacré aux avantages sociaux par le CE	14 753	15 645	
TOTAL	245 155	247 086	Bilan social juin 2009

9.4.16 Prise en compte de l'impact territorial des activités du Groupe en matière d'emploi et de développement régional

Le Groupe Banque Populaire a forgé son histoire sur des valeurs de développement régional et il continue d'accompagner le développement local par sa présence dans les bassins d'emploi des régions en finançant les activités de ses clients avec lesquels il construit une relation de partenariat et de proximité dans la durée.

En 2008, 75 % des effectifs des Banques Populaires travaillent en dehors de la région parisienne. C'est en province que les deux tiers des recrutements se sont effectués.

9.4.17 Relations entretenues avec les associations d'insertion et les établissements d'enseignement

Au sein du Groupe, les relations tissées avec les organismes d'insertion ou de formation professionnelle sont du ressort de chacune des

entreprises, avec une volonté affichée de mettre en avant les valeurs mutualistes et coopératives portées par le Groupe.

9.4.18 Place de la sous-traitance et respect des dispositions des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail

Le Groupe Banque Populaire veille à ce que les fournisseurs avec lesquels des contrats de sous-traitance sont signés appliquent les dispositions légales relatives à la gestion de leur personnel.

La direction des Achats intègre une mention portant sur les conditions de travail des sous-traitants dans tous les appels d'offres concernant les contrats de prestation de service.

9.5 Annexes NRE – Informations environnementales

Indicateurs

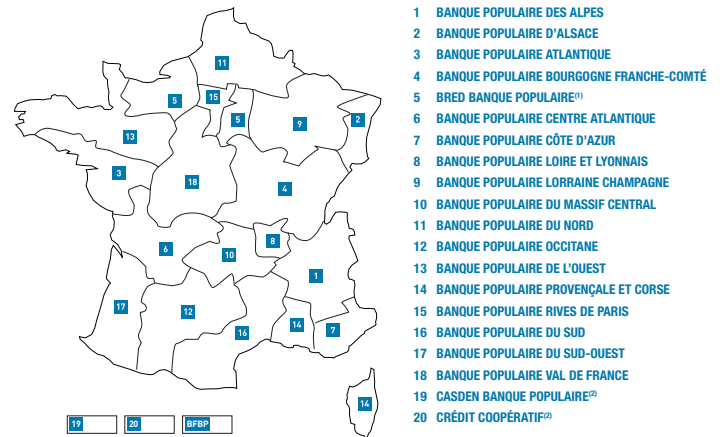
Les indicateurs pris en compte sont les indicateurs définis dans le décret du 20 février 2002 relatif à la loi NRE. La correspondance avec les indicateurs définis dans le référentiel GRI 3 (Global Reporting Initiative) est indiquée entre parenthèses, suivi de l'article NRE correspondant. Le Groupe Banque Populaire a choisi de construire son reporting Développement Durable sur un référentiel légal, la loi NRE et sur un référentiel international choisi de façon volontaire, le GRI.

La table de concordance des indicateurs NRE-GRI est disponible sur le site www.developpementdurable.banquepopulaire.fr.

Périmètre

Le Groupe Banque Populaire réalise pour la deuxième année un reporting Développement Durable dit « Annexes NRE ». Le périmètre est limité aux 18 Banques Populaires régionales ainsi qu'à la CASDEN Banque Populaire et au Crédit Coopératif.

Toutes les données n'ont pas pu être consolidées dans chaque entité. Des cartes précisent donc si certaines de ces banques sont ponctuellement à exclure du périmètre de reporting. L'étude a été menée en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'outre-mer.



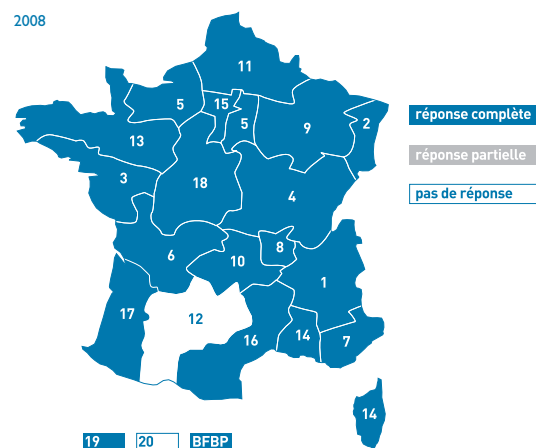
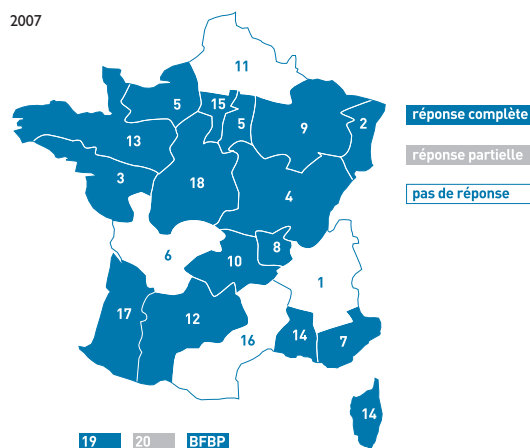
(1) La BRED Banque Populaire est présente également dans les pays, départements et collectivités d'outre-mer : Polynésie française, Nouvelle Calédonie, Guadeloupe, Martinique, Guyane française, la Réunion, Mayotte

(2) Banque Populaire à compétence nationale

9.5.1 Consommation de matières premières (N°GRI : EN 1, EN 2) (N° art. NRE : art 2.1)

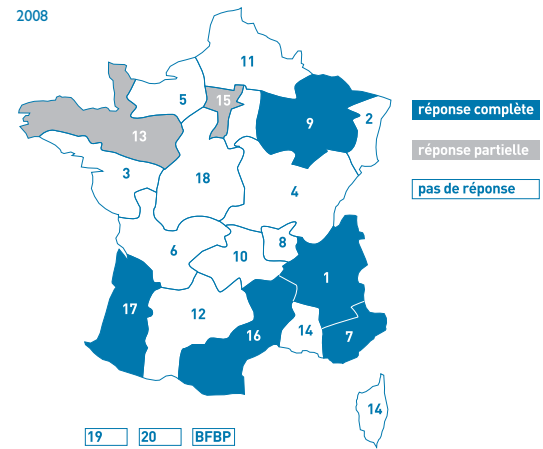
Ces données tiennent compte de la consommation et de l'édition de d'i-BP. À partir de mai 2009, la communication client sera imprimée recto/verso, ce qui permettra une économie estimée à 20 %.

Papier	2007	2008 ⁽²³⁾
Consommation totale de papier (en tonnes)	3 108	3 721
Consommation totale de papier (en nombre de ramettes)	1 232 131	1 469 448
Consommation par poste de travail (en tonnes)	0,11	0,13
Consommation par poste de travail (en nombre de ramettes)	43	50
Enveloppes	2007	2008
Consommation d'enveloppes (en tonnes)	734	715



(23) Données Banques Populaires et estimation des données contrats Groupe.

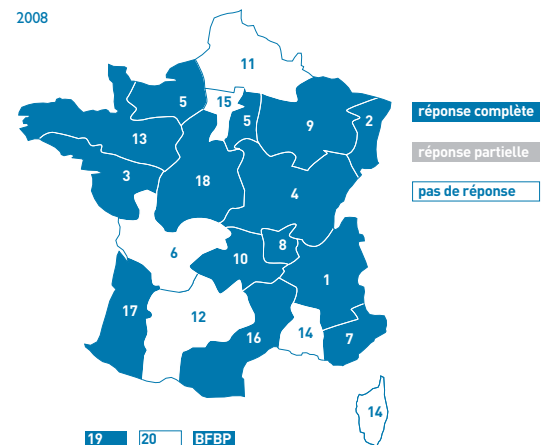
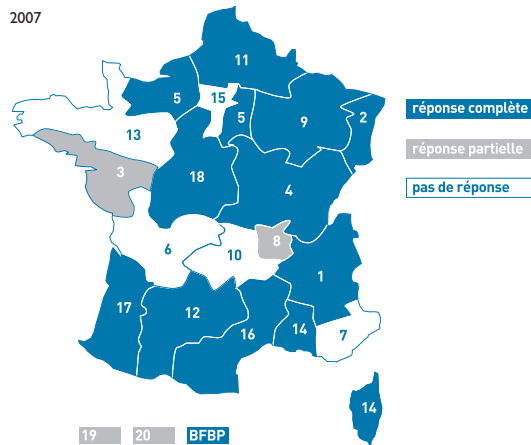
Achats, Fournisseurs	2007	2008
Pourcentage des achats éco labellisés	-	20 %
Nombre de fournisseurs éco labellisés	-	85
Part de fournisseurs publiant une charte environnementale	-	10 %



9.5.2 Consommations d'énergie (EN 3, EN 4) (art. 2.1)

CONSOMMATION TOTALE ⁽²⁴⁾

	2007 (GJ)	2008 (GJ)
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE	1 430 174	1 044 192
Consommation totale d'énergie par poste de travail	60	48
Consommation d'énergie par m ²	1,9	1,2



(24) Données basées sur les relevés compteurs, exprimant l'énergie finale consommée et non l'énergie primaire.

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ ⁽²⁵⁾

	2007 (kWh)	2007 (GJ)	2008 (kWh)	2008 (GJ)
CONSOMMATION TOTALE D'ÉLECTRICITÉ	118 857 958	427 888	135 156 634	486 563
Consommation d'électricité par poste de travail	5 011	18	6 152	22
Consommation d'électricité par m ²	156	0,56	161	0,58

CONSOMMATION DE GAZ

	2007 (m ³)	2007 (GJ)	2008 (m ³)	2008 (GJ)
CONSOMMATION TOTALE DE GAZ	25 990 164	998 819	14 034 997	547 505
Consommation de gaz par poste de travail en m ³	1 095	42	639	25
Consommation de gaz par m ²	34	1,3	17	0,7

CONSOMMATION DE FUEL

	2007 (kWh)	2007 (GJ)	2008 (litres)	2008 (GJ)
CONSOMMATION TOTALE DE FUEL	963 068	3 467	253 108	10 124
Consommation de fuel par poste de travail	41	0,15	12	0,5
Consommation de fuel par m ²	1,27	0,004	0,3	0,01

9.5.3 Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique, Recours aux énergies renouvelables (EN 6, EN 7) (art. 2.1, 2.5)

Les bonnes pratiques concernant la maîtrise énergétique se multiplient au sein du Groupe Banque Populaire. Les intranets Développement Durable (fédéral et régionaux) ainsi que le nouvel outil d'e-learning dédié permettent de diffuser parmi les collaborateurs les bons gestes pour limiter leurs impacts. Plusieurs Banques Populaires prennent en compte les enjeux environnementaux lors de la construction ou la rénovation

de bâtiments. Les Banques Populaire d'Alsace, Atlantique et Sud-Ouest ont déjà un siège aux normes HQE (haute qualité environnementale).

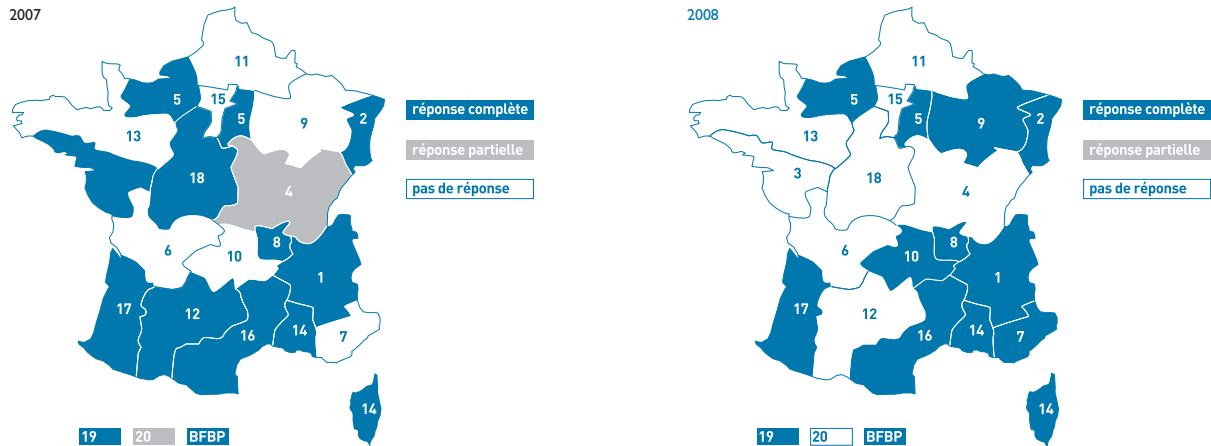
Les Banques Populaires des Alpes et d'Alsace sont productrices de leur propre énergie renouvelable. Les Banques Populaires du Sud et Val de France ont passé des accords avec EDF pour qu'une part de leur énergie consommée soit produite à partir d'énergies renouvelables.

Quantité d'énergies renouvelables produites	12 087 kWh
Quantité d'énergies renouvelables consommées	868 000 kWh

9.5.4 Consommation de ressources en eau (EN 8, EN 10) (art. 2.1)

	2007	2008
CONSOMMATION TOTALE D'EAU (en m³)	159 338	190 495
Consommation (en m ³ par poste de travail)	8	13
Consommation (en m ³ par m ² de SUB-Surface Utile Brute)	0,2	0,3
Consommation d'eau récupérée (en m ³)	4 000	500

(25) Données basées sur les relevés compteurs, exprimant l'énergie finale consommée et non l'énergie primaire.



9.5.5 Habitats protégés ou restaurés au titre de la biodiversité (EN 13) (Art 2.2)

Plusieurs associations concourant à la préservation de la biodiversité sont bénéficiaires des produits de partage distribués par le Crédit Coopératif : France Nature Environnement, Surfrider Foundation, Terre et Humanisme, WWF, Bioconsommacteurs, Echomer.

Le Crédit Coopératif a, par ailleurs, signé des partenariats avec des associations œuvrant pour la préservation de la biodiversité ou la restauration des écosystèmes : L'association Intelligence Verte

(préservation des graines ancestrales), l'institut Dony (préservation des dauphins ambassadeurs), Inf'OGM (veille juridique sur la problématique des OGM), Compaillons (promotion de la réhabilitation des maisons en paille), la FNCEN (Fédération Nationale des Conservatoires d'Espaces Naturels), RNF (Réserves Naturelles de France), la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) Pays de Loire, le festival du Film Ornithologique et la fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (le Crédit coopératif y est membre du conseil d'orientation).

9.5.6 Émissions de CO₂ (EN 16, EN 17)

La Banque Populaire d'Alsace a été le premier établissement bancaire français à réaliser son bilan Carbone en 2002. Natixis a réalisé le sien en 2006.

9.5.7 Émissions de gaz néfastes pour la couche d'ozone et de polluants atmosphériques significatifs (EN 19, EN 20)

La nature des activités du Groupe Banque Populaire n'implique pas de rejets spécifiques de gaz polluants autres que le CO₂ (voir indicateur précédent).

9.5.8 Rejets dans l'eau (EN 21)

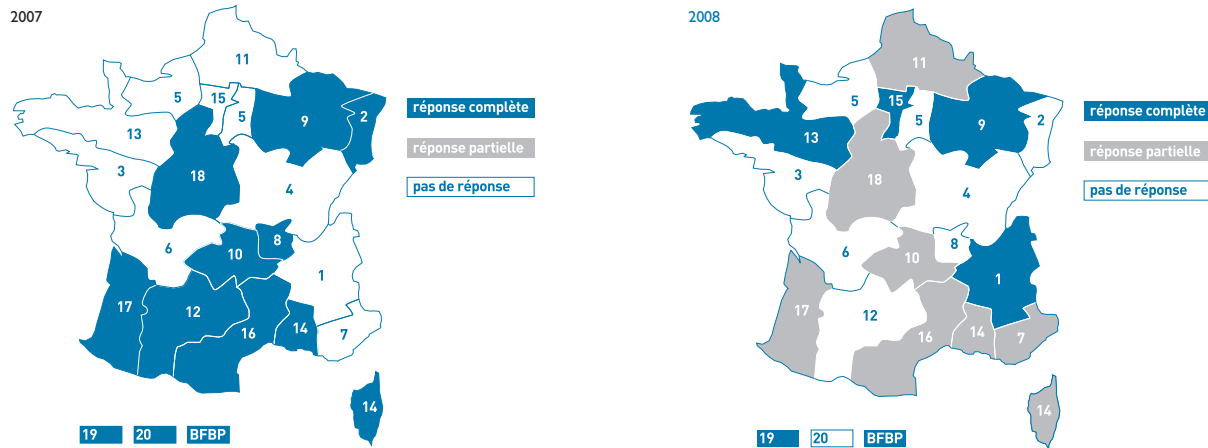
Le Groupe Banque Populaire n'a pas vérifié pour le moment la qualité de l'eau rejetée. Cependant, la nature de ses activités limite le risque de pollution de l'eau.

9.5.9 Déchets, émissions (EN 22)(Art 2.1)

	2007 t/an	2008 t/an
Déchets industriels banals	1 991	3 797
Déchets industriels spéciaux	28,3	15,5
Déchets recyclés	835	1 397

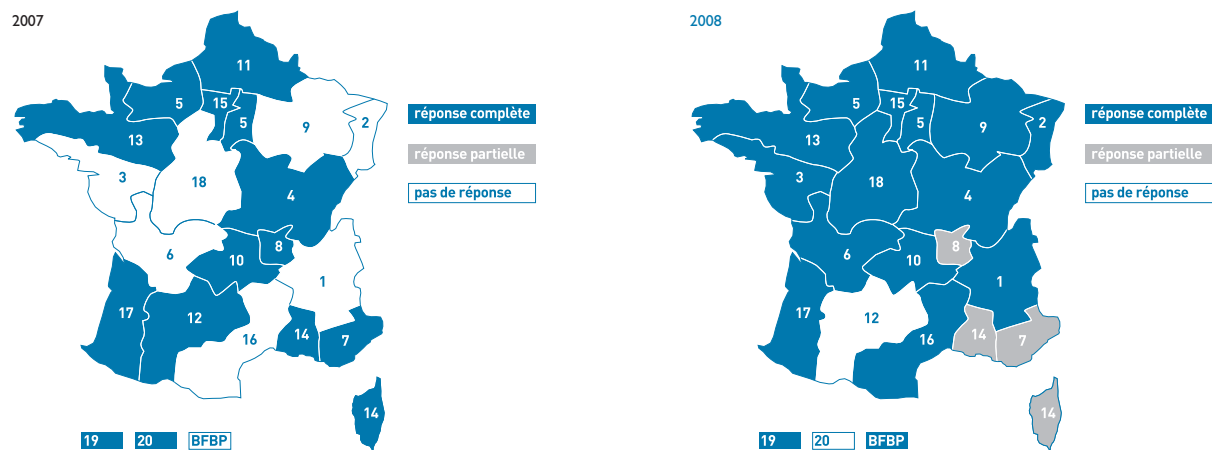
De nombreuses actions ont été développées au sein des Banques Populaires régionales afin de donner une seconde vie aux déchets et en même temps participer à la préservation de l'environnement. Ces actions concernent principalement la récupération et le recyclage du

papier et des cartouches d'impression. D'autres initiatives se développent ponctuellement dans les banques. Par exemple, à la CASDEN Banque Populaire, les déchets sont récupérés et valorisés par Emmaüs France et les Ateliers du Bocage⁽²⁶⁾.



ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES ET CARTOUCHES D'ENCRE POUR IMPRIMANTES

	2007 en nombre	2008 en nombre
Calculatrices	9 936	6 748 ⁽²⁷⁾
Piles	9 178	23 230 ⁽²⁸⁾
Cartouches d'encre	45 955	56 312



9.5.10 Rejets significatifs

Cette rubrique définit le nombre total et le volume des déversements accidentels (hydrocarbures, carburants, produits chimiques...) et significatifs. Cet indicateur ne s'applique pas aux activités du Groupe Banque Populaire.

(26) Emmaüs France, association loi 1901, ayant pour but de lutter contre les injustices sociales a développé une branche Économie Solidaire et Insertion à laquelle appartient l'association Les Ateliers du Bocage. Cette dernière collecte et retraite de nombreux types de déchets et matériaux (informatiques, bureautiques...)

(27) Données des Banques Populaires et estimation des données Contrats Groupe.

(28) Données des Banques Populaires et estimation des données Contrats Groupe.

9.5.11 Initiatives pour réduire les impacts des services vendus (EN 26) (art. 2.5)

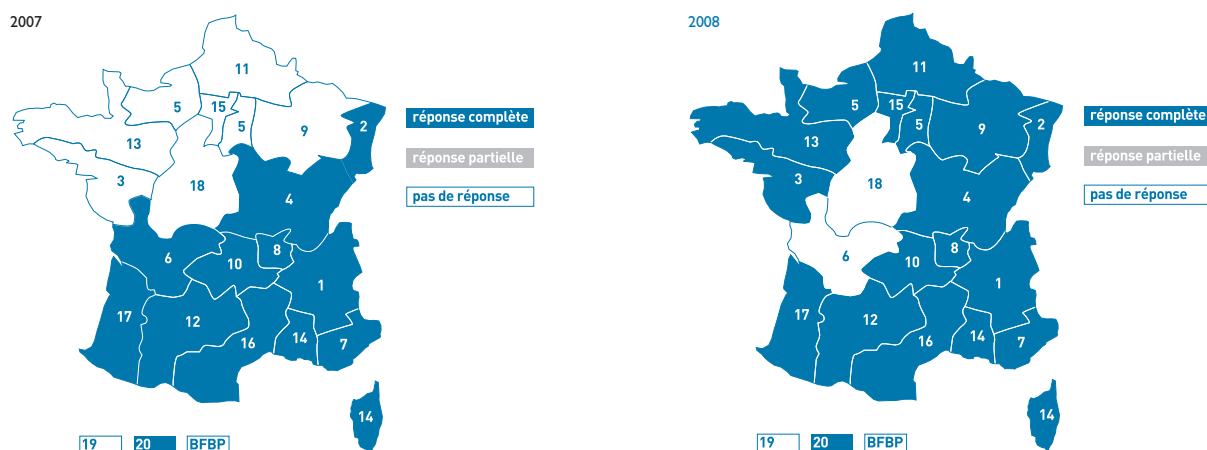
Une large gamme de produits bancaires orientés vers le financement de projets écologiques et solidaires a été mise en place au sein du Groupe Banque Populaire. CODEVair et PREVair ont été les premiers livrets d'épargne et prêts spécifiquement écologiques sur le marché en France.

Ces produits destinés au financement de l'écohabitat sont désormais diffusés au niveau national et la gamme s'est élargie vers les professionnels (PROVair) et vers d'autres objets (véhicules peu émissifs). Les Banques Populaires sont également très actives dans le microcrédit personnel et professionnel (1^{er} refinanceur de l'ADIE ⁽²⁹⁾).

Le Crédit Coopératif propose pour sa part toute une gamme de produits solidaires, éthiques ou de partage, sur plusieurs thèmes différents. Les épargnants peuvent selon leur sensibilité choisir de privilégier une dimension de la solidarité (santé, microcrédit, environnement, logements sociaux...). Natixis propose de son côté une gamme de produits d'épargne ISR ⁽³⁰⁾ orientés vers la solidarité ou le développement durable.

ENCOURS DES PRODUITS SOLIDAIRES (EN 26, FS7, FS8, FS14) (ART. 2.5)

Encours des produits environnementaux	2007	2008
Nombre de PREVair (total)	2 451	8 425
Encours de PREVair (total) (en euros)	28 102 615	90 714 645
Nombre de PREVair sur LDD	-	3 580
Encours de PREVair sur LDD (en euros)	-	42 716 378
Nombre de PREVair sur CODEVair	-	4 845
Encours de PREVair sur CODEVair (en euros)	-	47 998 267
Nombre de CODEVair	15 477	26 155
Encours de CODEVair (en euros)	63 994 474	169 240 121
Nombre de PROVair	-	116
Encours de PROVair (en euros)	-	12 479 308
Nombre de PREVair auto	-	251
Encours de PREVair auto (en euros)	-	2 497 543



ÉPARGNE ET FINANCEMENTS SOLIDAIRES DU CRÉDIT COOPÉRATIF

(en euros)	2007	2008
Encours de financement d'entreprises agréés solidaires via les OPCVM solidaires	4 222 000	7 111 600
Épargne solidaire de partage collectée	216 000 000	262 000 000
Investissement solidaire	119 000 000	127 000 000

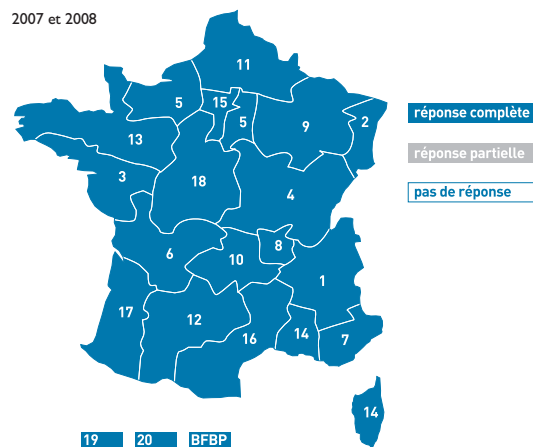
(29) ADIE : Association pour le droit à l'initiative économique (voir chapitre Finances solidaires).

(30) ISR : investissement socialement responsable.

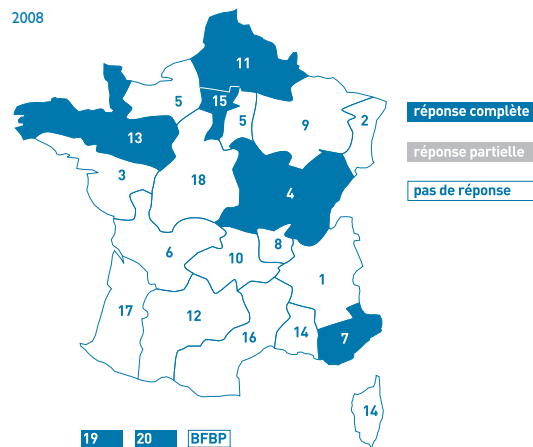
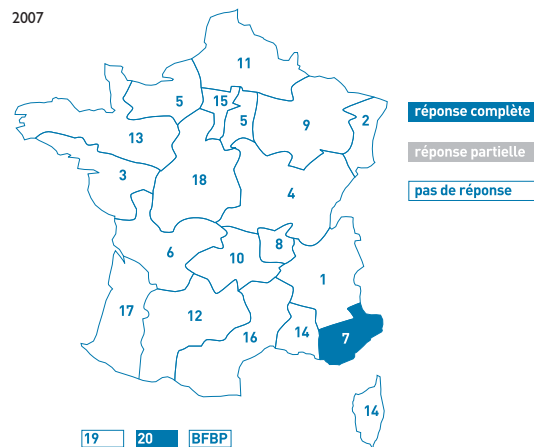
ENCOURS DES MICROCRÉDITS

(en euros)	2007	2008
Refinancement ADIE (microcrédits « professionnels »)	9 700 000	10 949 700
Encours des microcrédits « particuliers »	1 799 688	3 509 890

MICROCRÉDIT « PROFESSIONNELS »



MICROCRÉDIT « PARTICULIERS »

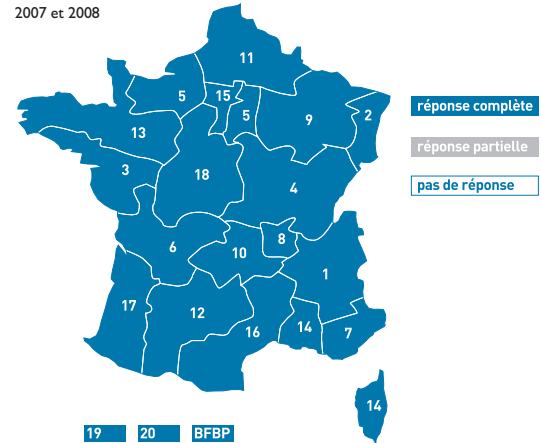


PRÊTS BONIFIÉS ENVIRONNEMENTAUX

Banques Populaires distribuant des prêts environnementaux en partenariat avec les Conseils Régionaux : Banque Populaire d'Alsace (Conseil Régional d'Alsace) ; Banque Populaire Lorraine Champagne (Conseil Régional de Lorraine) ; Banque Populaire du Sud-Ouest (Conseil Régional d'Aquitaine) ; Banque Populaire Val de France (Conseil Régional du Centre).

ENCOURS DES FONDS ISR DISTRIBUÉS PAR LE GROUPE BANQUE POPULAIRE

(en euros)	2007	2008
Encours des fonds ISR	943 360 183	1 926 900 000 ⁽³¹⁾
Encours épargne salariale ISR et solidaire	65 502 124	78 495 732 ⁽³²⁾



9.5.12 Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés (EN 28)

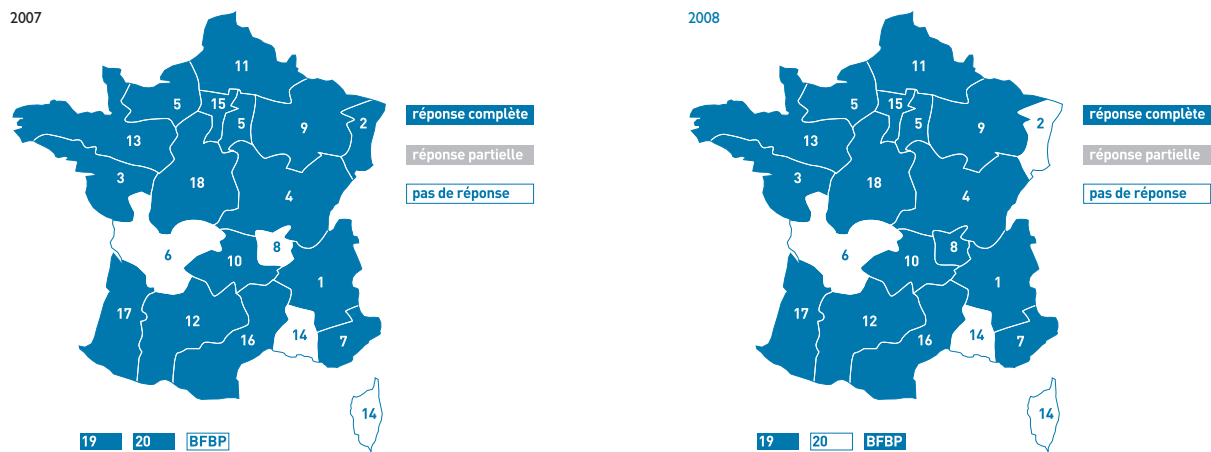
Le Groupe Banque Populaire n'a pas été confronté à une décision judiciaire en matière d'environnement.

(31) Concerne l'encours total des fonds ISR distribués par le réseau des Banques Populaires.

(32) Concerne l'encours total des fonds d'épargne salariale ISR et solidaire distribués par le réseau des Banques Populaires et inclut les actifs gérés directement par Natixis Interépargne, l'encours s'élève à 139 171 012 euros.

9.5.13 Impacts environnementaux dus au transport du personnel (EN 29)

	2007	2008
Nombre de sites bénéficiant d'un PDE	62	62
Nombre d'employés concernés par ces PDE	1 046	1 130
TOTAL DES INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES (en euros)	11 115 942	23 845 153



9.5.14 Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de l'entreprise sur l'environnement (EN 30)

Le Groupe Banque Populaire n'a pas pour le moment recensé l'intégralité des dépenses engagées dans le cadre de ses actions de protection de l'environnement.



10 Informations générales

10.1	CONTRATS IMPORTANTS	588
10.2	INVESTISSEMENTS	588
10.3	SITUATION DE DÉPENDANCE	588
10.4	TENDANCES	588
10.5	CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS	588
10.6	PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGE	589
10.7	RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	589
	PricewaterhouseCoopers Audit	589
	KPMG Audit	589
10.8	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	592
10.9	COMMUNICATION FINANCIÈRE	595
	Agenda	595
	Responsable de l'information	595
10.10	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	595

10.1 Contrats importants

Le Groupe Banque Populaire ainsi que la Banque Fédérale des Banques Populaires n'ont pas conclu de contrats importants conduisant à une obligation forte pour les deux entités, hormis ceux conclus pour leurs activités courantes.

10.2 Investissements

Prises de participations, réalisées au cours de l'année 2008 :

en millions d'euros	Banque Fédérale des Banques Populaires		Banque Populaire des Alpes		Banque Populaire du Sud-Ouest		Banque Populaire Provençale et Corse		Banque Populaire du Sud	
	Taux de détention	Investissement	Taux de détention	Investissement	Taux de détention	Investissement	Taux de détention	Investissement	Taux de détention	Investissement
Société Marseillaise de Crédit	100 %	1 118,2								
Banque de Savoie	49 %	109,6	51 %	113,9						
Crédit Commercial du Sud-Ouest	49 %	94,9			51 %	98,6				
Banque Pelletier	49 %	30,1			51 %	31,3				
Banque Chaix	49 %	148,3					51 %	154		
Banque Dupuy, de Parseval	49 %	81,2							51 %	84,3
Banque Marze	49 %	24,3							51 %	25,2

10.3 Situation de dépendance

Le Groupe Banque Populaire comme la Banque Fédérale des Banques Populaires ne sont pas dépendants à l'égard de brevet ou licence, ni de contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

10.4 Tendances

Aucune détérioration significative affecte les perspectives de développement du Groupe Banque Populaire et de la Banque Fédérale des Banques Populaires depuis le 31 décembre 2008, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

10.5 Changements significatifs

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe Banque Populaire et de la Banque Fédérale des Banques Populaires s'est produit depuis le 31 décembre 2008.

10.6 Procédures judiciaires et arbitrage

Le Groupe Banque Populaire fait actuellement l'objet d'actions en responsabilité, en nombre limité.

Après examen et en fonction des connaissances qu'il a des procédures en cours et de leurs éléments, le Groupe considère que ces lignes ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, ainsi que sa structure financière ; leurs conséquences éventuelles qui ont

donné lieu à un provisionnement raisonnable ont été intégrées dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Il en va de même en matière fiscale.

La Banque Fédérale des Banques Populaires ne fait pas l'objet de procédure judiciaire ou d'arbitrage ayant un impact significatif sur ses comptes.

10.7 Responsables du contrôle des comptes

Pour la Banque Fédérale des Banques Populaires et le Groupe Banque Populaire, les responsables du contrôle des comptes sont :

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

KPMG Audit

2, cours du triangle
92939 Paris, La Défense

PricewaterhouseCoopers Audit

L'Assemblée Générale mixte de la Banque Fédérale des Banques Populaires qui s'est tenue le 15 mai 2008, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale ordinaire, constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Constantin associés (642 010 045 RCS Paris) est arrivé à expiration, nomme sous condition suspensive de l'agrément de la Commission bancaire, PricewaterhouseCoopers Audit (672 006 483 RCS Nanterre), pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

PricewaterhouseCoopers Audit appartient à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Mme Agnès Husserr.

Suppléant : Étienne Boris demeurant 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine cedex, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

KPMG Audit

L'Assemblée Générale mixte de la Banque Fédérale des Banques Populaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale ordinaire, constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Salustro Reydel (652 044 371 RCS Paris) est arrivé à expiration, nomme, sous condition suspensive de l'agrément de la Commission bancaire, KPMG Audit (775 726 417 RCS Paris) pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

KPMG Audit est représenté par M. Fabrice Odent

Suppléant : Malcolm McLarty, demeurant 1, cours Valmy 92923 Paris, La Défense cedex, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Rémunération des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en 2008 et 2007 par le Groupe Banque Populaire et ses filiales intégrées globalement et proportionnellement pour les missions confiées au collège des commissaires aux comptes et à leur réseau respectif se décomposent comme suit :

	Réseau KPMG				Réseau PricewaterhouseCoopers ⁽⁴⁾				Réseau Constantin	
	Montant (HT)		Pourcentage		Montant (HT)		Pourcentage		Montant (HT)	Pourcentage
en milliers d'euros	12/2008	12/2007	12/2008	12/2007	12/2008	12/2007	12/2008	12/2007	12/2007	12/2007
AUDIT										
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3 440	2 755	84,9 %	77,9 %	2 265	2 571	73,2 %	73,9 %	528	97,4 %
Émetteur	1 114	1 159	27,5 %	32,8 %	677	308	21,9 %	8,9 %	352	65,0 %
Filiales intégrées globalement	1 081	931	26,7 %	26,3 %	683	245	22,1 %	7,0 %	78	14,4 %
Filiales intégrées proportionnellement ⁽¹⁾	1 245	943	30,7 %	26,7 %	905	2 018	29,2 %	58,0 %	98	18,0 %
• Missions accessoires et autres missions d'audit	386	607	9,5 %	17,2 %	114	223	3,7 %	6,4 %	14	2,6 %
Émetteur	67	90	1,7 %	2,5 %	50	41	1,6 %	1,2 %	14	2,6 %
Filiales intégrées globalement	103	3	2,5 %	0,1 %	35	55	1,1 %	1,6 %		
Filiales intégrées proportionnellement ⁽²⁾	216	514	5,3 %	14,5 %	29	127	0,9 %	3,7 %		
SOUS-TOTAL	3 826	3 362	94,5 %	95,1 %	2 379	2 794	76,8 %	80,4 %	542	100,0 %
AUTRES PRESTATIONS										
• Juridique, fiscal, social	39		1,0 %		14	0	0,5 %	0 %		
• Technologies de l'information ⁽³⁾	0	174	0,0 %	4,9 %		0	0,0 %	0 %		
• Audit interne	20		0,5 %		71	0	2,7 %	0 %		
• Autres	165		4,1 %		174	0	6,6 %	0 %		
SOUS-TOTAL	223	174	5,5 %	4,9 %	259	0	9,8 %	0 %		
TOTAL DES HONORAIRES	4 050	3 536	100,0 %	100,0 %	2 638	2 794	100,0 %	100,0 %	542	100,0 %

(1) Leurs honoraires des filiales de Natixis sont, suite à la fusion intervenue en novembre 2006, repris dans le compte de résultat du Groupe Banque populaire à proportion de sa détention du capital de Natixis.

(2) Au 31 décembre 2007, il s'agit principalement de missions de revue des processus de clôture de Natixis (245 milliers d'euros) et CACEIS (291 milliers d'euros).

(3) Au 31 décembre 2007, il s'agit principalement de frais d'assistance sur système de notation interne auprès de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

(4) Le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé commissaires aux comptes du Groupe Banque Populaire en remplacement du Cabinet Constantin Associés à la suite de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2008, date de sa prise de fonction.

Les honoraires comptabilisés en 2008 et 2007 par le groupe Banque Fédérale des Banques Populaires et ses filiales intégrées globalement et proportionnellement pour les missions confiées au collège des commissaires aux comptes et à leur réseau respectif se décomposent comme suit :

	Réseau KPMG				Réseau PricewaterhouseCoopers ⁽⁴⁾				Réseau Constantin	
	Montant (HT)		Pourcentage		Montant (HT)		Pourcentage		Montant (HT)	Pourcentage
en milliers d'euros	12/2008	12/2007	12/2008	12/2007	12/2008	12/2007	12/2008	12/2007	12/2007	12/2007
AUDIT										
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 684	1 261	77,3 %	64,7 %	1 512	2 019	65,7%	71,4 %	370	100,0 %
Émetteur	225	278	10,3 %	14,3 %	222		9,6%		266	71,9 %
Filiales intégrées globalement	214	35	9,8 %	1,8 %	385		16,7%		6	1,6 %
Filiales intégrées proportionnellement ⁽¹⁾	1 245	948	57,2 %	48,6 %	905	2 019	39,3%	71,4 %	98	26,4 %
• Missions accessoires et autres missions d'audit	270	514	12,4 %	26,4 %	72	127	3,1%	4,5 %		
Émetteur			0,0 %		43		1,9%			
Filiales intégrées globalement	54		2,5 %							
Filiales intégrées proportionnellement ⁽²⁾	216	514	9,9 %	26,4 %	29	127	1,2%	4,5 %		
SOUS-TOTAL	1 955	1 775	89,7 %	91,1 %	1 584	2 146	68,8%	75,9 %	370	100,0 %
AUTRES PRESTATIONS										
• Juridique, fiscal, social	39		1,8 %		14	0	0,8 %	0 %		
• Technologies de l'information ⁽³⁾	0	174	0,0 %	8,9 %		0	0 %	0 %		
• Audit interne	20		0,9 %		71	0	3,8 %	0 %		
• Autres	165		7,6 %		174	0	9,4 %	0 %		
SOUS-TOTAL	223	174	10,3 %	8,9 %	259	0	14 %	0 %		
TOTAL DES HONORAIRES	2 178	1 949	100,0 %	100,0 %	1 843	2 146	100,0 %	100,0 %	370	100,0 %

(1) Leurs honoraires des filiales de Natixis sont, suite à la fusion intervenue en novembre 2006, repris dans le compte de résultat du Groupe Banque populaire à proportion de sa détention du capital de Natixis.

(2) Au 31 décembre 2007, il s'agit principalement de missions de revue des processus de clôture de Natixis (245 milliers d'euros) et CACEIS (291 milliers d'euros).

(3) Au 31 décembre 2007, il s'agit principalement de frais d'assistance sur système de notation interne auprès de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

(4) Le Cabinet Pricewaterhouse Coopers a été nommé commissaires aux comptes du Groupe Banque Populaire en remplacement du Cabinet Constantin Associés à la suite de l'Assemblée Générale mixte du 15 mai 2008, date de sa prise de fonction.

10.8 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Banque Fédérale des Banques Populaires SA
« Le Ponant de Paris » 5, rue Leblanc - 75511 PARIS CEDEX 15

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention de compte courant non rémunéré avec la SAS Ponant 2

Votre société a conclu une convention de compte courant non rémunéré avec sa filiale SAS Ponant 2 dont elle est l'associé unique.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration en date du 5 mars 2008.

Au 31 décembre 2008, l'avance non rémunérée s'élève à 1 700 000 euros.

Conventions d'avances en compte courant avec Natixis, avenant et lettre-accord de remboursement anticipé

Les mandataires concernés sont MM. Philippe Dupont, Stève Gentili, Yvan de La Porte du Theil, Jean Clochet et Bernard Jeannin.

La Banque Fédérale des Banques Populaires (ci-après « la BFBP ») s'engage dans les mêmes termes et pour le même montant que la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (ci-après « la CNCE »), à consentir à Natixis aux fins de renforcer ses fonds propres prudentiels :

- une avance de 750 millions d'euros versée au second trimestre. Les produits comptabilisés sur l'exercice 2008 au titre de cette avance se sont élevés à 34 206 321 euros.
- une avance de 500 millions d'euros versée au troisième trimestre. Les produits comptabilisés sur l'exercice 2008 au titre de cette avance se sont élevés à 10 601 979 euros.

Ces conventions ont fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration respectivement en date du 28 mars 2008 et du 25 juin 2008.

Le conseil d'administration du 27 août 2008 a autorisé la lettre-accord relative au remboursement des avances en compte courant consenties à Natixis dans le cadre du projet d'augmentation de son capital social de 3,7 milliards d'euros.

Contrat de garantie et de placement avec Natixis et engagement de souscription à l'augmentation de capital de Natixis

Les mandataires sociaux concernés sont MM Philippe Dupont, Stève Gentili, Yvan de La Porte du Theil, Jean Clochet et Bernard Jeannin.

Le conseil d'administration du 27 août 2008 a autorisé dans le cadre du projet d'augmentation de capital de Natixis de 3,7 milliards d'euros :

- la conclusion du contrat de garantie et de placement avec Natixis, la CNCE et les banques membres du syndicat de placement ;
- l'engagement de la BFBP, pris conjointement avec la CNCE de souscrire à titre irréductible à l'augmentation de capital à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription et, à parité avec la CNCE, à concurrence du solde du montant de l'émission qui ne serait pas souscrit à titre irréductible ou réductible par d'autres personnes en cas de résiliation du contrat de garantie et de placement conclu avec les banques garantes de l'opération ;
- la conclusion de l'avenant au pacte d'actionnaires avec la CNCE.

Convention cadre régissant les principes directeurs des sociétés en participation créées entre M.A. BANQUE et ses partenaires

L'administrateur concerné est M. Yvan de La Porte du Theil.

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 14 mai 2008 cette convention dont l'objet est de répartir entre les partenaires les charges et produits de M.A. BANQUE en fonction de leur activité respective ; votre société a signé les statuts de la société « MA BANQUE le Ponant » ainsi créée entre M.A. BANQUE et la BFBP.

Votre société a comptabilisé en 2008 une charge de 4 030 123 euros au titre de sa quote-part déficitaire dans cette société.

Contrat d'apport des titres de la société Volksbank International AG (« VBI ») détenus par la BFBP à la SAS SIBP

Cette convention conclue entre SAS SIBP et la BFBP, société mère et président de SAS SIBP, a fait l'objet d'une autorisation préalable par votre Conseil d'administration en date du 8 octobre 2008.

Accord de commutation relatif à CIFG avec les principales contreparties dont Natixis

Les mandataires sociaux concernés sont MM. Philippe Dupont, Jean Clochet, Stève Gentili, Bernard Jeannin et Yvan de La Porte du Theil.

Votre conseil d'administration du 16 décembre 2008 a autorisé la conclusion de l'accord de commutation aux termes duquel, en tant qu'actionnaires de CIFG, les Groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne abandonnent la quasi-totalité de leur investissement dans CIFG et les principales contreparties, dont Natixis, renoncent à la garantie qu'elles avaient auprès de ce réhausseur de crédits en échange du versement d'un dividende et de parts dans la capital de CIFG.

Contrat de cession des titres CIFG Holding à une entité dédiée, Twins Participations

L'accord de commutation comporte, au nombre de ses dispositions, la cession des titres CIFG Holding par la BFBP et la CNCE à une entité dédiée Twins Participations, codétenue par ces dernières.

Le prix de cession a été fixé à 1 euro.

Ce contrat a fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration en date du 16 décembre 2008.

Conventions relatives aux indemnités de cessation de fonctions

Les mandataires sociaux sont MM. Philippe Dupont, Président Directeur Général de la BFBP et Bruno Mettling, Directeur Général délégué de la BFBP.

En cas de départ contraint (non renouvellement ou révocation de leur mandat) et non lié à une situation d'échec de la société ou de leur fait, Messieurs Dupont et Mettling percevront, dès lors que le Groupe Banque Populaire dégagera un résultat net consolidé bénéficiaire ou un ratio Tier One supérieur à 8 % sur le dernier exercice précédant la cessation de leur mandat social, une indemnité subordonnée à des conditions de performance et plafonnée à deux années de rémunération (fixe et variable).

Ces conventions ont fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration en date du 16 décembre 2008.

Protocole relatif à la cession des Banques Régionales d'H.S.B.C. aux Banques Populaires de Proximité

Les mandataires sociaux communs concernés sont MM. Jean Clochet et François Moutte.

La BFBP a signé avec HSBC le 29 février 2008 un accord d'exclusivité relatif à l'acquisition des sept Banques Régionales détenues par HSBC France comprenant la Société Marseillaise de Crédit (« SMC »), la Banque de Savoie, la Banque Chaix, la Banque Marze, la Banque Dupuy, de Parseval, la Banque Pelletier et le Crédit Commercial du Sud-Ouest.

Est prévue, dans le cadre de cette acquisition, la cession par la BFBP de chacune de Banques Régionales à la Banque Populaire sur le territoire de laquelle elle dispose du plus grand nombre d'agences, à l'exception de la SMC.

Votre Conseil d'administration a autorisé en date du 15 mai 2008 la signature du protocole de reclassement des Banques Régionales auprès des Banques Populaires d'Adossement.

Adhésion de la Banque Populaire des Alpes, de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, de la Bred Banque Populaire, de la Banque Populaire Lorraine Champagne, de la Banque Populaire du Massif Central, de la Banque Populaire Occitane, de la Banque Populaire Provençale et Corse, de la Banque Populaire du Sud, de la CASDEN Banque Populaire et du Crédit Coopératif en qualité d'emprunteurs additionnels et de garants additionnels à la convention cadre de crédit et de garantie financière relatée au point 3 des conventions approuvées au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Les mandataires sociaux concernés sont : MM. Jean Clochet (BP Alpes), Bernard Jeannin (BP Bourgogne Franche-Comté), Stève Gentili (Bred Banque Populaire), Jacques Hausler (BP Lorraine Champagne), Christian du Payrat (BP Massif Central), Michel Doligé (BP Occitane), Jean-Louis Tourret (BP Provençale et Corse), François Moutte (BP Sud), Pierre Desvergnès (Casden BP), Jean-Claude Detilleux (Crédit Coopératif).

Ces adhésions ont chacune fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration en date du 5 mars 2008.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention de compte courant non rémunéré avec la SARL Bateau Banque Populaire dont elle est l'associé unique.

Au 31 décembre 2008, l'avance non rémunérée accordée à la SARL Bateau Banque Populaire s'élève à 10 546 144 euros.

Convention tripartite de facturation avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et Natixis relative à l'affiliation de Natixis aux Organes Centraux.

Pour l'exercice 2008, en application de cette convention, votre société a perçu de Natixis une rémunération forfaitaire de 5 650 000 euros.

Conventions avec Banque Populaire Covered Bonds, dont la Banque Fédérale des Banques Populaires est elle-même membre du conseil de surveillance :

- contrat de prêts subordonnés (25 millions d'euros pour 2008, puis 20 millions d'euros supplémentaires en 2009 et 20 millions d'euros supplémentaires en 2010)
La BFBP est partie à l'accord, en tant qu'agent administratif et agent de calcul
 - dans le cadre du programme d'obligations sécurisées :
 - convention cadre de crédit et de garantie financière de 25 milliards d'euros,
 - contrat de nantissement des soldes de comptes bancaires et de nantissement de comptes d'instruments financiers,
 - contrat de surveillance des actifs et du contrat d'agent de listing,
 - en encadrement des fonctions et prestations assurées par la Banque Fédérale des Banques Populaires au profit de sa filiale :
 - contrat de banque teneuse de comptes et gestionnaire de trésorerie,
 - contrat d'agent administratif,
 - contrat d'agent de calcul,
 - contrat d'agent payeur,
 - convention d'intégration fiscale,
 - lettre de contrats de couverture,
 - lettre d'engagements.

Le montant global des crédits accordés relatifs à cette convention aux Banques Régionales s'élève au 31 décembre 2008 à 12 880 000 000 euros pour des garanties en contrepartie s'élevant à 15 162 147 801 euros.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions soumises aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions cadre de crédit et de garantie intra-groupe avec M.A. BANQUE et Natixis

Ces conventions ont pour objet de permettre à Natixis et M.A. Banque d'emprunter auprès de votre société contre remise de collatéral ; il s'agit de crédits miroirs, reprenant les termes des conventions conclues par les organes centraux avec la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF).

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 16 décembre 2008, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori ces conventions.

Convention avec Natixis

Les mandataires sociaux concernés sont MM Philippe Dupont, Jean Clochet, Stève Gentili, Bernard Jeannin et Yvan de La Porte du Theil.

Les encours empruntés par la BFBP et prêtés à Natixis s'élèvent à 647 000 000 € au 31 décembre 2008 pour un produit d'intérêts sur l'exercice de 1 083 146 €. Les garanties reçues de Natixis en contrepartie s'élèvent à 996 861 385 €.

Convention avec M.A. BANQUE

L'administrateur commun est M. Yvan de La Porte du Theil.

Aucun encours n'a été prêté à MA Banque au 31 décembre 2008.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 24 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès Husserr

KPMG Audit

Fabrice Odent

10.9 Communication financière

Agenda

26 février 2009 : publication des résultats de l'année 2008
27 août 2009 : publication des résultats du premier semestre 2009
14 mai 2009 : Assemblée Générale des actionnaires de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Responsable de l'information

Annie de Paillette
Directeur de la Communication Corporate
Banque Fédérale des Banques Populaires
Tél. : 01 40 39 68 27
Fax : 01 53 78 79 45
E-mail : annie.depaillette@bfbp.banquepopulaire.fr

10.10 Documents accessibles au public

Un Document de référence comprenant notamment le rapport d'activité, les éléments financiers consolidés et sociaux, l'actionnariat, le gouvernement d'entreprise et les renseignements à caractère général concernant le Groupe Banque Populaire a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 27 avril 2009.

Ce Document est disponible sur le site du Groupe Banque Populaire dédié à la communication financière (www.ir.banquepopulaire.fr) dans la rubrique information réglementée et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le Groupe Banque Populaire, peut sans engagement et sans frais, demander les documents :

- par courrier :
Banque Fédérale des Banques Populaires
Direction de la Communication Corporate
Département Relations Investisseurs
Le Ponant de Paris
5, rue Leblanc
75511 Paris cedex 15
- par courriel à l'adresse :
communicationfinanciere@bfbp.banquepopulaire.fr



11 Responsable du document de référence

11.1	PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	598
11.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE	598

11.1 Personne responsable du document de référence

M. Philippe Dupont, Président du Groupe Banque Populaire et Président du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

11.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de la Banque Fédérale des Banques Populaires et que ceux du Groupe Banque Populaire sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière et de leur résultat respectifs ainsi que de ceux de l'ensemble des entreprises comprises dans leur périmètre de consolidation, et que les informations relevant du rapport de gestion de la Banque Fédérale des Banques Populaires (page 180 à 228) et de celui du Groupe Banque Populaire (page 354 à 419) présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, de leurs résultats et de leur situation financière respectifs et de ceux de l'ensemble des entreprises comprises dans leur périmètre de consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles ils sont confrontés.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes PricewaterhouseCoopers Audit et KPMG Audit pour la Banque Fédérale des Banques Populaires et le Groupe Banque Populaire une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes de la Banque Fédérale de Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du document.

Fait à Paris, le 27 avril 2009

Philippe Dupont
Président du Groupe Banque Populaire
Président du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Table de concordance

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004		N° de page
1	Personnes responsables	597
2	Contrôleurs légaux des comptes	589
3	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations financières historiques sélectionnées par l'émetteur pour chaque exercice	6-7
3.2	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA
4	Facteurs de risque	162-169 ; 185-218 ; 361-409
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la Société	8-9
5.2	Investissements	588
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	26-28; 139-151
6.2	Principaux marchés	139-150
6.3	Événements exceptionnels	NA
6.4	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	588
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	139-150
7	Organigramme du Groupe	
7.1	Description sommaire du Groupe	12-13
7.2	Liste des filiales importantes	29-55
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisation corporelle importante, existante ou planifiée	303-306 ; 502-505
8.2	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	579
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	229-231; 419-421
9.2	Résultat d'exploitation	231; 421
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	232-235; 422-425
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	236; 426
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	282-292; 481-491
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	NA
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	282-292; 481-491
11	Recherche et développement, brevets et licences	NA
12	Information sur les tendances	588
13	Prévisions et estimations du bénéfice	NA
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1	Organes administration	108-134
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	109
15	Rémunération et avantages	
15.1	Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	218-224; 409-415
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	224; 415
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1	Date d'expiration du mandat actuel	108
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	109
16.3	Informations sur le Comité de l'Audit et le Comité de Rémunération de l'émetteur	132; 133
16.4	Déclaration indiquant si l'émetteur est conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	127
17	Salariés	

TABLE DE CONCORDANCE

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004		N° de page
17.1	Nombre de salariés	561
17.2	Participations et stock-options des administrateurs	218-219; 222-223; 409-410 ; 413-414
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	NA
18	Principaux actionnaires	
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	63
18.2	Droits de vote différents des actionnaires susvisés	63
18.3	Contrôle de l'émetteur	64
18.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	64
19	Opérations avec des apparentés	348-350; 549-551
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	72; 229-236; 419-426
20.2	Informations financières pro forma	350-351; 551-552
20.3	États financiers	229-236; 419-426
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	352-353; 553-554
20.5	Date des dernières informations financières	229; 419
20.6	Informations financières intermédiaires	NA
20.7	Politique de distribution des dividendes	67
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	205-206; 388-389 ; 589
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	588
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	62
21.2	Acte constitutif et statuts	60-61
22	Contrats importants	588
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA
24	Documents accessibles au public	595
25	Informations sur les participations	254-282; 445-480

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence :

Pour le Groupe Banque Populaire, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007 sont présentés respectivement en pages 358 à 486 et en pages 487 à 488 du Document de référence N° D.08-0288 déposé auprès de l'autorité des marchés financiers le 24 avril 2008.

Pour la Banque Fédérale des Banques Populaires, ces éléments correspondant à la période énoncée ci-dessus sont présentés respectivement en pages 203 à 326 et en pages 327 à 328 du Document de référence N° D.08-0288 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 avril 2008.

Pour le Groupe Banque Populaire, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006 sont présentés respectivement en pages 103 à 244 et en pages 245 à 246 du Document de référence N° D.07-0383 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2007.

Pour la Banque Fédérale des Banques Populaires, ces éléments correspondant à la période énoncée ci-dessus sont présentés respectivement en pages 114 à 232 et en pages 233 à 236 du Document de référence N° D.07-0384 déposé auprès de l'autorité des marchés financiers le 25 avril 2007 ;

Les chapitres des Documents de référence n° D. 08-0288, n° D. 07-0383 du Groupe Banque Populaire et n° D. 08-0288, n° D. 07-0384 de la Banque Fédérale des Banques Populaires non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du Document de référence.

Contacts

Banque Fédérale des Banques Populaires

Le Ponant de Paris
5, rue Leblanc
75511 Paris cedex 15
Tél : (33) 01 40 39 60 00

Direction Communication Corporate

Annie de Paillette

Département Communication Financière

Pierre Jouffrey
communicationfinanciere@bfbp.banquepopulaire.fr



Bilan Carbone®
Outil développé par l'ADEME



FSC
Recyclé
Contribution à l'utilisation responsable
des ressources forestières
Cert. no. BF-CCC-07988
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council



L'impression de ce document a été réalisée à partir d'encre végétale sur les presses d'ARTEPRINT, imprimeur certifié PEFC et FSC (traçabilité du papier issu de forêts durablement gérées), ayant la marque Imprim'vert millésime 2009 (charte de respect de l'environnement), société adhérente au Global Compact (programme de promotion de responsabilité civique des entreprises sous l'égide des Nations unies) et qui a réalisé son Bilan Carbone TM (inventaire des émissions de gaz à effet de serre).

Les papiers sélectionnés sont, pour la couverture du Trucard 2 Matt (Tullis Russell, Royaume-Uni) certifié FSC, et pour l'intérieur du Cocoon Offset (ArjoWiggins, France) – papier composé de 100 % de fibres recyclées certifiées FSC.

Un bilan carbone, visant à quantifier les émissions de CO2 induites par la fabrication et la livraison de ce document, a été commandé auprès d'Arteprint.

La BFBP a décidé de compenser ses émissions résiduelles par une participation financière à un des projets de solidarité climatique porté par l'association GERES (Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités) à travers son programme « CO2Solidaire ».

La BFBP contribuera ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations locales et à la préservation des ressources forestières du Cambodge par la diffusion de foyers de cuisson domestique économes en bois.

Plus d'informations sur cette opération sur les sites www.co2solidaire.org et www.developpementdurable.banquepopulaire.fr

Edition Banque Fédérale des Banques Populaires / Communication financière / Direction Communication Corporate

Conception - réalisation couverture ✂ EURO RSCG C&O – intérieur 📄 Labrador **Impression** ARTEPRINT **Crédits photos** M. Labelle / BFBP, T. Gogny / CNCE

audace
coopération
homme

performance
partenariat
conquête

proximité
innovation
développement

engagement
mécénat
sponsoring

coopérative
fédérale
internationale

